COTUTELLE de THÈSE INTERNATIONALE entre

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE et L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Forme de vie, vie des traditions textuelles

Structures biographiques dans les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier (XVe siècle)

*

Thèse présentée par Aude SARTENAR
en vue de l'obtention du titre de
Docteur ès Lettres à l'Université de Genève
Docteur en Langues, lettres et traductologie à l'Université de Liège
sous la direction de Caterina MENICHETTI (Université de Genève)
et la codirection de Nadine HENRARD (Université de Liège)

Jury :

Olivier Collet (Université de Genève)
Caterina Menichetti (Université de Genève)
Nadine Henrard (Université de Liège)
Alain Marchandisse (Université de Liège)
Nicola Morato (Università degli studi di Bergamo)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023

À mes parents

Remerciements

Je remercie en premier lieu les membres de mon jury : Caterina Menichetti, directrice, Nadine Henrard, co-directrice, Olivier Collet, président, et Alain Marchandisse, lecteur, pour leurs conseils avisés et le temps qu'ils ont consacré à l'encadrement de cette thèse. En particulier, je remercie Nicola Morato, co-directeur jusqu'en 2021, qui me suit et me soutient dans mon parcours académique depuis le début, avec la même constance, la même bienveillance.

Je remercie également tous les membres du département de Langues et littératures françaises et latines médiévales de l'Université de Genève pour leur accueil, et en particulier Cédric Giraud, Yasmina Foehr-Janssens et Isabelle Sfalcin-Derivaz, dont l'approche humaine et empathique a toujours été une source de réconfort durant ces six années de doctorat.

De même, ma gratitude va à Christophe Masson, Dominique Longrée, Véronique Winand et à tous les membres de l'unité Transitions de l'Université de Liège, qui ont entouré chacun de mes séjours de recherche en Belgique de la même chaleur. J'ai aussi une pensée pour le personnel administratif liégeois, en particulier pour Natalie Verschueren et Catherine Dassis, qui ont été d'une aide précieuse dans la gestion de la cotutelle.

Je suis également reconnaissante à Yan Greub, Mathieu Caesar, Marion Uhlig, Estelle Doudet, Pierre Courroux, Véronique Lamazou-Duplan, Damien Plantey, Françoise Laurent, Valérie Fasseur, Claude Denjean, Stéphane Pequignot et Jean Kerhervé, pour leur soutien scientifique et académique, sans oublier Christine Massat, Isabelle Laur et Grégory Balard (des Archives départementales de l'Ariège), ainsi qu'Anne Goulet (des Archives départementales de Haute-Garonne).

Enfin, je remercie mes parents, pour tout.

Introduction

⁂

Introduction

En dehors de son château et de sa fête médiévale annuelle, peu de choses laissent aujourd'hui supposer le prestigieux passé médiéval de la ville de Foix, paisiblement enclavée dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Même parmi ceux qui en gardent le souvenir, l'ancien comté n'est généralement associé qu'à deux noms, Esclarmonde la Grande († 1207), fille de Roger-Bernard Ier, devenue parfaite cathare et énergiquement impliquée dans la défense des hérétiques lors de la croisade albigeoise, et Gaston Fébus († 1391), le treizième comte de Foix, dont la vie digne des meilleurs romans d'aventures est racontée par Jean Froissart. Pourtant, deux autres personnages ont largement contribué à forger la destinée du comté de Foix, en s'employant à doter leur blason d'une couronne : Gaston IV († 1472) et Éléonore de Navarre († 1479). Depuis leur mariage en 1434, les époux s'étaient en effet montrés très attentifs à consolider leurs alliances de part et d'autre des Pyrénées, en entretenant d'étroites relations avec Charles VII, roi de France, et Jean II d'Aragon, roi de Navarre et père d'Éléonore, dans le but de s'élever au-dessus de leur dignité comtale. Même s'ils n'en verront jamais les fruits, leurs efforts n'auront pas été vains : en 1483, Catherine de Foix, petite-fille de Gaston IV et Éléonore, monte sur le trône de Navarre, à la suite de son frère, François Fébus ; par son mariage avec Henri d'Albret, elle donne naissance à la souche des Albret de Navarre, parmi lesquels on compte le futur roi de France, Henri IV. La seconde moitié du XVe siècle représente donc une période charnière pour Foix : l'influence des comtes sur les cours de France et de Navarre est plus prégnante que jamais, leurs ambitions et leur désir d'ascension sociale, à leur comble. Pour cette raison, la production littéraire qui émane de leurs domaines à cette époque nous semble devoir faire l'objet d'une étude renouvelée, d'autant plus lorsque celle-ci touche au genre de la biographie, attestation rare en ce qui concerne les territoires occitans de la fin du Moyen Âge.

En effet, entre 1456 et 1458, Arnaud Esquerrier, trésorier des comtes de Foix, entreprend la rédaction d'une œuvre connue sous le nom de *Chroniques romanes des comtes de Foix*, en réponse à la commande passée par ses mécènes, Gaston IV et Éléonore. Ses *Chroniques* prennent la forme de seize portraits en chaîne, qui retracent l'histoire du comté par le prisme des vies de ses dirigeants : l'auteur part des origines sacrées du domaine, prenant racine dans l'histoire de saint Volusien, saint protecteur de la ville, et Aymeri de Narbonne, ancêtre de la lignée, pour arriver au règne comtal de Gaston IV. En clôture, il place une description des frontières du territoire et dresse la liste des châtellenies placées sous l'autorité des seigneurs de Foix. En réalité, l'œuvre d'Esquerrier est la troisième du genre : à la fin du XIVe siècle, Honoré Bovet rédige une première chronique des

comtes de Foix (aujourd'hui perdue), sous la forme d'une épître dédicatoire aux consonances épiques, en réponse à une commande passée par Gaston Fébus ; en 1445, Michel de Bernis rédige une seconde chronique des comtes de Foix, dans un style très proche de celui d'Honoré Bovet, qu'il place cette fois en introduction du cartulaire qu'il vient d'achever pour Gaston IV et Éléonore. Lorsqu'Arnaud Esquerrier prend sa plume en 1456, il sait donc pouvoir s'appuyer sur des modèles antérieurs reconnus, avec lesquels il prendra plus ou moins de distance. Précisons enfin qu'à sa suite, au début du XVIe siècle, un moine cordelier du couvent de Morlàas, Miégeville, rédigera une quatrième chronique, en se laissant largement inspirer par le travail de ses prédécesseurs.

1. LES *CHRONIQUES ROMANES*, PLUS QUE DES *GESTA PRINCIPUM* ?

Le titre de *Chroniques romanes des comtes de Foix* est tiré, non pas de la tradition manuscrite qui reste muette à ce sujet, mais de l'édition *princeps* d'Henri Courteault et Félix Pasquier, parue en 1895. Le choix de le conserver intact était d'abord motivé par la volonté d'établir un lien de continuité clair entre notre travail éditorial et le précédent. Certes, l'adjectif « romanes » pourrait paraître désuet (sans doute aujourd'hui lui préférerions-nous celui d'« occitanes », de « provençales » ou d'« en langue d'oc »), mais il nous semble malgré tout être juste : d'une part, parce qu'il permet d'établir une opposition claire avec les chroniques latines de la même époque, ce qui fait sens quand on connaît les enjeux qui entourent le texte ; d'autre part, parce qu'il rend compte des particularités de la langue de l'auteur, un occitan languedocien qui subit l'influence d'autres langues romanes, comme le gascon, le français ou le catalan. Par ailleurs, la conservation du titre trouve une autre justification, cette fois dans l'appartenance générique de l'œuvre d'Arnaud Esquerrier : le texte est qualifié de *coronica*[1] par l'auteur, dans la lettre que celui-ci adresse en 1456 à Gaston IV pour l'informer de la finalisation du travail (et qui tenait vraisemblablement lieu de prologue dans le canevas initial[2]). Il est vrai que le terme semble bien choisi pour désigner ce qui tient avant tout d'une narration brève des événements historiques, suivant l'ordre chronologique – une chronique au sens où les XIVe et XVe siècles l'entendaient[3].

Toutefois, le projet rédactionnel d'Arnaud Esquerrier se précise lorsqu'on l'intègre au sous-genre des chroniques dynastiques régionales, que Elisabeth van Houts définit comme "chronicles centered around one family, dynasty or house often functioned as a history of the region over

[1] Voir Annexes.
[2] Voir Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».
[3] GUENÉE Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 28/4 (1973), (pp. 997-1016), p. 1008.

which that family ruled"[4]. En effet, la chercheuse établit une liste de cinq critères, qui sont tous remplis par les *Chroniques romanes* : 1) l'ancrage géographique : "[The] subject matter was limited by the geographical boundaries of the territory concerned"[5] ; 2) la correspondance avec l'actualité : "Dynastic chronicles and *gesta principum* were written with the following purposes, which were usually linked with events in the author's own time: to record and celebrate important occasions, to commemorate ancestors, to legitimize the *status quo*, as propaganda"[6]; 3) le traitement du passé : "Chronicles who did not begin with a description of the home land usually began with an account of the earliest known ancestor"[7]; "Manipulation of the past in the interest of present day policies"[8]; 4) la relation entre auteur et mécène : le plus courant pour les mécènes aristocrates était de "commissioning chronicles from others – sometimes from laymen and sometimes from monks or ecclesiastical officers"[9]; "a fair balance exists between secular family chroniclers and monks"[10]; 5) la mobilisation de sources précises : "archeological material"[11], "library and archives"[12], "charter material"[13], "annals and chronicles written by previous generations"[14]. Germain Butaud y ajoute d'autres caractéristiques, qui sont également incarnées par les *Chroniques romanes* : les enjeux de l'écriture (l'affermissement du pouvoir seigneurial[15]), la forme (de brefs portraits en chaîne[16]), le style (réaliste[17]), mais aussi les conditions de conservation des manuscrits (peu de témoins et souvent tardifs[18]) et leur circulation (limitée[19]). Il convient malgré tout de relever deux différences entre le corpus d'Elisabeth van Houts et les *Chroniques romanes* : d'une part, la scansion du temps repose presque uniquement sur la succession des règnes comtaux, ceux des rois de France n'étant

---

[4] HOUTS Elisabeth (van), *Local and regional Chronicles*, Turnhout, Brepols, 1995, pp. 20 & 33-42 ; voir également : *Limousin, pays et identités : enquêtes d'histoire (de l'Antiquité au XXIe siècle)*, sous la direction de Jean Tricard *et alii*, Limoges, Pulim, 2006, p. 454 ; voir aussi : BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits généalogiques en France à la fin du Moyen Âge (XIVe-début du XVIe siècle) », in *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, (pp. 141-163), p. 141.

[5] HOUTS Elisabeth (van), *Local and regional*, *op. cit.*, p. 34.

[6] *Id.,* p. 37.

[7] *Id.,* p. 35.

[8] *Id.*, p. 38.

[9] *Id.,* p. 39 ; voir également : BUTAUD Germain, « Pour un panorama », *op. cit.,* p. 145.

[10] *Id.,* p. 40.

[11] *Id.,* p. 32.

[12] *Ibid.*

[13] *Id.,* p. 33.

[14] *Id.,* p. 33 ; voir également : BUTAUD Germain, « Pour un panorama », *op. cit.,* p. 144.

[15] BUTAUD Germain, « Pour un panorama », *op. cit.,* p. 144.

[16] *Id.*, p. 141.

[17] *Id.*, p. 146.

[18] *Id.*, p. 141 & 147.

[19] *Id.*, p. 147.

pas systématiquement explicités[20] et, quand ils le sont, la manière s'en révèle plus imprécise. Le projet d'écriture ne vise donc pas seulement à intégrer la petite histoire de Foix à la grande histoire du royaume de France, mais à véritablement concentrer l'attention sur les seigneurs fuxéens. D'autre part, la chronique d'Arnaud Esquerrier ne couvre pas "three to six generations"[21], mais seize, ce qui représente un spectre chronologique beaucoup plus large que la plupart des chroniques régionales dynastiques. De notre point de vue, ces éléments pourraient constituer des indices importants pour éclairer les ambitions d'élévation sociale des comtes de Foix[22].

Les chroniques dynastiques sont également appelées *gesta principum*, ce qui souligne le déplacement de l'attention depuis les événements eux-mêmes vers ceux qui les ont provoqués, accomplis, dans le but non pas seulement de raconter, mais aussi de faire mémoire ; pour reprendre les mots de Bernard Guenée dans *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval* :

> Si le Moyen Âge emploie peu ces mots [ceux d'*accidere*, *evenire*, *advenire*], c'est qu'il considère beaucoup moins les événements en eux-mêmes que par rapport à leurs auteurs. Il parle moins de ce qui s'est passé que de ce qui a été fait. […] Si bien que les *res gestae*, les *gesta* (au neutre pluriel), la *gesta* (au féminin singulier), en français la « geste » ou les « faits », sont les mots qui vinrent tout naturellement sous la plume de l'historien pour désigner des faits dont il entreprenait le récit[23].

En réalité, quoi qu'en dise Reinhilt Richter-Bergmeier pour qui ce genre littéraire n'existe pas dans l'historiographie en ancien occitan[24], concevoir les *Chroniques romanes* comme des *gesta* est loin d'être absurde, et ce pour deux raisons. Premièrement, les *gesta pontificalis* constituent l'un des principaux modèles de l'historiographie fuxéenne dans l'élaboration de portraits biographiques en chaîne[25]. En effet, cette structure apparaît déjà sous la plume d'Honoré Bovet, premier chroniqueur de Foix, et sera ensuite reprise par tous ses successeurs. Rien de surprenant dans ce constat, les *gesta principum* entretenant d'étroites correspondances avec les *gesta episcoporum* et *abbatum*, qui tirent eux-mêmes leur essence du *Liber pontificalis*[26]. Deuxièmement, les *gesta*, du moins d'un point de vue fonctionnel, sont très proches du cartulaire, tous deux revêtant la même dimension symbolique et

---

[20] HOUTS Elisabeth (van), *Local, op. cit.,* p. 36.
[21] *Ibid.*
[22] Voir : Étude littéraire : « Enjeux du portrait biographique ».
[23] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 2011 (1980), p. 22.
[24] RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie de l'historiographie occitane du Moyen Âge », in *Miscellanea di studi in onore di Aurelio Roncaglia a cinquiant'anni dalla sua laurea*, 3 volumi, Modena, Mucchi Editore, vol. III, (pp. 1113-1119), p. 1118.
[25] Voir Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».
[26] LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Age (diocèse de Liège, XIe-XIIIe siècles)*, Paris, Beauchesne, 1997, p. 291.

commémorative[27]. Or l'écriture historique qui s'élabore dans le comté de Foix – comme dans une bonne part du Midi[28] – est intimement liée à la composition de cartulaires, dans lesquels elle puise sa matière première. L'alliance entre cartulaire et texte historique à valeur de *gesta* comme support de commémoration est illustrée par Michel de Bernis, le deuxième chroniqueur de Foix : il qualifie son œuvre de *gesta*[29] et la dédie « ad eternal memoria dels comtes antiqs de Foix »[30]. Jusqu'en 1445, l'écriture de la mémoire comtale s'inspire donc des *gesta* par au moins deux voies d'accès (la tradition du *Liber* et les liens avec les cartulaires), distinctes mais complémentaires.

Sur la base de ces observations, le lecteur pourrait légitimement se demander si l'emploi explicite du terme *coronica* par Arnaud Esquerrier dans le prologue de son œuvre – par opposition à *gesta* chez de Bernis – ne pourrait pas traduire une mise à distances de la tradition historiographique de Foix. En effet, bien que l'appartenance des *Chroniques romanes* au genre des *gesta principum* sonne comme une évidence, le risque d'une confusion avec la généalogie n'est pas inexistant. Si nous nous accordons à Michel Lauwers pour dire que les *gesta* s'intéressent d'abord à « la "succession" (*successit*) »[31], il faut admettre que les *Chroniques romanes* se placent en partie sous l'égide de la généalogie, en ce qu'elles tracent aussi l'histoire de « l'"engendrement" (*genuit*) »[32] : plus que les liens familiaux qui rapprochent tous les comtes de Foix entre eux, c'est le souci d'Arnaud Esquerrier de mimer la régénération des vertus comtales, à chaque maillon de la chaîne de transmission, qui confirme l'attention accordée au *genus*. En outre, le risque d'une confusion avec la généalogie apparaît aussi par rapport à la chronique elle-même : s'il est vrai que la chronologie préside à la plupart des choix organisationnels des *Chroniques romanes* et que le style rédactionnel soit résolument tourné vers l'historiographie humaniste, il arrive à Arnaud Esquerrier d'accorder la priorité à la structure de la notice biographique, impliquant l'insertion de ruptures chronologiques assumées[33]. Qu'en opposition à ses prédécesseurs, l'auteur se réclame de la chronique plutôt que des *gesta* était déjà en soi digne d'intérêt ; qu'il casse les codes des deux genres en proposant un récit étendu des vies de ces protagonistes l'est encore plus. En effet, même si on ne peut nier que les

---

[27] GEARY Patrick, « Entre gestion et *gesta* », in *Les Cartulaires*, Actes de la Table ronde, organisé par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991), réunis par Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse, Paris, École des chartes, 1993, (pp. 13-24), p. 24 ; voir également : GENET Jean-Philippe, « Cartulaires, registres et histoire : l'exemple anglais », in *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale*, sous la direction de Bernard Guenée, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977, pp. 95-129.

[28] Voir Étude littéraire : « Historiographie médiévale en langue d'oc ».

[29] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 160/2, 2002, p. 397.

[30] *Id.*, p. 418, § 1.

[31] LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, op. cit.*, p. 292.

[32] *Ibid.*

[33] Voir : Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».

frontières génériques tendent à devenir poreuses en cette fin de Moyen Âge[34], les choix structurels posés par Arnaud Esquerrier dans la gestion de l'information biographique ne peuvent pas systématiquement s'expliquer en fonction d'un certain relâchement formel – d'autant moins au vu des enjeux qui sous-tendent son œuvre[35] – ; que du contraire, ils semblent plutôt faire système et servir une idéologie courtoise précise.

Certes, pour les territoires occitans de la fin du Moyen Âge, s'interroger sur le développement du genre biographique en prose et sur les enjeux qui le sous-tendent n'est pas chose aisée : indépendamment de l'intérêt limité qu'il suscite auprès des occitanistes en dehors des *vidas* et *razos*, le récit de vie est rarement conçu par les auteurs du Midi de manière indépendante ; le plus souvent, il se voit greffé à un autre genre littéraire. Dans le domaine de la production trobadorique, le phénomène apparaît distinctement, puisque les *vidas* – d'autant plus en étant conçues en parallèle des *razos* – fonctionnent dans un rapport de dépendance étroit avec la pièce lyrique dont elles ont pour mission d'introduire l'auteur. Pourtant, la question mérite d'être posée dans le cadre de cette étude : comme nous l'avons dit, Arnaud Esquerrier construit ses *Chroniques romanes* sur la base d'une série d'adaptations structurelles qui procèdent d'une mise en relief du fait biographique, conduisant à un renoncement partiel aux principes fondateurs des genres historiographiques institués au sein du comté de Foix. Le récit de vie constitue donc une réelle préoccupation de son projet d'écriture mais, en même temps, les procédés qu'il emploie ne correspondent qu'imparfaitement à ce qui s'observe dans les récits de vie oïliques de la même époque, les biographies chevaleresques bourguignonnes, par exemple[36]. Ainsi, sans être complètement hermétique aux modèles littéraires en vogue en France dans la seconde moitié du XVe siècle, l'écriture des *Chroniques romanes* semble plutôt mobiliser un héritage caractéristique de la mentalité méridionale, impliquant entre autres des références au droit romain, à la pratique juridique et à la culture courtoise[37].

2. ÉTAT DE L'ART

---

[34] BUTAUD Germain, « Pour un panorama », *op. cit.*, pp. 162-163 ; voir également : DOMENEC J. E. Ruiz, *La memoria dei feudali,* Guida Editori, Barcelona, 1984, p. 26 ; voir également : GÉNICOT Léopold, *Les généalogies*, Turnhout, Brepols, 1975, pp. 13, 16 & 23.

[34] Voir : Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».

[35] Voir : Étude littéraire : « Enjeux du portrait biographique ».

[36] Voir : Étude littéraire : « Enjeux du portrait biographique ».

[37]Sur les différences entre cultures du Nord et du Sud, voir : BIGET Jean-Louis, « Introduction », in *Cahiers de Fanjeaux. Église et culture en France méridionale (XIIe-XIVe siècle),* Toulouse, Privat, coll. « Collection d'Histoire religieuse du Languedoc au Moyen Âge », 2000, (pp. 5-18), p. 7.

Les chroniques romanes des comtes de Foix d'Arnaud Esquerrier ont rencontré une belle postérité et ont fait l'objet de nombreuses reprises : au-delà de la chronique de Miégeville précédemment mentionnée, signalons Bertrand Hélie, qui réalise en 1540 une traduction latine très libre[38] de l'œuvre d'Arnaud Esquerrier ; en 1539 – soit une année avant la parution officielle de son modèle – Guillaume Laperrière reprend la traduction de Bertrand Hélie pour rédiger, en français, ses *Annales de Foix*[39]. En 1608, Du Belloy, avocat général au parlement de Toulouse rédige son *Plaidoyer ou Histoire et description du pays et souveraineté du Béarn ; état de la maison de Foix*[40]. L'année suivante, Pierre Olhagaray écrit *L'Histoire de Foix, de Béarn et de Navarre* (1609)[41] dans le seul but de glorifier le roi Henri IV dont il était l'historiographe officiel. Dans le Livre IV de son *Mémoire de l'histoire du Languedoc* (1633)[42], Guillaume Catel reprend quant à lui des passages de la chronique de Miègeville.

En plus de ces multiples reprises, plusieurs travaux critiques ont été consacrés à l'écriture historiographique du comté de Foix et ce, dès le XVIIe siècle : *L'histoire de Béarn*[43] de Pierre de Marca (1640) est sans doute le premier ouvrage à pouvoir être qualifié d'« historique » au sens moderne du terme puisque son auteur a réalisé un véritable travail de compilation et de croisement des archives des deux maisons auxquelles il avait accès, celles de Foix et de Béarn. En 1644, le *Mémorial historique des troubles du pays de Foix*[44] de J.-J. de Las Casas (ou Les Cazes) a l'avantage de présenter, en faisant fi des réminiscences catholiques peu objectives, un grand nombre de descriptions et d'événements qui ne sont présents dans aucun des ouvrages précédemment cités[45]. Entre 1726 et 1733, Anselme de Sainte-Marie retrace la succession des comtes de Foix dans son *Histoire généalogique*[46] ; au siècle suivant, Jacques Faget du Baure prend la défense des comtes de Foix dans ses *Esquisses du Béarn* (1805)[47]. Il nous faut également citer Charles Clémencet, qui compose une

---

[38] HÉLIE Bertrand, *Bertrandi Heliae, appamiensis jurisconsulti, Historia comitum fuxensium*, Toulouse, 1540 ; précisons d'emblée que cette traduction, trop libre, ne nous a été d'aucune utilité dans l'édition de texte.
[39] LAPERRIÈRE Guillaume, *Annales de Foix,* Toulouse, 1539.
[40] BELLOY P. (de), *Plaidoyer ou Histoire et description du pays et souveraineté du Béarn,* Toulouse, 1608.
[41] OLHAGARAY Pierre, *Histoire de Foix, de Béarn et de Navarre,* Toulouse, 1609.
[42] CATEL Guillaume, *Mémoire de l'histoire du Languedoc curieusement et fidèlement recueillis de divers auteurs... et de plusieurs titres et chartes ... par Me Guillaume de Catel*, Toulouse, P. Bosc, 1633.
[43] MARCA Pierre (de), *Histoire de Béarn, contenant l'origine des Rois de Navarre, des Ducs de Gascogne, Marquis de Gothie, Princes de Béarn, Comtes de Carcassonne, de Foix, et de Bigorre. Avec diverses observations géographiques, et historiques,… concernant principalement les dits Païs*, Paris, Chez la Veuve Jean Camusat, 1640.
[44] LES CAZES J.-J., *Mémorial historique des troubles du pays de Foix*, Toulouse, 1644.
[45] CASTILLON Héliodore, *L'histoire du comté de Foix,* deux volumes, *Histoire du comté de Foix*, 2 volumes, Toulouse-Paris-Pamiers, Cazaux-Garnier-Fuzéré, 1852, vol. 1, p. VIII.
[46] SAINTE-MARIE Anselme (de) et alii, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris, La compagnie des libraires, 1726-1733.
[47] FAGET DE BAURE Jacques, *Essais historiques sur le Béarn,* Paris, Denugon, Eymery, 1818 ; voir aussi, du même auteur : *Histoire du Canal de Languedoc*, Paris, Impressions de Crapelet, 1805.

chronologie historique des comtes de Foix dans son *Art de vérifier les dates* (1818-1819)[48], ainsi que Hyppolite Gaucheraud, qui signe en 1834 l'*Histoire des comtes de Foix de la première race*[49]. En 1894, Henri Courteault rédige un article sur la personne de Michel de Bernis[50], qui, d'une part, fait suite à son édition de l'*Histoire de Gaston IV de Foix* par Guillaume Leseur (1893)[51] – bientôt complétée par une monographie dédiée à la personne de Gaston IV (1895)[52] – et qui, d'autre part, préfigure l'édition des *Chroniques romanes des comtes de Foix,* relatives aux chroniques d'Esquerrier et de Miégeville, qu'il publie en partenariat avec Félix Pasquier (1895)[53]. Enfin, précisons que la chronique rédigée par Michel de Bernis – qui permet d'accéder en partie à celle d'Honoré Bovet, aujourd'hui perdue – a fait l'objet de deux éditions : l'une, due à J. A. C. Buchon[54], paraît en 1841 et se révèle d'une qualité douteuse ; elle a depuis été remplacée par une seconde, réalisée par Hélène Biu en 2002[55].

Étudier l'historiographie du comté de Foix nous permet en outre de bénéficier du remarquable outillage scientifique dont ce territoire est doté : bien qu'il soit vain de vouloir en dresser le panorama exhaustif[56], il nous semble néanmoins utile d'épingler les ouvrages de Claudine

---

[48] CLÉMENCET Charles *et alii*, *L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur*, Paris, Congrégation de Saint-Maur, 1818-1819.

[49] GAUCHERAUD Hyppolite, *Histoire des comtes de Foix de la première race,* Paris, Alphonse Levavasseur, 1834.

[50] COURTEAULT Henri, « Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 6/23 (1894), pp. 272-300.

[51] GUILLAUME DE LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, édition Henri Courteault, 2 volumes, Paris, H. Laurens, 1983.

[52] COURTEAULT Henri, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre, 1423-1472 : étude historique sur le midi de la France et le nord de l'Espagne au XVe siècle*, Toulouse, Privat, 1895.

[53] *Les chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville*, édité par Félix Pasquier et Henri Courteault, Gadrat – Privat – Picard – Ribaut, Foix – Toulouse – Paris – Pau, 1895.

[54] BUCHON J. A. C., « Chronique des comtes de Foix en langue béarnaise », dans *Panthéon littéraire, choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, 1841, p. 575-600.

[55] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 160/2, 2002, pp. 385-473.

[56] La longue liste de travaux à suivre n'en est qu'un échantillon : ROZIÈRE Eugène (de), « Le pariage de Pamiers », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 32 (1871), pp. 1-19 ; FLOURAC Léon, *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc. Étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle*, Paris, Picard, 1884 ; Marti J., « Un épisode de la guerre entre Matthieu, comte de Foix, et Martin, roi d'Aragon (fin XIVe siècle), dans *Bulletin de la Socitété Ariégeoise*, 1886-1888, pp. 154-157 ; DOGNON Paul, « Les Armagnacs et les Bourguignons. Le comte de Foix et le Dauphin de Languedoc (1416-1420) », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1/4 (1889), pp. 433-509 ; BAUDON DE MONY Charles, *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XVe siècle*, 2 volumes, Paris, Picard, 1896 ; PASQUIER Félix, « Coutumes du Fossat dans le comté de Foix d'après une charte de 1274 », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 9/35 (1897), pp. 257-322 ; Doubet G., « Les origines probables de la famille de Foix-Rabat », dans *Bulletin de la Société Ariégeoise*, 1897-1898, pp. 226-277 & 298-303 ; VIGNAUX A., « Une note diplomatique au XVe siècle - Charles VII, roi de France et Jean Ier, comte de Foix », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale,* 12/47 (1900), pp. 355-369 ; DUFAU DE MALUQUER A., *Rôle des feux de Foix en 1390*, Foix, Gadrat, 1901 ; ARNAUD G., *Mémoires sur les États de Foix*, Toulouse, Privat, 1904 ; SAMARAN Charles, *La maison d'Armagnac au XVe siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, t. VII.)*, Paris, Picard, 1907 ; PASQUIER Félix, *Cartulaire de Mirepoix,* Toulouse, Privat, 1921 ; VIDAL J.-M. (Monseigneur),

Pailhès qui, à la suite de l'historien Pierre Tucoo-Chala[57], s'est spécialisée dans la question fuxéenne : « La crise de la communauté monastique de Lagrasse » (1980)[58] – pour comprendre le contexte de parution du *Roman de Philomena*, l'une des sources d'inspiration d'Arnaud Esquerrier ; *Au temps de Gaston Fébus* (1991)[59] ; *L'Ariège des comtes et des cathares* (1992)[60] – qui permet de saisir les conséquences de la croisade albigeoise pour le comté de Foix –, *D'or et de sang, le seizième siècle ariégeois* (1992)[61] ; *Histoire de Foix et de la Haute Ariège* (1996)[62] ; *Recueil des chartes de l'abbaye de La*

Schisme et hérésie au diocèse de Pamiers (1467- 1626), Rome-Paris, Établissement français-Picard, 1931 ; DIDIER Noël, « Paul de Foix à la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 56 (1939), pp. 396-435 ; SAMARAN Charles, « Un texte historiographique à retrouver : les chroniques (canoniques) de la Maison d'Armagnac (XIVe s.) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98/1, 1954. pp. 7-9; Nelli R., *Le Languedoc et le Comté de Foix. Le Roussillon*, 4 volumes, Paris, Gallimard, 1958 ; DUVERNOY Jean, « La noblesse du pays de Foix au début du XIVe siècle », dans *Pays de l'Ariège, Foix,* 1960, pp. 123-140 ; LEWIS P.S. I. « Une devise de chevalerie inconnue, créée par un comte de Foix ? Le dragon », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 76/66 (1964), pp. 77-84 ; WOLFF Philippe, « Une ville pyrénéenne au XIIIe siècle : l'exemple de Foix », dans Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, 77/72, (1965) pp. 137-155 ; SALET Francis, « Découverte d'une crypte à Saint-Volusien de Foix », dans *Bulletin Monumental,* 126/4 (1968), pp. 376-377 ; Llobet (de) G. I., « De l'intérêt des archives des Basses Pyrénées pour Foix au Moyen Âge », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale,* 81/92 (1969), pp. 211-215; BAYLÉ Jeanne, « Mise en défense du château de Montaillou au début du XVe siècle », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 129/ 1, 1971, pp. 113-119; Llobet G. (de), *Foix médiéval*, Foix, Société ariégeoise des Sciences, lettres et arts, 1975 ; PALÈS-GOBILLIARD Anette, « Le catharisme dans le comté de Foix, des origines au début du XIVe siècle », dans *Revue de l'histoire des religions*, tome 189/2 (1976), pp. 181-200 ; *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les Cathares du Comté de Foix (1308-1309),* texte édité, traduit et annoté par Anette Palès-Gobilliard, Paris, CNRS, 1984 ; OURLIAC Pierre et MAGNOU Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, CTHS, 1984-1987 ; VONDRUS-REISSNER Dominique, « La formule "par la grâce de Dieu" dans les actes de Jean IV d'Armagnac », dans *Bibliothèque de l'école des chartes,* 151/1, 1993, pp. 171-183 ; ARMENGAUD R., Boulbonne, le Saint-Denis des comtes de Foix, Mazères, Mairie de Mazères, 1993 ; VERNA Catherine, « Fer et pouvoir : la politique sidérurgique des comtes de Foix (XIIIe-XVe siècles) », dans *Pallas*, 46 (1997), pp. 297-309 ; BOURRET Charles, *Un royaume « transpyrénéen » ? La tentative de la maison de Foix-Béarn-Albret à la fin du Moyen Âge*, Pau, Pyrégraph, 1998 ; DEBAX Hélène, « Entre Foix et Carcassonne : les origines de la seigneurie des Trencaval au nord-est de l'Ariège », dans *Bulletin de la Société Ariégeoise,* 1999, pp. 82-96 ; PINTO Anthony, « Les sources notariales, miroir des cycles d'exportation du pastel languedocien en Roussillon et dans le Nord-Est de la Catalogne (XIVe siècle-premier quart du XVe siècle) », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale. Le commerce du pastel, de la laine et des draps, XIVe-XVIe siècles,* 113/36 (2001), pp. 423-455 ; POUJADE Patrice, « Les produits du commerce transfrontalier dans le Pays de Foix à travers les actes notariés (vers 1550-vers 1700) », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale. Dynamiques marchandes : acteurs, réseaux, produits (XIIIe-XIXe siècles),* 117/251 (2005), pp. 363-381 ; GUILLOT Florence, « Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge (Ariège) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, 23-24 (2005), pp. 265-292 ; GALÉS Françoise, « Les résidences de Gaston Fébus en Béarn », dan *Archéologie du Midi médiéval*, 4, 2006, pp. 151-164.

[57] TUCOO-CHALA Pierre, « Origine et signification du surnom de Gaston III de Foix dit "Fébus" », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 66/25 (1954), pp. 61-69 ; – , *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391),* Bordeaux, Bière, 1960 ; e –, *Le livre des hommages de Gaston Fébus (1343-1391),* Zaragoza, Talleres Editiorales Librería General, 1976 ; – , « Les honneurs funèbres chez les Foix-Béarn au XVe siècle », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale,* 90/138-139 (1978), pp. 331-351 ; –, *Gaston Fébus et la souveraineté de Béarn*, Pau, Librairie parisienne, 1981 ; –, *La vicomté de Béarn et le problème de la souveraineté. Des Origines à 1620,* Pau, Librairie Parisienne, 1981 ; – et STAES Jacques, *Notaire de prince. Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Fébus*, Pau, Laboratoire de Recherche en Langues et Littératures Romanes-Editions Covedi, 1996.

[58] PAILHÈS Claudine, « La crise de la communauté monastique de Lagrasse », dans *Sous la règle de saint Benoît. Actes du colloque de Sainte-Marie de Paris en 1980*, Genève, Droz, 1982.

[59] PAILHÈS Claudine, *Au temps de Gaston Fébus : Chroniques d'Ariège*, Foix, Conseil général de l'Ariège, 1991.

[60] PAILHÈS Claudine, *L'Ariège des comtes et des cathares*, Toulouse, Milan, 1992.

[61] PAILHÈS Claudine, *D'or et de sang, le seizième siècle ariégeois*, Foix, Archives départementales, 1992.

[62] *Histoire de Foix et de la Haute Ariège*, sous la direction de Claudine Pailhès, Toulouse, Privat, 1996.

Grasse (2000)[63] – développement utile à la thématique amorcée en 1980 –; *Foix et ses environs* (2001)[64] – intéressant pour rétablir le lexique des noms de lieux, de même que *Mirepoix et ses environs* (2004) ; *Le comté de Foix, un pays et des hommes* (2006)[65] qui offre un aperçu global des mécaniques curiales ; *Gaston Fébus. Le prince et le diable* (2007)[66] et *Gaston Fébus* (2010)[67] – indispensable pour compléter le premier ; [68] enfin, *Les comtes de Foix. Des Pyrénées au trône de France (XIe – XVIe siècle)*, paru l'année passée. S'ajoutent à cette bibliographie déjà bien étoffée plusieurs travaux de recherches menés par l'historienne Véronique Lamazou-Duplan, touchant autant à l'histoire qu'à la littérature produite dans l'entourage des comtes de Foix (et de Gaston Fébus spécifiquement) : « Le drame d'Orthez (1380) ou les stratégies du silence » (2004)[69], « Froissart et le drame d'Orthez : chronique ou roman ? » (2006)[70], « Duo politique : Charles II de Navarre et Gaston Fébus (1349-1364) » (2006)[71], « Froissart à Orthez : prince modèle ou modèle pour le prince ? » (2009)[72], « Une

---

[63] *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, 2 volumes, publié par Claudine Pailhès, Paris, CTHS, 2000.

[64] PAILHÈS Claudine, *Foix et ses environs*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, coll. « Mémoires en Images », 2001.

[65] PAILHÈS Claudine, *Le comté de Foix, un pays et des hommes : Regards sur un comté pyrénéen au Moyen Age*, Mercuès, La Louve éditions, 2006.

[66] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable,* Paris, Perrin, 2007 ; citons également les travaux suivants, consacrés à la figure de Gaston Fébus : GAUCHERAUD Hyppolite, *Gaston III dit Phœbus*, Paris, Levavasseur, 1834 ; *Rôles de l'armée de Gaston Phoebus, comte de Foix et seigneur de Béarn (1376-1378),* publiés d'après un manuscrit inédit par Paul Raymond, Bordeaux, Gounouilhou, 1872 ; GASTON FÉBUS, *Livre de chasse,* édité par Gunnar Tilander avec introduction, glossaire et reproduction, Karlshamn, AB EG Johanssons, 1971 ; GASTON FÉBUS, *Livre des Oraisons*, éd. Gunnar Tillander et Pierre Tucoo-Chala, Pau, Marrimpouey jeune, 1974 ; PEROT Jacques, « Un manuscrit du *Livre de la Chasse* de Gaston Fébus (Gaston III de Foix-Béarn) au château de Pau : premières observations », dans *Revue de Pau et du Béarn,*14, 1987, p. 21-36 ; MIRONNEAU Paul, « Gaston Fébus et la Fortune », dans *Médiévales. La renommée,* 24 (1993), pp. 149-162 ; NARBONNE Bernard, *Histoire de Gaston X « Fébus », prince de Béarn*, Monein, Pyrémonde, coll. « Princi Negue », 2005 ; ANTHENAIDE Claude (d'), *Portraits en costume de chasse, de Gaston Phébus à Claude Lepape*, Paris, Nicolas Chaudun, 2010 ; AINSWORTH Peter F *et alii, Gaston Febus ; Prince Soleil (1330-1391*), Paris, Bibliothèque nationale de France, 2011. Cet ouvrage a été publié à l'occasion de l'exposition « Gaston Fébus. Prince Soleil, 1331-1391 », présentée à Paris au Musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge (2011-2012), puis au Musée national du château de Pau (2012).

[67] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus,* Paris, Perrin, 2010.

[68] PAILHÈS Claudine, *Les comtes de Foix. Des Pyrénées au trône de France (XIe – XVIe siècle)*, Villemur sur Tarn, Éditions Loubatières, 2022.

[69] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Le drame d'Orthez (1380) ou les stratégies du silence », in *Printemps d'Histoire. La Khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, coordonné par Ludivine Bantigny, Aline Benain, Muriel Le Roux, Paris, Perrin, 2004, pp. 275-286.

[70] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Froissart et le drame d'Orthez: chronique ou roman ? », in *Actes du colloque international Jehan Froissart (Lille 3 - Valenciennes, 30 septembre-1 er octobre 2004)*, sous la direction de Marie-Madeleine Castellani et Jean-Charles Herbin, Paris, Société de langue et de littérature médiévales d'oc et d'oïl, 2006, pp. 111-142.

[71] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Duo politique : Charles II de Navarre et Gaston Fébus (1349-1364) », in *Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italia au Moyen Âge. Études offertes à Béatrice Leroy*, sous la direction de Jean-Pierre Barraqué et Véronique Lamazou-Duplan, Biarritz, Atlantica, 2006, pp. 81-98.

[72] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Froissart à Orthez : prince modèle ou modèle pour le prince ? De la réécriture de l'histoire au miroir », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 85-110.

princesse méconnue au destin singulier » (2013)[73], *Signé Fébus, comte de Foix, prince de Béarn* (2014)[74], « Enterrer les Foix-Béarn-Navarre à la fin du Moyen Âge » (2020)[75] et le dernier ouvrage, paru l'année passée : *Les Archives Familiales dans l'Occident Médiéval et Moderne. Trésor, arsenal, memorial* (2021)[76].

Au niveau linguistique, nous pouvons également compter sur une large bibliographie, mais qui doit être manipulée avec prudence dans notre cas de recherche. D'une part, parce qu'à l'heure actuelle, aucune œuvre similaire aux *Chroniques romanes* – sur les plans diachronique et diatopique – ne nous est parvenue dans son entièreté[77]. S'il est exact qu'en 1954, Charles Samaran trouve la trace, dans le Registre 1811 (fol. 8) des Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone, d'une chronique seigneuriale commandée par les comtes d'Armagnac au XIVe siècle et répondant vraisemblablement aux mêmes codes que celle d'Esquerrier[78], cette dernière ne nous est pas parvenue, qu'elle ait été détruite ou perdue dans les archives du royaume d'Aragon. D'autre part, parce que les instruments habituels ne suffisent pas pour répondre à toutes les interrogations posées par ce type de texte : comme le note Chrisitan Laux, « Lo pichon Levy es insufisent per l'occitan e la seguida Raynouard-Levy [...] demòra incompleta per çò que tòca la lenga d'usatge social e la lenga del Drech »[79] ; même constat pour le *Dictionnaire de l'Occitan Médiéval* qui, tout en étant très performant pour la langue des troubadours, peine à couvrir les autres domaines et les autres époques de la production occitane.

---

[73] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Une princesse méconnue au destin singulier : Agnès de Navarre, comtesse de Foix », *Bulletin de la Société des Amis du Chateau de Pau*, 166/167 (2013), pp. 59-88.

[74] *Signé Fébus, comte de Foix, prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus*, sous la direction de Véronique Lamazou-Duplan, Paris – Pau, Somogy Éditions d'art – Université de Pau et des pays de l'Adour, 2014.

[75] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Enterrer les Foix-Béarn-Navarre à la fin du Moyen Âge. Entre *fama* et silences. Matériaux et perspectives de recherche », in *La muerte de los príncipes en la Edad Media. Balance y perspectivas historiográficas,* editado por Fermín Miranda García y María Teresa López de Guereño Sanz, Madrid, Casa de Velázquez, 2020, p. 317-335.

[76] *Les Archives Familiales dans l'Occident Médiéval et Moderne. Trésor, arsenal, mémorial*, édité par Véronique Lamazou-Duplan et Jean-Pierre Barraqué, Madrid, Casa de Velázquez, 2021.

[77] Voir : Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».

[78] SAMARAN Charles, « Un texte historiographique à retrouver : les chroniques (canoniques) de la Maison d'Armagnac (XIVe s.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98e année, N. 1, 1954. pp. 7-9. Voir en particulier la réflexion sur le terme *canonigas.*

[79] LAUX Christian, « Trilinguisme latin-occitan-francès cò dels notaris d'Albigès », *Lengas. Revue de Sociolinguistique*, 39 (1996), (pp. 37-52), p. 39.

Pour toutes ces raisons, nous avons donc aussi employé le *F.E.W.*[80], la *Grammaire historique des parlers provençaux* de Jules Ronjat[81], la *Grammaire de l'ancien provençal* de Joseph Anglade[82], l'*Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes* et l'*Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes* d'Âke Grafström[83], l'article de Gérard Gouiran sur « La graphie occitane des scribes provençaux »[84], ceux de Martin D. Glessgen[85] et, pour le gascon/béarnais[86], le *Dictionnaire de l'Ancien Gascon*[87] et *Le gascon. Étude de philologie pyrénéenne* de Gerhard Rohlfs[88]. Les *Documents linguistiques galloromans* de Martin D. Glessgen[89], le *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648* de Paul Cayla[90] et le *Tresor doú Felibrige* de Frédéric Mistral[91] n'auront pas été inutiles. Nous avons également recouru aux travaux d'Ingrid Arthur sur les traductions occitanes de *La legenda maior sancti Francisci*[92] et des *Miracula* de saint Bonaventure[93] – toutes deux localisées dans le Pays de Foix au XIVe siècle –, d'Alfred Jeanroy et Henri Teulié sur

---

80 WARTBURG Walther (von), *Le Dictionnaire étymologique français (FEW) de, Structures, méthodologies, finalités,* édité par H. Carles, M. Dallas, M. Glessgen, A. Thibault, Strasbourg, Edition de Linguistique et Philologie, 2002-en cours ; disponible en ligne via : https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/.

81 RONJAT Jules, *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, 4 volumes, Genève-Marseille, Slatkine-Laffitte, 1980.

82 ANGLADE Joseph, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'Oc : phonétique et morphologie*, Paris, C Klinksieck, 1921.

83 GRAFSTRÖM Âke, *Etude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes : avec un essai d'interprétation phonétique*, Uppsala : Almqvist & Wiksells, 1958 ; – , *Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1968 ; mentionnons également : BRUNEL Clovis, *Les Plus Anciennes Chartes en Langue Provençale : recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle : publiées avec une étude morphologique*, Genève, Slatkine, 1973 (1926-1952) ; PFISTER Max, « Beiträge zur altprovenzalischen Grammatik », *Vox Romanica*, 17 (1958), pp. 281-362.

84 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane des scribes provençaux », in *Langues, dialectes et, écriture. Les langues romanes de France*, Paris, I.E.O. / I.P.I.E., 1993, pp. 37-54.

85 Pour la revue *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (Max Niemeyer Verlag, Tübingen), mentionnons : "Okzitanische Koine/La koinè occitane", II/2, art. 147, 1995, pp. 406-412 ; "Okzitanische Skriptaformen. I. Limousin/Périgord", vol. II/2, art. 148, 1995, pp. 412-419 ; "Okzitanische Skriptaformen/Les scriptae occitanes.III.a. Provence", vol. II/2, art. 150a, 1995, pp. 425-434 ; pour la *Revue de Linguistique Romane* : « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », 86 (2022), pp. 35-314 ; « Pour une histoire textuelle du gascon médiéval », 85 (2021), pp. 325-383.

86 Nous employons « gascon » par opposition à « languedocien » et comme synonyme de « béarnais » car, bien que le béarnais soit aujourd'hui une variante dialectale du gascon, ces deux entités, linguistiques et sociologiques, ne sont différenciées qu'à partir du XVIe siècle ; à ce propos, voir : PÉPIN Guilhem, « Quand le Béarn se disait gascon », *La lettre de l'institut béarnais et gascon,*16 (2008), (pp. 6-8), p. 7.

87 BALDINGER Kurt, *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien gascon*, Tübingen, M. Niemeyer, 1975.

88 ROHLFS Gerhard, *Le gascon. Étude de philologie pyrénéenne*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970.

89 *Les documents linguistiques galloromans*, édition électronique de Martin D. Glessgen, Hélène Carles, Frédéric Duval et Paul Videsott, Zurich, Université de Zurich, 2016 ; disponible en ligne via : http://www.rose.uzh.ch/docling/, date de consultation : le 7 mai 2021.

90 CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648,* Montpellier, Imprimerie P. Déhan, 1964.

91 MISTRAL Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige*, 2 volumes, La Calade, Édisud, 1979 (1882).

92 *La "Vida del glorios sant Frances". Version provençale de la "Legenda maior sancti Francisci" de saint Bonaventure,* édition princeps par Ingrid Arthur, Uppsala, Almquist & Wiksells Boktryckeri, 1955.

93 *"Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances après la sua fi", version occitane de la "Legenda maior sancti francisci, miracula" de saint Bonaventure*, édition et étude de la langue par Ingrid Arthur, Uppsala, Humanistika Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, 1992.

les *Mystères provençaux du quinzième siècle*[94], de Jean-Pierre Chambon – certains coécrits avec Yan Greub ou Philippe Olivier – sur la diffusion des francismes dans les territoires occitans[95], de François Zufferey[96] et de Caterina Menichetti[97] sur les chansonniers provençaux, mais aussi d'Eugène Martin-Chabot[98] sur *La Chanson de la Croisade Albigeoise* et d'Andrea Tondi sur l'*Histoire des Albigeois*[99]. En outre, mentionnons les ouvrages suivants, contenant l'édition d'un nombre important de documents relatifs à la chancellerie de Foix et de Béarn des XIVe et XVe siècles (tous conservés dans la série E des Archives des Pyrénées-Atlantiques, à Pau[100]) : le *Martinet d'Orthez*[101], le *Livre des hommages* de Gaston Fébus[102], les *Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus*[103], le registre de Bernard de Luntz, notaire de Fébus[104], la lettre adressée par les États du Béarn à Gaston IV[105] et les documents relatifs au gouvernement de ce dernier[106].

3. MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

3.1. Objectifs du travail éditorial

---

[94] JEANROY Alfred et TEULIÉ Henri, *Mystères provençaux du quinzième siècle*, New York-London, Johnson reprint, 1971.
[95] CHAMBON Jean-Pierre, « Développement et problèmes actuels des études occitanes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 154/2 (2010), pp. 877-889 ; CHAMBON Jean-Pierre et GREUB Yan, « Histoire des variétés régionales dans la Romania : français », in *Histoire linguistique de la Romania. HSK*, 23/3 (2008), pp. 2552-2565 ; CHAMBON Jean-Pierre et OLIVIER Philippe, « L'histoire linguistique de l'Auvergne et fu Velay : notes pour une synthèse provisoire », *Travaux de Linguistique et de Philologie*, 3 (2000), pp. 83-153 ; CHAMBON Jean-Pierre, « Les centres urbains directeurs du midi dans la francisation de l'espace occitan et leurs zones d'influence : esquisse d'une synthèse cartographique », *Revue de linguistique romane*, 68/269-270 (2004), pp. 5-13 ; CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors, vicaris et autre ayant charge d'armas aus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson* : un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVIe siècle », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 41 (1997), pp. 103-123.
[96] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques sur les chansonniers provençaux*, Genève, Droz, 1987.
[97] MENICHETTI Caterina, *Il canzionere provenzale E (Paris, BnF, fr. 1749)*, Strasbourg, ELiPhi, 2015.
[98] *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, éditée et traduite du provençal par Eugène Martin-Chabot, 3 volumes, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1972.
[99] TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois (deuxième moitié du XVe siècle) : édition critique et étude de langue*, thèse menée sous la direction de Fabio Zinelli et Maria Luisa Meneghetti, Paris-Paris Sciences et Lettres, Sienne-Università degli studi di Sienna, 2019.
[100] Voir à ce propos les sources manuscrits employées dans : TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté du Béarn*, Librairie parisienne, Pau, 1981, pp. 11-12 ; voir en particuliers les registres E381 à E393 et E405 à E414, spécifiquement dédiés aux affaires de Foix.
[101] *Le Martinet d'Orthez (textes médiévaux inédits). Violence, pactes et pouvoir judiciaire en Béarn à la fin du Moyen Âge*, éd. Jean-Pierre Barraqué Biarritz, Atlantica, 1999.
[102] *Le livre des hommages de Gaston Fébus (1343-1391),* éd. Pierre Tucoo-Chala, Zaragoza, Talleres Editiorales Librería General, 1976.
[103] *Les coutumes municipales sous Gaston Phœbus, d'après le texte roman de 1387 et accompagnées de pièces justificatives,* éd. Félix Pasquier, Toulouse, Privat, 1891.
[104] TUCOO-CHALA Pierre et STAES Jacques, *Notaire de prince. Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Fébus*, Pau, Laboratoire de Recherche en Langues et Littératures Romanes-Editions Covedi, 1996.
[105] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté de Béarn*, Pau, Librairie parisienne, 1981.
[106] GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. Henri Courteault, 2 volumes, Paris, Librairie Renouard, 1896.

Cette étude vise en tout premier lieu à offrir une nouvelle édition des *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier. L'édition, certes très bonne, d'Henri Courteault et de Félix Pasquier date de plus d'un siècle, ce qui entraîne plusieurs manquements sur le plan philologique, linguistique et interprétatif. Pour y parvenir, nous avons d'abord transcrit l'unique témoin complet du texte, la première unité codicologique du ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1.

Au niveau philologique, cette étape préliminaire avait d'abord pour objectif de déceler les éventuelles erreurs introduites par Félix Pasquier et Henri Courteault et, quand cela était possible, solutionner les leçons corrompues laissées irrésolues dans leur édition. Sur cette base entièrement rénovée, nous avons alors introduit un apparat critique non plus principalement dédié aux questions d'ordre historique, mais impliquant aussi des réflexions sur la transmission du texte, afin de justifier les interventions éditoriales dans le corps du texte à partir de bases scientifiquement recevables. En effet, contrairement à nos prédécesseurs qui y recourent de manière aléatoire, nous avons pris en compte toute la tradition textuelle, y compris les témoins indirects, de manière systématique. Le travail proprement éditorial est précédé d'une étude détaillée de la tradition manuscrite, doublée d'un graphe[107] permettant d'éclairer les rapports entre les différents témoins de la tradition manuscrite ; à la suite de l'édition, le lecteur trouvera un glossaire, un index toponymique et un index onomastique amplifiés ; nous avons aussi eu soin de fournir une traduction en français moderne du texte critique. Nous espérons ainsi doter le lecteur de tous les outils nécessaires à la bonne compréhension du texte, ainsi que de son contexte de rédaction et de circulation.

Au niveau linguistique, la présente édition vise aussi à offrir l'analyse détaillée de la *scripta* du témoin principal. En effet, l'édition de 1895 présente une reconstruction complète de la graphie du manuscrit visant à la rapprocher de ce que nous savons de la langue écrite des troubadours du XIIIe siècle. Ce premier travail ne rend donc absolument pas compte de la langue employée par l'auteur au XVe siècle, qui s'est révélée être l'intéressant mélange d'une base languedocienne occidentale et de traits morphologiques et syntaxiques empruntés au français, au gascon, au languedocien oriental, aux parlers ibériques et au latin. L'auteur semble ainsi avoir eu soin de sélectionner les variantes graphiques pouvant renvoyer à plusieurs catégories dialectales, de telle sorte que son texte soit décodable, à l'écrit, par des locuteurs d'expressions différentes[108]. Comme nous le démontrons dans l'Étude linguistique, ces observations nous amènent à penser qu'il

[107] Le terme « graphe » est un italianisme emprunté aux travaux philologiques italiens (*grafo*).
[108] Voir : Étude linguistique.

pourrait s'agir d'une *scripta* administrative propre aux domaines de Foix-Béarn, influencée par les formules de la chancellerie latine – sur ce point, précisons que notre édition participe aussi à mieux cerner la scripturalité gasconne, domaine de la recherche en pleine expansion et pour lequel Martin D. Glessgen a récemment souligné l'urgence d'études renouvelées[109].

À ce premier aspect linguistique s'ajoute un second, relatif à une série de questions de stratigraphie du manuscrit : l'unique témoin qui nous est parvenu datant du XVIIe siècle, il a également fallu tenir compte des éventuelles interventions de la tradition manuscrite, impliquant notamment l'insertion de modernismes. Sur ce point, précisons que les méthodes reconstructionnistes employées par Henri Courteault et Félix Pasquier ne permettaient pas d'accéder à la façon dont un copiste du XVIIe siècle percevait et comprenait l'occitan médiéval. Par notre étude, nous espérons avoir pu répondre en partie à cette interrogation, notamment en établissant des correspondances entre ce que nous considérons comme des traits imputables à la langue du copiste et ce que nous savons du scriptorium palois fondé par Jean de Doat dans la seconde moitié du XVIIe siècle, auquel nous pensons pouvoir rattacher la rédaction de F1[A 110].

3.2. Objectifs de l'étude historique

Cette édition critique se dote également d'une autre dimension, relative au champ de l'histoire et de l'histoire de la littérature. Cette approche éditoriale volontairement interdisciplinaire s'insère en réalité dans la pensée de Pierre Chastang et Étienne Anheim, qui envisagent « la question de l'écriture médiévale comme un "fait social total" »[111] :

> Aucune étude linguistique approfondie de qualité ne pourra être réalisée si son auteur ne maîtrise pas le contexte de production de ces sources, les outils pour les appréhender, et s'il n'est pas sensibilisé aux questionnements des historiens. C'est une interdisciplinarité effective, intégrée et au quotidien dont nous avons besoin si nous voulons comprendre la langue de ces textes mais aussi, derrière elle, la société dont elle est l'émanation[112].

---

[109] GLESSGEN Martin, « Pour une histoire textuelle du gascon médiéval », *Revue de Linguistique Romane*, 85 (2021), (pp. 325-384), p. 370 ; voir aussi, du même auteur : « Trajectoires et perspectives en scriptologie romane », *Medioevo romanzo*, 36/1 (2012), pp. 5-23.

[110] Voir : Étude de la tradition manuscrite.

[111] CHASTANG Pierre et ANHEIM Étienne, « Conclusion. L'écriture infinie : écrire l'histoire au Moyen Âge », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, pp. 350-363.

[112] WIRTH-JAILLARD Aude, « Comment étudier la langue des documents comptables médiévaux ? », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 130/2 (2014), pp. 316–332

Du point de vue historique, le XVe siècle se révèle en effet être une période fascinante, car il se situe à la charnière de profondes mutations, entre la dernière manifestation guerrière de l'idéal chevaleresque au sens féodal du terme (la guerre de Cent Ans) et l'aube de l'humanisme renaissant[113]. En conséquence, noblesse et chevalerie chrétiennes doivent faire face au déclin de leur position politique telle que celle-ci se concevait depuis plusieurs siècles, l'incarnation concrète de leur autorité étant désormais bridée par la mécanique centralisatrice du pouvoir royal. Pour reprendre les mots de Benjamin Delruelle :

> Le crépuscule de la chevalerie s'appuie sur l'idée d'un déclin de l'ordre nobiliaire à la fin du Moyen Âge, face à l'action combinée de l'État, de la révolution militaire et de la crise de la noblesse. Les transformations induites par ces processus auraient achevé de disqualifier une chevalerie à bout de souffle et ainsi initié un déclin inéluctable de la noblesse. Les crises épidémiques, sociales et politiques renversent alors l'équilibre des pouvoirs en faveur de la monarchie et favorisent le renouvellement de la noblesse et la montée de nouvelles élites urbaines, bourgeoises et administratives. Le second ordre doit alors lutter pour conserver ses prérogatives et le contrôle des « pouvoirs de régulation sociale », tels que l'autorité, la justice ou la violence.[114]

Certes, les tentatives de résistance – par le prisme de la littérature, en particulier – au nouvel ordre sociétal en train de s'établir sont bien connues dans la civilisation septentrionale, où des cours comme la Bourgogne[115] ou la Bretagne[116] ont alimenté une importante production artistique en faveur d'une politique indépendantiste et conservatrice (c'est-à-dire en récusant le référent à la couronne de France). En revanche, nous sommes assez mal informés sur la façon dont ont pu réagir des seigneurs méridionaux face au déclin de leur condition et à la perte de leurs privilèges. Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous contenter d'opérer un simple transfert des schémas applicables aux sociétés du Nord, puisqu'aux yeux des seigneurs du Midi, le mouvement d'annexion à la couronne de France avait déjà été partiellement admis depuis le traité de Paris de 1229. Le comté de Foix représentant l'une des dernières seigneuries méridionales à s'être maintenue de façon

---

113 CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature au XVIe siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 11.
114 DELRUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang. Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la Modernité (ca 1460 – ca 1620),* Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 15-16.
115 COOLS Hans, *Mannen met macht. Edellieden en de moderne staat in de Bourgondisch Habsburgse landen, ca. 1475-1530,* Zutphen, Den Haag, 2001.
116 *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude tenue à Guingamp le 22 novembre 1997, sous la direction de Jean Kerhervé, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999 ; GUILLAUME DE SAINT-ANDRÉ, *Chronique de l'Etat breton : le bon Jehan et le jeu des échecs : XIVe siècle,* éd. Jean-Michel Cauneau, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

presque intacte – du moins dans son organisation interne – depuis le XIIIe siècle, l'étude du contexte historique qui a vu naître les *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier, en tant qu'écrit officiel visant à une promotion de cour, constitue donc une voie d'accès pertinente pour comprendre, non seulement la façon dont ce domaine est parvenu à se maintenir sur l'échiquier politique de son temps, mais aussi les aspirations et les rêves que Gaston IV était encore autorisé à alimenter en tant que plus puissant baron du Midi de la France. Ainsi, le comte de Foix ne se contente pas de rester dans les bonnes grâces du roi de France, Charles VII ; il s'élève au rang de Pair de France en 1458 et rejoint les hommes les plus influents du royaume. De même, les ambitions royalistes qu'il nourrit depuis son mariage avec Éléonore de Navarre semblent avoir exercé une influence considérable sur la manière dont il concevait son rang, sa fonction et les privilèges qui y étaient liés.

3.3. Objectifs de l'étude littéraire

Pour mesurer les enjeux politiques du texte, nous avons donc mené une analyse littéraire en plusieurs étapes : tout d'abord, dresser un panorama de la production historiographique en langue d'oc (entre le XIIIe et la toute fin du XVe siècle), ce qui n'avait jamais été fait auparavant. L'objectif était de déterminer jusqu'à quel point le projet d'Arnaud Esquerrier correspond, sinon à une tradition, du moins à une pratique de l'écriture historiographique caractéristique des territoires méridionaux. Nous avons ainsi pu démontrer que par son profil (un bon connaisseur des droits romain et canon) et ses techniques d'écriture (conformes à la chancellerie, très proches de ce qui s'observe dans les cartulaires), Arnaud Esquerrier rencontre l'horizon historiographique propre au Midi. Toutefois, il ne s'y inscrit pas de manière exclusive, le principe de la chronique dynastique se rencontrant bien au-delà de la Loire (en Bourgogne, en Bretagne et en Savoie, par exemple), ce qui atteste d'une ouverture intellectuelle et artistique vers le Nord.

Ensuite, identifier le modèle ayant gouverné la structure de l'œuvre : les notices comtales répondent à une organisation précise, héritée du *Liber Pontificalis*, ce qui constitue une donnée importante pour comprendre la manière dont est conçu le portrait biographique en langue d'oc. En effet, déjà connu d'Honoré Bovet, le *Liber* est explicitement cité par Michel de Bernis et guide Arnaud Esquerrier, non pas seulement dans l'organisation micro- et macroscopique de sa chronique, mais aussi dans sa conception de la noblesse de sang, incarnée par la succession ininterrompue des comtes de Foix.

Puis, établir la liste des sources d'inspiration employées par le chroniqueur, en ayant soin de préciser la manière (de façon explicite ou par l'intermédiaire de canaux) et les mobiles qui soutiennent leur convocation ; il est ainsi apparu que la production historiographique émanant des

territoires septentrionaux (les *Grandes Chroniques de France*, l'*Historia regum* de Grégoire de Tours) exerçait une influence déterminante sur la plume du chroniqueur.

Une fois les modèles d'écriture d'Arnaud Esquerrier bien cernés, nous étions alors en mesure de préciser les méthodes employées par l'auteur pour honorer l'objectif principal de cette chronique de cour officielle : encenser le lignage de Foix. Nous avons pu alors observer que l'auteur attribuait à chaque comte plusieurs vertus précises (entre autres, Vaillance, *Largessa*, *Prets et Honor*), héritées du discours des troubadours, qui permettent de définir l'archétype du seigneur de Foix ; ces vertus étant répétées dans chaque notice biographique, elles prouvent la réincarnation, à chaque maillon du lignage, du modèle comportemental institué. Nous avons aussi démontré qu'Arnaud Esquerrier ne se contente pas de réactiver la rhétorique courtoise du XIIIe siècle, mais qu'il veille également à l'adapter aux mœurs de son temps, que ce soit en proposant une perception plus ou moins moderne d'une même vertu (en l'occurrence, le charisme militaire) ou en insérant la représentation des vertus des comtes de Foix dans une perspective plus large, impliquant les vices de la société extérieure, selon le principe du miroir inversé bien connu de l'historiographie royale. Enfin, il est rapidement apparu que l'écriture d'Arnaud Esquerrier était presque systématiquement conçue à deux niveaux interprétatifs, reflétant la prise en compte de deux publics-cibles : le premier concerne l'entourage immédiat du comte de Foix, auquel l'auteur s'adresse en établissant des liens de connivence et en faisant appel à sa mémoire collective ; le second implique un auditoire plus large (les cours de France et de Navarre ?) que l'auteur interpelle en employant des références supra-locales, décodables par des instances non-directement attachées au comté de Foix.

Que les *Chroniques romanes* s'inscrivent en partie dans le genre biographique ne doit donc pas être négligé. En effet, au Moyen Âge, la biographie apparaît comme le mode d'expression de l'identité propre : d'une part, elle met en scène un individu au sein d'un groupe, dont il sublime les valeurs et les structures sociales par son parcours de vie exemplaire ; d'autre part, elle illustre les caractéristiques de l'ensemble de ce groupe, qui partage un nombre défini de points communs, par opposition à une autre collectivité, différente et étrangère (dans le cas qui nous occupe, cette entité étrangère dont on se différencie est d'abord incarnée par la famille d'Armagnac, ennemie jurée de Foix). De ce point de vue, il est probable que la dimension biographique des *Chroniques romanes* réponde à un projet plus vaste, visant à attribuer aux comtes de Foix des signes de distinction, qui participent à ancrer leur identité dans un patrimoine et une mémoire collective déterminés : à l'échelle locale, la civilisation méridionale, qui se définit spécifiquement par des qualités héritées de la rhétorique courtoise du XIIIe siècle (réactivation des vertus encensées par les troubadours) ; à l'échelle supra-locale, la noblesse du royaume de France, qui cultive les vertus liées à sa condition pour lutter contre la décadence du monde moderne (principe du miroir inversé).

3.4. Défis posés par l'édition et l'étude littéraire

Pour réaliser la présente édition, plusieurs obstacles ont dû être préalablement surmontés.

Tout d'abord, au niveau philologique, il a fallu réfléchir à une méthode de travail qui puisse s'adapter à une œuvre relativement isolée dans le champ de la littérature occitane, autant du point de vue de la forme que de la langue. En effet, l'activité philologique des textes en langue d'oc s'étant davantage concentrée sur la lyrique des troubadours des XIIe et XIIIe siècles et sur les genres les plus étroitement liés à cette littérature, nous ne possédons pas, à l'heure actuelle, de structure éditoriale spécifiquement pensée pour les œuvres en prose du XVe siècle. Pour le pallier, nous nous sommes inspirée des principes éditoriaux présentés dans les *Concordanze della lingua poetica italiana delle origini* de D'Arco Silvio Avalle. Certes, celles-ci n'ont pas été initialement conçues pour les textes occitans, et encore moins de prose historique, mais elles nous ont paru proposer – au moins pour la phase interprétative de la transcription – les principes éditoriaux les plus fiables et les mieux adaptables à notre cas d'étude.

Ensuite, au niveau linguistique, il a fallu tenir compte de l'absence de normes fortes de l'occitan ; comme l'indique Fabio Zinelli : « Le corpus littéraire occitan se distingue [...] par une variation linguistique assez riche et d'autant plus difficile à saisir qu'une norme linguistique forte ne s'est jamais vraiment imposée dans le Midi de la France »[117]. Cette disposition est non seulement problématique d'un point de vue morphosyntaxique (l'auteur pouvant, par exemple, employer de façon décomplexée des structures qui paraissent non-conformes à l'occitan, mais qui s'expliquent en réalité par un calque depuis le latin), mais aussi et surtout pour distinguer de manière certaine les traits propres à la langue d'oc des influences linguistiques extérieures (entre autres, nous savons que l'occitan et le catalan partagent un grand nombre de morphèmes communs). La difficulté est accrue dans le cas du traitement des phénomènes scripturaires spécifiquement gascons, cette aire linguistique ne nous ayant légué, pour les derniers siècles du Moyen Âge, presque aucune œuvre littéraire sur laquelle nous puissions fonder une comparaison avec les *Chroniques romanes*.

Au niveau historico-littéraire, étudier la prose historique des XIVe et XVe siècles pose également plusieurs difficultés, que nous détaillons en introduction du chapitre qui y est consacré. Précisons d'emblée que le manque d'études critiques à ce sujet constitue sans doute à nouveau la gageure la plus importante. En effet, malgré quelques renouvellements récents en matière d'épopée historiographique des XIIe et XIIIe siècles, la plupart des études portant sur la prose historique en

[117] ZINELLI Fabio, « Stratigraphie, contact linguistique et localisation des manuscrits littéraires occitans », *Medioevo Romanzo*, 42/1 (2018), pp. 31-71.

langue d'oc remontent au XIXe siècle. En dehors des ouvrages publiés par Clovis Brunel et Paul Meyer, les travaux datant des premières années du XXe siècle sont « partiels et plus souvent œuvres de linguistes que d'historiens »[118] (ce constat s'applique surtout à Pierre Pansier et Auguste Brun). Quant à la seconde moitié du XXe siècle et au début du XXIe, ils sont surtout marqués par le détournement des occitanistes face à cette période de transition entre Moyen Âge et Renaissance ; à ce propos, le constat que pose Jean-Yves Casanova en 2013 est sans appel :

> Le XVe siècle provençal n'a pas suscité beaucoup d'intérêt […]. Ce désintérêt s'est poursuivi jusqu'à une date récente. Des recherches spécifiques n'ont pas été menées ; elles auraient été susceptibles de mettre à jour des textes et de proposer une nouvelle analyse. Pour un médiéviste, le corpus troubadouresque éclipse le XVe siècle. Pour un seiziémiste, la littérature occitane peut apparaître comme un appendice de la Renaissance française. Dans le seul domaine provençal, les textes que nous connaissons permettent de penser qu'ils constituent la partie visible d'un ensemble plus riche, perdu ou ignoré[119].

À cette carence critique s'ajoute la disparation de nombreux documents d'époque, certains s'étant perdus, d'autres ayant été détruits. Ainsi, les documents aujourd'hui conservés aux Archives départementales de l'Ariège, situées à Foix, ont été victimes de deux incendies : le premier, en 1803, ravagea toutes les archives conservées dans la Tour Ronde du château de Foix – et donc la plupart des documents sur lesquels travaillaient les historiographes curiaux ; le second, en 1908, impacta la bibliothèque de Pau[120]. S'intéresser aux chroniques occitanes de la fin du Moyen Âge – que ce soit dans une perspective historique ou littéraire – nécessite donc d'abord une entreprise de débroussaillement, parfois vaine et le plus souvent chronophage.

Enfin, à niveau général, le souhait d'adopter une approche interdisciplinaire implique la mobilisation de compétences diverses, dont certaines ne font pas partie de notre formation initiale, d'abord axée sur la littérature et la philologie en langues romanes. Certes, comme le rappellent sagement Pierre Chastang et Étienne Anheim, nous ne pouvons pas exclure avoir prêté le flanc aux critiques mettant en exergue ce qui pourrait apparaître comme les manquements d'un parcours non prioritairement tourné vers les sciences historiques :

---

[118] HÉBERT Michel, « Latin et vernaculaire : quelles langues écrit-on en Provence à la fin du Moyen Age », *Provence historique*, 188 (1997), (pp. 281-299), p. 282.
[119] CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature*, *op. cit.*, p. 12.
[120] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 12.

> Pour le linguiste, se lancer dans une telle aventure suppose de ne pas craindre de s'aventurer en terrain inconnu, mais aussi d'accepter de repasser de l'état de spécialiste d'un domaine à celui de novice qui doit tout apprendre dans un autre. Tous les conseils, tous les avertissements, tous les principes méthodologiques ne pourront en effet remplacer une formation à l'histoire, indispensable pour aborder ces sources et leur langue de façon globale[121].

Toutefois, la présente étude peut aussi être perçue comme une opportunité de s'insérer dans le champ des chroniques médiévales – majoritairement traité par les historiens – selon les méthodes de la littérature et de la sociologie de la littérature. Elle ouvre ainsi la voie à d'autres questionnements, d'autres points de vue critiques, qui permettent de traiter l'œuvre non plus seulement en fonction de ce qu'elle nous apprend de l'Histoire, mais aussi en fonction du dialogue qu'elle établit entre son contenu et les enjeux qui la sous-tendent, les idéaux qu'elle véhicule et qui lui donnent sa raison d'être. Plus que de nous éclairer sur les faits ou la vie de ses commanditaires, la chronique dynastique médiévale étudiée sous l'angle littéraire nous informe sur les aspirations et les modèles comportementaux de la société dont elle constitue le reflet. En ce sens, l'espace de réflexion réservé à l'information biographique dans cette édition critique vise aussi à relever le défi scientifique lancé par Hervé Martin en 1991, dans son ouvrage *Mentalités médiévales* : « Il faudrait, par exemple, mieux cerner la façon dont les charismes prêtés à un agent historique renvoient à un état des mentalités, et comment la singularité d'un être peut évoluer en fonction du regard porté sur lui par la collectivité »[122].

---

[121] CHASTANG Pierre et ANHEIM Étienne, « Conclusion », *op. cit.*, pp. 350-363.
[122] MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales. XIe-XVe siècle,* 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, t. I, p. 483.

ÉTUDE DE

LA TRADITION MANUSCRITE

⁂

Étude de la tradition manuscrite

1. INTRODUCTION

Pour décrire l'histoire de la tradition manuscrite, directe et indirecte, des *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier, il convient de garder à l'esprit que chaque état du texte possède sa propre transmission, d'autant plus difficile à saisir que les manuscrits nous sont parvenus en nombre limité. Par ailleurs, les témoins en question, dont quatre sur cinq sont de nature hétérogène[123], répondent à des contextes de composition très différents, impliquant la prise en compte de textes, d'époques et de variétés distincts.

La tradition directe repose sur un manuscrit unique – le ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1, composé de deux unités codicologiques : 1) $F1^{A}$ (88 pages), qui consiste en une copie complète du texte occitan originel, transcrite au XVIIe siècle ; 2) $F1^{B}$ (20 feuillets), qui est un fragment, lui aussi occitan, daté du XVIe siècle. Une page de garde, datée du XVIIIe siècle, présente le contenu du manuscrit[124].

Les *Chroniques romanes* connaissent également une tradition indirecte. D'une part, dans les premières années du XVIe siècle, Miégeville, moine cordelier au couvent de Morlàas, rédige une nouvelle chronique des comtes de Foix – toujours dans une variété languedocienne occidentale – probablement en souvenir du troisième fils de Gaston IV, le cardinal Pierre de Foix le Jeune, mort en 1490[125]. Tout en reprenant la structure pensée par Arnaud Esquerrier, Miégeville lui emprunte également ses phrases, tantôt en les abrégeant, tantôt en leur ajoutant une information de sa propre initiative. En ce sens, deux arguments motivent la prise en compte dans notre étude des témoins de son œuvre (les mss. Paris, BnF, fr. 3920 et Paris, BnF, Duchesne, fr. 102) : premièrement, pour les événements allant jusque 1461 (date à laquelle Esquerrier arrête d'écrire), Miégeville procède à des emprunts si systématiques qu'il peut être considéré comme un compilateur ; deuxièmement, en sens inverse, $F1^{A}$, témoin de la chronique d'Esquerrier, contient un emprunt à la chronique de

[123] F1 contient deux unités codicologiques ; 3920 contient 37 unités codicologiques ; Duchesne 102 contient les notes d'André Duchesne relatives à dix-huit œuvres historiographiques du Midi ; Duchesne 48 contient les copies de trente œuvres historiographiques et juridiques relatives aux maisons seigneuriales du sud de la France ; seul 5404 est entièrement dédié à la *Cronique abregée des comtes de Foix*.

[124] Nous remercions Christine Massat, conservatrice aux Archives départementales de l'Ariège, pour son aide précieuse lors de l'analyse codicologique de ce manuscrit.

[125] Voir Étude littéraire : « Historiographie méridionale ».

Miégeville, ce qui prouve qu'à l'époque, les deux récits faisaient déjà l'objet d'une lecture conjointe[126].

D'autre part, les chroniques fuxéennes d'Esquerrier et de Miégeville ont fait l'objet d'une traduction abrégée conjointe, en français, connue sous le titre de *Cronique abregée des contes de Foix*. Elle est aujourd'hui transmise par deux témoins : le ms. Paris, BnF, fr. 5404 et le ms. Paris, BnF, Duchesne, 48. Rédigée par un auteur resté anonyme, cette traduction résume la généalogie des comtes de Foix jusqu'en 1490, date à laquelle Miégeville avait lui-même probablement commencé à écrire, à la suite de la mort de son mécène. Cette information est importante, car elle signifie que la *Cronique abregée* permet de se faire une idée globale du contenu de la fin de la chronique de Miégeville, dont les derniers feuillets sont perdus[127]. Précisons enfin que cette traduction peut être datée de l'année 1505, comme l'indique le texte lui-même :

> BnF fr. 5405 – f. 21r : Veu ce que dessus est dict, appert qu'en l'an MCCCCC et cinq se trouverent quatre roynes chrestiennes cousines germaines descendans dudict mons. Gaston, conte de Foix, et de madame Alyenor, royne de Navarre [...] Il y a de present procès touchant la conté de Foix en la court de parlement à Parys, entre messire Odet de Foix, conte de Commenge, seigneur de Lautrec, filz du dessusdict seigneur de Lautrec, et frère dudict Gaston, ayeul des filles dessusdictes, et dame Katherine, fille dudict Gaston, prince de Vyenne, royne de Navarre.

Bien que la *Cronique abregée* n'en fasse pas mention, l'indication de cette date pourrait laisser penser que la composition du texte était liée au mariage de Germaine de Foix († 1536) avec Ferdinand II d'Aragon († 1516), qui a lieu précisément en 1505 : Germaine est l'arrière-petite-fille de Gaston IV, mais surtout la nièce de Louis XII, roi de France. À l'occasion de ce mariage, le roi lui céda ses droits sur le royaume de Naples, ce qui pourrait constituer un motif valable pour justifier la commande d'une chronique généalogique[128].

2. HEURISTIQUE

2.1. Liste des témoins

---

[126] *Les chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville*, édition par Félix Pasquier et Henri Courteault, Gadrat – Privat – Picard – Ribaut, Foix – Toulouse – Paris – Pau, 1895, pp. XXII-XXIII.
[127] *Id.*, pp. 143 et suiv.
[128] BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits généalogiques en France à la fin du Moyen Age (XIVe - début du XVIe siècle) » in *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XVe-XVIIIe siècles*, sous la direction d'Olivier Rouchon, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, (pp. 141-163), p. 149 ; OVARY Leopoldo, « Negoziati tra il re d'Ungheria e il re di Francia per la successione di Giovanna I d'Angiò (1374-1376) », *Archivio storico per le province napoletane,* 2 (1877), pp. 107-157.

a) Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1 (témoin principal) : 1 page de garde (XVIIIe siècle) + 2 unités codicologiques (F1[A] : XVIIe siècle, papier, 24,5 cm x 17,3 cm, 88 pages ; F1[B] : XVIe siècle, papier, 27,5 cm x 18,5 cm, 20 feuillets).
b) Paris, BnF, fr. 3920 (chronique de Miégeville) : début XVIe siècle, papier, 30.5 cm x 22.5 cm, ff. 6r à 23v, 17 feuillets.
c) Paris, BnF, Duchesne 102 (chronique de Miégeville) : première moitié du XVIIe siècle, papier, 34.5 cm x 25.5 cm, ff. 227r à 242r, 15 feuillets ; notes d'Arnauld Oihénart († 1668).
d) Paris, BnF, fr. 5404 (*Cronique abregée*) : XVIe siècle, 1 page de garde (parchemin) + 1 unité codicologique (papier, 31.5 cm x 21 cm, 23 feuillets – les ff. 15 et 18 ont disparu avant la reliure actuelle).
e) Paris, BnF, Duchesne 48 (*Cronique abregée*) : première moitié du XVIIe siècle, papier, 34.5 cm x 25.5 cm, ff. 301r à 318v, 18 feuillets ; notes d'André Duchesne.

f) Paris, BnF, Languedoc Doat 165 (traduction française des *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier) : 1668, papier, 64 feuillets (du f. 89v au f. 152r). Ce manuscrit rassemble les notes de Jean de Doat ; il contient la copie d'une traduction française des *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier (à ne pas confondre avec la chronique abrégée). L'antigraphe, qui était à l'époque conservé à l'Hôtel de Ville de Foix, est aujourd'hui perdu[129].

   Félix Pasquier et Henri Courteault s'appuient sur cette copie de Doat pour amender leur édition[130]. Son utilité est toutefois limitée dans notre projet de réédition : d'une part, parce que la traduction, parfois fautive[131], reste parcellaire ; d'autre part, parce que les leçons difficilement compréhensibles ne sont pas traduites par Jean de Doat : elles sont soit ignorées[132], soit paraphrasées[133]. En conséquence, même s'il arrive que la traduction de Jean de Doat paraisse plus censée que la leçon de F1[A] [134], il est délicat de savoir si ces divergences s'expliquent parce que la traduction française était plus proche du modèle occitan, ou si elles sont dues à remaniements de la part de Jean de Doat lui-même. De notre point de vue,

[129] *Les chroniques romanes, op. cit.*, p. XIV.
[130] *Id.*, p. XV ; précisons qu'Adoplhe Garrigou a partiellement édité cette traduction de Jean de Dodat : GARRIGOU Adolphe, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, Toulouse, Henault, 1846, pp. 291-319.
[131] Voir par exemple, la réflexion sur *Cartaynis* : *Les chroniques romanes, op. cit.*, p. 31, n. 4.
[132] *Les chroniques romanes, op. cit.*, p. 57, n. 2.
[133] *Id.*, p. 5, n. 1
[134] *Id*, p. 14, n. 1.

il est plus probable de supposer une banalisation systématique, donnant parfois lieu à des corrections réussies.

2.2. Témoins des *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier

2.2.1 Page de garde et constitution des unités codicologiques de F1

Avant de décrire les textes transmis par le ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège F1, il convient d'apporter deux précisions. D'une part, concernant la page de garde : datée du XVIIIe siècle, elle est rédigée sur un papier (25,1 cm x 18 cm) différent de celui employé pour la première unité – F1^{A}, la copie du XVIIe siècle. Qu'il s'agisse d'un ajout postérieur est confirmé par la marge collée sur la page où commence F1^{A}. Le scribe qui a rédigé la page de garde présente le contenu de l'œuvre d'Arnaud Esquerrier ainsi que les historiens qui l'ont mobilisée (Pierre Olhagaray et Pierre de Marca, par exemple) ; il est aussi responsable des gloses marginales qui jalonnent le texte de F1^{A}. Il convient également de mentionner la signature de Paul-Émile de Serres de Pontaut (« P. E. Deserres » à la première page du manuscrit), « habitant de Pamiers, qui s'occupait de l'histoire locale »[135], et à qui l'on doit d'avoir signalé en 1891 l'existence du ms. F1 à Félix Pasquier et Henri Courteault.

D'autre part, concernant l'ensemble codicologique tel qu'il se présente aujourd'hui dans les Archives départementales de l'Ariège : celui-ci n'a pas toujours connu cet état, car il a à la fois subi des pertes et des adjonctions au cours du temps. D'un côté, la page de garde mentionne une lettre autographe d'Arnaud Esquerrier, qui devait se trouver après F1^{A}, mais qui a malheureusement été perdue entre temps (nous en avons toutefois conservé trois transcriptions[136]). D'autre part, dans leur édition de 1895, Félix Pasquier et Henri Courteault précisent que le rapprochement entre les deux unités codicologiques, la version complète et le fragment, n'a pas été opéré avant 1892 :

> En 1892, dans les premières séances de la *Société Ariégeoise*, M. de Serres soumit le cahier [la version complète du XVIIe siècle] à l'examen de ses collègues. Cette communication donna lieu à des études qui eurent pour résultat de faire constater l'authenticité et la correction du texte. En outre, cette découverte en amena une autre ; elle permit de démontrer qu'un fragment de la chronique romane, conservé aux archives départementales de l'Ariège et dont l'auteur était inconnu, provenait d'un manuscrit de la chronique d'Esquerrier. C'est un fascicule in-4° de 20 feuillets à 24 lignes, o^{m} 28 sur o^{m} 18, qui comprend la partie de la chronique s'étendant du sixième comte, à partir de l'hommage

[135] *Id.*, p. XV.
[136] Voir Annexes.

prêté au roi de France en 1229, jusqu'à la bataille de Launac sous Gaston Phoebus en 1362. L'écriture, aux formes contournées, dénote le milieu du XVIe siècle[137].

La réunion sous une seule reliure de ces trois unités codicologiques ne s'est donc opérée que très tardivement[138].

2.2.2. F1^A

La première unité codicologique du ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1^A est datée du XVIIe siècle et couvre quatre-vingt-huit pages numérotées de 0 à 85 (la deuxième et la dernière pages étant vierges et non numérotées[139]), selon une numérotation moderne ajoutée *a posteriori*. Rédigé sur un support en papier (24,5 cm x 17,3 cm), petit *in-4°*, le texte est disposé en pleine page, à raison de vingt-neuf lignes par page en moyenne.

F1^A est d'une facture assez pauvre : marges étroites et plutôt irrégulières, absence d'ornementation – seuls les titres des notices biographiques se détachent du contenu par un centrage en milieu de ligne – et de mise en page (les portées d'écriture ne sont pas droites et le texte n'est pas justifié). L'encre, en revanche, s'est bien maintenue et l'écriture – de type cursive moderne (plutôt à l'italienne, vu l'exécution du *E* majuscule et de la hampe de *p* minuscule, qui se confond facilement avec *g*[140]) – à défaut d'être soignée (les lettres sont parfois maladroitement exécutées), est lisible. Les taches d'humidité qui jalonnent les marges laissent supposer des conditions de conservation médiocres.

Enfin, précisons que la mise en page adoptée par le copiste de F1^A rappelle celle des instruments diplomatiques ou administratifs : à l'aide d'un trait droit tracé à l'encre, le scribe comble les "blancs" séparant la fin des mots de la reliure, cette disposition visant à empêcher toute forme d'ajout postérieur au texte et qui pourrait en invalider l'authenticité[141].

---

[137] *Les Chroniques romanes*, *op. cit.*, pp. XV-XVI.

[138] Isabelle Laur, des Archives départementales de l'Ariège, a en outre eu la gentillesse de nous préciser que le manuscrit avait fait l'objet d'une restauration en 2015.

[139] La numérisation du manuscrit est consultable sur le site des Archives départementales de l'Ariège : http://mdr-archives.ariege.fr/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/76600/334:76600/864/1536, date de consultation : le 14 juillet 2021 ; pour une description des archives départementales, voir : VERNA Catherine, « Sources et Bibliographie », in *Le temps des moulines : Fer, technique et société dans les Pyrénées centrales (XIIIe-XVIe siècles)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2001, pp. 357-397.

[140] BUAT Nicolas et VAN DEN NESTE Evelyne, *Manuel de paléographie française*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. 45.

[141] GUYOTJEANNIN Olivier PYCKE Jacques et TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 2006 (1993), pp. 63-71 ; GIRY Arthur, *Manuel de diplomatique. Diplômes et chartes – chronologie technique. Éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes. Les chancelleries – les actes privés,* Slatkine Reprints, Genève, 1975 (1894), p. 513-519.

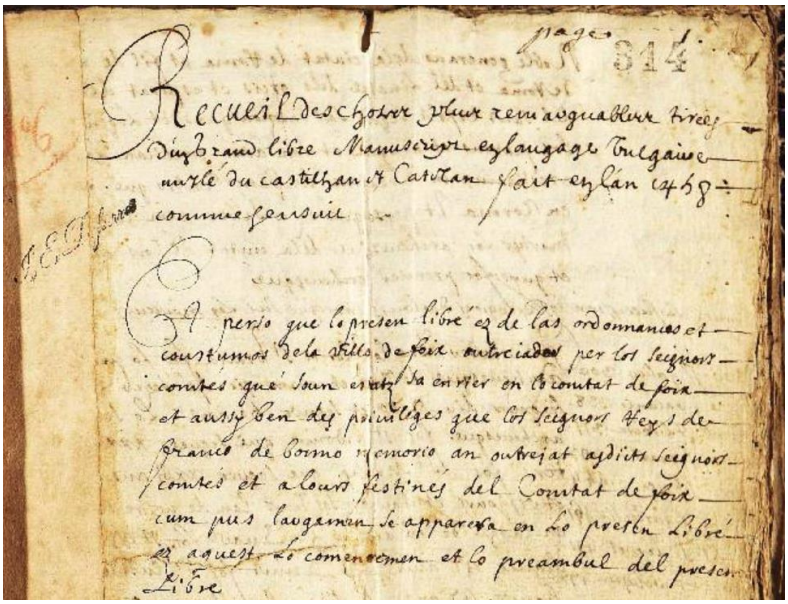

2.2.3. Contexte de rédaction de F1[A]

Certes, F1[A], le seul codex complet et qui est donc la base de l'édition, contient un nombre significatif d'erreurs, dont la plupart peuvent être corrigées grâce aux autres témoins, qu'ils soient issus de la tradition directe ou indirecte. Toutefois, malgré les difficultés éditoriales qu'elles soulèvent, ces erreurs peuvent contribuer à situer le manuscrit dans son environnement de composition ; en l'occurrence, le Béarn[142].

Au-delà des phénomènes linguistiques caractéristiques du béarnais qui témoignent vraisemblablement de la constitution d'une *scripta* administrative propre aux domaines de Foix-Béarn et adoptée spontanément par Arnaud Esquerrier[143], F1[A] contient une série de lexèmes propres au béarnais : *baloard*, *miyansan*, *serra*, notamment. Or trois d'entre eux ne peuvent pas être imputables à l'auteur, car ils conduisent à des leçons erronées dans le manuscrit. Premièrement, F1[A] écrit *perdora* pour *perdoa* :

[142] Réflexion analogue dans : HANCKE Gwendoline, *Femmes en Languedoc. La vie quotidienne des femmes de la noblesse occitane au XIIIe siècle, entre catholicisme et catharisme*, Cahors, La Louve Editions, 2006, p. 20 ; KOLMER Lothar, « Colbert une die Entstehung de Collection Doat », in *Francia* 7/1980, pp. 463-489 ; MUSSOT-GOULARD Renée, « Remarques sur les textes relatifs à la fondation du monastère de Saint-Orens à Auch », dans *Terres et hommes du sud. Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, Biarritz, J&D Editions, 1992, (pp. 79-92), p. 81.
[143] Voir Étude linguistique.

> F1[A] – 36.34 : Et de en fon bos amycs don lo comte de Foix y aguec granda **<perdora>** en sa mort, quant lo rey moric si tost per so que papa Marti l'abia despausat de son realme, per so que contra sa vo-lentat se erra fait coronar rey de Cecillia.

Le lexème *perdora* est marqué au plan diatopique : il figure dans ce que Hervé Lieutard appelle des « rondeaux hyperdialectaux »[144], produits en Gascogne au XVIe siècle (« Jo be'n ['m] perdora per acera Carrèra »[145]), où il a le sens de « pardon », ce qui constitue ici une leçon irrecevable. En revanche, la forme *perdoa* < PERDERE, a le sens de « perte »[146], le seul acceptable dans cette phrase. Selon le *FEW*, *perdoa* est surtout localisé en Provence et à Albi, en languedocien occidental et en rouergat[147]. En ce sens, un copiste n'ayant pas compris *perdoa* aurait pu le substituer par une forme béarnaise, graphiquement proche. Cette erreur est commune à F1[A] et F1[B] :

> F1[B] – 10r : Et de en fon bos amycs, don lo comte de Foix y aguec granda **<perdora>** en sa mort, quant lo rey moric si tost, per so que papa Marti l'avia despausat de son realme, per so que contra sa volentat se era faict coronar rey de Cecillia.

Elle remonte donc nécessairement à un ancêtre de la tradition, ce qui paraît vraisemblable en regard du succès que rencontra la chronique d'Esquerrier dans l'espace béarnais : durant le Moyen Âge et même au-delà, le passage qui précise que Charles Martel céda les terres du Béarn en franc alleu est régulièrement employé par la vicomté de Béarn pour justifier son indépendance politique et territoriale[148].

Deuxièmement, F1[A] écrit *pey* pour *rey*, ce qui est une leçon irrecevable :

> F1[A] – 23.30 : Et apres aucun temps, aquestas mil liuras foren per lo comte de Foix assignadas à sa sor Madona Esclarmonda, regina de Malhorca, molher del <pey> En Jacmes.

Pour un scribe du Languedoc occidental, il n'est pas possible de confondre *rey* et *paire* (même écrit *peyre*[149]), parce que, dans son dialecte, *paire* conserve le groupe consonantique *-re* en position finale. Si le copiste de F1[A] s'est cru autorisé à écrire *pey* pour *rey*, c'est parce qu'il parlait un dialecte qui

---

144 LIEUTARD Hervé, « Quelques remarques sur la graphie de deux rondeaux hyperdialectaux, extraits de la *Requeste* (1555) », *Lengas,* 68 (2010), pp 87-104.
145 *Ibid*., § 6.20.
146 *Dictionnaire de l'Occitan Médiéval* ; disponible en ligne via : http://www.dom-en-ligne.de/dom.php?lhid=6ffeDwSYn4NEk4lpxjlC2j, date de consultation : le 14 décembre 2021.
147 WARTBURG Walther (von), *op. cit*., t. III, p. 224.
148 À ce propos, voir : *Les fors anciens de Béarn*, édition et traduction par Paul Ourliac et Monique Gilles, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990.
149 Voir Étude linguistique : « Vocalisme » sur la question de la confusion graphique possible entre <ay>/<ai>/<ey>/<ei>.

enregistre la chute du [r] en position finale en raison de l'absence de l'épenthèse d'un [e] ; le béarnais en fait partie, pas le languedocien occidental.

Ces deux erreurs sont dues à des substitutions lexicales, introduites en raison de problèmes graphophonétiques, et donc involontaires ; il convient d'en mentionner une troisième, qui tient cette fois d'une substitution volontaire : en 66.49, F1^{A} écrit *Arya* pour *Mixa*, erreur qui peut être corrigée sur la base de BnF 5404 :

> 66.49 : Et Mosseignor lo comte a tirat avant ab sa noblo armado: parten del pays de Bearn, s'en tirec en lo realme de Navarra et prenguec Sant-<Pandelon> et Garrits et tota **la terra d'<Arya>** . Et à l'assaut del loc de Garrits, ez mort Mossen Sainct-Gaixia d'Aura, vescomte de Asto, seneschal de Begorra, de un cop de peyra, et quatre gentilhomes ab lu.
>
> BnF 5404 – 17v : Ledit s[eigneur] Gaston marcha [en] armes et print Saint-<Pandelo>, Garritz et toute la terre de **Mixa.**

Mixa est la leçon correcte, puisqu'il s'agit de Mixe dans le Pays Basque[150]. En revanche, *Arya* pourrait résulter d'AREAM, actuel Aire-sur-l'Adour (au nord de Pau), graphié *Ayre-Ayra* dans d'autres passages du texte. Que le modèle ait pu être difficile à déchiffrer, voire illisible, nous l'admettons aisément. En revanche, que la solution « Arya » ait été adoptée par hasard nous paraît difficile à défendre ; plus probablement, le scribe de F1^{A} a décidé d'intervenir sur la leçon du modèle qu'il ne comprenait pas en la remplaçant par le nom d'une localité dont il était assuré de l'existence.

Ces trois cas pourraient donc constituer les indicateurs que la tradition manuscrite de la chronique d'Arnaud Esquerrier a connu une circulation béarnaise. Cette hypothèse s'avère particulièrement intéressante pour localiser F1^{A}, dont nous pensons pouvoir préciser le contexte de composition.

2.2.4. Scriptorium palois de Jean de Doat (XVIIe siècle)

Entre 1663 et 1670, Jean de Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, entame le projet d'une « collection de copies de documents sur l'histoire des provinces du Sud-Ouest de la France »[151]. En 1663, Jean de Doat se rend à Paris et rencontre Pierre de Carcavy, bibliothécaire de

---

[150] *Les chroniques romanes*, *op. cit*., p. 78, n. 5-6 ; voir également : RAYMOND Paul, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, Parie, Imprimerie Impériale, 1863, p. 194.

[151] OMONT Henri, « La collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670 », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 77 (1916), (pp. 286-336), p. 286.

Cotlbert, à qui il apporte un inventaire des titres de Béarn afin de le faire transcrire dans le cadre d'un vaste de projet de collecte de documents juridiques, diplomatiques et administratifs relatifs au royaume de France[152]. Cet intérêt porté aux archives médiévales dépasse la seule personne de Jean de Doat, puisqu'un projet équivalent de collecte de matériaux avait été entamé par Denis Godefroy dans les Flandres[153] et qu'à la même époque (1693), Étienne Baluze, lui aussi bibliothécaire de Colbert et archevêque de Toulouse, publie les *Vitae paparum Avenionensium* pour servir « la lutte contre le protestantisme cévenol »[154].

Afin d'accélérer et de systématiser le processus de copie des archives, Jean de Doat reçoit l'autorisation de créer un atelier de copistes, d'abord à Pau[155]. Ayant à cœur de fournir les meilleures copies possibles, il décide de choisir ses scribes parmi les autochtones, ce qui ne suffit pourtant pas à garantir le succès de l'opération :

> On eut peine à trouver des personnes capables de ce travail : ceux qui lisoient les vieux titres en latin, en espagnol et en vulgaire, n'escrivoient pas assés bien, et ceux qui écrivoient bien, ne sçavoient pas lire[156].

Néanmoins satisfait des premières copies envoyées à Paris, Jean de Doat élargit ensuite son champ d'action en séparant ses travailleurs en deux groupes : l'un reste à Pau pour continuer la tâche de transcription sur place, l'autre l'accompagne dans les différents dépôts d'archives du Languedoc. Or un rapport de l'époque nous livre plusieurs informations à propos d'un séjour que Jean de Doat effectua à Foix puis à Rodez, avec une équipe de copistes, du 30 août au 10 octobre 1666[157] :

> Le 26 août 1666, ledit sieur de Doat partit de Pau pour aller à Foix faire la recherche des titres dans les archives du Roy, avec dessein de l'aller faire aussy dans les archives de Sa Majesté à Rodez, et faire copier sur les lieux les titres qu'il y choisiroit. Il avoit avec luy un valet de chambre et deux laquais, les sieurs de Pefaur, son parent, Dabadie et de Sainct-Orens, advocats, Daliot et La Grange,

---

[152] *Id.*, p. 288.
[153] PIERRE Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 2 volumes, Genève, Slatkine Reprints, 1980, t. II. p. 262.
[154] LOBRICHON Guy et PAYAN Paul, « Quelle écriture de l'histoire des papes d'Avignon ? », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 179-198), p. 180 ; aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Cévennes (en particulier les diocèses de Mende, Nîmes, d'Alais et d'Uzès) virent s'affronter les troupes catholiques aux partisans de la Réforme ; à ce propos voir : POUJOL Robert, « La surveillance des protestants en Hautes-Cévennes (1705-1760) », *Dix-huitième Siècle*, 17 (1985), pp. 129-139.
[155] OMONT Henri, « La collection Doat », *op. cit.*, p. 289.
[156] *Id.*, p. 294.
[157] *Id.*, p. 289.

> et Capot, greffier, et huict copistes nommés Barbaste, Segure, Sassus, Casenave, Labastide, Cradey, autre Casenave et Dulom. [...] Ledit s^r^ de Doat et ceux de sa suite ne demeurèrent à Foix, à ce premier voyage, que quarente-deux jours, depuis le 30 aoust jusques au 10 octobre, parceque le dit s^r^ de Doat ayant appris que les titres des archives de Rodez estoient en fort mauvais estat et périssoient tous les jours à cause de la mauvaise disposition du lieu, il jugea qu'il y devoit transporter le bureau et remettre à un autre temps la continuation du choix des titres de Foix. [...] Il fut copié en ladite ville de Foix 1,072 fueilles, en y comprenant les doubles copies faites souvent de semblables titres, lesquels ledit s^r^ de Doat a retenu comme inutiles, et les doubles inventaires, dont l'un estoit envoyé et l'autre retenu.[158]

Deux ans après ce premier voyage, Jean de Doat retourne à Foix pour reprendre le travail là où il l'avait laissé au moment de se rendre à Rodez. Le rapport précise que les copistes de Jean de Doat avaient achevé de traiter les archives fuxéennes en 1668 :

> Le 15e dudit mois [mars 1668], ledit s^r^ de Doat, ayant achevé de faire copier tous les titres des archives du Roy, de l'hostel de ville et de l'abbaye de Foix, remis tous lesdits titres dans lesdites archives et retiré les inventaires, il partit de ladite ville pour aller establir le bureau en celle de Carcassonne [...][159].

Sur la base de ce document, nous serions donc encline à penser que F1^A^ a été copié par un copiste itinérant de Jean de Doat, issu du scriptorium palois et travaillant sur un modèle conservé aux archives de Foix. En ce sens, le *terminus post-quem* de F1^A^ serait 1666 et son *terminus ante-quem*, 1668.

Ce rapport nous intéresse également pour ce qu'il nous apprend des étapes de copie et des différents intermédiaires impliqués. Au début, il est précisé :

> Il [Colbert] envoya ses ordres à Pau pour faire la recherche de ces titres dans les archives du Roy, en faire faire des copies par les meilleurs écrivains, les faire corriger par des personnes intelligentes et collationner par le greffier de la Chambre[160].

Plus loin, on ajoute :

> Les plus habiles lecteurs et méchans écrivains faisoient les premières copies des titres plus difficiles pour sept sols et demy par fueille, sur lesqulles les bons écrivains et méchans lecteurs faisoient d'autres copies de menus titres, qui estoient envoyées pour cinq sols par fueille. Il en y avait qui lisoient et écrivoient bien, et faisoient les copies sur les originaux, les uns à la mesme raison de sept

[158] *Id.*, p. 295 et suiv.
[159] *Id.*, p. 304.
[160] *Id.*, p. 294.

> sols et demy par fueille, les autres de cinq sols. On employoit aussy des gens capables à la traduction des titres en vulgaire et à la correction des copies, et, comme ils estoient presque tous en divers endroits éloignés, et quelques-uns hors du païs, on y envoyait continuellement des exprès pour leur porter du papier et des originaux et les retirer après avec les copies.[161]

Jean de Doat, ne parvenant pas à trouver suffisamment de scribes capables à la fois de comprendre et de recopier la langue des manuscrits médiévaux, se résolut donc finalement à diviser ses travailleurs en deux catégories : ceux qui comprenaient assez bien l'occitan médiéval, mais écrivaient mal, et ceux qui étaient incapables de déchiffrer leurs modèles, mais avaient une écriture lisible[162]. Nous avons de bonnes raisons de penser que le copiste de $F1^{A}$ faisait partie de la seconde catégorie : d'une part, parce que son écriture est effectivement facile à déchiffrer ; d'autre part, parce que sa copie était vraisemblablement destinée à être conservée, contrairement à celle réalisée par le copiste chargé de déchiffrer le modèle, tenant lieu de simple brouillon. Quant à déterminer qui a introduit les erreurs que nous épinglons dans l'édition, la question reste difficile à élucider : est-ce le premier copiste qui n'est pas parvenu à lire son modèle ancien, ou est-ce le second qui n'est pas parvenu à déchiffrer l'écriture de son collègue ? Peut-être les torts sont-ils partagés. Par ailleurs, le risque d'introduire des francismes ou des gasconismes se voit lui aussi multiplié par deux.

Le rapport nous livre une dernière information. Chaque archive faisait l'objet d'une double copie, l'une destinée à rester sur place, l'autre à être envoyée à Paris :

> Il fut copié en ladite ville de Foix 1,072 fueilles, en y comprenant les doubles copies faites souvent de semblables titres, lesquels ledit s^{r} de Doat a retenu comme inutiles, et les doubles inventaires, dont l'un estoit envoyé et l'autre retenu...[163]

Vu le lieu de conservation de $F1^{A}$, dans les Archives départementales de l'Ariège, nous aurions tendance à penser qu'il s'agit de la version vouée à rester sur place. Malheureusement, sa jumelle, à destination des archives royales à Paris, a disparu, comme la plupart des copies réalisées dans le cadre de ce vaste projet de collection :

> Lorsque Jean de Doat fut chargé par Colbert de recopier les registres de Toulouse et de Carcassonne, à côté d'autres nombreux documents concernant le Midi, la ferveur pro- (du côté protestant) ou anti-albigeoise (du côté catholique) n'était pas retombée. C'était à l'approche de la

---

[161] *Ibid.*
[162] À propos de la capacité des scribes du XVIIe siècle à comprendre la langue médiévale, voir : DOUCHET Sébastien, *Une réception du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Paris, Champion, 2022, pp. 88-89.
[163] *Id.*, p. 297.

> révocation de l'édit de Nantes ! Mais les registres semblent déjà avoir commencé à être dispersés. Une quinzaine seulement de registres ont été sauvés par la mission Doat.[164]

Nous aurions pu espérer que cette copie parisienne ait fait l'objet d'une impression, étant donné que les *Chroniques romanes* sont citées par plusieurs historiens durant les XVIe et XVIIe siècles. Ce n'est pourtant pas le cas, comme s'en surprenaient déjà Félix Pasquier et Henri Courteault :

> Pour ne parler que de la chronique d'Esquerrier, il paraît singulier que, malgré la réputation, malgré l'autorité dont elle n'a cessé de jouir, elle n'ait pas été imprimée, alors que La Perrière, Bertrand Élie trouvaient des éditeurs. Ce qui prouve bien que cette chronique fut traduite en française et transcrite sur les registres de l'hôtel de ville de Foix, c'est la note suivante que place Doat dans le volume 165 de sa collection :
> « Extrait et collationné d'un petit livre de papier couvert de parchemin, intitulé *Mémorial des estatuts de la ville de Foix*.
> « Extrait d'un vieux livre, trouvé aux archives de l'hostel de ville de Foix au dioceze de Pamiers, par l'ordre et en la présence de Messire Jean de Doat, conseiller du Roy en ses conseils, président en la chambre des Comptes de Navarre et commissaire député, par lettres patentes de Sa Majesté du premier avril et vingt troisième octobre derniers, pour faire rechercher des titres concernans les droits de la Couronne, etc. Fait à Foix le vingtiesme janvier mil six cens soixante huit. »[165]

Sur ce point, il n'est pas impossible que l'œuvre d'Esquerrier ait elle aussi été impactée par le contexte religieux tendu dans le sud de la France au XVIIe siècle, conduisant à la destruction partielle des témoins de l'histoire de sa transmission. En effet, la chronique fuxéenne aurait pu être associée aux milieux réformés, puisque Pierre Olhagaray, protestant d'origine basque[166] et historiographe officiel du roi Henri IV, s'en inspira abondamment pour rédiger son *Histoire de Foix, de Béarn et de Navarre*[167], à la gloire du souverain.

En conclusion, F1[A] étant l'unique témoin complet de ce processus de recopiage et de transmission, il ne sera sans doute jamais possible de le situer plus précisément dans la chaîne de production qui l'a vu naître. Une comparaison paléographique approfondie avec d'autres

---

[164] JAS Michel, *Cathares et protestants. Familles rebelles et histoire du Midi*, Sète, Nouvelles Presses du Languedoc, 2011, p. 144 ; Adolphe Garrigou, dans son *Étude historique sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (2 volumes, Toulouse, Henault, 1846, t. I, p. 36) mentionne la conservation à Paris de certaines copies réalisées par l'équipe de Jean de Doat ; toutefois, ces documents concernent essentiellement les institutions religieuses du comté de Foix ; aucune trace des chroniques comtales.
[165] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XXIV.
[166] JAS Michel, *Cathares et protestants*, *op. cit.*, p. 154.
[167] OLHAGARAY Pierre, *Histoire de Foix, de Béarn et de Navarre*, Toulouse, 1609.

documents conservés aux Archives départementales de l'Ariège pourrait peut-être nous apporter quelques éclaircissements sur le profil du copiste de F1[A], mais nous n'avons que peu d'espoir en la matière, un grand nombre d'archives fuxéennes ayant été détruites lors de l'incendie de l'abbaye de Saint-Volusien en 1803 :

> La loi du 5 brumaire an V avait ordonné le rassemblement au chef-lieu du département de tous les titres et papiers appartenant à la République, c'est-à-dire ceux des administrations anciennes et nouvelles et ceux saisis sur l'Eglise et sur les émigrés. Ce regroupement se fit à Foix en l'abbaye Saint-Volusien, siège de l'administration centrale puis de la préfecture. Presque tout ce qui avait été réuni là disparut par une nuit d'octobre 1803 dans l'incendie certainement allumé pour empêcher la conscription[168].

2.2.5. F1[B]

La deuxième unité codicologique du ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1, qui date du XVIe siècle, couvre une vingtaine de feuillets. Rédigée sur du papier (27,5 cm x 18,5 cm) *in-4°*, elle s'étend des feuillets 1r à 20v, selon une numérotation postérieure. Précisons toutefois que, contrairement à celle de F1[A], la numérotation de F1[B] ne note pas chaque page, mais uniquement les feuillets. Le texte est disposé en pleine page, à raison de vingt-quatre lignes par feuillet.

F1[B] s'avère d'une qualité légèrement supérieure à F1[A] : le papier est plus clair et présente moins d'aspérités. La copie est aussi supérieure : marges plus larges, présence de majuscules amplifiées et de titres stylisés. L'exécution de la boucle du *e* minuscule, la haste du *d* inclinée vers la gauche et le trait épaissi des *s* longs laissent penser que F1[B] est exécuté dans une écriture cursive dite *financière*, qui était la plus usitée au XVIe siècle « dans les greffes et les bureaux, tant pour écrire la minute que pour expédier la grosse de tous les actes juridiques et administratifs »[169]. Cette écriture est plus régulière que celle de F1[A], mais exécutée avec rapidité. La mise en page préalable semble toujours faire défaut, ce qui n'est guère surprenant pour ce genre de document à l'époque : aucune marque, au crayon ou à la mine de plomb, ne laisse présager l'établissement d'une réglure. Le besoin de combler le vide des fins de ligne par des traits continus est moins systématique que dans F1[A], F1[B] préférant souvent donner aux lettres en position finale des proportions amplifiées. Enfin,

---

[168] « Histoire des Archives de l'Ariège », in *Archives départementales de l'Ariège* ; disponible en ligne via : http://archives.ariege.fr/Les-archives/Histoire-des-Archives-de-l-Ariege, date de consultation : le 14 décembre 2021.
[169] BUAT Nicolas et VAN DEN NESTE Evelyne, *Manuel*, *op. cit.*, p. 43.

précisons que F1[B] a sans doute été conservé dans des conditions similaires à celles de F1[A], puisqu'il présente lui aussi des taches l'humidité.

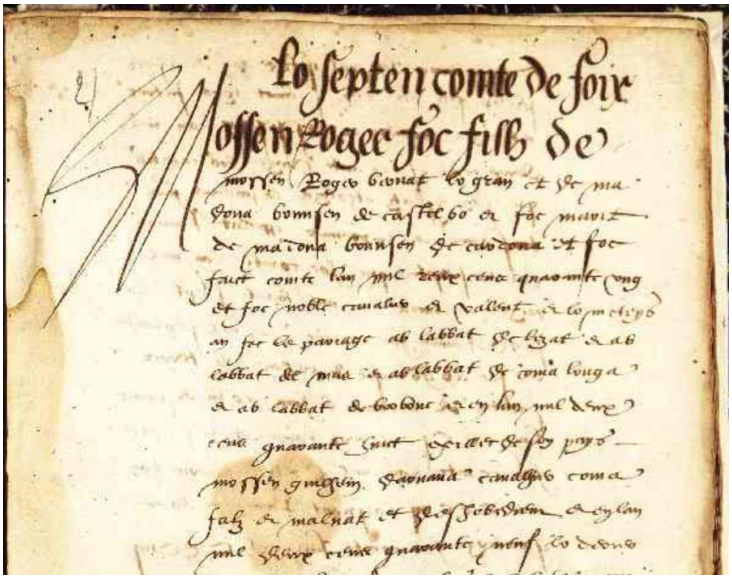

2.3. Témoins de la chronique béarnaise de Miégeville

2.3.1. Paris, BnF, fr. 3920

Le ms. Paris, BnF, fr. 3920 – auquel nous attribuerons le sigle 3920 – date du XVe ou du XVIe siècle. Ce manuscrit de papier (30,5 cm x 22,5 cm) se compose de trente-sept unités codicologiques, incluant des originaux et des copies relatifs à l'administration de différentes maisons seigneuriales du Midi : les comtes de Foix et ceux d'Armagnac, entre autres[170].

La chronique de Miégeville en constitue la deuxième unité codicologique et fait partie des documents originaux ; cette unité date sans doute de la fin du XVe siècle, car les manuscrits réglés se font rares à partir du XVIe siècle. Elle s'étend sur dix-sept feuillets, des ff. 6r à 23v – selon une numérotation postérieure, remontant à la date de l'assemblage du manuscrit. La facture est très soignée : les feuillets présentent de marges larges, presque sans dentelle ni rognure, rendues très régulières par le recours à une réglure encore visible ; la plupart du temps, leur espace est respecté : les commentaires marginaux sont rares et rédigés par une main postérieure. Les deux premières pages ont fait l'objet d'une attention particulière : en plus de la mise en évidence des premiers mots

[170] *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, par H.-V. Michelant, Michel Deprez, Paul Meyer, C. Couderc et L. Auvray, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1868-1902, t. III, pp. 145-146.

par des lettres hypertrophiées, elles présentent aussi un L et un R décorés de visages et d'arabesques florales.

Dans le corps du texte, les *s* longs sous la ligne et les hastes avec boucles nous laissent penser à une bâtarde livresque[171]. Cette écriture, qui témoigne d'une recherche esthétique évidente avec d'importantes excroissances dans les marges, laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un simple document de travail ; ce dernier devait être lu, voire offert. Le style d'écriture paraît trop standardisé pour pouvoir définir une localisation géographique précise. Les derniers feuillets, endommagés dans le coin supérieur droit (taches et rognures), confirment que le cahier a connu une première circulation indépendante du recueil.

2.3.2. Paris, BnF, Duchesne, 102

Le ms. Paris, BnF, Duchesne 102 – auquel nous attribuerons le sigle Duchesne 102 – date du milieu du XVIIe siècle. Ce manuscrit de papier (34.5 cm x 25.5 cm) rassemble des notes écrites par Arnauld Oihénart – un avocat et historien d'origine basque –, à l'exception des feuillets 227 à 236 dus à une autre main. Ces notes sont tirées de manuscrits médiévaux relatifs à dix-huit œuvres historiographiques du Midi de la France : on y lit, entre autres, des extraits de la chronique d'Adémar de Chabannes ou des œuvres de Bernard Gui[172].

Le passage dans lequel Arnauld Oihénart recopie la chronique de Miégeville s'étend des ff. 227r à 242r, couvrant un total de quinze feuillets. Le manuscrit n'a fait l'objet d'aucun soin

---

171 DEROLEZ Albert, *The Palaeography of Gothic Manuscript Books: from the twelfth to the early sixteenth century,* Cambridge, Cambridge University Press, 2012, pp. 72-73.
172 GÉRARD Jean-Philippe, *Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques du département des manuscrits de la bibliothèque nationale*, Versailles, Mémoires et Documents, 2003, p. 328.

particulier au niveau de la mise en page ou de la mise en texte. L'écriture d'Oihénart – une cursive moderne – se révèle petite, serrée et parfois très difficile à déchiffrer. Félix Pasquier et Henri Courteault ont toutefois soin de nous offrir une partie de la transcription dans leur édition de 1895[173]. Précisons enfin qu'une mention dans le colophon (f. 241v) indique que la copie d'Arnauld Oihénart est tirée d'un manuscrit copié à Lézat en 1586 : « Ce gr[an]t livre a été escrit 1586 a Lezat ».

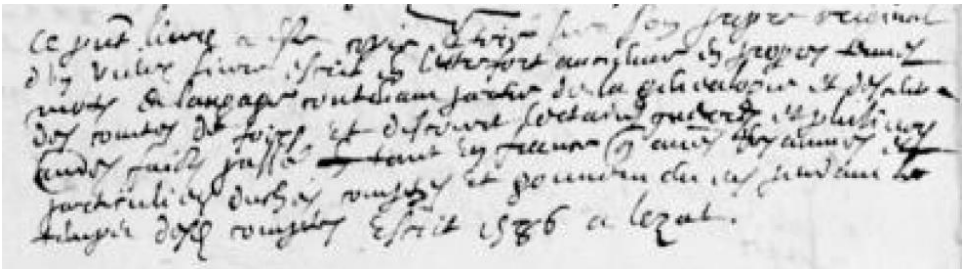

2.4. Témoins de la *Cronique abregée des contes de Foix*

2.4.1. Paris, BnF, fr. 5404

Le ms. Paris, BnF, fr. 5404 – auquel nous attribuerons le sigle 5404 – date du XVIe siècle. Il contient la *Cronique abregée des comtes de Foix*, clairement identifiable grâce au titre apposé sur la page de garde, la seule qui soit en parchemin. En effet, ce manuscrit de papier (31,5 cm x 21 cm) se composait de vingt-trois feuillets ; les feuillets 15 et 18 ont disparu avant la reliure actuelle. Les deux derniers feuillets, 22 et 23, sont blancs[174].

Le manuscrit présente une facture très soignée. Les marges sont larges, l'écriture – une bâtarde présentant des traits de cursivité – est soignée et presque sans rature ; on note la présence de quelques corrections et annotations marginales ; les majuscules des titres sont ornementées et les majuscules en début de paragraphe se détachent du corps du texte.

[173] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, pp. 119 et suiv.
[174] *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, *op. cit.*, t. IV, p. 729.

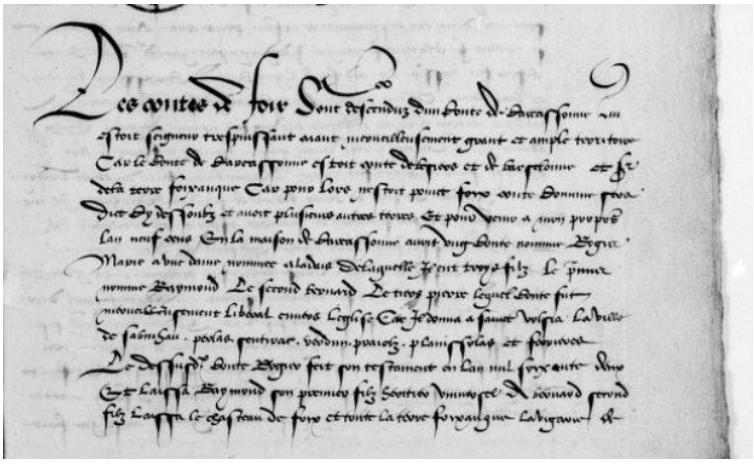

2.4.2. Paris, BnF, Duchesne 48

Le ms. Paris, BnF, Duchesne 48 – auquel nous attribuerons le sigle Duchesne 48 – date d'avant 1640, date du décès d'André Duchesne, son copiste. Ce manuscrit de papier (34,5 cm x 25,5 cm), rédigé dans une cursive moderne, contient les copies de trente œuvres historiographiques et juridiques relatives aux maisons seigneuriales du sud de la France[175]. Certaines de ces copies sont complètes, d'autres partielles.

La *Cronique abregée* occupe la vingt-troisième place et s'étend sur seize feuillets, des ff. 301r à 318v. Ce manuscrit, rassemblant des notes, présente une facture bien moins soignée que celle de 5404 : l'écriture y est petite, serrée et difficilement lisible ; les marges sont réduites à leur maximum, mais les feuillets ne sont ni tachés ni rognés (ce qui n'est pas inhabituel).

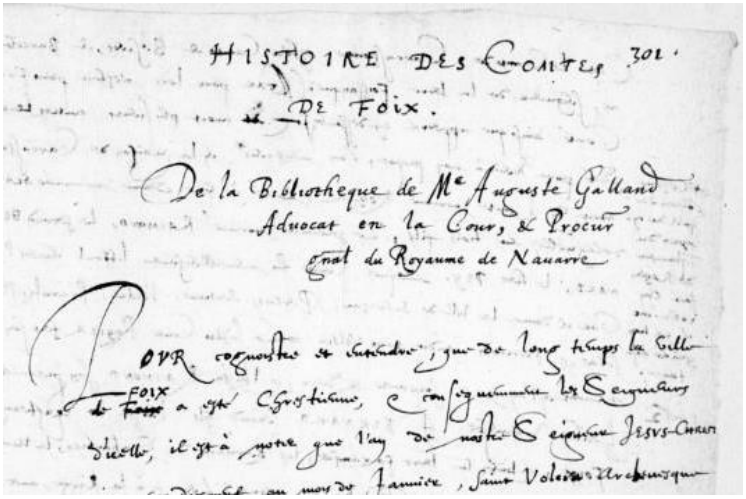

[175] GÉRARD Jean-Philippe, *Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques*, *op. cit.*, p. 337.

Par ailleurs, Duchesne 48 se distingue par un élagage systématique des enchaînements du type « et apres... » ou « lequel... », soit en raison de la nature de brouillon du document, soit en raison de la sensibilité littéraire d'André Duchesne, qui aurait pu y avoir un alourdissement inutile de la prose[176]. Précisons enfin qu'une note, en introduction aux feuillets consacrés à la *Cronique abregée*, nous informe sur la provenance du modèle employé par André Duchesne : « De la Bibliothèque de M[aître] Auguste Galland, advocat en la Cour [et] procur[eur] g[énér]al du Royaume de Navarre ».

3. *RECENSIO*

3.1. Branche α : $F1^A$ et $F1^B$

3.1.1. Erreurs conjonctives

Commençons par décrire la première branche, composée des deux témoins directs. Plusieurs lieux critiques attestent que $F1^A$ et $F1^B$ appartiennent à la même famille :

1) *l'abits* pour *adecertes* (47.41) – *l'abits* ne peut pas être sujet, car cette fonction est déjà occupée par *aquel nouvel templie* :

> $F1^A$ – 47.41 : Lo segond era: quand aquel nouvel templie abia vestits los draps de l'orde – **l'abets** – tantost era menat en una cambra obscura et **<l'abits>** aquel nouvel templie, per sa mala adventura, renegava Dieu et anava et passava per dessus la crox et à la doulce figuro de Diu escopia.
>
> $F1^B$ – 18v : Lo second era: quant aquel novel templier avia vestitz los draps de l'orde – **l'abitz** – tantost era menat en una cambra obscura et **<l'abitz>** aquel novel templie, per sa mala adventuor, renegava Diu et anava et passava per dessus la crotz et à la doulce figure de Dieu escopia.

Le copiste répète *l'abits* à quelques mots d'intervalle ; la première occurrence est juste, car il s'agit vraisemblablement d'une glose pour « los draps de l'orde ». En revanche, la seconde est fautive ; elle devrait être corrigée en *adecertes*, ce dont on peut s'assurer en procédant à une vérification *ex fonte* depuis le texte des *Grandes Chroniques de France* :

---

[176] À propos du jugement émis par les érudits du XVIIe siècle à propos du style de la prose médiévale, voir : JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII,* édition d'Auguste Vallet de Viriville, 3 volumes, Paris, P. Jannet, 1858, t. I, pp. XXXII-XXXIII.

> Le secont article ; car quant ycelui nouvel Templier avoit vestus les draps de l'ordre, tantost estoit menez en une chambre oscure. Adecertes le nouvel Templier renioit Dieu par sa male aventure, et aloit et passoit par-dessus la crois, et en sa douce figure crachoit[177].

2) Omission du verbe *par* (28.32) – en l'état, la proposition subordonnée est averbale :

> F1^{A} – 28.32 : Lodit Mossen Arnaud al comte de Bigorre la liurec seignoralomen, et la recevec en fiu de lu, cum **(par)** per la lectra qu'es al quaisso de Bearn, en lo cartulary de Foix. Aquest seignor comte aguet un fil, Mossen Rogier Bernard.
>
> F1^{B} – 4r : Lod[it] Mossen Arnauld al comte de Begorre la liurec seignoralment et la recevec en fiu de lu, cum **(par)** par la lectra qu'es al caysso de Bearn, en lo cartulari de Foix.

Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un oubli : « apparaît » pouvant s'écrire *par* < PARET en langue d'oc et l'équivalence *per*/*par* comme particule adverbiale étant assez répandue à l'époque, il est possible que le copiste ait cru à une redondance du type *par par*, n'ayant pas distingué le verbe de l'adverbe. Toutefois, nous devons admettre que la nature polygénétique de cette erreur est vraisemblable.

3) *Gaston* (F1^{A}) / *Garson* (F1^{B}) pour *Matha* – un nom de femme étant attendu, les leçons de F1^{A} et F1^{B} sont irrecevables :

> F1^{A} – 32.33 : Et l'an mil IICLII, foc fayt lo matrimoni entre Mossen Roger Bernard, comte de Foix, ab Madona Margarida, filla de Mossen Gaston, seignor de Bearn, ab voller de Madona **<Gaston>** sa mayre, dona de Moncada, que lauzec et approuvec lodit matrimoni.
>
> F1^{B} – 7r : Et l'an mil IICII, foc feyt lo matrimoni entre Mossen Roger Bernat, comte de Foix, ab Madona Margarida, filhe de Mossen Gaston, seignor de Bearn, ab voller de Madona **<Garson>**, sa maire, dona de Moncada, que lausec [et] aprovec lod[it] matrimoni.

Pour expliquer ce phénomène, on peut supposer que leur modèle commun ait introduit cette erreur par dittographie avec le prénom *Gaston* précédemment cité ; en ce sens, F1^{A} aurait choisi de reproduire la leçon fautive du modèle et F1^{B} aurait tenté de la récupérer, en vain, en écrivant *Garson*, plus proche de *Garsenda*, prénom féminin.

4) Transmission problématique du même passage (23.30) :

---

[177] *Les Grandes Chroniques de France*, édition Jules Viard, 10 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1934, t. VIII, p. 274.

F1A – 23.30 : Et lo rey li donec mil liuras de rendas assetiadas en lo pays de Carcasses, perpetuals, so eis en las villas de Arsenx et Alairac, Preixa, Fontia et en lo termini de La Valetta entro à **<la vals d'Oven>.**

F1B – f. 1r : […] mil liuras de rendas assetiadas in lo pays de Carcasses, perpetualz so es en las villas de Arsenx, de Alairac, Preixa, Fontia et en lo teromini de la Valeta intro **<a canalz d'Oven da contadora per bon arbitre>**.

En l'état, ce passage est difficilement compréhensible, que ce soit dans l'un ou l'autre témoin. Félix Pasquier et Henri Courteault[178] transcrivent *entro à la valor de la dita renda*, sans expliquer leur choix. Pour notre part, nous ne pouvons être certaine que d'une chose : il s'agit d'une diffraction, aucun des deux témoins ne donnant de leçon satisfaisante. Précisons toutefois qu'il existe une mention d'*Uven* en 44.40, dont *Oven* pourrait être l'une des variantes graphiques :

F1A – 44.40 : Et prenguec lo sagromen de fidelitat de Arolzet, <Volvestre>, Maubesin, Arefros de Bren, de Montagut, dels Pujols, Sancta-Crox, Benquet, Montolieu, Causioda, Arossa, Villanova, **Uven**, Besauda, Amenos.

5) Lors de la description du sceau de Gaston VII de Moncade, les deux manuscrits emploient le symbole d'un triangle sur sa pointe, suivi du suffixe *-dans* pour signifier « trident », cette disposition graphique ne peut avoir été adoptée simultanément par hasard :

F1A : 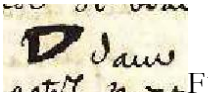 F1B : 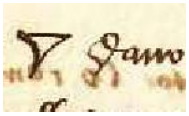

Ce lieu critique est toutefois moins probant que les précédents, dans le sens où ne nous pouvons pas exclure que cette disposition graphique ait déjà été adoptée par l'auteur.

6) *corage* pour *crezensa* (48.41) – le rapport synonymique entre ces deux lexèmes est incertain en occitan :

F1A – 48.41 : Lo hoyte foc que, sy un templier en lor idolatria mores ben enfermat, alcunes fes els lo fazian ardre et de la polvera ne ·n donian à manjar als nouvels templiers, et ainsy

[178] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 27.

plus fermamen lor **<corage>** et idolatria entenian, del tout mespresan lo beray cos de Jesu Crist.

F1^{B} – 19r : Lo hoyte foc que si ung templier en lor ydolatria mores ben enfermat, aulcunes fes elz lo fazian ardre [et] de la polvera ne ·n donian à manjar alz novelz templiers, et ainsi plus fermament lor **<coraje>** et ydolatrya entenian, del tout mespresan lo beray cos del J[esus] C[hrist].

Dans le contexte d'une traduction occitane du procès des Templiers rapporté en ancien français par les *Grandes Chroniques de France*, le passage de *creance* à *corage* paraît difficilement acceptable. Certes, les deux lexèmes renvoient au concept de vie intérieure, de disposition de l'âme. Toutefois, le lexique occitan possède la forme *crezensa* qui est de loin le synonyme le plus proche de *creance* ; ailleurs dans le texte F1^{A} et F1^{B} traduisent d'ailleurs correctement *creance* par *cresenza* et ne le confondent pas avec *cuer/cor*, ce qui prouve que la distinction sémantique avait bien été saisie par Arnaud Esquerrier. Qui plus est, ni le *FEW*, ni les dictionnaires de Joan Coromines[179] ne répertorient le sens de « foi » pour *cora(t)ge*[180] ; de fait, en occitan, ce terme ne semble pas pouvoir s'entendre dans un sens chrétien. Cela étant dit, on ne peut pas exclure que le passage de *creance* à *corage* remonte au modèle employé par Arnaud Esquerrier, puisque le rapport synonymique entre les deux termes semble mieux autorisé en français. En ce sens, ce lieu critique n'atteste pas de façon certaine de l'existence d'un ancêtre commun à F1^{A} et F1^{B}.

3.1.2. Erreurs séparatives[181]

En différents endroits, F1^{B} présente une leçon correcte, qui permet de corriger le texte de F1^{A}. Nous en citons trois, à titre d'exemple[182] :

1) *aquest* pour *aguec* (24.30) – la phrase exige la présence d'un verbe, non d'un pronom démonstratif ; le copiste de F1^{A} a probablement anticipé *conquesta* :

---

[179] COROMINES Joan et GULSOY Joseph, *Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana*, *op. cit.*, p. 171 ; COROMINES Joan, *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, *op. cit.*, pp. 896-899.
[180] WARTBURG Walther (von), *Französisches etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes. Bd. 20. Entlehnungen aus den übrigen Sprachen*, Basel, Zbinden, 1968-, vol. II, p. 1174 ; disponible en ligne via : https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/index.php/page/lire/e/64056; date de consultation : le 7 novembre 2019.
[181] Voir également : *Les chroniques romanes, op. cit.*, p. XVI.
[182] Les autres lieux où F1^{B} permet de corriger F1^{A} sont : 26.31 (*et* pour *de*), 33.34 (*de* superflu), 34.34 (*trahhission* pour *trahisson*), 36.34 (*mil IICXLVI* pour *mil IICXCVI*), 37.34 (*mil deux cens XLVI* pour *mil deux cens XCVI*).

F1^{A} – 24.30 : Lo comte de Foix perdec l'heritage de Carcassonna et de Bezers et de las marcas de la Bassa Proensa per causa de lad[ita] iretgia, car lo comte de Montfort **<aquest>** la conquesta don lo rey agut la successio et aussy ben de las autras terras de Corcorben et aussy ben de l'hominatge qui li fazia lo seignor de Mirapeys.

F1^{B} – ff. 1r-1v : Lo comte de Foix perdec l'heritage il Carcassona et de Beses et de las marcas de la Bassa Provensa per causa de las iretgie, car lo comte de Montfort **aguec** la conquesta don lo rey agut la successio et aussy ben de las aultres terras de Corcorbes et aussy ben de homenatge que li fazia lo seignor de Mirapeys.

2) *feber* pour *sobre* (49.41) – la phrase exige la présence d'une proposition, non d'un substantif ; la confusion entre <f> et <s> long à l'initial est facile à opérer pour un copiste du XVIIe siècle :

F1^{A} – 49.41 : Lo onze ez que, en lor orde, no s'y devian batejar aulcun enfant ne lavar de las sanctas fonts tant cum els se podian abstenir, ne **<feber>** fenno jazento sobrevenir, sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir – laqual causa ez horrible à recomptar.

F1^{B} – 19v : Lo onze ez que en lor orde, no si devia baptejar aulcun enfant no lavar de las sanctas fontz tant cum elz se podian abstenir, ne **sobre** femme jasenta sobrevenir sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir – laqual causa ez horrible a recomtar.

3) *pauc* pour *paor* (38.35) – la phrase exige la présence d'un substantif, non d'un adjectif ; étant plus facilement réversible, cette erreur séparative est moins forte que les précédentes :

F1^{A} – 38.35 : Et lo comte d'Armanhac demandec segna causa del comte de Foix – appar que **<pauc>** abia de lu –, ainsi que appar per las lettras reals que son al castel de Foix.

F1^{B} – 11v : [Et] lo comte d'Armanhac demandec segno causa del comte de Foix – appar que **paor** avia de lu – ainsi que appar per las lettras realz que son al castel de Foix.

Nous devons en outre exclure que F1^{A} soit le *descriptus* de F1^{B} : en plus de ne présenter aucune disposition codicologique attestant d'un lien de filiation direct entre les deux manuscrits, F1^{A} présente trois leçons correctes qui permettent de corriger les variantes erronées de F1^{B} :

1) *cremar* contre *armar* (19.29) – le passage étant relatif à la Peur des Lépreux de 1321, il est illogique que Philippe III ait pu décider de soulever une armée parmi les lépreux :

F1^{A} – 39.36 : Et foc fayt lo matrimoni l'an mil tres cens vingt quatre. Et en l'an mil tres cens vingt un, lo rey Philip fec en Languadoc et en Franço **acremar** touts los mesels.

F1^{B} – 13 r : Et foc faict lo matrimoni l'an mil troys cens vingt quator. Et en l'an mil troys cens vingt ung, lo rey Phelip fec en Langadoc et en France **<armar>** toutz los mesels.

2) *acremas* contre *armats* (40.36)

> F1A – 40.36 : Et per so foren **acremas** grand multitut de mesels et Juzieus. Et los que no eran colpables foren enclaus en las <meselias> per aquy morir.
>
> F1B – 13v : Et per so foren **<armas>** grand multitut de meselz [et] Juzieus et los que no eran colpables foren enclaus en las meselarias per aqui morir.

3) *Larroqua* contre *Sarroqua* (43.38) – étant plus facilement réversible que les autres, cette erreur séparative est moins forte que les précédentes :

> F1A – 43.38 : Pey de **Larroqua**, Gailhard de Preixat, Bertrand de Sainct-Celsi, Bertrand de Sainct-Daix, Ramond de Marestang, Lo seignor de Faudoas.
>
> F1B – 15v : Pey de **Sarroqua,** Galhard de Preixat, Bertrand de Sainct-Cels, Bertrand de Sainct-Daix, Ramon de Mart Estanh, Lo seignor de Faudoas.

Enfin, il convient de mentionner une variante adiaphore : *iretges* contre *Turcs* :

> F1A – 31.33 : Et en l'an mil IICLX, Mossen Gaston passec en la Sancta Terra de Jerusalem contro los **iretges** et Sarrasis ab la assemblada que foc fayta à Paris.
>
> F1B – f. 2v : [Et] aquest Mossen Roger Bernat desira anar à la Sancta Terra de J[erus]alem contra los **Turcz** et Sarrazis.

3.2. Branche β : 3920 et Duchesne 102

La première catégorie d'erreurs séparatives permet d'attester que Duchesne 102 n'est pas le *descriptus* de 3920. En effet, bien que 3920 date vraisemblablement de la fin du XVe siècle – ce qui, du point de vue chronologique, en fait une copie extrêmement proche de l'original datant au plus tôt de 1490 –, Duchesne 102 se révèle souvent vierge d'erreurs présentes dans 3920. Nous mentionnons différents types d'erreurs de 3920 qui en attestent :

1) 3920 présente régulièrement des omissions, y compris de passages entiers. Si certaines d'entre elles restent sans conséquence, d'autres en revanche sont plus problématiques. Par exemple, lorsque 3920 annonce cinq fils héritiers et n'en énumère que quatre, en raison d'un saut du même au même portant sur *Mossen* :

> 3920 – f. 22r : « Et demoren de lor cinq filhz: Moss[en] Gaston, Moss[en] Archambaud, Moss[en] Mathiu, fray Pey, cardenal dela Sancta Gleisa de Roma. »

Duchesne 102 – f. 240v : « [Et] demoren de lor cinq filhs: **Moss[en] Joan**, Moss[en] Gasto, Moss[en] Archambaud, Moss[en] Matiu, fray Pey, cardinal dela Santa Gleisa de Roma. »

Plus loin, BnF 3920 (f. 17v) omet le verbe *fer* dans ce passage versifié :

Duchesne 102 – f. 238r : « Hom me apela Gaston lo pros, / [et] p[er] so seguire mon usadge / contra los Moros voli anar / en Granada **fer** lo passadge / al socors del rey d'Arago, / de Castilho [et] de Navarra ; / ala ire fenir mons jorns / per mantenir la ley crestiane. »

Même s'il faut reconnaître que les vers de Miégeville ne sont pas toujours réguliers, y compris dans leur forme originale[183], cette omission rend le vers hypométrique d'une syllabe et entrave le sens de la phrase.

2) 3920 reproduit deux occurrences toponymiques identiques là où Duchesne 102 transmet deux occurrences différentes :

BnF 3920 – f. 12r : […] loqual conquestet lo comtat de Tholosa, **<Veses>** et lo comtat de Foix et de Comenge, Carcassona et **Vesers**.

Duchesne 102 – f. 232v : […] loqual conquistet lo comtat de T[holosa], **Alveges**, lo comtat de Foixs [et] de Comenges, Carcassona [et] **Vosses**.

BnF 3920 – f. 22v : […] et avian fait duc de **<Narbona>** et de Sardanha lo vescomte de **Narbona** ab en causa de sa molher.

Duchesne 102 – f. 240v : […] et abian feyt duc de **Alboreya** et de Sardenha lo vescomte de **Narbona** ab causa de sa molher.

3) 3920 comprend moins bien son modèle que Duchesne 102 : il écrit « filh del rey Algar » (f. 17v). Or *Algar* n'est pas un prénom, mais un toponyme comme en attestent les leçons de Duchesne 102 et de $F1^{A}$:

$F1^{A}$ – 44.40 : Mossen Gaston moric en la granda batalha dels Moros en Aldesira et aussiguec Mossen Guilhem Ramond, fil **del rey d'Algar**, Moro.

[183] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XXI.

Duchesne 102 – fr. 238r : Et apres, ab tota sa poixansa, s'en anet al secors del rey d'Espanha [et] de Arago et de Nabarra en Granada, al seti que tenían en Algesiras contra lo rey de Granada et auciguec Moss[en] Guilhem Ramon, filh **del rey d'Algar,** infiselh.

Envisager que la structure adoptée par 3920 soit un archaïsme hérité de la construction absolue du CDN doit être exclu, car elle est inopérante pour les toponymes.

4) 3920 introduit des incohérences, récupérables grâce à Duchesne 102. Par exemple, lorsqu'il énumère la descendance de Gaston Ier de Foix et de Jeanne d'Artois, 3920 est le seul des deux à confondre les prénoms Bernard et Robert pour désigner Robert, évêque de Lavaur, sans doute en raison de la mention précédente de *Roger Bernad* :

3920 – f. 17r : Aquest senhor aguec tres filhs: Moss[en] Gaston, pay de Febus, Moss[en] Roger Bernad, vescomte de Castelbo, Moss[en] **<Bernad>**, avesque de Lavaur, et una filha, Madona Blancha, que fouc molher de Moss[en] Johan de Grali, captau de Bug et de Pug_Paulh en l'an mil CCCXXXVII, laqual foc maridada per Moss[en] Gaston, son fraire.

Duchesne 102 – f. 237v : Aquest senhor aguec tres filhs: moss[en] Gaston, pay de Febus, moss[en] Roger Bernard, vescomte de Castelbo, moss[en] **Robert**, abesque de Lavaur, et una filha, madona Blanca, que foc molher de moss[en] Joan de Graylli, captau de Bug et de Pug_Pauli, en l'an mil CCCXXXVII, laqual foc maridada per moss[en] Gaston, son fraire.

Il est vrai que certaines leçons auraient pu être corrigées par un copiste savant comme Arnauld Oihénart (la réintroduction du verbe *fer* dans le passage rimé, par exemple). Toutefois, les passages omis n'auraient pas pu être restitués sans une confrontation avec un autre manuscrit, ce qui finit de nous convaincre d'écarter l'hypothèse d'un *descriptus*.

La seconde catégorie d'erreurs séparatives permet d'employer la seconde famille (3920 et Duchesne 102) pour corriger la première ($F1^A$ et parfois $F1^B$). En effet, bien que les structures de phrases adoptées par la tradition indirecte soient parfois assez différentes, le contexte général de l'énoncé permet de rétablir la correspondance dans la narration des événements :

5) *associat* pour *assetiat* (21.30) – l'erreur portant ici sur une confusion graphique, assez fréquente, entre <t> et <c>, ainsi qu'entre <o> et <a> :

$F1^A$ – 21.30 : Al derrier foc **<associat>** al castel de Muret per lo rey En Peyre d'Arago, lo comte de Tolosa, de Foix, de Comenge et de Palhas en l'an mil deux cens douze.

BnF 3920 – f. 12r : Empero, apres, lo comte Simo fouc **assetiat** an castel Murel per lo comte Ramon de Tholoza et lo rey d'Arago et lo comte de Foix et de Comenge.

Duchesne 102 – f. 232v : Empero, apres, lo comte Simon foc **assetiat** al castelh Murelh per le comte Ramon de Th[olosa] [et] le rey d'Aragon [et] lo comte de Foixs [et] de Comenge.

6) *Acia* pour *Acra* (28.32[184]) – l'erreur portant ici sur une confusion graphique entre <i> et <r> :

F1^{A} – 28.32 : Per so lo rey ordennec que y anessan ab gran nombre arquier et balistas et gens d'armas, onc foc lo comte de Foix ab d'autres seignors del realme per deffendre la ciutat d'**<Acia>**.

F1^{B} – f. 4r : Per so lo rey ordonec que y anessan ab gran nombro arquier et balistais et gens d'armas, oun foc lo comte de Foix ab d'autres seignors del realme per deffendre la ciutat d'**<Hacia>**.

BnF 3920 – 13r : Et anet au socors del rey sant Lois de Franssa en la Santa Terra de J[erusalem] et à la presa de la ciutat d'**Acra**.

BnF 3920 – f. 19v : Et si trasin de la ciutat d'**Acra** et foguen causa que lo solda prenguet lo rey sant Lois.

Duchesne 102 – f. 234v : [Et] anec al sicours del rey s[ain]t Louys de Franssa en la santa tera de Jerusalem [et] à la presa de la ciutat d'**Acra**.

Duchesne 102 – f. 238v : [Et] si trasin de la ciutat d'**Acra** [et] foren causa que lo solda[n] prengues lo rey sant Loys.

7) *Caton* pour *Raton* – le passage désigne effectivement Ratier de Ladorde ; le prénom Caton étant assez peu usité à l'époque, cette intervention s'explique probablement en référence à Caton l'Ancien[185] :

[184] Mais aussi en 18.29 ; bien que la confusion entre <i> et <r> puisse être polygénétique, son caractère systématique au sein de F1^{A} et de F1^{B} en fait vraisemblablement un trait imputable au modèle.
[185] "Cato and Varro", in *Text and Transmission. A survey of the Latin classics*, edited by L.D. Reynolds, Oxford, Clarendon Press, 1983, pp. 40-42.

F1A – 50-51.41 : Et en l'an mil IIICLXXV, Mossen Manaud de Barbasa et **<Caton>** de Landorda, Armanhagues, entre Pamias et Montaud foren pres

F1B – 20v : [Et] l'an mil IIICLXXV, Mossen Manauld de Barbasa [et] **<Caton>** de Landordu, Armanhagues, entre Pamies [et] Montault foren pres.

Duchesne 102 – f. 230r : En l'an mil III c[ens] LXXV, Moss[en] Manaud de Barbasa [et] **Raton** de Landorta, Armanhagues, entre Pamias et Montaur foren pres.

3920 – f. 20r : En l'an mil CCCLXXV, Moss[en] Manaud de Barbasan et **Raton** de Landorta, Armanhagues, entre Pamias et Montaur for[en] pres.

8) *sus qui que tenian* pour *sus so que tenian* :

F1A – 19.29 : Et en l'an mil deux cens neuf comensec la iregie à Paris per certains clerqs, mestres en teologia, contre la fe, sus **<qui>** que tenian que los angels et Diu era tota una causa.

3920 – f. 11r : Et en l'an mil CCXI comensec la error dela eregia en lo pais de Tholoza, Albeges, Carcasses et Bedarres, Avinhon et Prevensa, sus **so** que tenian que los angels avian tant de poder com Dieu et autras malas errors contra la veraya fe [christ]iana

Duchesne 102 – f. 231v : [Et] en l'an mil deux cens unze, comensec la error dela iregia en lo pays de T[holosa], Alveges, Carcasso<+++>, Avinho [et] Proenssa, sus **so** que tenian que los angels avian tant de poder cum Dieu [et] autras malas errors contra la veraya fe crestianna

Si l'on considère que *sus* est la forme gasco-navarraise de SURSUM[186], nous pourrions effectivement le traduire par « à cause de », caractéristique de l'ancien provençal[187]. En ce sens, il faudrait comprendre « à cause de ce qu'ils tenaient Dieu et les anges pour une même chose ». Quant à expliquer le passage de *so* à *qui* dans F1A, on pourrait admettre que le copiste n'a pas compris le sens de la phrase et écrit *qui que*, cette tournure étant autorisée par l'occitan avec valeur de sujet de la relative[188]. Félix Pasquier et Henri Courteault éditent *que sustenian,* mais sans donner d'explication[189].

---

[186] GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana", *op. cit.*, p. 311.
[187] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, vol. XII, p. 432.
[188] JENSEN Frede, *Syntaxe de l'ancien occitan*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 147, § 341.
[189] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 22.

9) *Auzac Parpentir* pour *Auzapans entro* :

> F1[A] – 17.28 : Et mes lo castel de <Sancta-Gavilha> et lo castel de Montaud et mes lo castel de Borbonne ab la seignorio de **<Auzac Parpentir>** à l'Ariege, ab carta publiqua et asso en l'an mil CLI.
>
> BnF 3920 – f. 10v : Et hac per dot lo castel de Santa_Gabela, lo castel de Montaut, lo bosc de la Borbona, la senhoria d'**Ausapans, entro** la ribieyra de l'Ariega am XI m[il] s[ou]s de Molgares[190].

Henri Courteault et Félix Pasquier éclairent la leçon erronée adoptée par F1[A] :

> Il y a eu erreur de la part du copiste qui, ne comprenant pas le sens, a coupé *Auzapans* pour en faire un nom de seigneurie avec la première partie (*auza*) et pour réunir une seconde partie (*pans*) à *entro* d'où est restitué *Parpentir*.[191]

Précisons toutefois qu'*Auzat* est l'un des hameaux de Foix, mentionné en 79.79 :

> F1[A] – 79-80.79 : 7. De la castelania de Vicdessos : Vicdessos, Sauzel, **Auzat**, Saleix, Golier, Sem, Arconnac, Orus, Sentenac, Suc, Hilie, Olbie, Ornac.

Cette hypothèse est à manipuler avec prudence, mais une erreur du genre pourrait trahir l'origine fuxéenne du modèle de F1[A], par un réflexe consistant à rapprocher les graphies des lieux qu'il ne comprend pas de celles dont il a connaissance – phénomène que nous avons déjà vu ci-dessus, en sens inverse. Le même cas se rencontre en 21.30 : *Mongausy* pour *Montgey* – Montgey étant situé dans le département du Tarn, et Montgauzy, dans celui de l'Ariège –, mais aussi en 23.30 : *Mollis* pour *Melun* – Melun étant situé dans le département de Seine-et-Marne, alors que *Mollis* pourrait correspondre à l'actuel hameau de Moulis, en Ariège[192]. En ce sens, il convient aussi de souligner le passage suivant :

> 75.72 : Et d'aqui en fora ab la terra de Massat que passa entro al port de Porteilh, et d'aqui en fora per la serra entro à l'estang de Comalongua et, de l'estang, ainsi cum puja à la terra de Cadarcet, et ainsi cum d'aquy en fora rigardo al traves dreyt **al casse d'Eletpuilador ou à la mota de Peyrafitta**.

---

[190] Duchesne 102 (f. 231r) écrit : *Ausapans, retro*, le *retro* étant sans doute consécutif à une mélecture de jambage.
[191] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 19, n. 8.
[192] SANDY Isabelle, *Le comté de Foix*, Paris, J. de Gigord Éditeur, 1934, p. 22.

Ce passage n'est pas transmis par les témoins de la chronique de Miégeville, mais nous soupçonnons que « ou la mota de Peyraffita » soit une glose ajoutée par un copiste qui, certes, n'a pas compris *Eletpuilador* – dont la graphie est effectivement suffisamment altérée pour qu'on ne puisse pas en reconstituer la forme initiale, même à l'heure actuelle[193] – mais qui avait une connaissance suffisante du territoire du comté de Foix pour proposer une alternative toponymique. Ces interventions remontent à un stade antérieur à F1^{A}. En effet, un copiste du XVIIe siècle – qu'il soit d'origine paloise ou non – n'aurait sans doute pas été doté d'une connaissance aussi précise des frontières médiévales du comté de Foix.

10) *mescrestias* pour *mescresens* (29.33) – cette erreur pourrait tenir d'une mélecture de jambage ou d'une abréviation en position finale :

F1^{A} – 29.33 : En las canonicas de Franco se liec que l'an de nostre Seignor Diu cinq cens quinse, Carles Martel, rey de Franco, payre del rey Pepi, en lo temps de Papa Gregori, fec gran guerra contra loz Sarrasis et **<mescrestias>** ab sos guerroyers et valedors en los pays de Guiayna et de Gascogna, et loz conquestec.

F1^{B} – f. 5r : En las canonicas de France se lieg que l'an de nostre Seignor Diu cinq cens quinze, Carles Martel, rey de France, paire del rey Pepi, en lo temps de papa Gregori, fec grand guerra contra los Sarrazis et **<mescrestiaz>**, ab sos guerronz et valedors en los pays de Guiayna et de Gascogna, et lo conquestec.

BnF 3920 – f. 14r : En las canonicas de Franssa se liech que en l'an de nostre Seignor D[ieu] CCCCC et XV, Karles Martel, rey de Franssa que fouc pay del rey Pipi, en lo temps de P[a]pa Grogori, fec grant guera contra los Sarassis et **mescresens** am sons guerriers et valedors en lo pais de Guiayne et de Gasconha et los conquestet.

Duchesne 102 – f. 235v : En las canonicas de Franssa se lieg que en l'an de nostre Seignor Dieu cinq cens quinzo, Carles Martel, rey de Franssa que foc pay del rey Pepy, en lo temps de Papap Gregory, fec gran guitre contre los Sarrassis, **mescresens** ab sos guerriers [et] valedours en lo pays de Guyanne [et] de Gasconha [et] los conquestec.

[193] Voir Index toponymique.

Bien que le lemme *mescrestiaz* ne soit pas attesté[194], il répond à une certaine logique sémantique (le contraire péjoratif de *crestiaz* étant formulé par l'ajout du préfixe *mes-*) ; en ce sens, on ne peut pas exclure que ce soit une leçon d'auteur, régularisée par Miégeville. Toutefois, en 44.40, $F1^A$ écrit bien *mescrezens* contre *infisels* chez 3920 (19 v) et Duschesne 102 (238 v), équivalence qui nous paraît ici autorisée.

11) Dans deux passages, le copiste de $F1^A$ adopte une *lectio singularis* erronée, qui découle d'une confusion entre <C> et <L> :

$F1^A$ – 34.34 : Et en l'an **<mil IICXLIII>**, lo comte d'Armanhac contra lo comte de Foix Roger Bernat, loqual avia appellat de trahission à Gisors, environ la Penthecosta, davant lo rey Phelip de Franco et los baros, foc constrait à combattre encontro lodit comte de Foix, en camp, sol et sol.

$F1^B$– 8v : [Et] en l'an **mil IICXCIII**, lo comte d'Armanhac, contra lo comte de Foix Roger Bernat, loqual avia appellat de trahissonz à Gisors, environ la Penthecosta, davant lo rey Phelip de France et los baros, foc constraict à combator encontor lod[it] comte de Foix, en camp, sol [et] sol.

3920 – f. 16v : Et l'an **mil CCXCIII**, a Gizors, davant lo rey Pilip se combatec cors et cors am lo comte d'Armaniac et en camp claus.

Duchesne 102 – f. 237r : [Et] en l'an mil **CCXCIII**, a Gisors, davant lo rey Pelip se combatec cos [et] cos am lo comte d'Armahnac [et] en camp claus.

De même :

$F1^A$ – en 37.34 : Mossen Roger Bernard conquestec la ciutat de Pamias en l'an **<MIICXLVI>,** per_so que li avian fayta rebellion et l'avyan tengut assietat à la gleisa del Mercadal. Et en l'an **<mil deux cens XCVI>**, Pamyas foc fayta ciutat.

$F1^B$ – 10v : Mossen Roger Bernat conquestec la ciutat de Pamias en l'an **mil IICXCVI**, per so que ly avian feyta rebelion [et] l'avyan tengut assetiat à la gleisa del Mercadal. [Et] en l'an **mil deux cent XCVI**, Pamyas foc feyta ciutat.

[194] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. II, p. 654-5.

BnF 3920 – f. 16v : Et l'an **mil CCXCVI**, conquestet Pamias, la richa ciutat per so que lo avian asetiat ala gleisa de Mercadal.

Duchesne 102 – f. 237v : [Et] en l'an **mil c[ens] LXXXXVI,** conquestet Pamias [et] la ria ciutat per so que lo abian seignor assietado ala gleisa de Marcadalh.

Enfin, en un lieu critique, le rapport de correction est inverse : la première branche permet de corriger la seconde (*franqua lo* pour *franc aloy* (45.41), sachant que le texte aborde la question de terres cédées en franc alleu au Béarn par Charles Martel) :

F1^{A} – 29.33 : Et per lo bon secors que feyt li avian, donec als guerroyaders los delmes. Et als qui eran de Berna en Alamanha donec la terra de Bearn ab los delmes qui encara tenen. Et per so que era terra deserentabla, los fec de **franc aloy** par la valentias que faytas avian contro los Sarrasis. Et per la natio don venian, foc impausat ad aquella terra per nom Bearn.

F1^{B} – f. 4v : Et alz qui eran de Berna en Alemanha donec la terra de Bearn ab los delmes que encara tenen. Et per so que era sa terra deserentabla, los fec de **franc aloy** par las valentias que feytas avian contra los Sarrazis. Et per la natio don venian, foc impausat ad aquella terra per nom Bearn.

3920 – f. 14v : Et pro lo bon socors que feit l'avian, lor donet los deumes et als guerragadors qui eran de Berna en Alamana, donet la terra de Bearn am los delmes qui enquera tiran, et los fec de **<franca lo>** per las valentisas que feitas avian contra los Sarrasis.

Duchesne 102 – 235v : [Et] per lo bon s<e>cos que feyt l'abian, lor donnec los desmes [et] als guerregadours qui eran de Verno en Alemanha , donec la terro de Bearn ab los desmes quy encara tiran, [et] lou gec de **<fra[n]qua lo>** per las valentisas que feytas abbian contra loz Sarrasis

Bien que la séparation des mots soit très aléatoire dans les manuscrits médiévaux, une leçon du type *franqu'alo* ne serait pas admissible, car *aloy* est masculin, ce qui empêche de considérer qu'une forme féminine de l'adjectif – du type *franca* – puisse avoir été élidée.

3.3. Branche γ : BnF 5404 et Duchesne 48

Dans son étude historique sur Gaston IV, Henri Courteault considère que la *Cronique abregée* n'est « qu'une traduction de Miégeville »[195]. Il n'en est rien. En réalité, le traducteur français

[195] COURTEAULT Henri, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, Prince de Navarre, 1423-1472*, Genève, Slatkine Reprints, 1980 (1895), p. XX.

emprunte autant aux travaux d'Esquerrier que de Miégeville. Par exemple, dans le passage qui suit – tiré de la première notice biographique relative au comte de Carcassonne – la *Cronique abregée* précise :

> Duchesne 48 – f. 301r : A Bernard, second fils, laissa le chasteau de Foix et toute la terre foixanque, la bigarie de Sabartes, la vicomté de Cosserans, le bois de Bourbonne **jusqu'à l'Ers [et] à l'Ariège**.
>
> BnF 5404 – ff. 1r-1v : Et a Bernard, secund filz, laissa le chasteau de Foix et toute la terre foixanqua, la vigarie de Sabartes, la viconté de Coserans, le boys de Bourbonne **jusqu'à l'eau**.

Le passage se trouve presque tel quel dans la chronique d'Arnaud Esquerrier :

> F1A – 10.23 : Et à Bernard, son segong fil, et à Madona Aladays, et maire de Bernard, laissec la viguarie de Savartes ab lo Castel-Penent que ara se appella Colh de Barry. Loqual castel foc deurouit per una contessa que foc de Catalongna et autres mals fec en las plasses des gentilshommes del comtat. Per so no ly fen honor à son retourn car no ly appartenia. Et apres laissec à Bernard et à Madona Aladays, sa mayre, lo viscomtat de Cozirans et la maytat de Volvestre et lo castel de Foix ab la terra foixenca et dalmazanes et Podaguis et Arnagues et lo bosc de Borbonna, **entre l'Ers et l'Ariege**.

En revanche, cette précision est totalement absente de la chronique de Miégeville, qui l'a sans doute jugée anecdotique :

> BnF 3920 – ff. 7v-8r : Laissec los comtat de Carcassona et Barsalona à Ramon, son premier filh, et à Bernad, son sec[ond] filh, et à Dona Aladais, sa molher, mayre de Bernart, lo castel de Foix ab la terra foixenca, la vigaria de Sav[ar]tes, Castel_Penent, la meytat del comtat de Cosirans et de Bolbestor, Dalmasanes et Podaguis et lo bosc Borbona.
>
> Duchesne 102 – ff. 227v-228r : [Et] leizec los comptatz de Carcasonna [et] Barcelona à Raymond son premier filh [et] à Bernard, son second filh, [et] à Dona Aladays, sa molher, mayre de Bernard, lou castel de Foixs ab la terre foixenca, la viguaria de Sabardu, Castelpenent, la maytat del comtat de Cosirans [et] de Volbestro, Dalmasanas [et] Podaguis [et] lo bosc Borbona.

En d'autres termes, s'il est exact que l'auteur de la chronique abrégée procède à de sérieux élagages, il paraît malgré tout avoir eu sous les yeux les deux chroniques, dans un souci de vérification des

sources par évaluation comparative des informations qu'elles livrent et, par extension, de sélection de l'information la plus pertinente dans le but d'en offrir un résumé valable[196].

Duchesne 48 et 5404 présentent non seulement des leçons différentes – comme nous l'avons vu dans le passage ci-dessus – mais aussi des lacunes à des endroits distincts, ce qui signifie que les deux manuscrits n'ont pas été copiés l'un sur l'autre. Par exemple : au f. 317v, Duchesne 48 présente une importante lacune, impliquant trois paragraphes du f. 19r de 5404 :

> 5404 – 19r : Et depuis en secret requist au pape qu'il luy donnast sa benediction et pour luy ne demanda autre chose. Toutes foys, pour les bonnes vertuz et doctrine qu'il congnut en la personne dudict s[eigneur] prothonota[ire] du consentement du pape et de tous les cardinaulx, fut cree cardinal, mais ne fut poinct pour lors puble. Et eut lod[it] prothonota[ire] pour tous ses gens mandatz, expectatives et dispenses, tant qu'ilz en voulurent, le tout expedié gratis. Et ledict Sainct Pere envoya plusieurs pardons et indulgences à Mons[eigneur] Gaston, pere dudict prothonotaire.
>
> Oudict an, incontinant qu'il fut retourné à Ferrare, eut nouvelles coment son frere Gaston, prince de Vyenne, estoit mort, dont il fut moult triste, dont les funerailles furent faictes en l'eglise cathedralle de Ferrare, ou assisterent les cardinaux dudict Ferrare et plusieurs autres de la ville. Puys print congié dudict duc et s'en retourna en Bearn. Et luy estant à Morlans, eut nouvelles que le duc de Guyenne et mons[eigneur] son pere estoyent au Mont-de-Marsan où il fut pour le veoir. Apres s'en alla veoir le roy Loys et de la en Bretaigne, de son beau frere le duc ou il fut faict evesque de Canes.
>
> L'an mil CCCCLXXV que fut mort pape Paule, succeda a luy Sextus Quintus, lequel envoya audict s[eigneur] protonothaire le chapeau de cardinal sub titulo sancti Cosme et Damiani ; et luy fut donné avec les solempnitez requises au lieu de Lesca, ou estoyent plusieurs prelatz, la estoient aussi Madame Magdeleyne et Françoys Phebus, nepveu dud[it] cardinal ; Mons[eigneur] Gaston estoit mort deux ans paravant. Depuis, estant en France, Mons[eigneur] le cardinal pour faire l'appoinctement avec le roy Loys et le duc de Bretaigne, sa mere, Madame Alyenor, reyne de Navarre, mourut et y eut plusieurs dissenssions audict royaume.

Qu'André Duchesne ait employé 5404 en sautant par mégarde le folio 19r est exclu, car il transmet les dernières lignes de ce folio précis :

---

[196] À ce propos, voir : GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980, pp. 50 & 213.

> BnF 5404 – 19r : Ledict s[eigneur] cardinal retourna de France et fut delibere que luy et Madame Magdeleyne yroyent parler au rey Ferrando, oncle dudict cardinal, roy d'Arragon et Castille. Ce qui fut faict, et led[it] roy leur accorda tout ce qu'ilz demanderent.
>
> Duchesne 48 – f. 317r : Monsenher le cardinal retourna de France et fut delibere que luy et Madame Magdelaine devoient aller parler au roy Ferrand, oncle dudit cardinal, roy d'Aragon et Castille. Ce qui fut fait, et ledit roy leur accorda tout ce qu'ils demanderent.

Certes, si ce passage manquant résulte d'une glose ajoutée après coup dans 5404, l'hypothèse d'un *descriptus* reste valide. Toutefois, dans l'extrait suivant, Duchesne 48 présente un passage dont l'omission, dans 5404, rend la phrase incompréhensible :

> Duchesne 48 – f. 318r : Il alla par deux foys à Naples et fut honnorablement reçu tant par le roy que par la royne, **qui estoit fille** de Madame Alienor, sa mère.
>
> Bnf 5404 – f. 20r : Et alla par deux foys à Napples et fut honnorablement reçu tant par le roy que par la royne **<X>** de Madame Alyenor.

Il paraît exclu qu'André Duchesne soit parvenu à corriger son modèle. En effet, les possibilités pour compléter le passage manquant étant infinies, on ne voit pas comment le hasard aurait pu le conduire à retrouver la leçon originale. En témoignent Henri Courteault et Félix Pasquier qui, n'ayant pas employé Duchesne 48 pour leur édition, font le choix d'une intervention éditoriale différente :

> […] et alla par feux foys à Napples et fut honnorablement reçu tant par le roy que par la royne **[en souvenir]** de Madame Alyenor[197].

De ce point de vue, nous pensons donc pouvoir admettre que Duchesne 48 et BnF 5404 n'ont pas été copiés l'un sur l'autre.

Pour le reste, les témoins de la *Cronique abregée* ne sont guère d'une grande aide dans l'établissement des *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier. Comme l'avaient déjà compris Henri Courteault et Félix Pasquier[198], ils se révèlent surtout utiles pour compléter le contenu – à défaut de la forme, nécessairement abrégée – de la fin manquante de la chronique de Miégeville, rapportant les pérégrinations du cardinal Pierre de Foix le Jeune et la descendance de Gaston IV, jusqu'à

---

[197] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 153.
[198] *Id.*, pp. 143 et suiv.

François Fébus. Le seul lieu critique que BnF 5404 nous a permis de résoudre est celui de *Arya* pour *Mixa*, en 66.49, vu précédemment. Ce passage, s'il apparaissait dans la chronique de Miégeville, aurait été contenu dans les feuillets perdus, ce qui ne permet pas de savoir si la faute de $F1^{A}$ est isolée ou monogénétique avec 3920 et/ou Duchesne 102.

3.4. Ancêtre commun sous forme de recueil ?

Deux erreurs sont communes à $F1^{A}$, BnF 3920 et Duchesne 102. Certes, en ce qui concerne $F1^{B}$, il ne contient pas les passages en question, en raison de sa nature fragmentaire. Toutefois, en tenant compte de ce que nous pensons savoir du profil du scribe de $F1^{A}$ [199], il nous semble difficilement envisageable que celui-ci ait amendé sa copie de la chronique d'Arnaud Esquerrier sur la base d'un exemplaire – qui plus est fautif – de la chronique de Miégeville. Pour expliquer ces erreurs communes aux branches α et β, l'hypothèse la plus économique est donc de supposer l'existence d'un archétype, qui prendrait la forme d'un recueil contenant à la fois la chronique d'Esquerrier et celle de Miégeville. Nous l'envisageons d'autant plus sérieusement que, selon Claudine Pailhès, les consuls de Foix firent très tôt transcrire les chroniques d'Esquerrier et de Miégeville dans un seul registre de la maison de ville[200].

Premièrement, un passage commun à α et β témoigne d'une interprétation erronée des circonstances de la mort de Gaston Fébus :

> $F1^{A}$ – 52.41 : Et moric soptament, intestat, à Saubaterra, en lo castel **en touquan una fleuta**, lo premier journ d'agoust l'an mil tres cens et XC.
>
> BnF 3920 – f. 20v : Et quest s[enhor] moric a Sauvatera, **toquan una flauta**, lo prumier jorn d'aost l'an mil CCCXC.
>
> Duchesne 102 – f. 239v : Aquest senhor moric a Saubaterra, **en toquan una fleuty**, lo prumier jor d'aost l'an mil III c[ens] nonante.

Gaston III, dit Fébus, meurt en 1391 d'un malaise au retour de la chasse. En revanche, François Fébus – petit-fils de Gaston IV – est, selon la légende, mort en 1484 après avoir employé une flûte

---

[199] Vraisemblablement un scribe du XVIIe siècle, qui n'était pas originaire de Foix, qui travaillait dans une équipe réduite (le détachement du scriptorium de Pau) et qui devait traiter une masse considérable de documents (toutes les archives de Foix) en l'espace de deux ans (entre 1666 et 1668).
[200] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 168.

dont le bec avait été empoisonné[201]. La confusion entre les personnages – qui partagent le même surnom – ne peut donc pas avoir été commise par Arnaud Esquerrier, qui arrête d'écrire en 1461, soit six ans avant la naissance de François Fébus.

Deuxièmement, en 57.44, F1^{A} écrit *dusserre*, leçon incompréhensible en l'état et commune aux branches α et β :

> F1^{A} – 57.44 : Et en l'an mil IIIICXXIX foc feyt gobernador de Lengadoc et crompec la vescomtat de Villamur. Et anec en Franco contro les Angles ab sa puissanco et fec penjar Jehan Valetto, cappitani de leyros et rottiers, davant la Porte **<dusserre>**.
>
> 3920 – f. 23 r : Et apres en l'an mil CCCCXXIX fouc fait gover[na]dor de Lengadoc et compret lo vescomtat de Vulamur Et anet en Franssa contra los Angles am sa poixanssa ; et fist penjar Joha[n] Valeta, lo capitanni dels layres et dels rotiers, davant la porta **<duxoyre>**.
>
> Duchesne 102 – f. 241 r : et apres en l'an mil IIII c[ens] XXIX foc feit gobernador de Lengadoc [et] compret la vescomtat de Villamur ; et anet en Franssa contra los Angles ab sa poixanssa ; [et] fis penjar Joan Valeta, lo capitani dels layros et dels rotiers, dabant la porta **<duxoire>.**

Pour expliquer cette forme, dans un premier temps, Henri Courteault et Félix Pasquier supposent la forme biaisée d'un toponyme qu'ils renoncent à identifier :

> *Dusserre*, nom de lieu qu'on ne peut identifier. Ce Jean Valette, d'après Quicherat, (*Rodrigue de Villandrando)* fut pendu à Nîmes. Michel de Bernis se borne à mentionner son exécution[202].

Ensuite, dans le passage correspondant de la chronique de Miégeville qu'ils transcrivent aussi dans leur édition de 1895, ils suggèrent une correspondance avec *Issoire*, en Puy-du-Dôme : « Il s'agit vraisemblablement d'Issoire ; c'est ce nom de lieu qu'on trouve écrit Dusserre dans le texte altéré d'Esquerrier et qu'on n'a pas pu identifier ci-dessus (p. 68, n. 3). » Même si nous rejoignons les éditeurs pour dire que le *d-* initial suggère que le syntagme résulte d'une agglutination entre une particule et un complément au nom *porte*, proposer une localisation géographique en Puy-de-Dôme nous paraît assez peu convaincant, puisqu'Henri Courteault nous apprend que le routier Jean Valette fut pendu à Nîmes en 1430. En revanche, l'enceinte de la ville de Nîmes est effectivement

---

[201] MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS Faustino, "La muerte de Francisco Febo, rey de Navarra", *Príncipe de Viana*, 16/58 (1955), pp. 35-45.
[202] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 68, n. 3 ; QUICHERAT Jules, *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au quinzième siècle*, Paris, 1879, p. 39, n. 2.

dotée de plusieurs portes, dont certaines sont héritées de l'époque romaine. Dans son article, « Le vieux Nîmes » paru en 1902, Théodore Picard en dresse la liste exhaustive[203]. Parmi ces portes, l'une d'entre elles s'appelle *Porte d'Uzès*, du latin *Porta Ucentiensis*[204]. La question est donc de savoir : comment rapprocher *Uzès* et *Usserre* ?

En ancien provençal, *Uzès* peut adopter différentes graphies : entre autres, *Ussecia*[205]. Cette forme est assez commode en ce qu'elle permet d'expliquer le passage à *Usserre* et *Uxoyre*, sur la base d'une même incompréhension de la forme originale, mais qui se traduit, dans chacune des deux familles de la tradition manuscrite, par deux réactions différentes : dans le cas de $F1^{A}$, il est possible de supposer que la séquence graphique <ci> n'ait pas été comprise par l'un des acteurs de la tradition et remplacée par <rr> : *Usserra*[206]. Dans BnF 3920 et Duchesne 102, l'erreur de lecture pourrait ne porter que sur le <c> devenu <r>, le <i> étant resté intact : *Usseria*. Cette forme peut alors amener à la formation d'une diphtongue du type : *Usseyra*. À ce stade, l'évolution du [e] + [y] en [wa], graphié <oi>, est admissible, puisqu'il s'agit d'un trait du français bien connu[207] : *Ussoyre, Ussoire*. Quant à l'adoption de la graphie <x>, elle peut traduire la réalisation de la sifflante sourde en fricative sourde ([s] > [ʃ]), caractéristique des dialectes du sud-ouest[208] : *Uxoyre, Uxoire*.

Bien qu'elle doive être manipulée avec prudence (les démonstrations qui reposent sur la graphie de nom propre sont toujours plus difficiles à attester), cette erreur constitue un second indice en faveur de l'existence d'un ancêtre commun aux branches α et β.

3.5. Conclusion de la *recensio*

En conclusion de la *recensio*, nous proposons de dresser un graphe de la tradition manuscrite, dans le but d'expliciter les relations entre les différents témoins :

---

[203] PICARD Théodore, « Le vieux Nîmes », *La Revue du Midi,* 11 (1902), (pp. 341 à 380), pp. 343 & 346.
[204] SERRE Aimé, *Les Rues de Nîmes. Du Moyen Âge à nos jours*, Montpellier, Éditons Espace Sud, 1989, p. 430.
[205] GERMER-DURAND M. E., *Dictionnaire topographique du Département du Gard*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868, p. 251.
[206] Précisons que, dans le cas de $F1^{A}$, cette hypothèse pourrait faire écho à un phénomène observé ailleurs, à savoir que, quand le copiste ne comprend pas un nom de localité, il le modifie pour le rapprocher d'un nom de village situé en Ariège, près du comté de Foix.
[207] BOURCIEZ Édouard, *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Éditions Klincksieck, 1989, pp. 71-72, § 54.
[208] ZUFFEREY François, « Notes sur le chansonnier provençal de Sienne », in Contacts de langues, de civilisations et intertextualité, IIIe congrès international de l'Association internationale d'études occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), communications recueillies par Gérard Gouiran, 3 volumes, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1992, (pp. 697-704), p. 700 ; *"Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances après la sua fi", version occitane de la "Legenda maior sancti francisci, miracula" de saint Bonaventure*, édition et étude linguistique d'Ingrid Arthur, Uppsala, Humanistika Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, 1992, p. 63 ; GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana en Navarra"*, Revista de dialectología y tradiciones populares*, 25 (1966), (pp. 285-300), p. 292.

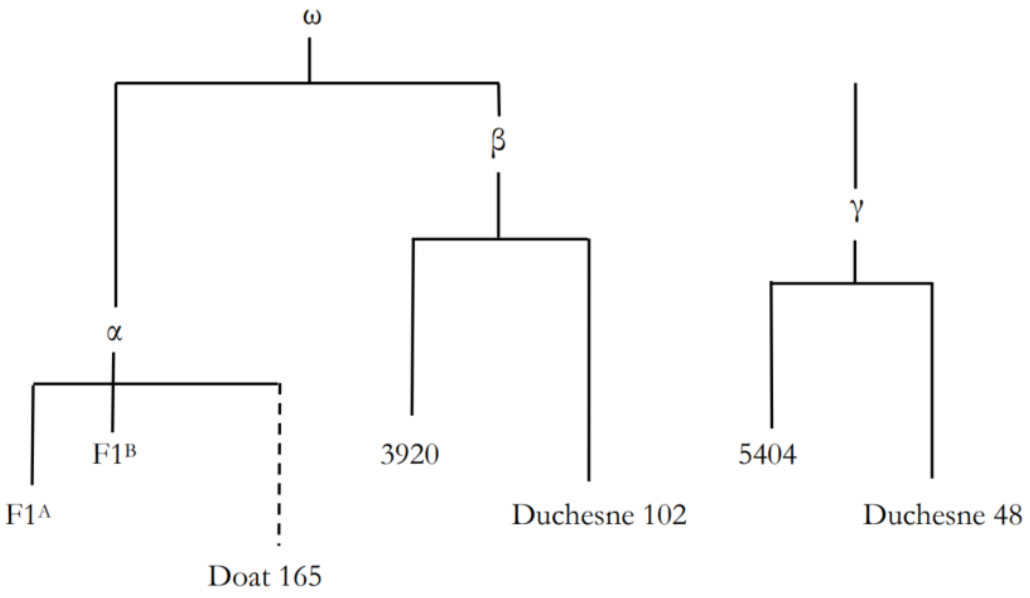

Sur la base de deux fautes communes à F1A, BnF 3920 et Duchesne 102, nous pensons pouvoir envisager l'existence d'un archétype (ω), qui prendrait la forme d'un recueil contenant les chroniques d'Arnaud Esquerrier et de Miégeville ; cette hypothèse est renforcée par l'affirmation de Claudine Pailhès, selon laquelle les consuls de Foix auraient très tôt consigné les deux œuvres dans un registre communal. Suggérer un archétype sous forme de recueil implique toutefois de renoncer à représenter le stade de l'original, uniquement relatif à la chronique d'Esquerrier. En effet, du point de vue de l'histoire de la tradition, nous ne sommes pas en mesure de démontrer la forme que prenait la chronique d'Arnaud Esquerrier au moment de sa diffusion, ou la manière dont Miégeville en a fait usage pour rédiger sa propre chronique, avant l'intervention du compilateur.

Pour ce qui est de la branche γ, nous savons que le traducteur de la *Cronique abrégée* a employé simultanément les chroniques d'Esquerrier et de Miégeville. Cependant, nous n'avons pas de preuve positive qui permette de rattacher cette famille de manuscrits à l'archétype, et nous ne pouvons donc pas exclure que les modèles employés par γ remontent à un stade pré-archétypal, impliquant les originaux d'Esquerrier et de Miégeville. Pour ces deux raisons, nous représentons γ sous la forme d'une branche extra-archétypale, ce qui a malgré tout l'avantage de laisser la porte ouverte à diverses possibilités. Peut-être la découverte d'une nouvelle source nous permettra, dans le futur, d'affiner les relations entre γ et ω.

Ensuite, la *recensio* permet d'isoler une première famille, que nous appelons α, et qui réunit les témoins des *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier ; cette famille est constituée de F1A et F1B qui remontent à un ancêtre commun (ainsi que d'une traduction française partielle réalisée par Jean de Doat dans la seconde moitié du XVIIe siècle). F1A et F1B ayant tous deux tendance à confondre <re> et <or>, surtout à la suite de <t> (*mettor* pour *mettre*), nous avons de bonnes raisons de penser

que leur modèle commun présentait une écriture cursive. Toutefois, ce type d'erreurs portant sur des lexèmes différents dans les deux manuscrits et se rencontrant de façon beaucoup plus fréquente dans $F1^B$, il ne paraît pas nécessaire de soupçonner que cette ambiguïté graphique remonte à un manuscrit antérieur au modèle commun.

Les mss. 3920 et 102, qui transmettent la chronique de Miégeville, constituent une deuxième famille, appelée β ; ils partagent eux aussi un modèle commun, qui remonte au plus tard au début du XVIe siècle. Plusieurs erreurs séparatives permettent d'opposer ces deux familles : $F1^A$, $F1^B$ (et Doat 165) d'un côté, 3920 et Duchesne 102 de l'autre.

Quant aux témoins de la *Cronique abrégée*, les mss. 5404 et Duchesne 48 qui contiennent une traduction française abrégée, ils représentent une troisième famille, γ ; celle-ci dérive à la fois de la chronique d'Esquerrier et de celle de Miégeville, mais sans que nous soyons en mesure de démonter positivement ses liens avec l'archétype. Toutefois, même si l'auteur de cette traduction a travaillé sur des exemplaires distincts de chacune des deux chroniques, sa démarche intellectuelle atteste qu'à son époque, au début du XVIe siècle, les deux œuvres étaient déjà lues conjointement.

4. DATATION DE L'ORIGINAL

Le terminus *ante quem* de l'original des *Chroniques romanes* d'Esquerrier se situe en 1461, date à laquelle Miégeville entame l'écriture de sa propre chronique des comtes de Foix et où on perd la trace d'Esquerrier. Déterminer le terminus *post quem*, en revanche, est moins évident. En effet, au début de la chronique, $F1^A$ donne la date de 1458 :

> $F1^A$ – 1.1 : Recueil des choses plus remarquables tirées d'un grand libre manuscript en langage vulgaire meslé du castilhan et catalan fait en l'an 1458 comme s'ensuit.

Or la lettre qu'Arnaud Esquerrier adresse à Gaston IV pour demander la récompense – en l'occurrence, le recouvrement de sa charge de trésorier – consécutive à l'écriture de la chronique qu'il vient d'achever est datée, selon la transcription de Félix Pasquier et d'Henri Courtault[209], du 11 mai 1456. Nous devons donc envisager que les versions de 1456 et de 1458 renvoient à deux états suffisamment différents pour exiger une réécriture complète et nouvellement datée.

[209] Voir Annexes.

En effet, on ne peut pas supposer qu'il s'agisse d'une erreur de la part du copiste de F1[A], qui confond 8 et 6, car la chronologie des rois de France qui précède celle des comtes de Foix s'arrête, précisément, en 1458[210] :

> F1[A] – 5.8 : Encaro ez rasou que en lo presen libre se fasso mencio dels seignors reys de Franco, nom per nom, entro al journ presen mille quatro cens cinquante huit.

Dans son édition de l'*Histoire de Gaston IV* de Guillaume Leseur, Henri Courteault fournit d'ailleurs la transcription d'une lettre rédigée de la main de Gaston IV en 1458, qui confirme qu'Arnaud Esquerrier était toujours actif auprès du comte de Foix à cette époque :

> Item, lodit judge provedira a la notarie ordinarie de Foix de maestre Arnaud Esquerrier, aixi que per davant li avie provedit de mandament deudit mossenhor, cum apar per las instructios balhades audit judge a Sangossa per lodit mossenhor, jassie que despuix per lodit mossenhor y sie estat provedit, no recordant de la comissio que avie feyte audit judge a un apelat mestre … de Casabona, qui jamas no fe servici a mondit senhor[211].

De même, la transcription de la lettre par Henri Courteault et Félix Pasquier (qui, comme ils le précisent dans leur édition, ont dû travailler sur une copie, l'autographe d'Esquerrier étant perdu en 1895[212]) pourrait se révéler invalide. Certes, la transcription qu'ils offrent est une tentative de reconstruction en languedocien de la traduction de la lettre d'Esquerrier, réalisée par Pierre Olhagaray en béarnais en 1609 et dont dérivent les transcriptions d'Alphonse Garrigou et d'Honoré Castillon d'Aspet[213]. En ce sens, même si Pierre Olhagaray a travaillé sur l'autographe d'Esquerrier, on ne peut pas exclure que la confusion entre 8 et 6 – reproduite par ses successeurs – soit de son chef. Toutefois, nous avons de sérieuses raisons de penser que l'original de la lettre était toujours consultable au XVIIIe siècle : le rédacteur du folio introducteur de F1[A], qui écrit à cette époque, en fait mention. Or la date qu'il donne est bien celle du 11 mai 1456 :

> Le meme morceau se trouve à la fin de ce cayer, de meme que la liste des <16> chatelainies et une lettre du meme Squerrier, écrite de Foix le 11 mai 1456, « à très haut et puchant prince Gaston »,

---

[210] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, pp. 6 et 7.
[211] GUILLAUME LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, édité par Henri Courteault, Paris, Renouard, 1893-1896, t. II, p. 334, § XXI ; cette lettre confirme également qu'Arnaud Esquerrier a obtenu gain de cause : il a recouvré sa charge de trésorier.
[212] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XIX, n. 1.
[213] *Id.*, p. XXVI.

[seizième] comte de Foix, où il se signe Arnaud « Squerrier vostre procuraire en lou comtat de Foix ».

Qu'Arnaud Esquerrier réclame sa récompense par avance ne paraît pas non plus devoir être admis, car sa lettre atteste d'une chronique fraîchement achevée ; il requiert la présence de Bigorre, le héraut de Gaston IV, pour l'aider dans la relecture :

> […] vos tremetessi la copia de las causas que io he metut en escriut de vostres nobles feytz […]. E per melhor besonhar que vostra coronica fos en bon renc, voleri aber parlat ab Begorra, vostre heraut; alqual vos placia mandar que, quand passe de part dessa, que me done cosseilh sus aquestas causas[214].

Enfin, supposer que, comme il s'agit d'une chronique, le texte de 1458 consiste en une simple adjonction de la relation des événements depuis 1456 n'est pas non plus enviageable : le texte de $F1^{A}$, bien que daté dans le prologue de 1458, rapporte les événements jusqu'en 1461 sans discontinuité, ce qui signifie qu'Arnaud Esqurrier ne jugeait pas utile de réécrire l'ensemble de son texte à chaque adjonction.

Cet écart de deux ans n'est pas sans conséquence pour l'établissement de la tradition manuscrite. En effet, si nous admettons que le texte d'Esquerrier a connu deux états, nous devons déterminer quels liens les unissent : la version de 1456 est-elle un simple brouillon de celle de 1458 ou avons-nous affaire à deux originaux (O^1 et O^2), impliquant que la version de 1456 ait connu une circulation indépendante de celle de 1458 ? Pour prouver que O^1 a connu une circulation indépendante, le plus immédiat serait, dans un premier temps, d'identifier dans la tradition directe des passages qui puissent être spécifiquement attribués à la rédaction de 1456 ; dans un second temps, voir si on les retrouve dans la tradition indirecte, sans qu'ils aient été altérés par la rédaction de 1458. Disons-le d'emblée, nous n'avons repéré aucune attestation aussi évidente, ce qui n'est guère surprenant : vouloir connaître l'état antérieur d'un texte de chronique – genre soumis par nature aux réécritures perpétuelles – dont nous ne possédons que la dernière version et dans un unique témoin complet était presque sans espoir. En revanche, procéder à une analyse *in absentia* n'est pas dénué de sens, en cherchant, non pas la preuve positive de l'existence de la version de 1456, mais les traces qui attestent de sa réécriture en 1458.

[214] Voir Annexes.

Le problème de la double datation pourrait trouver un début de réponse dans l'analyse des discontinuités que présente la version de 1458, qui pourraient témoigner d'un processus de réécriture du type : texte de 1456 + notes marginales (dont certaines mal insérées dans le corps du texte) = texte de 1458. En effet, partant du principe que les « impératifs majeurs »[215] du genre de la chronique – et en particulier des *gesta pontificalium* dont s'inspire Esquerrier[216] – sont les notions de brièveté et de respect scrupuleux de la chronologie, nous avons repéré de deux types de discontinuité.

Le premier type est relatif aux ruptures chronologiques, c'est-à-dire aux extraits dont les dates mentionnées rompent avec la linéarité du temps du récit. Dans le cas des *Chroniques romanes*, il convient d'écarter d'emblée les ruptures chronologiques qui s'expliquent logiquement par la priorité accordée à la structure du portrait biographique[217]. En revanche, lorsqu'Arnaud Esquerrier raconte la croisade albigeoise, l'introduction de ruptures chronologiques laisse plus perplexe. Il débute son récit dans la cinquième notice comtale :

> F1A – 18.29 : Et en l'an mil deux cens neuf comensec la iregie à Paris per certains clerqs, mestres en teologia, contre la fe, sus <qui> que tenian que los angels et Diu era tota una causa. La iretgia foc semenada per lo realme et autras parts, dont lo rey fec cremar syeix mestres en teologie qui l'avian comensada.

Il arrête ensuite la narration des événements et ne la reprend que dans la notice suivante, au prix d'une rupture chronologique – qui aurait pu être pourtant facilement évitée :

> F1A – 21.30 : Et foc fayt comte l'an mil deux **cens vingt trois** et viscomte de Castelbo. Et foc valent cavalier et en armas valeros. Et era del hominatge del comte Ramond de Tolosa per lo comtat de Foix. Losquals se abian promets et convengut de se adjudar et secorir et de no fer pax lo un sans l'autre ab la Gleisa ne ab lo rey de Franco per la iretgia que tenia, que dessus es dita. Et apres, per lo papa Innocent et per lo rey de Franco foc dada la conqueste al comte Simon de Montfort. Et conquestec lo comtat de Tolosa et Albeges, Comenges, Foix, Carcasses, Bederies. Al derrier foc <associat> al castel de Muret per lo rey En Peyre d'Arago, lo comte de Tolosa, de Foix, de Comenge et de Palhas en l'an **mil deux cens douze** […].

---

[215] LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000, pp. 289 & 185.
[216] Voir Étude littéraire : « Structure des *Chroniques romanes* ».
[217] *Ibid.*

Dans un autre extrait, Arnaud Esquerrier rapporte un accord de ratification passé entre le roi d'Aragon et le comte de Foix en 1177 :

> F1A – 20.29 : Et ab dot de CL mil s[ol]s de molgares, et foc maridada per Mossen Roger Bernat lo Gran, son fraire, l'an **mil CLXXVII**. Et lo rey d'Arago al comte de Foix, son dilec nebot, per amor et coppulatio de la parentelha que era entre els, et per los servicis que feyts li avio, li donec et ratiffiquec totas aquellas convenensas que lo rey En Peyre ly abia faytes de la donnatio del vescomtat de Narbonna.

Cet épisode brise lui aussi la logique historique des événements en étant placé entre l222 et 1223. Ces deux épisodes participent donc non seulement à rompre la fluidité de l'Histoire mais aussi celle de la pensée logique.

Par ailleurs, si dans les passages cités, seule une lecture attentive du texte permet de repérer les ruptures chronologiques, à d'autres endroits du texte, les discontinuités apparaissent de manière évidente en ce qu'elles entravent la fluidité de l'énoncé :

> F1A – 16-17.28 : Mossen Roger Bernard lo Gros foc fil de Mossen Roger et de Madona Eyssengua. Et foc fayt comte **l'an mil CXLIIII**, regnan lo sete Loys rey de Franco, dit lo Menut. Et foc marit de Madona Cecilla, fillo de Mossen Ramon Trenquebailh , vescomte de Bezers, ab coseilh de Mossen Ramond, comte de Barsalona, son cosy. Et li donec en dot XI [mil] s[ol]s de molgares. Et mes lo castel de <Sancta-Gavilha> et lo castel de Montaud et mes lo castel de Borbonne ab la seignorio de <Auzac Parpentir> à l'Ariege, ab carta publiqua et asso en **l'an mil CLI**. […]. Et **en l'an mil CXLIIII**, abia donat al glorios sant Volzia la ville de Bebre et certas rendas en aquella Aspira, La Voix, lo castel de Perlas, la maytat de la leuda del pont de Foix.

On se demande pourquoi le jumelage opéré par le comte de Foix en 1151 n'a pas été mentionné après l'offrande faite à la congrégation de Saint-Volusien, la date de 1144 correspondant à celle de l'accession au siège comtal par Roger Bernard Ier mentionnée précédemment. De même, l'enchaînement de deux phrases paraît parfois si illogique que nous avons cru bon de les intervertir dans la traduction (sans toucher au texte de l'édition). C'est le cas, notamment, dans le procès des Templiers où l'on mentionne le premier chef d'accusation, puis les circonstances de la fondation de l'ordre, avant de revenir aux autres chefs d'accusation :

> F1A – 41.47 : Et en l'an mil tres cens soixante, lo delus aprop de Sant-Nicolau, foc destrusida l'orde des Templiers per tot lo mon, per onze peccats de iretgia que commettian. **Lo premier, que en Dieu firmament no cresian et quand fazian un nouvel templier, no era sagut de negun cum los sagravan, mais se sabie quant li donavan los draps del abit.** Et l'an mil CXXVIII, foc

> comensa-da aquella orde per un religios appellat Robert. Et debian viure à la reigle de sant Bernard et por-tavan l'abit blanc ab una croux rouja. Et eran constituats per deffendre la sancta Crestientat contra los infizels et eran appelats cavalhers del Temple et avian grandas rendas.

Sur la base de ces observations, nous n'excluons pas que les différentes discontinuités répertoriées puissent constituer les indices d'un processus de réécriture entre les versions de 1456 et 1458. Cette suggestion est inspirée par les observations de François Bordes à propos du *Thalamus* de Montpellier, selon lesquelles, après une première rédaction entamée en 1204, « d'autres notations vinrent se rajouter dans les marges »[218] au tournant des XIVe et XVe siècles ; plus pertinentes encore peut-être pour notre propos, les conclusions tirées par Eric van Mingroot à propos des discordances chronologiques relevées dans les *Gesta episcoporum cameracensium*[219] : celles-ci l'amènent, comme le résume Georges Duby, à formuler « l'hypothèse d'un remaniement de la rédaction primitive par un continuateur, lequel n'hésita pas, pour mieux ajuster son propre ouvrage au précédent, à bouleverser l'ordre de celui-ci par des rajouts et des raccords »[220]. Selon Pieter Byttebier, les ruptures chronologiques constituent effectivement les preuves d'un processus de réécriture :

> Au lieu de simplement rallonger le texte de la première rédaction avec le récit des événements postérieurs, on a inséré de nouveaux épisodes, de nouvelles interprétations, voire de nouveaux documents à l'intérieur du texte existant, ce qui brisait la chronologie[221].

En ce sens, les discontinuités historiques qui s'insèrent discrètement dans la narration pourraient avoir été introduites par Arnaud Esquerrier dans le corps du texte, ce qui aurait justifié une réécriture complète de la chronique de 1456. En revanche, il est possible que des insertions aient aussi été effectuées dans la marge (le fait que F1^A^ contienne des gloses marginales atteste que cette

---

[218] BORDES François, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine au bas Moyen Âge : le premier « Livre des Histoires » de Toulouse (1295-1532)*, thèse soutenue sous la direction de Michelle Fournié, 4 volumes, Université de Toulouse, Toulouse, 2006, t. IV, p. 8.
[219] VAN MINGROOT Eric, "Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum cameracensium*", *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53/2 (1975), *Histoire (depuis l'Antiquité) — Geschiedenis (sedert de Oudheid)*, pp. 281-332.
[220] DUBY Georges, « Gérard de Cambrai, la paix et les trois fonctions sociales, 1024 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120e/1 (1976), pp. 136-146, p. 138 ; BYTTEBIER Pieter, « Les *gesta* des évêques de Cambrai ou la consolidation littéraire d'un discours épiscopal », *Revue du Nord*, 410/2 (2015), (pp. 245-261), p. 248.
[221] BYTTEBIER Pieter, « Les *gesta* des évêques de Cambrai », *op. cit.*, p. 250.

pratique était possible dans les archives du comté de Foix). Un cas similaire apparaît en effet dans la seconde partie des *munimina* du monastère San Clemente a Casauria, étudié par Laurent Feller[222] :

> La chronique à proprement parler, toujours dans la marge interne, ne couvre que la deuxième partie. Elle répète et parfois commente les actes contenus en pleine page. Elle part de la fondation et arrive aux temps contemporains, et est toujours placées en regard des documents transcrits. […] Il n'y a pas d'intégration du document d'archive au texte narratif, mais mise en parallèle, chacun conservant, à l'intérieur du codex, un statut différent, parfaitement intelligible et identifiable[223].

Dans le cas des *Chroniques romanes,* le dialogue entre la marge et la pleine page n'aurait pas eu pour but de faire interagir un document d'archive avec une chronique, mais de faire interagir deux états de la rédaction ; les commentaires marginaux répondraient alors à des enjeux différents des passages insérés dans le corps du texte (par exemple, apporter, non pas une innovation, mais un simple complément sur une information déjà livrée dans la version de 1456)[224]. Cette hypothèse paraît d'autant plus plausible quand le texte présente une redondance textuelle :

> F1A – 30-31.33 : Et aguet per molher **Madonna Mathia, fille de Mossen Esquivat, comte de Bigorra, et de Madona Agnes de Foix**. Lodit Mossen Gaston aguet de Madona Mathia, sa molher **– laqual era filla, cum es ja dit, de Mossen Esquivat, comte de Bigorra, et de Madona Agnes de Foix –** so es doas fillas: la uno foc molher del comte d'Armanhac et l'autro del comte de Foix.
>
> F1A – 41.36 : Aquest seignor comte fec forta guerra contra los Angles et foc feyt loctenent per lo rey Phelip en lo dugat de Guyenna ab retenia de cinq cens hommes d'armas. En loqual guerra abie assemblec sos cavalhers et baros en l'an **mil tres cens huictante hoyt**. **Per_so que quascun legent sapia, l'an que lo comte de Foix fec fa assemblada per secorer à son seignor, lo rey de Franco, foc aquest**.

Le scribe, désireux de réaliser une copie exhaustive de son modèle, aurait pu insérer les additions marginales dans le corps de son texte, mais sans se montrer très méticuleux : il reproduit les notes marginales sans se soucier, ni de la correspondance exacte avec la chronologie du corps du texte, ni d'éventuelles redondances d'expression ou d'information.

---

[222] FELLER Laurent, « Écrire l'histoire dans les monastères aux XIe et XIIe siècles », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, (pp. 189-205), p. 204.

[223] *Ibid.*

[224] Stefano Maria Cingolani mentionne un cas similaire dans les *Gesta comitum Barcinonensium* ; à ce propos, voir CINGOLANI Stefano Maria, *La Memòria dels reis. Les quatre grans cròniques i la historiografia catalana, des del segle X fins al XIV*, Barcelona, Editorial Base, 2008, pp. 26-27.

De notre point de vue, ces discontinuités chronologiques, discursives et structurelles pourraient donc attester des deux états du texte que les *Chroniques romanes* ont connus. Toutefois, comme nous n'avons pas de preuve formelle d'une circulation indépendante de la version de 1456, envisager que celle-ci n'ait jamais dépassé le stade du brouillon est, sur le plan philologique, la solution la plus économique[225].

5. MÉTHODE DE L'ÉDITION[226]

Au plan linguistique, nous avons fait le choix d'une édition conservatrice et respectueuse du manuscrit F1[A], contrairement à Henri Courteault et Félix Pasquier qui avaient fait le choix d'une édition très interventionniste[227]. Puisque nous ne possédons qu'un seul témoin contenant la version complète du texte, nous espérons rendre compte de l'état linguistique et matériel réel de celui-ci aussi fidèlement que possible[228]. Certes, dans l'Étude linguistique, nous expliquons la difficulté de distinguer langue d'auteur et langue de copie, d'autant plus que la langue écrite d'Arnaud Esquerrier était vraisemblablement déjà mixte en ce qu'elle résultait d'une *scripta* administrative propre aux domaines de Foix-Béarn. Toutefois, la lecture conjointe des études philologique et linguistique permet non seulement d'approcher une définition de l'état original du texte, mais aussi de comprendre la méthode de travail des copistes et, par extension, d'avoir accès à une période encore assez méconnue dans le domaine d'oc, les XVIe et XVIIe siècles.

Du point de vue de l'édition, nous évitons donc de procéder à une normalisation (syntaxique ou graphique) de la langue ; si des graphies ou des propositions syntaxiques, même inattendues, peuvent s'expliquer linguistiquement, nous ne les corrigeons pas, mais les expliquons dans l'Étude linguistique : exemple, l'emploi de *et* comme simple embrayeur logique entre deux

---

225 Alberto Varvaro mène une réflexion similaire concernant le Livre IV des *Chroniques* de Jean Froissart ; à ce propos, voir : VARVARO Alberto, *La Tragédie de l'Histoire. La dernière œuvre de Jean Froissart*, Paris, Classiques Garnier, 2011, pp. 28-32.

226 Par souci d'honnêteté, nous devons préciser que la présente édition a été réalisée sur la seule base de la numérisation du manuscrit qui, par chance, est d'excellente qualité. En raison de la pandémie de Covid-19, de la difficulté d'accès aux Archives départementales de l'Ariège et de la redéfinition du calendrier de fin de thèse, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de nous rendre sur place. En cas de publication, il s'agira évidemment du premier manquement à combler.

227 Voir Étude linguistique.

228 Sur le dilemme entre édition reflétant l'état de langue du texte original ou celle du manuscrit, voir : GREUB Yan, « Le choix d'une méthode d'édition et ses conséquences sur les introductions linguistiques », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 35-53 ; dans le même volume : PRÉVOST Sophie, « Quelle place pour la syntaxe ? », *op. cit.*, (pp. 255-273), pp. 260-263 ; DUVAL Frédéric, « Introduction », in *Pratiques philologiques en Europe*, Paris, École des Chartes, 2006, pp. 5-20 ; BAKER Craig et GREUB Yan, « Sous le signe de Lachmann : la domination de la méthode critique d'édition entre 1872 et 1913 », in *L'ombre de Joseph Bédier. Théorie et pratique éditoriale au XXe siècle*, édité par Craig Baker *et alii,* Strasbourg, ELiPhi, 2018, (pp. 61-89), p. 74.

propositions conceptuellement liées et non pas comme conjonction de coordination spécifique. De même, les fautes d'accord entre sujet et verbe sont laissés intactes, car nous ne pouvons pas être certaine qu'elles soient dues au copiste de $F1^A$. Or si nous admettons qu'elles puissent remonter à un stade antérieur de la tradition manuscrite, nous sommes confrontée au problème de l'inadéquation entre une perception trop normative de la langue et la conscience linguistique vernaculaire des locuteurs médiévaux[229].

Les leçons considérées fautives sont uniquement celles qui entravent la bonne compréhension du texte (par exemple, les erreurs d'abréviation, les erreurs de datation qui entraînent une rupture chronologique[230]). Quand cela est possible, nous reconstruisons le texte de $F1^A$, en indiquant notre intervention en italique. Les autres leçons problématiques sont signalées par des chevrons.

Sur ce point, les fonctions dévolues à l'apparat critique constituent la seconde innovation importante par rapport à l'édition d'Henri Courteault et Félix Pasquier : celle-ci, d'une part, ne mentionne pas systématiquement les corrections appliquées dans le corps du texte ; d'autre part, les notes de bas de page sont avant tout destinées à restituer l'exactitude historique des faits relatés. Certes, ces deux dispositions répondent aux objectifs annoncés en Introduction :

> Nous avons renoncé à donner une édition critique des chroniques, c'est-à-dire à rectifier ou à compléter, toutes les fois qu'il y avait lieu, le récit des auteurs d'après les documents ou d'après d'autres ouvrages : autant aurait valu entreprendre l'histoire ou plutôt les annales des comtes de Foix. Nous nous sommes contentés de donner un texte aussi correct, aussi intelligible que possible[231].

Toutefois, elles ne sont plus tout à fait conformes aux attentes de la philologie romane actuelle, non seulement parce qu'elles offrent une perception tronquée de la langue du manuscrit, mais aussi parce qu'elles conduisent à la correction de leçons qui sont pourtant recevables. Pour cette raison, nous avons fait le choix de doter l'apparat critique de notre édition de quatre fonctions :

---

[229] DUVAL Frédéric, « L'édition des textes médiévaux français en France », in *Pratiques philologiques en Europe*, Paris, L'École des Chartes, 2006, (pp. 115-150), p. 140.
[230] Nous ne pouvons pas garantir que certaines erreurs de datation globale ne remontent pas à l'archétype, mais nous osons croire qu'un historiographe professionnel aura au moins veillé à respecter la chronologie des faits.
[231] *Les chroniques romanes des comtes de Foix*, *op. cit.*, p. XVIII.

1. En cas de correction certaine, signaler cette intervention éditoriale dans le corps du texte par l'italique et la justifier en mentionnant, dans l'apparat, la leçon fautive continue initialement dans $F1^{A}$.
2. En cas d'incertitude, présenter des suggestions de correction pour les mots encadrés de chevrons dans le corps du texte, en les justifiant – dans la mesure du possible – à la lumière des leçons offertes par la tradition indirecte : BnF 3920, Duchesne 102 (les témoins contenant la chronique de Miégeville) et BnF 5404 et Duchesne 48 (les témoins contenant la chronique française abrégée).
3. Corriger les lacunes matérielles et restituer les notes marginales (postérieures à $F1^{A}$).
4. Dialoguer avec l'édition antérieure ou les travaux apparentés en mentionnant les corrections qu'ils suggéraient, si nous les jugeons pertinentes ; dans chaque cas, une explication est fournie. Les notes qui ne sont pas en lien direct avec l'établissement du texte sont repoussées en fin d'édition et indiquées par un exposant en chiffre romain.

5.1. Normes d'établissement de l'édition

Il nous a paru judicieux d'adopter les normes d'établissement éditoriales des *Concordanze della lingua poetica italiana delle origini* de D'Arco Silvio Avalle[232]. En effet, bien qu'elles soient d'abord pensées pour les *corpora* de l'ancien italien, elles se destinent en réalité à un très large éventail de textes, y compris occitans, quels que soient leur genre ou leur nature. Elles incarnent donc les normes philologiques les plus récentes applicables au champ des études occitanes.

a. Les crochets droits sont employés pour indiquer les résolutions d'abréviation.
b. Les caractères italiques sont réservés aux corrections dans le texte critique.
c. Les chevrons sont utilisés pour indiquer les leçons erronées, incompréhensibles ou les *loci desperati*, pour lesquelles nous ne pouvons pas fournir une correction certaine.
d. Les parenthèses rondes sont utilisées pour indiquer les ajouts éditoriaux, jugés nécessaires à la compréhension de l'énoncé (lorsqu'il manque un mot essentiel à la compréhension de l'énoncé).
e. Dans le cas de corrections par le copiste (des ratures par exemple), la dernière phase textuelle est choisie et toutes les particularités de la transcription sont indiquées en note ; le texte supprimé par le copiste (par exemple, le copiste répète par erreur quelque chose qu'il a déjà copié) n'est pas reproduit dans le texte mais dans la note.
f. Les passages laissés blancs dans le manuscrit sont indiqués par le sigle (X).

[232] AVALLE D'Arco Silvio, *Concordanze della lingua poetica italiana delle origini*, Milano-Napoli, Riccardo Ricciardi, 1992.

g. Les commentaires marginaux ou interlinéaires sont indiqués en note de bas de page, précédés de la mention de la page du manuscrit et du paragraphe de l'édition ; les marques de remplissage à la fin de la ligne ne sont pas reproduites.

h. Les unités graphiques correspondent à l'usage moderne tout en respectant autant que possible le balayage proposé par le copiste[233]. L'unité lexicale des noms composés est indiquée par un trait simple (-). Exemple : *sant Volzia* (en parlant du saint patron de Foix) mais *Sant-Nicolau* (en parlant de la fête). En cas de conflit dans la syntaxe graphique, nous nous adoptons une solution uniformisée : par exemple, F1[A] adopte le plus souvent la forme *gens d'armas* ; lorsqu'il emploie *gendarmas*, nous transcrivons *gen(s) d'armas*.

i. Les graphèmes anciens font l'objet d'une intervention éditoriale, visant à uniformiser les variantes paléographiques ; la distinction entre *i/j* est rétablie, selon que ces graphèmes ont valeur de consonne ou de voyelle ; en cas d'hésitation (pour les semi-consonnes), nous adoptons la graphie établie par le *DOM*.

j. Les accents sont restitués, mais seulement dans la page de garde et dans les gloses marginales, – toutes rédigées dans un français du XVIIIe siècle.

Du point de vue de la mise en texte globale :

k. La numérotation des pages est indiquée entre parenthèses, précédée de *p.* ; aussi indiquée entre parenthèses, la numérotation des paragraphes, précédée de §.

l. Les caractères gras sont utilisés pour les rubriques attributives, c'est-à-dire les titres indiquant la succession des comtes de Foix.

m. Les guillemets français sont employés pour encadrer le discours direct ; les guillemets anglais sont employés pour encadrer les citations latines ou les titres d'œuvre ;

n. Les deux points et le point-virgule sont également utilisés, mais ils ne sont suivis dans le texte d'aucun espace ;

o. Bien que F1[A] fasse usage du point, la parataxe introduit très souvent une nouvelle proposition par « Et... » ou « Et apres ». Afin de faciliter la lecture du texte tout en respectant la fluidité de ces enchaînements, nous avons fait le choix d'introduire des points supplémentaires à ceux préexistants, tout en conservant la mention du « Et » en début d'énoncé[234]. Un point a aussi été placé à la fin de

---

[233] Selon Christiane Marchello-Nizia (« Philologie numérique et syntaxe historique », in *Actes du XXVIIe CILPR*, éd. E. Buchi, J.-P- Chauveau et J.-M. Pierrel, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, pp. 69-85), cette variation rend compte d'un figement en cours de l'unité lexicale et de l'hésitation du copiste à respecter ou non l'usage de son modèle.

[234] À ce propos, voir : LAVRENTEV Alexei, « Traitement de la ponctuation. Normes, introductions, pratiques », », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 275-294 ; PRÉVOST Sophie, « Quelle place pour la syntaxe ? », *op. cit.*, pp. 262-263 ; MAZZIOTTA Nicolas, *Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale. : étude d'un corpus de chartes originales écrites à Liège entre 1236 et 1291*, Tübingen, Niemeyer, 2009.

chaque paragraphe, indépendamment de la présence ou de l'absence de signes de ponctuation dans le ms. ; les points encadrant les chiffres romains ne sont pas systématiques, mais cela n'entrave pas la lisibilité ; ils ne sont donc pas transcrits ;

p. Chaque note de bas de page est mentionnée comme suit : numéro de page, *point*, numéro de paragraphe.

Enfin, bien que l'édition de 1895 offre des outils intéressants (une table alphabétique, un index toponymique et des commentaires historiques en notes de bas de page), ces derniers nous semblent devoir être complétés et actualisés :

- Tous les noms propres de personne sont référencés dans l'Index onomastique, par ordre alphabétique : le lecteur y trouvera les noms classés selon la graphie adoptée dans $F1^A$ (s'il existe des variantes, elles sont mentionnées entre parenthèses, ainsi que la traduction en français moderne), les paragraphes où ils apparaissent, la date de mort et un commentaire si nécessaire.
- Tous les noms propres de lieu sont référencés dans l'Index toponymique, par ordre alphabétique : à nouveau, le classement est effectué en fonction de la graphie adoptée dans $F1^A$ avec une équivalence graphique en français moderne, une localisation départementale ainsi qu'un éventuel commentaire si nécessaire.
- Les passages du texte nécessitant un commentaire non-philologique voient leurs notes explicatives repoussées en fin de transcription.

5.2. Méthodologie de la traduction en français moderne

La traduction en français moderne constitue un complément au Glossaire, à l'Index toponymique et à l'Index onomastique. Nous avons tenté de la rendre aussi fluide que possible, tout en respectant au mieux la lettre du texte de $F1^A$. En d'autres termes, nous ne cherchons pas à corriger les erreurs logiques contenues dans $F1^B$ (les ruptures chronologiques ou les confusions entre personnages), mais uniquement les leçons qui entravent la bonne compréhension du texte. Dans ce cas, nous traduisons le syntagme par la leçon proposée en note de bas de page dans la transcription et la mentionnons en italique pour avertir le lecteur de cette reconstruction. Sont aussi notés en italique les toponymes et les noms de personne dont la graphie n'a pas pu être rétablie de façon certaine, car la localisation ou l'identification demeurent mal assurées.

- Si des expressions spécifiques – d'ordre proverbial (*Bon mercat ni en agut*) ou juridique (*condamnat à confiscatio de cos et de bez*) – peuvent être translatées en français, nous les conservons intactes.
- Nous avons cependant pris quelques libertés avec la syntaxe, car l'enchaînement des phrases en ancien occitan ne peut pas systématiquement être rendu en français moderne, les deux langues répondant à des sanctions différentes.

- Si nous avons cru utile d'ajouter des mots ou des syntagmes pour assurer la bonne compréhension du texte, nous les indiquons entre parenthèses ; cette disposition est aussi valable pour les compléments apportés aux homonymes, lorsque le risque de confusion devient trop important.
- Si la syntaxe a été profondément modifiée (avec, par exemple, l'antéposition d'un segment de phrase), nous l'indiquons par une note de bas de page.
- Pour plus de clarté, nous réservons l'usage des chiffres arabes aux dates ; dans les autres cas, nous écrivons les nombres en toutes lettres.

ÉTUDE LINGUISTIQUE

Étude linguistique

1. INTRODUCTION

La description qu'Henri Courteault et Félix Pasquier offrent de la langue des *Chroniques romanes* nous semble relativement elliptique : « Arnaud Esquerrier [...] [a] employé l'idiome languedocien [et] quelques gasconismes, éparpillés çà et là, échappés sans doute à l'inattention d'un scribe »[235]. Pour tenter d'affiner cette première observation, il est utile d'entamer une analyse linguistique approfondie (doublée par une analyse philologique dans l'Étude de la tradition manuscrite), en procédant à la description[236] minutieuse de la *scripta* du seul témoin complet qui nous soit parvenu[237], F1[A] [238] – la première unité codicologique du ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1.

Avant toute chose, il est nécessaire de rendre compte de la réalité linguistique du comté de Foix au XVe siècle. Nous devons en effet comprendre les usages écrits, oraux – du moins les aspects que nous sommes en mesure de reconstituer –, leurs variations diamésique et diastratique, ainsi que leur influence sur la production de la cour comtale : que lisait-on à Foix, comment y parlait-on, quel mode d'expression était recevable dans une chronique comtale et avec quels enjeux sociolinguistiques ? Si répondre à ces questions est essentiel pour comprendre le relief linguistique de notre témoin principal, il convient d'emblée de préciser que les conclusions que nous serons à même de tirer pour ce contexte précis ne peuvent pas s'étendre à l'ensemble des territoires méridionaux, car les pratiques multilingues qui se maintiennent en Albigeois jusqu'en 1540[239] sont, au-delà de ses frontières, abandonnées depuis 1424, moment où le fragile équilibre diglossique entre occitan, français et latin éclate[240]. À partir de cette date, il devient nécessaire pour

---

[235] *Les chroniques romanes des comtes de Foix*, édition d'Henri Courteault et Félix Pasquier, Paris, Picard, 1895, p. IV.

[236] Nous employons le syntagme « description » dans le sens proposé par Martin D. Glessgen et Hélène Carles (« La philologie linguistique et éditoriale », in *Manuel de linguistique française, éd. Claude Polzin-Haumann et W. Schweickard*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2015, (pp. 108-130), p. 122) : « distinguer les particularités d'un texte ou d'un manuscrit et les caractéristiques de la langue à un moment donné, dans une région ou dans un genre définis ».

[237] Ce qui explique le choix de repousser la transcription et la description linguistique du fragment F1[A] en Annexes ; à propos d'un choix éditorial similaire, voir : *Las Coplas de Yosef : entre la Biblia y el Midrash en la poesía judeoespañola,* ed. Laura Minervini et Luis M. Giron, Madrid, Gredos, 2006.

[238] Ce témoin datant du XVIIe siècle et étant dû à la main d'un copiste non-ariégeois, nous devons nécessairement tenir compte de l'influence de la tradition manuscrite sur sa *scripta.*

[239] LAUX Christian, « Trilinguisme latin-occitan-francès cò dels notaris d'Albigès », *Lengas. Revue de Sociolinguistique*, 39 (1996), (pp. 37-52), p. 50.

[240] MARTEL Philippe, « De l'occitan au français : la résistible ascension de la langue du roi (fin XIIIe-début XVIe », *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à Internet*, coordonné par Henri Boyer et Philippe Gardy, Paris, L'Harmattan, 2001, (pp. 93-117), p. 98 ; RICKARD Peter*, A History of the French Language*, London, Routledge, 1974, p. 69.

les administrations méridionales en dehors de Foix-Béarn d'adopter « la norme écrite de ce "français du roi" »[241] pour pouvoir entrer en communication avec l'autorité ou pour obtenir son aide[242]. Progressivement, les fonctionnaires locaux sont donc contraints d'adopter l'idiome de la couronne. À ce titre, le passage de l'oc au français dans les livres de coutumes des différentes communes méridionales est hautement indicatif de la situation de Foix : par exemple, l'immixtion du français atteint le Limousin dès 1330 ; le processus est complètement abouti en 1524[243]. En Auvergne, une charte de 1360 atteste de la « forte pression interne que le français exerçait déjà sur l'occitan écrit des élites urbaines »[244]. En Provence, la bascule s'opère plus rapidement puisqu'entre 1393 et 1472, l'ensemble de l'administration est francisé[245]. Montpellier abandonne l'usage de l'occitan dans le *Petit Thalamus* en 1426 et, après un long laps de temps de presque quatre-vingts ans, reprend la rédaction d'une chronique métropolitaine en français (1502-1604)[246]. De même, selon Peter S. Noble, l'Agenais opère un changement entre 1420 et 1429, en maintenant l'usage de l'occitan dans l'administration locale, mais employant le français dans l'administration comtale[247]. Avignon adopte l'oïl en 1441, lorsque « le cardinal de Foix donne aux Avignonnais de nouveaux statuts municipaux pour remplacer ceux du XIIIe siècle par trop démodés »[248]. Plus tardif, le Bordelais opère la bascule dans les premières années du XVIe siècle : selon Gilda Nacq, lorsque les Anglais quittent définitivement la Guyenne en 1453, « le gascon (comme les documents le prouvent) est toujours la langue vivante »[249] mais le français devient la langue de l'administration municipale entre 1500 et 1520[250].

---

[241] MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction de l'État en France », in *La politique de Babel. Du monolinguisme d'Etat au plurilinguisme des peuples*, édité par Denis Lacorne, Paris, Karthala, 2009, (pp. 87-116), p. 97.
[242] NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 115.
[243] CARON Bertrand, « Quand occitan et français cohabitaient. Aux origines de la diglossie en Limousin (XIVe-XVe siècles) », in *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires. Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi (11 et & 12 juin 2009)*, textes réunis par Wendy Pfeffer et Jean Thomas, Turnhout, Brepols, 2015, (pp. 271-281), p. 272 ; MARTEL Philippe, « De l'occitan au français », *op. cit.*, p. 114.
[244] CHAMBON Jean-Pierre, OLIVIER Philippe, PICOT Johan, « Contribution à l'histoire de l'ancien occitan en Basse Auvergne. Un accord amiable en ancien occitan auvergnat réglant un différend fiscal entre les consuls de Mozac et ceux de Riom (1360) », in *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 808/9 (2016), (pp. 179-189), p. 179 ; voir également à ce sujet : CHAMBON Jean-Pierre et OLIVIER Philippe, « L'histoire linguistique de l'Auvergne et du Velay : notes pour une synthèse provisoire », *Travaux de linguistique et de philologie*, XXXVIII (2000), pp. 83-154.
[245] CARON Bertrand, « Quand occitan », *op. cit.*, p. 273.
[246] *Édition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives municipales de Montpellier dit « Le Petit Thalamus »*, Vincent Challet, Hervé Lieutard, Pierre Chastang *et alii*, Montpellier, Université de Montpellier, 2014- ; disponible en ligne via : http://thalamus.huma-num.fr/index.html, date de consultation : le 28 mars 2021.
[247] NOBLE Peter S., « La disparition de l'occitan en Agenais au XVe siècle », in *Studia Occitanica. In memoriam Paul Remy*, 2 volumes, édité par Hans-Erich Keller, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, pp. 391-415.
[248] PANSIER Paul, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle*, Genève-Marseille, Stalkine-Laffitte, 1974, p. 94.
[249] NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 77.
[250] *Id.*, p. 87.

Pour plus d'informations sur la pénétration du français dans les domaines occitans autres que l'Ariège, nous renvoyons aux travaux d'Auguste Brun[251] pour une première synthèse globale dans l'ensemble des territoires méridionaux, de Gilda Nacq pour Bordeaux[252], de Jean-Paul Laurent pour le Périgord, le Limousin et le Bas-Languedoc[253], de Philippe Martel pour la Drôme, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et Nice[254], de Jean Delmas pour l'Aveyron[255], d'Alain Paul pour le Gard[256], de Jean Pierre Chambon et Philippe Olivier pour l'Auvergne et le Velay[257]. Mentionnons également pour ce champ d'études les *Documents linguistiques du Midi de la France* de Paul Meyer[258] et le *Livre des potentia des délibérations des États de Provence* de Michel Hébert et Gérard Gouiran[259].

2. INFLUENCES EXTERNES SUR LA *SCRIPTA* DU MANUSCRIT

L'un des aspects les plus frappants à la lecture de $F1^A$ (qui n'est pas l'original) est relatif à l'ensemble très dense des interactions scripturaires du languedocien ariégeois de base – la langue maternelle de l'auteur – avec le français, le latin et, dans une moindre mesure, les *scriptae* hispaniques (catalan, navarrais, castillan). Au sein d'une œuvre proprement méridionale, ces interactions ne peuvent pas systématiquement s'expliquer par une translation depuis des modèles d'écriture étrangers, mais doivent pouvoir se justifier par un terreau favorable à leur développement, au sein même des territoires occitans. Or dans le cas de notre copie tardive des *Chroniques romanes des comtes de Foix* (XVIIe siècle), l'analyse de ce plurilinguisme est complexifiée par l'enchevêtrement de trois facteurs d'influence, distincts mais superposés : les pratiques écrites de la cour de Foix, ses pratiques orales et le rôle de la tradition manuscrite.

---

[251] BRUN Auguste, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Genève, Slatkine Reprints, 2013 (1923) ; –, « La pénétration du français dans les provinces du Midi du XVe au XIXe siècle », *Le Français moderne*, 3 (1935), pp. 149-161 ; voir également, plus récemment : REY Alain, DUVAL Frédéric et SIOUFFI Gille, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion,* 2 volumes, Paris, Perrin, 2007, t. I., pp. 275-283.

[252] Pour rappel : NACQ Gilda, « Introduction du français et disparition du gascon dans la pratique notariale à Bordeaux et dans le Bordelais (1450-1539) », *Lengas revue de sociolinguistique,* 5 (1977), pp. 77-121.

[253] LAURENT Jean-Paul, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et la conversion des notaires à l'usage exclusif du français en pays d'oc », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 26 (1989), pp. 59-94.

[254] MARTEL Philippe, « L'écrit d'oc administratif dans la région alpine (XVe-XVIIe siècles) », in *Universitat Occitana d'Estiu. Actes de l'Université d'Été (1990)*, édité par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. I.E.O., 1991, pp. 107-120.

[255] DELMAS Jean, « La langue d'oc aux Archives départementales de l'Aveyron », in *Universitat Occitana d'Estiu. Actes de l'Université d'Été (1990),* édité par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. I.E.O. 30 (1991), pp. 91-105.

[256] PAUL Alain, « Tèxtes occitans ancians dins Gard », in *Universitat Occitana d'Estiu. Actes de l'Université d'Été (1990),* édité par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. / I.E.O. 30, 1991, pp. 121-130.

[257] Voir les travaux de Jean-Pierre Chambon et Philippe Olivier.

[258] Voir à ce propos : MEYER Paul, *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, Champion, 1909.

[259] Voir à ce propos : HÉBERT Michel et GOUIRAN Gérard, *Livre des potentia des délibérations des États de Provence*, Paris, Éditions des travaux historiques et scientifiques, 1997.

Le premier facteur d'influence renvoie aux modèles d'écriture employés par Arnaud Esquerrier, qui présentent déjà une *scripta* mêlée de français, d'occitan – fuxéen ou béarnais – et de latin. En effet, d'une part, par sa formation juridique, il est amené à manipuler des archives contenant du latin et de l'occitan : dès les XIe et XIIe siècles, les textes de droit latins rencontrent un grand succès auprès des seigneuries méridionales[260] avec le développement d'importants centres juridiques tels que Montpellier, Toulouse et, plus tard, Avignon ; apparaît alors le *Codi* – « la première synthèse juridique en langue romane »[261] dérivant du *Code Justinien* – et les premiers actes rédigés entièrement en occitan[262], même si la présence du latin reste effective. D'autre part, la croisade albigeoise (1209-1229) conduit à un changement du « niveau d'intervention » [263] de l'occitan sur les territoires méridionaux et, par conséquent, à l'emploi intensifié du latin comme langue de communication interrégionale. Le latin est donc privilégié par l'administration royale qui, au sein des territoires du Midi, procède par l'intermédiaire de traducteurs : « un officier royal, assisté d'un notaire et aussi d'un crieur public, se rendait aux assemblées locales, lisait pour la forme le libellé latin, et le traduisait ou le commentait en dialecte »[264]. À partir du XIVe siècle, la Guerre de Cent Ans ajoute un nouveau facteur dans les échanges linguistiques, le français, dont la croissance peut être mesurée dans les actes royaux concernant le Languedoc :

> De 1350 à 1390, on a 22 actes en français pour 100 en latin. Et 75 en français contre 18 en latin entre 1390 et 1450. Quant à l'occitan, il est absent, même s'il arrive à Jean le Bon de faire traduire en occitan original français pour ses sujets du Midi. Il s'est bel et bien passé quelque chose, qui est la montée en puissance du français[265].

---

[260] Sur la prise de conscience, au XIIe siècle et dans le Midi de la France, de la consolidation du pouvoir par l'instrument juridique, voir : MACÉ Laurent, « Le prince et l'expert : les juristes à la cour rhodanienne du comte Raimond V de Toulouse (1149-1194) », *Annales du Midi*, 123/276 (2011), pp. 513-532.

[261] MARTEL Philippe, « L'occitan, le latin et le français », *op. cit.*, p. 69. En l'occurrence, nous pensons au ms. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, 632, datant de la fin du XIIe siècle ; à ce sujet, voir : VIELLIARD Françoise, « Les traductions des classiques dans la littérature médiévale occitane », in *L'occitan. Une langue du travail & de la vie quotidienne. Du XIIe au XXIe siècle. Les traductions et les termes techniques en langue d'oc, Actes du colloque de Limoge*s, publiés par Jean-Loup Lemaître et Françoise Vielliard, Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Centre Tobar, 2009, (pp. 223-237), pp. 226-227.

[262] Le premier texte non-littéraire occitan connu est une liste des biens d'Adémar Ot, rédigée en 1102 dans le Rouergue ; voir à ce propos : BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle, publiées avec une étude morphologique*, Paris, A. Picard, 1926 ; MARCOTTE Suzanne, « Prolégomènes à l'étude syntaxique de la langue du droit médiéval français », *Revue de linguistique romane*, 61 (1997), (pp. 347-375), p. 348.

[263] MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.*, p. 90.

[264] BRUN Auguste, *Recherches historiques*, *op. cit.*, p. 18. Pour une synthèse actualisée de la pénétration du français dans les différentes aires linguistiques occitanes, voir: COUROUAU Jean-François, « L'introduction du français en domaine occitan (XVe-XVIIe siècle) : bilan provisoire et perspective de recherche », *Annales du Midi*, 121/267 (2009), pp. 317-344 ; LEGLU Catherine, *Multilingualism and Mother Tongue in Medieval French, Occitan and Catalan Narratives*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2010, p. 65.

[265] MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.*, p. 92.

Au sein de Foix en particulier, la maîtrise de différents idiomes paraît d'autant plus nécessaire qu'à partir de 1270, Gaston VII de Moncade introduit, dans les archives de la vicomté du Béarn[266], l'usage de la langue d'oc dans ses variantes gasconne et fuxéenne, en plus du latin. En effet, ayant décidé du mariage de sa fille Marguerite avec Roger-Bernard III, Gaston VII conduit à la réunion de Foix et du Béarn sous la même tutelle, ce qui exige que chaque acteur en maîtrise les codes de communication plurilingues, aussi bien les comtes de Foix, nouvellement vicomtes de Béarn, que les États de Foix et les États de Béarn avec lesquels ils collaborent étroitement[267]. Ainsi, à partir du XIVe siècle, l'administration de Gaston Fébus a coutume de teinter sa *scripta* de gascon, d'ariégeois ou de français, selon la destination du texte, la chancellerie royale, la vicomté de Béarn ou le comté de Foix. Si cette pratique linguistique peut surprendre aux premiers abords – elle est loin d'être généralisée au XIVe siècle, comme en témoigne le cas de la cour de Sicile[268] et des États de Provence[269] qui continuent d'accorder une très nette préférence au latin dans leur communication chancelière –, elle fait toutefois écho à la situation de la Navarre (et même, dans une certaine mesure, de l'Aragon[270]). En effet, à la même époque, les domaines des rois de Navarre, incluant le comté d'Évreux (Normandie) et la seigneurie de Montpellier, exigent eux aussi une politique de polyvalence linguistique :

> Les deux souverains [Charles II et Jeanne de Navarre] continuèrent de l'utiliser [le latin] pendant leur règne, mais ils eurent aussi recours à la langue parlée dans leur royaume, qui, si elle faisait partie de la famille des langues romanes de l'espace gallo-ibérique, est longtemps restée marquée par des constructions d'ancien français, dans la mesure où les clercs navarrais ont calqué le style des mandements et autres actes écrits sur les modèles importés par les clercs français que Charles fit

---

266 TUCOO-CHALA Pierre et STAES Jacques, *Notaire de prince*, *Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Fébus*, Pau, Laboratoire de Recherche en Langues et Littératures Romanes-Editions Covedi, 1996, p. 1 ; voir également : *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, codicologie, esthétique*, études réunies par Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout, Brepols, 2010.

267 COURTEAULT Henri, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, Prince de Navarre, 1423-1472*, Genève, Slatkine Reprints, 1980 (1895), p. 42.

268 VARVARO Alberto, "Note per la storia degli usi linguistici in Sicilia", *Lingue nostra*, 38/1-2 (1977), pp. 1-7.

269 HÉBERT Michel, « Latin et vernaculaire : quelle langues écrit-on en Provence à la fin du Moyen Âge », *Provence historique*, 188 (1997), pp. 281-299 ; BRESC Henri, « La pratique linguistique des municipalités. Sicile et Provence, 1300-1400 », *Mélanges de l'école française de Rome. Moyen Âge*, 117/2 (2005), pp. 641-664.

270 PÉQUIGNOT Stéphane, « Chapitre premier. Les documents diplomatiques », in *Au nom du roi : Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009, (pp. 23-55), § 27 ; disponible en ligne via : https://books.openedition.org/cvz/585, date de consultation : le 17 septembre 2021 ; voir également à ce sujet : *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (XIe-XVe siècle),* sous la direction de Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, Paris, Presses Universitaires de France, 2017 ; *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*, études réunies par Stefano Andretta *et alii*, Rome, École française de Rome, 2015 ; *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle,* Rome, École française de Rome, 2010.

> venir dans son royaume. Sur la période s'étendant de 1329 à 1343, près de 51% des actes sont en navarrais, 30% en latin et moins de 20% en français (et ces derniers sont le plus souvent adressés à leurs représentants, eux-mêmes d'origine française). Philippe et Jeanne avaient compris qu'il leur fallait écrire dans la langue qui était familière et comprise de leurs sujets[271].

Pour en revenir au cas de Foix, bien qu'il soit assuré que les notaires comtaux maîtrisaient le latin, c'est donc bien le languedocien et le béarnais qui dominent la plupart des documents administratifs et juridiques. Le latin n'apparaît que sporadiquement, dans quelques rares actes ou dans des formules stéréotypées « qui précisent le lieu et la date ou pour mentionner les témoins présents »[272], selon les habitudes d'écriture diplomatique.

Du point de vue la production littéraire, le latin ne semble pas non plus avoir été en faveur à la cour de Foix, et même au-delà. En effet, comme le précise Émilie Goujaud à propos de la bibliothèque du seigneur roussillonnais Dez Puig (1424) :

> L'ensemble de la bibliothèque se compose d'ouvrages en langue vernaculaire au détriment du latin apparenté de plus en plus aux livres religieux et universitaires tandis que les romans, ouvrages profanes et livres de piété individuelle se diffusent dans la langue maternelle[273].

Le goût de Gaston Fébus et de son père[274] pour les traductions occitanes conforte cette affirmation (nous y reviendrons) : nous pensons à l'*Albucasis*[275] (ms. Montpellier, Bibliothèque

---

[271] CHARON Philippe, « Pratiques diplomatiques chez les premiers rois de Navarre de la dynastie des Évreux (1328-1387) », in *Jean de Berry et l'écrit. Les pratiques documentaires d'un fils de roi de France*, sous la direction de Olivier Guyotjeannin et Olivier Mattéoni, Paris, Éditions de la Sorbonne/École nationale des chartes, 2019, (pp. 227-251), p. 228 ; voir également : GRANGÉ Louis, *Une* scripta *occitane dans la Navarre médiévale (XIII-XIV siècles) : formation et fonctionnement. Linguistique*, Toulouse, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II, 2012 ; BRESC Henri, « Le gouvernement de l'étranger : aristocrates et marchands « experts » à la cour de Palerme au XIVe siècle », in *La circulation des élites européennes. Entre histoire des idées et histoire sociale (Paris X-Nanterre, 20-22 mai 1999)*, Paris, 2002, pp. 80-98.

[272] ROMIEU Maurice, « Occitan, latin et français dans les actes fébusiens », in *Signé Fébus comte de Foix, prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus*, sous la direction de Véronique Lamazou-Duplan, Paris-Pau, Somogy éditions d'art-Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014, (pp. 192-197), p. 292 ; même constat dans LAUX Christian, « Trilinguisme », *op. cit.*, p. 40.

[273] GOUJAUD Émilie, « Les bibliothèques perpignanaises à la fin du Moyen Âge : approche sociale du lecteur Roussillonnais », in *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs au Moyen Âge*, éd. Sophie Cassagnes-Brouquet et Michelle Fournié, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, (pp. 183-200), p. 196.

[274] SOULICE L., *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau. Histoire locale*, Pau, Imprimerie Véronèse, 1886, pp. I & III ; à ce propos, voir également : RICKETTS Peter T., « Le livre XVII du *De proprietatibus* de Barthélémy l'Anglais et l'*elucidari* », in *L'occitan. Une langue du travail & de la vie quotidienne. Du XIIe au XXIe siècle. Les traductions et les termes techniques en langue d'oc, Actes du colloque de Limoge*s, publiés par Jean-Loup Lemaître et Françoise Vielliard, Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Centre Tobar, 2009, (pp. 239-245), p. 239.

[275] *Albucasis : Traitier de Cyrurgie*, édition de la traduction en ancien français par David Trotter de la *Chirurgie* d'Abu'l Qasim Halaf Ibn 'Abbas al-Zahrawi du manuscrit BnF, français 1318, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2005 ; *La chirurgie d'Albucasis (ou Albucasim). Texte occitan du XIVe siècle*, édition préparée par Jean Grimaud, révisée par Robert

interuniversitaire. Section de Médecine, H95), traduction de la *Chirurgie* d'Abu'l Qasim Halaf Ibn 'Abbas al-Zahrawi, mais aussi à l'*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals* (ms. Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1029), tirée du *De proprietatibus rerum naturalium* de Barthélémy l'Anglais[276]. Dès lors, même si la bibliothèque des comtes de Foix contient des ouvrages latins[277], la présence de traductions occitanes nous informe, selon Lola Badia, de l'importance de la langue locale comme véhicule de communication écrite au sein de la cour de Foix : « La finalité éducative de la version du *De rerum proprietatibus*, adressée à un "donzel" qui commençait ses études, peut expliquer la présence de la langue occitane comme véhicule de la transmission du savoir dans le contexte de la maison de Béarn-Foix »[278], ce qui tendrait à confirmer que le choix d'Arnaud Esquerrier d'écrire en occitan résulte d'une volonté consciente et assumée de promouvoir, à niveau régional, la langue locale comme support de transmission légitime, que ce soit dans les domaines de l'éducation[279] ou de l'administration. En effet, comme le note Henri Courteault : « À la cour des comtes de Foix, on devait de préférence user du dialecte du pays de Foix ou du béarnais »[280]. Ce constat explique aussi que les latinismes présents dans $F1^{A}$ (visibles dans le lexique notamment) semblent moins résulter d'habitudes d'écriture propres au milieu fuxéen que de la formation universitaire d'Arnaud Esquerrier et d'une volonté de donner une allure savante au texte. Pour reprendre les mots de Sébastien Cazalas à propos de l'écriture de Jean Juvénal des Ursins : « Les trouées du latin au sein

---

Lafont avec une étude, des notes et un glossaire, illustration par Claude Fabre, Montpellier, Centre d'Études Occitanes, 1985.

[276] *Elucidari de las proprietatz de totas res naturals*, édité par Cyril P. Hershon et Peter T. Ricketts, Egletons, Carrefour Ventadour, 2018 ; voir également : BADIA Lola, « Pour la version occitane du *De rerum proprietatibus* de Barthélémy l'Anglais (XIVe siècle) », in *Le rayonnement de la civilisation occitane à l'aube d'un nouveau millénaire. 6e congrès international de l'Association internationale d'études occitanes (12-19 septembre 1999)*, actes réunis et édités par Georg Kremmitz *et alii*, Wien, Edition Praesens, 2001, pp. 310-326 ; VENTURA Simone, « Traduire pour le noble prince Gaston, comte de Foix. *Le Palaytz de Savieza*, prologue en vers à l'*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals* », in *Signé Fébus, comte de Foix, prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus*, publié par Véronique Lamazou-Duplan, Paris-Pau, Somogy éditions d'art-Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014, pp. 168-175 ; CAVAGNA Mattia, « La cosmologie du *Livre des propriétés des choses* en occitan, entre vers et prose, entre texte et image : une lecture de l'*Elucidari de la proprietatz de totas res naturals* et du *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaud », in *L'aventure du sens. Mélanges de philologie provençale en l'honneur de François Zufferey*, édité par Stefania Maffei Boillat et Alain Corbellari, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2016, pp. 33-65.

[277] Voir Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* ».

[278] BADIA Lola, « Pour la version occitane », *op. cit.*, p. 315.

[279] Pour plus d'informations sur l'usage de la langue vernaculaire comme support d'enseignement, voir : RAYMOND DE LULLE, *Livre de l'enseignement des enfants = (Doctrina pueril),* texte établi par Bernard Jolibert, Paris, Klincksieck, 2005 ; *La versione occitanica della 'Doctrina pueril' de Raymond de Lulle,* ed. Maria Carla Marinoni, Milano, Edizione Universitarie di Lettere, Economia e Diritto, 1997.

[280] GUILLAUME LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix,* édité par Henri Courteault, 2 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1893, t. I, p. XVIII.

du discours en français […] sont un trait de style commun dans la prose sérieuse des XIVe et XVe siècles »[281].

Quant à la correspondance avec la chancellerie royale, elle tend systématiquement à adopter les réflexes scripturaires du français (les lettres adressées au roi, les accords passés avec lui et les *vidimi* des actes envoyés par le roi, joints à d'autres documents à titre de preuves)[282]. L'usage écrit de l'oïl ne se limite d'ailleurs pas à la chancellerie : à l'image de la majorité de la haute noblesse méridionale qui se met à écrire en français dès la seconde moitié du XIVe siècle[283], Fébus supervise (en y prenant une part active) les compositions de son *Livre des oraisons* (1380)[284] et de son *Livre de Chasse*[285] (1387-1389) en français. À ces deux ouvrages réalisés à la cour de Foix s'ajoutent de nombreux autres, constituant l'extraordinaire bibliothèque comtale : l'adaptation française des *Dits et faits mémorables* de Valère Maxime par Simon de Hesdin (ms. Troyes, Bibliothèque municipale, 261), un exemplaire des *Faits des Romains* (Paris, BnF, fr. 23082)[286] et un autre des poésies de Guillaume de Machaut (ms. Cambridge, Corpus Christi College Library, Ferrell 1). Dans son livre *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, Pierre Tucoo-Chala mentionne également, parmi les ouvrages de la bibliothèque comtale, des adaptations françaises d'Ovide, de Pline le Jeune, et une *Histoire romaine* compilée à partir de Tite-Live[287]. Plus intéressant encore est la présence d'un *Livre des merveilles* de Marco Polo[288]. En effet, les *Chroniques romanes* d'Esquerrier mentionnent les *Cartaynis*, terme désignant les Cathay, peuple mongole originaire du nord de la Chine, qui aurait été popularisé en Occident grâce aux écrits de Marco Polo[289]. Si cette référence paraît trop mince pour considérer le *Livre des merveilles* comme une source directe d'Arnaud Esquerrier, on peut néanmoins penser qu'il

---

281 CAZALAS Sébastien, « "Et en faisant justice, vous le faites pour l'amour de Dieu" : Pour une lecture littéraire d'*Audite illos* (1432) : le grand discours sur la justice de Jean Juvénal des Ursins », in *Pouvoir, rhétorique et justice,* sous la direction de Jean-Marc Joubert et François Ploton-Nicollet, Paris, Classiques Garnier, 2019, (pp. 203-230), p. 220.
282 ROMIEU Maurice, « Occitan, latin », *op. cit*., p. 192.
283 CARON Bertrand, « Quand occitan », *op. cit.,* p. 278.
284 GASTON III DE FOIX, *Livre des Oraisons*, édition critique de Gunnar Tilander, Pau, Marrimpouey Jeune, 1974.
285 GASTON III DE FOIX, *Le Livre de la Chasse,* présentation, commentaires et traductions d'André Bossuat, Robert Bossuat et Marcel Thomas, Paris, P Lebaud, 1986.
286 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Le Prince des Pyrénées*, Pau, Éditions Deucalion, 1993, p. 282 ; MEYER Paul, « Inventaire des livres de Henri II roi de Navarre », *Romania*, 14/54 (1885), (pp. 222-230), p. 228 ; voir également : *La réception de la littérature classique au Moyen Age (IXe-XIIe siècle) : choix d'articles publié par des collègues à l'occasion de son soixantième anniversaire*, sous la direction de Birger Munk Olsen, Copenhague, Museum Tusculanum Press, 1995.
287 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, pp. 282-283. L'historien ne mentionne pas les cotes des manuscrits qui contiennent ces textes, ce qui nous laisse penser qu'il s'est plutôt appuyé sur un registre de bibliothèque tirés de la série E des Archives des Pyrénées-Atlantiques.
288 TUCOO-CHALA Pierre, Gaston Fébus. *Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 283.
289 GIRARD Pascale, *« Du Cathay à la Chine : variations pour voyageurs et érudits », in Découvertes et explorateurs : actes du colloque international Bordeaux 12-14 juin 1992*, Editions L'Harmattan, 1994 ; MARCO POLO, *Le devisement du monde*, 6 volumes, éds. Dominique Boutet, Thierry Delcourt, Danièle James-Raoul, Genève, Droz, 2001-2009.

faisait partie du patrimoine culturel des lettrés de Foix. Enfin, dans ce paragraphe consacré aux écrits en langue d'oïl, il convient de ne pas omettre l'épître dédicatoire qu'Honoré Bovet adressa à Fébus vraisemblablement en français[290], qui constitue le terreau de toute la tradition historiographique de Foix, vernaculaire et par là nettement distincte des pratiques toulousaines qui, quand elles revêtent une connotation historiographique[291], sont entièrement latines[292].

Enfin, en plus de cette maîtrise du languedocien, du béarnais, du français et dans une moindre mesure du latin, on sait que les comtes de Foix conservent un certain goût pour la langue littéraire des troubadours, du moins jusqu'à la fin du XIVe siècle. Durant son adolescence, Gaston Fébus rédige une *canso* destinée au Consistòri del Gay Saber de Toulouse qui atteste de compétences linguistiques réelles en la matière. En voici les premiers mots :

> [A]ras can vey del boy fuylar la rama,
> Say que ·m destreyn e ·m pren e m'enliama
> L'amor qu'antan me cuget ostar l'arma
> E ·m fay voler leys qui de fin pretz s'arma
> Si qu'en mon cors art mon cor e l'aflama,
> E, ses mi dons [*sic.*], no ·m pot gandir nuyl'arma
> Pe ·l greu turmen que de joy me desarma,
> Don hie[u] trach pietg [*sic.*] que cel qu'en infer crema[293].

Cette *canso*, peut-être influencée par la production d'Arnaut Daniel[294], recourt à la structure (cinq strophes de huit vers, la *cobla*, suivies d'une *tornada* contenant l'envoi[295]) et aux thèmes chers

---

[290] Voir Étude littéraire : « Historiographie médiévale en langue d'oc ».

[291] Nous ne pouvons pas parler de tradition historiographique toulousaine avant le XVIIe siècle et les travaux de Guillaume Catel ; pour plus d'informations à ce propos, voir : GOURNAY Frédéric (de), *Le Rouergue au tournant de l'an mil. De l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IXe-XIIe siècle),* Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2004, p. 48 ; DÉBAX Hélène, *Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997, p. 67.

[292] Selon Marcel Fournier (« Les bibliothèques des collèges de l'Université de Toulouse. Étude sur les moyens de travail mis à la disposition des étudiants au Moyen Âge », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 51 (1890), pp. 443-476), le catalogue de manuscrits de la bibliothèque du Collège de Verdale de Toulouse fait mention d'une « Chronicam Martini ; Gesta conqueste Tolosane et quedam alia gesta; *ad annum* (Valent tres libras) » ; voir également : BERTRANDI Nicolas, *Opus de Tholosanorum gestis*, Toulouse, J. Grandjean, 1515 ; *Saisimentum comitatus Tholosani*, édité par Y. Dossat, Paris, CNRS, 1966 ; la seule œuvre historiographique datant du XIIIe siècle et rédigée en langue vernaculaire est la *Généalogie des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne, marquis de Provence*, éd. Jean Georges Laurac, Toulouse, Bompard, 1864.

[293] JEANROY Alfred, « Poésies provençales inédites du XIVe siècle d'après le manuscrit de Barcelone », *Annales du Midi*, 52/207-208 (1940), (pp. 241-279), p. 256.

[294] La rime sur la base *l'arma/s'arma* n'est pas courante, mais on la retrouve aussi dans la sextine d'Arnaut Daniel, *Lo ferm voler qu'el cor m'intra* (BEdT : 029,014, v. 3 &13).

[295] Cette *canso* est transcrite par : TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, pp. 298-299.

de la *fin'amor*[296], laissant supposer que le comte de Foix en maîtrise aussi bien les codes d'expression linguistiques que rhétoriques. Le Chansonnier catalan *Sg*[297]– le ms. Barcelone, Bibliothèque de Catalogne, 146 (XIVe siècle) – qui nous la transmet doit sur ce point être mis en rapport avec le Chansonnier dit *Vega-Aguiló*[298] – le ms. Barcelone, Bibliothèque de Catalogne, 7-8 (début du XVe siècle) – contenant une composition attribuée à un certain Peyre de Rius et louant les vertus chevaleresques de Gaston III en matière d'*armas*, d'*amors* et de *cassa*[299]. La mention de ces deux *cansos* appartenant à la tradition "post-trobadorique"[300] a le mérite de nous faire prendre conscience de l'horizon littéraire des comtes de Foix et des modèles d'écriture qui étaient en vogue à leur cour la fin du Moyen Âge[301]. En effet, si la lyrique courtoise semble avoir eu une incidence limitée sur l'écriture d'Arnaud Esquerrier[302], elle apparaît distinctement dans l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet, auquel empruntent la chronique de Michel de Bernis et celle de Miégeville. En plus des traductions occitanes de traités techniques et des romans de chevalerie français, les seigneurs de Foix conservent donc un goût certain pour la lyrique des troubadours, ce qui nous informe sur l'important brassage linguistique et culturel qui les caractérise et, surtout, sur la nécessité pour leur entourage d'en maîtriser les modalités de communication multiples.

---

[296] ROMIEU Maurice, « Occitan, latin », *op. cit.*, p. 197.

[297] CABRÉ Miriam et SADURNI Marti, « Le Chansonnier *Sg* au carrefour occitano-catalan », *Romania*, 128 (2010), pp. 92-134 ; voir également : ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques sur les chansonniers provençaux*, Genève, Droz, 1987, pp. 227-279 ; ASPERTI Stefano, "*Flamenca* e dintorni. Considerazioni sui rapporti fra Occitania e Catalogna nel XIV secolo", *Cultura neolatina*, 45/3-4 (1985), pp. 59-104.

[298] Voir à ce propos: ALBERNI Anna, "Notes per a una reconstrucció codicològica del 'Cançoner Vega-Aguiló' (BdC, mss. 7 i 8)", in *Canzonieri iberici*, a cura di Patrizia Botta, Carmen Parilla Garcia, Pascual Pérez, Ignacio José, 2 volumi, A Coruña, Universidade da Coruña, 2001, pp. 301-311; –, *El cançoner Vega-Aguiló (BC, mss. 7-8). Estructura i contingut*, Barcelona, Universitat de Barcelona, 2002 ; –, "El cançoner occità V: un estal de la qüestió", *Cultura neolatina*, 65 (2005), pp. 155-186; –, "Els estrats del Canqoner Vega-Aguiló (BC, MSS. 7-8)", in *Convivio. Estudios sobre la poesía de cancionero*, publicat per Vicente Beltrán Pepió, Juan Salvador Paredes Núñez, Juan Salvador, Granada, Editorial Universidad de Granada, 2006, pp. 11-30 ; –, "L'ultima cancó dels trobadors a Catalunya: el canconer 'Vega-Aguiló' i la tradició manuscrita llenguadociana", in *La tradizione della lirica nel Medioevo romanzo problemi di filologia formale*, Atti del convegno internazionale, Firenze-Siena (12-14 novembre 2009), a cura di Lino Leonardi, Firenze, Edizioni del Galluzzo per la Fondazione Ezio Franceschini, 2011, pp. 109-152; –, "La primera transmissió manuscrita de Jordi de Sant Jordi: el copista del canponer Vega-Aguiló entre 'anticz e noels trobadors'", in *Cobles e lays, danses e bon saber. L'última cançó dels trobadors a Catalunya: llengua, forma, edició*, a cura d'Anna Alberni i Simone Ventura, Roma, Viella, 2016, pp. 93-126 ; –, "Machaut's Literary Legacy in the Crown of Aragon: The Catalan Chansonnier Vega-Aguilo and the Anonymous Roman de Cardenois", in *Medieval francophone literary culture outside France*, edited by Nicola Morato and Dirk Schoenaers, Turnhout, Brepols, 2018, pp. 391-410.

[299] RIQUER (de) Martin, « Le troubadour Peyre de Rius et Gaston Fébus, comte de Foix », *Annales du Midi*, 66/27 (1954), pp. 269-273 ; à propos des influences artistiques à la cour de Fébus, voir également : CASTÉRET Jean-Jacques, « Panorama musical de la cour de Gaston Fébus », in *Flamenca. L'amour courtois des troubadours à Fébus,* Orthez, Éditions Per Noste, 1995, pp. 125-142.

[300] À ce propos, voir : ZUFFEREY François, *Bibliographie des poètes provençaux des XIVe et XVe siècles*, Genève, Droz, 1981, pp. XII-XIII ; à ce propos, nous devons aussi mentionner le ms. Chantilly, Bibliothèque du Château de Condé, 564 qui contient toutes les pièces musicales dédiées à Gaston Fébus.

[301] À ce propos, voir : SULTAN Agathe, « *Ymaginer son chant*. Présence de la musique chez Froissart », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir,* sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 305-320.

[302] Voir Étude littéraire : « Source des *Chroniques romanes* ».

♦

Si Arnaud Esquerrier s'est peu inspiré de la langue des troubadours, il est en revanche assuré qu'il s'est conformé aux canons de la communication juridico-administrative en vigueur depuis plus d'un siècle dans les territoires méridionaux[303], ce qui nous amène au deuxième facteur d'influence sur la *scripta* de F1^{A} : les pratiques orales de la cour de Foix au XVe siècle. En effet, deux raisons peuvent avoir motivé l'historiographe à adopter une *scripta* qui était en partie conforme au parler de son temps et de son milieu. D'une part, le fait que les hommes de Lois traitent quotidiennement des affaires courantes de leur juridiction : « C'est devant les notaires que les marchands passent leurs contrats, que les paysans vendent, achètent, signent les baux, que tous contractent un mariage et testent. Les notaires sont les témoins de leur temps, la langue employée dans leurs registres […] est celle qu'ils parlent, que l'on parle autour d'eux »[304] ; d'autre part, le fait qu'il leur est souvent demandé de rédiger des actes ou des copies d'actes en langue vernaculaire, afin que chaque partie puisse conserver une preuve intelligible de l'accord passé[305]. Et David Trotter d'ajouter, à propos de l'usage du gascon dans l'administration béarnaise post-édit de Villers-Cotterêts :

> Multilingual medieval societies generate documents which, whilst necessarily at several removes from the available vernaculars, nonetheless reflect (imperfectly no doubt) the same contact in written form as must have existed *viva voce*. In the case with which we are concerned, it would thus be reasonable to expect these phenomena to emerge from documents – and especially from the least 'literary' genres such as accounts and other routine, business material[306].

Dès lors, si la *scripta* de F1^{A} porte effectivement la marque graphique d'une certaine érudition – imputable à la formation de l'auteur[307] –, elle n'en est pas moins le reflet, par la nature techniciste

---

[303] LIEUTARD Hervé, « Les annales occitanes, introduction linguistique : un occitan moderne », in *Le Petit Thalamus de Montpellier* : http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-linguistique/annales-occitanes-partie-2_2.html, date de consultation : le 22 septembre 2020.
[304] NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 77.
[305] MARTEL Philippe, « Du latin à l'occitan, émergence de la langue vulgaire », in *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, sous la direction d'Henri Boyer et de Philippe Gardy, Paris, L'Harmattan, Paris, 2001, (pp. 71-91), p. 86.
[306] TROTTER David, « *Si le français n'y peut aller* : Villers-Cotterêts and mixed-language documents from the Pyrenees », in *Conceptions of Europe in Renaissance France. Essays in Honour of Keith Cameron*, edited by David Cowling, Amsterdam-New-York, Rodopi, 2006, (pp. 77-97), p. 87.
[307] *"Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances après la sua fi", version occitane de la "Legenda maior sancti francisci, miracula" de saint Bonaventure*, édition et étude linguistique d'Ingrid Arthur, Uppsala, Humanistika Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, 1992, p. 35.

de l'œuvre qu'elle transmet, de la réalité phonétique du languedocien de Foix[308] : la réduction de la diphtongue [ɛi] à [ɛ] dans *tet* (« toit »), par exemple, est typique du parler ariégeois[309].

Par ailleurs, depuis leur attachement à la vicomté du Béarn au XIIIe siècle, les seigneurs fuxéens ont appris à s'exprimer en gascon et ce constat s'est rapidement imposé à leur entourage qui devait faire preuve de la même mobilité – à la fois physique (déplacements réguliers) et intellectuelle (maîtrise de plusieurs langues) – : les notaires qui constituent le conseil du comte « sont souvent chargés de missions dans les diverses parties du domaine de Foix-Béarn »[310], ce qui tend à démontrer que, malgré l'existence des États de Béarn distincts des États de Foix[311], les représentants curiaux qui y siègent parmi les syndics municipaux ne sont pas nécessairement attachés à leur lieu d'origine. On sait, par exemple, que Michel de Bernis, originaire de Foix et historiographe de cour, a reçu une charge au Parlement du Béarn[312] ; sa langue maternelle ne représentait pas forcément un obstacle à l'administration gasconne puisque, selon Gilda Nacq, « les notaires ne sont pas toujours des "régionaux" […] »[313] et se montrent, par leur formation, capables de s'adapter aux usages de leur clientèle, comme en témoignent les formules d'incipit des minutes, variant couramment entre français, gascon et latin[314]. D'ailleurs, le rapport de primauté entre le gascon et le languedocien pouvait s'inverser dans les usages de cour, comme c'est le cas de Gaston Fébus, dont Froissart nous raconte que, dans les moments d'émotion, il reprenait sa langue maternelle (celle de sa mère, Aliénor de Comminges)[315]. On ne s'étonnera donc pas de retrouver dans F1[A] des formes comme *bere* < VENENUM, présentant plusieurs traits phonétiques typiques au

---

[308] À propos de l'imbrication des dimensions orale et écrite dans les documents non-littéraires, voir le concept de « substrat dialectal générateur » dans : GOEBL Herman, *Normandische Urkundensprache*, Wien, Böhlau, 1970 ; –, « Modern Dialekt und mittelalterliche Skripta in der Normandie. Ein Vergleich mit modernen Mitteln », *Vox Romanica*, 32 (1972), pp. 287-333, – « *Verba volant, scripta manent.* Quelques remarques à propos de la scripta normande », *Revue de Linguistique Romane*, 43 (1979), pp. 344-399.

[309] Voir Étude linguistique : « Vocalisme ».

[310] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 259.

[311] COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, pp. 362-375.

[312] BIDOT-GERMA Dominique, « Les scribes d'archives et de *Cort Major* dans la principauté de Béarn », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux*, Turnhout, Brepols, 2019, pp. 389-400 ; sur la nécessaire mobilité de la noblesse de robe à la fin du Moyen Âge, voir : BEAUNE Colette, « Les structures politiques comparées de l'Occident médiéval (1250-1500) », in *XIVe et XVe siècles : crises et genèses*, sous la direction de Jean Favier, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 1-126.

[313] NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 92 ; voir également : GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », *Revue de Linguistique Romane*, 86 (2022), (pp. 35-95), p. 56.

[314] NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 94.

[315] JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre III (du Voyage en Béarn à la campagne de Gascogne) et Livre IV (années 1389-1400)*, texte présenté, établi et commenté par Peter Ainsworth et Alberto Varvaro, Paris, Lettres Gothiques, 2004, § 13, p. 184 ; nous devons croire Froissart sur parole lorsqu'il dit que les paroles prononcées par Fébus le furent en gascon (c'est nous qui soulignons dans l'extrait) ; le sens global du propos

gascon (dissimilation du [n] en [r] en position intervocalique), d'autant moins lorsque ces traits sont communs avec le languedocien occidental (bêtacisme).

De plus, il est assuré que les aristocrates fuxéens savaient parler français : « c'est d'abord la Haute Noblesse qui, par nécessité politique ou marque de haute culture, emploie le français, suivie par les seigneurs de moindre importance qui veulent l'imiter »[316]. En effet, la Guerre de Cent ans conduit à une « radicalisation des consciences linguistiques »[317] qui se construit sur la base d'un sentiment d'hostilité vis-à-vis de tout ce qui n'est pas "français". Ainsi, l'Aquitaine et la Guyenne appartenant aux Anglais, l'occitan souffre de son association avec la langue du *godon*[318], expression injurieuse employée par les chevaliers français pour désigner tout ce qui est relatif à l'ennemi. Ce rapprochement entre cultures occitane et anglaise dès la seconde moitié du XIVe siècle modifie le rapport de la noblesse méridionale au français. Consciente que sa langue maternelle pourrait lui porter préjudice par un rapprochement avec les usages des ennemis du roi de France, elle commence à privilégier le français et participe, par extension, à en accroître le prestige. Mais si la cour de Foix peut parler le français, elle ne devait le pratiquer ni quotidiennement ni spontanément : Gilda Nacq a démontré qu'à Bordeaux – pourtant ville cosmopolite –, l'écriture spontanée des notaires reste gasconne jusqu'au XVIe siècle[319]. Foix est une ville plus reculée[320] (nous y reviendrons) et donc moins dynamique sur le plan linguistique, comme en attestent certaines formes languedociennes conservatrices : *gleisa* et *dedins,* par exemple, à une époque où l'on rencontre déjà des formes du type *egleyse* ou *dedens* dans certains textes gascons[321]. D'ailleurs, même si à l'époque de Fébus, sa cour rayonnait sur l'ensemble de l'Occident chrétien, les témoignages français qui en émanent sont relatifs à des contextes d'expression spécifiques. Par exemple, le *Livre des Oraisons* et le *Livre de Chasse* étaient destinés à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne[322]. Tous deux devaient donc constituer, par leur nature et leurs sujets, des témoignages éclatants et suprarégionaux de l'identité noble de leur auteur ce qui, en cette seconde moitié du XIVe siècle, excluait d'employer l'occitan dans la rédaction. Cette disposition explique que Fébus ait fait appel à des collaborateurs externes[323],

---

316 NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 84.
317 MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.*, p. 98.
318 *Id.*, p. 98.
319 NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, pp. 108-109.
320 « Reculée » au sens géographique et non socioculturel.
321 Sur le caractère conservateur du dialecte fuxéen, voir : CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors, vicaris et autre ayant charge d'armas aus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson* : un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVIe siècle », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 41 (1997), pp. 103-123.
322 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté de Béarn*, Pau, Librairie parisienne, 1981, pp. 18 & 109 ; GASTON FÉBUS, *Livre des Oraisons*, édité par Gunnar Tilander et Pierre Tucoo-Chala, Pau, Éditions Marrimpouey, 1974, p. 15.
323 HASENOHR Geneviève, « Réflexions sur la genèse di *Livre des oraisons* », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 223-247), p. 224.

à qui l'on doit probablement imputer la responsabilité des traits anglo-normands que Pierre Tucoo-Chala relève dans le *Livre des Oraisons*[324]. Dans le cas du *Livre de Chasse*, il est aussi possible d'engager la responsabilité des sources, le *Livres du roi Modus et de la reine Ratio*[325] d'Henri Ferrières et *Le roman des deduis*[326] de Gace de la Buigne, deux seigneurs normands. Cela étant dit, les compétences de Fébus en français n'en étaient pas moins bien réelles[327], et elles ne se limitaient pas qu'à l'écrit ; elles impliquaient aussi, d'une part, l'écoute, comme en attestent les quelques ballades que le trouvère Trebor composa pour lui en langue d'oïl. *Se July Cesar*, par exemple, rapproche ouvertement le gouvernement de Fébus de celui du roi Arthur :

> Prouesse, vigeur le tienent an dessus,
> Son avis est moult grant com du roy Esmonde.
> Ses anemis greve, dont moult en a mis jus,
> Sa forche bien pert en terre et mer parfonde.
> Ses maintiens sont toudis de la Table Ronde,
> Leesse, deduit, soulas le conforte :
> "Febus avant" en sa enseigne porte[328].

D'autre part, à l'oral, comme le raconte Froissart dans le troisième livre de ses *Chroniques* : « Et quant cheoit aucune chose où il vouloit mettre debat ou arguement, trop volentiers en parloit à moy, non pas en son gascon, mais en bon et beau françois »[329]. Toutefois, cette démonstration des compétences linguistiques de Fébus est relative à la venue exceptionnelle du chroniqueur à la cour du Béarn : le français du comte participe donc, au même titre que le faste démesuré, à impressionner son hôte. De même, la performance de Trebor est liée à une démonstration de l'éclatant prestige de son mécène : « this ballade begins by invoking heroes of antiquity and romance before introducing the best hero of all »[330]. En outre, même si la maîtrise du plusieurs langues était valorisée par la

---

[324] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Le Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 221.
[325] HENRI FERRIÈRES, *Le livre de la chasse du roi Modus : manuscrit 10218-19 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, exécuté pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, éd. Gunnar Tilander et Dagmar Thoss, 2 volumes, Paris, Club du Livre, 1989.
[326] GACE DE LA BUIGNE, *Le roman des déduis,* édition critique d'après tous les manuscrits par Åke Blomqvist, Stockholm, Almqvist och Wiksell; Paris, Thiébaud, 1951.
[327] ROMIEU Maurice, « Occitan, latin », *op. cit.*, p. 296.
[328] *French Secular Music of the Late Fourteenth Century*, ed. Willi Apel, Cambridge, Mediaeval Academy of America, 1950, p. 76*, v. 7-14.
[329] JEAN FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, Livre III, § 13, p. 174 ; on sait que les ménestrels Trébor et Solage sont passés par la cour de Foix et que leurs œuvres y ont été appréciées (voir à ce propos : SULTAN Agathe, « *Ymaginer son chant* », *op. cit.*, p. 307).
[330] RANDELL UPTON Elizabeth, *Music and Performance in the Later Middle Ages*, New York, Plagrave MacMillan 2013, p. 89 ; voir également à ce sujet : PLUMLEY Yolanda, « Citation, allusion et portrait du Prince : peinture, parole et

noblesse depuis le XIIIe siècle[331], l'aisance avec laquelle Gaston III pouvait passer de l'une à l'autre restait sans doute remarquable pour l'époque, et il n'est pas assuré que l'entourage comtal ait développé les mêmes compétences. Ainsi, Philippe Martel tire une observation intéressante à propos d'un notaire français engagé au XVe siècle par la Ville de Montpellier pour rédiger sa correspondance avec la couronne :

> Signe que si les consuls de Montpellier avaient déjà compris que c'est en français qu'il fallait écrire aux autorités, ils n'étaient pas encore capables de le faire eux-mêmes et devaient recourir aux bons offices d'un locuteur natif[332].

De notre point de vue, cette réflexion pourrait en partie expliquer la convocation de Guillaume Leseur, écrivain professionnel originaire du nord de la France, pour la rédaction de l'*Histoire de Gaston IV* (1474), afin de pallier les limites des compétences linguistiques de la cour de Foix. À n'en pas douter, il devait exister une gradation entre la capacité des Fuxéens ou des Béarnais à se faire comprendre des Français et celle d'écrire dans un français dépourvu de toute marque dialectale. Nous en tenons pour preuve une lettre adressée par l'administration d'Archambaud de Grailly à Louis de Sancerre en 1399 qui, tout en témoignant d'une bonne maîtrise du français, laisse parfois échapper des traits occitans (*mossen* au lieu de *monsieur*), des formes qui tiennent du compromis (*obligaront* à mi-chemin entre *obligaran* et *obligeront*[333]) ou des cas de coprésence (*maneyre* et *maneres*) :

> C'est l'accord feyt entre mossen Loys de Sansurra conestable de France pour e en nom du Rey, et Mossen Archambaud captal de Bug et Madame Ysabelle sa femme d'autre part per la maneyre que s'ensuit. Prumerement que lo captau et Madame la captalesse de auctorité de luy se obligaront en cort layca comme en cort de gleze, en totes la milhors maneres que fer se poyra en forme de droit…[334]

De fait, si le français fortement méridionalisé était passé dans les usages de chancellerie, codifiés et calqués sur des modèles figés, il était sans doute beaucoup moins tolérable dans une œuvre au

---

musique », in *Froissart à la cour de Béarn : l'écrivain, les arts et le pouvoir,* sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 321-337.

331 HARVEY Ruth, "Languages, Lyrics and the Knightly Classes", in *Medieval Knighthood*, ed. Stephen Church et Ruth Harvey, Woodbridge, The Boydell Press, 1995, (pp. 197-220), pp. 200 & 202 ; BEAUNE Colette, « Les structures politiques comparées de l'Occident medieval (1250-1500)", *op. cit*., p. 22.

332 MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.,* p. 98.

333 En soi, *obligaron* (sans *-t*) serait acceptable en occitan, mais comme passé simple et non comme futur simple, comme c'est le cas ici.

334 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté du Béarn*, *op. cit*., p. 172, § 32.

caractère littéraire comme l'*Histoire de Gaston IV*, et d'autant plus en cette fin du XVe siècle. Par extension, cette observation pose la question du prestige du français à la cour de Foix. Déjà au XIVe siècle, Gaston Fébus l'associe à « puissant facteur d'intégration »[335] (l'aristocratie française, dominante) et, par extension, à une forme de distinction sociale, ce qui tend à démontrer que le comté de Foix – tout en conservant une profonde affection pour l'occitan – ne résiste pas à la polarisation des deux idiomes selon un axe diastratique : considérant « que l'occitan ne convient pas à toutes les situations, et à tous les interlocuteurs »[336], les seigneurs de Foix développent des compétences bilingues pour pouvoir à la fois converser dans un contexte royal et régional. Au fil du temps, on admet aisément que certains réflexes francisants soient entrés dans les pratiques langagières du quotidien sans que les seigneurs renoncent pour autant à leurs particularismes languedociens, du moins à une échelle locale. À l'inverse, l'*Histoire de Gaston IV*, rédigée dans un français non-marqué, témoignerait d'une ouverture sur l'extérieur nécessitant l'usage d'une langue dépourvue d'aspérité régionale : « On suppose que la famille choisit un écrivain français espérant ainsi un auditoire plus nombreux pour écouter l'histoire de leur célèbre ancêtre »[337].

Enfin, les *Chroniques romanes des comtes de Foix* présentent certains traits catalans, comme l'usage de la périphrase *anar* + infinitif, avec valeur de passé[338]. Ce constat n'est guère surprenant puisque, comme le rappelle Pierre Bec, l'essentiel du système verbal occitan est commun avec celui du catalan[339]. En effet, au-delà de la réalité de leur frontière limitrophe, les royaumes ibériques et les seigneuries pyrénéennes entretiennent des relations continues dès le XIIIe siècle :

> Les comtes de Barcelone, puis les rois d'Aragon, maîtres du Roussillon, eurent pendant longtemps des intérêts politiques dans le Carcassès, et jusqu'à la défaite de Muret (1213), la Catalogne poursuivi

---

335 NACQ Gilda, *op. cit.*, p. 113.
336 MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.*, p. 93.
337 NOBLE Peter S., « La disparition de l'occitan », *op. cit.*, p. 398.
338 Voir : « Morphosyntaxe ».
339 BEC Pierre, *La langue occitane*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986 (1963), p. 27 ; voir également : ZINELLI Fabio, "Occitanico e catalano 'dialetti in contatto' nel canzionere Vega Aguiló (Biblioteca de Catalunya, 7-8)", in *Transcrire et/ou traduire. Variation et changement linguistique dans la tradition manuscrite des textes médiévaux,* éd. Raymund Wilhelm, Heidelberg, Universitätverlag Winter, 2013, pp. 111-150 ; SCHÄDEL Bernhard, « La frontière entre le gascon et le catalan », *Romania*, 37/145 (1908), pp. 140-156 ; ALART A., « Observations sur la langue du *Roman de Blandin de Cornouailles et Guillot Ardit de Miramar* », *Revue des Langues Romanes*, V (1874), (pp. 275-304), p. 278 ; BOURCIEZ Édouard, « Les mots espagnols comparés aux mots gascons (époque ancienne) », *Bulletin hispanique*, III/2-3-4 (1901), pp. 159-165 – pp. 226-233 – pp. 321-327 ; ROHLFS Gerhard, *Le Gascon. Étude de philologie pyrénéenne*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970, pp. 60-100.

> une politique d'expansion languedocienne. [...] Il n'y avait pour ainsi dire pas de frontière, au XIIe siècle, entre l'Espagne chrétienne et les régions occitanes […][340].

Cette situation linguistique se maintient au XIVe siècle comme en témoigne Peyre de Rius, troubadour de Fébus qui dès 1380, se partage entre la cour de Foix et celle d'Aragon, et s'organise pour être compris des deux[341]. De même, nous avons conservé la correspondance que Yolande de Bar adressait à Gaston Fébus entre 1380 et 1391[342], et celle que la reine Blanche de Navarre adressait à Archambaud de Foix-Grailly[343], toutes deux attestant des aptitudes des comtes de Foix à lire le catalan. Enfin, le successeur de Gaston Fébus, son neveu Mathieu, était originaire de Castelbon – donc d'expression catalane – et épousa une héritière d'Aragon, Jeanne, en 1392. Pour toutes ces raisons, nous pensons pouvoir admettre que certains traits catalans soient entrés dans les usages de la cour de Foix dès le début du XIVe siècle.

Bien que nous n'ayons repéré aucun trait aragonais[344], certains hispanismes présents dans F1^A^ sont aussi de nature castillane, ce qui paraît plus difficile à justifier que les points de contact entre catalan et occitan. Nous avons conservé la transcription d'une lettre de la chancellerie de Jean II, roi de Castille, adressée à Gaston IV (datée de 1450)[345] et faisant état du conflit opposant la Castille à l'Aragon dont les comtes de Foix étaient partisans, mais aussi deux lettres rédigées en navarrais par la comtesse Éléonore[346], qui attestent de phénomènes communs à F1^A^, comme la diphtongaison du [ɛ] tonique fermé en [jɛ] : *tiempo* < TEMPOREM chez Éléonore, *noviembre* < NOVEMBER dans F1^A^.

---

[340] NELLI René, *L'érotique des troubadours,* Toulouse, Privat, 1963, p. 43

[341] À propos de la production narrativo-hagiographique occitano-catalane, Fabio Zinelli ("Occitanico e catalano"*, op. cit.*, p. 112) parle de « una lingua mista » ; de même, Lluís Cabré (BERNART METGE, *Llibre de Fortuna i prudència*, Barcelona, Barcino, 2010, p. 74) qualifie la langue du troubadour Bernart Metge, de « híbrida, segons un criteri lingüistic actual ».

[342] Voir à ce propos : PONSICH Claire, « Des lettres, le livre et les arts dans les relations vers 1388-1389 de Yolande de Bar et de Gaston Fébus », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 277-304), p. 277 ; on regrette d'avoir perdu les réponses que Fébus qui auraient permis de mesurer ses compétences actives en matière de catalan.

[343] STARRABBA Raffaele, *Saggio di lettere e documenti relativi al periodo del vicariato della regina Bianca in* Sicilia, Palerme, 1886 ; BRESC Henri, « La pratique linguistique », *op. cit.*, p. 654.

[344] Sur l'absence d'influence aragonaise sur la *scripta* navarraise, voir : COROMINAS Joan, *El que s'hade saber de la Llengua Catalana*, Palma, Editorial Moll, 1954, p. 39.

[345] GUILLAUME LESEUR, *op. cit.*, t. II, pp. 322-328, § XVIII ; l'éditeur ne précise pas depuis quel manuscrit ou depuis quel fonds d'archives il a opéré sa transcription ; voir également : COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. 164.

[346] GUILLAUME LESEUR, *op. cit.*, t. II, pp. 367-371, § XXXI-XXXII ; pour un échantillon de l'écriture navarraise des XIVe-XVe siècles, voir : LEROY Béatrice, « Tudela en 1381-1383 à travers le registre du notaire Martin Don Costal », *Principe de Viana*, 47/179 (1986), (pp. 723-739), p. 739 ; CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa en la Navarra medieval en lengua occitana: comentario lingüistico", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 105 (1989), pp. 276-312.

La principale raison qui puisse expliquer ces hispanismes est donc vraisemblablement à chercher dans les relations très étroites entretenues entre Foix et Navarre et qui s'étendent sur plusieurs décennies : en 1349, Gaston Fébus épouse Agnès de Navarre, fille de Philippe III et Jeanne II de Navarre. Près de soixante ans plus tard, en 1412, lorsque Jean de Grailly accède au siège de Foix, il décide d'approfondir ses relations avec la Navarre dans l'espoir d'une alliance qui puisse repousser les prétentions françaises et aragonaises sur le comté de Foix[347]. C'est son fils, Gaston IV, qui parvient à concrétiser ce projet d'alliance par son mariage avec Éléonore de Navarre, fille de Jean d'Aragon, en 1434. On remarque également qu'entre 1456 et 1479, la chancellerie de Foix procède à une intensification de sa correspondance diplomatique avec la Navarre, comme en attestent les 150 actes conservés dans les manuscrits E. 444 et E. 452 des Archives de Pau, originaires de Foix et relatifs aux affaires de Navarre[348]. Ces échanges écrits très soutenus – et facilités par l'usage du béarnais dans la chancellerie navarraise[349] – pourraient expliquer l'entrée de certains traits navarrais dans les usages scripturaires de la cour de Foix, d'autant plus au vu de l'influence grandissante d'Éléonore qui assurait la régence des domaines Foix-Béarn lors des longs séjours de son mari à la cour de Charles VII[350]. À n'en pas douter, elle participa pour beaucoup à la correspondance avec les rois de Navarre à l'époque de la rédaction des *Chroniques romanes*.

Enfin, précisons que le plurilinguisme qui caractérise la cour de Foix ne se limite pas aux documents écrits, mais impacte également les échanges oraux de la vie quotidienne, y compris au sein des couches inférieures de la mainie. Nous pensons d'abord au majordome Pons de Perellós qui, lorsqu'il était au service de Fébus (printemps 1391), parlait couramment catalan, aragonais, français et comprenait l'occitan[351], mais aussi au juge-mage de Gaston IV, Jean Roquefort, dont la

---

[347] FLOURAC Léon, *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*, Paris, Imprimerie Alphonse Picard, 1884.

[348] BOISSONNADE P., *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille. Essai sur les relations des princes de Foix-Albret avec la France et l'Espagne (1479-1521),* Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975, p. IV.

[349] GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana en Navarra", *Revista de dialectología y tradiciones populares*, 25 (1966), (pp. 285-300), p. 286.

[350] Sur l'influence considérable d'Éléonore sur la politique de Gaston IV, voir : COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. 193.

[351] PONSICH Claire, « Des lettres, le livre et les arts dans la correspondance de Violant de Bar et de Gaston Fébus vers 1388-1389 », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, Colloque international de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (octobre 2006), sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 277-304), p. 290.

charge de représentant diplomatique au sein de la Navarre et de l'Aragon nécessitait sans aucun doute qu'il s'exprime en plusieurs langues[352].

♦

Le troisième facteur d'influence pour décrire la *scripta* de F1[A] est lié à la tradition manuscrite. Analyser les pratiques écrites et orales de la cour de Foix nous a permis de saisir certains traits linguistiques qui pourraient remonter à l'original mais, datant du XVIIe siècle, F1[A] se situe au bout d'une chaîne de transmission au sein de laquelle plusieurs étapes peuvent avoir conduit à l'insertion de formes étrangères au texte tel qu'il avait initialement été conçu par l'auteur.

Un premier acteur de la transmission ayant pu amener l'insertion de formes différentes du languedocien ariégeois est la vicomté de Béarn. On sait en effet que tout comme la Navarre, le Béarn a rapidement développé une conscience linguistique forte[353] qui se maintient au XVIe siècle, moment où la langue béarnaise avait encore le pouvoir de renforcer « la cohésion politique, en excluant tout intrus éventuel, et le particularisme de la principauté »[354]. Or les *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier – sans doute véhiculées par les notaires comtaux dont on sait qu'ils jouissaient d'une grande mobilité entre les institutions des deux territoires – étaient connues des États du Béarn et ont dû représenter une plus-value entre la seconde moitié du XVe siècle et le début du XVIe, puisque ceux-ci décidèrent de les consigner à leur tour[355]. De ce point de vue, admettre que les *Chroniques romanes* aient transité par le Béarn ne paraît pas invraisemblable ; un locuteur gascon était capable de déchiffrer une *scripta* languedocienne[356], et d'autant plus aisément lorsque les pratiques scripturaires – surtout dans le contexte de l'administration et de la chancellerie –

---

[352] SPITZBARTH Anne-Brigitte. « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord,* 366-367/3-4 (2006), (pp. 559-576), § 8 ; disponible en ligne via : https://www.cairn.info/revue-du-nord-2006-3-page-559.htm, date de consultation : le 22 juin 2021.

[353] COUROUAU Jean-François, *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève, Droz, 2008, p. 314 ; BIDOT-GERMA Dominique, *Un notariat médiéval : droit, pouvoirs et société en Béarn*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, pp. 359-360 ; voir également à ce propos : COUROUAU Jean-François, *Et non autrement. Marginalisation et résistance des langues de France (XVIe-XVIIe siècle)*, Genève, Droz, 2012, p. 70.

[354] COUROUAU Jean-François, *Moun lengatge bèl.*, *op. cit.*, p. 359 ; pour la situation de Comminges, voir : MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit*., p. 93.

[355] Voir Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* » ; TUCOO-CHALA Pierre, *La vicomté de Béarn et le problème de la souveraineté. Des Origines à 1620*, Pau, Librairie Parisienne, 1981, p. 102.

[356] Voir à ce propos : GLESSGEN Martin D., « Pour une histoire textuelle du gascon médiéval », *Revue de Linguistique Romane*, 85 (2021), pp. 325-384 ; –, « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », *Revue de Linguistique Romane*, 86 (2022), pp. 35-95.

bénéficiaient d'un traitement différent pour acquérir une meilleure capacité d'intercompréhension[357].

En effet, nous avons vu que les variations liées aux plans diamésique et diastratique dans l'écriture de l'entourage des comtes de Foix-Béarn démontrent la capacité des scribes curiaux à s'adapter consciemment aux attentes des destinataires – sujets fuxéens, béarnais, chancellerie française, homologues navarrais ou catalans – et aux contextes d'énonciation – chronique, correspondance royale, suivi des affaires courantes. Comme l'explique David Trotter pour le XIVe siècle :

> la documentation non-littéraire concernant le Béarn[358] témoigne de la même compétence plurilingue en latin, en français, en occitan, en aragonais, en castillan ... Les documents imprimés dans les ouvrages de Pierre Tucoo-Chala ainsi que d'autres qui sont encore inédits (dans les Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques) sont éloquents sur la facilité qu'avaient les employés mêmes subalternes de la cour de passer d'une langue à l'autre[359] .

Il semble donc que les compétences linguistiques des scribes de Foix-Béarn étaient très développées, non seulement d'un point de vue passif – lecture – mais également actif – écriture. En effet, observons une lettre que les États du Béarn adressent à Gaston IV de Foix en 1443 :

> Item cum lo pais et terre de Béarn de tos temps en sa que no es memorie deu contrari fosse et ess franc que cascun pode anar a totes partz, regnez, senhories per far et delivrar son negosiis, et que, si nos fos caas, lo senhor a sa propri guerre negun no ere tengut de anar sinon que a la apert ont a cascun los plasent per far soecorer et aiudar ad aqueg a qui a cascun plaguos, et aixi ben tot marchant pode anar la ont lo plaguos ab sas mercaderies per guoadanhar lors bites, …[360]

Tout en présentant des traits gascons (par exemple, la gémination de la voyelle finale dans *negosiis* et *caas*[361]) et une légère hésitation dans l'exécution de certaines formes graphiques conflictuelles (*soecorer* pour *secorer*, *guoadanhar* pour *gazanhar*), cette lettre reste parfaitement claire pour un

---

[357] Sur les différences significatives entre gascon écrit et oral, voir : GROSCLAUDE Michel, « Peut-on évaluer l'écart entre la langue populaire d'une part et la langue juridique et administrative d'autre part, en Béarn du XIIIe siècle à 1789 ? », in *Langues, dialectes et écriture. Les langues romanes de France. Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992*, sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Institut d'Études Occitanes, Paris, 1993, pp. 55-63.

[358] David Trotter ne fait pas ici seulement référence au Parlement de Béarn, mais aussi à la cour de Gaston Fébus.

[359] TROTTER David, « *Per fort desir de saber* : la *Cyrurgia d'Albucasis*, Gaston Febus et la science en occitan », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 195-214), p. 200.

[360] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté du Béarn*, *op. cit.*, 174, § 36.

[361] Selon Michel Grosclaude (« Peut-on évaluer », *op. cit.*, p. 62), la double voyelle finale fait partie des normes graphiques béarnaises qui entrent en compétition avec les normes toulousaines.

languedocien. Dès lors, sans nier l'influence de Toulouse sur la *scripta* gasconne[362], on peut penser que le scribe de ce bref a cherché à se placer à la confluence de différents horizons linguistiques en adoptant une *scripta* mixte, « une sorte de "moyenne" »[363], compréhensible du plus grand nombre. Or précisément parce qu'il appartient à la cour de Foix, il nous semble qu'Arnaud Esquerrier[364] se soucie des mêmes exigences de lisibilité, puisque comme le note Michel Grosclaude :

> En ce qui concerne le Béarn, je crois que cette tendance à la *koinè* coïncide avec cette seconde Occitanie qui semble devoir se réaliser au long des Pyrénées sous l'égide de la maison de Foix. En somme si l'écrit juridique et administratif béarnais et même gascon évolue vers une *koinè*, il n'est pas interdit d'y voir (entre autres causes) une influence fuxéenne[365].

Sans aller jusqu'à cautionner le concept de « koinè administrative »[366], nous admettons que les *Chroniques romanes* se situent dans le microcosme linguistique de l'administration pyrénéenne[367], formée par les territoires situés entre Foix et Orthez, au sein duquel deux langues – le fuxéens et le béarnais – entretiennent des points de correspondance tout en étant différentes l'une de l'autre. Autrement dit, il est possible que la *scripta* de F1[A] tienne de la recherche intentionnelle d'un compromis graphique, consistant à mêler à l'écrit plusieurs graphèmes pour un même son (par exemple : <gn> et <nh> pour [ɲ]), dans le but de les rendre décodables par plusieurs instances s'exprimant, à l'oral, dans des langues différentes[368]. Ceci expliquerait des formes à la morphologie singulière, comme *maniera* pour *manere* ou *maneyre*[369], *voyatge* pour *viatge*, *loyautat* pour *lealtat*, *petita* pour *pauca*, présentant une base française à laquelle s'ajoute une terminaison occitane. Ce dispositif paraît

---

362 MARTEL Philippe, « Les chartes en occitan du XIIe siècle : une anomalie ? » in *Langues, dialectes et écriture. Les langues romanes de France. Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992*, sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Institut d'Études Occitanes, Paris, 1993, (pp. 17-29), p. 24 ; voir également : CLERGEAC (abbé), *Cartulaire de l'abbaye de Gimont,* Paris, Champion, 1905.

363 BETANY Jean, « Langages et identités culturelles dans la France médiévale. Du Concile de Tours à la Touraine de Panurge », in *Approches langagières de la société médiévale,* Caen, Paradigme, 1992, (pp. 77-105), p. 87.

364 Les notaires bordelais du XVe siècle adoptent également une langue bigarrée très intéressante ; à ce propos, voir : NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, p. 96.

365 GROSCLAUDE Michel, « Peut-on évaluer », *op. cit.*, p. 62.

366 Sur la notion de koinè trobadorique, voir : FIELD Thomas, "Troubadour Performance and the Origins of the Occitan 'Koine'", *Tenso,* 21/1-2 (2006), pp. 36-54 ; PADEN William D., "Old Occitan as a Lyric Language: The Insertions from Occitan in Three Thirteenth-Century French Romances", *Speculum*, LXVIII (1993), pp. 36-53.

367 Voir les réflexions de Martin D. Glessgen sur le principe de « lieu d'écriture » : GLESSGEN Martin D., « Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIIIe siècle », *Revue de linguistique romane,* 72 (2008), pp. 287-288 ; du même auteur, « Trajectoires et perspectives en scriptologie romane », *Medioevo romanzo*, 36/1 (2012), pp. 5-23 ; VIDESOTT Paul, « Les débuts du français à la chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285) », *Revue des Langues Romanes,* 77 (2013), pp. 3-49 ; sur le principe de neutralisation par superposition des *scriptae*, voir : GOEBL Herman, *Normandische Urkundensprache*, Wien, Böhlau, 1970.

368 Pour un cas similaire de contact entre français et franco-provençal, voir : CARLES Hélène et GLESSGEN Martin D., « L'élaboration du francoprovençal au Moyen Âge », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 135/1 (2019), pp. 68-157.

369 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté du Béarn*, *op. cit.*, p. 172, § 32.

d'autant plus assuré que F1[B] présente les mêmes solutions graphiques que F1[A] mais pouvant être appliquées à d'autres lexèmes : par exemple, toujours à propos de la notation de [ɲ], F1[A] note *convenia* < CONVENIT, mais F1[B] adopte la graphie catalane en <ny> : *convenya.* En revanche, ils notent tous deux *baronya* < *BARONIAM, ce qui tend à confirmer qu'il s'agit moins d'insérer des lexèmes entiers empruntés à d'autres langues que de connaître plusieurs systèmes de notation différents pouvant traduire un même son, appartenant à la langue occitane. En ce sens, ce phénomène se distingue de ce que Jean-François Courouau observe dans la *scripta* de Fribourg, mêlant français, francoprovençal, latin et allemand[370], et tenant plus du *code-switching* (consistant en « l'usage alterné et fluide de deux langues dans le même échange discursif »[371]) :

> Ces phénomènes de « langue mêlée » n'ont, contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, rien à voir avec une quelconque ignorance ou maladresse des scribes[372]. [...] On a simplement affaire à un encodage par écrit qui utilise les deux langues pour permettre par la suite le décodage dans l'un ou l'autre idiome[373].

Les territoires pyrénéens sont eux aussi situés à la confluence de différentes sociétés et David Trotter a démontré leur prédilection pour la langue mixte bien au-delà de la validation de l'édit de Villers-Cotterêts (1539) :

> Often texts in one language are intercalated into documents in another language, or (less frequently) nominally monolingual texts display elements of code-switching and language mixing. These practices, widespread in multilingual societies whose documents necessarily follow (albeit at some distance) the variability of spoken usage, complicate very substantially any discussion of sociolinguistic change predicated on assumptions about shifts from monolingualism in one language to monolingualism in another[374].

---

[370] COUROUAU Jean-François, *Et non autrement*, *op. cit.*, p. 29 ; voir à ce propos : MÜLLER Wulf, « Le nom de Lugnorre (canton de Fribourg) », *Nouvelle revue d'onomastique*, 51 (2009), pp. 167-173 ; –, « Le nom de région Üchtland (canton de Fribourg/Suisse) », *Nouvelle revue d'onomastique*, 54 (2012), pp. 237-246 ; « Le toponyme Murten/Morat (canton de Fribourg, Suisse), *Nouvelle revue d'onomastique*, 52 (2010), pp. 191-207, LÜDI Georges, « Mehrsprachige Rede in Freiburger Ratsmanualen des 15. Jahrhunderts", *Vox romanica*, 44 (1985), pp.163-188.

[371] BRASART Charles, « Code-switching, co-texte, contexte : une analyse du jeu de langue dans les conversations bilingues », *Études de stylistique anglaise*, 3 (2011), pp. 107-122, § 3, disponible en ligne via : https://journals.openedition.org/esa/1628#quotation, date de consultation : le 17 septembre 2021 ; voir également : « Deuxième section. Reflets de code-switching dans la documentation médiévale », in *Moyen Âge dans le texte*, sous la direction d'Aude Mairey et Benoît Grévin, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, pp. 60-108.

[372] Auguste Brun (*Recherches linguistiques*, *op. cit*, p. 169), par exemple, parlait de « jargon misérable ».

[373] COUROUAU Jean-François, *Et non autrement*, *op cit.*, p. 29.

[374] TROTTER David, "*Si le français n'y peut aller* », *op. cit.*, p. 81 ; voir également : GLESSGEN Martin, « Pour une histoire », *op. cit.*, p. 369.

La mixité graphique qui caractérise les archives pyrénéennes du XVIe siècle témoigne d'un degré d'élaboration si poussé que, selon David Trotter, "it is (as times goes on) increasingly difficult to determine which language (if either) is being produced"[375]. En définitive, certes, cette *scripta* administrative « renvoie moins à une réalité phonétique qu'à la rencontre de deux modèles graphiques »[376] pour reprendre les mots de Philippe Martel à propos d'une procédure criminelle montalbanaise du XIIIe siècle, empruntant aux usages toulousain et montalbanais. Néanmoins, si nous admettons son existence dans les pratiques de la cour de Foix du XVe siècle, nous pouvons aussi concevoir qu'elle ait été décodable par un scribe gascon. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que le même phénomène est perceptible dans le ms. Montpellier, Bibliothèque de la Faculté de Médecine, fr. H95, contenant la traduction occitane de la *Chirurgie d'Albucassis* commandée par Gaston II de Foix et pour lequel les éditeurs déclarent : « Les traits de géolinguistique les plus constants nous conduisent à la région comprise entre Carcassonne, Toulouse et Foix, avec quelques traits épisodiques de gascon »[377].

Enfin, F1^A^ ayant été rédigé au XVIIe siècle, nous devons admettre que certaines graphies francisantes et gasconnes soient probablement dues au copiste lui-même. Nous y revenons plus longuement dans l'Étude de la tradition manuscrite, mais tout laisse penser que le copiste de F1^A^ était originaire de Pau, là où Jean de Doat décida d'établir son scriptorium de copistes occitanophones[378], et l'on sait avec quel soin il choisit ses employés parmi ceux qui étaient natifs de la région et les mieux capables de déchiffrer l'occitan. En ce sens, certaines formes pourraient effectivement nous laisser penser que le copiste de F1^A^ comprenait son modèle, mais le considérait comme appartenant à un système linguistique suffisamment différent du sien pour nécessiter de procéder, en certains endroits, à une recodification sous forme d'actualisations : par exemple, *boeux* (3.4), « bœufs » – au lieu de *buous/byous/bious*, caractéristique de l'Aude et de l'Ariège – pourrait illustrer ce que Andres Kristol note à propos de la *Petit Chronique* de Jeanne de Jussie :

> De nombreux termes du texte original ont probablement été modifiés parce qu'ils ont été ressentis comme trop vieux ou trop régionaux – ou parce que le remanieur ne les comprenait pas […], et la

---

375 TROTTER David, « "*Si le français n'y peut aller*"», *op. cit.*, p. 97.
376 MARTEL Philippe, « Du latin à l'occitan », *op. cit.*, pp. 82-83 ; sur la notion d'artificialité de la langue écrite, voir également : ZINELLI Fabio, "Occitanico et catalano", *op. cit.*, pp. 114-115.
377 *La chirurgie d'Albucasis (ou Albucasim)*, *op. cit.*, p. IX.
378 OMONT Henri, « La collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 77 (1916), (pp. 286-336), p. 289.

> graphie a été « normalisée » selon les usages du début du XVIIe siècle. Elle [la *Petite Chronique*] illustre donc ce qui peut advenir à un manuscrit rédigé dans un [idiome] régional caractéristique[379].

Cependant, les quelques *loci desperati* qui jalonnent le texte (*festines* vraisemblablement dans le sens de « sujets », par exemple) témoignent des limites des scribes modernes à déchiffrer la langue médiévale, même à un stade avancé de francisation. Cela dit, il convient de ne pas trop lourdement charger le copiste de $F1^{A}$: son modèle était lui aussi fautif puisque des erreurs d'abréviation se retrouvent communément dans $F1^{A}$ et $F1^{B}$ (*ma lioruc* (49.41) pour « mah[ommerie] », par exemple).

♦

Sur la base des caractéristiques linguistiques que nous venons de présenter et pour les mêmes raisons qui poussent les spécialistes de la *fin'amor* de ces vingt dernières années à rejeter l'idée que l'occitan des XIIe et XIIIe siècles représenterait un stade 'originel' et 'pur' qui se détériore progressivement au cours des XIVe et XVe siècles sous l'action du français[380], nous rejetons l'idée qu'Arnaud Esquerrier s'exprime dans une langue abâtardie :

> [...] l'idée selon laquelle il aurait existé au Moyen Âge une « koinè » littéraire et administrative occitane, voire un « standard », est désormais ouvertement qualifiée de « mythe » ou de « fantôme » par la recherche sérieuse (Zufferey, Mölk, Pfister et Glessgen, Chambon et Olivier, Perugi, Meliga, Field). Le « miracle » de la prétendue « koinè » a été ramené à ses justes proportions : au Moyen Âge, selon Maurizio Perugi, l'élaboration d'un *occitanico 'trascendentale'* (ou encore « facilior »), une « langue morte » d'exportation vers les cours italiennes, autant dire un mouvement propre à l'acrolecte poétique sans nulle incidence sur la masse parlante ni même sur la masse écrivante ; dans le présent, selon Thomas Field : un argument apologétique émanant de l'« activisme en faveur de l'occitan moderne[381].

---

379 KRISTOL Andres, « Le français écrit en territoire francoprovençal : le témoignage de la *Petite Chronique* de Jeanne de Jussie », in *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, édité par Martin Glessgen et David Trotter, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2016, (pp. 179-194), p. 186 ; voir également : *Documents linguistiques de Suisse romande*, édité par Ernest Schüle *et alii*, Paris, CNRS, 2002-en cours.

380 PERUGI Maurizio, *Trovatori a Valchiusa. un frammento della cultura provenzale del Petrarca*, Padova, Edizioni Antenore, 1985, p. 68 ; Pierre Bec, par exemple, parle de "décadence" (*La langue occitane, op. cit.*, p. 73).

381 CHAMBON Jean-Pierre, « Développement et problèmes actuels des études occitanes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 154/2 (2010), (pp. 877-889), pp. 885-886 ; voir également : PERUGI Maurizio, « Histoire de la réflexion sur les langues romanes : l'occitan », *Romanische Sprachgeschichte*, 23/1 (2003), pp. 242-252 ; FIELD Thomas T., "Troubadour Performance and the Origins of the Occitan 'Koine'", *Tenso* 21 (2006), pp. 36-54 ; BEC Pierre, «Okzitanisch : Sprachnormierung und Standardsprache», in *Lexikon der romanistischen Linguistik*, sous la direction de G. Holtus, M. Metzeltin et C. Schmitt, Tübingen, M. Niemeyer, 2005 (1994), vol. II, pp. 45-58 ; GLESSGEN Martin-Dietrich et PFISTER Max, « Okzitanische Koine. La koinè occitane », *Lexikon der romanistischen Linguistik Pt.* 2/2 (1995), pp. 406-412 ; MELIGA Walter, « Philologie et linguistique de l'occitan médiéval », in *La voix occitane. Actes VIIIe*

Ainsi, à la même époque, le recours à l'occitan dans la littérature du quotidien – droit, médecine –, même s'il ne correspond plus à celui des troubadours, démontre sa grande vitalité. Ce « pluralisme dynamique », selon l'expression de Michel Hébert à propos de la Provence[382] apparaît d'autant plus distinctement à la lumière des nombreuses traductions – nous en avons déjà parlé brièvement – réalisées dans l'ensemble du Midi de la France en cette fin de Moyen Âge : nous pensons, entre autres, à la traduction occitane de la *Légende dorée* dont Fabio Zinelli a démontré les nombreux contacts avec le catalan dans le contexte du « rayonnement littéraire de la ville de Montpellier, sous domination catalane jusqu'en 1349 »[383].

Au vu de ces observations, peut-être que le recours à l'occitan a pu se justifier, aux yeux d'Esquerrier, pour deux autres raisons. D'une part, d'un point de vue pragmatique, pour rendre la généalogie de ses maîtres apte à être lue et racontée au sein du comté de Foix ; l'usage du vernaculaire rend le propos vivant et évolutif, comme il sied à une chronique appelée à être poursuivie par des continuateurs, Miégeville en l'occurrence. D'autre part, d'un point de vue idéologique, pour signifier la vitalité du lignage des comtes de Foix. Contrairement aux comtes de Toulouse qui, dans les quelques œuvres à caractère généalogique qui leur sont associées, emploient la langue de leur chancellerie[384], le latin, pour consigner les exploits de leurs ancêtres et statufier leur lignée[385], Gaston IV pourrait avoir demandé que les *Chroniques romanes* soient rédigées dans sa langue maternelle pour les mêmes raisons qui poussèrent Gaston II de Foix à commander une traduction occitane de l'*Elucidari* à destination de son fils et conduisant le traducteur à insister, dans le prologue, sur la notion de « mon lenguagge » :

> L'estil del libre m'es salvagge,
> Escur, subtil : yeu requier declaragge

Congrès de l'Association Internationale d'Études Occitanes, réunis et édités par Guy Latry, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009.

382 HÉBERT Michel, « Latin et vernaculaire », *op. cit.*, p. 283 ; voir également à ce propos : BRESC Henri, « La pratique linguistique », *op. cit.*, p. 660.

383 ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane. Étude et édition d'un nouveau fragment de la version occitane A », in *L'occitan une langue du travail et de la vie quotidienne du XIIIe au XXIe siècle*, Colloque de Limoges 23-24 mai, 2008, édité par J.-L. Lemaitre, F. Vieilliard, Centre Trobar-de Boccard, Ussel / Paris, 2009, (pp. 263-350), p. 320 ; voir également : MENICHETTI Caterina, « La traduction intra-romane en contexte religieux : la genèse des *Actes des apôtres* en occitan vaudois », in *L'aventure du sens. Mélanges de philologie provençale en l'honneur de François Zufferey*, édité par Stefania Maffei Boillat et Alain Corbellari, Strasbourg, Éditions de Linguistique et Philologie, 2016, (pp. 147-175), p. 170.

384 MARTEL Philippe, « Du latin à l'occitan », *op. cit.*, p. 96.

385 La conscience lignagère relativement peu dynamique des comtes de Toulouse est perceptible dans la rareté des traces qu'ils en laissent : l'évocation des ancêtres dans les donations faites aux institutions religieuses et la tradition onomastique de leur famille, mais guère plus ; à ce propos, voir : MACÉ Laurent, *Les comtes de Toulouse et leur entourage. XIIe-XIIIe siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, Éditions Privat, 2000, pp. 216-222.

Sera m'util, expres en mon lenguagge[386].

En effet, si l'on adhère à l'hypothèse d'Isabelle Luciani et Valérie Piétri, cette mention pourrait suggérer qu'en plus de revêtir un aspect pratique et éducatif, l'occitan occupe aussi une fonction commémorative : « La transmission d'une langue permet par exemple, dans la parole vive, "de garder le lien avec un territoire, avec des ancêtres", le corps parlant pour le "nous" d'une lignée voire d'un peuple »[387]. Même si nous n'aurons pas l'occasion de nous y consacrer au sein de cette recherche, précisons d'emblée qu'une étude portant sur la stratégie linguistique fluctuante des comtes de Foix, observable dans les différentes commandes passées entre les XIVe et XVIe siècles, nous semblerait précieuse pour saisir les enjeux sociopolitiques spécifiques à ce contexte diglossique mouvant.

En conclusion, nous pouvons considérer que la langue de F1^A^ résulte de trois facteurs : tout d'abord, sous l'influence des habitudes administratives, le contexte politique et culturel méridional des XIVe et XVe siècles est favorable à l'usage d'une *scripta* régionale qui, même teintée de francismes et de latinismes, est jugée apte à la rédaction de chroniques étatique. En effet, si l'on se base sur les traités médicaux du XIVe siècle, caractérisés par une technicité comparable aux écrits juridiques, tout laisse penser que la langue occitane présentait, dans ces domaines tout du moins, un degré de formalisme suffisamment abouti[388] pour conduire, au XIVe siècle, à ce que Christian Laux appelle « une lenga dins sa plena santat »[389]. Par son appartenance sociale, sa formation et l'orientation de son œuvre, Arnaud Esquerrier s'inscrit donc pleinement dans ce mouvement.

Ensuite, en 1456, Foix a depuis longtemps adopté, en plus du latin et de l'occitan, le français, le béarnais et les idiomes ibériques parmi ses pratiques de cour[390] : même si l'usage de ces langues étrangères est d'abord cantonné à la communication écrite avec l'extérieur[391] et qu'il ne traduit pas forcément la réalité orale du quotidien, il conduit malgré tout, entre le XIVe et le XVe

---

386 *Elucidari de las proprietatz*, d'après *Concordances de l'Occitan Médiéval*, 2 volumes, éd. Peter Ricketts et Alan Reed, Turnhout, Brepols, 2005.
387 LUCIANI Isabelle et PIÉTRI Valérie, « Généalogie, construction du présent, récit de soi », in *L'incorporation des ancêtres. Généalogie, construction du présent (du Moyen Âge à nos jours)*, sous la direction d'Isabelle Luciani et Valérie Piétri, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, (pp. 5-35), p. 19 ; passages cités tirés de : FILHON Alexandre, « Transmission familiale des langues en France », Annales de démographie historique, 1 (2010), pp. 205-222 ; voir également : LÉGLU Catherine, *Multilingualism and Mother Tongue*, *op. cit.*, pp. 4 & 60.
388 TROTTER David, « *Per fort desir de saber* », *op. cit.*, p. 204 ; voir également : GALLEY Claude, « L'*Albucasis* : banale traduction ou témoignage et relais de langue d'oc scientifique », in *Actes du XVIIe Congrès International de linguistique et de philologie romanes, Aix-en-Provence, 1983*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1986, pp. 151-164.
389 LAUX Christian, « Trilinguisne », *op. cit.*, p. 50.
390 BRUN Auguste, *op. cit.*, pp. 13 & 32.
391 *Id.*, p. 70.

siècle, à l'émergence dans la chancellerie de Foix-Béarn d'une langue écrite mixte, dont Arnaud Esquerrier est le témoin et le récipiendaire.

Enfin – et c'est là le troisième facteur –, le comté de Foix se situe en marge des royaumes de France et d'Espagne, ce qui pourrait avoir favorisé les pratiques conservatrices : situé en Ariège, territoire au relief peu accessible[392], il est loin des centres d'innovations linguistiques comme le note Jean-Pierre Chambon, à propos de l'aire périphérique contemporaine de Toulouse et de ses alentours, qui « jouent un rôle particulièrement peu dynamique »[393]. Philippe Martel pose un constat similaire à propos du XVe siècle :

> En Albigeois, dans l'arrière-pays de Montpellier et de Béziers, en Rouergue, en Provence orientale, en Dauphiné méridional, dans les Pyrénées centrales, l'occitan peut survivre, chez les notaires ou dans les comptes consulaires des petites communautés rurales jusqu'au siècle suivant.[394]

Toutefois, Henri Courteault précise que cette situation reculée a aussi offert des opportunités exceptionnelles au comté de Foix, en tant que « trait d'union »[395] entre la France et les royaumes ibériques, ce que Gaston IV semble avoir parfaitement compris puisque, tout en lorgnant sur le trône de Navarre, il veille à soigner ses relations avec Charles VII en lequel il voit un précieux allié. La réciproque est d'ailleurs tout aussi vraie, comme l'explique Elena Woodacre :

> Navarre's strategic position as a Pyrenean gateway meant that is was literally trapped between the hostilities and rivalry of the kings of Aragon, Castile and France – all of whom were also members of her [Leonor of Navarre] natal or martial family. Both the Iberian and French kings were keen to secure Navarre in order to attack or prevent an attack via the Pyrenean passes[396].

Quoi qu'il en soit, si au XIVe siècle la cour fuxéenne est parmi les premières à apprendre le français, les *Chroniques romanes* attestent qu'elle est aussi la dernière à renoncer à la sienne propre, que ce soit par réticence à l'innovation ou par stratégie politique. Les anciens usages se maintiennent d'ailleurs à la fin du XVe siècle[397] et même au-delà, jusqu'au XVIe, avec la rédaction de *L'instruction*

---

[392] *Id.*, p. 158.
[393] CHAMBON Jean-Pierre, « Les centres urbains directeurs du midi dans la francisation de l'espace occitan et leurs zones d'influence : esquisse d'une synthèse cartographique », *Revue de linguistique romane*, 68/269-270 (2004), (pp. 5-13), p. 8.
[394] MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction », *op. cit.*, p. 100.
[395] COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. 15.
[396] WOODACRE Elena, "Leonor of Navarre: The Price of Ambition", in *Queenship, Gender, and Reputation in the Medieval and Early Modern West, 1060-1600*, edited by Zita Eva Rohr et Lisa Benz, Cham, Springer International Publishing AG, 2016, (pp. 161-182), p. 167.
[397] COUROUEAU Jean-François, « L'introduction du français en domaine occitan », *op. cit.*, pp. 323-324.

dels rictors, vicaris et autres ayant charge d'armas dus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson (traduction de l'*Opus tripartitum* de Jean Gerson), dont Jean-Pierre Chambon a démontré, en plus de sa nature fuxéenne, le caractère profondément conservateur :

> L'évêque de Rodez Georges d'Armagnac et/ou son entourage ne voient pas d'inconvénient à mettre entre les mains du clergé du Rouergue un texte écrit dans une variété sensiblement différente de celle de cette province. Sous le double aspect d'un texte conservant sa fonctionnalité assez loin de sa base dialectale et, secondairement, des indices de dédialectalisation (ou de centralisation) qu'il est permis d'y soupçonner, on aurait là un témoignage intéressant de circulation textuelle et linguistique intra-occitane, à une date relativement tardive où le 'toit' du français est déjà visiblement mis en place.[398]

L'abandon complet de Foix au français ne se fait donc qu'à la fin du XVIe siècle, quand ce dernier devient, plus que la langue du roi[399], « le support d'une culture riche, directement lié à l'Esprit de la Renaissance […] et l'expression d'une civilisation »[400].

3. PLAN ET MÉTHODES

À la suite de cette introduction, la première partie de cette Étude linguistique vise à analyser la *scripta* de F1^A^ du point de vue de ses éléments strictement graphiques – et donc sans marquage phonétique –, ce que Paul Videsott appelle les « phénomènes scriptologiques »[401], par opposition à ceux d'ordre phonique qui résultent de « l'influence d'un substrat dialectal générateur »[402]. L'objectif sera d'y mesurer le degré d'influence du milieu professionnel de l'auteur sur sa plume en observant, d'une part, les traits latinisants imputables à sa formation universitaire et, d'autre part, les traits graphiques témoignant d'une écriture caractéristique de l'administration de Foix-Béarn au XVe siècle.

La seconde partie est dédiée à l'analyse phonétique de la langue de F1^A^ : d'abord, les éléments vocaliques, puis les éléments consonantiques. Nous nous pencherons plus précisément sur les traits dialectalement marqués, c'est-à-dire l'ensemble des voyelles et des consonnes dont

---

398 CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.,* p. 118.
399 Avant le XVIe siècle, le concept de « langue du roi » n'est pas vraiment effectif au vu de la grande diversité de pratique de l'administration royale d'un règne à l'autre ; à ce propos, voir par exemple : LUSIGNAN Serge, « Langues du roi et langues des sujets en France et en Angleterre : identité et communication », in *Contacts, conflits et créations linguistiques*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2015, pp. 173-190.
400 NACQ Gilda, « Introduction du français », *op. cit.*, pp. 116-117.
401 VIDESOTT Paul, « Diatopie et scripta », *op. cit*., p. 187.
402 *Ibid.*

l'évolution particulière depuis le latin permet de préciser la localisation du texte dans le giron de l'administration de Foix-Béarn du XVe siècle. S'il ne nous a pas paru utile de mentionner de façon exhaustive toutes les occurrences attestant de tel ou tel phénomène, nous avons toutefois veillé à une certaine quantification en mentionnant, lorsqu'elles apparaissent, les réalisations équivalentes non-marquées. Nous espérons que la traduction en français moderne et le Glossaire suffiront à répondre aux éventuelles interrogations du lecteur.

Un troisième volet s'attache à la description la langue de F1^A^ du point de vue des morphologies nominale et verbale ainsi que de la morphosyntaxe. En effet, on sait que la construction des phrases est moins sujette aux interventions de copiste[403]. Ainsi, la comparaison de F1^A^ et F1^B^ révèle des constructions identiques et peu de procédés d'inversion ; les deux témoins ayant un modèle commun, nous ne pouvons pas exclure que cet état de fait remonte à un stade antérieur, d'autant moins que les documents non-littéraires contemporains des *Chroniques romanes* attestent de constructions morphosyntaxiques similaires. Cette analyse vise donc à montrer comment la morphosyntaxe de F1^A^ s'insère dans les tendances d'écriture de son temps et de sa région (l'adoption d'une désinence en *-ic* à la 3PS pour les parfaits faibles issus d'un infinitif du troisième groupe en *-ir*, selon les usages recommandés par les *Leys d'amor* toulousains dès le XIVe siècle) et comment elle s'en écarte, en adoptant par exemple des tournures latinisantes ou figées (selon les usages diplomatiques)[404].

Enfin, un dernier volet décrira brièvement le lexique, distinct mais affleurant à la syntaxe[405]. En effet, en plus du Glossaire visant à dresser la liste exhaustive des lexèmes susceptibles de poser des problèmes de compréhension au lecteur francophone[406], la partie lexicologique de l'Étude linguistique s'attache aux champs lexicaux des *Chroniques romanes*, permettant de nous éclairer sur les modalités et les techniques d'écriture de l'auteur : en l'occurrence, trois champs ont pu être isolés, respectivement relatifs au droit (avec un sous-champ concernant la trésorerie), à la religion et à la parenté.

---

[403] PRÉVOST Sophie, « Quelle place pour la syntaxe ? », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019*,* (pp. 255-273), pp. 260-261.
[404] PALUMBO Giovanni et MINERVINI Laura, « La syntaxe », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 222-253 ; dans le même ouvrage : LODGE Anthony, « La sociolinguistique historique », *op. cit.*, (pp. 295-3119), p. 309.
[405] PALUMBO Giovanni et MINERVINI Laura, « La syntaxe », *op. cit.*, p. 245.
[406] Les modalités d'élaboration du glossaire sont explicitées en ouverture.

Phénomènes graphiques

1. GRAPHIES LATINISANTES

L'origine de la coloration latine de la graphie de F1[A] peut s'expliquer de deux façons. D'une part, du côté de la formation de l'auteur : en tant que juriste, Arnaud Esquerrier a reçu un solide enseignement en matière de Droits romain et canon, reposant sur la connaissance des textes latins, dont il s'est inspiré pour la rédaction de sa chronique[407]. D'autre part, du côté du copiste, dont les habitudes rédactionnelles du XVIIe siècle ont sans aucun doute favorisé l'insertion de graphies étymologiques[408]. Cette attention accordée à l'origine des mots pouvant conduire au XVIIe siècle à ce que l'auteure appelle une « manie étymologisante »[409], il convient donc, au sein de cette analyse, de ne pas perdre de vue un certain degré d'interventionnisme de la part du copiste de F1[A].

Notons tout d'abord la conservation de préfixes latins[410] : AD- : *adjusten* < AD- + JUSTERUNT ; EX- : *excomenjat* < EX- + COMMUNICAT ; OB- : *obscura* < OB- + SCŪRAM ; SUB- : *subsequense* < SUB- – SEQUI ; SUPER- : *sobrevenir* < SUPER- + VENIRE ; TRANS- : *transcript* < TRANS- + SCRIPTUM. Il en va de même pour certains suffixes, pouvant être qualifiés de savants : -ACIAM : *contumacias* < CONTUMACIAM.

Parmi les formes prosthétiques formées par un <e> et un <s> impur, F1[A] atteste de *sperancia*, *speret* (formes latinisées), à côté d'*esprit* (forme occitane attendue).

Le même constat s'applique aux consonnes : <c> étymologique : *ladicte* < ILLAM + DICTAM ; *sanct-sancta* < SANCTUM, pouvant aller jusqu'à l'hypercorrection : *lectra* < LĬTTĔRAM.

Le <h>[411] s'explique d'abord par la tendance des copistes des XVIe et XVIIe siècles à introduire des <h> graphiques qui ont pour simple fonction de donner une allure savante aux mots

---

[407] Voir : Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* » ; voir également : LAUX Christian, « Trilinguisme », *op. cit.*, p. 39.

[408] BIEDERMANN-PASQUES Liselote, « La bataille autour du principe d'écriture étymologique », in *Les grands courants orthographiques au XVIIe siècle et la formation de l'orthographe moderne : impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tübingen, M Niemeyer, 1992, (pp. 329-337), p. 329.

[409] *Id.,* p. 337.

[410] GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane des scribes provençaux », in *Langues, dialectes et écriture. Les langues romanes de France,* Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992, sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Paris, Institut d'Études Occitanes, 1993, (pp. 37-54), p. 38 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 127.

[411] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes : avec un essai d'interprétation phonétique*, Uppsala, Almqvist & Wiksells, 1958, p. 140, § 51 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 42 ; TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois (deuxième moitié du XVe siècle) : édition critique et étude de langue*, thèse menée sous la direction de Fabio Zinelli et Maria Luisa Meneghetti, Paris-Paris Sciences et Lettres, Sienne-Università degli studi di Sienna, 2019, p. 67.

employés : *christias* < CHRISTIANUM, coprésent de *crestianna, crestias, crestia, crestienta*. Que l'insertion de <h> traduise une écriture moderne paraît d'autant plus vraisemblable que la lettre autographe qu'Arnaud Esquerrier adressa en 1456 à Gaston IV présente les formes *aut, auta*, de même que la chronique de Michel de Bernis, rédigée en 1445 : *aut(e)*[412]. La plupart des <h> peuvent s'expliquer par des raisons étymologiques, mais pas nécessairement : les cas de *hauta-hautas* < ALTUM et *huit-hoeyte* < ŎCTŌ semblent plutôt pouvoir être qualifiés de francismes (influence de *haut*, *huit*). Ensuite, le <h >, surtout placé à l'initial d'un mot commençant par une voyelle, peut constituer un conditionnement positionnel, qui se rencontre dans les anciens textes provençaux et ibéro-romans[413] ; en temps normal, le <h> est présent à l'initial d'un lexème employé seul, mais il est absent quand le lexème est précédé d'un proclitique qui s'élide[414] : *homenatge*, *homage* VS *l'omenatge* (probablement graphié <lomenatge> dans le modèle). Mais peut-être en raison d'interférences entre plusieurs systèmes graphiques, cette distinction reste très rare dans F1[A], qui adopte le plus fréquemment les habitudes d'écriture françaises : *l'homenatge*, *del hominatge*. Enfin, le graphème <h> est une fois utilisé pour indiquer un hiatus[415] : *trahidor* < TRADITOREM.

F1[A] peut conserver le <l> étymologique derrière le résultat de sa vocalisation, généralement dans des lexèmes appartenant au vocabulaire technique ou ecclésiastique : *herault* < *HERIWALD (coprésent de *herauts*). La forme *saulves* < SALVUM est intéressante, car elle pourrait témoigner d'une collision entre le système graphique du copiste et de son modèle. En effet, si nous reprenons l'exemple de la chronique de Michel de Bernis, nous trouvons des formes soit en *-al* soit en *-au*, mais jamais les deux en même temps.

L'insertion d'un <p> entre deux consonnes sourdes, assez fréquente dans F1[A], peut s'expliquer de deux manières : soit il s'agit d'une épenthèse visant à soutenir la prononciation des groupes consonantiques complexes, bien connue en occitan (*dampnatges* < DAMNUM + -ATICUM), soit d'une graphie latinisante visant à donner une allure savante au texte[416] : *escriptas-escrips*

---

412 BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 160/2 (2002), (pp. 385-473), p. 417.
413 MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 100; ZIMEI Enrico, *Paraula escricha: ricerche sulla segmentazione della catena grafica nei canzonieri trobadorici*, Roma, Nuova Cultura, 2009, pp. 177-178, § 61 ; LARSON Pär, *La lingua delle "cantigas". Grammatica del galego-portoghese*, Roma, Carocci editore, 2018, p. 24.
414 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 56.
415 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 42 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 44 & 64 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzionere provenzale E (Paris, BnF, fr. 1749)*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et Philologie, 2015, p. 118.
416 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 39 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 68.

< SCRIPTUM ; en effet, la coprésence de formes équivalentes (*escrit*, *sete*) témoigne de la perte de la valeur phonétique de la bilabiale devant consonne[417].

En plus des verbes initiés par un préfixe en EX- susmentionnés, l'usage du <x> étymologique est relativement fréquent dans F1[A] : *crox-croux* < CRŬX ; il apparaît également dans les formes latines laissées intactes : *pax* < PAX ; *tutrix* < TUTRIX.

2. RÉPÉTITION ÉTYMOLOGIQUE D'UNE CONSONNE[418]

La graphie <bb> dans *abbadia* <ABBATIAM et *abbat* < ABBATEM est étymologique[419], mais pas dans *sabble* < SOBOL' – commun avec F1[B] –, une hypercorrection sans doute motivée par le caractère savant du lexème (vocabulaire héraldique).

La graphie <cc> s'explique toujours pour des raisons étymologiques[420] : *peccat* < PECCATUM, *succedaran* < SUCCEDERE + HABENT.

La graphie <ff>, devant voyelle ou consonne, est le plus souvent étymologique : *suffragans* < SUFFRAGIUM ; une forme comme *deffar* pourrait traduire une assimilation ou conception étymologique du type DE- + FACERE[421] ; on observe un cas similaire avec *deffendec*.

La graphie <ll>, lorsqu'elle n'est pas attendue, peut s'expliquer par calque sur l'étymon latin[422] : *voller* < *VOLLERE, *colloquat* < COLLOCARE.

La graphie <mm> en position intervocalique porte le plus souvent sur des lexèmes de nature préfixale : *commensec* < CUM + INITIAVIT. Si dans certaines occurrences, <mm> s'explique aussi par étymologie (*somma* < SUMMAM), il arrive de trouver des lexèmes où cette graphie se justifie plutôt par influence du français : *comme* < QUŌMŎDO. Dans le cas de *femmas* < FEMINAM, le <mm> s'explique par analogie sur le français ou par un processus d'assimilation du type *femna* > *femma*[423].

Dans le cas de la graphie <nn>, l'étymon ne nous est d'aucun secours ; la plupart du temps, il convient de soupçonner une influence du français[424] : *bonna* < BONAM, *donnatio* < DONATIONEM.

---

[417] *Édition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives municipales de Montpellier dit « Le Petit Thalamus »*, Vincent Challet, Hervé Lieutard, Pierre Chastang *et alii*, Montpellier, Université de Montpellier, 2014-: http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-linguistique/annales-occitanes-partie-3_2_1.html, date de consultation : le 22 septembre 2020.
[418] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 241, § 79.
[419] *Ibid.* ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 39.
[420] GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 39.
[421] *Id.*, p. 40 ; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit*, p. XXXIV; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 40 & 70.
[422] Voir également : BRUNEL Clovis, *Les chartes les plus anciennes*, *op. cit.*, p. 31, § 27 (Albigeois) ; p. 285, § 290 (Rouergue)
[423] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 91, § 27 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 68.
[424] BOURCIEZ Edouard, *Eléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 192, § 194 ; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 72.

Enfin, précisons que la forme *Madonna* < MEAM + DOMINAM résulte probablement d'une assimilation du type *domna* > *donna*[425].

La graphie <pp> est un trait latinisant supplémentaire, s'expliquant par étymologie[426] : *apparera-appar* < *APPARĒSCĔRE ; *Philippa/Phelippa* < PHILIPPAM. Il existe là aussi certaines hypercorrections : *coppulatio* < CŌPULĀTIŌNEM, *cappitani* < CAPITANEUM (à côté de *capitani-capitany-capitanis*).

Généralement, F1[A] adopte la graphie <rr> entre deux voyelles ; le plus souvent, celle-ci s'explique pour des raisons étymologiques (*terra* < TĔRRAM, *horrible* < HORRIBILEM) ; dans le cas de *darriera* < DE + RĔTRO, la graphie en <rr> non-étymologique s'explique à partir de formes du type *derrier* pour « dernier »[427].

La graphie <ss>, pour signifier *s* sourd, s'explique par une position intervocalique et par étymologie (*Carcassonna* < CARCASSONAM, *passec* – *PASSARE), ou par assimilation consonantique (*assaber* < AD + *SAPĔRE)[428] ; les cas où <ss> remonte à X seront abordés ultérieurement.

La graphie <tt>[429] est déterminée dans F1[A] par une influence latine . *combattans* – CUM- + BATTUERE), *attendut* < ATTĔNTUM. Certains cas s'expliquent aussi par assimilation : *lottenent* – LOCUM + TĔNĒRE ; enfin, nous avons relevé un francisme : *trompette* < TRUMBAM, au lieu de *tromba*. De même, dans *carretta* < CARRETAM, le <tt> pourrait s'expliquer par un alignement sur « charrette ».

3. COPRÉSENCE DE PLUSIEURS GRAPHIES POUR UN MÊME SON

3.1. Voyelles

a, aa

À côté de *pariage*, *pariatge* < PARITĀTICUM, F1[A] atteste de la forme *pariaatge*, où la graphie <aa> pourrait traduire une réalisation longue de la voyelle tonique. Une influence de la *scripta* béarnaise n'est toutefois pas exclue[430], le même phénomène étant attesté dans des documents

---

425 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 242, § 79 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op, cit.*, p. 41.
426 *Ibid.*
427 WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. III, p. 49 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 244, § 80.
428 *Id.*, pp. 243-244, §§ 79-80.
429 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 62.
430 *Id.*, t. I, p. 103, § 58 ; ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 64, § 135.

émanant de la chancellerie de Gaston IV[431], dans celle de Gaston Fébus[432] et dans celle des rois de Navarre[433] : *Morlaàs, Hontaas*, *batoo* (« bâton »), *minoos* (« mineurs »).

ay, ey, e

Nous détaillons les répercutions phonétiques de ce phénomène dans la partie « Vocalisme », mais mentionnons d'emblée que les graphies <ei> et <ai> peuvent avoir la même consistance phonétique[434], notamment dans *gleisa-glaisa* < ECCLESIAM ; [ɛj] peut aussi se réduire à [ɛ] : *tet* < TĒCTUM. Ingrid Arthur voit dans cette alternance <ai>/<ei> VS <e> le signe d'une variation diaphasique : « Au XIVe siècle, comme de nos jours, *tet* et *dret* devaient être des formes du patois, tandis que *teit* et *dreit* étaient celles de la langue soignée »[435].

i, y

Dans la partie consacrée aux phénomènes phonétiques, nous analysons les cas où <y> sert à marquer une diphtongue de coalescence (du type [a] + [j] > [aj]), mais <y> peut aussi être une simple graphie pour [i][436] ; il est d'ailleurs plus fréquent en position finale (*amycs* < AMICUM ; *camy* < CAMMĬNUM), parce que « les plus tardifs de nos copistes […] voient en lui une jolie manière d'achever le mot »[437].

eu, oeu, (e ?)

En occitan, la suite graphique <eu> est prononcée [eu] : *leuda* < LĬCĬTAM. La graphie <oeu> semble résulter d'une influence française : *boeux* < BOVEM[438], mais il paraît impossible de formuler une hypothèse certaine quant à la prononciation. De même, la forme *Eustache* à côté d'*Ostacy* (conforme aux usages occitans) n'implique pas nécessairement une réalisation en [ø] ; la graphie <eu> pourrait aussi résulter d'un trait savant : EUSTACHIUM, en latin. Il convient enfin de mentionner la forme *deurouit*, équivalent de *deruit* < DĒRUIT. En l'état, nous ne l'expliquons pas :

---

431 GUILLAUME LESEUR, *op. cit.*, t. II, p. 299, § VIII.
432 ROMIEU Maurice, « Occitan, latin », *op. cit.*, p. 194.
433 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 295.
434 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 38, § 6 ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes, op. cit.*, p. 198, § 210 ; p. 122, § 220.
435 *"Miracles que Dieus", op. cit.*, p. 35 ; Jules Ronjat, toutefois, n'en dit rien.
436 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 36, § 4 ; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 89.
437 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op, cit.*, p. 42.
438 *Id.,* t. I, p. 182, § 104 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 44 ; LAFONT Robert, *Éléments de phonétique de l'occitan*, Valderiès, Vent Terral, 1983, p. 30.

Jules Ronjat[439] donne les exemples de *béure* (< BĬBERE) et *dèure* (<DEBĒRE), mais attribue ce phénomène à la présence conjointe d'une labiale et il localise ces formes dans la région rhodanienne (Nice), ce qui ne correspond guère à notre cas d'étude.

ue, oi, oy, oa

Pour signifier le son [wɛ] ou [wa], F1[A] peut employer la graphie <ue> (*pueix* < PŌSTEA)[440], <oy>/<oi> (*voix* < VOCEM) ou <oa> (*soante* < SĔXAGĬNTA, *quoarante* < QUADRAGĬNTA). La graphie <oa> se rencontre dans les *scriptas* béarnaise et navarraise[441], comme en attestent le testament de François Fébus, rédigé en béarnais[442]. Clovis Brunel relève aussi la forme *troa* dans au moins deux chartes rouergates[443]. Dans le cas de *point* < PŬNCTUM à côté de *punta*, on ignore si la séquence graphique <oin> implique réellement une diphtongue [wɛ̃], caractéristique du français[444].

oei, oey, euy ?

Les formes en <oei> ou <oey> de F1[A] (*oeilh-oeils* < ŎCŬLUM ; *hoeyte* < ŎCTŌ et *coeyt* < COCTUM) pourraient correspondre à la graphie de *boeir*, attestée dans des chartes du XIIe siècle originaires des territoires situées entre le Toulousain et la Gascogne[445], ou témoigner de l'influence graphique du français. Dans tous les cas, il paraît délicat de vouloir formuler une hypothèse quant à la réalisation phonétique.

La forme *beuyt* < *VŌCĬTUM n'est pas attestée, mais elle semble se situer à mi-chemin entre le *bèyt* toulousain[446] et le *boeyt* béarnais[447], sans qu'il soit possible de formuler une hypothèse quant à une éventuelle différence dans la réalisation phonétique.

ou, o, u

---

[439] RONJAT Jules, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, 4 volumes, Genève – Marseille, Slatkine – Laffitte, 1980, t. I, p. 140, § 82.
[440] Voir également : BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit*., p. 188, § 201.
[441] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit*., p. 290.
[442] GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana", *op. cit*., p. 290 ; voir également : *Les testaments des derniers rois de Navarre (François Phébus 1483, Madeleine de France 1493, Catherine de Foix 1504, Jean D'Albret 1516, Anne d'Albret 1532)*, édité par Henri Courteault et Antoine Thomas, Toulouse – Paris, E. Privat – H. Didier, 1940.
[443] BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit*., p. 281, § 286 ; p. 292, § 297.
[444] BOURCIEZ Edouard, *op. cit*., p. 94, § 78.2.
[445] BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit*., p. 34, § 36 (Quercy) ; p. 164, § 530 (Rouergue).
[446] WARTBURG Walther (von), *Le Dictionnaire étymologique français (FEW) de, Structures, méthodologies, finalités,* édité par H. Carles, M. Dallas, M. Glessgen, A. Thibault, Strasbourg, Edition de Linguistique et Philologie, 2002 –, t. XIV, p. 589.
[447] *Id*., vol. XIV, p. 591 ; ROHLFS Gerhard, *op. cit*., p. 120, § 429.

Pour graphier le [u] non-palatalisé, F1[A] emploie le plus souvent <ou> : *rouga, roujas, rouge* < RŬBEUM, *agoust* < AUGUSTUM, *croux* < CRŬCEM. Il existe toutefois des cas ambigus, comme lorsqu'il écrit *Jolia* pour *Julia* < IULIAM (forme aussi signalée par Åke Grafström à propos d'une charte toulousaine[448]) ; dans *bullas* < BULLAM, la conservation du <u> latin s'explique mieux comme un trait savant.

3.2. Consonnes

ct, ci, cc, cs

Dans les lexèmes savants (droit et religion) et sous l'influence du latin, il arrive que F1[A] conserve la dentale <t> derrière <c> : *destructio* < DĒSTRŪCTIONEM. Un cas de coprésence existe, *contradiction-contradicios* < CONTRĀDICTIONEM, ce qui correspond au constat posé par Gérard Gouiran : « la présence nombreuse des formes simplifiées porte à douter d'une double prononciation /ks/, /s/, même s'il n'est pas inconcevable que se soient opposées une prononciation cultivée et une prononciation populaire »[449]. Ajoutons que, toujours pour des raisons savantes, <cc> peut aussi être employé dans *succedaran* < SUCCEDERE + HABENT, *occisia* < OCCIDIT.

Remarque :

Mentionnons le cas particulier des finales en <a> qui passent à <o> en occitan moderne et qui conduisent la consonne sibilante immédiatement précédente <s> à passer à <c>, sans que la réalisation phonétique ne semble impactée : la forme *Fransa* est graphiée <Franco> dans le manuscrit. Ce trait est difficilement imputable à l'original : bien que, selon Robert Lafont[450] , le passage de <a> à <o> soit déjà perceptible au XIVe siècle dans le limousin et que, selon Gerhard Rohlfs, il se révèle très répandu en Béarn et dans les vallées pyrénéennes[451], nous n'en avons pas trouvé d'attestation dans les documents du XVe siècle siècles liés au comté de Foix et à la vicomté du Béarn qui nous ont été donnés d'observer. Dans leur édition de 1895, Henri Courteault et Félix Pasquier font le choix de corriger (sans les mentionner) tous les <co> finaux en <sa>, mais ce choix éditorial nous paraît trop interventionniste. Pour notre part, nous avons fait le choix de

---

448 GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie, op. cit.*, p. 35, § 3.
449 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 39.
450 LAFONT Robert, *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, p. 12.
451 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 126, § 437; voir également : *La "Vida del glorios sant Frances". Version provençale de la "Legenda maior sancti Francisci" de saint Bonaventure,* édition de Ingrid Arthur, Uppsala, Almquist & Wiksells Boktryckeri, 1955, p. 159, § III 8.2 ; PORSCHKE A., *Laut- und Formenlehre des Cartulaires de Limoges verglichen mit der Sprache der Übersetzung des Johannesevangeliums*, Breslau, 1912, p. 31.

conserver la leçon du manuscrit intacte : étant donné que le *ç* cédillé ne se rencontre, dans l'occitan médiéval, que dans des cas exceptionnels et sans qu'une prononciation sibilante soit garantie[452], et que F1^{A} ne contient aucun signe diacritique laissant penser que le scribe du XVIIe siècle aurait pu faire le choix de l'introduire pour rétablir la sibilante, nous préférons supposer une collision entre plusieurs systèmes graphiques : *France*, *Franso*, *Fransa*.

Sur ce point, il convient en outre de préciser qu'en position finale, F1^{A} présente aussi fréquemment des cas de neutralisation du *a* atone, à côté des formes occitanes attendues : *ville-villa* < VĪLLAM, *fille-filla* < FĪLIAM. Ce processus d'amuïssement peut aussi avoir lieu dans une finale en *-ia*, qui passe à *-ie* – prononcé [jə] ou [je] : *viguarie-vigaria* < VĬCARIUM ; *iregie- iretgia* < HAERESIM. Deux raisons peuvent l'expliquer : soit nous admettons, comme Michel Grosclaude, que la finale féminine atone graphiée <e> fasse partie des normes graphiques propres au béarnais (et au catalan[453]), en concurrence avec les normes toulousaines dans l'écriture juridique au XVe et XVIe siècle[454]. Il est vrai que la graphie <e> pour <a> en position finale apparaît de façon récurrente dans tous les documents émanant de la chancellerie comtale des XIVe et XVe siècles (le *Martinet d'Orthez*[455], le *Livre des hommages* de Gaston Fébus[456], le registre de Bernard de Luntz, notaire de Fébus[457], la lettre adressée par les États du Béarn à Gaston IV[458] et les documents relatifs à la gouvernance de ce dernier[459]). Soit nous considérons, comme Gérard Gouiran[460], que ce trait est imputable à l'influence de la *scripta* française. Robert Lafont[461] parle de modernisation, mais R. Anthony Lodge observe déjà la fermeture de [a] en [ə] dans les comptes de consuls de Montferrand du XIVe siècle[462]. Dans tous les cas, comme ce phénomène ne peut pas coexister avec le passage de *-a* > *-o*, il convient à nouveau de soupçonner la collision entre plusieurs systèmes graphiques.

---

452 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 122, § 45.
453 ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit.*, p. 292.
454 GROSCLAUDE Michel, « Peut-on évaluer », *op. cit.*, p. 62.
455 BARRAQUÉ Jean-Pierre, *Le Martinet d'Orthez (textes médiévaux inédits). Violence, pactes et pouvoir judiciaire en Béarn à la fin du Moyen Âge*, Biarritz, Atlantica, 1999, p. 81.
456 TUCOO-CHALA Pierre, *Le livre des hommages de Gaston Fébus (1343-1391),* Zaragoza, Talleres Editiorales Librería General, 1976, p. 41, § 1.
457 TUCOO-CHALA Pierre et STAES Jacques, *Notaire de prince*, *op. cit.*, p. 60, § 24.
458 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus et la souveraineté de Béarn*, *op. cit.*, p. 174, § 36.
459 GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, p. 285, § VIII.
460 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 47.
461 LAFONT Robert, « Remarques sur la situation du niçois écrit jusqu'au milieu du XVIe siècle », *Revue des Langues Romanes*, LXXVI (1964), (pp. 37-50), p. 48 ; BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, p. 33, § 12 ; LAFONT Robert, *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, p. 31.
462 *Les comptes des consuls de Montferrand*, *op. cit.*, p. XXV.

c, cc, qu, g, (ch ?)

F1[A] peut adopter <qu> pour noter la vélaire sourde [k] devant <a>, <o>, <e>, <i>[463]. Certaines formes pourraient tenir d'une volonté de donner une allure savante au texte : *quand* < QUANDO ; *reliquas* < RELIQUIAE. D'autres s'expliquent plus difficilement par l'étymon latin : *roqua-roquas* < *RŎCCAM, ce qui conduit à un cas de coprésence : *vaquas-vacca* < VACCAM. Dans le cas de *vaca*, l'alternance <qu>/<cc> pourrait témoigner d'une variation diaphasique : les formes en <qu> sont relatives à une description héraldique (« Et lo seignor de Bearn las armas fazia, so es ung [tri]dans ab doas vaquas roujas et un castel negre dejos, signiffican «sabble», de par dejus lo castel per Moncada, las vaquas per Bearn » – 31.33), alors que la forme en <cc> désigne l'animal (« Mossen Roger donec al couvent de Sant-Antoni, per cascun an a la festa del glorios sant, miech muech de net forment, un miech de bon vi et una vacca grassa et quatre porcs ou quatre s[ol]s » – 16.27).

Les formes *seconda-second* < SECUNDUM, avec conservation de la graphie latine <c> motivée par le latin ou le français, sont en concurrence avec les formes *segon-segond* < SĔCŬNDUM ; les secondes sont bien plus nombreuses que les premières (13 contre 5), mais il reste difficile de savoir si une distinction entre [k] et [g] est réellement actée.

Nous devons également signaler des formes du type *chancelier* < CANCELLARIUM, *seneschal* < *SINISKALK, *demenche* < DOMĬNICUM, avec l'adoption de la graphie <ch> devant <a> et <e>, que ce soit en position initiale, intervocalique ou finale ; sur le plan phonétique, ce type de fricatisation est typique du français[464] et sans équivalent en occitan. Donc soit ces formes doivent être considérées comme des modernismes imputables au copiste, soit on ne peut voir en elles qu'un phénomène graphique pour noter la vélaire sourde [k].

j, g, (gu ?)

F1[A] emploie les graphies <g> et <j>, respectivement devant <e>/<i> et <a>/<o>/<u> pour traduire le son [dʒ]/[ʒ][465] : *Ariege-Arieja* < *ARGIAM[466], *rouge-rouja* < RŬBEUM.

---

[463] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 119, § 43.2 ; ZUFFEREY François, *Recherche linguistiques*, *op. cit.*, pp. 175-176 & 114 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, pp. 95-96 ; GOUIRAN Gérard, "La graphie occitane", *op. cit.*, p. 41; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit.*, p. XXXIII.

[464] BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, pp. 134 & 137, § 120 & § 122.2.

[465] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie, op. cit.*, p. 181, § 67 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.,* p. 49.

[466] Étymologie proposée sur la base de : DELAMARRE Xavier, *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental,* Paris, Errance, 2003 ; SAVIGNAC Jean-Paul, *Dictionnaire français-gaulois*, Paris, La Différence, 2004 ; ces graphies sont toujours valables en catalan.

De même, le <g> dans *rouga* < RŬBEUM, *granga* < *GRANĬCAM et *Ariega* semble bien traduire une réalisation palatale du type [dʒ]. En effet, si F1[A] veut employer <g> devant <e>/<i>/<a> tout en conservant la réalisation gutturale [g], il ajoute <u> : *aygue* <ACQUAM ; *espliguar* < EXPLICARE[467]. Sur la base des analyses de Gérard Gouiran à propos du ms. provençal B49[468] et de François Zufferey à propos des Chansonniers b-E[469] , nous aurions tendance à considérer cette graphie comme un trait marqué, propre au Languedoc oriental et à la Provence, tout en gardant à l'esprit que notre texte est nettement postérieur aux corpus des deux savants.

À ce titre, il nous faut aussi mentionner l'adjectif *atgat*, forme probablement reconstruite sur la base du substantif *atge* auquel on a ajouté un suffixe occitan en *-at*, peut-être par calque sur *âgé*.

En revanche, nous n'avons noté aucune forme ou <ge> pourrait se prononcer [gɛ], si ce n'est peut-être dans *pleges* pour *plegas* – PLĬCĀRE (la neutralisation du [a] en position finale est ici vraisemblablement imputable à une influence gasconne, le français ayant donné *plainte*).

f, ff, ph

Nous avons vu précédemment que le copiste de F1[A] pouvait employer la graphie <ff> pour des raisons savantes. De même, il lui arrive d'adopter la graphie <ph>, qu'elle soit motivée par l'étymologie (*Phelip* < PHILIPPUM – une occurrence de *Felip*) ou non (*Aphriqua* < AFRICAM).

l, lh, ll, y, ilh

La suite graphique <ilh> pour [ʎ] est privilégiée[470], surtout en position finale : *coseilh* < CONSĬLIUM. Elle est également très localisée dans les noms propres ce qui n'a rien de surprenant car, comme le note Bertrand Caron à propos des chartes limousines des XIVe et XVe siècles, « les noms propres […] sont les derniers à garder la forme occitane »[471] : *Borreilh*, *Martoreilh*. Toutefois, F1[A] adopte aussi les graphies <lh> (*pelh* < PĔLLEM), <ll> (*filla-fille* < FĪLIAM ; *merveilloses* < MĪRĀBILIAM) ou <l> en finale absolue (*fil* < FĪLIUM), dont on déduit qu'elles ont aussi une valeur

467 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 41 ; ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 114.
468 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 50 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie, op. cit.*, p. 181, § 67
469 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques, op. cit.*, p. 175 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere, op. cit.*, p. 101.
470 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 44 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 115.
471 CARON Bertrand, « Quand occitan », *op. cit.*, p. 273.

palatale. En l'occurrence, <ll> et <l> sont plus conforme aux usages français[472], catalan[473] ou navarrais[474].

Dans les cas des dérivés de BAIULUM, F1[A] adopte systématiquement la graphie <ill>, traduisant la mouillure : *bailliz, baillar, baillas, baillada.*

Mentionnons enfin l'usage du <y> comme semi-consonne en position intervocalique : d'une part, <y> issu d'une semi-consonne latine (*Troyans* < TROIAM) ; d'autre part, <y> issu de l'amuïssement d'une consonne occlusive en position intervocalique (*moyen* < MEDIANUM ; *veriaya* < *VĒRĀCUM).

nh(i), ny, gn, ngn

F1[A] adopte simultanément les graphies <gn> et <nh> – cette dernière étant particulièrement résistante dans les toponymes[475]– pour rendre la nasale palatale [ɲ], résultant du contact entre un [n] intervocalique et un yod dégagé : *seignor* < SENIOREM ; *compaignie* < COMPANIAM, à côté de *banhavan* – BALNEARE, *gazanhar* – *WAIDANJAN. Il existe d'ailleurs des cas de coprésence[476] : *companhia, compaignie, compagnia* < COMPANIAM, par exemple. Cette alternance graphique, bien que courante jusqu'au XVIe siècle[477], remonte probablement à un stade élevé de la tradition manuscrite : d'une part, parce qu'elle est déjà perceptible au XIVe siècle dans la correspondance de Gaston Fébus avec Charles V[478] ; d'autre part, parce que certaines occurrences tiennent peut-être d'un caractère latinisant et d'une volonté de donner une allure savante au texte[479] : *regne* < REGNUM ; *segna* < SĬGNATAM.

Ajoutons qu'une occurrence, *baronya* < *BARONIAM, semble adopter la graphie <ny> typique du catalan[480] ; dans *companhia* < COMPANIAM, le *i* du trigramme <nhi> pourrait soit constituer un renforcement du mouillage du [ɲ][481] soit un héritage latin.

---

472 BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, p. 189, § 190.
473 ZINELLI Fabio, "Occitanico e catalano", *op. cit.*, p. 118.
474 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 297.
475 PFISTER Max, « La localisation d'une *scripta* juridique en ancien occitan : *Lo Codi* manuscrit A (Sorbonne 632) », in *'Orbis mediaevalis'. Mélanges de langue et de littérature offerts à Reto Raduolf Bezzola à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*, Berne, Francke, 1978, (pp. 285-296), p. 270.
476 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, pp. 49-50 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 115.
477 CARON Bertrand, « Quand occitan », *op. cit.*, p. 276.
478 ROMIEU Maurice, « Occitan, latin », *op. cit.*, p. 196.
479 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 120 ; GOUIRAN Gérard, "La graphie occitane", *op. cit.*, p. 44 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, pp. 98-99.
480 ZINELLI Fabio, "Occitanico et catalano", *op. cit.*, p. 118 ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, p.94, § 97 (Comminges) ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 61.
481 ZINELLI Fabio, "Occitanico et catalano", *op. cit.*, p. 118.

Dans la forme *cognestable* < COMITEM + STABULI, l'adoption de la graphie <gn> traduit explicitement la mouillure du [ɲ].

La forme *Catalongna* < CATALUNIAM (sorte de compromis entre *Catalonha* (graphie dominante dans F1[A]) et *Catalogne*) pourrait tenir d'une collision entre les systèmes graphiques de l'auteur et du copiste, mais Jules Ronjat signale que « des grafies comme *singnifer* (inscr.) semblent noter la différenciation d'un segment final de [ṅ], soit [ṅ^{g}n], ou même [ṅgn] […]. Quoi qu'il en soit, le résultat est [ń] dans tout notre domaine »[482].

Enfin, l'occurrence *Bohenha* < BOHEMIAM s'explique vraisemblablement par une erreur de lecture de jambages[483] entre <mi> et <nh>.

tg, tj, ch, g, x, ys(s), is(s)

L'adoption de la graphie <tg> pour l'affriquée [tʃ] et pour la fricative [ʃ] palatales constitue l'un des traits distinctifs de l'occitan : *salvatge* <SILVĀTICUM. À ce titre, les formes *homatge* (au lieu de *omenatge*) et *voyatge* < VĬATICUM (au lieu de *viatge*) nous paraissent notables, car elles témoignent de la rencontre entre lexèmes français et graphie occitane. La graphie <tg> est employée devant <e> et <i>, alors que <tj> est employé devant <a>, <o>, <u> : *toutjoun* < TŌTUM + DIURNUM. Selon Ingrid Arthur, « la prononciation dans le Pays de Foix, en Narbonnais, en Toulousain etc., oscille entre "dj" et "tch", mais […] elle se rapproche le plus de "tch" »[484]. F1[A] présente aussi des évolutions du suffixe -ATICUM en <ge>, qui se rencontre dans les *scriptae* française et navarraise[485], mais la prononciation n'est pas nécessairement [ʒə] ; il s'agit plus vraisemblablement d'une variante graphique de <tge>[486].

À côté de la notation en <ch>, l'affricatisation de la dentale sonore peut conduire à l'adoption de la graphie <g> en position finale dans les écrits du languedocien occidental[487] : *miech-mieg* < MEDIUM, *pug-puch* < PŬTEUM, *drug* < *DRŪTI. La formation d'une semi-consonne ne pose pas de problème dans MEDIUM et PŬTEUM ; le même phénomène est d'ailleurs relevé par Ingrid Arthur dans les *Miracles* de saint Bonaventure : « La lettre *g* en position finale correspond

---

[482] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III., p. 186, § 318, BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, pp. 181-182, § 194 (Albigeois), par exemple.
[483] *Le Petit Thalamus de Montpellier*, *op. cit* : http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-linguistique/annales-occitanes-partie-3_2_1.html, date de consultation : le 22 septembre 2020.
[484] "*Miracles que Dieus*", *op. cit.*, p. 62.
[485] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 292.
[486] GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 189, § 70 ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, p. 219, § 227 (Comminges), par exemple.
[487] GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 183, § 67.2.

vraisemblablement, dans les *Miracles,* à une palatale sourde, c'est-à-dire l'affriquée [tʃ] »[488]. Pour *drug* en revanche, il faudrait admettre une forme du pluriel du type *DRŪTI (ce qui est possible puisque, dans le texte, *drug* n'est précédé d'aucun article et est corrélé à *promesses*). Max Pfister observe le même phénomène dans la langue du Gévaudan (*mug* < MŪTI) [489], ainsi que Clovis Brunel dans les chartes languedociennes (*tog* < TŌTI)[490].

La forme *puchant* < POTENTEM est intéressante car elle constitue l'équivalent de *puxant*, attesté dans la lettre qu'Arnaud Esqurrier adressa à Gaston IV en 1456. Effectivement, dans F1[A], la présence de *pueix* à côté de *despeys* (< PŎSTEA) pourrait laisser supposer une équivalence phonétique entre <ch>, <x> et <ys>, prononcés [ʃ], qui se rencontre dans les écrits émanant de la rive gauche de la Garonne (Gascogne, Bas-Quercy, Haute-Auvergne, Rouergue, Toulousain, Albigeois, Gévaudan, Hérault), mais aussi dans les textes catalans[491] et navarrais[492]. Même constat dans *meteyssa* (< METĬPSE), *freysse* (< FRAXĬNUM) et *faissos* (< FACTIŌNEM), où les groupes <yss> et <iss>, dérivés du latin PS, CT et X, peuvent impliquer une réalisation légèrement palatalisée de la consonne. Comme l'indique Ingrid Arthur, « il est très probable que les graphies *yss, x* […] rendent la fricative palatale sourde [ʃ], prononciation qui se rencontre fréquemment dans les textes languedociens du XIVe siècle »[493]. À ce titre, il convient de préciser que la graphie <Foix> n'implique pas nécessairement une réalisation phonétique en [fwa], mais peut-être en [foʃ] ; dans ses *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans*, Alphonse Garrigou transcrit d'ailleurs la lettre de 1456 d'Arnaud Esquerrier en écrivant *Fouich*[494].

---

[488] *Id*., p. 74 & 69 ; RONJAT Jules, *op. cit*., t. II, p. 267 ; ZUFFEREY François, Re*cherches linguistiques*, *op. cit*., p. 114 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit*., p. 114.

[489] PFISTER Max, "La lingua di Gavaudan: i mezzi linguistici per localizzare un trovatore", in *Studi Testuali 3* (1994), (pp. 81-90), p. 84.

[490] BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit*., p. XXXIX.

[491] ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane", *op. cit*., p. 289 ; ZUFFEREY François, « Notes sur le manuscrit », *op, cit*., p. 700 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit*., p. 63 ; GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana", *op. cit*., p. 292 ; TALFANI Camilla, *Étude linguistique du Chansonnier d'Urfé (Paris, Bibliothèque Nationale de France, fr. 22543) : stratigraphie de la scripta*, thèse menée sous la direction de Jean Sibille et de Gilda Caiti-Russo, Toulouse, Université de Toulouse-Jean Jaurès, 2021.

[492] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit*., p. 299.

[493] *Miracles que Dieus*, *op. cit*., p. 63 ; voir également : MUSCHACKE W., *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier,* Heilbronn, Französische, 1884, pp. 71-72.

[494] GARRIGOU Alphonse, *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, Toulouse, Henault, 1846, t. I, p. 324.

c (*i*, *e*), *s* (*i*, *e*), *ss*, *ç*(*o*), *sc*(*e*), *ti*

Pour noter les sifflantes sourdes à l'initiale ou en position postconsonantique, F1[A] emploie <c> ou <s> selon l'étymon : *sian* < SINT, *cens* < CENTUM, mais peut aussi choisir d'interchanger les graphies[495] : *sircar* < CĬRCĀRE, *Cecillia* < SICILIAM ; *pocessio* < POSSESSIO.

Lorsque qu'il veut maintenir la fricative sourde devant [e] ou [i], F1[A] emploie <ss>[496] (*professia* < PROPHETIAM), mais cet usage n'est pas exclusif. Plusieurs occurrences présentent en effet le digramme <ss> devant <a>/<o>/<u>, tantôt pour raison étymologique (*grassa* < CRASSUM), tantôt par assimilation de la consonne suivant le *s*[497] (*caissa-quaisso* < CAPSAM), tantôt par probable analogie graphophonétique avec le français (*proessas* < *PRODITIAM, sorte de compromis entre *prouesse* que de *proeza*). La graphie <ss> derrière consonne dans la forme *Monsseignor* peut témoigner d'une collision entre les systèmes du copiste et du modèle : la forme occitane *Mossen,* récurrente dans F1[A], procède de l'assimilation du [n] (comme dans *cosseilh*)[498] ; la volonté de restituer le <n> résulte donc soit d'une agglutination (MEUM + SENIOREM), soit d'habitudes d'écriture françaises (*Monseigneur*).

En position intervocalique, F1[A] peut employer <s> devant <e> ou <i> pour rendre le son [z] : *presen* < PRAESENTEM. Lorsque le scribe veut maintenir la fricative sonore [z] devant [ɔ], [o] ou [a], il emploie généralement le <z> (*pozos* < PŌTIONEM), mais des cas ambivalences existent[499] : *casals-cazals* < CASALEM ; *causas-cauzas* < CAUSAM ; *prezos-presoners* < PRĔHĒNSIONEM.

En position finale, F1[A] emploie indistinctement les digrammes <ts>/<tz>, qui correspondent à une affriquée dentale, peut-être réduite à une sibilante : *estats-estatz* < STATUM. Ajoutons que l'alternance <ts>/<tz> est caractéristique de la région toulousaine[500], et plus particulièrement du Pays de Foix[501].

À côté de *es* < EST, F1[A] présente la forme verbale *ez* < EST, y compris si le lexème qui suit commence par une consonne : « lo presen libre ez de las ordonnanços » (1.1) ; « Et per so que ez rasou que de las cauzas » (2.1) ; « Loqual glorios s[an]t ez patro de la gleisa » (2.2), etc. Cependant,

---

495 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 116, 41 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 49 ; ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, pp. 47, 115 & 177-178 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 103.
496 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 244, § 80.
497 RONJAT Jules, *op. cit*, vol. I-II, p. 358.
498 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 123.
499MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 116.
500 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 281, § 392 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 227, § 78 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 74 ; ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit.*, p. 267 ; à ce sujet, voir également « Morphosyntaxe ».
501 CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 114.

la distribution <es>/<ez> ne correspondant à une aucune logique détectable au niveau philologique, on ne peut pas en tirer de conclusion du point de vue phonologique.

Certaines formes savantes conservent le digramme <ti> : *coppulatio* < CŌPULĀTIŌNEM, *donnatio* < DŌNĀTIŌNEM. La coprésence des formes *conditio-condicios* < CONDICIŌNEM démontre que <ti> était probablement sifflant. À nouveau, il convient de noter que la distinction entre <ti> et <ci> peut relever d'une variation diaphasique : la seule occurrence de *conditio* (qui est d'ailleurs une hypercorrection) se traduit par « condition » et est relative aux termes d'un contrat, par opposition à *condicios*, qui s'entend dans le sens de « façon » et est relative à des préparations culinaires.

En ce qui concerne la graphie <x>, il convient de distinguer les formes étymologiques (*dex*) des usages francisants (*deux* < DUO, *doux* < DŬLCEM) et de ceux qui témoignent d'une réalisation en [s] fort[502], que ce soit en position finale (*dejux* < DEORSUM, à côté de *dejos* ; *claux* < CLAUSUM[503]) ou intervocalique (*prolixitat* < PROLIXITĀTEM dans le sens de « postérité » ; *extimats* < AESTIMĀTUM).

t, th, d

F1[A] peut employer la graphie <th> comme équivalent de <t> en position intervocalique, surtout dans les noms propres : *Atho, Cathalogna, Anthiose, Othe, Penthecosta*. On pourrait penser à un hypercorrectisme, mais François Zufferey observe le même phénomène dans les Chansonnier C et R, originaires du Languedoc occidental[504].

Deux cas se révèlent difficilement classables dans cette catégorie, en raison de leur caractère savant[505], qui pourrait donc aussi laisser supposer la restitution d'un <h> étymologique : *thesaur-thesaurier* < THESAURUM ; *catholiqua* < CATHOLICAM.

À défaut d'un soutien phonétique, la dentale [t] se maintient difficilement en position finale[506] : *comencemen* – COMĬNĬTIARE (coprésent de *commencement*). Toutefois, certaines occurrences maintiennent le <t> final (*forment* < FRUMENTUM), ce qui pourrait s'expliquer comme un trait

---

[502] RONJAT Jules, *op. cit.*, p. 184, § 317 ;*"Miracles que Dieus", op. cit.,* p. 75.
[503] Voir aussi « Consonantisme ».
[504] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, pp. 115 & 143 ; voir également : TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 68.
[505] *Miracles que Dieus*, *op. cit.*, pp. 56-57.
[506] GOUIRAND Gérard, *op. cit.,* p. 48 ; TONDI Andrea, *op. cit.*, pp. 85-86 ;

graphique archaïque, typique de la région de Foix et de Toulouse[507]. Notons toutefois que l'influence du français, voire du catalan[508], pourrait avoir joué.

En finale absolue, <t> et <d> peuvent alterner derrière <n>[509], ce qui conduit à une confusion entre *quant* < QUANTUM et *quand* < QUANDO, que l'on rencontre aussi dans la *scripta* navarraise[510].

[507] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 220, § 76 ;
[508] ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit.*, p. 289 ; voir également : TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 86 ; voir également « Consonantisme ».
[509] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 46 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 221, § 76.
[510] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 290.

Vocalisme

1. VOYELLES SIMPLES TONIQUES

A

Contrairement aux habitudes d'écriture occitanes selon lesquelles le A latin tonique se maintient intact, certaines occurrences présentent la fermeture de A en [e] en position finale, caractéristique du français[511] : *meslé* < MĬSCŬLATUM, *tirées* - MARTYRIUM. Le phénomène ne s'observe qu'à la première page de F1[A].

I

Devant nasale, l'ouverture du ĭ tonique latin en [ɛn] peut conduire à une confusion avec [an] : *sans-sens* < SĬNE ; Åke Grafström avouant qu'on ne peut « fournir aucune explication vraisemblable justifiant l'*a* de ces formes par la phonétique provençale »[512], peut-être vaut-il mieux s'aligner sur l'explication de Gérard Gouiran, admettant « une influence ouvrante de la nasale implosive subséquente »[513]. Dans le domaine d'oïl, la confusion entre [ɛn] et [an] étant toutefois pleinement attestée au XVe siècle, on ne peut pas exclure une influence septentrionale.

O

Le Ŏ latin tonique peut se fermer en [u] : *sougre* < SŎCERUM ; *lours* < LOROS ; ce trait est « ampiamente attestato in Linguadoca, Quercy e Tolosano »[514].

Le Ō latin tonique peut se fermer en [u] devant nasale : *rasou* < RATIŌNEM[515]. Åke Grafström signale aussi une fermeture du [o] roman en [u] dans les chartes languedociennes[516], mais uniquement avec des [o] remontant à U, ce qui n'est pas le cas ici ; l'influence des dialectes gascons

---

511 BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, p. 55, § 35.
512 GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 98, § 33.
513 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op, cit.*, p. 50.
514 MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.,* p. 94 ; voir également : GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 74, § 3 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 47 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 29 ; BEC Pierre, *La langue occitane*, *op. cit.*, p. 28 ; CARON Bertrand, « Quand l'occitan », *op. cit.*, p. 275.
515 Il pourrait difficilement s'agir d'une erreur de lecture de <u> pour <n> (*rason*) : d'une part, F1[A] enregistre régulièrement la chute du *-n* en position finale ; d'autre part, la forme *rasou* apparaît plusieurs fois et distinctement dans le texte, et elle est attestée dans le dialecte gascon ; à ce propos, voir : Hervé Lieutard, « Les annales occitanes », *op. cit.*
516 GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 71, § 16.

(et rouergat plus particulièrement) est donc probablement à mettre en cause[517]. Dans le cas de *touts* < TŌTUM et *cousine* < CONSOLBRĪNAM, l'influence du français peut avoir joué[518].

U

Le Ŭ latin tonique non-palatalisé se maintient le plus souvent tel quel[519], graphié <ou> : *rouga, roujas, rouge* < RŬBEUM, y compris devant nasale : *oun* < UNDE[520]. La forme *sun* < SEUM s'explique probablement comme une graphie latinisée[521].

Devant une consonne palatale, le U latin tonique, qu'il soit bref ou long, après être passé à [o], peut se fermer en [u] par métaphonie[522] : *drug* < *DRŪTI, *pug-puch* < PŬTEUM.

2. DIPHTONGUES

A

Au sein de F1[A], on observe des cas d'équivalence entre les diphtongues [aj] et [ɛj], issues la rencontre entre une voyelle tonique et une consonne palatalisée[523] : *gleisa-glaisa* < ECCLESIAM, *freysse* < FRAXĬNUM. Ce phénomène peut conduire à la réduction des diphtongues [aj]/[ɛj] en [ɛ] (*tet* < TĒCTUM), ce qui, selon Jules Ronjat, est caractéristique du Pays de Foix[524]. Les graphies <ay>/<ai>/<ey>/<ei> témoignant de la perte de la différence d'aperture, la conservation de <ay>/<ey> démontre, selon Ingrid Arthur, un usage spécifique à l'écrit et donc, d'une variation diaphasique[525].

Le A tonique latin peut se combiner à un élément semi-consonantique, dégagé par une nasale, pour former le son [aj][526] : *fontaynes* < FONTĀNAM. Ce phénomène se rencontre

---

517 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, pp. 120 & 122 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 47 ; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit.*, XXXII ; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 78.
518 BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, p. 89, § 72.3.
519 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 34, § 3.
520 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 484, § 741.
521 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 46.
522 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 82, § 16 ; DI GIROLAMO et LEE Charmaine, *Avviamento alla filologia provenzale*, Carocci Editore, Roma, 2015 (1996), p. 32.
523 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 194, § 111 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 18 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 87 ; ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 173; GOUIRAN Gérard, *op. cit.*, p. 63.
524 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 382, § 216 δ ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, pp. 38-39, § 6 ; CHAMBON Jean-Pierre, « [compte rendu] *Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances apres la sua fin,* I. Arthur (1994) », *Revue de Linguistique romane* 58 (1994), (pp. 565-572), p. 569 ; voir également : BRUNEL Clovis, *Les chartes les plus anciennes*, *op. cit.*, p. 9, § 6 ; p. 28, § 23 ; p. 44, § 400 ; *La chirurgie d'Albucasis (ou Albucasim)*, *op. cit.*, pp. X-XI.
525 Voir : « Phénomènes graphiques ».
526 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 191, § 109.

ponctuellement dans la poésie de Marcabru[527], originaire d'Auvillar, de Guilhem Ademar[528], originaire du Gévaudan, de Joan Esteve[529], originaire de Béziers, mais aussi de Raimon Vidal de Bezaudun[530], catalan. La graphie <ain>/<ayn> pourrait aussi faire écho à la diphtongue du [a] tonique devant nasale, attestée en français[531] ; à ce titre, précisons que les formes *ainsy* < SIC, *saint/sainct* < SANCTUM laissent supposer une réalisation en [ɛ̃] (caractéristique du français)[532], car la syllabe est fermée.

Les formes *Ramon/Ramond* < RAGIN-MUND (30 occurrences contre une seule de *Raymond*) attestent de la réduction de la diphtongue [aj], résultant d'un A prétonique initial, à [a]. Nous pourrions soupçonner une influence du catalan (*Ramón*), mais ce type d'alternance est aussi attesté dans les plus anciennes chartes languedociennes (Toulouse et Albigeois, notamment)[533]. Il en va de même pour la conjonction de coordination *mais* < MAGIS, à côté de *mas*[534].

La suite graphique <ay> est également employée pour marquer un hiatus du type [ai] : *pays* < PAGENSIS[535].

Le A tonique latin peut se diphtonguer en [ja] : *artilhiaria* – *APTĬCŬLARE ; *elhia* < ILLAM.

Le suffixe -ARIUM/-ERIUM peut évoluer en [jɛr], mais aussi en [ɛr] (avec perte de la semi-consonne[536]) : *cavalher-cavalier* < CABALLARIUM. La possibilité d'une réalisation non-diphtonguée en [ɛr] est caractéristique du Bas-Quercy, du Toulousain[537] et de la Navarre[538]. Selon Ingrid Arthur[539], la conservation du [a] palatal du suffixe latin -ARIUM/-ARIAM est un trait savant, puisque les formes

---

527 BEdT : 293,001
528 BEdT: 202, 010
529 BEdT: 266, 006
530 BEdT: 411, 002
531 BOURCIEZ Edouard, *op. cit.*, p. 63, n. 43.
532 *Ibid.*
533 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, pp. 36-37, § 5; ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 111; PFISTER Max, «Beiträge zur altprovenzalischen Grammatik», *Vox Romanica*, 17 (1958), (pp. 281-362), p. 290.
534 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 266, § 369 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, pp. 28-29.
535 RONCAGLIA Aurelio, *La lingua dei trovatori*, Fabrizio Serra Editore, Pisa – Roma, 2010, p. 55.
536 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 196, § 112 ; *La vida del glorios, op. cit.*, p. 17 ; *Vangeli occitani dell'infanzia di Gesù. Edizione critica delle versioni I e II*, introduzione, note ai testi e glossario di Gabriele Giannini, testi a cura di Marianne Gasperoni, Pàtron Editore, Bologna, 2006, p. 145 ; ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 173 ; ZUFFEREY François, « Notes sur le chansonnier provençal de Sienne », in *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité. IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990),* 3 volumes, communications recueillies par Gérard Gouiran et alii, Montpellier, Presses de l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, t. II, (pp. 697-704), p. 700.
537 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 41, § 6.
538 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 293.
539 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 34 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 17 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, pp. 46-47 ; LAFONT Robert, *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, p. 28 ; LAFONT Robert *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, pp. 14-15.

les plus communes présentent *-ier(a)* : *pregarias* pour *preguiera* < PRĔCARIAM. Notons toutefois que la forme savante *pregarias* se rencontre telle quelle en catalan.

La diphtongue latine AU se maintient en l'état, ce qui constitue un trait commun entre gascon et languedocien méridional[540] : *gauch* < GAUDIUM ; *causa* < CAUSAM. Ingrid Arthur précise que cette diphtongue ne se prononce pas [ɔ] mais [au] :

> L'*u* asyllabique se prononce certainement [u]. Voir *Dict. Moundi* (p. 176), selon lequel la voyelle *u* se prononçait comme en français, excepté lorsqu'elle suivait immédiatement une autre voyelle. Puisque c'est le cas ici, l'*u* (de *au*) ne doit pas se prononcer comme [ü], mais comme [u]. Voir aussi Alibert (I, p. 10), selon lequel l'*u* de *au* se prononce dans l'occitan moderne comme un [u] atone[541].

Nous n'avons qu'une seule occurrence de *chose* < CAUSAM, et elle est située dans la première phrase de la page de garde, postérieure à la plume d'Esquerrier. Ici, une prononciation française du type [ʃɔs] (ou peut-être [ʃos] comme il est caractéristique du Midi) est très probable.

À la suite de la chute du C intervocalique, le A latin – initialement prétonique – entre en contact avec U et forme une diphtongue [aw] : *fau* < *FACO. Dans le cas de *fleuta* < FLA-UTA, le passage de [a] à [e] semble être un cas particulier, car la suite [au] est elle-même, dans l'étymon, d'origine onomatopéique[542].

En dehors des formes *malautia* – MALE HABITUM et *nautessa* < ALTITIAM parfaitement attendues en occitan, le A tonique latin peut se combiner avec un L vocalisé en position initiale et devant consonne[543] : *aucun* < ALĬQUEM (coprésent d'*alcuns-alcunes*). Cette diphtongue n'est cependant pas systématique et certaines graphies n'attestent pas de la vocalisation (*altres* < ALTERUM) ; ce trait conservateur est attesté dans les *scriptae* languedocienne occidentale[544] et peut-être navarraise[545].

E

Le E tonique latin peut former une diphtongue de coalescence en [jɛ] au contact du groupe complexe CT palatalisé[546] : *sieg* – SEQUĪ, *despiets* < DĒSPECTUM.

---

[540] RONJAT Jules, *op. cit.,* t. II, p. 203, § 117 ; GLESSGEN Martin, « Pour une histoire textuelle », *op. cit.*, p. 346.
[541] "*Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 39 & 48.
[542] D'après le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : https://www.cnrtl.fr/etymologie/fl%C3%BBte, date de consultation : le 24 août 2021.
[543] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 142, § 52.
[544] *Id.*, p. 149, § 52.
[545] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 297 ; voir également la forme *algun* dans la lettre rédigée par Éléonore de Navarre en 1466 : GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, t. II, p. 368, § XXXI.
[546] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 151, § 90 ; RONCAGLIA Aurelio, *La lingua*, *op. cit.*, p. 49.

Le cas de *noviembre* < NŎVĔMBREM, avec diphtongaison du E tonique fermé latin, témoigne d'une influence navarraise ou castillane[547].

La diphtongue [ɐj], qui se forme au contact d'un E tonique avec un élément palatal (nous avons vu précédemment le cas de *gleisa* < ECCLESIAM) peut se réduire à [i], « trait dialectal répandu dans toute la partie sud-ouest de l'occitan »[548] : *sobiro* < (*sobeiro*) < *SUPĔRANUM.

I

Le I tonique latin peut se diphtonguer en [wi] : *Guyenna* < AQUITANIAM, même si, dans ce cas, <y> semble avoir à la fois valeur de dernier élément de la diphtongue et de semi-consonne. De même, dans *luy* < *ILLĪ, on ne peut pas exclure une réalisation palatalisée en [luj] (comme dans l'italien moderne)[549].

O

Sur l'ensemble de l'aire occitane (et en opposition à l'aire catalane), le Ŏ tonique latin peut former une diphtongue [wɛ] lorsqu'il entre en contact avec le groupe complexe DI (*muech* < MŎDIUM) ou ST (*despueys-pueix* < PŎSTEA) palatalisés[550]. Dans ce second cas, selon ce que nous avons vu précédemment sur la graphie <ys>, nous pensons devoir exclure qu'il s'agisse d'une triphtongue du type [wɛj] ; plus vraisemblable est une réalisation du type [pwɛʃ].

À l'exception de *despueys-pueix* < PŎSTEA et de *muech* < MŎDIUM, le Ŏ tonique des formes comme *loc* < LŎCUM, *long* < LŎNGUM ne se diphtongue jamais en *luec* ou *luenh* au sein de F1[A]. Cette non-diphtongaison est caractéristique, dans l'occitan moderne du moins, de Toulouse, de l'Ariège et de l'Aude[551] ; elle est aussi attestée dans la *scripta* navarraise[552].

Dans certains cas, le Ŏ latin de la syllabe initiale forme une diphtongue [aw] : *aussiguec-aussiguen-auciguen-ausiguen* – ŎCCĪDĔRE. La forme *nau* < NŎVEM est sans doute influencée par les dialectes gascons : Gerhard Rohlfs explique ainsi : « devant la consonne *v*, la voyelle *o* peut se transformer en *a*. Dans les cas où *v* se trouve à la fin d'un mot ou en contact avec une autre

---

547 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 294.
548 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 50 ; RONCAGLIA Aurelio, *La lingua*, *op. cit.*, p. 49 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 26.
549 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 39.
550 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 305, § 174 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 75, § 16.
551 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 79, § 16 ; MEYER Paul, « Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament », *Romania,* XVIII (1889), (pp. 423-429), pp. 423-424 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 22 ; Robert Lafont, *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, p. 30.
552 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 294.

consonne, *v* se vocalise, donnant ainsi origine à la diphtongue *au* »[553]. Le même phénomène se rencontre dans *dijaux* < DIE JŎVIS. Selon Jean Grimaud, « c'est un trait pan-gascon qui touche aujourd'hui le languedocien ariégeois »[554].

Devant une consonne palatale, le O tonique latin peut aussi se maintenir intact[555] : *colh* < COLLUM ; nous n'avons relevé qu'un cas de diphtongaison en [u] (en position prétonique), et il est relatif à un nom français : *Boulhon*, *Bouilhon.*

Dans les formes *hoyt/hoyte* < ŎCTŌ et *loyautat* – LĒGĀLEM (coprésent de *lyal*, plus proche du *leal* connu des usages occitans), la prononciation [wa]/[wɛ] n'est pas assurée. Dans *loyautat* (aussi transmis par $F1^B$) le <y> ayant à la fois valeur de second élément de la diphtongue et de semi-consonne, nous ne pouvons pas savoir si la prononciation était plutôt [lɔjawtat] ou [lwɛjawtat].

La forme *chanturs* < CANTATOREM est étrangère : en languedocien, la forme attendue aurait été *cantador* ; la graphie <u> semble relative à la diphtongue du O libre et accentué en [œ] – généralement écrite <eu> – caractéristique du français[556] ; selon Félix Pasquier et Henri Courteault, nous sommes en présence d'« une forme toute moderne, toute française [...] qui se sera glissée sous la plume du dernier copiste »[557].

U

Le Ŭ tonique latin, lorsqu'il entre en contact avec un L vocalisé devant consonne, forme la diphtongue [u][558], graphiée <ou> dans $F1^A$: *doux* < DŬLCEM, *outra* < ŬLTRA, *nou* pour *no·l*[559]. Des formes présentent le [l] et le résultat de sa vocalisation (*doulce*), témoignant peut-être d'une collision entre plusieurs systèmes graphiques. Ce phénomène n'est toutefois pas systématique : *colpables* < CŬLPABĬLEM existe aussi.

3. TRIPHTONGUES

E

---

[553] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 121 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 370, § 208.
[554] *La chirurgie d'Albucasis (ou Albucasim)*, *op. cit.*, p. X.
[555] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 74, § 16 ; RONCAGLIA Aurelio, *La lingua*, *op. cit.*, p. 50.
[556] BOURCIEZ Édouard, *op. cit.*, p. 83, § 66.
[557] *Les chroniques romanes*, *op cit.*, p. 82, n. 4.
[558] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, pp. 142-144, § 84 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, pp. 46 & 47.
[559] Même phénomène dans le chansonnier *E* : MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 111 ; voir également « Consonantisme » et « Morphosyntaxe ».

Le E tonique latin forme une diphtongue [jɛ], qui peut à son tour se combiner à une consonne palatalisée[560] pour former la triphtongue [jɛj] : *lieyt* < LĔCTUM. Jules Ronjat répertorie *lieyt* parmi les formes typiquement toulousaines[561].

Le contact entre un élément palatale et la diphtongue latine formée de E tonique + U peut amener à une suite graphique du type <ieu>[562] : *Dieu* < DEUM, *Mathieu* < MATHEUM, *Juzieus* < JŪDAEUM. Une réalisation phonétique en [jɛw] est possible, mais pas exclusive : comme le remarque Camilla Talfani, le Chansonnier d'Urfé atteste plusieurs cas d'équivalence entre des formes en <ieu> et <iu> placées à la rime, qui traduisent vraisemblablement une réalisation en [ju][563]. Nous ignorons ce qu'il en est réellement dans le cas de F1[A], mais il n'est pas impossible que <ieu> puisse donc à la fois correspondre à [jɛw] et [ju].

F1[A] atteste en revanche clairement de la réduction de la triphtongue [jew] en [ju], graphié <iu> ou <iou> : *Diu* < DEUM, *siou* < SEUM. Ce phénomène se rencontre fréquemment dans le languedocien occidental[564], mais on en a aussi des attestations dans des textes émanant de l'aire du languedocien oriental[565]. Dans *liurec* < LIBERĀVIT et *riu* < RĪVUM)[566], la graphie <iu> s'explique par une diphtongue [iu] résultant de la vocalisation d'un bilabiale sonore [v], soit placée devant une consonne, soit en position finale[567].

Précisons enfin qu'en occitan, la suite graphique <eu> n'est pas toujours synonyme de diphtongue ; lorsque [e] et [u] entrent en contact à la suite de la chute d'une consonne intervocalique, ils forment un hiatus du type [eu], comme le précisent Jules Ronjat[568] et Ingrid Arthur[569] : *deu* < DĒBET, *leuda* < LĬCĬTAM.

O

---

560 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 43 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 118, § 534ɛ.
561 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 386, § 219.
562 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 371, § 209 ; GRASTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 67, § 12 ; ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit.*, p. 291 ; GOUIRAN Gérard, "La graphie occitane", *op. cit.*, p. 45 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 41 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 19 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzionere, op. cit.*, p. 84.
563 TALFANI Camilla, *Étude linguistique du Chansonnier d'Urfé*, *op. cit.*
564 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, pp. 371-374, § 210 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 68, § 14 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 40.
565 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 173 ; MENECHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 86.
566 Voir « Consonantisme ».
567 Voir « Consonantisme ».
568 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 136.
569 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 40 & 48.

Le contact entre la diphtongue [wɛ], issue du Ŏ tonique latin, et le groupe complexe CT palatalisé peut aussi aboutir à la triphtongue [wɛj]. La forme *neyt* < NŎCTEM traduit la réduction de la triphtongue [wɛj] à [ɛj], caractéristique du catalan.

La triphtongue [wɛj] peut aussi se réduire à [wi] : *puis* < PŎSTEA. Ce phénomène se rencontre à la fois en français[570] et en catalan[571].

4. VOYELLES SIMPLES ATONES

(A)

F1[A] atteste de l'insertion d'un [a] non-étymologique en position non-initiale : *Benaduc* < BENEDICTUM, par analogie avec des formes comme *maladictum* ou *malaseyt*[572]. Le même phénomène est observé par Ingrid Arthur dans la version occitane des *Miracula* de saint Bonaventure[573] et par Jean-Pierre Chambon dans la *Canso de la Crosada*[574], tous deux vraisemblablement écrits dans la région de Foix.

Le A prétonique peut se fermer en [ɛ] devant *r* + consonne : *Serni* < SATURNINUM. Ce phénomène est aussi observé par Âke Grafström dans les chartes toulousaines[575].

E

Le E latin dans une syllabe initiale non-accentuée et en position proclitique peut s'ouvrir en [a] : *avesque-avesquat* < EPISCOPUM, *armitats* < EREMITAM. Comme le précise Ingrid Arthur : « Ces deux substantifs ont l'*a* initial aussi bien dans les Pyrénées-Orientales que dans l'Aude occidentale »[576]. Max Pfister, quant à lui, observe *avesque* en Quercy, Albigeois, Rouergue, Gévaudan et Languedoc[577].

---

570 BOURCIEZ Édouard, *op. cit.*, p. 86, § 69.
571 ZUFFEREY François, « Notes sur le chansonnier », *op. cit.*, p. 700.
572 WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. I, p. 324; PARIS Gaston, « IV. — Zeitschrift für das Realschulwesen, XIV, 2. — P. 65-80, Mussafia, *Zur altfränkischen Lautlehre* », *Romania*, 18/71 (1889), p. 521.
573 *"Miracles que Dieus "*, *op. cit.*, p. 49.
574 CHAMBON Jean-Pierre, « [compte rendu] *Miracles que* », *op. cit.*, p. 569 ; *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, édition et traduction du provençal d'Eugène Martin-Chabot, 3 volumes, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1972, p. 394, l. 190, v. 53.
575 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 47, § 8b.
576 "*Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 45 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 27; voir également : CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 115 ; ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit.*, p. 292.
577 PFISTER Max, *Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon*, Tübingen, Niemeyer, 1970, pp. 30-31; PFISTER Max, « La localisation d'une *scripta* », *op. cit.*, p. 292 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 92.

Le E latin prétonique peut s'ouvrir en [a] devant *rr* ou *r* + consonne : *derrier-darriera* < DE RĔTRO. Ce phénomène se rencontre dans les dialectes du Gévaudan et de l'Auvergne, où il devient très répandu au XVe siècle[578], mais aussi dans le Pays de Foix[579].

Le E latin prétonique peut se fermer en [i] : *Birnat* pour *Bernard* < BERNARDUM, *lyal* pour *leal* < LEGALEM. Dans le cas d'*obidiensa* pour *obediensa* < OBŒDIENTIAM, on peut supposer « l'influence assimilatrice d'un *i* accentué suivant »[580].

Le E atone latin, à l'initiale absolue, se ferme en [i] devant *n* + consonne[581] : *dins*, *dedins* < D(E)ĬNTUS, à côté de *dens, dedens* (voire *dans*). Ce trait, qui apparaît aussi dans les versions occitanes de la *Vida del glorios sant Frances* et des *Miracula* de saint Bonaventure[582], se maintient tardivement à Foix[583]. On rencontre également régulièrement *intravan* < INTRĀBANT, coprésent d'*entravan.*

I

Le I prétonique latin en position non-initiale peut s'ouvrir en [e] [584] : *Albeges* < ALBIGENSIS.

O

Le O latin prétonique peut se fermer en [u], graphié <u> ou <ou> : *cubertes* < COOPERTUM. Ingrid Arthur[585] l'attribue à l'influence de la consonne bilabiale ; ce phénomène est classé par Jules Ronjat[586] parmi les traits caractéristiques de l'Aquitaine et des parlers environnants ; François Zufferey[587] le signale aussi parmi les traits caractéristiques du catalan.

U

Certaines occurrences témoignent du passage du U prétonique latin à [o], en raison d'alternances analogiques fréquentes entre *u* et *o*[588] : *secors* – SŬCCŬRRĔRE (à côté de *secourir*), *molher* < MŬLIEREM.

---

[578] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 295, § 169.
[579] GRAFSTRÖM Âke, *Étude de la graphie*, *op. cit.*, p. 47, § 8b.
[580] *La vida del glorios*, *op. cit.*, p. 26.
[581] GRAFSTRÖM Âke, *Étude de la graphie*, *op. cit.*, p. 52, § 9.2.
[582] *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 35 & 46 ; *La vida del glorios*, *op. cit.*, pp. 21 & 25; voir également : *Vangeli occitani*, *op. cit.*, pp. 141 & 144.
[583] CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 110.
[584] BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, p. 130, § 122 ; p. 228, § 236 ; p. 287, § 292 ; p. 122, § 130 ; p. 177, § 190 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude de la graphie*, *op. cit.*, p. 56, § 9 ; voir également : NÈGRE Ernest, « Albi et Albigeois », *Revue Internationale d'Onomastique*, 13/2 (1961), pp. 121-130.
[585] *"Les miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 47.
[586] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 117, § 66.
[587] ZUFFEREY François, « Notes sur le chansonnier », *op. cit.*, p. 700 ; pour la fermeture de [o] en [u] en position tonique, voir : ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 109 ; voir aussi *Vangeli occitani*, *op. cit.*, p. 141.
[588] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 303, § 174.

Selon un phénomène que nous avons déjà pu observer précédemment (E > [a]), le U latin prétonique peut s'ouvrir en [ɛ], lorsqu'il est placé devant *rr* ou *r* + consonne : *Bergonha* à côté de *Borgonha* < BURGONIAM. Cette ouverture est particulièrement répandue dans les parlers forcalquiérain, alpin, auvergnat, marchois, aurillacois et dans ceux du Velai[589].

[589] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 295, § 169 ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes*, *op. cit.*, p. 236, § 244; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 94.

Consonantisme

1. CONSONNES EN POSITION INITIALE

(G)

À côté d'*oset* - AUSARE, qui est attendu, F1[A] atteste de *gauzec*, avec l'ajout non-étymologique d'une occlusive sonore en position initiale, qui « serait due à un phénomène syntaxique : *no* (*g*)*aus* 'je n'ose pas' »[590]. Gerhard Rohlfs répertorie cette forme dans les dialectes gascons, mais précise qu'elle est aussi attestée dans le toulousain et le catalan[591].

N

Le N latin en position initiale peut, à la suite d'une dissimilation, aboutir à une dentale sonore [d] : *degun*, à côté de *negun* < NĔC + ŪNUM. Cette forme est caractéristique du Languedoc méridional[592]. Comme le précise Ingrid Arthur à propos des *Miracles* : « Il faut noter la forme *degun* – et non pas *negun* –, forme observée par Appel (1889, p. 230) dans son édition du *Lucidarius,* texte écrit dans le pays de Foix »[593].

V

Très fréquent au sein de F1[A], le passage de V latin en position initiale à [b] : *by* < VĪNUM, *beray* < VERACUM, *bere* < VĔNĒNUM. Ce phénomène de bêtacisme est commun à l'ensemble de la région pyrénéennes[594] : il fait partie des traits communs à la Gasconne, au Toulousain, à l'Ariégeois, au Pays de Foix[595] et à la Navarre[596]. Au sein de F1[A], il peut aussi avoir lieu en position intervocalique, la confusion entre [v] et [b] remontant alors à un P étymologique : *arrivat-arribat* < *ARIPABAT ; *ovra-obra* < *OPERAM.

2. CONSONNES EN POSITION INTERVOCALIQUE

---

590 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 66, § 146.
591 *Ibid.*; WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. XXV, p. 1041b.
592 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 376-377 (Loi XIV) & 385 ;*Vangeli occitani*, *op. cit.*, p. 143.
593 *"Miraces que Dieus"*, *op. cit.*, p. 55 ; voir également : APPEL Carles, « Der provenzalische Lucidarius », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 13 (1889), p. 225 et suiv.
594 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 128, § 441; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 110-112, § 285 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 137, § 49.
595 CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, 114.
596 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 293.

C

Le C en position intervocalique se sonorise en [g], selon un phénomène bien connu des dialectes languedociens (oriental et occidental), mais aussi gascons et catalan[597] : *canoniguas* < *CANONICAM (contre *canonicas* dans F1^{B}, qui est sans doute une forme savante). En l'occurrence, la conservation du *i* posttonique s'explique probablement comme un semi-latinisme (la forme attendue serait *canongas*). Toujours à propos de ce C sonorisé, ajoutons que certaines formes le font précéder d'un <n> non-étymologique, sans qu'une réalisation en [ɲ] puisse être envisagée : *canoningues*, *canoninguas* < *CANONICAM.

D

Dans la plupart des parlers occitans (dont le languedocien[598] et le gascon[599]), le D latin intervocalique est passé à une sibilante sonore du type [z] (parfois par un stade intermédiaire en [dz]), graphiée <s> ou <z>[600] : *Jusieus* < JŪDAEUM.

Dans l'Aude, l'Ariège et les vallées des Hautes-Pyrénées, cet amuïssement peut toutefois conduire à « la chute anormale de *d* intervocalique »[601] : *coa* pour *coda* < CAUDAM, *Roanes* pour *Rozanès* < RHODANESUM (forme commune à F1^{A} et F1^{B}).

La chute du D en position intervocalique peut aussi entraîner la voyelle tonique à entrer en contact avec une voyelle atone : *aage* < *edatge* < *AETĀTICUM[602], *fee* < FIDEM.

En position intervocalique, le D latin peut se dissimiler en *l* et inversement[603] : *Aladays* < ADELAIDEM. Au sein de F1^{A}, nous n'avons relevé aucune forme du type *Azalais*, qui est pourtant la plus attendue.

LL

F1^{A} présente plusieurs occurrences où le LL latin en position intervocalique se dissimile en *r* : *caperada* – CAPPELLUM (« chapeauter »). Ce phénomène, surtout localisé dans les dialectes

---

[597] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 159, § 475.
[598] GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, pp. 128-129, § 47.
[599] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 129
[600] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, pp. 94-95, § 275.
[601] *It.*, t. I, p. 216, § 121β; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 134, § 47.
[602] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 315, § 177.
[603] GRAMMONT Maurice, *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1895, pp. 98 & 120.

gascons[604], se rencontre aussi dans les vallées ariégeoises du Lez et du Salat[605]. Il n'est toutefois pas acquis que la prononciation soit [r] : comme pour le rédacteur du *Leys d'Amor*[606] ou pour les textes avignonnais du XVe siècle[607], il aurait pu exister, pour l'un des scribes de la tradition des *Chroniques romanes*, une différence entre le *l* fort et *l* faible, si doux qu'il se confond avec *r*[608].

En ce qui concerne la forme *corail* (« Et avia a lad[ita] bestia ung bet corail lic au col » – 70.60), Félix Pasquier et Henri Courteault[609] affirment qu'elle dérive de *colar* < COLLAREM, « collier », ce qui nous paraît exact. Pour l'expliquer, il convient d'admettre une première dissimilation du LL intervocalique en *r*[610] : *corar*. Ensuite, le premier *r* aura entraîné la dissimilation du second en *l*[611] : *coral*. Quant à la probable palatalisation du *-l* en finale absolue, elle est connue dans les parlers de la région de Foix (voir ci-dessous), mais on ne peut pas exclure une influence de *corail* (< CORALLIUM), pouvant effectivement désigner, en verroterie, un collier, non pas d'animal, mais de femme[612].

N

Le N latin en position intervocalique peut se dissimiler en *r* : *bere* < VĒNĒNUM. Félix Pasquier et Henri Courteaut considèrent ce phénomène comme un trait typiquement gascon[613], ce qui est conforme aux localisations établies par Jules Ronjat (Auvergne, Gévaudan, Limousin, etc.).

3. GROUPES CONSONANTIQUES COMPLEXES

B(I)T

Au sein du groupe complexe BT résultant de la chute du I prétonique, le B latin peut s'assourdir en [p] [614] : *soptament* – SŬBĬTANUM. Ingrid Arthur, qui observe le même phénomène dans

---

[604] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 169, § 485 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II., p. 148, § 303 ; GLESSGEN Martin, « Pour une histoire textuelle », *op. cit.*, p. 347 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere, op. cit.*, p. 110.
[605] ANGLADE Joseph, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'Oc. Phonétique et morphologie*, Paris, Klinksieck, 1921, p. 152.
[606] *Id.*, p. 191.
[607] PANSIER Paul, *Histoire de la langue provençale*, *op. cit.*, p. 45.
[608] ANGLADE Joseph, *op. cit.*, p. 191.
[609] *Les chroniques romanes, op. cit.*, p. 81, n. 2.
[610] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 376, § Loi XIV ; GRAMMONT Maurice, *op. cit.*, p. 97.
[611] GRAMMONT Maurice, *op. cit.*, p. 97.
[612] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. II, p. 1178a.
[613] *Les chroniques romanes*, *op. cit.,* p. 45, n. 7 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, pp. 141-142, § 83 ; ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 169, § 485.
[614] GRAFSTRÖM Âke, *Étude de la graphie*, *op. cit.*, p. 115, § 40.

les *Miracles* de saint Bonaventure[615], précise que la graphie <b> peut être maintenue, mais en tant que trait savant, ce qui est aussi attesté dans F1^{A} : *dobtanso* – DUBITĀTUM.

C(U)L

Dans la forme *miragles* < MIRACULUM (à côté de *miracles*), la sonorisation du C issu du groupe complexe CL résultant de la chute du U posttonique est un semi-latinisme. Ingrid Arthur observe le même phénomène dans les *Miracles* de saint Bonaventure[616].

CT

Le groupe complexe CT peut se palataliser pour former, avec la voyelle tonique, une diphtongue du type [aj] ou [ɛj] : *fayt* < FACTUM, *dreyt* < DIRECTUM. Jules Ronjat précise que le traitement *it* s'étend « sur une aire continue au S[ud]-O[uest] soudée à l'aire cat[alane] »[617] et impliquant la Navarre[618]. F1^{A} et F1^{B} ne présentent aucune occurrence en [tʃ] du type *fach*.

DI, TI, TE

Le D latin suivi d'une semi-consonne peut se palataliser en [tʃ] : *gauch* < GAUDIUM, *muech* < MŎDIUM. Ce phénomène est caractéristique du languedocien occidental[619].

La palatalisation a aussi lieu lorsque T est suivi d'une semi-consonne : *puch-pug* < PŬTEUM.

N(O)R

À la suite de la chute du O, le N et le R latins se retrouvent en contact ; en occitan, ce groupe se dote alors d'un *d* épenthétique[620] : *ondrada* < HONŌRĀTAM. François Zufferey précise que « l'épenthèse d'un *d* dans les séquences *-n'r-* […] est un trait caractéristique du Languedoc occidental, surtout des textes toulousains : document du Bas-Quercy au pays de Foix »[621]. Cette forme est en concurrence avec d'autres, présentant une graphie latinisée ou francisée : par exemple, *honorablemen*.

---

615 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 67.
616 *Id.*, p. 65.
617 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 171, § 311 ; CHAMBON Jean-Pierre, « L'*Instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 106 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude de la graphie*, *op. cit.*, pp. 194-204, § 71.
618 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 294.
619 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 138, § 297.
620 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 68.
621 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 123 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 124.

RB

Le R placé devant B peut se dissimiler en [l] : *albre* < ARBOREM. Cette forme est typique du languedocien occidental[622]. Précisons que dans F1^{A}, nous avons la forme *aybres* < ARBOREM, pour laquelle il convient sans doute de supposer une évolution du type : ARBOREM > ALBOREM > *aubre* > *aibre/aybre*[623].

RN

On pourrait également s'interroger sur l'instabilité du groupe latin RN en position finale, qui peut soit se conserver en l'état (*journ* < DIURNUM), soit procéder à une réduction en [r] (*jour*), soit procéder à une réduction en [n] (*toutjoun*). Ce dernier phénomène, Jules Ronjat ne l'explique pas, mais il le relève son attestation dans une série de territoires s'étendant de Toulouse à Bordeaux et impliquant les parlers en contact avec le catalan[624].

RS

En position finale, le R latin issu d'un groupe complexe du type RS ou TR peut chuter : *cos* < CŎRPUS, *honos* < HONŌRES. Le phénomène est attesté dans les dialectes gascons[625], mais aussi dans les variétés languedociennes : François Zufferey l'observe dans le chansonnier *R*, originaire du Languedoc oriental[626], et Caterina Menichetti dans le chansonnier *E*, originaire du bas Languedoc oriental[627]. Le cas d'*orde* > ŌRDINEM pourrait s'expliquer comme un trait savant ou comme une dissimilation.

Des formes du type *Pey* (à côté de *Peyre*) < PETRUM ou *fray* (à côté de *frayre*) < FRĀTREM peuvent s'expliquer si on tient compte d'une influence des dialectes gascons, qui n'attestent pas de l'adjonction d'un *e* épenthétique pour compenser la chute de la dernière consonne de la syllabe finale[628].

---

[622] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 376,§ 430 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie, op. cit.*, p. 149, § 52.
[623] RONJAT Jules, *op. cit.*, t.. II, p. 205, § 331; p. 375, § Loi XII; p. 384, § 433 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 149, § 52.
[624] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 304, § 393.
[625] ROHLFS Gerhard*, op. cit.*, p. 150, § 465.
[626] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 123.
[627] MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 109.
[628] LAFONT Robert, *Éléments de phonétique*, *op. cit.*, p. 13.

ST

En position finale, ST peut évoluer en <ys> : *despeys* < PŎSTEA. Même si nous ne pouvons pas le garantir, il est probable que la semi-voyelle produise une palatalisation de la sibilante du type [ʃ]. Le même phénomène s'observe dans d'autres textes issus de la région du Pays de Foix et du Toulousain : les *Miracles*[629], le *Lucidarius*[630] et les *Leys d'Amor*[631] et le Chansonnier C (originaire du Languedoc occidental)[632].

TS

La forme *ausires* pour *ausirets*, *ausiretz* – AUDIRE et la coprésence de *prets-pres* < PRĔTIUM pourraient témoigner de la perte de l'élément explosif dans l'affriquée dentale [ts], qui passe à [s]. François Zufferey signale le même phénomène dans les Chansonniers b-E, originaires du Languedoc oriental[633].

4. CONSONNES EN POSITION FINALE

LL

En position finale, le LL latin se palatalise en une latérale palatale. Ce trait, surtout à partir du XIVe siècle, est caractéristique des parlers voisins en contact avec le catalan, les régions occidentales de l'Ariège et de l'Aude, mais aussi une partie de l'Aquitaine[634] et la Navarre[635], là où les autres régions ont plutôt tendance à conserver le L latin intact : *cabailh* < CABALLUM (à côté de *caval*). Les versions occitanes des *Gesta Karoli* et des *Miracula* de saint Bonaventure en attestent aussi[636]. Au sein de F1^A^, on pourrait se demander si un phénomène similaire n'a pas lieu dans *sequella* < SEQUELAM et *ydolle* < IDOLUM, où la séquence <ll> ne s'explique pas pour des raisons étymologiques.

Le LL latin, lorsqu'il se retrouve en position finale, peut aussi se dissimiler en *t* : *bet* pour *bel* < BELLUM ; *auzets* pour *auzel* < AUCELLUM. Cette évolution se rencontre exclusivement dans les

---

629 *Id.*, p. 55.
630 APPEL Carles, « Der provenzalische Lucidarius », *op. cit.*, p. 230.
631 *Las Leys d'Amor : manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux*, édité par Joseph Anglade, Toulouse, Privat, 1919, t. I, p. 37.
632 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, pp. 116-117 & 145.
633 ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 177.
634 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 318, § 400 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 142, § 52 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 60, 71 & 75 ; voir également : ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 180 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere, op. cit.*, p. 112; TALFANI Camilla, *op. cit.*
635 CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 291.
636 *Gesta Karoli ad Carcassonam*, *op. cit.*, p. 181; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 72.

parlers aquitains[637]. La prononciation reste toutefois difficile à déterminer, puisque Gerhard Rohlfs admet aussi des réalisations en [tʃ], [dʒ], mais aussi [d] ou [j][638]. F1^{B} ne présente aucun cas similaire.

N

F1^{A} (mais encore plus F1^{B}) peut attester des formes avec <ng> en finale absolue : *ung* < ŪNUM. Cette graphie pourrait traduire la palatalisation du [n] en finale absolue, qui se rencontre fréquemment dans les textes français du XVe siècle[639].

R

Le suffixe latin -ERIUM/-ARIUM évolue généralement en [jɛr] ou [ɛr], mais certaines occurrences attestent de la chute du [r] dans la syllabe posttonique : *templie* < *TĔMPĔRIUM, *cavalhies* < CABALLARIUM. Ce phénomène, qui se rencontre de bonne heure, semble être devenu universel dans l'occitan moderne[640]. Il s'observe aussi dans la *Vida* et les *Miracles* de saint Bonaventure[641].

Plusieurs formes de verbes à l'infinitif présentent également la chute du [r] en position finale : *fa* pour *far* < FACĔRE, *absolve* pour *absolver* < ABSŎLVĔRE. À ce propos, Ingrid Arthur précise : « le *r* final des infinitifs était déjà muet au XIVe siècle »[642]. Selon Carles Appel, les premiers témoignages de la chute du *-r* final en occitan remonte au XIIIe siècle[643]. Dans F1^{A}, cette pratique pourrait expliquer la faute *crezen* pour *crezer* : le modèle contenait sans doute *creze*, et le copiste aura jugé nécessaire de restituer la terminaison en toute lettre (mais il se trompe en le conjuguant en fonction du sujet, *ils*, sans tenir compte du *fazian* qui précède immédiatement : *fazian crezer* et non *fazian crezen*).

---

637 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 152, § 468 ; GLESSGEN Martin, « Pour une histoire textuelle », *op. cit.*, p. 347 ; BEC Pierre, *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge (XIIe-XVe siècle)*, Avignon, Éditions Aubanel, 1977, p. 12.
638 *Ibid.*; voir également : BEC Pierre, *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge (XIIe-XVe siècle)*, Avignon, Éditions Aubanel, 1977, p. 12.
639 GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 50; par exemple, dans la *Chronique* de la maison de Challant ; voir à ce propos : CASTELNUOVO Guido, « Un idéal nobiliaire dans la Savoie du XVe siècle. La *Chronique* de la Maison de Challant », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge* 117/2 (2005), (pp. 719-779), p. 729.
640 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 298, § 390 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 43 ; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit.*, p. XXXI & XXXVII.
641 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 41 ; *La Vida del glorios*, *op. cit.*, p. 17; voir également : *Vangeli occitani*, *op. cit.*, p. 145.
642 *Miracles que Dieus*, *op. cit.*, p. 71 ; voir également : ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, pp. 123 & 181 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, pp. 109-110.
643 APPEL Carles, *Provenzalische Lautlehre*, Leipzig, Reisland, 1918, p. 75.

T

Derrière une nasale et en position finale, la conservation du T latin est caractéristique de la région de Foix et de Toulouse, au moins en tant que trait graphique[644] : *couvent* < CONVĔNTUM. Précisons toutefois qu'Ingrid Arthur y voit aussi la possibilité d'une réalisation phonétique : « Pour ce qui est des dialectes languedociens, le *t* de *vent* subsiste dans l'Aude et dans l'Ariège. La prononciation *t* des formes correspondant à *seulement* n'est commune que dans l'Ariège et dans la partie de l'Aude qui y confine »[645].

V

Dans la forme *salp* < SALVUM (à côté de *salvo* et *saulves*), le *p* issu d'une vélaire labiodentale s'explique difficilement : le bêtacisme ne pouvant pas avoir lieu en finale absolue, on ne peut pas admettre une forme intermédiaire du type *saub/salb* ; le plus probable est d'envisager une forme reconstruite par analogie avec *saup* < SAPĪVIT[646].

5. MÉTATHÈSES

F1[A] peut attester de métathèses, peut-être sous l'influence des dialectes gascons[647] au sein desquels ce phénomène est particulièrement fréquent : *forment* < FRUMENTUM, *crompec* < COMPARATUS EST (à côté de *compreç*), *croben* pour *cobrar* < RĔCŬPĔRARE. Dans le cas d'*enter* < INTER (à côté d'*entre*), il reste toutefois difficile de savoir s'il s'agit d'une métathèse ou d'une graphie savante.

---

644 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 220, § 76 ; voir aussi : « Phénomènes graphiques ».
645 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 76.
646 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, p. 267, § 370.
647 ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 166, § 480 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, pp. 396-417; WARTBURG Walther (von), *op. cit.,* t. III, p. 828; GLESSGEN Martin, « Pour une histoire textuelle », *op. cit.*, p. 342.

Morphosyntaxe

1. MORPHOLOGIE NOMINALE

1.1. Système bicasuel

Le système bicasuel a presque complètement disparu dans les *Chroniques romanes des comtes de Foix*[648]. Quelques résurgences de cas fléchis impactent des noms propres, des épithètes onomastiques ou des titres honorifiques : *Clodovics, Clovics*, *Carles Magnes*, *Phelip lo Beils, lo bailliz de Lyo*. Dans la majorité des cas, la conservation du *-s* de flexion semble liée à la source employée (les *Grandes Chroniques de France*), mais surtout au figement formel du nom propre : « Beaucoup de parlers qui continuent de prononcer le *-s* de flexion ont conservé la forme du direct v[ieux] pr[ovençal], étendue à tous les emplois »[649], ce qui se vérifie en particulier pour les prénoms comme *Carles*. Comme vu précédemment à propos des noms de lieux qui conservent une graphie occitane ancienne, il est donc probable que dans $F1^A$, la conservation du *-s* de flexion soit liée au figement de la graphie du syntagme nominal, épithète comprise.

1.2. Substantifs

Au contact de la désinence du pluriel, le [l] final des substantifs masculins se maintient intact : *mesels* < MISELLUM, et non pas *meseuz* [650]. Le phénomène se vérifie aussi pour les pronoms masculins pluriels : *els* < *ILLOS, et non pas *eus*. La tendance à une non-vocalisation du L suivi d'une consonne se rencontre dans les parlers de l'ouest du Languedoc (narbonnais, carcassonnais, lauragais, toulousain, fuxéen), mais aussi dans le quercinois, l'albigeois, le rouergat, le montalbanais[651], sans oublier le navarrais[652].

Lorsque le substantif se termine par *-s* au singulier, $F1^A$ ajoute la terminaison *-es* au pluriel[653] : *osses* < OSSA ; *religioses* < RELIGIOSOS ; *mezes* < MENSES. La terminaison plurielle *-es* peut aussi tenir de l'ajout d'un *-s* derrière une terminaison francisée : par exemple, *pactes* pour *pactios* < PACTUM.

---

[648] Voir à ce propos : CHAMBON Jean-Pierre, La déclinaison en ancien occitan, ou comment s'en débarrasser ? Une réanalyse descriptive non orthodoxe de la flexion substantivale », *Revue de linguistique romane*, 67 (2003), pp. 267-268.
[649] RONJAT Jules, *op. cit*, vol. 3-4, p. 5, § 474 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit*., p. 51 ; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit.*, p. XL.
[650] WARTBURG Walther (von), *op. cit*., t. VI/2, p. 166a.
[651] RONJAT Jules, *op. cit*., t. II, pp. 205 & 306, §§ 331 & 394.
[652] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit*., p. 300.
[653] ZINELLI Fabio, « La *Légende dorée* catalano-occitane », *op. cit*., p. 290 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit*., p. 78.

1.3. Adjectifs

F1^{A} présente deux adjectifs possessifs : *la siva legenda* et *un son familhar*. La forme tonique *siva* est proche du catalan *seva*[654], mais précisons que *seua* est déjà attestée dans le corpus des troubadours, sous la plume d'Arnaut Vidal, originaire de Castelnaudary[655], et de Raimon Vidal de Bezaudun[656]. En ce qui concerne *son*, qui est une forme atone, l'occitan tolère qu'il soit précédé d'un déterminant article, pour peu que celui-ci soit indéfini[657]. Le même phénomène se rencontre dans les *Miracles* de saint Bonaventure[658].

Une occurrence de F1^{A} témoigne de l'association entre un déterminant article défini et un adjectif démonstratif, *aquels los locs* : « per recompensatio de aquels los locs et castels que foren venduts » (54.42). Frede Jensen signale un emploi similaire de *celui* avec valeur adjectivale[659]. Ingrid Arthur, qui rencontre ce cas de figure dans la version occitane des *Miracles* de saint Bonaventure, le considère comme un emprunt au catalan[660].

Les deux premiers nombres, lorsqu'ils sont adjectifs numéraux cardinaux peuvent s'accorder avec le substantif auquel ils se rapportent[661], mais cet usage n'est pas systématique dans F1^{A} : *dos fillas* VS *doas santas monyas*.

1.4. Pronoms et déterminants

1.4.1. Déterminants articles définis

F1^{A} introduit presque toujours les syntagmes nominaux par des déterminants articles. La seule exception notable est l'emploi du verbe *foc* + *marit* ou *molher* (*foc marit, foc molher*) qui s'explique par la dimension conceptuelle de ces syntagmes[662].

Au masculin, les forme *lo/le* et *los/les* sont employées indifféremment, sans que l'on sache très bien si cette coprésence est due à l'influence du français, à celle de l'occitan moderne – surtout

---

654 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 19.
655 ARNAUT VIDAL DE CASTELNAUDARI, *Le livre des aventures de Monseigneur Guilhem de la Barra*, édité et traduit en français moderne par Gérard Gouiran, Paris – Genève, H. Champion – Diffusion Slatkine, 1997, v. 2465 & 4597.
656 RAIMON VIDAL DE BESALÚ, *The Razos de trobar of Raimon Vidal and associated texts*, edited by J.H. Marshall, London – New York, Oxford Univ. Press, 1972, p. 47, v. 594.
657 JENSEN Frede, *Syntaxe de l'ancien occitan*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 120, § 281.
658 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 85.
659 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 129, § 302.
660 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 117.
661 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 45, § 122.
662 *Id.*, pp. 61-62 ; "*Miracles que Dieus"*, *op. cit*, pp. 81-83

en Ariège et dans le domaine gascon[663] – ou, plus simplement, aux usages toulousains[664] : *lo soldan* ; *le comtat* ; *los seignors* ; *les hommes*. Au féminin, les articles sont *la/las* : *la batalha* ; *las cauzas*.

Le pronom indéfini *un* peut être précédé de l'article féminin *la* : *la un*. F1[A] et F1[B] présentent une occurrence de ce type : « la un tenia la ma uberta » (30.33). Il s'agit d'une forme propre au languedocien (occidental et oriental)[665]. Quant aux occurrences du type *lo un*, il pourrait s'agir d'une simple graphie caractéristique de l'occitan moderne (<a><o>).

Mentionnons aussi l'usage isolé – mais tout à fait commun[666] – de l'article *lou* (« vostre procuraire en lou comtat de Foix » – folio introductif) dans la page de garde qui rapporte les mots tirés de la lettre d'Arnaud Esquerrier.

Plus surprenant est l'emploi de la forme plurielle *los* devant un syntagme singulier : « los glorios martyr » (1.3), expression qui revient régulièrement dans F1[A]. Certes, dans leur ouvrage *Poèmes chantés des Pyrénées gasconnes*[667], Xavier Ravier et de Jean Séguy rappellent l'existence des formes toniques *los/las* dans les dialectes gascons, mais avec une valeur pronominale, non déterminative ; Jules Ronjat, signale que le déterminant article peut parfois se doter d'un *-s* lorsqu'il précède une voyelle[668], mais ce n'est pas le cas ici non plus. Peut-être convient-il d'y voir le simple résidu de la flexion CSS (même si la forme attendue aurait été *li*), héritée de la source ancienne employée par Arnaud Esquerrier.

En une occurrence, F1[A] écrit « Del rey de Franco passec apres » (18.29), alors que *rey* est sujet. L'explication la plus économique consisterait à supposer une erreur du type *del* pour *el*, impliquant un déterminant article catalan : « « *El* rey de Franco passec apres ». Cette hypothèse, qui repose sur une erreur, est évidemment sujette à caution, mais précisons qu'Ingrid Arthur relève aussi quelques attestations isolées du déterminant article *el* dans la version occitane des *Miracles* de saint Bonaventure[669].

---

663 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 66 & 118-119 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.,* p. 51.
664 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 108, § 533 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1968, p. 62, § 24.b ; JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 59, § 156 ; BRUNEL Charles, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, p. XXVII ; CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 110 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 84.
665 GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 29, § 5 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 45 & 80.
666 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 110-121, § 354 ; ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 172.
667 RAVIER Xavier et SÉGUY Jean, *Poèmes chantés des Pyrénées gasconnes,* Paris, Éditions CNRS, 1978, pp. 191-192 ; Frede Jensen n'en dit rien.
668 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 108-121, § 533.
669 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 79.

L'élision devant un substantif initié par une voyelle, bien que très fréquente n'est pas systématique[670] : *la unio* mais *l'angel* ; *de aquels* mais *d'aquellas*.

F1^{B} présentent deux cas d'agglutination d'une préposition et d'un déterminant, témoignant d'un état de langue plus ancien, *illa* ou *il* pour *in* + *la* ou *lo* : « perdec l'heritage il Carcassona » (f. 1r) ; « vengut que foc illa Terra Sancta » (f. 4r). Dans ce genre de cas, F1^{A} emploie systématiquement *de* (+ article). Cette intervention, qui tient vraisemblablement d'une modernisation, est contestable d'un point de vue sémantique ; en tenant compte de la leçon de F1^{B}, nous avons donc cru nécessaire de la corriger dans le texte critique (24.30 et 28.32).

1.4.2. Pronoms personnels

L'expression du sujet pronominal n'est pas obligatoire dans F1^{A}, ce qui est conforme à la norme[671]. Nous avons seulement repéré, d'une part, deux occurrences de *jo* (1PS) – forme pour laquelle il faut peut-être soupçonner une influence catalane ou navarraise[672] – dans un discours direct : « Se jo savia que lo comte de Foix degues estre mon marit, jo lo esperaria à naisser » (39.36) ; d'autre part, sept occurrences d'*els* (3PP), une forme du cas régime employée comme un sujet, phénomène attesté par Åke Grafström dans les chartes languedociennes[673] ; dans F1^{A}, *els* s'explique parce que le sujet de la relative est différent de celui de la principale : « Cum se fec so que els no agueran feyt per lu » (60.45).

Conformément aux pratiques de l'ancien occitan, F1^{A} atteste encore de quatre cas d'enclise incluant un pronom personnel/réfléchi et un pronom neutre : *se ·n* pour *se* + *en* (« se van enventar que fessan se ·n be monasties » – 5.7), *ly ·n* pour *ly* + *en* (« ly ·n foc homage » – 19.29) ; *nou*, forme vocalisée de *nol* pour *no ·l*, *no* + *lo* (« Per so foc a lo estremada aquella gracia que no se mettes en sos titols, no notaris publiqs, nou metressan en las cartas » – 12-25) ; *n ·en* pour *ne* + *en* (« ne ·n donian à manjar alz novelz templiers » – 48.41 ; forme commune avec F1^{B} – f. 19r).

Les formes atones des pronoms personnels régimes des 3PS et 3PP sont réservées à la fonction d'accusatif : elles se placent généralement devant le verbe auquel elles se rapportent[674] : « lo aguet » (22.30) ; « la recevec » (28.32) ; « les avia » (60.45) ; « los fec » (19.29 ; 29.33 ; 34.34). En

---

[670] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 121, § 535 ; PANSIER Paul, *Histoire de la langue provençale*, *op. cit.,* p. 46 ; "*Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 133.
[671] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 86, § 263 ; BEC Pierre, *La langue occitane*, *op. cit.*, p. 27 ; voir également : LAFONT Robert, *La phrase occitane, op. cit.*, p. 137-154.
[672] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 301.
[673] GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 51, § 19.b.
[674] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 97, § 290 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 53.

cas de syntagme verbal à composantes multiples, le pronom personnel se place devant l'auxiliaire[675] : « los Bayonnes lo venian secorir » (60.45). La même règle vaut pour les particules adverbiales : « amidos y debian estre » (18.29). Deux cas témoignent d'une postposition du pronom personnel régime derrière le syntagme verbal : « accusan lo que » (37.35) et « troben los endormis » (30.33), probablement pour rapprocher le pronom du syntagme qui s'y rapporte : la relative dans le premier cas, le participe passé à valeur adjectivale dans le second cas.

La forme du pronom personnel régime atone masculine *li/ly*, spécifique à la fonction de datif (« li volia ostar » – 17.28) ; « ly donar » – 46.41), est toujours placée devant le verbe. En revanche, la forme masculine tonique équivalente *luy* est réservée aux usages prépositionnels (« deves luy » - 67.50 ; « ab luy » – 13.25), de même que la forme féminine tonique (« per elhia » – 39.36). Le pronom *lu*, qui se rencontre aussi dans des chartes toulousaines[676], est indifféremment employé dans les deux positions : « per lu » (60.45) ; « ab lu » (18.29, 26.31, 49.41, 53.42, 61.45, 66.49), mais aussi « lu foc fayta » (19.29); « lu avio escrit » (28.32).

La forme régime atone du pluriel, *lor*, jouit de la même mobilité[677] : « lor avian donnats » (16.27) ; « aguen coseilh entre lor » (30.33). Il n'y a qu'un emploi de la forme régime tonique équivalente, *els*, derrière une préposition : « Et foren ab luy sos dos fraryre, Ostacy et Baudoyn, et ab els Ancelain de Rickemont, […] » (13.25).

On constate l'emploi de formes atones dans des fonctions réservées aux formes toniques : « lo comte los a fayt ostar à cascun lo pung dreyt et l'œil dreyt » (66.44) ; « per so foc a lo estremada » (12.25 : « pour cela, elle fut éloignée de lui »). Il pourrait s'agir d'un usage caractéristique des parlers gascons : selon Jules Ronjat, « la plupart des parlers aq[uitains] emploient en fonction de dat[if] des formes d'acc[usatif] »[678]. Le même phénomène est attesté par une charte agenaise[679] et par la version occitane des *Miracles* de Saint Bonaventure[680].

Autant dans $F1^A$ que dans $F1^B$, les formes réfléchies du pronom personnel de la 3PS et de la 3PP alternent régulièrement entre *se* atone (« se parten » – 4.3) et *si* tonique (refait sur *mi*) (« si appellec » - 15.26), les formes atones pouvant à leur tour s'élider : *s'en menec, s'effourcava.* Cette alternance entre tonique et atone s'observe de manière fréquente sur l'ensemble du territoire

675 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 109, § 330.
676 GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 50, § 19 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 85, § 20.
677 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 91, § 221.
678 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 62, § 505.
679 GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 61, § 24.
680 "*Miracles que Dieus*", *op. cit.*, pp. 19 & 84.

languedocien et provençal[681]. Toutefois, dans F1[A], les formes toniques sont nettement moins nombreuses que les formes atones.

Lorsque le pronom personnel atone à valeur de datif se combine avec un pronom réfléchi (ce qui arrive assez fréquemment en occitan), il se place devant le pronom réfléchi[682] : « los Sarrasis lo se parten » (26.31). Comme nous avons justifié précédemment l'usage de formes atones dans des emplois réservés aux formes toniques, nous ne jugeons pas nécessaire de corriger *lo* en *li*, dans cet extrait du texte.

1.4.3. Pronoms et déterminants possessifs

F1[A] peut employer la forme *son/sos* où le contexte demanderait plutôt *lor*, emploi rare mais attesté[683] : « Loz priviletges que loz seignors reys de Franco an dounats als seignors comtes de Foix et a sos subjects se enseguiran apres la subsequense dels seignors comtes de Foix » (6-7.16).

1.4.4. Pronoms et déterminants démonstratifs

Conformément aux usages du Languedoc occidental[684], la forme *aquest/aquel* est la plus usitée dans F1[A], à la fois avec valeur de déterminant (« perseguec aqueste malvat rey Alaric » – 3.4 ; « Per so foc a lo estremada aquella gracia » – 12.25) et de pronom (« Ainsy cum un journ aquest batalhava ab sos ennemics » – 5.7 ; « Et las lansas de aquels qui lo descapiten tornen aybres » – 3.4).

Le pronom démonstratif *cels/sels*[685] est attesté dans F1[A] et F1[B] : « sels del <Turto> » (50.41) ; « cels del Falga » (50.41).

En une occurrence, F1[A] présente le déterminant démonstratif *aquet*, probablement sous l'influence des dialectes gascons[686] : « Et tout aquet servici foc daurat et abia en cascuno taulo, cum dessus ez dit, CXL plats d'argen » (69.59).

---

[681] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 70-71, § 509 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 52 ; *Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 19 & 83 ; LIEUTARD Hervé, « Quelques remarques sur la graphie de deux rondeaux », *op. cit.*, § 9.
[682] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 101, §§ 242-243.
[683] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 119, § 279.
[684] GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 77, § 33.
[685] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 86, § 519.
[686] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, p. 188, § 508.

L'usage du pronom démonstratif neutre *ac* < HŎC, est régulièrement attesté (plus de dix fois) : « tot ac tenia del comte de Foix et de sa ma » (19.29). Le *FEW* répertorie cette forme dans les parlers béarnais[687], mais celle-ci apparait aussi dans la chronique de Michel de Bernis[688].

1.4.5. Pronoms relatifs

Les pronoms *qui, que* ont pour but d'introduire une proposition relative au sein d'une proposition principale : « Et las lansas de aquels qui lo descapiten tornen aybres de freysse touts verts » (3.4) ; « et occisia tots los crestias que podia trobar » (2.4).

Au sein de F1[A], il n'y a pas de distinction morphosyntaxique entre *qui* – sujet – et *que* – accusatif – ; leurs formes se confondent[689], car tous deux revêtent une fonction omnivalente. Exemples :

- *qui* à valeur de sujet : « reys sarazis qui si fen crestias » (13.25)
- *qui* à valeur d'accusatif: « ainsy qui appar per las lettras reals » (23.30)
- *que* à valeur de sujet : « lo quint foc s[an]t Eustache que seguec 47 ans » (2.4)
- *que* à valeur d'acusatif : « occisia tots los crestias que podian trobar » (27.31)

Clovis Brunel considère l'alternance *qui-que* caractéristique du Sud-Ouest (Pays de Foix, Comminges, jusqu'au-delà de Toulouse)[690]. Néanmoins, l'usage du *qui* restant nettement minoritaire par rapport à celui du *que* dans F1[A] (environ 50 occurrences de *qui* contre 100 de *que*), on ne peut pas dire que F1[A] se dégage nettement des *scriptae* languedociennes, ces dernières employant le plus souvent *que*[691]. Précisons aussi que l'usage du *qui* dépend parfois moins du dialecte que du genre de l'antécédent (féminin) ou de sa tonicité (tonique)[692].

Trois occurrences de la particule renforcée *de que* – avec une valeur non-oblique – témoignent d'usages propres aux territoires pyrénéens :

> 48.41: Lo septen foc que els recogneguen lo peccat de iretgia et, per la hypocrisia, lo ung ab l'autre habitavan carnalment de que era meravilla cum Dieu ac podia souffrir.

---

[687] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. IV, p. 442a.
[688] BIU Hélène, « Du panégyrique », *op. cit.*, p. 411 ; NARIOO Gilbert, GROSCLAUDE Michel et GUILHEMJOAN Patrick, *Dictionnaire français-occitan (gascon)*, Orthez, Éditions Pere Nose, 2012, t. I, p. 49.
[689] Voir à ce propos : SCHAFROTH Elmar, *Zur Entstehung und vergleichenden Typologie der Relativpronomina in den romanischen Sprachen,* Tübingen, Niemeyer, 1993.
[690] BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.*, p. XXXVII.
[691] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 94, § 524 ; GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 80, § 36a ;*"Miralces que Dieus"*, *op. cit.*, p. 87.
[692] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 95, § 525 ; LAFONT Robert, *La phrase occitane*, *op. cit.*, pp. 337-338.

57.44: Fec battre moneda appellada guilhemes à la ciutat de Pamyas de que apres obtenguec abolicio del rey jassia que, per mantenir la seignoria del rey et per mantenir la guerra, abia feyt batre lad[ita] moneda dels guillalmes.

73.71 : Et s'en son tornats ab gran tristessa en lor pays de que lo rey et la regina et touts los autres seignors de la court ne son trysts.

Gerhard Rohlfs[693] observe l'usage de *de que* dans les dialectes pyrénéens, devant le subordinateur d'une proposition relative ou interrogative, et que Jean Bouzet explique par un lien de continuité entre « le *de qui* relatif et le *de* liant des compléments déterminatifs (*Genitivattribut* dans la terminologie allemande) à un référent nominal »[694]. En ce sens, le *de que* n'aurait pas pour fonction d'introduire une proposition relative mais une complétive subordonnée : dans les cas cités, *de que* semble effectivement suggérer un lien de causalité que l'on pourrait traduire par : « en conséquence de quoi », « de telle sorte que ». Encore une fois, « ce phomène est aussi connu de la linguistique espagnole sous l'étiquette du *dequeismo*, mais on le trouve aussi dans d'autres langues ibéroromanes comme le portugais […], le galicien et dans le catalan non-normatif »[695]. À ce titre, il n'est pas inutile de mentionner l'usage de *tant quant* dans le sens de *tant que*, typique du catalan[696] : « tant quant se estenden las diocesas de *Dax*, d'Aux et d'Ayra et de Bayonna » (35.34).

Deux *dont* (< DE UNDE) ne semblent pas pouvoir être attribués aux usages languedociens, car leur valeur n'est ni génitive ni partitive, mais plutôt consécutive : « La iretgia foc semenada per lo realme et autras parts, dont lo rey fec cremar syeix mestres en teologie qui l'avian comensada […] » (19.29) ; « Aquella pel avia la maytat barbo al visage et la maytat al cul, dont se era causa contraria » (48.41). Cet usage du *dont* se rencontrant aussi en espagnol[697], il faut peut-être à nouveau envisager une influence des *scriptae* ibériques ou gasconnes. En effet, comme le remarque Léo Spitzer : « La particularité la plus surprenante est une poche dans la Gironde méridionale et dans les Landes septentrionales, entre le Pays de Born, le Pays de Buc, le Bazadais et le Pays d'Albret,

---

693 ROHLFS Gerhard, *Le gascon*, *op. cit.*, pp. 204-205., § 523.
694 PUSCH Claus, « Aperçu de la subordination relative en gascon : Variation morphologique et particularités fonctionnelles », in *Le rayonnement de la civilisation occitane à l'aube d'un nouveau millénaire,* Sixième Congrès International de l'AIEO, Actes réunis et édités par Georg Kremnitz, Barbara Czernilofsky, Peter Cichon, Robert Tanzmeister, Wien, Ed Praesens, 2001, (pp. 571-582), p. 579 ; BOUZET Jean, *Syntaxe béarnaise et gasconne*, Pau, Escole Gastou Febus, 1963, p. 58.
695 PUSCH Claus, « Aperçu de la subordination », *op. cit.*, p. 578.
696 *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 19.
697 SPTIZER Leo, « [Compte rendu] de : E. Löfstedt, Vermische Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax », *Vox Romanica*, 4 (1939), pp. 129-135 ; PUSCH Claus, « Aperçu de la subordination », *op. cit.*, p. 576.

avec une particule relative omivalente *dont*, très répandue bien que concurrencée dans sa zone d'usage par le *qui* et le *que* relatifs »[698].

1.4.6. Pronoms interrogatifs

Au sein de F1[A], la forme *cal/qual* est presque complètement abandonnée au profit de *loqual, laqual, losquals*[699]. Nous n'en avons repéré qu'une attestation : « Oset qual honor a conquestada » (73.71).

Sans doute en raison de l'équivalence graphique entre <o> et <a> que nous avons mentionnée précédemment, *loqual* peut aussi se rapporter à un antécédant féminin : « Et foc metut sus una carretta, loqual tiravan doux beaus » (3.4).

Le pronom *loqual* n'est plus limité à l'expression de l'alternative[700] ; il est le plus souvent employé pour éviter de répéter le sujet de la proposition précédente, de la même manière qu'on userait d'un pronom démonstratif de proximité : « loqual era de grand linatge » (5.7) ; « losquals [...] se van enventar » (5.7) ; « laqual era filla » (31.33). Conformément à la généralisation de cette structure dans le style curial, *loqual* n'est d'ailleurs pas spécifique à la fonction de sujet et peut également avoir fonction de complément du verbe : « loqual aussiguen per so que no los tenia en lors fors et coustumas » (29.33), voire de déterminant[701] : « loqual glorios s[an]t » (1.2).

À ce titre, il convient de signaler la structure *los* + *que*, proche de *los* + *quals*, qui détient une valeur démonstrative équivalente au sein de la phrase : « dels que en lo temps ad venir succedaran » (1.2) ; « los que no eran colpables foren enclaus » (40.36). Le même usage de *lo/los* est observé par Ricardo Cierbide Martinena dans les documents émanant de la chancellerie navarraise[702].

2. MORPHOLOGIE VERBALE

2.1. Indicatif présent

---

[698] PUSCH Claus, « Aperçu de la subordination », *op. cit.*, p. 575.
[699] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, p. 84, § 38 ; JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 152, § 353.
PUSH Claus, « Aperçu de la subordination », *op. cit.*, p. 574 ; à ce sujet, voir également : LAFONT Robert, *La phrase occitane, op. cit.*, pp. 297-360 ; COMBETTES Bernard, « Remarques sur la structure grammaticale et l'organisation thématique de la phrase dans les vies des troubadours », in *Actes et mémoires du VIe congrès international de langue et littérature d'oc et d'études franco-provençales*, Montpellier, 1970, t. II, pp. 293-307.
[700] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 152, § 353.
[701] À propos de l'usage simultané de lequel comme pronom et déterminant, voir : LORIAN Alexandre, « Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination », in *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français*, Colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), Actes publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB, 1985, pp. 257-279.
[702] CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa", *op. cit.*, p. 305.

L'adoption des formes en *-en* à la place de *-an*/*-on* à l'indicatif présent est typique de l'aire dialectale du sud-ouest du Languedoc[703] : *donen* (9.19) et non pas *donan* < DŌNANT. L'indicatif présent peut être employé dans des constructions avec une valeur assertive très marquée :

> 49.41 : Lo onze ez que, en lor orde, no s'y devian batejar aulcun enfant ne lavar de las sanctas fonts, tant cum els se podian abstenir, ne <feber> fenno jazento sobrevenir, sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir – **laqual causa ez horrible à recomptar**.

L'exemple suivant – qui se trouve déjà employé dans la source d'Esquerrier, les *Grandes Chroniques de France*[704] – en est révélateur, car il est relatif à un jugement moral et éthique, énoncé dans un passage où, de toute évidence, l'enjeu est précisément de susciter l'émotion de l'audience[705]. Cet usage de l'indicatif présent est comparable à celui des sentences d'Anselme de Laon. Pour reprendre les mots de Cédric Giraud à ce sujet :

> L'usage de la forme logique élémentaire "sujet-prédicat" (du type : "la charité est un mouvement") permet de donner à l'énoncé le statut d'une vérité générale et déjoue par avance tout objection. Un usage constatif du présent, formule affirmative à valeur universelle, tour présentatif créent chacun un effet de crédibilité qui tend à cacher l'existence d'une technique rhétorique[706].

2.2. Indicatif imparfait

À l'indicatif imparfait, le [a] tonique de la terminaison *-ia* peut s'amuïr en [e], à la suite d'un déplacement de l'accent tonique sur le [i][707] : *avie-avia-abia* < HABĒBAT, *devie-devia -debia*< DĒBĒBAT, *devian-debian* < DĒBĒBANT.

À propos de la 3PP des verbes du deuxième groupe, nous devons signaler la possibilité d'une désinence en *-in* : *florin* < FLŌRĒBANT*, fugin* < FUGIĒBANT. Jules Ronjat observe des

---

[703] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, p. 99, § 35 ; p. 118, § 57 ; CHAMBON Jean-Pierre, « *L'instruction dels rictors* », *op. cit.*, p. 115 ; MEYER Paul, « Les troisièmes personnes du pluriel en provençal » *Romania*, IX (1880), (pp. 192-215), p. 213 ; *Miracles que Dieus*, *op. cit.*, p. 91.

[704] *Les Grandes Chroniques de France*, t. VIII, p. 276.

[705] À propos de la violence liée à cette mise en scène de la femme enceinte, voir : BOVE Boris, « Violence, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus », in *Violences souveraines au Moyen Âge. Travaux d'une école historique,* sous la direction de François Foronda *et alii,* Paris, Presses Universitaires de France, 2010, (pp. 123-132), p. 125.

[706] GIRAUD Cédric, « Discours magistral, parole d'autorité et violence cachée dans les sentences d'Anselme de Laon († 1117) », in *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Lonrai, Champ Vallon, 2009, (pp. 263-274), p. 270 ; sur l'emploi de l'indicatif présent en occitan, voir également : SAUZET Patrick et UBAUD Josiane, *Le verbe occitan. Guide complet de conjugaison selon les parlers languedociens,* Aix-en-Provence, Édisud, 1995, p. 26.

[707] GRAFSTRÖM Âke, *Étude sur la la graphie, op. cit.*, p. 99, § 35 ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes*, *op. cit.,* p. 172, § 185 ; RONJAT Jules, *op. cit.*, t. I, p. 344, § 193 ; *"Les miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 44.

attestations de formes de l'indicatif imparfait en *-ia/-in* dans le canton d'Ax-les-Termes, « dont le langage est généralement assez semblable à celui de Foix »[708], mais n'en explique pas la raison.

F1[A] présentent trois occurrences de *seignoriavan*. La première (« Dels seignors temporals que per l'abets seignoriavan lo castel et ville de Foix » – 4.6) n'est pas problématique, puisque l'on pourrait penser à une équivalence pour *senhoravan* < *SENIORĀBANT, forme de la 3PP de l'indicatif imparfait de *senhorar*, avec une diphtongaison de [a] en [ia] (qui se rencontre ailleurs dans F1[A]). Les deux autres occurrences de *seignoriavan*, en revanche, ne sont pas claires, puisque ces formes du pluriel se rapportent à des sujets singuliers, sans raison sémantique apparente :

> 5.7 : […] au temps Dagobert, rey de Franco **seignoriavan** touta Guiayna, de *Gallia* et de toute Franco et ainsy meteys *regne*, l'empery, et Ramon comte de Tolosa **seignoriavan**, Hugo papa estan, touta la Gleisa oriental (era) perturbada que en tot le comtat de Tolosa a tard se trobavo fors los forts maisons, tres hommes que y habitesson.

Dans ce passage, on aurait plutôt attendu deux participes présents, du type *senhoran,* pour former « une locution verbale périphrastique indiquant un procès en cours »[709], sur la base des constructions absolues héritées du latin. C'est du moins l'hypothèse la plus probable à la lecture de la locution « Hugo papa estan » (5.7), également contenue dans ce passage. Par ailleurs, on ne s'explique pas cette forme verbale plurielle avec un sujet singulier, celui-ci ne désignant pas un collectif. De notre point de vue, l'explication la plus probable se trouve dans une substitution systématique de *senhoran* (qui peut aussi être la forme de la 3PP de l'imparfait) par *seignoriavan*, y compris dans les passages qui ne l'autorisent pas.

La forme *seignoriavan* n'est toutefois pas complètement absurde : la locution « Ramon comte de Tolosa senhoran » se traduirait effectivement en français par un imparfait (« alors que le comte de Toulouse dominait »), ce qui nous laisse penser que le copiste avait compris le sens global de son modèle mais qu'il peinait à en respecter la structure syntaxique profonde, calquée sur le latin.

Ce passage ne nous étant pas transmis par F1[B], nous ne pouvons pas dépasser le stade de l'hypothèse. Cela étant dit, nous avons deux bonnes raisons de penser que la morphosyntaxe du verbe *senhoran* a effectivement posé problème : d'une part, l'auxiliaire *era* du verbe principal *era perturbada* est absent, ce qui rend le sens global de la phrase obscur ; d'autre part, les difficultés

---

[708] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 268, § 622.
[709] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 222, § 510.

rencontrées dans l'équivalence participe présent / indicatif imparfait se rencontrent ailleurs dans F1[A] (par exemple, *regnant* à la place de *regnia* – 2.4).

2.3. Passé simple

Dès le XIVe siècle, les *Leys d'amor* toulousains considèrent que les infinitifs du troisième groupe en *-ir* avec parfaits faibles doivent s'écrire *-ic* à la 3PS, *-i* étant contraire au bon usage[710]. Cette règle est perceptible dans les *Chroniques romanes* où l'on retrouve des formes comme *moric* – MORĪ ; *eyxic* < EXĪVIT ; *succedic* < SUCCESSIT ; *embasic* < INVĀSIT.

L'alternance de la désinence *-ec/-et* à la 3PS (*donec* < DŌNĀVIT VS *speret* < *SPERĀVIT ; *foc* < FUIT VS *pot* < POTUIT), qui témoigne d'un amuïssement de la consonne occlusive sourde conduisant à une perte de distinction avec la dentale sourde[711], nous confirme la datation du texte, puisqu'elle est commune à l'ensemble des territoires méridionaux aux XIVe et XVe siècle[712]. Précisons toutefois que les formes en *-c* sont beaucoup plus nombreuses que celle en *-t*.

Les formes *fec* < FĒCIT et *fen* < FĒCĒRUNT sont particulières (« fec grands mals en lo realme de Franco » – 3.4 ; « et aquy lo fen passar martiry » – 3.4) : l'usage aurait voulu que les troisièmes personnes du singulier et du pluriel soient *fetz/fes/fe* et *feron/feiron*. Ici, *fec-fen* sont vraisemblablement obtenus par alignement sur les formes faibles en *-ar* ; cet usage, fautif au premier abord, s'explique sans doute par sa fréquence[713].

La terminaison du passé simple de la 3PP en *-eron* ne se rencontre qu'une fois : *volgueron*. La terminaison faible, en *-eren* existe (*prengueren*, *torneren*) à côté de la terminaison forte, en *-ren*, dominante (*entren, foren, demoren*, etc.)[714]. Mentionnons également des formes de la 3PP du pluriel en *-gon* et non *-gron*, cette désinence en *-gon* constituant une extension analogique des formes en *-ec* même quand l'étymologie ne le justifie pas : *prengon*. Cette désinence est aussi attestée dans la *Chanson de la croisade albigeoise*[715].

---

[710] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 127 ; BRUNEL Charles, *Les plus anciens chartes*, *op. cit.*, p. XLV.
[711] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. II, pp. 268-269, § 371 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la morphologie*, *op. cit.*, pp. 127-128, § 64.
[712] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 178-179, § 571 ; JEANROY Alfred, « Poésies provençales », *op. cit.*, pp. 26 & 40 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 92-93 & 28 ; *La chirurgie d'Albucasis (ou Albucasim)*, *op. cit.*, p. IX ; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 74 & 95.
[713] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 179, § 571 ; GRAFSTRÖM Åke, *Étude sur la graphie*, *op. cit.*, § 66, pp. 135.139 ;*"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 93.
[714] ZUFFEREY François, *Recherches linguistiques*, *op. cit.*, p. 183 ; '*"Miracles que Dieus", op. cit.*, p. 93 ; MENICHETTI Caterina, *Il canzoniere*, *op. cit.*, p. 121.
[715] *La chanson de la croisade albigeoise*, *op. cit.*, pp. XXIX et XXX ; BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes*, *op. cit.*, pp. XXXI, n. 4, XLIV, XLV.

La construction périphrastique *anar* (à l'indicatif présent) + infinitif, typique du catalan, est « employée dans la narration à peu près avec la même valeur que le prét[érit] simple »[716]. Sans être fréquente, elle apparaît avec une certaine régularité dans les *Chroniques romanes*, autant dans $F1^A$ que $F1^B$: « se van enventar » (5.7), « van tramettre » (30.33), « van elegir » (30.33). Le syntagme verbal « van panan » peut être corrigé en *van panar*, selon le principe de la *lectio difficilior* : sachant qu'il existe plusieurs cas de chute du *-r* en position finale dans les formes de l'infinitif, il est possible que le modèle contenait *van pana* pour *van panar* et que le copiste ait restitué un *-n* comme il écrit « fazian <crezen> » (27.31) pour *fazian crezer*. Si tel est le cas, il faut toutefois considérer que la faute remonte à un stade antérieur de la tradition, car elle est commune à $F1^A$ et $F1^B$. Mentionnons également la périphrase « anava per metre » (57.44), qui semble plutôt s'entendre comme un futur proche dans un contexte passé, dans le sens « il s'apprêtait à causer ».

2.4. Conditionnel présent et passé

D'un point de vue morphologique, Antoine Thomas précise à propos d'*aguera* (« no la volguet donnar à negun sino en aquil que be aguera merit » – 7.18) qu'il s'agit d'une « forme allongée de l'ancien conditionnel *agra*, dont l'allongement correspond à celui du parfait *ag* en *aguec* »[717]. Cette forme conservatrice – qui n'est donc pas gasconne, comme le croyaient Henri Courteault et Félix Pasquier[718] – ayant disparu assez tôt dans le Moyen Âge, il est plus probable d'admettre un archaïsme de la part d'Arnaud Esquerrier que du copiste du XVIIe siècle.

2.5. Subjonctif imparfait

Au pluriel $F1^A$ emploie autant les formes faibles en *-essan* (*demoressan, portessan*) que les formes fortes en *-esson* (*anesson, habitesson*), avec malgré tout une nette préférence pour les formes faibles[719]. Sur ce point, les deux occurrences de *fessan* sont révélatrices ; comme l'explique Ingrid Arthur pour les *Miracles* de saint Bonaventure :

> L'*a* est due à l'analogie de la terminaison du présent du subjonctif de la deuxième et de la troisième conjugaison. […]. Les *Leys* n'acceptent pas de telles formes. P[aul] Meyer, dans la *Chanson de la*

---

716 RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, pp. 204-205, § 586 ; JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 238, § 544 ; *"Miracles que Dieus*, *op. cit.*, p. 96.
717 THOMAS Antoine, « [compte rendu] *Chroniques romanes des comtes de Foix*, composées au quinzième siècle par Arnaud Esquerrier et Miègeville et publiées pour la première fois par F. Pasquier et H. Courteault. Toulouse, Privat ; Paris, Picard, 1895, avec un fac-similé », *Annales du Midi*, 9/35 (1897), pp. 361-362.
718 Voir également : *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 8, n. 1.
719 RONJAT Jules, *op. cit.*, pp. 195-198, §§ 581-582 ; GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane », *op. cit.*, p. 52 ; sur la valeur de ces subjonctifs imparfaits, voir : JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 251, § 579.

> *Croisade contre les Albigeois* […], informe du fait que ces formes allongées se rencontrent en diverses parties du Midi et qu'elles ne sont pas étrangères au pays de Foix[720].

F1[A] n'opère pas vraiment de distinctions modales claires entre les verbes des phrases principales et ceux des subordonnées. Même dans les subordonnées concessives introduites par *jassia que* qui demanderaient un subjonctif, F1[A] peut employer l'indicatif :

> 54.43 : […] li fen l'omenatge à Paris, jassia que **foc fayta** guerra et contrast contra lo cognestable et sas gens.

> 57.44 : […] obtenguec abolicio d-582el rey jassia que, per mantenir la seignoria del rey et per mantenir la guerra, **abia feyt batre** lad[ita] moneda dels guillalmes.

Seule la conjonction de subordination *sino que* (avec valeur de « sauf si ») semble systématiquement construite avec le subjonctif : « sino que fos cas qu'el meteys y agues anar et passar » (34.34) ; « sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir » (49.41). Mais si *sino que* prend valeur de « sans que », l'indicatif est autorisé : « sino que foc avisat » (46.41).

3. SYNTAXE

Étudier la syntaxe des *Chroniques romanes* est essentiel pour deux raisons : d'une part, parce que l'unique témoin complet est tardif (XVIIe siècle) et porte la marque d'interventions importantes de la part de la tradition manuscrite. Or la syntaxe constitue, avec le lexique, l'un des éléments les plus certainement attribuable à l'auteur. D'autre part, parce que la syntaxe peut nous informer sur la variation diaphasique du texte et donc sur les conditions de sa réception. Comme l'explique Martin D. Glessgen :

> La syntaxe de la phrase simple fournit un grand nombre de renseignements sur les processus de neutralisation et normalisation linguistiques ; la syntaxe de la phrase complexe donne au contraire la mesure peut-être la plus fiable pour évaluer le degré d'élaboration d'un texte ou d'un état de langue[721].

---

[720] *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 93-94.
Paris, Renouard, 1875-1879, t. I, p. CXV.

[721] GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », in *La langue des actes, Actes du XIe congrès de la Commission internationale de diplomatique*, sous la direction de Olivier Guyotjeannin, Paris, École des chartes, 2006, (pp. 1-25), p. 17.

Sans tenir compte des énoncés dont la structure a visiblement été pervertie par une mécompréhension ou une mélecture de l'un des acteurs de la tradition manuscrite, nous mentionnons ici les structures syntaxiques et morphosyntaxiques que nous jugeons dignes d'un commentaire : d'une côté, parce que – tout en étant conformes aux usages de la langue ancienne (oc ou oïl) – elles pourraient dérouter le lecteur francophone ; de l'autre, parce qu'elles apportent des éclaircissements sur le contexte d'écriture, de réception ou la formation de l'auteur, notamment en ce qui concerne les structures héritées du latin[722]. Ainsi, nous pensons que certaines des structures des *Chroniques romanes*, sans être surprenantes, peuvent être qualifiées d'élitistes et donc orientées vers un public intellectuellement favorisé.

3.1. Syntaxe de la phrase simple

3.1.1. Ordre des constituants majeurs

La structure la plus courante des *Chroniques romanes* est SVO[723] : « Mossen Gaston foc fil de Mossen Gaston et de Madona Johana d'Artoys » (39.36).

Toutefois, lorsque l'énoncé commence par un complément de phrase, il arrive que le sujet et le verbe soient inversés (OVS), conformément à l'usage occitan[724] : « per lo papa Innocent et per lo rey de Franco foc dada la conqueste al comte Simon de Montfort » (21.30). Plus classique est l'inversion sujet-verbe dans les incises : « Per Narbonna, dissit Carles Magnes à Aymeric de Narbonna, seras duc […] » (18.8).

Lorsque l'auteur veut mettre en évidence une information portée par un complément du verbe (direct ou indirect), il peut placer ce dernier en position antéposée sans procéder à une inversion sujet-verbe (OSV)[725] : « Et autres mals fec en las plasses des gentilshommes del comtat » (10.23). Dans la phrase suivante, l'auteur a soin de rappeler l'information du datif dans un pronom personnel renvoyant au groupe nominal antéposé : « Et los hommes del loc qui s'en son fugits et los que se poguen trobar, Mosseignor lo comte los a fayt ostar a cascun lo pung dreyt et l'œil dreyt » (66.49). Il arrive aussi que l'on rencontre une structure du type SOV, avec rejet du verbe en fin d'énoncé, notamment dans les relatives et les subordonnées, ce qui est caractéristique de l'ancien

---

[722] MARCOTTE Stéphane, « Prolégomènes à l'étude », *op. cit.*, p. 354.
[723] Résolution d'abréviation : *S* = sujet, *V* = verbe, *O* = compléments du verbe (direct ou indirect) ou complément de phrase.
[724] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 524, § 765 ; JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 362, § 848 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, pp. 118-119.
[725] Cette structure est rare : JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 360, § 843.

occitan et de l'ancien français[726] : « Artus de Bretanha que tants et merveilhoses feyts conquestec » (4.5). Au sein de F1^{A}, nous avons même une attestation de l'insertion d'un pronom entre l'auxiliaire et le participe passé, dans une relative : « per los servicis que feyts li avio » (20.29). Il est vrai que, comme le remarque Jules Ronjat, le pronom *li* pour *lui* jouit d'une « grande liberté de construction »[727].

Enfin, nous avons également une construction du type VSO : « Seguen se las estorias et canoninguas des principi don los seignors comtes de Foix soun descenduts » (7.17). Cette structure est motivée par la volonté de ne pas séparer le syntagme nominal sujet de la relative qui dépend de lui. Remarquons aussi l'inversion du verbe et du pronom réflexif, visant à faire commencer la phrase par un élément tonique, conformément aux habitudes d'écriture des anciennes langues romanes (français, occitan, catalan, notamment)[728]. Cette construction reste toutefois rare dans F1^{A} et, le plus souvent, on adopte la conjonction *et* + pronom réfléchi + verbe : « Et se liec en las estorias de Carles Magnes » (29.33), « Et se troba en las canoniguas dels papas » (5.7).

3.1.2. Accord sujet-verbe

Le participe passé employé avec l'auxiliaire *aver* s'accorde avec l'accusatif placé devant (« totas aquellas convenensas que lo rey En Peyre ly abia faytes » – 20.29), mais aussi parfois derrière (« per so que avia laissada sa molher » – 12.25)[729].

Il peut arriver que par syllepse, un sujet singulier à valeur collective entraîne un verbe pluriel ou, à l'inverse, qu'un sujet pluriel désignant un groupe d'individus uniforme entraîne un verbe au singulier[730] : « la major partida se neguen en la Garona et à l'Arieje » (51.41), mais aussi « los Armanhagues y era » (59.45). Ces phénomènes sont également perceptibles dans la chronique de Michel de Bernis[731].

3.1.3. Conjonctions de coordination

Généralement, F1^{A} introduit une nouvelle proposition syntaxique par une conjonction de coordination (*et*/*e*, *car*) permettant de relier la nouvelle proposition à la précédente de manière à

---

[726] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 363, § 849.
[727] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 568, § 794 ; la même construction apparaît dans : "*Miracles que Dieus"*, *op. cit*, p. 120 & 122.
[728] JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 360, § 842.
[729] *Id.,* p. 235, § 529 ; "*Miracles que Dieus", op. cit.*, p. 95 & 112.
[730] RONJAT Jules, *op. cit.*, t. III, p. 527, § 768 ; *Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 23, § 67.
[731] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 413.

renforcer « la notion d'un ensemble »[732]. Cette disposition se rencontre de façon particulièrement fréquente dans les textes religieux et législatifs[733].

Au sein de F1[A], l'usage de *et* est d'ailleurs si récurrent qu'il perd souvent sa fonction de conjonction de coordination et indique simplement le lien logique entre deux parties de l'énoncé : « Et à Bernard, son segong fil, et à Madona Aladays, **et** maire de Bernard, laissec la viguarie de Savartes ab lo Castelpenent que ara se appella Colh de Barry » (10.23). Ici, le *et* semble souligner que Dame Adélaïde, en plus d'être la veuve du comte Bernard, est aussi consultée dans cette affaire de succession en tant que mère de l'héritier principal.

Le même phénomène apparaît quand la phrase principale débute par une relative ou une subordonnée, comme pour signifier le lien logique entre les deux parties de l'énoncé[734] : « Cum se fec so que els no agueran feyt per lu, **et** demorec en Franco gran temps […] » (60.45).

Les conjonctions de coordination jouent un rôle prépondérant dans la constitution d'un discours logique et argumentatif[735], objectif participant à l'essence profonde des *Chroniques romanes*. Dans son article « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique »[736], Olivier Biaggini dresse la liste des adverbes établissant des liens logiques entre deux énoncés de manière à suggérer des rapports de causalité entre des événements dont l'enchaînement – sans être nécessairement conforme à l'idéal de véracité – sert les enjeux du texte :

- *segon* et *ainsi*, indiquant la conformité entre le récit et la source convoquée : « Segon sas canoniguas et legenda » (2.3) ; « ainsi cum plus à ple appar per las lettras reals que son al castel de Foix » (41.36).
- *car* et *per so (que)*, indiquant la cause ou la conséquence : « « Per so no ly fen honor à son retourn car no ly appartenia » (5.7).

---

732 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 315, § 731.

733 LAFONT Robert, « Remarque sur l'emploi de *E* introductif du verbe principal en ancien occitan », in *Actes et mémoires du IIIe Congrès international de langue et littérature d'oc. Bordeaux (3-8 septembre 1961)*, Rodez, Subervie, 1965, t. 1, (pp. 34-41), p. 38 ; RASMUSSEN Jens, *La prose narrative française du XVe siècle. Étude esthétique et stylistique*, Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1958, p. 73 ; voir également : BIU Hélène, « La traduction occitane des *Flores chronicorum* de Bernard Gui », in *L'occitan. Une langue du travail & de la vie quotidienne. Du XIIe au XXIe siècle. Les traductions et les termes techniques en langue d'oc*, Actes du colloque de Limoges, publiés par Jean-Loup Lemaître et Françoise Vieillard, Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Centre Tobar, 2009, (pp. 247-262), p. 252 ; JEANROY Alfred et VIGNAUX A., *Voyage au purgatoire de saint Patrice. Visions de Tindal et de saint Paul,* Toulouse, Privat, 1903, p. LI.

734 JENSEN Frede, *op. cit.*, p. 316, § 731 ; *Miracles que Dieus*, *op. cit.*, p. 115.

735 SASSIER Yves, « Un exemple de rhétorique judiciaire au Xe siècle. Le procès de l'archevêque Arnoul de Reims, traître à Hugues Capet », in *Pouvoir, rhétorique et justice,* sous la direction de Jean-Marc Joubert et François Ploton-Nicollet, Paris, Classiques Garnier, 2019, (pp. 175-201), p. 184.

736 BIAGGINI Olivier, « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique », *Atalaya. Revue française d'Études Médiévales Hispaniques*, 9 (1998), (pp. 159-176), pp. 166-168.

3.2. Structures syntaxiques savantes

L'héritage latin transparaît dans la conservation – voire la translation – de certaines structures classiques. Nous en avons repéré de deux types : d'une part, le *cum historique* est construit par association d'un verbe au subjonctif et de la préposition *cum* : « cum anes de Sainct-Peyre a Latora » (5.7), qui se traduit par la particule « comme », « alors que » + indicatif imparfait : « comme elle se rendait de Saint-Pierre à Latran ».

D'autre part, *l'ablatif absolu*, construit en latin par l'association entre un sujet et un participe passé à l'ablatif s'est transmis en occitan mais de façon isolée ; comme l'explique Frede Jensen : « L'emploi du participe passé dans une construction absolue est une tournure savante qui a des antécédents latins, mais qui, pour l'occitan, n'est documentée que dans des textes tardifs »[737]. Déjà perceptible chez Michel de Bernis[738], cette structure est effectivement employée par Arnaud Esquerrier : l'expression « gasanhada la batalha per lo Mestre de Proucia » (45.41), par exemple, ne peut se traduire que par « après qu'il avait remporté la bataille pour le Maître de Prussie ».

L'influence de la formation savante d'Arnaud Esquerrier sur sa syntaxe est aussi perceptible dans la présence de dittologies : « lo comencemen et lo preambul del presen libre » (1.1) ; « cap et tiltre principal de la seignoria » (1.2) ; « ez estat justifficat et provat » (74.71) ; « se declararava et se monstrava » (77.73). Ces doublets peuvent s'expliquer de deux manières : d'un côté, ils auraient pour fonction d'affirmer avec plus d'assurance les propos d'un document diplomatique, de « retirer tout aliment aux contestations élevées sous prétexte de défaut »[739], et de combler les espaces de la page[740]. De l'autre, ces dittologies s'expliqueraient par un processus de traduction depuis une source latine, où l'auteur fait le choix de conserver le mot savant de son modèle tout en lui apposant un synonyme contemporain, plus accessible à ses lecteurs[741]. Ces juxtapositions des synonymes sont peut-être apparues d'autant plus heureuses qu'elles créaient un effet de rythme binaire voire ternaire[742] (« per sa bontat et gran noblessa et sagessa » – 62.45), encouragé par l'époque de rédaction, qui favorisait ce type d'ornementations scripturaires[743].

---

737 JENSEN Frede, *op. cit.*, pp. 233-234, § 533-534 ; *"Miracles que Dieus"*, *op. cit.*, p. 113.
738 BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 413.
739 MARCOTTE Suzanne, « Prolégomènes à l'étude », *op. cit.*, p. 352.
740 CHRISTIAN Laux, *op. cit.*, p. 41 ; voir aussi Étude littéraire : « Source des *Chroniques romanes* ».
741 À ce propos, voir : DUVAL Frédéric*, Dire Rome en Français. Dictionnaire onomasiologique des institutions*, Genève, Droz, 2012 ; GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire », *op. cit.*, p. 14.
742 RASMUSSEN Jens, *op. cit.*, p. 46.
743 *Id.*, p. 23; à propos de l'emploi du vocabulaire juridique dans la production littéraire contemporaine, voir : RASMUSSEN Jens, *op. cit.*, p. 37 ; *Les cent nouvelles nouvelles,* édition de Roger Dubuis, Paris, Champion, 2005, App. IV, 21.

Lexique

1. DROIT, NOTARIAT, TRÉSORERIE

La majorité des lexèmes savants est relative au droit et au notariat, à laquelle se superposent des réflexes scripturaires rappelant le jargon juridique, tels que la transposition de l'adverbe latin *item*, la récurrence de la forme pronominale et déterminative *loqual* ou du suffixe *-dit* ; de même, certaines expressions semblent se placer en héritage direct de celles employées dans les chartes latines méridionales : « ez a saber » (2.1, 2.3, 2.4, 12.25, 75.72), équivalent pour *siendum est* [744], ou « per ben fe et leyal estre » (66.49) proche de *bona fide et sine enganno*[745]. Mathias Bouyer avance l'hypothèse que ces réflexes scripturaires puissent être involontaires, en ce qu'ils résulteraient d'une déformation professionnelle ; à propos de Clarin de Crépey, secrétaire du duc de Bar et présentant un profil similaire à Arnaud Esquerrier, il déclare : « en tant que juriste, il connaît parfaitement ces procédures et agit donc par habitude »[746]. Même si cette hypothèse peut être validée, nous n'excluons pas qu'Arnaud Esquerrier s'inscrive dans une dynamique consciente de constitution d'un discours argumentatif au sein duquel, par exemple, les adverbes de conséquence ou de causalité (*comme, car*) participent à lui donner l'allure d'un discours logique[747] et par extension, à l'accréditer et le légitimer.

En matière de lexique juridique, il convient de distinguer[748] : 1) les lexèmes qui appartiennent au monde juridico-administratif et qui sont fréquents dans les textes documentaires, mais qui pourraient se rencontrer sans difficulté dans le vocabulaire de la vie quotidienne ou dans des textes littéraires : *aloy*, *fieufs*, *homenatge* – en l'occurrence, il s'agit de termes appartenant au droit féodal, donc largement antérieurs au XVe siècle et entrés de longue date dans l'histoire culturelle ; 2) le « vrai lexique spécialisé »[749] qui suppose une maîtrise technique par l'auteur : *archif* , *confiscatio, donnatio*, *deserentabla*, *estrumen*, *franquesas*, *intestat*, *leuda*, *pariatge*, *tutrix, sentencialament* ; 3) les termes juridiques qui « ont été forgés à l'intérieur de l'écrit documentaire, mais le dépassent dans l'usage »[750] : *greuge*.

---

[744] MARTEL Philippe, *Études de langue et d'histoire occitanes*, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Lemotgès, Lambert-Lucas, 2015, p. 82.
[745] *Id.*, p. 79.
[746] BOUYER Mathias, « Les secrétaires du duc de Bar Robert Ier : L'exemple de Clarin de Crépey (fin XIVe-début XVe siècle), in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrière, réseaux*, sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Neus et Étienne Renard, Turnhout, Brepols, 2019, (pp. 265-278), p. 274.
[747] SASSIER Yves, « Un exemple de rhétorique », *op. cit.*, p. 184 ; voir aussi « Morphosyntaxe ».
[748] GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire », *op. cit.*, p. 15.
[749] *Ibid.*
[750] *Ibid.*

Ajoutons qu'un sous-champ, relatif à la trésorerie – fonction première d'Arnaud Esquerrier, qui représente le Trésor comtal aux États de Foix[751] – peut être dégagé : *cotta* ; *delme* ; *despensa* ; *financo* ; *floris*[752] ; *pagua* ; *pecunia* ; *rendas* ; *retributio* ; *thesaur* ; *tresaurier*. De même, la profession d'Arnaud Esquerrier explique le détail précis des entrées et des sorties financières des comtes de Foix, ventes, donations et autres dots : par exemple, « Madona Esclarmonda, que foc molher del rey de Malhorca, et ab dot de CL mil sols de molgares » (20.29). Ce dernier terme, *molgares/molgaires*, se traduisant par « melgorien » (*melgoirès* en occitan) et désignant les deniers d'argent des comtes de Melguel (Hérault), n'est pas surprenant dans ce contexte, car le sou melgorien était effectivement la monnaie usitée dans le comté de Foix jusqu'au XIVe siècle[753]. De même, la « moneda, appellada guilhemes » (57.44) fait référence au guilhem, une monnaie de cuivre frappée à la Tour de la Monnaie à Pamiers au XVe siècle. Comme l'indique le texte, la frappe de cette monnaie fut sanctionnée par Charles VII, qui en exigea la cessation en 1422[754], même si le comte de Foix prétendit qu'elle participait à l'effort de guerre. En outre, le texte rend compte de la maîtrise de l'auteur dans les contrats de paréage, qui ne sont pas toujours de nature pécuniaire mais peuvent également relever d'accords en nature, sur la base d'échanges de biens ou de services :

> 16.27 : Aquel an, fec lo pariatge ab l'abbat de Sant-Antoni de Pamias et l'abbat li donec lo castel de Pamias a lu et as siens; et Mossen Roger donec al couvent de Sant-Antoni, per cascun an, ala festa del glorios sant, miech muech de net forment, un miech de bon vi et una vacca grassa et quatre porcs ou quatre sols.

Enfin, précisons que l'entrelacement des fonctions notariales et trésorières apparaît distinctement dans l'usage précis que l'auteur fait des termes comme *procuraire* (« vostre procuraire en lou comtat de Foix » – page de garde), *bailliz* (« lo bailliz de Lyo » – 64.47), *seneschal* (« sos seneschals de Tolosa et de Carcassonna » – 74.72), qui témoignent de sa connaissance des rouages administratifs, malgré la multiplication des titres attachés aux nouveaux offices royaux selon une hiérarchie parfois complexe[755].

---

751 COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, pp. 362-375.
752 Probablement aragonais ; les florins aragonais sont utilisés dans le comté de Foix à partir de 1364 (TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince Pyrénées (1331-1391)*, Pau, Éditions Deucalion, 1993, pp. 194-196).
753 GRIERSON Philip, *Monnaies du Moyen Âge*, Fribourg, Office du livre, 1976.
754 Un prêtre du diocèse de Pamiers, *Histoire du pays de Foix*, Paris, Debécourt, 1840, p. 219.
755 GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, p. 188.

Au-delà des sources employées ou de la volonté de l'auteur de se doter d'un ethos prestigieux, ces champs lexicaux nous renseignent surtout en tant qu'ils constituent la marque de distinction d'un public-cible précis. En effet, comme l'explique Martin D. Glessgen, le degré de technicité d'un texte permet d'évaluer sa valeur communicative : « un texte très spécifique était autrement perçu et avait d'autres fonctions pragmatiques qu'un texte compréhensible par tous »[756]. À ce titre, l'emploi de formes telles que *Kalendas* et *Idus*, relatives au calendrier romain, est significatif dans un écrit du XVe siècle, même de coloration juridique[757] ; à n'en pas douter, ces formes relèvent, sinon d'un archaïsme très marqué, au moins d'un degré d'érudition décodable par un public intellectuellement favorisé.

2. RELIGION

Le champ lexical du religieux regroupe, d'un côté, les réalités du quotidien ecclésiastique : par exemple, *abbadia* ; *batejar* ; *canonge* ; *diocesa* ; *excomengar* ; *gleisa* ; *lay* ; *monastier* ; *orde* ; *papa* ; *religioses* ; *scisme-scismatic* ; *suffragan* ; *vicari*. De l'autre, les croyances dogmatiques : par exemple, *adorar* ; *crezence* ; *denonciacio* ; *endemoniat-indemoniat* ; *espirar-espiracio* ; *fe-fee* ; *glorios* ; *idola-idolatria* ; *mahommerie* ; *peccat* ; *pregaria* ; *renegava* ; *suplici d'Infern* ; *vertut divina*. Ce répertoire lexical témoigne de la coloration religieuse des *Chroniques romanes des comtes de Foix,* telles que pensées par Arnaud Esquerrier. Cette disposition s'explique, une fois de plus, par la formation de l'auteur. Sur ce point, précisons que, d'un point de vue stylistique, discours religieux, juridique et historique sont, tout au long de l'époque médiévale, en étroite correspondance : dès leur plus jeune âge, les élèves apprenaient, en lisant les historiens anciens, « à la fois règles de grammaire et maximes de sagesse. Etudiant les nombreux discours dont ces historiens émaillaient leurs œuvres, ils apprenaient même les secrets du style »[758].

3. PARENTÉ

Le champ lexical de la parenté[759] est également relativement développé : *aujolla* ; *cousina* ; *cosi* ; *germa* ; *cunhat* ; *enfants* ; *familhar* ; *fil* ; *filha* ; *frayre* ; *generacio* ; *linatge* ; *marit* ; *mayre* ; *mayrastra* ; *molher* ; *nebot* ; *parens* ; *parentella* ; *proda* ; *payre* ; *sor* ; *sougre*, ce qui est d'autant plus intéressant qu'Arnaud

---

[756] GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire », *op. cit.*, pp. 15-16.
[757] À ce propos, voir : TOCK Benoît-Michel et GUYOTJEANNIN Olivier, « *Mos presentis patrie* : les styles de changement du millésime dans les actes français (XIe-XVIe siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 157/1 (1999), pp. 41-109.
[758] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980, p. 28 ; voir aussi « Historiographie méridionale ».
[759] Pour plus d'informations sur ce sujet, voir : BOUVIER Jean-Claude, « À propos du vocabulaire de la parenté – Essai de mesure de la diversité lexicale des langues romanes », *Cahiers d'études romanes*, 1 (1974), Aix-en-Provence, pp. 5-15.

Esquerrier insiste beaucoup plus que Michel de Bernis sur les liens familiaux unissant la lignée des comtes de Foix. À propos de Gaston Ier de Foix, voici le genre d'informations lignagères fournies par de Bernis :

> Lo onze comte de Foixs foc lo primier nomnat Gaston, quar aixi ac ordenec lod. mossen Rogier Bernat son pay per la voluntat deld. mossen Gaston, ssenhor de Bearn, son sogre […]. Et demoren après luy tres filhs que lo maior no avia sino que sept ans, loqual avia nom Gaston[760].

En comparaison, la notice d'Arnaud Esquerrier sur Gaston Ier précise d'emblée le nom du père et de la mère, celui de l'épouse du comte et la descendance engendrée par ces derniers :

> 37.35 : Mossen Gaston foc fil de Mossen Roger Bernat et de Madona Margarida de Bearn. Et foc marit de Madona Johana d'Artoys, filla del comte Robert d'Artoys.

Et en conclusion de cette notice :

> 38.35 : Aquest seignor aguec de Madona Johana d'Artoys, sa molher, tres fils: la un foc Mossen Gaston; l'autre foc Mossen Roger Bernard, que foc vescomte de Castelbo et seignor de Moncada; l'autre foc Mossen Robert que foc avesque de Lavaur; et aguec un fil, no de sa dita molher, que ac nom Lop, que foc seignor de Ravat; et aguet una filla appellada Madona Blangna, que foc molher de Mossen Johan de Grailli, captan de Bug et Pug Pauli, que foc maridada per Mossen Gaston, son fraire, l'an mil tres cens trente sept.

Certes, il convient de manipuler cet exemple prudence : s'agissant de la descendance, le portrait de Gaston Ier est d'une rare précision paritaire, les mentions de fils étant généralement bien plus nombreuses que celles de filles dans ce type d'écrits[761]. Dans sa globalité, la chronique d'Arnaud Esquerrier ne fait d'ailleurs pas exception puisque l'on compte septante-sept occurrences de *fil/fils* contre vingt-huit occurrences de *filla/fillas/fille/filles*, soit un rapport d'environ un tiers, ce qui est conforme aux analyses d'Arlette Higounet-Nadal en la matière[762]. Les informations généalogiques livrées par Esquerrier restent toutefois nettement supérieures à celles de son prédécesseur – quelle que soit la notice – et on note une plus grande variété de vocables féminins, ce qui confirme de l'attention accordée par l'auteur à toutes les stratifications de l'arbre généalogique, y compris dans ses branches féminines : *aujolla* (1 occurrence) ; *cousina* (2 occurrences) ; *enfanta* (3 occurrences) ;

---

[760] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 425.
[761] HIGOUNET-NADAL Arlette, « Le vocabulaire de la parenté dans le Cartulaire de la Sauve-Majeure. Essai d'interprétation démographique et sociale », in *Terres et Hommes du Sud. Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, Biarritz, J&D Éditions, 1992, (pp. 63-78), p. 64.
[762] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture*, *op. cit.*, p. 28.

filha-filla-fille (28 occurrences) ; *mayre* (4 occurrences); *mayrastra* (1 occurrence) ; *molher* (37 occurrences) ; *sor* (7 occurrences).

Sans doute aidé par son expérience testamentaire, Arnaud Esquerrier a en effet bien mesuré l'importance des « solidarités familiales »[763], non seulement pour mieux défendre les « prérogatives économiques et sociales »[764] des comtes de Foix, mais aussi pour combler les éventuels manquements au sein de l'arbre généalogique (par exemple, dans le cas de Gaston Fébus, mort sans héritier légitime). Toutes les branches sont donc convoquées pour faire la démonstration de la continuité interrompue du lignage, même si celle-ci doit se faire au prix de la mention des bâtards des comtes :

> 52.41 : Aultras valentias fec, que assi no son escriptos, et si fec il XVII castels; et de lu no demorec degun fil lyal, sino Mossen Yban lo bastard.

Michel de Bernis nie leur existence[765], mais Esquerrier y voit un moyen de garantir, coûte que coûte, la filiation directe depuis Bernard Roger. De même, il consent aussi à quelques circonvolutions dans les ramifications de l'arbre familial, donnant parfois l'impression de souhaiter perdre son lecteur dans son explication :

> 55.43 : De Mossen Archimbaud vos dire que son payre era cosin germa del comte Febus, car lo payre del comte Febus et la aujolla de Mossen Archimbaud eran fray et sor; et per so era nebot del comte Febus, fil de son cosi germa, et era cosi tiers del comte Mathieu. Mossen Archimbaud moric l'an mil quatre cens treze et foc comte treze ans.

En conclusion, les champs lexicaux – dans la manière dont ils se déploient et les enjeux qu'ils soulèvent – confirment le profil de l'auteur : un homme de lois, spécialiste en trésorerie et avec une solide maîtrise de la matière religieuse. Concernant les registres relatifs aux questions de droit et de lignage, il vaudrait sans doute la peine de comparer ces résultats aux analyses de Laurent Macé à propos de la présence récurrente des femmes dans les chartes toulousaines, que l'historien considère comme « un trait original spécifique à la dynastie toulousaine »[766]. En prenant exemple de la méthode employée par Joseph Morsel pour déterminer la place et la valeur réservées aux

---

763 CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité. Les noblesses italiennes en quête d'identité (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 71.
764 *Id.*, p. 72.
765 LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Le drame d'Orthez (1380) ou les stratégies du silence », in *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, coordonné par Ludivine Bantigny, Aline Benain et Muriel Le Roux, Paris, Perrin, 2004, (pp. 275-286), p. 279.
766 MACÉ Laurent, *Les comtes de Toulouse et leur entourage. XIIe-XIIIe siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir,* Toulouse, Éditions Privat, 2000, p. 211.

dames dans les registres de la famille des Thüngen à la fin du Moyen Âge[767], il serait utile de voir si les conclusions de Laurent Macé peuvent être étendues au-delà de l'espace toulousain des XIIe et XIIIe siècles, pour tirer quelque observation plus large sur les discours et les pratiques généalogiques de l'aristocratie méridionale du Moyen Âge.

[767] MORSEL Joseph, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag, 2000, pp. 119-137 ; MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté et reproduction sociale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Picard, 2017, pp. 91-110.

Conclusion

Il apparaît que F1[A] présente une série de phénomènes graphophonétiques et/ou morphosyntaxiques spécifiquement attestés dans la région du Languedoc occidental :

- <g>/<ch> fin. pour [tʃ] (< DI) : *miech-mieg* < MEDIUM
- [a] non-étymo. initial : *Benaduc* < BENEDICTUM
- E atone + [n] + cons. > [i] : *dins* <D(E)ĬNTUS
- D intervoc. > Ø : *coa* pour *coda* < CAUDAM
- N(O)R > [ndr] : *ondrada* < HONŌRĀTAM
- RB > [l]: *aybre* < (*albre*) < ARBOREM)
- désinence de l'ind. prés. -ANT > *-en* : *donen* < DŌNANT (F1[B] : *menen* < *MINANT)

Nous avons également pu repérer quelques phénomènes typiques du Pays de Foix :

- A ton. + [j] (< CT) > [aj] = [ɛj] > [ɛ] : *tet* < TĒCTUM
- <ts> = <tz> > [ts] (> [s]) : *estats/estatz* < STATUM (F1[B]: *astats- estatz* <STATUM)
- <t> (= [t] ?) en finale absolue : *couvent* < CONVENTUM (F1[B] : *vallent* < VALENTEM)

En revanche, certains graphèmes témoignent d'une influence linguistique extérieure au domaine de Foix (languedocien oriental, gascon, français, catalan, navarrais). Ainsi, certains phénomènes – qu'ils soient graphiques, phonétiques ou morphosyntaxiques – peuvent avoir été adoptés au sein de F1[A] en raison d'influences extérieures conjointes, qu'il est mal aisé de départager (par exemple, l'adoption de la forme *le*, à côté de *lo*, pour le déterminant défini article pourrait s'expliquer par l'influence des usages scripturaires toulousains, mais aussi de ceux du français ou du gascon). Pour comprendre cette disposition, deux explications peuvent être fournies, qui ne s'excluent pas mutuellement.

Certaines formes pourraient illustrer la stratigraphie du manuscrit qui, pour rappel, date du XVIIe siècle : elles auraient été introduites par les copistes successifs et se seraient superposées aux spécificités du texte tel que rédigé par Arnaud Esquerrier. À ce titre, il convient de préciser les phénomènes qui ne semblent pas pouvoir être imputés à la plume de l'auteur[768]. D'une part, le

[768] Sur la difficulté de distinguer langue de l'auteur et langue du copiste, voir : LEONARDI Lino, « Langue du copiste et langue de l'auteur », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Dual, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 167-180.

passage du *-a* atone à en *-o* en finale absolue (*rodos* pour *rodas*, par exemple) : bien que ce phénomène soit déjà attesté au XVe siècle, il est loin d'être aussi fréquent à l'époque que la façon dont F1^A^ en atteste. Par ailleurs, cette disposition est inconciliable avec le passage du *a* atone à *e* en finale absolue qui, lui, est bien attesté dans les documents des chancelleries fuxéenne et béarnaise depuis le XIVe siècle. D'autre part, certaines graphies visant à restituer les consonnes étymologiques semblent plutôt rendre compte des habitudes d'écriture des XVIe-XVIIe siècles : par exemple, la conservation du <l> étymologique devant le résultat de sa vocalisation (*saulves*) pourrait s'expliquer soit par la collision du système linguistique du copiste avec celui de son modèle, soit par un réflexe scripturaire qui émerge au XVIe siècle (F1^B^ présente également ce type de graphies savantes). Lorsque nous observons la lettre dédicatoire qu'Arnaud Esquerrier adresse à Gaston IV en 1456, ce trait spécifique ne s'y trouve pas.

Toutefois, la responsabilité de la tradition manuscrite n'est pas la seule engagée. En effet, Arnaud Esquerrier pourrait avoir volontairement sélectionné, au moment de la rédaction de l'exemplaire original des *Chroniques romanes*, des phénomènes graphophonétiques qui puissent être compris et décodés par des locuteurs d'expressions différentes : par exemple, la graphie <ll>/<l> pour signifier le son [ʎ] avait toutes les chances d'être comprise à la fois par des fuxéens, mais aussi par des français, des catalans et des navarrais. En ce sens, Arnaud Esquerrier aurait pu choisir les variantes graphophonétiques les plus performantes en matière de communication, à l'échelle locale et supra-locale. Comme cette disposition se rencontre dans d'autres textes émanant de la chancellerie de Foix, nous serions encline à la considérer comme le témoignage d'une *scripta* administrative propre aux domaines de Foix-Béarn, au sein de laquelle la multiplicité et la variabilité des séquences graphiques – et de leurs éventuelles réalisations phonétiques – visent à optimiser la capacité de communication écrite du comté de Foix avec les institutions extérieures. Pour en rendre compte, nous avons dressé un tableau récapitulatif des phénomènes pertinents (c'est-à-dire marqués diatopiquement) analysés dans cette étude, en indiquant pour chacun d'entre eux les possibles correspondances dans plusieurs idiomes (voir page suivante).

Phénomènes graphiques	fuxéen	lang. occ.	lang. ori.	gascon	français	catalan	navarrais	exemples de F1[A]	exemples de F1[B]
<oa> = [wa]		X		X			X	*quoarante* < QUADRAGĬNTA	*soante* < SĔXAGĬNTA
<a> atone final > <e>				X	X	X		*villa-ville* > VĪLLAM	*filha-filhe* < FĪLIAM
<ieu> = [jɐw]/[ju] (?)	X	X	X		X			*Dieu* < DEUM	*Juzieus* < JŪDAEUM
C + A (ini., int., fin.) > <ch>					X			*demenche* < DOMĬNICUM	*mareschal* < *MARHSKALH
<g> + <a> = [dʒa]			X					*granga* < *GRANĬCAM	*rouga* < RŬBEUM
- ATICUM > <ge>		X			X		X	*homage* < HOMINEM + -ATICUM	*heritage* < HĒRĒDEM + -ATICUM
<ll>/<l> pour [ʎ]	X				X	X	X	*filla, fille* < FĪLIAM	*fil* < FĪLIUM
<gn> non-étymo. pour [ɲ]					X	(X)	X	*seignor* < SENIOREM	*seignor* < SENIOREM
<ny> pour [ɲ]						X		*baronya* < BARONIAM	*convenya* < CONVĒNIT
<x>, <ys>, <yss> > [ʃ] (?)	X	X		X		X		*pueys* < PŎSTEA	*meteys* < METĬPSE
Vocalisme									
A ton. > [aa]				X			X	*pariaatge* < PARITATICUM	/
Ŏ ton. > [o]	X	X					X	*loc* < LŎCUM	*long* < LŎNGUM
Ŏ ton. > [u]	X	X		X	(X)			*sougre* < SŎCERUM	*court* < COHORTEM
Ō ton. + nas. > [u]				X				*rasou* < RATIŌNEM	/
A ton. + [j] (< [n]) > [aj]		X	X		X			*fontaynes* < FONTĀNAM	*fontaynas* < FONTĀNAM
A + [j] > [aj] > [a]	X	X				X		*Ramon* < RAGIN-MUND	*Ramon* < RAGIN-MUND
AU ton. > [aw]	X	X	X	X				*gauch* < GAUDIUM	*causa* < CAUSAM
A + L + cons. > [al] + cons.	X	X					X	*altre* < ALTERUM	*malvat* < MALIFATIUM
E ton. ferm. > [iɛ]							X	*noviembre* < NŎVĔMBER	/
ARIUM/-ERIUM > [ɛr] :	X	X				X	X	*cavalher* < CABALLARIUM	*cavalher* < CABALLARIUM
E ton.+ [j] > [ɛj] > [i]	X	X		X				*sobiro* < *SUPĔRANUM	*sobiro* < *SUPĔRANUM
O + V > [aw]				X				*nau* < NŎVEM	/
[jew] (E ton. + U) > [ju]	X	X	X					*siou* < SEUM	*Diu* < DEUM
[wɛj] (< O + [j]) > [ɛj]						X		*neyt* < NŎCTEM	
[wɛj] (< O + [j]) > [wi]					X	X		*puis* < PŎSTEA	/
E ini. et procl.> [a]	X	X	X					*armitats* < EREMITAM	*avesque* < EPISCOPUM

	fuxéen	lang. occ.	lang. ori.	gascon	français	catalan	navarrais	exemples de F1^{A}	exemples de F1^{B}
E préton. + [r] + cons. > [a]	X			X				*darriera* < DE RĔTRO	*endarrio* < DE RĔTRO
Ō préton. > [u]				X		X		*cubertes* < CŌPERTAM	/
U préton. + [r] + cons. > [ɛ]			X					*Bergonha* < BURGONIAM	/
Consonantisme									
[g] ini. + AUSARE > *gauset*	X	X		X		X		*gauzec* – AUSARE	
N ini. > [d]	X	X	X					*degun* < NĔC + ŪNUM	*degun* < NĔC + ŪNUM
V ini. > [b], [v] P/B inter. > [b], [v]	X	X		X		X	X	*by* < VĪNUM *arrivat-arribat* < *ARIPABAT	*beray* < *VĒRĀCUM *obra-obra* < OPERAM
LL inter. > <r> ([r] ?)				X				*corail* < COLLAREM	/
N inter. > [r]				X				*bere* < VĔNĒNUM	*bere* < VĔNĒNUM
RN > [n]	X	X		X				*toutjoun* < DIURNUM	
RS > [S]	X	X	X	X				*honos* < HONOREM	*cos* < CORPUS
-ERIUM/-ARIUM > [jer], [je]	X	X	X	X	X			*cavalhies* < CABALLICARUM	*templies* < *TĔMPĔRIUM
CT > [y]	X	X					X	*fayt* < FACTUM	*dreyt* < DIRECTUM
TR > Ø				X				*Pey* < PETRUM	*frays* < FRĀTREM
LL fin. > [ʎ]	X	X		X				*cabailh* < CABALLUM	*nulh* < NŪLLUM
LL fin. > [t]				X				*bet* < BELLUM	/
FRU > [for] (métathèse)	X	X		X				*forment* < FRUMENTUM	/
Morphosyntaxe									
-LL + -s plur. > [ls]	X	X					X	*els* < *ILLOS	*mesels* < MĬSĔLLUM
altern. *lo/le* et *los/les*	X	X		X	X			*lo soldan* VS *le comtat*	*lo castel* VS *le tout*
dét. *la* + *un* :	X	X	X					« la un tenia »	« la ung cosseilh »
ILLE > *el* (?)						(X)		« *el* rey de Franco »	/
adj. poss. *siva*		X				X		« la siva legenda »	/
EGO > *jo*						(X)	X	« se jo savia »	« jo lo esperaric »
anar + inf. (passé)						X		« van tramettre »	« van elegir »

Édition

⁂

Édition

Les chroniques romanes des comtes de Foix d'Arnaud Esquerrier

Ce cayer contient la chronique manuscrite dressée par Arnaud Squerrier en langue vulgaire en l'année 1458, dans laquelle il rapporte l'histoire des comtes de Foix qu'il a tiré des titres de cette maison, dont il avait fait l'inventaire. Cette chronique est souvent citée par M[aistre] de Marca dans son "Histoire de Béarn" et par le p[rêtre] Lacoudre dans son "Histoire de s[ain]t Volusien". Ce manuscrit a servi de memoire au cordelier Media Villa qui est le premier qui a ecrit l'histoire des comtes de Foix en langue bearnoise. C'est Olhagarai qui nous apprend que le manuscrit est d'Arnaud Esquerrier, dans le morceau qu'il cite au commencement de son "Histoire de Foix", contenant les limites de cette province: le meme morceau se trouve à la fin de ce cayer, de meme que la liste des <16>[769] chatelainies et une lettre[i] du meme Squerrier, écrite de Foix le 11 mai 1456, «a tres haut et puchant prince Gaston», 16e comte de Foix, où il se signe Arnaud «Squerrier vostre procuraire en lou comtat de Foix». Notez que cette lettre est en langue vulgaire. Dans ce meme cayer, page 63, son nom est differem*ment*[770] écrit. Il y a «Escarrier», tant il est vrai que rien n'est tant sujet aux variations que les noms propres.

[769] FdG : *16* pour *18*, selon la liste dressée dans F1[A].
[770] FdG : La fin du mot est illisible dans le manuscrit.

Ce cahier contient la chronique manuscrite dressée par Arnaud Esquerrier en langue vulgaire en l'an 1458, dans laquelle il rapporte l'histoire des comtes de Foix qu'il a tirée de cette maison dont il avait fait l'inventaire. Cette chronique est souvent citée par Maître de Marca dans son *Histoire de Béarn*, et par le *prêtre* Lacoudre dans son *Histoire de saint Volusien*. Ce manuscrit a servi de mémoire au cordelier Miégeville qui est le premier à avoir écrit l'histoire des comtes de Foix en langue béarnaise. C'est Olagharay qui nous apprend que le manuscrit est d'Arnaud Esquerrier, dans le morceau qu'il cite au commencement de son *Histoire de Foix,* contenant les limites de ce territoire : le même passage se trouve à la fin de ce cahier, de même que la liste des *dix-huit* châtellenies et une lettre du même Esquerrier, écrite à Foix le 11 mai 1456 « au très haut et puissant prince Gaston ». Notez que cette lettre est en langue vulgaire. Dans ce même cahier, page soixante-trois, son nom est différem*ment* écrit ; il est écrit « Escarrier », tant il est vrai que rien n'est tant sujet aux variations que les noms propres.

(Introduction – Généalogie des rois de France, histoire de saint Volusien)

(p.1) Recueil des choses plus remarquables tirées d'un grand libre manuscript en langage vulgaire meslé du castilhan et catalan fait en l'an 1458 comme s'ensuit.

(§1) Et per so que lo presen libre ez de las ordonnancos et coustumos de la villo de Foix, autrejadas per los seignors comtes que soun estatz sa en rier en lo comtat de Foix et aussy ben des privileges que los seignors reys de Franco de bonno memorio an autrejat as dicts seignors comtes et a lours <festines>[771] del comtat de Foix, cum pus largamen se apparera en lo presen libre, ez aquest lo comencemen et lo preambul del presen libre.

(§2) Et per so que ez rasou que de las cauzas premieras et santificats, en lo presen libre, sian metudas per eternal memoria, ez a saber cum lo glorios martyr Monseignor s[an]t Volzia ez vengut en la ville de Foix. Loqual glorios s[an]t ez patro de la gleisa et villa de Foix que ez cap et tiltre principal de la seignorio de Monseignor lo comte de Foix, de aquels que sa en rier son estatz et des presens et *de los*[772] que en lo temps ad venir succedaran.

(§3) Los glorios martyr Monsseignor sant Volzia foc de (p. 2) noble generacio de la ciutat de Roma et fil de un senador de Roma et del linatge dels Orcis. Et espirat de la gracia del Sant-Esprit ; segon sas canoniguas et legenda, leyssec sos parens et amycs et s'en anec predican la fee crestianno en lo realme de Franco entro que foc a Tors en Torena. Et per so que ez a saber cum lo glorios martyr foc archevesque de la ciutat de Tors et la successio et que foc premier archevesque[773].

---

[771] 1.1 *festines* reste difficile à expliquer : soit nous le prenons tel quel, en admettant que *festinés* s'entende au sens d'« hôtes, sujets » ; soit nous admettons une mélecture pour *sessines*, « terres, domaines », mais ce terme reste rare et mal adapté au contexte de la phrase ; soit encore, nous admettons une mélecture pour *fiscalins*. Certes, le saut paléographique s'explique difficilement, mais cette leçon ferait sens : dans les *Capitulaires de Charlemagne*, *fiscalin* désigne « celui qui dépendait d'un domaine appartenant au fisc ou trésor du souverain » (*CNRTL* : https://www.cnrtl.fr/definition/fiscalin, date de consultation : le 1er novembre 2021 ; WARTBURG Walther (von), *op. cit.,* vol. III, p. 581). Dans leur édition du recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse (1996, t. I, p. XLII), Elisabeth Magnou-Nortier et Anne-Marie Magnou rappellent en effet la confusion fréquente entre *fiscum* et *feodum* propre aux sociétés féodales pensées sur la base du droit romain (ce qui est le cas des comtés du Midi) ; cette disposition pourrait laisser supposer une synonymie entre *fiscalins* et *feuzatiers*.

[772] 1.2 : La leçon initiale de F1^{A} est *dels que*, qui ne semble pas admissible si *los* est pronom.

[773] 2.3 : Glose marginale : « Voici la succession des eveques de Tours, corrigee sus les meilleurs historiens : 230. saint Gatien. 300 ; 300. vacance. 338 ; 338. saint Lidoire. 371; 371. saint Martin. 397 ; 397. saint Brice. 444 ; 444. saint Eustache. 461 ; 461. saint Perpet. 491 ; 491. saint Volusien. 498 ».

(Introduction – Généalogie des rois de France, histoire de saint Volusien)

(p. 1) Recueil des choses les plus remarquables tirées d'un grand livre manuscrit en langage vulgaire, mêlé de castillan et de catalan, fait en l'an 1458 comme s'ensuit.

(§1) Et parce que le présent livre est tiré des fors et coutumes de la ville de Foix, accordés par les seigneurs comtes qui se trouvaient autrefois à la tête du comté de Foix, mais aussi des privilèges que les seigneurs rois de France ont accordés de bonne mémoire aux dits seigneurs comtes et à leurs *contribuables* dans le comté de Foix comme il apparaît plus amplement dans le présent livre, voici le commencement et le préambule du présent livre.

(§2) Et parce qu'il est raisonnable que les choses premières et sanctifiées soient mentionnées dans le présent livre pour la mémoire éternelle, il faut savoir comment le glorieux martyr Monseigneur saint Volusien est venu dans la ville de Foix. Ce glorieux saint est patron de l'église et de la ville de Foix, qui est le chef-lieu et la principale source de dignité de la seigneurie de Messire le comte de Foix, de ceux qui y siégeaient autrefois, de ceux qui y siègent encore et de ceux qui y siègeront dans les temps à venir.

(§3) Le glorieux martyr Monseigneur saint Volusien était de (p. 2) noble ascendance romaine et le fils d'un sénateur de Rome, du lignage des Orcis. Il était inspiré par la grâce du Saint-Esprit ; selon ses chroniques et sa légende, il abandonna ses parents et ses amis et s'en alla prêchant la foi chrétienne dans le royaume de France jusqu'(au jour où) il s'installa à Tours en Touraine. Pour cela, il convient de savoir comment le glorieux martyr devint archevêque de la cité de Tour et de connaître la succession des archevêques dont il était le principal.

(§4) Ez assaber que lo glorios s[an]t Gracia foc lo premier archevesque de Tors et commensec de sezer l'an de nostre Seigner Diu 270 et seguet 40 ans; lo second archevesque foc s[an]t Lidoire que seguet XXXIII ans; lo ters foc s[an]t Marty que seguet XXVI ans, 4 mezes et VI jours et clauzec sos jours l'an de nostre Seignor 379 en l'atge de 78 ans; lo quart foc s[an]t Brece que seguec 47 ans; lo quint foc s[an]t Eustache que seguec 47 ans; lo sies foc s[an]t Perpetuus que seguec XXX ans; lo septiesme foc s[an]t Voluzia que commensec de sezer l'an de nostre Seignor 411 et seguec 7 ans et dos mezes. En aquel temps *regnava*[774] un malvat rey iretge que se appellavo Alaricus, rey des Gots et des Arriats, seignorian Tolosa et tot lo pays. Et perseguia tots los crestias que podia trobar ab sas gen(s) d'armas et iretges de sa companhia. Et fec grands mals en lo realme de Franco et prenguec et destruzit la ciutat de Tors en Torena. Et s'en menec pres et liat lo glorios archevesque s[an]t Volzia entro a Tolosa. Et Clodovien, lo cinquiesme rey crestia de Franco, perseguec aqueste malvat rey Alaric et lo jetec de touta Franco entro a Tolosa, (p. 3) oun toutjoun *plavia*[775] sang. Et aquy lo rey de Franco aussiguet lo rey des Gots et la major partida de sa gen. Et los autres que escapar poguian fugin et s'en meneguen pres et ligat lo glorios s[an]t Volzia per lo passar en las Espagnas. Et entre Pamias et Varilhas, ab loc de *Corogna*[776] appellat Villepeyrouze, lo descapiten. Et aquy lo fen passar martiry. Et las lansas de aquels qui lo descapiten tornen aybres de freysse touts verts, ainsy que encaro se mostro al meteys loc, que despeys ensa nou soun poguts morir per la vertut divina. Et apres la neyt seguen, per denonciacio de l'angel trametut per Diu, foc denonciat a doas santas monyas, sancta Jolia et s[an]te Joliana, a la gleisa de S[an]t-Jean-de-Verges, que anesson a la ville de Foix, al poble crestia et als clercs et capelas, que portessan lo corps sainct (a) sevelir a la gleisa de Foix. Et ainsy ac fez – oun aguec contradiction ab los de Pamias. Et foc metut sus una carretta, loqual tiravan doux beaus et lo porten a la gleisa de Foix miraculouzamen: las roquos se partin, las rodos de la carretta s'en intravan par la roqua et los peds des boeux, cum claramen se mostra dejux Foix, en lo gran camy en las roques del Pas de las Latras. La riviere se eysseguec et fec camy.

[774] 2.4 : La leçon initiale de F1$^{\Delta}$ est *regnant* ; voir : Étude linguistique : « Morphosyntaxe » ; Félix Pasquier et Henri Courteault, 1895, p. 2.
[775] 3.4 : La leçon initiale de F1$^{\Delta}$ est *plovia*.
[776] 3.4 : La leçon initiale de F1$^{\Delta}$ est *Corgna*.

(§4) Il convient de savoir que le glorieux saint Gratien était le premier archevêque de Tours, qu'il commença à siéger en l'an 270 de notre Seigneur Dieu et qu'il siégea quarante ans ; le second archevêque était saint Lidoire, qui siégea trente-trois ans ; le troisième était saint Martin, qui siégea vingt-six ans, quatre mois et six jours, et qui termina ses jours en l'an 379 de notre Seigneur, à l'âge de septante-huit ans ; le quatrième était saint Brice qui siégea quarante-sept ans ; le cinquième était saint Eustache qui siégea quarante-sept ans ; le sixième était saint Perpétue qui siégea trente ans ; le septième était saint Volusien qui commença à siéger en l'an 411 de notre Seigneur, pour une durée de sept ans et deux mois. En ce temps-là *régnait* un mauvais roi hérétique qui s'appelait Alaric, roi des Wisigoths et des Ariens, qui se trouvait à la tête de Toulouse et de tout le pays (avoisinant). Il persécutait et exécutait tous les chrétiens qu'il pouvait trouver avec (l'aide de) ses cavaliers puissamment armés et des partisans de son hérésie. Il provoqua de grands maux dans le royaume de France, s'empara de la cité de Tours en Touraine et la détruisit. Le glorieux archevêque saint Volusien fut capturé et emmené ligoté jusqu'à Toulouse. Clovis (Ier), le cinquième roi chrétien de France, traqua ce mauvais roi Alaric et le pourchassa dans toute la France jusqu'à Toulouse (p. 3) où il le *blessa* à sang. En ce lieu, le roi de France tua le roi des Wisigoths et la majeure partie de sa maisnie. Les autres (Wisigoths) qui avaient pu s'échapper s'enfuirent et emmenèrent le glorieux saint Volusien, prisonnier et ligoté, en Espagne. Entre Pamiers et Varilhes, au lieu-dit de Couronne appelé Villepeyroux, ils le décapitèrent, car qu'ils n'étaient pas parvenus à le tuer par l'épée, (lui qui était protégé) par la vertu divine[777]. C'est là qu'ils firent de lui un martyr. Les lances de ceux qui le décapitèrent devinrent des frênes tout verts, tel qu'on le voit encore au même endroit. La nuit suivante, un ange envoyé par Dieu à l'église de Saint-Jean-de-Verges exhorta deux saintes moniales, sainte Julie et sainte Julienne, à se rendre à la ville de Foix, auprès du peuple chrétien, des clercs et des chapelains pour qu'ils transportent à l'église de Foix le corps saint à ensevelir. Ainsi fut fait – ce qui entraîna une querelle avec Pamiers. La dépouille fut déposée sur une charrette que deux bœufs tiraient et qui l'emportèrent à l'église de Foix : les rochers s'écartèrent miraculeusement, les roues de la charrette et les pieds des bœufs s'engouffrèrent à travers la roche, (traçant) un grand chemin que l'on voit distinctement au-dessus de Foix, entre les rochers du *Pas des Ladres*. La rivière reflua et dégagea un passage.

[777] Interversion des phrases de *F1[A]* par souci de cohérence.

Rendec veser als orbs, rendec als contrefeyts et indemonias sanitat et infinits autres miragles que serian long a comptar, que soun escrips en sa legenda, laqual fec s[an]t Gregory que apres lo foc archevesque et apres papa (p. 4) en Roma. Et lo glorios s[an]t Volzia se repausec en la gleisa de Foix l'an de nostre Seignor Diu 419. Et laqual gleisa ez fondada a la honor de s[an]t Nazary.

(§5) Sanct Agosty[778] commensec l'ordre et regla, don lo couvent et religioses del monastier de Foix prenen l'abit regular, lo premier an de son avesquat que foc l'an de nostre Seignor Jesu Crist <IIICXLVI>[779]. Et moric l'an de nostre Seignor 436, atgat de LXXVI ans et de son avesquat lo XL an, en la ciutat[ii] d'Aphriqua. Et en l'an de n[ost]re Seignor 315[780], s[an]t Antony[781] monge floric. Et en aquel an meteys, s[an]t Atanasy, que fec lo "Quicunq[ue] vult salvus esse", et s[an]t Hierominus florin. Et en l'an de n[ost]re Seignor *5*74[782] moric lo pros rey Artus de Bretanha[783] que tants et merveilhoses feyts conquestec et en aquel an meteys nasquet Merly.

(§6) Dels seignors temporals que per l'abets seignoriavan lo castel et ville de Foix, no se troba si nou ainsy cum avan auzires. Empero, lo regent de la gleisa et monastier de Foix se titulavo archiprestre de Savartes[iii].

---

778 4.5 : Glose marginale : « Saint Augustin est né en 354, évêque en 393, établit une communauté en 396, mort en 430. »
779 4.5 : *IIICXLVI* pour *IIICXCVI*, confusion entre *C* et *L*, qui entraîne une incohérence interne au texte.
780 4.5 : Rupture chronologique.
781 4.5 : Glose marginale : « L'evangile preché en 315 par saint Antonin ».
782 4.5 : Le chiffre est illisible dans le manuscrit, mais sur la base de la note marginale, on peut supposer que le numéro manquant est un 5 ; en effet, selon l'*Historia regum Britanniae*, Athur « concessit anno ab incarnatione Domini DXLII » (Reeve, Woodbridge, 2007, § 178.84).
783 4.5 : Glose marginale : « Artus : Artus, roy de Bretagne mais fabuleux ; on le suppose avoir existé au 6e siècle. »

Saint Volusien rendit la vue aux aveugles, la santé aux handicapés et aux possédés, et fit infiniment d'autres miracles qui seraient longs à raconter, mais qui sont écrits dans sa légende, laquelle composa saint Grégoire qui devint archevêque après lui, puis pape (p. 4) à Rome. Le glorieux saint Volusien repose à l'église de Foix depuis l'an 419 de notre Seigneur Dieu. Cette église fut fondée en l'honneur de saint Nazaire.

(§5) Saint Augustin fonda l'ordre, dont le couvent et les religieux du monastère de Foix suivirent la règle et prirent l'habit régulier, la première année de son épiscopat qui était en l'an *396* de notre Seigneur Jésus-Christ. Il mourut en Afrique en l'an 436 de notre Seigneur, âgé de septante-six ans et après quarante ans d'épiscopat. En l'an 315 de notre Seigneur, saint Antoine devenu moine prospéra. La même année, saint Athanase, qui rédigea le *Quicunque vult salvus esse*, et saint Jérôme prospéraient. En l'an de notre Seigneur *574* mourut le preux roi Arthur de Bretagne, qui accomplit tant de merveilleux exploits, et la même année naquit Merlin.

(§6) À propos des seigneurs laïcs qui usèrent de la ruse pour diriger le château et la ville de Foix, il n'y en eut aucun (parmi les comtes), comme vous le constaterez plus tard. Cependant, le représentant de l'église et du monastère de Foix se donnait le titre d'archiprêtre de Savarthès.

(§7) Et per apres se trobo en lo cartulary de Foix un transcript de carta antiqua fayta l'an de n[ost]re Seignor 842 et comenso "Creatoris civitarum"; contenen que au temps Dagobert[784], rey de Franco *senhoran*[785] touta Guiayna, de *Galia*[786] et de toute Franco et ainsy meteys *regne*[787], l'empery, et Ramon (p. 5) comte de Tolosa *senhoran*[788], Hugo papa estan, touta la Gleisa oriental[789] (era)[790] perturbada que en tot le comtat de Tolosa, a tard se trobavo fors los forts maisons, tres hommes que y habitesson. Car touts les hommes et las femmes eran morts per un vescomte que se apellavo Benaduc. Loqual era de grand linatge et toutjoun s'effourcava de soubsmettre touts sous vezis et parens. Ainsy cum un journ aquest batalhava ab sos ennemics, foc tout pessejat per sos ennemics. Et revenguec de la un fil que se appellavo Atho, loqual aguec victorio de sos ennemics ab l'ajuda del comte de Tolosa. Losquals, vejen que no podian aver enfants, se van enventar que fessan se ·n be monasties ab dos convents. Et ainsy ac fen: lodit Atho ediffiquet lo monastier de Lezat et lo comte de Tolosa edifiquet lo monastier de S[an]t-Pey de <Rasa>[791], prop de la Garona. Apres lodit Atho prenguec l'abit. Et se troba en las canoniguas dels papas que foc una fenna d'Anglaterra que per sienco (era)[792] estan a l'abit de jovensel. Per granda sienco que avio, foc elegida per papa Johan, apres Leo papa. Et per un son familhar foc emprenhada et, cum anes de Sainct-Peyre a Latora, foc angustiada et enfantec a la gleisa de S[an]t-Clamens et aquy moric.

(§8) Encaro ez rasou que en lo presen libre se fasso mencio dels seignors reys de Franco, nom per nom, entro al journ presen mille quatro cens cinquante huit.

(§9) Fermont, Clodu, Merovee, Childeric, que son descenduts del linatge dels Troyans. Et comencec (p. 6) de regnar lo premier, so es Fermont, l'an de l'Incarnacion de Jesu Christ IIICXX.

---

784 4.7 : Glose marginale : « Dagobert .1 : 628-638 ; Dagobert .2 : 711-715. Jo voyes L'histoire gen[erale] du Languedoc tome 2. p. 590 note 23 ».
785 4.7 : La leçon initiale de F1^A^ est *seignoriavan* ; voir : Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».
786 4.7 : La leçon initiale de F1^A^ est *Gales*.
787 4.7 : La leçon initiale de F1^A^ est *regin* ; dittologie avec *empery*, voir : Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».
788 5.7 : La leçon initiale de F1^A^ est *seignoriavan* ; voir : Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».
789 5.7 : *oriental* pour *occidental,* mais comme le précisent Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 5, n. 2) : « le texte de l'acte, résumé dans le registre E 391, f. 267 r (*Arch. des Basses-Pyrénées*), et que le chroniqueur a copié, porte *oriental* ». Comme il n'y a jamais eu de pape du nom d'Hugues, l'acte pourrait être une forgerie.
790 5.7 : *era*, ajout opéré selon la proposition de Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 5, n. 4) ; voir : Étude Linguistique : « Morphosyntaxe ».
791 5.7 : *Rasa* pour *Curte* ; « Il s'agit de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Lacourt ou du Mas-Garnier-sur-Garonne (Haute-Garonne). Le texte du manuscrit E 39, donne Saint Pey de Curte, qui est la bonne leçon » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 6, n. 1).
792 : 5.7 : *era* : ajout nécessaire ; sinon, il manque le verbe principal.

(§7) Dans le cartulaire de Foix, on trouve la transcription d'une ancienne charte faite en l'an 842 de notre Seigneur, commencant par les mots *Creatoris civitarum*. Elle rapporte qu'en ce temps-là, alors que le roi de France Dagobert *régnait* sur toute la Guyenne, la *Gaule*, la France et même l'empire, que Raymond (p. 5) *était* seigneur de Toulouse et que Hugues était pape, tout l'*Orient* chrétien *était* si troublé que dans tout le comté de Toulouse, on trouvait à peine trois âmes qui vivent en dehors des habitations fortifiées. En effet, tous les hommes et les femmes étaient morts à cause d'un vicomte qui s'appelait Benoît. Ce dernier était de grand lignage mais s'échinait à assujettir tous ses voisins et ses parents. Un jour, alors que celui-ci livrait bataille, il fut mis en pièces par ses ennemis. Son fils, qui s'appelait Aton, en revint (vivant), lui qui avait vaincu ses ennemis grâce au comte de Toulouse. Tous deux, voyant qu'ils ne pouvaient avoir d'héritiers, décidèrent qu'ils voueraient leurs héritages à ériger deux monastères avec deux couvents. Ainsi fut fait : ledit Aton édifia le monastère de Lézat et le comte de Toulouse édifia celui de Saint-Pierre-de-*Lacourt*, près de la Garonne. Ledit Aton prit (ensuite) l'habit de moine. On lit (aussi) dans les chroniques pontificales qu'il existait une femme originaire d'Angleterre qui, grâce à ses connaissances, se faisait passer pour un homme. En raison de la grande intelligence qu'elle avait, elle fut élue sous le nom de pape Jean, à la suite du pape Léon. Elle tomba enceinte d'un de ses familiers et, alors qu'elle allait de Saint-Pierre à Latour, elle fut prise des douleurs de l'accouchement, donna naissance à l'église de Saint-Clément et mourut là-bas.

(§8) Il convient encore que l'on fasse mention dans le présent libre des seigneurs rois de France, nom après nom, jusqu'à aujourd'hui, (en l'an) 1458.

(§9) Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric (Ier), qui descendent du lignage des Troyens. Pharamond est le premier, qui commenca (p. 6) à régner en l'an 320 de l'Incarnation de Jésus-Christ.

(§10) Aquestes soun los reys christias: lo premier Clovis, que comensec a regnar l'an de l'Incarnacion de Jesu Christ IIIICXLIII[793].

(§11) Thierry, Thedobert, Theodovaut, Clodovics, Childebert, Clotayre, Chilpery, Aubert, Sigibert, Gontier, Childebert, Thierroy, Clotayre, Childeric, Clovics, Thierroy, Childebert, Dangobert, Clotayre, Chilpery, Thierroy, Childeric[iv].

(§12) Carles Martel, que dec las franquesas als Bearnes, ez sevelit en cor et armo al suplici d'Infern segon las canoninguas dels papas per so que avia ostat a la Gleisa les delmes.

(§13) Carles Magnes, Loys Debonayre, Loys lo Beuyt, Carles l'Emperador, Eude, Carles le Simple, *Louis*[794] del linatge de Borgonha[v], Lotayre, Louys, Hugues Capet, Robert, Henry, Phelip le Premier, Louys, Loys, Phelip Auguste, Loys, s[an]t Loys, Phelip, Phelip lo Beils, Loys, Johan, Philip, Carles.

(§14) Jean La Manta que foc pres per lo prince de Galla, Carles que comensec a regnar l'an mil <LCXXIIII>[795].

(§15) Et per so ez raso que touts loz seignors comtes de Foix quy soun estats sian metuts apres ainsy cum s'ensiec.

(§16) Loz priviletges que loz seignors reys de Franco (p. 7) an dounats als seignors comtes de Foix et a sos subjects se enseguiran apres la subsequense dels seignors comtes de Foix.

(§17) Seguen se las estorias et canoningues des principi don los seignors comtes de Foix soun descenduts, et las valors et *las*[796] proessas ainsy que per avant ausires.

---

[793] 6.10 : Glose marginale : « 481 ».
[794] 6.13 : la leçon initiale de F1[A] est *Louifs* : Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 7) lisent *Larif*. L'introduction d'un <f> peut s'expliquer par une erreur de lecture pour <s> long, bien que le copiste veille à restiter un <s> court juste après.
[795] 6.14 : *mil LCXXIIII* pour *mil IVCXXIIII* ; comme le supposent Henri Coureault et Félix Pasquier (1895, 7, n. 4), il s'agit de Charles VII, qui entre en fonction en 1422.
[796] 7.17 : La leçon initiale de F1[A] est *per*, peut-être en raison d'un changement de projet après une première lecture fautive de *proessas*.

(§10) Ceux-ci sont les rois chrétiens : Clovis Ier, qui commenca à régner en l'an 343 de l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ.

(§11) Thierry, Thibert, Thibaut, Clotaire, Childebert, Clotaire, Chilpéric, Aubert, Sigebert, Gauthier, Childebert, Thierry, Clotaire, Childéric, Clovis, Thierry, Childebert, Dagobert, Clotaire, Chilpéric, Thierry, Childéric[797].

(§ 12) Selon les chroniques pontificales, Charles Martel, qui donna leurs franchises aux Béarnais, est plongé corps et armes aux supplices de l'Enfer pour avoir ôté (une partie de) ses domaines à l'Église.

(§13) Charlemagne, Louis le Débonnaire, Louis le Bègue, Charles l'Empereur, Eudes, Charles le Simple, *Louis* du lignage de Bourgogne, Lothaire, Louis (IV), Hugues Capet, Robert (II), Henri (Ier), Philippe Ier, Louis (VI), Louis (VII), Philippe Auguste, Louis (VIII), saint Louis, Philippe (III), Philippe le Bel, Louis (X), Jean (Ier), Philippe (V), Charles (IV).

(§14) Jean (II) du Mans, qui fut fait prisonnier par le prince de Galles, Charles (VII), qui commença à régner en l'an *1424*.

(§15) Parce qu'il est raisonnable que tous les seigneurs comtes de Foix qui ont existé soient mentionnés comme s'ensuit.

(§16) Les privilèges que les seigneurs rois de France (p. 7) ont donnés aux seigneurs comtes de Foix et à leurs sujets s'ensuivront après la séquence suivante consacrée aux comtes de Foix.

(§17) S'ensuivent les histoires et les chroniques des princes dont les seigneurs comtes de Foix sont descendus, celles de leurs exploits et de *leurs* prouesses comme vous les entendrez ci-après.

[797] Dans l'Index onomastique, nous proposons les correspondances avec les noms des rois francs historiques, sur la base de l'ordre suivi par le texte. Nous ne prétendons pas que cet ordre soit juste. Pour une tentative de récupération de la succession historique, voir la note de fin IV de la transcription.

(§18) Sieg se en la estorias de Carles Magnes, rey de Franco, emperador de Roma, que conquestec a la fe crestianno Carcassonna, Narbonna, Alamanha[vi], Rossilho, Cathalogna, Arago, Urgel, Espagna et infinits autres pays. Et comensec a regnar l'an de n[ost]re Seignor 780 et regnec 47 ans. Et tenen lo sety a la ciutat de Narbonna apres que Carcassona foc conquestat, divers grands seignors domendavan Narbonna al rey. Et Carles Magnes, vesen asso, no la volguet donnar a negun sino *a*[798] aquil que be aguera merit. Et entertan (venguec)[799] Aymeric, fil de Arnauld de Bellanda, nebot de Girauld de Viana, de noble generacio, que avia cavalgat et gazanhat Barsalona et *Ilerda*[800]. Lo rey Carles Magnes, de sa bonna plasenca, ly donec la terso part de Narbonna. L'autro terso part, donec a Mons[eignor] Thomas, un dels armitats de Lagrassa, que foc lo premier archevesque de Narbonna; et ly donec dex avesques suffragans. Et l'autro terso part, donec al rey de les Juzieus que eran en la ciutat de Narbonna, loqual era del linatge de David et per causo que les Juzieus ly (p. 8) fen gazanhar la ciutat. Demandec que d'aquy avant on appelles aquest seignor Mons[eignor] Aymeric de Narbonna. Et puis, en outre, ly donec Bezes, Agatins et lo port de la mar, Magalona, Uses et Nemes, Arles, Avigno, Auratz – Viana era de son oncle – Valencia, Lacdoves, Castres, Tolosa, Albeges, Carcassonna, Razes, Enna, Empura, Cocolibourno, Gerona, Barsalona et Tarragona: «Et ainsy auras vingt quatre realmes de Sarazis. Per Narbonna, dissit Carles Magnes a Aymeric de Narbonna, seras duc et per Tolosa, seras comte et per las autres ciutats, seras marques.» De lesqualas causas Mons[eignor] Aymeric redec gracias de genols en terra a Carles Magnes. Et apres Mons[eignor] Aymeric de Narbonna, ab l'espasa, aussiguec lo rey Borreilh, que era frayre de la *regina*[801] Oriunda, molher del rey Matrandus, rey de Narbonna. Et aussiguec lo Almanor de Corduba en batailhe et infinidas autros armas fec que assy serian longas a espliguar. Mons[eignor] Aymeric aguec dos fils: Torsonus et Roger. Torsonus foc duc de Narbonna, comte de Tolosa, d'Albiges et de Avigno. Et Roger foc comte de Carcassonna, Bezers, Barsalona, Girona et Ampura, et seignor dels Foixens. Retenguec l'homenatge al comte de Tolosa.

---

798 7.18 : La leçon initiale de F1[A] est *en*.
799 7.18 : Il manque le verbe de la phrase principale ; correction proposée sur la base des *Gesta Karoli* (voir Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* »).
800 7.18 : La leçon initiale de F1[A] est *Irlanda* ; Ilerda, « Lérida », en Catalogne – vérification *ex fonte* (Christian Heitzmann, 1999, p. 58) ; à ce propos, voir aussi : Courteault et Pasquier, 1895, p. 8, note 2.
801 8.18 : La leçon initiale de F1[A] est *regna*.

(§18) Il est écrit dans les histoires de Charlemagne, roi de France et empereur de Rome, qu'il rallia à la foi chrétienne Carcassonne, Narbonne, l'Allemagne, le Roussillon, la Catalogne, l'Aragon, l'Urgell, l'Espagne et infiniment d'autres pays. Il commença à régner en l'an 780 de notre Seigneur et durant quarante-sept ans. Alors que le roi tenait la cité de Narbonne assiégée après avoir conquis Carcassonne, plusieurs grands seigneurs lui requêtèrent Narbonne. Mais Charlemagne, face à ce constat, ne voulait la céder à quiconque si ce n'est à celui qui l'aurait méritée. Entretemps arriva Aimeri, fils d'Arnaud de Bellande, neveu de Girard de Vienne, de noble ascendance, qui avait combattu et remporté Barcelone et *Lérida*. Le roi Charlemagne, de bon gré, lui donna un tiers de Narbonne. Il donna le deuxième tiers à Messire Thomas, l'un des ermites de Lagrasse, qui devint le premier archevêque de Narbonne ; il mit aussi à sa disposition deux évêques suffragants. Parce que les Juifs qui vivaient dans la cité de Narbonne lui avaient permis de s'en emparer, (Charlemagne) céda le dernier tiers à leur roi, qui était de la lignée de David. Il demanda que dorénavant, on appelât Messire Aimeri seigneur de Narbonne. Il lui donna en outre Béziers, Agde et son port de mer, Maguelone, Uzès, Nîmes, Arles, Avignon, Orange – Vienne appartenait à son oncle –, Valence, Lodève, Castres, Toulouse, l'Albigeois, Carcassonne, Razès, Elne, Empúries, Collioure, Gérone, Barcelone et Tarragone : « Ainsi tu auras vingt-quatre royaumes, (pris) aux Sarrasins. Pour Narbonne, dit Charlemagne à Aimeri de Narbonne, tu seras duc, pour Toulouse, tu seras comte et pour les autres cités, tu seras marquis. » Pour l'en remercier, Aimeri de Narbonne s'agenouilla devant Charlemagne. Ensuite, Messire Aimeri de Narbonne pourfendit le roi Borrel, qui était le frère de la reine Orionde, l'épouse du roi de Narbonne Matran. (Aymeri) tua aussi l'Alamanor de Cordoue au cours d'une bataille et accomplit infiniment d'autres exploits qui seraient longs à raconter. Messire Aimeri eut deux fils : Torson et Roger. Torson était duc de Narbonne, comte de Toulouse, de l'Albigeois et d'Avignon. Roger était comte de Carcassonne, de Béziers, de Barcelone, de Gérone et d'Empúries, ainsi que seigneur des Fuxéens. Il prêta hommage au comte de Toulouse.

Et de Rogier, comte de Carcassonna, son descenduts loz comtes de Foix, quy apres auzires assy per nom, cum ez estat lor comensamen, laissan lor prolixitat de aquels que son vengutz apres Roger entro Mons[eignor] Roger, que foc payre de Mons[eignor] Bernard, comte de Foix, lo (p. 9) premier dels autres seignors comtes. Aquels, que son estats en <denneg>[802], no son point assy per la prolixitat.

(§19) En l'an de n[ost]re Seignor Diu 966, en lo mes de feb[rier], regnan Leotar[803], rey de Franco, lo dixiesme an de son regne, Mons[eignor] Arnauld, comte de Carcassonna, et Madona Arsenda sa molher, donen a Roger, lor fil, lo Castel-Penent qu'es enter Foix et Amplaing.

(§20) Item apres, en l'an 974, Monseignor Arnauld, comte de Carcassonna, et Madonna Arsenda, sa molher, donen al glorios martyr s[an]t Volzia[vii] la gleisa de Amplaing[804].

Et un journ, estan en lo castel de Foix, so ez en l'an 987, regnan lo premier Loys de Franco[805], donen al glorios martyr s[an]t Volzia la villa de Savigna, Perlas, *Saint-Cirac*[806], Verdu, Prajols, Planissolas, Ferrieras.

(§22) Item, en l'an 1012, regnan Robert[807] rey de Franco, Monsseignor Roger, comte de Carcassonna, et Madona Aladays sa molher, estan en lo castel de Foix, donen al glorios martyr s[an]t Volzia (p. 10) la villa de Vernejol ab la gleisa de S[an]t-Marty, la villa de Verdu, la villa de Ferrieras ab sos delmes.

---

802 9.18 : *denneg* pour *derniey* ? Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 9, n. 4) précisent : « ce mot, qui n'a a pas de sens et résulte d'une erreur de copiste, rend obscure la fin de la phrase ».
803 9.19 : Glose marginale : « Lothaire a commencé a regner en 954 ; est mort en 986 ».
804 9.20 : Glose marginale : « Laperriere place cette donation en l'annee 974. Comme la suivante ».
805 9.21 : Glose marginale : « Il faut <comprendre> Louis 5 ».
806 9.21 : La leçon initiale de $F1^{A}$ est *Sensirac* ; voir : Pasquier & Courteault, 1895, p. 10, n. 5.
807 9.22 : Glose marginale : « Robert a regné 997-1031. »

De Roger, comte de Carcassonne, sont descendus les comtes de Foix dont vous entendrez les noms ci-après, tels qu'ils étaient au commencement, après que Roger (comte de Carcassonne, fils d'Aymeri de Narbonne) avait engendré la lignée dont naîtra Roger (Ier de Carcassonne), père de Messire Bernard (Roger), le (p. 9) premier des seigneurs comtes de Foix. Ceux-ci, qui l'ont été en *dernier*, n'ont pas besoin de longs discours pour en attester.

(§19) En février de l'an 966 de notre Seigneur Dieu, alors que le roi de France Lothaire régnait depuis dix ans, le comte de Carcassonne Messire Arnaud et sa femme Dame Arsinde donnèrent à leur fils Roger (Ier de Carcassonne) le Castelpendent qui se situe entre Foix et Amplaing.

(§20) En l'an 974, le comte de Carcassonne Messire Arnaud et sa femme Dame Arsinde firent offrande du clocher d'Amplaing au glorieux martyr saint Volusien.

(§21) Messire Roger (Ier de Carcassonne), leur fils et héritier, succéda dans le comté de Carcassonne, de Béziers, de Barcelone, de Foix et dans les autres seigneuries citées ci-dessus. Messire Roger avait pour femme Dame Adélaïde. Un jour de l'an 987, sous le règne de Louis Ier de France, alors qu'ils résidaient au château de Foix, ils firent offrande au glorieux martyr saint Volusien des villes de Savignac, Perles, *Saint-Cyrac*, Verdun, Prayols, Planissoles et Ferrières.

(§22) En l'an 1012, sous le règne du roi de France Robert (II), le comte de Carcassonne Messire Roger (Ier) et sa femme Dame Adélaïde, alors qu'ils résidaient au château de Foix, firent offrande au glorieux martyr saint Volusien (p. 10) de la ville de Vernajoul avec l'église de Saint-Martin, de la ville de Verdun, ainsi que de la ville de Ferrières et ses domaines.

(§23) Mossen Roger, comte de Carcassonna, aguec de Madona Aladays sa molher tres fils: lo premier aguec nom Ramond, lo segond Bernard, lo ters Peyre. Et fec son testamen et sa darriera volontat l'an de l'Incarnacion de n[ost]re Seignor 1062, ainsy cum pus a pla appar per lo testamen que ez als archifs del castel de Foix. Et laissec a Ramond, son premier fil, lo comtat de Carcassonna ab sols aloys et seignorias. Et foc comte de Barsalona et de Carcassonna. Et a Bernard, son segong fil, et a Madona Aladays, et[viii] maire de Bernard, laissec la viguarie de Savartes ab lo Castel-Penent que ara se appella Colh de Barry[808]. Loqual castel foc deurouit per una contessa que foc de Catalongna et autres mals fec en las plasses des gentilshommes del comtat. Per so no ly fen honor a son retourn car no ly appartenia. Et apres laissec a Bernard et a Madona Aladays, sa mayre, lo viscomtat de Cozirans et la maytat de Volvestre et lo castel de Foix ab la terra foixenca et dalmazanes et Podaguis et Arnagues et lo bosc de Borbonna, entre l'Ers et l'Ariege. Et a Peyre, son tiers fil, donec l'abbadia de Lagrassa al grand cop de autras (p. 11) rendas ecclesiastiques contengudes en la carta del testamen.

(§24) Item Monsseignor Ramond, comte de Carcassonna et de Barsalona, aguet debat ab Monsieur Ramond, comte de Tolosa – que era lo segon de aquels que appelhen Ramond en lo comtat de Tolosa – et per causa que lo comte de Tolosa demendava al comte de Carcassonna et de Barsalona que ly fez homatge per lo castel de Laurac. Apres foc tractat accord per lo moyen de Monsseignor Bernard, comte de Foix, frayre del comte de Carcassonna et de Barsalona, ab lo comte de Tolosa, que lo comte de Tolosa donec al comte de Carcassonna et de Barsalona lo castel de Laurac an dex mille *mcs.*[809] de moneda barsalonesa en l'an 1071, sept journs septembre, ainsy com appar per los estrumens sagelats que soun al cartulary del castel de Foix, en la caissa de Carcassonna.

---

808 10.23 : Glose marginale : « Coilh de Bearn selon Laperriere. »

809 11.24 : La leçon initiale de F1[A] est *meix* ; *mcs*, abréviation de *mancusos* : Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 13, n. 1) expliquent : « On lit en effet dans l'original : *decem millia mcs moncte Barchinone.* Esquerrier a lu *meix*, qui ne veut rien dire ; l'abréviation *mcs* doit être lu *mancusos*. Le comte de Toulouse céda au comte de Barcelone le château de Laura et ses dépendances moyennant dix mille maneuses ; c'était une monnaie d'or qu'on frappait à Barcelone et qui était plus usitée au XIe siècle dans toute cette région du nord de l'Espagne ».

(§23) Dame Adélaïde, épouse du comte de Carcassonne Messire Roger (Ier), lui avait donné trois fils : le premier avait pour nom Raymond, le second, Bernard (Roger), et le troisième, Pierre. (Le comte) rédigea son testament et ses dernières volontés en l'an 1062 de l'Incarnation de notre Seigneur, tel que cela apparaît précisément dans son testament qui se trouve aux archives du château de Foix. Il laissa à Raymond, son premier fils, le comté de Carcassonne avec ses terres allodiales et ses seigneuries. Ce dernier devint comte de Barcelone et de Carcassonne. À Bernard (Roger), son second fils, et à Dame Adélaïde, mère de Bernard (Roger), il laissa la vicairie de Savarthès avec le Castelpendent, qui s'appelle aujourd'hui Col de Barry. Ce château a été détruit par une comtesse qui était originaire de Catalogne et qui causa d'autres maux dans les forteresses des gentilshommes du comté. Pour cette raison, ils ne lui rendirent pas les honneurs à son retour, car (le comté) ne lui appartenait pas. (Roger Ier) laissa ensuite à Bernard (Roger) et à sa mère Dame Adélaïde la vicomté de Couserans, la moitié de Volvestre, le château de Foix avec les terres fuxéennes et dalmazanaises, Podaguais, Agarnaguais et le bois de Boulbonne, entre l'Hers et l'Ariège. À Pierre, son troisième fils, il céda l'abbaye de Lagrasse à grand renfort d'autres (p. 11) rentes ecclésiastiques contenues dans l'original du testament.

(§24) Le comte de Carcassonne et de Barcelone Messire Raymond se querella avec le comte de Toulouse Messire Raymond – qui était le second de ceux qui s'appelaient Raymond dans le comté de Toulouse –, parce que le comte de Toulouse demandait au comte de Carcassonne et de Barcelone de lui prêter hommage pour le château de Laurac. Un accord de paix fut ensuite conclu par l'entremise du comte de Foix Messire Bernard (Roger), frère du comte de Carcassonne et de Barcelone, avec le comte de Toulouse, de telle sorte que le comte de Toulouse vende au comte de Carcassonne et de Barcelone le château de Laurac pour dix-mille *pièces* de monnaie barcelonaise, le 7 septembre de l'an 1071, tel qu'il apparaît dans les chartes originales scellées qui se trouvent dans le cartulaire du château de Foix, dans la caisse relative à Carcassonne.

Lo premier comte de Foix

(§25) Mossen Bernard foc fil de Mossen Roger, comte de Carcassonna et de Barsalona. Et foc marit de Dona Beatrix de Bezers. Et foc fayt le premier comte de Foix per la man del comte Ramond de Tolosa et duc de Narbonna en l'an de nostre (p. 12) Seignor Diu 1062. Car de per davan era appellat seignor dels Foixens et foc tres bon cavalier, valent et hardit. Et en son atge de quarente ans, foc fayt lo premier comte de Foix. Et apres, en l'an regnan n[ost]re Seignor Jesu Christ so era l'an que l'on contavo mille XCV[810], estan lo premier rey Phelip de Franco, <aquel an>[811] se intitulec «regnan Jesu Christ». Car segon las canonicas de Franco, papa Urba venguet en Franco et excomengec lo rey Phelip et tout son realme per l'espaci de un an per so que avia laissada sa molher, Berta[812], qu'era fille del comte Baudon de Flandres. De laqual dona avia dos fils et tenio autro fenno appellado Bertranda, comtessa de Angers. Per so foc a lo estremada aquella gracia que no se mettes en sos titols, no notaris publiqs nou metressan en las cartas ny estrumen «regnan lo rey Phelip» sino «regnan Jesu Christ». Et per so ez a saber que aquel an ez lo que se intitulava «regnan Jesu Christ». Et asso ly foc extremat per causo de l'excomenge. Et apres tornec ab sa molher Berta et foc absoult et tornec en sa gracia, ainsy cum se troba en las canonicas de Franco. Et apres, lodit Mossen Bernat, comte de Foix, lo medeys an, donec al martir s[an]t Volzia la gleisa de Garano, <Ceos>[813], Campredon, Caridac, Ferrieras, la gleisa de Serras ab los delmes et la villa de S[an]t-Jean-de-Verges ab sas delmes et premissas. Et aquest Mossen Bernard aguet un (p. 13) fil, appellat Roger, de Madona Beatrix, sa molher. Aquel an, Godoffroy de Boulhon, duc de Loreina, conquestec la Terra Sancta de Jerusalem et foc cap et gouvernador de la conquesta.

[810] 12.25 : Glose marginale : « 1095 ».
[811] 12.25 : *aquel an* pour *loqual*.
[812] 12.25 : Glose marginale : « Berthe, fille de Florent, comte de Hollande et de Frise ».
[813] 12.25 : *Ceos* pour *Cos*.

Le premier comte de Foix

(§25) Messire Bernard (Roger) était le fils de Roger (Ier), comte de Carcassonne et de Barcelone. Il était marié à Dame Béatrice de Béziers. Il fut élevé à la dignité de premier comte de Foix par la main du comte Raymond de Toulouse, qui était aussi duc de Narbonne, en l'an 1062 de notre (p. 12) Seigneur Dieu. Il était en effet appelé seigneur des Fuxéens de longue date et était très bon chevalier, vaillant et hardi. À l'âge de quarante ans, il devint le premier comte de Foix. En l'an de notre Seigneur Jésus-Christ que l'on disait être 1095, sous le règne de Philippe (Ier) de France*, ce dernier* s'intitula « roi par Jésus-Christ ». Mais selon les chroniques de France, le pape Urbain (II) vint en France et excommunia le roi Philippe et tout son royaume en l'espace d'un an parce qu'il avait répudié sa femme Berthe, qui était la fille du comte Baudoin de Flandres. Bien qu'il eût deux enfants de cette dame, il tenait une autre femme (pour son épouse), appelée Bertrande, comtesse d'Angers. En raison de cette excommunication, on lui retira cette grâce de s'intituler « roi par Jésus-Christ » aussi bien dans ses titres, que dans sa chancellerie, ses chartes ou ses documents diplomatiques. Il s'en revint alors auprès de son épouse Berthe, fut absout et retourna en grâce, tel qu'on peut le lire dans les chroniques de France. La même année, ledit comte de Foix Messire Bernard (Roger) fit offrande au martyr saint Volusien des clochers de Garanou, de *Cos*, de Campredon, de Caridac, de Ferrières, de Serres avec ses domaines, ainsi que de la ville de Saint-Jean-de-Verges avec ses domaines et ses droits de prémices. Ce même Messire Bernard (Roger) avait de sa femme Dame Béatrice un (p. 13) fils, appelé Roger. Cette année-là (en 1095), Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, s'empara de la Terre Sainte de Jérusalem et fut le chef militaire de la croisade.

Et foren ab luy sos dos fraryre, Ostacy et Baudoyn[814], et ab els Ancelain de Rickemont, Baudon lo comte de Ribamont, Robert lo comte de Flandres, Esteve lo comte de Blois, Huc lo Gran, frayre de Philip rey de Franco, lo comte de Bermandoys, Robert lo duc de Normandia, fray de Guilhem lo rey d'Anglaterra, lo comte Raymond de Tolosa et de Sant-Gely, duc de Narbonna, Bernard lo comte de Foix, *Bohemont*[815] lo duc de Pulha[816] et son fraire, fil de Robert *Guiscard*[817] lo Normand, lo Pulha et Calabria conquestec, Arpin de Borges que aquella ciutat vendec a Philip lo rey per anar Outremar, ab d'autres valents princes que tants et merveilloses faicts fairen en la Terra Sancta et prengueren Jerusalem et mantas autras ciutats, et reys sarazis qui si fen crestias. Et en l'an de notre Seigneur Diu mil XCIX, foc presa la ciutat de Jerusalem. Et Godoffre de Boulhon foc eligit rey et regnec un an. Et Baudoyn, son fray, regnec apres lu dex hoit ans en Jerusalem. Et aquest bon comte Mossen Bernard moric en la Terra Sancta l'an mil XCVI, davant la ciutat de Damietta. Et foc comte trente deux ans.

814 13.25 : Glose marginale : « Eustache et Baudouin ».
815 13.25 : La leçon initiale de F1^{A} est *Richemont* ; ici, la confusion onomastique peut s'expliquer pour des raisons paléographiques.
816 13.25 : La lerçon initiale de F1^{A} est : « lo duc de Pulha et *de l'autre*, son fraire… », mais et *de l'autre* ne fait pas sens dans ce contexte.
817 13.25 : La leçon initiale de F1^{A} est *Guitard.*

Chevauchèrent à ses côtés ses deux frères, Eustache et Baudouin, mais aussi Anselme de Ribemont, Baudouin le comte de Ribemont, Robert le comte de Flandres, Eustache le comte de Blois, Hugues le Grand, frère de Philippe (Ier) roi de France, le comte de Vermandois, Robert le duc de Normandie, frère de Guillaume (II) le roi d'Angleterre, le comte Raymond de Toulouse et de Saint-Gilles, duc de Narbonne, Bernard (Roger) le comte de Foix, *Bohémond* le duc des Pouilles et son frère, le fils de Robert *Guiscard* le Normand qui conquit les Pouilles et la Calabre, Arpin de Bourges qui vendit cette ville au roi Philippe (Ier) pour aller en Outremer, et bien d'autres vaillants barons[818] qui accomplirent de nombreux et merveilleux exploits en Terre Sainte, qui s'emparèrent de Jérusalem ainsi que de beaucoup d'autres cités et qui convertirent des rois sarrasins au christianisme. En l'an 1099 de notre Seigneur Dieu, la cité de Jérusalem tomba. Godefroy de Bouillon fut élu roi et régna un an. Baudouin, son frère, régna après lui dix-huit ans sur Jérusalem. Ce bon comte Messire Bernard (Roger) mourut en Terre Sainte en l'an 1096, devant la ville de Damiette. Il fut comte trente-deux ans.

[818] Le texte occitan contient *princes* que nous traduisons par « barons » pour éviter la confusion entre « prince de sang » et « prince de sol », c'est-à-dire entre le noble apparenté au roi et le noble à la tête d'un puissant domaine.

Lo segon comte de Foix

(p. 14 ; §26) Mossen Roger foc le segon comte de Foix, fil de Mossen Bernard et de Madonna Beatrix de Bezes. Et foc marit de Madonna Arsenda. Et foc fayt comte de Foix l'an mil XCVI, regnan lo premier rey Phelip, rey de Franco. Et foc notable cavalier, valent et ardit. Et conquestec Carcassonna et apres restituec lo comtat de Carcassonna a Madona Mengard, vescomtessa de Bezers, sa cousino germano, et a Bernard Atho, son fil. Et fen pactes qui, sy demoressan sens enfants di loqal matrimony, Mossen Roger laixava a Madona Mengard, sa cousina, vescomtessa de Bezers, et a Bernard Atho, son fil, aprop sa mort, Foix, Fredelas qu'es jos lo castel de Pamias, Lordat, Castel-Penent, lo castel de Du, lo castel de Mirapeys et las honors que abie en lo comtat de Comenge et en Couzirans, exceptat so que ja era siou en lo pays de Carcasses, Arsenx et Layrac, Fontia, ab lors terminis a la carta contenguts que demoressan aldit Mossen Roger per ne fa sas voulentats. Et aussy ben demoren lo vescomtat de Bezers a Mossen Roger, comte de Foix, ab lo comtat de Carcassonna. Asso foc feyt XX <k[alendas]>[819] de may l'an mil XCVII. Aquest Mossen Roger, comte de Foix, *fec*[820] translatar lo corps de Monsseignor s[an]t Antony de Lezat et portec los osses en son mantel el meteys, denan touta la processio (p. 15) ecclesiastiqual, al monastier de Lezat. Et apres, en l'an mil CXI, en la quarta feria de genier, fec translatar lo corps de sainct Volzia qui repausavo prop del castel de Foix, on foren Mossen Amiel, avesque de T[o]lo[sa], Mossen Ramond, avesque de Barbasza, Mossen Roger, comte de Foix, et trops autres del pays, clercs et capellas et infinidas gens de longuas terras et proensas, et ab grand gauch et ab grand glorio. Et per la gracia et espiracio de Diu, agut coseilh, apres porten las reliquas ab gran gloria a la gleisa de Montgausy, ont fec infinitas miracles: entre altres, quand lo pauzen a la peyra Bolthorar[ix], un homme que era orb et contreict passec dejus los cos sant, crobec la besio et la sanitat del cos. Diverses autres orbs, palificatz et endemoniat croben la sanitat, cum plus a ple es contengut en la siva legenda. Et apres, a la nouvella basiliqua en la prop la gleisa de Foix qui era fondada en la honor del glorios sant Nasary, honorablemen foc repausat et colloquat. Et Mossen Roger et Dona Arsenda, sa molher, donen a sant Volsia la ville de Ganac ab *sos*[821] casals de Amplaing. Et aguet un fil de Madona Arsenda qui si appellec Roger. Et aquest bon comte foc a la presa de la ciutat de Jerusalem et moric l'an mille CXI. Et foc comte quinse ans.

---

819 14.26 : *kalendas* : l'abréviation qui apparaît dans F1[A] est <kk> surmonté d'un tilde, alors que l'abréviation classique pour *calendes* est <kl> surmonté d'un tilde (voir à ce propos : CAPPELLI Adriano, *Dizionario di Abbreviature Latine ed Italiani*, Milano, 1912). Toutefois, les *20 des Calendes* n'existant pas, il pourrait s'agir d'une forgerie dans l'acte original.
820 14.26 : La leçon initiale de F1[A] est *foc.*
821 15.26 : La leçon initiale de F1[A] est *sobs.*

Le deuxième comte de Foix

(p. 14 ; § 26) Messire Roger (Ier) était le deuxième comte de Foix, fils de Messire Bernard (Roger) et de Dame Béatrice de Béziers. Il était marié à Dame Arsinde. Il fut élevé à la dignité de comte de Foix en l'an 1096, sous le règne du roi Philippe (Ier) de France. C'était un chevalier renommé, vaillant et hardi. Après s'être emparé du comté de Carcassonne, il le restitua à sa cousine germaine Dame Ermengarde, vicomtesse de Béziers, et à Bernard Aton, le fils de celle-ci. Messire Roger passa un accord avec Dame Ermengarde de telle sorte que si son mariage restait sans enfant, il laisserait après sa mort à sa cousine, vicomtesse de Béziers, et à son fils Messire Aton, Frédélas qui se situe en dessous du château de Pamiers, Lordat, Castel-Penent, le château de Dun, le château de Mirepoix, ainsi que les domaines qu'il possédait dans le comté de Comminges et dans le Couserans, à l'exception de ce qui appartenait déjà (à Ermengarde) dans le pays de Carcassès et d'Arzens, ainsi qu'Alairac et Fontiès, le tracé des frontières qui apparaît dans la charte ayant été laissé à la discrétion dudit Messire Roger. La vicomté de Béziers resterait en revanche à Messire Roger, comte de Foix, avec le comté de Carcassonne. Ainsi fut acté le *20 mai* 1097. Ce Messire Roger, comte de Foix, fit transporter le corps de Monseigneur saint Antoine de Lézat au monastère de Lézat et porta les os dans son propre manteau, devant toute une procession (p. 15) ecclésiastique. Aux quatrièmes Féries de janvier de l'an 1111, il fit transporter en grande pompe le corps de saint Volusien qui reposait près du château de Foix, (procession) à laquelle assistèrent Messire Amielus, évêque de Toulouse, Messire Raymond, évêque de Barbazan, Messire Roger, comte de Foix, ainsi que bien d'autres clercs et chapelains de la région mais aussi beaucoup d'autres personnes, venues des terres proches et lointaines. Par la grâce et l'inspiration de Dieu, après avoir tenu conseil, (le cortège) transporta en grande gloire les reliques à l'église de Montgauzy, où d'innombrables miracles eurent lieu : entre autres, quand on posa (les reliques) sur la pierre Bolthorar, un homme qui était aveugle et handicapé se pencha sur le corps saint, baisa la bouche et (recouvra) la santé physique. Divers autres aveugles, handicapés et possédés recouvrèrent la santé, comme il l'est précisément raconté dans la légende (du saint). Ensuite, à la nouvelle basilique (érigée) près de l'église de Foix qui avait été fondée en l'honneur du glorieux saint Nazaire, saint Volusien fut enterré avec les honneurs et y repose encore. Messire Roger et sa femme Dame Arsinde donnèrent au couvent de Saint-Volusien la ville de Ganac avec ses manses, (qui sont situées) à Amplaing. De Dame Arsinde, Messire Roger avait un fils qui s'appelait Roger. Ce bon comte participa à la prise de la cité de Jérusalem et mourut l'an 1111. Il fut comte quinze ans.

Lo ters comte de Foix

(§27) Mossen Roger, fil de Mossen Roger et de Madona (p. 16) Arsenda, foc le tiers comte de Foix. Et foc marit de Madona Estifana. Et foc fayt comte de Foix l'an mil CXI, regnan Pascal papa et Loys rey de Franco. Et foc seignor de las marcas de la Bassa-Proensa. Et foc tresque valent en armas et tropas causas conquestec en sa vida. Aquel an, fec lo pariatge ab l'abbat de Sant-Antoni de Pamiers : et l'abbat li donec lo castel de Pamias a lu et as siens et Mossen Roger donec al couvent de Sant-Antoni, per cascun an a la festa del glorios sant, miech muech de net forment, un miech de bon vi et una vacca grassa et quatre porcs ou quatre s[ol]s. Et los canonges deven tenir lo castel del soleilh levant entro al soleilh colguat[x] et lo deben rendre al comte de Foix ou a sos comes liberalomen[xi], cascun an. Et aussy ben Mossen Roger donec aldit couvent la ville de Fredelas per los dampnatges que sos ancestres, comtes de Foix et de Carcassonna, lor avian donnats. Et aussi ben donec a Sant-Volsia de Foix alcuns cazals que avio a Cos, prop de Foix. Et aguet un fil de Madona Eyssengua[822], la secondo molher, appellat Roger Bernard lo Gros. Et en l'an mil CXIIII sant Bernard comensec l'ordre des Cisteus. Et en l'an mil CXXI, un sant homme appellat Robert fondec l'orde de la caballaria dels Templiers a Paris, qui pueix fen tantas malas obras. Aquest Mossen Roger moric l'an mil CXLIIII. Et foc comte XXXIII ans.

[822] 16.27 : Glose marginale : « Chimène, n[om] de femme »

Le troisième comte de Foix

(§ 27) Messire Roger (II), fils de Messire Roger (Ier) et de Dame (p. 16) Arsinde, était le troisième comte de Foix. Il était marié à Dame Stéphanie. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1111, sous le pontificat de Pascal (II) et le règne de Louis (VI), roi de France. Il était seigneur des marches de la Basse Provence. Il était vraiment très vaillant au combat et accomplit un grand nombre d'exploits durant sa vie. Cette année-là (en 1111), il entreprit un accord de paréage avec l'abbé de Saint-Antoine de Pamiers : Messire Roger donnait au couvent de Saint-Antoine, chaque année lors de la fête du glorieux saint, un demi-muid de froment nettoyé, un muid de bon vin, une vache grasse et quatre porcs ou quatre sous. En échange, l'abbé et les chanoines leur cédèrent, au comte et aux siens, (les droits sur) le château de Pamiers ; ils devaient assurer la garde du château du lever du soleil à son coucher, et le remettre en toute liberté au comte de Foix ou à ses commis, chaque année. De même, Messire Roger donna audit couvent la ville de Frédélas en compensation des dommages que ses ancêtres, les comtes de Foix et de Carcassonne, leur avaient causés. Il offrit en outre au couvent de Saint-Volusien de Foix quelques manses qu'il avait à Cos, près de Foix. Messire Roger avait un fils de Dame Essengue, sa seconde épouse, appelé Roger Bernard le Gros. En l'an 1114, saint Bernard fonda l'ordre des Cîteaux. En l'an 1121, un saint homme appelé Robert fonda l'ordre de chevalerie des Templiers à Paris, qui commit bien des exactions par après. Ce Messire Roger mourut en l'an 1144. Il fut comte trente-trois ans.

Lo quart comte de Foix

(§28) Mossen Roger Bernard lo Gros foc fil de Mossen (p. 17) Roger et de Madona Eyssengua. Et foc fayt comte l'an mil CXLIIII, regnan lo sete Loys rey de Franco, dit lo Menut. Et foc marit de Madona Cecilla, fillo de Mossen Ramon Trenquebailh[xii], vescomte de Bezers, ab coseilh de Mossen Ramond, comte de Barsalona, son cosy. Et li donec en dot XI [mil] s[ol]s de molgares. Et mes lo castel de *Cintegabella*[823] et lo castel de Montaud et mes lo castel de Borbonne ab la seignorio de *Auzapans entro*[824] a l'Ariege, ab carta publiqua et asso en l'an mil CLI. Et foc valent cavalier en armas, ardit et pros. Et tenia son pays en pax et concordia que negun no li volia ostar res del sieu. Et en l'an mil CXLIIII, abia donat al glorios sant Volzia la ville de Bebre et certas rendas en aquella Aspira, La Voix, lo castel de Perlas, la maytat de la leuda del pont de Foix. So era en lo temps que lo pont si ediffiquec, regnan Loys rey de Franco. Et pueix ly donec la maytat dels forns de Foix ab pactes que fossan tenguts de alenhar a communs despens, et aussi ben que sy se fasian molis de pont de Foix entro a Ganac, que fossan communs et, sy del pont d'Arieja entro al pont d'Arget se fasian molis, que aquels sian de Sant-Volzia. Et plus ly donec les delmes de Cadarcet et de Baulou entro a la font comtal et lo castel dels estiers et Serras et lo delme et premissias de Serras et de La-Barra et lo (p. 18) castel de La-Barra, de mieg riu <Alsas>[825] entro al fluvy d'Ariege et la villa de Savigna. Et demora de lu un fil, Mossen Ramond Roger. Mossen Roger Bernard moric l'an mil CLXXXVIII. Et foc comte XLIII ans.

---

[823] 17.28 : La leçon initiale de F1[A] est *Sancta-Gavilha*.
[824] 17.28 : La leçon initiale de F1[A] est *Auzac Parpentir* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
[825] 18.28 : *Alsas* pour *Les* ; la rivière du Lez traverse le village d'Alas (Ariège), ce qui a peut-être induit le copiste en erreur. Henri Courteault et Félix Pasquier ne se prononcent pas (1895, p. 20, n. 7)

Le quatrième comte de Foix

(§ 28) Messire Roger Bernard (Ier dit) le Gros était le fils de Messire (p. 17) Roger (II) et de Dame Essengue. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1144, sous le règne de Louis (VII), roi de France, dit le Menu. Suivant le conseil de son cousin le comte de Barcelone Messire Raymond, il épousa Dame Cécille, fille de Messire Raymond Trencavel, vicomte de Béziers. (Ce dernier) lui donna en dot onze-mille sous melgoriens. En l'an 1151, il jumela officiellement le château de *Cintegabelle* avec le château de Montaud, et le château de Boulbonne avec la seigneurie d'*Auzapans jusqu'*à l'Ariège. C'était un vaillant chevalier au combat, hardi et preux. Il tenait son pays en paix et en concorde, de telle sorte que personne ne voulait lui ravir ce qui lui appartenait. En l'an 1144, il fit offrande au glorieux saint Volusien de la ville de Vèbre et de certaines rentes parmi lesquelles *Aspiran*, *Lanoux*, le château de Perles et la moitié de la leude du pont de Foix. C'était à l'époque de l'édification du pont, sous le règne de Louis (VII) roi de France. (Roger Bernard le Gros) offrit ensuite (au couvent de Saint-Volusien) la moitié des fours de Foix en promettant qu'ils soient alimentés en bois à leurs communs dépens, que si des moulins étaient construits entre le pont de Foix et Ganac, ils seraient eux aussi en partage, mais que si des moulins étaient construits entre le pont sur l'Ariège et celui sur l'Arget, ils appartiendraient au couvent de Saint-Volusien. Il donna en plus (au couvent) les dîmes de Cadarcet et de Baulou jusqu'à la source comtale et à la citerne[826], les dîmes et les prémisses de Serres et de Labarre, le (p. 18) château de Labarre, la moitié du ruisseau de *Lez* jusqu'au fleuve d'Ariège et la ville de Savignac. De (Roger Bernard le Gros) il resta un fils, Messire Raymond Roger. Messire Roger Bernard mourut en l'an 1188. Il fut comte quarante-trois ans.

[826] Voir Glossaire : [estier] (*estiers*) < AESTUARIUM.

Lo quinte comte de Foix

(§29) Mossen Ramond Roger foc fil de Mossen Roger Bernat et de Madona Cecilla. Et foc marit de Madona Philipo. Et foc fayt comte l'an mil CLXXXVIII, regnan Philip Augusto qui conquestec Normandia. Et desirec fort anar en la Sancta Terra de Jerusalem contra los Turcs et Sarrazis, al secors de Mossen Guy, rey de Jerusalem et dels Templiers, et evesques et menut poble que eran assietats en Jerusalem per Saladin, soldan de Babilonia et de Damas. Et apres foc prese la ciutat de Jerusalem l'an apres que per Godoffre de Bouilhon era estada presa, qui avio demorat en poder de crestias LXXXIX ans. Et foc prese per le soldan. S'en portec la Veriayo Crox et s'en menec pres lo rey Guy et gran poble crestia. Et per so Mossen Ramond Roger *en*[827] poguet complir son voyatge et bonna volontat. Et en l'an mil CXCI lo rey Henric[xiii] d'Anglaterra abia convengut ab lo rey Philip de Franco de anar secourir la Terra Sancta ab lu. Et amidos y debian estre. Lo rey Henric s'en passec premier et prenguec Chipri et tout l'emperi[xiv]. *El*[828] rey de Franco passec apres, ja sia qui abio attendut[xv] lo rey angles ab sa nobla armada *entre*[829] losquels foc Mossen Ramond Roger, comte de Foix, ab autres princes a la companhia del rey de Franco. Et prengon la ciutat de *Acra*[830] per forco d'armas. Et per so que lo rey Henric d'Anglaterra no y era estat, comensec (p. 19) la maluransa. Et s'en tornec et lo emperador de Roma lo prenguet et lo tenguet prisonnier un an. Et ne eyxic ab gran financo. Et d'aquin en foro s'en anec mettre lo seti a Limoges et foc ferit de ung cayrel a l'oeilh et moric. Et en l'an mil deux cens huit, quinto Idus de genier, conquestec Mossen Ramond Roger la terra de Donnaza per donacio que lu foc fayta per lo rey En Peyre d'Arago. Et en l'an mil CXCIX, Mossen Bernard, comte de Comenge, recogneguec a Mossen Ramond Roger que tout so que tenia en Volvestra, hommes et femmes, tot ac tenia del comte de Foix et de sa ma. Et ly ·n *fec*[831] homage et recogneguec que, qui que sia comte de Comenge, deu esse homme del comte de Foix per lad[ita] terra de Volvestre, recebuda en lo mes de juli ledit an. Et en l'an mil deux cens neuf comensec la iregie a Paris per certains clerqs, mestres en teologia, contre la fe, sus *so*[832] que tenian que los angels et Diu era tota una causa. La iretgia foc semenada per lo realme et autras parts, dont lo rey fec cremar syeix mestres en teologie qui l'avian comensada.

---

827 18.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *no*.
828 18.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *del* ; voir : Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».
829 18.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *entor* ; la confusion entre <re> or <or>, surtout après <t>, – très fréquente dans F1^{B} – s'explique vraisemblablement parce que le modèle commun présentait une écriture cursive.
830 18.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *Cia* ; confusion entre <i> et <r> probablement en raison de l'écriture cursive du modèle (voir aussi Courteault et Pasquier, 1895, p. 21).
831 18.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *foc*.
832 19.29 : La leçon initiale de F1^{A} est *qui* ; voir Étude de la tradition manuscrite.

Le cinquième comte de Foix

(§ 29) Messire Raymond Roger était le fils de Messire Roger Bernard (le Gros) et de Dame Cécille. Il était marié à Dame Philippa. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1188, sous le règne de Philippe Auguste qui conquit la Normandie. (Messire Raymond Roger) désirait ardemment aller en Terre Sainte de Jérusalem pour combattre les Turcs et les Sarrasins et pour porter secours à Messire Guy, roi de Jérusalem et des Templiers, aux évêques et au petit peuple qui étaient assiégés à Jérusalem par Saladin, sultan de Babylone et de Damas. La cité de Jérusalem avait (en effet) été conquise (par les chrétiens) l'année suivant la victoire de Godefroy de Bouillon (au siège d'Antioche), de telle sorte qu'elle était restée aux mains des chrétiens pendant quatre-vingt-neuf ans. Mais (cette année-là), elle avait été reprise par le sultan. (Saladin) s'empara de la Vraie Croix et emprisonna le roi Guy et le noble peuple chrétien. Messire Raymond Roger trouva en ces événements une bonne raison d'effectuer le pèlerinage qu'il avait tant souhaité. En l'an 1191, le roi Henri d'Angleterre avait convenu avec le roi Philippe (Auguste) de France d'aller libérer la Terre Sainte ensemble. Tous deux devaient s'y rendre. Le roi Henri s'en alla le premier, s'empara de Chypre et de tout l'empire. *Le* roi de France partit dans un second temps, alors qu'il avait attendu le roi d'Angleterre avec sa noble armée, au sein de laquelle se trouvait Messire Raymond Roger, comte de Foix, avec d'autres barons de la compagnie du roi de France. Ils s'emparèrent de la cité d'*Acre* par la force des armes. Le roi Henri d'Angleterre, pour ne pas avoir pris part au siège, alla au devant de malheurs. (En effet), il s'en retourna (au pays) et l'empereur du (Saint Empire) romain le captura, le retint prisonnier pendant un an. (Le roi d'Angleterre) en sortit en échange d'une grosse rançon. De là, il partit à l'étranger assiéger Limoges, (où) il fut touché à l'œil par une flèche et mourut. Aux cinquièmes Ides de janvier de l'an 1208, Messire Raymond Roger obtint la terre de Donezan grâce à la donation qui lui avait été faite par le roi Dom Pierre d'Aragon. En l'an 1199, le comte de Comminges Messire Bernard reconnut à Messire Raymond Roger que tout ce qu'il possédait en Volvestre, hommes et femmes (compris), il le tenait tout entier du comte de Foix et de sa main. Il lui prêta hommage et admit que, qui que soit le comte de Comminges, il devait être vassal du comte de Foix pour ladite terre de Volvestre, reçue au mois de juillet de ladite année. En l'an 1209, une hérésie contre la foi se développa à Paris via des clercs, des maîtres en théologie, *en raison de ce qu*'ils soutenaient que les anges et Dieu étaient une seule entité. L'hérésie se propagea dans le royaume et au-delà, conduisant le roi à faire brûler les six maîtres en théologie qui l'avaient lancée.

Et ab lo coseilh del papa et del rey, (la conquesta)[833] foc dada sus lo pays de Languedoc a sant Guilhem, avesque de Bourges, et a sant Doumenge, que comensec l'orde des Predicadors. Et conquestec Bezes et Carcassonna et ossiguec Mossen Ramond Trenquebeilh, comte de Carcassonna, a la gleisa de Bezes. Et subjuguet las gens de Bezes et de Carcassonna et los fec venir en camisas davant lu. Et (p. 20) apres, en l'an mil deux cens dex, lo rey et lo papa donen la conquesta contra loz iretges al comto Simon de Montfort, comme auzires plus a pla avant, que tant longuomen durec la guerra. Et en l'an mil deux cens vingt deux, la feria seconda de mars, Mossen Pey Roger et Isarn son fil, seignor de Mirapeys, redec lo castel de Mirapeys al comte de Foix et ly fec l'omenatge accoustumat per lodit castel de Mirapeys. Et en lo sety deldit castel, lo comte de Foix prenguec la malautia de que moric. Aquest seignor Mossen Ramond Roger aguec un fil, Mossen Roger Bernat lo Gran, et una filla, appellada Madona Esclarmonda, que foc molher del rey de Malhorca. Et ab dot de CL mil s[ol]s de molgares, et foc maridada per Mossen Roger Bernat lo Gran, son fraire, l'an mil CLXXVII. Et lo rey d'Arago al comte de Foix, son dilec nebot, per amor et coppulatio de la parentelha que era entre els, et per los servicis que feyts li avio, li donec et ratiffiquec totas aquellas convenensas que lo rey En Peyre[xvi] ly abia faytes de la donnatio del vescomtat de Narbonna. Et li octrayec aissy meteys lo pays de Fenolas et Peyre-Pertusa et Pertuses, ab conditio que si morio sens enfans, que tornes al rey d'Arago. Et Mossen Ramon Roger moric l'an mil deux cens vingt trois. Et foc comte trente cinq ans.

[833] 19.29 : *la conquesta* : Henri Courteaut et Félix Pasquier (1895, p. 22) proposent d'ajouter *commissio* au début de l'énoncé pour donner un sujet de la phrase ; si nous validons leur intervention, nous préférons *conquesta,* qui est déjà employé dans le sens de « croisade » en 20.29.

Suivant le conseil du pape et du roi, la croisade fut confiée dans le Languedoc à saint Guillaume, évêque de Bourges, et à saint Dominique, qui avait fondé l'ordre des Prédicateurs. Ils s'emparèrent de Béziers et de Carcassonne, et tuèrent Messire Raymond Trencavel, comte de Carcassonne, à l'église de Béziers. Ils assujettirent les gens de Béziers et de Carcassonne et les firent venir à eux en (simple) chemise. (p. 20) En l'an 1210, le roi et le pape confièrent la croisade contre les hérétiques au comte Simon de Montfort, comme vous l'entendrez ci-après, aussi longtemps que dura la guerre. Aux secondes Féries de mars de l'an 1222, Messire Pierre Roger et son fils Isarn, seigneurs de Mirepoix, soumirent le château de Mirepoix au comte de Foix et lui prêtèrent l'hommage traditionnel pour celui-ci. Lors du siège dudit château, le comte de Foix attrapa la maladie dont il mourrait. Ce seigneur Messire Raymond Roger avait un fils, Messire Roger Bernard le Grand, et une fille, appelée Dame Esclarmonde, qui était l'épouse du roi de Majorque. Avec une dot de cent-cinquante mille sous melgoriens, elle fut mariée par son frère Messire Roger Bernard le Grand en l'an 1177. Pour l'amour et les liens de parenté qui existaient entre le roi d'Aragon et son neveu adoré le comte de Foix, mais aussi pour les bons services que le second avait rendus au premier, le roi d'Aragon octroya et ratifia tous les accords que le roi Dom Pierre avait passés avec le comte de Foix à propos de la donation de la vicomté de Narbonne. Ainsi, il lui accorda même le pays de Fenouillèdes, Pierre-Pertuse et Le Perthus, à condition que s'il mourait sans enfant, tout reviendrait au roi d'Aragon. Messire Raymond Roger mourut en l'an 1223. Il fut comte trente-cinq ans.

Lo sieze comte de Foix, vescomte de Castelbo

(§30) Mossen Roger Bernat lo Gran foc fil de Mossen Ramond Roger et Dona Philippa. Et foc marit de (p. 21) Madona Bounsen de Castelbo. Et foc fayt comte l'an mil deux cens vingt trois et viscomte de Castelbo. Et foc valent cavalier et en armas valeros. Et era del hominatge del comte Ramond de Tolosa per lo comtat de Foix. Losquals se abian promets et convengut de se adjudar et secorir et de no fer pax lo un sans l'autre ab la Gleisa ne ab lo rey de Franco per la iretgia que tenia, que dessus es dita. Et apres, per lo papa Innocent et per lo rey de Franco foc dada la conqueste al comte Simon de Montfort. Et conquestec lo comtat de Tolosa et Albeges, Comenges, Foix, Carcasses, Bederies. Al derrier foc *assietat*[834] al castel de Muret per lo rey En Peyre d'Arago, lo comte de Tolosa, de Foix, de Comenge et de Palhas en l'an mil deux cens douze. Et foren C mil combattans contro lo comte de Montfort. Et ab mil combatans, los escoffit touts et aussyguec lo rey En Peyre d'Arago. Et lo traynec a la coa de son cabailh entro la punta de Garona et de Ariege. Et foc gran la mort des iretges. Et lo comte de Tolosa et lo comte de Foix s'en fugin et lo comte de Montfort abatec las murailhas et fortalezes de Tolosa. Et foc gran destructio en las fortalezes del comtat de Foix et cremec tout lo borg de Foix. Et Mossen Roger Bernat se deffendec dens lo castel de Foix que jamais lo comte de Montfort no y poguec fer *damnatges*[835]. Avans lo comte de Foix li aussiguec son fraire et dos cavalhies pres de Varilhas, deme[n]tre que abbatian la fortaleze de Mengos, que era al Pech darrer <Mongausy>[836]. Et apres li anec aussir grands (p. 22) gens costa Leshinha en Narbonnes et se retrejaguet a Lordat. Et apres lo comte de Montfort, ab lo restant de sa gent, s'en tornec en Franco. Et ly foc confermada la conquesta per lo papa et per lo rey. Et apres no tardec gayre morir et lo rey sanct Loys demorec heritier et venguet a Tolosa. Et y tenguet lo seti et lo aguet per gran afam. Et apres conquestec Marmanda et tout lo pays entro Avigno et tout Avigno, Taves et Proensa que aussi ben eran iretges. Et derroquet las muralhes d'Avigno. Et tornen a la obidiensa del legat del papa. Et apres lo rey s'en tornec a Paris ab lo comte de Tolosa per l'accord del matrimoni de la filla del comte de Tolosa ab Alfonco, fray del rey. Et per aquy ez vengut la successio al rey del comtat de Tolosa et dugat de Narbonna.

---

834 21.30 : La leçon initiale de F1[A] est *associat*.
835 21.30 : La première partie mot est illisible dans F1[A].
836 21.30 : *Mongausy* pour *Montgey* (Tarn) ; la bataille de Montgey de laquelle Raymond Roger le Grand sortit victorieux eut lieu en 1211 (Courteault et Pasquier, 1895, p. 25, n 2) ; à propos de cette bataille, voir également la référence dans la *Canso de la Crosada* de Guilhem de Tulède (Chabot, 1989, p. 125, v. 70.1-18) ; voir : Étude de la tradition manuscrite.

Le sixième comte de Foix, vicomte de Castelbon

(§30) Messire Roger Bernard (II dit) le Grand était le fils de Messire Raymond Roger et de Dame Philippa. Il était marié à (p. 21) Dame Brunissinde de Castelbon. Il fut élevé à la dignité de comte (de Foix) et de vicomte de Castelbon en l'an 1223. Il était vaillant chevalier et valeureux au combat. Il était vassal du comte Raymond (VI) de Toulouse pour le comté de Foix. Ils s'étaient promis de s'aider, de se secourir et de ne convenir aucune paix sans l'accord de l'autre avec l'Église ou le roi de France concernant l'hérésie qui sévissait (dans leurs terres), comme dit précédemment. La croisade avait été confiée par le pape Innocent (III) et le roi de France (Philippe Auguste) au comte Simon de Montfort. (Ce dernier) envahit le comté de Toulouse, l'Albigeois, Comminges, Foix, le Carcassès et le Biterrois. (Simon de Montfort) fut finalement *assiégé* au château de Muret par le roi Dom Pierre (II) d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et des Pouilles en l'an 1212. Ils étaient cent mille combattants contre le comte de Montfort. (Toutefois), avec mille combattants (seulement), (ce dernier) les vainquit tous et exécuta le roi Dom Pierre d'Aragon. Il (accrocha sa dépouille) à la queue de son cheval et le traîna de la pointe de la Garonne jusqu'à l'Ariège. Les hérétiques moururent en grand nombre. (Certes), le comte de Toulouse et le comte de Foix battirent en retraite, et le comte de Montfort abattit les murailles et les fortifications de Toulouse. Il détruisit (aussi) complètement les forteresses de Foix et brûla tout le bourg de la ville. (Toutefois,) Messire Roger Bernard (le Grand) se défendit dans le château de Foix de telle sorte que le comte de Montfort ne put jamais y causer de *dommages*. Auparavant, le comte de Foix avait tué le frère (de Simon de Montfort) et deux (de ses) chevaliers près de Varilhes, tandis qu'ils détruisaient la forteresse de Mingou, qui se situe au Pech derrière *Montgey*. (Le comte de Foix) alla ensuite semer (p. 22) la mort du côté de Lézignan en Narbonne, puis se replia à Lordat. Le comte de Montfort s'en retourna alors à la tête de son armée en France. La croisade lui fut confirmée par le pape et le roi. (Philippe Auguste) mourut peu de temps après et le roi saint Louis, son héritier, vint à Toulouse. Il assiégea la ville et obtint (sa soumission) en l'affamant. Il s'empara ensuite de Marmande et de toutes les terres jusqu'à Avignon, y compris l'ensemble d'Avignon, d'Autavés et de la Provence, qui étaient aussi hérétiques. Il démolit les murailles d'Avignon. Tous se soumirent à l'obédience du légat du pape. Le roi s'en retourna alors à Paris avec le comte de Toulouse pour (conclure) l'accord par lequel la fille du comte de Toulouse épouserait Alphonse (de Poitiers), frère du roi. C'est ainsi que la succession du comté de Toulouse et du duché de Narbonne est revenue au roi.

Et lo comte de Tolosa trametec sas lettras al comte de Foix que lo absolbia del sagramen del homenatge et que se fes homme del rey et fessan pax en la Gleisa. Et lo comte de Foix no si volguec accordar avans lo rey li aguec a fer guerre. Et per lo absolver et dispensar del sagramen, foc trames al cardinal de Sanct-Angel, legat de part del papa et del rey de Franco, per lo absolver del sagramen et de touts los mals fayts, al loc de Sant-Jean-de-Verges on foren, ab lo legat, Mossen Pey arcevesque de Narbonna, Folco avesque de Tolosa, C[larin] de Carcassonna, G[authier] *le*[837] Tornacien, C[erebrun] de Coserans, avesques, Bernat de (p. 23) Lagrassa, P[ons] de Borbonna, Jean de Comalongua, Mossen Guilhem de Foix, abbats, Mossen Pey de Calames vicegeren del cardinal de Sanct-Angel, Mossen Mathieu de Malhac vicegerent del rey Louys de Franco, Mossen Guilhem de Levis mareschal de Franco, Lambert de Lator et tropes autres clercs et lays ajustas à Sant-Jean-de-Verges. Et aguda[838] la absolutio del legat et sagislada de touts los prelats, lo comte de Foix prometec de anar fer l'homenatge al rey et, per segura causa, metec a la ma del rey lo castel de Foix, lo castel de Montgailhard, lo castel de Montreal, de Vicdessos, lo castel de Lordat. Et apres anec fer son homenatge, lo premier que foc feyt al rey de Franco per lo comtat de Foix, a <Mollis>[839], lo vingtnoviesme de septembre l'an mil IICXXIX. Et lo rey li donec mil liuras de rendas assetjadas en lo pays de Carcasses, perpetuals, so eis en las villas de Arsenx et Alairac, Preixa, Fontia et en lo termini de La Valetta entro a <la vals d'Oven>[840]. Et la resta que se trobavo, *lo*[841] assignava en l'avesquat de Carcassonna, fora las villas de Carcassonna, del Mas, de Montreal, de Caberes et de Saixac, ainsy qui appar per las lettras reals ab cordas de ceda rouga et verda ab lo gran sagel vert em pendent. Et apres aucun temps, aquestas mil liuras foren per lo comte de Foix assignadas a sa sor Madona Esclarmonda, regina de Malhorca, molher del *rey*[842](p. 24) En Jacmes. Et Mossen Simo Brisatesta, seneschal de Carcassonna, ac pris jus la ma del rey et n'y demorat pleyt a la court de parlament a Paris. Lo comte de Foix perdec l'heritage de Carcassonna et de Bezers et de las marcas de la Bassa Proensa per causa de lad[ita] iretgia, car lo comte de Montfort *aguec*[843] la conquesta don lo rey agut la successio et aussy ben de las autras terras de Corcorben et aussy ben de l'hominatge qui li fazia lo seignor de Mirapeys. Car Mossen Guilhem de Levis, mareschal de Franco, conquestec aquella terra de Mirapeys et lo rey si retenguet l'hominatge.

---

837 22.30 : La leçon initiale de F1[A] est *de*.
838 23.30 : *aguda* : le texte exact est « aguda que aguec la absolutio » ; *que aguec* est une glose de *aguda*, forme du participe passé héritée de l'ablatif absolu latin.
839 23.30 : *Mollis* pour *Melun* (Courteault et Pasquier, 1895, p. 27, n. 3) ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
840 23.30 : *la vals d'Oven* : difficilement compréhensible ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
841 24.30 : La leçon initiale de F1[A] est *et*.
842 23.30 : La leçon initiale de F1[A] est *pey*.
843 24.30 : La leçon initiale de F1[A] est *aquest*.

Le comte de Toulouse fit alors parvenir ses instructions au comte de Foix selon lesquelles il l'absolvait du sacrement de l'hommage (vassalique), lui demandait de devenir le vassal du roi et de faire la paix avec l'Église. (En effet), le comte de Foix ne voulait pas se réconcilier avec le roi avant que celui-ci n'ait eu à le combattre (personnellement). Il fut alors conduit devant le cardinal (Romain) de Saint-Ange, légat représentant du pape et du roi de France, pour être relevé de l'hommage (vassalique envers le comte de Toulouse) et absout de tous les maux qu'il avait causés, à Saint-Jean-de-Verges où se trouvaient aux côtés du légat, Messire Pierre archevêque de Narbonne, Foulques (de Marseille) évêque de Toulouse, *Clarin* de Carcassonne, *Gauthier de* Tournai, *Cerebrun* de Couserans, l'évêque Bernard de (p. 23) Lagrasse, *Pons* de Boulbonne, Jean de Combelongue, Messire Guilhem de Foix, abbés, Messire Pierre de Calmieu représentant du cardinal de Saint-Ange, Messire Mathieu de Montmorency représentant du roi de France Louis (IX), Messire Guillaume de Lévis maréchal de France, Lambert de Turey et bien d'autres clercs et légats réunis à Saint-Jean-de-Verges. Une fois que l'absolution eut été délivrée par le légat et scellée par tous les prélats, le comte de Foix promit d'aller prêter hommage au roi et, en garantie, il mit sous main du roi les châteaux de Foix, de Montgaillard, de Montréal, de Vicdessos et de Lordat. Il alla ensuite à *Melun* le 29 septembre 1229 pour prêter hommage, le premier qui fut consenti par le comte de Foix au roi de France. Le roi lui donna mille livres de rente perpétuelles, assignées au pays de Carcassès, c'est-à-dire les villes d'Arzens, d'Alairac, de Preixan et de La Fontaine, (situées) dans les frontières de Lavalette et jusqu'*aux ravins d'Uven*. Le reste qui se trouvait (en Carcassès), on *l'*assigna à l'évêché de Carcassonne, en dehors des villes de Carcassonne, du Mas, de Montréal, de Cabaret et de Saissac, tel qu'il apparaît dans les lettres royales (ornées) de (lacs de) soie rouge et verte et d'un grand sceau appendu. Après quelque temps, ces mille livres de rente furent assignées par le comte de Foix à sa sœur Dame Esclarmonde, reine de Majorque et épouse du *roi* (p. 24) Dom Jacques. Messire Simon Briseteste mit la sénéchaussée de Carcassonne sous main du roi, mais aucune plainte ne fut retenue à la cour du Parlement de Paris. Le comte de Foix perdit (ainsi) l'héritage de Carcassonne, de Béziers et des marches de la Basse Provence à cause de ladite hérésie et de la croisade que Monfort *avait menée*, car le roi récolta la succession de ces terres ainsi que de celles de Quercorb, de même que l'hommage que lui prêtait le seigneur de Mirepoix. En effet, Messire Guillaume Lévis, maréchal de France, s'était emparé de cette terre et le roi le reconnut comme son vassal pour Mirepoix.

Et per so, al comte de Foix, no demorec sino lo comtat de Foix, loqual ab l'espasa abie deffendut et per aquel fec l'omatge tan solamen al rey. Et apres en l'an mil deux cens trente, lo comte de Foix donec Madona Esclarmonda, sa filla, al vescomte de Cardona et donec Madona Cecilla al comte d'Urgel ab XXV [mil] s[ol]s molgaires. Et lo comte de Cardonna donec Madona Bounsen a Roger, fil del comte de Foix. Et en l'an mil deux cens trenta cinq foc una granda famina[xvii] per tout lo realme de Franco que las gens manjavan las herbas per los camps cum las bestias. Et en l'an mil deux cens trenta neuf, sant Louys, rey de Franco, fec portar de Constantinoble a Paris la corona de Jesu Crist. Aquest Mossen Roger (p. 25) Bernard moric l'an mil deux cens quarente un. Et foc comte dex huit ans.

Pour cette raison, il ne resta qu'au comte de Foix son comté, qu'il avait défendu épée au poing et le seul pour lequel il avait prêté hommage au roi. En l'an 1230, le comte de Foix céda à sa fille Dame Esclarmonde la vicomté de Cardona et offrit (en mariage) au comte d'Urgell Dame Cécille, avec une dot de vingt-cinq-mille sous melgoriens. (En échange,) le comte de Cardona offrit Dame Brunissinde à Roger (IV), fils du comte de Foix. En l'an 1235, il y eut une si grande famine dans tout le royaume de France que les gens mangeaient l'herbe des prairies comme le bétail. En l'an 1239, le roi de France saint Louis fit transporter la couronne de Jésus-Christ de Constantinople à Paris. Ce Messire Roger (p. 25) Bernard mourut l'an 1241. Il fut comte dix-huit ans.

Lo septen comte de Foix

(§31) Mossen Roger foc fil de Mossen Roger Bernard lo Gran et de Madona Bounsen de Castelbo[844]. Et foc marit de Madona Bounsen de Cardonna. Et foc fayt comte l'an 1241. Et foc noble cavalier et valent. Et lo meteys an, fec le pariaatge ab l'abbat de Lezat et ab l'abbat del Mas et ab l'abbat de Comalongua et ab l'abbat de Borbonna. Et en l'an 1248, exillec de son pays Mossen Guilhem d'Arnava, cavalier, coma fals et malvat et desobeissent. Et en l'an 1249, lo derrier Mossen Ramond, comte de Tolosa, moric en Avigno, venen de Marsilha, per febres. Et foc sevelit al monastier de Sant-Ebordy ab Madonna Johana, sa mayre, filla del rey d'Anglaterra. Et succedit en lo comtat de Tolosa Dona Johana, sa filla, qui era molher de Mossen Alfonco, fraire del rey sant Louys. Et apres morta Madona Johana, aissy cum lo comte Ramond avio ordennat, tornec et succedic a la caza real de Franco, loqual dona moric l'an mil IICLXX. Et apres Phelip, fil del rey sant Loys, intrec a Tolosa prendre la pocessio l'an mil deux cens soixante onze. Los comtes que son estats a Tolosa: lo premier foc Torsons. Et lo premier (p. 26) appelat Ramond foc lo septe que foc comte l'an mil treze et moric l'an mil trente sept. Lo segon Ramond foc comte l'an mil septante et foc ab Godoffre de Bolhon a la Terra Sancta et lo comte de Foix ab lu et moric l'an mil CI. Et lo ters Ramond et lo *nove*[845] foc comte l'an mil CXLI et moric l'an mil CXLIIII. Lo quart Ramond et lo quatorse foc comte l'an mil CXCIIII et moric l'an mil IICXXII et jats a Tolosa et escomenjat[xviii] a l'orde de Sant-Jean. Lo quint Ramond et lo quinze Ramond ez lo derrier comte que dessus ez faiyta mencio. Et aquest Mossen Roger Bernard[xix] desira anar a la Sancta Terra de Jerusalem contra los Turcs et Sarrasis. Et en l'an mil IICL, lo rey sant Louys passec la mar ab sa potestat sus los Turcs et Sarrasis. Lo comte de Foix y passec ab sas gens et prengueren la ciutat de Damietta. Et per la permissio de Diu, foren deviures et s'en torneren arrer loz Sarrasis ab grand multitut et infinits de Turqs. Lo cinquiesme jour d'avril, lo rey foc pres et redut al soldan de Babillonha ab sos dos frays Alfonso *de*[846] Poytou et Carles Biron, comtes, que nulh non escapec sino lo legat del papa. Et apres loz Sarrasis ausiguen lo *soldan*[847] appellat *Malec*[848] Escahudin. Et lo rey finec un gran pres d'aur et los Sarrasis lo se *parten*[849]. Et loz redec Damietta et demorec en la Terra Sancta cinq ans.

---

844 25.31 : *Castelbo* ; le copiste a raturé *Cardonna* pour réécrire *Castelbo* à la ligne suivante.
845 26.31 : La leçon initiale de F1A est *septe*, mais *septe* est déjà mentionné à la ligne précédente.
846 26.31 : La leçon initiale de F1A est *et*.
847 26.31 : La leçon initiale de F1A est *soldat*.
848 26.31 : La leçon initiale de F1A est *Mabec*.
849 26.31 : La leçon initiale de F1A est *se porten*.

Le septième comte de Foix

(§31) Messire Roger (IV) était le fils de Messire Roger Bernard le Grand et de Dame Brunissinde de Castelbon. Il était marié à Dame Brunissinde de Cardona. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1241. C'était un chevalier noble et vaillant. La même année, il procéda à des paréages avec les abbés de Lézat, du Mas, de Combelongue et de Boulbonne. En l'an 1248, il condamna à l'exil Messire Guilhem d'Arnave, un chevalier mauvais et désobéissant qui avait commis des méfaits. En l'an 1249, le dernier comte de Toulouse Messire Raymond (VII) mourut de la lèpre à Avignon alors qu'il revenait de Marseille. Il fut enseveli au monastère de Fontevraud avec sa mère Dame Jeanne, fille du roi d'Angleterre. Dame Jeanne, sa fille et l'épouse de Messire Alphonse (de Poitiers), frère du roi saint Louis, succéda à la tête du comté de Toulouse. À la suite de la mort de Dame Jeanne, laquelle aurait lieu en l'an 1270, (le comté) tomberait dans l'escarcelle du roi de France, ainsi que le comte Raymond en avait convenu. Philippe (III), fils du roi saint Louis, ferait une entrée (royale) à Toulouse pour en prendre possession en l'an 1271. (Voici) les comtes qui ont siégé à Toulouse : le premier était Torson ; celui qui fut appelé (p. 26) Raymond Ier devint le septième comte (de la dynastie) en l'an 1013 et mourut en l'an 1037. Raymond II fut élevé à la dignité de comte en l'an 1070 ; il combattit en Terre Sainte aux côtés de Godefroy de Bouillon et du comte de Foix ; il mourut en l'an 1101. Raymond III devint le *neuvième* comte (de Toulouse) en 1141 et mourut l'an 1144. Raymond IV devint le quatorzième comte en l'an 1194 et mourut l'an 1222 ; après avoir été excommunié, il fut (finalement) enterré à l'ordre de Saint-Jean de Toulouse. Raymond V, le quinzième comte, est le dernier dont il est fait mention ci-dessus. Ce Messire Roger Bernard désirait aller en Terre Sainte de Jérusalem pour se battre contre les Turcs et les Sarrasins. En l'an 1250, le roi saint Louis traversa la mer avec son armée pour mater les Turcs et les Sarrasins. Le comte de Foix à la tête de sa maisnie se joignit (à l'expédition) et tous s'emparèrent de la cité de Damiette. Avec la permission de Dieu, une multitude de Sarrasins et d'innombrables Turcs furent dispersés et battirent en retraite. (Cependant), le 5 avril (1250), le roi fut capturé et humilié devant le sultan de Babylone, avec ses deux frères, les comtes Alphonse *de* Poitiers et Charles d'Anjou ; nul ne s'en échappa si ce n'est le légat du pape. Les Sarrasins tuèrent alors le *sultan* appelé *Malik* Escahudin. Le roi paya sa rançon une fortune et les Sarrasins s'en *séparèrent*. Il leur rendit Damiette, mais resta encore cinq ans en Terre Sainte.

Et apres se levec un poble que l'on appellavo (p. 27) loz Pastorels, so es en l'an mil IICLI, ab lo Capitani de Ongria. Et fazian *crezer*[850] a las gens que volian anar al secors de la Terra Sancta et touts eran layros et murtriers. Et quand entravan en las villas et castels, levavan las espazas et pigassas que no era reis que no los dobtes. Et se entremetian de absolve de touts peccats et de far et deffar los matrimonis et trops altres mals. Et touts los pastors que se podian trobar anavan en lor compagno et, quand foren en grand nombre, fasian gran res de mals. Et la regina Blanquo, mayre del rey, mandec que touts fossan morts. Et aissi ac feren per tout lo realme de Franco, que degun non escapec, et comensen a Borges et a Orlenx et a Tolosa. Aquest seignor comte moric l'an mil deux cens cinquante cinq, quitat que foc dels Sarrazis. Et aguet un fil, Mossen Roger Bernat. Et foc comte quatorse ans.

[850] 27.31 : La leçon initiale de F1[A] est *crezen* ; voir Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».

En 1251 se souleva un mouvement appelé (p. 27) les Pastoureaux et mené par le Maître de Hongrie. (Les Pastoureaux) faisaient *croire* aux gens qu'ils voulaient prêter main forte (aux croisés) en Terre Sainte, mais tous étaient des voleurs et des meurtriers. Quand ils entraient dans les villes et les châteaux, ils brandissaient épées et lances de telle sorte qu'il n'y eut rien pour les dissuader. Ils prétendaient (pouvoir), entre bien d'autres mauvaises choses, absoudre tous les péchés mais aussi faire et défaire les mariages. Tous les pauvres qu'ils pouvaient trouver rejoignirent leur compagnie et, quand ils furent un grand nombre, ils accomplirent de terribles méfaits. La reine Blanche (de Castille), mère du roi, ordonna qu'ils soient exterminés. C'est ce qui se fit dans tout le royaume de France, de Bourges à Toulouse en passant par Orléans, de telle sorte qu'aucun n'en réchappa. Ce seigneur comte mourut l'an 1255, délivré qu'il était des Sarrasins. Il avait un fils, Messire Roger Bernard. Il fut comte quatorze ans.

Lo hoeyte comte de Foix[xx]

(§32) Mossen Roger Bernard foc lo hoeyte comte de Foix. Et foc fil de Mossen Roger et de Madona Bounsen de Cardonna. Foc marit de Madona Mengard de Narbonna[xxi]. Et foc fayt comte l'an mil IICLVI. Et foc valent cavalier, pros et ardit. Et desirec anar contra los Sarrazis. Et en l'an mil deux cens *soixante-dix*[851], lo rey de Franco (p. 28) avia fayt assemblar a Paris, al temps de Pasques, baros, prelats, cavaliers de son realme per so que lo papa lu avio escrit et mandat per que so que los Cartaynis, a las partidas de la Terra Sancta d'Oultremar, eran venguts[852] per los Sarrazis. Et avian soubmisa Arminia, Anthiose, Othe, Triple, Damas, Alapa et tropas autras terras et que peril era de la ciutat d'*Acre*[853] cum a la Cristianitat. Per so lo rey ordennec que y anessan ab gran nombre arquier et balistas et gens d'armas, on foc lo comte de Foix ab d'autres seignors del realme per deffendre la ciutat d'*Acra*[854]. Et Mossen Gaston de Bearn foc capitany de la artilhiaria del rey. Aquest Mossen Roger Bernard aguet doas fillas: la una, Madona Agnes, que foc molher de Mossen Esquivat, comte de Begorra et l'autra foc Madona Phelippa, que foc molher de Mossen Arnauld d'Espagna, vescomte de Cozerans, en l'an mille deux cens cinquante sept[xxii]. Et loqual Mossen <Arnaud d'Espagna>[855] metec en la ma del comte de Foix la ville de S[an]t-Girons et terra. Lodit Mossen Arnaud al comte de Bigorre la liurec seignoralomen, et la recevec en fiu de lu, cum (par)[856] per la lectra qu'es al quaisso de Bearn, en lo cartulary de Foix. Aquest seignor comte aguet un fil, Mossen Rogier Bernard. Et moric, vengut (p. 29) que foc *en*[857] la Terra Sancta, l'an mil deux cens soixante deux. Et foc comte sieys ans.

---

851 27.32 : La leçon initiale de F1[A] est *soixante* ; rupture chronologique.
852 28.32 : La leçon initiale de F1[A] est : *et eran venguts* ; le *et* ne paraît pas faire sens.
853 28.32 : La leçon initiale de F1[A] est *Acie.*
854 28.32 : La leçon initiale de F1[A] est *Acia.*
855 28.32 : *Arnaud d'Espagna* pour *Esquivat* ; sinon, la phrase n'a pas de sens.
856 28.32 : Omission du verbe *par* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
857 29.32 : La leçon initiale de F1[A] est *de* ; voir Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».

Le huitième comte de Foix[858]

(§32) Messire Roger Bernard était le huitième comte de Foix. Il était le fils de Messire Roger et de Dame Brunissinde de Cardona. Il était marié à Dame Ermengarde de Narbonne. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1261. C'était un chevalier vaillant, preux et hardi. Il désirait aller se battre contre les Sarrasins. En l'an *1270*, aux alentours de Pâques, le roi de France (p. 28) avait fait rassembler à Paris les barons, les prélats et les chevaliers de son royaume, parce que le pape lui avait écrit que les Mongols, dans les territoires de la Terre Sainte d'Outremer, étaient venus soutenir les Sarrasins. Ils avaient soumis l'Arménie, Antioche, Othe, Tripoli, Damas, Alep et bien d'autres domaines, de telle sorte que la cité d'*Acre* était en danger, tout comme l'ensemble de la Chrétienté. Pour cette raison, le roi ordonna que (tous) s'y rendent avec un grand nombre d'archers, d'arbalétriers et de cavaliers lourdement armés, parmi lesquels se trouvait le comte de Foix aux côtés d'autres seigneurs du royaume venus défendre la cité d'*Acre*. Messire Gaston de Béarn était le chef militaire de l'artillerie du roi. Ce Messire Roger Bernard avait deux filles : l'une, Dame Agnès, qui était la femme de Messire Eschivat, comte de Bigorre, et l'autre, Dame Philippa, qui avait épousé Messire Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, en 1257. (La même année) Messire *Eschivat* plaça sous main du comte de Foix la ville et la terre de Saint-Girons, (qui appartenaient à Messire Arnaud d'Espagne). Ce dernier, qui l'avait reçue en fief de son seigneur le comte de Bigorre, la lui avait confiée (jusqu'à ses vingt-cinq ans)[859], tel qu'il *apparaît* dans la lettre qui se trouve dans la caisse (relative aux affaires) du Béarn dans les archives de Foix. Ce seigneur comte avait un fils, Messire Roger Bernard (III). Il mourut en l'an 1262 (p. 29) en Terre Sainte. Il fut comte six ans.

[858] Les nombreuses incohérences de cette notice biographique s'expliquent par son caractère artificiel, Arnaud Esquerrier ayant dédoublé en deux personnes le comte Roger-Bernard III.
[859] Insertion proposée sur la base de : Courteault-Pasquier, 1895, p. 32, n. 5.

De Mossen Gaston de Moncada, seignor de Bearn

(§33) En las canonicas de Franco se liec que l'an de nostre Seignor Diu *sept*[860] cens quinse, Carles Martel, rey de Franco, payre del rey Pepi[861], en lo temps de Papa Gregori, fec gran guerra contra loz Sarrasis et <mescrestias>[862] ab sos guerroyers et valedors en los pays de Guiayna et de Gascogna, et loz conquestec. Et per lo bon secors que feyt li avian, donec als guerroyaders los delmes. Et als qui eran de Berna en Alamanha donec la terra de Bearn ab los delmes qui encara tenen. Et per so que era terra deserentabla, los fec de franc aloy par la valentias que faytas avian contro los Sarrasis. Et per la natio don venian, foc impausat ad aquella terra per nom Bearn. Et demoren sans seignor entro que anen sircar en Aulvergny un cavalier. Loqual aussiguen per so que no los tenia en lors fors et coustumas. Et apres anen sircar un cavalier en Begorra. Loqual no los volguet tenir en lors fors et coustumas. Et lo auciguen ab ung espiut sus lo pont de Auceranh. Et se liec en las estorias de Carles Magnes que los Bearnes lo secoren al seti de Narbonna contre lo rey Matran de Narbonna et contre lo rey Borreilh, sun cunhat, ab los *Gascos*[863], que entre tots foren septanto (p. 30) mil combatans, en tal partit que lo payre no excusavo lo fil, ny lo fil lo payre. Fesen comme bes et verays crestias. Et se adjusten ab los *Gascos*[864] et fen valentas armas et prenguen la ciutat de Narbonna ab los autres de la compagna de Carles Magnes. Et apres per so que no avian trobat seignor que los volguec tenir en los fos et coustumas, demoren sens degun seignor longtemps. Et apres, aguen coseilh entre lor que era razo que aguessan seignor, van tramettre de notables hommes que anessan en Catalonha requerir Mossen Guilhem, seignor de Moncada, que lor donnes un de sos fils per seignor. Et assy ac fen. Et lo seignor de Moncada lor dones lyestas de dos fils, que avio en un lieyt, que dormian, que causissan de aquel que lor plaguera. Et troben los endormis: la un tenia la ma uberta et l'autre la ma clausa. Et van elegir per seignor Gaston, que tenia la ma uberta. Et aquel s'en menen et lo noyrin a lor plaser et los tenguet en los fors et coustumas.

---

860 29.33 : La leçon initiale de F1^{A} est *cinq*, mais *sept* a été ajouté dans l'interligne ; F1^{B}, BnF 3920 et Duchesne 102 contiennent *cinq*.

861 29.33 : Glose marginale : « 611. Starnoul. 640 ; 640. Anchise. 679 ; 679. Pepin de Herstal 714 ; 715. Charles. Martel 741 ; 741. Pepin le Bref 768 ; 768. Charlemagne 814), en lo temps de papa Gregori (714. Gregoire 2. 731 ; 731. Gregoire 3. 741 ».

862 29.33 : La leçon n'est pas incompréhensible, mais nous aurions tendance à admettre une leçon erronnée pour *mescresens* ; voir à ce propos le compte rendu d'Antoine Thomas (1897, p. 362).

863 29.33 : La leçon initiale de F1^{A} est *Gastos*.

864 30.33 : La leçon initiale de F1^{A} est *Gastos*.

À propos de Messire Gaston de Moncade, seigneur de Béarn

(§33) On lit dans les chroniques de France qu'en l'an *715* de notre Seigneur Dieu, Charles Martel, roi de France, père du roi Pépin, sous le pontificat de Grégoire (II), mena grande guerre avec ses guerriers et ses valeureux chevaliers contre les Sarrasins et les *infidèles* en Guyenne et en Gascogne, (territoires) qu'il conquit à leur détriment. Pour les bons services qu'ils lui avaient rendus, (le roi) permit aux guerriers de prélever la dîme sur ces domaines. À ceux qui étaient originaires de Berne en Allemagne, il leur donna la terre de Béarn et ses dîmeries. Puisqu'il s'agissait d'une terre apte à tomber en déshérence, il la leur céda en franc alleu pour (les remercier) de leurs actes de bravoure face aux Sarrasins. En raison de leur origine, on donna à cette terre le nom de Béarn. (Les Béarnais) restèrent sans seigneur jusqu'à ce qu'ils se rendent en Auvergne en quête d'un chevalier. Mais ils le tuèrent parce qu'il ne voulait pas respecter leurs fors et coutumes. Ils allèrent alors prospecter en Bigorre. Mais ce chevalier ne voulait pas non plus respecter leurs fors et coutumes. Ils le tuèrent (lui aussi), en l'empalant sur un pieu devant le pont d'Osserain. On lit aussi dans les histoires de Charlemagne que les Béarnais prêtèrent main forte (à ce dernier) lors du siège de Narbonne face au roi Matran de Narbonne et au roi Borrel, son beau-frère ; avec les *Gascons*, ils étaient en tout septante (p. 30) mille combattants, (si motivés) que le père n'excusait pas le fils, ni le fils le père[865]. (Les Béarnais) se comportèrent en bons et vrais chrétiens. Ils se rallièrent aux *Gascons*, combattirent vaillamment et s'emparèrent de la cité de Narbonne avec (l'aide) des autres (chevaliers) de la maisnie de Charlemagne. Mais puisqu'ils n'avaient (toujours) pas trouvé de seigneur qui veuille bien respecter leurs fors et coutumes, ils restèrent longtemps sans chef. Finalement, après avoir communément admis qu'il serait raisonnable d'en désigner un, ils envoyèrent des hommes respectables en Catalogne pour demander à Messire Guilhem, seigneur de Moncade, de leur donner un de ses fils pour seigneur. Il en fut ainsi. Le seigneur de Moncade leur laissa le choix entre les deux fils qu'il avait, assoupis dans un lit, afin qu'ils choisissent celui qui leur plairait. (Les délégués béarnais) les trouvèrent endormis : l'un tenait la main ouverte et l'autre, la main fermée. Ils choisirent pour seigneur Gaston, qui avait la main ouverte. Ils emmenèrent ce dernier qui grandit parmi eux et respecta leurs fors et coutumes.

[865] Pour comprendre le sens de cette expression, voir : Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* ».

Et apres aucun temps, so es l'an mil IICXXXIX, lo rey En Jacmes d'Arago fasia guerra contra Malhorca. Et Mossen Guilhem de Moncada et son fil foren morts a l'assaut de la ciutat de Malhorca. Et Mossen Gaston, seignor de Bearn, demorec heritier de Moncada, Vic d'Alsona, Martoreilh, Castelvieilh de Roanes et autras seignorias aquy appartenens, et del pays de Bearn. Et aguet per molher Madonna Mathia, fille de Mossen Esquivat, comte de Bigorra, et de Madona Agnes de Foix. Lodit Mossen Gaston (p. 31) aguet de Madona Mathia, sa molher – laqual era filla, cum es ja dit, de Mossen Esquivat, comte de Bigorra, et de Madona Agnes de Foix – so es doas fillas: la uno foc molher del comte d'Armanhac et l'autro del comte de Foix. Et en l'an mil IICLX, Mossen Gaston passec en la Sancta Terra de Jerusalem contro los iretges et Sarrasis ab la assemblada que foc fayta a Paris. Et foc capitany major de la gran arthilharia del rey de Franco. Et mort Mossen Esquivat comte de Bigorra, Madona Matha sa filla, molher de Mossen Gaston, demorec heritieri del comtat de Bigorre et del vescomtat de Marsa <pacifiqua>[866] ab Mossen Gaston, son marit. Et en l'an mil IICLXXXVI, Mossen Gaston fec guerra al rey de Navarra[xxiii]. Et lo comte de Foix Roger Bernard, son gendre, ab sa poyssanco, lo secorec et fec li sos accords ab lo rey de Navarra. Et per so Mossen Gaston et Madona Mathia fen heritiera Madona Marguarida, comtessa de Foix, et Mossen Roger Bernat, son marit, comte de Foix, del pays de Bearn et de Bigorra, de Marsa, de Moncada et de Vic d'Alsona, de Martoreilh, de Castelvieilh de Roanes et de las autras seignorias aquy apartengudas. Et asso ab coseilh et deliberatio dels tres Estats de son pays de Bearn et de Bigorra et de las autras seignorias que avian Mossen Gaston et Madona Matha, las d[itas] terras, ou gents d'aquellas, fen l'omenatge al comte de Foix et comtessa. L'an mil IICLXXXVI, XV Idus de may, foc fayta la unio de Foix et de (p. 32) Bearn. Et (Mossen Gaston et Madona Matha) expellin et refusen lo comte et comtessa d'Armanhac, car degun secors no li avio fayt ni donat. Et per so lo comte Roger Birnard et Madona Marguarida de Bearn demoren heritiers de las seignorias susd[itas]. Aquest bon seignor Mossen Gaston, seignor de Bearn, moric la vespra de Sanct-Marc-Evangelista l'an mil IICX*CI*[867]. Apres ausires loz bons secors que lo comte de Foix li fec et aussi ben los que lo seignor de Bearn fec al comte de Foix. Et lo seignor de Bearn las armas fazia, so es ung [tri]dans[868] ab doas vaquas roujas et un castel negre dejos, signiffican «sabble», de par dejus lo castel per Moncada, las vaquas per Bearn[xxiv].

---

866 31.33 : *pacifica* pour *pacificamen* ; la valeur adverbiale semble la seule admissible dans le contexte ; Duchesne 102 et BnF 3920 écrivent : « quar Moss[en] Gasto fouc passific comto de Bigora ».
867 32.33 : La leçon initiale de F1[A] est *mil IICXLI* ; rupture chronologique.
868 32.33 : *[tri]dans* : Comme dans F1[B], le copiste a tracé un triangle pour signifie le préfixe *tri-*.

Après quelque temps, en l'an 1239, le roi Dom Jacques (Ier) d'Aragon déclara la guerre à Majorque. Messire Guilhem de Moncade et son fils trouvèrent la mort à l'assaut de la cité de Majorque. Messire Gaston (VII), seigneur de Béarn, hérita de Moncade, de Vic, de Martorell, de Castellví de Rosanes, d'autres seigneuries attenantes et du pays du Béarn. Il avait pour femme Dame Marthe, fille du comte de Bigorre Messire Eschivat et de Dame Agnès de Foix (p. 31). Dame Marthe – qui, comme il a déjà été dit, était la fille de Monsieur Eschivat, comte de Bigorre, et de Dame Agnès de Foix – avait donné deux filles audit Messire Gaston : l'une était la femme du comte d'Armagnac et l'autre, celle du comte de Foix. En l'an 1260, Messire Gaston se rendit en Terre Sainte de Jérusalem avec les chevaliers qui s'étaient rassemblés à Paris pour combattre les infidèles et les Sarrasins. Il était le chef militaire principal de la grande artillerie du roi de France. Après la mort du comte de Bigorre Messire Eschivat, Dame Marthe, sa fille et épouse de Messire Gaston (VII), hérita *paisiblement* du comté de Bigorre et de la vicomté de Marsan avec son mari. En l'an 1286, Messire Gaston déclara la guerre au roi de Navarre. Son gendre, le comte de Foix Roger Bernard (III) lui prêta main forte avec son armée et il le représenta dans les accords de paix avec le roi de Navarre. En conséquence, Messire Gaston et Dame Marthe désignèrent la comtesse de Foix Dame Marguerite et le comte de Foix Messire Roger Bernard, son mari, comme héritiers du pays de Béarn, de Bigorre, de Marsan, de Moncade, de Vic, de Martorell, de Castellví de Rosanes et des autres seigneuries attenantes. Ainsi, avec l'aval et le consentement des trois États de leurs pays de Béarn, de Bigorre et des autres seigneuries que léguaient Messire Gaston et Dame Marthe, lesdites terres, ou (plutôt) leurs habitants, prêtèrent hommage au comte et à la comtesse de Foix. Les quinzièmes Ides de mai de l'an 1286, l'union de Foix et de Béarn (p. 32) fut actée. *Messire Gaston et Dame Marthe* avaient refusé de prendre en considération le comte et la comtesse d'Armagnac, car aucun (des deux) ne leur avait porté secours ou offert de le faire. Pour cette raison, le comte Roger Bernard et Dame Marguerite de Béarn restèrent les (seuls) héritiers des seigneuries susdites. Ce bon Messire Gaston, seigneur de Béarn, mourut la veille de la Saint-Marc-l'Évangéliste de l'an *1291*. Vous entendrez ci-après les bons services que le comte de Foix lui avait rendus et aussi ceux que le seigneur de Béarn lui avait retournés. Le seigneur de Béarn fit faire ses armoiries, c'est-à-dire un trident avec, en dessous, deux vaches rouges et un château noir, qui est le sens de « sable », pour représenter le château de Moncade et les vaches du Béarn.

Et l'an mil IICLII, foc fayt lo matrimoni entre Mossen Roger Bernard, comte de Foix, ab Madona Margarida, filla de Mossen Gaston, seignor de Bearn, ab voller de Madona *Matha*[869] sa mayre, dona de Moncada, que lauzec et approuvec lodit matrimoni.

[869] 32.33 : La leçon initiale de F1[A] est *Gaston* ; voir Étude de la tradition manuscrite.

En l'an 1252, on avait célébré le mariage de Messire Roger Bernard (III), comte de Foix, avec Dame Marguerite, fille de Messire Gaston, seigneur de Béarn, avec la bénédiction de sa mère, Dame *Marthe*, dame de Moncade, qui avait recommandé et approuvé ledit mariage.

Lo nove comte de Foix

(§ 34) Mossen Roger Bernard, fil de Mossen Rogier Bernard et de Madona Mengard de Narbonna, foc marit de Margarida de Bearn, filla de Mossen Gaston de Bearn, loqual prenguet per molher l'an mil IICLII. Et foc feyt comte l'an mil deux cens soixante un. Et apres, per la successio de l'heritage de Bearn et de Bigorra, lo comte d'Armanhac se opposec per sa molher et comensec pleyt. Et (p. 33) fec mettre lo comtat de Bigorra en ma sequestra jos la ma del rey et aguera lo pays de Bearn et las autras seignorias. Mas no eran d'aquella obediensa. Et per so commensec la guerra que tant a durat. Et apres, en l'an mil deux cens septante un, Mossen Phelip, rey de Franco, fil del rey *sant Loys*[870], al commensamen de son regne, fasia fer certas oppressios et adjornaments personals contre lo comtat de Foix per un senal de Tolosa, appellat Estache de Beumarchez et a la persecutio de aucuns sos ennemics, alsquals lo comte de Foix no volguec obeir. Et lo rey en personna, ab sa puissanco, ab lo rey En Peyre d'Arago, son sougre, vengen a Toflosa ab intenta de invasir lo comtat de Foix. Mossen Gaston de Bearn y venguec al secors del comte de Foix. Et lo rey de Franco prenguec lo comtat de Foix jus sa ma. Et lo comte de Foix et comtessa se meten a sa mercy. Et son menats en Franco et detenguts jus l'arrest per aucun petit temps. Et apres, lo rey, a la supplicatio de la comtessa de Foix sa cousino, perdonec lo comte de Foix et toutas quantas causas d'aquy aquel journ, contengudas en las lettras reals contra lu ny sos officiers. Et per las contumacias en qu'era estat pausat, que (lo comte de Foix) anes demorar dos ans en subsidi de la Sancta Terra d'Oultramar et, per asso tenir, dones fermansas et mettes dos castels – loquals volgueron mes en lo comtat de Foix – en sa ma, exceptat lo castel (p. 34) de Foix. Et apres, a las pregarias de lad[ita] comtessa, lo rey li remetec lo subsidi de la Terra Sancta, sino que fos cas qu'el meteys y agues anar et passar. Et de torn en torn, l'absolvec et abolic. Et estan lo comtat en la ma del rey foc limitat per los seneschals de Tolosa et de Carcassona et los terminis designats en lo estrumen tant cum lodit comtat de Foix se esten, ainsi cum plus a ple avans se expliquara et ausires declarar.

[870] 33.34 : La leçon initiale de F1[A] est *de sant Loys*.

Le neuvième comte de Foix

(§34) Messire Roger Bernard (III), fils de Messire Roger Bernard et de Dame Ermengarde de Narbonne, était le mari de Marguerite de Béarn, fille de Messire Gaston (VII) de Béarn, laquelle il épousa en l'an 1252. Il fut élevé à la dignité de comte l'an 1261. À la suite de (l'affaire de) l'héritage de Béarn et de Bigorre, le comte d'Armagnac s'opposa à cette succession et porta plainte au nom de son épouse (p. 33). Il fit mettre le comté de Bigorre sous main du roi, dans l'espoir d'obtenir le pays de Béarn et les autres seigneuries. Mais celles-ci n'étaient pas de son obédience. Ainsi commenca la guerre qui dura tant d'années. En l'an 1271, Messire Philippe (III), roi de France, fils du roi saint Louis, fit subir au début de son règne certaines pressions sur le comte de Foix en l'incitant à comparaître sur demande du magistrat de Toulouse, appelé Eustache de Beaumarchais, et sur insistance de certains de ses ennemis, auxquels le comte de Foix refusait d'obéir. Le roi (de France) en personne, avec son armée et son beau-père le roi Dom Pierre (III) d'Aragon, partit en campagne à Toulouse avec l'intention d'envahir le comté de Foix. Messire Gaston (VII) de Béarn vint porter secours au comte de Foix, mais le comte et la comtesse de Foix (préférèrent) se rendre. Le roi de France plaça alors le comté de Foix sous sa main[871] et fit conduire le comte et la comtesse en France (où ils furent) détenus quelques jours jusqu'au procès. À la suite des prières de la comtesse de Foix, sa cousine, le roi pardonna le comte de Foix, ses représentants et tous les griefs (remontant) à ce jour-là[872], tels qu'explicités dans les lettres royales. (Cependant), en raison de la condamnation par coutumaces qui pesait sur lui, (le roi exigea) que *le comte de Foix* reste deux ans en réserve en Terre Sainte d'Outremer et, pour être certain qu'il s'y tienne, (il exigea aussi) qu'il lui remette deux châteaux en garantie – de préférence au sein du comté de Foix –, exception faite pour le château (p. 34) de Foix (lui-même). (Mais encore une fois,) à la suite des prières de ladite comtesse, le roi dispensa (le comte) de l'obligation (d'aller) en Terre Sainte, sauf dans le cas où lui-même devait s'y rendre. Au fur et à mesure, il l'absout complètement. Le comté, une fois placé sous main du roi, était limité par (l'autorité) des sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne, et ses frontières étaient définies par les actes diplomatiques telles que vous l'entendrez éclairer et expliciter précisément ci-après.

---

[871] Inversion de l'ordre des phrases.

[872] Selon Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 38, n. 2) : « Le sens de la phrase n'est pas complet : il doit manquer des mots indiquant que le pardon fut accordé au comte pour des fautes commises depuis l'origine jusqu'au jour où les lettres de grâce furent accordées ; c'est ce qu'indique, du reste, la traduction de Doat. »

Et en l'an mil IICXCIII[873], lo comte d'Armanhac contra lo comte de Foix Roger Bernat, loqual avia appellat de *trahission*[874] a Gisors, environ la Penthecosta, davant lo rey Phelip de Franco et los baros, foc constrait a combattre encontro lodit comte de Foix, en camp, sol et sol. Mas a las pregarias del comte Robert d'Artoys, la *besoigna*[875] et lo discord, lo rey de assi sus lu prenguec et de la batailha que ja avian comensada et, lo comte d'Armanhac tombat de son caval, lo rey los fec retraire et el meteys los traguec del camp. Et lo dol del camp annullec, no entenden detraire lo dreyt de l'un ny de l'autre de la question que avian del heritage de Bearn, ainsy que plus a ple appar en las canonicas de Franco et per las lettras reals que son al castel de Foix sus aquesto matiero. Et apres lodit an, lo rey de Franco et lo comte de Valoys *fen*[876] regidor, gobernador, preceptor Mossen Roger Bernat de touta la terra del dugat de Guyenna – que foc del rey d'Anglaterra (p. 35) sa en rier duc de Guyenna – tant quant se estenden las diocesas d(e) *Dax*[877], d'Aux et d'Ayra et de Bayonna – exceptat las terras et gens del comte d'Armanhac – et de Vic-Fesensac, ab retenia de VC hommes d'armas. Donan li tot poder et per los bons servicis que lo comte Roger Bernat li avio fayts tant en la guerra de Gascogna et frontiera de Flandras contra Robert, comte de Flandras, quy era rebelle al rey, per que li aguec a far granda guerra. Et en l'an <mil trois cens cinq>[878] et en la ville de Tornay, lo veilh rey Phelip, fil del autre rey Phelip, fil del rey sant Loys, en la villo de Tornay, en Picardia, li donec VC liuras de renda en la vigueria de Malvesi, ab sas lettras patentes dadas a Lugdun, le noue journ de septembre, l'an mil tres cens cinq. Et li assignec Malvesi ab la vigaria et ab sa seignoria hauta et bassa per tres cens liuras et per las dos cens liuras restans, li assignec la seignoria hauta et bassa ab los homenatges. Et apres ly donec mil cinq cens liuras per que li assignec la terra de Gavarre en lo vescomtat de Gabarda, per cinq cens liuras de renda lo castel de Roquefort, per cent septanta liuras autre castel de Roquefort de Marsa, Castelnau de Riberi, la terra de Malburgues, los <emesses>[879] de la terra de Marsa, la bastida de Sant-Genes, del mas d'Ayre, le loc de Miramont, la ville de Gispoy et la renda de quels, lo loc de Peyre, le tout per mil cent dos liuras sese sols tornes.

---

873 34.34 : La leçon initiale de F1[A] est *mil II CXLIII* : rupture chronologique ; voir également Courteault et Pasquier, 1895, p. 38.

874 34.34 : La leçon initiale de F1[A] est *trahhission.*

875 34.34 : La leçon initiale de F1[A] est *bestrigua*, qui résulte soit d'une collision entre *besoigna* et *destriga*, soit d'une mélecture de jambage : <so> dans le modèle est devenu <str> dans F1[A], confusion tout à fait possible si le modèle contenait une écriture cursive.

876 34.34 : La leçon initiale de F1[A] est *foc.*

877 35.34 : La leçon initiale de F1[A] est *d'Ax* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.

878 34.35 : *mil trois cens cinq* : rupture chronologique ; faute d'auteur ? La date de 1305, bien que rompant la chronologie de la relation des événements est correcte. Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 40, n. 1) attribuent ce flottement à Arnaud Esquerrier.

879 35.34 : *emesses* : il pourrait s'agir d'une erreur pour *amases*, signfiant « manoir, tènement » (Wartburg Walther (von), *op. cit.*, t. VI/1, p. 264a) ; Félix Pasquier et Henri Courteault corrigent en *encesses*, « impôts » (1895, p. XVI, n. 1).

En l'an *1293*, le comte d'Armagnac fut contraint de se battre en duel avec le comte de Foix Roger Bernard sur le champ de bataille, pour l'avoir accusé de trahison auprès du roi Philippe de France et des barons, à Gisors, aux alentours de la Pentecôte[880]. Mais aux prières du comte Robert (II) d'Artois, le roi reprit le contrôle de la *querelle* et de la bataille qui avaient déjà commencé et, en plein duel, il sépara (les belligérants) et, après que le comte d'Armagnac était tombé de son cheval, il les fit séparer et écarter du champ de bataille. Il mit un terme au duel en ce lieu, sans pour autant chercher à retirer à l'un ou l'autre sa légitimité à hériter du Béarn, ainsi qu'il apparaît précisément dans les chroniques de France et dans les lettres royales qui se trouvent au château de Foix à propos de cette affaire. L'année suivante, le roi de France et le comte de Valois désignèrent Messire Roger Bernard comme gouverneur et maître de toute la terre du duché de Guyenne – qui appartenait autrefois au roi d'Angleterre (p. 35) en tant que duc de Guyenne – aussi loin que s'étendent les diocèses de *Dax*, d'Auch, d'Aire et de Bayonne – exceptés les terres et les sujets du comte d'Armagnac – et de Fézensaguet, avec une troupe de cinq-cents hommes d'armes. (Sur ces domaines, le roi de France et le comte de Valois) donnèrent les pleins pouvoirs au comte Roger Bernard pour les bons services qu'il leur avait rendus tant en Gascogne qu'à la frontière de Flandre, contre le comte de Flandre Robert (III) qui était rebelle au roi et qui était entré en grande guerre contre ce dernier. En l'an 1305, à Tournai en Picardie, le roi Philippe le Bel, fils du roi Philippe (III) (lui-même) fils du roi saint Louis, concéda à (Roger Bernard III) cinq-cents livres de rente dans la vicairie de Mauvezin, par des lettres patentes de sa main, remises à Lyon le 9 septembre de l'an 1305 : il lui assigna Mauvezin, avec sa vicairie et ses seigneuries haute et basse, pour trois-cents livres et, pour les deux-cents livres restantes, il lui assigna les seigneuries haute et basse avec leurs hommages. (Le roi) lui donna en plus cinq-cents livres assignées à la terre de Gabarret dans la vicomté de Gabardan, cinq-cents livres de rente pour le château de Roquefort, cent-septante livres pour un autre château, de Roquefort de Marsan, pour Castelnau de Rivière, pour la terre de Maubourguet, pour les *tènements* du domaine de Marsan, pour la bastide de Saint-Gein, le mas d'Aire, le lieu-dit de Miremont, la ville de *Gispet* et la rente de (chacune de) celles-ci, (sans oublier) le lieu-dit de Pierre, le tout pour mille cent-deux livres et seize sous tournois, sans parler du reste qui devait être assigné en Languedoc.

[880] Inversion de l'ordre des phrases.

Et lo restan li devio assignar en Lenguadoc. Et lo rey, per sa bonna plasenso, (p. 36) vezen la verayo loyautat et prodomye et volontat que Roger Bernard, comte de Foix, avia faytas en la guerra del dugat de Guyenna et de Flandre, volguet que Gaston, son fil, agues per molher sa cosina seconda, Madona Johana d'Artoys, filla del comte Robert d'Artoys. Et apres, lo comte de Foix Roger Bernat aguec granda guerra al rey En Peyre d'Aragon. Mas foc tractat accord per Mossen Gaston, seignor de Bearn. Et de (aquest), en fon bos amycs don lo comte de Foix y aguec granda *perdoa*[881] en sa mort, quant lo rey moric si tost per so que papa Marti l'abia despausat de son realme, per so que contra sa volentat se era fait coronar rey de Cecillia, et avia donat la conquesta a Carles, premier fil del rey Phelip de Franco. Et se devian combattre davant lo rey d'Anglaterra a Bordeu. Empero, Carles y venguet et se presentec devan lo Captal, que era lottenent del rey d'Anglaterra. Et lo rey d'Arago *no*[882] sy mostrec et abia sa sperancia en lo comte de Foix que li fera sos accords. La assemblada foc assignada a Bordeu lo premier journ de juin, l'an mil IICLXXX(X)III[883]. Et en l'an <mil IICLXXX(X)VI>[884], lo rey Phelip de Franco assemblec grand ost entorn la feste de Sant-Johan-Batisto. Lo rey de Franco embasic lo realme d'Arago et entrec per Rossilho. Et assalisun la ciutat de Gerona et la destrusin. Et lo rey d'Arago moric en ung port en batalha[xxv], appellat Rosses[xxvi], et per so, lo comte de Foix no li poguec fer sos accords. Aquest seignor comte aguet un fil, appellat Gaston, et aguet tres fillas de Madonna Margarida de Bearn: Madona Bounsen foc molher de Mossen Alias, comte de Peyragort. Madona Constance foc molher de Mossen Johan de Levys, seignor de (p. 37) Mirapeys. L'an mil IICX*C*VI[885], ab X [mil] liuras de dot, Madona Johana foc molher de Mossen Peyre, fil del rey En Jacmes d'Arago, comte d'Ampurias et de Ribagorsa. Mossen Roger Bernard conquestec la ciutat de Pamias en l'an MIICX*C*VI[886], per so que li avian fayta rebellion et l'avyan tengut assietat a la gleisa del Mercadal. Et en l'an mil deux cens X*C*VI[887], Pamyas foc fayta ciutat[xxvii]. Et moric a Tarasco la vigila de Nostra-Dama d'agoust, l'an mil tres cens sieyx. Et foc comte quarante cinq ans.

---

[881] 36.34 : La leçon initiale de F1[A] est *perdora* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
[882] 36.34 : Début de mot illisible dans F1[A].
[883] 36.34 : rupture chronologique : *1283* pour *1293*.
[884] 36.34 : rupture chronologique : *1286* probablement pour *1296*.
[885] 36.34 : La leçon initiale de F1[A] est *mil IICXLVI* ; confusion entre *C* et *L* qui entraîne une rupture chronologique.
[886] 37.34 : La leçon initiale de F1[A] est *mil IICXLVI* ; confusion entre *C* et *L* qui entraîne une rupture chronologique.
[887] 37.34 : La leçon initiale de F1[A] est *mil deux cens XLVI* ; confusion entre *C* et *L* qui entraîne une rupture chronologique.

(Par ailleurs), le roi ayant constaté la vraie loyauté, la bravoure et l'engagement dont le comte de Foix Roger Bernard avait fait preuve durant les guerres du duché de Guyenne et de Flandre, il suggéra de bon gré (p. 36) que le fils (du comte), Gaston, prenne pour femme sa cousine au deuxième degré, Dame Jeanne d'Artois, fille du comte Robert d'Artois. Le comte de Foix Roger Bernard entra ensuite en grande guerre avec le roi Pierre (III) d'Aragon. Mais un accord de paix fut passé par l'entremise du seigneur de Béarn Messire Gaston (VII). Ils en devinrent de si bons amis que la mort du roi fut une grande *perte* pour le comte de Foix. (Le roi d'Aragon) mourut (en effet) parce qu'après avoir été couronné roi de Sicile contre l'avis du pape Martin (IV), ce dernier l'avait dépossédé de son royaume au profit de Charles (de Valois), second fils du roi Philippe (III) de France. (Pierre et Charles) devaient s'affronter devant le roi d'Angleterre à Bordeaux. Charles s'y rendit donc et se présenta devant le Captal (de Buch), qui était lieutenant du roi d'Angleterre. Le roi d'Aragon en revanche, *ne* s'y montra guère et plaça sa confiance dans le comte de Foix qui le représenterait dans les négociations. Le 1er juin de l'an *1293*, on décida que l'assemblée se tiendrait à Bordeaux. Mais en l'an *1296*, le roi Philippe de France envahit le royaume d'Aragon en entrant par le Roussillon. (Lui et son armée) assaillirent la cité de Gérone et la détruisirent. Le roi d'Aragon mourut au combat dans un port appelé Rosas, raison pour laquelle le comte de Foix ne put plus le représenter dans les négociations. Ce seigneur comte (Roger Bernard III) avait de Dame Marguerite de Béarn un fils appelé Gaston et trois filles : Dame Brunissinde était la femme de Messire Élie, comte de Périgord. Dame Jeanne était la femme de Messire Pierre, fils du roi Dom Jacques d'Aragon, comte d'Empùries et de Ribagorce. Dame Constance épousa Messire Jean de Lévis, seigneur de (p. 37) Mirepoix, l'an *1296*, avec dix-mille livres de dot. (Toujours)[888] en *1296*, en représailles des habitants qui s'étaient rebellés et avaient assiégé l'église du Mercadel, Messire Roger Bernard prit d'assaut la cité de Pamiers, (mais) qui obtint, la même année, le statut de ville. Il mourut à Tarascon au mois d'août, la veille de la Sainte-Marie, en l'an 1306. Il fut compte quarante-cinq ans.

[888] Nous intervertissons l'ordre d'énonciation des deux derniers mariages pour terminer sur la date de 1296 ; l'auteur opère vraisemblablement une association d'idées entre le mariage et l'émeute de Pamiers qui ne peut s'expliquer que sur la base de cette date commune.

Lo detze comte de Foix

(§35) Mossen Gaston foc fil de Mossen Roger Bernat et de Madona Margarida de Bearn. Et foc marit de Madona Johana d'Artoys, filla del comte Robert d'Artoys. Et foc comte l'an mil tres cens six. Et foc lo premier Gaston comte de Foix seignor de Bearn. Et foc valent et de gran empreso. Et l'an mil tres cens neuf, lo comte d'Armanhac appellec lo comte de Foix denant lo rey Phelip de Franco, accusan lo que, nonobstan la pax que (lo) rey avia fayta de lor a Tolosa, que lo comte de Foix abia corruda ab grands gens d'armas et fayta correr la terra d'Aura, que era de Dona Guilhalma, mayrastra del comte d'Armanhac. Et avia invasida (x)[889] del *Lasserada*[890] et raubats les hommes de la villa de Milhamont, que era de l'archevesque d'Aux, et la villa de *Lasserada*[891]. Et abie morts quarente personnas et fayt gran insult (p. 38) contra lo senal d'Armanhac. Et foc presentat gatge de batalha al comte de Foix, laqual causa foc litigat davant lo rey. Et lo comte de Comenge, aussy meteys, prepauzec grands accusatios et, a l'endarrier, per lo rey foc dit et prononciat que la pax fayta per lo rey a Tolosa tengues per lor et per lors valedors, amycs, alliats et subjects. Et lo comte d'Armanhac demandec segna[xxviii] causa del comte de Foix – appar que *paor*[892] abia de lu –, ainsi que appar per las lettras reals que son al castel de Foix. Et apres, lo comte de Foix anec, ab lo rey, ab sa puissanco, a la guerro, a la frontieri de Flandres contra los Flamans. Et lo rey s'en aguec a tornar per las grandes plujas que fazia que touts loz fluvis sobremotavan, que res no podia anar. Et asso durec tout l'estiu. Et apres, en l'an mil tres cens quinze, foc en lo realme de Franco una granda famina[xxix] de blat, de by et de sal, per causa de las grandas ayguas que avie faytas l'estiu davan. Et aquest seignor fec translatar lo comtat de Foix de la senessalia de Carcassonna a la senessalia de Tolosa. Et aguec l'article de l'appel en lo comtat de Foix et de la ciutat de Pamias que degun no pot laissar lo juge d'appels del comtat per appellar en autra part entro aquel ne a cognegut. Et aussy ben ly donec cognessenco de portamen d'armas et de falsas monedas et de iretges. Aquest seignor aguec de Madona Johana d'Artoys, sa molher, tres fils: lo un foc Mossen Gaston. L'autre foc Mossen Roger Bernard, que foc vescomte de Castelbo et seignor de Moncada. L'autre foc Mossen Robert (p. 39) que foc avesque de Lavaur. Et aguec un fil, no de sad[ita] molher, que ac nom Lop, que foc seignor de Ravat.

---

[889] 37.35 : Espace laissé blanc dans le manuscrit ; Henri Courteault et Félix Pasquier proposent *la villa* (1895, p. 43).
[890] 37.35 : La leçon initiale de F1[A] est *Lasada* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
[891] 37.35 : La leçon initiale de F1[A] est *Lasada*.
[892] 38.35 : La leçon initiale de F1[A] est *pauc*.

Le dixième comte de Foix

(§35) Messire Gaston (Ier) était le fils de Messire Roger Bernard (III) et de Dame Marguerite de Béarn. Il était marié à Dame Jeanne d'Artois, fille du comte Robert d'Artois. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1306. Il était le premier comte de Foix seigneur de Béarn. Il était vaillant et très ambitieux. En l'an 1309, le comte d'Armagnac convoqua le comte de Foix devant le roi Philippe (IV) de France. Il l'accusait (en effet) d'avoir saccagé, avec de nombreux cavaliers lourdement armés, la terre d'Aure qui appartenait à Dame Guillemette, belle-mère du comte d'Armagnac et ce, malgré la paix que le roi avait entérinée à Toulouse. (Le comte de Foix) s'était emparé *de Lasserade* et avait volé les hommes de la ville de Millemont, qui appartenait à l'archevêque d'Auch, et à la ville de *Lasserade*. Il avait causé la mort de quarante personnes et grandement insulté (p. 38) le magistrat d'Armagnac. Un gage de bataille fut présenté au comte de Foix, ce qu'il ne manqua pas de contester devant le roi. Le comte de Comminges, lui aussi impliqué, présenta de lourdes accusations, mais le roi déclara finalement que la paix conclue à Toulouse était toujours d'actualité pour eux, ainsi que pour leurs auxiliaires, leurs amis, leurs alliés et leurs sujets. Le comte d'Armagnac demanda au comte de Foix une confirmation signée – laissant transparaître qu'il avait peur de lui –, tel qu'il apparait dans les lettres royales qui sont au château de Foix. Le comte de Foix partit ensuite en guerre avec le roi et son armée à la frontière de Flandre contre les Flamands. Mais le roi se résolut à battre en retraite à cause des grandes pluies qui faisaient sortir toutes les rivières de leurs lits, de telle sorte qu'il n'y avait plus aucun moyen de passer. Ces intempéries durèrent tout l'été. Par conséquent, en l'an 1315, tout le royaume de France connut une grande disette de blé, de vin et de sel à cause des inondations importantes qu'il y avait eu l'été précédent. Ce seigneur fit passer le comté de Foix de la sénéchaussée de Carcassonne à celle de Toulouse. Il fit (également) passer un article de loi dans le comté de Foix et la cité de Pamiers (stipulant) que personne ne pouvait se détourner du juge d'appel (du comté) pour en référer à un autre, avant que le premier n'en ait connaissance. On l'informait également en cas de port (illégal) d'armes dans le comté, (de la circulation) de fausses monnaies et (de la présence) d'hérétiques. Ce seigneur avait de Dame Jeanne d'Artois, son épouse, trois fils : le premier s'appelait Messire Gaston. Le deuxième s'appelait Messire Roger Bernard, était vicomte de Castelbon et seigneur de Moncade. Le troisième était Messire Robert (p. 39), évêque de Lavaur. (Messire Gaston) avait aussi un fils hors mariage appelé Loup, qui était seigneur de Rabat.

Et aguet una filla appellada Madona Blanqua, que foc molher de Mossen Johan de Grailli, Captan de Bug et Pug-Pauli, que foc maridada per Mossen Gaston, son fraire, l'an mil tres cens trente sept. Aquest bon seignor, estan en la guerra per lo rey, moric a Pontoise et foc soubsterrat als Jacopis de Paris, l'an de N[ost]re Seigor mil IIICXVI. Et foc comte dets ans.

Il avait (enfin) une fille, Dame Blanche, qui épousa Messire Jean de Grailly, Captal de Buch et de Puch-Pauli, et qui fut mariée par son frère Messire Gaston en l'an 1337. Ce bon seigneur, alors qu'il était en guerre pour le roi, mourut à Pontoise et fut enterré aux Jacobins de Paris, en l'an 1316 de Notre Seigneur. Il fut comte dix ans.

Lo onze comte de Foix

(§36) Mossen Gaston foc fil de Mossen Gaston et de Madona Johana d'Artoys. Et foc fayt comte l'an mil tres cens seze en son atge de sept ans. Et en l'atge de quinse ans, foc marit de Madona Elianor de Comenge. Loqual dona era de gran atge, et li disian que lo comte de Foix foro trop jove per elhia. Lloqual dona lor fec responso en tal maniera, disen: «Se jo savia que lo comte de Foix degues estre mon marit, jo lo esperario a naisser»[xxx]. Et foc fayt lo matrimoni l'an mil tres cens vingt quatre. Et en l'an mil tres cens vingt un, lo rey Philip fec en Languadoc et en Franco acremar touts los mesels. Losquals mesels avian tenguts quatre coseilhs en diverses pays, per so que avian confessat que en touts los ports, fontaynes et rivieras avian et volian empoisonnar, per tout los crestias aussir et enterrar[xxxi] de meselaria. Cum (p. 40) lo seignor de Partenans li enviec jus son sagel la confessio de un meseilh et cum li demandes lo seignor de Partenans la maniera de los pozos, lo mezel li dissec que fora de sang d'homme despessat et de tres manieras d'herbas – lasquals no se fau a nommar – et si y metian lo cos de J[es]u et de tout aquo se fazia polvera. Et se metya en saquets que on ligava en peyra et en autra causa pesan et la jetavan en l'aygue. Et lo saquet se rompia et se espandia lo bere. Et quant los mezels foren pres, confessen que los Jusieus lor ac avian feyt fer per drug et per promesses et tenguen quatre coseilhs en diverses pays, que no avia malautia al mon, *for que*[893] de Anglaterra, que no fossan en la un cosseilh ou en l'autre. Et avian ja devesit loz realmes et las seignorias: quant los seignors fossan morts, que els ac aurian tout. Et ja que lo rey de Granada y tenia la ma et administrava los pozos et lor fornia grand pecunia. Et aussy ben loz mesels se banhavan en las fonts et per rivieras per enterrar las gens. Et per so foren acremas grand multitut de mesels et Juzieus. Et los que no eran colpables foren enclaus en las *meselarias*[894] per aquy morir. Et los mesels et Juzieus commettian grand iretgie de mettre los cos de J[es]u C[hr]ist en polvera. Et apres, en l'an mil IIICXXXI, lo comte Gaston s'en anec en Franco ab sa tres nobla compagnia de gen(s) d'armas, al secors del rey Phelip[895] encontra lo rey d'Anglaterra, que tenia assetjada la ville de Tornay en Picardia loqual era deja pres de perdicio.

---

[893] 40.36 : La leçon initiale de F1[A] est : *que no far sino*, qui n'a pas de sens.
[894] 40.36 : La leçon initiale de F1[A] est : *meselias*.
[895] 40.36 : Glose marginale : « Philippe 6, de Valoy ».

Le onzième comte de Foix

(§36) Messire Gaston (II) était le fils de Messire Gaston (Ier) et de Dame Jeanne d'Artois. Il fut élevé à la dignité de comte l'an 1316, à l'âge de sept ans. À l'âge de quinze ans, il fut marié à Dame Aliénor de Comminges. Cette dame était nettement plus âgée que lui et il se disait que le comte de Foix était trop jeune pour elle. Ce à quoi elle répondit : « Si j'avais su que le comte de Foix devait devenir mon mari, j'aurais attendu sa naissance ». Le mariage fut célébré en l'an 1324[896]. En l'an 1321, le roi Philippe fit brûler tous les lépreux de Languedoc et de France. Ces lépreux s'étaient réunis en divers pays et, de leur propre aveu, avaient pour projet d'empoisonner tous les ports, les fontaines et les rivières pour tuer et enterrer les chrétiens de lèpre. (p. 40) Le seigneur de Parthenay envoya alors (au roi) la confession sous scellé d'un lépreux. Alors que le seigneur de Parthenay lui demandait la composition du poison, le lépreux lui répondit qu'on l'obtenait en mélangeant du pain béni avec le sang d'un homme sacrifié et trois espèces de plante – lesquelles il vaut mieux ne pas nommer –, de façon à former une poudre. Ils la mettaient dans des sachets qu'ils lestaient d'une pierre ou d'un autre objet contondant pour les jeter au fond de l'eau. Le sachet se rompait et le poison se répandait. Quand les lépreux furent arrêtés, ils avouèrent que c'étaient les Juifs qui leur avaient demandé de tenir quatre conseils en divers pays en échange de provisions et de belles promesses, de telle sorte qu'il n'y avait pas une léproserie au monde, *en dehors* de l'Angleterre, qui ne soit impliquée dans l'un ou l'autre conseil. Ils[897] s'étaient déjà réparti les royaumes et les seigneuries : une fois les seigneurs morts, c'est à eux que tout reviendrait. Le roi de Grenade avait déjà tout en main, administrait les poisons et leur fournissait une grande quantité d'argent sonnant et trébuchant. Ainsi, les lépreux se baignaient dans les fontaines et les rivières dans l'espoir de décimer la population. À cause de ces aveux, une multitude de lépreux et de Juifs fut brûlée. Ceux qui étaient innocents furent enfermés dans les *léproseries* pour y mourir. Grand fut le blasphème des lépreux et des Juifs qui profanèrent le corps de Jésus Christ. En l'an 1331, le comte Gaston s'en alla en France à la tête de sa très noble armée de cavaliers lourdement armés pour porter secours au roi Philippe (VI) qui combattait le roi d'Angleterre. (Ce dernier) avait assiégé la ville de Tournai en Picardie, qui était alors sur le point de se rendre.

---

[896] Rupture chronologique justifiée par la volonté de regrouper les informations relatives au mariage de Gaston II et Aliénor de Comminges.

[897] Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 46, n. 1) pensent que ce sont les lépreux qui se sont réparti les royaumes, mais ce sont les Juifs qui sont présentés comme les têtes pensantes du complot, ce qui nous laisse penser que ce *ils* les désigne.

Et Mossen Gaston, ab sa tres nobla (p. 41) compagnia de gendarmos et de viuvres, s'en entrec dans la ville de Tornay et y demorec per un an. Et d'aquy en fora, donec grands dampnatges als Angles en tal maniera que lo rey de Anglaterra passec en Normandia. Et entrec per lo port de Li Fogua et se combatec ab lo rey de Franco davant lo loc de Carsi. Et lo rey de Franco foc escofit et lo rey d'Anglaterra metec lo seti a Cales et lo prenguec per fam. Et apres s'en tornec en Anglaterra et le comte de Foix menec la guerra a sos despens. Et en recompensatio de sos gatges et de sas gens, lo rey Phelip li donec mil et cinq cens liuras de renda, so es, en los loc de Calmont, La Tor, Marcafava, et los molis de Montesquieu, Gabre, Monferer, losquals foren extimats en tout la valor de renda de cinq cens liuras. Lo restant ly foc assietat en la vigaria de Malvesi et en la terra de Gabarda, que ez en lo dugat de Guyenna. Et lo restant li devia estre assignat en lo pus pres de son comtat, ainsi cum plus a ple appar per las lettras reals que son al castel de Foix. Aquest seignor comte fec forta guerra contra los Angles et foc feyt loctenent per lo rey Phelip en lo dugat de Guyenna ab retenia de cinq cens hommes d'armas. En loqual guerra abie assemblec sos cavalhers et baros en l'an mil tres cens huictante hoyt. Per so que quascun legent sapia, l'an que lo comte de Foix fec fa assemblada per secorer a son seignor, lo rey de Franco, foc aquest. Car per lo premier (p. 42) viatge, quant anec a Tornay, y passec per sa bonna volentat et apres assemblec los baros et nobles que s'ensieguen:

Premierement son los baros cavalhers[xxxii]

(§37) Lo seignor de Lascunt,
Lo seignor d'Audoux,
Mossen Birnat Soquet,
Mossen Arnaud de Montagut,
Mossen Bertrand de la Ilha.

Los baros que (no)[898] **eran cavalhies**

(§38) Lo seignor de Barbaza,
Pons de Villemur,
Bernard de Villanova,
Guilhem Unaut de Roquafort,

---

[898] 42.37 : Omission de la particule *no* : Il convient d'ajouter la particule de négation *no* ; sinon, on ne comprend pas la distinction avec la liste qui précède (à ce propos, voir : 1895, p. 48 ; sur la distinction entre les différents types de chevaliers dans la société occitane, voir : PATERSON Linda, « Types de chevaliers et de services chevaleresques en Occitanie et en Catalogne », in *Le monde des troubadours. La société médiévale occitane – 1130-1300*, traduction de Gérard Gouiran avec la collaboration de Philippe Martel et Max Chaleil, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999 (1995), pp. 43-58).

Messire Gaston, à la tête de sa très noble (p. 41) maisnie de cavaliers lourdement armés et de son (arrière-garde pleine de) ravitaillement, entra dans la ville de Tournai et l'occupa pendant un an. Depuis les remparts, il causa de si grands dommages aux Anglais que le roi d'Angleterre se replia en Normandie. Il entra par le port de La Hougue et affronta le roi de France à la bataille de Crécy. (Mais) le roi de France fut vaincu et le roi d'Angleterre assiégea Calais, dont il s'empara en l'affamant. Il s'en retourna ensuite en Angleterre, mais le comte de Foix continua de mener la guerre sur fonds propres. Pour le dédouaner de ses gages et de ses gens, le roi Philippe lui offrit une rente de mille-cinq-cents livres : un premier tiers pour les domaines de Calmont, Latour, Marquefave et pour les moulins de Montesquieu, Gabre et Montferrier, l'ensemble étant estimé à une valeur de cinq-cents livres. (Un second tiers) lui fut assigné dans la vicairie de Mauvezin et dans la terre de Gabardan, qui se trouvent dans le duché de Guyenne. Le tiers restant devait lui être assigné pour le puits (qui se trouve) près de son comté, tel qu'il apparaît précisément dans les lettres royales qui sont aux châteaux de Foix. Ce seigneur comte, après avoir été élevé à la dignité de lieutenant par le roi Philippe, mena grande guerre contre les Anglais dans le duché de Guyenne avec une troupe de cinq-cents hommes d'armes. En 1388, à l'occasion de cette guerre, il avait rassemblé ses chevaliers et ses barons. Afin que tous ceux qui savent lire le sachent, c'est cette année-là que le comte de Foix fit rassembler son armée pour porter secours à son seigneur, le roi de France. En effet, comme il s'était rendu de bon gré à Tournai lors de son premier (p. 42) voyage, il convoqua cette fois les barons et les seigneurs qui s'ensuivent :

Premièrement les barons chevaliers

(§37) Le seigneur de Lescuns,
Le seigneur d'Audou,
Messire Bernard Saquet,
Messire Arnaud de Montégut,
Messire Bertrand de L'Isle-Jourdain.

(Deuxièmement) les barons qui *n'*étaient pas chevaliers

(§38) Le seigneur de Barbazan,
Pons de Villemur,
Bernard de Villeneuve,
Guilhem Unaut de Roquefort,

Aymeric de Roquafort,
Lo seignor de Coarrasa,
Lo seignor de Domi,
Lo seignor d'Arros,
Lo seignor de Mieusens,
Sans-Gaissia de Manas,
Pey Arnaud de Monlasu,
Le seignor d'Aston,
Pey Arnaud de Castel-Verdu,
Auge de Malovesina,
Bernard de Durfort de Savardu,
Lo seignor de Sedirac,
Gaston de Levis, seignor de Lera,
Rondel de Faixas,
(p. 43) Azemar de Monlaur,
Pey de Larroqua,
Gailhard de Preixat,
Bertrand de Sainct-Celsi,
Bertrand de Sainct-Daix,
Ramond de Marestang,
Lo seignor de Faudoas.

Cavaliers que no eran baros

(§39) Mossen Guilhem Vaquier
Mossen Manaud de Sarravera
Mossen Bertrand Saquet
Mossen Roger de Foix
Mossen Azemar de Gramont
Mossen Pey Faget

Aymeric de Roquefort,
Le seigneur de Coaraze,
Le seigneur de Doumy,
Le seigneur d'Arros,
Le seigneur de Miossens,
Sanchez de Manas,
Pierre Arnaud de Monlezun,
Le seigneur d'Aston,
Pierre Arnaud de Château-Verdun,
Augier de Mauvezin,
Bernard de Durfort de Saverdun,
Le seigneur de Sadirac,
Gaston de Levis, seigneur de Léran,
Rondeau de Faixa,
(p. 43) Azémar de Montlaur,
Pierre de Laroque,
Gaillard de Preixan,
Bertrand de Cheust,
Bertrand de Saint-Dax,
Raymond de Marestang,
Le seigneur de Faudoas.

(Troisièmement), les chevaliers qui n'étaient pas barons

(§39) Messire Guilhem Vaquier,
Messire Manaud de Saraverre,
Messire Bertrand Saquet,
Messire Roger de Foix,
Messire Azémar de Gramont,
Messire Pierre Faget.

(§40) Dels autres cavalhers et nobles, no se fa icy point de mentio per la prolixitat, car son CXIII en nombre. Et fayta la mostra de gens d'armas et de treyt, de mandomen del rey Phelip ab sas lettras mandan al comte de Foix que destrusis et gastes la terra del vescomte de Tartas que se tenia en la obediensa dels Angles. Et lo comte de Foix anec mettre lo seti a Tartas. Et foc davan Tartas syeix cavalhers que eran barons: Aymeric de Roquefort, Pons de Villamur, Guilhem Unaut de Roquefort, Bernard de Durfort, Azemar de Monlaur, Auge de Malvesina. Et lodit Mossen lo comte prenguec per assault et forsa d'armas, a la obediensa del rey de Franco, la villa de Tartas et (p. 44) los locs que s'ensieguen. Et prenguec lo sagromen de fidelitat de Arolzet, <Volvestre>[899], Maubesin, Arefros de Bren, de Montagut, dels Pujols, Sancta-Crox, Benquet, Montolieu, Causioda, Arossa, Villanova, Uven, Besauda, Amenos. Et en l'an mil tres cens quarente quatro, en lo mes de juin, lo rey Phelip mettec en pagua ald[it] Mosseignor lo comte per causo de la guerra que avia menada contro los Angles, per XXVIII millia VIIICXLII liuras que lo rey de Franco li devie de sos gatges. Li fec venda del vescomtat de Lautrec, cum par per las lettras reals, que son al castel de Foix ab lor executio et verifficatio. Et apres, l'an susd[it], led[it] Mossen Gaston, a la meteyssa tres nobla armada, s'en anec en Granada per secorir al seti que lo rey d'Espagna, d'Arago et de Navarra tenian en Aldesira contro los Mores et mescrezens de la sancta fe catholiqua. Et laixec a Ortas Madona Alianor ab Mossen Gaston son fil, appellat Febus. Et aquy fec son testamen et la laissec tutrix. Et aquel meteys an avia comprat lo loc de Lanameza del noble Mossen Guiraud d'Aura, seignor de Montalba. Mossen Gaston moric en la granda batalha dels Moros en Aldesira et aussiguec Mossen Guilhem Ramond, fil del rey d'Algar, Moro. Mossen Gaston moric per la cesso del batalhar per la infinida gens de Moros, que davan lu eran. Et aussi ben morin grand nombre de sa gent. Mossen Gaston foc portat a Borbona, l'an mil tres cens quarente quatre. Et foc comte XXIX ans.

[899] 44.40 : *Volvestre* pour *Betbezer* (Landes) – sur la base de la suggestion frileuse de Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 50, n. 2).

(§40) À propos des autres chevaliers et seigneurs, il ne sera pas ici fait prolixement mention, car ils sont au nombre de cent-treize. Après avoir fait parader ses cavaliers lourdement armés et ses archers, le comte de Foix, sur la base du mandement que le roi Philippe lui avait transmis par lettres royales, détruisit et ravagea la terre du vicomte de Tartas, qui était d'obédience anglaise. Le comte de Foix assiégea Tartas. Aux portes de la ville se tinrent six chevaliers qui étaient barons : Aymeric de Roquefort, Pons de Villemur, Guilhem Unaut de Roquefort, Bernard de Durfort, Azémar de Montlaur et Augier de Mauvezin. Ledit Messire le comte prit la ville d'assaut pour la soumettre à l'obédience du roi de France ; par la force des armes, il s'empara et reçut le sacrement de fidélité (p. 44) des domaines qui s'ensuivent : Arrosès, *Betbezer*, Mauvezin, d'*Arefros de Bren,* Montégut, Pujols, Sainte-Croix, Benquet, Montaulieu, Caussade, Arrossa, Villeneuve, *Uven*, Bézaudun et *Amenos*. Au mois de juin 1344, le roi Philippe s'acquitta de la dette qu'il avait contractée auprès dudit Messire le comte, qui avait mené la guerre contre les Anglais, pour (un total de) vingt-huit-mille-huit-cent-quarante-deux livres, ce que le roi de France devait lui rembourser. (Le comte de Foix) lui vendit donc la vicomté de Lautrec, comme il apparaît dans les lettres royales qui sont au château de Foix, avec (leur attestation d') exécution et de vérification. L'an susdit, ledit Messire Gaston, à la tête de la même très noble armée, s'en alla à Grenade pour prêter main forte au siège que les rois d'Espagne, d'Aragon et de Navarre tenaient à Algésiras contre les Maures et les ennemis de la sainte foi catholique. Il laissa à Orthez Dame Aliénor avec son fils Gaston, appelé Fébus. C'est là aussi qu'il rédigea son testament et qu'il la désigna comme tutrice (de l'héritier). La même année, il acheta à Messire Guiraud d'Aure, seigneur de Montauban, le domaine de Lannemezan. Messire Gaston mourut à la grande bataille contre les Maures d'Algésiras, après avoir tué Messire Guilhem Raymond, fils du roi d'Algar, Maure. Messire Gaston mourut à la fin de la bataille, face à la multitude de Maures qui se pressait devant lui. Moururent aussi nombre de membres de sa maisnie. (La dépouille) de Messire Gaston fut transportée à Boulbonne en l'an 1344. Il fut comte vingt-neuf ans.

Lo XII comte de Foix

(p. 45; §41) Mossen Gaston, appellat Febus, foc fil de Mossen Gaston et de Madona Alianor de Comenge. Et foc marit de Madona Agnes de Navarra. Et foc fayt comte l'an mil tres cens quarente quatre, a sept de juin. Et en sa jouvenssa partic del castel de Foix ab sa puissance et s'en anec al secor del Mestre de Proucia en la batalha contre los Sarrasis. Et foc son gobernador Mossen Corbeyran de Foix, seignor de Rabat. Et gasanhada la batalha per lo Mestre de Proucia, lo comte Febus s'en tornec per Francia et trobec que la duquessa de Normandia, Dalphina de Viana, era assetjada per los Jacamars de Paris, a Mihaud en Bria. Lo comte Febus ab sa espasa los escoffic et tornec lo rey Johan et la regina en sa seda a Paris. Et apres alcus journs per l'ovra del Mal Esprit que no cessa de mal fer per la enveia et convoitisa del mon, lo rey demendec al comte Febus que li feis homatge per lo pays de Bearn. Loqual no ly volguec fer car se te de *franc aloy*[900]. Et per so fec arrestar lo comte Febus et tots sos milhor et nobles de sa compagnia, a Paris, al petit Chastelet. Et apres lo rey aguec nouvellas que lo (p. 46) prince de Gallas era arribat a Bordeu. Lo rey permettec que Febus foc alargit. Et tant que tirar poguec, ab sa compagnia, s'en tirec al comtat de Foix et d'aquy en Bearn. Et deffendec son pays contra loz Angles et no volguec estre en la obediensa del prince de Gallas ny dels Angles, per tantas menasses que li fesia. Et si anec bezer lo prince a Bordeu. Toutas fes, demoren en hostages los mages tres capitanis del sang real d'Anglaterra al castel de Ortes, entro que Febus fos aquy tornat salp et segur. Empero, los Angles li avian tractat la mort, sino que foc avisat, et se tornan. Se tirec al Mon-de-Marsa et d'aquy a Ortes. Et lo princep li tramettec grans menasses et Febus li tramettec dans una lettra tres figuos en pintura[xxxiii], per ly donar a entendre que petita paour abia de lu. D'aquy en fora lo prince s'en pugec et passec prop de Tolosa et d'aquy a Carcassonna et d'aquy en Franco. Et s'en menec pres lo rey Johan de Franco a Londres en Anglaterra. Et lo dugat de Guyenna et Gascogna demorec angles de l'an mil tres cens cinquante un entro l'an mil tres cens soixante sept, que lo comte d'Armanhac, Labrit et los de lor sequella se appellen del rey angles davant lo rey de Franco, de alcus griuges que lor fazia. Et Febus no lo calguet appellar, car no era d'aquella obediensa. Et en l'an mil tres cens soixante, lo (p. 47) delus aprop de Sant-Nicolau, foc destrusida l'orde des Templiers per tot lo mon, per onze peccats de iretgia que commettian. Lo premier, que en Dieu firmament no cresian et quand fazian un nouvel templier, no era sagut de negun cum los sagravan, mais se sabie quant li donavan los draps del abit. Et l'an mil CXXVIII, foc comensada aquella orde per un religios appellat Robert.

---

[900] 45.41 : La leçon initiale de F1[A] est *franqua loy*.

Le douzième comte de Foix

(p. 45 ; §41) Messire Gaston (III), surnommé Fébus, était le fils de Messire Gaston (II) et de Dame Aliénor de Comminges. Il était marié à Dame Agnès de Navarre. Il fut élevé à la dignité de comte le 7 juin 1344. En son jeune temps, il quitta le château de Foix avec son armée et s'en alla prêter main forte au Maître de Prusse dans la guerre qu'il menait contre les Sarrasins. Son maître d'armes était Messire Cobeyran de Foix, seigneur de Rabat. Après avoir conduit le Maître de Prusse à la victoire, le comte Fébus s'en retourna en France et découvrit que la duchesse de Normandie, la Dauphine de Viennois, était assiégée par les Jacques de Paris, à Meaux en Brie. Le comte Fébus les pourfendit de son épée et rétablit le roi Jean (II) et la reine sur leurs trônes à Paris. Mais après quelque temps, par l'action du Mauvais Esprit qui ne cesse jamais de susciter l'envie et la convoitise par le monde, le roi demanda à Fébus de lui prêter hommage pour le pays de Béarn. Ce dernier le lui refusa, car il tenait (ces terres) de franc alleu. Pour cette raison, (Jean II) fit arrêter le comte Fébus ainsi que les plus nobles et les meilleurs gens de sa maisnie, (et les fit conduire) à Paris, au Châtelet. Mais le roi apprit bientôt que le (p.46) prince de Galles avait débarqué à Bordeaux. Il accepta alors que Fébus soit libéré. Aussi vite qu'il le put, (Fébus) galopa vers le comté de Foix avec sa maisnie et, de là, se rendit en Béarn. Il défendit son pays contre les Anglais et refusa de se soumettre à l'autorité du prince de Galles ou à celle de ses compatriotes, malgré toutes les menaces qu'ils proféraient à son encontre. (Fébus) accepta (finalement) une entrevue avec le prince à Bordeaux. Toutefois, pour s'assurer que le comte de Foix en revienne sain et sauf, les trois principaux chefs militaires anglais de sang royal avaient été gardés en otage à Orthez. Les Anglais avaient en effet orchestré la mort (de Fébus), mais celui-ci en fut avisé et ils battirent en retraite. (Fébus) se rendit (alors) à Orthez en passant par Mont-de-Marsan. Le prince (de Galles) lui envoya de lourdes menaces, mais Fébus lui répondit dans une lettre où figuraient trois figues peintes, signifiant qu'il n'avait pas vraiment peur de lui. Le prince s'échappa de la ville brides abattues et passa près de Toulouse et de Carcassonne pour se rendre en France. Il s'en alla (ensuite) retrouver le roi Jean (II) de France à Londres, en Angleterre. Les duchés de Guyenne et de Gascogne restèrent anglais de l'an 1351 à l'an 1367, à tel point que le comte d'Armagnac, d'Albret et leurs vassaux se réclamaient de cette obédience devant le roi de France, quels que soient les griefs qu'on leur reprochait. Fébus (en revanche) ne chercha guère à s'en réclamer, car il n'était pas de cette obédience. En l'an 1360, le (p. 47) lundi suivant la Saint-Nicolas, l'ordre des Templiers fut complètement dissous en raison des onze péchés d'hérésie qu'il avait commis. En l'an 1128, cet ordre avait (en effet) été fondé par un religieux appelé Robert.

Et debian viure a la reigle de sant Bernard et portavan l'abit blanc ab una croux rouja. Et eran constituats per deffendre la sancta Crestientat contra los infizels et eran appelats cavalhers del Temple et avian grandas rendas. Lo segond era: quand aquel nouvel templie abia vestits los draps de l'orde – l'abets – tantost era menat en una cambra obscura et *adecertes*[901] aquel nouvel templie, per sa mala adventura, renegava Dieu et anava et passava per dessus la crox et a la doulce figuro de Diu escopia. Et lo ters era atal: et anavan tantost adorar una falso idolo[xxxiv], qu'era una vieilla pel d'homme mort, et enter a la cascun templier metia sa tres villa fe et crezence fermament. Et aquella pelh, als fossats dels oeils, abia carboucles que la luzian cum la clartat del cel. Et aquo era lor dieu soberan et en aquella se fisavan (p. 48) de bon cor. Et aquella pel avia la maytat barbo al visage et la maytat al cul, dont se era causa contraria. Et per certan, lo nouvel templier ly convenia fer homenatge cum a Dieu. Lo quart era: quant sant Loys foc pres per lo Sarrazis, se trasiren els una ciutat d'Oultramar, per lo grand mespres. Lo quint foc que lo poble crestia, que fos en aquel temps apropriat a las partidas d'Oultramar, els avian fayt talle convenanco et concordanco ab lo soldan de Babilonia qu'el loz aguerra tantost per lor fals engins et venduts los crestias. Le seize foc que del thesaur del rey que avian recebut et prestat ad aulcun que foc grand damnatge al rey et a tout lo realme. Lo septen foc que els recogneguen lo peccat de iretgia et, per la hypocrisia, lo ung ab l'autre habitavan carnalment de que era meravilla cum Dieu ac podia souffrir. Lo hoyte foc que, sy un templier en lor idolatria mores ben enfermat, alcunes fes els lo fazian ardre et de la polvera n ·en donian a manjar als nouvels templiers, et ainsy plus fermamen lor *crezensa*[902] et idolatria entenian, del tout mespresan lo beray cos de Jesu Crist. Lo noue ez que un templier que agues entor la cinta o ligada una corda que estant en lor *mahommerie*[903], jamais (leur loy par lui)[904] per morir no fora recognegut, tant avia aquy sa *fe*[905]. Lo detze (p. 49) ez que encaro fazian despiets[xxxv]: *quar*[906] un enfant nouvel nat engendrat de un nouvel templier en una piucella era ben al foc coeyt et rostit, et tota la greissa ostada estava sagrada, huncta lor idola.

---

[901] 47.41 : La leçon initiale de F1[A] *l'abits* ; vérification *ex fonte* (Viard, 1934, t. VIII, p. 274).
[902] 48.41 : La leçon initiale de F1[A] est *corage* ; vérification *ex fonte* (Viard, 1934, t. VIII, p. 274).
[903] 49.41 : La leçon initiale de F1[A] est *ma lioruc* ; verification *ex fonte* (Viard, 1934, t. VIII, p. 275).
[904] 49.41 : Ajout proposé sur la base du texte des *Grandes Chroniques de France* (Viard, 1934, t. VIII, p. 275).
[905] 49.41 : La leçon initiale de F1[A] est *be*.
[906] 49.41 : La leçon initiale de F1[A] est *quand* ; vérification *ex fonte* (Viard, 1934, t. VIII, p. 276).

(Les moines-soldats) devaient vivre selon la règle de saint Bernard et portaient un habit blanc marqué d'une croix rouge. Ils s'étaient constitués pour défendre la sainte Chrétienté contre les infidèles, étaient appelés les chevaliers du Temple et engrangeaient d'importants bénéfices. Le premier (péché : les templiers) ne croyaient pas fermement en Dieu et, quand ils accueillaient une nouvelle recrue, personne ne sait comment ils l'initiaient, si ce n'est en lui confiant les étoffes de l'habit[907]. Le second : quand ce nouveau templier avait revêtu la bure de l'ordre – l'habit –, il était aussitôt mené dans une chambre obscure et ce nouveau templier, pour son malheur, reniait Dieu, escaladait la croix et crachait à la douce figure de Dieu. Le troisième : ils allaient aussitôt adorer une fausse idole, qui était une vieille peau d'homme dépecé, et en laquelle chaque templier plaçait fermement sa très vilaine foi et sa conviction religieuse. Cette peau, dans (l'emplacement) des orbites des yeux, avait des rubis qui y brillaient comme l'éclat du jour. Celle-ci était leur dieu souverain et c'est à elle qu'ils s'en remettaient (p. 48) de bon cœur. Cette peau avait une barbe au visage et la même au cul, ce qui était contre nature. Assurément, le nouveau templier lui promettait de l'honorer comme Dieu. Le quatrième : quand saint Louis fut capturé par les Sarrasins, (les templiers) s'enfuirent de façon méprisable dans une cité d'Outremer. Le cinquième : alors qu'en ce temps-là, le peuple chrétien était arrivé dans les terres d'Outremer, (les templiers) avaient convenu par de viles machinations avec le sultan de Babylone qu'ils lui vendraient aussitôt les chrétiens. Le sixième : ils dilapidèrent le trésor qu'ils avaient reçu du roi, ce qui causa de grandes difficultés au roi et à tout le royaume. Le septième : ils reconnurent le péché d'hérésie et, sournois qu'ils étaient, ils vivaient charnellement l'un avec l'autre, (comportement) qu'il était surprenant que Dieu puisse souffrir. Le huitième : si un templier mourait solidement enfermé dans leur idolâtrie, ils le faisaient systématiquement brûler et donnaient ses cendres à manger aux nouveaux templiers, afin d'encourager encore plus leur *conviction religieuse* et leur idolâtrie, au mépris du vrai corps de Jésus Christ. Le neuvième : un templier portait une ceinture ou une corde nouée autour de la taille selon leurs *pratiques blasphématoires*, de telle sorte que, même menacé de mort, il n'aurait jamais remis en question ce précepte, tant il y plaçait sa foi. Le dixième (p. 49), lui aussi, est profanatoire : *de fait*, un nourrisson engendré par un nouveau templier et une jeune fille était cuit et rôti, et toute la graisse récoltée était sanctifiée pour oindre leur idole.

[907] Inversion de l'ordre des phrases ; choix éditorial déjà opéré par Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 54, n. 2).

Lo onze ez que, en lor orde, no s'y devian batejar aulcun enfant ne lavar de las sanctas fonts tant cum els se podian abstenir, ne *sobre*[908] fenno jazento sobrevenir, sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir – laqual causa ez horrible a recomptar. Et per aquestas et (autras) felonias, per lo sobiro avesque, papa Clemens et trops cardenals, archeveques et avesques foren condamnats et per lo bel rey Phelip de Franco. Et apres auzires cum fortamen Febus prenguec Armanhac et tota sa gent: so foc l'an mil tres cens soixante deux, dilus mati, en decembre, lo cinque die. Davant Launac[909], speret lo comte d'Armanhac ab sa tres nobla compagnia, comtes et baros, et sa nobla cavalaria que eran ab lu: Mossen Jorda, comte de la Ilha, Mossen Santrailhe, comte d'Astarac, lo comte de Cardona et de Pailhas, Mossen Roger Bernat, vescomte de Castelbo, lo vescomte de Cozerans et autres nobles cavalhers et baros que assi serian long de explicar. Prenguen lo comte d'Armanhac et sa compagnia. Dels presoners (p. 50) los noms son: Mossen Johan, comte d'Armanhac per nom, que al boscatge s'en fuzia – un cavalier d'Alamanha lo seguec, disen que: «Los raynards estan al boscatge et loz leyros que van *panar*[910], arras sia Dieu a mon dampnatge, sy vous anats plus avants»[xxxvi], et lo menec pres davan Febus quy era plagat et las de batalhar –, lo comte de Comenge, lo comte de Montlasu, Labrit, sos frays et sos cozis et tota sa baronya, Montesquiu et cels del Falga – vergonhat –, et Johan Lantar, Roger d'Aspet et Pardelha et Fortic de Santaralha, Bazilhac, Castel-Bayard et seignor de Pontenas, La-Barthe et lo *Fiumarco*[911], Fesensaguel et sels del *Curto*[912] et Simiel de Campagna, seignor de Gunat, de Tarida[xxxvii], La-Barriera et Barbaza, et mes lo sindic de Latrau et lo seignor de Castelnau, de Sempsac, lo seneschal d'Armanhac, de Ribera, Mossen Gayssiot de Castelnau et Moncamp et *Bilhera*[913], Mossen Guilhem Feriol – que se devia donar grand dol, car tant avia cassat Febus, lo cabirol, per los boscages, mas no l'a pas pres a son vol ni lu son barnage. D'aultres neuf cens gentils y a que assi no se fau a renommar. Crezets que touts aguen a finar et pagar tant finance. Quand de Febus auziran parlar, al cor n'auran dobtanso[xxxviii]. Al castel de Foix los allogec a lor grand desplasenco. Et en l'an (p. 51) mil IIICLXXV, Mossen Manaud de Barbasa et *Raton*[914] de Landorda, Armanhagues, entre Pamias et Montaud foren pres.

---

908 49.41 : La leçon initiale de F1A est *feber* ; vérifaction *ex fonte* (Viard, 1934, t. VIII, p. 276).
909 49.41 : Glose marginale : « Bataille de Launac, le 5 décembre 1362 ».
910 50.41 : La leçon initiale de F1A est *panan* ; voir Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».
911 50.41 : La leçon initiale de F1A *Fiumairic* ; *Fiumarco*, « Fimarcon » (Gers).
912 50.41 : La leçon initiale de F1A est *Turto* ; *Curto*, « Curton » (Lot-et-Garonne).
913 50.41 : La leçon initiale de F1A est *Bilsera*.
914 51.41 : La leçon initiale de F1A est *Caton*.

Le onzième : au sein de leur ordre, ils refusaient de baptiser le moindre enfant ou de le laver dans les fonds baptismaux pour peu qu'ils puissent l'éviter, de même qu'ils refusaient de s'approcher *d'*une femme en couches, si ce n'est à reculons comme s'ils voulaient s'enfuir – laquelle pratique est horrible à rapporter. Pour toutes ces raisons et d'autres vilénies, ils furent condamnés (non seulement) par l'évêque suprême, le pape Clément (V), et bien d'autres cardinaux, archevêque et évêques, (mais aussi) par le roi de France, Philippe (IV). Vous entendrez ensuite comment Fébus captura férocement (le comte de) Armagnac et toute sa maisnie : c'était le matin du lundi 5 décembre 1362. Devant Launac, (Fébus) attendait le comte et d'Armagnac avec sa très noble maisnie, ses comtes, ses barons et tous les nobles chevaliers qui étaient à ses côtés : Messire Jourdain, comte de l'Isle, Messire Saintrailles, comte d'Astarac, le comte de Cardona et de Pailhès, Messire Roger Bernard, vicomte de Castelbon, le vicomte de Couserans et d'autres nobles chevaliers et barons qu'il serait long de détailler. Ils capturèrent le comte d'Armagnac et sa maisnie. Les noms des prisonniers (p. 50) sont : Messire Jean, connu sous le nom de comte d'Armagnac, qui s'était enfui par les prairies – (à ce propos) un chevalier d'Allemagne l'avait pourchassé, en s'écriant : « Les renards sont (tapis) dans les prés et les larrons ont dérobé, mais que Dieu me damne si vous allez plus avant », avant de le ramener aux pieds de Fébus qui avait beaucoup donné de sa personne dans le combat –, le comte de Comminges, le comte de Monlezun, d'Albret, ses frères, ses cousins et toute sa baronnie, (le seigneur de) Montesquieu et ceux de Falga – honteux –, Jean de Lanta, Roger d'Aspet et de Pardaillan, Fortic de Xaintrailles, seigneur de Bazillac, Castelbajac, Pontenx, Labarthe, *Fimarcon* et Fezensaguet, mais aussi ceux du *Curton*, Simiel le Campanien, Terride, seigneur de *Cugnaux*, *La-Barrière* et Barbazan, le syndic de Latrau, le seigneur de Castelnau, (celui) de Sempsac, le sénéchal d'Armagnac (qui est aussi le seigneur) de Ribera, Messire Gaissiot de Castelnau, de Moncamp et de *Vieussan*, et (enfin) Messire Guilhem Feriol – qui s'était donné beaucoup de mal à traquer à travers champs Fébus, le chevreuil, mais qui ne parvint à soumettre à sa volonté ni lui ni son barnage. En tout neuf-cents gentilshommes qu'on se passe de nommer. Croyez-le bien, tous eurent à s'acquitter d'une lourde rançon. (Désormais) quand ils entendraient parler de Fébus, plus personne ne douterait de lui. À leur grand déplaisir, il les fit camper au château de Foix. En l'an (p. 51) 1375, Messire Manaud de Barbazan et *Ratier* de Landorthe, Armagnacs, furent capturés entre Pamiers et Montaud.

Et apres lo comte Febus prenguec lo seignor de Mirapeys et son fil, que d'Armanhac *tenian*[915] lo partit et guerra se fasian contra pay et fil. Et apres, l'an mil IIICLXXVII, lo comte d'Armanhac se alogec a Mirapeys ab sa puissance per entrar en batalha al loc de Bon-Repaux contro lo comte Febus, on avia feyt plantar lo pal. Febus foc lo journ al camp, mas lo comte d'Armanhac no s'y gauzec trobar et s'en anec per lo Carcasses dreyt a Tolosa. Febus lo y anec sercar: ardre fec los baroys de Castel Narbonnes per ne jectar lo reynard si y fos. Et apres las gens de Tolosa anen mettre lo seti a Miramont pensant que lo comte Febus y fos. Empero, de Mazeras en foro y anec ab sa puissanco per secorer a Mossen Arnaud Guilhem, son faire, que era assetjat. Et en batalha arrengada dec sus lo seti et aussiguen totas las gens de Tolosa que aquy eran. La major partida se neguen en la Garona et a l'Arieje. Et morin per causo que no volguen *rendre*[916] a vido salvo lo fraire de Febus: ains lo aussiguen vilaynament et per so dits la <causa>[917] que «Manta dona ondrada y perdec son seignor». Asso lor endevenguec per maintenir lo comte d'Armanhac per so que a sa favor era donada la crosada (p. 52) contra lo Petit Mesqui Jonas Orgas d'Alamanha, capitani de gens d'armas, pusque tousjourn eran al secor del comte Febus[xxxix]. Et en l'an mil IIICLXXVIII, foc feyt lo matrimoni de Madona Beatrix, appellada La Gaya Armenhaguesa, fillo del comte d'Armanhac, ab Gaston, fil del comte Febus. Et en l'an mil tres cens nonante, lo duc de Beroy, ab sa puissance, volia despausar lo comte Febus del gouvern de Lengadoc. Et la neyt de la Magdalena, als baroys de Rabastens, Febus prenguec sept capitanis del duc de Beroy et li aussiguec sept cens hommes. Et los capitanis morin al castel de Foix et de Pamiyas en las prezos. Et apres, Febus foc d'accord ab lo duc et Febus demorec gouvernador. Et lo duc s'en tornec en Franco. Et en l'an mil IIICXXXIX, Febus anec a Tolosa et convidec lo rey a Mazeras. Et aquy se sejournec tres journs a desplaser de sos ennemics et envejos. Aultras valentias fec, que assi no son escriptos. Et si fec il XVII castels. Et de lu no demorec degun fil lyal, sino Mossen Yban lo bastard. Et moric soptament, intestat, a Saubaterra, en lo castel en touquan una fleuta[918xl], lo premier journ d'agoust l'an mil tres cens et XC. Et foc comte quarento six ans. Et succedic Mossen Mathieu, son nebot.

---

915 51.41 : La leçon initiale de F1A est *venian*.
916 51.41 : La leçon initiale de F1A est *prendre*.
917 51.41 : *causa* pour *canso,* selon la proposition de Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 61) ; cette proposition est possible, en ce que la *canso* pourrait désigner l'épître dédicatoire d'Honorat Bovet d'où serait tirée cette mention.
918 52.41 : *touquan una fleuta* ; voir Étude de la tradition manuscrite.

Le comte Fébus s'empara ensuite du seigneur de Mirepoix et de son fils, qui s'étaient déclarés pour les Armagnacs, mais se battaient au sein de leur propre maison. En l'an 1377, le comte d'Armagnac partit en campagne et campa à Mirepoix pour livrer bataille contre le comte Fébus au lieu-dit de Bon-Repos, où il avait fait planter un pieu. Fébus se rendit sur place le jour-dit, mais le comte d'Armagnac n'osa pas aller à sa rencontre et s'enfuit par le Carcassès droit vers Toulouse. Fébus alla l'y chercher : il bouta le feu aux remparts du Château Narbonnais pour en déloger la crapule au cas où elle s'y cacherait. En représailles, les chevaliers de Toulouse assiégèrent Miremont pensant que le comte Fébus s'y trouvait. En réalité, Fébus séjournait à Mazères, mais il revint (à Miremont) avec son armée pour secourir Messire Arnaud Guilhem, son frère, qui y était assiégé. En troupes rangées, il brisa le siège et tua tous les soldats toulousains qui s'y trouvaient. La majeure partie se noya dans la Garonne et dans l'Ariège. (Les autres) moururent parce qu'ils refusaient de *relâcher* le frère de Fébus la vie sauve : ils l'achevèrent vilement et, comme dit la chanson, « Maintes nobles dames y perdirent leur seigneur ». Il en advint ainsi des Toulousains qui soutenaient le comte d'Armagnac, à qui avait été confiée la croisade (p. 52) contre Jean Avezorgues, chef des routiers qui étaient toujours secourables au comte Fébus. En l'an 1378, on célébra le mariage de la fille du comte d'Armagnac Dame Béatrice, surnommée la Gaya d'Armagnac, avec Gaston, le fils du comte Fébus. En l'an 1390, le duc de Berry prit la tête de son armée pour destituer le comte Fébus du gouvernement du Languedoc. La nuit de la Sainte-Madeleine, Fébus captura sept chefs militaires du duc de Berry aux remparts de Rabastens et tua sept-cents (de ses) hommes. Les chefs militaires moururent dans les geôles du château de Foix et de Pamiers. Fébus conclut ensuite un accord avec le duc, de telle sorte qu'il demeurait gouverneur. Le duc s'en retourna en France. En l'an 1389, Fébus se rendit à Toulouse et convia le roi à Mazères. Ils y séjournèrent trois jours au grand déplaisir des ennemis (de Fébus) et des envieux. (Le comte de Foix) accomplit d'autres vaillants faits, qui ne sont pas consignés ici, et se fit construire dix-sept châteaux. Aucun fils légitime ne lui survécut, sinon Messire Yvain le Bâtard. (Fébus) mourut soudainement, intestat, au château de Sauveterre en jouant de la flûte, le 1er août 1390. Il fut comte quarante-six ans. Messire Mathieu, son neveu, lui succéda.

Lo XIII comte de Foix

(§42) Mossen Mathieu foc fil de Mossen Roger Bernat (p. 53) de Foix, cosi germa del comte Febus, qui era fil del autre Roger Bernard, vescomte de Castelbo et de Moncada, de Vic d'Alzona, de Martorel et de Castelvieilh de Roanes, fil de Madona Girauda de Navalhas. Lo pay de Mossen Mathieu vendec Moncada a la ciutat de Barsalona per XXXVI mil floris, feyts don lo comte Febus lo tenguec a Ortes pres. Et ne aguec tota la somma de XXXVI mil floris de financo et despueys se aguec a gardar de lu tant cum ennemic. Per so no se volguec adjustar ab lo comte d'Armanhac per fer guerra a Febus, car bontat et natura no ac podia portar. Et per so lo heritage endevenguec a Mossen Mathieu, son fil, cum pus proda al gra de parentella. Mossen Mathieu foc marit de Madona Johana, enfanta de Arago, filla del rey En Johan. Et mort que foc lo rey, Mossen Mathieu fec sas requestas als tres Estats del realme, que volguessan recebre per regina la seignora enfanta d'Arago, sa molher. Et de aquo li fen grands contradicios et per so lor aguec a fer guerra. Et ab sa puissanco, passec en Catalonha la vespra de Thossants l'an mil IIICXCVI. Et y demorec dos mezes et y fic paucas de *besoignes*[919]. Lo comte de la Ilha y debia passar ab lu, car era pagat de sept cens et douze francs per sos gatges a lu pagats. Et ne fuc obligat de sos gatges, no y anec point. Et la regina (p. 54) de Cecilla, molher del rey En Marti, fray del rey Johan que se disia rey d'Arago, fec prendre Martorel et Castelvieilh de Roanes jus la man deldit rey et despueys en sa ma loz (a) tengut. Et per recompensatio de aquels los locs et castels que foren venduts (a) en Perpenha, per XXXVI mil floris, li foc balhat per aquello soma Castilho de Farfanha. La seignora comtessa moric lo mes de may, l'an mil tres cens XLIX[920]. Et foc comte IX ans et demorec sens enfants. Et succedic en lo heritage sa sor Madona Isabel, molher de Mossen Archimbaud, Captan de Grailli, de Bug et de Pug-Pauli[921].

---

[919] 53.42 : La leçon initiale de F1[A] est *bestrigues* : à ce propos, voir n. 875.
[920] 54.42 : *mil tres cens XLIX* : Cette rupture chronologique importante s'explique vraisemblablement en raison de l'insertion maladroite d'un commentaire marginal ; elle ne paraît en tout cas pas imputable à l'auteur.
[921] 54.42 : Glose interlinéaire : « de Buch et de Puch-Pauli ».

Le treizième comte de Foix

(§42) Messire Mathieu était le fils de Messire Roger Bernard (p. 53) de Foix, cousin germain du comte Fébus. (Ce Roger Bernard) était le fils de Géraude de Navailles et de Roger Bernard (Ier), vicomte de Castelbon, de Moncade, de Vic, de Martorell et de Castellví de Rosanes. Le père de Messire Mathieu vendit Moncade à la ville de Barcelone pour trente-six mille florins, raison pour laquelle le comte Fébus le tenait prisonnier à Orthez. (Fébus) lui retira la totalité de la somme des trente-six mille florins, de telle sorte que (Roger Bernard) avait à se garder de lui comme d'un ennemi. À la suite de cette mésaventure et aussi parce que bonté et nature ne peuvent supporter (pareille action), (Roger Bernard) ne voulait pas s'allier au comte d'Armagnac pour déclarer la guerre à Fébus. En conséquence, l'héritage revint à Messire Mathieu, son fils, le plus proche en degré de parenté (de Fébus). Messire Mathieu était le mari de Dame Jeanne, infante d'Aragon, fille du roi Dom Jean (Ier). Après la mort du roi, Messire Mathieu introduisit une requête auprès des trois États du royaume pour qu'ils acceptent de reconnaître son altesse l'infante d'Aragon, son épouse, comme reine. Ils s'opposèrent alors vivement à lui et, pour cette raison, il dut se résoudre à entrer en guerre contre eux. À la tête de son armée, il se rendit en Catalogne la veille de la Toussaint de l'an 1396. Il y resta deux mois, mais y causa peu de dommages. Le comte de l'Isle devait se joindre à lui, car il avait été payé par (Mathieu) à hauteur de sept-cent-douze francs. Mais (le comte de l'Isle) ne fut finalement pas tenu par ses engagements et ne vint point. La reine (p. 54) de Sicile, épouse du roi Dom Martin (Ier), frère du roi Jean qui réclamait l'Aragon, plaça Martorell et Castellví de Rosanes sous main dudit roi ; celui-ci les retint. (Après avoir été récupérés par Mathieu), ces domaines et châteaux furent vendus à Dom Ferdinand (le Juste), à Perpignan, pour une somme de trente-six mille florins, (mais ce dernier ne pouvant s'acquitter de la somme), Castillon de Farfagne fut cédé à Mathieu en compensation[922]. La comtesse souveraine mourut au cours du mois de mai 1349. (Mathieu) fut comte neuf ans et demeura sans enfant. Sa sœur, Dame Isabelle, épouse de Messire Archambaud, Captal de Grailly, de Buch et de Puch-Pauli, succéda à la tête de son héritage.

[922] Nous avons dû beaucoup réaménger cette phrase : le texte sautant des étapes historiques importantes (qui impliquent non seulement Mathieu, mais aussi ses successeurs, Archambaud de Grailly et Jean Ier de Foix), on perd le fil des transactions, qui sont pourtant attestées ; pour le détail des événements, voir : Courteault & Pasquier, 1895, p. 64, n. 5.

Lo XIIII comte de Foix

(§43) Mossen Archimbaud de Graili, Captan de Bug et de Pug-Pauli, vescomte de Benaugues et de Castilhon, foc marit de Madona Isabel de Foix, sor del dessusdit Mossen Mathieu, comte de Foix. Madona Isabel foc comtessa de Foix, dona de Bearn, vescomtessa de Castelbo et de las autras seignorias l'an mil IIIIC. Car lo rey de Franco foc mettre lo comtat de Foix en sa ma per Mossen Loys de Sanserra, son cognestable. Et apres, lo rey lor restituit lo comtat ab totas las autras seignorias lo medeys an. Et li fen l'omenatge a Paris, jassia que foc fayta guerra et contrast contra lo cognestable et sas gens (p. 55). Empero, <per>[923] lo rey lor ac perdonec et abolic. Et d'aquy avant tenguec son pays en pax. Et aguen cinq fils: Mossen Johan, que apres foc comte de Foix; Mossen Gaston, que foc Captan de Bug; Mossen Archimbault, que foc seignor de Navalhas; Mossen Mathieu, que foc comte de Comenge; fray Pey de l'orde de Fray Menor, que foc cardenal de la Sancta Gleisa de Roma. De Mossen Archimbaud vos dire que son payre era cosin germa del comte Febus, car lo payre del comte Febus et la aujolla de Mossen Archimbaud eran fray et sor. Et per so era nebot del comte Febus, fil de son cosi germa. Et era cosi tiers del comte Mathieu. Mossen Archimbaud moric l'an mil quatre cens treze et foc comte treze ans.

[923] 55.43 : *per* irrecevable d'un point de vue syntaxique.

Le quatorzième comte de Foix

Messire Archambaud de Grailly, Captal de Buch et de Puch-Pauli, vicomte de Benauges et de Castillon, était le mari de Dame Isabelle de Foix, sœur du dessus-dit Mathieu, comte de Foix. En l'an 1400, Dame Isabelle devint comtesse de Foix, dame de Béarn, vicomtesse de Castelbon et des autres seigneuries. En effet, le roi de France (Charles VI) avait (d'abord) fait mettre le comté de Foix sous sa main par l'intermédiaire de son connétable, Louis de Sancerre, mais (il se ravisa) la même année et il le restitua (à Isabelle et Archambaud) avec toutes les autres seigneuries. (Isabelle et Archambaud consentirent alors) à lui prêter hommage à Paris : de fait, même s'ils étaient alors en guerre contre le connétable et sa maisnie (p. 55), le roi leur pardonna cela et les absout. Désormais, (Archambaud) maintint son pays en paix. (Lui et sa femme) eurent cinq fils : Messire Jean, qui devint ensuite comte de Foix ; Messire Gaston, qui devint Captal de Buch ; Messire Archambaud, qui devint seigneur de Navailles ; Messire Mathieu, qui devint comte de Comminges ; frère Pierre de l'ordre des Frères Mineurs, qui devint cardinal de la Sainte Église de Rome. À propos de Messire Archambaud, vous dire encore que son père était le cousin germain du comte Fébus, car le père du comte Fébus et l'aïeule de Messire Archambaud étaient frère et sœur. Ceci explique que (Archambaud) était le neveu du comte Fébus, fils de son cousin germain. Il était (donc) le cousin au troisième degré du comte Mathieu. Messire Archambaud mourut l'an 1413 et fut comte treize ans.

Lo XV comte de Foix

(§44) Mossen Johan, fil de Mossen Archimbaud et de Madona Isabel de Foix. Et foc marit de Madona Maria, infanta de Navarra, filla del rey Carles, delqual no aguet degun enfant. Et foc comte l'an mil IIIICXIII et estan vescomte de Castelbo. En l'an mil IIIICIX, ab sa puissanco, passec en [Ser]danha, ab lo rey En Marti d'Arago, encontra Mossen Aymeric, vescomte de Narbonna, que volia estre duc d'Alboreya. Et ab los Sarts, volia estremar la seignoria al rey d'Arago de la seignoria de Serdanha, et per causa que la molher del vescomte, Dona Blanqua, era filla del duc d'Alboreya de (p. 56) Serdanha. Et ab l'ajuda del dessusd[it] (Johan), escoffiz (en) doas batalhas dels Sartz et lo rey demorec seignor de Serdanha. Et apres s'en anec en Navarra et se combatec ab lo comte de Mendossa et y gasanhec l'enseigno del Drago. Et apres anec al seti de Bordu quy tornec a la obidiensa dels Frances. Et foc al seti de *Borg*[924] et apres foc al seti de Toget contre lo comte d'Armanhac, qui era rebella al rey. Et en l'an mil IIIICXIII et apres, l'an mil IIIICXV, lo comte d'Armanhac, ab los rotties de Franco, Ramond de La Guerra et Johan de Barguies ab lor sequella, fen guerra al comtat de Foix et en Bearn, estan Mossen lo comte de Foix en peregrinatge de Sainct-Jacmes-de-Galicia. Et foc assignada batalha mas y foc pausat accord et pax per cent et un an. Et lo comte d'Armanhac s'en tornec en Franco et apres foc pessejat et a grand deshonor a Paris. Et en l'an mil IIIICXVI, l'emperador d'Alamanha venguec a Perpinha per lo Sisme de la Glaisa contra Mossen Pey de Luna que volia estre papa. Et Mosseignor lo comte de Foix y foc. Et en l'an mil IIIICXIX, lo pays de Lenguadoc se rebellec al rey et obedian al duc de Bergonha et al prince d'Aurenge, son loctenent. Et Mossen lo comte ab sa puissanco et forco d'armas, forajectec lodit prince de tout lo pays de Lenguadoc. Et tornec lo pays a la obediensa del rey et foc loctenent per lo rey en Lenguadoc. Et fec battre (p. 57) moneda appellada guilhemes a la ciutat de Pamyas, de que apres obtenguec abolicio del rey, jassia que per mantenir la seignoria del rey et per mantenir la guerra, abia feyt batre lad[ita] moneda dels guillalmes. Et en l'an mil IIIICXXII et lo XXIII de may, pres per molher Madona Johana de Labrit. Et en l'an mil IIIICXXIX foc feyt gobernador de Lengadoc et crompec la vescomtat de Villamur. Et anec en Franco contro les Angles ab sa puissanco. Et fec penjar Jehan Valetto, cappitani de leyros et rottiers, davant la Porte <dusserre>[925]. Et gasanhec lo comtat de Begorra en court de P[ar]liment a Paris contro lo comte d'Armanhac que, antiquement, per so que no lo podia aver, l'abia feyt sequestrar et mettre en la ma del rey. Et per lodit comtat fec lo homenatge al rey.

---

[924] 56.44 : La leçon initiale de F1[A] est *Bord* ; *Borg* (Bourg-de-Bigorre).
[925] 57.44 : *dusserre* peut-être pour *d'Ussecia* (« Porte d'Uzès ») ; voir Étude de la tradition manuscrite.

Le quinzième comte de Foix

Messire Jean (Ier) (était) le fils de Messire Archambaud et de Dame Isabelle de Foix. Il était marié à Dame Maria, infante de Navarre, fille du roi Charles (III de Navarre), mais de laquelle il n'eut aucun enfant. Il fut élevé à la dignité de comte en l'an 1413, étant déjà vicomte de Castelbon. En l'an 1409, il envahit la Sardaigne avec son armée, aux côtés du roi Dom Martin (Ier) d'Aragon, contre Messire Aymeric, vicomte de Narbonne, qui voulait devenir duc d'Arborée. Avec (l'aide) des Sardes, (le vicomte Aymeric) voulait soustraire la Sardaigne à l'autorité du roi d'Aragon, parce que son épouse, Dame Blanche, était la fille du duc d'Arborée de (p. 56) Sardaigne. Avec l'aide du dessus-dit Jean, le roi (Martin Ier) défit les Sardes en deux batailles et conserva son titre de seigneur de Sardaigne. (Jean) s'en alla ensuite en Navarre, il combattit le comte de Mendoza et se rendit digne de la devise du Dragon. Il se rendit ensuite au siège de Bordeaux, qui repassa à obédience française. Après avoir participé au siège de Bordeaux, il enchaîna avec celui de Touget pour combattre le comte d'Armagnac, qui était rebelle au roi (de France). En l'an 1413 puis en l'an 1415, le comte d'Armagnac, avec l'aide des routiers de France, Raymond de La Guerre et Jean de Barguies, ainsi que de leurs armées, déclara la guerre au comté de Foix dans (les terres de) Béarn, alors que Messire le comte de Foix était en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. La bataille avait été ordonnée mais on conclut (finalement) une trêve pour cent-un an. Le comte d'Armagnac s'en retourna alors en France où il devait être supplicié en grand déshonneur à Paris. En l'an 1416, l'empereur d'Allemagne vint à Perpignan en raison du (Grand) Schisme de l'Église pour contrer Messire Pierre de Luna qui voulait être pape. Messire le comte de Foix s'y trouvait. En l'an 1419, le pays du Languedoc se souleva contre le roi et adopta l'obédience du duc de Bourgogne et de son lieutenant, le prince d'Orange. Messire le comte, à la tête de toutes ses forces militaires réunies, chassa ledit prince hors des frontières du Languedoc. Il ramena le pays à l'obédience du roi (de France) et fut nommé lieutenant de Languedoc par le roi. (Jean) faisait battre (p. 57) une monnaie appelée guilhem à la ville de Pamiers, mais le roi en exigea la cessation, bien que cette monnaie fût destinée à maintenir l'autorité de ce dernier et son approvisionnement dans la guerre (de Cent Ans). Le 23 mai 1422, (Jean) prit Dame Jeanne d'Albret pour femme. En l'an 1429, il devint gouverneur du Languedoc et fit l'acquisition de la vicomté de Villemur. Il se rendit en France à la tête de son armée pour combattre les Anglais et fit pendre Jean Valette, capitaine des voleurs et des routiers, devant la Porte *d'Uzès*. Il remporta le comté de Bigorre à la cour du Parlement de Paris dans le procès qui l'opposait au comte d'Armagnac qui, depuis des temps immémoriaux, avait fait placer ce dernier sous main du roi pour ce que lui-même ne pouvait l'obtenir. (Jean) prêta hommage au roi pour ledit comté (de Bigorre).

Et en l'an mil quatre cens trente tres, ab sa puissanco, prenguec ab forta guerra lo comtat de Venecia et metec lo seti a la ciutat d'Avigno, que eran rebelles a papa Marti et a son vicari, Mossen lo cardinal de Foix. Et touts se meten en la obediensa del papa et de son vicari per forco de guerra que Mosseignor lo comte de Foix lor fec ab sa puissanco. Et Mossen lo cardinal demorec al palays cum legat et vicari del papa. Et apres prenguec Mossen Johan Carors – cardenal de Mossen Pey de Luna, scismatic, al loc de Puylaurens que anava per metre scisme en la Gleisa de Roma –, loqual era malafeit et excomenjat ab Mossen (p. 58) Johan, comte d'Armanhac, et tout son pays, per l'espassi de un an, ainsi que appar per las bullas que son al castel de Foix. Et lodit Mossen Carors moric al castel de Foix, excomengat et sebelit al pe de un roc. Et l'an mil IIIICXXXVI, en lo mes de may, prenguec per molher Madona Johana d'Arago, filla del comte d'Urgel. Et moric lo medeys mes a Mazeras. Et foc comte vingt tres ans.

En l'an 1433, à la tête de son armée, il s'empara vigoureusement du comté de Venaissin et assiégea la ville d'Avignon, tous deux étant rebelles au pape Martin (V) et à son vicaire, Monseigneur le cardinal (Pierre) de Foix. Tous se soumirent à l'obédience du pape et de son vicaire sous la pression militaire que Messire le comte de Foix avait fait peser sur eux. Monseigneur le cardinal s'installa au palais (d'Avignon) en tant que légat et vicaire du pape. (Jean) captura ensuite à Puylaurens Monseigneur Jean Carors – cardinal de Monseigneur Pierre de Luna, schismatique, qui s'apprêtait à provoquer le schisme de l'Église de Rome –, lequel était malfaisant et excommunié, de même que Messire (p. 58) Jean, comte d'Armagnac et tous ses sujets, en l'espace d'un an, comme il apparaît dans les bulles (pontificales) qui sont au château de Foix. Ledit Messire Carors mourut au château de Foix, excommunié, et fut enterré au pied d'un rocher. Au mois de mai de l'an 1436, le comte de Foix prit Dame Jeanne d'Aragon pour épouse, fille du comte d'Urgell. Il mourut la même année à Mazères. Il fut comte vingt-trois ans.

Lo XVI comte de Foix

(§45) Mossen Gaston foc fil de Mossen Johan et de Madona Johana de *Labril*[926]. Et nasquet XXVI de feb[rier] l'an mil IIIICXXII. Et foc fayt comte l'an mil IIIICXXXVI en son aage de quatorse ans. Et foc marit de Madona Leonor, infanta de Navarra. Et l'an mil quatre cens quarente, lo rey de Franco passec en Guyenna per conquestar Tartas. Et anec metre lo seti a Sant-Sebe ou Mosseignor lo comte era ab sa puissanco, et conquestat Sant-Sebe. Lo rey anec metre lo seti a Dax en Gascogna et aquy, Mosseignor lo comte foc fayt cavalier per la ma del rey en l'assault del baloard quand *Dax*[927] se rendec. Et Blanquafort et sas gens entren en Bearn. Los Bearnes se leven contra lor. Et a Mespleda foc la batalha on los Bearnes morin, Mosseignor lo comte estan al seti et sens son conged, don Mosseignor lo comte ne cuidec aver danger. Et aquy se complic la professia de la grand batalha que se devia fer en Gascogna. Et d'aquy en fora, lo rey s'en tornec en Franco. Et commandec lo loc de Sant-Sebe (p. 59) a Mosseignor de Foix et *Dax*[928] al vescomte de Lomanha, fil del comte d'Armanhac. Et a cap de temps, Sant-Sebe se rebellec et se tornec angles. Et de fayt Moss[eignor] lo comte de Foix y metec lo seti et lo conquestec ab forco d'armas, ab las gens de son pays de Bearn. Et apres anec, ab sa puissanco, en Comenge al secor de son oncle Mossen Mathieu, comte de Comenge. Car los Armanhagues y era, consenten lo pays per la ma de Rodigo de Villandran, capitani dels rottiers et pilladors del realme de Franco, ab gran auleza entrats. Et pres lo comtat de Comenge jus ombra de la ma del rey, los Armanhagues volian aber lo comtat per lor. Et lo comte de Foix, ab sa puissanco, metec lo seti a la Ilha-en-Dodo ab sos amycs et valedors. Et miyansan <sen>[929] bon efforts, lo pays tornec en la ma de Mossen Mathieu, comte de Comenge. Et Mosseig[nor] lo comte de Foix fec derroquar lo castel de Roquafort que era de Mossen Pey Ramond de Comenge, quy era seneschal per Mossen Mathieu et abia liurat lo pays al comte d'Armanhac. Et apres Mons[eignor] lo Dalphy prenguec lo comte d'Armanhac et Carles, son fil, et sas fillas. Et los menec pres de la Ilha-en-Jourda a Tolosa et d'aquy a Lavaur et d'aquy a ciutat de Carcassonna, l'an mil IIIICXLIIII. Et apres l'an mil IIIICXLV, Mosseig[nor] lo comte de Foix entrec pleges et fermances al rey per son deliure et de sos enfans et de sas terras et seignorias.

---

926 58.45 : La leçon initiale de F1[A] est *Labort*.
927 58.45 : La leçon initiale de F1[A] est *Ax*.
928 59.45 : La leçon initiale de F1[A] est *Ax*.
929 59.45 : *sen* pour *sos*, résultant peut-être d'une indécision eentre *son* et *ses*.

Le seizième comte de Foix

(§ 45) Messire Gaston (IV) était le fils de Messire Jean (Ier) et de Dame Jeanne *d'Albret*. Il naquit le 26 février 1422. Il fut élevé à la dignité de comte l'an 1436 à l'âge de quatorze ans. Il avait épousé Dame Éléonore, infante de Navarre. En l'an 1440, le roi de France (Charles VII) envahit la Guyenne pour s'emparer de Tartas. Il alla assiéger Saint-Sever où Messire le comte attendait avec son armée, et il la conquit. Le roi alla (ensuite) assiéger *Dax* en Gascogne et là, à l'assaut du rempart, après que *Dax* s'était rendue, Messire le comte fut adoubé par la main du roi. (Mais au même moment,) Blanquefort et ses gens envahirent le Béarn. Les Béarnais se soulevèrent alors contre eux. La bataille où moururent les Béarnais eut lieu à Mesplède, sans le consentement de Messire le comte de Foix qui, étant lui-même au siège (de Dax), ne pensait pas en courir le risque. Ainsi s'accomplit la prophétie de la grande bataille qui devait avoir lieu en Gascogne. De là, le roi s'en retourna en France. (Avant de partir), il confia Saint-Sever (p. 59) à Messire le comte de Foix et *Dax* au vicomte de Lomagne, fils du comte d'Armagnac. Au bout d'un certain temps, Saint-Sever se rebella et redevint anglaise. Pour cette raison, Messire le comte de Foix l'assiégea (à nouveau) et s'en empara par la force des armes, avec l'aide de sa maisnie béarnaise. Il mena ensuite son armée en Comminges, pour porter secours à son oncle Messire Mathieu, comte de Comminges. En effet, les Armagnacs s'y étaient installés, laissant le pays aux mains de Rodrigue de Villandran, capitaine des routiers et des voleurs du royaume de France, entrés (en Comminges) par grande vilaineté. Après s'être emparé du comté de Comminges en arguant de la placer sous main du roi (de France), les Armagnacs cherchaient à l'obtenir comme possession directe. Le comte de Foix, à la tête de son armée, de ses alliés et de ses meilleurs guerriers, assiégea alors l'Isle-en-Dodon. Au prix *de* gros efforts, le pays revint aux mains de Messire Mathieu, comte de Comminges. Messire le comte de Foix fit détruire le château de Roquefort appartenant à Messire Pierre Raymond de Comminges, sénéchal de Messire Mathieu, qui avait livré le pays au comte d'Armagnac. En l'an 1444, Messire le Dauphin s'empara du comte d'Armagnac, de son fils Charles et de ses filles. Il les emmena prisonniers de l'Isle-en-Jourdain à Toulouse, puis du Lavaur à la ville de Carcassonne. En l'an 1445, Messire le comte de Foix fit (alors) des propositions au roi et (offrit) des garanties pour la libération (du comte d'Armagnac), ainsi que pour celle de ses enfants, de ses terres et de ses seigneuries.

Et lo vescomte de Lomanha, son fil, s'en era fugit en Catalonha. Et, en l'an mil IIIICXLIIII, era vengut a Parloment a Monsseignor de Foix a Perpinha per so que (p. 60) Monsseignor lo comte ly tractes sos accords en Franco ab lo rey, cum se fec so que els no agueran feyt per lu. Et demorec en Franco gran temps, on fec de merveilhoses causaa et justas, on aguec lo Prets et la Honor tant en la cour del rey de Franco cum en la cour del rey de Cicilha et en lo passage on era lo nau. Et apres tornat que foc de Franco ab sa puissanco et gens de son pays a conquestat Mauleo de Sola, Fastingas et Labort et tout lo pays, que touts avian estats angles. Et apres l'an mil quatre cens quarente six, Monseig[nor] lo comte gasanhec en la court de Parlomen de Paris lo vescomtat de Villamur, que lo Bastard de Borbo abia pres ab coseilh de aucuns ennemics secrets et lo abia metut jus la ma del rey. Et lo seignor de Mo[n]taud de Alverni y demandava et n'en geyssic ab una somma d'argent. Apres conquestec Guissen et y tenguec lo seti. Et los Bayonnes lo venian secorir et foren touts morts et pessejats. Et un trahidor, appellat de Guera del pays de Labort, liurec Guisen als Angles et ab color dissimulada – baylat als Labortens. No les avia pas tant costat de teni lo seti ni fer armas ny passats tant perils cum a Monsseignor lo comte. Bon mercat ni en agut. Et apres, l'an mil quatre cens quarente huit, crompec lo vescomtat de Narbonna. Et apres crompec la maytat de la terra del Captal de Bug en Bordalles et vendec sa part de la ciutat de Vic d'Alsona. Et apres, en l'an mil IIIICLI, foc mes lo seti a Dax et a Bayonna, on (p. 61) Mosseignor lo comte de Foix foc a la conquesta ab sa tres nobla puissance. Et y foc cavalhers lo seignor de Malleo, lo seignor de Ramafort, lo seignor de Sainct-Paul, lo seignor de Rabat, lo seignor d'Arnhac et autres. Et apres, Bayona se rendec a Monsseignor lo comte: ab sa tres nobla puissanca, entrec a Bayonna et donec a la gleisa de Bayonna la cubertes de drap d'aur qu'el et son cavailh portavan. Et *empres*[930], Bordeu et tout lo pays se rendec a la obediensa del rey de Franco. Et foc donat lo gouvern de Bordalles al comte de Clarmont, fil del duc de Borbo. Et l'an mil quatre cens cinquante deux, Mosseignor lo comte de Foix et lo comte d'Armanhac se fen compagnos d'armas et certas alliances enter lor. Et foc mandat que en cascuns locs de lors pays et subjects aguessan a far ubertura et dar secors los uns als autres cum farian a lor seignor.

[930] 61.45 : La leçon initiale de F1[A] est *en apres* ; probable collision entre deux systèmes graphiques.

Mais le vicomte de Lomagne, le fils (du comte d'Armagnac), s'enfuit en Catalogne. (Pourtant) en l'an 1444, il s'était rendu au Parlement de Perpignan, auprès du Messire (le comte) de Foix, parce que (p. 60) ce dernier avait mené en son nom des pourparlers en France, auprès du roi (Charles VII), comme aucun des (Armagnacs) ne l'aurait fait pour lui. (Gaston IV) resta de nombreuses années en France ; il y accomplit de merveilleux exploits et il acquit Prix et Honneur à la cour du roi de France comme à celle du roi de Sicile, notamment à la joute où il occupait la neuvième place. Après avoir quitté la France, il s'empara avec son armée et sa maisnie de Mauléon de Sola, de Hastingues, de Labourd et de tout son pays, tous ces territoires appartenant jusqu'alors aux Anglais. En l'an 1446, Messire le comte remporta à la cour du Parlement de Paris la vicomté de Villemur, dont le Bâtard de Bourbon s'était emparé avec le concours de quelque ennemi secret et l'avait placé sous main du roi (de France). Le seigneur de Montaud en Auvergne la réclamait (aussi) et il ne sortit (du procès) qu'avec une grosse somme d'argent. (Gaston IV) assiégea ensuite Guiche. Les Bayonnais vinrent lui prêter main forte, mais ils furent mis en pièces à mort. Un traître, du nom de (Raymond) de La Guerre du pays de Labourd, livra Guiche – qui avait été cédé aux seigneurs labourdins – aux Anglais, sans afficher ses couleurs. Aucun d'eux ne s'exposa plus au péril que Messire le comte, tant il fut coûteux de tenir le siège, d'attaquer ou de riposter. Il ne s'en tira pas à bon compte[931]. En l'an 1448, (Gaston IV) fit l'acquisition de la vicomté de Narbonne, la moitié de la terre du Captal de Buch(-Pauli) en Bordelais et il vendit sa part de la ville de Vic. En l'an 1451, *Dax* et Bayonne furent assiégées, (assaut) auquel (p. 61) participa Messire le comte de Foix à la tête de sa très noble armée. S'y trouvaient entre autres (à ses côtés) les seigneurs de Mauléon, de Ramefort, de Saint-Paul, de Rabat et d'Arignac. Bayonne se rendit alors à Messire le comte : à la tête de sa très noble armée, il y fit son entrée et offrit à l'église la cape qu'il portait et la chabraque de son cheval, tissées d'or. Bordeaux et tout le pays environnant se soumirent par la suite à l'obédience du roi de France. On céda le gouvernement du Bordelais au comte de Clermont, fils du duc de Bourbon. En l'an 1452, Messire le comte de Foix et le comte d'Armagnac s'allièrent et conclurent plusieurs accords entre eux. Ils décidèrent qu'en chaque domaine de leurs pays (respectifs), leurs sujets seraient tenus de porter secours (à l'autre seigneur) et de le traiter de la même manière qu'ils le feraient envers le leur.

[931] Tout ce passage sur le siège de Guiche est très peu clair dans le texte occitan ; Félix Pasquier et Henri Courteault, qui rencontrent le même problème, supposent des leçons altérées et des passages manquants (1895, p. 72, n. 5) ; nous nous sommes efforcée de proposer une traduction aussi claire et fidèle que possible.

Et apres, l'an mil IIIICLII, en lo mes d'octobre, Mossen Talabot et lo Bastard d'Anglaterra passen en Bordales et tornen tout lo pays a la obediensa del rey d'Anglaterra, exceptat *Dax*[932] et Bayonna et Sant-Sebe. Et apres en l'an mil quatre cens cinquante tres, lo rey de Franco passec en Bordalles. Et lo Bastard d'Anglaterra et Mossen Talabot et son fil et tota lor compagnia fon morts en batalha a Castilho. Et Mossen lo comte de Candale, fil de Mossen lo Captan, foc pres et menat en Franco, pres. Et apres, lo rey metec lo seti a Cadilhac. Et Mosseignor lo comte, ab tota sa puissanco et la compagnia (p. 62) del comte d'Armanhac ab lu, fon allogeats a l'hospital de Sant-Marty, al pus prop del mur de la villa. Et d'aquy en fora fec grand combat ab sos engents contra la villa et lo castel. Loqual tenia Gailhard lo Petit et no abia gayre que avia cuidat trasir et liurac Monseignor lo comte. Et Monseigneur de Foix era loctenent de rey. Et fec Monseignor lo comte cavalhers en l'assault de Cadilhac son fray, Mossen de Lautrec, lo seignor de Mirapeys, lo seignor de Miussens, seneschal de Bearn, et grand cop d'autres de sa retenia, et de Armanhagues et Frances, que no se los noms. Cadilhac foc pres per assault lo mes d'octobre l'an mil IIIICLIII. Et lo rey fec mettre a carties Gailhardet lo Petit et autres, qu'eran del pays de Bearn. Et los Angles que y eran s'en anen saulves. Et apres en l'an mil IIIICLIIII s'en anec en Tors en Torene, en Franco, deves lo rey. Et son fray, Mossen de Lautrec moric[933] a Bordere en Franco de bossa a la fy de septembre l'an mil IIIICLIIII. Et aqui meteys era nascut un son fil a Miranda, appellat Johan. Et per sa bontat et gran noblessa et sagessa, lo rey lo retenguet per son coseilh et gobern de sa personne. En tout, lo coseilh – don rey – (era) obediens a lu. Et l'an mil quatre cens LIIII, lo second jorn de juli, foc comensat de bastir lo pont de Foix, fondat sur l'Ariega en lo pillar debes la villa, ab la processio solempnal. (p. 63) En laqual obra Monsseignor lo comte de Foix a donat et assignat per sa cotta et parcella de so que a lu apperte, quatre cens escuts assignats sus Arnaud Escarrier, son tresaurier del comtat de Foix. Et outra, per pus adjudar a lad[ita] obra, per cascun an, tant quand l'obro del pont a durat, sa part de l'adjuda de la villa de Foix y a donada. Et Mossen l'abbat, per sa part et parcella de lad[ita] obra, ez tengut et a promes de donnar et fornir tota la caux que aud[it] pont sera necessaria, entro sia accabat et complic. Et feyt lo portal dessus quatre pans, ab carta recebuda per Maistre Guilhem de Borderas. Et outra y deu donar septante escuts per sad[ita] parcilha. Et los cossols de la villa, en nom de touta la villa, deben fornir tot lo restant que y sera beson.

---

[932] 61.45 : La leçon initiale de F1[A] est *Ax*.
[933] 62.45 : La leçon initiale de F1[A] est *on moric* ; cette leçon est irrecevable d'un point de vue sémantique, car *moric* est le verbe de la principale ; il ne peut pas se trouver dans une subordonnée.

En l'an 1452, au mois d'octobre, Messire (John) Talbot et le Bâtard d'Angleterre envahirent le Bordelais et ramenèrent tout le pays à l'obédience du roi d'Angleterre, excepté *Dax*, Bayonne et Saint-Sever. En l'an 1453, le roi de France envahit le Bordelais. Le Bâtard d'Angleterre, Messire (John) Talbot, son fils et toute leur maisnie trouvèrent la mort à la bataille de Castillon. Messire le comte de Candale, fils de Messire le Captal (de Buch), fut fait prisonnier et emmené en France. Le roi (de France) assiégea ensuite Cadillac. Messire le comte, avec toute son armée et la maisnie (p. 62) du comte d'Armagnac qui le soutenait, fut logé à l'hôpital de Saint-Martin, au plus proche du rempart de la ville. Depuis cette position, (Gaston IV) pilonna la ville et son château à l'aide de ses engins de guerre. Gaillard Petit tenait le château, mais il n'en avait pas moins l'intention de livrer et de trahir le comte de Foix. Messire le comte de Foix était lieutenant du roi. Lors de l'assaut de Cadillac, Messire le comte adouba son frère Messire de Lautrec, le seigneur de Mirepoix, le seigneur de Miossens, sénéchal de Béarn, et beaucoup d'autres chevaliers de sa maisnie, de même que certains Armagnacs et Français dont on ne connait pas les noms. Cadillac céda à l'assaut au mois d'octobre 1453. Le roi (de France) fit écarteler Gaillard le Petit et d'autres, qui étaient originaires du Béarn. Les Anglais qui s'y trouvaient s'en allèrent sains et saufs. En l'an 1454, (Gaston IV) se rendit à Tours en Touraine, en France, auprès du roi (Charles VII). Le frère de (Gaston IV), Messire de Lautrec mourut à Bridoré en France après avoir reçu un (violent) coup, fin septembre 1454. La même année, son fils, appelé Jean, naquit à Mirande. En raison de sa bonté, de sa grande noblesse et de sa sagesse, le roi (de France) intégra (Gaston IV) à son conseil privé. Le conseil – y compris le roi – lui obéissait en tout point. Le 2 juillet 1454, après une procession solennelle, on commenca à bâtir le pont de Foix, (surplombant) l'Ariège et reposant sur le pilier devant la ville (p. 63). Pour cet ouvrage, Messire le comte de Foix a contribué à hauteur de ce qui lui revenait par sa quote-part, quatre-cens écus assignés sous l'autorité d'Arnaud Esquerrier, son trésorier dans le comté de Foix. En outre, pour chacune des années nécessaires à l'élévation du pont, Messire le comte de Foix a reversé sa part de l'impôt de la ville de Foix en soutien (complémentaire) à l'ouvrage d'architecture. En ce qui concerne la quote-part de Messire l'abbé, elle revenait à promettre de fournir toute la chaux nécessaire à ladite construction jusqu'à son achèvement. Il financa également le portail à quatre pans, sur la base du plan reçu par le maître (bâtisseur) Guilhem de Borderas. Par ailleurs, il devait verser une participation de septante écus. Les consuls de la ville, au nom de la ville, devaient (quant à eux) fournir tout le reste nécessaire.

(§46) L'an mil quatre cens cinquante six, a hoeyt de mars, l'arc gran del pont de Foix foc accabat et claux.

(§47) Item la darriera sepmana de may l'an mil quatre cens cinquante cinq, lo rey tramettec sos capitanis et gens d'armas en Armanhac davan Laytoro. Et aquy meten lo seti per lo comte Johan d'Armanhac et sa sor, loqual te per molher contra lo volen del rey et del papa. Empero, lo comte d'Armanhac s'en fugic en lo val d'Aura et lad[ita] sa sor enta (p. 64) Sant-Girons et, per Cozerans, dreyt en Pailhas. Et lo seti demorec davan Leytoro, per so que Carles d'Armanhac era dedens. Los que tenan lo seti fon lo comte de Clarmont, fil del duc de Borbo, Joachim Roant et lo bailliz de Lyo ab las gens d'armas del rey. Et d'aquy en fora tota la terra d'Armanhac ez demorada ab totas sas autras seignorias jus la ma del rey. Et lo comte d'Armanhac (foc) jectat foro de tout lo realme et sa sor demora en Valencia de Palhas. Et apres, en l'an cinquante six, lo duc *d'Alanso*[934], cunhat del comte d'Armanhac, abia fayta certana aliensa ab los Angles. Lo rey l'a fayt prendre.

(§48) Item l'an mil IIIIC cinquante six, en lo mes d'octobre, Monsseignor lo comte de Foix et Madona la comtessa, Madona Maria lor filla, passen à Castelbo ab IIIC cavalgaduras, cavalhers et autres nobles de sas seignorias. D'aquy anen a Nostra-Dona de Mont-Sarrat. Et apres anen a Barsalona, *on*[935] era lo seignor rey En Johan de Navarra, la regina, los enfants, lo comte de Palhas, lo comte de Pradas et autres grands seignors ab lo seignor rey. En foren faytas junctes ung dijaux en noviembre a la placo del Born Monsseignor de Foix, lo comte de Pradas, lo Maystre de Calatrava, [lo] fil del rey de Navarra, lo comte de Palhas, Felip Albert, Mossen Palou, oun Monsseignor lo comte fec de notables cops. Et apres fec cridar (p. 65) las justas a tout venent al demenche apres. Et tenguec la taula de las justas tout sol. En donec per joyas dos diamans. Et aguec l'Honor et lo Pres dels touts, et rompec quarente et dos lanses, et lo rey meteys lo administrava. On abia infinit poble en tal part que los tets et fenestres, capilhas et tota la placo eran plenas de gens. Et d'aquy en fora Mosseignor lo comte s'en anec, passan per Arago, dreyt en Bearn.

[934] 64.47 : La leçon initiale de F1[A] est : *de Lanso*.
[935] 65.48 : La leçon initiale de F1[A] est : *ont*.

(§ 46) Le 8 mars 1456, le grand arc du pont de Foix était parachevé.

(§ 47) La dernière semaine de mai 1455, le roi envoya ses chefs militaires et ses chevaliers lourdement armés en Armagnac, devant Lectoure. Ils l'assiégèrent parce que le comte Jean (V) d'Armagnac tenait sa sœur pour épouse contre la volonté du roi de France et du pape. Le comte d'Armagnac parvint pourtant à s'enfuir dans la vallée d'Aure et sa sœur à entrer (p. 64) à Saint-Girons, pour filer vers Pailhès en passant par le Couserans. Lectoure resta (malgré tout) assiégée car Charles (Ier) d'Armagnac y séjournait encore. Ceux qui tenaient le siège étaient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, Joachim Rouault et le bailli de Lyon, qui commandaient les armées du roi. En conséquence, tout le domaine d'Armagnac ainsi que les autres seigneuries passèrent sous main du roi (de France). Le comte d'Armagnac *fut* banni du royaume et sa sœur resta à Valence en Pallars. En l'an 1456, le duc *d'Alencon*, le beau-frère du comte d'Armagnac, avait contracté quelque alliance avec les Anglais. Le roi le fit emprisonner.

(§ 48) Au moins d'octobre 1456, Messire le comte de Foix, Dame la comtesse et Dame Maria leur fille se rendirent à Castelbon avec trois-cents montures, chevaliers et autres nobles gens de leurs suites. De là, ils allèrent à Notre-Dame de Montserrat. Ils se rendirent ensuite à Barcelone, *où* résidaient le roi souverain Dom Jean (II) de Navarre, la reine et leurs enfants, le comte de Pallars, le comte de Prades et les autres grands vassaux du roi souverain. Un jeudi de novembre, Messire de Foix, le comte de Prades, le Maître de (l'ordre de) Calatrava, le fils du roi de Navarre, le comte de Pallars, Philippe Albert et Messire *Palou* organisèrent un tournoi sur la place d'El Born, où Messire le comte s'illustra par de notables coups. On fit annoncer (p. 65) au tout-venant la tenue d'un tournoi au dimanche suivant. (Gaston IV) assura seul les repas des joutes. Il offrit deux diamants en récompense. Tous lui reconnaissaient Prix et Honneur, il rompit quarante-deux lances et le roi lui-même lui servait de second (dans ces joutes). La foule de spectateurs était si dense que la place en était pleine, de même que les toits, les fenêtres et les chapiteaux. À la suite de ce tournoi, Messire le comte s'en retourna tout droit en Béarn, en passant par l'Aragon.

Et apres s'en anec <en>[936] Franco abec lo conged del rey per fer guerra al prince de Navarra per donar secors ald[it] rey de Navarra. Loqual enten se crobar lo realme que lo prince son fil te outra sa volentat. Et d'aquo li enten fer proces per so que a comes crim de leza-majestat en volen anar (contra) lo rey son payre et lo avia despossedit del realme. Et per so lo rey de Navarra, ab son cosseilh, a deliberat ab Mosseignor lo comte de Foix fer guerra et conquestar lo realme de Navarra.

(§49) Item apres, lo mes de jun l'an mil IIIICLVI, Mosseignor lo comte de Foix adjustic sa armada. Et lo princep de Navarra s'en ez fugit en Franco deves lo rey, on lo seignor d'Orabailh, fil del seignor de *Labrit*[937], ly a fayt compagna deves lo rey de Franco. Et Mosseignor lo comte a tirat avant ab sa (p. 66) noblo armado: parten del pays de Bearn, s'en tirec en lo realme de Navarra et prenguec Sant-<Pandelon>[938] et Garrits et tota la terra d(e) *Mixa*[939]. Et a l'assaut del loc de Garrits, ez mort Mossen Sainct-Gaixia d'Aura, vescomte de Asto, seneschal de Begorra, de un cop de peyra, et quatre gentilhomes ab lu. Et los hommes del loc qui s'en son fugits et los que se poguen trobar, Mosseignor lo comte los a fayt ostar a cascun lo pung dreyt et l'oeil dreyt. Et continuan la guerra deves Navarra, Mossen Revolhedo, cavalher de Arago, endusit del peccat d'enveio, aq personas de son partit, traitet et metec en feyt ab son fals engen al loc de Foist où davant aquel, cum Mosseignor lo comte foc mort, et asso per ben fe et lyal estre. Et notamment, quand Mossen Ribolhedo cubertament podia fer prendre de las gens de Mosseignor lo comte, las fasia balhar a Pampalona. Et aquy eran prisonniers entre las mas dels ennemics. Et d'aquy en fora Mosseignor lo comte s'en tornec et Madona la comtessa demorec en Navarra per la tenencia del seignor rey. Monseignor lo comte aguec fayta granda despensa en la guerra de Navarra ab pauco retributio. Et d'aquy en foro s'en tornec en Franco debes lo rey.

(§50) Et per so que cascun deu saber: Mosseignor (p. 67) lo comte de Foix estan deves lo rey de Franco continuan son servici deves luy, lo rey d'Ongria[940] enbiec son ambayssada deves lo rey de Franco per aver per molher Madona Magdalena, sa filla. Losquals Ongres arriven a Tours en lo mes de noviembre l'an mil IIIICLVII. Et Mosseignor lo comte de Foix los honorec et lor fec un banquet, ainsi que dejus s'ensiec, environ la feste de Nadal aud[it] an mil IIIICLVII.

---

936 65.48 : *en* per *da* ; cette solution reste faible ; il manque probablement des mots.
937 65.49 : La leçon initiale de F1A est *Labort*.
938 66.49 : *Pandelon* pour *Paladel* ; correction proposée sur la base de BnF 5404.
939 66.49 : La leçon initiale de F1A est *Arya* ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
940 67.50 : Glose marginale : « Dec[embre] 1457, Ladislas 5 roy de Hongrie fait demande en mariage [a] Magdelaine de France, fille de Charles 7 et sœur de Louis onse ; le comte de Foix, Gaston 4, donne une fette aux ambassadeurs de Ladislas qui etoit aussi roy de Boheme. »

Il *quitta* ensuite la France avec l'autorisation du roi (Charles VII) pour combattre le prince de Navarre (Charles de Viane) et porter secours audit roi de Navarre (Jean II). Ce dernier entendait récupérer le royaume que son fils le prince détenait contre sa volonté. Pour cette raison, il entendait lui intenter un procès parce qu'il avait commis un crime lèse-majesté en voulant se soulever contre son père et son roi, et parce qu'il l'avait dépossédé de son royaume. En conséquence, le roi de Navarre et son conseil avaient convenu avec Messire le comte de Foix de déclarer la guerre (à Charles de Viane) et d'envahir le royaume de Navarre.

(§ 49) Au mois de juin 1456, Messire le comte de Foix rassembla son armée. Le prince de Navarre s'enfuit en France à la cour du roi (Charles VII), où le seigneur d'Orval, fils du seigneur d'Albret, avait soutenu sa cause devant le roi de France. Messire le comte continua (pourtant) d'avancer à la tête de sa (p. 66) noble armée : quittant le pays de Béarn, il pénétra le royaume de Navarre et s'empara de *Saint-Palais*, Garris et de toute la terre de *Mixe*. À l'assaut de Garris, Messire *Sanchez* d'Aure, vicomte d'Asté, sénéchal de Bigorre, trouva la mort à la suite d'un tir de pierrier, de même que quatre gentilshommes (qui se trouvaient) avec lui. Messire le comte fit couper la main et l'œil droits à chacun des hommes de Garris qui avaient pris la fuite mais qui avaient été retrouvés. Alors que (les armées fuxéennes) continuaient de mener la guerre en direction de la Navarre, Messire Revolhedo, chevalier aragonais, tout imprégné du péché d'envie, laissa libre cours à sa fourberie et, avec l'aide de ses partisans, tendit des embuscades dans la ville de Foix et ses alentours, de telle sorte que Messire le comte aurait pu en mourir pour avoir été de bonne foi et loyal. Entre autres, quand Messire Revolhedo parvenait à s'emparer en cachette des gens de Messire le comte, il les faisait livrer à Pampelune. Ils étaient alors retenus prisonniers entre les mains des ennemis. (Pour mettre fin à ses exactions,) Messire le comte s'en retourna (à Foix) et Dame la comtesse resta en Navarre pour assurer la régence du roi souverain. Messire le comte avait consenti à de grandes dépenses dans la guerre de Navarre et pour peu de bénéfice. Il s'en retourna alors en France, à la cour du roi.

(§ 50) Et parce que chacun doit le savoir : alors que Messire (p. 67) le comte de Foix était en service à la cour de (Charles VII), le roi de Hongrie envoya son ambassade au roi de France pour lui demander la main de sa fille, Dame Madeleine. Ces Hongrois arrivèrent à Tours au mois de novembre 1457. Messire le comte de Foix leur fit honneur en organisant un banquet, comme il s'ensuit ci-dessous, aux alentours de la fête de Noël de ladite année 1457.

Lo banquet que Monsseignor de Foix fec a l'ambayssada del rey de Ongria, que foren dels Ongres, Alemans de *Bohemia*[941], de Lussemborg, d'aqui au nombre de cent et cinquante. Et y son touts los seignors et damas deu rey de Franco.

(§51) Mosseignor lo comte ez alogeat a Sainct-Jolia de Tors, la on a una granda sala et bello, ben larjo. En laqual sala ago douctze grands taulos et cascuno avia sept aunos de long et doas et miego de large.

(§52) Et en la premiera taula foren assietats los douctze caps de l'ambayssada dels Ongres, (p. 68) la on avia tres comtes, un archevesque, un evesque, lo chancelier de Franco et los autres grands seignors d'Ongrie.

(§53) En las autras taulas los autres seignors et damas, cascun segon son estat.

(§54) Loz quy anavan davant de servici et usavan de maistre d'ostau son Mosseignor lo comte de Foix, Mosseignor lo comte Dunoys, Mosseignor lo comte de La Marcho et Mosseignor lo gran seneschal de Normandia.

(§55) Lo premier servici foc hypocras blanc ab la rostidas.

(§56) Lo segon servici foc de grands pastis, de cappos, d'auta greyssa et de jambes de senglars. Et eran accompagnats de sept condicios de potages, servits en plats d'argen. Et falia en lodit servici, en cascuno taulo, CXL plats d'argen.

(§57) Lo ters servici (foc) los grands plats de raoust, en que no avia sino que salvagine, cum faysans, perdrix, conils, paos, vultors, hayros, (p. 69) ostardas, auques salvatgos, signes, becados[xli], auzels de riviero et autres plusieurs auzels, cabirols et servis, accompagnats de sept autres condicios de viendos et potages, que calia en cascuno taulo CXL plats d'argen.

(§58) Apres on portec un entremieys: so era un gran castel assetjat sus un roc, bet et fort. En lodit castel avia quatre grans tours et, au miech deld[it] castel, la grando et mestresso tour, caperada ab quatre fenestros au plus haut. Et en cascuna fenestra avia una damaissella riquamen abilhada. Et en cascuno tor, las banieres et armos deu rey d'Ongrio et dels seignors qu'eran aqui a l'ambayssada.

---

941 67.50 : La leçon initiale de F1[A] est *Bohenha*.

Le banquet que Messire de Foix organisa pour l'ambassade du roi de Hongrie, qui rassemblait des Hongrois, des Allemands de *Bohême* et de Luxembourg, le tout au nombre de cent-cinquante. Y participèrent également tous les seigneurs et toutes les dames du royaume de France.

(§ 51) Messire le comte était logé à Sainte-Julie de Tours, là où se trouve une salle grande, belle et spacieuse. Dans cette salle étaient disposées douze grandes tables et chacune faisait sept aunes de long et deux et demi de large.

(§52) À la première table étaient installés les douze chefs de l'ambassade hongroise (p. 68), avec lesquels étaient assis trois comtes, un archevêque, un évêque, le chancelier de France et les autres grands seigneurs de Hongrie.

(§53) Aux autres tables étaient assis les seigneurs et les dames (français), chacun selon son rang.

(§54) Ceux qui étaient les premiers à être servis et qui employaient un maître d'hôtel étaient Messire le comte de Foix, Messire le comte de Dunois, Messire le comte de La Marche et Messire le grand sénéchal de Normandie.

(§55) Le premier service se composait d'hypocras blanc et de morceaux de pain grillés.

(§56) Le deuxième service se composait de grands pâtés, de chapons, d'oies grasses et de cuissots de sangliers. En accompagnement, il y avait sept sortes de potages, servis dans des plats d'argent. Pour ledit service, il fallait cent-quarante plats d'argent sur chaque table.

(§57) Le troisième service *se composait* de grands plats de ragoût, dans lesquels on ne servait rien d'autre que du gibier, comme des faisans, des perdrix, des lapins, des paons, des vautours, des hérons, (p. 69) des outardes, des oies sauvages, des signes, des bécasses, des oiseaux de rivières et plusieurs autres (espèces) d'oiseaux, mais aussi des chevreuils, le tout accompagné de sept autres sortes de viandes et de potages, pour lesquels il fallait cent-quarante plats d'argent sur chaque table.

(§58) On apporta ensuite l'entremet : c'était un grand château installé sur un rocher, beau et fort. Dans ledit château, se trouvaient quatre grandes tours et, au milieu dudit château, la grande tour maîtresse, percée à son sommet de quatre fenêtres. À chaque fenêtre se tenait une jeune fille richement vêtue. Sur chaque tour (étaient peints) les blasons et les armes du roi de Hongrie et des seigneurs qui constituaient l'ambassade.

Et en las quatre tors, avia quatre enfants petits que cantavan davan la seignoria, ressemblan en lors cants angels. Et porte lodit castel douze hommes.

(§59) Lo quart servici foc de auzets armes et tropas autras fayssos de potage. Et tout aquet servici foc daurat et abia en cascuno taulo, cum dessus ez dit, CXL plats d'argen.

(§60) Lo segon entremeys foc una gran bestia qu'es appellada tigre. Et abia dins lo corps un home que lo fazia gectar lo foc per la gorgo tout (p. 70) lo long de la sala. Et avia a lad[ita] bestia ung bet corail lic au col, en que penjan las armes deu rey d'Ongrio, ben ricas et ben feytas. Et portavan lad[ita] bestia sieyx hommes, habilhats a la guisa de Bearn ab las escapulhas ben faytas et dansan davans lod[its] Ongres a la guisa de Bearn. Et foc prezat fort et lauzat[xlii].

(§61) Lo cinquiesme servici foc de tartras, dariollas, estrats de cresme, auranges fritas, accompagnats, cum dessus es dit, de CXL plats d'argen en cascuna taula.

(§62) Lo ters entremeys foc una grando montagno que portavan vingt et quatre homes, en que avia en lad[ita] montagna doas fontanas: (de) la una salia aygua rose et, de l'autra, ayguo muscado que sentia lo milhor del mon. De la montagno que salhia per certans conduictis conils vifs et petits auzels de tropas faissos. Et dins ladicte montagno, avia quatre petits enfants et una enfanto, abilhats cum salvatges et salian per un forat de lad[ita] montagno, dansan a la morisquo en grand ordonanco davant la seignoria.

(§63 ; p. 71) Apres fec donnar mond[it] seignor lo comte dos cens escuts de Largessa au rey d'armas et herault deu rey d'Ongria, du duc de Borgonha, de Bretagna, de Borbon et (a las) trompettes et autres menestiers, losquals cridavan «Largesso», tout au long de la sala. Et outro plus mond[it] seignor lo comte fec baillar au rey d'armas deu rey d'Ongria dex aunas de veloz.

(§64) Lo sixiesme servici foc hypocras rouge ab las oblias et rolles de tropas fayssos.

(§65) Lo quart entremeys, apres l'hypocras, foc un home a cabail sus un rossi feyt ben propremen, la cuberto de sati cramesi, cargada d'aurfabraria, ung grand *cheintre*[942] et un grand plumal dessus. Et l'home abilhat deu medeys et porte un jardinet feyt et obrat de cero, la on abia de totas condicios de flors et rozos. Et pauzat led[it] jardinet davan las damas. Et foc trop prezat lodit entremeys.

---

[942] 71.65 : La leçon initiale de F1[A] est *chaintre*, graphie insolite ; en revanche, la forme *cheinture* est attestée au XVe siècle.

Dans les tours, il avait quatre petits enfants qui chantaient de leurs voix d'ange devant la noble assemblée. Ledit château était porté par douze hommes.

(§59) Le quatrième service se composait de rapaces et de toutes sortes de potages. Tout ce service était mis en valeur par cent-quarante plats d'argent à chaque table, comme il a déjà été dit.

(§60) Le deuxième entremet mettait en scène une grande (sculpture qui représentait) une bête appelée tigre. Dedans se tenait un homme qui crachait du feu par la bouche (p. 70) sur toute la longueur de la salle. À hauteur du cou de la bête était attaché un beau collier, auquel pendaient les armes du roi de Hongrie, somptueusement ciselées. Six hommes, habillés de capulets bien taillés et typiques du Béarn, portaient ladite bête et dansaient devant lesdits Hongrois à la béarnaise. (Cet entremet) fut très apprécié et salué.

(§61) Le cinquième service se composait de tartes, de darioles, de suprêmes de crèmes et d'oranges flambées, le tout servi dans cent-quarante plats d'argent à chaque table, comme il a déjà été dit.

(§62) Le troisième entremet se composait d'une grande montagne que transportaient vingt-quatre hommes et dans laquelle se trouvaient deux fontaines : de l'une jaillissait une eau rose et, de l'autre, une eau parfumée à l'odeur exquise. De vifs lapins et des petits oiseaux de toutes les espèces surgissaient des terriers de la montagne. Quatre petits garçons et une petite fille, habillés à la sauvageonne, sortaient d'un trou de ladite montagne, dansant à l'unisson à la moresque devant la noble assemblée.

(§63 ; p. 71) Après, par Largesse, mondit seigneur le comte fit offrir deux-cents écus au roi d'armes et au hérault du roi de Hongrie, des ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Bourbon, *aux* trompettistes et aux autres métiers, lesquels criaient « Largesse ! » tout au long de la salle. En outre, mondit seigneur le comte fit livrer deux aunes de velours au roi de Hongrie.

(§64) Le sixième service se composait d'hypocras rouge, de pâtisseries et de bûches (de gâteau) de toutes sortes.

(§65) Le quatrième entremet, après l'hypocras, mettait en scène un homme à cheval sur un roncin très soigné, doté d'une chabraque de satin rouge, chargé d'orfèvrerie et (portant) un grand *arceau* avec un plumet au-dessus. L'homme torse nu portait un jardinet sculpté dans la cire, orné de toutes sortes de fleurs et de roses. Il posa ledit jardinet devant les dames. Ledit entremet fut très apprécié.

(§66) Lo septiesme servici foc de espicaria: de (p. 72) grands leos, servis, singes et tropas faissos de bestias et auzels feyts de sucre. Et cascun portava una baniera ab las armas deu rey d'Ongria et dessusd[its] seignors.

(§67) Apres foc portat un paon[xliii] vif dens ung grand vayssel. Et portava lodit paon au col las armas de la regina de Franco. Et tout autour del vayssel, las armas de totas las damas de la cour. Et aqui fen los bots touts los seignors, ben grand et nobles, cum poyriats saber per la relatio deu roy d'armas que eran aqui en lad[ita] festa.

(§68) Au miech de lad[ita] sala foc feyt ung cadafal en que foc metut los chanturs et las orgues. Et cantan et sonans tant quand los seignors disnavan.

(§69) Apres fec cridar mond[it] seignor lo comte una justa contro touts venents au dix-huictiesme journ apres seguen, ainsy et per la maniera contengut en los articles, losquals son estats baillas a las damas.

(§70) Lo cinquiese journ apres lodit banquet, Mosseignor (p. 73) lo comte du Mayno aprestava ben autrement per festejar losd[its] Ongres, on devian venir deves lo rey los ducs de Bretagna, d'Orlian, de Borbon et grand cop d'autras seignorias per se trobar a las fermalhes deu[943] rey d'Ongria [et] de lad[ita] filla deu rey de Franco, Madama Magdalena. Don apres tres journs deldit banquet feyt, vengoren las novelas en la court cum lo rey d'Ongria era mort d'*empedimia*[944].

[943] 73.70 : répétition de *deu*.
[944] 73.70 : La leçon initiale de F1[A] est *empedunia*.

(§66) Le septième service était composé de mets raffinés : de (p. 72) grands lions, des cerfs, des singes et toutes sortes d'animaux et d'oiseaux en sucre. Chacun portait une bannière avec les armes du roi de Hongrie et des seigneurs dessus-dits.

(§67) On fit ensuite apporter un paon vivant dans un grand récipient. Ledit paon portait autour du cou les armes de la reine de France. Tout autour du récipient (étaient exposées) les armes de toutes les dames de la cour. À ce moment, les seigneurs, altiers et nobles, firent leurs vœux comme vous pourrez en prendre connaissance par la relation des rois d'armes qui participèrent à ladite fête.

(§68) Au milieu de la salle fut installée une estrade sur laquelle vinrent se placer les chanteurs et les musiciens. Ils chantaient et jouaient sur le temps que les seigneurs mangeaient.

(§69) Mondit seigneur le comte fit ensuite annoncer au tout-venant qu'un tournoi (se tiendrait) dix-huit jours plus tard, tel qu'annoncé dans les bans qui ont été envoyés aux dames.

(§70) Cinq jour après le banquet, Messire (p. 73) le comte du Maine se préparait tout autrement à célébrer lesdits Hongrois. (En effet,) c'est dans le Maine que devaient se réunir autour du roi les ducs de Bretagne, d'Orléans, de Bourbon et bien d'autres seigneurs pour assister aux fiançailles du roi de Hongrie et de ladite fille du roi de France, Dame Madeleine. Mais trois jours après ledit banquet, on annonça à la cour que le roi (de Hongrie) avait succombé à la *peste*.

(§71) De laqual mort an cessats autres banquets, festas, joustas, et autres esbatamens que foran estats feyts. Et es estat gran piatat del dol et tristessa que losd[its] Ongres an menat de lor rey qu'es mort. Et s'en son tornats ab gran tristessa en lor pays de que lo rey (Carles VII) et la regina et touts los autres seignors de la court ne son trysts. Et las honos, apres la festa de Nadal, foren faytas a la gleisa de Sant-Marti de Tors. Et en l'an mil IIIICLVIII, en lo mes d'agoust, en la villa de *Vendosma*[945], lo rey de Franco, ab tout son cosseil, lo fec ung des douctze Pars de Franco, on touts los seignors de Franco eran presents – exceptat Bretagna et Borgonha tenens cours ab los autres parts – et mestres de Parloment de Paris, en loc del comte de Tolosa[xliv]. Oset qual honor a conquestada. Et entrec aquest *seignoria*[946] a la casa de Foix perpetualoment de estre Par de Franco, per donar sentencia contra (p. 74) lo duc d'Alanso. Loqual foc condamnat sentencialament et confisquat cos et bez comme malvat, ainsi com appar per son proces, per las empresas par lu accordadas ab lo rey d'Anglaterra, et <aniyssi>[947] que per sas lettras et confessio ez estat justifficat et provat. Et l'an mil quatre cens LX, en court de Parloment a Paris, sentencialoment foc condamnat a confiscatio de cos et de bez lo comte d'Armanhac et s'en fugic en Roma. Et l'an mil IIIICLXI, lo comte (de) Daunoyx vendec a Mosseignor de Foix sa pars de la terra del *captalat*[948]. Item l'an mil IIIICLXI, lo vingtiesme jour del mes de juillet, Mossen Carles, rey de Franco[949], foc soubsterrat a (X)[950] pres de Borges. Et Mosseignor lo comte partic per anar a (X)[951] per denonciar la mort del rey a la regina, ab d'autres seignors[952].

---

945 73.71 : La leçon initiale de F1[A] est *Lendosma* ; il existe en Béarn un hameau du nom de *Landoste* (Lagor, Pyrénées-Atlantiques).
946 73.71 : La leçon initiale de F1[A] est *seignor*.
947 74.71 : *aniyssi* pour *jasiayssi*.
948 74.71 : La leçon initiale de F1[A] est *captilan*.
949 74.71 : Glose marginale : « mort de Charles le 22 juillet 1461, age de 58 ans, après un regne de 28 ans ».
950 74.71 : Espace blanc dans F1[A] pour *Mehun-sur-Yèvre* (Courteault et Pasquier, 1895, p. 84, n. 6) ; *soubsterrat* est problématique car si Charles VII mourut effectivement près de Bourges, il fut enterré à Saint-Denis.
951 71.71 : Espace blanc dans F1[A] pour *Chinon*, selon Guillaume Leseur (Courteault, 1896, t. II, chap. XVI) ; voir également : Courteault et Pasquier, 1895, p. 84, n. 7.
952 74.71 : Glose interlinéaire : « Le morceau suivant est rapporté par Olhagarai, page prem[ière] de son *Histoire de Foix*. »

(§71) À l'annonce de cette mort, les banquets, les fêtes, les joutes et les autres réjouissances qui auraient dû avoir lieu furent annulées. C'est tout compatissants de douleur et de tristesse que lesdits Hongrois ramenèrent la dépouille de leur roi. Ils s'en retournèrent au pays si endeuillés que le roi Charles VII, la reine Marie d'Anjou et tous les courtisans ne purent qu'en être attristés. Après la fête de Noël, on rendit hommage (à feu Lasdislas) à l'église Saint-Martin de Tours. Au mois d'août 1458, à *Vendôme*, le roi de France, avec l'approbation de son conseil, reconnut (Gaston IV), en lieu et place du comte de Toulouse, comme l'un des douze Pairs de France, (lors d'une cérémonie) où tous les seigneurs de France étaient présents – exceptés (les ducs) de Bretagne et de Bourgogne qui avaient leurs propres cours –, de même que les maîtres du Parlement de Paris. (Gaston IV) revêtit cet honneur qu'il avait conquis. La *dignité* d'être Pair de France devint à jamais inhérente à la maison de Foix. (Le comte de Foix avait obtenu celle-ci) pour prendre part au procès contre (p. 74) le duc (Jean II) d'Alencon. Ce dernier avait été sentencieusement condamné à la confiscation de son corps et de ses biens par punition, tel qu'il apparaît dans son procès, en raison des conventions qu'il avait conclues avec le roi d'Angleterre, qui ont été prouvées et justifiées par ses lettres et ses aveux. (De même) en l'an 1460, le comte (Jean V) d'Armagnac fut sentencieusement condamné à la confiscation de son corps et de ses biens à la cour du Parlement de Paris, mais il s'enfuit à Rome. En l'an 1461, le comte de Dunois vendit à Messire de Foix sa part de la terre du *captalat* (de Buch et de Puch-Pauli). Le 20 juillet 1461, Messire Charles (VII), roi de France, mourut à *Mehun-sur-Yèvre*, près de Bourges. Messire le comte se rendit alors à *Chinon* pour annoncer la mort du roi à la reine et la cour.

(Frontières et châtellenies du comté de Foix)

(§72) Et per so que lo comtat de Foix ez estat grand causo au temps passat et ez de present, lo rey Phelip de Franco lo fec limitar per sos seneschals de Tolosa et de Carcassonna, cum plus a ple appar per lo instrumen que (p. 75) ez al cartulary de Foix. Et se estenden (las limitatios) de la pars dessus meridional entro al port de Pic-Mauret, ainsi cum la nautessa del pug ayguabessa deves Foix, et aussi d'aquy en fora los colhs et los monts sobiros portenden deves Cers et partissen lad[ita] diocesa de Tolosa et la diocesa de Urgel, so es assaber deld[it] port de Pic-Mauret entro al port de Fontargenta. Et d'aqui en fora al port de Balamar, que partissen Andorra et lo comtat de Foix ab la terra del comte de Palhas. Et d'aquy en foro al port de Lerilho et d'aqui era fora al port de Saurat, ainsi que la nautessa del puch ayguebesso et partis lo comtat de Foix ab la terra de Massat del vescomte de Couzerans. Et d'aqui en fora ab la terra de Massat que passa entro al port de Porteilh, et d'aqui en fora per la serra entro a l'estang de Comalongua et, de l'estang, ainsi cum puja a la terra de Cadarcet, et ainsi cum d'aquy en fora rigardo al traves dreyt al casse d'Eletpuilador ou a la mota[xlv] de Peyrafitta[953]. Et d'aquy en fora al fluvi de Bolp, ainsi cum d'aqui en fora la serra d'<Aigauch>[954] parteys enta Dalmaza et Volvestre et devalho entro Montesquius et Toars et entro los terminals de Lobaut et de La Tor (p. 76). Et d'aquy en fora a la serra de Banet et ainsi cum lad[ita] serra parteys la seignoria enter Lezat et Marquefaba. Et d'aquy en fora a Riutort entro Caujac et Calers et d'aquy en fora atant cum dura la seignoria del castel de Savardu deves lo fluvi de l'Oriege et la granga d'Entremas-Ayguas. Et d'aqui en fora entro led[it] fluvi d'Oriege, atant cum dura la seignoria de Savardu entro la seignoria de Maseras et entorn et outra lo fluvy de l'Ers, ainsi cum <de Besers>[955], las seignorias de Mazeras et de Calmont. Et ainsi cum se conclusen las seignorias de Montlandier et de Lalobiera ab Lauragues entro a Sant-Serni ab sas appartenansos inclusivament. Et d'aqui en fora al fluvi de la Bersiege entro al colh de Ausepans, exceptat lo tenement de Planha, et deld[it] colh de Ausapans a travers Vever, un borc, atant quand s'esten la diocesa de Tolosa entro en Razes. Et ainsi cum puja entro la terra de Saule, concluden los castels de Montalio et de Pradas et atant cum dura la diocesa tolosana entro al castel de So. Et d'aqui en fora al port de la Fage et d'aqui en fora al port de Pic-Mauret dessusd[it], ainsi cum los monts ayguebessan, exceptat la (p. 77) terra de Mirapeys per la pats de Paris.

---

953 75.72 : Nous soupçonnons que la mention de la *mota de Peyrafitta* soit une glose ajoutée par un copiste qui n'a pas compris le nom d'*Eletpuilador*, dont la graphie est effectivement altérée ; voir : Étude de la tradition manuscrite.
954 75.72 : *Aigauch* pour *Argans*, selon la proposition d'Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 85).
955 76.72 : *de Besers* pour *deves Cers*, selon la proposition d'Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 85).

(Frontières et châtellenies du comté de Foix)

(§72) Et parce que le comté de Foix était un grand territoire par le passé et l'est encore aujourd'hui, le roi Philippe (II) de France lui imposa pour frontières les sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, comme il apparaît précisément dans la charte originale (p. 75) qui se trouve dans le cartulaire de Foix. *Le territoire* s'étendait au sud jusqu'au port de Puymorens, à hauteur de la source qui permet l'alimentation en eau de Foix, et de là jusqu'aux cols et aux hautes montagnes qui descendent vers Cers et qui séparent ledit diocèse de Toulouse du diocèse d'Urgell, c'est-à-dire dudit port de Puymorens jusqu'à celui de Fontargente. De là, (les frontières vont) jusqu'au port de l'Artigue, qui sépare Andorre du comté de Foix et où se trouve le domaine du comte de Pallars. Elles vont ensuite jusqu'au port de Lers et de là, jusqu'au port de Saurat sur les hauteurs duquel se trouve une (autre) source d'alimentation en eau et qui sépare le comté de Foix de la terre de Massat, (appartenant) au vicomte de Couserans. Au-delà de la terre de Massat qui s'étend jusqu'au port de La Pourteille, (les frontières de Foix dépassent) la crête (pour aller) jusqu'à l'étang de Combelongue et, de l'étang, (elles atteignent d'abord) la terre de Cadarcet, (puis) tout droit à travers le ravin, le bois de chênes de *Eletpuilador*. De là, (elles longent) la rivière Volp et la crête d'*Aurignac* qui séparent Daumazan de Volvestre, et descendent jusqu'à Montesquieu et Thouars ainsi que jusqu'aux frontières de Loubaut et de Latour (p. 76). (Elles atteignent) alors la crête de Banat, ladite crête séparant la seigneurie de Lézat de celle de Marquefave. De là, (elles vont) vers Rieutort jusqu'à Caujac et Calers et affleurent la seigneurie du château de Saverdun en suivant le cours de (la rivière de) l'Ariège, vers la grange de Tramezaigues. (Elles longent) ensuite ladite rivière de l'Ariège sur toute la longueur de la seigneurie de Saverdun jusqu'à la seigneurie de Mazères, contournant et dépassant la rivière de l'Hers, *vers Cers* et les seigneuries des Mazères et de Calmont. À hauteur des seigneuries de Molandier et de Lalouvière, (les frontières du comté de Foix) rejoignent celle du Lauragais, jusqu'à Saint-Sernin, tènements compris. De là, (elles courent) du fleuve de la Vixiege au col d'Auzapans, excepté le tènement de Plaigne et, à partir dudit col d'Auzapans, jusqu'au bourg de Vèbre en traversant Razès[956]. Tout en jouxtant la frontière du diocèse de Toulouse, elles passent par le Pays de Saut en bornant les châteaux de Montaillou et de Prades, (courant) sur toute la longueur du diocèse toulousain jusqu'au château d'Usson. (Enfin, elles rejoignent), par le port de la Fage, le port de Puymorens mentionné ci-dessus, (passant) ainsi par les montagnes sourcières, exception faite de la (p. 77) terre de Mirepoix et de ce qui est tombé dans l'escarcelle de Paris.

[956] Inversion de l'ordre entre Vèbre et Razès pour respecter la direction du tracé depuis Saint-Sernin vers Usson.

Car ainsi conte la carta, car era estada baillada per la conquesta de iretgia à Mossen Guilhem de Levis, mareschal de Franco, car lo rey la ostec de l'homenatge del comte de Foix.

(§73) Dedins las d[itas] limitacios comensan al cap entro la, jus bas *Cintegabella*[957] ainsi cum devalho lo fluvy de l'Ariege et apres ainsi cum davalho lo fluvy de la Leza entro als terminis de Lezat inclusivament, et tant cum descend lo fluvy d'Arisa entro al termini de Montesquiu et lo fluvy de l'Ers. Dedins las d[itas] limitacios et terminals son los castels, villas, locs et masatges dejus expressats – tant aquels que son tenguts de Monsseignor lo comte de Foix, on a seignorias hautas et bassas, mer et mixto imperi et autres dreyts, tant de gentilshommes cum las seignorias hautas et bassos et mytjannes et fieufs nobles qu'es tenen de Monsseignor lo comte de Foix, et dels locs et villas, ciutats, anquy a pariage ab gens de gleisa, ainsy cum dejus particularament ez devisida, se declararava et se monstrava[958].

(p. 78) **Primo: La castelanie de Foix**

2. La castelania de Merenx

(§74) Merenx,
L'hospital de Sancta-Suzanna.

3. **De la castelania d'Ax**

(§75) Ax,
Orleu,
Orgeis,
Ascou,
Sourgeat,
Igneaux,
Baychis,
Savigna,
Perlas,
Tignac.

---

[957] 77.33 : La leçon initiale de F1[A] est *Santa-Gavela* ; voir n. 823.
[958] 77.73 : *et se monstrava* est répété deux fois dans F1[A], sur les deux dernières lignes de la page.

C'est en effet ainsi que l'on trace la carte (du comté de Foix) depuis que le roi a soustrait une partie du domaine à l'autorité du comte de Foix pour la léguer à Messire Guillaume de Lévis, maréchal de France, après la croisade contre l'hérésie (albigeoise).

(§73) Au sein desdites frontières tracées du début à la fin, (le comté de Foix va) jusqu'en bas de *Cintegabelle*, longe la rivière de l'Ariège puis celle de la Lèze, territoire de Lézat compris, suit la rivière de l'Arize jusqu'aux frontières de Montesquieu et en bordure de l'Hers. Au sein desdites frontières se trouvent les châteaux, les villes, les villages et les hameaux mentionnés ci-dessus – ceux qui sont tenus par Messire le comte de Foix, qu'ils soient de seigneuries hautes ou basses, d'obédience unique ou multiple –, mais aussi les gentilshommes des seigneuries hautes, moyennes et basses ainsi que des nobles fiefs que détient Messire le comte de Foix, et enfin les domaines, les villes et les cités présentement en paréage avec des ecclésiastiques, comme il a été proprement exposé, déclaré et démontré ci-dessus.

(p. 78) **Première : la châtellenie de Foix**

Deuxième : la châtellenie de Mérens

(§74) Mérens,
L'hôpital de Sainte-Suzanne

Troisième : la châtellenie d'Ax

(§75) Ax,
Orlu,
Orgeix
Ascou,
Sorgeat,
Ignaux,
Vaychis,
Savignac,
Perles,
Tignac.

4. De la castelania de Montaliou

(§76) Pradas,

Montalio,

Lordat,

Axiat,

Verneaux,

Garano,

Lassur,

Urs,

Vebre[959],

Sortadel.

(p. 79) **5. De la castelania de Lordat**

(§77) Luzenac,

Unac,

Savenac,

Causso,

Sant-Conac

Appy,

Cayssac.

6. De la castelania de Castel Virdu

(§78) Albies,

Virdu,

Las Cabanas,

Lo Pug,

Castel-Virdu,

Aston,

Larcat,

Boan,

Sinsat,

Aulos,

[959] 78.76 : La leçon initiale de F1[A] est *Vobre*.

Quatrième : la châtellenie de Montalliou

(§76) Prades,
Montalliou,
Lordat,
Axiat,
Vernaux,
Garanou,
Lassur,
Urs,
Vebre,
Sortadel.

(p. 79) **Cinquième : la châtellenie de Lordat**

(§77) Luzenac,
Unac,
Savignac,
Caussou,
Senconac,
Appy,
Caychax.

Sixième : la châtellenie de Château-Verdun

(§78) Albiès,
Verdun,
Les Cabannes,
Le Puch,
Château-Verdun,
Aston,
Larcat,
Bouan,
Sinsat,
Aulos,

Larnat.

7. De la castelania de Vicdessos

(§79) Vicdessos,
Sauzel,
Auzat,
Saleix,
Golier,
Sem,
Arconnac,
(p. 80) Orus,
Sentenac,
Suc,
Hilie,
Olbie,
Ornac

8. La baronnia de Miglos ez per si meteys, mes ez dedins lo comtat et del homenatge del comte de Foix et del ressort.

9. De la castelania de Quier

(§80) Junac,
Siguer,
Sulhac,
Gesties,
Lercol,
Aliat,
Capoulech,
Genat,
Lapujade,
Laburat,
Anhaux,
Quier,
Arnhac,

Larnat.

Septième : la châtellenie de Vicdessos

(§79) Vicdessos,
Sauzels,
Auzat,
Saleix,
Goulier,
Sem,
Arconac,
(p. 80) Orus,
Sentenac,
Suc,
Illier,
Olbier,
Ornolac.

Huitième : la baronnie de Miglos s'appartient en propre, mais elle est incluse dans le comté de Foix, elle est de son ressort et lui a prêté hommage.

Neuvième : la châtellenie de Quié

(§80) Junac,
Siguer,
Soula,
Gestiès,
Lercoul,
Alliat,
Capoulet,
Genat,
Lapujade,
Laburat,
Niaux,
Quié,
Arignac,

Aynat

Rabat,

Rabat,

Gorbit,

<Enat>[960],

(p. 81) Bedeilhac,

Banat dessus,

Banat dejos,

Sobira,

Saurat,

Florac.

10. Castelania de Tarasco

(§81) Tarasco,

Arnolac,

Bonpas,

Larnat,

Mercus,

Garrabet,

Gernat,

Croquier,

Arnava,

Alens,

Cazanova.

11. De la seignoria de Sant-Paul

(§82) S[an]t-Paul

S[an]t-Paulet

Labat

Langlada

Lo Carpedor

---

[960] 80.80 : *Enat*, variante graphique d'*Aynat* que le copiste a dû considérer comme deux entités différentes ; voir également : Courteault et Pasquier, 1895, pp. 87, 111 & 160.

Aynat,

Aynat

Rabat,

Gorbit,

(p. 81) Bédeilhac,

Banat-Haut,

Banat-Bas,

Surba,

Saurat,

Florac.

Dixième : la châtellenie de Tarascon

(§81) Tarascon,

Arnolac,

Bompas,

Larnat,

Mercus,

Garrabet,

Jarnat,

Croquié,

Arnave,

Allens,

Cazeneuve.

Onzième : la seigneurie de Saint-Paul

(§82) Saint-Paul,

Saint-Paulet,

Labat,

Langlade,

Lo Carpedor,

Antras

Belmont,

(p. 82) Freyxinet,

Cayrol Gasc

12. De la Castelania de Montgailhard

(§83) Montgailhard

Foix[961]

Amplang 1[962],

Montoliu 2,

Sanhaux 3,

Genevat,

Prayols 4,

Ferrieras 5,

Gairiac,

Ganac 6,

Brassac 7,

Burges,

Caraybat,

Burges,

Caraybat 8,

Abenac 9,

Sabnac

Marseilhas,

L'Herm 10,

Villanova 11[963]

Sant-Pey-de-Riviera 12,

Serras 13,

Monlaur 14[964],

Ordenac,

---

[961] 82.83 : Glose marginale : « La chatellenie de Foix doit etre placée la première ».
[962] 82.83 : Glose marginale : « Les chiffres marquent les endroits ou il y a des églises ».
[963] 82.83 : Glose marginale : « Orabaux 23 ».
[964] 82.83 : Glose marginale : « supprimée ».

Antras

Beaumont,

(p. 82) Freychenet,

Carol Gasc

Douzième : la châtellenie de Montgaillard

(§83) Montgailhard

Foix

Amplaing,

Montaulieu,

Seignaux,

Ginabat,

Prayols,

Ferrières,

Gariac,

Ganac,

Brassac,

Burges,

Caraybat,

Bénac,

Savenac,

Marseillas,

L'Herm,

Villeneuve,

Saint-Pierre-de-Rivière,

Serres,

Montlaur,

Ourdenac,

S[an]t-Marty 15,

Cos,

Cadarcet 16,

Cadayrac,

(p. 83) S[an]t-Jean-de-Verges 17,

Baulou 18,

Loubens 19,

Lobieras 20[965],

Vernejol 21,

Pradieras 22

13. De la castelania de la Bastido de Sero

(§84) La Bastide et los bordaliers,

Montagania,

Los Plas de Sero,

Castelnou,

Serts,

Durban,

Alheras,

Milhas,

Lo Feyt d'avant,

Montaseils,

Brosenac,

D'Antozan,

Bunhas,

Brocaireilh,

Faust,

Ribamala,

Aron,

Unjat,

Golasteich,

[965] 83.83 : Glose marginale : « supprimée ».

Saint-Martin,

Cos,

Cadarcet,

Cadirac,

(p. 83) Saint-Jean-de-Verges,

Baulou,

Loubens,

Loubières,

Vernajoul,

Pradières.

Treizième : La châtellenie de la Bastide-de-Sérou

(§84) La Bastide et les métayers

Montagagne,

Esplas-de-Sérou,

Castelnau,

Sers,

Durban,

Alheras,

Milla,

L'ancien Feillet,

Montazets,

Brouzenac,

Antuzan,

Bugnas,

Brocarel,

Faux,

Rivemale,

Aron,

Unjat,

Boulastech,

Aujola,
Las Fitas,
Cavastilhes,
Los <Barrys>[966],
Tarteinh.

(p. 84) **14. De la castelania de Camarada**

(§85) Lo Mas d'Asils ab los bordaliers,
Clarmont,
Savarat,
Las Bordas,
Camarada,
Campagna,
Dalmaza,
Monfa,
Lo Bastida de Besplas,
Fornels.

15. De la castelania del Carla

(§86) Castet,
Meras,
Loubaut,
Siuras,
Guynholas,
Lo Carlas,
Monesple,
Lo Fossat.

16. De la castelania de Saint-Ybars

(§87) S[an]t-Ybars,

[966] 83.84 : *Barrys* pour *Ferrys*, correction proposée sur la base d'Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 114, n. 2).

Aujole,

Lezat,

Lézat,

Les Fittes

Cavastilhes,

Los *Ferrys*,

Tartein

(p. 84) **Quatorzième : la châtellenie de Camarade**

(§85) Lo Mas d'Azil et ses métayers.

Clermont,

Sabarat,

Les Bordes,

Camarade,

Campagne,

Daumazan,

Montfa,

Bastide-de-Besplas,

Fornex.

Quinzième : la châtellenie de Carla-le-Comte

(§86) Castet,

Méras,

Loubaut,

Sieuras,

Guignolas,

Carla-le-Comte,

Monesple,

Le Fossat.

Seizième : la châtellenie de Saint-Ybars

(§87) Saint-Ybars,

(p. 85) Sancta-Suzana

Durfort.

17. De la castelania de Savardu

(§88) Justiniac,

Bria,

Unzent,

S[an]t-Quircq,

Lissac,

Labatut,

Cante,

Savardu,

Lo Vernet,

Bonac,

Valnera.

18. De la castelania de Varilhas

(§89) Mazeras,

Montaud,

Pamiers,

Escossa,

Varilhas,

Rieux-de-Pellaport,

Campagna,

Verniolla,

Las Ribas,

La Terrassa.

(§90) Na Mazeras, Montaud et Calmont no son de la castelania de Varilhas.

(p. 85) Sainte-Suzanne,
Durfort.

Dix-septième : la châtellenie de Saverdun

(§88) Justiniac,
Brie,
Unzent,
Saint-Quirc,
Lissac,
Labatut,
Canté,
Saverdun,
Le Vernet,
Bonnac,
Valnègre.

Dix-huitième : la châtellenie de Varilhes

(§89) Mazères,
Montaud,
Pamiers,
Escosse,
Varilhes,
Rieux-de-Pelleport,
Campagne,
Verniolle,
Les Rives,
La Terrasse.

(§90) Les domaines de Mazères, Montaud et Calmont n'appartiennent pas à la châtellenie de Varilhes.

[i] FdG : *lettre* : L'original de cette lettre autographe est aujourd'hui perdu, mais nous en avons gardé trois transcriptions (cf. Annexes).

[ii] 4.5 : *ciutat* : possible confusion avec la ville de Sainte-Affrique, située dans l'actuel département de l'Aveyron, en Occitanie ; à ce propos, voir : BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle, publiées avec une étude morphologique*, Paris, A. Picard, 1926, p. 75, § 75.

[iii] 4.6 : *archiprestre de Savartes* : selon Isabelle Sandy (*Le comté de Foix*, Paris, J. de Gigord Éditeur, 1934, p. 98), Sabart a bénéficié des faveurs de l'Église, ce qui aurait pu conduire son représentant à s'arroger des prérogatives : « Pendant des siècles, cette église demeura sans histoire. Mais au treizième [en 1224], elle sort de l'ombre. Un pape [Honorius III] lui assigne des privilèges spéciaux, ce qui prouve que le sanctuaire avait conservé le prestige que lui conféraient le miracle et l'Histoire ».

[iv] 6.11 : Voici la liste rétablie par l'édition de Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 6, note 3) : « Clovis I, Childebert, Clotaire I, Charibert ou Aubert, Chilpéric I, Clotaire II, Dagobert, Clovis II, Clotaire III, Childéric II, Théodoric ou Thierry, Clovis III, Dagobert II, Clotaire IV, Chilpéric II, Théodoric II ou Thierri, Childeric III. »

[v] 6.13 : *Louis del linatge de Borgonha* : Aucun duc de Bourgogne ne s'est appelé Louis. Il s'agit de Raoul. La mention de Louis IV (devant venir juste après) étant absente, nous penchons pour une réaction (relativement précoce dans la tradition manuscrite) visant à récupérer un saut du même au même : un des modèles devait contenir « Louis del linatge de Borgonha, Louis, Lothaire… » que l'un des copistes aurait pu tenter de corriger en supprimant la deuxième mention de « Louis ».

[vi] 7.18 : *Alamanha* : Cette mention de l'Allemagne dans le contexte de la conquête de Narbonne s'explique par la présence d'Ogier, à la tête de troupes allemandes et danoises, en tant qu'officier de Charlemagne. À ce propos, voir : KELLER Hans-Erich, « Le *Roman de Filomena* et la chanson de geste », in *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité. IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990),* 3 volumes, communications recueillies par Gérard Gouiran et alii, Montpellier, Presses de l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, t. III, pp. 10001-1012.

[vii] 9.20 : *donen al glorios martyr s[an]t Volzia* : lorsqu'il s'agit de faire une donation, la confusion entre la personne du saint et l'institution fondée en son nom est monnaie courante au Moyen Âge ; comme l'explique Michel Lauwers (*La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 268), « C'est que les corps des fondateurs cristallisaient ou, pour mieux dire, concentraient en eux les formes d'autorité et de pouvoir en général attachés aux morts […]. Ainsi, les dons destinés aux communautés ecclésiastiques étaient souvent adressés à leur saint fondateur ».

[viii] 10.23 : *et* : sur l'insertion de *et* sans valeur de monogenèse, voir Étude linguistique : « Morphosyntaxe ».

[ix] 15.26 : *Bolthorar* : Selon Adolphe Garrigou (*Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, Toulouse, Henault, 1846, t. I, p. 334), « tandis que le cortège revenait de Montgauzy, la châsse ayant été placée sur une pierre qu'on nommait le *roc de Bolthorar*, près de Foix, un aveugle de naissance toucha la pierre et recouvra incontinent la vue. »

[x] 16.27 : *del soleilh levant entro al soleilh colguat* : Cette expression désigne vraisemblablement la durée d'une journée, qui peut varier en fonction de la saison ; l'acte latin n'apporte aucun éclaircissement en la matière (OURGAUD Jacques, *Notice historique sur la ville et le pays de Pamiers, ancien royaume de Frédélas*, Pamiers, T. Vergé, 1865, pp. 193-196, « Preuve X »).

[xi] 16.27 : *liberalomen* : La *Chanson de la Croisade albigeoise* par l'Anonyme témoigne aussi de ce type de contrat, visant à confier la garde d'un château à une communauté monastique ; en l'occurrence, il s'agit de l'abbé de Saint-Thibéry, qui gardera le domaine comtal de Foix » (RAGUIN Marjolaine, *Lorsque la poésie fait le souverain. Étude sur la Chanson de la croisade albigeoise*, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 248).

[xii] 17.28 : *Trenquebailh* ; en dehors du bêtacisme en position intervocalique et de la mouillure du [l] en position finale, la fermeture du [a] tonique en [e] pourrait paraître problématique, mais la forme *Trenquebeilh* revient en 19.29, ce qui nous retient de la considérer comme fautive. BnF 3920 donne *Trencabelh* et Duchesne 102 *Trenqabelh*.

[xiii] 18.29 : *Henric* pour *Richard* ; confusion entre Henri II Plantagenêt et Richard Cœur de Lion.

[xiv] 18.29 : *emperi* : Confusion entre les événements de la troisième (1189-1192) et de la quatrième croisade (1202-1204) ; lors de la quatrième croisade, les croisés, d'abord partis pour combattre les sarrasins, finissent effectivement par s'emparer de la ville de Constantinople.

[xv] *abio attendut* : Il nous semble devoir y lire une référence à la tempête qui dérouta, en 1191, les navires de Richard Cœur de Lion vers Chypre (dont le texte vient de faire mention) et qui retarda l'arrivée des armées croisées à Saint-Jean-d'Acre.

[xvi] 20.29 : *lo rey En Peyre* : Les accords dont il est question furent en réalité passés en 1193, entre Raymond Roger de Foix et Alphonse II d'Aragon ; le fait qu'Arnaud Esquerrier considère Pierre II comme le père d'Alphonse et non comme son fils en dit long sur sa difficulté à maîtriser la matière relative aux XIIe et XIIIe siècles, d'autant plus que Pierre a été un personnage important dans la culture du Midi, en raison de sa participation active à la croisade albigeoise.

[xvii] 24.30 : *famina* : La chronique d'Arnaud Labat fait également mention de deux famines, mais les situe avec un siècle d'écart – l'une en 1312 et l'autre en 1331 – si bien qu'il reste difficile de s'assurer que l'on parle des mêmes événements : « Item, anno Domini M^{0}III^{c}XII, fo mau temps ; vale froment de Bayone et de Bretanha XXV soos de boos Parasiis l'arraser [...] Item, anno Domini D^{0}III^{c}XXXI, se beno l'arraser de froment en Bearn a XXIIII^{te} soos de boos Bordales » (Henri Courteault, « Une chronique béarnaise inédite du XIVe siècle », in *Mélanges Léonce Couture*, Toulouse, Privat, 1902, (pp. 127-135), p. 135).

[xviii] 26.31 : *escomenjat* : Raymond VI de Toulouse – car c'est bien de lui dont il s'agit, non de Raymond IV – fut effectivement excommunié en 1196, mais sa sentence fut levée en 1198, soit quatre ans avant sa mort, ce qui explique qu'il put être enterré en terre sacrée.

[xix] 26.31 : *Roger Bernard* pour *Roger* ; il s'agit bien de Roger IV et non de son père ou de son fils.

[xx] 27.31 : Les nombreuses incohérences de cette notice biographique s'expliquent par son caractère artificiel, Arnaud Esquerrier ayant dédoublé en deux personnes le comte Roger Bernard III.

[xxi] 27.32 : *Mengard de Narbonna* pour *Marguerite de Moncada* ; Ermengarde de Narbonne est inexact ; l'épouse de Roger-Bernard III est Marguerite de Moncade.

[xxii] 28.32 : *mille deux cens cinquante sept* : Rupture chronologique pouvant se justifier en raison du séquençage des matières (d'abord les informaitons relatives au comte, puis à sa descendance). Nous ne la considérons pas comme une faute.

[xxiii] 31.33 : *rey de Navarra* : Si les conflits opposant Gaston VII de Moncade à Henri III Plantagenêt puis à Édouard Ier d'Angleterre sont bien connus (voir à ce sujet : CARPENTER David, *The Reign of Henry III,* Londres, Hambledon Press, 1996), rien n'autorise à penser que le vicomte de Béarn était en guerre contre Thibaut V de Champagne, alors roi de Navarre. Il pourrait s'agir de la confirmation que les événements relatés par Arnaud Esquerrier sont reconstruits rétrospectivement, par rapport à l'actualité.

[xxiv] 32.33 : *vaquas per Bearn* : Pour plus d'informations sur l'importance de l'héraldique dans la propagande des comtes de Foix, voir : TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, Pau, Éditions Deucalion, 1993, pp. 305-307.

[xv] 36.34 : *batalha* : Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 42, n. 1) proposent de corriger *batalha* en *Catalonha*, mais cette intervention nous paraît inutile ; *moric en batalha* peut se traduire par « mourut à la guerre » et la position étrangement postposée du nom du port peut s'expliquer par le copiste qui, après avoir remarqué cet oubli, en aurait ajouté la mention à la suite de ce qu'il venait d'écrire.

[xvi] 36.34 : *Rosses* : Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 42, n. 1) lisent *Reffes*, qui n'a pas de sens, et suggèrent de comprendre *Rosas* (port de la province de Gérone, en Catalogne). De notre point de vue, la leçon du ms. F1^{A} – et de F1^{B} – autorise à lire directement *Rosses* avec deux *-s* longs en position intervocalique, sachant que *Roses* est la graphie catalane actuelle.

[xvii] 37.34 : *Pamyas foc fayta ciutat* : Le fait que Pamiers obtienne le statut de ville implique l'obtention de certaines franchises au niveau politique, juridique et civil, qui redéfinissent les relations avec le comte de Foix ; à ce propos, voir : *Les statuts communaux vus de l'intérieur dans les sociétés méditerranéennes de l'Occident (XIIe-XVe siècle). Statuts, écritures et pratiques sociales*, sous la direciton de Didier Lett, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.

[xxviii] 38.35 : *segna causa* : Cette leçon a visiblement posé problème à Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 43, n. 5), qui interviennent dans le texte : ils transcrivent *de laqual* et font le choix de remplacer le syntagme *segna causa* par *ostatges et asseguransas*, considérant que la leçon du ms. F1[A] n'a pas de sens.

[xxix] 38.35 : *granda famina* : Il eut effectivement une importante famine entre 1315 et 1317, à la suite de ce que Colette Beaune appelle « trois été pourris » (BEAUNE Colette, « Première partie : Les structures politiques comparées de l'Occident médiéval (1250-1500) », in *XIVe et XVe siècles : crises et genèses*, sous la direction de Jean Favier, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, (pp. 3-126), p. 143 ; voir également à ce sujet : NIRENBERG David, *Communities of Violence*, Princeton, Princeton University Press, 1998).

[xxx] 39.36 : *naisser* : Selon Claudine Pailhès (*Gaston Fébus. Le prince et le diable*, Paris, Perrin, 2007, p. 155), cette citation serait tirée de la chronique d'Honoré Bovet.

[xxxi] 39.36 : *enterrar* : Selon Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 45, n. 4), *enterrar* peut s'entendre dans le sens de « souiller de terre et, en général, souiller » ; selon Antoine Thomas (1897, p. 362), cette solution, bien qu'astucieuse, n'est pas suffisante : il conjecture plutôt une faute pour *enfectar*. Pour notre part, nous conservons la leçon de F1[A] : d'une part, parce que la leçon originale est *conchier* (Viard, 1934, t. VIII, p. 358), ce qui donne raison à l'interprétation de Courteault et Pasquier ; d'autre part, parce que la leçon de F1[A], qui n'est pas rigoureusement incompréhensible, revient en 40.36.

[xxxii] 42.36 : *baros cavalhers* : Cette liste est confirmée par : VIC Claude (de) et VAISSÈTE Joseph, *Histoire générale du Languedoc, op. cit.,* t. VII, p. 119 : « Les principaux seigneurs qui servirent à ce siège sous ses enseignes, furent les seigneurs de Lescun et d'Audoux ou d'Audouin, Bernard de Saquet, Arnaud de Montaut, Bertrand de Lille, le seigneur de Barbarens, Pons de Villemur, Guillaume de Hunaut de Rochefort, le seigneur de Coarase, etc. »

[xxxiii] 46.41 : *tres figuos en pintura* : Ce dessin de figues serait un signe de mépris envers le prince de Galles ; à ce propos, voir : TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées (1331-1391*), Pau, Éditions Deucalion, 1993, p. 122 ; PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, Paris, Perrin, 2007, pp. 155 & 263.

[xxxiv] 47.41 : *falso idolo* : la description qui suit est relative à Baphomet, idole païenne que les Templiers furent accusés d'adorer après leur contact avec les culures orientales, en Terre Sainte ; à ce propos, voir : KLOSSOWSKI Pierre, *Le baphomet*, Paris, Mercure de France, 1987.

[xxxv] 49.41 : *fazian despiets* : le texte original des *Grandes Chroniques de France* donne « Car encore faisoient-il pis » (Viard, 1934, VIII, pp. 123-318). Toutefois, *fazian despiets* peut se comprendre en occitan dans le sens de « vexer, faire des vexations » (voir Glossaire). Nous ne considérons donc pas cette variante comme une erreur.

[xxxvi] 50.41 : … *sy vous anats plus avants* : Ces vers sont issus de la chronique de Michel de Bernis qui les tire lui-même de celle d'Honoré Bovet. Pour plus d'informations à ce sujet, voir : BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 160/2 (2002), pp. 385-473.

[xxxvii] 50.41 : *Terride* est un titre honorifique, non un nom de lieu : « le seigneur qui portait ce titre n'était pas un Lévis, il appartenait à la maison de Lomagne ; une héritière de cette famille épousa, à la fin du XVIe siècle, un fils du seigneur de Mirepoix » (Courteault et Pasquier, 1895, pp. 57-58, n. 3).

[xxxviii] 50.41 : … *al cor n'auran dobtanso* : À nouveau, ce passage est tiré des vers de la chronique de Michel de Bernis, que lui-même emprunte à Honoré Bovet. Arnaud Esquerrier emploie ici le discours indirect.

[xxxix] 52.41: *eran al secor del comte Febus* : Le texte fait probablement référence à l'alliance de Gaston Fébus avec Jean Avezorgues lors de la prise du château de Mirepoix en 1380.

[xl] 52.41 : *touquan una fleuta* : Fébus n'est pas mort en jouant de la flûte, mais d'un malaise contracté après un repas. C'est François Fébus, petit-fils de Gaston IV, dont on dit qu'il est mort empoisonné en jouant de la flûte, en 1483 (à ce propos voir : PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prine et le diable,* Paris, Perrin, 2007, p. 298).

[xli] 69.57 : 69.57 : *becados* : L'édition de Henri Courteault et Félix Pasquier note *beradas* (1895, p. 80)*,* en précisant que cette leçon est incompréhensible ; de notre point de vue, il s'agit d'une simple erreur de transcription – la ligature, dans le ms. F1[A], étant maladroite.

[xlii] 70.60 : *Et foc prezat fort et lauzat* : Selon Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 207), Jean de Doat ajoute ceci : « Et croyez que ce ne fust pas sans rire. Et les Hongres priserent plus cestuy entremets que tous les autres, à cause de la danserie nouvelle ».

[xliii] 72.68 : *paon* : Selon Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 82, n. 2), « il était d'usage dans ces grands dîners du XVe siècle qu'à la fin du repas on apportât un paon, sur la tête duquel tous les seigneurs présents faisaient un vœu. Tel s'engageait à partir poour la croisade, tel autre de rester fidèle à sa dame. Les vœux, qui furent prononcés à ce dîner du comte de Foix, nous ont été conservés par le récit de Georges Chastellain ».

[xliv] 73.71 : *Par de Franço* : Le titre de Pair de France est, au XVe siècle, devenu purement honorifique. Le comte de Toulouse – que Gaston IV est censé remplacer lors du procès du duc d'Alençon – a officiellement perdu le sien au XIIIe siècle, après le rattachement de ses terres au domaine royal à la suite de la croisade albigeoise. À ce propos, voir : CONTAMINE Philippe de l'institut, « Les pairs de France au sacre des rois (XVe siècle). Nature et porté d'un programme iconographique », in *Jeanne d'Arc et son époque. Essais sur le XVe siècle français*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2020, pp. 181-213.

[xlv] 75.72 : *mota* : Selon Henri Courteault et Félix Pasquier (1895. 98), il conviendrait de corriger *mota* (« colline ») en *meta* (« borne ») car le hameau de Peyrefittes était doté d'une borne indiquant la limite du comté de Foix. Effectivement, nous ne pouvons pas exclure qu'il s'agisse d'une faute d'autant plus qu'il existe dans les environs un lieu-dit du nom de *Lamotte* ; toutefois, nous n'intervenons pas, la leçon de F1[A] nous paraissant sémantiquement admissible.

GLOSSAIRE
INDEX ONOMASTIQUE
INDEX TOPONYMIQUE

⁂

Glossaire

La première fonction de ce glossaire, pensé pour un lecteur francophone non-spécialiste des anciens parlers occitans, est de regrouper l'ensemble des lexèmes qui pourraient entraver la bonne compréhension du texte, que ce soit par le sens ou la forme[967], ce qui implique trois catégories différentes : premièrement, les lexèmes appartenant au vocabulaire occitan et pour lesquels un rapprochement avec le français n'est pas toujours instinctivement possible ; deuxièmement, les « faux amis »[968], c'est-à-dire les lexèmes dont le sens médiéval diffère du sens moderne : ainsi, à titre d'exemple, *appartenenso* qui ne signifie pas dans le texte « appartenance », mais « dépendance » en parlant d'un bâtiment ; troisièmement, les lexèmes présentant un marquage dialectal : gascon, catalan, ariégeois.

La second fonction ce glossaire est – pour reprendre l'expression de Frankwalt Möhren[969] – de « discuter certaines particularités du vocabulaire, des formes verbales, des graphies problématiques »[970] : dans ce genre de cas, la note explicative est ajoutée après la vedette, en retrait. Nous accordons une attention toute particulière aux lexèmes relatifs au droit et à la jurisprudence, qui participent à la caractérisation du texte et du profil de l'auteur (nous les épinglons par la mention [J] pour « jurisprudence »). Avec le supplément offert par l'Étude linguistique et la traduction en français moderne, nous espérons ainsi pouvoir non seulement offrir une vision aussi complète que possible du vocabulaire et des expressions contenus dans le texte[971], mais aussi participer à faire progresser les connaissances sur le lexique occitan en apportant de nouveaux matériaux de réflexion.

---

967 À ce propos voir : ROQUES Mario, « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania*, 52 (1926), (pp. 243-249), p. 248 ; MONFRIN Jacques, *Documents linguistiques de la France (série française)*, Paris, CNRS, 1974, t. I, p. LXXVI ; CHAMBON Jean-Pierre, « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *Revue de linguistique romane*, 70 (2006), (pp. 123-142), pp. 124-125.

968 Ce que Kurt Baldinger considère comme la « tâche la plus importante et la plus intéressante » du glossaire ; à ce propos voir : BALDINGER Kurt, « Splendeur et misères des glossaires. À propos de nouvelles recherches rabelaisiennes », in *Études rabelaisiennes*, Genève, Droz, 1990, (pp. 19-38), p. 20 ; ROQUES Gilles, « Typologie des glossaires des éditions de textes de français médiéval », *Séminaire doctoral : Langues et glossaires*, Liège 17 mai 2010 (Eurolab: *Dynamique des langues vernaculaires dans l'Europe de la Renaissance. Acteurs et lieux*), pp. 6-7.

969 MÖHREN Frankwalt, « Édition et lexicographie », in *Alte und neue Philologie,* herausgegeben von Martie-Dietrich Glessgen und Franz Lesbanft, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1997, pp. 153-166 ; voir également : BOURGAIN Pascale et VIELLIARD Françoise, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fascicule III, Paris, École nationale des Chartes, 2002, pp. 191-192.

970 MÖHREN Frankwalt, « Édition », *op. cit.*, p. 161.

971 *Ibid.*

Ce glossaire est surtout basé sur le *Dictionnaire de l'Occitan Médiéval*[972], le *Französisches etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*[973] et le *Dictionnaire du Moyen Français*[974]. En voici les normes de présentation :

1. Les vedettes sont organisées par ordre alphabétique ; sont également indiqués l'étymon (qui aide souvent à en éclairer le sens), la nature du syntagme, sa traduction en français moderne (indiquée entre guillemets) selon le contexte spécifique du texte, le renvoi au texte (numéro de page *point* paragraphe) – qui permet, par extension, de rendre compte de la polysémie de certains lexèmes – et un éventuel commentaire lexicographique.
2. Si l'édition qu'Henri Courteaut et Félix Pasquier contient des notes lexicales complétives intéressantes, les références sont indiquées en note de bas de page.
3. Deux exceptions : les verbes sont indiqués dans leur forme infinitive et les substantifs/adjectifs pluriels, au singulier. Les formes reconstruites, avec l'aide du *DOM*, sont indiquées entre crochets. Leurs formes correspondantes dans le texte de $F1^{A}$ sont mentionnées entre parenthèses, avec leurs éventuels paradigmes morphologiques et sémantiques : par exemple, *mezel,* suivi de *mesels, mezels* et *meselias*.
4. L'ajout de la mention « ici » permet de préciser que la traduction proposée est spécifique au contexte d'énonciation de $F1^{A}$, mais que nous n'excluons pas que d'autres traductions soient possibles ; nous espérons ainsi pouvoir limiter le préjudice de la glose traductive[975].

---

[972] *Dictionnaire de l'occitan médiéval : DOM*, betreut von der «Kommission für die Herausgabe eines altokzitanischen Wörterbuchs der» der Bayerischen Akademie der Wissenschaft, München, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 1997 – ; disponible en ligne via: http://www.dom-en-ligne.de/.

[973] WARTBURG Walther (von), *Le Dictionnaire étymologique français (FEW) de, Structures, méthodologies, finalités,* édité par H. Carles, M. Dallas, M. Glessgen, A. Thibault, Strasbourg, Edition de Linguistique et Philologie, 2002 – ; disponible en ligne via : https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/.

[974] *Dictionnaire du moyen français (1330-1500)*, sous la direction de l'ATILF, Paris – Nancy, CRNS – Université de Lorraine, 2012 – ; disponible en ligne via : http://zeus.atilf.fr/dmf/.

[975] CHAMBON Jean-Pierre, « Lexicographie et philologie », *op. cit.*, p. 132.

Liste des abréviations :

subst. masc.	substantif masculin
subst. fem.	substantif féminin
adj.	adjectif
adv.	adverbe
pr.	pronom
v. tra.	verbe transitif
v. int.	verbe intransitif
synt. nom. masc.	syntagme nominal masculin
synt. nom. fem.	syntagme nominal féminin
synt. v.	syntagme verbal
synt. adj.	syntagme adjectival
loc. adv.	locution adverbiale
gasc.	gasconisme
cat.	catalanisme
[J]	jurisprudence

abets – *BĒTAN : subst. masc., « ruse » – 4.6

[accabar] (*accabat*) – CAPUT : v. tra., « terminer, mener à terme » – 63.45, 63.46

adventura < *ADVĔNTŪRAM : subst. fem., ici « sort, destin, fortune » – 47.41.

> Le terme *adventura* peut aussi avoir le sens de « hasard », « prédiction », « entreprise hasardeuse », « issue », « expédition militaire », mais aussi « droit éventuel, casuel », « revenu fortuit », « produit », « intrigue amoureuse » ; précédé de la locution *per*, il peut même signifier « peut-être ». Kurt Baldinger souligne la difficulté de traduire ce terme en rappelant qu'une « histoire détaillée du mot n'est pas encore écrite »[976].

adjuda (*adjudar*) < ADJŪTATAM : v. tra., « aider » – 21.30 ; subst. fem., « aide » – 63.45 ; subst. fem., « impôt indirect, prélevé par le comte sur les boissons »[977] – 63.45

adjustar (*adjusten, adjustic*) – *JŪSTUM : v. tra., « assembler une armée » – 30.33, 53.42, 65.49.

[administrar] (*administrava*) < ADMINISTRARE : v. tra., ici « servir de second »[978] – 40.36, 65.48.

[alargir](*alargit*) – LARGUM : v. tra., « (re)mettre en liberté » – 46.41

alenhar – LĬGNUM : v. tra., « fournir du bois » – 17.28

amidos < AMBO + DUO : synt. pro., « tous les deux » – 18.29

[angustiar](*angustiada*) – ANGUSTIAM : v. tra., « prendre d'une douleur physique violente », ici liée à l'accouchement – 5.7.

anquy – HŎDIE : adv., « aujourd'hui, présentement » – 77.73

[apartanher] (*apartenia, appartenens, appartenansos*) < APPĔRTĬNĔRE : v. tra., « appartenir » – 10.23 ; subst. fem., « dépendance » en parlant d'un bâtiment ou d'un domaine – 30.33, 76.72

ara < HORA : adv., « maintenant » – 10.23

[armitat] (*armitats*)< EREMITAM : subst. masc., « ermite » – 7.18

aujolla < *AVIŎLAM : subst. fem., « aïeule » – 55.43

auleza – ABOULOS : subst. fem., « bassesse » – 59.45

[auque] (*auques*)< AUCAM : subst. fem., « oie » – 57.69

aurfabraria – AURUM + FABER : subst. fem., « ensemble de bijoux » – 71.65

[autrejar] (*autrejadas*, *autrejat*) < *AUCTORIZARE : v. tra., « accorder, autoriser » – 1.1

[auzel] (*auzets armes*) < AUCELLUM : subst. masc., « oiseau, volaille » – 57.69, 70.62, 72.66 ; « oiseau de chasse » (*auzelar*, « rapace »)[979] – 69.59.

[ayguebessar] (*ayguebesso, ayguebessan*) < ACQUAM + * BASSIARE : v. int., « procéder au partage des eaux » – 76.72

[balista] (*balistas*) < BALISTAM : subst. fem., « baliste, arbalète » – 28.32

---

[976] BALDINGER Kurt, « Splendeur et misères », *op. cit.,* p. 30.
[977] *Les chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville*, édition par Félix Pasquier et Henri Courteault, Gadrat – Privat – Picard – Ribaut, Foix – Toulouse – Paris – Pau, 1895, p. 75, n. 5.
[978] *Id.*, p. 77, n. 2.
[979] *Id.*, p. 81, n. 1.

balhar (*balhat*) < BAJULARE : v. tra., « envoyer, expédier, conduire »[980] – 54.42, 66.49

baloard < BOLWERC, subst. masc., gasc., « terre-plein d'un rempart » – 58.45

[baroy] (*baroys*) < *BARRAM : subst. masc., « rempart, faubourg » – 51.41, 52.41

[becado] (*becados*) – BECCUM : subst. fem., « bécasse » – 69.57

beray (*verays, verayo*) < *VĒRĀCUM : adj., « vrai » – 48.41

bere < VĔNĒNUM : subst. masc., gasc., « venin »[981] – 40.36

bet (*bel, bello*) < BELLUM : adj., gasc., « beau » – 68.59, 70.60

beuyt < *VŎCĬTUM : adj., « bête, misérable » – 6.13

[bordalier] (*bordaliers*) – *BORD : subst. masc., « métayer, fermier »[982] – 83.84, 84.85

[bot] (*bots*) < VŌTUM : subst. masc., « vœu » – 72.67

cabirol (*cabirols*) < CAPREOLUM : subst. masc., « chevreuil » – 50.41, 69.57

cadafal < *CATAFALICUM : subst. masc., « estrade » – 72.68

[calgar] (*calguet*) < CALĒRE : v. tra., « chaloir, se soucier de » – 46.41

[canonigua] [I] (*canoniguas, canoninguas, canoningues, canonicas*) < *CANONICAM (?) : subst. fem., cat., « chronique » – 2.3, 5.7, 6.12, 7.17, 12.25, 29.33, 34.34

> À ce propos, Charles Samaran déclare : « le mot *canoniques* n'a pas dans ces deux documents d'autre signification que celle de chroniques. On en peut alléguer de fréquents exemples dans des textes catalans des XIVe et XVe siècles » [983] ; Félix Pasquier et Henri Courteault précisent : « partout on trouve *canoniguas* ; le même mot est aussi reproduit par La Coudre, Miégeville écrit *coronicas* »[984]. Mentionnons également l'existence des *Canons chronologiques* d'Eusèbe de Césarée : ce dernier distingue les *Canons* de l'*Historia* en précisant que les premiers constituent un abrégé, et non un récit complet[985] ; peut-être faut-il y voir une piste d'investigation pour comprendre le sens à donner à *canonigua*.

[caperar] (*caperada*) – CAPPELLUM : v. tra., « chapeauter » – 69.58

capitani (*capitany, cappitani, capitanis, Capitani*) < CAPITANEUM : subst. masc., « chef militaire en général » – 57.44, 28.32, 31.33, 46.41, 52.41, 59.45, 63.47 ; « Maître (de Hongrie) » (voir Index onomastique) – 27.31.

[cappo] (*cappos*) < CAPONEM : subst. masc., « chapon » – 68.56

[casal] (*cazals, casals*) < CASALEM : subst. masc., « manse » – 15.26, 16.27:

---

[980] *Id.*, p. 79, n. 2.
[981] *Id.*, p. 45, n. 7.
[982] *Id.*, p. 88, n. 1.
[983] SAMARAN Charles, « Un texte historiographique à retrouver : les chroniques (canoniques) de la Maison d'Armagnac (XIVe s.) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98e année, 1 (1954), pp. 7-9.
[984] *Les chroniques romanes des comtes de Foix*, *op. cit.*, p. 2, note 2.
[985] GUENÉE Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 28/4 (1973), (pp. 997-1016), p. 1000.

« *Casal* et *tenentia* sont employés, plutôt dans le Toulousain et l'Albigeois, à la place de *manse*, dont le premier est l'équivalent exact »[986].

casse < *CASSĂNUM : subst. masc., « chêne ou bois de chênes » – 75.72

caux < CALCEM : subst. fem., « chaux » – 63.45

[cavalgadura] (*cavalgaduras, cavalgat*) – CABALLICARE : subst. fem., « monture » – 7.18, 64.48

cayrel < QUADRELLUM : subst. masc., « carreau, tir d'arbalète » – 19.29

cero < CĔRAM : subst. fem., « cire » – 71.65

cheintre < CĬNCTŪRAM : subst. masc., « cintre », qui complète le harnachement du cheval en permettant le port d'un plumet[987] – 71.65

cinta < CINCTUM, subst. fem., « ceinture » – 48.41

[chantur] < (*chanturs*) < CANTATOREM, subst. masc. : « chanteur » – 72.68

[colloquar] [I] (*colloquat*) < COLLŎCARE : v. tra., « établir fermement » – 15.26

comes < COMMISSUM : subst. masc., « commis », chargé de quelque fonction – 16.27

[comprar] (*comprat, crompec*) < COMPĂRĀRE: v. tra., « acheter » – 44.40, 44.57, 45.60

conditio (*condicios*) < CONDITIONEM : subst. fem., « condition » – 20.29 ; « sorte » – 68.56, 69.57, 71.65

[confiscar (cos)] [I] (*confiscat*) < CONFISCARE : syn. ver., « condamner à mort » – 74.71

conged < COMMEATUM : subst. masc., « consentement, permission »[988] – 48.45

[conil] (*conils*) < CŬNĪCŬLUM : subst. masc., « lapin » – 68.57, 70.62

contreict < CŌNSTRICTUM : subst. masc., « limité, handicapé » – 15.26

[contrefeyt] (*contrefeyts*) < CONTRA- + FACTUM : subst. masc., « difforme, handicapé » – 3.4

contumacias [I] < CONTUMACIAM : subst. fem., « contumaces » – 33.34

Résistance, refus obstiné ; au sens juridique, état de l'accusé condamné par absence[989].

convenanco (*convenensas*, *convengut, convenia*) – *CONVĔNIRE : subst. fem., « convention » – 20.29 ; v., « convenu , convenait » – 18.29, 21.30, 48.41 ; subst. fem. « accord de paix » – 48.41

corail < COLLAREM : subst. masc., gasc., « collier » – 70.60

correr (*corruda*) < CŬRRĔRE : v. tra., « faire l'invasion d'une terre » – 37.35

cotta [I] < QUOTAM : subst. fem., « pourcentage, contingent » – 63.45

Ici, l'expression « cotta et parcella » semble devoir être comprise comme un tout, que l'on peut traduire en français moderne par l'expression *quote-part*, désignant la « part que chacun doit payer

---

[986] Voir à ce propos : *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, édité par Élisabeth Magnou-Nortier et Anne-Marie Magnou, Paris, CTHS, 1996, t. I, pp. XXXVI-XXXIX.
[987] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 82, n. 1.
[988] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 70 note 2 : *sans son conged*, « à son insu ».
[989] D'après le *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales,* CNRS – Nancy Université, 2005-en cours ; disponible en ligne via : https://www.cnrtl.fr/definition/contumace, date de consultation : le 7 mai 2021.

ou recevoir dans une répartition »[990]. La dimension contractuelle de l'expression apparaît distinctement.

cunhat < COGNATUM : subst. masc, « beau-frère », dans le sens de frère de l'épouse – 30.33, 64.47

[dariolla] (*dariollas*) – D(E)AURARE : subst. fem., « dariole », petit gâteau – 70.61

[daurar] (*daurat*) < D(E)AURARE : v., « rehausser, mettre en valeur » – 69.59

deliure – LIBERATUM : subst. masc., « action de libérer, libration » – 59.45

denonciar (*denonciat, denonciacio*)< DENUNTIARE : v. tra., « annoncer » – 74.71 ; au sens liturgique, « annonciation » – 3.4

derroquar (*derroquet*) – *RŎCCAM : v. tra., « démolir, abattre » – 22.30, 59.45

deserentabla [0] – HĒRĒDĬTARE : adj., « apte à tomber en déshérence »[991] - 29.33

Jean de Doat traduit par « déserte, inhabitée », ce qui est inadéquat[992]. À propos de la composition de cet adjectif sur la base d'une double dérivation (préfixe + suffixe), Charles Camproux précise : « un des caractères essentiels du vocabulaire des parlers occitans modernes par rapport au français, est la possibilité de création permanente de mots à partir de mots plus simples »[993]. Ce constat est d'autant plus vrai dans le cadre du vocabulaire juridico-administratif où, selon Martin D. Glessgen, « les changements dérivationnels sont très fréquents, notamment entre noms et verbes »[994].

[despiet (far)] (*despiets, fazian*) < DESPECTUM : synt. v., « vexer », « faire des vexations »[995]

despueys (*despeys*) < PŎSTEA : adv., « depuis, ensuite » – 3.4, 53.42, 54.42

[deviurer] (*deviures*) – VĬAM : v. tra., « détourner, mettre en déroute »[996] – 26.31

Il s'agit probablement d'une forme empruntée au français ; à propos des *Continuations de Jérusalem*, Takeshi Matsumura note la forme *deviour* (*sans-*), qu'il traduit par « sans détour » et qu'il considère comme un régionalisme du nord du domaine d'oïl[997]. Précisons également que la leçon proposée par Félix Pasquier et

---

[990] *Id.* : https://cnrtl.fr/definition/dmf/quote-part, date de consultation : le 31 octobre 2022.
[991] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. IV, p. 412.
[992] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 32, n. 7.
[993] CAMPROUX Charles, *Étude syntaxique des parlers gévaudanais*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p. 54, § 27 ; *Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances après la sua fi", version occitane de la "Legenda maior sancti francisci, miracula" de saint Bonaventure*, édition et étude de la langue par Ingrid Arthur, Uppsala, Humanistika Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, 1992, pp. 126-127 & 131.
[994] GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », in *La langue des actes. Actes du XIe congrès de la Commission internationale de diplomatique, sous la direction de Olivier Guyotjeannin*, Paris, Éditions en ligne de l'École des chartes, 2006, (pp. 1-25), p. 14.
[995] MISTRAL Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige*, 2 volumes, La Calade, Édisud, 1979 (1882), t. I, p. 775 ; voir également l'Étude de la tradition manuscrite.
[996] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. XIV, p. 374 ; le *DEAF* mentionne *deviour,* « détour » ; à ce propos, voir : BALDINGER Kurt, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, 1974 – ; disponible en ligne via : http://www.deaf-page.de/fr/.
[997] MATSUMURA Takeshi, « Sur *La prise d'Acre*, *La mort Godefroi* et *La chanson des rois Baudouin* (éd. P. R. Grillo) : notes lexicographiques », in *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges offerts à François Suard*, textes réunis par Dominique Boutet, Marie-Madeleine Castellani, Françoise Ferrand et Aimé Petit, Lille, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1999, (pp. 587-592), p. 588 ; Takeshi Matsumura se rapporte au vers 3913 de l'édition suivante : *The Jérusalem continuations*, édité

Henri Courteault, *deviuves*, ne nous paraît pas faire sens ; ils ajoutent d'ailleurs une note de bas de page en mentionnant la traduction de Jean de Doat pour éclairer le sens du passage[998].

dijaux < DIES + JOVEM : subst. masc., « jeudi » – 64.48

drug < *DRŪTI : subst. fem., « bonne chère, provisions » – 40.36

empery [J] (*emperi, imperi*) < IMPĔRIUM : « empire » – 4.7 ; « autorité » – 18.29, 77.73

« L'*imperium*, terme latin désignant en premier lieu le pouvoir à Rome, civil et militaire, puis la domination par la cité d'un vaste territoire et partant le régime politique à la tête duquel un *imperator* est placé »[999].

[emprenhar] (*emprenhada*) < IMPRAEGNARE : v. tra., « rendre enceinte » – 5.7

[empresa] (*empresas*) – *PRĔSSARE : subst. fem., « dépêche », lettre concernant les affaires publiques – 74.71

empreso – *ĬMPRĔNHĔNDĔRE : subt. fem., « esprit d'entreprise, ambition » – 37.35

endemoniat (*indemonias*) – DAEMON : subst. masc., « démoniaque », possédé par le démon – 3.4, 15.26

[endusir] (*endusit*) < ĬNDŪCĔRE : v. tra., « induire, pénétrer » – 66.49

[enfermar](*enfermat*) – FĬRMARE : v. int., « rester ferme, constant »[1000], s'enfermer dans ses convictions – 48.41

ensa < ĒNSEM : subst., fem., « épée, glaive »[1001] – 3.4

enta < ĬNDE : prép., « vers » – 63.47

Selon Martin D. Glessgen, cette préposition est caractéristique des dialectes situés à l'ouest de Carcassonne (languedocien occidental, béarnais, gascon) : « La plupart des lexèmes dont l'épicentre de l'usage se trouve clairement en territoire gascon connaît par ailleurs une prolongation plus ou moins développée en lang[uedoc] occ[idental] (*ag, enta, loms, marr*) »[1002].

[escapulha] (*escapulhas*) – SPACŬLAM : subst. fem., « cape béarnaise, capulet »[1003] – 70.60

[escofir] (*escofit, escoffit, escoffic, escoffiz*) < *SKŌH- : v. tra., « vaincre » – 21.30, 41.35, 45.41, 56.44

[escopir] (*escopia*)< *EXCONSPUERE : v. tra., « cracher » – 47.41

espicaria – *PĪKKARE : subst. fem., gasc., « chose distinguée » – 71.66

Le verbe *espicar* signifie « désigner particulièrement »[1004].

---

par Peter Grillo, Drawer, The University of Alabama Press, 1984 ; *deviour* apparaît également dans : *Resqueste des bourgeois et habitants de la ville de Paris, a Messieurs du Parlement, sur leur union avec Messieurs les généraux,* Paris, 1649, p. 4.

998 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 30, n. 4.

999 BENOIST Stéphane, « De l'*imperium* à Rome et dans le monde romain », *Rives méditerranéennes*, 58 (2019), pp. 23-40.

1000 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 55, n. 3.

1001 RAYNOUARD François-Juste-Marie, *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine*, 6 volumes, Heidelberg, 1928, vol. III, 128b.

1002 ROHLFS Gerhard, *Le gascon. Étude de philologie pyrénéenne*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970, p. 96, § 379 ; GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », *Revue de Linguistique romane*, 86 (2022), (pp. 35-314), p. 45.

1003 ROHLFS Gerhard, *Le gascon*, *op. cit.*, p. 81, n. 3 ; voir aussi : POUJADE Patrice, *Le voisin et le migrant : Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVIe-XIXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 191-210.

1004 WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. VIII, p. 459.

[espirar](*espirat, espiracio*) < SPIRARE : v. int., « inspirer par Dieu » – 2.3, 15.26

La spiration est « l'acte par lequel le Saint-Esprit procède du Père et du Fils »[1005].

[estier] (*estiers*) < AESTUARIUM : subst. masc., « ruisseau » – 17.28

Contrairement à Henri Courteault et Félix Pasquier qui y voient un nom propre non-identifié[1006], nous serions tentée de traduire *lo castel dels estiers* par « le château d'eau », puisqu'il vient d'être fait mention de *la font comtal*, « la source comtale », et qu'il est question de dîmes et de droit de prémisses. Toutefois, bien que le château d'eau soit connu depuis l'Antiquité, il ne semble pas être employé durant le Moyen Âge. Dans la traduction, nous lui préférons donc le terme de « citerne ».

[estrat (de cresme)] (*estrats*) < EXTRACTUM : synt. nom. masc., « suprême de crème » – 70.61

Henri Courteault et Félix Pasquier[1007] comprennent *estrats de cresme* dans le sens de « plats de crème » et supposent une erreur de la part du copiste ; de notre point de vue, la leçon est correcte et renvoie à une simple spécialité culinaire visant à ne conserver que la meilleure partie de la crème, le suprême[1008].

estremar (*estremada*) < EXTREMARE : v. tra., « retirer » (12.210) ; « voler, dérober » – 12.25, 55.44

estrumen [I] (*estrumens, instrumen*) < ĬNSTRŪMĔNTUM : subst. masc., ici « contrat, titre par écrit établissant des droits » – 11.24, 12.25, 33.34, 74.72

Estrumen peut avoir le sens spécifique de « document original »[1009].

[expellir] (*expellin*) < EXPELLĔRE : v. tra., « chasser » – 32.33

Christian Laux le qualifie de « creacion a partir del latin (classic o vulgar) »[1010].

[excomenjar] (*excomengec, excomenge, excomenjat, excomengat*) < EXCOMMUNICARE : v. tra., « excommunier » – 12.25, 57.44, 58.44

eyssir (*geysshic, eysseguec*) < EXIRE : v. tra., « sortir » – 4.4, 49.41 ; « sortir de procès » – 60.45

[fermansa] [I] (*fermansas, fermances, fermalhes*) – FĬRMARE : subst. fem., « caution, garantie » – 33.34 ; « se rendre caution pour »[1011] – 59.45 ; « fiançailles » – 73.70

fa (per ne) < FACĔRE : syn. v., « pour en faire, pour satisfaire » – 14.26

financo (*finance*) – FĪNĪRE : subst. fem., « paiement, rançon » – 19.29, 50.41, 53.42

[fisar] (*fisavan*) < *FĪDARE : v. trans., « se fier » – 47.41

[1005] *Id.*, t. XII, p. 188.
[1006] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, 20, n. 6.
[1007] *Id.*, p. 81, n. 5.
[1008] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. III, p. 332.
[1009] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubin, 1980, p. 91.
[1010] LAUX Christian, « Trilinguisme latin-occitan-francès cò dels notaris d'Albigès », *Lengas. Revue de Sociolinguistique*, 39 (1996), pp. 37-52.
[1011] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 71, n. 2.

florir (*floric, florin*) < FLORĒRE : v. int., « prospérer, être actif » – 4.5

Cet usage est très fréquent dans les textes latins à caractère historique.

[forn] [I] (*forns*) < FŬRNUM : subst. masc., ici « droit sur la production boulangère » – 17.28

[fossat] (fossats) – FOSSAM : subst. fem., ici « orbites des yeux » – 47.41

[franquesa] [I] (*franquesas, franc*) – FRANK : subst. fem., « franchise, liberté » – 6.12, 29.33

freysse < FRAXINUM : subst. masc., « frêne » – 3.4

[gauzar] (*gauzec*) < AUSARE : v. tra., « oser » – 51.41

gazanhar (*gazanhat*) < *WAIÐANJAN : v. tra., « gagner, remporter » – 7.18, 8.18

[gendarma] (*gendarmas, gendarmos, gens_d_armas*) < GENTEM + ARMAM : subst. masc., « cavalier puissamment armé »[1012] – 2.4, 28.32, 37.35, 40.36, 41.36, 43.40, 52.41, 63.47, 64.47

À propos de l'indécision du copiste sur l'emploi ou non de la forme périphrastique, le commentaire de Dominique Boutet sur l'expression gentilhomme semble pouvoir nous éclairer : « L'emploi de la périphrase avec ses variantes est intéressant à plus d'un titre : il postule une équivalence entre le chevalier et l'armement, entre "chevalier", "home" et "gentil ome", et souligne qu'il n'y a aucune focalisation idéologique sur le terme de "chevalier". »[1013]

genier < JANUARIUM : subst. masc., « janvier » – 15.26, 19.29

gloria (*glorios*) < GLORIAM : subst. fem., « gloire » - 15.26 ; adj. masc., « glorieux » – 1.2, 2.3, 2.4, 3.4, 4.4, 9.20, 9.21, 9.22, 15.26, 16.27, 17.28 :

Comme l'explique Gilles Roques, au Moyen Âge, le terme est surtout employé dans un contexte religieux : « Le mot est emprunté au latin *gloria* "renommée ; honneur ; action glorieuse" mais aussi « orgueil, ostentation », qui a pris à partir du latin biblique […] les sens de « gloire, béatitude (de Dieu) » ; et *gloire* est passé en français avec les sens du latin chrétien. Il désigne donc depuis la *Vie de saint Alexis* « la splendeur, la béatitude de Dieu qu'il partage avec ceux qui lui ont été fidèles pendant leur vie terrestre » d'où les syntagmes usuels *Roi de gloire* (= Dieu), *Jhesu de gloire*, *Dame de gloire* (= Marie), *vergier de gloire* (= le Paradis) »[1014].

gobernador (*gouvernador, gouvern, gobern*) < GUBERNĀTOREM : subst. masc., « chef militaire » – 13.25 ; « maître d'armes »[1015] – 34.34, 45.41 ; « gouverneur », « gouvernement » – 52.41, 57.44, 61.45, 62.45

[1012] D'après le *Dictonnaire du Moyen Français*, *op. cit.* ; disponible en ligne via : http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfAAA.exe?LEM=gendarme;XMODE=STELLa;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;;ISIS=isis_dmf2015.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2015;OO1=2;OO2=1;OO3=-1;s=s082e0c10;LANGUE=FR, date de consultation : le 7 mai 2021.

[1013] BOUTET Dominique, *L'épique au Moyen Âge. D'une poétique de l'Histoire à l'historiographie*, Paris, Champion, 2019, p. 259.

[1014] ROQUES Gilles, « La Réputation dans la langue française : glossaire onomasiologique du Moyen Français », *Médiévales*, 24 (1993), (pp. 45-56), p. 46.

[1015] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, Paris, Perrin, 2007, pp. 25-26.

[griuge](*griuges*) < GRAVEM : subst. masc., « grief, vexation, dommage, tort » – 46.41

hayro (*hayros*) < *HAIGRO : subst. masc., « héron » – 68.57

honor (*honors, deshonor, honos, honorec, honorablemen, deshonor, ondrada*) < HŎNŌREM : subst. fem., « honneur », « honorer » – 4.4, 10.23, 15.26, 51,41, 60.45, 65.48, 67.50 ; « déshonneur » – 56.44; « terre, domaine, possession territoriale » – 14.26, 73.71 :

> Selon Gilles Roques : « L'honneur désigne ce qui fait l'illustration d'un homme dans la société, c'est-à-dire "sa bonne réputation" mais en dépassant cette notion par des nuances, parfois cumulées, de "valeur", de "prestige", de "fiefs", de "largesse", de "victoire" »[1016] ; selon Glyn Sheridan Burgess, l'honneur « n'est jamais une qualité morale pure, une attitude d'esprit, un sentiment intérieur. Honorer une personne, c'est agir et l'action doit être visible, même perceptible à l'oreille. Être honoré, c'est jouir d'un objet qui peut être une fonction publique, une charge ecclésiastique, un fief, un cadeau ou simplement le respect qu'on accorde de façon concrète […] »[1017]. Toutefois, Linda Paterson, concernant la société méridionale des XIIe et XIIIe siècles spécifiquement, établit une distinction claire entre l'*onor* et le *fief* : « *Onor* signifie "terre" ou "territoire" et n'indique rien sur le statut féodal de la propriété. […] Dans les deux textes [*Girart de Roussillon* et la *Chanson de la croisade albigeoise*], il semblerait que le poète et son public pensaient de prime abord en termes de propriété proprement dite plutôt qu'à la manière de la détenir »[1018].

jassia (que) (*ja sia*) – JAM : adv., « bien que »[1019]– 54.43, 57.44

jazento (*jats*) – JĂCĒRE : adj., ici « en couches » en parlant d'une femme – 49.41 ; v. int., « gésir »[1020] – 26.31

[lay] [J] (*lays*) – LĒGĀRE : subst. masc., « légat » – 23.30

leuda [J] < LĬCĬTAM : subst. fem., « leude », droit de passage sur les marchandises – 17.28

liberalomen – LĪBERUM : adv., « volontiers » – 16.27

> En moyen français, peut avoir le sens de « généreusement »[1021], mais dans ce contexte, le texte semble surtout vouloir indiquer que le recours à la force n'est pas souhaité.

[lyesta] (*lyestas*) < *LESTAM (< LĔGĔRE) : subst. fem., « choix » – 30.33

ma (del rey) [J] (*à la, jus la, en la, jus ombra de la*) < MANUM : « sous main du roi » – 23.30, 24.30, 33.34, 43.54, 57.44, 59.45, 60.45, 64.47.

[1016] ROQUES Gilles, « La Réputation dans la langue française », *op. cit.*, p. 46 ; ouvrage cité : BURGESS Glyn Sheridan, *Contribution à l'étude du vocabulaire précourtois*, Genève, Librairie Droz, 1970.
[1017] BURGESS Glyn Sheridan, *Contribution à l'étude du vocabulaire pré-courtois*, Genève, Droz, 1970, p. 89
[1018] PATERSON Linda, *Le monde des troubadours. La société médiévale occitane – 1130-1300*, traduction de Gérard Gouiran avec la collaboration de Philippe Martel et Max Chaleil, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999 (1995), p. 24.
[1019] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 21, n. 5.
[1020] *Id.*, p. 29, n. 6.
[1021] D'après le *Dictionnaire de Moyen Français, op. cit* ; disponible en ligne via : http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfAAA.exe?LEM=lib%E9ralement;XMODE=STELLa;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;;ISIS=isis_dmf2015.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2015;OO1=2;OO2=1;OO3=-1;s=s0a580810;LANGUE=FR, date de consultation : le 6 mai 2021.

Encore aujourd'hui, l'expression « mettre sous main de justice » signifie qu'une personne ou ses biens sont placés sous l'autorité de la justice, c'est-à-dire qu'une personne est incarcérée ou que ses biens sont saisis[1022]. En 33.34 et 57.44, mentionnons les dittologies *en ma sequestra jos la ma del rey* et *sequestrar et mettre en la ma del rey*.

malautia < MALE- + HABITUM : subst. fem., « maladie » – 20.29, « maladrerie, léproserie » – 40.36

maluransa < MALE + AUGŪRIUM : subst. fem., « infortune, malheur, mauvais sort » – 19.29

mas (*masatges*) < MANSUM : subst. masc., « mas », bâtiment d'habitation et d'exploitation rural typique du Midi – 25.31, 33.34, 84.85 ; « mas », « hameau, ensemble de mas » – 77.73, 35.34 :

maytat < MĔDIĔTĀM : subst. fem., « moitié » – 10.23, 17.28, 48.41, 60.45

medeys < METĬPSEM : adj., « même, propre » – 12.25, 54.43, 58.44, 71.65

[menestier] (*menestiers*) < MĬNĬSTERIUM : subst. masc., « personne de métier » – 71.63

mer < MĔRUM : adj. masc., « pur », par opposition à « mixte » – 77.73

mezel (*mezels mesels, meselias*) < MĬSĔLLUM: subst. masc., « lépreux » – 39.36 ; « léproserie » – 40.36

miyansan < MĔDIANTEM : adv., gasc., « au moyen de » – 59.45

La forme *miyansan* est très vraisemblablement l'équivalent de l'ancien béarnais *mieyansant*, attesté par le *FEW* dans le sens de « moyennant », « au moyen de »[1023].

[moli] [J] (*molis*) < MOLINUM : subst. masc., « moulin » – 41.36 ; « droit sur la production céréalière » – 17.28

[molgare] (*molgares, molgaires*) – MELGUEL: adj., « melgorien » – 17.28, 20.29, 24.39

Le sou melgorien est un denier d'argent issu des comtes de Melguel et usité dans le comté de Foix.

muech < MŎDIUM : subst. masc., « muid » – 16.27

Le muid est une mesure de capacité pour les liquides et les grains ; l'expression mi-muid est répertoriée à partir du XVe siècle[1024].

[muscar] (*muscado*) – MUŠK : v. tra., « parfumer » – 70.62āā

[mytjanne] (*mytjanne*s) < MEDIANUM : adj., « médian, qui est au milieu » – 77.73

nautessa < ALTITIAM : subst. fem., « hauteur, taille » – 75.72

nebot < NĔPŌTEM : subst. masc., « neveu » – 7.18, 20.29, 52.41

[negar](*neguen*) < NĔCARE : v. tra., « noyer » – 51.41

[oblia] (*oblias*) – OBLATUM : subst. fem., « pâtisserie » – 71.64

orb (*orbs*) < ŎRBUM : subst. masc., « aveugle » – 3.4, 15.26

[1022] Définition offerte par le CNRTL : https://www.cnrtl.fr/definition/saisir, date de consultation : le 13 novembre 2021.

[1023] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, vol. 6/1, p. 576 ; RONJAT Jules, *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, 4 volumes, Genève – Marseille, Slatkine – Laffitte, 1980, t. II, pp. 137-138, § 297.

[1024] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, vol. 6/3, p. 12 ; *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 18, n. 5.

ordonnanco [J] (*ordonnancos*) < ŌRDINĀTIŌNEMEM : subst. fem., « fors » – 1.1 ; « disposition ordonnée » – 70.62

[ostarda] (*ostardas*) < AVIS TARDAM : subst. fem., « outarde » – 69.57

pal < PALUM : subst. masc., « palissade » – 51.41

[palificat] (*palificatz*) – PARALYSEM : adj., « handicapé » – 15.26

panar (*panan*) – PANNUM : v. tra., « voler, dérober » – 50.41

[parar] (*par*) < PARĒRE : v. int., « paraître » – 44.40

pariage [J] (*pariatge, pariaatge*) < PARITĀTICUM : subst. masc., « paréage, union juridique » – 16.27, 25.31, 77.73

[pasti] (*pastis*) < *PASTĪCIUM : subst. masc., « pâté » – 68.56

pecunia < PECUNIAM : subst. fem., « somme d'argent comptant » – 40.36

penjar (*penjan*) < *PĔNDĬCARE : v. tra., « pendre » – 57.44, 70.60

[pessejar] (*pessejat, pessejats*) – *PĔTTIA : v. tra., « mettre en pièces, déchirer » – 5.7, 56.44, 60.45

[pigassa] (*pigassas*) – PĪCUM : subst. fem., « hache » – 27.31

pla (a) [J] (*ple, a*) < PLATTUM : adv., « distinctement », sans contestation possible – 10.23, 15.26, 20.29, 34.34, 41.36, 74.72

[plasse] (*plasses*) < PLATEAM : subt. fem., ici « forteresse, ville de guerre » – 10.23

polvera < PŬLVEREM : subst. fem., « poudre » – 40.36, 48.41

port < PŎRTUM : subst. masc., « port » – 8.18, 36.34, 41.36 ; « passage de montagnes » – 75.72, 76.72

potestat [J] < POTESTĀTEM : subst. fem., « puissance publique » – 26.31

> Dans le droit romain, la *potestas* désigne le « pouvoir d'essence coercitive, qui accord[e] le droit de commander, juger, punir et contraindre »[1025], par opposition à l'*auctoritas*, qui désigne « la puissance d'essence immatérielle, procéd[ant] du rite de la consécration »[1026] ; les différentes occurrences du droit romain (*consul, imperium*, etc.) présentes dans les *Chroniques romanes* nous laissent penser qu'Arnaud Esquerrier connaissait les nuances juridiques liées à ces termes, comme le confirme ce passage où *potestat* semble à la fois désigner l'armée du roi – la *puissanco*, la capacité numérique et les moyens techniques déployés – mais aussi son pouvoir de domination, son aptitude à infléchir la résistance des Turcs et des Sarrasins.

[pozo] (*pozos*) < PŌTIŌNEM : subst. fem., « potion, poison » – 40.36

premissas [J] (*premissias*) < PRĪMĬTIAS : subst. fem., « droit de prémices » – 12.25, 18.28

[1025] JEGOU Laurent, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 47/185 (2004), (pp. 37-55), p. 38 ; voir également : BARRAQUÉ Jean-Pierre et LEROY Béatrice, *La Majesté en Navarre et dans les couronnes de Castille et d'Aragon à la fin du Moyen Âge*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2011, p. 8 ; GUERREAU Alain, *Le féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980, p. 181.

[1026] *Ibid.*

Droit sur les premiers fruits, la moisson et sur les agneaux du village[1027].

[prezo] (*prezos*) < PRĔHĒNSIONEM : subst. fem., « prison » – 52.41

proda (*prop, al pus*) < *PRŎPEANUM : subst. masc., « proche » en parlant de parenté – 53.42 ; loc. adv., « au plus près de » – 62.45

[proensa] (*proensas*) < PROVĬNCIAM : adj., ici « proche » – 15.26

prolixitat < PROLIXITĀTEM : subst. fem., « postérité » – 8.18 ; « longue durée du discours » – 9.18, 43.40

L'application de *prolixitat* à une lignée – même s'il s'agirait d'un hapax – pourrait signifier la longue durée de la famille, d'autant plus si nous tenons compte de la proximité entre les syntagmes latins PROLIXUM, « de manière diffuse », et PRŌLEM, « postérité »[1028].

pug (*puch*) < PŬTEUM : subst. masc., « puits » – 75.72, 79.78

[pujar] (*puja, pugec*) – PŎDIUM : v. tra., « monter à cheval » – 46.41 ; « monter, s'élever » – 75.72, 76.72

raoust – GŬSTUM : subst. masc., « met qui réveille l'appétit » – 68.57

[ratiffiquar] (*ratiffiquec*) < RATIFICARE : v. tra., ici « valider par un type d'acte diplomatique précis » – 20.29

retenia – RĔTĬNĒRE : subst. fem., « réserve » – 35.34, 41.36, 62.45

[rolle] (*rolles*) < RŎTŬLUM : subst. masc., ici « bûche de gâteau » – 71.64

rossi < *RŬNCINUM : subst. masc., « roncin » – 71.65

[rostida] (*rostidas*) < *RAUSTJAN : subst. fem., « morceaux de pain grillé » – 68.55

Henri Courteault et Félix Pasquier précisent que ces croûtons se trempaient dans l'hypocras[1029].

sabble < SOBOL' : adj., « noir » dans le vocabulaire héraldique – 32.33

rier (sa en) (*derrier, al*) < RĔTRO : loc. adv., « jadis, autrefois » – 1.1, 1.2, 35.34 ; loc. adv., « à la fin » – 21.30 ; ajd., « dernier » – 25.31, 26.31

À propos de l'expression *sa en rier,* « autrefois », le dictionnaire de Frédéric Godefroy répertorie, pour le domaine oïlique, l'entrée *ca en arrere* presque exclusivement dans des extraits issus de textes diplomatiques[1030].

salir (*salia, salian*) < SALĪRE : v. int., « surgir, jaillir » – 70.62

salvagine – SILVĀTICUM : subst. fem., « gibier, bête sauvage » – 68.57

senal < SENATUM : subst. masc., « sorte de magistrat » – 33.34, 38.35 :

Pour expliquer le passage du suffixe *-at* à *-al* qui ne marque pas de distinction sémantique entre « sénat » et « sénateur », Gilles Roques expose deux hypothèses : « le mot *senal* qui représente, soit,

---

[1027] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, vol. 9, p. 380.
[1028] *Id.*, vol. 9, p. 440
[1029] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 80, n. 2.
[1030] GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris, 1883-1902, t. I, p. 767.

comme le veut le *FEW*, un étymon distinct, *sinwald* (anfrk.), soit une altération de *sénat* par une simple substitution du suffixe ; nous penchons plutôt pour cette dernière hypothèse étant donné que le mot s'applique aussi au sénateur romain et qu'il a la même extension géographique que *sénat* »[1031].

[senglar] (*senglars*) < SĬNGŬLĀREM : subst. masc., « sanglier » – 68.56

sequella < SEQUELAM : subst. fem., « troupe » – 46.41, 56.44

serra < SĔRRAM : subst. fem., gasc., « crête en dos d'âne et dentelée, sommet isolé et de forme allongée[1032] – 75.72, 76.72

sindic [J] < SYNDICUM : subst. masc., « syndic », orateur chargé de la défense d'une loi » – 50.41

Dans les États du Béarn, représentant de l'assemblée devant le prince et fonction juridique la plus prestigieuse[1033].

sobiro (*sobiros*) < *SUPĔRANUM : adj., « supérieur, souverain » – 49.41, 75.72

[sobremotar] (*sobremotavan*) < SUPER + *MONTARE : v. tra., « sortir de son lit », en parlant d'un fleuve ou d'une rivière – 38.35

sougre < SŎCERUM : subst. masc., « beau-père » dans le sens de père de l'époux/se – 33.34

sperancia – SPERARE : subst. fem., ici « confiance » – 36.34

[suffragan] [J] (*suffragans*) < SUFFRAGANEUM : adj., « évêque qui dépend d'un siège métropolitain » – 7.18

« Il qualifie également, à partir du XIIIe siècle, des religieux cisterciens ou mendiants ayant reçu la consécration épiscopale, au titre d'un siège en Orient ou en Afrique, qu'ils ne peuvent occuper en raison de la présence des infidèles ; ils assurent alors les fonctions pontificales à la place ou aux côtés d'un évêque ordinaire. Apparus en Angleterre et en Germanie dans les plus vastes diocèses, ces suffragants, sans pouvoir de juridiction, ne se rencontrent en Italie, en Espagne ou en France, qu'au XVe siècle, et encore, dans ce dernier pays, pour un tiers des diocèses seulement. L'institution traduit une tendance à l'éclatement de la fonction épiscopale. »[1034]

tard (a) < TARDUM : loc. adv., « à peine » – 5.7

taula (*taulas*) < TABULAM : subst. fem., « table » – 68.52, 68.53, 70.61 ; *tener taula* : syn. verb., « donner, assurer le repas » – 65.48.

tenement [J] (*tenencia*) – TĔNĒRE : subst. masc., « tènement, chasement » (voir *casal*)– 76.72 ; subst. fem., « maintenance, régence » – 66.49.

[1031] ROQUES Gilles, « Notes de lexicographie française », *Romania*, 100/397 (1979), (pp. 108-117), p. 116.
[1032] MISTRAL Frédéric, *Lou Tresor*, *op. cit.*, t. II, p. 884.
[1033] BIDO-GERMA Dominique, "The Specific Features of Medieval Notaries North and South of the Pyrenees: The Example of Béarn", in *Imago temporis. Medium Aevum,* 2011/ 5, pp.175-191.
[1034] *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la direction d'André Vauchez et avec la collaboration de Catherine Vincent, 2 volumes, Paris, Éditions du Cerf, 1997, t. II, p. 1468 ; voir également : *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 5, n. 2.

termini (*terminis, terminals*) – TERMINARE : subst. masc., « frontière » – 14.26

[tet] (*tets*) < TECTUM : subst. masc., « toit » – 65.48

[traitar] (*tractat, tractes, traitet*) < TRACTARE : v., « traiter, négocier des accords » – 11.24, 36.34, 60.45 ; « semer des embûches, tendre des pièges »[1035] – 46.41 66.49

traves < TRANSVĔRSUM : gasc., subst. masc., « ravin » – 76.72

[touquar] (*touquant*) – TOKK- : v. tra., ici « jouer d'un instrument de musique » – 52.41

ubertura < APERTŪRAM : subst. fem., « ouverture » – 61.45 :

> Selon le *FEW*, *faire ouverture à quelqu'un* signifie littéralement « rendre sa place à quelqu'un »[1036] ; nous avons traduit par « traiter », car il nous semble que dans le contexte de la phrase, il faut comprendre que les sujets étaient tenus de témoigner au seigneur étranger le même respect qu'ils auraient eu pour leur propre seigneur.

veloz < VĬLLŌSUM : subst. masc., « velours » – 71.63

venir (*vengut, vengutz, venguet, venguec, venen, venian, vengen, vengoren*, *revenguec, endevenguec, sobrevenir, convengut, convenia, convenanco, à tout venent*) < VĔNĪRE : v. int., « venir, arriver » – 1.2, 7.18, 8.18, 12.25, 19.29, 22.30, 25.31, 28.32, 49.50, 51.41, 56.40, 59.45, 60.45, 73.70 ; v. int., ici « revenir vivant » – 5.7 ; « arriver, avoir lieu, se passer » – 51.41, « revenir à quelqu'un » – 53.42 ; v. int., « surgir, arriver inopinément » – 49.41 ; v. tra., ici « promettre » – 21.30, 48.41 ; subst. fem., ici « convention » (en dittologie avec *concordanco*) ; synt. nom., « à tous ceux qui se présentent » – 65.48, 72.69

viatge (*voyatge*) < VĬATICUM : subst. masc., « voyage » – 42.36 ; subst. masc., « pèlerinage » – 18.29

vicegeren [I] < VICE + GĔRENTEM : subst. masc., « représentant »[1037] – 23.30

vultor < VŬLTŬREM : subst. masc., « vautour » - 58.67

[1035] *Id.*, p. 78, n. 9.
[1036] WARTBURG Walther (von), *op. cit.*, t. XXV, p. 3b.
[1037] *Id.*., p. 18, n. 3.

Index onomastique

Cet index poursuit un double objectif : d'une part, d'ordre socio-linguistique, puisque comme l'explique Martin D. Glessgen, « dans une logique d'évolution de la langue, les deuxièmes et troisièmes noms de personne (surnoms, noms de famille) […] se forgent au Moyen Âge tardif. Les sources documentaires fournissent ici des renseignements sur certaines évolutions socio-culturelles en cours »[1038] et se révèlent donc d'une importance primordiale. D'autre part, d'ordre historique, puisque chaque entrée a fait l'objet d'une recherche visant à proposer un appairage historique. Selon cette double perspective, cet index rassemble des titres de nature diverse, impliquant non seulement les noms explicites et les surnoms mais aussi les fonctions et/ou les rangs occupés (*comte de*, *bailliz de*). Sont aussi répertoriés les noms de collectif, que ce soient ceux de peuples (*Cartaynis*, *Gots*), de groupements idéologiques (*Arriats, Pastorels*) ou de famille (*Orcis*). En revanche, nous n'opérons pas de distinction entre personnages historiques et fictifs, car celle-ci pourrait se révéler anachronique en regard de la conception de l'auteur au XVe siècle.

Les vedettes – en gras – sont organisées dans l'ordre alphabétique et sont respectueuses de la graphie du texte : après la vedette suivent, entre parenthèses et en italique, les variantes graphiques du nom propre et/ou les autres titres employés pour désigner la même personne ; s'ajoute la référence au texte, toujours selon le système numéro de page *point* numéro de paragraphe (déjà employé dans le Glossaire). L'identification de la personne est résolue par la mention de son nom en français moderne avec, dans la mesure du possible, des précisions quant à sa fonction ou à son rang ; entre parenthèses, nous signalons le siècle de vie[1039] ou, quand cela est possible, la date de sa mort, derrière le sigle †. Si la scène scientifique (que ce soient Félix Pasquier et Henri Courteault ou Hélène Biu, par exemple) a apporté des compléments intéressants à propos de certains personnages, nous les citons à la suite de la notice. En cas de personnes identifiées en fonction d'un toponyme (exemple : roi de France), nous avons ajouté une seconde entrée, relative au toponyme en question ; sous cette entrée sont rassemblés tous les renvois aux noms de personnes attachées à ce lieu (exemple : France – roi de France, connétable de France, sénéchal de France, etc.).

[1038] GLESSGEN Martin D., « L'écrit documentaire », *op. cit.*, p. 19.

[1039] L'ouvrage suivant nous a été d'une aide précieuse : ANSELME Augustin *et alii*, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France*, Paris, Compagnie des Libraires, 1726 (3e édition).

L'objectif de cet index est d'offrir la liste exhaustive des noms propres mentionnés dans la chronique d'Arnaud Esquerrier. Nous espérons ainsi que son utilisation pourra s'opérer dans les deux sens : d'une part, du texte vers l'index, pour éclairer le lecteur sur les personnages mis en scène ; d'autre part, de l'index vers le texte, pour permettre au chercheur de retrouver l'attestation d'un nom. À ce titre, certaines vedettes étant restées sans identification faute d'information suffisante, nous gardons espoir que la recherche ultérieure puisse compléter ces données encore incertaines.

A

Agnes de Foix – 30.33, 31.33 : Agnès de Foix, comtesse de Bigorre (XIIIe s.)

Agnes de Navarre – 45.41 : Agnès de Navarre, comtesse de Foix, épouse de Gaston III de Foix, dit Fébus († 1396)

Agosty (*Augustin, sanct*) – 4.5, note 6 : saint Augustin, Pair de l'Église († 430)

Aladays – 9.21, 9.22, 10.23 : Adélaïde, dame de Carcassonne, épouse de Roger Ier de Carcassonne (fin X^e- début XIe s.)

Alamanha [Allemagne]
- empereur : voir Emperador d'Alamanha (l')
- routier : voir Petit Mesqui Jonas Orgas d'Alamanha (lo)

Alaricus (*Alaric, rey des Gots et des Arriats, rey des Gots*) – 2.4, 3.4 : Alaric II, roi des Wisigoths (VIe s.)

Alenso, Lanso [Alençon] – duc : voir Duc de Lanso (lo)

Alianor de Comenge – 44.40, 45.41 : Aliénor de Comminges, comtesse de Foix, épouse de Gaston II de Foix († 1373)

Alias de Peyragort – 36.34 : Élie de Périgord, comte de Périgord (fin XIIe-début XIIIe s.)

Alfonso de Poytou (*Alfonco fray del rey*) – 22.30, 25.31, 26.31 : Alphonse de Poitiers, comte de Poitiers († 1271)

Almanor de Corduba, lo – 8.18 : l'Almanor de Cordoue, personnage épique légendaire des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe siècle)

Amiel – 15.26 : Amelius Raymond du Puy, évêque de Toulouse (XIIe s.) ?

Ampurias [Empúries] – comte : voir Peyre (2)

Ancelain de Rickemont – 13.25 : en réalité, Anselme de Ribemont, comte d'Ostrevent (XIe s.)

Anchise – note 62 : Anchise, roi des Francs (VIIe s.)

Andonx [Andoins] – seigneur : voir Seignor d'Andonx (lo)

Anglaterra [Angleterre]
- roi(s) : voir Guilhem (2), Henric, Rey d'Anglaterra (lo)
- chef militaire : voir Bastard d'Anglaterra, (lo)

Anjou et Mayno [Anjou et Maine]
- comte(s) : voir Carles Biron, Comte de Mayno (lo), Comte de Valoys (lo)

Antony (*Antonin*) – 4.5, 14.26, note 8 : saint Antonin, protecteur de la ville de Lézat (IVe s.)

Arago [Aragon]
- roi(s) : voir Fernando, Jacmes d'Aragon, Johan (5), Johan de Navarra, Marti d'Arago, Peyre d'Arago (1), Peyre d'Arago (2), Rey d'Aragon (lo), Rey de Cicilha (lo)
- reine : voir Johana (1)
- chevalier(s) : voir Revolhedo

Archimbaud de Graili (*Archimbault*, *Grailli, comte de Foix*) – 54.42, 54.43, 55.43, 55.44 : Archambaud de Grailly, vicomte de Béarn et – selon la chronique – quatorzième comte de Foix († 1412)

Archimbault – 55.43 : Archambaud de Navailles, seigneur de Navailles (XVe s.)

Archipreste de Savartes – 4.6 : archiprêtre de Savarthès, délégué à la tête de la circonscription de Savarthès, appartenant au diocèse de Foix (XVe s.)

Armanhac [Armagnac]
- comte(s) : voir Carles (5), Comte et comtessa d'Armanhac, Johan (3), Johan d'Armanhac, Mathia
- comtesse : voir Guilhalma
- vassaux : voir Falga (cels de), Fortic de Santaralha, Gayssiot de Castelnau et Moncamp et Bilsera, Guilhem Feriol, Johan Lantar Montesquiu, Roger d'Aspet, Seignor de Castelnau et Moncamp et Bilsera (lo), Seignor de Pontenas. [Seignor] de Sempsac (lo), Simiel de Campagna, Sindic de Latrau (lo), Turto (sels de)
- sénéchal : voir Seneschal d'Armanhac (de Ribera)

Arnaud Guilhem – 51.41 : Arnaud Guilhem, le texte le présente comme le frère de Fébus, mais il s'agit en réalité du frère du comte d'Armagnac (XIVe s.) ; Froissart en parle dans le *Livre II* de ses Chroniques, au chapitre VII

Arnaud de Montagut – 42.37 : Arnaud de Montégut, chevalier et vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Arnaud Squerrier (*Arnaud Escarier*) – folio de garde, 63.45 : Arnaud Esquerrier, trésorier et historiographe de Gaston IV, auteur de la chronique († après 1461)

Arnauld de Bellanda – 7.18 : Hernaut de Beaulande, personnage épique légendaire

essentiellement connu en tant que fils de Garin de Monglane et père d'Aymeri de Narbonne (IXe s.).
Arnauld de Carcassonna – 9.19, 9.20 : Arnaud de Carcassonne, seigneur de Carcassonne, grand-père du premier comte de Foix, Bernard Roger (Xe s.)
Arnauld d'Espagna – 28.32 : Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans (XIVe s.) ; Henri Courteault et Félix Pasquier précisent que Eschivat « confia à Roger IV, comte de Foix, en novembre 1257, la ville de Saint-Girons et le Nébouzan, jusqu'à ce qu'Arnaud d'Espagne, fils de Roger de Comminges, son vassal, à qui ce pays appartenait, eût atteint l'âge de vingt-cinq ans »[1040].
Arnava – seigneur : voir Guilhem d'Arnava
Arnhac [Arignac] – seigneur : voir Seignor d'Arnhac (lo)
Arpin de Borges – 13.25 : Odon Arpin de Bourges, vicomte de Bourges (XIIe s.)
Arriats – 2.4 : Ariens, partisans de l'arianisme, hérétiques
Arros [Arros] – seigneur : voir Seignor d'Arros (lo)
Arsenda (1) – 9.19, 9.20 : Arsinde, épouse d'Arnaud de Carcassonne, grand-mère du comte de Foix Bernard Roger (Xe s.)
Arsenda (2) – 14.26, 15.26, 16.27 : Arsinde, comtesse de Foix, épouse de Roger Ier de Foix (XIe s.) ; Henri Courteault et Félix Pasquier affirment, sur la base d'une lettre adressée par Roger Ier à Hugues abbé de Cluny vers 1060, qu'elle portait le nom d'Amica[1041].
Artoys (Artois) – comte(s) : voir Robert d'Artoys (1), Robert d'Artoys (2).
Artus de Bretanha (*roy de Bretagne*) – 4.5, note 10 : Arthur de Bretagne, roi breton mythique qui aurait assuré la défense de ses territoires face aux envahisseurs germaniques et dont la figure a servi de terreau au développement de la légende arthurienne, tout au long du Moyen Âge (Ve – VIe s.).
Astarac [Astarac] – comte : voir Santrailhe
Aston [Aston] – seigneur : voir Seignor d'Aston (lo)
Atanasy (*sant*) – 4.5 : saint Athanase (IVe s.)
Atho – 5.7 : Aton de Béziers, fondateur de l'abbaye de Lézat (fin IXe- début Xe s.)
Aubert – 6.11 : Aubert ou Charibert, roi des Francs (VIe siècle) ?
(*Aymeri*) – 7.18, 8.18 : Aymeric de Narbonne, personnage épique légendaire tiré des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe s.)
Auge de Malovesina – 42.38, 43.40 : Augier de Mauvezin, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Aurenge [Orange] – prince : voir Prince d'Aurenge
[Avignon]
- pape avignonnais : voir Pey de Luna
- cardinal avignonnais : voir Pey (2)

Aymeric de Narbonna (2) – 55.44 : Aymeric de Narbonne, vicomte de Narbonne (XIVe s.)
Aymeric de Roquafort – 42.38, 43.40 : Aymeric de Roquefort, chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Azemar de Gramont – 43.39 : Azémar de Gramont, chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Azemar de Monlaur – 42.38, 43.40 : Azémar de Montlaur, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

B

Bailliz de Lyo – 64.47 : le Bailli de Lyon ; Théaulde de Valpergue, l'un des chefs militaires principaux des armées de Louis XI (XVe s.) ?
Barbasa [Barbazan] – seigneur(s) : voir Manaud de Barbasa, Seignor de Barbaza (lo), Simiel de Campagna
Barsalona
- comte(s) : Ramond (2), Ramond (5), Roger (1)
- comtesse(s) : Contessa de Catalongna (?)

Bastard d'Anglaterra (lo) – 61.45 : le Bâtard d'Angleterre, chef militaire anglais lors de la Guerre de Cent Ans († 1453)
Bastard de Borbo (lo) – 60.45 : le Bâtard de Bourbon, capitaine de routiers, qui saccage la sénéchaussée de Toulouse lors de l'un des conflits entre Foix et Armagnac (XVe s.)
Baudon de Flandres – 12.25 : en réalité, Florent Ier, comte de Frise occidentale (XIe s.) ; l'auteur le confond avec l'un des Baudouin de la lignée des comtes de Flandre.
Baudon de Ribamont – 13.25 : Baudoin de Ribemont, comte de Ribemont (XIe siècle)
Baudoyn – 13.25, note 32 : Baudoin de Boulogne, roi de Jérusalem († 1118)
Bazilhac – 50.41 : le seigneur de Bazillac (XIVe s.)
Bearn [Béarn] :

[1040] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 32, note 5.

[1041] *Id.*, p. 15, note 4.

- vicomte(s) : voir Gaston (1), Gaston (2), Gaston (3), Gaston (4), Gaston (5), Gaston (6), Gaston de Bearn, Gaston de Moncada, Guilhem (1), Guilhem de Moncada, Johan (4), Mathieu (1)
- vicomtesse(s) : voir Agnès de Navarre, Alianor de Comenge, Blanqua de Foix, Isabel, Johana (2), Johana d'Arago, Johana d'Artoys, Leonor, Marguarida
- sénéchal : Seignor de Miussens (lo)

Beatrix (*la Gaya Armenhaguesa*) – 52.41 : Béatrice d'Armagnac ; épouse du fils de Gaston Fébus († 1410)

Beatrix de Bezers – 11.25, 13.25, 14.26 : en réalité, Garsinde de Bigorre[1042], comtesse de Foix ; épouse de Bernard Roger (XIe s.)

Benaduc – 5.7 : Benoît, vicomte de Toulouse (IXe-Xe s.)

Bergonha – duc(s) : voir Duc de Bergonha (lo) et Louifs del linatge de Borgonha

Bernard (1) (*Bernat, comte de Foix, seignor dels Foixens, bon comte*) – 8.18, 10.23, 11.24, 11.25, 12.25, 13.25, 14.26 : Bernard Roger, premier comte de Foix († 1034)

Bernard (2) (*sant*) – 16.27 : saint Bernard, abbé de Clairvaux († 1153)

Bernard Atho – 14.26 : Bernard Aton IV Trencavel, seigneur de Carcassonne (XIIe s.)

Bernard de Durfort, de Savardu (*Bernard de Durfort*) – 42.38, 43.40 : Bernard de Durfort et de Saverdun, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Bernard de Villanova – 42.38 : Bernard de Villeneuve, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Bernat de Lagrassa (*abbat*) – 22-23.30 : Bernard de Lagrasse, abbé de Lagrasse († 1256)

Berta – 12.25, note 31 : Berthe de Hollande ou de Frise, reine des Francs ; répudiée de Philippe Ier (XIe s.)

Bertranda (*comtessa de Angers*) – 12.25 : Bertrade de Montfort, reine des Francs ; seconde épouse de Philippe Ier (XIIe s.)

Bertrand de la Ilha – 42.37 : Bertrand Ier de L'Isle-Jourdain, comte de L'Isle-Jourdain ; vassal et chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Bertrand de Sainct-Celsi – 43.38 : Bertrand de Cheust, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Bertrand de Sainct-Daix – 43.38 : Bertrand de Saint-Dax, vassal et chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Bertrand Saquet – 43.39 : Betrand Saquet, chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Begorra/Bigorra [Bigorre]

- comte : voir Esquivat
- comtesse : voir Agnes de Foix
- sénéchal (?) : voir Sainct-Gaixia d'Aura

Bezers [Béziers]

- vicomte : voir Ramon Trenquebailh
- vicomtesse : voir Mengard

Birnat Soquet – 42.37 : Bernard Saquet, vassal et chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.) ; possiblement lié à Bertrand Saquet

Blanqua d'Alborega – 55.44 : en réalité, Béatrice d'Arborée, épouse d'Aymeric VI de Narbonne (XIVe s.)

Blanqua de Foix – 39.35 : Blanche de Foix, épouse de Jean II de Grailly ; fille de Gaston Ier de Foix-Béarn (XIVe s.)

Blanquafort – 58.45 : Guy de Blanchefort, chambellan de Charles VII († 1460) ; H. Courteault et F. Pasquier précisent qu'Arnaud Esquerrier « est un des rares chroniqueurs qui parlent de l'affaire de Mesplède, laquelle eut, semble-t-il, un grand retentissement dans le Sud-Ouest »[1043].

Blanquo (*regina*) – 27.31 : Blanche de Castille, reine de France (†1252)

Blois – comte : voir Esteve de Blois

Borbo : voir Duc de Borbon (lo), Bastard de Borbo (lo)

Borbonna [Boulbonne] ? – abbé : voir P[ons] de Borbonna

Borges [Bourges]

- vicomte : voir Arpin de Borges
- évêque : Guilhem (3)

Borreilh – 8.18, 29.33 : roi Borrel, personnage épique légendaire des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe s.)

[Boulogne] – comte : voir Ostacy

Bounsen – 36.34 : Brunissinde de Foix ; fille de Roger Bernard III de Foix (XIVe s.)

Bounsen de Cardonna – 25.31, 27.32 : Brunissinde de Cardona, comtesse de Foix ; épouse de Roger IV (XIIIe s.)

Bounsen de Castelbo — 21.30, 24.30, 25.31 : en réalité, Ermessende de Castelbon, comtesse de Foix ; épouse de Roger Bernard le Grand (XIIIe s.)

Brece (*Brice, sant*) – 2.4, note 2 : saint Brice (Ve s.)

[1042] *Id.*, p. 13, n. 2.

[1043] *Id.*, p. 70, note 3.

Bretanha [Bretagne] – roi : voir Artus de Bretanha, Merly

C

Candale [Candale] – comte : voir Comte de Candale (lo)

Capitani de Ongria, lo – 27.31 : Maître Jacques de Hongrie, chef de la croisade des Pastoureaux (XIIIe s.)

Carcassonna

- seigneur(s): voir Arnauld de Carcassonna, Bernard Atho, Ramon Trenquebailh, Ramond (2), Ramond Trenquebeilh, Roger (1), Roger (2)
- dame(s): voir Aladays, Arsenda (1), Mengard
- évêque : voir C[larin] de Carcassonna
- sénéchal : voir Simo Brisatesta

Cardinal de Sanct-Angel, lo (*legat, legat del papa, legat de part del papa*) – 22.30, 23.30 : Romain de Saint-Ange ou Romano Bonaventura, légat du pape (XIIIe s.)[1044]

Cardona

- comte : voir Comte de Cardona et de Pailhas
- comtesse : voir Esclarmonda (1)

Carles (1) – 36.33 : Charles de Valois, comte de Valois ; second fils de Philippe III, non le premier († 1325)

Carles (2) – 6.13 : Charles IV, roi de France († 1328)

Carles (3) – 55.44 : Charles III de Navarre, roi de Navarre († 1425)

Carles (4) (*Charles, rey de Franco*) – 6.14, 58.45, 60.45, 61.45, 64.47, 65.49, 67.50, 73.70, 73.71, 74.712, note 119 : Charles VII, roi de France († 1461)

Carles (5) – 59.45, 64.47 : futur Charles Ier d'Armagnac, comte d'Armagnac († 1497)

Carles Biron – 26.31 : Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis († 1285)

Carles d'Armanhac – 63-47 : Charles Ier d'Armagnac (XVe s.).

Carles l'Emperador – 6.13 : Charles III le Gros ? ; empereur carolingien (IXe s.)

Carles le Simple – 6.13 : Charles le Simple, roi des Francs († 929)

Carles Magnes (*Charlemagne, rey de Franco, emperador de Roma*) – 6.13, 7.18, 8.18, 29.33, 30.33, note 62 : Charlemagne, roi des Francs, empereur carolingien († 814)

Carles Martel (*rey de Franco, payre del rey Pepi*) – 6.12, 29.33, note 62 : Charles Martel, duc des Francs († 741)

Cartaynis, los – 28.32 : Cathay, ancien nom donné au peuple mongol (nord de la Chine), tel que popularisé par Marco Polo dans son *Devisement du monde*[1045]

Castel-Bayard – 50.41 : comte de Castelbajac (XIVe s.)

Castelbo [Castelbon] :

- vicomte : voir Mathieu (1), Roger Bernard (2), Roger Bernat de Foix
- vicomtesse : voir Girauda de Navalhas, Isabel

Castelnau [Castelnau] – seigneur(s) : voir Gayssiot de Castelnau et Moncamp et Bilsera, Seignor de Castelnau et Moncamp et Bilsera (lo)

Castel-Verdu [Château-Verdun] – seigneur : voir Pey Arnaud de Castel-Verdu

Caton de Landorda – 51.41 : en réalité, Ratier de Landorthe, seigneur de Landorthe (XIVe s.)

Cecilla (1) – 17.28, 18.29 : Cécile Trencavel, comtesse de Foix ; épouse de Roger Bernard le Gros (XIIe s.)

Cecilla (2) – 24.30 : Cécile de Foix, vicomtesse d'Urgell ; fille du comte Roger-Bernard II de Foix (XIIIe s.)

Cecillia/Cicilha [Sicile] :

- roi(s) : voir Peyre d'Arago, Rey de Cicilha (lo)
- reine: voir Regina de Cecilla (la)

C[erebrun] de Coserans (*avesque*) – 22.30 : Cerebrun de Couserans, évêque de Couserans (XIIIe s.) ?

Cheust – seigneur : voir Bertrand de Sainct-Celsi.

Childebert (1) – 6.11 : Childebert Ier, roi des Francs (VIe s.)

Childebert (2) – 6.11 : Childebert II, roi des Francs (VIe s.)

Childebert (3) – 6.11 : Childebert III, roi des Francs (VIIe s.) ?

[1044] PAUL Jacques, « Le contraste culturel entre le Nord et le Midi dans la France médiévale », in *Cahiers de Fanjeaux*, (2000), (pp. 19-48), p. 26.

[1045] Voir à ce propos : GIRARD Pascale, *« Du Cathay à la Chine : variations pour voyageurs et érudits », in Découvertes et explorateurs : actes du colloque international Bordeaux 12-14 juin 1992*, Editions L'Harmattan, 1994 ; MARCO POLO, *Le devisement du monde*, 6 volumes, éds. Dominique Boutet, Thierry Delcourt, Danièle James-Raoul, Genève, Droz, 2001-2009.

Childeric (1) – 5.9 : Childéric Ier, roi des Francs (Ve s.) ?
Childeric (2) – 6.11 : Childéric II, roi des Francs (VIIe s.) ?
Childeric (3) – 6.11 : Childéric III, roi des Francs (VIIIe s.) ?
Chilperic (1) – 6.11 : Chilpéric Ier, roi des Francs (VIe s.) ?
Chilperic (2) – 6.11 : Chilpéric II, roi des Francs (VIIIe s.) ?
C[larin] de Carcassonna (*avesque*) – 22.30 : Clarin de Carcassonne, évêque de Carcassonne (XIIIe s.) ?
Clarmont – comte : voir Comte de Clarmont (lo).
Clemens – 49.48 : Clément V, pape († 1314)
Clodovics – 6.11 : en réalité, Clotaire Ier, roi des Francs (VIe s.) ?
Clodu – 5.9 : Clodion, roi des Francs (Ve s.)
Clotaire (1) – 6.11 : Clotaire II, roi des Francs (VIIe s.) ?
Clotaire (2) – 6.11 : Clotaire III, roi des Francs (VIIe s.) ?
Clovis (1) (*Clodovien, rey de Franco*) – 2.4, 4.4, 6.10 : Clovis Ier, roi des Francs († 511).
Clovis (2) – 6.11 : Clovis II, roi des Francs (VIIe s.) ?
Coarrasa [Coaraze] – seigneur : voir Seignor de Coarrasa (lo)
Comalongua [Combelongue] – abbé : voir Jean de Comalongua
Com(m)enge
- comte(s) : voir Comte de Comenge, lo, Mathieu (2)
- sénéchal : voir Pey Ramond de Comenge

Comte et comtessa d'Armanhac – 32.33, 32.34 : Géraud VI d'Armagnac et Mathe de Moncade (XIIIe s.)
Comte de Candale, lo – 61.45 : Jean de Foix-Candale (XVe s.) ; voici ce qu'en disent Henri Courteault et Félix Pasquier : « fils de Gaston, Captal de Buch, et cousin germain de Gaston IV. Ce Jean était petit-fils d'Archambaud de Grailly, dont le fils Gaston fut captal de Buch »[1046].
Comte de Cardona et de Pailhas, lo – 49.41 : Hugues II de Cardona, comte de Cardona et de Pallars (XIVe s.)
Comte de Clarmont, lo – 61.45, 64.47 : Charles Ier de Bourbon, comte de Clermont (XVe s.) ?
Comte de Comenge, lo – 50.41 : Pierre Raymond, comte de Comminges ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.) ?
Comte (de) Dunoyx, lo (*comte Daunoyx*) – 68.54, 74.71 : Jean d'Orléans, comte de Dunois (XVe s.).
Comte de Montlasu, lo – 50.41 : comte de Monlezun ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Comte de La Marcho, lo – 68.54 : Bernard VIII d'Armagnac, comte de La Marche (XVe s.)
Comte de Mayno, lo – 73.70 : Charles IV d'Anjou, comte du Maine (XVe s.)
Comte de Valoys, lo – 34.34 : Charles Ier d'Anjou, comte de Valois, d'Anjou et du Maine († 1325)
Contessa de Catalongna, la – 10.23 : Ermessende de Carcassonne, comtesse de Barcelone ; sœur de Bernard Roger, comte de Foix (XIe s.) ? ; contrairement à ce que prétend le texte, elle n'est pas responsable de la destruction du Château-Penant, qui incombe à Simon de Montfort en 1211.
Constance de Foix – 36.34 : Constance de Foix, dame de Mirepoix ; fille de Roger Bernard III de Foix (fin XIIIe- début XIVe s.)
Corbeyran de Foix – 45.41 : Courberand de Foix, seigneur de Rabat, maître d'armes de Gaston Fébus (XIVe s.)
Cordoue : voir Almanor de Corduba (lo)
Cozerans [Couserans]
- vicomte(s) : voir Arnauld d'Espagna, Vescomte de Cozerans
- vicomtesse : voir Phelippa
- évêque : voir C[erebrun] de Coserans

D

Dagobert (*Dangobert, rey de Franco*) – 4.7, 6.11, note 11 : Dagobert Ier, roi des Francs († 639) ? ; la charte où la deuxième occurrence est mentionnée étant fausse, nous ne pouvons rien affirmer[1047].
Dalphina de Viana – 45.41 : la Dauphine de Viennois ; Jeanne de Bourbon, reine de France (XIVe s.)
Dalphy, lo – 59.45 : le Dauphin ; Louis XI, futur roi de France († 1483)
Domi [Doumy] – seigneur : voir Seignor de Domi (lo)
Doumenge (*sant*) – 19.29 : saint Dominique († 1221)

[1046] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 74, n. 2.
[1047] *Id.*, p. 5, n.1

Duc de Bergonha, lo – 56.44 : Philippe III le Bon, duc de Bourgogne (XVe s.) ?
Duc de Borbon, lo – 71.63, 73.70 : Jean II de Bourbon, duc de Bourbon († 1488) ?
Duc de Bretagna, lo – 71.63, 73.70, 73.71 : François II de Bretagne, duc de Bretagne († 1488) ?
Duc de Lanso, lo (*duc de Alanso*) – 64.47, 74.71 : Jean II d'Alençon, duc d'Alençon († 1476) ?
Duc d'Orlian, lo – 73.70 : Charles Ier d'Orléans, duc d'Orléans († 1465) ?
Dunoyx – comte : voir Comte (de) Dunoyx (lo)
Durfort – seigneur : voir Bernard de Durfort, de Savardu

E

Emperador d'Alamanha, l' – 56.44 : Sigismond de Luxembourg, empereur du Saint-Empire germanique († 1437)
Emperador de Roma, l' – 19.29 : en dehors de l'occurrence concernant Charlemagne, désigne Frédéric Ier Barberousse, empereur romain germanique († 1190)
Esclarmonda (1) – 24.30 : Esclarmonde de Foix, comtesse de Cardona ; fille de Roger Bernard le Grand (XIIIe s.)
Esclarmonda (2) (*regina de Malhorca*) – 20.29, 23.30 : en réalité, Esclarmonde de Foix, dame de Donnezan ; fille de Raymond Roger de Foix (XIIIe s.) ; Arnaud Esquerrier la confond avec une autre Esclarmonde de Foix, fille du comte Roger IV de Foix, qui accède au titre de reine de Majorque en 1275.
Esquivat (*comte de Begorra*, *de Bigorra*) – 28.32, 30.33, 31.33 : Eschivat de Chabanais, comte de Bigorre (XIIIe s.)
Estache de Beumarchez – 33.34 : Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse (XIIIe s.)
Esteve de Blois – 13.25 : Étienne II de Blois, comte de Blois (XIIe s.)
Estifana – 16.27 : en réalité, Étiennette, comtesse de Foix ; épouse de Roger II de Foix (XIe s.)
Eude – 6.13 : Eudes, roi des Francs (IXe s.)
Eustache (*sant*) – 2.4, note 2 : saint Eustache (Ve s.)
Eyssengua – 16.27, 17.28, note 35 : en réalité, Chimène de Barcelone, comtesse de Foix ; épouse de Roger III de Foix (XIIe s.)

F

Faixas [Faixa] – seigneur : voir Rondel de Faixas
Falga, cels de – 50.41 : comte de Falga et sa suite (XIVe s.) ; vassaux de Jean Ier d'Armagnac
Faudoas [Faudoas] – seigneur : voir Seignor de Faudoas (lo)
Felip Albert – 64.48 : Philippe d'Albret, vassal de Gaston IV (XVe s.) ; apparaît aussi dans la lettre que Gaston IV adresse à son juge-mage, Jean Roquefort, en 1458[1048].
Fermont – 5.9, 6.9 : Pharamond, roi des Francs (IVe s.)
Fernando – 54.42 : Ferdinand Ier d'Aragon, roi d'Aragon († 1416) ; comme le précise Félix Pasquier et Henri Courteault : « L'événement, qu'Esquerrier place sous Mathieu, se passa sous le règne de son neveu Jean Ier [de Foix]. Martin avait confisqué au comte Mathieu, son compétiteur au trône d'Aragon, les châteaux de Martorell et de Castelvieil de Rozanès ; il les rendit au successeur de Mathieu, Archambaud de Grailly. Jean Ier, fils et successeur de ce dernier, les vendit pour 36.000 florins au roi d'Aragon, Ferdinand-le-Juste qui, en garantie, lui remit Castillon de Farfania, et qu'il finit par lui abandonner, faute de payement. »[1049]
Flandres – comte(s) : voir Baudon de Flandres, Robert (2), Robert (5)
Foix

- comte(s) : voir Archimbaud de Graili, Bernard (1), Gaston (1), Gaston (2), Gaston (3), Gaston (4), Gaston (5), Gaston (6), Johan (4), Mathieu (1), Ramond Roger, Roger (2), Roger (3), Roger (4), Roger (5), Roger Bernard, Roger Bernard lo Gros, Roger Bernat, Roger Bernat lo Gran,
- comtesse(s) : voir Agnes de Navarre, Alianor de Comenge, Arsenda (2), Beatrix de Bezers, Blanqua de Foix, Bounsen, Bounsen de Castelbo, Cecilla (1), Estifana, Eyssengua, Isabel, Johana, Johana d'Arago, Johana d'Artoys, Johana de Labrit, Leonor, Maria (1), Marguarida, Mengard de Narbonna, Philipo
- bâtard(s) : voir Lop, Yban lo bastard

[1048] GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, édité par Henri Courteault, 2 volumes, Paris, Librairie Renouard, 1893, t. II, p. 339, § XXI.

[1049] *Les chroniques romanes*, *op. cit*, p. 64, note 4.

- vassaux : Arnaud de Montagut, Auge de Malovesina, Azemar de Monlaur, Bernard de Durfort de Savardu, Bernard de Villanova, Bertrand de la Ilha, Bertrand de Sainct-Celsi, Bertrand de Sainct-Daix, Birnat Soquet, Felip Albert, Gailhard de Preixat, Gaston de Levis, Guilhem Unaut de Roquafort, Pey Arnaud de Castel-Verdu, Pey Arnaud de Monlasu, Pey de Larroqua, Pons de Villemur, Ramond de Marestang, Rondel de Faixas, Sans-Gaissia de Manas, Seignor d'Andonx (lo), Seignor d'Arnhac (lo), Seignor d'Arros (lo), Seignor d'Aston (lo), Seignor de Barbaza (lo), Seignor de Coarrasa (lo), Seignor de Domi (lo), Seignor de Faudoas (lo), Seignor de Lascunt (lo), Seignor de Malleo (lo), Seignor de Mieusens (lo), Seignor de Rabat (lo), Seignor de Ramafort (lo), Seignor de Sainct-Paul (lo), Seignor de Sedirac (lo)

Folco (*avesque de Tolosa*) – 22.30 : Foulques de Marseille, évêque de Toulouse (XIIIe s.)

Fortic de Santaralha, Bazilhac, Castel-Bayard et seignor de Pontenas, La-Barthe et lo Fiumairic, Fesensaguel – 50.41 : Fortic de Xaintrailles, seigneur de Xaintrailles ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)

Francs/Franco

- roi(s) : voir Anchise, Aubert, Carles (2), Carles (4), Carles le Simple, Carles Magnes, Carles Martel, Childebert (1), Childebert (2), Childebert (3), Childeric (1), Childeric (2), Childeric (3), Chilperic (1), Chilperic (2), Clodovics, Clodu, Clotaire (1), Clotaire (2), Clovis (1), Clovis (2), Dagobert, Dalphy (lo), Eude, Henry, Hugues Capet, Fermont, Gontier, Jean, Jean La Manta, Johan (2), Louifs del linatge de Borgonha, Lotayre, Louys (1), Louys (2), Louys (3), Louys (4), Loys (1), Loys (2), Loys (3), Loys Debonayre, Loys lo Beuyt, Merovee, Pepi, Pepin de Herstal, Phelip (1), Phelip (2), Phelip Auguste, Phelip le Premier, Phelip lo Beils, Philip, Rey de Franco (lo), Robert (1), Sigebert, Starnoul, Thedobert, Theodovaut, Thierry (1), Thierry (2), Thierry (3), Thierry (4)
- reine(s) : voir Berta, Bertranda, Blanquo, Dalphina de Viana, Regina (la)
- maréchaux : voir Guilhem de Levis, Joachim Roant
- chambellan : voir Blanquafort
- connétable : voir Loys de Sanserra
- représentant : voir Mathieu de Malhac

G

Gailhard de Preixat – 43.38 : Gaillard de Preixan, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Gailhard lo Petit (*Gailhardet lo Petit*) – 62.45 : Gaillardet le Petit, capitaine de Cadillac ; traître (XVe s.) ; voici ce qu'Henri Courteault et Félix Pasquier en disent : « Pendant qu'il était devant cette ville [Castelnau], Gaston avait reçu la visite d'un écuyer gascon nommé Gaillardet, capitaine de Cadillac ; il venait lui offrir de lui livrer cette place à jour fixe "moyennant certains dons qu'il eut de mondit sieur le conte". Confiant dans cette promesse, Gaston traversa le Bas-Médoc et arriva devant Cadillac au jour fixé [...]. Mais Gaillardet ne tint nullement sa promesse ; il fallut entreprendre le siège en règle de Cadillac. Il dura longtemps. »[1050]

Galla(s) [Galles] – prince : voir Prince de Galla

Gaston (1) (*comte de Foix*) – 36.34, 37.35, 39.36 : Gaston Ier de Foix-Béarn, vicomte de Béarn et – selon la chronique – dixième comte de Foix († 1315)

Gaston (2) (*comte de Foix*) – 38.35, 39.35, 39.36, 40.36, 44.40, 45.41 : Gaston II de Foix-Béarn, vicomte de Béarn et – selon la chronique – onzième comte de Foix († 1343)

Gaston (3) (*Febus, comte de Foix*) – 35.38, 44.40, 45.41, 46.41 49.41, 50.41, 51.41, 52.41, 53.42 : Gaston III de Foix-Béarn, dit « Fébus », vicomte de Béarn et – selon la chronique – douzième comte de Foix († 1391)

Gaston (4) – 52.41 : Gaston de Foix-Béarn, fils de Gaston Fébus mort prématurément († 1380)

Gaston (5) (*captan de Bug*) – 55.43 : Gaston de Foix-Grailly, captal de Buch († 1455)

Gaston (6) – folio de garde, 58.45 : Gaston IV de Foix-Béarn, vicomte de Béarn et – selon la

[1050] COURTEAULT Henri, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre*, Privat, Toulouse, 1895, p. 161.

chronique – seizième comte de Foix († 1472) ; commanditaire d'Arnaud Esquerrier

Gaston de Bearn (*Gaston*) – 28.32, 30.33 : Gaston Ier de Béarn, vicomte de Béarn († 984)

Gaston de Levis (*seignor de Lera*) - 38.42 : Gaston de Lévis, seigneur de Léran, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Gaston de Moncada (*de Bearn*) – 29.33, 30.33, 31.33, 32.33, 32.34, 33.34, 34.36 : Gaston VII de Béarn, vicomte de Béarn († 1290)

G[authier] le Tornacien (*avesque*) – 22.30 : Gauthier de Tournai, évêque de Tournai (XIIIe s.) ?

Gayssiot de Castelnau et Moncamp et Bilsera – 50.41 : Gaissiot de Castelnau, Moncamp et Vieussan (XIVe s.) ? ; vassal de Jean Ier d'Armagnac

[Gérone] ? – évêque : voir Peyre (1)

Girauda de Navalhas – 53.42 : Géraude de Navailles, vicomtesse de Castelbon, épouse de Roger-Bernard VI de Castelbon (XIVe s.)

Girauld de Viana – 7.18 : Girart de Roussillon, comte de Viane (IXe s.) ; surtout associé au personnage éponyme du cycle de *Doon de Mayence*, en tant qu'incarnation forte du baron révolté[1051]

Godoffroy de Boulhon (*Godoffre, duc de Loreina*) – 13.26, 18.29, 26.31: ; Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lotharingie, puis premier roi de Jérusalem († 1100)

Gontier – 6.11 : Gautier ; en réalité, Gontran, roi des Francs (VIe s.) ?

Gots

- peuple : – 2.4, 3.4 : Wisigoths, sous-branche des Goths, peuple venu de Scandinavie qui se répandit en Europe dans les premiers siècles de notre ère
- roi : voir Alaricus

Gracia (*Gatien, sant*) – 2.4, note 2 : saint Gratien (IVe s.)

Gramont [Gramont] – seigneur : voir Azemar de Gramont

Granada [Grenade] – roi : voir Rey de Granada, lo

Gregori (*Grégoire, papa*) – 29.33, note 62 : Grégoire III, pape († 741)

Gregory (*sant*) – 4.4 : saint Grégoire († 604)

Guilhalma – 37.35 : en réalité, Mascarose de Comminges, comtesse d'Armagnac (XIIIe s.)

Guilhem (1) (*seignor de Moncada*) – 30.33 : Guillaume de Moncade, père de Gaston de Moncade vicomte de Béarn (Xe s.)

Guilhem (2) (*rey d'Anglaterra*) – 13.25 : Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre († 1100)

Guilhem (3) (*sant*, *avesque de Bourges*) – 19.29 : saint Guillaume, archevêque de Bourges (XIIIe s.)

Guilhem d'Arnava – 25.31 : Guillaume d'Arnave, neveu de Roger IV de Foix (XIIIe s.)

Guilhem de Borderas (*maistre*) – 63.45 : maître bâtisseur (XVe s.) ? ; Henri Courteault et Félix Pasquier précisent que les détails livrés sur ces travaux « sont très précieux, et les dates doivent être considérées comme très exactes ; ce sont là des faits qui se passèrent sous ses yeux [d'Arnaud Esquerrier] et dans lesquels il joua un certain rôle. »[1052]

Guilhem de Foix (*abbat*) – 23.30 : Guilhem de Foix, abbé de Saint-Volusien ? (XIIIe s.)

Guilhem de Levis (*mareschal de Franco*) – 23.30, 24.30, 77.72 : en réalité, Guy de Lévis, maréchal de France († 1233)

Guilhem de Moncada – 38.35 : Guilhem II de Béarn, vicomte de Béarn (XIIIe s.) ; contrairement à ce que le texte affirme, lors de la conquête de Majorque (1229), ce n'est pas son fils mais son neveu, Raymond, qui y meurt. à ses côtés[1053].

Guilhem Feriol – 50.41: Guilhem Feriol, (XIVe s.) ? ; personnage tiré de l'épître d'Honoré Bovet supposé être un vassal de Jean Ier d'Armagnac[1054]

Guilhem Ramond – 44.40 : Guilhem Ramond, prince maure non-identifié (XIVe s.)

Guilhem Unaut de Roquafort – 42.38, 43.40 : Guilhem Unaud de Roquefort, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Guilhem Vaquier – 39.39 : Guilhem Vaquier, chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)

Guiraud d'Aura (*seignor de Montalba*) – 44.40 : Guiraud d'Aure, seigneur de Montauban (XIVe s.)

Guy (*rey de Jerusalem et dels Templiers*) – 18.29 : Guy de Lusignan, roi de Jérusalem († 1194)

H

[1051] Voir à ce propos : BATAILLON Marcel, « Histoires et légendes épiques : Autour de Girart, comte de Vienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4/1 (1949), pp.95-101.

[1052] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 75, note 5.

[1053] TUCOO-CHALA Pierre, *Histoire du Béarn*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.

[1054] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 58, n. 1.

Henric (*rey Henric d'Anglaterra*) – 18.29 : en réalité, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre († 1199)
Henry – 6.13 : Henri Ier, roi de France († 1060)
Hierominus (*sant*) – 4.5 : saint Jérôme († 419-420)
Hongrie

- roi : voir Rey d'Ongria (lo)
- capitaine : voir Capitani de Ongria (lo)

Huc lo Gran – 13.25 : Hugues Ier le Grand, comte de Vermandois (XIIe s.)
Hugo – 5.7 : Hugues, évêque de Toulouse (Xe s.) ? ; il n'y a jamais eu de pape du nom de Hugues. En revanche, on connait un évêque toulousain répondant à ce nom, contemporain de Raymond II, dont l'existence est attestée par une note du *Codex de Roda* sur les comtes de Toulouse[1055].
Hugues Capet – 6.13 : Hugues Capet, roi de France († 996)

I

Ilha et Jorda (de la) : voir Bertrand de la Ilha et Jorda
Innocent (*papa*) – 21.30 : Innocent III, pape († 1216)
Isabel (*comtessa de Foix, dona de Bearn, vescomtessa de Castelbo*) – 54.42, 54.43, 55.44 : Isabelle de Foix-Castelbon, comtesse de Foix ; épouse d'Archimbaud de Grailly et sœur de Mathieu Ier de Foix-Castelbon (XVe s.)
Isarn de Mirapeys – 2029 : Isarn de Mirepoix, seigneur de Mirepoix (XIIIe s.)

J

Jacmes d'Aragon (*rey*) – 24.30, 30.33, 37.34 : Jacques Ier d'Aragon, roi d'Aragon († 1276)
Jean – 6.13 : Jean Ier, dit « le Posthume », roi de France († 1316)
Jean de Comalongua (*abbat*) – 23.30 : Jean de Combelongue, abbé de Combelongue (XIIIe s.) ? ; nous n'avons pas gardé de trace de ce Jean de Combelongue, qui devait être abbé de Combelongue aux alentours de 1230, au moment des âpres discussions entre le roi de France et les seigneurs méridionaux.
Jean La Manta (*rey Johan, rey de Franco*) – 6.14, 46.41 : Jean II le Bon, roi de France († 1364) ; Jean II est probablement appelé Jean du Mans dans les *Chroniques* en raison de son lieu de naissance : le château du Gué de Maulny du Mans. Toutefois, on ne peut pas exclure qu'il y ait eu confusion avec Jean de Matha, un saint provençal du XIIIe siècle[1056].
Jehan Valetto (*cappitani de leyros et rottiers*) – 57.44 : Jean Valette, capitaine de routiers, pendu à Nîmes[1057] († XVe s.)
Jerusalem

- roi(s) : voir Baudoyn, Godoffroy de Boulhon, Guy
- patriarche : voir Legat del papa (lo)

Joachim Roant – 64.47 : Joachim Rouault, maréchal de France (XVe s.)
Johan (1) (*papa*) – 5.7 : Jean (Jeanne), papesse légendaire (IXe s.)
Johan (2) – 6.13 : Jean Ier le Posthume, roi de France († 1316)
Johan (3) (*comte d'Armanhac*) – 50.41 : Jean Ier d'Armagnac, comte d'Armagnac (XIVe s.)
Johan (4) (*comte de Foix*) – 55.44, 56.44, 58.44, 58.45 : Jean Ier de Foix-Béarn, vicomte de Béarn et – selon la chronique - quinzième comte de Foix († 1436)
Johan (5) – 53.42, 54.42 : Jean Ier d'Aragon, roi d'Aragon († 1396)
Johan (6) – 62.45 : Jean, futur seigneur de Lautrec (XVe s.) ; voici ce qu'en disent Henri Courteault et Félix Pasquier : « Il s'agit ici du fils de Pierre de Lautrec et de Catherine d'Astarac. Jean naquit peu de temps après la mort de son père et eut pour tuteur son oncle le comte de Foix »[1058].
Johan Carors (*Carors*) – 57.44, 58.44 : Alfonso Carrillo de Acuña, archevêque de Tolède (XVe s.)
Johan d'Armanhac – 63.47 : Jean V d'Armagnac, comte d'Armagnac († 1473)
Johan de Barguies — 56.44 : capitaine de routiers (XVe s.) ? ; nous n'en avons pas gardé de trace ; puisqu'il est associé à Ramond de La Guerra, on pourrait conclure qu'il était vraisemblablement capitaine des routiers au service de Bernard VII d'Armagnac dans sa lutte, dès 1412, contre Jean Ier de Foix.

[1055] Voir à ce propos : FRAMOND Martin (de), « La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil (940-1030) : reconsidérations », *Annales du Midi*, 105/204 (1993), pp. 461-488.
[1056] *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la direction d'André Vauchez avec la collaboration de Catherine Vincent, 2 volumes, Paris, Éditions du Cerf, 1997, t. I, p. 808.
[1057] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 68, n. 3.
[1058] *Id.*, p. 75, n. 2.

Johan de Grailli (*captan de Bug et Pug-Pauli*) – 39.35 : Jean II de Grailly, captal de Buch et Puch-Pauli († 1343)
Johan de Levys (*seignor de Mirapeys*) – 36-37.34 : Jean Ier de Lévis, seigneur de Mirepoix (XIIIe s.)
Johan de Navarra (*rey de Navarra*) – 64.48, 65.48 : Jean II d'Aragon, roi de Navarre puis d'Aragon († 1479)
Johan Lantar – 50.41 : Jean de Lanta, gentilhomme au service de la comtesse douairière Jeanne de Comminges ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Johana (1) : Jeanne de Foix ; épouse de Pierre, infant d'Aragon et comte d'Empúries ; fille de Gaston Ier et non de Roger-Bernard III[1059] (XIVe siècle)
Johana (2) (*enfanta de Arago, seignora comtessa*) – 53.42, 54.42 : Jeanne d'Aragon, comtesse de Foix ; épouse du comte Mathieu de Foix-Castelbon (fin XIVe – début XVe s.)
Johana (3) (*Dona*) – 25.31 : Jeanne de Toulouse, comtesse de Toulouse ; épouse d'Alphonse de Poitiers (XIIIe s.)
Johana (4) (*Madon(n)a*) – 25.31 : Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse ; épouse de Raymond VI de Toulouse (XIIe s.) ; la distinction entre *Dona* et *Madona* est sans doute motivée par le lien unissant mère et fille
Johana d'Arago – 58.44 : Jeanne d'Urgell, comtesse de Foix (XVe s.) ; contrairement à ce que le texte affirme, première épouse de Jean Ier de Foix.
Johana d'Artoys – 36.34, 37.35, 38.35, 39.36 : Jeanne d'Artois, comtesse de Foix ; épouse de Gaston Ier de Foix (XIVe s.)
Johana de Labrit (*de Labort*) – 57.44, 58.45 : Jeanne d'Albret ou de Labourd, seconde épouse de Jean Ier Foix (XVe s.) ; Henri Courteault et Félix Pasquier nous apportent quelques informations complémentaires sur les circonstances du mariage : « Tout d'abord, [Jean Ier] ne crut pas suffisant de se présenter au roi sous les seuls auspices de son propre nom et de sa propre puissance. Sa duplicité bien connue, dont Charles VII lui-même avait plus d'une fois souffert, pouvait faire légitimement suspecter sa bonne foi ; il lui fallait une alliance qui, en consacrant son ralliement au parti français, permit d'exclure tous les doutes possibles sur la sincérité de cet acte. Cette alliance, il la trouva dans son mariage avec une princesse de la maison d'Albret ; union doublement habile : les d'Albret étaient en grande faveur auprès du roi, et nouer avec eux des liens aussi intimes, c'était doubler dans le sud-ouest une influence déjà considérable, c'était imposer à Charles VII l'obligation de se concilier à tout jamais et à tout prix un vassal tel que Jean Ier. Le comte de Foix comprit les avantages d'une situation si adroitement ménagée ; il en tira immédiatement parti. A peine rentré en grâce, il se fait donner la lieutenance générale du Languedoc, qu'il devait garder jusqu'à la fin de ses jours[1060].
Jolia (*sancta*) – 3.4 : Julie, témoin, selon la chronique, du martyre de saint Volusien (Ve s.) ; plusieurs attestations de sainte Julie dans les territoires du Midi : village de Sainte-Julie dans l'Ain, cathédrale Sainte-Eulalie-et-Sainte-Julie d'Elne.
Joliana (*sante*) – 3.4 : Juliane, témoin, selon la chronique, du martyre de saint Volusien (Ve s.) ; possible lien avec sainte Juliane de Roquecourbe (Tarn)
Jorda (*comte de la Ilha*) – 49.41 : Jean Jourdain Ier, comte de l'Isle-Jourdain (XIVe s.)

L

Labrit – 50.41 : le comte d'Albret (XIVe s.)
Lacoudre (*p[rêtre]*) – folio de garde : Raymond de Lacoudre, révérend, chanoine régulier de la congrégation de France, auteur de la *Vie de saint Volusien, Évêque de Tours & Martyr, Patron de la Ville de Foix : Avec ce qui s'est passé dans les différentes translation de son corps et dans l'érection de l'abbaye de son nom,* parue en 1722 (XVIIe-XVIIIe siècles)
Lagrasse – abbé : voir Bernat de Lagrassa
Lambert de Lator – 23.30 : Lambert de Turey, chevalier français (XIIIe siècle) ; Lambert de Turey apparait dans la généalogie de la maison languedocienne de Latour Saint-Paulet comme le père de Bernard de Latour, ayant combattu en 1244 pour Raymond VII de Toulouse ; en réalité, son nom véritable est de Turey et il était d'origine française[1061].
Landorda – seigneur : voir Caton de Landorda

[1059] *Id.*, p. 42, n. 2.
[1060] COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. 6.
[1061] LA MOTHE-LANGON Etienne-Léon (de), *Histoire de l'inquisition en France, depuis son établissement au XIIIe siècle à la suite de la croisade contre les Albigeois jusqu'en 1772, époque définitive de sa suppression*, 2 volumes, Paris. Dentu, 1829, t. II, p. 73.

Larroqua [Laroque] – seigneur : voir Pey de Larroqua
Lascunt [Lescuns] – seigneur : voir Seignor de Lascunt
Latrau [Larrau ?] – syndic : voir Sindic de Latrau (lo)
Lautrec [Lautrec] – seigneur : voir Johan (6), Mossen de Lautrec
Legat del papa, lo – 26.31: le Patriarche de Jérusalem, qui reçut un sauf-conduit lors de la capture de saint Louis en 1250[1062] (XIIIe s.) ?
Leo (*papa*) – 5.7 : Léon IV, pape († 855).
Leonor (*infanta de Navarra, comtessa*) – 58.45 : Éléonore de Navarre, comtesse de Foix ; épouse de Gaston IV († 1479)
Lezat
- saint protecteur : voir Antony
- fondateur : voir Atho

Lidoire (*Lidoire, sant*) – 2.4, note 2 : saint Lidoire (IVe s.)
Lop (*seignor de Ravat*) – 39.35 : Loup de Foix-Rabat, seigneur de Rabat ; fils bâtard de Raymond-Roger de Foix, et non de Gaston Ier comme le prétend le texte[1063] (XIIIe s.)
Loreina [Lorraine] – duc : voir Godoffroy de Boulhon
Lotayre (*Leotar, Lothaire*, *rey de Franço*) – 6.13, 9.19, note 24 : Lothaire, roi des Francs († 986)
Louifs del linatge de Borgonha – 6.13 : en réalité, Raoul, duc de Bourgogne puis roi de France (Xe s.)
Louys (1) – 6.13 : Louis IV, roi de France († 954).
Louys (2) (*Louis 5*, *Loys de Franco*) – 6.13, 9.21, note 26 : Louis V, roi de France († 987)
Louys (3) (*Loys, rey de Franco*) – 6.13, 16.27 : Louis VI, roi de France († 1137)
Louys (4) (*lo sete Loys rey de Franco, dit lo Menut*) – 6.13, 17.28 : Louis VII le Jeune, roi de France († 1180)
Loys (1) (*rey de Franco*) – 6.13, 17.28 : Louis VIII, roi de France († 1226)
Loys (2) (*lo rey san(c)t Lo(u)ys, rey de Franco*) – 6.13, 22.30, 23.30, 24.30, 25.31, 26.31, 27.32, 33.34 : saint Louis IX, roi de France († 1270)
Loys (3) – 6.13 : Louis X, roi de France († 1316).
Loys Debonayre – 6.13 : Louis Ier le Débonnaire, empereur carolingien († 840)
Loys de Sanserra – 54.43 : Louis de Sancerre, connétable du roi de France (fin XIIIe-début XIVe s.)
Loys lo Beuyt – 6.13 : Louis II le Bègue, roi de France († 879)
Lyo [Lyon] – bailli : voir Bailliz de Lyo

M

Magdelena (*Magdelaine*) – 67.50, 73.70, note 112 : Madeleine de France ; promise à Ladislas de Hongrie puis épouse de Gaston V de Foix et reine de Navarre († 1495)
Malec Escahudin – 26.31 : Malik el-Moadham-Turam-Sehah[1064] (XIIIe s.) ? ; sultan et adversaire de saint Louis lors de la septième croisade
Malhorca [Majorque]
- roi : Rey de Malhorca (lo)
- reine : voir Esclarmonda (2)

Malleo [Mauléon] – seigneur : voir Seignor de Malleo (lo)
Manas [Manas] – seigneur : voir Sans-Gaissia de Manas
Manaud de Barbasa – 51.41 : en réalité, Renaud de Barbazan, seigneur de Barbazan (XIVe s.)[1065]
Manaud de Sarravera – 43.39 : Menaud de Saraverre[1066], chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Marca, de (*Maistre*) – folio de garde : Pierre de Marca, archevêque et historien, auteur de l'*Histoire de Béarn* (XVIIe s.) ; voici ce qu'en dit Pierre Tucoo-Chala : « Ce Conseiller du Parlement de Navarre installé à Pau par Louis XIII est un des fondateurs de la méthode historique en France. Son *Histoire de Béarn* est un modèle du genre car elle repose sur le dépouillement minutieux des documents d'archives dont bon nombre sont publiés comme pièces justificatives en fin de chapitre. Le premier volume fut édité en 1629 ; il était consacré à la période s'étendant des origines de la vicomté à son union avec la maison de Foix, en 1290. Pris dans le tourbillon d'une carrière qui le conduisit jusqu'à l'archevêché de Paris, Pierre de Marca n'écrivit jamais la suite. »[1067]

[1062] Jean DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, édité par Jacques Monfrin, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2010, p. 178.
[1063] Voir à ce propos : GUILLOT Florence, *Monographies villageoises en Sabarthes. Haute-Ariège : du début du XIe siècle au début du XVe siècle*, Nîmes, Éditions Lacour, 1999.
[1064] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 30, n. 6.
[1065] *Id.*, p. 60, note 1.
[1066] *Id.*, p. 181.
[1067] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées (1331-1391)*, Pau, Éditions Deucalion, 1993, p. 386.

Marcho (La) – comte : voir Comte de La Marcho
Marestang [Marestang] – seigneur : voir Ramond de Marestang
Marguarida (*Marg(u)arida de Bearn, comtessa de Foix*) – 32.33, 32.34, 36.34, 37.35 : Marguerite de Moncade, comtesse de Foix ; épouse de Roger-Bernard III de Foix (XIVe s.)
Maria (1) – 55.44 : en vérité, Jeanne de Navarre, première épouse de Jean Ier de Foix (XVe s.)
Maria (2) – 64.48 : Marie de Foix, fille de Gaston IV de Foix (XVe siècle)
Marti (1) (*papa*) – 36.34 : Martin IV, pape († 1281) ; passage en référence aux Vêpres siciliennes
Marti (2) (*papa*) – 57.44 : Martin V, pape († 1431)
Marti d'Arago – 55.44 : Martin Ier d'Aragon, roi d'Aragon († 1410)
Marty (*Martin, sant*) – 2.4, note 2 : saint Martin (Ve s.)
Mathia (*Matha*) – 30.33, 31.33, 32.33 : Marthe de Matha, vicomtesse de Béarn (XIIIe s.) ; épouse de Gaston VII du Béarn
Mathieu (1) (*comte de Foix*) – 52.41, 52.42, 53.42, 54.43, 55.43 : Mathieu de Foix-Castelbon, vicomte de Béarn et – selon la chronique – treizième comte de Foix († 1398)
Mathieu (2) (*comte de Comenge*) – 59.45 : Mathieu de Foix, comte de Comminges (XVe s.) ; précepteur du futur Gaston IV de Foix[1068]
Mathieu de Malhac (*vicegerent del rey Louys de Franco*) – 23.30 : Mathieu de Montmorency, représentant de Louis IX (XIIIe s.)
Matrandus (*Matran de Narbonna*, *rey de Narbonna*) – 8.18, 29.33 : roi Matran, personnage légendaire des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe s.)
Maystre de Calatrava – 64.48 : Grand Maître de l'ordre de Calatrava, un ordre militaire hispanique fondé au XIIe siècle ; Pedro Girón (XVe s.) ?
Media Villa – folio de garde : Miégeville, moine franciscain de l'abbaye de Morlàas, originaire du Béarn, auteur de la quatrième version des *Chroniques des comtes de Foix* (fin XVe s.)
Mengard (*vescomtessa de Bezers*) – 14.26 : Ermengarde de Carcassonne, dame de Carcassonne ; cousine germaine de Roger II de Foix – et non Roger Ier, comme le prétend le texte (fin XIe-début XIIe s.)
Mengard de Narbonna (*comtessa de Foix*) – 28.32, 33.34 : Ermengarde de Narbonne, comtesse de Foix ; seconde épouse de Roger Bernard II (XIIIe s.) ; en raison de la confusion entre les notices biographiques de Roger-Bernard II et Roger Bernard III, Arnaud Esquerrier confond régulièrement Ermengarde de Narbonne avec Marguerite de Béarn[1069].
Merly – 4.5 : Merlin (Ve-VIe s.) ; personnage semi-légendaire issue des traditions folkloriques galloises, doté de pouvoirs surnaturels ; dans la légende arthurienne héritière de Geoffrey de Monmouth, il est conseiller du roi Uterpendragon puis de son fils, le roi Arthur[1070]. Le *Merlin* en prose a fait l'objet d'une tradition occitane[1071].
Merovee – 5.9 : Mérovée, roi des Francs († 457)
Mestre de Proucia – 45.41 : Winrich von Kniprode, Grand Maître de l'Ordre teutonique (XIVe s.) ; Henri Courteault et Félix Pasquier précisent que « l'expédition de Gaston-Phoebus en Prusse, qu'Esquerrier, comme Michel de Bernis, place au début du règne, n'eut lieu qu'à la fin de l'année 1357 et au commencement de 1358 »[1072].
Mieusens/Miussens [Miossens] – seigneur(s) : voir Seignor de Mieusens (lo), Seignor de Miussens (lo)
Mirapeys [Mirepoix] :
- seigneur(s) : voir Isarn de Mirapeys, Johan de Levys, Pey Roger.
- dame : voir Constance de Foix.

Monlaur [Montlaur] – seigneur : voir Azemar de Monlaur
Montalba [Montauban] – seigneur : voir Guiraud d'Aura
Montegut [Montégut] – seigneur : voir Arnaud de Montagut
Montfort [Montfort] – comte : voir Simon de Montfort

[1068] Voir à ce propos : MOLIS Robert, « Comminges et Bourgogne. Un client insoupçonné de Philippe le Bon : Mathieu de Foix-Grailly, comte de Comminges », dans *Annales de Bourgogne*, 40/1968, pp. 192-196.
[1069] *Dictionnaire de biographie française*, sous la direction de J. Balteau, M. Barroux *et alii*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-, vol. XIII-2/XIV-1, pp. 187-189.
[1070] Voir à ce propos : TRACHSLER Richard, *Merlin l'enchanteur. Étude sur le Merlin de Robert de Boron,* Paris, SEDES, 2000.
[1071] Voir à ce propos : LAGOMARSINI Claudio, « Il *Merlin* occitanico e le sue fonti", dans *Cultura neolatina*, LXXVIII/3-4, 2019, pp. 311-321.
[1072] *Les chroniques romanes*, *op.cit.*, p. 52, note 3.

Montesquiu [Montesquieu] – comte – 50.41 : comte de Montesquieu ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Mon(t)lasu [Monlezun] – comte(s) : voir Comte de Montlasu (lo), Pey Arnaud de Monlasu
Mossen de Lautrec – 62.45 : Jean de Foix-Lautrec, seigneur de Lautrec (XVe s.)
Mossen Palou – 64.48 : seigneur catalan non-identifié (XVe s.)

N

Narbon(n)a [Narbonne]
- roi(s)/duc(s)/vicomte(s) : Aymeric de Narbonna (1), Aymeric de Narbonna (2), Borreilh, Matrandus
- reine/vicomtesse : Blanqua d'Alborega, Oriunda
- archevêque : Pey (1)
- ermite : Thomas
- chef de la communauté juive : Rey de les Juzieus

Navalhas [Navailles] – seigneur : voir Archimbault
Navarra [Navarre]
- roi(s) : voir Carles, Johan de Navarra, Rey de Navarra, lo (1), Rey de Navarra, lo (2)
- reine(s) : voir Leonor, Magdelena
- prince : voir Prince de Navarra

Nazary (*Nasary*) – 4.4, 15.26 : saint Nazaire (IVe s.)
Normandia [Normandie]
- duc : Robert (3)
- sénéchal : voir Seneschal de Normandia

O

Olhagarai – folio de garde, note 120 : Pierre Olhagarai, historiographe d'Henri IV, auteur de l'*Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre,* parue en 1612[1073] (XVIe-XVIIe s.)
Orabailh [Orval] – seigneur : voir Seignor d'Orabailh (lo)
Orcis – 2.3 : famille patricienne romaine imaginaire ?
Oriunda (*regna*)– 8.18 : Orionde, personnage légendaire des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Orionde (IXe s.)
Orlian [Orléans] – duc : voir Duc d'Orlian (lo)
Ostacy (*Eustache*) – 13.25, note 32 : Eustache III de Boulogne, comte de Boulogne (XIIe s.)
Ostrevent – comte : voir Ancelain de Rickemont

P

Pailhas [Pailhès] – comte : voir Comte de Cardona et de Pailhas (lo)
Papa, lo – 63.47 : le pape Calixte III († 1458)
Partenans [Parthenay] – seigneur : voir Seignor de Partenans (lo)
Pascal (*papa*) – 16.27 : Pascal II, pape († 1118)
Pastorels – 27.31 : Pastoureaux, groupement populaire mené par des prédicateurs, qui s'insurge à la suite de la défaite des armées de saint Louis IX lors de la septième croisade (1251).
Pepi (*rey, Pepin le Bref*) – 29.33, note 62 : Pépin le Bref, roi des Francs († 768)
Pepin de Herstal – note 62 : Pépin de Herstal, roi des Francs († 714)
Perpetuus (*Perpet*) – 2.4, note 2 : saint Perpète (Ve s.).
Petit Mesqui Jonas Orgas d'Alamanha, lo – 52.41 : Petit Mescin, capitaine des routiers, engagé par le duc d'Anjou[1074] (XIVe s.) ; une note marginale dans l'édition de 1895 suggère un rapprochement avec Jean Avezorgues, un capitaine de Grandes Compagnies ayant passé un contrat avec Gaston Fébus et Henri de Trastmare, qui acceptent de le rémunérer en échange de son service armé[1075].
Pey (1) (*arcevesque de Narbonna*) – 22.30 : Pierre Amiel, archevêque de Narbonne (XIIIe s.)
Pey (2) (*fray, de l'orde de Fray Menor, lo cardinal de Foix*) – 55.43, 57.44 : Pierre de Foix-Grailly, cardinal d'Avignon ; légat du pape à Avignon, représente les intérêts de Rome durant le Grand Schisme († 1464).
Pey Arnaud de Castel-Verdu – 42.38 : Pierre Arnaud de Château-Verdun, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Pey Arnaud de Monlasu – 42.38 : Pierre Arnaud de Monlezun, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Pey de Calames (*vicegeren del cardinal de Sanct-Angel*) – 23.30 : Pierre de Colmieu, représentant de Romano Bonaventura, lui-même légat du pape Honoré III (XIIIe s.)

[1073] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées (1331-1391)*, Pau, Éditions Deucalion, 1993, p. 386.

[1074] BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2020, p. 196.

[1075] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 61, n. 2.

Pey de Larroqua – 43.38 : Pierre de Laroque, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Pey de Luna (*scismatic*) – 56.44, 57.44 : Benoit XIII, pape avignonnais ; aussi connu sous le nom de Pierre de Lune ou Pedro de Luna († 1423)
Pey Faget – 43.39 : Pierre Faget, chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Peyragort [Périgord] – comte : voir Alias de Peyragort
Pey Ramond de Comenge – 59.45 : Pierre Raymond de Comminges, sénéchal de Comminges (XVe s.)
Peyre (1) – 10.23 : Pierre Roger de Carcassonne, évêque de Gérone (XIe s.) ?
Peyre (2) (*comte d'Ampurias et de Ribagorsa*) – 37.34 : Pierre IV d'Empúries, comte d'Empúries, de Ribagorce et de Prades (XIVe s.)
Peyre d'Arago (1) – 19.29, 21.30 : Pierre II d'Aragon le Catholique, roi d'Aragon († 1213)
Peyre d'Arago (2) (*rey de Cecillia*) – 33.34, 36.34 : Pierre III d'Aragon le Grand, roi d'Aragon († 1285)
Pey Roger (*seignor de Mirapeys*) – 20.29 : Pierre-Roger de Mirepoix, seigneur de Mirepoix (XIIIe s.)
Phelip (1) (*rey de Franco, rey Phelip de Franco, fil del rey sant Loys*) – 6.13, 25.31, 31.33, 33.34, 34.34, 35.34, 36.34 : Philippe III le Hardi, roi de France († 1285)
Phelip (2) (*rey Philip, Philippe 6 de Valoy, rey de Franco*) – 40.36, 39.36, 41.36, 43.40, 44.30, note 88 : Philippe VI de Valois, roi de France († 1350)
Phelip Auguste (*Philip, Philip Augusto, Philip de Franco, rey de Franco*) – 6.13, 18.29, 21.30 : Philippe II Auguste, roi de France († 1223)
Phelip le Premier (*Phelip de Franco, lo rey Phelip, Philip, rey de Franco*) – 6.13, 12.25, 13.25, 14.26 : Philippe Ier, roi de France († 1108)
Phelip lo Beils ((*lo veilh/bel) rey Phelip (de Franco), rey de Franco*) – 6.13, 34.34, 36.34, 35.34, 36.34, 37.35, 43.40, 49.41, 74.72 : Philippe IV le Bel, roi de France († 1314)
Phelippa – 28.32 : Philippa de Foix, vicomtesse de Couserans ; épouse d'Arnaud de Couserans (XIIIe s.)
Philip (*Phelip*) – 6.13, 44.40 : Philippe V le Long, roi de France († 1322)
Philipo (*Philippa*) – 18.29, 20.30 : Philippa de Moncade, comtesse de Foix ; épouse de Raymond-Roger de Foix (XIIIe s.)
P[ons] de Borbonna (*abbat*) – 23.30 : Pons de Saint-Victor, abbé de Boulbonne (XIIIe s.) ? ; selon la date (à partir de 1229) et l'initiale du prénom données par le texte, deux abbés successifs pourraient être envisagés. Pierre Ier (1229-1232) et Pons de Saint-Victor (1232-1236) ; néanmoins, pour rester cohérent avec les dates de l'abbatiat de Bernard d'Imbert, abbé de Lagrasse, il conviendrait de privilégier Pons de Saint-Victor[1076].
Pons de Villemur (*Pons de Villamur*) – 42.38, 43.40 : vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Pontenas [Pontenx] – seigneur : voir Seignor de Pontenas
Poytou [Poitou] – comte : voir Alfonso de Poytou
Prince d'Aurenge – 56.44 : Prince d'Orange ; Louis II de Chalon-Arlay (XVe s.) ?
Prince de Galla (*Gallas*, *Galles*) – 6.14, 46.41 : Édouard de Woodstock, le Prince Noir, prince de Galles († 137)
Prince de Navarra (*princep de Navarra, fil del rey de Navarra*) – 64.48, 65.48, 65.49 : Charles de Viane, prince de Viane († 1461)
Proucia [Prusse] – maître : voir Mestre de Proucia

R

Rabat [Rabat] – seigneur(s) : voir Corbeyran de Foix, Lop, Seignor de Rabat (lo)
Ramafort [Ramefort] – seigneur : voir Seignor de Ramafort (lo)
Ramon (*comte de Tolosa*) – 5.7 : Raymond de Toulouse, comte de Toulouse (Xe s.)
Ramon Trenquebailh (*comte de Carcassonna*) – 17.28 : Raymond Ier Trencavel, seigneur de Béziers, de Carcassonne et d'Albi (XIIe s.)
Ramond (1) (*comte de Tolosa*) – 11.24 : Raymond de Toulouse, comte de Toulouse (Xe s.) ; le conflit dont le texte fait mention eut en réalité lieu avec Roger Ier de Carcassonne.
Ramond (2) (*comte de Carcassonna et de Barsalona*) – 10.23, 11.24 : Raymond Roger de Carcassonne, comte de Carcassonne (XIe s.)
Ramond (3) (*avesque de Barbasza*) – 15.26 : Raymond de Durban, évêque de Barbastro et de Roda (XIIe s.) ?
Ramond (4) (*lo ters, lo septe*) – 26.31 : Raymond V de Toulouse, comte de Toulouse (XIIe s.)

[1076] Voir à ce propos : ARMENGAUD Roger, *Boulbonne. Le Saint-Denis des comtes de Foix*, Mazères, Association pour le Développement du Tourisme de Mazères, 1993.

Ramond (5) (*comte de Barsalona*) – 17.28 : Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone (XIIe s.)
Ramond (6) (*lo quart, lo quatorse*) – 26.31 : Raymond VI de Toulouse, comte de Toulouse (XIIIe s.)
Ramond de La Guerra (*de Guera*) – 56.44, 60.45 : capitaine de routiers (XVe s.) ; Michel de Bernis parle également d'un certain routier du nom de Ramonet de La Guerra[1077] ; voici ce qu'en dit Hélène Biu : « Ramonet de Guerre est capitaine de routiers et l'un des principaux partisans du connétable d'Armagnac »[1078].
Ramond de Marestang – 43.38 : Raymond de Marestang, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Ramond de Tolosa (1) (*duc de Narbonna, lo premier appelat Ramond, lo septe*) – 11.25, 26.31 : en réalité, Guillaume III de Toulouse, dit Taillefer, comte de Toulouse (XIe s.)
Ramond de Tolosa (2) (*lo quint Ramond, lo quinze Ramond*) – 21.30, 25.31, 26.31 : Raymond VII de Toulouse († 1249)
Raymond de Tolosa et de Sant-Gely (*lo second Ramond*) – 13.25, 26.31 : Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse († 1105)
Ramond Roger (*Ramon Roger, comte de Foix*) – 18.28, 18.29, 19.29, 20.29, 20.30 : Raymond Roger de Foix, cinquième comte de Foix († 1223)
Ramond Trenquebeilh – 19.29 : Raymond-Roger Trencavel, seigneur de Carcassonne († 1209)
Regina, la – 73.71, 74.71 : Marie d'Anjou, reine de France ; épouse de Charles VII († 1463)
Regina de Cecilla, la – 54.42 : Marie Iere de Sicile, épouse de Martin Ier de Sicile († 1401)[1079]
Revolhedo (*Ribolhedo, cavalher de Arago*) – 66.49 : chevalier aragonais (XVe s.) ; nous n'avons gardé aucune trace de ce Revolhedo ; d'après le texte, il était chevalier d'Aragon et apporta son soutien à Charles de Viane dans sa lutte contre Gaston IV sur la question de la possession de la Navarre. Il appartenait peut-être à l'entourage d'Alphonse V d'Aragon, l'oncle de Charles de Viane.
Rey d'Anglaterra, lo (*rey de Anglaterra*) – 40.36, 41.36 : Édouard III, roi d'Angleterre († 1377)
Rey d'Aragon, lo – 44.40 : Pierre IV d'Aragon, roi d'Aragon († 1387)
Rey de Cicilha, lo – 60.45 : Alphonse V d'Aragon dit le Magnanime, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile († 1458)
Rey de Granada, lo – 40.36 : roi de Grenade lors de la Peur des Lépreux ; Ismaïl Ier de Grenade, roi de Grenade († 1325) ?
Rey de les Juzieus – 7.18 : Nasi, chef de l'école et de la communauté juive de Narbonne[1080] ; personnage des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe s.)
Rey d'Espagna, lo – 44.40 : Alphonse XI de Castille, roi de Castille († 1350) ; passage en référence au siège d'Algésiras (1342-1344)
Rey de Franco, lo – 54.43 : Charles VI, roi de France († 1422)
Rey de Malhorca, lo – 20.29 : Jacques II de Majorque, roi de Majorque († 1311)
Rey de Navarra, lo (1) – 31.33 : Thibaut V de Champagne, roi de Navarre († 1270) ?
Rey de Navarra, lo (2) – 44.40 : Philippe III d'Évreux, roi Navarre († 1343)
Rey d'Ongria, lo (*rey d'Ongrio, Ladislas 5 roy de Hongrie, roy de Boheme*) – 67.50, 69.58, 71.63, 72.66, 73.70, note 112 : Ladislas Ier de Bohême, roi de Hongrie († 1457)
Ribemont – comte : voir, Baudon de Ribamont
Richemont (*duc de Pulha*) – 13.25 : duc des Pouilles et prince d'Antioche ; Bohémond de Tarente (XIIe s.) ?
Robert (1) (*rey de Franco*) – 6.13, 9.22, note 27 : Robert II le Pieux, roi de France († 1031)
Robert (2) (*comte de Flandres*) – 13.25 : Robert II de Flandre, comte de Flandre (XIIe s.)
Robert (3) (*duc de Normandia*) 13.25 : Robert II de Normandie, duc de Normandie (XIIe s.)
Robert (4) – 16.27, 47.41 : Robert IV le Bourguignon, de Craon, maître de l'Ordre des Templiers († 1147) ; Arnaud Esquerrier présente à tort Robert comme le fondateur de l'Ordre.
Robert (5) (*comte de Flandras*) – 35.34 : Robert III de Béthune, comte de Flandre (XIVe s.)
Robert (6) (*avesque de Lavaur*) – 38.35 : Robert de Foix, évêque de Lavaur (XIVe s.) ?
Robert d'Artoys (1) (*comte*) – 34.34 : Robert II d'Artois, comte d'Artois (XIIIe s.).

[1077] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 160/2 (2002), (pp. 385-473), p. 452, § 143.
[1078] *Id.*, p. 452, note 304.
[1079] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 64, n. 4.
[1080] LÉVI Israël, « Le roi juif de Narbonne et le Philomène », *Revue des études juives*, 48/96 (1904), pp. 197-207.

Robert d'Artoys (2) (*comte*) – 36.34, 37.35 : en réalité, Philippe d'Artois, comte d'Artois (XIIIe s.).
Robert Guitard lo Normand – 13.25 : en réalité, Robert Guiscard, duc d'Apulie et de Calabre († 1085)
Rodigo de Villandran – 59.45 : Rodrigue de Villandrando, capitaine de routiers (XVe s.)
Roger (1) (*comte de Carcassonna, Bezers, Barsalona, Girona et Ampura, seignor dels Foixens*) – 8.18 : Roger de Carcassonne ; fils imaginaire d'Aymeri de Narbonne, prétendu frère de Torson et aïeul de la lignée de Foix (VIIIe siècle)
Roger (2) – 8.18, 9.19, 9.21, 9.22, 10.23, 11.25 : Roger Ier de Carcassonne, seigneur de Carcassonne ; père du premier comte de Foix, Bernard Roger (XIe s.)
Roger (3) (*comte de Foix, bon comte*) – 13.25, 14.26, 15.26, 15.27 : Roger Ier de Foix, deuxième comte de Foix († 1064)
Roger (4) (*comte de Foix*) – 15.27, 16.27, 17.28 : Roger II de Foix, troisième comte de Foix († 1124) ; précisons qu'Arnaud Esquerrier confond Roger II et Roger III († 1149)
Roger (5) (*Roger Bernard, comte de Foix*) – 24.30, 25.31, 26.31, 27.32 : Roger IV de Foix, septième comte de Foix († 1265)
Roger Bernard (1) (*comte de Foix, Roger Bernat*) – 32.34, 34.34, 35.34, 36.34, 37.34 : comte de Foix fictif ; certains éléments correspondent à la vie de Roger Bernard III ; selon la chronique, neuvième comte de Foix.
Roger Bernard (2) (*vescomte de Castelbo, seignor de Moncada, vescomte de Castelbo et de Moncada, de Vic d'Alzona, de Martorel et de Castel-vieilh de Roanes*) – 38.35, 49.41, 53.42 : Roger Bernard de Foix-Castelbon, neveu de Gaston II de Foix (XIVe s.) ; il est possible que la mention « Roger de Foix » (43.39) dans la liste de la maisnie de Gaston II de Foix le désigne.
Roger Bernard lo Gros (*comte de Foix, Roger Bernat*) – 16.27, 18.28, 18.29 : Roger Bernard Ier de Foix le Gros, quatrième comte de Foix († 1188)
Roger Bernat (*Roger Bernard, Rogier Bernard, Roger Birnard, comte de Foix*) – 27.31, 27.32, 28.32, 31.33, 32.33, 32.34, 37.35 : Roger Bernard III de Foix-Béarn, vicomte de Béarn et huitième comte de Foix († 1302)
Roger Bernat de Foix (*cosi germa del comte Febus*) - 52.42 : Roger-Bernard IV de Castelbon, vicomte de Castelbon (XIVe s.)
Roger Bernat lo Gran (*Roger Bernard lo Gran, comte de Foix*) – 20.29, 20.30, 21.30, 24.30, 25.31 : Roger-Bernard II de Foix, dit le Grand, sixième comte de Foix († 1241)
Roger d'Aspet et Pardelha et Fortic de Santaralha, Bazilhac, Castel-Bayard – 50.41 : Roger d'Aspet, seigneur d'Aspet et de Pardaillan ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Roma [Rome]

- empereur(s) : voir Carles Magnes, Emperador de Roma (l')
- pape(s) romain(s) : voir Gregori, Innocent, Johan (1), Leo, Marti (1), Marti (2), Papa (lo), (2) Pascal, Urba
- liés à la papauté romaine : voir Cardinal de Sanct-Angel (lo), Legat del papa (lo), Pey de Calames

Rondel de Faixas – 42.38 : Rondeau de Faixa, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.) ; Félix Pasquier et Henri Courteault admettent que le prénom puisse être Raymond[1081].
Roquefort – seigneur(s) : voir Aymeric de Roquafort, Guilhem Unaut de Roquafort

S

Sadirac [Sedirac] – seigneur : voir Seignor de Sedirac (lo)
Sainct-Gaixia d'Aura (*vescomte de Asto, seneschal de Begorra*) – 66.49 : Sanchez d'Aure, vicomte d'Asté, sénéchal de Bigorre[1082] (XVe s.) ?
Sainct-Paul [Saint-Paul] – seigneur : voir Seignor de Sainct-Paul (lo)
Saint-Daix – seigneur : voir Bertrand de Sainct-Daix
Saladin – 18.29 : sultan d'Egypte, émir de Damas († 1193)
Sans-Gaissia de Manas – 42.38 : Sanchez de Manas seigneur de Manas, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.) ?
Santaralha [Xaintrailles] – seigneur : voir Fortic de Santaralha, …
Santrailhe (*comte d'Astarac*) – 49.41 : en réalité, Centulle IV d'Astarac, comte d'Astarac (XIVe s.)
Sarravera [Saraverre] – seigneur : voir : Manaud de Sarravera
Savartes [Savarthès] – archiprêtre : voir Archipreste de Savartes
Saverdu [Saverdun] – seigneur : voir Bernard de Durfort, de Savardu

[1081] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 49, n. 2.
[1082] *Id.*, p. 78, n. 7.

Seignor d'Andonx, lo – 42.37 : seigneur d'Andoins, vassal et chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor d'Arnhac, lo – 61.45 : seigneur d'Arignac, vassal de Gaston IV (XVe s.)
Seignor d'Arros, lo – 42.38 : seigneur d'Arros, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor d'Aston, lo – 42.38 : seigneur d'Aston, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Barbaza, lo – 42.38 : seigneur de Barbazan, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Castelnau et Moncamp et Bilsera, lo – 50.41 : seigneur de Castelnau ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Seignor de Coarrasa, lo – 42.38 : seigneur de Coaraze, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Domi, lo – 42.38 : seigneur de Doumy, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Faudoas, lo – 43.38 : seigneur de Faudoas, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Lascunt, lo – 42.37 : seigneur de Lescuns, vassal et chevalier de la maisnie de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Malleo, lo – 61.45 : seigneur de Mauléon, vassal de Gaston IV (XVe s.)
Seignor de Mieusens, lo – 42.38 : seigneur de Miossens, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
Seignor de Miussens, lo (*seneschal de Bearn*) – 62.45 : seigneur de Miossens, sénéchal de Béarn (XVe s.)
Seignor de Partenans, lo – 40.36 : Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay (XIVe s.)[1083]
Seignor de Pontenas, lo – 50.41 : seigneur de Pontenx ; chevalier de la maisnie de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.).
Seignor de Rabat, lo – 61.45 : seigneur de Rabat, vassal de Gaston IV (XVe s.)
Seignor de Ramafort, lo – 61.45 : seigneur de Ramefort, vassal de Gaston IV (XVe s.)
Seignor de Sainct-Paul, lo – 61.45 : seigneur de Saint-Paul, vassal de Gaston IV (XVe s.)
Seignor de Sedirac, lo – 42.38 : seigneur de Sadirac, vassal de Gaston II de Foix (XIVe s.)
[Seignor] de Sempsac, lo – 50.41 : seigneur de Sensacq ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Seignor d'Orabailh, lo (*fil del seignor de Labort*) – 65.49 : Arnaud Armanieu d'Albret d'Orval, seigneur de Labourd (XVe s.) ?
Sempsac [Sensacq] – seigneur : voir [Seignor] de Sempsac (lo)
Seneschal d'Armanhac, de Ribera – 50.41 : seigneur de Ribera, sénéchal d'Armagnac ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Seneschal de Normandia – 68.54 : Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie (XVe s.)
Sigebert – 6.11 : Sigebert, roi des Francs (VIe s.) ?
Simiel de Campagna (*seignor de Gunat, de Tarida, La-Barriera et Barbaza*) – 50.41 : Simiel de Campanie, Terride, seigneur de Barbazan ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Simo Brisatesta (*seneschal de Carcassonna*) – 24.30 : Simon de Briseteste, sénéchal de Carcassonne (XIIIe s.)
Simon de Montfort (*comte, comto de Monfort*) – 20.29, 21.30, 22.30, 24.30 : comte de Montfort-l'Amaury et de Leicester, chef militaire de la Croisade Albigeoise († 1218) ; Arnaud Esquerrier parle d'un combat que Henri Courteault et Félix Pasquier associent à la bataille de Montgey qui « eut lieu en 1211 et se termina par la victoire du comte Raymond-Roger sur 6000 croisés allemands »[1084].
Sindic de Latrau, lo – 50.41 : représentant des habitants de Larrau ? ; vassal de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)
Starnoul – note 62 : Starnoul, roi des Francs (VIIe s.)

T

Talabot – 61.45 : John Talbot, comte de Shrewsbury et de Waterford († 1453)
Thedobert – 6.11 : Thibert Ier, roi des Francs (VIe s.) ?
Theodovaut – 6.11 : Thibaut, roi des Francs (VIe s.) ?
Thierry (1) – 6.11 : Thierry Ier, roi des Francs (VIe s.) ?
Thierry (2) – 6.11 : Thierry II, roi des Francs (VIIe s.) ?
Thierry (3) – 6.11 : Thierry III, roi des Francs (VIIe s.) ?
Thierry (4) – 6.11 : Thierry IV, roi des Francs (VIIe s.) ?
Thomas (*un dels armitats de Lagrassa*) – 7.18 : l'auteur confond Thomas, ermite de l'abbaye de Lagrasse, avec Thomas, archevêque de

[1083] GINZBURG Carlo, *Le sabbat des sorcières*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Gallimard, 1992 (1989), p. 46.

[1084] *Id.*, p. 25, note 2.

Normandie, qui reçut un tiers de la ville de Narbonne selon les des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (IXe s.[1085]).

Tolosa

- comte(s) : voir Benaduc, Ramond (1), Ramond (4), Ramond (6), Ramond de Tolosa (1), Ramond de Tolosa (2), Raymond de Tolosa et de Sant-Gely, Torsonus.
- comtesse(s) : voir Johana (3), Johana (4).
- vassal : Lambert de Lator
- évêque(s) : voir Amiel, Folco, Hugo
- sénéchal : voir Estache de Beumarchez

Torsonus (*Torsons*) – 8.18, 25.31: Torson, considéré comme le premier comte de Toulouse (VIIIe s.) ; les *Chroniques* en font l'un des deux fils d'Aymeri de Narbonne, ce qui est contraire à la tradition épique selon laquelle il a sept fils dont Guillaume d'Orange.

Turto, sels de – 50.41 : le comte de Curton et sa suite ; vassaux de Jean Ier d'Armagnac (XIVe s.)

U

Urba – 12.25 : Urbain II, pape († 1099)

Urgel [Urgell] – vicomtesse : Cecilla (2)

V

Vescomte de Cozerans – 49.41 : Raymond Roger, vicomte de Couserans (XIVe s.)

Viana [Viane] – comte : voir Girauld de Viana.

[Vermandois] – comte : voir Huc lo Gran

Villemur/Villamur [Villemur] – seigneur : voir Pons de Villemur

Villeneuve – seigneur : voir Bernard de Villanova

Volzia (*Voluzia, Volusien*) – folio introductif, 1.2, 1.3, 2.4, 3.4, 4.4, 9.20, 9.21, 9.22, 12.25, 15.26, 17.28, note 2 : saint protecteur de Foix (Ve s.) ; la querelle dont il est fait mention en 3.4 fait référence au conflit opposant l'église de Saint-Jean-de-Verges à celle de Pamiers pour la possession de la dépouille de saint Volusien.

Y

Yban lo bastard – 52.41 : Yvain de Foix, fils bâtard de Gaston Fébus (XIVe

[1085] Selon le texte – qui donne la date de 842, mais VIIIe siècle – 779 – selon un acte conservé dans les archives de l'abbaye ; à ce propos, voir : PAILHÈS Claudine, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, 2 volumes, Paris, CTHS, coll. « Collection de documents inédits sur l'Histoire de France – section d'Histoire médiévale et de philologie, 2000, t. II, p. XXXIII.

Index toponymique

L'identification des lieux ci-listés a été en grande partie possible grâce à l'édition de Félix Pasquier et Henri Courteault. Nous avons pu lever une partie des incertitudes ou des erreurs qui y demeurait, mais d'autres restent entières – la graphie de certains toponymes ayant sans doute été trop profondément défigurée par la tradition manuscrite. Il n'en demeure pas moins que nous reconnaissons à ces deux éditeurs un travail d'identification considérable, d'autant plus précieux qu'ils étaient spécialistes de l'Ariège (Félix Pasquier en particulier).

L'Index toponymique est organisé comme s'ensuit : en vedettes, le nom occitan – avec ses variantes graphiques, selon l'ordre alphabétique ; ensuite, le(s) renvoi(s) au texte, la traduction en français moderne et la localisation actuelle ; enfin, un éventuel commentaire renvoyant à une note de bas de page de l'édition ou à l'édition de 1895 et permettant d'éclairer les choix éditoriaux que nous avons posés.

Listes des abréviations :

H.-Garonne	Haute-Garonne
H.-Pyrénées	Hautes-Pyrénées
P. de l'Adour	Pays de l'Adour
Pyrénées-Atl.	Pyrénées-Atlantiques
Pyrénées-Ori.	Pyrénées-Orientales

A

Abenac	81.83	Bénac	Ariège	
Acia, Acie, Cia	18.29 28.32	Acre	Israël	Voir 28.32 + n. 60.
Agatins	8.18	Agde	Hérault	
Aigauch	75.72	Aurignac	H.-Garonne	Félix Pasquier et Henri Courteault transcrivent *Argans* (1895, p. 85), mais ce village des Landes nous semble trop éloigné de la délimitation du comté de Foix (voir dans la transcription : 75.72 + n. 131).
Alairac, Layrac	14.26	Alairac	Aude	
Alamanha	7.18 29.33 50.41 52.41 56.44	Allemagne	Allemagne	
Alanso *Lanso*	64.47 74.71	Alençon	Orne	
Alapa	23.30	Alep	Syrie	
Albeges, Albiges	8.18	Albigeois	Tarn	Actuel Albi.

	21.30			
Albies	79.78	Albiès	Ariège	
Alboreya	55.44	Arborée	Sardaigne	Actuel Arborea.
	56.44			
Aldesira	44.40	Algésiras	Cadix	
Alens	81.81	Allens	Ariège	
Alheras	83.84	Allières	Ariège	
Aliat	80.80	Alliat	Ariège	
Alsas	18.28	Lez		
Alverni,	29.33	Auvergne	Languedoc	
Aulvergny	60.45			
Amenos	44.40	(?)		Non-identifié (Courteault-Pasquier, 1895, p. 50, n. 2).
Amplang,	9.19	Amplaing	Ariège	Actuel Mercus-Garrabet.
Amplaing	9.20			
	15.26			
	82.83			
Ampura,	8.18	Empúries	Catalogne	
Ampurias,	37.34			
Empura				
Audoux	42.37	Audou	Ariège	Henri Courteault et Félix Pasquier transcrivent *Andonx* (1895, p. 48), qui ne nous semble pas faire sens ; la Maison d'Audou est au service des comtes de Foix depuis le XIIIe siècle au moins[1086].
Andorra	75.72	Andorre	Andorre	
Angers	12.25	Angers	Maine-et-Loire	
Anglaterra	7.5	Angleterre	Angleterre	
	13.25			
	18.29			
	25.31			
	34.34			
	36.34			
	40.36			
	41.36			
	46.41			
	61.45			
	74.71			
Anhaux	80.80	Niaux	Ariège	
Anthiose	28.32	Antioche	Syrie	Actuelle Antakya (Turquie).
Antozan (d')	83.84	Antuzan	Ariège	
Antras	81.82	Antras	Ariège	
Appy	77.79	Appy	Ariège	
Arago, Aragon	7.18	Aragon	Espagne	
	19.29			
	20.29			
	21.30			

[1086] SANDY Isabelle, *Le comté de Foix*, Paris, J. de Gigord Éditeur, 1934, p. 111.

	30.33			
	33.34			
	36.34			
	37.34			
	44.40			
	53.42			
	54.42			
	55.44			
	58.44			
	65.48			
	66.49			
Arconnac	79.79	Arconac	Ariège	
Arefros de Bren	44.40	(?)		Non-identifié (Courteault-Pasquier, 1895, p. 50, n. 2).
Arget	17.28	Arget		Rivière, affluent de l'Ariège.
Ariege,	10.23	Ariège		Rivière.
Arieja,	17.28			
Oriege	18.28			
	21.30			
	76.72			
	77.73			
Arisa	77.73	Arize		Rivière.
Arles	8.18	Arles	Bouches-du-Rhône	
Armanhac	31.33	Armagnac	P. de l'Adour	
	32.33			
	32.34			
	34.34			
	35.34			
	37.35			
	38.35			
	46.41			
	48.41			
	49.41			
	50.41			
	51.41			
	52.41			
	53.42			
	56.44			
	57.44			
	58.44			
	59.45			
	61.45			
	62.45			
	63.47			
	64.47			
	74.71			
Arminia	28.32	Arménie	Arménie	
Arnagues	10.23	Agarnaguais	Ariège	« L'*Arnaguès*, dont parle Esquerrier, est l'Agarnaguais qui comprenait le pays entre l'Ariège et l'Hers, et devait s'étendre aussi jusqu'à Pamiers. »

				(Courteault-Pasquier, 1895, pp. 11-12, n. 7).
Arnava	25.31 80.81	Arnave	Ariège	
Arnhac	61.45 80.80	Arignac	Ariège	Voir en particulier 75.72 + n. 131.
Arnolac	80.81	Ornolac	Ariège	Actuel Ornolac-Ussat-les-Bains.
Arolzet	44.40	Arrosès	Pyrénées-Atl.	Félix Pasquier et Henri Courteault proposent Arouille, mais qui n'est guère plus convaincant du point de vue de la localisation (1895, p, 50, n. 2).
Aron	83.84	Aron	Ariège	
Arossa	44.40	Arrossa	Pyrénées-Atl.	Actuel Saint-Martin-d'Arrossa. Henri Courteault et Félix Pasquier proposent *Narrosse* (1895, p. 50, n. 2), mais qui n'est pas forcément plus convaincant d'un point de vue géographique.
Arros	42.38	Arros	Pyrénées-Atl.	Actuel Asasp-Arros
Arsenx	14.26 23.30	Arzens	Aude	
Arya	66.49	Pays de Mixe	Basse-Navarre	Voir 96.49 + n. 116.
Ascou	78.75	Ascou	Ariège	
Aspet	50.41	Aspet	H.-Garonne	
Aspira	17.28	Aspiran (?)	Hérault (?)	« Quant à *Aspira*, il nous paraît difficile d'admettre qu'il s'agisse ici d'Aspiran, Hérault [...] » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 20, n. 2).
Astarac	49.41	Astarac	Gers	« Astarac, pays de Gascogne entre l'Armagnac, le Fezensaguet, la Bigorre et le Comminges ; la capitale était Mirande » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 56, n. 5).
Asto	66.49	Asté	H.-Pyrénées	Actuel Haut-Adour.
Aston	42.38 79.78	Aston	Ariège	
Auceranh	29.33	Osserain	Pyrénées-Atl.	Actuel Osserain-Rivareyte.
Aujola	83.84	Aujole	Ariège	
Aulos	79.78	Aulos	Ariège	
Aura	37.35 44.40 63.47 66.49	Aure	H.-Pyrénées	« La vallée d'Aure est située entre le Nebouzan, le Comminges, les Pyrénées et la Bigorre. » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 76, n. 2).
Auratz,	8.18	Orange	Vaucluse	
Aurenge	56.44			
Ausapans	76.72	Auzapans	Ariège	Voir 17.28 + n. 54.
Auzat, Auzac	17.28 79.79	Auzat	Ariège	
Aux	35.34 37.35	Auch	Gers	
Avigno	8.18 22.30 26.31	Avignon	Vaucluse	

	57.44			
Ax	78.74	Ax	Ariège	Actuel Ax-les-Thermes.
	78.75			
Axiat	78.76	Axiat	Ariège	
Ayant, Enat	80.80	Aynat	Ariège	Actuel Bédeilhac-et-Aynat.
Ayra, Ayre	35.34	Aire	Landes	Actuel Aire-sur-l'Adour.

B

Babilonia,	19.29	Babylone	Mésopotamie	
Babillonha	26.31			
Balamar	75.72	L'Artigue	Ariège	Actuel Auzat
Banet	76.72	Banat	Ariège	
Barbasa,	15.26	Barbazan	H.-Garonne	
Barbaza	42.38			
Barbasza	50.41			
	51.41			
Barrys (los)	83.84	Ferrys (los)	Ariège	Voir 83.84 + n. 143.
Barsalona	7.18	Barcelone	Catalogne	
	8.18			
	9.21			
	10.23			
	11.24			
	11.25			
	17.28			
	53.42			
	64.48			
Bastida de Besplas	84.85	La Bastide-de-Besplas	Ariège	
Bastido de Sero	83.83	La Bastide-de-Sérou	Ariège	
Baulou	17.28	Baulou	Ariège	
Baychis	75.78	Vaychis	Ariège	
Bayonna	35.34	Bayonne	P. de l'Adour	
	60.45			
	61.45			
Bazilhac	50.41	Bazillac	H.-Pyrénées	
Bearn	28.32	Béarn	P. de l'Adour	
	29.33			
	30.33			
	31.33			
	32.33			
	32.34			
	33.34			
	34.34			
	36.34			
	37.35			
	45.41			
	46.41			
	54.43			

	56.44			
	58.45			
	59.45			
	62.45			
	65.48			
	66.49			
Bebre, Vobre, Vever	17.28 76.72 78.76	Vèbre	Ariège	Pour *Vever*, Henri Courteault et Félix Pasquier transcrivent *Picvert* (1895, p. 86) ; pour notre part, nous pensons devoir faire le parallélisme avec *Vobre/Bebre* (mentionné en 17.28 et 78.76).
Bedeilhac	80.81	Bédeilhac	Ariège	Actuel Bédeilhac-et-Aynat.
Bederies	21.30	Biterrois	Hérault	(Courteault-Pasquier, 1895, p. 24, n. 5.)
Begorra, Bigorre, Bigorra	28.32 29.33 30.33 31.33 32.34 33.34 57.44 66.49	Bigorre	P. de l'Adour	
Belmont	81.82	Beaumont	Ariège	Actuel Beaumont-sur-Lèze.
Benaugues	54.43	Benauges	Gironde	
Benquet	44.40	Benquet	Landes	
Bergonha	56.44	Bourgogne	France	
Berna	29.33	Berne	Suisse	
Beroy	52.41	Berry	France	
Bersiege	76.72	Vixiege		Rivière.
Besauda	44.40	Bézaudun	Landes	Actuel Arengosse
Bezers, Bezes	8.18 9.21 11.25 14.26 17.28 19.29 24.30	Béziers	Hérault	
Bilhera	50.41	Bilhère	Pyr. Atl.	« arrondissement d'Oloron, Basses-Pyrénées » (Courteault & Pasquier, 1895, p. XVI, n. 1).
Boan	79.78	Bouan	Ariège	
Bohenha	67.50	Bohême	Bohême	
Bolhon	26.31	Bouillon	Wallonie	
Bolp	75.72	Volp		Rivière.
Bonac	85.88	Bonnac	Ariège	
Bonpas	81.81	Bompas	Ariège	
Bon-Repaux	51.41	Bonrepos	H.-Pyrénées	
Borbo, Borbon	60.45 61.45 64.47 71.63 73.70	Bourbon	Allier	Actuel Bourbon-l'Archambault

Borbonna, *Borbona,* *Borbonne*	10.23 17.28 23.30 25.31 44.40	Boulbonne	Ariège	L'abbaye cistercienne de Boulbonne est située à la frontière de l'Ariège. Fondée dans le courant du XIIe siècle, elle deviendra le lieu de sépulture de la dynastie des comtes de Foix. Elle souffre, elle aussi, des guerres de religion du XVIe siècle[1087].
Bord	56.44	Bourg	H.-Pyrénées	Actuel Bourg-de-Bigorre ; voir : 56.44 + n. 105.
Bordales *Bordalles*	60.45 61.45	Bordelais	Gironde	
Bordas (Las)	84.85	Bordes (Les)	Ariège	
Bordere	62.45	Bridoré	Indre-et-Loire	
Bordeu, Bordu	36.34 46.41 56.44 61.45	Bordeaux	Gironde	
Borges, Bourges	13.25 19.29 26.31 74.71	Bourges	Cher	
Born	64.48	El Born	Barcelone	Quartier médiéval de Barcelone.
Brassac	82.83	Brassac	Ariège	
Bretanha	4.5	Bretagne	France	
Bria	45.41	Brie	Charente	
Bria	85.88	Brie	Ariège	
Brocaireilh	83.84	(?)		Non-identifié (Courteault-Pasquier, 1895, p. 114) ; une erreur de lecture pour Bruniquel, situé en Tarn-et-Garonne, doit être exclu.
Brosenac	83.84	Brouzenac	Ariège	
Bug	39.35 54.42 54.43 55.43 60.45	Buch	Gironde	Actuel Pays de Buch.
Bunhas	83.84	Bugnas	Ariège	
Burges	82.83	Burges	Ariège	

C

Cabanas (Las)	79.78	Cabannes (Les)	Ariège	
Caberes	23.30	Cabaret	Aude	
Cadarcet	17.28	Cadarcet	Ariège	

[1087] BAYLÉ Jeanne, « L'abbaye de Boulbonne et la croisade des Albigeois », dans *Pyrénées ariégeoises*, 1983, pp. 83-91 ; voir également : DUVERNOY Jean, « Boulbonne et le Lauragais au XIIIe siècle », in *Le Lauragais. Histoire et Archéologie*, 54e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon Castelnaudary (juin 1981), sous la direction de Guy Romestan, Montpellier, 1983, pp. 105-113.

	75.72			
	82.83			
Cadayrac	82.83	Cadirac	Ariège	
Cadilhac	61.45	Cadillac	Gironde	
	62.45			
Calames	23.30	Colmieu	Latium	Actuel Collemezzo.
Calers	76.72	Calers	H.-Garonne	Actuel Gaillac-Toulza
Cales	41.36	Calais	Pas-de-Calais	
Calmont	41.36	Caumont	Ariège	
	76.72			
	85.90			
Camarada	84.85	Camarade	Ariège	
Campagna	84.85	Campagne	Ariège	Actuel Campagne-sur-Arize.
Campredon	12.25	Campredon	Ariège	
Cante	85.88	Canté	Ariège	
Capoulech	80.80	Capoulet	Ariège	
Caraybat	82.83	Caraybat	Ariège	
Carcasses	14.26	Carcassès	Aude	
	21.30			
	23.30			
	51.41			
Carcassona	7.18	Carcassonne	Aude	
Carcassonna	8.18			
	9.19			
	9.21			
	9.22			
	10.23			
	11.24			
	11.25			
	14.26			
	16.27			
	19.29			
	22.30			
	23.30			
	24.30			
	34.34			
	38.35			
	46.41			
	59.45			
	74.72			
Cardona,	24.30	Cardona	Catalogne	
Cardonna	25.31			
	27.32			
	49.41			
Caridac	12.25	Caridac	Ariège	
Carla, Carlas (lo)	84.86	Carla-le-Comte	Ariège	Actuel Carla-Baye.
Carpedor (lo)	81.82	(?)	Ariège	Non-identifié (Courteault-Pasquier, 1895, p. 113).
Carsi	41.36	Crécy	Somme	Actuel Crécy-en-Ponthieu.
Castel-Bayard	51.41	Castelbajac	H.-Pyrénées	
Castelbo	20.30	Castelbon	Catalogne	
	21.30			

	25.31			
	38.35			
	49.41			
	53.42			
	54.43			
	55.44			
	64.48			
Castelnau	35.34	Castelnau	Hérault	Actuel Castelnau-le-Lez.
	50.41			
Castelnau de Riberi	35.34	Castelnau de Rivière	H.-Pyrénées	Actuel Castelnau-Rivière-Basse
Castelnou	83.84	Castelnau	Ariège	
Castel-Penent	9.19	Château-Penant	Ariège	Se dressait sur le Roc de Barry avant sa destruction par Simon de Montfort en 1211.
	10.23			
	14.26			
Castelvieilh de Roanes	30.33	Castellví de Rosanes	Catalogne	
	31.33			
	53.42			
	54.42			
Castel-Virdu	79.78	Château-Verdun	Ariège	
Castet	84.86	Castex	Ariège	
Castilho, Castilhon	54.43	Castillon	Gironde	Actuel Castillon-la-Bataille.
	61.45			
Castilho de Farfanha	54.42	Castelló de Farfanya	Catalogne	
Castres	8.18	Castres	Tarn	Henri Courteault et Félix Pasquier suggèrent *Cahors* dans le Lot (1895, p. 8, n. 3).
Catalonha, Catalongna	10.23	Catalogne	Espagne	
	30.33			
	53.42			
	59.45			
Caujac	76.72	Caujac	H.-Garonne	
Causioda	44.40	Caussade	Tarn-et-Garonne	
Causso	79.77	Caussou	Ariège	
Cavastilhes	83.84	(?)		Non-identifié (Courteault- Pasquier, 1895, p. 114).
Cayrol Gasc	82.82	Carol Gasc	Ariège	« Carol Gasc, château disparu, Saint Paul de Jarrat, Ariège ».[1088]
Cayssac	77.79	Caychax	Ariège	
Cazanova	81.81	Cazeneuve	Ariège	
Cecilla, Cecillia	36.34	Sicile	Sicile	BnF 3920 note *Cessilha* et Duchesne 102 note *Secilha.*
	54.42			
Cers	75.72	Cers	Hérault	
Chipri	18.29	Chypre	Chypre	

[1088] *Le Registre d'inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers): 1318 – 1325*, édité par Jean Duvernoy, Paris, Mouton, 1978, t. 1, p. 1318.

Clarmont	61.45	Clermont	Ariège	
	64.47			
Clarmont	84.85	Clermont	Ariège	
Coarrasa	42.38	Coarraze	Pyrénées-Atl.	
Cocolibourna	8.18	Collioure	Pyrénées-Ori.	
Colh de Barry	10.23	Col de Barry	Ariège	Aujourd'hui Roc de Barry.
Comalongua	23.30	Combelongue	Ariège	
	25.31			
	76.72			
Comenge,	14.26	Comminges	P. de l'Adour	
Comenges	19.29			
	21.30			
	38.35			
	39.36			
	45.41			
	50.41			
	55.43			
	59.45			
Constantinoble	24.30	Constantinople	Turquie	Actuel Istanbul.
Corcorben	24.30	Quercorb	Aude/Ariège	Aussi connu sous le nom de Quierecourbe.
Corgna	3.4	Couronne	Ariège	« Quant au lieu appelé *Corogna* ou *Couronne*, il devait être [...] ainsi nommé "à cause qu'il domine en ronde sur un petit terrain plat et uni" » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 3, n. 3) ; voir également : 3.4 + n. ii).
Cos, Ceos	12.25	Cos	Ariège	
	16.27			
	82.83			
Cozerans,	10.23	Couserans	Ariège	
Coserans,	14.26			
Cozirans,	22.30			
Couzirans	28.32			
	49.41			
	64.47			
Croquier	81.81	Croquié	Ariège	

D

Dalmaza	84.85	Daumazan	Ariège	Actuel Daumazan-sur-Arize.
Damas	18.29 28.32	Damas	Syrie	
Damietta	13.25 26.31	Damiette	Egypte	
Dax	35.34 58.45 59.45 60.45 61.45	Dax	Landes	
Domi	42.38	Doumy	Pyrénées-Atl.	
Donnaza	19.29	Donezan	Ariège	
Du	14.26	Dun	Ariège	
Durban	83.84	Durban	Ariège	
Durfort	42.38	Durfort	Ariège	

E

Eletpuilador	85.87	(?)		Le village de Puyvalador existe, mais il est situé à plus de 100 km de Peyrefittes. La forme latine est *Yssiulador*[1089], Olhagaray écrit *Exiculator*, mais Félix Pasquier et Henri Courteault (1895, p. 96) ne parviennent pas non plus à rétablir la correspondance.
Enna	8.18	Elne	Pyrénées-Ori.	
Entremas-Ayguas	76.72	Tramezaigues	H.-Pyrénées	
Ers	10.23 76.72 77.73	Hers		Rivière.
Escossa	85.89	Escosse	Ariège	
Espagna, *Espagnas*	3.4 7.18 29.32 44.40			

F

Faixas	42.38	Faixa	Ariège	
Fage	76.72	Fage	Mas. Pyrénées	« Col des Pyrénées à l'est de celui de Puymorens, mais dont la situation exacte

[1089] « [...] et inde per serram usque ad stagnum de Cumbalonga, et a dicto stagno sicut ascenditur ad serram de Cardoneto et sicut inde prospicitur ad transversum recte ad callem [cassem] de Yssiulador , vel metam de Petrafita et inde ad flumen de Bolp » (VIC Claude (de) et VAISSÈTE Joseph, *Histoire générale du Languedoc*, Paris, Jacques Vincent, 1742, t. 4, col. 50).

				est indéterminée » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 96).
Falga	50.41	Falga	H.-Garonne	
Fastingas	60.45	Hastingues	Landes	
Faudoas	43.38	Faudoas	Tarn-et-Garonne	
Faust	83.84	Faux	Ariège	
Fenolas	20.29	Fenouillèdes	Pyrénées-Ori.	Actuel Caudiès-de-Fenouillèdes.
Ferrieras	9.21 10.22 12.25 82.83	Ferrières	Ariège	Actuel Ferrières-sur-Ariège.
Fesensaguel *Vic-Fesensac*	35.34 50.41	Fezensaguet	Gers	
Feyt d'avant (lo)	83.84	Feillet	Ariège	
Fiumairic	50.41	Fimarcon (?)	Gers	Actuel Lagarde-Fimarcon.
Flandre, *Flandres,* *Flandras*	12.25 13.25 35.34 36.34 38.35	Flandre	Belgique	
Florac	81.80	Florac	Ariège	
Foix, Foist	Partout	Foix	Ariège	En raison de son passé prestigieux, elle a été choisie comme chef-lieu du département de l'Ariège[1090].
Fontargenta	75.72	Fontargente	Ariège	*Fount Argento* chez Adolphe Garrigou[1091].
Fontia	14.26 23.30	Fontiès	Aude	Actuel La Fontaine, sur la commune de Preixan
Fornels	84.85	Fornex	Ariège	
Fossat (lo)	84.86	Fossat (le)	Ariège	
Franco	ch. p.	France	France	
Fredelas	14.26 16.27	Frédélas	Ariège	Actuel Pamiers.
Freyxinet	82.82	Freychenet	Ariège	

G

Gabarda	35.34 41.35	Gabardan	Landes	
Gabre	41.35	Gabre	Ariège	
Gairiac	82.83	Gariac	Ariège	Actuel Ferrières-sur-Ariège.
Gales	5.7	Gaule	Gaule	
Galla *Gallas*	6.14 46.41	Galles	Pays de Galles	

[1090] PAILHÈS Claudine, *Le comté de Foix: un pays et des hommes : regards sur un comté pyrénéen au Moyen Âge,* Cahors, La Louve Éditions, 2006.
[1091] GARRIGOU Adolphe, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran,* vol. 1, p. 188.

Ganac	15.26 17.28 82.83	Ganac	Ariège	
Garano	12.25 78.76	Garanou	Ariège	
Garona	5.7 21.30 51.41	Garonne		Fleuve.
Garrabet	81.81	Garrabet	Ariège	Actuel Mercus-Garrabet
Garrits	66.49	Garris	Pyrénées-Atl.	
Gascogna	29.33 35.34 46.41 58.45	Gascogne	P. de l'Adour	
Gavarre	35.34	Gabarret	Landes	
Genat	80.80	Genat	Ariège	
Genevat	82.83	Ginabat	Ariège	
Gernat	81.81	Jarnat	Ariège	
Gerona, *Girona*	8.18 36.34	Gérone	Catalogne	
Gesties	80.80	Gestiès	Ariège	
Gisors	34.34	Gisors	Eure	
Gispoy	35.34	Gispet (?)		Félix Pasquier et Henri Courteault ne l'identifient pas (1895, p. 40, n. 2) ; non proposons Gispet en lien éventuel avec le Cap de Gispet, situé en Ariège, à quelques kilomètres de Foix.
Golasteich	83.84	(?)	(?)	Félix Pasquier et Henri Courteault ne l'identifient pas (1895, p. 88). Sur la base de la réflexion de Jean-Pierre Chambon pour Golusclat[1092], nous serions tentée d'y voir un toponyme formé sur la base du préfixe **Gol-* + *asteich* < *STAKKA. Toutefois, ce type de toponyme étant surtout localisé en Auvergne, il paraît peu probable qu'il s'agisse de la graphie exacte de cette localité, attachée à la châtellenie de la Bastide-de-Sérou (Ariège).
Golier	79.79	Goulier	Ariège	
Gorbit	80.80	Gourbit	Ariège	
Grailli	39.35 54.42	Grilly	Ain	
Gramont	43.39	Gramont	Tarn-et-Garonne	
Granada	40.36 44.40	Grenade	Andalousie	

[1092] CHAMBON Jean-Pierre, « L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et entours) : points de vue de linguiste », *Revue numismatique*, 6/157 (2001), (pp. 347-405), p. 392.

Guissen	60.45	Guiche	Pyrénées-Atl.	
Gunat	50.41	Cugnaux (?)	H.-Garonne (?)	Nous ne pouvons pas affirmer cette correspondance ; Henri Courteault et Félix Pasquier ne l'identifient pas (1895, pp. 57-58, n. 3).
Guyenna	4.7	Guyenne	P. de l'Adour	Actuelle Gironde.
Guiayna	29.33			
	34.34			
	35.34			
	36.34			
	41.36			
	46.41			
	58.45			
Guynholas	84.86	Guignolas	Ariège	

H

Herm (L')	82.83	Herm (L')	Ariège	
Hilie	80.79	Illier	Ariège	Actuel Illier-et-Laramade.

I

Igneaux	78.75	Ignaux	Ariège	
Ilha	42.37	Isle-Jourdain	Gers	
Ilha-en-Jourda	49.41			
	53.42			
	59.45			
Ilha-en-Dodo	59.45	Isle-en-Dodon	H.-Garonne	
Irlanda	7.18	Lérida	Catalogne	Voir 7.18 + n. 34

J

Jerusalem	13.25	Jérusalem	Israël	
	15.26			
	18.29			
	26.31			
	31.33			
Junac	80.80	Junac	Ariège	
Justiniac	85.88	Justiniac	Ariège	

L

La-Barra	17.28	Labarre	Ariège	« La Barre, paroisse dans la commune de Foix, à deux kilomètres en aval sur l'Ariège ; c'est là que se trouve le défilé du Pas de La Barre, qui servait de limite
	18.28			

				entre le haut et le bas Comté. » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 20, n. 6).
La-Barriera	50.41	La-Barrière (?)	Charente-Maritime (?)	Saint-Laurent-de-la-Barrière ; voir aussi : Courteault-Pasquier, 1895, pp. 57-58, n. 3.
La-Barthe	50.41	Labarthe	H.-Garonne	Actuel Labarthe-sur-Lèze.
Labat	81.82	Labat	Ariège	
Labatut	85.88	Labatut	Ariège	
Labort	58.45 60.45 66.49	Labourd (le)	P. de l'Adour	
Laburat	80.80	Laburat	Ariège	
Lacdoves	8.18	Lodève	Hérault	
Lagrassa	7.18 10.23 16.27 23.30	Lagrasse	Aude	
Lalobiera	76.72	La Louvière	Aude	Actuel La Louvière-Lauragais.
Langlada	81.82	Langlade	Ariège	
Lantar	50.41	Lanta	Haute-Garonne	
Lapujade	80.80	Lapujade	Ariège	Aujourd'hui, englobé dans l'entité de Niaux.
Larcat	79.78	Larcat	Ariège	
Larnat	79.78 81.81	Larnat	Ariège	
Larroqua	43.38	Larroque	H.-Pyrénées	
Lasada	37.35	Lasserade	Gers	Voir 37.35 + n. 104 et 105.
Lascunt	42.37	Lescun	Pyrénées-Atl.	
Las Fitas	83.84	Les Fittes	Ariège	
Las Fizos	84.87			
Lassur	78.76	Lassur	Ariège	
La Tor	41.36 75.72	Latour	H.-Garonne	
Latora	5.7	Latran	Rome	Basilique Saint-Jean-de-Latran.
Latrau	50.41	Latrau	Gers	Actuel Jegun ; Henri Courteault et Félix Pasquier place Latrau dans les environs de Bordeaux (1895, pp. 57-58).
Launac	49.41	Launac	H.-Garonne	
Laurac	11.24	Laurac	Aude	
Lauragues	76.72	Lauragais	H.-Garonne	
Lautrec	44.40 65.45	Lautrec	Tarn	
La Valetta	23.30	Lavalette	Aude	
Lavaur	39.35 59.45	Lavaur	Tarn	
La_Voix	17.28	Lanoux (?)	Ariège	Selon Henri Courteault et Félix Pasquier, « Ce nom a dû être défiguré par le copiste » (1895, p. 20, n. 2) ; oserait-on admettre une mélecture de jambage pour Lanoux ?
Laytoro, Leytoro	63.47	Lectoure	Gers	

	64.47			
Lenguadoc,	35.34	Languedoc	Languedoc	
Lengadoc	52.41			
	54.44			
	56.44			
Lera	42.38	Léran	Ariège	
Lercol	80.80	Lercoul	Ariège	
Lerilho	75.72	Lers	Ariège	Henri Courteault et Félix Pasquier l'identifient comme le « port d'Eret » (1895, p. 96), mais nous pensons plus probable d'admettre qu'il s'agisse du port de Lers, situé entre les ports d'Artigue et de Saurat.
Leshinha	22.30	Lézignan	Aude	Actuel Lézignan-Corbières.
Leza	77.73	Lèze		Rivière.
Lezat	5.7	Lézat	Ariège	Actuel Lézat-sur-Lèze.
	14.26			
	15.26			
	25.31			
	76.72			
	77.73			
Li Fogua	41.36	La Hougue	Normandie	Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 46, n. 5) lisent *Lifoga* et l'identifient comme le port de Saint-Vaast de la Hougue, par où débarqua Edouard III ; nous pensons qu'il convient de lire *Li Fogua* pour *Li Hogua* (forme occitane de *La Hougue*) ; l'équivalence <f>/<h> en position initiale est caractéristique du gascon et du castillan[1093], mais nous pensons devoir y voir une hypercorrection, car si le passage de F latin à <h> est attesté, l'inverse ne l'est pas.
Limoges	19.29	Limoges	Haute-Vienne	
Lissac	85.88	Lissac	Ariège	
Lobaut, Loubaut	75.72	Loubaut	Ariège	
	84.86			
Lobieras	83.83	Loubières	Ariège	
Lomanha	60.45	Lomagne	Gers /Tarn-et-Garonne	
Londres	46.41	Londres	Angleterre	
Lordat	14.26	Lordat	Ariège	
	22.30			
	23.30			
	78.76			

[1093] ROHLFS Gerhard, *op. cit.*, pp. 145-149, §§ 460-464 ; GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval », *op. cit.*, p. 45.

	77.79			
Loubens	82.83	Loubens	Ariège	
Lugdun	35.34	Lyon	Rhône-Alpes	
Lussemborg	67.51	Luxembourg	Luxembourg	
Luzenac	79.77	Luzenac	Ariège	

M

Magalona	8.18	Maguelone	Hérault	
Malburgues	35.34	Maubourguet	H.-Pyrénées	
Malhac	24.30	Montmorency	Val d'Oise	
Malhorca	20.29	Majorque	Majorque	
	24.30			
	30.33			
Malleo	61.45	Mauléon	Ariège	
Malvesi,	35.34	Mauvezin	Gers	
Maubesin	41.36			
Malvesina	43.40			
	44.40			
Manas	42.38	Manas	Gers	Actuel Manas-Bastanous.
Marcafava,	41.36	Marquefave	H.-Garonne	
Marquefaba	76.72			
Marestang	43.38	Marestaing	Gers	
Marmanda	22.30	Marmande	Lot-et-Garonne	
Marsa	31.33	Marsan	Landes	Actuel Mont-de-Marsan
	35.34			
Marseilhas	82.83	Marseillas	Ariège	Actuel Saint-Jean-de-Verges.
Marsilha	25.31	Marseille	Bouches-du-Rhône	
Martoreilh,	30.33	Martorell	Catalogne	
Martorel	31.33			
	53.42			
	54.42			
Mas	23.30	Mas	Aude	Actuel Mas-Cabardès
	25.31			
Mas d'Asils	84.85	Mas d'Azil	Ariège	
Massat	75.72	Massat	Ariège	
Mauleo de Sola	60.45	Mauléon	Deux-Sèvres	Actuel Mauléon-Licharre
Mayno	73.70	Maine	France	Actuel Maine-et-Loire.
Mazeras,	51.41	Mazères	Ariège	
Maseras	52.41			
	58.44			
	75.72			
	76.72			
	84.89			
	90.89			
Mengos	21.30	Mingou	Ariège	« Esquerrier veut peut-être parler de la bataille de Montgey, localité du département du Tarn, qu'on a confondue avec Montgausy, près de Foix ; elle eut lieu en 1211 et se termina par la victoire

				du comte Raymond-Roger sur 6000 croisés allemands [...]. Au-desszs de Montgauzy, il existe un hameau nommé *Mingou* » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 25, n. 2).
Meras	84.86	Méras	Ariège	
Mercadal	37.34	Mercadal	Ariège (Pamiers)	L'église de Pamiers reçut le nom de Sainte-Marie du Mercadal en 1384 ; en 1399, elle est élevée au rang de cathédrale et prend le nom de Saint-Antonin de Pamiers.[1094]
Mercus	81.81	Mercus	Ariège	Actuel Mercus-Garrabet.
Merenx	78.74	Mérens	Ariège	Actuel Mérens-les-Vals.
Mespleda	58.45	Mesplède	Pyrénées-Atl.	
Mieusens	42.38	Miossens	Pyrénées-Atl.	Actuel Miossens-Lanusse.
Miussens	62.45			
Miglos	80.79	Miglos	Ariège	
Mihaud	45.41	Meaux	Seine-et-Marne	
Milhamont	37.35	Mimort	Gers	Sur l'actuel commune de Bouzon-Gellenave ; voir aussi : Courteault-Pasquier, 1895, p. 43, n.3.
Milhas	83.84	Milla	Ariège	
Miramont	35.34 51.41	Miremont	H.-Garonne	
Miranda	62.45	Mirande	Gers	
Mirapeys	14.26 20.29 24.30 37.34 51.41 62.45 77.72	Mirepoix	Ariège	
Mollis	23.30	Melun	Seine-et-Marne	Voir 23.30 + n. 55.
Moncada	29.33 30.33 31.33 32.33 38.35 53.42	Moncada	Pyrénées-Atl.	Le château de Moncade, situé à Orthez, appartenait aux comtes de Foix et était l'une des résidences privilégiées de Gaston Fébus[1095].
Moncamp	50.41	Moncamp	Lot-et-Garonne	Hameau de l'actuel Pujols (Lot-et-Garonne) ; Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, pp. 57-58, n. 3) lisent cependant *Moncau* pour Moncaut (Lot-et-Garonne).
Monesple	84.86	Monesple	Ariège	

[1094] Voir à ce propos : *Occitanie, terre de cathédrales*, sous la direction de Laurent Barrenechea, Montpellier, DRAC, 2017.
[1095] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées (1331-1391),* Pau, Deucalion, 1991.

Monfa	84.85	Montfa	Ariège	
Monferer	41.36	Montferrier	Ariège	
Mongausy,	15.26	Montgauzy	Ariège	
Montgausy	21.30			
Monlasu,	42.38	Monlezun	Gers	
Montlasu	50.41			
Monlaur	43.38	Montlaur	H.-Garonne	
	43.40			
	82.83			
Montagania	83.84	Montagagne	Ariège	
Montagut	42.37	Montégut	Gers	
	44.40			
Montalba	44.40	Montauban	Tarn-et-Garonne	
Montalio,	76.72	Montaillou	Ariège	
Montaliou	78.76			
Montaseils	83.85	Montazets	Ariège	Hameau de l'actuelle La Bastide-de-Sérou.
Montaud	17.28	Montaut	Ariège	
	51.41			
	85.89			
	85.90			
Mont-de-Marsa	46.41	Mont-de-Marsan	Landes	
Montesquiu,	41.36	Montesquieu	H.-Garonne	Actuel Montesquieu-Volvestre.
Montesquieu,	50.41			
Montesquius	75.72			
	77.73			
Montgailhard	23.30	Montgaillard	Ariège	
	82.83			
Montlandier	76.72	Molandier	Aude	
Montolieu	44.40	Montoulieu	Hérault	
Montoliu	82.83	Montoulieu	Ariège	
Montreal	24.30	Montréal	Aude	
Mont-Sarrat	64.48	Montserrat	Catalogne	« Notre-Dame de Montserrat, célèbre lieu de pèlerinage de Catalogne » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 77, n. 1).
Muret	21.30	Muret	H.-Garonne	

N

Narbonna	7.18	Narbonne	Aude	
	8.18			
	11.25			
	13.25			
	20.29			
	22.30			
	27.32			
	29.33			
	30.33			
	32.34			
	51.41			

	55.44			
	60.45			
Navalhas	53.42	Navailles	Pyrénées-Atl.	Actuel Navailles-Angos.
	55.43			
Navarra	31.33	Navarre	Navarre	
	44.40			
	45.41			
	55.44			
	56.44			
	58.45			
	64.48			
	65.48			
	65.49			
	66.49			
Nemes	8.18	Nîmes	Gard	
Normandia	13.25	Normandie	France	
	18.29			
	41.36			
	45.41			
	68.64			

O

Olbie	80.79	Olbier	Ariège	Hameau de l'actuel Auzat.
Ongria	27.31	Hongrie	Hongrie	
	67.50			
	67.51			
	68.52			
	69.58			
	70.60			
	71.63			
	72.66			
	73.70			
Orabailh	65.49	Orval	Cher	
Ordenac	82.83	Ourdenac	Ariège	Hameau de l'actuel Saint-Martin-de-Caralp.
Orgeis	78.75	Orgeix	Ariège	
Orlenx, Orlian	27.31	Orléans	Centre-Val de	
	73.70		Loire	
Orleu	78.75	Orlu	Ariège	
Ornac	79.79	Ornolac	Ariège	Actuel Ornolac-Ussat-les-Bains.
Ortas, Ortes	44.40	Orthez	Pyrénées-Atl.	
	46.41			
	53.42			
Orus	80.79	Orus	Ariège	

P

Pailhas	49.41	Pailhès	Ariège	
	64.47			
Palhas	21.30	Pallars	Lérida	Actuel Pallars Sobirà.

	64.47			
	64.48			
	75.72			
Pamias,	3.4	Pamiers	Ariège	
Pamyas,	14.26			
Pamiyas	16.27			
Pamiers	37.34			
	38.35			
	51.41			
	52.41			
	57.44			
Pampalona	66.49	Pampelune	Navarre	
Pardelha	50.41	Pardailhan	Hérault	
Paris	16.27	Paris	Seine-Saint-	
	19.29		Denis	
	22.30			
	24.30			
	28.32			
	31.33			
	39.35			
	45.41			
	54.43			
	56.44			
	57.44			
	60.45			
	73.71			
	74.71			
	77.72			
Partenans	40.36	Parthenay	Deux-Sèvres	
Pas de las Latras	3.4	Pas des Ladres (?)		Il existe encore aujourd'hui un Pas des Ladres, mais localisé dans les Alpes franco-italiennes. Il ne faut pas le confondre avec Pas des Ladres dont parle le texte.
Pech	21.30	Le Pech	Lot	
Perlas	9.21	Perles	Ariège	Actuel Perles-et-Castelet.
	17.28			
	78.75			
Perpenha,	54.42	Perpignan	Pyrénées-Ori.	
Perpinha	56.44			
	59.45			
Pertuses	20.29	Le Perthus	Pyrénées-Ori.	
Peyrafitta	75.72	Peyrefittes	Ariège	« D'après Cassini, ce serait un hameau près de Clermont [...], où on avait dû planter une des bornes indiquant la frontière du Pays de Foix » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 98)
Peyragort	36.34	Périgord	Dordogne	
Peyre	35.34	Peyre	Landes	
Peyre-Pertusa	20.29	Peyrepertuse	Ariège	« La donation du pays de Fenouillèdes et du château et terre de Pierre-Pertuse fut passée, en juin 1193, à Huesca entre

				Raymond-Roger et Alfonse II, roi d'Aragon, qui confirma les conventions que le vicomtes Pierre de Lara, vicomte de Narbonne, avait passées avec le comte de Foix. » (Courteault-Pasquier, 1895, p. 24, n. 1).
Picardia	35.34 40.36	Picardie	France	
Pic-Mauret	75.72 77.72	Puymorens	Pyrénées-Ori.	Actuel Porté-Puymorens.
Planha	76.72	Plaigne	Aude	
Planissolas	9.21	Planissoles	Ariège	Hameau de l'actuel Foix.
Plas de Sero (Los)	83.84	Esplas-de-Sérou	Ariège	
Podaguis	10.23	Potamianais	Ariège	« Il faut sans doute reconnaître le Podaguais (appelé *Podagenense* dans le testament de Roger) le pays de Potamianais, qui comprenait la majeure partie du territoire entre la Lèze et l'Ariège. » (Courteault-Pasquier, 1895, pp. 11-12, n. 7).
Pontenas	50.41	Pontenx (?)	Landes	Actuel Pontenx-les-Forges ; nous ne pouvons pas affirmer cette correspondance ; Henri Courteault et Félix Pasquier ne l'identifient pas (1895, pp. 57-58, n. 3).
Pontoise	39.35	Pontoise	Val d'Oise	
Porteilh	75.72	La Pourteille	Aude	Hameau de l'actuel Bugarach
Pradas	64.48 76.72 78.76	Prades	Ariège	
Pradieras	83.83	Pradières	Ariège	
Prayols	9.21	Prayols	Ariège	
Preixa, Preixat	23.30 43.38	Preixan	Aude	
Proensa	16.27	Provence	Languedoc	
Bassa-Proensa	22.30 24.30			
Proucia	45.41	Prusse	Prusse	
Pug (lo)	79.78	Le Puch	Ariège	
Pug-Pauli	39.35 54.42 54.43	Puch	P. de l'Adour	
Pujols	44.40	Pujols	Lot-et-Garonne	Pujols, plutôt que Pujo-le-Plan, comme le suggèrent Henri Courteault et Félix Pasquier (1895, p. 50, n. 2).
Pulha	13.25	Pouilles	Italie	
Puylaurens	57.44	Puylaurens	Tarn	

Q

Quier	80.80	Quié	Ariège	
		R		
Rabastens	52.41	Rabastens	Tarn	
Rabat, Ravat	39.35 45.41 61.45 80.80	Rabat	Ariège	Actuel Rabat-les-trois-Seigneurs.
Ramafort	61.45	Ramefort	H.-Garonne	
Razes	8.18 76.72	Razès	Aude	Actuel Belvèze-du-Razès.
Ribagorsa	37.34	Ribagorce	Huesca	
Ribamala	83.84	Rivemale	Ariège	Hameau de l'actuelle La Bastide-de-Sérou.
Ribamont	13.25	Ribemont	Aisne	
Ribas (Las)	85.89	Rives (Les)	Ariège	
Ribera	50.41	Rivière	Gers	« Petit pays de l'Armagnac dont le chef-lieu était L'Isle-en-Jourdain » (Courteault-Pasquier, 1895, pp. 57-58, n. 3).
Rieux-de-Pellaport	85.89	Rieux-de-Pelleport	Ariège	
Riutort	76.72	Rieutort	H.-Garonne	
Roma	2.3 4.4 7.18 19.29 55.43 57.44 74.71	Rome	Latium	
Roquafort, Roquefort	35.34 42.38 43.38 43.40 59.45	Roquefort	Landes	
Rosses	37.34	Rosas	Catalogne	
Rossilho	7.18 36.34	Roussillon	Pyrénées-Ori.	
		S		
Sainct-Celsi	43.38	Cheust	H.-Pyrénées	Saint Celse est le patron du village de Cheust, dans le département des Hautes-Pyrénées, dont les habitants sont appelés Cheustois ou Celtiens.
Sainct-Jacmes-de-Galicia	56.44	Saint-Jacques-de-Compostelle	Galice	
Sainct-Paul, Sant-Paul	61.45 81.82	Saint-Paul	Ariège	Actuel Saint-Paul-de-Jarrat.

Sainct-Peyre	5.7	Saint-Pierre	Rome	Basilique.
Saixac	23.30	Saissac	Aude	
Saleix	79.79	Saleix	Ariège	
Sancta-Crox	44.40	Sainte-Croix	Tarn	
Sancta-Suzana	85.87	Sainte-Suzanne	Ariège	
Sanct-Daix	43.38	Saint-Dax	Landes	Actuel Saint-Paul-lès-Dax.
Sanhaux	82.83	Seignaux	Ariège	
Santa-Gavela, Sanct-Gavilha	77.73 17.28	Cintegabelle	H.-Garonne	Voir 17.28 + n. 39 et 77.33
Santaralha	50.41	Xaintrailles	Lot-et-Garonne	
Sant-Clamens	5.7	Saint-Clément	Rome	Basilique Saint-Clément-du-Latran.
Sant-Conac	79.77	Senconac	Ariège	
Sant-Ebordy	25.31	Fontevraud	Maine-et-Loire	Il s'agit du nom occitan de l'abbaye de Fontevraud, lieu de sépulture officiel des Plantagenêt. Le moine Robert d'Arbrissel fonde cette abbaye à la fin du XIe siècle dans un vallon appelé *Fons Ebraldi*, le « Fond d'Ébrard », dont *Ebordy* est la traduction occitane. L'adjectif *Sant* s'explique peut-être par confusion avec saint Évrard de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cysoing[1096].
Sant-Genes	35.34	Saint-Gein	Landes	
Sant-Girons	28,32 64.47	Saint-Girons	Ariège	
Sant-Johan-de-Verges, Sant-Jean-de-Verges	3.4 12.25 22.30 23.30 83.83	Saint-Jean-de-Verges	Ariège	L'église Saint-Jean-de-Verges dont il est question dans le texte est aujourd'hui connue sous le nom de Saint-Jean-Baptiste[1097].
Sant-Marty	10.22 62.45 82.83	Saint-Martin	Ariège	Actuel Saint-Martin-de-Caralp.
Sant-Pandelon	66.49	Saint-Palais	Pyrénées-Atl.	Voir 66.49 + n. 115.
Sant-Paulet	81.82	Saint-Paulet	Ariège	Actuel Saint-Paul-de-Jarrat.
Sant-Pey-de-Rasa	5.7	Saint-Pierre-de-Lacourt	Tarn et Garonne	Voir 5.7 + n. 16.
Sant-Pey-de-Riviera	82.83	Saint-Pierre-de-Rivière	Ariège	
Sant-Quircq	85.88	Saint-Quirc	Ariège	
Sant-Sebe	58.45 59.45 61.45	Saint-Sever	Landes	
Sant-Serni	76.72	Saint-Sernin	Ariège	

[1096] PRIGENT Daniel et GAUD Henri, *L'abbaye de Fontevraud,* Fontevraud, Abbaye de Fontevraud, 2010 ; pour plus d'informations sur Évrard et l'abbaye de Cysoing, voir : BATAILLE Jules, *Saint Evrard fondateur de l'abbaye de Cysoing, son culte et ses reliques...,* Roubaix, Imprimerie A. Raboux, 1902.

[1097] DURLIAT Marcel, « L'église de Saint-Jean-de-Verges », dans *Congrès archéologique de France. Pays de l'Aude*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1973, pp.400-403.

Sant-Ybars	84.87	Saint-Ybars	Ariège	
Sarravera	43.39	Sarrabere	Gers	Une charte de 1151 garde la trace d'un certain Arnaud de Sarrabera ayant céder une manse à l'abbaye de Berdoues (Gers)[1098].
Saubaterra	52.41	Sauveterre	Gard	
Saule	76.72	Sault	Aude	Actuel Pays de Sault.
Saurat	75.72	Saurat	Ariège	
Sauzel	79.79	Sauzels	Ariège	
Savarat	84.85	Sabarat	Ariège	
Savardu	42.38	Saverdun	Ariège	
	76.72			
	85.88			
Savartes	4.6	Savarthès	H.-Garonne	
	10.23			
Savenac,	79.77	Savenac	Ariège	Actuel Caussou.
Sabnac	82.83			
Savigna	9.21	Savignac	Ariège	
	18.28			
	78.75			
Sedirac	42.38	Sadirac	Gironde	
Sem	79.79	Sem	Ariège	
Sempsac	50.41	Sensacq	Landes	Actuel Miramont-Sensacq.
Sencirac	9.21	Saint-Cyrac	Ariège	Voir 9.21 + n. 26.
Sentenac	80.79	Sentenac	Ariège	
Serdanha	55.44	Sardaigne	Sardaigne	
	56.44			
Serras	12.25	Serres	Ariège	Actuel Serres-sur-Arget.
	17.28			
	82.83			
Serts	83.84	Sers	Ariège	
Siguer	80.80	Siguer	Ariège	
Sinsat	79.78	Sinsat	Ariège	
Siuras	84.86	Sieuras	Ariège	
So	76.72	Usson	Ariège/Aude	Actuel Usson-les-Bains.
Sobira	81.80	Surba	Ariège	
Sortadel	78.76	Sourtadel	Ariège	
Sourgeat	78.75	Sorgeat	Ariège	
Suc	80.79	Suc	Ariège	
Sulhac	80.80	Soula	Ariège	

T

Tarasco	37.34	Tarascon	Ariège	Actuel Tarascon-sur-Ariège.
	81.81			
Tarragona	8.18	Tarragone	Catalogne	

[1098] *Villages et villageois au Moyen Age,* sous la direction de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p. 41.

Tartas	43.40 58.45	Tartas	Landes	
Tarteinh	83.84	Tartein	Ariège	
Taves	22.30	Autavés	Bouches-du-Rhône	« On appelait Autavés les environs de Tarascon, où se trouve aujourd'hui un mas dit *Le Tavez* »[1099].
Terrassa (la)	85.89	Terrasse (la)	Ariège	
Tignac	78.75	Tignac	Ariège	
Toars	75.72	Thouars	Ariège	Actuel Thouars-sur-Arize.
Toget	56.44	Touget	Gers	
Tolosa	2.4 5.7 8.18 11.24 11.25 13.25 21.30 22.30 25.31 26.31 27.31 33.34 34.34 37.35 38.35 46.41 51.41 52.41 59.45 73.71 74.72 75.72 76.72	Toulouse	H.-Garonne	
Torena, *Torene*	2.3 2.4 62.45	Touraine	France	Actuel Indre-et-Loire.
Tornay	35.34 40.36 41.36 42.36	Tournai	Hainaut	
Tors	2.3 2.4 62.45 67.51 73.71	Tours	Indre-et-Loire	

[1099] THOMAS Antoine, « [compte rendu] Les *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au quinzième siècle* par Arnaud Esquerrier et Miègeville et publiées pour la première fois par F. Pasquier et H. Courteault. Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1895, avec un fac-similé », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 9, N°35, 1897. pp. 361-362.

Triple	28.32	Tripoli	Lybie	
Turto	50.41	Curton	Gironde	Le château de Curton est situé sur l'actuel Daignac (Courteault-Pasquier, 1895, p. 3, pp. 57-58).

U

Unac	77.79	Unac	Ariège	
Unjat	83.84	Unjat	Ariège	
Unzent	85.88	Unzent	Ariège	
Urgel	7.18	Urgell	Lérida	
	24.30			
	58.44			
	75.72			
Urs	78.76	Urs	Ariège	
Uses	8.18	Uzès	Gard	
Uven,	23.30	(?)		Félix Pasquier et Henri Courteault proposé *Bibé* (1895, p. 50, n. 2), mais nous ne comprenons pas le rapprochement graphique opéré entre les deux unités ; nous soupçonnons une autre occurrence du type *Oven/Uven* en 23.30.
Oven	44.40			

V

Valencia	8.18	Valence	Drôme	
	64.47			
Valnera	85.88	Valnègre	Ariège	L'abbaye cistercienne de Valnègre à Saverdun est placée sous la protection des comtes de Foix depuis le XIIIe siècle et plusieurs de ses abbesses étaient d'anciennes cathares.[1100]
Varilhas	3.4	Varilhes	Ariège	
	21.30			
	85.89			
	85.90			
Venecia	57.44	Venaissin	Vaucluse	
Verdu, Virdu	9.21	Verdun	Ariège	
	10.22			
	79.78			
Verneaux	78.76	Vernaux	Ariège	
Vernejol	83.83	Vernajoul	Ariège	
Vernet (lo)	85.88	Vernet (le)	Ariège	
Verniolla	85.89	Verniolle	Ariège	
Vic d'Alsona,	30.33	Vic	Catalogne	
Vic d'Alzona	31.33			

[1100] HANCKE Gwendoline, *Femmes en Languedoc*, Cahors, La Louve Éditions, 2006, p. 249.

	53.42			
	60.45			
Vicdessos	23.30	Vicdessos	Ariège	
	77.79			
Villanova	42.38	Villeneuve	Ariège	
	44.40			
	82.83			
Villemur,	42.38	Villemur	H.-Garonne	Actuel Villemur-sur-Tarn.
Villamur	43.40			
	57.44			
	60.45			
Villepeyrouze	3.4	Villepeyroux	Aude	Hameau de l'actuel Malves-en-Minervois
Volvestra,	10.23	Volvestre	Ariège	Actuel Sainte-Croix-Volvestre
Volvestre	19.29			
	75.72			
Volvestre	44.40	Betbezer	Landes	Actuel Betbezer-d'Armagnac ; voir 44.40 + n. 88.

Table des matières

Remerciements 5

Introduction 9

1. Les *Chroniques romanes*, plus que des *gesta principum* ? 10
2. État de l'art 14
3. Méthodologie et objectifs de recherche 21
   - 3.1. Objectifs du travail éditorial 21
   - 3.2. Objectifs de l'étude historique 23
   - 3.3. Objectifs de l'étude littéraire 25
   - 3.4. Défis posés par l'édition et l'étude littéraire 27

Étude de la tradition manuscrite 33

1. Introduction 33
2. Heuristique 34
   - 2.1. Liste des témoins 34
   - 2.2. Témoins des *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier 36
   - 2.3. Témoins de la chronique béarnaise de Miégeville 46
   - 2.4. Témoins de la *Cronique abregée des contes de Foix* 48
3. *Recensio* 50
   - 3.1. Branche α : $F1^A$ et $F1^B$ 50
   - 3.2. Branche β : 3920 et Duchesne 102 55
   - 3.3. Branche γ : BnF 5404 et Duchesne 48 63
   - 3.4. Ancêtre commun sous forme de recueil ? 67
   - 3.5. Conclusion de la *recensio* 69
4. Datation de l'original 71
5. Méthode de l'édition 78
   - 5.1. Normes d'établissement de l'édition 80
   - 5.2. Méthodologie de la traduction en français moderne 82

Étude linguistique 87

1. Introduction 87
2. Influences externes sur la *scripta* du manuscrit 89
3. Plan et méthodes 114

Phénomènes graphiques 117

1. Graphies latinisantes 117
2. Répétition étymologique d'une consonne 119

3. Coprésence de plusieurs graphies pour un même son ... 120
3.1. Voyelles ... 120
3.2. Consonnes ... 123
Vocalisme ... 133
1. Voyelles simples toniques ... 133
2. Diphtongues ... 134
3. Triphtongues ... 138
4. Voyelles simples atones ... 140
Consonantisme ... 143
1. Consonnes en position initiale ... 143
2. Consonnes en position intervocalique ... 143
3. Groupes consonantiques complexes ... 145
4. Consonnes en position finale ... 148
5. Métathèses ... 150
Morphosyntaxe ... 151
1. Morphologie nominale ... 151
1.1. Système bicasuel ... 151
1.2. Substantifs ... 151
1.3. Adjectifs ... 152
1.4. Pronoms et déterminants ... 152
2. Morphologie verbale ... 159
2.1. Indicatif présent ... 159
2.2. Indicatif imparfait ... 160
2.3. Passé simple ... 162
2.4. Conditionnel présent et passé ... 163
2.5. Subjonctif imparfait ... 163
3. Syntaxe ... 164
3.1. Syntaxe de la phrase simple ... 165
3.2. Structures syntaxiques savantes ... 168
Lexique ... 169
1. Droit, notariat, trésorerie ... 169
2. Religion ... 171
3. Parenté ... 171
Conclusion ... 175

Édition : *Les chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier ... 182
Glossaire ... 309

Index onomastique..... 325
Index toponymique..... 345
Table des matières……...373

COTUTELLE de THÈSE INTERNATIONALE entre
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE et L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Forme de vie, vie des traditions textuelles

Structures biographiques dans les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier (XVe siècle)

**

Thèse présentée par Aude SARTENAR
en vue de l'obtention du titre de
Docteur ès Lettres à l'Université de Genève
Docteur en Langues, lettres et traductologie à l'Université de Liège
sous la direction de Caterina MENICHETTI (Université de Genève)
et la codirection de Nadine HENRARD (Université de Liège)

Jury :

Olivier Collet (Université de Genève)
Caterina Menichetti (Université de Genève)
Nadine Henrard (Université de Liège)
Alain Marchandisse (Université de Liège)
Nicola Morato (Università degli studi di Bergamo)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023

ÉTUDE LITTÉRAIRE

⁂

Historiographie en langue d'oc (du XIIIe au XVe siècle)

1. INTRODUCTION

Pour en saisir les enjeux littéraires, historiques et idéologiques, les *Chroniques romanes des Comtes de Foix* doivent être conçues dans un cadre plus large, qui implique de saisir l'ensemble des textes vernaculaires rédigés en prose entre le XIIIe et le XVe siècle, et témoignant, sinon d'une tradition[1], du moins d'un geste d'écriture historiographique propre aux territoires méridionaux au Moyen Âge[2]. Pour ce faire, nous procèderons en trois temps. Premièrement, fournir le descriptif des quatre chroniques attachées au comté, en accordant un soin particulier à démontrer la part d'innovation et de tradition de chacune d'entre elles par rapport à l'ensemble de la tradition historiographique fuxéenne.

Deuxièmement, procéder à une mise en perspective de la production du comté de Foix dans un ensemble plus large, incluant les œuvres historiographiques vernaculaires[3] en prose des deux derniers siècles du Moyen Âge méridional, en croisant les informations répertoriées par Clovis Brunel[4], Christian Anatole[5] et Reinhilt Richter-Bergmeier[6]. Précisons d'emblée que nous laissons volontairement de côté les relations historiographiques qui, malgré des techniques d'écriture parfois très similaires, adoptent une forme 'segmentaire' – y compris du point de vue matériel – qui ne

[1] Voir les réserves de Régis Rech à parler de tradition dans le cadre de la prose historique méridionale : RECH Régis, « La diffusion de la *Chronique universelle de* Géraud de Frachet », *Cahiers de Fanjeaux*, 2000, (pp. 391-422), pp. 396-397.

[2] Par « Moyen Âge », nous entendons les chroniques s'étendant du XIIe siècle à la fin du XVe ; nous ne prenons pas en compte les écrits de la Renaissance, comme la chronique de Jean de Nostredame ou celle d'Honorat de Valbelle, qui témoignent de dynamiques d'écriture à part entière et d'un rapport différent à l'Histoire régionale ; à ce sujet, nous renvoyons à : CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature au XVIe siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012 ; HONORAT DE VALBELLE, *Histoire journalière d'Honorat de Valbelle, (1498-1539) : journal d'un bourgeois de Marseille au temps de Louis XII et de François Ier*, édité par Lucien Gaillard et Victor-Louis Bourrilly, 2 volumes, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1985.

[3] Nous ne revenons pas sur les œuvres historiographiques écrites en latin au sein des territoires méridionaux, un résumé très satisfaisant ayant déjà été fourni dans : LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000, pp. 108-125 ; voir également : LEMAÎTRE Jean-Loup, *Mourir à Saint-Martial : la commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XIe au XIIIe siècle*, Paris, De Boccard, 1989 ; GUENÉE Bernard, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1987 ; ADÉMAR DE CHABANNES, *Chroniqu*e, introduction et traduction par Yves Chauvin et Georges Pon, Turnhout, Brepols, 2003 ; *Saint-Martial de Limoges. Ambitions politiques et production culturel (Xe-XIIIe siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et Limoges du 26 au 28 mai 2005, sous la direction de Claude Andrault-Schmitt, Limoges, Pulim, 2007 ; SWITTEN Margaret, « Modèle et variations : Saint-Martial de Limoges et les troubadours », in *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité,* IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), 3 volumes, communications recueillies par Gérard Gouiran *et alii*, Montpellier, Presses de l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, t. II, pp. 679-696.

[4] BRUNEL Clovis, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Genève - Marseille, Slatkine – Laffitte, 1973.

[5] ANATOLE Christian, « La prose historique occitane au Moyen Âge », in *XIV Congresso internazionale di Linguistica e Filologia romanza (Napoli, 15-20 Aprile 1974). Atti*, a cura di Gaetano Macchiaroli e John Benjamins B. V., Napoli, Gaetano Macchiaroli Editore, 1981, pp. 303-319.

[6] RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie de l'historiographie occitane du Moyen Âge », in *Miscellanea di studi in onore di Aurelio Roncaglia a cinquiant'anni dalla sua laurea*, 3 volumi, Modena, Mucchi Editore, vol. III, pp. 1113-1119.

rencontre qu'imparfaitement celle des chroniques : la relation de la prise de Damiette en 1219 (vers 1219)[7]; de Jeanne d'Arc lors du siège d'Orléans (1428)[8] ; des sièges de Blaye et de Bourg (1401-1434) [9] ; du passage de Louis XI à Brive (1463)[10] et celle du duc de Savoie à Nice (1488)[11]. En effet, d'une part, la relation de la prise de Damiette est un fragment qui ne donne aucun indice sur la forme du manuscrit qui le contenait ; d'autre part, les autres textes – que Clovis Brunel qualifie de littéraires – sont transmis dans des manuscrits de plus grand format, qui relèvent de la catégorie des 'mémoires communaux' ou apparenté. Vouloir les traiter nous emmènerait donc trop loin du cadre établi pour notre recherche. En dehors de ces relations, il reste donc une petite vingtaine d'œuvres qui rencontrent nos critères de sélection[12] et peuvent nous aider à mieux cerner le contexte dans lequel émerge la tradition historiographique de Foix.

Troisièmement, illustrer la façon dont l'œuvre d'Arnaud Esquerrier correspond à un modèle de chronique seigneuriale en vogue à l'époque, non pas dans les territoires méridionaux spécifiquement, mais dans l'ensemble de la francophonie médiévale. Nous serons alors en mesure de comprendre, non seulement le degré d'influence de la production septentrionale sur les historiographes de Foix, mais aussi les ambitions de leurs mécènes qui, de toute évidence, cherchent à adopter des modèles d'écriture les élevant au-dessus de leur ancrage régional.

Malgré son allure relativement simple, précisons d'emblée que le plan d'analyse que nous proposons n'est pas sans soulever quelques problèmes d'ordre méthodologique. En effet, après consultation des ouvrages de Clovis Brunel[13], du tandem Robert Lafont-Charles Anatole[14], de Pierre Bec[15] et de Lucia Lazzerini[16], force est de constater que le champ d'étude de l'historiographie en langue d'oc reste marginalisé par rapport à celui de la lyrique. Pour reprendre l'expression de Christian Anatole : « Les romanistes, c'est connu, ont privilégié d'une manière constante l'étude la

---

[7] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit*., p. 41, § 134 ; *La prise de Damiette en 1219. Relation inédite en provençal*, édité et commenté par Paul Meyer, Paris, F. Vieweg, 1877.

[8] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit*., p. 20, § 59 ; JOLIBOIS Émile, « La pucelle devant Orléans », *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*, 1 (1877), pp. 123-125 ; voir également : BRUN Auguste, *op. cit*., p. 25 ; COUROUAU Jean-François, *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660),* Droz, Genève, 2008, p. 50.

[9]BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit*., p. 25, § 75 ; DESPLIT J., « Chronique ou journal du siège de Blaye et de Bourg, 1406 et 1407 », *Archives historiques du département de la Gironde*, 3 (1881), pp. 179-182.

[10] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit*., pp. 25-26, § 76 *ter.* ; LALANDE Philippe, « Le roi Louis XI à Brive », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, 19 (1869), pp. 24 et suiv.

[11] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit*., p. 98, § 344 *bis.* ; SARDOU André Léandre, *L'Idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent*, 1878.

[12] Nous entendons par là des textes en prose à caractère historiographique, qui visent à raconter en langue vernaculaire l'histoire d'une institution (seigneuriale, religieuse ou urbaine) sur plusieurs années et dans le but de faire mémoire.

[13] BRUNEL Clovis, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Genève-Marseille, Slatkine-Laffitte, 1973.

[14] LAFONT Robert et ANATOLE Christian, *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.

[15] *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge*, textes avec traductions, une introduction et des notes par Pierre Bec, Avignon, Aubanel, 1977.

[16] LAZZERINI Lucia, *Letterature medievale in lingua d'oc*, Modena, Mucchi Editore, 2001.

poésie lyrique des troubadours, négligeant – plus ou moins il est vrai – les autres productions occitanes médiévales. Dans le cas de la prose historique, on peut parler depuis la fin du XIXe siècle d'un véritable abandon »[17].

En réalité, le nombre limité de recherches qui prennent pour objet les chroniques émanant des territoires méridionaux – qu'elles soient latines ou vernaculaires – s'explique en partie par la nature même de ce corpus. Tout d'abord, pour reprendre les mots d'Auguste Molinier dans le deuxième volume des *Sources de l'Histoire de France*, « dans le sud de l'ancien royaume de Charles le Chauve, de l'Océan aux Alpes, la production historique a été extrêmement peu abondante à l'époque féodale »[18] et ce, malgré des débuts prometteurs dans les milieux ecclésiastiques[19] (nous pensons à la production de l'abbaye saint Martial de Limoges ou à la chronique dite de Saint-Maixent[20]). Cette faible production historiographique est liée au fait que les territoires occitans ne correspondent à aucun royaume, géographiquement délimité et institutionnellement légitimé : « l'Occitanie est au contraire par excellence une entité qui englobe des territoires historiques dont le destin a pu être en fait très divers, de la Gascogne au comté de Nice en passant par l'Auvergne ou le Gévaudan »[21]. Malgré la conscience de partager une langue et des fondements culturels différents de ceux du Nord, les civilisations méridionales ne se sont donc jamais rassemblées autour d'un seul seigneur et n'ont donc jamais eu le sentiment de former un tout homogène. À ce titre, le cas des vicomtes de Limoges est exemplaire :

> Le Limousin n'a pas connu de lignée aussi illustre que celle des ducs de Normandie, des comtes d'Anjou ou des comtes de Flandre. Les vicomtes de Limoges ne se sont jamais beaucoup illustrés en dehors du Limousin, et même dans le cadre restreint de ce territoire, ils n'ont jamais réussi à imposer leur pouvoir[22].

Ce constat, qui ne se limite pas aux vicomtes de Limoges, mais s'applique également, entre autres, aux ducs d'Aquitaine et aux comtes de Poitiers, conduit donc à un second problème : à cette époque, la carence historiographique « se remarque pour l'ensemble des grandes familles seigneuriales du Midi du royaume »[23]. En effet, la chronique étant le plus souvent liée à la notion de légitimation et/ou de consolidation d'un pouvoir, elle se développe plus aisément au sein d'une

---

[17] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 304.
[18] MOLINIER Auguste, *Les Sources de l'Histoire de France*, Paris, Picard, 1901, t. II, p. 117 ; voir aussi : MARTEL Philippe, *Études de langue et d'histoire occitanes*, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Limoges, Lambert-Lucas, 2015.
[19] GUENÉE Bernard, *L'Histoire et la culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubin, 1980, p. 310.
[20] *La chronique de Saint-Maixent : 751-1140*, édition de Jean Verdon, Paris, Les Belles Lettres,1979.
[21] *Id.*, p. 22.
[22] RECH Régis, « Le sentiment provincial chez les historiens limousins du Moyen Âge », in *Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire, de l'antiquité au XXIe siècle*, sous la direction de Jean Tricard, Philippe Grandcoing et Robert Chanaud, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006, (pp. 451-466), p. 453.
[23] *Id.*, p. 453.

institution qui a conscience de son unité et qui cherche à affirmer ses bornes identitaires. Au sud de la Loire, aucune volonté de ce type n'a émergé dans une ampleur suffisante pour permettre à une quelconque cour de se constituer en épicentre politique et culturel des territoires occitans[24]. Contrairement à d'importantes cours septentrionales comme la Bourgogne, le Hainaut ou la Flandre, qui font progressivement de la chronique le genre de prédilection, l'historiographie méridionale peine donc à se développer, aussi en partie parce que les centres de production occitans ne jouissent pas d'un réseau de diffusion et d'échange aussi dense que dans le Nord. La renaissance juridique du XIIe siècle aurait pu donner un second souffle à cette historiographie en quête de reconnaissance, si l'étude du Droit n'avait pas pris le pas sur celle de l'Histoire :

> [Les contrées méridionales] tendirent à se reconnaître plus dans la pratique d'un droit que dans la conscience d'un passé. Au moment où dans le nord, l'histoire devenait un pilier fondamental de la culture, elle n'en était plus, au sud, qu'un champ secondaire[25].

Une autre difficulté qui se pose au chercheur est relative aux pertes matérielles, d'autant plus dommageables que le corpus est étroit : ainsi, sur quarante titres répertoriés, Christian Anatole signale sept textes perdus, « dont on ne conserve que la mention ou de maigres fragments »[26] : la rédaction bordelaise de la *Chronique saintongeaise* (XIIIe siècle)[27] – nous y reviendrons – ; *La regla de la maiso del Hospital de Monsegnor S. Johan de Jerusalem* (après 1357)[28] ; une chronique remontant sans doute au XIVe siècle, relative à la ville d'Arles[29] ; *De l'escut del Hostal de Foix et de Bearn* d'Arnaud Labat (1418) – nous y reviendrons – ; une chronique écrite en provençal, qui daterait d'après 1437 et aurait été mentionnée par César de Nostredame[30] ; une chronique rédigée après 1478, qui aurait initialement été conservée dans le manuscrit des *Annales consulaires de Cahors*[31]; ou encore, une chronique relative à Carcassonne, datant de la fin du XVe siècle et mentionnée par Guillaume Besse, dans son *Histoire des comtes de Carcassonne* (1625)[32]. En 2014, Germain Butaud tirait encore un constat similaire, dans son article, « Pour un panorama des écrits généalogiques en France à la fin du Moyen Âge (XIVe-début du XVIe siècle) » :

> [D]es pertes de chroniques familiales et d'écrits dynastiques sont bien attestées pour des familles de premier plan, comme […] les comtes de Foix, pour lesquels on a perdu un écrit d'Honoré Bovet,

[24] *Id.*, p. 454.
[25] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2011, p. 311.
[26] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 305.
[27] *Id.*, pp. 312-313.
[28] *Ibid.*
[29] *Ibid.*
[30] *Ibid.*
[31] *Id.*, p. 314.
[32] *Ibid.*

un auteur pourtant célèbre. De plus, certaines œuvres de la fin du Moyen Âge ne sont conservées que par des copies tardives[33].

Ajoutons deux autres pertes, d'autant plus dommageables dans notre champ de recherche que leurs dates de rédaction respectives, antérieures d'environ un siècle à l'œuvre d'Arnaud Esquerrier, auraient pu constituer un point d'ancrage important pour saisir le *continuum* de la tradition et des enjeux d'écriture des chroniques familiales méridionales. D'un côté, Christian Anatole[34] et Henri Courteault, à la suite de Manuel Mila y Fontanals[35], signalent l'existence d'une *Cronica del Comte de Foix*, « qui se trouvait dans la bibliothèque du roi d'Aragon Martin el Humano, à la fin du quatorzième siècle ; mais nous ignorons ce que pouvait être cet ouvrage »[36]. De l'autre, dans un article de 1954[37], Charles Samaran parle d'une lettre datée de 1374, dans laquelle Mathe d'Armagnac demandait à son frère Bernard de lui faire parvenir « totes les canoniques de l'hostal d'Armanyach »[38] dans le but de rassembler les matériaux nécessaires à la constitution d'une chronique familiale, vraisemblablement écrite en langue vernaculaire.

Au-delà des difficultés posées par la nature du corpus, le nombre limité d'études qui lui est dédié complique son appréhension théorique, d'autant plus en présence de textes parfois « médiocrement édités »[39] et face au peu d'intérêt littéraire et historique porté aux auteurs de ces œuvres. Henri Courteault et Félix Pasquier ayant consacré à ce champ de la recherche une grande partie de leurs carrières, la plupart des travaux susceptibles de nous intéresser remontent au XIXe siècle, de même que l'*Histoire générale de Languedoc* de Claude Devic et Joseph Vaissète qui constitue, encore aujourd'hui, l'une des références historiques principales. Certes, certains textes ont fait l'objet de renouvellements critiques plus ou moins récents : nous pensons à l'*Historia Albigensis* (2021)[40], à la *Chronique* de Guillaume de Puylaurens (1976)[41] et à celle de Guillaume de Pelhisson (1994)[42]. Nous pourrions ajouter les études portant sur les chansons de geste historiographiques en langue d'oc des XIIe et XIIIe siècles : les éditions de la lettre épique de

[33] BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits généalogiques en France à la fin du Moyen Âge (XIVe-début du XVIe siècle) », in *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, XVe-XVIIIe siècle*, sous la direction d'Olivier Rouchon, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, (pp. 141-163), p. 141.
[34] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, pp. 312-313.
[35] MILA Y FONTANALS Manuel, *De los trovadores en España. Estudio de lengua y poesia provenzal*, Barcelona, Librería de Joaquin Verdaguer, 1861, p. 490.
[36] COURTEAULT Henri, « Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 6/23 (1894), (pp. 272-300), p. 286.
[37] SAMARAN Charles, « Un texte historiographique à retrouver : les chroniques (canoniques) de la Maison d'Armagnac (XIVe s.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98/1 (1954), pp. 7-9.
[38] *Id.*, p. 8 ; voir également : BRUN Auguste, *op. cit.*, pp. 150-155.
[39] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 304.
[40] PIERRE DES VAUX-DE-CERNAY, *Historia Albigensis = Kreuzzug gegen die Albigenser*, Stuttgart, Anton Hiersemann Verlag, 2021.
[41] GUILELMUS DE PODIO LAURENTII, *Chronique*, édité par Jean Duvernoy, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1976.
[42] GUILLAUME PELHISSON, *Chronique (1229-1244)*, édité par Jean Duvernoy, Paris, CNRS Editions, 1994.

Raimbaut de Vaqueiras (1964)[43], de la *Guerra de Navarra* de Guilhem Anelier (1995)[44] et de la *Canso d'Antioca* (2003)[45], mais aussi la monographie de Marjolaine Raguin consacrée à la *Canso de la Crosada* de Guilhem de Tudèle et de l'Anonyme (2015)[46]. Toutefois, bien qu'elles présentent certains points de contact intéressants avec l'historiographie de Foix[47], ces œuvres des XIIe et XIIIe siècles resteront en périphérie de notre étude : le nombre très limité de leurs auteurs et l'impossibilité de les réunir sous un statut générique clairement établi[48] ne rendent pas compte des modèles solidement établis dont s'inspirent les chroniqueurs méridionaux des XIVe et XVe siècles. En d'autres termes, nous garderons à l'esprit ce corpus de chansons de geste occitanes, mais uniquement comme point de départ, et non comme cadre définitoire, de l'historiographie vernaculaire en prose des siècles suivants.

2. LES QUATRE CHRONIQUES DE FOIX

2.1. L'épître dédicatoire d'Honoré Bovet (1371-1391)

Honoré Bovet[49] († 1410), originaire de Sisteron, est un écrivain provençal qui, après avoir fait ses études à Montpellier et Avignon, devient moine à l'abbaye de l'Ile-Barbe puis prieur de Selonnet. Il se tient proche de la cour angevine de Provence et de celle des papes d'Avignon ; il entre au service du roi Charles VI vers 1389 et compose, en plus du *Somnium super materia scimatis* et de *L'apparicion maistre Jehan de Meun*[50], l'*Arbre des batailles*, rédigé en français, qu'il destine au roi de France à l'occasion d'un voyage en Languedoc. Ce traité de vulgarisation militaire, qui a connu une

[43] Déjà en 2017, Carol Sweetenham la considérait comme un sous-genre des chroniques épiques occitanes : SWEETENHAM Carol, « *Eu ne cug encar far bona canson novela.* Les origines et le développement de la chanson de geste historiographique occitane », *Revue des langues romanes*, CXXI/1 (2017), pp. 14-42 ; voir également : RAIMBAUT DE VAQUEIRAS, *The poems of the troubadour Raimbaut de Vaqueiras*, edited by Joseph Linskill, The Hague, Mouton, 1964 ; DI LUCA Paolo, « La réception de la lettre épique de Raimbaut de Vaqueiras dans sa tradition manuscrite », *Revue des langues romanes*, CXXI/1 (2017), pp.43-68.

[44] GUILHEM ANELIER, *La guerra de Navarra = Nafarroako Gudua*, Pamplona, Gobierno de Navarra, 1995 ; *Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 par Guillaume Anelier de Toulouse*, publié avec une traduction, une introduction et des notes par Francisque Michel, Paris, Imprimerie Impériale, 1856.

[45] *The Canso d'Antioca: an Occitan epic chronicle of the First Crusade*, edited by Carol Sweetenham, Aldershot, Ashgate, 2003.

[46] RAGUIN Marjolaine, *Lorsque la poésie fait le souverain. Étude sur la Chanson de la croisade albigeoise*, Paris, Honoré Champion, 2015.

[47] Au-delà de la mobilisation simultanée de matériaux épiques et historiques, les auteurs des épopées historiographiques emploient des sources latines et peuvent faire le choix d'adopter un « occitan quelque peu teinté de francismes » (c'est le cas de la *Canso d'Antioca*) ; par ailleurs, tout en étant « intensément politique[s] », ces chansons sont conservées dans des manuscrits uniques, « ce qui suggère une réception et une transmission limitées », comme les chroniques fuxéennes (nous y reviendrons) ; à ce propos, voir : SWEETENHAM Carol, « *Eu ne cug encar far* », *op. cit.*, pp. 18, 25, 29 & 32.

[48] *Id.*, p. 34.

[49] À propos de la paternité de l'épître dédicatoire, voir : HANLY Michael et MILLET Hélène, « Les batailles d'Honorat Bovet. Essai de biographie », *Romania*, 114 (1996), (pp. 135-181), pp. 151-152.

[50] *L'apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scimatis,* édité par Ivor Arnold, Paris, Les Belles Lettres, 1926.

traduction occitane sous une plume différente de celle de l'auteur[51], s'inscrit dans le contexte de la Guerre de Cent Ans et se présente « comme une vaste réflexion sur la guerre »[52] ; il s'agit sans aucun doute de son plus grand succès, et il est d'autant plus intéressant qu'il nous informe de la rencontre entre Honoré Bovet et Gaston Fébus :

> Et tout ce que je dy du roy je dy d'ung aultre qui soit prince en son pays, ainsi comme est monseigneur de Foix en la terre de Bearn en laquelle il est empereur, car il ne la tient se non de Dieu et de l'espee. Pourquoy se il faisoit guerre en la terre de Bears (*sic*) a ung baron d'icelle les hommes du baron ne seroient pas tenus de aidier leur seigneur à l'encontre de monseigneur de Foix[53].

L'admiration qu'il manifeste pour le comte de Foix l'a poussé à accepter d'honorer la commande passée par Fébus lui-même pour la réalisation d'une épître dédicatoire louant la lignée de Foix (entre 1371 et 1391[54]). Probablement en s'inspirant du modèle du *Liber Pontificalis* qu'il avait déjà mobilisé pour la rédaction de son *Arbre de bataille*[55], Honoré Bovet est le premier chroniqueur de Foix à imaginer la structure d'une histoire du comté sur la base de portraits en chaîne[56]. Bien que l'œuvre soit aujourd'hui perdue, Hélène Biu pense qu'elle était initialement « composée sur le mode d'une chanson de geste »[57] – ce qui tendrait à rapprocher la première chronique de Foix de la tradition épico-historique des XIIe et XIIIe siècles –, avec la particularité d'alterner vers et prose ; s'y ajoute l'influence de la poésie des troubadours, surtout dans les formules visant à exemplifier les vertus propres aux comtes de Foix. Du point de vue historique, toutefois, elle constituait un document assez peu fiable : Honoré Bovet est mal renseigné sur la dynastie de Foix et il ne cite pas ses sources ; pour qualifier son épître, Henri Courteault et Félix Pasquier parlent de biographies « sommairement »[58] tracées, de « tirades poétiques »[59] et d'« errements »[60]. Ajoutons que, selon Claudine Pailhès, « Honoré Bovet a écrit en latin et en français ; s'il avait écrit sa chronique de Foix en langue d'oc, ç'aurait été en dialecte provençal et certes pas en fuxéen »[61]. En d'autres termes, les

---

[51] BIU Hélène, « Les traductions en occitan et en catalan de *L'Arbre des batailles* d'Honorat Bovet », in *Nouvelle recherche en domaine occitan*, sous la direction d'Hervé Lieutard et Marie-Jeanne Verny, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2003, pp. 211-228 ; BEC Pierre, *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge*, Enèrgas, Vent Terral, 1987, pp. 167-170.
[52] *Id.*, p. 211.
[53] HONORÉ BONET, *L'Arbre des batailles,* édité par Ernest Nys, Bruxelles, Leipzig, New York, Paris,1883, chap. XVI, pp. 106-107.
[54] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, Paris, Perrin, 2007, p. 153.
[55] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 160/2 (2002), pp. 385-473, p. 391 ; pour rappel, Michel du Bernis la qualifie de *gesta.*
[56] *Id.*, p. 390.
[57] *Id.*, p. 393.
[58] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.
[59] *Ibid.*
[60] *Ibid.*
[61] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 324, n. 21.

passages que Michel de Bernis – le deuxième chroniqueur du comté – emprunte à son prédécesseur et qui sont cités en languedocien de Foix dans sa chronique ont fait l'objet, sinon d'une adaptation, au moins d'une traduction[62].

Honoré Bovet va durablement influencer l'écriture historiographique fuxéenne : d'une part, même si selon Henri Courteault et Félix Pasquier, l'épître ne consistait encore à ce stade qu'en de « vagues panégyriques »[63], le principe de portraits biographiques en chaîne sera ensuite repris par tous les chroniqueurs de Foix. D'autre part, l'alternance de vers et de prose, que l'on retrouve dans chaque chronique fuxéenne en dehors de celle d'Esquerrier, constitue l'une des caractéristiques de l'écriture de Bovet :

> Cette écriture "mixte" est une caractéristique de l'œuvre d'Honoré Bovet, qui en a fait usage autant dans le *Songe sur les schismatiques* (1394) que dans *L'Apparition maistre Jean de Meun* (1398) et même, plus ponctuellement, dans *L'Arbre des batailles*. [...] Les informations historiques sont contenues dans les parties en prose tandis que les parties rimées véhiculent la fiction ou la légende[64].

Les passages prosifiés rassemblent les événements relatifs aux séquences de la vie linéaire et effective, alors que les passages rimés offrent une lecture métaphorique du prestige des comtes de Foix en vantant, sous la forme d'une *laudatio* tintée d'hagiographie et d'épopée, leurs exploits chevaleresques[65]. Le rythme, chez Honoré Bovet, est donc sémantiquement chargé et induit, chez son auditeur, une posture différente selon qu'il est confronté au vers ou à la prose. Ce dispositif séquentiel est révélateur de la tentative des auteurs de l'époque de trouver un nouveau format de discours historiques et « leurs choix formels illustrent bien les tâtonnements et les hésitations de poètes historiens en quête d'une écriture-mémoire »[66]. Enfin, précisons qu'il est délicat de vouloir établir clairement les limites de l'insertion de l'épître dédicatoire dans la chronique de Michel de Bernis. Selon Henri Courteault, le portrait de Gaston Fébus, prenant une amplitude historique considérablement supérieure aux notices précédentes, marque le début de l'œuvre originale du deuxième chroniqueur de Foix[67]. Néanmoins, cette hypothèse est rejetée par Hélène Biu :

> [La rupture formelle entre le portrait de Gaston III et les précédents] ne permet pas d'affirmer que l'épître de Bovet s'achevait sur la biographie de Gaston II de Foix, et plusieurs éléments laissent supposer qu'elle retraçait également la victoire de Gaston Fébus jusqu'à la victoire de Launac en 1362. Celle-ci, en effet, est évoquée par une série de passages versifiés qui ne sont pas sans rappeler

[62] *Id.*, p. 166.
[63] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.
[64] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 154.
[65] *Id.*, p. 154.
[66] MATHEY-MAILLE Laurence, *Histoire des ducs de Normandie*, Paris, Champion, 2007, p. 14.
[67] COURTEAULT Henri, « Un archiviste des comtes de Foix », *op. cit.*, p. 287.

> certains motifs chers à Bovet, à commencer par le dialogue entre Fortune et Armagnac. […] Avec l'apparition de saint Volusien pendant le sommeil de Gaston Fébus, on retrouve également le motif du songe qui constitue le point de départ de ses [de Bovet] deux autres grandes œuvres, le *Somnium super materia scismatis*, rédigé en 1394, et *L'apparicion maistre Jehan le Meun*, achevée en 1398[68].

En ce sens, l'opinion de Claudine Pailhès selon laquelle l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet concerne « l'histoire des onze premiers comtes et […] le début de celle de Gaston III »[69], nous semble la meilleure : même si les détails concernant la fin de vie de Fébus sont de la plume de Michel de Bernis, il est tout à fait possible qu'Honoré Bovet ait réservé à son commanditaire, bien vivant, une notice plus dense et plus riche en informations historiques – après tout, Arnaud Esquerrier ne traite pas différemment la notice de Gaston IV.

2.2. *La Chronique dels comtes de Foix et senhors de Bearn* de Michel de Bernis (1445)

Michel de Bernis « était notaire à Foix et appartenait à une lignée de notaires, donc de notables de la ville »[70]. Son intervention signe un changement de paradigme dans la production historiographique de Foix, puisque l'on passe du profil de l'écrivain itinérant à celui de l'homme de Lois attaché aux archives de la cour. En réalité, cette mutation est caractéristique de l'époque, les princes de l'Occident chrétien commençant à prendre conscience de l'intérêt de s'attacher les services des légistes. Comme l'explique Bernard Guenée :

> Peu de choses ont sans doute autant marqué la vie des États d'Occident à la fin du Moyen Âge que le droit, et en particulier le droit romain repensé par les Postglossateurs du Trecento, qui franchit alors à nouveau les Alpes. À vrai dire, il ne faut pas chercher chez les juristes l'exposé en forme d'une doctrine politique. Mais qu'ils commencent un livre du Code ou qu'ils donnent une consultation, ils sont amenés à aborder certains thèmes et à trouver certaines solutions qui peuvent avoir, dans la vie politique, une application immédiate[71].

Ce changement de paradigme est d'autant plus marqué au sud de la Loire que la formation universitaire en Droit rencontre un grand succès auprès des chancelleries de cour. Les territoires occitans se sont très tôt distingués par « la prépondérance écrasante des Facultés de droit »[72], situées

---

[68] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 392.
[69] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 167.
[70] *Id.*, p. 165.
[71] GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, pp. 95-96.
[72] VERGER Jacques, « L'Université d'Avignon au temps de Clément VII », in *Histoire des universités en France*, sous la direction de Jacques Verger, Toulouse, Privat, 1986, (pp. 185-195), p. 186 ; voir également : BIDOT-GERMA Dominique, "The Specific Features of Medieval Notaries North and South of the Pyrenees: The Example of Béarn", *Imago temporis*, 5 (2011), pp.175-191 ; LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 ;

à Montpellier, Toulouse et Avignon, où l'enseignement « y était de qualité, avec des professeurs parfois célèbres ou, à tout du moins, notables »[73].

La première intervention historiographique de Michel de Bernis a lieu sous les règnes successifs d'Archambaud et de Jean Ier de Grailly qui, ne descendant pas à la lignée directe des comtes de Foix, rencontrent quelques difficultés à asseoir leur autorité[74] ; afin d'y remédier, Michel de Bernis est chargé de dresser l'inventaire des archives des châteaux de Castelbon (1405) et de Foix (1403-1429). Une fois le travail accompli, il se retire « pour la charge de procureur du comte de Foix »[75]. Quelques années plus tard, en 1443, Gaston IV et Éléonore de Navarre font face à de nouvelles difficultés : leur titre de vicomte et vicomtesse « par la grâce de Dieu » pour le Béarn est contesté par Charles VII[76]. Ce privilège avait été revendiqué par Gaston Fébus en 1347 pour conserver la neutralité du Béarn durant la guerre de Cent Ans qui opposait, au sein des territoires méridionaux, le Prince Noir, duc d'Aquitaine, aux rois de France, Charles V et Charles VI[77]. Pour le défendre, Gaston IV avait d'abord tenté en 1442 de rédiger un long mémoire où il répondait point par point au réquisitoire royal, mais cette lettre n'avait pas eu les effets escomptés[78]. Il rappelle donc Michel de Bernis l'année suivante et lui demande de chercher, sur la base de son classement archivistique, des preuves plus solides de la légitimité de l'autonomie béarnaise.

RICHÉ Pierre, *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge. Fin du Ve siècle – milieu du XIe siècle*, Paris, Picard, 1989 ; VERGER Jacques, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973 ; GLORIEUX Palémon, « L'enseignement au Moyen Âge. Technique et méthodes en usage à la faculté de théologie de Paris au XIIIe siècle », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 35 (1968), pp. 65-186.

[73] VERGER Jacques, « Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du midi de la France à la fin du Moyen Âge », in *Milieux universitaires et mentalité urbaine*, Colloque du Département d'études médiévales de Paris-Sorbonne et de l'Université de Bonn, sous la direction de Daniel Poirion, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1987, (pp. 145-156), p. 147 ; voir également : GOURON André, *Les juristes de l'école de Montpellier,* Mediolani, Typis Giuffrè, 1970 ; MEIJERS Eduard Maurits, *Études d'histoire du droit international privé*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1967 ; LAFONT Robert et ANATOLE Christian, *Nouvelle histoire*, *op. cit.*, t. I, p. 227 ; FÉDOU René, *Les hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Âge. Étude sur les origines de la classe de robe*, Lyon, Annales de l'Université de Lyon, 1964, p. 306 ; à propos de l'influence italienne sur la littérature provençale, voir : CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature au XVIe siècles*, *op. cit.*, pp. 15-21 ; PAUL Jacques, « Le contraste culturel entre le Nord et le Midi dans la France médiévale », *Cahiers de Fanjeaux* (2000), (pp. 19-48), p. 37 ; PÉCOUT Thierry, « Au cœur de l'*Archivium regium* : Scribes d'archives en Provence angevine, milieu du XIIIe-fin du XIVe siècle », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux*, sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Neus et Étienne Renard, Turnout, Brepols, 2019, (pp. 237-263), p. 238.

[74] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 309.

[75] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 166.

[76] Pour la transcription de l'acte, voir : GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix : chronique française inédite du XVe siècle,* édité par Henri Courteault, 2 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1893-1896, t. II, pp. 293-298, § VII ; pour l'importance de cette formule, voir : VONDRUS-REISSNER Dominique, « La formule "par la grâce de Dieu" dans les actes de Jean IV d'Armagnac », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 151/1 (1993), pp. 171-183.

[77] *Notaire de Prince. Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Fébus (1371-1376),* édité par Pierre Tucoo-Chala et Jacques Staes, Pau, Laboratoire de Recherche en Langues et Littératures Romanes & Éditions Covedi, 1996, p. 2.

[78] COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, pp. 90-92 ; nous avons conservé trace de ce mémoire dans : GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, t. II, pp. 293-8305, § VIII.

Michel de Bernis s'exécute et outrepasse même sa mission en alimentant l'idée d'une chronique introductive « ad eternal memoria dels comtes antiqs de Foix »[79], qu'il intitule la *Chronique dels comtes de Foix et senhors de Bearn* – aujourd'hui conservée dans le ms. Pau, Archives des Pyrénées Atlantiques, E 392[80]. Sous sa plume, le rapport entre chronique et cartulaire apparaît de manière claire : il s'agit pour la première de raconter, sous forme de narration, ce que le second démontre de manière documentaire[81]. L'épître dédicatoire d'Honoré Bovet est sa source principale[82] : il reprend non seulement la forme de notices biographiques en chaîne, mais s'inspire aussi de son style mêlant prose et vers ; il arrive aussi que Michel de Bernis cite explicitement son prédécesseur – « recitte mossen Honoré Bovet, prior de Sent Lor en Proenssá [*sic.*], en un'epistolla suá [*sic.*] tramese a l'egregi et excellent princip de bonne memoria mossen Gaston nuncupat Febus, comte de Foix »[83] – où lui emprunte des épisodes complets : Claudine Pailhès souligne, par exemple, le « dialogue entre Fortune et le comte d'Armagnac à la veille de Launac »[84], témoignant d'un transfert de Bovet à de Bernis. Les deux premières chroniques de Foix empruntent donc le même ton laudatif très marqué et parfaitement assumé :

> [Le ms. E 392] s'ouvre par la *Chronique des comtes de Foix*, véritable panégyrique (H. Biu) qui met en perspective les pièces d'archive inventoriées et sélectionnées pour reconstituer la mémoire du lignage familial. Il sert de fabrique à un lignage idéal à travers une mise en page qui joue également le rôle de mise en scène[85].

Néanmoins, si du point de vue de la forme et du contenu, les deux premières chroniques sont similaires, trois différences doivent être mentionnées : premièrement, comme nous l'avons dit, Michel de Bernis a réécrit en occitan le texte de Bovet, en procédant à de potentiels aménagements. Précisons par ailleurs que cette traduction devait couvrir l'ensemble de l'épître et avoir été consignée en dehors de la chronique de Michel de Bernis. En effet, que ce soit la chronique d'Esquerrier ou celle de Miégeville, elles contiennent toutes deux des emprunts en languedocien de Foix à l'épître d'Honoré Bovet, qui n'apparaissent pas sous la plume de Michel de Bernis. Or selon Henri Courteault, Félix Pasquier[86] et Hélène Biu[87], ni Esquerrier ni Miégeville n'avaient les

---

[79] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 418.
[80] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit.*, p. 73, § 254 *bis*.
[81] CINGOLANI Stefano Maria, *La Memòria dels reis. Les quatre grans cròniques i la historiografia catalana, des del segle X fins al XIV*, Barcelona, Editorial Base, 2008, p. 21.
[82] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.
[83] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 390.
[84] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit*, p. 154.
[85] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Les Foix-Béarn-Navarre et leurs archives. Inventaires en question », sur *Administrer par l'écrit. Classer, contrôler, négocier (XIIIe-XVIIIe siècle)*, séminaire organisé le 16 janvier 2017 ; disponible en ligne via : https://admecrit.hypotheses.org/156, date de consultation : le 13 mai 2020.
[86] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 121, n. 3.
[87] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 393.

compétences suffisantes pour inventer leurs propres vers. De notre point de vue, il convient donc de supposer que la traduction réalisée par de Bernis, préférée à l'original par les historiographes suivants, était consignée dans les archives comtales au moins jusqu'en 1490. Deuxièmement, Michel de Bernis amplifie les vagues panégyriques de son prédécesseur pour consacrer à chaque comte une note historiographique distincte[88]. Troisièmement, contrairement à celui de la première chronique, le texte de la seconde n'a jamais circulé seul, puisqu'il sert de prélude à l'inventaire des archives achevé en 1445 :

> Ce registre d'inventaire doit être étudié dans le détail mais, même si son contenu est divers, il faut retrouver le sens à donner à ces deux parties distinctes (la chronique et l'inventaire proprement dit) : ces deux parties du registre entrent en résonance et forment un ensemble cohérent[89].

Sur ce point, il n'est donc pas exclu qu'au-delà d'offrir une *laudatio* spontanée de ses mécènes, l'objectif de de Bernis en écrivant spontanément cette chronique introductive était aussi d'individualiser son recueil, en lui apposant un signe distinctif – il mentionne d'ailleurs explicitement son nom dans le prologue de sa chronique –, cette pratique se rencontrant aussi dans les cartulaires des consuls toulousains du siècle suivant[90]. Enfin, il convient de souligner que cette œuvre historiographique échouera elle aussi dans sa mission de recouvrement du titre de comte « par la grâce de Dieu » ce qui, loin de constituer une information périphérique, se révélera déterminant pour comprendre un certain nombre de passages dans la chronique d'Arnaud Esquerrier.

2.3. Les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier (1456-1458)

Arnaud Esquerrier appartient au milieu des notables de Foix : « il était notaire, procureur et trésorier général du comte Gaston IV dans le Pays de Foix »[91] – l'accumulation de ces titres étant de coutume depuis le XIIIe siècle, époque à laquelle l'autorité du comte commence à se mêler à des questions d'ordre fiscal[92] et que le notaire se voit charger de fonctions de trésorerie. À ces fonctions s'ajoute celle de représentant comtal aux États de Foix, charge qu'il occupe aux côtés d'Arnaud

---

[88] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.
[89] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Les Foix-Béarn-Navarre et leurs archives », *op. cit.*
[90] BORDES François, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine au bas Moyen Âge : le premier* Livre des Histoires de Toulouse *(1295-1532)*, 5 volumes, thèse de doctorat en Histoire menée sous la direction de Michelle Fournié, Toulouse, Université de Toulouse 2, 2006, t. IV, p. 21 ; voir également : LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Le patrimoine des oligarques toulousains à la fin du Moyen Age : constitution et gestion », in *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*, sous la direction de Michel Bertrand, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2005, pp. 633-648.
[91] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 166 ; elle reprend cette phrase de : *Les chroniques romanes des comtes de Foix*, éd. Pasquier et Courteault, *op. cit.*, 1895, p. III ; Arnaud Esquerrier semble avoir temporairement perdu sa charge de trésorier et de notaire pour une raison inconnue, mais la récupérera au plus tard en 1458.
[92] BIDOT-GERMA Dominique, "The Specific Features", *op. cit.*, p. 180; GUENÉE Bernard, *L'Histoire et la culture historique*, *op. cit.*, p. 323.

d'Espagne, sénéchal, et de Jean Roquefort, juge-mage[93]. De sa vie privée, nous ne savons presque rien : son patronyme, qui pourrait nous en apprendre plus, a vraisemblablement posé bien des problèmes à la tradition manuscrite :

> Les écrivains qui ont fait des emprunts à sa chronique, qui ont invoqué son témoignage, ne sont même pas d'accord sur l'orthographe du nom. Les uns, comme Olhagaray, écrivent *Squerrer* ; les autres, l'appellent *Squarrier, Esquarrier* ou même *Esquirre.* La découverte de plusieurs chartes originales doit mettre fin à toute difficulté ; notre chroniqueur y signe d'une façon très lisible Esquerrier[94].

Bien que le champ de la critique ne distingue pas *Arnaud* d'*Esquerrier*, il convient de rappeler l'habitude médiévale d'adjoindre un adjectif épithète au prénom : selon le *FEW*[95]*, esquerrier* (< EZKER, adjectif basque à l'origine mais qui, selon Gerhard Rohlfs, « appartient non seulement à presque tous les patois pyrénéens, mais qui est vivant encore dans les régions du Lot et du Cantal »[96]) signifie « gaucher », mais aussi « difficile, bizarre ; ardu, abrupte » (*izquierdo* en espagnol)[97]. Même s'il serait tentant d'y voir un trait distinctif pour un écrivain professionnel[98], nous devons admettre qu'il s'agisse plutôt d'un héritage familial : d'une part, parce que d'autres cas sont connus – Adam de la Halle était également appelé Adam le Bossu en raison de la déformation de son père – et, d'autre part, parce que la fixation des noms de famille tend à se généraliser à la fin du Moyen Âge, comme c'est le cas pour Jean Froissart. Cette hypothèse semble confirmer par deux documents d'archives, tous deux signés par un certain Arnaut Squarie, travaillant pour les comtes de Foix : le premier est un cadastre daté de 1525[99], le second, une déclaration faite en 1542 devant Paul Conte, un commissaire mandaté par le roi de Navarre : « siegen se lo servises que ieu Arnaud Squarie, fau al nostre senhor le rey de Navaro, conte de Foix »[100] Plutôt que de soupçonner la longévité presque séculaire de notre auteur, il est plus probable d'admettre l'existence d'un fils, qui aurait hérité du patronyme et de la charge de son père.

---

[93] COURTEAULT Henri, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. 374 ; sur la fonction de procureur, voir : BEAUNE Colette, « Les structures politiques comparées de l'Occident médiéval (1250-1500) », in *XIVe et XVe siècles. Crises et genèses*, sous la direction de Jean Favier, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, (pp. 1-126), p. 73.
[94] *Les chroniques romans des comtes de Foix*, *op. cit.*, p. III.
[95] WARTBURG Walter (von), *op. cit.,* t. III, pp. 337-8. Disponible en ligne via: https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/index.php/page/view; date de consultation : le 18 février 2020.
[96] ROHLFS Gerhard, *Le Gascon. Études de philologie pyrénéenne,* Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970, p. 39.
[97] RONJAT Jules, *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, 4 volumes, Genève – Marseille, Slatkine – Laffitte, 1980, t. I, p. 37, § 23.
[98] Ce qui aurait pu être vérifié par l'analyse paléographique d'un document original si nous en avions conservé un, car l'attaque des lettres et la position de la plume sont différentes chez les gauchers.
[99] *Bulletin de la Société des sciences, lettres, art de Pau*, Pau, 1898, p. 226.
[100] BRUN Auguste, *Recherches historiques*, *op. cit.*, p. 176 ; voir également : DUFAU DE MALUQUER Armand, *Rôle des feux du comté de Foix*, Foix, Gadrat, 1901.

En 1443, Arnaud Esquerrier s'attèle avec Michel de Bernis à la tâche de réorganiser les archives comtales ; en 1446, tous deux sont désignés par Éléonore de Navarre – qui assure la régence du comté de Foix sur le temps que Gaston IV réside à la cour de Charles VII – pour « la réformation du comté de Foix »[101]. Le binôme qu'ils forment est révélateur d'une formation par tuilage, le prédécesseur apprenant les fils du métier à celui qui prendra sa succession. À partir de 1454, de Bernis est écarté en raison de son grand âge et Esquerrier poursuit seul la tâche : « devenu familier des archives, il rédige alors une chronique qui devait être achevée en 1456, lorsqu'il la présenta au comte, mais à laquelle il fit des ajouts jusqu'en 1461 »[102].

Bien que l'étude des sources ait permis de confirmer sa formation au Droit canon[103], Arnaud Esquerrier ne semble pas avoir appartenu au monde ecclésiastique ; il a plus probablement suivi une formation universitaire en Droits canon et romain, comme en atteste le titre de procureur qu'il se donne dans sa lettre de 1456. En effet, la répartition entre droit civil et droit canon étant difficile à délimiter dans les universités du Moyen Âge, tout laisse penser qu'Arnaud Esquerrier a été formé aux deux, leurs enseignements étant très proches[104]. Ajoutons que, dans le cas d'Esquerrier, celui-ci a probablement suivi une formation qui le mettait en contact avec le milieu de la prédication : d'un côté, il recourt à des outils caractéristiques de cette dernière, comme l'usage de l'*exemplum*[105] ou d'une grille de lecture visant à associer les vices et les vertus[106] ; de l'autre, il mobilise des connaissances théologiques pointues, notamment sur l'origine de l'hérésie cathare, dont il n'a pu vraisemblablement prendre connaissance au XVe siècle que par des manuels d'inquisition comme *Practica officii inquisitionis hereticae pravitatis* de Bernard Gui[107].

La chronique d'Arnaud Esquerrier – aujourd'hui conservée dans le ms. Foix, Archives départementales de l'Ariège, F1[108] – répond à des enjeux très différents de celle de Michel de Bernis, ce qui explique sans doute que celle-ci ait été en grande partie ignorée au moment de la rédaction[109]. Tout d'abord, du point de vue de la posture auctoriale, Arnaud Esquerrier se distingue par un effacement complet derrière son sujet d'écriture. En effet, Michel de Bernis revendique plusieurs fois la paternité de son œuvre :

---

[101] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 167.
[102] *Id.*, p. 167.
[103] Voir : « Sources des *Chroniques romanes* ».
[104] PATERSON Linda, *Le monde des troubadours. La société médiévale occitane – 1130-1300*, traduction de Gérard Gouiran avec la collaboration de Philippe Martel et Max Chaleil, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999 (1995), p. 175.
[105] BREMOND Claude et LE GOFF Jacques, *L'« exemplum »*, Turnhout, Brepols, 1982, pp. 158 et suiv.
[106] CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité. Les noblesses italiennes en quête d'identité (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 283.
[107] Voir : « Sources des *Chroniques romanes* ».
[108] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit.*, pp. 30-31, § 92 ; Christian Anatole lui donne l'ancienne cote de FF12 : ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 315.
[109] *Id.*, p. 310.

> [...] commensat l'an de la Incarnation de Nostre Seignour mil quoatte cens quoarante et cincq, lo sept jour deu mes de desembre, per my, Miquel de Vernis, notari de Foix et procuraire deldit mossur lo comte[110].

> [...] en sas lettres trameses el thesaurer dejus nomat, en lasquals es contengut lo mandament que loudit inventary se reformés per my, Miquel de Vernis.[111]

> […] lodit mestre Miquel de Vernis n'a volgut far memoria avans que procesis aldit inventari[112].

Au contraire, Arnaud Esquerrier ne mentionne jamais son nom, si ce n'est dans sa charge de trésorier, et d'une façon qui ne permette pas d'établir spontanément la corrélation avec l'écriture de la chronique :

> 63.45 : En laqual obra Monsseignor lo comte de Foix a donat et assignat per sa cotta et parcella de so que a lu apperte, quatre cens escuts assignats sus Arnaud Escarrier, son tresaurier del comtat de Foix.

Ensuite, en ce qui concerne la structure de l'œuvre, Arnaud Esquerrier se distingue par un souci beaucoup plus grand accordé à la question du prestige des origines : si le récit de de Bernis commence par une espèce de table des matières esquissant brièvement le contenu, celui d'Esquerrier retrace l'histoire du martyr de saint Volusien et accorde un aparté à la lignée des rois de France. Ce dispositif tendrait à confirmer qu'Esquerrier cherche à se rapprocher du canon d'écriture de l'historiographie royale et à se détacher du modèle épique fixé par Honoré Bovet, ce qui paraît d'autant plus sûr qu'une grande partie du merveilleux chrétien relatif à la vie de saint Volusien – notamment son apparition à Fébus la veille de la bataille de Launac – est évacuée dans cette troisième chronique comtale. Pour ce qui est des techniques d'écriture, Arnaud Esquerrier adopte là aussi une démarche nettement plus historiographique :

> La chronique d'Esquerrier, au point de vue des sources, diffère sensiblement de l'œuvre de Michel de Bernis. Le premier s'appuie principalement sur des documents trouvés dans le château de Foix et n'hésite pas à invoquer le témoignage ; le second consulte l'épître adressée à Gaston Phœbus par Honoré Bonet[113].

Son style de plume est lui aussi à part entière : contrairement à Michel de Bernis qui se place du côté du panégyrique, Esquerrier adopte un ton aussi neutre que possible, en multipliant les

[110] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 417.
[111] *Id.*, p. 217.
[112] *Id.*, p. 218.
[113] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.

stratégies pour donner à son discours des allures impartiales, objectives[114]. Le parallélisme se dégage de façon frappante dans les expressions communes aux deux chroniques : chez Michel de Bernis, nous lisons « Et per entrament et *honnorable* commensament del present libre »[115] qui devient sobrement « ez aquest lo comencemen et lo preambul del presen libre » (1.1). De même, s'il est exact qu'Esquerrier emploie la chronique d'Honoré Bovet par l'intermédiaire de la traduction occitane, il ne lui accorde aucune confiance pour les portraits plus anciens et compose ses propres notices, plus précises (ce qui ne le dispense pas de commettre des erreurs, comme lorsqu'il place le procès des Templiers sous le règne de Gaston Fébus). En outre, alors que les deux premières chroniques se caractérisent par leur brièveté et leur didactisme, les portraits biographiques d'Arnaud Esquerrier s'appuient plus lourdement sur des documents d'archives. La recherche d'une esthétique littéraire cède le pas au vocabulaire juridique et au souci d'exactitude historique :

> Esquerrier ne recourt qu'à la prose pour rédiger sa chronique ; il n'hésite pas à intercaler dans le cours de sa narration un long développement sur l'histoire de la maison de Béarn, une digression sur le procès des templiers, et d'autres faits d'histoire générale qu'il emprunte aux *Grandes chroniques de France* ; surtout, il n'hésite pas à insérer dans sa prose de longues listes de noms, vraisemblablement extraites de chartes et de documents d'archives, alors que Bernis évite les longueurs de ce type[116].

Les objectifs des trois premiers chroniqueurs répondent donc à des enjeux distincts : si Honoré Bovet et Michel de Bernis se place dans une dynamique de *laudatio*, Arnaud Esquerrier a conscience de devoir convoquer d'autres outils de persuasion pour répondre aux nouvelles attentes de ses mécènes. L'idéal de vérité qu'il poursuit le conduit à opérer une sélection différente dans ses sources, la première exigence étant désormais celle de la chronologie et de la scansion des dates[117]. Il en résulte un document qui constitue une source de première importance pour la connaissance du comté de Foix, en ce qu'il nous apporte des informations qui seraient autrement inaccessibles. Comme l'expliquent Henri Courteault et Félix Pasquier :

> Pour l'époque de Gaston IV, sa chronique est parfois une source historique de premier ordre, on y trouve la mention de faits dont on chercherait vainement ailleurs la trace. C'est ainsi qu'il est le seul à parler de l'alliance conclue entre les comtes de Foix et d'Armagnac en 1454 ; il est vrai qu'il commet une erreur en la plaçant en 1452. Il entre dans des détails assez précis sur le voyage de Gaston IV à Barcelone en 1455, sur son expédition en Navarre en 1456. Nous lui devons enfin le

[114] Voir : « Enjeux du portrait ».
[115] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 217.
[116] *Id.*, p. 385.
[117] SOT Michel, « Les *gesta pontificum (sive episcoporum) Cameracensium* », *op. cit.*, p. 232; voir : « Structure des *Chroniques romanes* ».

récit le plus complet du célèbre banquet donné à Tours en 1458, par Gaston IV aux ambassadeurs envoyés en France par le roi Ladislas de Hongrie ; sur ce point, sa relation mérite d'être rapprochée de celle que donne le chroniqueur bourguignon Georges Chastellain[118].

2.4. La chronique de Miégeville (début du XVIe siècle)

Entre 1477 et 1478, le cardinal Pierre de Foix le Jeune – le troisième fils de Gaston IV – passe commande d'une biographie chevaleresque à la mémoire de son père : l'*Histoire de Gaston IV* est rédigée par un écrivain professionnel du nom de Guillaume Leseur qui, selon Peter S. Noble, appartenait à l'entourage du comte depuis 1445 : « il est probable que Leseur entra dans la suite du comte en 1445. […] Il écrivit son histoire du comte après la mort de celui-ci et après avoir passé trente ans à son service »[119]. Cette biographie partage des points communs avec la tradition littéraire bourguignonne et constitue un cas particulier dans la production de la cour de Foix : elle est rédigée dans un français presque complètement dépourvu de marques dialectales et ses liens avec la production historiographique du comté de Foix n'ont, pour l'heure, pas été mis à jour[120]. Si nous n'aurons pas l'occasion de nous y attarder au sein de ce travail, sa mention permet au moins de rendre compte d'une attitude autoréflexive de la famille de Foix, qui se traduit par la tentative d'inclure au patrimoine un modèle littéraire importé de l'extérieur, et qui avait fait ses preuves en Bourgogne. Néanmoins, cette tentative a dû échouer à atteindre ses objectifs puisque, quelques années plus tard, le même mécène fera le choix de revenir à une forme historiographique plus conforme aux pratiques antérieures, en mandatant la rédaction d'une quatrième chronique comtale sous la forme de portraits en chaîne – aujourd'hui conservée dans les mss. Paris, BnF, 3920 et Paris, BnF, Duchesne 102[121].

Originaire du Béarn, Miégeville est un cordelier du couvent de Morlàas, attaché au cardinal Pierre de Foix le Jeune[122]. Ce lien entre la Maison de Foix et le couvent de Morlàas ne doit guère surprendre, car leurs échanges remontent au début du XVe siècle, comme en atteste la commande passée par le cardinal Pierre de Foix le Vieux (grand-oncle du précédent) pour un ouvrage de Pétrarque recopié par les cordeliers en 1410[123]. De même, Pierre de Foix le Jeune est instruit au couvent de Morlàas dans le but de se former à une carrière ecclésiastique et de prendre la succession

[118] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XII.
[119] NOBLE Peter S., « La disparition de l'occitan en Agenais au XVe siècle », in *Studia Occitanica. In memoriam Paul Remy*, édité par Hans-Erich Keller, 2 volumes, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, (pp. 391-415), p. 397.
[120] Voir notre réflexion à ce propos dans : « Enjeux du portrait ».
[121] BRUNEL Clovis, *Bibliographie*, *op. cit.*, pp. 50-51, § 168.
[122] GUILLAUME LESEUR, *Gaston IV*, *op. cit.*, p. XX.
[123] DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, Paris, Imprimerie Impériale – Imprimerie nationale, 1868-1881, p. 494.

de son grand-oncle : « après avoir pris la robe des Cordeliers au couvent des Frères Prêcheurs de Morlaas, le jeune Pierre alla continuer ses études classiques et théologiques au collège de Foix »[124]. Pourtant, le profil de Miégeville reste relativement difficile à préciser :

> Tout ce que l'on peut affirmer avec vraisemblance, c'est que Miégeville vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, qu'il s'attacha à la fortune du cardinal Pierre de Foix le Jeune, troisième fils de Gaston IV, qu'il dut le suivre en Italie, qu'il lui survécut et qu'il écrivit sa chronique dans les premières années du XVIe siècle[125].

Comme ses prédécesseurs, Miégeville adopte le languedocien de Foix[126]. Du point de vue de la structure, sa chronique, qui nous est parvenue sous une forme fragmentaire, renoue avec le principe d'une écriture mixte : le cordelier reprend certains des vers d'Honoré de Bovet traduits en occitan et en invente de nouveaux, parfois de manière maladroite. Du point de vue de la matière, Miègeville reprend l'essentiel des propos d'Arnaud Esquerrier et n'innove sans doute véritablement qu'à partir de l'année 1461 – année où s'arrête la chronique d'Esquerrier –, même si la disparition de la fin de son ouvrage ne permet pas de l'affirmer avec certitude :

> [La chronique] du cordelier de Morlàas, Miégeville, écrite postérieurement, ne nous est point parvenue en entier et se termine brusquement à l'année 1442 ; l'auteur s'est surtout inspiré de la chronique d'Esquerrier, et son œuvre n'eut été originale qu'à partir de 1461. Mais s'il a été impossible de découvrir cette seconde partie, du moins avons-nous retrouvé dans le manuscrit français 5404 de la Bibliothèque nationale de France une *Chronique des comtes de Foix* en français qui n'est guère qu'une traduction de Miégeville et permet de suppléer à la partie de sa chronique disparue.[127]

Il est difficile de statuer sur la relation entre les œuvres d'Esquerrier et Miégeville, ce qui explique sans doute que Henri Courteault et Félix Pasquier aient fait le choix de les éditer conjointement. En effet, Miégeville emprunte beaucoup à Esquerrier, autant du point de vue du contenu que de la forme, à tel point qu'il est parfois difficile de le considérer autrement que comme un continuateur :

> Il est donc malaisé de porter un jugement sur l'œuvre de Miégeville ; pour la partie qui en subsiste, elle n'est guère qu'un reflet de celle d'Esquerrier ; on y retrouve presque les mêmes erreurs, la même chronologie défectueuse ; le récit, plus concis, est plus sec, dépourvu de toute note personnelle ; Miégeville n'est qu'un annaliste[128].

---

[124] COURTEAULT Henri, *Gaston IV, comte de Foix*, *op.* cit., p. 291.
[125] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XXI.
[126] *Id.*, p. XVII.
[127] GUILLAUME LESEUR, *Gaston IV*, *op. cit.*, pp. XIX-XX.
[128] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, pp. XXII-XXIII.

Ce constat est d'autant plus vrai que ces deux œuvres – qui ont circulé très tôt conjointement – ont pareillement influencé la production historiographique postérieure :

> Les deux chroniques d'Esquerrier et de Miégeville offrent de si grandes ressemblances, l'une est si fortement inspirée de l'autre, qu'il est difficile de dire laquelle des deux a eu le plus de vogue auprès des écrivains postérieurs[129].

Il existe toutefois une différence significative qui permet d'isoler la chronique d'Esquerrier dans le reste de la production du comté de Foix : celle de l'absence d'alternance entre vers et prose. Esquerrier fait donc véritablement figure d'*outsider* au sein du maillage fuxéen, et sa chronique semble répondre à des préoccupations de vraisemblance historique qui n'ont pas leur pareil dans le reste de l'historiographie comtale. Enfin, il est intéressant de noter que les chroniques de Bovet et de Bernis n'ont connu presque aucune postérité, alors que celle d'Arnaud Esquerrier et de Miègeville ont très vite atteint le statut de textes officiels :

> Les consuls de Foix les [les chroniques d'Esquerrier et de Miégeville] firent transcrire sur un registre de la maison de ville. C'est sur elles que s'appuyèrent les auteurs postérieurs. Guillaume Laperrière [...] publia en français ses *Annales de Foix* en 1539. L'année suivante, c'est en latin que Bertrand Hélie [...] publia son *Histoire comitum Fuxensium*. Pierre Olhagaray [...] publia à son tour en 1609 une *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*. Tous reprirent le texte d'Esquerrier et de Miègeville […] en le traduisant ou en français ou en latin selon la mode de leur temps, en l'augmentant des faits et gestes des comtes.[130]

2.5. *De l'escut de l'Hostal de Foix et de Bearn* d'Arnaud Labat (XIVe siècle)

Dans ce panorama des chroniques relatives aux seigneurs de Foix-Béarn, il convient de mentionner la chronique d'Arnaud Labat, intitulée *De l'escut de l'Hostal de Foix et de Bearn* et conservée dans les archives du château de Pau au moins jusqu'en 1533. Bien que le texte original soit perdu, Guillaume Catel, qui l'a employé en 1633 pour composer ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, nous donne quelques indications sur son contexte d'écriture :

> J'ay chez moy un ancien livre gascon escrit à la main en parchemin, composé par frère Arnaud de Labat, maistre en théologie de l'ordre de saint François, qui est intitulé *De l'escut de l'Hostal de Foix et de Bearn*, c'est-à-dire des armoiries de Foix et de Béarn ; lequel il dédie au dit sieur vicomte [Jean Ier (1412-1436)], et luy donne ces titres, Al noble e poderous seignour mossen Joan, comte de Foix, vescomte de Bearn, de Marsa et de Gabarda, et de Castelbon ; au commencent duquel il dit qu'il a eu soin de l'ame, et manié la conscience de son père Archambaud, comte de Foix, et qu'à présent il

[129] *Id.*, p. XXII.
[130] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 168.

manie celle de sa mère Madame Isabeau. Cette epistre est datée de Morlas au couvent des frères mineurs, en l'an mille quatre cens dix-huict[131].

Certes, cette œuvre devait sans doute entretenir des correspondances intéressantes avec l'historiographie propre à Foix : d'une part, comme les trois derniers chroniqueurs, Arnaud Labat est issu d'un milieu intellectuel favorisé – en l'occurrence clérical –, au sein duquel il a reçu une formation savante (Guillaume Catel le qualifie de « maître en théologie ») ; sur ce point, précisons que la mention du couvent de Morlàas confirme les liens étroits qui unissent cette institution à la cour de Foix (qu'Arnaud Labat « ait eu soin de l'âme et manié la conscience » du comte de Foix ne doit-il pas nous inviter à penser qu'il tenait le rôle de confesseur ?). D'autre part, le titre de son œuvre, axé sur l'héraldique, laisse présager une grande attention accordée à la représentation symbolique du pouvoir de la dynastie de Foix. Toutefois, alors que les interactions entre les quatre chroniqueurs de Foix sont très importantes, aucun ne semble avoir tenu compte – pour peu que l'un d'eux en ait eu connaissance – de la chronique béarnaise d'Arnaud Labat. À l'heure actuelle, il convient donc de rester prudent dans le traitement de cette œuvre : nous manquons d'information pour pouvoir l'inclure avec certitude dans le champ de la production historiographique de la cour de Foix.

2.6. Premières conclusions

Nous venons de détailler le profil des quatre chroniqueurs de Foix, ainsi que les liens qui se tissent entre leurs œuvres respectives. De ce panorama, il nous semble à présent possible de tirer un certain nombre d'observations quant à l'évolution de la mission d'historiographe au sein de la cour de Foix.

Honoré Bovet, d'abord attaché à la cour du roi et écrivant probablement en français son épître dédiée à Gaston Fébus qui l'avait ébloui, est une sorte de poète-voyageur qui, comme Froissart et Pey de Rius à la même époque, compose ses œuvres « en marchant, en chevauchant »[132] et qui rend compte de la circulation d'artistes entre les différentes cours[133]. Malgré une formation cléricale pointue, il adopte volontiers les réflexes scripturaires de la poésie des troubadours et de la littérature chevaleresque, tous deux en vogue au XIVe siècle dans l'entourage

[131] CHABANEAU Camille, *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, Paris, Maisoneuve Frères et Ch. Leclerc, 1886, pp. 55-56 ; ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 309 ; voir également : COURTEAULT Henri, « Une Chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle », *Études d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture (1832-1902)*, Toulouse, 1902, pp. 127-135 ; GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », *Revue de Linguistique Romane*, 86 (2022), (pp. 35-95), p. 78.
[132] POIRION Daniel, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Genève, Slatkine Reprints, 1978, p. 170.
[133] KINOSHITA Sharon, "Worlding Medieval French", in *French global. A new approach to literary history*, edited by Christie McDonald and Susan Rubin Suleiman, New York, Columbia University Press, 2011, (pp. 4-20), p. 18.

de Gaston Fébus. Il compose à une époque où la cour d'Orthez est l'une des premières, au sein des territoires occitans, à user couramment du français[134].

Il en va tout autrement pour Michel de Bernis : enfant du pays, il écrit spontanément pour répondre à une offense royale – la remise en question du titre de vicomte « par la grâce de Dieu » – et le fait dans sa langue, l'occitan fuxéen, allant sans doute jusqu'à traduire les passages empruntés au texte de Bovet. Ce n'est plus sa composition personnelle qui est au cœur du projet d'écriture, mais le cartulaire que celle-ci est chargée d'introduire et d'individualiser. Si les stratégies littéraires restent celles d'Honoré Bovet, les enjeux de l'écriture revêtent désormais une dimension juridique.

Arnaud Esquerrier, pour encenser ses commanditaires, réitère le choix de la langue maternelle. Le cartulaire ayant été composé par son prédécesseur – processus auquel il a d'ailleurs lui-même contribué –, l'historiographe concentre désormais toute son attention sur la rédaction d'une nouvelle chronique qui, cette fois, n'a plus rien de spontané : il abandonne complètement le ton emphatique de ses prédécesseurs et adopte une écriture volontairement neutre. Ce style épuré, préfigurant la mentalité renaissante, est apprécié à la cour de France aux XVe et XVIe siècles[135] ; le choix d'Arnaud Esquerrier pourrait alors témoigner d'une intelligente adaptation aux goûts littéraires de son temps, fort peu versé dans le genre du panégyrique.

Quant à Miégeville, il appartient, comme Honoré Bovet, à une institution externe à la cour de Foix mais, contrairement à ce dernier, sa part de créativité est nettement limitée par son commanditaire, le cardinal Pierre de Foix le Jeune. Sa chronique est surtout intéressante en ce qu'elle signe, après un emprunt aux modèles bourguignons par Guillaume Leseur et un abandon de l'écriture mixte par Arnaud Esquerrier, un retour vers les anciennes pratiques de l'historiographie de Foix. En ce sens, elle tend à prouver que même si la chronique d'Esquerrier a connu une belle postérité, elle n'est pas pour autant parvenue à réinventer l'antique canon de l'écriture mémorielle des comtes de Foix.

3. HISTORIOGRAPHIE MÉRIDIONALE EN LANGUE D'OC

Nous venons de voir comment chacun des historiographes de Foix concevait sa mission, avec quels enjeux et selon quelles méthodes de travail. Il s'agit à présent de comprendre sur la base de quels critères leurs œuvres respectives s'insèrent, à plus large échelle, dans le corpus des chroniques méridionales composées entre le XIIIe et le XVe siècle. Pour cette époque et au sein de ce territoire, les textes historiographiques vernaculaires sont organisés en cinq catégories : 1) les chroniques annalistiques, qui consistent en l'allongement des notices tirées d'annales ou de

[134] BRUN Auguste, *Recherche historiques*, *op. cit.*, p. 32.
[135] LEMAIRE Jacques, *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Bruxelles-Paris, Palais des Académies-Klincksieck, 1994, p. 242.

cartulaires ; le plus souvent, elles répondent à un processus de stratification de l'écriture (les manuscrits qui les contiennent abritent d'autres documents relatifs à l'institution, qui ont fait l'objet de « campagnes successives d'écriture »[136]). Cette première sous-catégorie est essentielle pour notre propos, car elle fonde les bases d'une grande partie du discours historiographique méridional. Ainsi, les mots d'Alexis Grélois à propos du discours historique chez les cisterciens du XIIe siècle peuvent aussi s'appliquer aux chroniques urbaines et seigneuriales du Midi, écrites entre le XIIIe et le XVe siècle :

> Une bonne part du discours « historique » du XIIe siècle se trouve dans des documents de nature juridique, destinés le plus souvent à garantir la possession ou la jouissance de tel ou tel bien : depuis longtemps, les cartulaires (recueil de chartes) se présentaient parfois comme des chroniques, accompagnées dans certains cas d'outils de travail historiques comme des chronologies. Bien souvent, le cartulaire comportait une longue notice relatant la fondation de la communauté et les premiers dons reçus par elle. La mise par écrit de ces événements était nécessaire pour doter les générations suivantes des instruments qui leur permettraient de faire face à d'éventuelles contestations ultérieures, d'autant plus probables que les héritiers faisaient alors preuve d'un penchant immodéré pour la procédure et la chicane[137].

2) les chroniques qui présentent un développement supérieur à la catégorie précédente, de type narratif ou discursif, suivant le modèle des coutumes. 3) les traductions en langue d'oc – plus ou moins libres – de chroniques latines ou françaises antérieures, qui peuvent inclure des passages originaux ; nous estimons en effet que les traductions doivent avoir droit de cité dans ce corpus car, non seulement elles témoignent d'un même intérêt de la culture méridionale pour les textes à caractère historique, mais elles permettent en outre de rappeler le maillage serré qui unit les sources latines aux amplifications vernaculaires. 4) les textes historiques présentant une élaboration rhétorique et formelle plus aboutie, qui les rapproche d'œuvres à caractère littéraire ; 5) enfin, trois cas particuliers : la *Canso de la Crosada*, qui ne constitue pas initialement une chronique en prose, mais qui résulte d'un cas de dérivation depuis le vers ; le livre de raisons de Peire de Serras, dont la petite chronique introductive prend place dans un ensemble textuel qui tient plus du compte rendu journalier de sa vie privée ; la *Chronique saintongeaise* dont la langue, à mi-chemin entre l'oc et l'oïl, témoigne de la position excentrée du texte, à l'extrême ouest du domaine d'oc. Nous espérons que ce classement aux bornes fluides permettra au lecteur de se faire une idée claire de la production

[136] CHASTANG Pierre, « Les *thalami* montpelliérains : dénomination, typologie, et tradition manuscrite (XIIIe-XIVe siècles), in Aysso es lo comessamen *: écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, sous la direction de Vincent Challet, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017, (pp. 41-62), p. 52.

[137] GRELOIS Alexis, « Formation et utilisation du discours historique chez les cisterciens (XIIe-début XIIIe siècle) », in *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, coordonné par Ludivine Bantigny, Aline Benain, et Muriel Le Roux, Paris, Perrin, 2004, (pp. 86-94), p. 90.

historiographique en langue vernaculaire au sein du Midi, tout en saisissant la proximité typologique qui peut exister entre des chroniques appartenant à des institutions ou des pouvoirs locaux de nature diverse (par exemple, les seigneurs et les consuls).

3.1. Chroniques annalistiques

3.1.1. Chronique en languedocien, dite de Raymond VII

Date de composition : vers 1249[138]
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Toulouse
Manuscrit : Paris, Bnf, Archives Nationales, JJ 019 (XIIIe-XIVe siècle)[139]
Numéro du répertoire Brunel : 131
Édition : CABAU Patrice, « Deux chroniques composées à Toulouse dans la seconde moitié du XIIIe siècle », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 56 (1996), pp. 75-120[140].
Extrait :

> Et en aquel temps fo sants Gelis.
> Anno .M.C.LXXX.VIII. <.M.LXXX.VIIII.> pres R[amons], coms de Sant Geli, Iherusalem, per uertut de Deu.
> Anno .M.C.I. <.M.C.V> mori R[amons], coms de Sant Geli
> Anno .M.C.XXXIII. <M.C.XXIII. ?> ane la osts de Tolosa ad Aurenca per deliurar n'Anfos.
> Anno .M.C.LIII. fo pres Trencauels, uescoms de Bezers, en uchooie .X. dias[141].

Description :

En plus de la chronique perdue relative à la Maison d'Armagnac au XIVe siècle, que nous avons précédemment mentionnée, Auguste Molinier signale dans *Les Sources de l'histoire de France*[142] l'existence d'une *Chronique en languedocien, dite de Raimond VII*. En 1996, Patrice Cabau en réalisa l'édition, de pair avec une chronique dédiée à Alphonse II de Toulouse. Il décrit les textes comme suit :

> Ces deux chroniques paraissent avoir été compilées par des clercs proches de l'administration des derniers comtes de Toulouse, Raymond "VII" (1197-1222-1249) et Alphonse II (1220-1249-1271). Restés inconnus des historiographes toulousains des XIVe, XVe et XVIe siècles, ces textes ont été

[138] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 312.
[139] *Id.*, p. 313 ; voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=83195.
[140] Voir aussi : BOUQUET Martin, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 23 volumes, Paris, 1833, t. XIX, p. 235.
[141] CABAU Patrice, « Deux chroniques composées à Toulouse dans la seconde moitié du XIIIe siècle », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 56 (1996), (pp. 75-120), pp. 84-86.
[142] DAMIAN-GRINT Peter, « Chronique en languedocien tirée du cartulaire de Raymond VII le Jeune, comte de Toulouse », in *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, edited by Graeme Dunphy, Cristian Bratu, Leiden, Brill, 2016- ; disponible en ligne via : https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/chronique-en-languedocien-tiree-du-cartulaire-de-raymond-vii-le-jeune-comte-de-toulouse-SIM_001086?lang=fr, date de consultation : le 11 août 2022.

> imprimés à plusieurs reprises aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, mais ils ont été le plus souvent reproduits de manière déficiente et les relations qui les unissent ont donné lieu à des interprétations erronées[143].

Dans la notice encyclopédique qu'il rédige pour l'*Encyclopedia of the Medieval Chronicle* parue en 2016, Peter Damian-Grint ajoute quelques informations à propos de la forme et du contenu :

> A brief annalistic cartulary chronicle in Occitan, recording largely births and deaths of counts of Toulouse and other nobles and kings, together with a handful of military events, over the years 1099–1249. It begins with the capture of Jerusalem by Raymond IV, count of Toulouse, and ends with the death of Raymond VII. The annals are frequently very brief: a not untypical entry reads *Anno M.CC.VII. Fo naz Trencavels vescoms de Bezers* (Year 1207. Trencavels the Viscount of Beziers was born). Despite this extreme terseness, the chronicle is valuable for the otherwise unrecorded details it provides about events in Languedoc[144].

Composée dans les environs de Toulouse[145], l'œuvre est constituée en deux parties : « la première partie, écrite après 1249, est une traduction de la Chronique latine de Saint-Sernin ; la suite a été ajoutée jusqu'à 1273 par un ou plusieurs scribes de Toulouse »[146]. Pour cette seconde partie, rédigée en latin, l'influence de l'œuvre de Guilhem de Puylaurens a dû compter, notamment dans les événements relatifs à la croisade albigeoise[147]. La chronique se caractérise par sa brièveté, de même que par un style et une structure caractéristiques de la chancellerie, ce qui rend probable la consultation simultanée par l'auteur du cartulaire de Raymond VII – conservé dans le même manuscrit – qui contient 182 pièces couvrant la période allant de 1230 à 1249. À ce premier indice d'une stratification de l'écriture s'ajoute un second, relatif aux quelques additions postérieures, toujours en latin, à propos de l'année 1285. Précisons que le rédacteur n'hésite pas à mêler histoires régionale et supra-régionale, en parlant à la fois des premières croisades en Orient et de la croisade albigeoise.

Certes, la rédaction d'une chronique à la mémoire des comtes de Toulouse pourrait laisser penser que les acteurs locaux alimentent l'espoir de la renaissance d'un pouvoir autochtone au sein

---

143 CABAU Patrice, « Deux chroniques composées », *op. cit.*, p. 75.
144 DAMIAN-GRINT Peter, « Chronique en languedocien », *op. cit.* ; voir également : MACÉ Laurent, *Catalogues raimondins (1112-1229). Actes des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence*, Toulouse, Archives municipales de Toulouse, 2008 ; ALBARET Laurent, « Raymond VII de Toulouse et son engagement dans la défense de l'orthodoxie. D'excommunications en réconciliations (1229-1249) », in *Le salut par les armes. Noblesse et défense de l'orthodoxie, XIIIe-XVIIe siècle*, sous la direction de Franck Mercier et Ariane Boltanski, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 19-35.
145 ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 313.
146 MOLINIER Auguste, *Les Sources*, *op. cit.*, t. II, p. 124.
147 DAMIAN-GRINT Peter, « Chronique en languedocien », *op. cit.*

du Midi[148], hypothèse renforcée par deux autres textes de dimension historiographique : une *Généalogie des comtes de Toulouse* datant du XIIIe siècle (conservée aux Archives municipales de Béziers), et des *Annales* de Toulouse datant de la fin du XIVe siècle (conservées aux Archives municipales de Toulouse)[149], toutes deux écrites en languedocien. Toutefois, à cette époque, le genre de la chronique généalogique rencontre un grand succès sur l'ensemble du territoire gallo-roman, et sans qu'il soit nécessairement associé à des revendications indépendantistes ; on peut donc difficilement soupçonner les consuls de Toulouse d'avoir voulu entreprendre autre chose que la mémoire de leur ville et de leur héritage urbain. Cela paraît d'autant plus probable que, comme il a été dit, la chronique de Raymond VII a donné lieu à une seconde, cette fois dédiée à Alphonse II de Toulouse, qui n'appartient pas à la dynastie raymondine :

> À la suite de Raymond "VII" (1249), un de ses familiers ou un clerc de son administration pu concevoir l'idée de faire écrire ou d'écrire l'histoire des derniers membres de la lignée raymondine. Les notes annalistiques que l'on retrouve consignées dans le registre du Trésor des chartes correspondaient peut-être à l'amorce d'un tel projet, que maître Guillaume de Puylaurens, le fils selon toute vraisemblance, porta à la réalisation complète après la mort du comte Alphonse II (1220-1249-1271) et la prise de possession du comté de Toulouse par le roi Philippe III (1245-1370-1285) en 1271[150].

3.1.2. Premières chroniques consulaires de Béziers

Date de composition : 1) après 1259 ; 2) après 1348
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Biterrois
Manuscrit : Béziers, Archives Municipales, AA2 (XIVe – XVIIe siècle)[151]
Numéro du répertoire Brunel : 73
Édition : HENRIC, « Chronique de Mercier et Régis », *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. 3 (1839), pp. 75-149.
Extrait :

> Del comensament del monde entro a la nativitat de Nostre Senhor dieu Jh'u Xpist., ac vM$_a$ et Clxxxxix ans.
> De la Nativitat de Jh'u Xpist entro a la mort de Karle Magne ac. Vccc. et ix ans. et adonc regnava Sant-Geli (*Raymond IV. Comte de Saint-Gilles*).
> El An M. mens i. an, prezero Crestias Ybzlin (*Jerusalem*).
> El An M. cj mori. R Coms de Sant Gely.
> El An M. cix, dos jorns dins las kalendas dabril comensec la Mayzo de Sistel,

[148] MACÈ Laurent, *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XIIe-XIIIe siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, 2000, p. 16 ; RECH Régis, « Le sentiment provincial », *op. cit.,* p. 454.
[149] *Ibid.*
[150] CABAU Patrice, Deux chroniques », *op. cit*, p. 78.
[151] *Id.*, p. 313 ; voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80471.

El An M c xiiij fon preza Malhorga[152].

De Adam entro al Diluvii, ac ij^{m} cc. xlij ans.
Del Diluvii entro ad Abram, ac D cccc. xl.ij. ams.
De Abram entro a Moysen, ac. D c.v. ans.
De Moysen entro al hedificament de Temple, ac. Cccc. – lxxviij. ans.
Del hedificament tel Temple entro al restaurament del Temple sotz lo rey Dari, ac D c x j ans.
Del Dari entro a la Nativitat del Jh'u Xpist x'est, ac. D xlviij ans. Soes entro a la Nativitat. al tot. vM e cc xxviij ans.
De la Nativitaz de Jh'u Xpist entro a la mort de Carle ac D ccc. E viij ans. Et en aquel temps era Sant Geli[153].

Description :

La première chronique consulaire de Béziers a été rédigée après 1259 ; la seconde, après 1348. Les deux textes sont conservés dans un même manuscrit, entièrement rédigé en langue vernaculaire, à l'exception d'une épître de saint Bernard en latin. En plus des deux chroniques et de cette épître, le manuscrit contient « des actes de réception des citoyens »[154] de Béziers, un calendrier Julien-Chrétien, un ancien tarif de la Leude, des extraits issus des quatre Evangiles et, enfin, une relation sur l'entrée de François Ier à Béziers[155]. La nature composite de ce témoin est rendue visible par une analyse codicologique, permettant de détecter l'assemblage postérieur de différents cahiers dont certains ont été rognés par souci d'alignement sur les autres[156] ; selon Henric – à qui l'on doit l'édition, en 1849, des deux chroniques consulaires –, la fin du manuscrit fait d'ailleurs l'objet d'un assemblage chaotique :

> Parvenus à la fin du manuscrit, et de nouveaux articles à consigner se présentant encore, les Consuls en ont rempli les marges. Ils en ont intercalé dans les blancs qui séparaient les précédents ; ils en ont même glissé dans les interlignes. Dès ce moment, une confusion épouvantable a envahi le mémorial ; il n'a plus été qu'un pêle-mêle de dates, de faits historiques, d'actes administratifs, d'articles hétérogènes dont quelques-uns sans dates, quelques autres d'un laconisme énigmatique. Il s'en trouve aussi dont rien ne motive l'insertion : articles plus que disparates, qui n'ont aucun rapport avec ceux qui les avoisinent, même avec aucun des autres qui composent ce recueil.[157]

[152] CABAU Patrice, Deux chroniques », *op. cit*, p. 82.
[153] *Id.,* p. 84.
[154] HENRIC, « Chronique de Mercier et Régis », *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. 3 (1839), (pp. 75-149), p. 79 ; voir également : CHALLET Vincent, « Y a-t-il des consuls à Béziers avant 1247 ? Réflexions sur l'histoire du consulat biterrois à la veille de la Croisade », in *En Languedoc au XIIIe siècle. Le temps du sac de Béziers*, sous la direction de Monique Bourin, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2010, pp. 203-226.
[155] HENRIC, « Chronique de Mercier et Régis », *op. cit.*, pp. 79-80.
[156] *Id.*, p. 79.
[157] *Id.,* pp. 80-81.

Certes, la forme de ce témoin peut paraître déconcertante ; Henric précise qu'aucune des deux chroniques ne présente un strict respect de l'ordre chronologique – les marges du manuscrit contenant des notes ajoutées *a posteriori* – et qu'elles semblent traiter les matières sans opérer de classification particulière. Toutefois, ce manuscrit témoigne d'un mode de composition que l'on ne peut pas qualifier de surprenant : il rend compte des liens de correspondance qui s'établissent à la fin du Moyen Âge entre les chroniques consulaires et les archives diplomatiques de la Ville (cartulaires et autres chartes), ce que nous avons déjà signalé précédemment. Comme l'explique Auguste Brun, « souvent aussi, les communes de la province tenaient à jour des *Annales* ou des *Chroniques* desquelles le latin, malgré sa noblesse, était écarté »[158]. Au sein des pouvoirs consulaires s'établit donc une corrélation étroite entre archives diplomatiques, langue vernaculaire et identité urbaine, que ces chroniques ont le devoir de cristalliser. Cette disposition sera rendue plus évidente dans le *Petit Thalamus* de Montpellier, sur lequel nous reviendrons.

3.1.3. Chronique en langue vernaculaire – dite *Chronicon Dertusense I*

Date de composition : XIVe siècle
Lieu de composition : Sud de la France / Catalogne ?
Manuscrit : perdu
Édition : VILLANUEVA Joaquín Lorenzo, *Viage literario a las iglesias de España*, Madrid, 1803-1806, t. V, pp. 333-336.
Extrait :

> En l'an mil cent menys I. prengueren chrestians Jerusalem.
> En l'an mil, cent y I. mori R. coms de Tolosa.
> En l'an mil cent nou comensa la mayso de Sistel.
> En l'an ml cent catorcefo presa Mayorha.
> En l'an mil cent XLVII. fo presa Almaria[159].

Description :

Les traces de son existence sont ténues, mais nous devons mentionner cette œuvre dite *Chronicon Dertusense I*, « allant de la première croisade à 1323 »[160], qui, selon Auguste Molinier, est « écrite vraisemblablement dans le sud de la France »[161] au XIVe siècle, mais dont le manuscrit est aujourd'hui perdu. Ce dernier était pourtant toujours consultable au début du XIXe siècle, puisque Joaquín Lorenzo Villanueva en fournit la transcription dans son *Viage literario a las iglesias de España*. Dans la notice qu'il consacre à cette œuvre pour *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, David

[158] BRUN Auguste, *op. cit.*, p. 25.
[159] VILLANUEVA Joaquín Lorenzo, *Viage literario a las iglesias de España*, Madrid, 1803-1806, t. V, (pp. 333-336), p. 333.
[160] MOLINIER Auguste, *Les Sources*, *op. cit.*, t. II, p. 124.
[161] *Ibid.*

Garrido Valls explique que cette chronique "named *Chronicon Dertusense* by Villanueva, because he found it in Tortosa (Catalonia), where it was taken once completed, in the 14th century"[162].

Certes, que le manuscrit ait été découvert à Tortose rappelle plutôt les conditions de rédaction et de conservation des annales rédigées dans l'entourage des comtes de Barcelone, ce qui pourrait laisser penser que le *Chronicon* n'est pas occitan, mais catalan. En effet, Stefano Maria Cingolani explique qu'entre le Xe siècle et le XIIIe siècle, les comtes de Barcelone favorisent une production historiographique (d'abord exclusivement latine, puis impliquant aussi le vernaculaire) pour soutenir la définition d'un sentiment d'unité territoriale nettement différent de celui des Maures et des rois de France :

> Les notícies del segle XI als annals mostren, per un costat, la difinició de l'espai interior al voltant del comtat de Barcelona, al qual són estrictament vinculats els d'Urgell, de Cerdanya i de Besalù, però no els de Pallars i d'Empordà, els comtes des quals no descendien de guifré I ; per altre, el direccionament de l'atenció a fets hispànics. Tot i que de manera nebulosa, es percep amb prou claredat la lenta formación d'una identita política, de l'espai que la defineix i dels que li són d'interès, o almenys des d'on és posible obtener notícies[163].

En ce sens, que les comtes de Toulouse soient cités dans le *Chronicon* ne constitue pas un argument suffisant pour justifier une rédaction occitane : comme ils ont longtemps été les vassaux des rois d'Aragon, qui étaient aussi comtes de Barcelone, une chronique catalane pourrait leur donner droit de cité en ce qu'ils participent, comme les autres feudataires, au « sentiment familiar, de llinatge, i de relacions que podriém anomenar, amb una certa aproximacio, feudals »[164].

Toutefois, le lieu de conservation du manuscrit ne doit pas non plus nous faire définitivement abandonner la piste du Languedoc. Après tout, comme le suggère David Garrido Valls, le *Chronicon* pourrait aussi faire partie de « the family of chronicles in Occitan, like the *Chronique romane du Petit Thalamus of Montpellier*, influenced by the first manifestations of the Catalan Barcinonense family, in particular the *Chronicon Monasterii Sko* (see *Chronicones Barcinonenses*) »[165]. Dans son article « Diritto e memoria : monarchia e municipalità a Barcellona nei secoli XII-XIV »[166], Stefano Maria Cingolani signale en effet des similitudes dans l'organisation administrative

---

[162] GARRIDO VALLS David, "Chronicon Dertusense I", *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, edited by Graeme Dunphy and Cristian Bratu, 2016 – ; disponible en ligne via : https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/chronicon-dertusense-ii-SIM_001261, date de consultation : le 16 août 2022.

[163] CINGOLANI Stefano Maria, *La Memòria dels reis*, *op. cit.*, p. 15.

[164] *Id.*, p. 16.

[165] *Ibid.*

[166] CINGOLANI Stefano Maria, « Diritto e memoria : monarchia e municipalità a Barcellona nei secoli XII-XIV », in Aysso es lo comessamen *: écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, sous la direction de Vincent Challet, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017, pp. 257-269; voir également : *Els annals de la família rivipullense i les*

des villes situées de part et d'autre des Pyrénées[167], ce qui entraîne, en cascade, des similitudes entre annales urbaines/consulaires barcelonaises et languedociennes :

> […] presentano un aspetto simile anche le parti iniziali d'alcune serie degli *Annales Occitanes* presenti in alcuni *Thalami*, prima che, nel corso XIII secolo, l'attenzione si facesse più locale e meno essenziale nell'espressionne, come è tipico di questo tipo di annali. E in special modo il primo gruppo di anali presenti al *Thalamus parvus*[168].

En définitive, seule une étude approfondie de la langue du *Chronicon Dertusense I* permettrait de trancher la question de l'origine du texte mais, en l'absence du manuscrit, elle devrait entièrement se fonder sur la transcription réalisée par Joaquín Lorenzo Villanueva, ce qui rendrait ses conclusions pour le moins fragiles.

3.2. Chroniques avec allongements narratifs et discursifs (type coutumes)

3.2.1. Les *Petits Thalami* de Montpellier

Date de composition : dès la seconde moitié du XIIIe siècle
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Montpellier
Manuscrit :

- Montpellier, Archives Municipales, AA9 (à partir de 1334 ; ajouts jusqu'au XVIIe siècle)
- Nîmes, Bibliothèque Municipale Séguier, 254 (après 1260)
- Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 20807-809 (après 1258)
- Paris, BnF, NAF, 4337 (après 1261)
- Paris, BnF, fr. 11795 (après 1270)
- Paris, BnF, fr. 14507 (après 1270)
- Montpellier, Bibliothèque interuniversitaire, section médecine, H 119 (vers 1295)
- Montpellier, Archives départementales de l'Hérault, 1MI 125 R1[169]

Numéro du répertoire Brunel : 119

---

genealogies de Pallars-Ribargorça, edició a cura de Stefano Maria Cingolani, València, Universitat de València, 2012, pp. 128-138.

[167] *Id.*, p. 260.

[168] *Id.*, p. 264.

[169]« Microfilm d'un manuscrit aujourd'hui perdu, réalisé en 1961 ; son lien exact avec la tradition des *petits thalami* reste à préciser » ; voir à ce propos : CHASTANG Pierre, « Les *thalami* montpelliérains : genèse, tradition manuscrite et codicologie » ; disponible en ligne via : http://thalamus.huma-num.fr/les-manuscrits/genese-tradition-codicologie-partie-3_2.html, date de consultation : le 8 septembre 2022 ; voir les fiches des autres manuscrits sur le site de l'IRHT :
Arch. Mun., AA9 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=73929.
Bibl. Mun. Seg., 254 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=82327.
BrB, 20807-809 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=81803.
BnF, 4337 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=82325.
BnF, 11795 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=82326.
BnF, 14507 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=82328.
Bibl. Inter., H 119 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=36160.

Édition : Le *Petit Thalamus de Montpellier*, édition électronique réalisée par Vincent Challet, Gilda Caïti-Russo, Philippe Martel, Pierre Chastang et Hervé Lieutard, Montpellier, Université de Montpellier, 2021 ; disponible en ligne via : http://thalamus.huma-num.fr/
Extrait :

> Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo quinto, foron cossols : en P. Fabre, en P. Raynaut, en G. Bocados, en P. de Monbeliart, Pons Raymon, B. Capdemalh, G. Capdebuou, en Bonamic, G. Roscel, G. de Lunel, Oth Cayrel – e mori en P. de Montbeliart, e fon en son luoc Huc de Rofiac. E fon bayle en Johan Lucian.
>
> Anno dominice Incarnationis millesimo centesimo sexto, foron cossols : R. de Caors, P. Daude, G.Gras[a], Randols Bonifazi, Johan Andrieu, Jo. Ros, Steve Albert, Gui Bergonhon, P. Fraynes, B. de Montanhac, Daude de Fanx, P. Blegier. Fon bayle en Jo. d'Orlhac.
>
> Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo septimo, foron cossols : en Johan de la Caza, St. Tavernier, B'tran Metge, Gr.-Raymon de Gordon, B. Gres, Jo. Bocados, Raynaut Estornel, Girart Talon, G. de Venranegues, en Salvayre, P. Porcel, P. Baudilh. Fon bayle en G. Capdebuou.

Description :

Les *Petits Thalami* sont dérivés du *Grand Thalamus* (aujourd'hui perdu) : leur témoin principal est le ms. AA9. Il constitue le dernier volume d'une série de sept, rédigée en occitan entre 1260 et 1320 ; il est le plus important par son ampleur et sa durée de rédaction, mais a aussi l'avantage de contenir tous les regroupements textuels opérés par la tradition antérieure. Vincent Challet nous informe de son contenu :

> Pièce maîtresse dans l'entreprise de reconstruction mémorielle à laquelle se livra, à partir des années 1260, le consulat montpelliérain, le *Petit Thalamus* enregistre les privilèges concédés à la ville (coutumes), les textes de nature législative (établissements), les criées, les serments des officiers, les leudes et des annales dérivées des listes consulaires établies depuis le début du XIIIe siècle.[170]

Il importe de souligner les liens profonds qui continuent d'unir, autant du point de vue du contenu que de la méthode d'écriture, les chroniques montpelliéraines aux textes documentaires attachés à la Ville. Ainsi, le *Grand Thalamus* ne semble pas pouvoir être compris, en tant qu'objet textuel, sans une fine compréhension des procédés rédactionnels employés dans les cartulaires de l'époque antérieure. Pour citer Pierre Chastang dans *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier* :

> Le contenu comme le *modus operandi* suivi par les notaires dans la production de la partie initiale du *Grand thalamus*, reprise dans le *Livre noir*, s'apparente très étroitement au travail de compilation des chartriers réalisé par leurs prédécesseurs, moines ou clercs séculiers. […] les notaires montpelliérains du début du XIIIe siècle disposaient du *Liber instrumentorum memorialis*, cartulaire de la seigneurie des

[170] Le *Petit Thalamus de Montpellier* : http://thalamus.huma-num.fr/, date de consultation : le 21 septembre 2020.

> Guilhem qui, tout en constituant un probable modèle, a été ponctuellement complété au cours d'un long XIIIe siècle. Suivant une pratique de transcription comparable, les deux manuscrits les plus anciens du corpus des grands thalami (AA 4 et AA 7) contiennent la copie des actes déposés dans l'*arca comunis* de la ville, qui définissent l'étendue des droits de la seigneurie urbaine et légitiment l'exercice du gouvernement consulaire[171].

Les *Petits Thalami* change un peu la donne, car les « textes en question ne sont que très rarement de nature diplomatique et leur transcription ne résulte plus comme jadis d'un travail de compilation, mais de traduction et d'enregistrement »[172]. Ce changement de disposition dans la tradition d'écriture montpelliéraine, qui amène Pierre Chastang a préféré l'expression de « livres du gouvernement urbain »[173] pour qualifier les *Petits Thalami*, a aussi des retombées sur les enjeux du texte puisque, selon Vincent Challet, il s'agit désormais « de raconter et non plus de transcrire, raconter ou plutôt mettre en mots et en ordre une histoire afin de forger par l'écriture l'identité urbaine, d'autant plus incertaine qu'elle est récente »[174]. Pour ces différentes raisons, nous classons les *Petits Thalami* dans la seconde catégorie des chroniques méridionales, qui prennent progressivement leurs distances avec le modèle du cartulaire.

Contrairement au *Grand Thalamus* écrit en latin, les *Petits Thalami* sont rédigés à partir de 1259 en occitan, qui apparaît aux yeux du consulat comme la « langue de l'administration »[175] par excellence. En effet, la rédaction des *Petits Thalami* repose sur la volonté de la ville de Montpellier d'organiser ses archives dans le but non seulement de justifier ses privilèges et ses droits, mais aussi de se doter d'une culture historique et, par extension, d'une conscience urbaine – reposant sur un passé ancestral, prestigieux, conçu en symétrie avec les événements contemporains[176]. Chaque manuscrit de la série témoigne d'un nouveau stade d'élaboration de la chronique consulaire : chaque version permet de saisir une étape précise du positionnement de Montpellier sur la scène politique de son temps[177], les mutations subies par la Ville étant matérialisées par les coupes opérées dans les différentes collections. Par exemple, dès 1334, la chronique montpelliéraine procède à un effacement méthodique des dernières traces qui avaient pu subsister de son passé seigneurial,

---

171 CHASTANG Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIIe XIVe siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, pp. 203-204.
172 CHASTANG Pierre, « Les *thalami* montpelliérains », *op. cit.*, p. 52.
173 *Id.*, p. 62.
174 CHALLET Vincent, « Lire, écrire, raconter : Le *Petit Thalamus* ou l'invention d'une identité urbaine à Montpellier », in Aysso es lo comessamen *: écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, sous la direction de Vincent Challet, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017, (pp. 63-78), p. 63.
175 CHALLET Vincent, « Les *avenimens* », *Le Petit Thalamus de Montpellier* : http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-historique/annales-occitanes-partie-2.html, date de consultation : le 21 septembre 2020.
176 *Ibid.*; voir également : CHALLET Vincent, "The Petit Thalamus of Montpellier: Moving Mirror of an Urban Political Identity", *Imago Temporis*, 10 (2016), pp. 215-229.
177 CHALLET Vincent, « Les *avenimens* », *op. cit.*

l'époque où la ville appartenait à la famille des Guilhèms (jusqu'en 1204)[178]. Si, dans les versions les plus anciennes, il est encore fait mention de ces événements dans une forme édulcorée – l'élite urbaine aurait pacifiquement et unanimement obtenu la création d'un consulat –, dès le XIVe siècle, la ville condamne les familles Lambèrts et Tornemiras à l'oubli et se présente comme une sorte d'entité immanente, dont les consuls sont moins les dirigeants que les représentants. En opérant de cette manière, les consuls de Montpellier tiennent à effacer toute forme de dissensions internes pour ne préserver que « l'image apaisante et unifiée de la continuité d'une communauté placée sous l'égide de ses consuls »[179]. En vérité, ce système n'atteindra ses limites qu'en 1426, lorsque la Ville se verra profondément bouleversée par la guerre opposant Bourguignons et Armagnacs et conduisant à l'effondrement des espoirs d'unité identitaire :

> [...] il est possible de se demander si cette reconstruction fictive d'une unité par le récit ne paraît pas désormais un instrument bien dérisoire face à une division qui ne touche plus seulement la ville mais l'ensemble du royaume : ce serait alors la caducité d'un modèle ancien et jugé désormais inadapté et inadaptable dans une ville qui atteint alors son étiage démographique après avoir perdu les trois quarts de ses habitants qui expliquerait son abandon.[180]

Lorsque le consulat de Montpellier décide, quelques années plus tard, de reprendre l'écriture des annales, il adopte l'idiome de la couronne, le français.

3.2.2. Chronique béarnaise

Date de composition : première moitié du XIVe siècle
Lieu de composition : Béarn
Manuscrit : Paris, BnF, Nouvelles Acquisitions, 6657 (XVe siècle)[181]
Numéro du répertoire Brunel : 239
Édition : COURTEAULT Henri, « Une Chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle », *Études d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture (1832-1902)*, Toulouse, 1902, pp. 127-135.
Extrait :

> 1. Deu casteg d'Espremont. Anno Domini M^0CCC^0XII, lo dibees davant la bingle Sent Pee, fo assetitat lo casteg d'Espremont de Peyreforade et liurat au senhor de Bearn, et eg que lo liura au senescauc de Gasconhe.
> 2. Deu comte de Coronalhe. Item, anno Domini M^0CCC^0XII, lo dibees davant la feste de Sent Johan-Baptiste, en Pees de Gaston pergo lo cap a traytion et li fen talhar lo barnadge d'Anglaterre.
> 3. Item, en l'an de la Incarnation de Nostre Senhor Dieu Jhesu Christ M III^cVIII, lo prumer dilus de coaresme, x dies en lo mes de feurer, nasco lo filh de moss. Gaston, comte de Foix, et de madone

[178] *Ibid.*
[179] *Ibid.*
[180] *Ibid.*
[181] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=81471.

na Johane d'Artoys, qui fo comte de Foix, vescomte de Bearn, et es lo prumer filh qui egs ayen agut Gaston.[182]

Description :

La vicomté de Béarn s'est, tout au long du Moyen Âge, appuyée sur différents documents historiques et diplomatiques pour rédiger les *Fors de Béarn*, ensemble de textes de lois écrit en gascon qui fonde les droits et les privilèges de la vicomté. Or l'un des exemplaires des *Fors* est augmenté de quelques folios contenant une chronique, rédigée dans la première moitié du XIVe siècle en béarnais, et couvrant les événements survenus « entre 1308 et 1321 [depuis la prise du château d'Aspremont jusqu'à l'épisode de famine de 1321] »[183].

Insérée après les trois premiers paragraphes qui servent d'introduction aux *Fors de Béarn*, la chronique présente à nouveau cet enchaînement de paragraphes, qui prennent la forme « d'assez brèves et sèches mentions annalistiques »[184] que nous avons déjà croisée auparavant. Notons également que le ms. 6657 est le seul de la tradition des *Fors de Béarn* à porter, sur le premier folio, la mention « augunes canoniques »[185] : le mot *canonique* – pourtant si difficile à traduire avec justesse[186] – pourrait en réalité renvoyer à tout un réseau de textes composés à la même époque et sur un territoire similaire (ce lexème est employé pour désigner la chronique d'Arnaud Esquerrier mais également celle des comtes d'Armagnac, qui s'est perdue). Enfin, Henri Courteault écarte l'hypothèse qu'il puisse s'agir du résumé d'une chronique à l'origine plus détaillée ; selon lui, « il est permis de supposer que le manuscrit de Rozière, qui date du quinzième siècle, n'est qu'une copie d'un manuscrit du quatorzième, aujourd'hui disparu, dont le scribe a tenu à rappeler certains événements historiques de son temps dont l'importance l'avait frappé »[187].

3.2.3. Chronique de Guyenne

Date de composition : entre 1346 et 1360
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Bordeaux
Manuscrits :

- Bordeaux, Archives municipales, AA3 (fin du XIVe siècle)
- Bordeaux, Archives municipales, AA4 (XVe siècle)
- Bordeaux, Archives municipales, AA6 (XVe siècle)

[182] COURTEAULT Henri, « Une Chronique béarnaise », *op. cit.*, pp. 129-130.
[183] COURTEAULT Henri, « Une chronique béarnaise », *op. cit.*, p. 128 et suiv. ; voir également : ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 312 ; BIDOT-GERMA Dominique, « Les scribes d'archives et de *Cort Major* dans la principauté de Béarn », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux*, Turnhout, Brepols, 2019, (pp. 389-400), p. 398.
[184] COURTEAULT Henri, « Une chronique béarnaise », *op. cit.*, p. 129.
[185] *Id.,* p. 128.
[186] Voir entrée correspondante dans le Glossaire.
[187] COURTEAULT Henri, « Une chronique béarnaise », *op. cit.*, p. 129.

- Bordeaux, Archives municipales, AA7 (XVe siècle)
- Londres, British Library, Add MS 10146 (XVe siècle)[188]

Numéro du répertoire Brunel : 76 *bis*
Édition : *Archives municipales de Bordeaux, Livre des coutumes*, édité par Henri Auguste Barckhausen, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhon, 1890.
Extrait :

> *Anno Domini* M⁰ CCC⁰ XLI⁰, lo dimars apres sent Bartholomeu, fo la vatalha de Guistras, e la gen de Bordeu aguoren la premeyra batalha, e los firen boytar la vila, e feren bencantz entro I castet cum appela Clota ; et furen y ens enclaus lo senescauc de Sentonge, lo senescauc de Peytou et lo senescauc de Engoleme, lo senescauc de Angoue et lo senescauc de Peyregort, et autres grans barons de lor poder : don foren pres aques qui s'enseguen per las gens d'armas qui eran ab mossen Ugo de Genebre, capitaine per nostre senhor le rey de Anglaterra […][189].

Description :

La chronique de Guyenne couvre les années allant de 542 à 1346. Elle a la particularité de présenter deux séries distinctes de paragraphes, la première en latin, la seconde en gascon. Cette disposition se rencontre ailleurs dans le manuscrit, qui consigne régulièrement deux versions – l'une en latin, l'autre en gascon – d'un même acte : « Décision des quatorze commissaires relativement aux Padouens »[190] ; « Confirmation des privilèges des Bordelais par le roi Jean »[191] ; « Forma juramenti fidelitatis... »[192]. Dans son article « L'étude linguistique du gascon médiéval »[193], Martin D. Glessgen mentionne également l'existence d'une « description géographique très succincte des possessions anglaises en Gascogne »[194], rédigée dans une *scripta* bordelaise du XIVe siècle. Celle-ci n'est pas conservée dans le témoin A du *Livre des coutumes de Bordeaux*, mais dans les témoins B (Bordeaux, Archives municipales, *Cartulaire de Baurein – ca* 1450) et C (*Manuscrit Péry – ca* 1480) :

> Segont Ysodori, Guyaina dura deu commenssamen deu riu qui s'appera Ligor entro que au Rose, entro que a la gran mar de Occident ; et marcha ab una terra qui a nom Guallia Narbonensis, et ab una autra terra que apperan Guallea toqua, et ab los montz, qui si apperan mons Piraney, et ab

[188] Voir la fiche des manuscrits sur le site de l'IRHT :
Arch. Mun., AA3 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80579.
Arch. Mun., AA4 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80580.
Arch. Mun., AA6 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80581.
Arch. Mun., AA7 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80582.
Brit. Libr., 10146: https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=82101.
[189] *Archives municipales de Bordeaux, Livre des coutumes*, édité par Henri Auguste Barckhausen, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhon, 1890, pp. 398-399.
[190] *Id.*, p. 331.
[191] *Id.,* p. 518.
[192] *Id.,* p. 346.
[193] GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval », *op. cit.*, p. 78 ; ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 312.
[194] GLESSGEN Martin D., « L'étude linguistique du gascon médiéval », *op. cit.*, p. 78.

> Espanha ; et asso tine Girart de Rossilhon, exceptat de Guasconha, on abe rey ; et asso tenen lo rey Henri, Richart et lo rey Johan[195].

Cette disposition n'est pas sans rappeler celle prise par Arnaud Esquerrier pour décrire les frontières du comté de Foix, à la fin de sa chronique. Nous relevons aussi le souci d'expliquer l'origine du nom « Guyenne », de même qu'Esquerrier a soin de rappeler que « Béarn » vient de *Berne*, l'étymologie apparaissant toujours au XVe siècle comme l'un des plus sûrs moyens d'affirmer l'autorité ancestrale du pouvoir local et son ancrage territorial.

En ce qui concerne la chronique elle-même, il est intéressant de noter que la série latine est dédiée aux événements anciens – le roi Arthur, l'empereur Charlemagne et le comte Roland –, alors que la série gasconne est surtout rédigée pour « conserver le souvenir des faits les plus remarquables qui marquèrent les débuts de la guerre de Cent Ans : la bataille de Guitres, en 1341 ; la prise de Bergerac et la bataille d'Auberoche, en 1345 ; le siège d'Aiguillon, la prise de Saint-Jean d'Angély et les batailles de Crécy et de Névill's-Cross, en 1446 »[196].

3.2.4. *Libre de memorias*

Date de composition : entre 1348 et 1390
Auteur : Jacme Mascaro
Lieu de composition : Biterrois
Manuscrit : Béziers, Archives Municipales, AA1 (XIVe siècle)[197]
Numéro du répertoire Brunel : 72
Édition : BARBIER Charles, « Le *Libre de memorias* de Jacme Mascaro », *Revue des langues romanes*, t. 34 (1890), pp. 36-100 ; t. 38 (1895) pp. 12-26 ; t. 39 (1896), pp. 5-25.
Extrait :

> Aysso es lo *Libre de memorias*, lo qual Jacme Mascaro, escudier dels honorables senhors cossols de la viela de Beses, a fach e hordenal de motas e diverssas causas que son endevengudas, aissi quand se ceq :
> Premieremen:
> L'an MCCCXLVII, el seten jour del mes d'abriel, Trencavelh, viscomte de Bezes, fes carta et instrumen d'absolucio als senhors cossols de Bezes, del sagramen de fizeltat, que los ditz senhors cossols et la viela de Bezes li farian et eran tengutz de far, et yschamen del servisi e servitut, que los sieutadas de la dicha viela li farian. Esta ne carta publica, la qual es en la gran cayscha de la mayo comuna.[198]

Description :

---

[195] BARCKHAUSEN Henri, « Description de la Guyenne et de la Gascogne », in *Archives municipales de Bordeaux, op. cit.,* (pp. 606-609), p. 606.
[196] BARCKHAUSEN Henri, « Chronique de Guyenne », in *Archives municipales de Bordeaux. Livre des coutumes publié avec des variantes et des notes*, Bordeaux, Imprimerie de G. Gounouilhou, 1890, (pp. 395-402), p. 395.
[197] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT :
https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=80470.
[198] BARBIER Charles, « Le *Libre de memorias* de Jacme Mascaro », *Revue des langues romanes*, t. 34 (1890), (pp. 36-100), p. 37.

Entre 1348 et 1390, Jacme de Mascaro rédige le *Libre de memorias*. L'unique témoin qui transmet cette chronique abrite également une série d'actes relatifs à Béziers, dont un, rédigé en latin, mentionnant le privilège accordé en 1371 à la ville par le roi Charles V[199]. De même que la chronique de *Raymond VII* et de Michel de Bernis, il ne s'agit donc pas d'une œuvre à la circulation autonome, mais liée à un ensemble de documents permettant d'assurer le suivi législatif et administratif de la ville de Béziers.

Jacme Marasco est probablement né à Béziers ; il obtient le titre d'écuyer du consulat en 1348 et a donc la charge du recouvrement des impôts, de l'exécution de la justice consulaire et de la tenue d'un registre des affaires de la commune[200] ; la description physique du lieu de conservation des documents consultés à laquelle il procède durant l'écriture de sa chronique confirme d'ailleurs non seulement sa formation savante, mais également son accès aux archives de la ville de Béziers. Ses responsabilités au sein de la cité éclairent l'écriture du *Libre de memorias* ; comme l'explique Christian Anatole :

> Les villes ont eu besoin de retenir le nom des consuls qui avaient été en exercice, ainsi que celui des officiers qu'ils avaient désignés pour les seconder dans leur administration. C'est ainsi que Jacme Mascaro, écuyer et consuls de Béziers au XIVe siècle, va être amené à composer sans le vouloir son *Libre de Memorias*, lorsque non content de retenir les noms des consuls, il va accompagner ces listes du récit des faits qui l'ont frappé[201].
>
> Ce livre contient, année par année, la liste des fonctionnaires principaux de la ville de Béziers, l'exposé sommaire des faits qui intéressent la cité (montant des impôts, privilèges, travaux publics, pestes, disettes, phénomènes météorologiques, passages de rois ou de grands personnages, entrée des évêques, dissensions intestines, etc.), des événements les plus saillants de l'histoire générale, comme la mort et la naissance des princes de la maison royale, les principaux épisodes de la guerre de Cent Ans, et notamment la prise par les Anglais des localités de la région.[202]

La chronique de Jacme Mascaro fera encore l'objet d'additions entre 1409 et 1415[203]. À la suite de Jacme Mascaro, les écuyers consulaires souhaitent poursuivre son *Libre de memorias* et procèdent à la rédaction d'une troisième chronique biterroise, qui s'étend de la dernière moitié du XIVe siècle à la première moitié du XVIIe siècle. Cette œuvre a également été éditée par Henric en 1839, qui l'appelle « Chronique de Merci et Régis », du nom des deux consuls ayant procédé à leur rédaction ;

---

[199] *Id.*, t. 34, pp. 99 et suiv.
[200] *Id.*, p. 36.
[201] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 308.
[202] *Ibid.*
[203] *Id.*, p. 312.

le texte est lui aussi conservé dans le ms. AA2 des Archives de Béziers, à la suite des deux premières chroniques consulaires :

> L'an M CCC.LII a xxv de jon, fouc facha carta de transhaccio entre los honrables senhors Cossols de Bezers et noble B… senhor de Sant Guiraut, laqual transhaccio es aytal. Que lo dig senhor de Sant Guiraut, per tot los bes et dretz, que el ha en viela de Bezers e en son territori, desquals lo dig noble Br. e sos predecessos an acostumat de paguar al comu de Bezes foratatji, pague cascun an la comu de Bezers, trenta sols tornes, […][204].

3.2.5. *Petite chronique de Guyenne jusque 1442*

Date de composition : XVe siècle
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Bordeaux
Manuscrit : Paris, BnF, Fonds Français 5361 (XVe siècle)[205]
Numéro du répertoire Brunel : 171
Édition : LEFÈVRE-PONTALIS Germain, « Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 47 (1886), pp. 53-79.
Extrait :

> 1. Asso son las canonicas et las datas deu comensamen deu mon, segon la memoria que se troba en escriut lo prumey jorn de setembre l'an .M. CCCC. e XVIII. 2
> 2. Deu comensamen deu mon entro a la nativitat de Diu Jhesu Crist ha .V. milia .C. IIII^xx^. e .XIX. ans.
> 3. Adam estet en ïnfern .V. milia .CCC. XXII. ans e .VI. jorns e metz.
> 4. De la nativitat de Nostre Senhor entro a la mort de Carle Magne .VIII. cens .IX. ans e ala donc sen Gili de Proensa regnaba[206].

Description :

La *Petite chronique de Guyenne jusque 1442* est rédigée en gascon et couvre les événements de 1345 à 1442, année de la campagne de Charles VII en Gascogne. Au sein du manuscrit, qui est un recueil factice, cette chronique occupe les cinq premiers feuillets du premier cahier[207]. L'éditeur remarque que les 33 premiers paragraphes de cette chronique correspondent, au moins pour le contenu, aux passages correspondants dans le *Petit Thalamus* de Montpellier – qu'il appelle « *Chronique romane* de Montpellier » –, allant même parfois jusqu'à être plus complets ; cette

[204] HENRIC, « Chronique de Mercier et Régis », *op. cit.*, p. 89.
[205] Voir fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=83196.
[206] LEFÈVRE-PONTALIS Germain, « Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 47 (1886), (pp. 53-79), p.60.
[207] Les autres feuillets contiennent, notamment, les usages et coutumes de Bergerac, le procès-verbal de leur rédaction et une seconde charte du prince Édouard de Galles.

observation laisse penser à Germain Lefèvre-Pontalis que les deux œuvres pourraient avoir un ancêtre commun, au moins pour cette partie (jusqu'à l'année 1333)[208] :

> Si l'on remarque en outre que cette similitude de fonds entre les deux chroniques cesse à partir de l'année 1333, [...] on pourra également reconnaître que tout le fragment de la *Chronique romane*, antérieur à 1333, a dû être composé d'un seul jet vers cette même date. C'est alors qu'une version en aurait été transcrite sur le registre du *Petit Thalamus*, tandis qu'une autre, après des transformations ignorées, aurait été utilisée par l'auteur de la *Petite chronique de Guyenne*.[209]

Toutefois, à partir de l'année 1333, la *Petite Chronique* se détourne des propos généraux du *Petit Thalamus* et adopte une tournure plus locale ; dès 1405, elle confère presque au témoignage personnel en livrant, parfois, quelques informations précises sur la ville de Libourne dont est vraisemblablement issu son rédacteur. Toujours selon Germain Lefèvre-Pontalis, l'extrême précision du récit des années 1345 et 1377 s'explique aussi par l'usage d'une nouvelle source : les registres municipaux de la ville de Libourne, « connu sous le nom de Livre velu »[210]. Cette information pourrait participer à préciser le profil du rédacteur : s'il avait accès aux registres de délibération consulaires ou à d'autres documents municipaux, il y a de fortes chances qu'il ait été le secrétaire de la ville ou un membre de l'élite dirigeante, qui siège dans les conseils de la ville. Ce genre de documents n'est pas public et l'accès aux archives est le plus souvent interdit aux personnes externes[211]. Henri Auguste Barckhausen affirme que les liens entre la *Petite chronique de Guyenne* et la production historiographique de la ville de Bordeaux sont attestés par le ms. Bordeaux, Archives diocésaines de Bordeaux, Y 3 (XIVe siècle), qui contiendrait lui aussi une version du texte gascon avec l'adjonction de passages en latin qu'il attribue à la fantaisie du copiste[212], mais nous n'avons pas trouver trace de ce manuscrit. Enfin, une fois n'est pas coutume, cette chronique n'est pas pensée en autonomie : les feuillets qui la suivent dans le ms. 5361 contiennent, notamment, les usages et coutumes de Bergerac, le procès-verbal de leur rédaction, la charte de fondation de la commune de Libourne, la notation du prix de certaines denrées et la mention d'un magistrat[213].

---

[208] *Id.*, p. 55.
[209] *Id.*, pp. 55-56.
[210] *Id.*, p. 55-56 ; pour plus d'informations sur les registres municipaux de Libourne, voir : GUINODIE Raymond, *L'Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, 3 volumes, Bordeaux, Henry Faye, 1845.
[211] Pour plus d'informations à ce propos, voir : *Administrer par l'écrit au Moyen Âge (XIIe-XVe siècle)*, Actes des Journées de recherche « Administrer par l'écrit » (2015, Paris, Saint-Quentin-en-Yvelines), sous la direction de Harmony Dewez et Lucie Tryoen, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019 ; nous remercions également Mathieu Caesar pour son aide en la matière.
[212] *Archives municipales de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 395.
[213] *Ibid.*

3.2.6. Chronique des Comptes consulaires de Riscle

Date de composition : entre 1441 et 1507
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Gers
Manuscrits : Auch, Archives départementales du Gers, fr. E. 281, 282, 283 (XVIe siècle)
Numéro du répertoire Brunel : non-répertorié
Édition : *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (texte gascon)*, publiés pour la Société historique de Gascogne par Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont, Paris-Auch, Champion-Cocharaux Frères, 1886.
Extrait :

> 1. Prumerament, a XXX de decembre (1472), ana Peyroton Fargua a Nogaro per saber si portaban los viures au ceti o si saben y abe degun tracte de patz; despensa per si e son rossin: III arditz. Plus, per lo logue deu rossin: V blanx (I sol III dines).
> 2. Item, lo jorn susdit, vengo Ramonet deu Claus, procurayre d'Armanhac, mandar los que agossam a porta encontinent los vinres a Florensa; e demora la neyt ab son baylet; que termeto sercar lo bayle Drulhet, Arnauton de Sen-Pot, Bernard de Peyroli e d'autres, eysems ab los cosselhs, a sopar; despensan en pan, bin, carn, guarias, species, candelas: IIII sos II dines.[214]

Description :

Il convient de faire une brève mention des comptes consulaires de Riscle (Gers), appartenant aux domaines d'Armagnac. Ces comptes, qui contiennent « une chronique pour les années 1473-1507 »[215], forment en réalité une « masse de faits et de renseignements […] présentée pêle-mêle par les consuls comptables »[216]. Ils illustrent tous les actes de la vie municipale. Les vingt premières années, jusque 1462, sont surtout relatives aux recettes et aux dépenses de la ville ; à partir de 1473, s'ajoute à côté des comptes sommaires une liste détaillée des dépenses, ainsi que le montant, la date et le motif de celles-ci, de telle façon que nous puissions prendre connaissance de « détails précieux sur les événements contemporains dont la Gascogne fut le théâtre »[217]. Dans le panorama de la production historiographique en langue d'oc, cette œuvre constitue donc un témoignage unique « des désordres, de la ruine et des misères qui accompagnèrent et suivirent la lutte sanglante engagée entre Louis XI et l'un des plus grands vassaux de la couronne »[218], le comte d'Armagnac.

3.3. Traductions partielles ou complètes de chroniques latines ou françaises

---

[214] *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (texte gascon)*, publiés pour la Société historique de Gascogne par Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont, Paris-Auch, Champion-Cocharaux Frères, 1886, pp. 73-74.
[215] COUROUAU Jean-François, *Moun lengatge bèl*, *op. cit.*, p. 50.
[216] *Comptes consulaires*, *op. cit.*, p. III.
[217] *Id.*, pp. II-III.
[218] *Id.*, p. III.

3.3.1. *La Genèse* (aussi connue sous le nom de *Chronique universelle*)

Date de composition : fin XIIIe-début XIVe siècle
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Languedoc oriental ?
Manuscrits de la version en langue d'oc :

- Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 24 (fin du XIVe – Languedoc oriental)
- Paris, BnF, fr. 6261 (XIVe ou XVe – Languedoc oriental)
- Paris, BnF, Nouvelles Acquisitions, 4131 (premier quart du XVe – Béarn)[219]

Numéros du répertoire Brunel : 247, 174, 222
Édition : : *La chronique universelle de la création jusqu'à Constantin : un corpus occitan et catalan au XIVe siècle*, 2 volumes, thèse menée par Felip Biu sous la direction de M. Jean-Yves Casanova, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2011 ; disponible en ligne via : https://www.theses.fr/2011PAUU3038/document.
Extrait :

> I. Cant nostre Senhor los ditz que anassen en terre de promisioo.
>
> 1 Dixo nostre Senhor a Moysen : « Ve et debare de'quet loc tu et lo poble que amiest de terre de Egipte et ve a la terra que jo jure ad Abraham et Ysach et Jacob et dixs que la dari a lor linhage. Et tremetu l'angel qui ·t gardara et fara fugir dabant tu los Canabeus et los Amoreus et los Filistes et los Evos et los Cebuseus que entretz en la terra [fol. 2] mabente de leyt et de [meu] mentre que jo [no] ire ab tu car aquest poble es de dure servitz et per abenture lo destrugere en la carrere. » 2 Quant lo poble audi aquesta palaura tant aspre plora et negun no besti sas raubes segont costuma[220].

Description :

Cette *Chronique universelle* nous est transmise par deux manuscrits issus du Languedoc oriental ; nous en possédons aussi une rédaction béarnaise, mais sans que les liens entre ces deux entités textuelles n'aient jamais été clairement explicités[221] (précisons qu'il existe aussi une rédaction italienne). La seule chose qui paraît assurée est que le texte en languedocien oriental dérive d'un modèle catalan – lui-même inspiré par l'*Historia Scholastica* de Pierre le Mangeur – qui aurait circulé au nord des Pyrénées via les milieux en contact avec la couronne d'Aragon[222] ; le texte béarnais, en

[219] Voir les fiches de chaque manuscrit sur le site de l'IRHT :
Bibl. St.-Gen., 24: https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=48548;
BnF, 6261 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=45731;
BnF, 4131 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=78328.
[220] *La chronique universelle de la création jusqu'à Constantin : un corpus occitan et catalan au XIVe siècle*, 2 volumes, thèse menée par Felip Biu sous la direction de M. Jean-Yves Casanova, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2011, t. I, pp. 192-193 ; voir également : *Récits d'Histoire Sainte en béarnais*, édité par Vastin Lespy et Paul Raymond, 2 volumes, Pau, Société des bibliophiles du Béarn, 1876-1877, p. 2.
[221] À ce propos, voir : *Récits d'Histoire Sainte*, *op. cit.*, p. XXVIII ; *La chronique universelle, op. cit.*, pp. 30-31 ; DESPLAT Christian, *Peuples et élites de Béarn. Histoire d'une culture provinciale du XIVe siècle à 1789*, 1982, p. 50.
[222] CINGOLANI Stefano Maria, *La Memòria dels reis*, *op. cit.*, p. 23.

revanche, ne porte aucune trace de catalanisme. Reinhilt Richter-Bergmeier nous offre une brève description du contenu de cette chronique :

> La *Chronique universelle* d'un auteur inconnu est le seul exemple autonome de ce genre historiographique en ancien occitan. Elle s'étend de la création du monde jusqu'à l'empereur Constantin, tout en respectant le modèle d'Isidore de Séville quant à la division en six âges ; il s'y trouve inséré six grandes légendes[223].

Cette chronique, qui prend d'abord la forme de petits récits bibliques aux allures de paraboles, répond en réalité à des techniques d'écriture historiographique précises, comme le croisement de différentes sources – dont certaines de nature non-biblique, comme des chartes –, le souci de la datation sur la base d'un ordre chronologique scrupuleux, l'établissement d'une périodisation clairement établie, ou encore, le recours à la démonstration par étymologie[224]. De même, selon des principes rédactionnels connus depuis le Haut Moyen Âge, l'auteur de la *Chronique* ne renonce pas à insérer dans un canevas inspiré par l'histoire sacrée les mentions de quelques événements profanes, comme la naissance de Jules César[225], ou à mobiliser, en plus du merveilleux chrétien, des thèmes et des motifs épiques, notamment dans la description de Goliath[226]. On y trouve également des digressions pittoresques visant à expliquer les coutumes des civilisations anciennes dont il est fait mention (exemple : Hébreux, Romains). Tous ces éléments conduisent Felip Biu a préféré le terme de « compilation historique »[227]. De ce point de vue, le rédacteur semble avant tout chercher à raconter l'histoire du monde, par le prisme du christianisme :

> Il s'agit évidemment de raconter l'histoire du monde, au travers essentiellement de l'enseignement de la Bible. Cette histoire est en fait celle de la victoire du christianisme qui dans la *Chronique* trouve son achèvement dans la reconnaissance de l'Église par le représentant du pouvoir temporel, l'empereur Constantin[228].

Selon Vastin Lespy et Paul Raymond, la commande de cette traduction occitane a été passée par des prêtres de Laruns, peut-être liés à l'abbaye bénédictine de ce même diocèse, qui la destinaient à l'enseignement religieux de leurs paroissiens : « On en faisait la lecture à l'église et dans les écoles »[229]. De toute évidence, ce texte visait d'abord à la formation et à l'édification ; il était conçu pour « frapper les imaginations et pénétrer dans les intelligences les moins ouvertes »[230].

---

[223] RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pout une typologie », *op. cit.*, p. 1115.
[224] *La chronique universelle, op. cit.,* t. I, p. 43-46
[225] *Id.*, p. XXXIX.
[226] *Id.,* t. I, p. 76.
[227] *Id.*, p. 47.
[228] *Id.*, p. 50.
[229] *Récits d'Histoire Sainte*, *op. cit.*, p. XXV.
[230] *Id.*, XLIV.

Toutefois, selon Felip Biu, il n'est pas exclu que l'ouvrage ait aussi été mobilisé en interne, pour « fournir à certaines catégories de religieux un texte d'appoint permettant une meilleure assimilation de l'auctoritas latine »[231].

3.3.2. *Roman de Filomena*

Date de composition : vers 1325[232]
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Bas-Languedoc (Roussillon)
Manuscrits :

- Londres, British Museum Additional 21218 (XIVe siècle)
- Paris, BnF, Fonds Français, 2232[233] (première moitié XIVe siècle)

Numéros du répertoire Brunel : 14, 163.
Éditions :

- *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, lateinischer Text und provenzalische Übersetzung mit Einl. von Frederic Eduard Schneegans, Genève, Slatkine Reprints, 1977 (1898).
- Une nouvelle édition est en cours de préparation par Chiara Cappelli.

Extrait :

> Ayssi se conte en cal maniera Karles can ac pres Carcassona co ·s partic de la ciutat ni vays cals partz anec e com edifiquec le monestier de la Grassa . item com conqueric la ciutat de Narbona e d'autres nobles locx.
>
> Can Karles Maynes pres la ciutat de Carcassona, adoncx sofri e pres aqui grans dapnages e motz nobles baros aqui perdec e tan longament aqui estec entro que per lo poder de Nostre Senher vi las tors enclinar en vays la ost. E conoc que per la gratia de Dieu la ciutat penria e per son temps pres la e poblec la de gran re de crestias et edifiquec motas glieysas aqui, so es a ssaber de Sant Nazari, *de Sant Serni*, de Sant Johan e de Sant Marcel et .I. noble baro que avia nom Rogier, bon clergue, aqui pausec per avesque, lo qual sagrec lo sant Leo papa[234].

Description :

Dans leur première version latine remontant au XIIIe siècle, les *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* sont rédigés par un certain Guillaume de Padoue[235], probablement sur l'initiative de l'abbé de Lagrasse, Bernard III[236]. L'œuvre latine est transmise par plusieurs témoins : le principal est le ms. Firenze, Biblioteca Laurenziana, Pluteus 66, auquel s'ajoutent les mss.

---

[231] *La chronique universelle, op. cit.,* t. I, p. 94.
[232] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 312.
[233] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=72199.
[234] *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, lateinischer Text und provenzalische Übersetzung mit Einl. von Frederic Eduard Schneegans, Genève, Slatkine Reprints, 1977 (1898), part. II, pp. 5-7 ; voir également : *Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse*, édition d'Émile Simonnet, thèse menée sous la direction de Suzanne Thiolier, Paris, Sorbonne, 1987.
[235] À propos des informations que l'on peut tirées de ce toponyme, voir : *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Untersuchungen und Neuedition von Christian Heitzmann, Firenze, Sismel, 1999, p. XXXVII.
[236] *Id.*, p. XXXVI.

Carcassonne, Bibliothèque Municipale, 66 ; Paris, BnF, lat. 12090 ; 4977 ; 5946 ; 5947 ; 18332 et Madrid, Biblioteca Nacional, 1058[237].

L'écriture de ces *Gesta* est motivée par plusieurs nécessités qui se sont faites jour dès la fin du XIIe siècle : tout d'abord, l'abbé Bernard III est « impliqué lui-même dans un violent conflit interne dont nous ne connaissons pas les détails, à propos de désordres de mœurs, semble-t-il »[238], qui nécessitait de redorer le blason de l'institution ; ensuite, l'abbaye de Lagrasse, bénédictine, souffre de la concurrence de l'abbaye cistercienne de Fontfroide, dont la florissante expansion attire plus aisément les jeunes aristocrates destinés à la carrière ecclésiastique ; enfin, elle est durement impactée par la croisade albigeoise, « dass ihr diejenigen Güter entfremdet wurden, die sich in der Hand von enteigneten Sympathisanten der Häretiker befanden und den nordfranzösichen Eroberern zufielen »[239]. En conséquence, il paraît probable que Bernard III, qui n'a jamais ménagé ses efforts pour rétablir le prestige du couvent, « seine Forderungen mit dem Hinweis auf die Gründung und Ausstattung seiner Abtei durch Karl den Grossen unterstützen wollte und deshalb den Auftrag zur Abfassung der *Gesta* erteilte »[240].

Ces *Gesta* sont tout autant inspirés de l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi* du Pseudo-Turpin que mêlés de documents diplomatiques (une charte carolingienne de 779[241]) ainsi que de récits hagiographiques et de légendes orales inspirées du Cycle de Guillaume d'Orange[242] ; ce récit constitue donc un mélange surprenant des matériaux monastiques, historiques et légendaires. Au vu des enjeux de l'écriture, cette « rhapsodie poétique », pour reprendre l'expression de Michel Banniard[243], participe à conférer à ces *gesta* trois rôles simultanés : celui de recueil de miracles et de vies de saints, servant de manuel spirituel à destination des jeunes moines ; celui de document historiographique visant à légitimer l'autorité de l'abbaye dont la fondation aurait été validée par Charlemagne ; celui de manifeste moralisateur, alternant modèles de vertus régulier (pauvreté, humilité) et séculier (richesse, largesse), visant à attirer les jeunes recrues issues de l'aristocratie[244].

---

237 *Id.*, pp. CX-CXV ; il existe aussi un *descriptus* du ms. Pluteus 66 : Toulouse, Bibliothèque Municipale, 627.

238 CORDEZ Pierre, « Les richesses de Charlemagne et le poids du pain à l'abbaye de Lagrasse, d'après les *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (XIIIe siècle) », in *Corps saints et reliques dans le Midi*, sous la direction de Michelle Fournié, Daniel Le Blévec et Catherine Vincent, Toulouse, 2018, (pp. 91-115), p. 93.

239 *Gesta Karoli Magni*, Christian Heitzmann, *op. cit.*, p. XXXII.

240 *Id.*, p. XXXVI.

241 *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, édité par Claudine Pailhès, Paris, CTHS, 2000, vol. II, p. XXXIII.

242 *Gesta Karoli Magni*, Christian Heitzmann, *op. cit.*, p. XXIX.

243 BANNIARD Michel, « Matrices épiques et constructions narratives dans deux chroniques médiévales d'Espagne », in *Poétique de la chronique. L'écriture des textes historiographiques au Moyen Âge (péninsule Ibérique et France)*, édité par Amaia Arizaleta, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, (pp. 27-36), p. 28.

244 SIMONNET Émile, « Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse », *La France Latine. Revue d'études d'oc*, 116 (1993) ; disponible via : http://emile.simonnet.free.fr/sitfen/lagrasse.htm, date de consultation : le 22 avril 2022 ; voir également : KELLER Hans Erich, « Le *Roman de Filomena* et la chanson de geste », in *Contacts de langues, de civilisations et* intertextualité, IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), communications recueillies par Gérard Gouiran *et alii*, 3 volumes, Montpellier, Presses de

Vers 1325, les *Gesta Karoli* font l'objet d'une entreprise de traduction, connue sous le nom de *Roman de Filomena* (ce nom étant tiré du prologue de Guillaume de Padoue, qui motivait la rédaction de son œuvre par une entreprise de remise au net d'un texte ancien, rédigé par le secrétaire de Charlemagne, répondant au nom de Philomène). L'auteur du *Roman de Filomena* adopte une langue littéraire où les traits dialectaux se font rares ; ceux qui peuvent être sporadiquement relevés dans le manuscrit de Londres trahissent une origine du Bas-Languedoc, qui confine au Roussillon[245]. Nous revenons plus amplement sur les *Gesta Karoli* et leur traduction languedocienne dans le chapitre « Étude des sources », car cette veine abbatiale a été convoquée par Arnaud Esquerrier pour la rédaction des *Chroniques romanes*.

3.3.3. *Chronique du Pseudo-Turpin* rouergate

Date de composition : entre 1324 et 1326
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Midi Central (Rouergue)
Manuscrit : London, British Museum, Additional 17920 (XIVe siècle)
Numéro du répertoire Brunel : 13
Édition : *La versione occitana dello Pseudo-Turpino. Ms. Londra B. M. Additional 17 920*, a cura di Marco Piccat, Tübingen, Niemeyer, 2001.
Extrait :

> Aissi dejotz s'ensec de la ystoria de sainh Turpi, arcivesque de Rems, facha, del famos rey Karle Magne, que recomta cossi el aquiri Espanha e Galetia e las ostet als serrazis. Rubrica.
>
> Mas prumeiramen ditz cossi sainh Jacme apostol apparec al dit Karle. Rubrica.
>
> Lo glorios sainh Jacme apostol de Crist, am los autres dissipols de Dieu anan per diversas partidas del mon, anet prumeiramen en Galecia predicar. E fo mort per Herode vas Jerusalem, e d'aqui fo portatz lo sieu cors a la mar tro en Galicia, la qual terra estet occupada pels serragis tro que venc Karle Magne emperaire, rey dels romas e dels gals e dels alamans e de mainhtas autras gens[246].

Description :

La *Chronique du Pseudo-Turpin*, contenant le récit des hauts faits de Charlemagne, attribuée à Turpin, a connu de nombreuses rédactions entre le XIIIe et le XVe siècle, certaines en latin, d'autres en langues vernaculaires. À l'époque, l'œuvre circule plutôt sous l'action des seigneurs du nord de l'Occident chrétien ou dans l'entourage du roi de France : on en trouve, par exemple, des extraits

l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, 1992 t. III, (pp. 10001-1012), p. 10001 ; *Les Narbonnais. Chanson de geste*, édition Herman Suchier, 2 volumes, Paris, Librairie de Firmin Didot, 1898, t. II, p. LXXVIII.
[245] COULET Jules, « [compte rendu] F. Ed. Schneegans, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Lateinischer Text und provenzalische Uebersetzung mit Einleitung, Halle, Niemeyer, 1898 ; (Romanische Bibliothek, n° 15) », *Annales du Midi*, 12/46 (1900), (pp. 221-229), p. 229 ; KELLER Hans Erich, « Le *Roman de Filomena* », *op. cit.*, p. 1001.
[246] *La versione occitana dello Pseudo-Turpino. Ms. Londra B. M. Additional 17 920*, a cura di Marco Piccat, Tübingen, Niemeyer, 2001, p.61.

dans la *Chronique des rois de France* de l'Anonyme de Chantilly ou dans les *Grandes Chroniques de France*[247]. Malgré ce succès, la version rouergate[248] ne nous est transmise que par un seul témoin : la *Chronique* est conservée en troisième position dans le manuscrit, à côté d'une « collection de treize miracles de la Vierge »[249], d'un « petit traité allégorique sur le mariage des neuf filles du Diable »[250] et d'un « inventaire des merveilles d'Irlande »[251].

Du traducteur/scribe, nous ne savons presque rien, si ce n'est que, selon Jean-Pierre Chambon, il serait « un Nord-Occitan pratiquant une variété marginale (disons nord-vellave), ayant accompli sa formation de scribe dans une zone centrale de l'Occitanie (probablement en Rouergue, sans doute à Rodez) »[252]. Par ailleurs, il faut relever que, malgré quelques erreurs, ce traducteur se montre très consciencieux, en introduisant régulièrement dans son texte des dittologies latino-occitanes pour ne pas prendre le risque de s'écarter de la lettre originale : pour citer Helen Carolina Wüsterfeld, « Ce qui saute […] aux yeux, c'est l'emploi fréquent des "expressions binaires" où le terme latin est accompagné d'un équivalent occitan ou traduit par deux mots occitans synonymes »[253]. La chercheuse a également repéré des commentaires et des notes marginales qui pourraient laisser supposer la détention par le rédacteur « d'un savoir théologico-juridique »[254]. Sur ce point, Marco Piccat avance l'hypothèse que cette traduction puisse avoir été composée dans le milieu de l'Ordre des Prédicateurs, sous l'autorité du Grand Maître Arnaldus Berengarius de Landora : « La traduzione provenzale dello Pseudo Turpino, a mio parere, è da collegare, attraverso gli indizi « via iacobitana » – via "de/dels predicadors" a quello convento dei Predicatori sulla rue Saint Jacques, e al tempo della nomina papale del maestro Bérenger alla sede di Galizia »[255]. Cette première observation l'amène à une seconde, consistant à supposer un lien avec l'environnement de la cour avignonnaise de Jean XXII :

> Il fatto che l'ambiente curiale durante il papato di Giovanni XXII° fosse caratterizzato da una forte presenza di religiosi d'origini occitana, e la sua stessa cancelleria, dal 1316 al 1325, fosse prima alle

---

247 TYL-LABOR G, « Chronique du Pseudo-Turpin », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, ouvrage préparé par Robert Bossuat *et alii*, Paris, Fayart, 1964, pp. 292-295 ; *La versione occitana dello Pseudo-Turpino*, *op. cit.*, p. 1 ; voir également : WALPOLE R. N., « Sur la Chronique du Pseudo-Turpin »,*Travaux de Linguistique et de littérature publiés par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg*, 3/2 (1965), pp. 7 et suiv ; MEYER Paul, « Rapport sur une mission littéraire en Angleterre », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2/3 (1866), (pp. 247-328), p 310.

248 PFISTER Max, « La localisation d'une *scripta* littéraire en ancien occitan (Brunel ms. 13, British Museum 17920) », in *Travaux de Linguistique et de littérature publiés par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg*, 10/1 (1972), pp. 253-291 ; *La versione occitana dello Pseudo-Turpino, op. cit.*, p. 3.

249 WÜSTERFELD Helen Carolina, « Le manuscrit British Library Additional 17920 et son contexte socio-culturel », in *Actes du XVIIe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, 1986, vol. IX, (pp. 100-110), p. 101.

250 *Ibid.*

251 *Ibid.*

252 CHAMBON Jean-Pierre, « Remarques sur la patrie de l'auteur du ms. brit. mus. add. 17920 (BrunelMs13) », *Revue de linguistique romane*, 59 (1995), (pp. 5-24), pp. 12-13.

253 WÜSTERFELD Helen Carolina, « Le manuscrit British Library Additional 17920 », *op. cit.*, p. 105.

254 *Id.*, p. 108.

255 *La versione occitana dello Pseudo-Turpino, op. cit.*, p. 54.

> direttive di un nativo di Cahors, Gaucelme de Jean, e in seguito di un originario proprio del Rouergue, Pierre Tessier, con alcune decine di "scribae" di provenienza dal Quercy alle dirette dipendenze, viene peraltro a collimare con i risultati raggiunti dell'analisi linguistica condotta da M. Pfister 1972 e ad inquadrarsi nella prospettiva storica concetualmente suggerita da A. de Mandach[256].

Cette citation fait écho aux recherches linguistiques entreprises par Max Pfister à propos de la langue du ms. 17920 et de son environnement de composition : ses résultats aboutissent à la définition d'une aire historico-géographique reposant sur l'usage d'une « koiné de l'occitan central »[257], organisée autour de la cour avignonnaise de Jean XXII. La *Chronique du Pseudo-Turpin* rouergate offre donc une première attestation de la circulation, au sein des territoires centraux du Midi, d'une même langue écrite : « Les scribes connaissaient les manuscrits contemporains des centres culturels environnants, les habitudes linguistiques de leurs ateliers scriptoriaux »[258].

3.3.4. *L'Abreujamen de las estorias* (version occitane et abrégée de la *Chronologia magna* de Paulin de Venise)

Date de composition : entre 1321 et 1324
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Midi Central (Quercy)
Manuscrit : London, British Library, Egerton, 1500 (1321-1324)[259]
Numéro du répertoire Brunel : non-répertorié
Édition : VERNET André, « Une version provençale de la "Chronologia Magna" de Paulin de Venise », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 104 (143), pp. 115-136.
Extrait :

> En ayshi com negus regardamens no pren ni perceb la beutat del cors humanal regardada tan solamen una partida, tot en aquesta manyera no perceb ni pren lo decorremen de tot lo mon, regardada tan solamen una partida, mas adonc la perceb quan conprehen e enten la beutat de quascunas partidas en lor e l'ajustamen en lo tot e la proportio entre lor. Aquesta beutat del mon, yo essajariey a mostrar abreujadamen de las cauzas que son fachas e l'ajustamen dels regnes e l'ordre per .VI. etatz del mon entro que als temps que aras están, o plus verradiccamen que aras veno, amenans amb agradabla penchuraz, am petit ajustamen de glozas, per tal que casqus puesca vezer claramen e amarvidamen, coma la meysho en la semensa e l'albre en la razitz, aquo que yo metheyhs

[256] *Ibid.*
[257] PFISTER Max, « La localisation d'une *scripta* littéraire », *op. cit.*, p. 279 ; MANDACH André (de), « Le problème posé par la Koîné de l'occitan central : le pape Jean XXII et deux anthologies de son temps comportant des textes occitans (B. M. Add. 19513 et 17920) », in *Mélanges offerts à Charles Rostaing*, publié par Jacques De Caluwé *et alii*, 2 volumes, Liège, Marche Romane, 1974, pp. 637-651 ; *La versione occitana dello Pseudo-Turpino, op. cit.*, pp. 3-4.
[258] PFISTER Max, « La localisation d'une *scripta* littéraire », *op. cit.*, p. 279.
[259] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=30577.

yey escrich en aquest *Abreujamen de las estorias*, o aquo que totz los autres se son efforsatz de escryeure longamen[260].

Description :

Directement après le *Pseudo-Turpin* rouergat, il convient de faire mention de *L'Abreujamen de las estorias*, qui est la libre traduction provençale de la *Chronologia Magna* du Frère Mineur Paulin de Venise (dérivant elle-même de son *Compendium gestarum rerum*). *L'Abreujamen* raconte l'histoire sacrée, depuis la Création jusqu'au premier quart du XIVe siècle ; la plupart du temps, le récit prend la forme de notes sèches, mais les épisodes de croisades, par exemple, constituent « l'une des parties les plus vivantes et les plus pittoresques de l'œuvre »[261]. Selon toute vraisemblance, cette traduction dérive de la version latine contenue dans le ms. Venezia, Biblioteca San-Marco, Zanetti 399. Elle est aujourd'hui conservée dans le ms. Londres, British Library, Egerton 1500 (contenant également une traduction du *Provinciale Romanae Curiae*) qui devait initialement former, avec le ms. London, British Museum, Additional 17920, un seul ensemble textuel, entièrement dédié à l'historiographie. Cette disposition explique que l'on suppose des dates de rédaction et une provenance identique aux deux manuscrits, de même qu'un lien similaire avec la cour pontificale de Jean XXII. Enfin, précisons que contrairement au ms. Zanetti 399, le ms. Egerton 1500 n'a pas été entièrement supervisé par Paulin lui-même : "These changes in layout strongly suggest that Paolino did not have full control over the production of MS. L1, and that other persons – the head of the scriptorium, or, perhaps, the translator – were taking important decisions in his place"[262].

Federico Botana classe l'*Abreujamn* parmi les "diagrammatic chronicles"[263]. La mise en page du manuscrit qui devait recevoir ce texte était initialement conçue sur la base de lignes verticales et horizontales permettant d'établir les tables synchroniques des événements historiques rapportés de façon succincte. S'y ajoutaient des enluminures, des diagrammes et quelques cartes permettant de scander la narration. Toutefois, le ms. Egerton 1500 ne laisse rien transparaître de cette claire organisation. En effet, la version occitane de la chronique de Paulin de Venise reprend à son modèle latin l'insertion de « véritables traités de son cru [de Paulin de Venise] ou empruntés à des sources qu'il n'a pas nommées »[264] ; l'objectif de ceux-ci était d'offrir des précisions quant à des « faits d'ordre politique, spirituel ou intellectuel »[265], qui puissent guider les lecteurs les moins érudits dans

[260] VERNET André, « Une version provençale de la "Chronologia Magna" de Paulin de Venise », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 104 (143), (pp. 115-136), p. 120.
[261] *Id.*, p. 129.
[262] BOTANA Federico, "The Making of L'Abreujamen de las estorias", *Electronic British Library Journal*, 16 (2013), (pp. 1-32), p. 18 ; disponible en ligne via: https://www.bl.uk/eblj/, date de consultation : le 21 octobre 2022.
[263] *Id.*, p. 3.
[264] VERNET André, « Une version provençale », *op. cit.*, p. 124.
[265] *Ibid.*

leur compréhension du texte. En conséquence, les nombreuses digressions de Paulin de Venise entraînent d'importants débordements des colonnes vers les espaces laissés vides et, par extension, « un désordre auquel remédient mal toutes sortes de traits d'union et de signes de renvoi »[266].

Parmi les sources employées par Paulin de Venise se trouvent les Miracles de la Vierge, le *Pseudo-Turpin*, un abrégé de l'*Expugnatio Hibernica* de Giraud de Cambrai[267], mais aussi les *Flores Chronicorum* de Bernard Gui, et l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth[268]. Cette dernière source n'est pas sans importance pour notre propos, puisque le "summary of Merlin's prophecy concerning Uther Pendragon"[269] dont Catherine Léglu signale l'existence fait écho à la manière dont Arnaud Esquerrier mobilise, au sein de ses *Chroniques romanes*, la matière merlinienne[270]. En outre, les liens qui peuvent être établis entre la rédaction de l'*Abreujamen* et la mouvance anglaise permettent à Catherine Léglu de former une hypothèse quant au profil du public-cible :

> The area bordering on Gascony around the Agenais, the Limousin and the Quercy was in dispute between England and France for much of the later thirteenth century, but most of the local lay and ecclesiastical lords seem to have privileged their relationship with the king of France. This, then, would appear to be the most likely profile for the intended readership of the English material in the *Abreujamen*[271].
>
> The most receptive readers for such a king list would be members of an Occitan-speaking court with anti-English, pro-French interests, that was linked by marriage to the family of Robert of Naples. Alexander Ibarz has suggested that a possible patron or reader for L1-L2 could be the young prelate Elias Talleyrand de Périgord.65 The most prominent secular figure in this milieu that had a marital connection with Robert of Naples would be his sister Agnes of Périgord, who married King Robert's brother John of Gravina on 14 November 1321. […] The Périgord family may thus create a bridge between the secular genealogy, the Occitan language and the complex political and dynastic interests of an Angevin and papal entourage that took a dim view of the English royal presence on the Continent[272].

---

[266] *Id.*, p. 127.
[267] IBARZ Alexander, "The Provenance of the *Abreujamens de las estorias* (London, British Library, Egerton MS. 1500) and the Identification of Scribal Hands (c. 1323)", *Electronic British Library Journal*, 17 (2013), (pp. 1-26), p. 3 ; disponible en ligne via: https://bl.iro.bl.uk/downloads/968c5f98-5a0b-4b3a-8c59-57090f484892?locale=en ; date de consultation : le 21 octobre 2022.
[268] LÉGLU Catherine, "A Genealogy of the Kings of England in Papal Avignon: British Library Eg. MS. 1500", Electronic British Library Journal, 18 (2013), (pp. 1-22), p. 3 ; disponible en ligne via: http://www.bl.uk/eblj/2013articles/article18.html, date de consultation: le 22 octobre 2022.
[269] *Id.*, p. 4.
[270] Voir : Étude littéraire : « Sources des *Chroniques romanes* ».
[271] LÉGLU Catherine, "A Genealogy of the Kings", *op. cit.*, p. 20.
[272] *Ibid.*

Enfin, en plus de confirmer la circulation de certains modèles d'écriture historiographique au sein de l'espace de langue d'oc, la place de l'*Abreujamen* dans de ce catalogue des chroniques méridionales est aussi justifiée par ce que ce texte nous apprend de son mode de composition et de la façon dont la culture historique méridionale s'est abreuvée aux traditions étrangères. Comme l'explique André Vernet :

> La *Chronique* de Paulin a donné à son traducteur l'occasion de faire passer du même coup dans la littérature provençale des œuvres d'origine et de caractère très différents, comme la *Légende dorée* de Jacques de Varazze […] et la *Mythologie* d'Albéric de Londres, dont il n'existait pas de traduction[273].

3.3.5. *Flores Chronicorum* occitanes de Bernard Gui

Date de composition : après 1331
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Midi Central (Quercy ou Albigeois)
Manuscrit : Paris, BnF, fr. 24940 (XIVe siècle[274])
Numéro du répertoire Brunel : 196
Transcription partielle : DELISLE Léopold, « Notice sur les manuscrits de Bernard Gui », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1879, t. XXVII/2, pp. 169-455.
Extrait :

> « Per aisso trobar, jeu fraire Bernart … Presicadors, enqueredor dels iretgues en las par … per la actoritat apostolical, yei legit et estudiat … » Un peu plus loin, le nom de l'auteur se retrouve en toutes lettres : « Eyo fraire B. Gui, desobre nomnatz, entendi en aquest lhibre … » et de nouveau, quelques lignes plus bas : « En la fi de la prumiera obra yeu fraire B. Gui, desobre nomnatz, per amor de mi e dels autres… »[275].

Description :

L'abbaye de Saint-Martial de Limoges se trouve, dès le Xe siècle, au centre d'un réseau étendant ses ramifications de part et d'autre de la Loire : « le Xe s. est une époque marquée par un certain épanouissement matériel et spirituel [...]. Des réseaux d'amitié se créent avec d'autres communautés de Normandie, de région parisienne, de Bourgogne, d'Auvergne et du Sud-Est »[276]. Sa position stratégique et ses relations influentes en fait l'un des centres intellectuels les plus importants du Moyen Âge méridional, qui atteint son apogée entre le XIe et le XIIe siècle. Pour y

---

[273] *Id.*, p. 136.
[274] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 313 ; voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=74479.
[275] DELISLE Léopold, « Notice sur les manuscrits de Bernard Gui », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1879, t. XXVII/2, (pp. 169-455), p. 135.
[276] BESSEYRE Marianne et GOUSSET Marie-Thérèse, « Le scriptorium de Saint-Martial de Limoges : de l'héritage carolingien au roman aquitain », in *Saint-Martial de Limoges. Ambitions politiques et production culturel (Xe-XIIIe siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et Limoges du 26 au 28 mai 2005, sous la direction de Claude Andrault-Schmitt, Limoges, Pulim, 2007, (pp. 387-344), p. 338 ; voir également : LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, p. 42 ; SWITTEN Margaret, « Modèle et variations », *op. cit.*, pp. 679-696.

parvenir, elle peut compter sur la solide réputation qu'elle s'est constituée, non à propos de l'écriture des vies de saint, mais de celle de l'Histoire :

> Elle fut le plus grand centre historiographique de la France méridionale. Des chroniqueurs, dont certains célèbres, s'y sont succédé, qui avaient le souci de faire le récit du passé comme ailleurs à Fleury ou à Saint-Denis. Adémar de Chabannes, ardeur (*sic*) défenseur de l'apostolicité de saint Martial, laisse une œuvre abondante, en particulier une chronique universelle rédigée entre 1025 et 1029. […] Geoffroy de Breuil, prieur à partir de 1178 de l'abbaye Saint-Pierre de Vigeois, qui dépendait de Saint-Martial, a laissé une chronique qui commence avec le règne de Robert le Pieux, en 966, et se poursuit jusqu'en 1184 […]. Bernard Itier, qui obtient la charge de bibliothécaire de l'abbaye Saint-Martial en 1204, a amplement utilisé les marges des manuscrits pour y inscrire des notes qui forment une chronique. Elle a reçu des continuations de la part des religieux qui lui ont succédé, Étienne de Salvaniec et Hélie du Breuil jusqu'à 1297[277].

La particularité des chroniques de Limoges consiste dans leur structure, qui ne se limite pas à des « notes annalistiques succinctes »[278] comme c'est souvent le cas ailleurs, mais qui prend la forme de véritables récits construits, développés, argumentés. Lorsqu'il entame l'écriture de ses *Flores Chronicorum seu Cathalogus pontificum Romanorum* en 1306[279], Bernard Gui – qui s'intéresse de très près à l'Histoire – sait donc pouvoir s'appuyer sur une solide institution littéraire, matérialisée par la riche bibliothèque de l'abbaye.

Les *Flores*, l'œuvre la plus connue et la mieux diffusée de l'auteur, sont une chronique universelle qui retrace les événements survenus dans le royaume de France depuis Jésus-Christ jusqu'au début du XIVe siècle, mais sans négliger de laisser sa place à l'histoire méridionale :

> Bernard Gui donne à l'histoire du Midi en général un écho plus grand que ne l'a fait avant lui un autre chroniqueur dominicain, limousin d'origine, Géraud de Frachet. Il a utilisé les informations que lui ont particulièrement fournies les sources méridionales, principalement la chronique de Guillaume de Puylaurens pour l'histoire, riche en événements, du XIIIe siècle[280].

Lorsque Bernard Gui y pose le point final, le récit s'achève en 1314 avec l'avènement de Louis X, mais il a ensuite connu différentes versions qui le prolongent jusqu'en 1329 ou 1331[281]. En plus de ces continuations, le succès de cette œuvre est attesté par le nombre considérable de témoins

---

277 LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, p. 42.
278 GUENÉE Bernard, *Entre l'Église et l'État*, *op. cit.*, pp. 59-60.
279 « E floribus chronicorum seu catalogo Romanorum pontificum, necnon e chronico regum Francorum, auctore Bernardo Guidonis, episcopo Lodovensi », in *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, édité par Joseph-Daniel Guigniaut et Natalis de Wailly, Paris, Imprimerie impériale, 1855, t. XXI, pp. 690-734.
280 LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, p. 379.
281 LEMAÎTRE Jean-Loup, « Un nouveau manuscrit des *Flores chronicarum* de Bernard Gui et la bibliothèque des Dominicains de Limoges », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France* (2006 – 2012), (pp. 114-116), p. 115.

transmettant les *Flores*, ainsi que des traductions françaises, qui commencèrent à se répandre dès le XIVe siècle[282]. Toutefois, nous ne possédons qu'une seule copie de la seule version provençale, vraisemblablement écrite peu de temps après la mort de Bernard Gui[283]. À l'heure actuelle, cette traduction n'a fait l'objet d'aucune édition critique, mais Léopold Delisle, qui en offre une transcription partielle, précise que « le traducteur avait sous les yeux un exemplaire dans lequel le texte s'arrêtait à la mention du traité conclu en mai 1320 entre Philippe le Long et Robert, comte de Flandre »[284]. Toujours à propos du traducteur, Antoine Thomas signale qu'il était probablement originaire de l'Albigeois ou du Quercy, ce qui pourrait éclairer le contexte de rédaction de cette traduction, peut-être en lien – comme la *Chronique du Pseudo-Turpin* – avec la cour avignonnaise de Jean XXII :

> Le système phonétique et le lexique paraissent indiquer comme lieu d'origine l'Albigeois ou le Querci. Le traducteur a eu sous les yeux un exemplaire de la quatrième édition. Il a rendu très fidèlement ce texte et n'a pas cherché à dissimuler le nom de l'auteur, qu'il énonce sous la forme « fraire Bernart Gui »[285].

3.3.6. Chronique fragmentaire de l'abbaye Saint-Martial de Limoges

Date de composition : après 1370
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Limousin
Manuscrit : Paris, BnF, lat. 17118 (XVIIe siècle – Gaignières)[286]
Brunel 219
Édition : *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, édité par Henri Duplès-Agier, Paris, Mme. Ve. J. Renouard, 1874, pp. 149-154.
Extrait :

> En l'an de gracia VIII[CC] et xlviij, los chanoines deu monastier Saint Marsal se feyrent moines.
> En l'an de gracia IX[C] IIII[XX] et xiiij, fut grand persecution de la feue en aucunes personaes, que credavan comme desesperats per que forent assemblats lous religioux en toutas lours reliquias per far procesion ; et adonc lo précieux cors de saint Marsal fut levat … et fut pourtat à Montjauvy et demouret treis jours à grand solemnitat, et per la gracia de Dieu cesset la diche persecution
> En l'an mil viij, l'abbat de Cluny occupet l'abaye de St Marsal[287].

Description :

---

[282] THOMAS Antoine, « Bernard Gui, frère prêcheur », in *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1921, t. XXXV, (pp. 139-232), p. 181.
[283] *Ibid.*
[284] DELISLE Léopold, « Notice sur les manuscrits », *op. cit.*, p. 235.
[285] THOMAS Antoine, « Bernard Gui », *op. cit.*, p. 181.
[286] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=83220.
[287] *Id.*, p. 149.

Parmi l'ensemble des chroniques rédigées au sein de l'abbaye de Limoges et publiées par Henri Duplès-Agier en 1874[288] se trouve le fragment d'une chronique limousine datant de la fin du XIVe siècle : il s'agit d'un recueil de pièces sur le Limousin, rédigé par un copiste du nom de Gaignières, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Son auteur – dont le nom ne nous est pas parvenu – est vraisemblablement un moine de l'abbaye de Limoges :

> Le soin que prend le rédacteur de cette chronique de rapporter en détail tout ce qui concerne l'histoire de Saint-Martial de Limoges, et les principales circonstances qui s'y rattachent, telles que la transformation du chapitre en abbaye, le transport du corps de saint Martial à Montjovi, la découverte du chef de saint Martial, la prise de possession du monastère par l'abbé de Cluni, les fondations d'anniversaires faites par l'abbé Isembert et plusieurs autres détails relatifs à cette abbaye, donnent à penser que c'est à Saint-Martial et sur les chroniques de ce monastère, dont elle n'est souvent qu'une traduction, qu'il a composé son œuvre.[289]

L'œuvre, qui couvre les événements relatifs à la vie de l'abbaye depuis sa fondation en 804 jusqu'à l'année 1370, s'inscrit dans la trajectoire de la longue historiographie latine de l'abbaye de Limoges : elle raconte l'histoire de celle-ci depuis la prise de Limoges par les Anglais jusqu'à l'entrée d'Edouard III dans la ville[290] selon une méthode que nous avons déjà rencontrée. Le rédacteur, un intellectuel issu des milieux cléricaux, opère sur la base des archives à sa disposition au sein de l'abbaye, qu'il se charge de traduire du latin vers l'occitan en opérant une sélection, précise et consciente, des informations les plus susceptibles d'accréditer le prestige symbolique de Saint-Martial. Malheureusement, cette chronique limousine pâtit elle aussi d'une tradition manuscrite limitée : au-delà de sa conservation dans un témoin unique, elle ne se transmet que sous une forme fragmentaire, en raison du copiste Gaignières qui, après avoir jugé la fin de la chronique trop fantaisiste, la rend de manière expéditive, puis l'abandonne complètement :

> Ensuite, dans le même manuscrit, y a un discours d'un roy sarrazin Aigoulant tenant toutte l'Aquitaine. En l'an viiij^{c}iiij demeurant en demeurant au chasteau de Limoges, qui fit faire une charrette d'or massif sur laquelle il se faisoit trainer : laquelle fut employée aux frais nécessaires pour la fontaine appellée de son nom Aigoulene. Et est dit à a fin du même discours que ledit roy Aigoulant fut tué en bataille, près de Pampelune, par Charlemagne (c'est un conte de Romant). Dans le même ms., il y a un traitté de l'origination des Français, selon maistre Raoul de Presles, du temps du roy Charles cinquiesme ; où sont cités les chroniqueurs Helinand, Bernardus Guidonis,

[288] *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, édité par Henri Duplès-Agier, Paris, Mme. Ve. J. Renouard, 1874, pp. 149-154.
[289] *Id.*, p. VII.
[290] *Id.*, p. VII.

Guillelmus Armoricanus, Gugues de S. Victor ; il y a, ce me semble, force contes dans ce discours qui ne méritent d'être transcrits[291].

3.3.7. Chronique légendaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

Date de composition : seconde moitié du XIVe siècle
Traducteur : inconnu
Lieu de composition : Toulouse
Manuscrit : Toulouse, Archives départementales de la Haute Garonne, H14[292] (XIVe siècle)
Brunel 269
Édition : BELHOMME G., « Ancienne légende et documents en langue romane concernant l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 4 (1840-1841), pp. 353-374.
Extrait :

> Per so que naturalament aparte de saber et perspexir lo comensamen de las causas creadas et ordenadas, al comensamen de nostra materia, vos direm coma aquesta nostra religion de lospital de Iherusalem prene comensament et consequement mantenguda, et daquel temps et per que ela fouc instituida primieyrament[293].

Description :

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom de l'Ordre des Hospitaliers, tire son origine dans la création, au début du XIIe siècle, d'hôpitaux situés en Terre sainte. Cet ordre s'accroît rapidement, les prieurés de France, de Provence et d'Italie étant tenus « par une sorte de tribut annuel, obligés de subvenir aux dépenses diverses de l'hôpital de Jérusalem »[294]. À partir du XIIe siècle, les grands seigneurs apportent aussi leur contribution ; l'Ordre est en pleine expansion dans le courant du XIIIe siècle et bénéficie de dons croissants, ce dont atteste la *Chronique* latine de Guillaume de Pelhisson, rédigée en 1263[295]. Le mouvement prend une ampleur telle qu'en 1315, le Grand Prieuré de Toulouse est fondé.

La légende, vraisemblablement la traduction occitane d'une version française préexistante, nous est transmise dans un manuscrit datant du XVe siècle, entièrement rédigé en langue d'oc, « où sont renfermés divers statuts, règlements et constitution de l'ordre de Malte »[296]. Le ms. H14 était

---

[291] *Id.*, pp. 153-154.
[292] VIDAL Pierre, *Le grand prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte. Hospitaliers et Templiers en France méridionale. Guide de recherches historiques, archivistiques et patrimoniales*, Toulouse, CNRS FRAMESPA – Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, 2002, pp. 13-17 ; ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 315 ; remercions Anne Goulet, directrice des Archives et du Patrimoine Culturel de la Haute-Garonne pour les précisions apportées en la matière.
[293] ANATOLE Christian, « La prose historique occitane », *op. cit.*, p. 315 ; voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=83112.
[294] BELHOMME G., « Ancienne légende et documents en langue romane concernant l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 4 (1840-1841), (pp. 353-374), p. 366 ; voir également : BOURG Antoine (du), *Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France*, Toulouse, Sistac-Boubée, 1883.
[295] GUILLAUME PELHISSON, *Chronique (1229-1244)*, édité par Jean Duvernoy, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 7 & 12.
[296] BELHOMME G., « Ancienne légende », *op. cit.*, p. 354, n. 1.

initialement conservé dans les archives du prieuré de Toulouse, ce qui nous laisse penser que la traduction de la légende pourrait être liée à cette institution en particulier. En effet, l'aire géographique couverte par cette dernière témoigne de son capital de prestige au sein de la région :

> [Le Prieuré] couvre un espace borné au Sud par les Pyrénées et à l'Ouest par l'Océan Atlantique et la Gironde. Les limites orientales et septentrionales sont plus difficiles à cerner : à l'Est, il se maintient sur la rive gauche de l'Ariège puis s'étend au Lauragais, au Toulousain et à l'Agenais en évitant le Quercy ; au Nord, il se cantonne au Périgord malgré quelques rares incursions en Angoumois[297].

G. Belhomme n'expose aucune hypothèse permettant d'expliquer la rédaction de cette chronique légendaire, mais tout laisse penser que, comme c'est souvent le cas dans ce genre de contexte, celle-ci visait surtout à institutionnaliser la fondation du Prieuré et à consolider ses privilèges (l'Ordre avait reçu d'importantes donations de la part des comtes de Toulouse et de leur entourage, comme en atteste une charte datée de 1184[298]), du moins à l'échelle locale, à un moment où l'attitude de la royauté française vis-à-vis des ordres militaires religieux laissait présager des lendemains difficiles. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que la chronique est suivie d'une rubrique intitulée « Quals causas deu far aycel que deu esser frayres » : G. Belhomme, qui la publie également, ne précise pas sa date de rédaction, mais son contenu laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un justificatif des pratiques d'intronisation de l'Ordre, visant à se désolidariser des accusations portées à l'encontre des Templiers.

Au-delà d'une certaine ressemblance stylistique entre ce prologue et celui des *Chroniques romanes*, cette œuvre mêle elle aussi matériaux historiques et légendaires. Elle s'inscrit par ailleurs dans la longue durée et a soin de placer la fondation de l'ordre sous une double autorité : d'abord laïque, avec la mention de Jules César – « En lo temps de Julius Cesar imperador roman dejues lo qual se regissia tot l'universal monde… »[299] – ; ensuite, religieuse, avec la convocation du merveilleux chrétien, Dieu étant apparu à saint Melchiar pour lui ordonner la fondation de l'ordre :

> En aquela medissa nueyt se manifesta Nostre Segnor parelhamen au dit sant Melchiar, et li dicz : Levate et vay encontinent davan lo mont de Calvar, et la hon tu troberas hung fondamen, en aquel loc me faras una mayson forta et ferma…[300].

En outre, en affirmant que le premier Hôpital fut fondé sur les ruines de « la mayson en la quala los apostols se megron et fermeren las portaz quant los jusious megron nostre Seignor Ihesu Crist

[297] VIDAL Pierre, *Le grand prieuré*, *op. cit.*, p. 21.
[298] BELHOMME G., « Ancienne légende », *op. cit.*, p. 367.
[299] *Id.*, p. 354.
[300] *Id.*, p. 355.

en la crotz »[301], l'auteur en profite pour placer un certain nombre de références aux *auctoritates* bibliques, à la fois tirées de l'Ancien (« lo libre de Machabées »[302]) et du Nouveau Testaments (« hon nostre Seignor Ihesu Crist dic… »)[303], ce qui participe à nous informer sur sa formation savante, plutôt orientée vers la matière religieuse.

Concernant les textes en langues vernaculaires composés au XIVe siècle dans l'environnement des Hospitaliers, il convient enfin de faire mention de la traduction catalane du *Josephi Historiographi tractatus de exordio sacrae domus hospitalis Ierosolimitani* (aujourd'hui conservée dans le ms. Toulouse, Archives départementales H 10[304]) – distincte de la chronique légendaire – et de *La Regla de la maison del Hospital de Monsegnor S. Johan de Jerusalem* (nous perdons la trace de l'unique manuscrit qui la contient après son passage dans la bibliothèque du Marquis de Cambis-Velleron)[305].

3.4. Textes historiques au style rédactionnel plus abouti

3.4.1. Chronique arlésienne de Bertrand Boysset

Date de composition : vers 1370
Auteur : Bertrand Boysset
Lieu de composition : Arles
Manuscrits (4 rédactions) :

- Genova, Biblioteca Universitaria E.II.18 (1381)
- Paris, BnF, fr. 5728 (1414)
- Arles, Bibliothèque Municipale, 226 (1772)
- Aix-en-Provence, Musée Arbaud Académie d'Aix MO.63 (1398)[306]

Numéros du répertoire Brunel : 309, 172, 62 *bis* (Mus. Arbaud MO.63 : absent)
Édition : BERTRAND BOYSSET, *Chronique,* édité par Patrick Gautier-Dalché, Marie Rose Bonnet et Philippe Rigaud, Turnhout, Brepols, 2018.
Extrait :

> L'an M e tres sens LXV a quatre de juin, fon monsen Karles segon, emperador d'Alamanha, en la sieutat d'Arle per eser coronoat. E fon coronat dereire l'autar de San Trofeme. E coronet lo monsenhor monsen Guilhem de la Garda, arcivesque d'Arle, e fon i present monsen Peire d'Agoust, senesqual de Proensa, e.l conte de Savoia, lo duc de Borbon e motos quavalies e grans senhos. Item,

[301] *Id.*, p. 358.
[302] *Id.*, p. 356.
[303] *Id.*, p. 358.
[304] BRUNEL *Clovis, Bibliographie*, *op. cit.*, p. 78, § 268.
[305] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 312.
[306] Voir la fiche des manuscrits sur le site de l'IRHT :
Bibl. Uni., E.II.18 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=74085.
BnF, 5728 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=74084
Bibl. Mun., 226 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=2618.
Mus. Arb., MO.63 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=249.

deisendet a l'arsivesquat. Item, era granda roanada quant intret en Arle, intret per lo portal de la Quavalaria[307].

Description :

La *Chronique* de Bertrand Boysset est, à notre connaissance, l'unique attestation d'une chronique méridionale présentant un style rédactionnel qui tend à se rapprocher des œuvres littéraires contemporaines. En effet, bien qu'elle ne présente « ni souci d'exhaustivité, ni narration continue et articulée »[308], elle convoque trois niveaux d'histoire, qui tout en étant attachés aux événements locaux, peuvent aussi inclure une réflexion sur les anciens rois, voire sur les origines de la Création.

Premièrement, au niveau suprarégional, Bertrand Boysset rapporte l'histoire du royaume de France, en accordant une attention particulière aux « troubles continuels [qui] affectent la Provence, dus aux suites de la guerre franco-anglaise, aux ambitions du royaume de France sur la région et aux luttes intestines de la dynastie angevine pour le contrôle du royaume de Sicile qui trouvent un écho souvent dramatique en Provence »[309], sans parler de la proximité de la cité papale d'Avignon, alors en pleine crise schismatique. Bertrand Boysset mobilise donc effectivement l'histoire de France, mais en sélectionnant les épisodes qui entretiennent un lien privilégié avec l'histoire locale – procédé que l'on rencontre aussi chez Arnaud Esquerrier[310].

Deuxièmement, au niveau régional, Bertrand de Boysset relate les événements qui rythment le quotidien de la ville d'Arles : il explique la culture de la vigne et la pratique de la pêche, deux activités importantes aux yeux des Arlésiens[311], et témoigne ainsi de son attachement aux particularismes locaux. On sait aussi que Bertrand Boysset s'intéresse aux mythes fondateurs de sa ville, qu'il consigne soigneusement dans sa transcription du *Roman d'Arles*, initialement composé à la fin du XIIIe siècle et qui, selon Mario Roques, « traduit un dessein précis »[312] d'exaltation de la ville d'Arles, « en la dotant d'une histoire prestigieuse »[313] et en ancrant le récit dans son territoire.

Troisièmement, sur le plan autobiographique, les informations que Bertrand Boysset livre à propos de lui-même sont intéressantes : il ne fait que rarement entrer le lecteur dans l'intimité de son foyer (le nom de son épouse apparait une fois ; les enfants bénéficient d'une attention plus

[307] BERTRAND BOYSSET, *Chronique,* édité par Patrick Gautier-Dalché, Marie Rose Bonnet et Philippe Rigaud, Turnhout, Brepols, 2018, p. 48.
[308] *Id.*, p. 36.
[309] *Id.*, p. 5.
[310] Voir : « Sources des *Chroniques romanes* ».
[311] BERTRAND BOYSSET, *op. cit.*, p. 8.
[312] ROQUES Mario, « Le Roman d'Arles », in *Histoire littéraire de la France*, t. 38, Paris, 1949, p. 617 et suiv. ; voir également : LE MARRER Madeleine, « La célébration d'*Arles lou Blanc*, ou la relation de la geste impériale par Bertran Boysset », in *Studia Occitanica. In memoriam Paul Remy*, édité par Hans Erich Keller, 2 volumes, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, pp. 133-152.
[313] BERTRAND BOYSSET, *op. cit.*, p. 12; à ce propos, voir également : MEYER Paul, « Tersin, tradition arlésienne », *Romania*, 1/1 (1872), pp. 51-68.

grande, mais toujours limitée[314]), mais il illustre, en de multiples occasions, la conception qu'il se fait de sa position au sein de la société arlésienne. En effet, même si Bertrand Boysset exerce avant tout un métier manuel de *destrador* (« arpenteur ») et *atermenador* (« délimitateur »), son expertise l'amène à fréquenter les cercles du pouvoir urbain et à développer le sentiment d'appartenir à une strate supérieure de la bourgeoisie, plus proche du monde notarial[315]. Bertrand Boysset ne manque d'ailleurs pas de vanter la robustesse de ces travaux et, par extension, de se construire une solide réputation qui lui permettra d'exercer des « fonctions officielles de contrôle »[316] de chantiers pour la ville d'Arles. Il va même plus loin en se mettant en scène, au sein du poème ouvrant sa *Siensa d'atermenar*, en train de recevoir « le livre du Christ et les instruments de son art, le dextre, le terme et les agachons »[317]. En d'autres termes, la chronique arlésienne « est aussi une entreprise de distinction »[318].

Il est également important de préciser que Bertrand Boysset se démarque par sa maîtrise honorable de l'occitan, du latin, des règles de la prose et du vers[319]. Il peut en outre se vanter de la constitution d'une belle bibliothèque privée : outre la rédaction de deux traités techniques[320] – la *Siensa de destrar* et la *Siensa d'atermenar* –, Boysset est également le compilateur d'un recueil de textes occitans[321] dont la composition révèle de nombreuses indices sur ses centres d'intérêt : la *Légende de Sidrac* lui permet de se former à la philosophie et à l'astronomie[322] – plusieurs passages de sa chronique témoignent de son goût pour l'observation des étoiles – ; s'ensuivent trois *coblas* de Bertrand Carbonel, troubadour du XIIIe siècle et « familier des princes de Baux qui apparaissent dans la chronique »[323]; on compte également les premières lignes du traité moral et didactique de l'*Enfant sage*, interrompues par le *Roman d'Arles* versifié dont nous avons déjà explicité le contenu ; le recueil s'achève sur deux récits hagiographiques, la *Vie de sainte Madeleine* et la *Vie de saint Trophime*, qui témoignent à la fois de l'attachement de Bertrand Boysset aux symboles arlésiens et de sa fascination – commune à tous les habitants de la ville – pour l'épopée carolingienne[324].

Si Paul Meyer est gêné par la convergence de plusieurs sources d'influences historiographiques (chronique supra-régionale, régionale, autobiographie), il conclut quand même

[314] *Id.*, pp. 6-7.
[315] *Id.*, p. 43.
[316] *Id.*, p. 9.
[317] *Id.*, p. 13.
[318] *Id.,* p. 45.
[319] *Id.,* p. 17.
[320] Ms. Carpentras, Bibliothèque Inguimbertine 327.
[321] Ms. Aix-en-Provence, Musée Paul Arbaud Académie d'Aix, MO 63. BRUNEL Clovis, *op. cit.,* p. 121 : « Traduction de la légende de Sidrac, version d'Aix (54) ».
[322] BERTRAND BOYSSET, *op. cit.*, p. 13.
[323] *Id.,* p. 12.
[324] *Id.*, pp. 12-13.

que : « comme les événements historiques y tiennent la plus grande place, on reconnaîtra que le titre de chronique ou d'annales est celui qui convient le mieux à cet ouvrage »[325]. En effet, les deux premiers niveaux de lecture empêchent de considérer l'œuvre de Boysset comme strictement privée : « […] loin de n'être qu'un support mémoriel de l'histoire familiale, les événements extérieurs jouent un rôle important »[326].

3.5. Cas particuliers

3.5.1. Mise en prose de la *Canso de la Crosada*

Date de composition :
- rédaction *L* : fin du XIVe-début du XVe siècle
- rédaction *M* : début du XVIe siècle

Auteur : inconnu
Lieu de composition : Toulouse
Manuscrits de la rédaction *L* :
- Paris, BnF, fr. 4975 (vers 1540)
- Toulouse, Bibliothèque Municipale, ms. 608 (dernier quart du XVIe siècle)
- Carpentras, Bibliothèque Municipale Inguimbertine, 1829 (XVIIe siècle)

Manuscrits de la rédaction *M* :
- Merville, Collection particulière Marquis de Beaumont, registre 1 (début du XVIe siècle, autographe ?)[327]

Numéros du répertoire Brunel : 115, 169
Édition :
- rédaction *L* : TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois (deuxième moitié du XVe siècle)*, édition critique et étude de langue, thèse menée sous la direction de Fabio Zinelli et de Maria Luisa Meneghetti, Paris – Sienne, Paris Sciences et Lettres (ComUE) – Università degli studi, 2019.
- rédaction *M* : *Huit ans de Guerre albigeoise. Edition avec notes et commentaires de la version en ancien occitan offerte par le manuscrit de Merville*, édité par Dirk Hoekstra, Groeningen, thèse de l'Université de Groeningen, 1998.

Extrait de la Rédaction *L* :

> Com entre toutas las causas que lo cre<a>tor a formadas primierament, a creat et format los entendemens so es lo entendemen angelic et humà: l'entendemen angelic percogita et premedita las causas divinas et lo humà afin que en se exercien en grand labor et estudy ; el meymas conesca las causas incognugudas et de lasqualas jamay no a aguda notissa ; loqual entendemen per inbecillitat

[325] MEYER Paul, « Les manuscrits de Bertran Boysset », *Romania*, 21 (1892), (pp. 557-580), p. 558 ; voir également : MEYER Paul, « Les manuscrits de Bertran Boysset », *Romania*, 22 (1892), pp. 85-126.
[326] MEYER Paul, « Les manuscrits de Bertran Boysset », *op. cit.*, p. 35.
[327] Voir la fiche de tous les manuscrits sur le site de l'IRHT :
BnF 4975 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=73688.
Bibl. Mun. 608: https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=59503.
Bibl. Mun. Ing. 1829: https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=14071.
Coll. Mar. de Beau., reg. 1 : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=34373.

de natura es labille et de aver de toutas causas memoria es plus causa divina que humana, couma recita la l. de vete jure zively C, a laqual fauta an volgut obviar et ly provesir les bons et sages doctors tam del temps passat que aussi volen obviar et y provesir los del temps presen, que per lor grand study et labor an fait redegi et redygissen son escrich tant las bonnas que mauvesas causas et obras, affin que fossa exemple als mauveses et consolation als bons, […][328].

Description :

La croisade albigeoise a engendré une masse importante de récits historiques au sein de l'espace méridional : en plus de l'*Historia Albigensis* de Guilhem de Puylaurens[329], nous pensons évidemment à la *Chronique* latine de Guillaume de Pelhisson[330], mais aussi aux deux volets de la *Canso de la Crosada*, de Guilhem de Tudèle et de l'Anonyme, ayant entrainé à leur suite le *Poème de la guerre de Navarre*[331], rédigé par Guilhem Anelier de Toulouse à la fin du XIIIe siècle. Il ne nous appartient pas ici de développer l'étude de ces différentes œuvres, mais nous renvoyons le lecteur aux travaux d'Eugène Martin Chabot[332] et de Marjolaine Raguin[333], qui en ont fait leur domaine d'expertise.

Pour notre part, nous voudrions nous concentrer sur la mise en prose de la *Canso de la Crosada* de Guilhem de Tudèle. Le texte a connu deux rédactions, indépendantes l'une de l'autre, chacune procédant à son propre remaniement de la *Canso*[334] : la première – dite la rédaction *L* – date de la fin du XIVe-début du XVe siècle ; la seconde – dite rédaction *M* – date du début du XVIe siècle. Pour notre recherche, nous nous attacherons au remaniement *L*, réalisé par un légiste toulousain[335] et vraisemblablement à destination des jurisconsultes de la Ville, qui avaient développé

328 TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois (deuxième moitié du XVe siècle) : édition critique et étude de langue*, thèse soutenue sous la direction de Fabio Zinelli et Maria Luiza Meneghetti, Paris-Sienne, École Pratique des Hautes Études – Université de Sienne, 2019, p. 154.

329 GUILHEM DE PUYLAURENS, Chronique (1145-1275). *Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, édité, traduit et annoté par Jean Duvernoy, Paris, CNRS, 1976 ; *The Chronicle of William of Puylaurens. The Albigensian Crusade and its Aftermath*, trad. William Arnold Sibly, Michael David Sibly, Woodbridge, Boydell Press, 2003.

330 GUILLAUME DE PELHISSON, *Chronique (1229-1244)*, texte édité, traduit et annoté par Jean Duvernoy, Paris, CNRS, 1994.

331 GUILHEM ANELIER DE TOLOSA, *La Guerra de Navarra : Nafarroako Gudua* [PGN], édité par Maurice Berthe, Ricardo Cierbide, Xabier Kintana, Julián Santalo, 2 volumes, Pamplune, Gobierno de Navarra, 1995.

332 *La chanson de la croisade albigeoise*, édité par Eugène Martin-Chabot, 3 volumes, Paris, Editions Belles Lettres, 1957-1961.

333 RAGUIN Marjolaine, « Hérésie ou héritage, la question de la légitimité des dynasties occitanes dans la Chanson de la Croisade albigeoise », in *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires*, Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi, 11 & 12 Juin 2009, édité par Wendy Pfeffer et Jean Thomas, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 53-68 ; « Quand la chanson de croisade se compose en cycle. Expériences d'écritures françaises et occitanes », *Médiévales*, 74/1 (2018), pp. 45-60.

334 RAGUIN Marjolaine, « Les traditions manuscrites de la *Chanson de la Croisade albigeoise* et de ses remaniements en prose : quelle lecture pour quelle réécriture ? » in *Actes du XXVIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013)*, édité par Isabel de Riquer, Dominique Billy et Giovanni Palumbo, Nancy, ATILF, 2017, (pp. 157-168), p. 161.

335 DEVIC Claude et VAISSÈTE Joseph, *Histoire Générale du Languedoc*, avec des notes et les pièces justificatives, Toulouse, 1872-1904, t. VIII, col. 3.

un certain goût pour les récits historiographiques. Comme l'explique Andrea Tondi – qui donne au texte le titre de l'*Histoire des Albigeois* – dans son édition critique parue en 2019 :

> […] l'*Histoire des Albigeois* si propone come un'opera storiografica dalle caratteristiche peculiari ma perfettamente iscritta all'interno di un preciso contesto culturale: la citazione del codice giustinianeo e la dedica ai dottori in legge confermano il legame fra il testo e la struttura parlamentare, mentre la presenza delle figure eminenti del racconto come elemento cronologico, nonché la figura del santo protettore avvicina la prosa ai tesi coevi, inserendola nel solco di una tradizione storiografica ben precisa[336].

Bien que la mise en prose de la *Canso* soit étroitement liée au corpus des chroniques-épopées, plusieurs éléments entrent en résonnance avec le corpus des chroniques méridionales en prose de la fin du Moyen Âge : certes, dans le passage précédemment cité, Andrea Tondi signale l'ancrage dans la sphère juridique et la convocation de figures éminentes – qu'elles soient laïques ou sacrées –, mais d'autres points communs doivent être signalés. Tout d'abord, la langue écrite de la mise en prose présente une base de languedocien toulousain, à laquelle s'ajoutent des influences linguistiques extérieures au domaine d'oc, ce qui constitue cette fois un point de contact important avec les *Chroniques romanes* d'Esquerrier[337] :

> La langue de l'*Histoire* est l'occitan écrit du XVe siècle, qui présente des influences latines et françaises. Si d'un côté la région de provenance du texte est le Languedoc oriental, plus précisément une zone comprise entre la partie Est du Toulousain, le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et une partie de l'Hérault, le texte présente aussi des traces externes à ce périmètre, renvoyant à la région alpine proche du Piémont, mais aussi à la péninsule ibérique[338].

De plus, l'auteur du remaniement *L* n'a pas procédé à une simple mise en prose du texte de Guilhem de Tudèle ; il l'enrichit par la consultation d'autres sources. Comme l'explique Claude de Vic dans le tome V de l'*Histoire du Languedoc* :

> Selon M. Fauriel, la *Canso de la Crozada* a été évidemment imitée ou traduite par l'auteur de la chronique en prose, qui n'aura écrit que durant le XIVe siècle, ou même plus tard. Si l'on adopte cette opinion, il faudra admettre qu'il est probable que l'écrivain en prose aura possédé d'autres documents que la *Canso* ; et ceci nous paraît ressortir du texte même de cette chronique[339].

---

[336] TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois*, *op. cit.*, p. 20.
[337] Voir : Étude linguistique.
[338] Résumé de la thèse d'Andrea Tondi, disponible sur : https://www.theses.fr/2019PSLEP014; date de consultation : le 16 août 2022.
[339] DEVIC Claude et MOLINIER Auguste, *L'Histoire du Languedoc*, *op. cit.*, t. V, p. 81a.

Enfin, en plus d'user de formules ayant pour mission d'accréditer la véracité de son récit, l'auteur choisit d'adopter un ton monocorde, qui se donne les allures de l'objectivité :

> A nostro avviso, la *mise en prose* pare mettere l'attenzione sui fatti, offrendo al lettore un resoconto che, nelle intenzioni dell'autore, voleva essere obiettivo: non a caso si trovano nel testo dichiarazioni come «Et per venir a la vraya ystoria et intention de l'actor» (I, 19), «Or dis la veraia historia que» (IV, 25), atte a rafforzare l'idea che questo sia un racconto storico; ancora, ecco che i discorsi dei personaggi, ridotti a poche, frammentarie battute, puntano all'essenzialità, raffigurando gli accadimenti militari e politici senza circonlocuzioni degne di un retore, senza artifici di stile, se non quelli necessari ad una narrazione monocorde, focalizzata non sull'intrattenimento o la commozione, ma semplicemente sulla catena degli eventi [340].

Cette disposition stylistique, qui s'écarte volontairement du ton panégyrique du texte modèle de la *Canso*, se rencontre aussi dans les *Chroniques romanes* : elle fait l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre « Enjeux du portrait biographique ».

3.5.2. Livre de raisons de Peire de Serras

Date de composition : XIVe siècle
Auteur : Peire de Serras
Lieu de composition : Avignon
Manuscrit : Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Ashburnham 40 (XIVe siècle, autographe ?)[341]
Brunel 297
Édition : MEYER Paul, « Notice de quelques mss. de la collection Libri à Florence », *Romania,* tome 14/55-56 (1885), pp. 485-548.
Extrait :

> Ayso es lo g..... *Le reste de la ligne est coupé.*
> l'an de l'encarnacion de M. ccc. e xlvij., dimars, a .v. jors del mes de jun, e fes eres Guilhem e Girvays fils siieus el ventre de sa molher, et a Douselina, filha sieua, laysava per sa verquieyra .l. florin sobre sos bens ; testimoni Ricon Ayquart e mosen Esteve Rodels, capelan, Peyre Monnier, Philip Pintart, Rostan Fermin, Bertran Barge, Bertran Aycart, domicello del dig luoc ; e maistre Peyre Barge, notari, escris la nota, e maistre Johan ....., notari de Gravezon, fes la quarta ; costet de rezemer .j. flo. E ses sos enfan morien non sustutasis a persona del mon, per que ieu Peyre de Serras demandiey la mitat de bens, es rediey contra Jacme Aguadel, frayre sieu, .j. libel quem dehet metie Hugo Rostang avocat d'Avinhon. Costet d'ecriere am las copias .vj. s., part lo dehar ; mays n'ac mecier Hugo Rostanh que dehet lo libel, per son treball, .j. flo.[342]

Description :

---

[340] TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois*, *op. cit.*, p. 14.
[341] Voir la fiche du manuscrit sur le site de l'IRHT : https://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=20831.
[342] MEYER Paul, « Notice de quelques mss. de la collection Libri à Florence », *Romania,* tome 14/55-56 (1885), (pp. 485-548), p. 537.

Pour faire bonne mesure, il convient de faire mention du livre de raisons de Peire de Serras – pharmacien-droguiste d'Avignon –, car les huit premiers folios renferment une chronique s'étendant des années 1354 à 1356 et qui laisse transparaître la mobilisation de matériaux de nature juridique et administrative (testaments, livre de dépenses). Certes, bien que nous ne connaissions rien d'autre à propos de ce marchand que les informations qu'il livre dans son journal, ce livre de raisons présente l'avantage d'être contemporain des faits relatés et de présenter un point de vue inhabituel : il n'est lié à un milieu ni aristocratique, ni clérical. Ajoutons que, comme nombre de chroniques analysées, celle-ci est enchâssée dans une série de documents de natures très variées (tables de mesures de cierges, prières, traité pharmaceutique, par exemple).

Toutefois, la comparaison avec le corpus que nous venons de constituer ne peut pas être maintenue au-delà : d'une part, parce que le livre de raisons de Peire de Serras répond à des préoccupations complètement différentes (plus proche des mémoires, il ne dépasse que difficilement le cadre familial) ; d'autre part, parce que son auteur est un dilettante, dont la formation savante limitée ne lui permet pas de s'élever à un niveau comparable aux intellectuels que l'on retrouve généralement aux commandes de la rédaction de chroniques méridionales :

> Son instruction était médiocre. Il avait étudié le latin, mais les fautes sans nombre qu'il commet lorsqu'il lui arrive d'en copier montrent qu'il le savait fort mal. Il n'est pas moins évident qu'il ne connaissait sa propre langue que par l'usage. Quoique les textes qu'il a recueillis et qui, pour la plupart, ne nous sont connus que grâce à lui, soient d'un style simple et facile à entendre, il paraît bien qu'il ne comprenait pas toujours ce qu'il copiait[343].

Peire de Serras n'est pas le seul bourgeois à s'être lancé dans la rédaction d'une histoire familiale avec ancrage urbain. Au sein des territoires occitans et à la même époque, mentionnons le livre de raisons de Jacme Olivier de Narbonne[344], des frères Barthélémy et Géraud Bonis[345], de Jean Saval[346] – drapier à Carcassonne –, de la famille Curières de Castelnau[347] – du Rouergue –, de

[343] *Id.,* p. 544.
[344] BLANC Alphonse, « Le livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du XIVe siècle », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1895, pp. 1-266.
[345] *Les livres de comptes des frères Bonis : marchands montalbanais du XIVe siècle,* 2 volumes, éd. Édouard Forestié, Paris-Auch, Honoré Champion-Léonce Cocharaux, 1890-1894 ; voir également : MOUREAU Emmanuel, *Un marchand au Moyen Âge – regards sur la vie quotidienne au XIVe siècle. Les comptes de Barthélémy Bonis (1345-1365)*, Barr, La Louve Éditions, 2012 ; *Histoire de Montauban*, sous la direction de Jean-Claude Fau, Privat, Toulouse, 1984 ; CUGNASSE Claude, « Activité économique et milieu humain à Montauban au XIVe siècle d'après le registre de Barthélemy Bonis », *Annales du Midi*, 1957, pp. 207-227.
[346] PORTAL Charles, « Le livre-journal de Jean Saval, marchand-drapier de Carcassonne (1340-1341) », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, pp. 423-449.
[347] RIBBE Charles (de), *Le livre de famille*, Tours, Alfred Mame et fils, 1879, p. 15.

Ugo Teralh[348] – drapier à Forcalquier –, des associés Johanym Berguen et Bernerz Barauz[349] – drapiers ou banquiers de Lyon, et de Fazy de Rame[350]– gentilhomme dauphinois de la toute fin du XVe siècle. Selon Danielle Courtemanche et Myriam Chopin Pagotto[351] s'étant consacrées, en 2002, à la comparaison de *La chronique de Metz* de Philippe de Vigneulles avec celle du *Livre de Podio* d'Étienne de Médicis[352], les profils de ces auteurs rejoignent celui de Peire de Serras dans les grandes lignes : leurs récits, mêlés de comptabilité et de souvenirs personnels, traduisent le même intérêt pour l'Histoire et le même attachement à leur ville natale : « [Ils] se sont donné pour tâche, et non des moindres, de construire la mémoire de leur cité, d'en affirmer la nécessité, conscients d'écrire des *ouvraiges fructueux & principalement servans au bien publique*..., comme l'exprime Étienne Médicis »[353]. Mais ils n'en restent pas moins des marchands qui se préoccupent avant tout de rapporter l'actualité de la ville où ils ont fait fortune.

3.5.3. Chronique saintongeaise

Date de composition : premier quart du XIIIe siècle
Auteur : inconnu
Lieu de composition : Bordeaux
Manuscrits :

- Aberystwyth, National Library of Wales, 5005B (deuxième moitié du XIIIe siècle)
- Paris, BnF, fr. 5714 (première moitié du XIIIe siècle)

Édition : *Tote listoire de France (Chronique saintongeaise)*, now first edited from the only two mss., with introduction, appendices and notes by F. W. Bourdillon, London, David Nutt, 1897.
Extrait :

> Ico est li comencamenz de la gent daus franx e de lor lignea . e daus faiz deus reis . en Aisa en una citez qui est dita ylion . ici regna li reis Heneas . cela gent furent most fort conbateor . enconra lur veisins . Donques li rei de Grezai se tornarent conra lui . e ot grant ost conbaterent se enconra lui ot grant batallie . e mori granz genz daus troianz . E li reis Eneas sen foi . e reclot sei en la cite de ylion . Equi lo conbaterent . xvii . anz . prisa la cite sen fui . e ot sa gent en Lonbardia . e preia celes genz qui erent foi de Troia premer quil li aidessant[354].

[348] LAFONT Robert et ANATOLE Christian, *op. cit*., vol. 1, p. 256 ; voir également : *Le livre journal de Maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332),* édité par Paul Meyer, Paris, Klincksiek, 1898.
[349] DURDILLY Paulette, « Nouveaux fragments du livre de comptes d'un marchand lyonnais », in *Accounting in France/La comptabilité en France. Historical Essays/Études historiques*, edited by Yannick Lemarchand et R.H. Parker, New York – London, Garland Publishing Inc., 1996, pp. 5-37.
[350] *Le livre-Journal tenu par Fazy de Rame*, édité par Georges de Manteyer, Gap, Verlag nicht ermittelbar, 1932.
[351] COURTEMANCHE Danielle et CHOPIN-PAGOTTO Myriam, « Mémoire urbaine et biographie dans deux chroniques urbaines du XVIe siècle », *Bien dire et bien aprandre. Revue de Médiévistique*, 20 (2002), pp. 39-51.
[352] *La chronique de Philippe Vigneulles*, édité par Charles Bruneau, 3 volumes, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927-1933 ; *Le Livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy*, édité par Augustin Chassaing, 2 volumes, Le Puy, 1975 (1859).
[353] COURTEMANCHE Danielle et CHOPIN-PAGOTTO Myriam, « Mémoire urbaine », *op. cit.,* p. 48.
[354] *Tote listoire de France (Chronique saintongeaise)*, now first edited from the only two mss., with introduction, appendices and notes by F. W. Bourdillon, London, David Nutt, 1897, p. 1.

Description :

Selon Christian Anatole, après que les maisons princières du Sud de la France ont été « détruites, réduites ou mises au pas »[355] à l'issue de la croisade albigeoise, le discours historiographique local procède à une forme de délocalisation pour se placer au service de « la propagande des grandes abbayes »[356]. La première œuvre à attester de cette délocalisation pourrait être la chronique saintongeaise. Nous employons le conditionnel, car cette chronique a été composée à la lisière du domaine d'oc et semble répondre à un contexte de production spécifique au territoire bordelais, qui ne superpose pas complètement à ce que l'on observe dans les autres domaines méridionaux.

Probablement unique chronique littéraire gasconne[357], il s'agit d'un ensemble constitué deux livres : le premier, intitulé « Tote l'histoire de France », est une compilation de textes latins mis en langue vulgaire (le *Liber Historiae Francorum*, les *Annales de Lorsch*, la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard, notamment[358]) ; le second consiste en une traduction de la chronique de Turpin, sur la base de la traduction française réalisée par Nicolas de Saint-Lis, mais à laquelle l'auteur ajoute de nombreuses interpolations. Comme l'explique Claude Buridant dans son compte rendu de l'édition d'André de Mandach, ces deux livres semblent constituer le diptyque d'une seule œuvre, conçue comme un tout :

> […] non content de suivre l'exemple de Nicolas et de traduire la chronique turpinienne dans sa propre langue littéraire et en prose, l'auteur semble avoir eu deux idées : celle d'abord de compléter le récit de Turpin sur les campagnes de Charlemagne en Agenais, en Saintonge et dans les Landes en y adjoignant divers récits détaillés, souvent uniques, sur les fondations pieuses et les victoires héroïques de Charlemagne dans les mêmes régions ; ensuite, il eut vraisemblablement l'idée de placer en tête une introduction historique sur les Mérovingiens et les Carolingiens, et notamment sur leurs fondations pieuses dans le sud-ouest de la Gaule.... Les deux parties ou « Livres » devaient former un tout, non seulement au point de vue du contenu, mais aussi de la forme[359].

Quelle était la langue de la Chronique saintongeaise ? Difficile à dire, le texte original étant aujourd'hui perdu. Selon André de Mandach qui se base sur les trois manuscrits témoignant d'une adaptation poitevinisante, il devait s'agir à l'origine d'une *scripta* « franco-occitane gasconisante »[360], mais Claude Buridant met en garde contre pareille conclusion : il rappelle « le caractère souvent

---

355 ANATOLE Christian, « La prose historique occitane », *op. cit.*, p. 307.
356 *Ibid.*
357 *Chronique dite Saintongeaise : texte franco-occitan inédit "Lee". À la découverte d'une chronique gasconne du XIIIe siècle et de sa poitevinisation*, édité par André Mandach, Tübingen, M. Niemeyer Verlag, 1970, p. 11.
358 *Id.*, p. 4.
359 BURIDANT Claude, « André de Mandach, *Chronique dite Saintongeaise* ; Beihefte zur für romanische Philologie, 120, 1970 », *Romania*, 96/383 (1975), (pp. 413-425), p. 416.
360 *Chronique dite Saintongeaise*, *op. cit.*, p. 11.

conjectural des études visant à préciser la coloration dialectale d'un texte et relevant, entre autres, le polymorphisme phonétique, grammatical et lexical des textes littéraires »[361].

Le contexte de rédaction est lui aussi mal aisé à déterminer, comme le signale F. W. Bourdillon : "it is a wonderful and woeful work, and one marvels for what person or for what purpose it can have been composed"[362]. Selon André de Mandach qui répertorie les différentes allusions à Saint-Sernin (Bordeaux), l'auteur « pourrait être un contemporain du chapelain Rufat de Saint Sernin »[363], qui écrit « pendant le doyennat d'Armand Bernard de Saint-Sernin (mort en 1222) »[364]. Dans un contexte troublé et tendu, il se serait vu chargé de « prouver l'ancienneté des nombreux fiefs auxquels prétendait son abbaye au XIIIe siècle – souvent à l'encontre des bourgeois furieux et du monarque Plantagenêt qui travaillait à leur émancipation politique »[365]. Suivant cette hypothèse de lecture, il s'agirait d'un homme savant : parfaitement au courant de la liste des revenus et des dépenses de Saint-Sernin, « il a puisé ses connaissances dans les chartes de l'abbayes, dans les inscriptions de plaques commémoratives des églises, dans d'autres textes peut-être comme les Vies de saint Martial conservées notamment à saint Martial de Limoges, et surtout à ses connaissances de première main »[366].

Du point de vue du contenu, enfin, la Chronique saintongeaise entretient plusieurs liens de filiation avec les chansons de geste de France, ce qui semble l'inscrire dans le mouvement des chroniques-épopées caractéristiques des territoires méridionaux : on y trouve des échos à « la Geste de Charlemagne et de Roland, symboles de fidélité à la patrie et au roi, mais aussi les preux de la Geste de Monglane […] ainsi que les traîtres et partisans anti-royaux des Gestes de Mayence et des Loherains »[367]. Les héros de guerre qui y sont mis en scène revêtent une dimension sacrée, puisqu'ils sont dotés d'une « auréole religieuse et chrétienne »[368]. André de Mandach pousse la démonstration plus loin, en suggérant que les remaniements opérés par le chroniqueur dans la version "orthodoxe" du *Turpin* vise à donner « une image admirable de la noblesse du Sud-Ouest, l'une des plus brillantes qui aient jamais existé »[369]. Toutefois, Claude Buridant prend ses distances vis-à-vis de cette lecture polarisée du texte, en démontrant que les hypothèses d'André de Mandach reposent sur des arguments lexicographiques fragiles et nécessitant souvent des développements complexes[370]. En revanche, tous s'accordent à reconnaître la sensibilité littéraire du chroniqueur, qu'André de

[361] BURIDANT Claude, « André de Mandach », *op. cit.*, p. 417.
[362] *Tote listoire de France*, *op. cit.*, p. XIX.
[363] BURIDANT Claude, « André de Mandach », *op. cit.*, p. 417.
[364] *Chronique dite Saintongeaise*, *op. cit.*, p. 11.
[365] *Ibid.*
[366] *Id.*., p. 57.
[367] *Id.*., p. 3.
[368] *Ibid.*
[369] *Ibid.*
[370] BURIDANT Claude, « André de Mandach », *op. cit.*, pp. 418-419.

Mandach qualifie d'« historien à la documentation vaste aussi bien que ménestrel au répertoire étendu »[371].

Enfin, il convient de préciser que le ms. BnF, fr. 5714 contient également une version française de la *Chronique du Pseudo-Turpin* : comme nous l'avons vu, le *Pseudo-Turpin* a fait l'objet d'une traduction rouergate dans l'environnement des papes avignonnais de la première moitié du XIVe siècle, mais sa conservation dans un codex qui date de la première moitié du XIIIe siècle et qui contient aussi la chronique saintongeaise pourrait laisser supposer la circulation de modèles textuels, en l'occurrence de nature historiographique, au-delà de l'ère chronologique et géographique de la cour de Jean XXII.

3.6. Deuxièmes conclusions

À l'issue de ce panorama des chroniques en prose écrites en langue d'oc entre le XIIIe et le XVe siècle, plusieurs caractéristiques peuvent être dégagées : ces chroniques sont écrites par des lettrés, d'abord liés au milieu clérical, qui n'ont rien d'amateurs. En effet, les textes historiographiques du Midi soutenant souvent des écrits législatifs préexistants, ils témoignent de l'influence considérable du Droit romain[372], y compris au-delà du XIIe siècle. Pour reprendre les mots de Reinhilt Richter-Bergmeier, l'écriture historiographique en terres méridionales a plutôt tendance à « s'identifier dans la pratique de la loi »[373], impliquant une conception utilitaire, pragmatique, de l'histoire :

> Il s'y manifeste [dans les œuvres occitanes à caractère historique] un sens tout à fait fondamental de l'histoire, peut-être son sens primaire, le besoin de conserver et de documenter ce qu'on a vécu, soit dans une fonction officielle, soit comme personne privée. Grand nombre de textes, y inclus les textes épiques, constituent des rapports donnés par des témoins oculaires ou des témoins qui ont reçu les nouvelles de première main. Et dans les chroniques, le niveau de l'information monte, dès que l'auteur s'occupe de sa propre époque[374].

---

[371] *Id.*, p. 3.

[372] CHASTANG Pierre, « Mémoire des moines et mémoires des chanoines : réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XIe-XIIe siècles), in *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, sous la direction de Jean-Marie Sansterre, Rome, École française de Rome, 2004, (pp. 177-202), pp. 199-200.

[373] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique*, *op. cit.*, p. 311 ; selon N. T. Bisson, cette association entre écriture de l'histoire et Droit, propre au Midi de la France, trouve son origine dans l'historiographie latine des premiers siècles du Moyen Âge émanant de ces territoires, qui visait déjà à légitimer les possessions et les privilèges des institutions religieuses dans un contexte de tensions permanentes entre royaumes carolingien et ibériques, cristallisé autour de la question islamique ; à ce propos, voir : BISSON N. T., "Unheroed Pasts: History and Commemoration in South Frankland before the Albigensian Crusades", *Speculum*, 65/2 (1990), pp. 281-308.

[374] RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie », *op. cit.*, p. 1118.

Par ailleurs, cette disposition, entraînant la mobilisation constante des fonds archivistiques de type diplomatique, implique aussi une coloration latine et savante très marquée. Lorsque les écrivains issus du monde notarial font leur apparition, ils ne changent pas fondamentalement la donne, si ce n'est en privilégiant un style concis, hérité de la chancellerie, qui s'explique en partie par les liens étroits établis entre la chronique et le cartulaire.

Le style rédactionnel paraît toutefois aussi lié aux communautés pour lesquelles ces textes sont écrits : comme on peut le voir de manière frappante avec le *Petit Thalamus* de Montpellier[375], ceux-ci ont tendance à s'aligner sur les intérêts des institutions, dont ils suivent la mouvance. De même, rares sont les œuvres écrites de manière spontanée ; le plus souvent, elles résultent de commande et sont étroitement liées à l'institution qu'elles servent, dont elles défendent les prérogatives. Dans cette perspective, précisons que leur transmission dans un nombre de témoins limité témoigne de leur faible circulation ; ces textes semblent plutôt destinés à l'usage interne d'une petite communauté, qu'elle soit religieuse, urbaine ou princière. En conséquence, selon la distinction opérée par Cristian Bratu dans *L'affirmation de soi chez les historiens, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*[376], les historiographes occitans se situent plutôt du côté des auteurs qui conçoivent leur œuvre comme un simple *medium* entre le commanditaire et le public[377], que des auteurs en quête de reconnaissance personnelle.

En ce qui concerne les sources, ces chroniques empruntent peu aux sources littéraires, en dehors de l'épopée – les légendes et les vies de saint ne semblent pas constituer des matériaux de prédilection – ; en outre, elles s'appuient souvent sur la production historiographique septentrionale – latine et vernaculaire, qu'elle soit issue de France ou d'Angleterre –, en accordant un soin particulier aux événements qui se sont spécifiquement déroulés dans les territoires du Sud de la France. Selon Régis Rech, le « recours à des sources septentrionales s'explique par l'absence d'une grande tradition historiographique dans les provinces d'Oc […]. Les grandes œuvres historiographiques du XIIe siècle ont été écrites dans la moitié nord de la France »[378]. Ajoutons que les historiographes méridionaux, comme nombre de leurs homologues septentrionaux, semblent régulièrement se situer à la lisière entre chroniques universelle et régionale[379] : ils partent d'ouvrages préexistants impliquant une prise en considération du récit des Origines et resserrent progressivement la focale sur l'histoire des territoires locaux.

---

375 CHALLET Vincent, « Lire, écrire, raconter », *op. cit.*, p. 64.
376 BRATU Cristian, *L'affirmation de soi chez les historiens, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge. « Je, auteur de ce livre »*, Leiden – Bostonm Brill, 2019.
377 *Id.*, p. 287.
378 RECH Régis, « La diffusion de la *Chronique universelle* », *op. cit.*, pp. 396-397.
379 Voir à ce propos : HOUTS Elisabeth (van), *Local and regional Chronicles*, Turnhout, Brepols, 1995.

Le panorama ainsi établi permet aussi d'en saisir les mutations au cours des siècles : dans le Nord, les premiers textes en prose vernaculaire proprement historiques ou littéraires n'apparaissent pas avant le XIIIe siècle, à la fois dans les centres religieux et dans les cours laïques[380]. De ce point de vue, le Midi n'accuse aucun retard, la chronique saintongeaise, par exemple, étant écrite dans les premières années du XIIIe siècle. Les deux productions entretiennent d'ailleurs d'étroites correspondances, autant du point de vue des sources (l'historiographie des rois francs, avec une prédilection pour les chroniques liées à Charlemagne) que des techniques d'écriture (un mélange de matériaux historiques et légendaires) ou de la valeur accordée aux personnages mis en scène (dont la sacralité est tout autant laïque que religieuse)[381]. Christian Anatole va même plus loin en suggérant que durant la seconde moitié du XIIIe siècle, « une école historiographique [en langue d'oc] était prête à naître dans l'entourage des Raymond de Toulouse et des Trencavel de Béziers »[382], ce dont témoigneraient la *Chronique dite de Raymond VII* (après 1249) et la première chronique consulaire de Béziers (à partir de 1247).

À partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, l'historiographie en langue d'oc se concentre presque exclusivement dans les chroniques consulaires, les chroniques de Béziers marquant le point de départ d'un genre qui prendra toute son expansion au sein du *Petit Thalamus* de Montpellier. L'historiographie méridionale semble alors suivre un processus d'écriture qui tient à la fois de la condensation et de l'expansion : d'une part, les chroniques ne connaissent presque plus de circulation indépendante (elles sont souvent liées à des cartulaires), mais elles se multiplient et semblent être devenues indispensables à toute forme de pouvoir local. D'autre part et en conséquence de leurs liens avec les cartulaires, les chroniques renouent avec les brèves notices, au style de chancellerie très affirmé, ce qui ne les empêche pas d'intégrer une dimension universalisante en remontant à l'histoire des anciens rois (Charlemagne, Arthur) ou à celle de la Création du monde.

Au XIVe siècle, la production d'écrits historiographiques semble suffisamment solide pour permettre la constitution d'un réseau au sein de l'espace méridional, favorisant la circulation des matières, des textes, des idées. Trois indices le laissent en tout cas penser : 1) les liens textuels qui peuvent être établis entre le *Petit Thalamus* et la *Petite chronique de Guyenne jusqu'en 1442* ; 2) l'origine biterroise de l'unique manuscrit qui nous transmet la Généalogie des comtes de Toulouse (XIIIe siècle), rédigé au XIVe siècle[383] ; 3) l'existence d'une *scripta* administrative au sein du Midi central, attestée par les manuscrits London, British Library, Egerton, 1500 (1321-1324) et London, British

[380] *La chronique dite Saintongeaise*, *op. cit.*, p. 11 ; SWEETENHAM Carol, « *Eu ne cug encar far* », *op. cit.*, p. 15.
[381] Sur ce point, il serait bon de consacrer une étude à la circulation dans le Sud de textes tels que l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, les *Faits des Romains* ou les *Grandes Chroniques de France*, afin de déterminer jusqu'à quel point ce corpus en langue d'oc peut entrer en dialogue avec celui en langue d'oïl.
[382] ANATOLE Christian, « La prose historique occitane », *op. cit.*, p. 307.
[383] *Id.*, p. 313.

Museum, Additional 17920. Que ce siècle soit celui d'une consolidation de l'historiographie méridionale semble être confirmé par la traduction en langue d'oc d'une série de textes de grande envergure, comme la *Chronique du Pseudo-Turpin* ou les *Flores Chronicorum* de Bernard Gui. Sur ce point, la cour avignonnaise du pape Jean XXII semble avoir exercé une influence de premier ordre.

À la fin du XIVe siècle, la chronique de Bertrand Boysset témoigne d'une nouvelle conception de l'écriture de l'Histoire, calquée sur le pouls de la Cité. En ce sens, elle rappelle le mouvement lancé par les pouvoirs urbains du nord de l'Italie, qui prendra sa pleine expansion dans le Midi au XVIe siècle, avec la rédaction d'œuvres comme ou l'*Histoire journalière* d'Honoré de Valbelle (Marseille). Pour reprendre les mots de Géraldine Cazals :

> En Italie […], le contexte économique, social et politique des Cités-États avait très tôt incité les poètes à chanter les louanges de leurs villes ; la redécouverte des lettres classiques et les révélations qu'elle apportait les amenèrent naturellement à s'interroger sur un passé dont d'éclatants vestiges affleuraient encore à la surface des villes[384].

De même que ces poètes italiens sécrètent « à l'intérieur des villes des modèles éthiques applicables à l'ensemble de la société »[385], Bertrand Boysset semble convoquer le *Roman d'Arles* pour rendre compte d'une même soumission de l'écriture de l'Histoire à la mémoire, non plus seulement événementielle, mais véritablement culturelle, presque patrimoniale, de leurs villes. Sans être nécessairement soutenu par les cercles du pouvoir[386], cet historiographe propose alors une œuvre qui chante « un souvenir littéraire lié à une société parfaite où l'idéal chevaleresque et la *fin'amor* constituent les éléments essentiels de cette mémoire »[387].

4. COMPARAISON AVEC TROIS CHRONIQUES DYNASTIQUES FRANÇAISES

Certes, en dehors du domaine de Foix-Béarn, aucune des chroniques que nous venons de répertorier dans l'espace méridional n'est relative à une quelconque succession seigneuriale. Ce constat n'est guère surprenant puisque, comme le rappelle Christian Anatole, la maison de Foix-Béarn est « la seule dynastie qui ait réussi à conserver et à accroître, au hasard des héritages et des alliances matrimoniales, ses domaines et son autonomie »[388]. Toutefois, si l'on sort des frontières

---

384 CAZALS Géraldine, « La constitution d'une mémoire urbaine à Toulouse (1515-1556) », in *Écritures de l'Histoire (XIVe-XVIe siècle),* Actes du colloque Centre Montaigne (Bordeaux, 19-21 septembre 2002), réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Droz, 2005, (pp. 167-191), p. 167.
385 *Id.*, p. 168.
386 Bertrand Boyyset l'est, mais pas Jean de Nostredame ; à ce propos, voir : CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature*, *op. cit.*, pp. 29-31.
387 CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature*, *op. cit.*, p. 136.
388 ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, pp. 308-309 ; rappelons malgré tout l'existence d'une chronique des comtes d'Armagnac dont Charles Samaran signale la disparition.

du Midi des derniers siècles du Moyen Âge, le principe d'une histoire locale reposant sur des portraits en chaîne de seigneurs se rencontre déjà dans l'historiographie latine du XIIIe siècle : comme le signale Germain Butaud, « dès les environs de 1200, l'*Histoire des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres* en fournit une illustration majeure »[389]. Sur la cour de Guînes, l'étude de référence reste évidemment celle de Georges Duby[390] mais, pour ce qui est de la chronique de Lambert d'Ardres spécifiquement, limitons-nous au résumé très satisfaisant fourni par Jean-François Nieus :

> L'œuvre est construite en 156 chapitres de longueur variable qui constituent autant de petites unités narratives, mais se répartissent néanmoins en trois ensembles successifs : le récit de l'histoire des comtes de Guînes occupe les deux premiers tiers de l'ouvrage (c. 1-96), celui relatif aux seigneurs d'Ardres le troisième (c. 97-146), tandis que quelques chapitres finaux évoquent l'activité récente du jeune Arnoul après son mariage (c. 147-156)[391].

Son auteur, Lambert d'Ardres, compose cette chronique comtale « pour plaire à son seigneur Arnould, fils aîné et héritier de Baudouin, comtes de Guines »[392]. Son profil est d'ailleurs assez similaire à celui d'Esquerrier, puisqu'il est « un homme instruit pour son temps, connaissant l'antiquité, nourri des bons auteurs latins, notamment des poëtes, que volontiers il cite, imite, découpe en centons »[393]. De même, la cour de Guînes pour laquelle il travaille était « assez lettrée, un peu pédantesque, mieux au courant de l'histoire ancienne que de la moderne »[394]. Deux siècles plus tard, le texte de Lambert d'Ardres fait l'objet d'une traduction française connue sous le nom de *Chronicques anchiens de la conté de Guisnes et de la seigneurie d'Ardre*, les chroniques dynastiques régionales connaissant alors leur expansion maximale au sein de l'espace francophone. De façon presque systématique, ces textes prennent la forme de brefs récits narratifs en chaîne, qui offrent « une fresque particulièrement vivante du petit monde aristocratique en pleine mutation »[395], dans le but de raviver les cendres de sa gloire passée et dans l'espoir de contrecarrer le pouvoir

---

389 BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits », *op. cit.*, p. 143 ; LAMBERTI ARDENSIS, « *Historia comitum Ghisnensium*, ed. Ioh. Heller », in *Monumenta Germaniae historica*, Hannover, Hahn, 1879, p. 550-642.

390 DUBY Georges, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris Hachette Littératures, 1981, pp. 269-300.

391 NIEUS Jean-François, « Les conflits familiaux et leur traitement dans l'*Historia comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres », in *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, ouvrage issu du colloque international tenu au Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale de l'Université de Poitiers (13 et 14 mars 2009), Turnhout, Brepols, 2010, (pp. 343-358), p. 343 ; voir également : DAUNOU, « Lambert d'Ardres, historien, mort après 1206 », in *Histoire littéraire de la France*, Paris, Firmin Didot – Treuttel et Wurtz, 1824, t. XVI, pp. 528-531.

392 GANSHOF Thomas Paul. F.-L., « *A propos de la chronique de Lambert d'Ardres.* Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à Ferdinand Lot, 1925 », *Revue du Nord*, 13/52 (1927), (pp. 297-298), p. 297.

393 *Chronique de Guines et d'Ardre par Lambert, curé d'Ardre (918-1203),* revue sur huit manuscrits avec notes, cartes géographiques, glossaires et tables par le Marquis de Godefroy Ménilglaise, Paris, Renouard pour la Société des antiquaires de la Morinie, 1855, p. VIII.

394 *Id.,* p. VIII.

395 NIEUS Jean-François, « Les conflits familiaux », *op. cit.*, p. 343.

centralisateur de la couronne. Pour rendre compte de la permanence du genre, nous citerons trois œuvres qui entrent dans le même ensemble typologique que les *Chroniques romanes*.

4.1. Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne (1481-1486)

Les ducs de Bourgogne sont parmi les premiers à « faire rédiger sous leur contrôle le récit des grands faits de leur lignage et de leurs prouesses personnelles »[396]. Parmi les très nombreux ouvrages qui témoignent ce mouvement[397], nous avons repéré les *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne* (1481-1486), qui s'attachent à présenter les ducs de Bourgogne jusqu'en 1478. Cette chronique est transmise par un manuscrit datant de la fin du XVe siècle[398]. Ce dernier, qui présente une facture très précieuse, s'ouvre sur ces mots : « S'ensievent aulcunes croniques extraittes daulcuns registres et aultres enseignements danciens roix, princes et pluisz saintes personnes issus de la tresnoble et anchienne maisõ de bourgongne »[399]. En réalité, il s'agit d'une généalogie à mi-chemin entre la chronique et la galerie de portraits picturale : « le sujet principal de chacune de ces miniatures occupe les deux tiers de la page [au recto] ; au-dessous, dans une riche bordure, il y a invariablement trois lignes de texte »[400] , qui se poursuivent au verso de la page suivante[401]. Reinhilt Richter-Bergmeier l'explique, ce procédé situé à la rencontre des annales, de la chronique et des portraits est très apprécié de l'aristocratie médiévale :

> Il semble bien que le rapport entre annales et généalogie est le suivant : les annales consistaient d'abord en des listes de consuls accompagnés de miniatures qui remplissaient les initiales. Parfois, les listes se sont développées tant à devenir de petites chroniques, des notices annuelles, parfois les miniatures sont devenues de véritables portraits où le texte s'est réduit à l'état de *titulus*. Quand il s'agit des portraits d'une dynastie, ils rentrent dans la forme bien connue des généalogies[402].

En l'occurrence, il semble que le rédacteur bourguignon n'ait pas souhaité opérer de choix entre amplification du texte ou de l'image, les deux ayant subi d'importants développements. Pour ce qui est de l'image, Georges Doutrepont nous donne quelques informations complémentaires :

---

396 ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 306.
397 DOUTREPONT Georges, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi – Jean sans Peur – Philippe le Bon – Charles le Téméraire*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, pp. 403-455.
398 Nous n'en possédons pas la cote car, après avoir été conservé dans la librairie de Firmin Didot, il a été racheté par un particulier, D. Morgand ; à ce propos, voir : *Girart de Roussillon. Chanson de geste*, édité par Paul Meyer, Paris, H. Champion, 1884, p. CXVII.
399 DIDOT Firmin, *Catalogue illustré des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés*, Paris, Delestre-Labitte, Juin 1878, p. 48.
400 *Id.,* p. 48.
401 *Id.*, p. 49.
402 Richter-Bergmeier Reinhilt, « Pour une typologie », *op. cit.*, p. 1116.

> [Le manuscrit] renferme onze très grandes miniatures accompagnées d'une très courte légende explicative et chacune d'elles figure une scène de l'histoire de Bourgogne. On y voit, par exemple, sainte Marie-Madeleine assister à Aix en Provence au baptême de Trophime, premier roi de Bourgogne, par saint Maximin, ou bien sainte Clotilde présente à celui de Clovis. […] Plus loin arrive Girard de Roussillon ; plus loin encore Philippe le Bon avec ses barons et ses chevaliers de la Toison d'or ; après lui, vient son fils Charles[403].

En ce qui concerne le texte, nous pouvons nous faire une idée de son contenu grâce à l'introduction de l'édition du *Girart de Roussillon* par Paul Meyer. En effet, celui-ci illustre le succès de la figure de Girart à la fin du Moyen Âge en retranscrivant entièrement la notice biographique qui lui est consacrée dans la *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne*, ce qui permet de nous faire une idée plus précise du style et des buts poursuivis par cette œuvre :

> Gerard de Rossillon, filz du roy de Bourgongne, parfist la ditte abbaye et eglise de Vezelay et y fist apporter le corps de la glorieuse Magdelaine, comme il appert en sa légende. Le dit Gerard gaigna .xvij. batailles contre le roy de France et en eubt la victoire. En mémoire desqueles, et pour l'honneur de Dieu, fonda .xvij. églises, tant canoniales comme abbaciales, a sçavoir ledit Vezelay, Avalon, Gradmont, Leuze, l'abbaye de Poitiers, entre Troies et Bar sur Saine, et aultres, et recouvra tout le royaulme de Bourgongne que ls roys de France avoient usurpé. Et fist refaire le chastel de Grismont sur Poligny, ouquel il se tira au temps de son adversité. Ledit Gerard mourut en son pays de Prouvence, quy lors estoit royaulme de Bourgongne en la dicte eglise de Poitiers ou il gist[404].

Non seulement le chroniqueur bourguignon adopte une structure de notice similaire à celle de ses homologues de Foix, mais il accorde également beaucoup d'attention à ancrer la dynastie des ducs dans un patrimoine ancestral, mythique et géographiquement localisé. Par ailleurs, l'auteur emploie des stratégies d'écriture similaires à celles des chroniqueurs de Foix, le prestige de la Maison de Bourgogne étant rehaussé au détriment de ses ennemis : « Le bon patriote bourguignon qui a rédigé le texte ne manque pas, à cette occasion, de décocher à ses ennemis d'alors ce trait malin qui caractérise l'époque : *Et estoient christiens les rois de Bourgongne longtemps avant qu'il y eust roy crestien en France* »[405]. Précisons en outre que l'ouvrage fut probablement offert à Maximilien, époux de Marie de Bourgogne. En effet, quelques années auparavant, le duché avait été annexé à la couronne de France par Louis XI, mais le chroniqueur continue de défendre les prétentions du fils de Maximilien au titre de duc de Bourgogne[406]. Il n'est donc guère surprenant que, comme l'œuvre de Michel de Bernis, cette chronique dynastique soit conçue comme « un panégyrique exalté de la puissance et

[403] DOUTREPONT Georges, *La littérature française*, *op. cit.*, p. 454.
[404] *Girart de Roussillon*, *op. cit.*, p. CXVIII.
[405] *Ibid* ; voir « Enjeux du portrait ».
[406] DOUTREPONT Georges, *La littérature française*, *op. cit.*, p. 454

du grand rôle historique du duché de Bourgogne »[407]. Enfin, cette œuvre témoigne de l'étroite correspondance qui peut s'établir au Moyen Âge entre chronique, biographie et portrait – entendu au sens littéraire et iconographique –, aspect sur lequel nous reviendrons plus tard[408].

4.2. *Chronique de Savoye* de Jean d'Orville (1417-1419)

La *Chronique de Savoye* (1417-1419) de Jean d'Orville (en Picardie), dit Cabaret, lui a été commandée par Amédée VIII, après avoir été élevé à la dignité de duc par l'empereur Sigismond en 1416. En guise d'exemple, voici la première notice biographique, transmise par l'édition de Daniel Chaubet :

> Octe de Saxonie fut le premier empereur d'Alamaigne, et commenzca l'an de Nostre Seigneur courant neuf cens cinquante quatre, qui gouverna douze ans moult grandement, virtueusement et a grans prouesses ; et entre les grans aultres chouses qu'il fit, il fonda en sa cité de Mandebourg une moult belle et sollempne eglise de beaulté moult laquelle il dota tres grandemant ; et amprés d'ycelle cité grand moult de payens illec habitans convertit a Nostre Seigneur, puis apprés moult devotement de cestuy monde s'en partist et fut sevellis en ladite eglise[409].

Cette œuvre témoigne de principes d'écriture et d'enjeux très similaires à ceux employés par Arnaud Esquerrier : Cabaret est le premier chroniqueur de la région à vouloir restituer « une histoire complète de la principauté »[410], couvrant un « large spectre temporel, environ quatre siècles »[411]. La volonté de restituer une chronologie continue apparaît donc distinctement, mais elle se voit doublée d'une dimension généalogique par le souci de Cabaret de traiter distinctement les figures ducales, en insérant « des détails pour chaque prince »[412]. Cette disposition lui vaudra de connaître une large diffusion, comme en attestent les trente-quatre manuscrits qui transmettent sa chronique[413], et de servir de sources d'inspiration à de nombreux autres historiographes durant deux siècles[414]. À nouveau, les enjeux politiques de cette chronique sont explicites : à l'aube de l'ascension politique d'Amédée VIII, Cabaret souligne à la fois la dignité ancestrale de la lignée des princes de Savoie et tente de consolider les relations de celle-ci avec l'Église, le royaume de France et surtout l'empire, en rappelant les hauts faits qui la lient à chacune de ces entités politiques[415].

---

[407] DIDOT Firmin, *Catalogue illustré*, *op. cit.*, p. 50.
[408] *Ibid.*
[409] CABARET, *La chronique de Savoye de Cabaret*, édité par Daniel Chaubet, Chambéry, Éditions Comp'act, 2006, p. 41 ; voir également : *Écrire l'histoire, penser le pouvoir. États de Savoie, XVe-XVIe siècles*, textes réunis et édités par Laurent Ripart, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc - Laboratoire LLSETI, 2018.
[410] *Id.*, p. 12.
[411] BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits », *op. cit.*, p. 143.
[412] *Ibid.*
[413] CABARET, *La chronique de Savoye*, *op. cit.*, p. 17.
[414] *Ibid.*
[415] *Id.,* p. 29.

Plusieurs différences notables apparaissent toutefois par rapport aux *Chroniques romanes*, aussi bien dans la nature des sources que dans le profil de l'auteur : tout d'abord, bien que la chronique des papes de Martin le Polonais ait aussi été mobilisée[416], Cabaret emploie surtout les récits traditionnels – y compris légendaires – et sa propre imagination pour remonter aux origines mythiques de la lignée. Ensuite, selon Germain Butaud, il faut ajouter des sources orales, usage qui ne trouve pas de correspondance sous la plume d'Esquerrier : « Concernant les princes les plus récents, l'interrogatoire de témoins fut sans doute décisif pour lui permettre de retracer en détail les épisodes guerriers »[417]. Par ailleurs, contrairement à Michel de Bernis et Arnaud Esquerrier qui étaient originaires des environs et qui travaillaient à temps plein pour les comtes de Foix, les chroniqueurs de Savoie ne pouvaient faire partie de la cour de leurs mécènes que pour une durée limitée et pour une "mission" spécifique[418], comme en atteste l'origine picarde de Cabaret et la professionnalisation de sa plume. Enfin, les chroniqueurs de Savoie font appel à leur imagination, car leur formation tend beaucoup plus vers celles des « auteurs de romans »[419] – ce qui explique le recours à leur propre imagination pour combler les 'trous' historiographiques – que des juristes ou des notaires. De ce point de vue, Cabaret semble mieux correspondre à un profil d'auteur comme Honoré Bovet.

4.3. *Livre des chroniques des roys* de Pierre le Baud (1498-1505)

Le *Livre des chroniques des roys, ducs et princes royaulx de Bretagne armoricaine autrement nommee la moindre Bretagne* (conservé dans le ms. London, British Library, Harley, 4371) constitue la deuxième phase de rédaction (entre 1498 et 1505) de la *Compillation des croniques et ystoires des Bretons* que Pierre le Baud dédie aux ducs de Bretagne entre 1493 et 1505. Cette chronique dynastique constitue l'une des résultantes les plus abouties de cette longue tradition historiographique propre aux seigneurs laïcs. Le *Livre des chroniques des roys*, qui dresse « un tableau vigoureux et […] précis de l'histoire de la Bretagne depuis Jules César jusqu'en 1458 »[420], est offert à Anne de Bretagne en 1505. Nous transcrivons les premières lignes de la notice consacrée à Conan, premier roi de Bretagne, qui fait

416 *Id.,* p. 15.
417 BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits », *op. cit.*, p. 143.
418 *Ibid.*
419 *Id.,* p. 124 ; pour de plus amples informations sur l'écriture de Cabaret au service des ducs de Savoie, voir *:* CASTELNUOVO Guido, « L'historien, le prince et la ville dans la *Chronique de Savoie* de Cabaret (1419) », in *Écrire l'Histoire, penser le pouvoir. États de Savoie, XVe-XVIe siècles*, textes réunis et édités par Laurent Ripart, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry, 2018, pp. 41-54 ; PERRET André, « Chroniqueurs et historiographes de la Maison de Savoie aux XVe et XVIe siècles », in *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, édité par le Centre d'Étude franco-italien de l'Université Savoyarde, Genève – Paris, Slatkine – Champion, 1978, pp. 123-133.
420 QUAGHEBEUR Joëlle, « Pierre Le Baud : écrire le passé pour conjurer l'avenir ? », in *Images du Moyen Âge*, édité par Isabelle Durand-Le Guern, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, (pp. 23-33), p. 23.

suite aux histoires de Jules César (pour expliquer l'origine du nom « Bretagne ») et des Troyens (aïeux la lignée) :

> Apres ce deux precedens chapitres, par lesquels a esté cy-dessus en bref demonstrée la description & situation de nostre Bretagne Armoricaine, avec l'origine des Bretons qui premierement possederent Albion : Est cy-apres en ce tiers chapitre traictée la manière comme ils vindrent habitet ladite Bretagne Armoricaine, & comme ils la conquirent. Et apres ensuivant est commence la Genealogie de leurs Roys & Princes, l'Histoire d'eux & de leurs faits[421].

Pierre le Baud, qui a reçu une solide formation de clerc, engrange de l'expérience d'abord en tant que secrétaire de Jean de Derval puis en tant qu'aumônier de l'hôtel-Dieu Saint-Julien[422]. Lorsqu'il entame l'écriture de la *Compillation*, il honore en réalité une commande passée par les ducs de Bretagne ; en récompense de son œuvre, il reçoit des charges ecclésiastiques, « dont les bénéfices lui assuraient une situation confortable et lui permettaient de consacrer le reste de son temps à l'étude de l'Histoire de la Bretagne »[423]. Contrairement à ses prédécesseurs qui étaient très attachés aux événements locaux, Pierre le Baud se montre soucieux d'adopter une perspective plus large, « puisqu'il commence avec le récit du déluge de l'Ancien Testament pour terminer par la mort d'Arthur III en 1458 »[424]. Par ailleurs, il compile plusieurs sources historiques et littéraires – dont des chansons de geste[425] –, « mentionne de nombreuses dates et utilise des archives, ce qui lui permet d'être précis à propos des problèmes successoraux »[426]. Pour ce qui est du *Livre des chroniques des roys* en particulier, Germain Butaud précise que « le récit des guerres est détaillé et se conjugue avec une grande attention portée aux informations strictement généalogiques, comme par exemple les dates de naissance des enfants princiers, relevées dès le XIIIe siècle »[427]. Pierre le Baud n'hésite pas non plus à intégrer le merveilleux chrétien et païen dans le cadre armoricain, de telle sorte que son discours soit tout à la fois instructif, plaisant et émouvant[428]. Enfin, les enjeux politiques de l'œuvre apparaissent d'autant plus clairement que la dédicace à Anne de Bretagne est explicite :

> La Bretagne et sa princesse, Anne, connaissaient, en ces années, de terribles moments : épouse depuis 1491 du roi Charles VIII, Anne avait fait entrer le duché dans le royaume de France. Au printemps 1498, elle perdit, en quelques jours, l'enfant qu'elle venait de mettre au monde et son

---

421 PIERRE LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques de Vitré et de Laval*, édité par Pierre d'Hozier, Paris, Alliot, 1638, pp. 33-34 ; voir également : BROWN Cynthia J., « Dédicaces à Anne de Bretagne : éloges d'une reine », *Études françaises*, 47/3 (2011), pp. 29-54.
422 PIERRE LE BAUD, *Compillation des croniques et ystoires des Bretons. Transcription du manuscrit 941 de la Bibliothèque municipale d'Angers*, édition établie et annotée par Karine Abélard, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, pp. 9-10.
423 *Id.*, p. 9.
424 *Id.*, p. 11.
425 *Id.*, p. 27.
426 BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits », *op. cit.*, p. 144.
427 *Id.*, p. 145.
428 PIERRE LE BAUD, *Compillation*, *op. cit.*, pp. 25-26.

époux. Dès lors le Royaume et le Duché se trouvaient sans héritier. L'inquiétude d'Anne est sensible dans le fait que, trois jours après la mort du roi, elle nomma deux de ses fidèles à la tête du gouvernement militaire du duché et de la chancellerie bretonne[429].

En 1498, après avoir été écartée du trône et renvoyée dans son duché, elle commande à Pierre le Baud la rédaction d'un ouvrage qui insiste sur sa filiation avec les hauts ancêtres de son lignage, afin de garantir le prestige de son autorité, elle qui avait reçu le privilège d'être sacrée le 8 février 1492 à Saint-Denis[430].

Si le XIIIe siècle amorce un tournant dans l'écriture de l'Histoire au sein des cours seigneuriales de France avec l'emploi toujours plus fréquent de la langue vernaculaire et le recours à des écrivains non plus uniquement issus d'institutions religieuses, la chronique de Pierre le Baud semble à son tour traduire une ouverture vers de nouveaux modèles d'écriture, cette fois transmis par la Renaissance italienne : cette disposition se vérifie, dans la *Compillation des croniques*, par la mention des *Triomphes* de Pétrarque[431] et, dans le *Livre des chroniques des roys*, par celle de Plutarque[432], auteur grec redécouvert par les humanistes. Cette rupture avec la tradition d'écriture médiévale est d'autant plus marquée que, contrairement aux deux précédentes chroniques septentrionales que nous avons présentées, celle-ci présente des portraits beaucoup plus développés – il ne s'agit plus de notices biographiques, mais de véritables chapitres – où l'histoire des vies des ducs bretons se fond dans celles de leurs domaines et de leurs sujets. Ce constat s'applique également aux œuvres historiographiques méridionales, comme l'illustre Jean de Nostredame dans ses *Vies*, lorsqu'il fait œuvre de « véritable écrivain »[433] en s'inspirant des effets d'un pétrarquisme poétique qui impacte l'ensemble de la littérature européenne de l'époque.

4.4. Troisièmes conclusions

Nous le voyons, si les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier s'inscrivent dans le panorama de la production historiographique du Midi de la France, elles ne se distinguent pas pour autant radicalement des chroniques seigneuriales produites sur l'ensemble du territoire francophone à la même époque ; même le critère de la langue n'est pas réellement distinctif, puisque les chroniques de Foix connaîtront elles aussi une version française au début du XVIe siècle, et que l'occitan qu'elles emploient pouvait être compris bien au-delà des frontières du comté[434]. En réalité,

[429] QUAGHEBEUR Joëlle, « Pierre Le Baud », *op. cit.*, p. 23.
[430] *Id.*, p. 31.
[431] PIERRE LE BAUD, *Compillation*, *op. cit.*, p. 57.
[432] PIERRE LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. I.
[433] CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature*, *op. cit.*, p. 21.
[434] Voir : Étude linguistique.

la grande différence entre l'écriture mémorielle du comté de Foix par rapport à la production historiographique en français repose sur son absence de monumentalisation. Si les *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne* sont relativement tardives et conservées dans un manuscrit unique, elles représentent en réalité l'aboutissement d'une très longue tradition historiographique au sein du duché de Bourgogne, portée par de grands noms comme Jean Molinet, Enguerrand de Monstrelet, George Chastelain ou encore Olivier de la Marche, qui ont durablement marqué la production historiographique de leur temps[435]. De même, les chroniques de Pierre le Baud et de Cabaret (cette dernière étant transmise dans plus de trente manuscrits) ont servi de terreau à de nombreux historiographes et pendant plusieurs siècles. Or ces trois chroniques dynastiques septentrionales ont pour point commun d'avoir été attachées à un pouvoir curial fort, qui est parvenu à se maintenir au-delà du Moyen Âge, y compris en se rattachant à d'autres centres importants, comme la couronne de France ou l'empire. Pour reprendre l'explication d'Élodie Lecuppre-Desjardin à propos des généalogies bourguignonnes :

> Cette représentation généalogique, qui fixe la ligne du temps et contribue à attacher les hommes à leur espace, s'épanouit en territoires bourguignons comme ailleurs, parce que sur elle reposent la conquête du pouvoir et sa consolidation. Matériau malléable, souple, à l'image des rinceaux qui portent les armoiries des ancêtres dans les manuscrits ou sur les flancs des tombeaux, la culture généalogique s'adapte aux exigences des familles et de leurs unions, mais aussi aux nouvelles donnes politiques qui font dire à un Philippe le Hardi qu'il est fils de roi de France et à son arrière-petit-fils : *Entre nous, Portugalois !* Idoine, lorsqu'il s'agit de profiter de l'héritage de France, encombrante, lorsque vient le moment de s'en libérer, la généalogie, comme paradigme politique, demeure néanmoins au cœur des ambitions du dernier duc dont les appétits royaux, voire impériaux, s'aiguisent. Absorbée par la Maison de Habsbourg au moment du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien Ier en 1477, en moteur de l'action, elle contribue à redessiner les contours de la nouvelle géopolitique qui prévaut en Europe du Nord au XVIe siècle[436].

Dans le cas des comtes de Foix, en revanche, l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet est perdue, de même que sa traduction occitane ; la chronique de Michel de Bernis n'est conservée que dans un seul manuscrit complet qui, tout en étant soigné, ne fait l'objet d'aucune mise en page particulière[437] ; la situation est très similaire pour le témoin de la chronique d'Esquerrier – auquel

---

435 OSCHEMA Klaus, « Maison, noblesse et légitimité : aspects de la notion d'hérédité dans le milieu de la cour de Bourgogne (XVe siècle) », in *L'hérédité entre Moyen Âge et Époque moderne. Perspectives historiques*, études réunies par Maaike van der Lught et Charles de Miramon, Florence, Sismel, 2008, (pp. 211-241), pp. 214-233.

436 LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres. Des généalogies en partage dans la principauté de Bourgogne au XVe siècle », in *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, XVe-XVIIIe siècle*, sous la direction d'Olivier Rouchon, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, (pp. 50-71), p. 71.

437 La chronique de Michel de Bernis occupe les 26 premiers feuillets du registre E 392, et ne présente aucune enluminure ou décoration particulière ; à ce propos, voir : BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 386.

s'ajoute son caractère tardif ; quant à la chronique de Miégeville, elle est amputée de ses derniers folios. Comme nous l'avons vu à propos des autres chroniques méridionales, cette carence codicologique doit probablement être mise en lien avec le contexte de production et de consommation de ces chroniques fuxéennes. D'une part, celles-ci sont d'abord tournées vers l'intérieur, en ce qu'elles visent à offrir aux comtes de Foix le reflet de leurs propres prestige et réussite nobiliaires ; d'autre part, elles revêtent une dimension régionale évidente, qui devait surtout être comprise et appréciée par un cercle restreint de l'entourage comtal. Toutefois, ces explications ne sont pas entièrement satisfaisantes, puisque les différentes chroniques septentrionales que nous avons épinglées ne sont pas moins liées aux événements et aux personnages des dynasties qu'elles célèbrent. Une autre explication doit probablement être avancée, relative aux événements de la fin du XVe siècle, qui expliquerait que l'histoire politique du lignage de Foix n'ait pas suivi les ambitions de son historiographie.

De toute évidence, les chroniqueurs de Foix étaient très attachés à présenter leurs mécènes en puissants barons du Midi et, à partir du mariage de Gaston IV de Foix avec Éléonore de Navarre en 1434, ils nourrissent l'espoir que la Maison de Foix puisse se voir consolidée par une alliance avec la couronne de Navarre[438], ce qui aurait permis de monumentaliser l'histoire du comté de Foix, devenue partie intégrante de l'histoire du royaume. En 1479, Éléonore parvient effectivement à écarter son frère, Charles de Viane, de la succession et à monter sur le trône de Navarre. Toutefois, bien qu'elle ait garanti la succession à sa descendance, ce tour de force ne s'est pas fait sans mal : plutôt que de l'encenser, les chroniqueurs de la péninsule ibérique gardent le souvenir de ce qu'ils considèrent comme une trahison, et construisent une légende noire autour d'Éléonore, en grande partie alimentée par les *Anales de la Corona de Aragon* de Jerónimo Zurita (1562-1580) :

> The agreement to promote Leonor and her husband in front of her elder siblings in the order of succession was reached on December 3, 1455 and was described by the Aragonese chronicler Zurita as "against the order and regulation of all laws, divine, natural and human and a great offence to God." Zurita termed this an act of "great inhumanity" particularly as the Principe de Viana and Princess Blanca had been disinherited without any opportunity for negotiation or reconciliation with their father. While this change to the succession was unexpected and certainly ran counter to ideas of primogeniture, it must be noted that Zurita was writing a century after these events occurred, and his knowledge of the subsequent deaths of the infantes Carlos and Blanca most likely influenced his denunciation of the 1455 Barcelona agreement[439].

[438] Dans le chapitre « Enjeux du portrait », nous démontrons en quoi la chronique d'Esquerrier pourrait constituer une « chronique royale en puissance ».

[439] WOODACRE Elena, "Leonor of Navarre: The Price of Ambition", in *Queenship, Gender, and Reputation in the Medieval and Early Modern West, 1060-1600*, edited by Zita Eva Rohr et Lisa Benz, Cham, Springer International Publishing AG, 2016, (pp. 161-182), p. 164.

Par ailleurs, les *Anales* de Zurita sont composées au moment où la Navarre procède à une "réorientation" vers le Nord, ce qui a très certainement été défavorable à l'image de la cour de Foix : en 1548, Jeanne III de Navarre épouse Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de leur union naîtra Henri IV, qui accède au trône de France en 1589 après son mariage avec Marguerite de Valois. De son côté, l'histoire des comtes de Foix reste alors cantonnée au nord des Pyrénées, où elle rencontre un certain succès dans l'administration citadine du Béarn, mais sans jamais bénéficier du rayonnement auquel elle aurait pu prétendre si elle avait été approuvée et soutenue, en tant que discours officiel de la royauté, par les chroniqueurs ibériques.

Structure des *Chroniques romanes*

1. INTRODUCTION

Les *Chroniques romanes des comtes de Foix* se situent à la confluence de plusieurs influences littéraires. D'une part, elles tiennent autant de la généalogie que de la chronique : le rythme du récit repose sur le principe des portraits en chaîne, qui rappelle les généalogies[440]. Cependant, le style lapidaire de ce genre – où les tableaux esquissés se contentent généralement de restituer les dates de naissance et de mort, les hauts faits et la descendance, comme en témoigne la *Généalogie des comtes de Toulouse* (XIIIe siècle)[441] – ne rencontre pas du tout les développements auxquels se prête Arnaud Esquerrier, et l'insertion d'événements historiques appartenant à la mémoire collective est plutôt caractéristique du genre des chroniques. D'autre part, l'œuvre d'Arnaud Esquerrier tient autant de la chronique universelle que régionale[442] : elle convoque des sources comme les *Grandes Chroniques de France* et insère aussi des généalogies des rois de France et des évêques de Tours, ces deux procédés témoignant de la volonté de l'historiographe de dépasser les frontières de son époque et de son comté[443]. Néanmoins, l'ancrage local constitue l'un des fondements de l'œuvre : par exemple, le recours fréquent aux toponymes régionaux participe d'un mouvement de consolidation de l'identité fuxéenne en associant, d'un côté, bénéfices territoriaux et droits héréditaires, et en garantissant, de l'autre, « la fondation héroïque du lignage, par un enracinement de l'arbre familial dans son propre sol »[444].

Or ces différentes observations trouvent une explication commune dans la tradition du *Liber pontificalis*. Pour citer Johannes Bartuschat : « Le Moyen Âge pratique également une forme biographique particulière : la chronique sous forme de suite de biographies, dont un modèle illustre est le *Liber Pontificalis*, mais qui se pratique aussi pour les évêques et les monastères[445] ». En effet, le

[440] À propos de la structure des généalogies médiévales : BUTAUD Germain et PIÉTRI Valérie, *Les enjeux de la généalogie (XIIe-XVIIIe siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2006 ; voir également : BLOCH Howard, *Étymologie et généalogie. Une anthropologie littéraire du Moyen Âge français*, traduit de l'anglais par Béatrice Bonne et Jean-Claude Bonne, Paris, Seuil, 1989.

[441] *Généalogie des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne, marquis de Provence*, édité par Jean Georges Laurac, Toulouse, Bompard, 1864. Notons que le premier travail de rassemblement des archives des comtes de Toulouse au sens historiographique du terme ne se fait pas avant l'initiative de Guillaume Catel, en 1623, dans son *Histoire des comtes de Toulouse* (Toulouse, Pierre Bosc).

[442] À ce propos, voir : INGLEBERT Hervé, *Le Monde, l'Histoire. Essai sur les histoires universelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 514.

[443] TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois*, *op. cit.*, p. 16.

[444] LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres », *op. cit.*, p. 75.

[445] BARTUSCHAT Johannes, *Les « Vies » de Dante, Pétrarque et Boccace en Italie (XIVe-XVe siècle). Contribution à l'histoire du genre biographique*, Ravenna, Longo Editore, 2007, p. 14.

Liber est un recueil biographique des vies des papes de Rome, rédigé entre le Ve et le IXe siècle[446]. Il est à l'origine du genre des *gesta episcoporum* et *abbatum*, qui a connu une belle réception au sein de la culture méridionale par l'intermédiaire des centres ecclésiastiques de l'Italie, où des villes comme Ravenne ou Naples favorisent l'émergence et la circulation de ce genre d'écrits « par concurrence avec la ville des papes »[447]. Au sein des territoires occitans[448], la tradition historiographique latine des *gesta episcoporum* et *abbatum* s'épanouit dès le Haut Moyen Âge, comme en témoignent les *gesta abbatum* de Conques (Rouergue)[449], et se maintient durant plusieurs siècles – nous pensons, entre autres, aux écrits de Bernard Gui (*Nomina episcoporum Tolosanae sedis*, *Nomina episcoporum Lemovicensium*) et de Giovanni Colonna (*De viris illustribus*)[450].

En revanche, les chroniques et les généalogies royales ne semblent avoir joué aucun rôle connexe, du moins dans le choix de la structure. En effet, contrairement à ce que l'on observe à l'époque dans la *Chronique de Charles VI* par le Religieux de Saint-Denis[451] ou dans les *Generaciones y semblanzas* de Fernán Pérez de Guzmán[452], Arnaud Esquerrier s'efface non seulement devant les sujets de sa chronique, mais se garde aussi généralement de donner son avis sur les événements. En outre, l'actualité occupe une place centrale dans son propos, puisqu'il s'agit d'illustrer en quoi le comte contemporain, Gaston IV, est le réceptacle d'une tradition ancestrale et prestigieuse. En réalité, Arnaud Esquerrier semble avoir moins l'intention d'établir une généalogie détaillée des comtes de Foix spécifiquement, qu'une histoire du comté dont les seigneurs constituent le fil conducteur. Pour cette raison, la tradition instaurée par le *Liber Pontificalis* reste la meilleure candidate comme référent à l'écriture des *Chroniques romanes*.

Cette hypothèse est confortée par deux éléments déterminants : d'une part, dans son prologue, Michel de Bernis mentionne une *Catalogie dels papes* parmi les sources employées par Honoré Bovet, premier chroniqueur de Foix :

> […] laquoal epistolle fe mention expresse com loudit mossen Honnorat am diligencie abià sercat et trobat en las croniques antiques et en trops libres, espedallement en un libre que s'apelle *Flos de*

---

446 *Liber Pontificalis*, édité par Louis Duchesne, 3 volumes, Paris, Editions de Boccard, 1955-1957 (1866-1892) ; voir également : *Le Livre des Papes. Liber Pontificalis (492-891),* traduit et présenté par Michel Aubrun, Turnhout, Brepols, 2007.

447 SOT Michel, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, Brepols, 1981, p. 38.

448 Le modèle pontifical a aussi influencé l'écriture de chancellerie au nord de la Loire ; à ce propos, voir : GUENÉE Bernard, *L'Occident*, *op. cit.*, p. 86.

449 FRAY Sébastien, « Intertextualité et stratégies d'autorité dans les *Gesta abbatum* de Conques (XIIe siècle) », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, pp. 207-218.

450 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 11.

451 MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales. Représentations collectives du XIe au XVe siècle*, 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, t. II, p. 144.

452 FERNÁN PÉREZ DE GUZMÁN, *Generaciones y semblanzas,* ed. José Antonio Barrio Sánchez, Madrid, Cátedra, 1998 ; LEROY Béatrice, *L'historien et son roi. Essai sur les chroniques castillanes, XIVe-XVe siècles*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013.

> *croniques*, et en lattin *Flos cronicorum*, et en un autre libre que om l'apelle *La Catalogie dels papes*, et en lattin *Pontificum romanorum*, en las histories proensals[453].

La mention bilingue de cette référence aux *Flores Chronicorum* de Bernard Gui laisse penser que, déjà au XIVe siècle, Honoré Bovet en employait une version vernaculaire (sinon, de Bernis se serait contenté de donner le titre latin). D'autre part, au début du XVe siècle, le cardinal Pierre de Foix, oncle de Gaston IV, commanda les traductions vernaculaires du *Pontificum romanorum* et du *Liber pontificalis* pour le Collège de Foix de Toulouse[454] ; même si nous ne pouvons pas garantir que ces traductions aient circulé dans le comté, elles témoignent malgré tout d'un modèle historiographique bien connu dans la région. Par ailleurs, que le *catalogus pontificum* ait continué à inspirer Arnaud Esquerrier dans la seconde moitié du XVe siècle paraît assuré pour trois raisons : premièrement, la liste des évêques de Tours, issue de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours et appartenant au genre des *gesta episcoporum* (nous y reviendrons), prouve qu'il avait l'habitude de manipuler ce genre d'écrits. Deuxièmement, Arnaud Esquerrier emploie deux fois l'expression « canoniguas dels papas » (5.7, 6.12) : comme nous l'avons dit, le terme *canoniguas* est mal aisé à traduire, mais il semble assez clairement désigner un document à caractère historique, en l'occurrence relatif aux papes. Troisièmement, les *Chroniques romanes* entretiennent plusieurs similarités avec la tradition historiographique pontificale, autant du point de vue de la structure – l'*ordinatio* macro- et microtextuelle – que des enjeux de l'écriture qui en dérivent.

2. PROLOGUE

D'après le folio de garde rédigé au XVIIIe siècle, la lettre d'Arnaud Esquerrier annonçant la finalisation de sa chronique se trouvait à cette époque à la fin du codex, ce qui laisse penser que, si la tradition manuscrite en avait bien saisi l'importance (elle a veillé à la conserver), elle n'en avait pas pour autant saisi la fonction dans le paratexte : comme le suggéraient déjà Félix Pasquier et Henri Courteault en 1895[455], la lettre devait initialement se trouver en tête du texte, et nous nous sentons autorisée à penser qu'elle en constituait même une forme de prologue[456]. En effet, l'épître dédicatoire – qui, bien que versifiée, occupe la même fonction que la lettre, en prose – est une pratique courante dans les écrits latins tardo-antiques, abondamment relayée dans l'historiographie

[453] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 390.
[454] LABANDE L-H. et REQUIN H., « Testament du cardinal Pierre de Foix (3 août 1464) », *Bulletin historique et philologique,* 1899, (pp. 274-298), p. 276 ; FOISSAC Patrice, « Les bibliothèques des collèges universitaires de Cahors et Toulouse (XIVe-XVe siècles) », *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs au Moyen Âge*, édité par Sophie Cassagnes-Brouquet et Michelle Fournié, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, (pp. 169-181), p. 173.
[455] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XXVI.
[456] Sur ce point, nous remettons en question le choix d'Andrea Tondi, qui superpose *incipit* et prologue : TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois*, *op. cit.*, p. 19.

latine du Moyen Âge[457]. Certes, dans le cadre de la tradition historiographique médiévale, le prologue a surtout pour objectif d'annoncer le contenu et les perspectives de l'œuvre, ainsi que les techniques mises en place par l'historien, comme en rendent compte les *Flores Chronicorum* de Bernard Gui[458]. Toutefois, la lettre dédicatoire présente l'avantage supplémentaire de ne pas s'adresser directement au public, mais au mécène, que l'on interpelle devant témoins. Comme l'explique Gérard Genette :

> Quel qu'en soit le dédicataire officiel, il y a toujours une ambiguïté dans la destination d'une dédicace d'œuvre, qui vise toujours au moins deux destinataires : le dédicataire, bien sûr, mais aussi le lecteur, puisqu'il s'agit d'un acte public dont le lecteur est en quelque sorte pris à témoin. […] La dédicace d'œuvre relève toujours de la démonstration, de l'ostentation, de l'exhibition : elle affiche une relation […] et cette affiche est toujours au service de l'œuvre, comme argument de valorisation ou thème de commentaire[459].

La préface épistolaire établit donc, devant le lecteur, un lien privilégié entre l'auteur et le dédicataire, en soulignant à la fois la relation que ce dernier entretient avec le thème de l'œuvre et avec l'écrivain qu'il a mandaté ; selon Jesús Montoya Martínez et Isabel de Riquer, au Moyen Âge, l'objectif est non seulement de faciliter l'obtention d'une gratification financière, mais aussi de placer l'œuvre sous une instance d'"excelencia de sabiduría"[460] qui l'autorise et la valide d'un point de vue doctrinal.

Tous ces constituants – parfois communs à la tradition du prologue et de la dédicace – se retrouvent dans la lettre d'Esquerrier. Tout d'abord, l'auteur mentionne un destinataire (« A tres aut et puxant prince Gaston, XVIe comte de Foix »), un destinateur (« Arnaud Esquerrier, vostre procurayre en lo Comtat de Foix ») – ce qui constitue aussi la revendication de la paternité de l'œuvre – et les positionne l'un par rapport à l'autre (« Tres aut et puxant prince et mon tres redobtable senhor, mossenhor lo comte de Foix et de Begorra, tan humilment com [podi] me recommandi [à] vostra auta senhoria ») ; il a soin d'indiquer le lieu et la date (« Escriut à Foix, lo XI de may, l'an MCCCCLVI »). Ensuite, l'auteur veille, sinon à mentionner explicitement le titre de

---

457 Il arrive que l'épître dédicatoire se situe en fin d'ouvrage, mais cette disposition est infiniment plus rare ; à ce propos, voir : GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, pp. 129-130.

458 LAMARRIGUE Anne-Marie, « Les prologues de Bernard Gui : l'affirmation de préoccupations techniques », in *Les prologues médiévaux*, Actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la F.I.D.E.M. (Rome, 26-28 mars 1998), édités par Jacqueline Hamesse, Turnhout, Brepols, 2000, (pp. 171-187), p. 173 ; voir également : *Entrer en matière. Les prologues*, sous la direction de Jean-Daniel Dubois et Bernard Roussel, Paris, Éditions du Cerf, 1998 ; *Medieval Aspects of Renaissance Learning. Three Essays by Paul Oskar Kristeller*, edited and translated by Edward P. Mahoney, Columbia University Press, New York, 1992 (1974), pp. 13-15 ; CURTIUS Ernst Robert, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, traduit de l'allemand par Jean Bréjoux, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, pp. 158-162.

459 GENETTE Gérard, *Seuils*, *op. cit.*, pp. 137-138.

460 MONTOYA MARTÍNEZ Jesús y RIQUER Isabel (de), "La dedicatoria del *Cancionero* de Juan Alfonso de Baena", in *El prólogo literario en la Edad Media*, Madrid, Universidad Nacional de la Educación a Distancia, 1998, (pp. 299-307), p. 304.

son œuvre, du moins à en spécifier le genre (« vostra coronica »[461]) et le contenu (« vos tremetessi la copia de las causas que io he metut en escriut de vostres nobles feytz ») ; il informe également de la méthode et des sources employées (« tremeti lo present libre, loqual io he feyt et procurat et treyt ab gran diligentia [tant] de votre Cartulari que de autras partz, al temps que era Bernard thesaurer de vostre comtat de Foix »), cette façon de souligner son sérieux le conduisant naturellement à adopter la posture classique du *topos modestiae* (« E si res y a que no sia à vostre bon plaser, vos placia me perdonar et aber en grat lo bon voler de vostre humil subject »). Enfin, il manifeste son obéissance au mécène en honorant la commande qui lui a été passée (« placia saber com, per mandament [per] vos à mi feyt ab vostra letra, que vos a plagut tremettre no a goayres ») – ce qui correspond au topos du *compulsus sum*[462] ; il lui adresse une louange sous forme de prière, conformément à la tradition de la *praefatio* telle qu'instituée par Cicéron et Quintilien[463] (« Tres aut et puxant prince et mon tres redobtable senhor, lo Sant Esperit vos tengua en sa goarda »). Moins traditionnelle en revanche est la conclusion d'Arnaud Esquerrier sur une *captatio benevolentiae* (« Mossenhor, lo offici que d'autra begada me abetz donat, sabetz que baque; sia vostra bona merce deu me restituir ») qui porte, non pas sur une demande de reconnaissance générale, mais sur le recouvrement de la charge de trésorier spécifiquement (nous y reviendrons).

Cette disposition pourrait constituer un premier point commun avec la tradition du *Liber Pontificalis* : comme le précise Michel Sot, le prologue de ce dernier se constituait initialement de deux lettres – que l'on sait aujourd'hui être apocryphes – échangées entre le pape Damase et saint Jérôme (366-384) : « Il [Jérôme] voudrait savoir qui, parmi les papes, a été martyr et qui a transgressé les canons. La seconde lettre est la réponse de Damase : il a rassemblé et transmis à Jérôme tout ce qu'il a pu trouver : c'est le texte qui suit »[464].

Qu'Arnaud Esquerrier ait tenu à se placer dans la continuité de cette prestigieuse instance historico-ecclésiastique paraît assez crédible au vu de sa formation, même si l'on ne peut pas exclure qu'il ait été influencé par l'épître dédicatoire qu'Honoré Bovet adressa à Gaston Fébus dans la première chronique des comtes de Foix. Le choix du prologue sous forme de lettre pourrait aussi répondre à des préoccupations propres à l'auteur : contrairement à Michel de Bernis, historiographe officiel des comtes de Foix, qui écrit spontanément une chronique aux allures de panégyrique, Arnaud Esquerrier est d'abord trésorier et ne rédige son œuvre que parce qu'elle lui a été demandée.

---

461 Nous reproduisons la graphie de la transcription de Félix Pasquier et Henri Courteault ; voir « Annexes ».

462 La même attitude se retrouve chez un chanoine du XIe siècle, auteur de la notice de l'évêque de Robert de Nevers dans les *Gestes des évêques d'Auxerre* ; à ce propos, voir : SOT Michel, « Introduction. Auxerre et Rome : *Gesta pontifcum* et *Liber pontificalis* », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 5-20), p. 10.

463 LOUTSCH Claude, *L'Exorde dans les discours de Cicéron*, Bruxelles, Latomus, 1994, pp. 18-19.

464 SOT Michel, « Introduction. Auxerre et Rome », *op. cit.*, p. 15 ; voir également : *Liber Pontificalis. Le livre des Papes*, texte original latin, traduction et présentation de Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paléo, 2012, p. 5.

Le fait que, dans sa lettre, il ne demande pas à être récompensé par de l'argent à proprement parler mais par le recouvrement de sa charge initiale (qu'il a perdue pour une raison inexpliquée) ne doit-il pas nous alerter sur l'importance que cette fonction revêtait à ses yeux et éclairer le choix d'un prologue en forme de pourvoi ?

3. MACROSTRUCTURE

Le second point de contact entre le *Liber Pontificalis* les *Chroniques romanes* repose sur la genèse de leur structure : Arnaud Esquerrier a tiré son récit d'un ou plusieurs catalogues préexistants, conservés dans les archives de Foix et sur lesquels il s'appuie pour fixer la succession des événements. Une fois les archives organisées chronologiquement, l'historiographe peut alors en insérer le contenu dans un récit suivi, agencé et ordonné selon les objectifs poursuivis. Selon Michel Sot qui consacre une étude aux *gesta episcoporum* dérivé du *Liber*[465], l'une des conséquences principales des récits historiographiques issus de catalogues est « la volonté de couvrir le temps, un temps linéaire, mesuré, continu, scandé »[466], permettant d'illustrer la succession régulière des différents dirigeants. Au-delà de la numérotation interne à la lignée qui, dans les *Chroniques romanes*, se traduit par une division en chapitres, l'attention portée à la scansion du temps apparaît à trois niveaux : tout d'abord, dans l'importance accordée au point de départ, à l'ancrage lignager[467]. Arnaud Esquerrier place la fondation du comté sous les plus hautes autorités : religieuses avec saint Volusien (« il faut au moins un grand saint à l'origine de la lignée »[468]), impériales avec Charlemagne. Ensuite, dans le souhait manifeste d'établir une concordance avec d'autres listes[469], en l'occurrence, celles des évêques de Tours, des rois de France et des comtes de Toulouse ; ce procédé, déjà perceptible dans la *Chronique de Jérôme*[470], permet non seulement d'établir une périodisation objective, mais aussi de situer les comtes de Foix par rapport aux autres dirigeants et, par extension, d'insérer la pensée généalogique dans un univers concret, tangible, en tant que « levier de l'action politique et sociale »[471], selon l'expression d'Élodie Lecuppre-Desjardin. Enfin,

---

465 Pour rappel : SOT Michel, *Gesta episcoporum. Gesta abbatum*, Turnhout, Brepols, 1981.
466 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 15.
467 *Id.*, p. 16.
468 *Id.*, p. 16.
469 *Id.*, p. 16; voir également : JEAY Madeleine, *Le Commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XIIIe-XVe siècle)*, Genève, Droz, 2006.
470 CHAZAN Mireille, « La *Chronique de Jérôme* : source, modèle ou autorité ? », in *Apprendre, produire, se conduire : Le modèle au Moyen Âge*, XLVe Congrès de la SHMESP (Nancy-Metz, 22 mai-25 mai 2014), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, pp. 261-274.
471 LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres », *op. cit.*, p. 58 ; voir également : MCKITTERICK Rosamond, « La place du *Liber Pontificalis* dans les genres historiographiques du Haut Moyen Âge », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 23-35), p. 26.

dans le soin apporté à la narration du siècle précédant la rédaction[472] – soit entre 1355 et 1455 dans le cas qui nous occupe – : les notices des derniers dirigeants deviennent plus précises ; celle du seigneur en place « est largement développée et constitue parfois une grande partie de l'ouvrage »[473] (la notice de Gaston IV occupe à elle seule près de 15% de la chronique). Certes, le développement spécifique au dernier de la lignée est facilité autant par sa position – qui est souvent celle du commanditaire – que par les informations plus nombreuses, plus récentes et mieux ordonnées dans les archives. Néanmoins, elle tient aussi d'une volonté du rédacteur de transmettre une vérité supérieure, ancrée dans le présent de l'écriture : « l'histoire [du comté] trouve son accomplissement dans le dernier [comte] qui d'une certaine façon la résume et la condense »[474].

Si nous observons le tableau suivant reprenant la macrostructure des *Chroniques romanes*, la notice de Gaston IV est effectivement la plus importante des seize portraits qui constituent le recueil. Toutefois, force est de constater que le souci d'établir des notices de longueur égale n'était pas au cœur de l'écriture d'Arnaud Esquerrier :

ordre dans la chronique	**nom**	**n^bre^ de lignes**
Lo premier comte de Foix	Bernard-Roger († 1034)	41
Lo segon comte de Foix	Roger Ier de Foix († 1067)	37
Lo ters comte de Foix	Roger II de Foix († 1124) Roger III de Foix († 1148)	26
Lo quart comte de Foix	Roger Bernard Ier le Gros de Foix († 1188)	25
Lo quinte comte de Foix	Raimond Roger de Foix († 1223)	69
Lo sieze comte de Foix, vescomte de Castelbo	Roger Bernard II de Foix le Grand († 1241)	81
Lo septen comte de Foix	Roger IV de Foix († 1265)	47
Lo hoyte comte de Foix	Roger Bernard III de Foix († 1302)	31
De Mossen Gaston de Moncada, seignor de Bearn	*Fors de Béarn* et origines de la fondation de la ville	95
Lo nove comte de Foix	Roger Bernard III de Foix († 1302)	108
Lo detze comte de Foix	Gaston Ier de Foix-Béarn († 1315)	43
Lo onze comte de Foix	Gaston II de Foix-Béarn († 1343)	127
Lo XII comte de Foix	Gaston III, Febus, de Foix-Béarn († 1391)	154
Lo XIII comte de Foix	Mathieu de Foix-Castelbon († 1398)	24

[472] SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 54.
[473] *Id.*, p. 17.
[474] *Ibid.*

Lo XIIII comte de Foix	Archambaud de Grailly († 1412)	15
Lo XV comte de Foix	Jean Ier de Foix né Jean de Grailly († 1436)	41
Lo XVIe comte de Foix	Gaston IV de Foix-Béarn († 1472) + banquet	266

L'auteur, qui semble plutôt avoir tenu à se montrer aussi exhaustif que possible, introduit d'importantes variations dans ses développements : les notices biographiques hypotrophiées s'expliquent soit parce que les sources relatives sont rares (Roger-Bernard Ier le Gros de Foix), soit parce que le comte notifié n'appartient pas directement à la lignée fuxéenne (Archambaud de Grailly, qui ne devient comte que par son mariage avec Isabelle de Foix) ; les portraits hypertrophiés, en revanche, le sont souvent en raison d'événements externes à la vie du comte, que l'auteur juge utile de rapporter (le portrait de Fébus est augmenté par le rapport du procès des Templiers). L'abondance des archives joue également un rôle prépondérant (le portrait de Gaston II est particulièrement long, car Arnaud Esquerrier a retrouvé une liste de chevaliers qu'il détaille), de même que le prestige attaché à la personne du comte : Gaston Fébus est le seul pour lequel l'auteur juge utile de reprendre les vers d'Honoré Bovet, dont il « néglige le carcan structurel mais préserve la charge créative »[475] ; en effet, ces vers sont sans doute les plus aptes à rendre compte de l'aura de ce seigneur, dont les retombées impactent l'ensemble de la lignée.

En définitive, le rôle de la macrostructure apparaît distinctement : il s'agit d'individualiser les ancêtres, tout en les agençant en une collectivité d'autant plus soudée que les caractéristiques qui la définissent se cristallisent dans le dernier descendant (nous y reviendrons). Pour reprendre les mots de Michel Lauwers :

> La pratique généalogique permit à la mémoire funéraire de s'exercer non plus sur un groupe collectif d'« ancêtres », mais sur une succession d'individus, nommés et situés au sein d'un groupe de parenté. Les listes généalogiques sortaient donc les défunts de leur relative indifférenciation. Au sein des parentèles, le choix des noms témoignait du souci de se relier aux ancêtres[476].

4. MICROSTRUCTURE

Nous avons précédemment esquissé les liens étroits qui unissaient le catalogue et la chronique, surtout du point de vue de leur élaboration scripturale. Pour ce qui est de leur différence, la principale est, à notre avis, la signification idéologique que l'auteur confère à la scansion du

[475] CROIZY-NACQUET Catherine, « *L'histoire ancienne jusqu'à César*, les *Faits des Romains*. Entre sermon et chronique, entre histoire et roman », in *Textes et cultures. Réception, modèles, interférences. Réception de l'Antiquité*, textes réunis par Pierre Nobel, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, (pp. 103-118), p. 116.
[476] LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, préface de Jacques Le Goff, Paris, Beauchesne, 1996, p. 293.

temps : dans la chronique, l'objectif est de « montrer comment s'est déroulée la succession et en quoi elle a été régulière »[477]. Dans les *Chroniques romanes*, le souci de régularité apparaît distinctement au niveau microtextuel, c'est-à-dire à l'intérieur des notices biographiques. À nouveau, l'influence des *gesta pontificarum* est à mettre en cause :

> Les notices se présentent toujours de la même façon : nom du pape, nom du père, patrie d'origine, parcours avant le pontificat, durée du pontificat, décrets ou principales actions, recension des ordinations, date de la mort, lieu de sépulture et durée de la vacance du siège avant l'élection du pape suivant. La longueur des notices est très variable[478].

Chaque notice comtale – ou, comme les appelle Anne-Marie Larrigue sur la base du *Chronicon regum Francorum* de Bernard Gui, chaque « unité de temps »[479] – constitue le développement de la mention équivalente dans le catalogue primal. Les informations y sont organisées suivant un ordre logique, qui correspond aux habitudes scripturaires de la plupart des discours biographiques médiévaux : a) ordre de succession et nom ; b) famille (parent et épouse) ; c) date du début de règne ; d) qualités du comte ; e) appairage à l'Histoire de France ; f) administration comtale (optionnel) ; g) fondations, donations, paréages (optionnel) ; h) circonstances de mort ; i) date de mort (lieu si connu)[480]. Citons en exemple le quatrième portrait (16-18.28), celui de Roger-Bernard Ier de Foix, qui est à la fois court et représentatif :

a) ordre de succession et nom	« Lo quart comte de Foix ; Mossen Roger Bernard lo Gros »
B[1]) famille (parents)	« foc fil de Mossen Roger et de Madona Eyssengua »
c) date du début de règne	« Et foc fayt comte l'an mil CXLIIII, regnan lo sete Loys rey de Franco, dit lo Menut »
e) appairage à l'Histoire de France	
B[2]) famille (épouse)	« Et foc marit de Madona Cecilla, fillo de Mossen Ramon Trenquebailh , vescomte de Bezers, ab coseilh de Mossen Ramond, comte de Barsalona, son cosy. Et li donec en dot XI [mil] s[ol]s de molgares. Et mes lo castel de *Cintegabella* et lo castel de Montaud et mes lo castel de Borbonne ab la seignorio de *Auzapans entro* a l'Ariege, ab carta publiqua et asso en l'an mil CLI. »
d) qualités du comte	« Et foc valent cavalier en armas, ardit et pros. Et tenia son pays en pax et concordia que negun no li volia ostar res del sieu. »

[477] *Id.*, p. 16.
[478] *Liber Pontificalis,* texte original latin, traduction et présentation de Nathalie Desgrugillers, *op. cit.*, p. 5 ; voir également : SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 7.
[479] LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, pp. 191 & 186.
[480] Un ordre similaire est proposé par Michel Sot dans : SOT Michel, « Introduction. Auxerre et Rome », *op. cit.*, p. 15.

f) administration comtale g) fondations, donation, paréage	« Et en l'an mil CXLIIII, abia donat al glorios sant Volzia la ville de Bebre et certas rendas en aquella Aspira, La Voix, lo castel de Perlas, la maytat de la leuda del pont de Foix. So era en lo temps que lo pont si ediffiquec, regnan Loys rey de Franco. Et pueix ly donec la maytat dels forns de Foix ab pactes que fossan tenguts de alenhar a communs despens, et aussi ben que sy se fasian molis de pont de Foix entro a Ganac, que fossan communs et, sy del pont d'Arieja entro al pont d'Arget se fasian molis, que aquels sian de Sant-Volzia. Et plus ly donec les delmes de Cadarcet et de Baulou entro a la font comtal et lo castel dels estiers et Serras et lo delme et premissias de Serras et de La-Barra et lo castel de La-Barra, de mieg riu <Alsas> entro al fluvy d'Ariege et la villa de Savigna. »
i) date de mort (et mention de l'héritier)	« Et demora de lu un fil, Mossen Ramond Roger. Mossen Roger Bernard moric l'an mil CLXXXVIII. Et foc comte XLIII ans. »

De plus, cet ordre a un autre intérêt, constitutif du recueil biographique : la redondance de la microstructure implique que l'auteur s'efforce, pour chaque portrait, de "cocher" un maximum de cases attendues dans la description. L'organisation de la matière première ne répond plus alors seulement à un but d'exhaustivité, mais également de représentativité de l'identité seigneuriale, les informations rassemblées devant permettre de maintenir l'architecture de la notice et en prouver la reproductibilité à chaque maillon générationnel. Pour reprendre les mots d'Isabelle Luciani et Valérie Piétri : « l'appartenance à un lignage s'appuie longtemps davantage sur des vertus certes transmissibles mais que chaque individu doit actualiser »[481]. L'objectif de ces récits de vie en chaîne est alors double : d'une part, comme le suggère Laurent Feller à propos des chroniques issues des monastères italiens des XIe et XIIe siècles, de « permettre le retour à une situation originelle qui ne doit pas évoluer ou être modifiée »[482]. Il ajoute :

> Elle [l'écriture de l'histoire] sert à nier les effets du passage du temps et à lier le temps des origines et le présent, afin d'assurer la stabilité de l'ordre providentiel. De façon paradoxale, l'écriture de l'histoire vise à établir le caractère a-chronique de la vie monastique, figée dans la répétition du même et dans l'assurance de la permanence ou de l'immuabilité comme de l'immutabilité de son statut et de ses droits[483].

D'autre part, comme l'explique Bernard Guenée, de « fixer un type d'homme »[484] : le recueil biographique met en lumière, non pas les particularités d'un être unique, mais du groupe auquel il

[481] LUCIANI Isabelle et PIÉTRI Valérie, « Généalogie, construction du présent », *op. cit.*, p. 14.
[482] FELLER Laurent, « Écrire l'histoire dans les monastères », *op. cit.*, p. 194.
[483] *Ibid.* ; voir également : LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres », *op. cit.*, p. 59.
[484] GUENÉE Bernard, *Entre l'Église et l'État, : quatre vies de prélats français à la fin du moyen-âge (XIIIe - XVe siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 9.

appartient. Les caractéristiques communes à chacun des membres sont alors élevées en critères de distinction, qui leur permettent à la fois de se reconnaître entre eux et de s'isoler du commun des mortels. Ce système d'autoreprésentation agit à double sens : la lignée se nourrit des actions exemplaires de chacun de ses maillons, et chaque maillon tire les enseignements comportementaux de la lignée à laquelle il appartient ; plus la dynastie est glorieuse, plus les descendants chercheront à s'en montrer dignes en accomplissant à leur tour des exploits qui en accroissent le capital de prestige[485].

5. IRRÉGULARITÉS VOLONTAIRES

Les macro- et microstructures, bien qu'elles reposent sur un principe d'agencement rigoureux de l'information, peuvent participer à introduire des irrégularités, qui s'expliquent de trois manières. Tout d'abord, du point de vue de la macrostructure, Arnaud Esquerrier est contraint d'ajouter une notice comtale, inventée de toute pièce, pour rétablir la correspondance entre ses sources et la réalité historique. Félix Pasquier et Henri Courteault lui attribuent la genèse de cette erreur :

> Trompé par ce nom de Roger, qui fut commun à ces trois princes, il a cru qu'il n'y avait eu entre Bernard, premier comte de Foix, et Roger-Bernard Ier, qui pour lui est le 4e comte, que deux comtes du nom de Roger. [486]

Mais Hélène Biu avance une autre hypothèse, qui nous semble plus plausible : le décalage aurait été introduit par Honoré Bovet dans son épître dédicatoire et reproduit par Michel de Bernis, ce qui signifie que les sources employées par Esquerrier étaient déjà fautives. Elle ajoute que, de son point de vue, l'origine n'est pas à chercher dans une collision homonymique des Roger successifs, mais dans l'oubli pur et simple de l'un des comtes de Foix :

> Roger Ier étant mort sans enfant en 1064, [c'est] son frère Pierre de Couserans qui devint comte de Foix à cette date, jusqu'à sa mort en 1071 ; son fils Roger II lui succéda. Honoré Bovet a donc omis un comte de Foix : Roger II n'est pas le troisième, mais le quatrième comte de Foix[487].

Cet oubli implique qu'Arnaud Esquerrier se retrouve avec une liste de quinze comtes au lieu des seize attendus. Pour cette raison, il tire deux notices comtales de la vie de Roger-Bernard III,

---

[485] Laurent Jegou parle de « capital de sainteté » à propos des *Gesta episcoporum Cameracensium* ; à ce propos, voir : JEGOU Laurent, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 47/185 (2004), (pp. 37-55), p. 51.
[486] *Les Chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 15, n. 4.
[487] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, pp. 419-420, n. 78.

habilement séparées par un *excursus* biographique consacré à Gaston VII de Moncade[488], dont l'insertion est justifiée par le récit de l'alliance entre Foix et Béarn. Certes, une fois n'est pas coutume, Félix Pasquier et Henri Courteault voient dans cet agencement la confirmation de l'incompétence d'Arnaud Esquerrier à traiter correctement l'information historique :

> [Arnaud Esquerrier] a cru qu'il y avait eu après Roger IV deux comtes du nom de Roger-Bernard ; il donne ici la biographie du premier, celle du second vient après la notice de Gaston de Béarn. En réalité, il n'y eut après Roger IV, et avant le premier Gaston de Foix, qu'un seul comte appelé Roger-Bernard : ce fut Roger-Bernard III, mari de Marguerite de Béarn, fille de Roger IV et père de Gaston Ier. Ce qui, semble-t-il, a induit en erreur le chroniqueur, c'est qu'il a vu qu'un Roger-Bernard avait eu pour femme une Ermengarde de Narbonne et qu'un autre avait épousé Marguerite de Béarn ; il en a conclu que nécessairement il devait y avoir eu successivement deux princes de ce nom. Mais en réalité, le Roger-Bernard qui épousa Ermengarde, fille d'Aymeri IV de Narbonne, ce fut Roger-Bernard II, père de Roger IV [...].[489]

Toutefois, l'hypothèse d'une tentative de récupération consciente de l'irrégularité introduite par Honoré Bovet paraît plus probable[490]. En effet, la huitième notice – celle qui semble avoir été inventée – n'est qu'une succession de *topoi* narratifs : départ en croisade ; alliance avec les seigneurs voisins (les vicomtes de Béarn et de Couserans) ; mise en scène de l'auteur consultant les archives comtales. En ce sens, Arnaud Esquerrier n'aurait pas été induit en erreur par les mariages successifs de Roger Bernard III, mais en aurait joué pour proposer l'existence de deux comtes, pirouette présentant l'avantage indéniable de rétablir une chronologie crédible et conforme aux enjeux du texte.

Ensuite, la microstructure des notices peut entrer en conflit avec le respect de l'ordre de la scansion narrative et entraîner des ruptures chronologiques. Dans la onzième notice, Arnaud Esquerrier précise d'abord que le mariage de Gaston II avec Éléonore de Comminges eut lieu en 1324 avant de revenir sur les événements de 1321 (la Peur des Lépreux) :

> 39.36 : Et en l'atge de quinse ans, foc marit de Madona Elianor de Comenge. Loqual dona era de gran atge, et li disian que lo comte de Foix foro trop jove per elhia. Lloqual dona lor fec responso en tal maniera, disen: «Se jo savia que lo comte de Foix degues estre mon marit, jo lo esperario a naisser». Et foc fayt lo matrimoni l'an mil tres cens vingt quatre. Et en l'an mil tres cens vingt un, lo rey Philip fec en Languadoc et en Franco acremar touts los mesels.

---

[488] Michel de Bernis fait aussi la mention de Gaston VII de Moncade, mais il l'insère dans l'un des portraits des comtes de Foix et ne signale que les événements qui attestent de l'amitié entre Foix et Béarn.
[489] *Id.*, p. 31, note 2.
[490] Pour un cas comparable, voir : MOEGLIN Jean-Marie, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Âge (1180-1500)*, Genève, Librarie Droz, 1985, p. IX.

Dans l'Étude de la tradition manuscrite, nous isolons plusieurs ruptures chronologiques qui revêtent une certaine importance pour discerner, au sein de $F1^{A}$, les versions de 1456 et 1458, en ce qu'elles témoignent d'un processus de réécriture. Toutefois, l'exemple cité ci-dessus n'entre pas dans ce cas de figure : la distorsion temporelle peut aisément s'expliquer en regard de la rigidité de la microstructure, impliquant de rapporter d'abord les informations relatives à la famille comtale, avant d'en venir aux événements historiques, d'autant plus lorsque ceux-ci concernent l'ensemble du royaume de France. Cette observation – pouvant impliquer des phénomènes d'analepse (28.32) ou de prolepse (37.35) – confirme la priorité accordée à la répétition de l'architecture biographique instituée.

En outre, certaines informations erronées peuvent répondre à un enjeu supérieur de la microstructure. Par exemple, celui de représenter une vertu jugée constitutive de la lignée comtale : la participation à une croisade en fait partie, puisque « la lutte contre l'ennemi de la foi [...] reste un pôle de l'action héroïque »[491] ; ainsi, la première notice fait mention du départ du comte de Foix en Terre Sainte aux côtés de Godefroy de Bouillon : « Et aquest bon comte Mossen Bernard moric en la Terra Sancta l'an mil XCVI, davant la ciutat de Damietta » (13.25). Or comme le précisent Félix Pasquier et Henri Courteault : « Cette participation du comte Bernard à la première croisade est de pure invention ; Bernard […] était déjà mort en 1050 ; il semble qu'il le fût en 1036 »[492].

Enfin, le réaménagement de l'information au sein du texte en dépit de la chronologie peut aussi servir les enjeux politiques de la rédaction : en 20.29, Arnaud Esquerrier confond Esclarmonde de Foix, fille de Raimond Roger et dame de Donnezan, et Esclarmonde reine de Majorque, fille du comte Roger IV :

> 20.29 : Aquest seignor Mossen Ramond Roger aguec un fil, Mossen Roger Bernat lo Gran, et una filla, appellada Madona Esclarmonda, que foc molher del rey de Malhorca. Et ab dot de CL mil s[ol]s de molgares, et foc maridada per Mossen Roger Bernat lo Gran, son fraire, l'an mil CLXXVII. Et lo rey d'Arago al comte de Foix, son dilec nebot, per amor et coppulatio de la parentelha que era entre els, et per los servicis que feyts li avio, li donec et ratiffiquec totas aquellas convenensas que lo rey En Peyre ly abia faytes de la donnatio del vescomtat de Narbonna.

Cette confusion pourrait être volontaire. Puisqu'Arnaud Esquerrier trace un portrait assez fidèle de Roger IV, pourquoi ne pas mentionner Esclarmonde de Majorque dans la fiche de ce dernier ? Peut-être parce que l'impact de cette précieuse information (une comtesse qui devient reine) aurait

[491] SUARD François, « Y a-t-il un avenir pour la tradition épique médiévale après 1400 ? », *Cahiers de recherches médiévales,* 11 (2004), (pp. 75-89), p. 77.
[492] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 15, n. 3.

été moins grand[493]. En effet, en plaçant cette dernière dans le portrait de Raimond Roger, l'auteur saisit l'occasion d'enchaîner avec le traité de 1177, attestant de l'amitié qui unit comte de Foix et roi d'Aragon. Or au moment de la rédaction des *Chroniques romanes*, le royaume de Majorque appartient toujours à la couronne d'Aragon ; en conjuguant ces deux épisodes, Arnaud Esquerrier réaffirme donc les liens étroits et ancestraux entre Foix et Aragon, cet argument participant à accroître le prestige de Gaston IV.

6. *EXCURSUS* GÉOGRAPHIQUE

Si l'on englobe la liste des dix-huit châtellenies, la description des limites du comté constitue le chapitre le plus volumineux des *Chroniques romanes*. Cette disposition ne doit pas surprendre en regard de la tradition cartulaire, comme l'indique Jean-Philippe Genet :

> L'on trouve dans les cartulaires ce que l'on pourrait appeler des instruments de travail, destinés à rendre compréhensibles les classifications géographiques ou chronologiques qui […] organisent la matière du cartulaire. Ce sont tout d'abord les répertoires géographiques ; liste des provinces et des évêchés[494].

Certes, dans le *Liber pontificalis,* cet « excursus géographique »[495] – pour reprendre l'expression d'Anne-Marie Lamarrigue – se place en tête d'ouvrage, puisqu'il vise à la fois « à ancrer dans l'espace l'histoire des hommes qu'on entend retracer »[496] et « à fixer un cadre territorial à la narration qui va suivre »[497]. Toutefois, déjà au XIe siècle, les *Gesta pontificum Cameracensium* procédaient à un réaménagement structurel en consacrant « un livre entier (le deuxième) à une description des établissements dépendant de l'église cathédrale »[498]. La configuration adoptée par les *Chroniques romanes* n'est donc pas surprenante, d'autant moins que l'objectif de cet *excursus* n'est pas de présenter le "décor" du récit, mais d'encenser les possessions immobilières des comtes[499].

De ce point de vue, l'affirmation territoriale caractéristique[500] des *Chroniques romanes* peut s'expliquer pour trois raisons : tout d'abord, l'œuvre d'Esquerrier étant relative à la commémoration du lignage, on peut lui appliquer l'observation de Michel Sot selon laquelle les *gesta episcoporum* sont

---

493 Un procédé similaire d'inversion de la chronologie à des fins politiques est observé par Sébastien Fray dans les *gesta abbatum* de Conques : FRAY Sébastien, « Intertextualité et stratégies », *op. cit.*, p. 215.
494 GENET Jean-Philippe, « Cartulaire, registres et histoire », *op. cit.*, p. 104.
495 LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, p. 321.
496 *Id.*, p. 321.
497 *Id.*, p. 332.
498 SOT Michel, « Les *gesta pontificum (sive episcoporum) Cameracensium* », *op. cit.*, p. 231; voir également : VERNET André, « Une version provençale de la "Chronologia magna" de Paulin de Venise », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 104 (1943), pp. 115-136.
499 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 20.
500 Il n'existe aucune équivalence chez Honoré Bovet, Michel de Bernis ou Miégeville.

liés « à un culte des morts, et ce culte est fortement inséré dans une topographie sacrée »[501] ; les auteurs sont donc « extrêmement attentifs à signaler les lieux où se sont déroulés les actes importants des [seigneurs] défunts, lieux que les contemporains du rédacteur connaissent, et qui sont souvent porteurs de traditions orales »[502]. Ensuite, les lieux cités peuvent être considérés comme des preuves archéologiques, c'est-à-dire « les témoins par excellence qui confirment, par leur existence même, les informations d'un texte, et qui souvent portent une tradition orale »[503]. Étroitement liée à la convocation de sources juridiques, cette valeur donnée aux lieux-dits se vérifie dans les *Chroniques romanes* :

> 3.4 : Et entre Pamias et Varilhas, ab loc de *Corogna* appellat Villepeyrouze, lo descapiten. Et aquy lo fen passar martiry. Et las lansas de aquels qui lo descapiten tornen aybres de freysse touts verts, ainsy que encaro se mostro al meteys loc, que despeys ensa nou soun poguts morir per la vertut divina.

Le lieu-dit de Villepeyroux – tout comme le pas des Ladres et la pierre *Bolthorar* aussi mentionnés – est toujours visitable à l'époque de rédaction, et Arnaud Esquerrier invite ses lecteurs à s'y rendre pour vérifier les informations qu'il livre, notamment celles qui concernent les lances transformées en arbres. Selon le Révérend de Lacoudre, cette démarche fut effectivement entreprise, y compris un siècle après la rédaction des *Chroniques romanes* :

> Les actes manuscrits de Foix de l'an 1458 ajoutent que les lances des soldats qui firent cette sanglante exécution, ayant été plantées en terre, à quelques pas du lieu où Volusien fut décapité, se changèrent en arbres de *fresne tout verds*, qui depuis n'ont jamais pu mourir, qu'on y voyait encore au nombre pluriel en 1458 et dont il n'en reste plus qu'un depuis un fort long tems, puisqu'Elie de Pamiers, qui écrit en 1540, assure l'avoir vu pendant plus fois, croyant que c'étoit le bâton dont le saint se servoit dans ses voyages[504].

De notre point de vue, il n'est pas impossible que l'auteur utilise la même stratégie avec les mentions de sainte Julie et sainte Juliane :

> 3.4 : Et apres la neyt seguen, per denonciacio de l'angel trametut per Diu, foc denonciat a doas santas monyas, sancta Jolia et s[an]te Joliana, a la gleisa de S[an]t-Jean-de-Verges, que anesson a la

[501] SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 19.
[502] *Id.*, p. 20.
[503] SOT Michel, « Les *gesta pontificum (sive episcoporum)* », *op. cit.*, p. 239 ; sur l'importance des preuves archéologiques dans l'épopée, voir : BANNIARD Michel, « Matrices épiques et constructions narratives », *op. cit.*, p. 32 ; RAGUIN Marjolaine, *Quand la poésie fait le souverain*, *op. cit.*, p. 323 ; ALLIROT Anne-Hélène, *Filles de roy de France, princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIVe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 151.
[504] LACOUDRE (Père de), *La vie de Saint Volusien, evêque de Tours et Martyr, patron de la ville de Foix, avec ce qui s'est passé dans les différentes translations de son corps et dans l'érection de l'abbaye de son nom*, Limoges, François Meilhac, 1722, p. 40.

> ville de Foix, al poble crestia et als clercs et capelas, que portessan lo corps sainct (a) sevelir a la gleisa de Foix.

Il semble improbable que ces deux figures liturgiques aient assisté au martyr de saint Volusien : en tout cas, Grégoire de Tours ne dit rien à leur sujet dans son *Historia Francorum*. En revanche, deux localités de Haute-Garonne portent leurs noms, situées à quelques kilomètres de distance : le village de Saint-Julia et le lieu-dit de Sainte-Juliane. Comme pour les arbres symboles de miracle, ne pourrions-nous pas admettre que la logique onomastique de ces deux localités ait été inversée pour servir le propos de la légende, que l'auteur soit parti de sa connaissance topographique pour enrichir la légende de détails qui, à leur tour, deviennent des preuves archéologiques ?

Enfin, du point de vue juridique, prendre le temps de décrire la délimitation précise des terres placées sous l'autorité comtale permet non seulement de rappeler aux vassaux des seigneurs de Foix qu'ils « doivent rester soumis à la [maison]-mère »[505] (« Et en l'an mil CXCIX, Mossen Bernard, comte de Comenge, recogneguec a Mossen Ramond Roger que tout so que tenia en Volvestra, hommes et femmes, tot ac tenia del comte de Foix et de sa ma » – 19.29), mais aussi de souligner l'étendue des possessions de ces mêmes seigneurs. À nouveau, le constat que Michel Sot tire à propos des *Gesta pontificum Cameracensium* se translate aisément à notre cas d'étude :

> [...] tous les documents publiés sont orientés vers l'extension des biens et des droits de l'église cathédrale et de l'évêque, la protection de ces biens et de ces droits contre les puissants laïcs (immunité), et qu'ils émanent des rois et empereurs, approuvés par les papes[506].

Plus proche de notre cas d'étude d'un point de vue chronologique et topographique, citons Béatrice Leroy qui, dans son article intitulé « En Navarre à la fin du XIVe siècle, difficultés et pérennité de la noblesse »[507], soulignait l'importance de la possession territoriale dans la définition de l'identité noble au sein de la péninsule ibérique :

> L'essentiel d'une fortune seigneuriale est constitué, vers 1390, comme un ou deux siècles plus tôt, par des terrains et des droits, par des revenus ruraux de préférence à tout. Il semble que l'on est noble, d'abord par la possession de la terre.[508]

7. CONCLUSION

[505] SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 48.
[506] SOT Michel, « *Les gesta pontificum (sive episcoporum)* », *op. cit.*, p. 239.
[507] LEROY Béatrice, « En Navarre à la fin du XIVe siècle, difficultés et pérennité de la noblesse », in *Le royaume de Navarre à la fin du Moyen Âge. Gouvernement et société*, Aldershot, Variorum 1990, pp. 429-440.
[508] *Id.*, p. 430.

En conclusion, nous devons préciser que la structure du *Liber pontificalis* qui a inspiré Arnaud Esquerrier s'explique aussi en raison des enjeux qui soutiennent les *Chroniques romanes*, celles-ci prenant place dans un contexte politique agité. En effet, le *Liber* et les *gesta episcoporum* qui en dérivent reposent d'abord sur des démarches de catalogage, aboutissant à la formation d'ouvrages historiographiques plus ou moins développés. Les motivations des milieux monastiques qui se lançaient dans ce type d'entreprise étaient liées à la fragmentation des ordres religieux, conduisant à la nécessité, pour chacun de ces groupes, de revendiquer une identité institutionnelle propre. Dans les périodes de troubles politiques, les catalogues et les chroniques ou *gesta* qui s'en inspirent ont donc pour mission de « légitimer des débuts litigieux pour faire face aux critiques venues de l'extérieur »[509], en procédant à une sérieuse mise au point historiographique. Or ce constat s'applique aisément aux *Chroniques romanes*, qui doivent défendre les prétentions des comtes de Foix à se présenter comme les plus puissants barons du Midi à un moment où la Couronne procède à une centralisation très forte de son pouvoir. En soi, ce rapprochement avec la tradition du *Liber* n'est guère surprenant puisque, comme le rappelle Joël Blanchard, au XVe siècle, le modèle pontifical se prête aisément à l'écriture juridique en ce que « la quête d'un garant, d'une souveraineté trouve sa réponse dans les lois romaines, dans l'*imperium*. La théocratie papale et l'empire en avaient assimilé les principes et servaient d'exemples à suivre »[510]. La mission de l'auteur devient alors de concevoir un instrument de légitimation efficace, qui fait « de l'histoire du lieu où résident les [seigneurs] une histoire sacrée, rappelant les "hauts-faits" des saints du lieu et faisant du [seigneur] contemporain de la rédaction des *gesta*, l'héritier du capital de [vertu] accumulé par ses prédécesseurs »[511]. En ce sens, les notices biographiques en série ne doivent pas être envisagées dans leur individualité, mais comme « un seul dossier, une entité textuelle qui sert au siège [comtal] comme lieu de mémoire et de définition institutionnelle »[512].

---

509 *Id.*, p. 91.

510 BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge, Paris*, Perrin, 2020, p. 13. En vérité déjà au XIIe siècle, le Pseudo-Liudprand donnait à la tradition du *Liber Pontificalis* une tournure nettement plus juridique ; à ce propos, voir : HERBERS Klaus, « Le *Liber Pontificalis* comme source de réécritures hagiographiques (IXe-Xe siècles) », in *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval. Transformations formelles et idéologiques*, sous la direction de Monique Goullet et Martin Heinzelmann, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2003, (pp. 87-107), p. 105.

511 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 15.

512 HERBERS Klaus, « Agir et écrire : les actes des papes du IXe siècle et le *Liber pontificalis* », in *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 109-126), p. 111 ; voir également : SENELLART Michel, *Les arts de gouverner.* Du regimen *médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, 99.

Sources des *Chroniques romanes*

1. INTRODUCTION

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les sources documentaires et littéraires dont disposait Arnaud Esquerrier au moment de la composition. Si, dans l'introduction à l'Étude linguistique, nous esquissons les ouvrages qui constituaient la bibliothèque comtale, l'étude des sources permet de préciser ceux qui furent effectivement employés par l'auteur.

Ce chapitre participe également à tracer le profil d'auteur. Contrairement à Michel de Bernis qui se limite aux sources relatives à la maison de Foix[513], Arnaud Esquerrier n'hésite pas à élargir son champ d'action en impliquant des documents externes au domaine de Foix, comme les *Grandes Chroniques de France* ou l'*Historia* de Grégoire de Tours. Pour ce qui est des archives comtales, Arnaud Esquerrier procède à une description minutieuse des originaux, ce qui paraît constitutif de sa formation universitaire : selon Bernard Guenée, « L'histoire des bureaucrates est d'abord une histoire livresque. Mais c'est surtout une histoire fondée sur les documents originaux »[514].

Enfin, l'étude des sources permet de mieux comprendre le geste d'écriture qui gouverne la rédaction des *Chroniques romanes*. En effet, la mobilisation de diverses sources historiques n'est pas sans rappeler le principe de la compilation, notamment perceptible dans les chroniques universelles, qui repose sur une pratique textuelle du mouvement, où l'objectif est d'orchestrer différentes références pour faire émerger le sentiment d'une continuité logique entre les événements évoqués[515]. Par extension, ce recours à différentes sources pose la question des compétences de synthèse et d'abrègement de l'auteur et, plus encore, des motivations ayant gouverné la sélection ou l'amputation des informations contenues dans ses sources : il extrait des éléments, pose des choix pour non seulement transmettre un message orienté, mais aussi pour valoriser sa propre compétence d'auteur. Ces différents aspects feront l'objet d'une étude approfondie au sein de ces pages.

2. DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

La première source d'information mobilisée par Arnaud Esquerrier est relative aux cartulaires de la bibliothèque de Foix. D'une part, comme il l'annonce lui-même dans sa lettre dédicatoire de 1456, il a utilisé celui d'un certain Bernard. Nous n'avons pas gardé de trace de ce

513 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. X.
514 GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique*, *op. cit.*, p. 67.
515 À ce propos, voir : INGLEBERT Hervé, *Le Monde, l'Histoire. Essai sur les histoires universelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

personnage, mais il devait s'agir du prédécesseur d'Arnaud Esquerrier à la charge de trésorier, lui-même ayant pris la suite de Jean Traversier, en place sous Jean Ier de Foix[516] :

> Aixi, mon tres redobtable senhor, vos tremeti lo present libre, loqual io he feyt et procurat et treyt ab grand diligentia [tant] de vostre Cartulari que de autras partz, al temps que era Bernad thesaurer de vostre comtat de Foix[517].

D'autre part, il a mobilisé le cartulaire achevé par Michel de Bernis en 1445, dont il avait d'ailleurs participé à l'élaboration. En effet, comme l'explique Véronique Lamazou-Duplan, ce cartulaire – attestant d'une « "professionnalisation" progressive de la méthode d'archivage »[518] – constituait une espèce de boussole de la bibliothèque comtale, indispensable pour se repérer dans le classement archivistique :

> Ce nouveau classement va de pair avec la livraison d'une armoire pour accueillir les archives et les documents conservés, le texte de l'inventaire permet sur ce point d'en restituer l'organisation. L'organisation des archives dans l'armoire correspond en effet à l'organisation des archives telle qu'elle apparaît dans l'inventaire : l'armoire comporte cinq soliers, divisés en trois caissons (quinze caissons au total), comprenant eux-mêmes trois caissettes : l'organisation des archives coïncide donc avec une organisation visuelle, pratique, du classement de l'inventaire « papier »[519].

Or la description minutieuse que dresse Arnaud Esquerrier des emplacements et des lieux de conservation des archives diplomatiques atteste qu'il avait encore accès aux originaux au moment de la rédaction et que ceux-ci étaient encore organisés selon le principe mis au point par Michel de Bernis[520]. Pour cette raison, Esquerrier établit une distinction claire entre les documents issus des cartulaires :

> 4.7 : Et per apres se trobo en lo cartulary de Foix un transcript de carta antiqua fayta l'an de n[ost]re Seignor 842 […].
> 75.72 : […] cum plus a ple appar per lo instrumen que ez al cartulary de Foix.

Et les originaux, dont il connaît l'emplacement :

> 10.23 : […] cum pus a pla appar per lo testamen que ez als archifs del castel de Foix.
> 38.35 : […] ainsi que appar per las lettras reals que son al castel de Foix.
> 41.36 : […] ainsi cum plus a ple appar per las lettras reals que son al castel de Foix.

[516] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. VIII.
[517] Voir « Annexes ».
[518] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Les Foix-Béarn-Navarre et leurs archives », *op. cit.*
[519] *Ibid.*
[520] À ce propos, voir : FRAY Sébastien, « Intertextualité et stratégies d'autorité », *op. cit.*, pp. 207-218.

58.44: […] ainsi que appar per las bullas que son al castel de Foix.

À certains endroits, l'auteur mentionne le cartulaire et le lieu de conservation de l'original, comme s'il avait procédé à une double vérification :

11.24 : […] com appar per los estrumens sagelats que soun al cartulary del castel de Foix, en la caissa de Carcassonna.
28.32 : cum (par) per la lectra qu'es al quaisso de Bearn, en lo cartulary de Foix.

Cette disposition pourrait effectivement se justifier par des incohérences contenues dans l'original et qu'Arnaud Esquerrier aurait pu d'abord attribuer à la copie du cartulaire. Nous en avons un exemple au début du texte :

4-5.7 : Et per apres se trobo en lo cartulary de Foix un transcript de carta antiqua fayta l'an de n[ost]re Seignor 842 et comenso "Creatoris civitarum"; contenen que au temps Dagobert, rey de Franco *senhoran* touta Guiayna, de *Galia* et de toute Franco et ainsy meteys *regne*, l'empery, et Ramon comte de Tolosa *senhoran*, Hugo papa estan, touta la Gleisa oriental (era) perturbada que en tot le comtat de Tolosa, a tard se trobavo fors los forts maisons, tres hommes que y habitesson.

Comme le soulignent Félix Pasquier et Henri Courteault, l'expression « Gleisa oriental » est problématique et devrait plutôt être remplacée par « Gleisa occidental ». Toutefois, ils ajoutent que « le texte de l'acte, résumé dans le registre E 391, f. 267 r (*Arch. des Basses-Pyrénées*), et que le chroniqueur a copié, porte *oriental* »[521] – ce qui explique que nous-même n'intervenions pas dans l'édition.

À d'autres endroits, le souci de précision d'Esquerrier passe plutôt par une description qui donne à voir le document qu'il avait sous les yeux :

23.30 : […] ainsy qui appar per las lettras reals ab cordas de ceda rouga et verda ab lo gran sagel vert em pendent.
32.33 : Et lo seignor de Bearn las armas fazia, so es ung [tri]dans ab doas vaquas roujas et un castel negre dejos, signiffican «sabble», de par dejus lo castel per Moncada, las vaquas per Bearn.

La précision de cette description du blason des comtes de Foix pourrait s'expliquer sur la base d'une représentation iconographique[522], mais nous n'excluons pas que le héraut de Gaston IV – auquel l'auteur fait référence dans sa lettre dédicatoire – ait aussi constitué un adjuvant supplémentaire, notamment dans le recours à des termes techniques de l'héraldique comme *sabble*

[521] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 5., n. 2.
[522] Illustration tirée de : Paris, BnF, fr. 619, f. 1, contenant le *Livre de Chasse* ; détail représentant le blason de Gaston Fébus.

pour « noir ». Il devait effectivement être capital de se montrer précis, puisque le blason constitue le symbole de l'« unité idéelle »[523] de la lignée : « Aux XVe et XVIe siècle, les armoiries passent donc pour les représentations graphiques les plus propres à identifier les *Geschlechter*, indépendamment des variations circonstancielles des noms »[524].

Parmi tous les documents diplomatiques convoqués, Arnaud Esquerrier accorde une grande attention aux testaments. Citons, à titre d'exemple[525], sa restitution complète du testament de Roger de Carcassonne :

> 10-11.23 : Mossen Roger, comte de Carcassonna, aguec de Madona Aladays sa molher tres fils: lo premier aguec nom Ramond, lo segond Bernard, lo ters Peyre. Et fec son testamen et sa darriera volontat l'an de l'Incarnacion de n[ost]re Seignor 1062, ainsy cum pus a pla appar per lo testamen que ez als archifs del castel de Foix. Et laissec a Ramond, son premier fil, lo comtat de Carcassonna ab sols aloys et seignorias. Et foc comte de Barsalona et de Carcassonna. Et a Bernard, son segong fil, et a Madona Aladays, et maire de Bernard, laissec la viguarie de Savartes ab lo Castel-Penent que ara se appella Colh de Barry. Loqual castel foc deurouit per una contessa que foc de Catalongna et autres mals fec en las plasses des gentilshommes del comtat. Per so no ly fen honor a son retourn car no ly appartenia. Et apres laissec a Bernard et a Madona Aladays, sa mayre, lo viscomtat de Cozirans et la maytat de Volvestre et lo castel de Foix ab la terra foixenca et dalmazanes et Podaguis et Arnagues et lo bosc de Borbonna, entre l'Ers et l'Ariege. Et a Peyre, son tiers fil, donec l'abbadia de Lagrassa al grand cop de autras rendas ecclesiastiques contengudes en la carta del testamen.

Les donations font effectivement l'objet d'une attention particulière dans le discours généalogique, car elles répondent à « une véritable stratégie dynastique »[526], consistant à répartir l'héritage d'une façon qui garantisse à la fois l'équité et la sauvegarde du patrimoine. Dans le cas de Roger de Carcassonne, ce dernier lègue la moitié de ses biens à son fils aîné, Raymond – fondateur de la lignée toulousaine – ; le fils cadet, Bernard – futur comte de Foix –, reçoit l'autre moitié, mais doit la partager avec sa mère, Adélaïde ; enfin, le benjamin, Pierre, est destiné à une carrière ecclésiastique. En détaillant ce testament dont il assure qu'il est toujours consultable, Arnaud Esquerrier atteste donc non seulement de la continuité lignagère des comtes de Foix depuis Aymeri de Narbonne en passant par Roger de Carcassonne, mais reconnaît également le poids de « la

[523] MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté et reproduction sociale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Picard, 2017, p. 82.
[524] *Id.*, p. 42 ; voir également : PASTOUREAU Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, pp. 227 et suiv. ; *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l'individu et la famille (XIIe-XVe siècles)*, édité par Catalina Girbea, Laurent Hablot et Raluca Radulescu, Turnhout, Brepols, 2014.
[525] La question du testament ou de son absence revient en 44.40 ; plus largement, la mention de donations apparaît en 9.19, 9.20, 9.21, 9.22, 12.25, 15.26,
[526] ALLIROT Anne-Hélène, *Filles de roy de France*, *op. cit.*, p. 213.

volonté individuelle », pour reprendre l'expression de Michel Lauwers[527] : Roger hérite du comté de Foix, tel que son père le souhaitait ; il n'y a donc ni usurpation ni trahison.

Du côté du geste d'écriture, cette mise en scène de la consultation des archives est significative à plus d'un titre. Tout d'abord, elle pourrait constituer une nouvelle attestation de l'influence de la tradition du *Liber pontificalis* : comme le souligne Klaus Herbers à propos de la notice d'Adrien II, remontant au IXe siècle, il pouvait se révéler utile d'anticiper d'éventuelles critiques et remises en question « en rendant compte de la présence des souscriptions impériales, tout en soulignant le contrôle "paléographique" et "diplomatique" des documents »[528]. Ensuite, elle renseigne sur la façon dont Esquerrier conçoit son activité historiographique : outre qu'elle confirme sa formation universitaire[529], elle atteste de sa volonté de se présenter en auteur fiable, qui ne craint pas de se soumettre à l'épreuve d'une vérification *ex fonte*[530].

Néanmoins, comme le souligne Joël Blanchard, si l'insertion dans la narration d'actes administratifs « inspire la confiance du lecteur, étoffe la narration, confère un haut degré de vérité »[531], elle ne doit pas faire perdre de vue la nature première du document, « un discours qui prend les formes de la propagande »[532]. Cette remarque pose la question du rôle de la mention précise d'archives dans la désignation du public-cible : *a priori*, il devait être relativement restreint[533], les *Chroniques romanes* étant sans doute d'abord destinées à l'entourage immédiat du comte de Foix. Toutefois, comme le suggère Véronique Lamazou-Duplan selon laquelle « l'œuvre d'Esquerrier avait vocation à être connue et diffusée »[534], il n'est pas exclu qu'un second cercle de réception ait été envisagé, qui impliquerait toutes les personnes sensibles aux techniques de vérification mises en place par l'auteur : nous pensons, par exemple, à des hommes de lois qui seraient amenés à employer la chronique d'Esquerrier à des fins notariales ou judiciaires.

---

[527] LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres*, *op. cit.*, p. 357 ; voir également : CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Paris, Albin Michel, 2011 (1980) ; GODDING Philippe, *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du XIIe au XVIIIe siècle*, Bruxelles. Académie royale de Belgique, 1987, p. 397.

[528] HERBERS Klaus, « Agir et écrire », *op. cit.*, p. 118.

[529] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique*, *op. cit.*, p. 118.

[530] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XI. On sait en effet que, lors de procès, les documents soumis en tant que preuve pouvaient faire l'objet de vérifications à la source ; Adolphe Garrigou présente un événement similaire qui atteste de ces pratiques dans le comté de Foix au XVe siècle : GARRIGOU Adolphe, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, 2 volumes, Toulouse, Henault, 1846, t. I, p. 330.

[531] BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 124.

[532] *Id.*, p. 125 ; à propos des multiples sens à donner à « propagande » dans la culture du Bas Moyen Âge, voir : *La propaganda politica nel basso Medioevo*, Atti del XXXVIII Convegno storico internazionale (Todi, 14-17 ottobre 2001), Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo, 2002.

[533] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique*, *op. cit*, p. 117.

[534] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Les Foix-Béarn-Navarre et leurs archives », *op. cit.*

Enfin, il convient sans doute ici de faire un point sur le style d'Arnaud Esquerrier, lourdement influencé par ses sources de nature diplomatique. En effet, sa plume peut être qualifiée de curiale, selon la définition proposée par Jens Rasmussen dans *La prose narrative française du XVe siècle* :

> Le style curial est le style de chancellerie du Moyen Âge. Ce style avait été élaboré dans le courant des siècles par les clercs de la *curia Romana*, administration centrale de l'église catholique. Les coutumes de rédaction suivie à Rome étaient naturellement imitées par les administrations ecclésiastiques nationales qui, à leur tour, donnaient le ton aux chancelleries laïques[535].

Cette esthétique de chancellerie est perceptible dès le prologue, rédigé selon une organisation rédactionnelle franche et directe[536] : d'emblée, l'auteur explicite que son œuvre est consacrée aux comtes de Foix, légitimes sur leurs terres, et plus particulièrement aux droits et privilèges qui leur ont été accordés, de même qu'aux coutumes de leur pays. Les intentions sont claires. De plus, conformément aux préceptes de l'écriture chancelière, l'auteur anticipe presque systématiquement le contenu des lignes à venir : pour justifier la position antéposée du récit de la vie de saint Volusien par rapport aux notices dédiées aux comtes de Foix, Arnaud Esquerrier déclare : « Et per so que ez rasou que delas cauzas premieras et santificats, en lo presen libre, sian metudas per eternal memoria » (1.2) ; lorsqu'il veut introduire la succession des évêques de Tours, il mentionne : « et per so que ez a saber cum lo glorios martyr foc archevesque dela ciutat de Tors et la successio et que foc premier archevesque » (2.3) ; de même, pour la généalogie des rois de France, il indique : « Encaro ez rasou que en lo presen libre, se fasso mencio dels seignors reys de Franco, nom per nom, entro al journ presen mille quatro cens cinquante huit » (5.8), ce qui se vérifie également pour la généalogie des comtes de Foix : « Et per so ez raso que touts loz seignors comtes de Foix, quy soun estats, sian metuts apres ainsy cum s'ensiec » (6.15).

La formule introductive précisant la validité du document pour les bénéficiaires présents et futurs est aussi typique du style de chancellerie – Philippe Martel mentionne la traditionnelle formule latine *presentibus et futuris*[537] –, tel que pratiqué notamment dans les cours de Toulouse et de Carcasonne[538]. Dans F1[A], on retrouve une signification équivalente dans la formule : « de la

---

[535] RASMUSSEN Jens, *La prose narrative française du XVe siècle. Étude esthétique et stylistique*, Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1958, p. 32.

[536] *Id.*, p. 33 ; à propos des prologues, voir également : MARCHELLO-NIZIA Christiane, « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », in *La chronique et l'histoire au Moyen Âge,* textes réunis par Daniel Poirion, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1988, pp. 13-25.

[537] MARTEL Philippe, « Du latin à l'occitan, émergence de la langue vulgaire », in *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, sous la direction d'Henri Boyer et de Philippe Gardy, Paris, L'Harmattan, Paris, 2001, (pp. 71-91), p. 81.

[538] LAUX Christian, « Trilinguisme latin-occitan-francès cò dels notaris d'Albigès », *Lengas. Revue de Sociolinguistique*, 39 (1996), (pp. 37-52), p. 41.

seignorio de Monseignor lo comte de Foix, de aquels que sa en rier son estatz et des presens et dels que en lo temps advenir succedaran » (2.1). Par un effet rétroactif, cette phrase participe aussi à placer les héritiers dans la perspective directe des aïeux[539].

De même, les nombreuses particules relatives et l'insertion récurrente du suffixe *-dit* traduisent des habitudes d'écriture curiales[540] et une formation savante : *lodit, ledit, deldit. dessusdit* trouvent leurs équivalents latins dans les adjectifs de chancellerie *praesens, praefatus, supranominatus* ou encore *memoratus*[541].

3. PRÉCÉDENTES CHRONIQUES DE FOIX (FIN XIVE – DÉBUT XVE SIÈCLE)

Les rapports qu'Arnaud Esquerrier entretient avec l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet et la chronique introductive de Michel de Bernis du point de vue de la constitution d'un corpus cohérent ayant été explicités dans le chapitre « Historiographie méridionale », nous n'y revenons pas. Seul nous importe de traiter les passages que l'auteur emprunte explicitement à ses prédécesseurs. Le premier emprunt à l'épître d'Honoré Bovet est assuré, car il apparaît tel quel dans la chronique de Michel de Bernis : après la bataille de Launac de 1362, le comte Jean Ier d'Armagnac prend la fuite devant son armée en déroute ; il est alors rattrapé par un chevalier au service de Gaston Fébus, qui s'empresse de le ramener aux pieds du comte de Foix :

> 50.41 : Dels presoners los noms son: Mossen Johan, comte d'Armanhac per nom, que al boscatge s'en fuzia – un cavalier d'Alamanha lo seguec, disen que: **«Los raynards estan al boscatge et loz leyros que van *panar*, arras sia Dieu a mon dampnatge, sy vous anats plus avants»**, et lo menec pres davan Febus quy era plagat et las de batalhar – […][542].

Dans la chronique de Michel de Bernis, l'extrait se retrouve sous une forme plus longue et respectueuse de l'alternance entre vers et prose propre à Honoré Bovet :

> Et asso dit per lod. comte d'Armanhac aid. Ansse, el li respondec en la forma que s'ensiec :
>
> Trop fariatz onta a vostre linatge de fugir tant vilanament :
> so es natura de porc salvatge, et non pas de honorabla gent.
> **Los reynartz que estan als boscatges et los layros que van panan.**
> **Ara sia Dius a mon dapnatge si vos anatz plus avan !**

[539] RASMUSSEN Jens, *op. cit.,* p. 19.
[540] Voir à ce propos : LORIAN Alexandre, « Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination », in *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français*, Colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), Actes publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB, 1985, pp. 257-279.
[541] RASMUSSEN Jens*, op. cit.,* pp. 33-34.
[542] L'anecdote est racontée par : TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 106.

> Aquestas paraulas ditas per lod. moss. Ansse son be notadoras com lod. comte d'Armanhac, qui ab tant [a] gent era aqui ajustât, am grans valedors de sa part, no aguec denguna vertut, ans s'enfugia am gran cors, am la coa jos le ventre com fa lo renart. Et menée lo davant lo comte de Foix […][543].

Certes, Arnaud Esquerrier ne s'est lancé dans aucune entreprise de dérimage ; en outre, il ne supprime ni n'intervertit aucun mot et il conserve les temps verbaux tels quels[544]. Toutefois, deux dispositifs semblent attester le souci de mouler les vers d'Honoré Bovet dans la prose : d'une part, Arnaud Esquerrier procède à une reconstruction syntaxique jugée plus linéaire, en introduisant un pronom relatif avant le discours direct rapporté – « Un cavalier d'Alamanha lo seguec, dicen *que* » – ce qui participe à fluidifier le passage de la prose aux vers. D'autre part, au sein de $F1^{A}$, les vers ne sont pas isolés du corps du texte et s'enchaînent dans des phrases linéaires ; la métrique en ressort brisée, puisque le lecteur ne peut s'appuyer sur une aucune forme de ponctuation pour reformer le rythme des décasyllabes ; de même, les rimes restent apparentes mais « les échos sont purement fortuits »[545]. Cette disposition s'explique vraisemblablement par des enjeux d'écriture différents : Arnaud Esquerrier considère que la chronique d'Honoré Bovet est fiable en ce qui concerne le règne comtal de Gaston Fébus – seule notice à contenir ces insertions versifiées –, mais il a conscience que, sous la plume de Bovet, les passages rimés sont associés à une lecture laudative affirmée[546] dont il tenait à se désolidariser.

Les trois autres emprunts ne sont pas attestés par la chronique de de Bernis. Tout d'abord, un extrait est relatif à un certain Guilhem Feriol, non identifié, mais qui devait appartenir à la maisnie du comte d'Armagnac :

> 50.41 : Dels presoners los noms son: Mossen Johan, comte d'Armanhac per nom, que al boscatge s'en fuzia – un cavalier d'Alamanha lo seguec, disen que: «Los raynards estan al boscatge et loz leyros que van *panar*, arras sia Dieu a mon dampnatge, sy vous anats plus avants», et lo menec pres davan Febus quy era plagat et las de batalhar –, […] Mossen Guilhem Feriol – que se devia donar grand dol, car tant avia cassat Febus, lo cabirol, per los boscages, mas no l'a pas pres a son vol ni lu son barnage. D'aultres neuf cens gentils y a que assi no se fau a renommar. Crezets que touts aguen a finar et pagar tant finance. Quand de Febus auziran parlar, al cor n'auran dobtanso

[543] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 436, §§ 83-84. Nous reproduisons telle quelle la disposition adoptée par Hélène Biu, mais nous sommes sceptique quant aux choix de vers de 18 syllabes ; plus vraisemblablement, Honoré Bovet aura choisi une structure en décasyllabes, où chaque strophe est clôturée par un vers de 7 ou 8 pieds.
[544] S'agissant d'un discours direct à l'indicatif présent et au futur, un passage à un discours rapporté rédigé à l'imparfait et au futur antérieur aurait pu être envisagé.
[545] KUNSTMANN Pierre, « Le dérimage chez J. Méliot : considérations syntaxiques », in *Rhétorique et mise en prose au XVe siècle*, Actes du VIe Colloque International sur le Moyen Français (Milan, 4-6 mai 19889 – Vol. II, recueillis par Sergio Cigada et Anna Slerca, Milano, Vita et Pensiero, 1991, (pp. 195-209), p. 196.
[546] Voir : « Historiographie méridionale ».

Dans l'introduction de son édition à la chronique de Michel de Bernis, Hélène Biu cite ce passage tiré de l'œuvre d'Esquerrier et le restitue sous cette forme :

> Mossen Guilhem Ferriol,
> Que se dévia donar grand dol,
> Car tant avia cassât
> Febus, lo cabirol,
> Per los boscatges ;
> Mes no l'a pas près a son vol
> Ni son barnatge.
> D'autres nau cens gentils y a,
> Que assi no se fau arrenomnar ;
> Cresets que touts aguen afinar
> Et pagar tant finansa ;
> Quand de Febus ausiran parlar,
> Al cor n'auran dobtansa[547].

Elle ajoute que, de son point de vue, il est « peu probable que ces vers soient de la composition d'Arnaud Esquerrier, qui entendait surtout faire œuvre d'historiographe »[548]. Certes, nous admettons que la paternité de ces vers ne puisse pas être attribuée à Esquerrier ; toutefois, il nous semble que la raison en est moins la nature de son œuvre que le style qu'il adopte, adhérant à l'écriture de la chancellerie.

Ensuite, Esquerrier rapporte sous la forme d'un discours direct les mots qui auraient été prononcés par Aliénor de Comminges, la mère de Fébus, à l'annonce de son mariage avec le jeune Gaston II de Foix :

> 39.36 : Loqual dona era de gran atge, et li disian que lo comte de Foix foro trop jove per elhia. Lloqual dona lor fec responso en tal maniera, disen: «Se jo savia que lo comte de Foix degues estre mon marit, jo lo esperario a naisser».

Enfin, l'auteur raconte l'anecdote des trois figues peintes par Gaston Fébus dans un courrier adressé au Prince de Galles, pour lui signifier qu'il ne craignait guère ses menaces :

---

547 BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 393.
548 *Ibid.*

> 46.41 : Empero, los Angles li avian tractat la mort, sino que foc avisat, et se tornan. Se tirec al Monde-Marsa et d'aquy a Ortes. Et lo princep li tramettec grans menasses et Febus li tramettec dans una lettra tres figuos en pintura, per ly donar a entendre que petita paour abia de lu.

En ce qui concerne les deux derniers épisodes, qui ne sont pas versifiés, Pierre Tucoo-Chala et Claudine Pailhès soupçonnent malgré tout une source extérieure à Esquerrier et de nature littéraire, car ils estiment que ces anecdotes, qui prennent la forme d'historiettes, ne pouvaient pas avoir été consignées dans une archive historique : la première, en raison de son caractère oral – « il y a des faits réels qui ne pouvaient être consignés ni dans des livres ni dans des archives »[549], la seconde, en raison de son caractère fantaisiste – « le comte de Foix ne se livrait jamais à des provocations gratuites »[550], d'autant moins envers le prince de Galles qui détenait les preuves de sa vassalité, du moins pour le Béarn, envers la couronne d'Angleterre.

Comme Michel de Bernis emprunte les passages versifiés de sa chronique à son prédécesseur, Honoré Bovet, on pourrait se demander si son silence à propos de ces trois anecdotes doit être interprété comme le signe de la convocation, par Arnaud Esquerrier, d'un ouvrage externe à l'historiographie de Foix. De prime abord, rien ne le laisse penser : les extraits étant tous relatifs à la vie de Gaston Fébus, seules deux sources, en dehors de l'épître de Bovet, auraient pu inspirer Arnaud Esquerrier dans son écriture : l'*Arbre des batailles*, toujours d'Honoré Bovet, ou le Livre III des *Chroniques* de Jean Froissart ; l'*Arbre des batailles* peut être exclu, car le seul passage faisant référence à Fébus concerne la revendication de son titre de « comte par la grâce de Dieu » :

> Et tout ce que j'ay dit d'un roy je di d'un autre qui soit prince en son païs, ainsi come est le conte de Foys en la terre de Beart en laquelle il est empereur, car il ne la tient, ce dist, se de Dieu non et de l'espee. Donc, s'il faissoit guerre contre un baron de Beart, lez hommez du baron ne seroient mie tenuz d'aider leur seingneur contre le conte de Foys[551].

De même, dans le Livre III, Froissart ne mentionne ni les propos d'Aliénor de Comminges, ni l'anecdote des figues peintes en signe de mépris[552]. Le plus logique est donc de supposer que tous ces extraits sont empruntés à l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet. En effet, si l'on admet que Michel de Bernis en a réalisé la traduction vers l'occitan[553], on peut supposer qu'il ne se soit pas contenter des passages versifiés qu'il souhaitait insérer dans sa chronique introductive de 1445, mais qu'il en

[549] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 263.
[550] TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, pp. 107 & 122.
[551] HONORÉ BOVET, *L'Arbre des batailles*, édité par Reinhilt Richter-Bergmeier, Genève, Droz, 2017, IV.17.4, p. 249.
[552] JEAN FROISSART, *Chroniques*, texte présenté, établi et commenté par Peter Ainsworth et Alberto Varvaro, 2 volumes, Paris, Livre de Poche, 2001-2004.
[553] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 166.

ait réalisé une translation complète et indépendante de sa chronique, toujours consultable en 1456 par Arnaud Esquerrier, qui procède à son tour à une sélection, plus large et personnelle.

4. *HISTORIA FRANCORUM* DE GRÉGOIRE DE TOURS (573-594) ?

Dans le chapitre « Structure des *Chroniques romanes* », nous expliquons l'importance fondamentale du *Liber pontificalis* et de ses dérivés, les *gesta episcoporum*, pour l'organisation structurelle des *Chroniques romanes*. L'*Historia francorum* (573-594) de Grégoire de Tours, qui se place dans la lignée de cet héritage culturel[554], semble aussi avoir eu une influence sur Arnaud Esquerrier. Rédigés sur une durée de près de vingt ans, les dix livres de l'*Historia* se concentrent sur la Gaule mérovingienne ; ils ont pour ambition de retracer « l'histoire des origines du peuple franc et celle des royaumes mérovingiens »[555] dans une perspective universalisante, impliquant de remonter à la Genèse, afin de porter un regard critique sur les événements contemporains. Le succès de l'*Historia* se mesure à l'aune des œuvres qu'elle a inspirées, surtout durant l'époque précarolingienne : entre autres, la *Chronique* du Pseudo-Frédégaire (660), les *Gesta regum Francorum* (727) et l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* de Bède le Vénérable (731).

La première occasion donnée à Arnaud Esquerrier d'employer la matière de l'*Historia* est relative à la succession des évêques de Tours. En premier lieu, nous citons succinctement le résumé que Grégoire de Tours en offre à la fin de l'*Historia* :

> Primus Gratianus episcopus anno imperii Decii primo a Romanae sedis papa transmissus est. […] In hac urbe sub tali conditione perpensius, ut ferunt, annos [quinquaginta] commoratus, obiit in pace, et sepultus est in ispius vici cimiterio, qui erat christianorum; et cessavit episcopatus triginta septem annis.
>
> Secundus anno imperii Constantis primo Litorius ordinatur episcopus. […] Sedit autem annis triginta tribus et obiit in pace ; sepultusque est in suprascripta basilica, quae hodieque eius nomine vocitatur.
>
> Tertius sanctus Martinus anno octavo Valentis et Valentiniani episcopus ordinatur. […] Sedit autem annos viginti sex, menses quattuor, dies decem et septem, et cessavit episcopatus dies viginti.
>
> Quartus Bricius ordinatur episcopus, anno Archadii et Honorii secundo, cum pariter regnarent. […] fueruntque omnes episcopatus eius snni [sic] quadringinta septem.

[554] SOT Michel, « Organisation de l'espace et historiographie épiscopale dans quelques cités de la Gaule carolingienne », in *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale,* sous la direction de Bernard Guenée, Paris, Sorbonne, 1977, (pp. 31-43), p. 39.

[555] *La geste des rois des Francs. Liber Historiae Francorum*, texte latin édité par Bruno Kursch, traduction et commentaire de Stéphane Lebecq, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. IX.

> Quintus Estochius ordinatur [episcopus], vir sanctus et timens Deum, ex genere senatorio. […] Sedit autem annos septemdecim.
>
> Sextus ordinatut Perpetuus, de genere et ipse, ut aiunt, senatorio et propinquus decessoris sui, dives valde et per multas civitates habens possessiones. […] Sedit autem annos tringinta, et sepultus est in basilica sancti Martini.
>
> Septimus vero Volusianus ordinatur episcopus, ex genere senatorio, vir sanctus et valde dives, propinquus et ipse Perpetui episcopi, decessoris sui. […] Sedit autem annos septem, menses duos[556].

Voici le passage correspondant dans les *Chroniques romanes* :

> 2.4 : Ez assaber que lo glorios s[an]t Gracia foc lo premier archevesque de Tors et commensec de sezer l'an de nostre Seigner Diu 270 et seguet 40 ans; lo second archevesque foc s[an]t Lidoire que seguet XXXIII ans; lo ters foc s[an]t Marty que seguet XXVI ans, 4 mezes et VI jours et clauzec sos jours l'an de nostre Seignor 379 en l'atge de 78 ans; lo quart foc s[an]t Brece que seguec 47 ans; lo quint foc s[an]t Eustache que seguec 47 ans; lo sies foc s[an]t Perpetuus que seguec XXX ans; lo septiesme foc s[an]t Voluzia que commensec de sezer l'an de nostre Seignor 411 et seguec 7 ans et dos mezes.

Certes, étant donné que la correspondance entre les deux entités textuelles n'est pas parfaite, on ne peut pas exclure qu'Arnaud Esquerrier ait pris connaissance de l'*Historia* par une source intermédiaire : le martyrologe romain, par exemple, qui mentionne le nom de Volusien à la date de 18 janvier : « À Tours, en France, saint Volusien, évêque, qui fait prisonnier [*sic*] par les Goths, rendit son âme à Dieu dans l'exil ».[557]. Précisons en outre qu'une note marginale commençant par : « Voici la succession des eveques de Tours, corrigée sus les meilleurs historiens » (2.4) laisse entrevoir les difficultés qui ont pu se poser à l'auteur, peut-être parce qu'il employait une source intermédiaire de l'*Historia* défectueuse. Toutefois, il convient de préciser qu'en 1722, lorsque le Révérend de Lacoudre offre au chapitre de l'Église de Foix une biographie de saint Volusien, il précise s'être inspiré d'un manuscrit latin conservé dans les archives comtales de Foix, daté de 1384 et contenant une partie de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours[558]. De ce point de vue, nous aurions plutôt tendance à penser qu'Arnaud Esquerrier avait effectivement l'*Historia* sous les yeux au moment de la rédaction, mais qu'il s'est perdu dans l'abondance des informations contenues dans sa bibliothèque – ce qui est aussi l'avis de Félix Pasquier et Henri Courteault[559].

---

[556] GREGORII TURONENSIS, *Historia Francorum*, édition latine d'Henri Omont et Gaston Collon, 2 volumes, Paris, Alphonse Picard, 1913, t. II, pp. 457-459 ; pour la traduction en français moderne, voir : GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, traduit du latin par Robert Latouche, 2 volumes, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1965, t. II., pp. 315-320.

[557] *Martyrologe romain*, traduction française avec introduction et notes par Dom J. Baudot, Paris, A. Tralin, 1925, p. 39. LACOUDRE (Père de), *La vie de Saint Volusien*, *op. cit.*, p. 54.

[558] LACOUDRE (Père de), *La vie de Saint Volusien*, *op. cit.*, pp. 57 & 62-63.

[559] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. XII.

Pour ce qui est de l'utilité de ce genre de liste, nous n'y revenons pas, ce propos ayant été explicitée dans le chapitre précédent[560].

La seconde occasion est relative à la vie de saint Volusien spécifiquement[561]. En 2.3, Arnaud Esquerrier parle de « sas [de saint Volusien] canoniguas et legenda » (2.3), ce qui pourrait correspondre au Livre II de l'*Historia*. Nous employons à nouveau le conditionnel, car les extraits dont il est question apparaissent aussi presque traduits littéralement dans les *Grandes Chroniques de France*[562] (nous y reviendrons). Quelle que soit sa source, Esquerrier y puise la matière première de son récit de la vie du saint, en l'amplifiant. Il organise son propos en trois extraits : les deux premiers sont relatifs aux circonstances de la vie et du martyre de Volusien ; le troisième rend compte des miracles qui attestent de sa sainteté :

> 2.3 : Los glorios martyr Monsseignor sant Volzia foc de noble generacio de la ciutat de Roma et fil de un senador de Roma et del linatge dels Orcis. Et espirat de la gracia del Sant-Esprit ; segon sas canoniguas et legenda, leyssec sos parens et amycs et s'en anec predican la fee crestianno en lo realme de Franco entro que foc a Tors en Torena. Et per so que ez a saber cum lo glorios martyr foc archevesque de la ciutat de Tors et la successio et que foc premier archevesque.
>
> 2-4.4 : En aquel temps *regnava* un malvat rey iretge que se appellavo Alaricus, rey des Gots et des Arriats, seignorian Tolosa et tot lo pays. Et perseguia tots los crestias que podia trobar ab sas gen(s) d'armas et iretges de sa companhia. Et fec grands mals en lo realme de Franco et prenguec et destruzit la ciutat de Tors en Torena. Et s'en menec pres et liat lo glorios archevesque s[an]t Volzia entro a Tolosa. Et Clodovien, lo cinquiesme rey crestia de Franco, perseguec aqueste malvat rey Alaric et lo jetec de touta Franco entro a Tolosa, oun toutjoun *plavia* sang. Et aquy lo rey de Franco aussiguet lo rey des Gots et la major partida de sa gen. Et los autres que escapar poguian fugin et s'en meneguen pres et ligat lo glorios s[an]t Volzia per lo passar en las Espagnas. Et entre Pamias et Varilhas, ab loc de *Corogna* appellat Villepeyrouze, lo descapiten. Et aquy lo fen passar martiry. Et las lansas de aquels qui lo descapiten tornen aybres de freysse touts verts, ainsy que encaro se mostro al meteys loc, que despeys ensa nou soun poguts morir per la vertut divina. Et apres la neyt seguen, per denonciacio de l'angel trametut per Diu, foc denonciat a doas santas monyas, sancta Jolia et s[an]te Joliana, a la gleisa de S[an]t-Jean-de-Verges, que anesson a la ville de Foix, al poble crestia et als clercs et capelas, que portessan lo corps sainct (a) sevelir a la gleisa de Foix. Et ainsy ac fez – oun aguec contradiction ab los de Pamias. Et foc metut sus una carretta, loqual tiravan

[560] Voir : « Structure des *Chroniques romanes* ».
[561] GUILLOT Florence, « Saint-Volusien au Moyen Âge, une abbaye à l'ombre du château de Foix », *Revue du Comminges*, 2009 (I), (pp. 95-130), p. 102 ; à propos du rôle de Grégoire de Tours dans la mémoire des saints évêques méridionaux, voir : PELOUX Fernand, *Les premiers évêques du Languedoc*, Genève, Droz, 2022, pp. 35-57.
[562] *Les Grandes Chroniques de France*, édition de Jules Viard, 10 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1934, t. I, pp. 76-83, §§ XXI-XXII.

doux beaus et lo porten a la gleisa de Foix miraculouzamen: las roquos se partin, las rodos de la carretta s'en intravan par la roqua et los peds des boeux, cum claramen se mostra dejux Foix, en lo gran camy en las roques del Pas de las Latras. La riviere se eysseguec et fec camy. Rendec veser als orbs, rendec als contrefeyts et indemonias sanitat et infinits autres miragles que serian long a comptar, que soun escrips en sa legenda, laqual fec s[an]t Gregory que apres lo foc archevesque et apres papa en Roma.

15.26 : Et per la gracia et espiracio de Diu, agut coseilh, apres porten las reliquas ab gran gloria a la gleisa de Montgausy, ont fec infinitas miracles: entre altres, quand lo pauzen a la peyra Bolthorar, un homme que era orb et contreict passec dejus los cos sant, crobec la besio et la sanitat del cos. Diverses autres orbs, palificatz et endemoniat croben la sanitat, cum plus a ple es contengut en la siva legenda. Et apres, a la nouvella basiliqua en la prop la gleisa de Foix qui era fondada en la honor del glorios sant Nasary, honorablemen foc repausat et colloquat.

Pour comprendre les interventions de l'auteur par rapport à sa source, il convient de remonter aux différents passages du texte de Grégoire de Tours (qu'ils soient médiatisés ou non par les *Grandes Chroniques de France*) relatifs aux événements consignés par Esquerrier :

> Post haec beatus Perpetuus Turonicae civitatis episcopus, impletis triginta in episcopatu annis, in pace quievit. In cuius loco Volusianus, unus ex senatoribus, subrogatus est. Sed a Gothis suspectus habitus, espicopatus sui anno septimo in Hispaniis est quasi capitvus adductus, sed protinus vitam finivit. In cuius loco Virus succedens, septimus post beatum Martinum ordinatur espicopus[563].

L'*Historia* nous apprend que saint Volusien, un martyr du Ve siècle, est issu d'une famille sénatoriale. Peu de temps après la mort de l'évêque de Tours, Perpète, Volusien est désigné pour prendre sa succession. Toutefois, ses prêches commencent à gêner le pouvoir wisigoth. Volusien est alors capturé et, durant l'invasion franque menée par Clovis Ier et visant à s'emparer des territoires du Midi, il est décapité par des guerriers wisigoths près de Toulouse. Son épiscopat aura duré un peu plus de sept ans.

Ce passage doit être complété de deux autres, relatifs à Alaric II, qui apportent des informations complémentaires apparaissant également sous la plume du chroniqueur fuxéen :

> Cumque inter duas has actes populos pupulis urbis ab utroque exercitu crederetur, Godegiselus ad eclesiam hereticorum confugit, ibique cum episcopo Arriano interfectus est. Denique Franci, qui apud Godegiselo erant, in unam se turrem congregant. Gundobadus autem iussit, ne unus quidem

[563] GREGORII TURONENSIS, *Historia Francorum*, *op. cit.*, t. II, p 58, § 26.

ex ipsis aliquid noceretur ; sed adpraehensos eos Tholosae in exilium ad Alaricum regem transmisit, interfectis senatoribus Burgundionibus[564].

Interea Chlodovechus rex cum Alarico regi Gothorum in campo Vogladensi decimo ab urbe Pectava miliario convenit, et confligentibus his eminus, resistunt comminus illi. Cumque secundum consuitudinem Gothi terga vertissent, ipse rex Chlodovechus victuriam, Domino adiuvante, obtenuit[565].

Le premier passage atteste de l'association entre le roi Alaric II, l'arianisme et la ville de Toulouse ; le second fait mention de la mort d'Alaric II sous les coups de Clovis Ier, ainsi que de la fuite de ses armées.

À la comparaison de ces différents extraits, deux observations se font jour : d'une part, Arnaud Esquerrier ne procède pas à une traduction rigoureuse du latin vers l'occitan ; il propose plutôt un résumé, visant à atteindre son objectif de la manière la plus efficace possible : placer, dès les origines, les territoires de Foix sous les auspices des plus hautes autorités, saint Volusien et les rois de France. Les citations littérales, bien qu'existantes, restent limitées, comme lorsqu'il s'agit de préciser la durée de l'épiscopat de saint Volusien : « Sedit autem annos septem, menses duos » devient « Et seguec 7 ans et dos mezes » (2.4). D'autre part, Arnaud Esquerrier n'hésite pas à se détacher de sa source lorsqu'il s'agit de rapporter les circonstances du martyre de saint Volusien et les miracles qui eurent lieu sur sa dépouille. Sur ce point, il est possible qu'étant lui-même originaire de Foix[566], il ait décidé de compléter le récit par la convocation d'une forme de patrimoine oral populaire dont il avait connaissance, mais les adjonctions qu'il opère peuvent aussi s'expliquer en regard des enjeux du texte.

Tout d'abord, alors que Grégoire de Tours se contentait de dire que Volusien était issu d'une famille sénatoriale, Arnaud Esquerrier précise qu'il était originaire de Rome et « del linatge dels Orcis » (2.3). La filiation du protecteur de Foix avec une famille sénatoriale est caractéristique de l'écriture commémorative du Haut Moyen âge : non seulement dans l'hagiographie qui, comme l'explique Olivier Bruand, est souvent « très soucieu[se] de répercuter les hiérarchies sociales de son époque, ainsi que les préséances qu'elles imposent »[567], mais aussi dans les généalogies royales. Ainsi, Léopold Génicot signale que la première généalogie carolingienne « donne pour ancêtre à

564 *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. I, p 63, § 24.
565 *Id.*, t. I, p 67, § 27.
566 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. III.
567 BRUAND Olivier, « Entre temps mérovingiens et post carolingiens : l'hagiographe avocat, défense des temporels et protection des réseaux de pouvoirs », in *Des saints et des rois. L'hagiographie au service de l'histoire,* textes réunis par Françoise Laurent, Laurence Mathey-Maille et Michelle Szkilnik, Paris, Honoré Champion, 2014, (pp. 61-79), p. 64 ; voir également : POULIN Jean-Claude, *L'idéal de sainteté*, *op. cit*, p. 127.

ceux-ci un sénateur romain qui épousa une princesse mérovingienne »[568] dans le but de prouver que la lignée est dépourvue de « noblesse barbare »[569]. Qu'Esquerrier accentue le trait en ajoutant une précision quant au nom de cette famille tendrait donc à confirmer l'influence qu'a pu exercer sur lui les modèles d'écriture historique des premiers siècles du Moyen Âge dans la représentation du lignage en tant que groupe répondant à des modalités précises[570].

Ensuite, Esquerrier situe le lieu du martyre de façon beaucoup plus précise, ce qui constitue un nouvel emprunt au genre des *gesta episcoporum*[571] : « Et entre Pamias et Varilhas, ab loc de *Corogna* appellat Villepeyrouze, lo descapiten » (3.4) ; cette disposition permet à la fois d'ancrer le souvenir de saint Volusien dans le sol ariégeois et de faire des « freysse touts verts […] que encaro se mostro al meteys loc » (3.4) des preuves archéologiques du martyre[572]. Arnaud Esquerrier a également soin de décrire plusieurs miracles relatifs à Volusien, de façon que Foix apparaisse comme le lieu choisi par Dieu pour bénéficier du prestige de sa sainteté. Au-delà de l'apparition de « l'angel trametut per Diu » (3.4) à deux moniales dont on précise qu'elles se trouvaient « à la gleisa de S[an]t-Jean-de-Verges » (3.4) – dans les terres du comté –, il convient de relever la scène où le corps de Volusien est chargé sur une charrette tirée par deux bœufs qui « lo porten à la gleisa de Foix miraculouzamen » (3.4). L'auteur va même plus loin en rapportant que :

> 3.4 : las roquos se partin, las rodos de la carretta s'en intravan par la roqua et los peds des boeux, cum claramen se mostra dejux Foix, en lo gran camy en las roques del Pas de las Latras.

Ce passage vise à prouver que Dieu guide les bœufs en direction de Foix, allant jusqu'à favoriser leur passage en écartant les obstacles de pierre et d'eau (anecdote qui donne par ailleurs l'occasion à l'auteur d'insérer une nouvelle preuve archéologique en mentionnant le Pas des Ladres). Comme l'explique Olivier Bruand à propos de la *Vita Fursei* rédigée par Bède le Vénérable dans le premier quart du VIIIe siècle :

> L'hagiographe pousse même la dramatisation en mettant en scène un miracle où ce sont les deux bœufs chargés de convoyer le corps du défunt qui finissent par marquer le lieu de la sépulture en s'immobilisant et tranchant ainsi en faveur de Péronne[573].

[568] GÉNICOT Léopold, *Les généalogies*, Turnhout, Brepols, 1975, p. 38.
[569] *Id.*, p. 41.
[570] *Ibid.*
[571] SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, pp. 18-19.
[572] Voir : « Structure des *Chroniques romanes* ».
[573] BRUAND Olivier, « Entre temps mérovingiens et post carolingiens », *op. cit.*, pp. 73-74.

Arnaud Esquerrier relève d'autant plus le prestige de Foix comme ville choisie par Dieu en mentionnant la querelle qui eut lieu avec les villageois de Pamiers, jaloux de ne pas avoir été désignés pour recevoir les reliques du corps saint : « aguec contradiction ab los de Pamias » (p. 4.3).

L'enjeu est effectivement de taille : « détenir de prestigieuses reliques permet de prendre place parmi les sanctuaires majeurs et les souverains […] y sont tout à fait favorables, car les Églises sont à leurs yeux des organes qui participent du pouvoir »[574]. En ce sens, le pouvoir thaumaturgique attribué aux reliques du saint augmente le prestige de l'église de Montgauzy et de l'ensemble du comté de Foix, puisqu'on « attend des qualités du saint qu'elles entraînent des effets salutaires pour le royaume »[575] :

> 15.26 : Et apres, en l'an mil CXI, en la quarta feria de genier, fec translatar lo corps de sainct Volzia qui repausavo prop del castel de Foix, on foren Mossen Amiel, avesque de T[o]lo[sa], Mossen Ramond, avesque de Barbasza, Mossen Roger, comte de Foix, et trops autres del pays, clercs et capellas et infinidas gens de longuas terras et proensas, et ab grand gauch et ab grand glorio. Et per la gracia et espiracio de Diu, agut coseilh, apres porten las reliquas ab gran gloria a la gleisa de Montgausy, ont fec infinitas miracles.

La *memoria* entretenue par les fréquentes mentions du nom saint dans le texte – notamment lors des donations des comtes de Foix à l'institution – participe ainsi à fédérer la collectivité fuxéenne autour de son seigneur. Comme l'explique Madeleine Le Merrer : « Le martyr, ou le confesseur, est à la fois héros et saint, il est le fer de lance de la collectivité, soit qu'il accomplisse un exploit militaire, soit qu'il fonde la cité »[576].

La vie de saint Volusien telle que racontée par Arnaud Esquerrier n'a toutefois pas pour seul but de rehausser le prestige de la ville. L'idéal de sainteté ne pouvant se maintenir que s'il répond à un besoin de la communauté qui le porte et le commémore[577], le nom de saint Volusien participe aussi à placer la lignée des comtes de Foix sous une autorité dont on rappelle sans cesse « la sainteté des origines »[578]. Entremêler les racines de la lignée au martyre du protecteur de la ville est donc aussi un moyen de placer les comtes sous la protection d'un modèle sanctifié, d'autant plus prestigieux qu'il fut évêque d'« une cité-phare dans la Gaule sur le plan de la foi chrétienne »[579] :

---

574 *Id.*, p. 76.
575 GAUCHER-RÉMOND Élisabeth, « Louis IX au regard de Joinville : un saint, un monarque, un ami », in *Des saints et des rois. L'hagiographie au service de l'histoire,* textes réunis par Françoise Laurent, Laurence Mathey-Maille et Michelle Szkilnik, Paris, Honoré Champion, 2014, (pp. 209-221), p. 216 ; voir également : POULIN Jean-Claude, *L'idéal de sainteté*, *op. cit.*, p. 112.
576 LE MERRER Madeleine, « La célébration d'Arles lou Blanc », *op. cit.*, p. 140.
577 POULIN Jean-Claude, *L'idéal de sainteté*, *op. cit.*, p. 126.
578 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, p. 18 ; SOT Michel, « Organisation de l'espace », *op. cit.*, p. 40.
579 SCHMIDT Joël, *Grégoire de Tours, historien des Francs*, Monaco, Éditions du Rocher, 1998, p. 162.

> 1.2 : Et per so que ez rasou que de las cauzas premieras et santificats, en lo presen libre, sian metudas per eternal memoria, ez a saber cum lo glorios martyr Monseignor s[an]t Volzia ez vengut en la ville de Foix. Loqual glorios s[an]t ez patro de la gleisa et villa de Foix que ez cap et tiltre principal de la seignorio de Monseignor lo comte de Foix, de aquels que sa en rier son estatz et des presens et *de los* que en lo temps ad venir succedaran.

On sait en effet l'importance que les comtes de Foix accordent à la sacralisation de leur dynastie : ils veillent à enterrer leurs ancêtres à l'abbaye de Boulbonne pour en faire une sorte de « Saint-Denis » de Foix, selon l'expression de Guillaume Leseur[580]. Par ailleurs, les *Chroniques romanes* peuvent – à l'image des chroniques universelles remontant à la création du Monde – faire l'objet d'une interprétation supra-historique[581] visant à expliquer l'enchaînement des événements en fonction de l'origine céleste de la lignée. En ce sens, la capacité des comtes à s'élever dans les plus hautes sphères de la société féodale ne constitue-t-elle pas la preuve d'une protection supérieure – sinon divine, du moins sanctifiée ?

Enfin, précisons qu'Arnaud Esquerrier ne fait pas un usage excessif de la mention du saint protecteur. Ainsi, il renonce à reprendre l'anecdote de Michel de Bernis qui, sous l'influence d'Honoré Bovet, racontait l'apparition de saint Volusien à Fébus, annonçant sa victoire prochaine au combat[582]. Cette réminiscence du merveilleux chrétien était sans doute inappropriée, car à la fois dépréciée par le genre des *gesta episcoporum*[583] et par l'historiographie de la fin du Moyen Âge ; si cette anecdote avait encore une chance d'augmenter le prestige de la lignée comtale au XVe siècle, elle devait paraître trop mince face à la nécessité de garantir la vraisemblance historique du récit.

5. *GESTA KAROLI AD CARCASSONAM ET NARBONAM* DE GUILLAUME DE PADOUE (XIIIE SIÈCLE)

La présentation des *Gesta Karoli* et du *Roman de Filomena* qui en constitue la traduction ayant été réalisée dans le chapitre « Historiographie médiévale en langue d'oc », nous n'y revenons pas. Pour l'heure, il s'agit surtout de voir quels sont les liens qui unissent cette veine d'écriture abbatiale aux *Chroniques romanes* d'Arnaud Esquerrier.

---

580 GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, t. I, p. 271 ; voir également : ARMENGAUD Roger, *Boulbonne. Le Saint-Denis des comtes de Foix*, Mazères, Association pour le développement du tourisme de Mazères, 1993.
581 COURROUX Pierre, *L'écriture de l'histoire dans les chroniques françaises (XIIe-XVe siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2016, pp. 115.
582 BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, pp. 392 & 401.
583 SOT Michel, *Gesta episcoporum*, *op. cit.*, pp. 18-19.

Tous les spécialistes des *Gesta* s'accordant à souligner la grande fidélité du texte d'oc à son modèle latin[584], il est difficile de déterminer quelle était la langue du modèle employé par Esquerrier, d'autant plus que les épisodes transmis par les *Chroniques romanes* ont fait l'objet de nombreux abrègements et d'une reformulation générale, ce qui rend délicate toute forme de comparaison directe. Contentons-nous de signaler les passages des *Gesta* et du *Roman* relatifs aux mentions faites dans les *Chroniques romanes*. D'un côté, l'épisode mettant en scène l'attribution par Charlemagne à Aymeri de la cité de Narbonne et ses alentours :

> *Gesta Karoli* : Postea sedens in palatio in sede regali ceptrum eciam tenens circumdatus infinita multitudine virorum nobilium Aymericum de Narbona fecit coram se venire dicens se : « Aymerice, terciam partem civitatis dedi archiepiscopo, aliam terciam Iudeis ; reliqua pars erit vestra. Et quia dedi alias duas partes, dicatis mihi, si placet vobis necne ». At ille respondit : « Non debuissetis a me talia querere ; nam scitis et scire debetis, quod, si mille civitates haberem, iet me et illas possetis dare, quoniam nullo tempore vite mee ero vobis inobediens, sed semper vestram voluntatem, prout cicius potero, adimplebo ». Et imperator respondit : « Sicut vir nobilis respondisti et ideo statim meritum recipies, nam pro una parcium do tibi Biterrensem civitatem, pro reliqua Agatensem et portum maris. Preterea dono tibi Magalonam, Uticensem, Nemausensem, Aralatensem, Avinionensem, Auratinensem, Vinionensem. Valencia est avunculi tui, quare non possum eam dare tibi, et Viana similiter ; dono tibi adhuc Leudunum super fluvium Rodani, Rutinensem, Lodovensem, Caturcum, Tholosam, Albium, Carcassonam, Reddensem, Helnam, Impuriam, Caucoliberium, Girondam, Barchinoniam, Terragonam, et ita habebis XXIII regna Sarracenorum. Et per Narbonam eritis dux, per Tholosam comes, per civitates marchio, et de acquistis statim dominium recipiatis. Eas, que non sunt acquisite, habebimus, quando Deo placuerit, et cum istis poteritis esse probus dare et expendere. Et donum istarum civitatum coram istis omnibus vobis confirmo et trado vobis regalem cirothecam in signum et stabilitatem possessionis perfecte ». Et Aymericus gratias agens flexis genibus recepit donum et cirothecam […][585].

> *Filomena* : E Karles verayament cap de ueit dias que fo presa la ciutat tenc gran cort a general e partit la ciutat. E fe aqui arcevesque, so es a ssaber Thomas de Normandia, et sotzmes li detz avesques e donec li la terssa part de la ciutat. E bastic glieysa de madona Sancta Maria e donec li possetios tropas. Don(ec) atressi al(s) Jusieus l'autra tersa part, car els la li avian renduda. E donec lor rey a tota lor voluntat. Pueis assec se als palaitz e tenc en sa ma una vergua reyal et ac entorn si gran

[584] Pour rappel: *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, lateinischer Text und provenzalische Uebersetzung mit Einleitung, F. Ed. Schneegans, Halle, Niemeyer, 1898 ; COULET Jules, « F. Ed. Schneegans. - *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Lateinischer Text und provenzalische Uebersetzung mit Einleitung. Halle, Niemeyer, 1898 ; (Romanische Bibliothek, n° 15) », *Annales du Midi*, 12/46 (1900), pp. 221-229 ; FÉDIÉ Louis, « *Philomena.* Chronique historique du temps de Charlemagne », *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 6, 1890, pp. 17-138 ; SIMONNET Émile, « Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse », *op. cit.*

[585] *Gesta Karoli*, Christian Heitzmann, *op. cit.*, pp. 70-71.

montessa de baros onratz e de nobles. Et apelec N'Aymeric de Narbona e fe ·l se venir denant si e disx li : « N'Aymeric, la terssa part de la ciutat ei donada a l'arcevesque et l'autra al sals Jusieus : l'autre sera vostra. E car ei donadas las doas partz, diguatz me si ·us platz o no.» Et elh respondec li : « Senher, dis el, no ·m devetz a mi demandar aitals causas, car vos sabetz e devetz o faire, car nulh temps no serei dezobediens en re, mays tostemps farey et adomplirey vostra voluntat ». Et l'emperayre disx li : « Ayssi come noble baron avestz respost e per amor d'aisso recebetz ne ades guasardo : per la una de las partz davant ditas vos dona Bezeres ciutat per l'autra Acde e ·l port de la mar. Encara vos doni mais Magualona, Usest, Nemze, Artle, Avinho, Aurenca, Vivaretz ; Valentia es de vostre oncle, per que no la-us puesc dona e Viana. E doni vos may Leon qu'es sobre ·l fluvi de Roser, Rodes, Lodeva, Caortz, Tholoza, Albi, Carcassona, Regnas, Heuna, Empurias, Cogliure, Girona, Barssalona, Terragona et aissi auretz vint e tres regnes de Sarrasis. E per Narbona seretz dux, per Tholosa comtes e per las autras ciutatz marques; e de celas que so conqueridas recebetz ades la senhoria et aquelas que no son conqueridas auretz las can a Dieus plasera. Et amb auqestas poyretz esser pros et prodetz dar e despendre. E ·l don d'aquestas ciutatz vos confermi vesentre de totz aquestz e liuram a vos lo rial gant per senhalh e per fermetat de possetio». Et N'Aymeric fec li gratias de ginholos e receup lo do[586].

Chroniques romanes (7-8.18) : Lo rey Carles Magnes, de sa bonna plasenca, ly donec la terso part de Narbonna. L'autro terso part, donec a Mons[eignor] Thomas, un dels armitats de Lagrassa, que foc lo premier archevesque de Narbonna; et ly donec dex avesques suffragans. Et l'autro terso part, donec al rey de les Juzieus que eran en la ciutat de Narbonna, loqual era del linatge de David et per causo que les Juzieus ly fen gazanhar la ciutat. Demandec que d'aquy avant on appelles aquest seignor Mons[eignor] Aymeric de Narbonna. Et puis, en outre, ly donec Bezes, Agatins et lo port de la mar, Magalona, Uses et Nemes, Arles, Avigno, Auratz – Viana era de son oncle – Valencia, Lacdoves, Castres, Tolosa, Albeges, Carcassonna, Razes, Enna, Empura, Cocolibourno, Gerona, Barsalona et Tarragona: «Et ainsy auras vingt quatre realmes de Sarazis. Per Narbonna, dissit Carles Magnes a Aymeric de Narbonna, seras duc et per Tolosa, seras comte et per las autres ciutats, seras marques.» De lesqualas causas Mons[eignor] Aymeric redec gracias de genols en terra a Carles Magnes.

De l'autre, l'épisode relatif à la participation des Béarnais à la guerre contre le roi Borrel, aux côtés des armées de Charlemagne :

Gesta Karoli : Karolus autem post aliquot dies ivit apud Carcassonam et episcopus eum honorifice cum maxima sollempnitate suscepit. Et in sequenti die Falco de Montesclario venit cum mille militibus et CCC archibalistariis, de adventu cuius Karolus gavisus fuit quam plurimum, querens ab

[586]*Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse*, édition d'Émile Simonnet, thèse menée sous la direction de Suzanne Thiolier, Paris, Sorbonne, 1987, p. 52.

eo, qualiter ses habebat domina Oriunda. Et ipse respondens, quod valde bene et quod multum erat bona domina et legalis, postea narravit ei, quod totus mundus veniebat et **quod pater non excusabat filium nec filius patrem**, sed omnes unanimiter ylares veniebant. Et Karolus narravit ei, qualiter Rotolandus fecerat et mortem Almassoris Cordube et quod in brevi dominus Cordube efficeretur divina miseratione inspirante ; et multa ei promisit. Et Falco cum suis extra villam in suismet tentoriis hospitaverunt. Sequenti die venerunt Vascones et tam equites quam pedites fuerunt LX milia muniti. Et Karolus audito quod veniebant, obviavit illis et eos videns gaudio magno facies eius resplenduit rubore quam plurimo colorata[587].

Filomena : E no triguec gaire de dias que apres aisso Karles anec a Carcassona e l'avesque receup lo am gran solepnitat et am gaug. E l'endema maiti Falcon de Montesclayre ven am mil cavaiers et am tres cens arquiers. E Karles donec s'en gran gaug can lo vi e demandec li de la dona Orianda sa molher co ·s capdelava. Et elh dis li que mot be e que era bona dona e lials, pueis comtec li que tot le mon venia e que **·l payre no excusava ·l filh ni ·l filh le payre**, mais que totz venian alegrament. E Karles comtec li de Rotlan en cal guisa avia fayt e de la mort de l'almassor de Cordoa e disx li qu'elh li donaria e li faria gran be. E Falco fora de la vila am sos companhos en sas tendas alberguec. E l'endema vengron les Guascos e foron entre a cavalh et a pe septanta milia e Karles, can ausic que venian, isxic lor <defora>. E can los vic, de gran gaug que n'ac la cara li.n tornec colorada[588].

Chroniques romanes (29-30.33) : Et se liec en las estorias de Carles Magnes que los Bearnes lo secoren al seti de Narbonna contre lo rey Matran de Narbonna et contre lo rey Borreilh, sun cunhat, ab los Gascos , que entre tots foren septanto mil combatans, en tal partit que **lo payre no excusavo lo fil, ny lo fil lo payre**.

Dans cet extrait, une expression, qui se maintient telle quelle des *Gesta Karoli* aux *Chroniques romanes*, mérite que l'on s'y arrête : *quod pater non excusabat filium nec filius patrem*, signifie littéralement : « de telle sorte que le père n'excusait pas le fils, ni le fils le père ». Du point de vue de la forme, l'établissement d'un rapport de réciprocité entre la figure du père et du fils rappelle l'Évangile selon saint Matthieu (11 : 25-27) : *Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. Et nemo novit Filium, nisi Pater* (« Personne ne connaît le Fils, sinon le Père, et personne ne connaît le Père, sinon le Fils »), mais on en trouve aussi des attestations dans les littératures romanes : par exemple, dans la scène de confrontation entre Arthur et Mordred de *La Mort du roi Arthur*, nous lisons : « Einsi ocist le per le fil et le fil navra le père a mort »[589]. Du point de vue du sens, le lien de conséquence qui s'établit entre la proposition subordonnée et la principale semble avant tout porter sur le nombre (*septanto*

[587] *Gesta Karoli,* Christian Heitzmann, *op. cit*., p. 70, §§ 5-15.
[588] *Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse*, *op. cit*., p. 55.
[589] *La Mort du roi Arthur*, édition bilingue, publication, traduction, présentation et notes par Émanuèle Baugmartner et Marie-Thérèse de Medeiros, Paris, Honoré Champion, 2007, P. 438, § 232.

mil combatans), ce qui nous laisse penser que l'expression est d'abord employée pour illustrer la participation unanime de tous les combattants, aucun n'ayant dû justifier son désistement. De ce point de vue, nous n'excluons pas une influence du *Codex Iuris Civilis*, qui exerça aussi une action sur les actes de la pratique provençale[590]. En effet, les *Institutes* et le *Digeste* de l'empereur Justinien contiennent tous deux des séries d'articles consacrés aux obligations des fils envers leurs pères, et inversement, quant au service envers la république et aux « excuses auxquelles on peut prétendre pour être exempt de les remplir »[591]. Sur cette base, il serait possible d'envisager une traduction du type : « de telle sorte qu'aucun père ne demanda à être dispensé de combattre, ou à être remplacé par son fils, ni aucun fils par son père », manière de souligner, évidemment, l'enthousiasme des guerriers à se battre. La transmission de cette expression au travers de textes qui couvrent deux siècles tend donc à résumer, à elle seule, la pérennité de l'alliance entre sources religieuses et juridiques dans la culture méridionale.

Quelle est la valeur et la fonction qu'Arnaud Esquerrier attribue aux épisodes qu'il emprunte aux *Gesta Karoli* ? Christian Heitzmann confirme que les *Gesta Karoli* furent considérés comme un récit authentique jusqu'au XVIIe siècle :

> In zentralen Punkten spiegeln sie das historische Geschehen um die Gründung des Klosters wider, wie es sich den Betrachtern zur Zeit der Abfassung dieses Texts im 13. Jahrhundert darstellen mochte, und bis in 17. Jahrhundert galten die Gesta als glaubwürdige historische. Quelle für die Frühgeschichte des Klosters[592].

Néanmoins, l'auteur entretient un rapport critique au texte source : d'un côté, en plus des passages qu'il emprunte à Honoré Bovet, l'épisode relatif à la prise de Narbonne est le seul moment où l'auteur introduit un discours direct, ce qui aurait tendance à confirmer que celui-ci réservait le même traitement distant aux *Gesta Karoli* qu'à l'épître dédicatoire à Fébus ; comme le signale Alberto Varvavo à propos des *Chroniques* de Froissart, « la forte accentuation du récit, par l'emploi de la première personne dans les dialogues, sert à justifier implicitement l'affirmation que le chroniqueur n'était pas présent »[593] et qu'en conséquence, il n'assume plus le rôle de médiateur entre sa source et son public. De l'autre, au sein des *Chroniques romanes*, Arnaud Esquerrier emploie toujours le terme « estorias de Carles Magnes » pour parler des *Gesta Karoli*. Or le terme *estorie* renvoie à des

[590] Voir à ce propos : CARLIN Marie-Louise, *La pénétration du droit romain dans les actes de la pratique provençale*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1967 ; FOVIAUX Jacques, *De l'empire romain à la féodalité*, Paris, Economica, 1986 ; TONDI Andrea, *op. cit.*, p. 19.
[591] *Les cinquante livres du digeste ou des pandectes de l'empereur Justinien*, traduit en français par Henri Hulot, Aalen, Scientia, 1979, 7.551 ; *Les institutes de l'Empereur Justinien*, traduit en français par Henri Hulot, Aalen, Scientia, 1979, 1.25.44.
[592] *Gesta Karoli Magni*, Christian Heitzmann, *op. cit.*, p. XXX.
[593] VARVARO Alberto, *La tragédie de l'Histoire : la dernière œuvre de Jean Froissart*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 41.

œuvres qui assument leur prise de distance avec le fait historique, ce qui passe par « la priorité donnée au récit et au style plutôt qu'aux dates »[594] et par « les remarques faites par l'auteur sur les faits et les personnages, ce qui rend l'idéologie véhiculée par le texte plus patente »[595]. Conscient d'une « tension perpétuelle entre vérité historique […] et ordre trans-historique »[596], Arnaud Esquerrier se sent donc autorisé à procéder à certains aménagements, non pas dans le but de « déformer une hypothétique vérité passée »[597], mais pour « rétablir une évidence que les aléas de l'histoire ont partiellement altérée »[598]. Voyons la manière dont il procède.

D'une part, au-delà de la vue d'ensemble des armées de Charlemagne qui est délaissée au profit d'une focale resserrée sur les Gascons, l'auteur cherche à faire d'Aymeri de Narbonne le véritable héros de la légende ; dans la version des *Gesta Karoli Magni* et dans la traduction occitane qui en dérive, « Aimeri ne fait que désarçonner [Borrel] »[599], l'honneur de tuer l'ennemi juré revenant à Roland :

> *Filomena* : E Rotlan pregueg Borrelh e l'autre que ·s bateiesson e non o volgron far. Et adoncx Borrelh e Rotlan vengron la us vais l'autre, mais Rotlan no ·s volc pausar lo ferr de la lanssa denant si e feriron se amdos tan fort que Borrelh trenquec la lanssa e Rotlan feric Borrelh e gitec lo en terra del cavalh. Et Borrelh levec se de terra e trais la spasa e donec tal colp al cavalh de Rotlan que ·l cap li tolc en un colp. Pueys foron amdos en terra et encara mays Borrelh cuiec [*sic*] a Rotlan tolre ·l pe am la spasa. E Rotlan sautec areyre dos stadis e la spasa de Borrelh (i)ntrec per terra la maitat. E Rotlan fe s'en vais [*sic*] elh e preguec lo que ·s bateies et elh disx li que pauc li agra valgut son babtisme si l'agues acosseguit de pla. Et autra veguada feric lo tant fort que la maitat del celcle [*sic*] de l'elme e la maitat del scut li partic entro a terra. E Rotlan c'aisso vi e que no ·l volia tocar, mais que ·l fera bateiar [*sic*] si pogues e non podia, donec li tal colp am Durendarda que ·l muscle e la spalla li partic del cors de Borrelh, pueis tolc li ·l cap.

Au contraire, dans la version d'Arnaud Esquerrier, Borrel est tué par Aymeri de Narbonne, qui prend ainsi la place de Roland :

> 8.18 : Et apres Mons[eignor] Aymeric de Narbonna, ab l'espasa, aussiguec lo rey Borreilh, que era frayre de la regna Oriunda, molher del rey Matrandus, rey de Narbonna.

---

[594] BUTAUD Germain, « Pour un panorama des écrits », *op. cit.*, p. 142. ; GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique*, *op. cit.*, pp. 206-207.
[595] *Ibid.*
[596] CHASTANG Pierre, « Mémoire des moines », *op. cit.*, p. 189.
[597] *Ibid.*
[598] *Ibid.*
[599] *Les Narbonnais. Chanson de geste*, édition de Herman Suchier, 2 volumes, Paris, Librairie de Firmin Didot, 1898, pp. LXXVIII-LXXIX.

D'autre part, Esquerrier récrit le récit pour connecter la descendance d'Aymeri de Narbonne à la lignée des comtes de Foix : selon la geste d'*Aymeri de Narbonne* et *Les Narbonnais* (XIIIe siècle), Aymeri aurait eu sept fils[600], mais aucun d'eux ne porte le nom de Torson ou Roger. En prétendant qu'Aymeri n'a eu que deux fils – qui plus est, les fondateurs des lignées de Toulouse et de Foix – Arnaud Esquerrier fait donc coïncider la légende avec le propos souhaité : apparenter les deux lignages voisins par le sang, et les placer dans la descendance d'une instance prestigieuse.

Au vu de ces observations, nous serions encline à penser que l'auteur adopte un point de vue critique par rapport aux *Gesta Karoli* : la place qu'il leur réserve dans sa chronique témoigne du crédit qu'il leur accorde, tout en restant conscient des potentialités offertes par la malléabilité de leur discours. Pour emprunter sa formule à Carlo Ginzburg :

> […] la fabrication de faux dans les buts pieux ou moins pieux sont (à cette époque comme aujourd'hui) des opérations qu'il est possible d'accomplir avec la plus parfaite bonne foi, dans la conviction que l'on authentifie une vérité dont, malheureusement, les preuves manquent[601].

Cette disposition s'explique aisément, une source aussi ancienne présentant un double avantage. D'un côté, les *Gesta Karoli* permettent de reculer l'époque d'enracinement de la lignée des comtes de Foix dans le sol ariégeois, participant ainsi à la sacraliser, la mythifier. Comme l'explique Dominique Boutet :

> Si la chanson [de geste] a un caractère de mythe fondateur, c'est précisément parce qu'elle démontre ce lien indissoluble entre le profane et le sacré, parce qu'elle affirme que le politique […] est inséparable de la dimension métaphysique. Mais c'est aussi parce qu'elle sacralise un processus fondamental pour la communauté à qui elle est destinée, ce que J.-M. Paquette a appelé « la phase de territorialisation »[602].

De l'autre, la convocation des Gesta *Karoli* participe à légitimer le point de l'histoire comtale sans doute le plus sujet à controverses au XVe siècle : l'allégeance des comtes de Foix aux comtes de Toulouse lors de la croisade albigeoise, comprise à la fois comme une défense de l'hérésie et une résistance au roi de France. Plus loin dans sa chronique, Arnaud Esquerrier accorde effectivement un long développement à cet événement en ramenant l'attitude de Roger Bernard III dans les

---

[600] À ce propos, voir : *Les Narbonnais*, *op. cit.*, p. LXVI ; BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Aymeri de Narbonne*, *chanson de geste*, publié d'après les manuscrits de Londres et de Paris par Louis Demaison, Paris F. Dido Didot, 1887, p. XXII.
[601] GINZBURG Carlo, *Le sabbat des sorcières*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Gallimard, 1992 (1989), p. 65.
[602] BOUTET Dominique, « Vérité poétique, vérité politique : position des problèmes », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, (pp. 10-22), p. 19 ; voir également : PAQUETTE Jean-Marcel, « Définition du genre » in *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, Turnhout, Brepols, 1988, vol. A.VII-B.I, pp. 25 et suiv.

bornes du devoir féodal[603]. Toutefois, la réécriture des *Gesta* permet de renforcer cet argument en superposant au lien militaire un lien généalogique, les fondateurs des deux lignées étant frères et héritiers d'Aymeri de Narbonne.

Enfin, précisons les *Gesta Karoli* ne semblent pas seulement avoir inspiré Arnaud Esquerrier en tant qu'archive, mais aussi en tant que source de motifs narratifs. En effet, le mythe fondateur de l'abbaye de Lagrasse pourrait expliquer le long développement accordé par les *Chroniques romanes* à la construction du pont sur l'Ariège en 1454 :

> 63.45 : Et l'an mil quatre cens LIIII, lo second jorn de juli, foc comensat de bastir lo pont de Foix, fondat sur l'Ariega en lo pillar debes la villa, ab la processio solempnal. En laqual obra Monsseignor lo comte de Foix a donat et assignat per sa cotta et parcella de so que a lu apperte, quatre cens escuts assignats sus Arnaud Escarrier, son tresaurier del comtat de Foix. Et outra, per pus adiudar a lad[ita] obra, per cascun an, tant quand l'obro del pont a durat, sa part de l'adiuda de la villa de Foix y a donada. Et Mossen l'abbat, per sa part et parcella de lad[ita] obra, ez tengut et a promes de donnar et fornir tota la caux que aud[it] pont sera necessaria, entro sia accabat et complic. Et feyt lo portal dessus quatre pans, ab carta recebuda per Maistre Guilhem de Borderas. Et outra y deu donar septante escuts per sad[ita] parcilha. Et los cossols de la villa, en nom de touta la villa, deben fornir tot lo restant que y sera beson.

Dans le *Roman de Filomena* et dans les *Gesta Karoli*, un épisode similaire met en scène Charlemagne qui, après avoir décidé avec ses conseillers de la construction d'un monastère dans la vallée de Lagrasse, annonce également la construction d'un pont au-dessus de l'Orbieu[604]. Nous citons le texte occitan :

> *Filomena* : Aysso fayt, lo senhor papa e Karles e totz los autres nobles agron cosselh entre si e Karles disx : « En tal guisa ·s cove que aparelhem e garniam aquest monestier que ·ls Sarrasis no ·l puscan destruir, can nos no y sserem ». E l'arcevesque Turpi disx : « Senher, fort o disetz be ; faytz em per amor d'aysso far ayssi cinc tors fortz e valhatz de cada part ». E Thomas disx : « Senher, cloquier hi fatz far, car grains obs hi es. – Ver ditz, ditz be », so disx Turpi. E feron venir Robert, lo maestre de la obra, e mandero li que ·l cloquier feses et agues d'aut vint brassas, am vint fenestras per tal que las campanas puesca hom ausir miels – e doas autras fenestras paucas hi fe – e que fes bel pont en Orbio.

En ce sens, il n'est pas exclu qu'Arnaud Esquerrier ait opéré un transfert, qui vise à représenter Gaston IV, non seulement en modulateur de son environnement (il appose sur ses terres la trace

[603] Voir : Étude littéraire : « Enjeux du portrait biographique ».
[604] *Gesta Karoli*, Christian Heitzmann, *op. cit.*, p. LXXVIII.

de son règne comtal), mais aussi en dirigeant soucieux d'asseoir ses décisions sur la base d'un accord commun à toutes les parties, impliquant le clergé et les barons. En effet, seule la participation de nombreux conseillers avisés confère à une décision une validité obligatoire et inaltérable. En consultant le trésorier comtal, l'abbé de Foix, les consuls de la ville et le maître bâtisseur, Gaston IV se comporte comme Charlemagne : il n'agit pas en seigneur despotique mais incarne, au contraire, la vertu de la collégialité, chère à l'aristocratie méridionale[605]. Christian Heitzmann avait déjà souligné l'importance de cette dimension dans le récit de Lagrasse :

> Als sich die Versammlung am Pech Mary bereits eingefunden hat, bittet Karl den Erzbischof Turpin unter vier Augen (*traxit ad partem*) um Rat in der Frage, wohin sich das Heer wenden solle. Turpin lehnt es als ungehörig ab, allein einen Ratschlag zu erteilen (*non est congruum*…). Seiner Ansicht nach müssen alle anwesenden Vornehmen beteiligt werden; sie sollten deshalb zusammengerufen und um Rat gebeten werden. Diese auffällige Doppelung die Versammlung ist ja schon zusammengetreten - unterstreicht die Forderung, eine möglichst umfassende Anzahl von geistlichen und weltlichen Grossen an der anstehenden Entscheidung zu beteiligen. Turpin werden Worte in den Mund gelegt, die in gnomischer Weise zum Ausdruck bringen, worum es hier geht: *nam id, quod a pluribus et sapientibus approbatur, non debet postea revocari* – erst die Teilnahme zahlreicher verständiger Ratgeber verleiht einem Beschluss verbindliche und unabänderliche Gültigkeit.

6. LES *GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE* (À PARTIR DE 1274)

Les *Grandes chroniques de France*, prenant le relais des *Gesta gentis Francorum* de Saint-Denis (1114-1131), sont écrites à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle. Commandées par Louis IX, ou son fils Philippe III, les *Grandes Chroniques* racontent l'ensemble de l'histoire du royaume de France[606]. Elles ambitionnent, d'une part, de mettre en place une stratégie de légitimation de l'autorité royale[607], en établissant un lien de filiation entre les rois francs et les Troyens, en réaction à l'*Historia regum Britanniae* des rois d'Angleterre, rédigée par Geoffrey de Monmouth entre 1335 et 1138. D'autre part, de constituer une sorte de guide livresque, à valeur historique, politique et philosophique, à destination à la fois de l'héritier du trône de France et de l'ensemble de ses sujets :

> On a dit qu'elle [cette œuvre] était comme la Bible de la France : l'expression est très juste, car de même que dans les livres saints on voit se dérouler l'histoire du peuple hébreu depuis ses origines

[605] Voir : « Les enjeux du portrait biographique ».
[606] ANATOLE Christian, « La prose historique », *op. cit.*, p. 306.
[607] Sur la valeur d'autorité des *Grandes Chroniques de France* en matière de légitimation des rois de France, voir : ANDRIEU Éléonore, « Exercice de style : amplification de la forme et amplification de la matière dans deux 'chroniques' des rois de France (XIIIe siècle) », in *Poétique de la chronique. L'écriture des textes historiographiques au Moyen Âge (Péninsule Ibérique et France)*, édité par Amaia Arizaleta, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, pp. 153-192 ; BEAUNE Colette, « Les structures politiques comparées », *op. cit.*, p. 120.

> enveloppées de faits miraculeux attestant la protection que Dieu lui accorde, de même, dans les *Grandes Chroniques*, les origines de la monarchie française sont auréolées de récits légendaires et miraculeux qui étaient également, pour le Moyen Âge, le témoignage de la protection accordée par Dieu à la France[608].

En ce qui concerne la constitution du texte tel qu'on peut le lire aujourd'hui, elle repose sur un premier noyau narratif – allant des origines jusqu'au règne de Philippe Auguste inclus –, auquel s'ajoutent plusieurs « mises en intrigue » au fil des siècles[609], plusieurs « des continuations par règne »[610]. En effet, comme le signale Jules Viard :

> On n'a pas en elles [les *Grandes Chroniques de France*] une œuvre conçue d'un seul jet et composée par un seul auteur, mais une suite de travaux d'auteurs différents, écrits quelques fois à plus d'un siècle d'intervalle et donnant souvent pour une même période ou un même règne des versions différentes[611].

Nous ignorons quel état du texte Arnaud Esquerrier avait exactement entre les mains en 1456 ; son exemplaire devait toutefois inclure les événements relatifs au XIVe siècle, puisque l'auteur détaille les chefs d'accusation portés à l'encontre des Templiers (1307-1314), ainsi que le récit de la Peur des Lépreux (1321). La mention de la victoire de Charles VII en 1442 face aux Anglais (58.45) est malheureusement trop elliptique pour affirmer qu'Arnaud Esquerrier se soit inspiré des *Grandes Chroniques de France* (il aurait pu tout aussi bien en avoir entendu parler, d'autant plus que Gaston IV prit part aux combats).

Arnaud Esquerrier semble réserver deux types d'usage aux *Grandes Chroniques*. Lorsqu'il les nomme explicitement sous l'appellation « canonicas de Franco » (12.25, 29.33, 34.34), c'est parce qu'il a conscience d'aborder un point délicat de l'histoire du comté de Foix, pour lequel l'appui d'une autorité émanant de la chancellerie royale permettrait de parer toute forme de contestation. Nous en citons deux à titre d'exemple. Dans ce premier extrait, l'auteur rapporte les événements militaires ayant conduit une partie des armées de Charles Martel à se voir offrir les terres du Béarn en franc alleu :

---

608 *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. I, pp. XXXI-XXXII.

609 ANDRIEU Éléonore, « L'histoire des rois des Francs dans les *Grandes Chroniques de France* : des confirmations du mythe à l'aventure généalogique », », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2007, (pp. 23-46), p. 23.

610 *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la direction d'André Vauchez et avec la collaboration de Catherine Vincent, 2 volumes, Paris, Éditions du Cerf, 1997, t. II, p. 1364.

611 *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. I, p. VIII ; voir également : SPIEGEL Gabrielle M.*, The Chronicle Tradition of Saint-Denis: A Survey*, Brookline – Leiden, Classical Folio Edition, 1978 ; BRIX Antoine, « Aux origines des *Grandes Chroniques de France*. Nouveaux regards sur un succès littéraire », *Revue historique*, 694/2 (2002), pp. 3-39.

> 29.33 : En las canonicas de Franco se liec que l'an de nostre Seignor Diu *sept* cens quinse, Carles Martel, rey de Franco, payre del rey Pepi, en lo temps de Papa Gregori, fec gran guerra contra loz Sarrasis et <mescrestias> ab sos guerroyers et valedors en los pays de Guiayna et de Gascogna, et loz conquestec. Et per lo bon secors que feyt li avian, donec als guerroyaders los delmes. Et als qui eran de Berna en Alamanha donec la terra de Bearn ab los delmes qui encara tenen. Et per so que era terra deserentabla, los fec de franc aloy par la valentias que faytas avian contro los Sarrasis. Et per la natio don venian, foc impausat ad aquella terra per nom Bearn.

L'épisode, inventé de toute pièce par Arnaud Esquerrier, ne trouve aucune équivalence directe dans les *Grandes Chroniques de France* ; au mieux peut-on mentionner le chapitre XXVI du Livre II, relatif aux conquêtes de Charles Martel en Aquitaine[612]. L'anecdote présente malgré tout plusieurs avantages : elle vante le courage des aïeux des vicomtes de Béarn – attachés à la dynastie de Foix depuis 1270 –, les présente en défenseurs de la foi chrétienne aux côtés de Charles Martel, et permet de justifier le droit des comtes de Foix de conserver leur indépendance en terres béarnaises[613].

Dans le second extrait, la mention des *Grandes Chroniques de France* est relative au duel qui opposa, en 1293, les comtes de Foix et d'Armagnac :

> 34.34 : Et en l'an mil IICXCIII, lo comte d'Armanhac contra lo comte de Foix Roger Bernat, loqual avia appellat de *trahission* a Gisors, environ la Penthecosta, davant lo rey Phelip de Franco et los baros, foc constrait a combattre encontro lodit comte de Foix, en camp, sol et sol. Mas a las pregarias del comte Robert d'Artoys, la besoigna et lo discord, lo rey de assi sus lu prenguec et de la batailha que ja avian comensada et, lo comte d'Armanhac tombat de son caval, lo rey los fec retraire et el meteys los traguec del camp. Et lo dol del camp annullec, no entenden detraire lo dreyt de l'un ny de l'autre de la question que avian del heritage de Bearn, ainsy que plus a ple appar en las canonicas de Franco et per las lettras reals que son al castel de Foix sus aquesto matiero.

Ce passage est une traduction très proche des *Grandes Chroniques de France* :

> En l'an de grâce M CC IIII et XIII, le conte d'Arminac, contre le conte Raymont Bernart de Fois, lequela voit appellé de traïson à Gisors environ la Penthecoste, devant Phelippe le roy de France et les barons, fu contraint à combattre encontre ledit conte de Fois en champ seul à seul. Mais aus prieres du conte Robert d'Artois, la besoigne et le descort d'iceulz le roy de France prist sur lui, et de la bataille qu'il avoient ja commenciée les fist retraire[614].

---

612 *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. II, p. 223, § XXVI.
613 Cet argument continua d'être invoqué par les autorités béarnaises pour défendre leur indépendance y compris au-delà du Moyen Âge ; à ce propos, voir : TUCOO-CHALA Pierre, *La vicomte de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*, Bordeaux, Bière, 1961.
614 Passage correspondant : *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. VIII, pp. 150-152, § IX.

On note néanmoins qu'Arnaud Esquerrier a soin de préciser que le comte d'Armagnac « tombat de son caval », détail dégradant qui sonne, aux oreilles du lecteur, comme l'alerte d'une réécriture de l'histoire favorable au comte de Foix. Ce qui ne manque pas d'arriver dans les lignes suivantes. Le duel qui opposa Foix et Armagnac en 1293 est effectivement relatif à l'héritage de Béarn – accordé aux comtes de Foix et contesté par les comtes d'Armagnac (31.33) –, mais à aucun moment les *Grandes Chroniques de France* ne précisent l'opinion de Philippe IV à ce sujet (ce qui paraît logique, puisque la question relève plutôt, à l'époque, de la juridiction d'Édouard Ier d'Angleterre[615]). Certes, Arnaud Esquerrier ne dit pas explicitement le contraire, puisqu'il précise que le roi de France ne souhaitait pas prendre parti pour un comte ou l'autre. Toutefois, ayant pris soin de mentionner en amont que les comtes de Foix étaient dans leur bon droit et que la plainte avait été introduite par les Armagnac, il fait valoir l'abstention de Philippe IV pour un silence favorable à Roger Bernard : si le roi de France avait voulu contester la répartition de l'héritage du Béarn, il n'aurait pas manqué de le manifester. L'auteur tire donc parti du vieil adage « Qui ne dit mot consent ».

Lorsque l'auteur emploie les *Grandes Chroniques* sans les citer explicitement, c'est parce qu'il procède à un détour narratif par l'histoire de France, qui sert son propos mais qui n'entretient pas de rapport direct avec la généalogie des comtes de Foix. À titre d'exemple, nous citons trois extraits, qui semblent répondre aux mêmes enjeux. Tout d'abord, comme nous l'avons esquissé précédemment, les onze chefs d'accusation retenus à l'encontre des Templiers lors de leur procès entre 1307 et 1314 constituent, dans la notice consacrée à Gaston Fébus, un calque depuis le texte des *Grandes Chroniques*[616] :

> 47-49.41 : Et l'an mil CXXVIII, foc comensada aquella orde per un religios appellat Robert. Et debian viure a la reigle de sant Bernard et portavan l'abit blanc ab una croux rouja. Et eran constituats per deffendre la sancta Crestientat contra los infizels et eran appelats cavalhers del Temple et avian grandas rendas. Lo segond era: quand aquel nouvel templie abia vestits los draps de l'orde – l'abets – tantost era menat en una cambra obscura et *adecertes* aquel nouvel templie, per sa mala adventura, renegava Dieu et anava et passava per dessus la crox et a la doulce figuro de Diu escopia. Et lo ters era atal: et anavan tantost adorar una falso idolo, qu'era una vieilla pel d'homme mort, et enter a la cascun templier metia sa tres villa fe et crezence fermament. Et aquella pelh, als fossats dels oeils, abia carboucles que la luzian cum la clartat del cel. Et aquo era lor dieu soberan et en aquella se fisavan de bon cor. Et aquella pel avia la maytat barbo al visage et la maytat al cul, dont se era causa contraria. Et per certan, lo nouvel templier ly convenia fer homenatge cum a Dieu. Lo quart era:

[615] JOHANS Emmanuel, « Foix et Armagnac, de l'alliance au conflit (XIIIe-XIVe siècle) », in *1209-1309. Un siècle intense au pied des Pyrénées*, Actes du colloque tenu à Foix les 23, 24 et 25 octobre 2009 dans le cadre du 800e anniversaire de la Croisade contre les Albigeois, sous la direction de Claudine Pailhès, Ariège, Archives départementales de l'Ariège, 2010, pp. 61-82.
[616] Passage correspondant : *Les Grandes Chroniques de France*, *op. cit.*, t. VIII, pp. 273-276.

quant sant Loys foc pres per lo Sarrazis, se trasiren els una ciutat d'Oultramar, per lo grand mespres. Lo quint foc que lo poble crestia, que fos en aquel temps apropriat a las partidas d'Oultramar, els avian fayt talle convenanco et concordanco ab lo soldan de Babilonia qu'el loz aguerra tantost per lor fals engins et venduts los crestias. Le seize foc que del thesaur del rey que avian recebut et prestat ad aulcun que foc grand damnatge al rey et a tout lo realme. Lo septen foc que els recogneguen lo peccat de iretgia et, per la hypocrisia, lo ung ab l'autre habitavan carnalment de que era meravilla cum Dieu ac podia souffrir. Lo hoyte foc que, sy un templier en lor idolatria mores ben enfermat, alcunes fes els lo fazian ardre et de la polvera n ·en donian a manjar als nouvels templiers, et ainsy plus fermamen lor *crezensa* et idolatria entenian, del tout mespresan lo beray cos de Jesu Crist. Lo noue ez que un templier que agues entor la cinta o ligada una corda que estant en lor *mahommerie*, jamais (leur loy par lui) per morir no fora recognegut, tant avia aquy sa *fe*. Lo detze ez que encaro fazian despiets: *quar* un enfant nouvel nat engendrat de un nouvel templier en una piucella era ben al foc coeyt et rostit, et tota la greissa ostada estava sagrada, huncta lor idola. Lo onze ez que, en lor orde, no s'y devian batejar aulcun enfant ne lavar de las sanctas fonts tant cum els se podian abstenir, ne *sobre* fenno jazento sobrevenir, sino que de tot en tot de reculos s'en volgues eyssir – laqual causa ez horrible a recomptar. Et per aquestas et (autras) felonias, per lo sobiro avesque, papa Clemens et trops cardenals, archeveques et avesques foren condamnats et per lo bel rey Phelip de Franco.

Ensuite, la Peur des Lépreux (1321) apparaît dans la notice biographique consacrée à Gaston II. À nouveau, sa description est une traduction assez fidèle de sa source française ; par exemple, l'expression « tres manieras d'herbas – lasquals no se fau à nommar » (40.36) se retrouve dans le texte français sous la forme « trois manieres de herbes, lesquelles il ne sot nommer ou ne voult »[617] :

39-40.36 : Et foc fayt lo matrimoni l'an mil tres cens vingt quatre. Et en l'an mil tres cens vingt un, lo rey Philip fec en Languadoc et en Franco acremar touts los mesels. Losquals mesels avian tenguts quatre coseilhs en diverses pays, per so que avian confessat que en touts los ports, fontaynes et rivieras avian et volian empoisonnar, per tout los crestias aussir et enterrar de meselaria. Cum lo seignor de Partenans li enviec jus son sagel la confessio de un meseilh et cum li demandes lo seignor de Partenans la maniera de los pozos, lo mezel li dissec que fora de sang d'homme despessat et de tres manieras d'herbas – lasquals no se fau a nommar – et si y metian lo cos de J[es]u et de tout aquo se fazia polvera. Et se metya en saquets que on ligava en peyra et en autra causa pesan et la jetavan en l'aygue. Et lo saquet se rompia et se espandia lo bere. Et quant los mezels foren pres, confessen que los Jusieus lor ac avian feyt fer per drug et per promesses et tenguen quatre coseilhs en diverses pays, que no avia malautia al mon, *for que* de Anglaterra, que no fossan en la un cosseilh ou en l'autre. Et avian ja devesit loz realmes et las seignorias: quant los seignors fossan morts, que els ac aurian tout. Et ja que lo rey de Granada y tenia la ma et administrava los pozos et lor fornia

[617] Passage correspondant : *Id.*, t. VIII, pp. 358-359.

> grand pecunia. Et aussy ben loz mesels se banhavan en las fonts et per rivieras per enterrar las gens. Et per so foren acremas grand multitut de mesels et Juzieus. Et los que no eran colpables foren enclaus en las *meselarias* per aquy morir. Et los mesels et Juzieus commettian grand iretgie de mettre los cos de J[es]u C[hr]ist en polvera.

Enfin, Arnaud Esquerrier mentionne la première croisade des Pastoureaux, sévèrement réprimée par Blanche de Castille en 1251 ; cette fois, il donne la date exacte et se contente de résumer le passage correspondant dans les *Grandes Chroniques*[618] :

> 27.31 : Et apres se levec un poble que l'on appellavo loz Pastorels, so es en l'an mil IICLI, ab lo Capitani de Ongria. Et fazian *crezer* a las gens que volian anar al secors de la Terra Sancta et touts eran layros et murtriers. Et quand entravan en las villas et castels, levavan las espazas et pigassas que no era reis que no los dobtes. Et se entremetian de absolve de touts peccats et de far et deffar los matrimonis et trops altres mals. Et touts los pastors que se podian trobar anavan en lor compagno et, quand foren en grand nombre, fasian gran res de mals. Et la regina Blanquo, mayre del rey, mandec que touts fossan morts. Et aissi ac feren per tout lo realme de Franco, que degun non escapec, et comensen a Borges et a Orlenx et a Tolosa.

Nous reviendrons plus amplement dans le chapitre suivant sur la valeur à accorder à ces trois épisodes, mais précisons d'emblée qu'ils rapportent tous des affaires judiciaires ayant défrayé la chronique du temps, et ayant connu un retentissement dans le Midi : les populations méridionales – surtout en Aquitaine – se montrèrent favorables aux « éventuelles mesure anti-juives »[619] promulguées par les Pastoureaux, du moins dans un premier temps ; la Peur de Lépreux prit Pamiers pour épicentre[620] ; les Templiers disposaient de nombreux domaines dans le Midi, dont un à Nougarède (Ariège), à la suite d'une donation faite par Roger II de Foix au XIIe siècle[621]. Dans tous les cas, la mobilisation des *Grandes Chroniques de France* n'est pas surprenante dans un discours historiographique du XVe siècle, même occitan : indépendamment du fait que cette œuvre constitue un bon moyen, non seulement de s'abriter derrière une autorité reconnue, mais également de garantir l'insertion des comtes de Foix dans l'histoire et la chronologie générales[622], elle permet

---

618 Passage correspondant : *Id.*, t. VII, pp. 162-166.

619 GINZBURG Carlo, *Le sabbat*, *op. cit.*, p. 49.

620 *Id.*, p. 64 et suiv. ; voir également : DUVERNOY Jean, « Le Juif Baruch et les Pastoureaux » in *Inquisition à Pamiers. Interrogatoires de Jacques Fournier évêque de Pamiers (1318-1325)*, Toulouse, Privat, 1966, pp. 42-48.

621 HIGOUNET Charles, « Hospitaliers et Templiers : peuplement et exploitation rurale dans le sud-ouest de la France au Moyen Age », in *Les ordres militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XIIe-XVIIIe siècles)*, Sixièmes journées internationales d'histoire (21-23 septembre 1984), Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1986, pp. 61-78 ; voir également : CARRAZ Damien, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005 ; DELARUELLE Étienne, « Templiers et hospitaliers pendant la croisade des albigeois », *Cahiers de Fanjeux*, 4 (1969), pp. 315-334.

622 SOT Michel, *Gesta episocoporum*, *op. cit.*, *p.* 29.

aussi de faire la démonstration de la connaissance par l'auteur de l'histoire du royaume ce qui, selon Bernard Guenée, est à l'époque l'apanage des gens instruits et distingués[623]. En ce sens, les *Grandes Chroniques* servent de façon très efficace les enjeux de l'écriture des *Chroniques romanes*, que ce soit du point de vue d'Arnaud Esquerrier ou de Gaston IV.

7. LES *FORS ANCIENS DE BÉARN*

Les *Fors anciens de Béarn* – *fors* (< FORUM) étant entendu au sens de « franchises, coutumes, libertés »[624] – sont une compilation juridique « servant à la fois de coutumier, de code législatif et d'instrument officiel de la pratique »[625], dont aucune version antérieure au XVe siècle n'est conservée. Malgré les variations parfois déconcertantes de leur structure selon les témoins qui les transmettent, les *Fors* peuvent être divisés en deux parties : la première regroupe « les textes relatifs au droit coutumier en usage à l'époque »[626] ; la seconde juxtapose divers documents « qui servent de complément, de source, de commentaire ou constituent une application des usages en vigueur »[627]. Les liens qui unissent les *Chroniques romanes* d'Esquerrier aux *Fors de Béarn* sont à double sens : Esquerrier s'en inspire pour rédiger la notice biographique de Gaston VII de Moncade, mais il apporte aussi un complément d'information qui fut à son tour relayé par les États du Béarn.

Commençons par l'emprunt d'Esquerrier aux *Fors*. Dans la fiche consacrée à Gaston VII de Moncade, l'auteur emploie l'introduction historique des *Fors* pour retracer la fondation de la vicomté du Béarn.

> 29-30.33 : Et demoren sans seignor entro que anen sircar en Aulvergny un cavalier. Loqual aussiguen per so que no los tenia en lors fors et coustumas. Et apres anen sircar un cavalier en Begorra. Loqual no los volguet tenir en lors fors et coustumas. Et lo auciguen ab ung espiut sus lo pont de Auceranh. […] Et apres per so que no avian trobat seignor que los volguec tenir en los fos et coustumas, demoren sens degun seignor longtemps. Et apres, aguen coseilh entre lor que era razo que aguessan seignor, van tramettre de notables hommes que anessan en Catalonha requerir Mossen Guilhem, seignor de Moncada, que lor donnes un de sos fils per seignor. Et assy ac fen. Et lo seignor de Moncada lor dones lyestas de dos fils, que avio en un lieyt, que dormian, que causissan de aquel que lor plaguera. Et troben los endormis: la un tenia la ma uberta et l'autre la ma clausa. Et van elegir per seignor Gaston, que tenia la ma uberta. Et aquel s'en menen et lo noyrin a lor plaser et los tenguet en los fors et coustumas.

[623] GUENÉE Bernard, *Histoire et culture*, *op. cit*., p. 323.
[624] *Les fors anciens de Béarn*, édition et traduction de Paul Ourliac et Monique Gilles, Paris, CNRS, 1990, p. 6.
[625] *Id*., p. 5.
[626] *Ibid.*
[627] *Ibid.*

L'histoire de ces deux chevaliers, tués l'un après l'autre pour ne pas avoir respecté les us et coutumes du pays avant que les Béarnais ne choisissent comme chef l'un des fils d'un seigneur catalan, est présentée sous cette forme dans l'édition des *Fors anciens* réalisée par Paul Ourliac et Monique Giles :

> Aquestz son los fors de Bearn en los quoaus fe mention que antiquementz en Bearn no ave senhor. En aqueg temps las gens de Bearn audin laudar ung cavaler de Begorre et anan lo coelher et fen lo senhor de Bearn ung an, et en apres no-ls bolo tenir en fors ni costumes ; et la cort de Bearn se amassa a Pau lasbetz et requerin lo que-us tengos en fors et costumes ; eg no a volo far e lasbetz aucigon lo en la cort.
>
> *Deu cavaler d'Auberni* [*sic*]
>
> Item, apres los lauda hom un prodom cavaler en Aulberni et anan lo coelher et fen lo senhor dus antz. Et en apres se mustra trop orgulhos que no los volo tenir en fors ni costumes et labsetz la cort lo fe aucider au cap deu pont d'Ossaranh a un escuder loqual lo feri tal cop de l'espiut per davant que darrer li trego. Et aquest senhor ave nom Sentoc.
>
> *Deu senhor qui bengo de Catalonhe*
>
> Item, en apres audin laudar ung cavaler en Catalonhe, loquau ave agut de ssa molher dus infantz en une bentrade ; et las gens de Bearn agon conselh entre lor que tremetossen dus prodomis de la terre et que requerissen l'un dequetz filhs per senhor ; et quant fon la, anan beder los filhs, troban los adromitz, l'un maas barrades et l'autre la maas ubertes ; et bengon s'en ab lo qui ave las maas ubertes[628].

Selon Dominique Bidot-Germa, le préambule des *Fors de Béarn* constitue un ajout postérieur à la forme initiale, datant de la fin du Moyen Âge :

> L'ajout d'un préambule au For général, au tournant du XIVe et du XVe siècle, relève aussi de la reconstruction historique, outre qu'il contribua à la réactivation du pactisme. Les rédacteurs du texte n'hésitèrent pas alors à reprendre un récit plus ancien qui affirmait que le prince était choisi par le peuple, que son pouvoir n'était légitime que dans la limite où il respectait les Fors et que dans le passé, un chevalier auvergnat, puis un bigourdan, furent tués pour avoir manqué à ce respect[629].

Du point de vue des comtes de Foix, l'épisode a plutôt pour objectif de prouver que l'alliance entre Foix et Béarn se base sur un lien ancestral d'amitié et d'entraide. Cette façon de mobiliser les *Fors* dans les *Chroniques romanes* est en effet attendue : de façon similaire, François Bordes précise que la

[628] *Id.*, p. 140.
[629] BIDOT-GERMA Dominique, *Un notariat médiéval : droit, pouvoirs et société en Béarn*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, pp. 355-356.

chronique du *Thalamus* s'enrichit à partir de 1340-1350 de différents éléments tirés des Statuts de la ville de Montpellier[630].

Dans l'autre sens, l'épisode contenu dans les *Chroniques romanes* où Charles Martel céda les terres du Béarn en franc alleu à des chevaliers germaniques – les Bernois –, qui donnèrent leur nom aux domaines (29.33), a aussi exercé une influence sur les *Fors de Béarn*. En effet, Arnaud Esquerrier semble s'être fondé sur une démonstration étymologique consistant à rapprocher Berne et Béarn. Ce genre de procédé n'est guère surprenant : d'un côté, parce qu'il est devenu monnaie courante depuis les *Étymologies* d'Isidore de Séville, l'une des sources principales des historiographes médiévaux[631] ; de l'autre, parce que les *Pastourelles* de Jean Froissart attestent que déjà au XIVe siècle, *Béarn* pouvait se dire *Berne* :

> Et encores trop plus avant,
> Je leur oy nommer Bavière,
> Flandres, Lussembourc et Braibant,
> Bourgogne, Haynau et Dompiere,
> Savoie, Sanssoirre et Rivière,
> Boulongne, Genève et Damas,
> Champagne, Artois, Cypre et Baudas,
> Constantinoble et Hermenie,
> Alemagne, Bar, Hongerie,
> Lancastre, Herbi et Mortemer ;
> Et puis leur oy rassambler,
> Vivres, fasses, chiés et labiaus,
> Bendes, bares, peus et aigliaus,
> Coquilles, hamecès et crois ;
> Et encore y nommoit Buriaus
> Les armes de Berne et de Fois[632].

Cette démonstration d'Esquerrier, qui a semblé particulièrement convaincante aux yeux des contemporains – comme l'illustre le témoignage de Jérôme Münzer en 1495[633] –, prit pour les États du Béarn une importance considérable. Comme l'explique Pierre Tucoo-Chala :

> Cette affirmation [selon laquelle les terres du Béarn sont de franc alleu] se trouve pour la première fois dans la chronique romane d'Arnaud Esquerrier, achevée en 1456. […] Esquerrier avait rédigé

630 BORDES François, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine*, *op. cit.*, t. IV, p. 8.
631 GUENÉE Bernard, *Histoire et culture*, *op. cit.*, pp. 184-191.
632 JEAN FROISSART, *The Lyric Poems of J. Froissart*, edited by R. R. McGregor, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1975, v. 17-32.
633 TUCOO-CHALA Pierre, *La vicomté de Béarn*, *op. cit.*, pp. 11-12.

> sa chronique à la demande de Gaston IV de Foix-Béarn dont il était archiviste ; ses affirmations ont valeur officielle[634].

En effet, en 1472, à la suite du mariage du fils de Gaston IV avec Madeleine de France, les États du Béarn commencèrent à redouter l'influence de Louis XI sur leurs libertés ; ils se mirent alors à propager « la fable inventée par le chroniqueur Esquerrier en 1456 »[635], selon laquelle la souveraineté du Béarn remontait aux temps carolingiens. En effet, la « défense de ces libertés n'étant réellement garantie que par leur rédaction et l'octroi de concessions écrites »[636], les *Chroniques romanes* constituaient la preuve irrévocable de l'intervention de Charles Martel et, par extension, du bon droit des Béarnais de revendiquer leur indépendance territoriale. Et Dominique Bidot-Germa de conclure :

> Cette origine germanique revendiquée, et l'invocation de Charlemagne, d'ailleurs très répandue tout au long des Pyrénées, fut probablement un moyen d'ancrer la souveraineté dans un passé quasi-millénaire et aussi ancien que la légitimité des rois de France, par le rattachement au service des Carolingiens[637].

8. LES *CHRONIQUES* DE JEAN FROISSART ?

Entre 1388 et 1389, Jean Froissart effectue un séjour en Béarn, à la cour de Gaston Fébus. De son voyage, il tire la matière du Livre III de ses *Chroniques*[638]. Les seuls témoins des *Chroniques* – tout Livre confondu – qui nous soient parvenus étant relativement tardifs, les chercheurs ont longtemps pensé que l'œuvre n'avait que peu circulé au XVe siècle, et d'autant moins dans l'espace de Foix-Béarn, qui s'est durement refermé sur lui-même après la mort de Fébus. Toutefois, les *Chroniques romanes* pourraient prouver le contraire. En effet, deux épisodes contenus dans la chronique d'Esquerrier se retrouvent également dans le Livre III de Froissart. Premièrement, un épisode illustre l'animosité que Gaston Fébus éprouvait pour la famille de Castelbon, dont sera pourtant issu son héritier :

> 53.42 : Lo pay de Mossen Mathieu vendec Moncada a la ciutat de Barsalona per XXXVI mil floris, feyts don lo comte Febus lo tenguec a Ortes pres. Et ne aguec tota la somma de XXXVI mil floris de financo et despueys se aguec a gardar de lu tant cum ennemic. Per so no se volguec adjustar ab lo comte d'Armanhac per fer guerra a Febus, car bontat et natura no ac podia portar.

634 *Ibid.*
635 *Id.*, p. 102.
636 *Les fors anciens de Béarn*, *op. cit.*, p. 6.
637 BIDOT-GERMA Dominique, *Un notariat médiéval*, *op. cit.*, p. 355.
638 Voir à ce propos : *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009.

Comme le précise Claudine Pailhès[639], cette anecdote est aussi relatée dans le Livre III de Froissart :

> Et que ce soit vérité, il [Gaston Fébus] fit tenir ce vicomte de Chastelbon, dont je vous parle, au fond de la fosse, son cousin germain, huit mois tous entiers. Et quand il le délivra, il le rançonna à quarante mille francs, et les eut tous appareillés ; et depuis, tant comme il vesquit, il le tint en telle haine qu'il ne se osoit voir devant lui ; et si le comte de Foix eût vesqui encore tant seulement deux ans, ce vicomte n'eût jà tenu son héritage, Foix ni Béarn[640].

De même, en 31-32.33, Arnaud Esquerrier rapporte la légende au sujet de la succession de Béarn – qui est à l'origine du conflit séculaire entre Foix et Armagnac :

> 31-32.33 : Et en l'an mil IICLXXXVI, Mossen Gaston fec guerra al rey de Navarra. Et lo comte de Foix Roger Bernard, son gendre, ab sa poyssanco, lo secorec et fec li sos accords ab lo rey de Navarra. Et per so Mossen Gaston et Madona Mathia fen heritiera Madona Marguarida, comtessa de Foix, et Mossen Roger Bernat, son marit, comte de Foix, del pays de Bearn et de Bigorra, de Marsa, de Moncada et de Vic d'Alsona, de Martoreilh, de Castelvieilh de Roanes et de las autras seignorias aquy apartengudas. Et asso ab coseilh et deliberatio dels tres Estats de son pays de Bearn et de Bigorra et de las autras seignorias que avian Mossen Gaston et Madona Matha, las d[itas] terras, ou gents d'aquellas, fen l'omenatge al comte de Foix et comtessa. L'an mil IICLXXXVI, XV Idus de may, foc fayta la unio de Foix et de Bearn. Et (Mossen Gaston et Madona Matha) expellin et refusen lo comte et comtessa d'Armanhac, car degun secors no li avio fayt ni donat.

Une fois de plus, selon Félix Pasquier et Henri Courteault, « l'origine de cette légende est le récit de Froissart »[641] :

> « Advint que ce seigneur de Berne ot une dure guerre et forte au roy d'Espaigne qui pour ce temps estoit, et vint cil roy parmy le païs de Bisquaie à grant gent, entre ou païs de Berne. Messire Gastons de Berne, qui fu enfourmez de sa venue, assembla ses gens de tous lez et costez, là où il les pouait avoir, et escripsi à ses deux filz le conte d'Armignach et le conte de Fois que ilz venissent à toute leur puissance servir, et aidier à défendre et garder leur heritaige.
> […]
> "Beau filz, vous estes mon filz bon, certain et loial, et avez gardé à tousjours mes mon honneur et l'onneur de mon païs. Le conte d'Ermignach, qui a l'ainsnee de mes filles, s'est excusez à mon grant besoing et n'est pas venu défendre ne garder l'eritaige où il avoit part, pour quoy je di que tel part qu'il y attendoit de la partie ma fille sa femme, il l'a forfaite et perdue. Et vous enherite de toute la

639 PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 232.
640 *Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge. Robert de Clari, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes*, textes, introduction, glossaire, notices, index des noms cités établis par Albert Pauphilet et textes nouveaux commentés par Edmond Pognon, Paris, NRF, 1952, pp. 848-849.
641 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 35, n. 2.

terre de Berne après mon decés, vous et voz hoirs à tousjours mais. Et prie et vueil et commande à tous mes habitans et subjiez que ilz seellent et accordent avecques moy ceste heredité, beau filz de Fois, que je vous donne." »[642]

En plus de ces épisodes correspondants, il convient de préciser que dans son ouvrage *Les Bibliothèques des Princesses de Navarre au XVIe siècle*[643], Damien Plantey mentionne l'existence d'un inventaire datant de 1520 et remontant à Catherine de Navarre, petite-fille de Gaston IV : celui-ci contient deux mentions des *Chroniques* de Froissart, sous la forme de manuscrits : « Plus ung autre libre de parchemin escript à la main des croniques de Frochart »[644] ; « Plus le quart libre des croniques de Frochart escript à la main en parchemin »[645]. Selon Damien Plantey, il paraît peu probable que Catherine de Navarre ait elle-même fait l'acquisition de ces ouvrages. Il semble plus vraisemblable de supposer que ceux-ci aient été offerts par Madeleine de France, qui en avait elle-même hérité de la bibliothèque des comtes de Foix. En ce sens, la transmission de ces ouvrages pourrait traduire la volonté de la famille de Foix de renforcer, au début du XVIe siècle, le capital de prestige de François Fébus en conservant la mémoire des exploits de ses ancêtres[646]. Gaston Fébus, évidemment, mais aussi Gaston IV – dont la rédaction de la biographie par Guillaume Leseur est contemporaine.

Nous ne pouvons dès lors pas exclure qu'Arnaud Esquerrier ait effectivement eu la possibilité de consulter le Livre III des *Chroniques* de Froissart entre 1456 et 1458, ne serait-ce qu'à titre de vérication ou de guide, pour opérer une sélection dans les événements historiques jugés dignes de mémoire ou non. Si cette hypothèse s'avérait exacte, elle permettrait de nuancer l'affirmation de Claudine Pailhès selon laquelle les chroniques de Froissart avaient été ignorées par les trois premiers chroniqueurs de Foix[647].

9. L'INTERDISCOURS

Après avoir mentionné les sources explicitement convoquées par Arnaud Esquerrier lors de la rédaction des *Chroniques romanes*, il paraît utile de signaler les références textuelles qui forment l'interdiscours, c'est-à-dire « l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier

642 JEAN FROISSART, *Les chroniques*, *op. cit.*, t. III, pp. 170-171.
643 PLANTEY Damien, *Les Bibliothèques des Princesses de Navarre au XVIe siècle. Livres, objets, mobilier, décor, espaces et usages*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2016.
644 *Id.*, p. 222, § 131 & 134.
645 *Ibid.*
646 PLANTEY Daniel, « Madeleine de France, mère de la "très redoutable" Catherine reine de Navarre : la puissance et la bibliothèque de mère en fille en Béarn & Navarre (1472-1532) », conférence donnée dans le cadre du colloque *Autour d'Anne de France, régner au féminin – Moulins (Allier), 17-18 juin 2022* ; des Actes devraient paraître prochainement.
647 PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 168.

entre en relation implicite ou explicite »[648]. En d'autres termes, sans qu'il soit toujours possible de déterminer la nature du canal ou le nombre d'étapes intermédiaires, Arnaud Esquerrier semble avoir connaissance de l'existence de certains textes, auxquels il fait allusion – même de façon ténue – dans les *Chroniques romanes*, ce qui participe à tracer le profil de l'écrivain et à nous informer sur sa culture livresque.

9.1. Exégèse chrétienne

Un paragraphe en particulier a retenu notre attention en raison des nombreuses références à consonance religieuse qu'il contient :

> 4.5 : Sanct Agosty commensec l'ordre et regla, don lo couvent et religioses del monastier de Foix prenen l'abit regular, lo premier an de son avesquat que foc l'an de nostre Seignor Jesu Crist <IIICXLVI>. Et moric l'an de nostre Seignor 436, atgat de LXXVI ans et de son avesquat lo XL an, en la ciutat d'Aphriqua. Et en l'an de n[ost]re Seignor 315, s[an]t Antony monge floric. Et en aquel an meteys, s[an]t Atanasy, que fec lo "Quicunq[ue] vult salvus esse", et s[an]t Hierominus florin.

Saint Augustin et saint Antoine (de Vienne) sont deux figures importantes de la vie religieuse du comté de Foix : la mention d'Augustin s'explique en regard de l'abbaye Saint-Volusien de Foix, qui avait effectivement adopté la Règle de saint Augustin[649] au début du XIIe siècle[650]. Quant à saint Antoine, il est le patron du monastère de Lézat :

> 14-15.26 : Aquest Mossen Roger, comte de Foix, foc translatar lo corps de Monsseignor s[an]t Antony de Lezat et portec los osses en son mantel el meteys, denan touta la processio ecclesiastiqual, al monastier de Lezat.

La date de 315 qui lui est associée est relative – comme une note marginale dans F1^{A} le précise succinctement – au prêche que le saint fit à propos d'une phrase de l'Évangile selon Mathieu, qui signa le début de sa conversion : « si vis perfectus esse, vade et vende omnia que habes et da pauperibus » (Mt. 19,21).

Nous pensons devoir exclure qu'Arnaud Esquerrier livre les informations relatives à la vie des deux saints uniquement pour servir l'ancrage topographique de la dynastie de Foix : la référence immédiatement successive à Athanase laisse plutôt penser que la restitution de courtes biographies est une manière pour l'auteur d'indiquer les sources employées au moment de la rédaction. Or il est intéressant de noter que l'un des points communs entre les saints Athanase, Augustin et Jérôme

---

[648] CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 324.
[649] VERHEIJEN Luc, *Nouvelle approche de la Règle de Saint Augustin*, Bégrolles en Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 1980.
[650] DUBOURG Jacques, *Les abbayes de Midi-Pyrénées*, Saint-Avertin, Éditions Alan Sutton, 2009, pp. 27-32.

(cité en toute fin) porte sur leur insertion dans le champ du genre biographique : Athanase est l'auteur du *Symbole de saint Athanase*[651] – dont « Quicunq[ue] vult salvus esse » sont les premiers mots –, mais aussi de la première biographie de saint Antoine de Vienne[652] ; saint Jérôme est l'auteur du *De viris illustribus*, œuvre dans laquelle il présente les biographies d'hommes de lettres et de clercs qu'il estime dignes de gloire[653] ; enfin, saint Augustin est évidemment connu pour ses *Confessions*, incarnation par excellence de l'autobiographie[654]. Arnaud Esquerrier aurait-il tenté d'établir une sorte de corpus de modèles biographiques dans lequel il proposerait lui-même de s'insérer ? L'idée n'est pas impossible, mais elle doit faire l'objet d'analyses approfondies pour dépasser le stade de la simple coïncidence : l'auteur pourrait tout aussi bien mentionner ces trois noms pour leurs apports considérables à l'exégèse biblique. D'ailleurs, gardons-nous d'affirmer que ceux-ci aient été concrètement consultés au moment de la rédaction : d'une part, parce que le texte ne semble pas contenir de citation que l'on puisse directement assimiler à l'un ou l'autre. D'autre part, parce que la citation des *auctoritates* que sont Athanase, Jérôme et Augustin constituait en elle-même un passage obligé dans une œuvre à portée historiographique :

> Il n'y a rien de plus banal pour un historien que de s'en référer à Eusèbe de Césarée, Cassiodore, saint Jérôme, Prosper ou Isidore de Séville dont les œuvres font autorité et qui constituent les références obligées de tous les historiens du Moyen Âge[655].

Enfin, comme les mentions d'archives qui visent à fournir au lecteur les instruments d'une vérification *ex fonte*, les références aux *auctoritates* ont aussi pour but d'offrir les garanties du sérieux et de la fiabilité d'Arnaud Esquerrier, en ce qu'elles attestent de sa formation savante[656].

9.2. Doctrines théologiques

Un passage des *Chroniques romanes* témoigne de connaissances, non pas seulement en matière de Droit canon, mais véritablement de doctrines théologiques :

> 19.29 : Et en l'an mil deux cens neuf comensec la iregie a Paris per certains clerqs, mestres en teologia, contre la fe, sus *so* que tenian que los angels et Diu era tota una causa.

---

[651] Ce texte confesse la croyance en la Trinité et fonde l'un des principaux dogmes de l'Église chrétienne ; à ce propos voir : DÎNCĂ Lucian, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie*, Paris, Édition du Cerf, 2012.
[652] CONSTANTINI Dominique, « L'*Historia sancti Anthonij* (ou *Mystère de saint Antoine de Vienne*) et ses sources », *TRANS-* 21 (2017) ; disponible en ligne via : http://journals.openedition.org/trans/1470; date de consultation : le 18 mars 2022.
[653] BARTUSCHAT Johannes, *Les « Vies » de Dante*, *op. cit.*, pp. 19-20.
[654] Voir à ce propos : GAMBERT Justeva, « Confession et autobiographie : Regards croisés sur saint Augustin et Rousseau », *Poétique*, 176/2 (2014), pp. 221-242 ; JEANMART Gaëlle, *Herméneutique et subjectivité dans les Confessions d'Augustin*, Turnhout, Brepols, 2006.
[655] LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui*, *op. cit.*, p. 77.
[656] GUENÉE Bernard, *L'Occident*, *op. cit.*, p. 99.

Nous ignorons la raison qui pousse Arnaud Esquerrier à ajouter cette précision sur l'origine de l'hérésie cathare, mais deux éléments paraissent assurés. Premièrement, cette citation nous informe sur la formation universitaire de l'auteur, impliquant la consultation des manuels d'inquisition, comme la *Practica officii inquisitionis hereticae pravitatis* de Bernard Gui, qui était lui-même théologien et juriste[657]. En effet, les rapports entre les études en Droit et les méthodes des inquisiteurs – qui étaient les mieux placés pour décrire les croyances hérétiques – sont bien connus : comme le rappelle Jean-Louis Biget, « En Languedoc, l'Inquisition s'affirme redoutable par la modernité de ses techniques, largement inspirées des pratiques universitaires »[658]. Ainsi, la constitution de manuels dès le début du XIVe siècle avait pour but de rationaliser les méthodes d'interrogatoire. À l'inverse, les enquêtes inquisitoriales ont aussi servi l'enseignement universitaire, notamment parce qu'elles permettaient aux étudiants d'« aborder des thèmes théologiquement un peu ardus, comme celui de la Trinité, mais qui leur semblaient à la portée de leurs auditeurs »[659]. L'influence de la prédication sur la formation universitaire se vérifie encore pour le XVe siècle, comme en atteste le ms. 329 de la Bibliothèque municipale de Toulouse : il contient les cahiers d'une quarantaine de sermons universitaires, dont certains datent du XIVe siècle, pour un total de 197 feuillets. Selon Jacques Verger, les divers cahiers ont été rassemblés et reliés au XVe siècle « à des fins personnelles, par un individu anonyme, peut-être lui-même prédicateur, désireux de se constituer un recueil relativement homogène de sermons »[660].

Deuxièmement, la délocalisation de l'épicentre de l'hérésie cathare vers la région de Paris – qui tient clairement d'une réécriture de l'Histoire[661] – semble être une manière de diminuer la charge de responsabilité qui pèse sur les ancêtres de la lignée des comtes de Foix. Cette observation doit être mise en rapport avec d'autres extraits, relatifs aux événements de la croisade albigeoise, où l'auteur, pour justifier l'implication des comtes de Foix dans les conflits, la désolidarise de la condamnation religieuse initiale et la ramène dans les bornes du devoir féodal. Ainsi, Esquerrier commence par rappeler qu'à l'origine, les comtes de Toulouse étaient les seigneurs naturels des comtes de Foix :

---

657 PAUL Jacques, « La mentalité de l'Inquisiteur chez Bernard Gui », *Cahiers de Fanjeaux*, 16 (1981), (pp. 279-316), p. 280.

658 BIGET, Jean-Louis, « L'action inquisitoriale. Origines, formes, portée », in *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, sous la direction de Jean-Louis Biget, Paris, Picard, 2007, (pp. 172-205), p. 203 ; voir également : GIVEN James Buchanan, *Inquisition and medieval Society. Power, Discipline, and Resistance in Languedoc*, Ithaca, Cornell University Press, 1997, pp. 96-97.

659 VERGER Jacques, « La prédication dans les universités méridionales », in *La Prédication en Pays d'Oc*, Actes du 32e colloque de Fanjeaux, 1996, ouvrage publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique et de la Préfecture du Languedoc-Roussillon, Direction régionale des affaires culturelles, Toulouse, Privat, 1997, pp. 275-293), pp. 285-286.

660 *Id.*, pp. 285-286.

661 À propos du développement du catharisme dans l'Occident chrétien, voir : MANSELLI Raoul, *L'eresia del male*, Monterotondo, Fuorilinea, 2021 (1963).

> 10.23 : Mossen Bernard foc fil de Mossen Roger, comte de Carcassonna et de Barsalona. Et foc marit de Dona Beatrix de Bezers. Et foc fayt le premier comte de Foix per la man del comte Ramond de Tolosa et duc de Narbonna en l'an de nostre Seignor Diu 1062.

En vertu de ce lien, Roger Bernard III de Foix et Raymond VI conclurent un pacte, en promettant de se porter mutuellement secours et de ne convenir aucune alliance avec l'ennemi sans l'accord de l'autre.

> 21.30 : Et era del hominatge del comte Ramond de Tolosa per lo comtat de Foix. Losquals se abian promets et convengut de se adiudar et secorir et de no fer pax lo un sans l'autre ab la Gleisa ne ab lo rey de Franco per la iretgia que tenia, que dessus es dita.

Pour cette raison, Roger Bernard III n'a pas souhaité prendre l'initiative de briser le pacte ; il mena donc les combats aux côtés du comte de Toulouse, en attendant que celui-ci accepte de le libérer de sa promesse par un ordre de soumission au roi de France :

> 22.30 : Et lo comte de Tolosa trametec sas lettras al comte de Foix que lo absolbia del sagramen del homenatge et que se fes homme del rey et fessan pax en la Gleisa.

En d'autres mots, selon le point de vue d'Arnaud Esquerrier, l'engagement de Roger Bernard III dans la résistance albigeoise n'est pas un acte d'hérésie mais constitue, au contraire, la démonstration de son haut parage. Le rapport polarisé et intéressé que l'auteur entretient avec les événements de la croisade albigeoise pourrait donc participer à expliquer cette réécriture de la naissance du catharisme dans l'Occident chrétien.

9.3. *Liber Pontificalis*

Nous mentionnons le *Liber Pontificalis* dans les sources interdiscursives, car son rôle principal dans la composition des *Chroniques romanes* repose sur la structure des notices biographiques, dont Arnaud Esquerrier reproduit les traits principaux[662]. Il nous semble toutefois utile de souligner ici la mention de la papesse Jeanne, qui apparaît en début de chronique :

> 5.7 : Et se troba en las canoniguas dels papas que foc una fenna d'Anglaterra que per sienco (era) estan a l'abit de jovensel. Per granda sienco que avio, foc elegida per papa Johan, apres Leo papa. Et per un son familhar foc emprenhada et, cum anes de Sainct-Peyre a Latora, foc angustiada et enfantec a la gleisa de S[an]t-Clamens et aquy moric.

[662] Voir : « Structure des *Chroniques romanes* ».

De notre point de vue, cette référence doit également être comprise comme une manière pour l'auteur de préciser la rédaction du *Liber* qu'il a employée. La légende de Jeanne étant traitée par Esquerrier « comme un cas de l'histoire »[663] pontificale, nous serions tentée d'y voir une référence à la *Chronica de Romanis pontificibus et imperatoribu*s de Martin le Polonais, ou à l'un de ses dérivés :

> Post hunc Leonem Iohannes Anglicus nacione Maguntinus sedit annis 2, mensibus 7, diebus 4, et mortuus est Rome, et cessavit papatus mense 1. Hic, ut asseritur, femina fuit, et in puellari etate Athenis ducta a quodam amasio suo in habitu virili, sic in diversis scienciis profecit, ut nullus sibi par inveniretur, adeo ut post Rome trivium legens magnos magistros discipulos et auditores haberet. Et cum in Urbe vita et sciencia magne opinionis esset, in papam concorditer eligitur. Sed in papatu per suum familiarem impregnatur. Verum tempus partus ignorans, cum de Sancto Petro in Lateranum tenderet, angustiata inter Coliseum et sancti Clementis ecclesiam peperit, et post mortua ibidem, ut dicitur, sepulta fuit. Et quia domnus papa eadem viam semper obliquat, creditur a plerisque, quod propter detestationem facti hoc faciat. Nec ponitur in cathalogo sanctorum pontificum propter mulieris sexus quantum a hoc deformitatem[664].

D'une part, parce que Martin le Polonais est le premier à traiter le cas de la papesse comme un fait historico-juridique[665] ; d'autre part, parce que sa chronique, la plus répandue au XIVe et au début du XVe siècle[666], constituait – selon Bernard Guenée – l'un des fondamentaux de toute bibliothèque érudite[667]. À ce titre, précisons que pour rédiger son *Arbre des batailles*, Honoré Bovet s'est servi du *Liber* de Martin le Polonais dont il « a traduit des passages entiers, presque mot à mot, pour nourrir les parties historiques »[668].

9.4. Discours interprétatif des prophéties de Merlin

En 58.45, dans un extrait tiré de la notice de Gaston IV, Arnaud Esquerrier mentionne une prophétie relative à la Gascogne :

> 58.45 : Et l'an mil quatre cens quarente, lo rey de Franco passec en Guyenna per conquestar Tartas. Et anec metre lo seti a Sant-Sebe ou Mosseignor lo comte era ab sa puissanco, et conquestat Sant-Sebe. Lo rey anec metre lo seti a Dax en Gascogna et aquy, Mosseignor lo comte foc fayt cavalier per la ma del rey en l'assault del baloard quand *Dax* se rendec. Et Blanquafort et sas gens entren en

663 BOUREAU Alain, « La papesse Jeanne. Formes et fonctions d'une légende au Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 128/3 (1984), (pp. 446-464), p. 451.
664 WEILAND Ludwic, « Martini Oppaviensis, *Chronicon pontificum et imperatorum* », *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum*, 22 (1872), (pp. 377-475), p. 428.
665 GIROLAMO Arnaldi, « Quelques nouveautés sur la papesse Jean dans la version de Martin le Polonais », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 146/4 (2002), pp. 1351-1373.
666 BOUREAU Alain, « La papesse Jeanne », *op. cit.*, p. 451.
667 GUENÉE Bernard, *L'histoire ou la culture*, *op. cit.*, pp. 305-306.
668 BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 391.

> Bearn. Los Bearnes se leven contra lor. Et a Mespleda foc la batalha on los Bearnes morin, Mosseignor lo comte estan al seti et sens son conged, don Mosseignor lo comte ne cuidec aver danger. **Et aquy se complic la professia de la grand batalha que se devia fer en Gascogna**.

Dans cet épisode, Arnaud Esquerrier rapporte la bataille de Mesplède de 1442 (sa chronique est d'ailleurs la seule relation que nous en ayons[669]) : selon les historiens modernes, alors que le comte de Foix Gaston IV participait au siège de Dax pour aider Charles VII à chasser les Anglais, les Béarnais se rebellèrent face à l'attitude profrançaise de leur seigneur (Gaston IV), qui mettait fin à leur principe de neutralité dans la guerre de Cent Ans. Il va sans dire que, du point de vue de Charles VII, la révolte des Béarnais apparut alors comme un acte de fraternisation avec l'ennemi anglais. Pour faire taire les soupçons de trahison qui pesaient sur les sujets du comte de Foix, Arnaud Esquerrier offre donc une version différente de l'événement, en rendant Blanquefort, homme de main de Charles VII, responsable du déclenchement de la révolte des Béarnais, pour être entré sur leurs terres sans autorisation. Mais sans doute conscient que ce seul argument aurait pu se révéler insuffisant à convaincre son public, Esquerrier a soin d'apporter deux précisions : d'une part, il décharge Gaston IV de toute responsabilité en précisant que « Mosseignor lo comte ne cuidec aver danger » (58.45) ; d'autre part, il explique l'enchaînement des événements en évoquant une cause supra-historique, la « professia de la grand batalha que se devia fer en Gascogna » (58.45).

Au XVe siècle, la mention d'une prophétie dans une chronique ne peut manquer de faire écho à tout l'appareil sibyllin qui soutient la couronne de France durant la Guerre de Cent Ans : les *Prophéties de Merlin* – après avoir été l'apanage des discours de promotion de la royauté anglaise[670] – font l'objet d'une progressive réappropriation par les milieux cléricaux parisiens. Les interprétations des prophéties merliniennes liées à Jeanne d'Arc et à Bertrand du Guesclin restent les plus fameuses, mais elles sont en réalité corrélées à un mouvement bien plus vaste, impactant tous les aspects de la vie politique de la cour de France qui impliquent une consultation des astres, à commencer par les tactiques militaires[671]. Entre autres, le *Ditié de Jehanne d'Arc* de Christine de Pizan atteste du succès de la figure de l'enchanteur : l'auteure y fait explicitement référence aux *escripz* de

669 *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 70, n. 3.
670 DANIEL Catherine, « L'audience des prophéties de Merlin : entre rumeurs populaires et textes savants », *Médiévales*, 57 (2009), pp. 33-52 ; BEAUNE Colette, « Perceforêt et Merlin : prophéties, littérature et rumeurs au début de la guerre de Cent Ans », *Cahiers de Fanjeux*, 27 (1992), pp. 237-255.
671 Voir à ce propos : DANIEL Catherine, *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XIIe-XVIe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 258 ; VAUCHEZ André, *Saints, prophètes et visionnaires, le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1999 ; *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale (fin XIIIe-début XVe siècle)*, Actes du 27e colloque de Fanjeux (1991), Toulouse, Privat, 1992.

Merlin[672], ce dernier étant à l'époque considéré comme « aussi fiable que le plus grand des prophètes bibliques »[673]. Par ailleurs, en France, les visions de Merlin ont rencontré une importante caisse de résonnance dans une autre tradition prophétique, cette fois d'inspiration messianique. En 1381, Télesphore de Cosenza rédige son *Liber de Magnis Tribulationibus*[674] dans lequel il réinterprète, en faveur de Charles VI, une vision de Daniel (remontant initialement au IVe siècle, celle-ci était passée dans l'Occident chrétien au Xe siècle), qui « annonçait le retour de Dieu sur terre après que quatre empires se soient [*sic*.] succédé. […]. On affirmait également que ce quatrième empire prendrait fin à l'avènement d'un empereur capable de soumettre le monde à son autorité »[675]. Cette prophétie, bientôt connue sous le nom de *Karolus filius Karoli*, fit l'objet de plusieurs actualisations au XVe siècle, dont une à l'initiative de Christine de Pizan à nouveau : toujours dans son *Ditié de Jehanne d'Arc*[676], elle voit en Charles VII un « roi légitime et eschatologique, digne d'être un second Charlemagne »[677]. Ajoutons que la conceptualisation de Charles VII en *alter Karolus* apparaît également dans la *Ballade sur le sacre de Reims*[678] et le *Poème latin sur le siège d'Orléans*[679], notamment. La conjonction de ces deux autorités sibyllines, Merlin et Daniel, associée à la figure de Charles VII, permet donc de comprendre l'importance que revêtait le discours prophétique, à l'époque, dans l'entourage royal et, par extension, de mesurer l'intérêt pour Arnaud Esquerrier d'y entremêler les fils narratifs de l'histoire de Foix.

Au vu de la profusion des vaticinations à la fin du Moyen Âge, il paraît délicat de s'aventurer à proposer une source unique[680]. La seule précision que nous pouvons apporter est relative à cet extrait, tiré des premiers folios de la chronique d'Esquerrier :

---

672 CHRISTINE DE PIZAN, *Ditié de Jehanne d'Arc,* edited by Angus J. Kennedy and Kenneth Varty, Oxford, Society for the Study of Mediaeval Languages and Literature, 1977, p. 34, § XXXI, v. 241-248 ; notons que les œuvres prophétiques de Christine de Pizan font suite à celles d'Eustache Deschamps sous le règne de Charles VI : DANIEL Catherine, *Les prophéties de Merlin, op. cit*., pp. 266-271.

673 DANIEL Catherine, *Les prophéties de Merlin, op. cit*., p. 225.

674 WEBER Henri, « Le *Livre merveilleux* de Télesphore de Cosenza », in *Formes du millénarisme en Europe à l'aube des temps modernes*, Actes du Colloque international de l'Association Renaissance, Humanisme, Réforme (Marseille, 10-12 septembre 1998), édité par Jean-Raymond Fanlo et André Tournon, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 2001, pp. 185-198.

675 LE FUR Didier, « K », in *La France de la Renaissance*, sous la direction de Didier Le Fur Didier, Paris, Tallandier, 2011, (pp. 139-142), p. 139.

676 *Le ditié de Jehanne d'Arc*, *op. cit*., p. 36, § XLIII, v. 338-344.

677 RIEGER Dietmar, « Un mythe in *statu nascendi ? La Pucelle* et *le Ditié de Jehanne d'Arc* de Christine de Pizan » in *Jeanne d'Arc. Histoire et mythes*, sous la direction de Jean-Patrice Boude et et Xavier Hélary, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, (pp. 113-123), p. 119 ; voir également : BEAUNE Colette, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004, pp. 109-111.

678 CHAMPION Pierre, « Une ballade anonyme sur le sacre de Reims », *Moyen Âge*, 22 (1909), pp. 370-377.

679 QUICHERAT Jules, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, 5 volumes, Paris, Renouard, 1841-1849, t. V, pp. 25-48 ; PONS Nicole, « Une épopée latine humaniste concernant la mission de Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (2007), pp. 93-144.

680 Les prophètes de la fin du Moyen Âge sont au moins au nombre de trois : Jean de Roquetaillade, Pierre d'Ailly et Vincent Ferrier ; à propos ce, voir : MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit*., t. II, pp. 173 et suiv.

> 4.5 : Et en l'an de n[ost]re Seignor 574 moric lo pros rey Artus de Bretanha que tants et merveilhoses feyts conquestec et en aquel an meteys nasquet Merly.

Les noms de Merlin et Arthur, suivant immédiatement ceux des saints Augustin, Antonin, Athanase et Jérôme, semblent devoir être compris, une fois de plus, comme des *auctoritates* employées par l'auteur. Certes, que la naissance de Merlin soit placée l'année de la mort d'Arthur laisse entrevoir les difficultés d'Arnaud Esquerrier dans la maîtrise de la matière de Bretagne, dont il a vraisemblablement connaissance via des canaux différés (légendes orales, historiographie latine, romans arthuriens, par exemple). Malgré tout, cette mention laisse penser que c'est bien le Merlin de Geoffroy de Monmouth qui était présent à son esprit : l'expression *pros rey Artus de Bretanha* à côté du nom de *Merly* pourrait avoir pour but de spécifier que, contrairement à Christine de Pizan, par exemple, qui mentionne le nom de Merlin dans le prologue de son *Livre du Corps de Policie*[681] comme une autorité prophétique au sens général du terme[682], la figure de l'enchanteur qu'Arnaud Esquerrier convoque est bien celle héritée de l'*Historia regum Britanniae*.

Quel que soit l'intermédiaire par lequel Arnaud Esquerrier ait eu connaissance des vaticinations de Merlin telles que racontées par Geoffroy Monmouth, il importe surtout de se questionner sur les effets de la mention de cette prophétie au sein de sa chronique. On est en effet en droit de se demander si son association avec la bataille de Mesplède n'est pas une manière pour l'auteur, sinon d'éclipser, au moins d'atténuer la victoire de Charles VII au siège de Dax, en lui opposant un événement directement lié au comte de Foix et ayant joui d'« un grand retentissement dans le Sud-Ouest »[683].

10. Conclusion

En conclusion de ce chapitre consacré aux sources des *Chroniques romanes des comtes de Foix*, deux constats s'imposent : d'un côté, les références convoquées par Arnaud Esquerrier, si elles ne sont pas toujours strictement issues des territoires du Midi, sont malgré tout tournées vers l'histoire méridionale, et fuxéenne en particulier. Leur mouvement est double : elles intègrent la petite histoire du comté de Foix à la grande Histoire de France, et elles isolent ce qui, dans l'Histoire de France, a eu une résonnance particulière dans le comté de Foix. De l'autre, Arnaud Esquerrier adhère à l'esprit de son temps, témoignant d'un goût certain pour la prose historique aux allures de discours authentique. Ainsi, quelle que soit la nature des sources employées, l'auteur semble

---

681 SCHERTZ Claire-Marie, « Autour de Christine de Pizan : entre lyrisme courtois et engagement politique », *COnTEXTES,* 13 (2013), (pp. 1-25), p. 13 ; disponible en ligne via : https://journals.openedition.org/contextes/5798, date de consultation : le 6 septembre 2022.
682 DANIEL Catherine, *Les prophéties de Merlin*, *op. cit.*, p. 218.
683 *Id.*, p. 70, n. 3.

toujours les considérer comme des autorités crédibles sur la base desquelles appuyer la validité de son récit. Pour reprendre les mots d'Émilie Besch à propos des mises en prose du XVe siècle :

> Ainsi, plusieurs de ces romans ont le caractère de compilations semi-historiques, et l'on retrouve encore la marque de l'esprit nouveau, épris de positif et de réel, dans cette préoccupation constante de recourir à la chronique ou de s'abriter sous son autorité[684].

De même, les sources employées attestent une influence savante très marquée. Ces dispositions nous informent tout autant sur le profil de l'auteur, un universitaire spécialiste des droits canon et romain, que sur le monde dans lequel il évolue ou le premier public qu'il vise : une société instruite, regroupant noblesses de sang et de robe, d'abord soucieuse de trouver dans les *Chroniques romanes* un argumentaire convaincant. La convocation d'*auctoritates*, le soin apporté à la description des archives, le développement de commentaires théologiques et anagogiques participent d'un même mouvement d'élévation intellectuelle, permettant tout autant d'accréditer le sérieux de l'auteur que de garantir la solidité de la défense des comtes de Foix et de soulever l'adhésion des foules. Par ailleurs, nous pourrions voir dans la convocation de ces sources la confirmation de l'époque de rédaction, préfigurant la Renaissance : la veine de l'épopée historiographique, dans laquelle s'inscrivent Honoré Bovet et Michel de Bernis, est en perte de vitesse face à une historiographie humaniste, qui se caractérise par la rigueur, le « retour au sens originel des textes »[685] et « le souci d'interprétation historique »[686]. Finalement, tout en confirmant la difficulté des territoires méridionaux à penser une historiographie supra-régionale, les *Chroniques romanes* témoignent malgré tout de la volonté des comtes de Foix de se construire une identité princière, en s'appuyant sur un discours qui se détourne progressivement des conceptions caractéristiques du Moyen Âge central.

---

[684] BESCH Émilie, « Les adaptations en prose des chansons de geste au XVe et au XVIe siècle », *Revue du Seizième siècle*, 3 (1915), (pp. 155-181), p. 167.
[685] MÉNIEL Bruno, « Note sur droit et littérature à la Renaissance », in *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque. Le procès exemplaire*, études réunies par Stéphan Geonget et Bruno Méniel, Paris, Honoré Champion, 2008, pp. 259-265 ; voir également : CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature*, *op. cit.*, pp. 85-87.
[686] *Ibid.*

Enjeux du portait biographique

1. INTRODUCTION

Comme nous l'avons esquissé en ouverture de cette étude, les *Chroniques romanes* ont ceci en plus de la généalogie qu'elles ne se contentent pas de dresser la lignée des comtes de Foix, elles la racontent. En ce sens, Arnaud Esquerrier ne signale pas seulement la noblesse de ses commanditaires, mais la justifie, la prouve, en racontant leurs hauts faits et ceux de leurs ancêtres. Sous cet angle, l'auteur semble s'inscrire dans un débat bien plus vaste, fondamental pour le Moyen Âge : si tous s'accordent à l'époque pour dire que « la noblesse vaut distinction et révérence, éminence et excellence, du moins dans l'absolu »[687], il est en revanche beaucoup plus délicat de trancher sur ce qui fonde le droit de se dire noble. La question est d'autant plus cruciale entre les XIVe et XVe siècles que les privilèges des aristocrates sont sérieusement ébranlés : d'une part, la mise en place progressive d'un pouvoir centralisateur en France réduit considérablement le champ d'action des seigneurs locaux, et conduit à un décalage croissant entre « les détenteurs du prestige social »[688] (les aristocrates de vieille souche) et « les tenants du pouvoir politique »[689] (tous ceux qui, clercs ou laïcs, se placent au service de l'administration royale). D'autre part, les fléaux en chaîne – guerre de Cent Ans, famines, vagues de peste – touchent indistinctement les riches et les pauvres, les jeunes et les vieux, et amènent l'élite à douter, sinon de sa propre supériorité, du moins des privilèges de sa condition. Comme l'explique Jacques Krynen :

> C'est qu'en pleine Guerre de Cent Ans nul n'échappe à l'angoisse du temps. L'agitation sociale, la guerre civile, l'invasion du territoire et l'abandon de la couronne, tout concourt à l'ébranlement des consciences, déjà affectées par le schisme qui divise l'Église universelle[690].

Pour comprendre la manière dont les comtes de Foix ont été ébranlés par cette crise des consciences et comment ils y ont réagi, il nous faut comprendre quel système de valeurs fondait leur conception de la noblesse. Sans entrer dans le débat séculaire sur la noblesse de sang et la noblesse de cœur – dont une excellente synthèse a été offerte par Guido Castelnuovo dans son article « Revisiter un classique : noblesse, hérédité et vertu d'Aristote à Dante et à Bartole »[691] et

---

687 CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, p. 12.
688 *Id.*, p. 30.
689 *Ibid.*
690 KRYNEN Jacques, « Naturel. Essai sur l'argument de nature dans la pensée politique de la fin du Moyen Âge », *Journal des Savants*, 2 (1982), (pp. 169-190), p. 170 ; voir également : CANNING Joseph, *Histoire de la pensée politique médiévale (300-1450)*, traduction par Jacques Ménard, Paris-Fribourg, Cerf-Editions Universitaires de Fribourg, 2003, pp. 183-184.
691 CASTELNUOVO Guido, « Revisiter un classique : noblesse, hérédité et vertu d'Aristote à Dante et à Bartole (Italie communale, début XIIIe - milieu XIVe siècle) », in *L'hérédité entre Moyen Âge et époque moderne*, études réunies par Maaike van der Lugt et Charles de Miramon, Firenze, Sismel, 2008, pp. 105-156.

dans son livre *Être noble dans la cité*[692] –, il importe surtout de préciser qu'en ce qui concerne le Moyen Âge méridional, la question nobiliaire est autant liée « à un intérêt croissant des élites pour les marqueurs de noblesse qu'à l'essor des prises de position de l'ensemble des acteurs sociaux médiévaux »[693]. Ainsi, dès le XIIe siècle, les troubadours attribuent aux seigneurs de cour, leurs mécènes, les qualités telles que *Paratge*, *Pretz*, *Dreitura,* et *Leialtatz*, de sorte que les territoires du Midi apparaissent très tôt comme « el país que és paradís de cortesia, el cercle de les corts on amor és rei »[694], « una terra redimida que una primavera eterna fa feliç »[695]. Cette conception sera par ailleurs sans cesse réactivée par la *fin'amor*, qui met au cœur de son propos l'image de l'amant placé dans une condition d'infériorité par rapport à sa dame, qui se soumet par son chant d'amour à un processus mélioratif[696]. Toutefois, cette conception n'exclut pas une prise en considération de la noblesse de sang. Dans son *sirventès Molt era dolz e plazens*, c'est au prisme de la noblesse de sang que Giraut de Bornelh considère les vertus aristocratiques qu'il estime être à la base de la société courtoise méridionale :

Molt era dolz e plazens
Lo tems gais, can fon eslitz
Paratges et establitz;
Que·ls drechurers, conoissens,
Leials, francs, de ric coratge,
Plazens, larcs, de bona fe,
Vertaders, de gran merce
Establit om de paratge,
Per que fo servirs trobatz,
Cortz e domneis e donars,
Amors e totz ben-estars
D'onor e de gran drechura[697].

---

[692] Citons aussi les autres études qui nous ont été utiles pour cerner le sujet : HUMM Michel, « *Forma virtutei parisuma fuit* : les valeurs helléniques de l'aristocratie romaine à l'époque (médio-) républicaine (IVe-IIIe siècles) » in *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, sous la direction de Henri-Louis Fernoux et Christian Stein, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, pp. 101-126 ; DUPLOUY Alain, *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les Xe et Ve siècles avant J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, 2006 ; FERNOUX Henri-Louis, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistiques et romaine (IIIe av. J. C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2004 ; DAVID Jean-Michel, « Entre l'héritage et l'excellence, quelles définitions pour les aristocraties antiques ? », in *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, sous la direction de Henri-Louis Fernoux et Christian Stein, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, pp. 221-230 ; BADEL Christophe, *La noblesse dans l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Seyssel, Champ Vallon, 2005 ; GAUVARD Claude, *« De grâce especial ». Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010 (1991).

[693] *Id.*, p. 140.

[694] ZAMBON Francesco, *Paratge. Els trobadors i la croada contra els càtars*, traducció del provençal de Jordi Cerdà, Jordi Puntí i Eduard Vilella, Barcelona, Columna, 1998, p. 21.

[695] *Id.*, p. 31 ; voir aussi : PATERSON Linda, *Le monde des troubadours*, *op. cit.*, p. 104.

[696] ZAMBON Francesco, *Paratge, op.cit.*, p. 29.

[697] BEdT: 242,023, v. 1-12.

En effet, Giraut de Bornelh explique qu'à l'origine, « els primers homes van pagar tribut als nobles, assegurant-los en feu, perquè aquests es mantinguessin fidels al *Paratge* »[698]. En ce sens, s'il est vrai que le *Paratge* désigne la valeur personnelle et ce qui relève plutôt du mérite, le troubadour précise aussi qu'il a d'abord émergé chez des personnes de haut rang, qui étaient prédisposées à incarner les valeurs encensées par les troubadours De même, Giraut oppose les « pros hom de paratge » aux vilains, de telle sorte qu'il situe « l'homme de *paratge*, sans précision, comme un membre de l'aristocratie »[699]. Selon Hélène Débax, ces mentions de la littérature du XIIe siècle visent avant tout à conférer à l'homme noble une appartenance à cette classe : « l'homme de *paratge* est un combattant à cheval, pourvu d'un destrier, et ce n'est pas un vilain »[700]. Dès lors, il paraît assuré que si les troubadours défendent le principe de vertu individuelle comme un impératif de la condition aristocratique, ils ne cherchent pas pour autant à renverser l'ordre établi. Pour reprendre les mots de Guido Castelnuovo :

> Le but est de déplacer le centre de l'attention en direction de la primauté d'une vertu individuelle […] qui fait le noble, tout en évitant soigneusement de remettre en question le contrôle exercé par les nobles héritiers sur la légitimation historique de ce que noblesse veut dire[701].

À titre de simple exemple – car, une fois de plus, il ne nous appartient pas de refaire ici une démonstration qui a déjà été plusieurs fois et brillamment menée[702] –, mentionnons le cas de Dauphin d'Auvergne, l'un des plus célèbres seigneurs méridionaux à avoir fait l'objet de cette association entre rang sociétal et comportement vertueux[703]. Sa *vida* nous dit qu'il était

> uns dels plus savis cavalliers, e dels plus cortes del mon, e dels larcs, e ·l meiller d'armas, e que plus saup d'amor e de domnei e de guerra e de totz faitz avinenz, e ·l plus conoissenz e ·l plus entendenz, e que meilz trobet sirventes e coblas e tensos, e ·l plus gen parlanz hom que anc fos a sen e a solatz[704].

---

698 ZAMBON Francesco, *Paratge*, *op. cit.*, p. 29.
699 DÉBAX Hélène, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 307.
700 *Ibid.*
701 CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, p. 128.
702 Voir à ce propos : WETTSTEIN Jacques, *« Mezura », l'idéal des troubadours, son essence et ses aspects*, Genève, Slatkine Reprints, 1974 (1945) ; MENEGHETTI Maria Luisa, *Il pubblico dei trovatori. Ricezione e riuso dei testi lirici cortesi fini al XIV secolo*, Modena, Mucchi Editore, 1984 ; GHIL Eliza Miruna, *L'Âge de Parage : essai sur le poétique et le politique en Occitanie au XIIIe siècle*, New York-Bern-Frankfurt am Main-Paris, Peter Lang, 1989 ; AURELL Martin, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1989 ; PATERSON Linda, *Le monde des troubadours, op. cit.*
703 À ce propos, voir les travaux de Francesca Cresci consacrés au rôle du troubadour Dauphin d'Auvergne et de sa cour dans la production lyrique entre le XIIe et le XIIIe siècle.
704 RIQUER Martín (de), *Los trovadores. Historia literaria y textos*, Barcelona, Ed. Planeta, 1975, t. III, p. 1250.

L'imaginaire qui se développe autour de la figure de Dauphin d'Auvergne par l'intermédiaire de sa *vida* entre en réalité en résonnance avec tout un réseau littéraire, notamment alimenté par la *vida* de Peirol :

> Peirols si fo uns paubres cavalliers d'Alverne, d'un castel que a nom Peirols, qu'es en la contrada del Dalfin, al pe de Rocafort. E fo cortes hom et avinenz de la persona. E ·l Dalfins d'Alverne si ·l tenia ab se e ·l vestia e ·ill dava cavals et armas[705].

La production lyrique de Peirol y contribue également. Entre autres, citons l'envoi de son *Del sieu tort farai esmenda* :

> Dalfi, solatz et amors
> e cortes sens vos essenha
> cossi joys e pretz vos venha[706].

Dauphin d'Auvergne n'est pas un cas isolé ; sans parler d'Alphonse II d'Aragon, Boniface de Montferrat, Savaric de Mauléon et Raymond VI de Toulouse ont aussi bénéficié de ce faisceau de productions littéraires visant à célébrer la manière dont ils incarnent l'idéal de la seigneurie méridionale[707].

Au XIIIe siècle, le débat sur les valeurs constitutives de la noblesse, loin de s'essouffler, connaît un second élan en raison de la croisade albigeoise, qui le dote d'une nouvelle dimension : il s'agit désormais pour plusieurs troubadours de faire de ces vertus aristocratiques les fondements de l'identité méridionale, de telle manière que la société du Midi puisse se reconnaître dans le partage de ce qui est présenté comme ses constituants majeurs[708]. La *Canso de la Crosada* de l'Anonyme représente évidemment le cas le plus extrême, mais elle entre en réalité en résonnance avec tout un réseau de productions littéraires à caractère politique : entre autres, Guilhem Figueira – dont le pamphlet contre Rome en constitue sans doute le plus illustre exemple[709] –, mais aussi

[705] *Id.*, t. II, p. 957.
[706] BEdT: 366, 012, v. 46-48 ; voir également : MILONIA Stefano, *Il trovatore Peirol d'Alvergne. Edizione critica delle canzoni e vers d'amore con musica*, thèse menée sous la direction de Paolo Canettieri et Fabio Zinelli, Rome – Paris, Sapienza-Università di Roma – Écoles Pratiques des Hautes Études, 2017-2018.
[707] AURELL Martin, *La vielle et l'épée*, *op. cit.*, 1989, p. 35 ; à propos de Savaric de Mauléon, voir : GHIL Eliza Miruna, *L'Âge de Parage*, *op. cit.*, pp. 39-40.
[708] RAGUIN Marjolaine, *Lorsque la poésie fait le souverain*, *op. cit.*, p. 555.
[709] BEdT : 217,002.

Tomier[710], Guilhem Rainol d'At[711], Raimon Escrivan[712], Bernart Sicart de Marvejols[713] ou encore, Guilhem de Montanhagol[714]. Les *vidas* de troubadour ne sont pas en reste. Comme l'a démontré Christian Anatole dans son article « Le souvenir de Muret et de la dépossession des comtes de Toulouse dans les *vidas* et *razos* »[715], celles de Bertran de Born, de Raimon de Miraval et de Perdigon constituent « le résultat d'une prise de position spontanée pour la cause toulousaine »[716]. Par extension, ces *vidas* traduisent donc l'état d'esprit de toute une communauté intellectuelle, des « cercles de *faidits* qui, de l'abri de l'exil italien, s'avisaient entre 1220-1250, d'appuyer par la parole les intérêts du seigneur toulousain »[717].

Certes, au XVe siècle, les relations avec la couronne de France sont devenues très différentes : même si Gaston IV reste jalousement attaché à l'indépendance de sa vicomté de Béarn, il n'en demeure pas moins l'un des plus proches conseillers de Charles VII. Toutefois, il nous semble que le souvenir des vertus attachées à l'aristocratie méridionale reste présent à l'esprit d'Arnaud Esquerrier au moment de la rédaction des *Chroniques romanes* : s'il ne le mobilise plus pour opposer le comte de Foix au roi de France, il semble malgré tout avoir mesuré ses potentialités pour défendre les prétentions de Gaston IV et Éléonore de Navarre à se présenter comme les plus puissants barons du Midi.

2. RÉACTIVATION DANS LES *CHRONIQUES ROMANES*

2.1. Noblesse de sang

Arnaud Esquerrier démontre la noblesse des comtes de Foix en en synthétisant les deux conceptions, celle de sang et celle de cœur. Comme nous le détaillons dans le chapitre « Structure des *Chroniques des romanes* », le choix de portraits littéraires en chaîne, inspirés du modèle du *Liber Pontificalis*, s'explique en regard d'une démonstration de la « noblesse authentique »[718] des comtes de Foix : pour reprendre l'explication de Guido Castelnuovo, « Il s'agirait d'une noblesse dont le sommet plongerait ses racines tout à la fois dans un pouvoir seigneurial […], dans la force

[710] BEdT : 442,001.
[711] JEANROY Alfred, *Anthologie des troubadours, XIIe-XIIIe siècles*, édition refondue, textes, notes et traductions par J. Bloecke, Paris, Nizet, 1974, pp. 244-246.
[712] RIVALS Edmond (de), « Un troubadour toulousain : Raimon Escrivan », *Revue Historique de Toulouse*, 1 (1929), pp. 32-41.
[713] AURELL Martin, « Foi et perfidie à la croisade albigeoise selon les troubadours », in *Confiance, bonne foi, fidélité. La notion de* fides *dans la vie des sociétés médiévales (VIe-XVe siècles)*, sous la direction de Wojciech Falkowski et Yves SassieParis, Classiques Garnier, 2018, pp. 239-256.
[714] BEdT : 225,003.
[715] ANATOLE Christian, « Le souvenir du Muret et de la dépossession des comtes de Toulouse dans les *vidas* et les *razos* », *Annales de l'Institut d'Études Occitanes*, (1962-1963), pp. 11-22.
[716] GHIL Eliza Miruna, *L'Âge de Parage*, *op. cit.*, p. 42.
[717] *Ibid.*
[718] *Id.*, p. 37.

d'une mémoire lignagère à nulle autre pareille […] et dans la mise à profit de liens féodo-vassaliques »[719]. Ainsi, dès le début de la chronique, l'auteur explicite la filiation directe entre les comtes de Foix et Roger de Carcassonne, lui-même fils d'Aymeri de Narbonne :

> 8.18 : Et de Rogier, comte de Carcassonna, son descenduts loz comtes de Foix, quy apres auzires assy per nom, cum ez estat lor comensamen, laissan lor prolixitat de aquels que son vengutz apres Roger entro Mons[eignor] Roger, que foc payre de Mons[eignor] Bernard, comte de Foix, lo premier dels autres seignors comtes. Aquels, que son estats en <denneg>, no son point assy per la prolixitat.

Sans passer par de fastidieuses démonstrations (*prolixitat*) qu'il juge inutiles, Arnaud Esquerrier s'attache donc à prouver la reproduction, à chaque maillon générationnel[720], de la dignité originelle des comtes de Foix. Chaque seigneur est une sorte de nouvel Aymeri de Narbonne, à la fois en raison d'un processus de transmission génétique[721] et de son aptitude personnelle à adopter un comportement qui le rende digne de son rang et de son héritage. Selon la même dynamique et dans une dimension proleptique, Arnaud Esquerrier engage d'emblée la fiabilité et la stabilité des futurs seigneurs de Foix :

> 1.2 : Loqual glorios s[an]t ez patro de la gleisa et villa de Foix que ez cap et tiltre principal de la seignorio de Monseignor lo comte de Foix, de aquels que sa en rier son estatz et des presens et *de los* que en lo temps ad venir succedaran.

En effet, il démontre que les comtes de Foix forment une unité cohérente, autant du point de vue du lignage que de la classe qu'ils incarnent, appelée à se reproduire inlassablement. Il invite donc son public à passer d'une lecture linéaire du temps à une lecture cyclique, de telle sorte que l'avenir puisse se deviner par le prisme du passé, par une sorte de « quête à rebours », pour reprendre l'expression de Joël Blanchard dans *La fin du Moyen Âge*[722].

Une fois que la logique de reproductibilité qui fonde la démonstration de l'ancienneté du lignage a été bien cernée, il reste à comprendre comment l'auteur s'y prend pour présenter les comtes de Foix en personnages vertueux, c'est-à-dire en nobles de cœur, au sens courtois du terme[723]. La première étape consistera à identifier ce qui, aux yeux de l'auteur, apparaît comme des vertus dignes d'être attribuées au lignage fuxéen : en s'appuyant sur le discours littéraire relatif aux

---

[719] *Ibid.*

[720] Le même principe est perceptible dans l'historiographie bourguignonne du XVe siècle ; à ce propos, voir : LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres », *op. cit.*, p. 54.

[721] L'idée d'une transmission génétique de la valeur est plus forte au XIIIe siècle ; à ce propos, voir : AURELL Martin, *La vielle et l'épée*, *op. cit.*, p. 170.

[722] BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 131.

[723] Nous entendons « courtois » au sens premier : qui correspond à l'idéal, à l'éthique de la vie de cour au Moyen Âge, et non dans une acception qui convoque spécifiquement l'appareil conceptuel propre à la *fin'amor*.

territoires du Midi des XIIe et XIIIe siècles, nous verrons que certaines des valeurs « socio-poétiques »[724] jugées constitutives de la société méridionale à cette époque sont encore activées deux siècles plus tard, dans les *Chroniques romanes*. Dans un second temps, nous analyserons les procédés employés par Arnaud Esquerrier pour adapter ce discours aux goûts de ce que Guido Castelnuovo appelle « les noblesses modernes »[725], notamment en l'insérant dans une réflexion plus large, portant sur la résistance des vertus aristocratiques face à la décadence de la société du Moyen Âge finissant.

2.2. Noblesse d'âme

Les *Chroniques romanes* contiennent quatre occurrences qui nous intéressent particulièrement en ce qu'elles sont héritées du champ lexical des troubadours : la *Valensa* (entendue dans le sens spécifique de vaillance au combat)[726], le *Pretz*, l'*Honor* et la *Largueza*. Ces termes, qui sont répertoriés par le *Vocabulaire courtois des troubadours de l'époque classique* de Glynnis M. Cropp[727], ne peuvent pas s'expliquer par un emprunt aux autorités antiques ou chrétiennes, dont l'auteur aurait pu prendre connaissance durant sa formation universitaire. En effet, selon Susanna Niiranen, « les troubadours et leurs œuvres ne sont pas […] attachés à la même tradition »[728] : sans méconnaître totalement les vertus transmises par la littérature latine, ils semblent développer leur propre champ lexical ; par exemple, l'emploi de termes comme *proessas* (7.17) est caractéristique de la conception des troubadours, par opposition à *forteza*, plus attaché au corpus chrétien[729]. Nous proposons donc d'analyser les différentes occurrences du *Valen*, du *Pretz*, de l'*Honor* et de la *Largueza* dans les *Chroniques romans*, afin de mesurer jusqu'à quel point celles-ci traduisent la conservation, dans l'esprit d'Arnaud Esquerrier, des conceptions sur l'aristocratie véhiculées par la littérature des XIIe et XIIIe siècles, pour concevoir les portraits biographiques des comtes de Foix au XVe siècle.

2.1.1. *Valent* et *ardit*

La *Valensa* s'entend dans le sens de « valeur », que ce soit dans le champ lexical de l'épopée ou de la lyrique amoureuse. À titre d'exemple, nous citons les vers de Guilhem de Montanhagol :

---

[724] Le terme « socio-poétique » étant entendu dans le sens donné par Pierre Bec dans : BEC Pierre, *Chant d'amour des femmes-troubadours*, Paris, Stock, 1995, p. 34.
[725] CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, p. 221.
[726] Nous distinguons la Vaillance de la *Valensa*, car celle-ci renvoie à une conception de la *valor* non spécifiquement réservée aux exploits militaires, comme c'est le plus souvent le cas dans les *Chroniques romanes*.
[727] CROPP Glynnis M., *Le Vocabulaire courtois des troubadours de l'époque classique*, Genève, Droz, 1975 : *valensa*, 435, n. 61 ; *pretz*, 66, 101, 109, 150, 187, 326, 331, 349, 351, 355, 413, 416, 426-32, 455-38, 445, 446, 450, 451, 471 ; *onor* : 15 n. 15, 199, 355, 358, 362-65, 366, 431 n. 53, 436, 446, 450, 469, 471, 478 ; *Largueza* : 446.
[728] NIIRANEN Susanna, *« Miroir de mérite »*, *op. cit.*, p. 137 ; voir une réflexion analogue dans : BEC Pierre, *Le comte de Poitiers, premier troubadour. À l'aube d'un verbe érotique*, Montpellier, Centre d'Études Occitanes, 2004, pp. 130-131.
[729] NIIRANEN Susanna, *« Miroir de mérite »*, *op. cit.*, p. 101, n. 437.

dans *On mais a hom de valensa* qui loue la *valor* et le *sen* du comte de Comminges, le troubadour rappelle que la *Valensa* est l'une des vertus qui distinguent l'homme noble du *malvatz* :

> On mais a hom de valensa,
> mielhs si deuria chauzir
> no fezes desconoyssenssa.
> Quar hom pros leu pot falhir,
> e ·l malvatz, al mieu albir,
> no falh, quan fai falhimen,
> quar per dever yssamen
> fan li malvat malestan
> com fan bos fagz li prezan[730].

Au sein des *Chroniques romanes*, cette acception de la *Valensa* semble être mobilisée dans le portrait de Gaston Fébus :

> 52.41: Et en l'an mil IIICXXXIX, Febus anec a Tolosa et convidec lo rey a Mazeras. Et aquy se sejournec tres journs a desplaser de sos ennemics et envejos. Aultras valentias fec, que assi no son escriptos. Et si fec il XVII castels.

En effet, l'honneur qui fut celui de Fébus de recevoir le roi de France à Mazères en 1389 est classé parmi les *valentias* du comte, dans le sens d'« actes dignes de valeur » : il permet donc à la fois de confirmer la noblesse – de sang et de cœur – de Fébus à qui le roi octroie ses faveurs, et d'opposer le comte de Foix à aux *ennemics* et *enveios*, expression qui ne peut manquer de rappeler, dans un lointain écho, les *lauzengers* de la *fin'amor*, ceux qui ont valeur de repoussoir de la courtoisie.

Dans une acception plus guerrière, nous pourrions citer les vers de Bertran de Born, qui associent *valen* et *vassalatge*, que Gérard Gouiran traduit par « vaillante bravoure » :

> Et atressi ·m plaz de seignor,
> Qand es primiers a l'envazir,
> En caval armatz, ses temor,
> C'aissi fai los sieus enardir
> Ab valen vassalatge.
> E pois que l'estorns es mesclatz,
> Chascus deu esser acesmatz
> E segre ·l d'agradatge,
> Que nuills hom non es ren prezatz

[730] BEdT : 225, 011, v. 1-9.

Troq'a mains colps pres e donatz[731].

Cette orientation toute militaire de la vertu éclaire mieux les autres occurrences des *Chroniques romanes*, car celles-ci apparaissent le plus souvent dans une formule figée[732] qui associe *valent* et *ardit* (ou un synonyme) :

> 12.25 : Et foc tres bon cavalier, valent et hardit.
> 14.26 : Et foc notable cavalier, valent et ardit.
> 16.27 : Et foc tresque valent en armas et tropas causas conquestec en sa vida.
> 17.28 : Et foc valent cavalier en armas, ardit et pros.
> 21.30 : Et foc valent cavalier et en armas valeros.
> 25.31 : Et foc noble cavalier et valent.
> 27.32 : Et foc valent cavalier, pros et ardit.
> 37.35 : Et foc valent et de gran empreso.

Ces mentions étant essentiellement localisées dans les premières notices biographiques, elles traduisent sans doute l'influence de l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet et, par extension, de la tradition des troubadours dont il s'inspire. Cela étant dit, Arnaud Esquerrier ne se contente pas de conserver les formules figées de Bovet, il les jumelle à d'autres occurrences de *valen* parce qu'elles incarnent une vertu qui fait encore sens pour son public-cible. Ainsi, l'auteur associe aussi la vaillance au projet des croisades :

> 13.25 : Aquel an, Godoffroy de Boulhon, duc de Loreina, conquestec la Terra Sancta de Jerusalem et foc cap et gouvernador de la conquesta. Et foren ab luy sos dos fraryre, Ostacy et Baudoyn, et ab els Ancelain de Rickemont, Baudon lo comte de Ribamont, Robert lo comte de Flandres, Esteve lo comte de Blois, Huc lo Gran, frayre de Philip rey de Franco, lo comte de Bermandoys, Robert lo duc de Normandia, fray de Guilhem lo rey d'Anglaterra, lo comte Raymond de Tolosa et de Sant-Gely, duc de Narbonna, Bernard lo comte de Foix, *Bohemont* lo duc de Pulha et son fraire, fil de Robert *Guiscard* lo Normand, lo Pulha et Calabria conquestec, Arpin de Borges que aquella ciutat vendec a Philip lo rey per anar Outremar, ab d'autres valents princes que tants et merveilloses faicts fairen en la Terra Sancta et prengueren Jerusalem et mantas autras ciutats, et reys sarazis qui si fen crestias.

Certes, les croisades constituent l'un des piliers fondamentaux de l'idéal de chevalerie, puisque tout au long du Moyen Âge, elles sont associées par la papauté « à une œuvre méritoire et dotée par elle de privilèges spirituels accordés aux combattants et à ceux qui participent à leur entreprise »[733].

[731] BEdT : 080,008a, v. 21-30.
[732] Voir « Sources des *Chroniques romanes* ».
[733] RICHARD Jean, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, p. 7.

Néanmoins, l'attention qu'Arnaud Esquerrier accorde à ces expéditions militaires est particulièrement aiguë : sur les seize portraits biographiques spécifiquement dédiés aux comtes de Foix, huit font référence à des participations aux croisades ou à des guerres menées contre les Maures ; il convient aussi de préciser que deux notices biographiques signalent des événements liés aux croisades (la fondation de l'ordre des Templiers et la mission de Louis IX de ramener la couronne du Christ de Constantinople à Paris), mais sans y associer les comtes de Foix, ce qui nous amène malgré tout à un total de dix occurrences de Terre Sainte sur seize portraits. Signalons en outre la biographie de Gaston VII de Moncade (présenté en chef militaire des croisés), à laquelle peut être ajoutée l'histoire d'Aymeri de Narbonne (opposé au roi Borrel). En réalité, l'importance de l'implication des comtes de Foix dans le projet des guerres saintes est si cruciale aux yeux d'Esquerrier qu'il n'hésite pas à réécrire l'histoire en fantasmant la participation de Roger Bernard à la première croisade ; il va jusqu'à le faire mourir au pied de Damiette :

> 13.25 : Et en l'an de notre Seigneur Diu mil XCIX, foc presa la ciutat de Jerusalem. Et Godoffre de Boulhon foc eligit rey et regnec un an. Et Baudoyn, son fray, regnec apres lu dex hoit ans en Jerusalem. Et aquest bon comte Mossen Bernard moric en la Terra Sancta l'an mil XCVI, davant la ciutat de Damietta.

Comme l'avaient déjà remarqué Félix Pasquier et Henri Courteault en 1895[734], le comte Bernard Roger ne peut pas avoir participé à la première croisade, car il meurt vers 1035 et le départ pour la Terre sainte n'a lieu qu'en 1096.

Arnaud Esquerrier réitère ce procédé dans la huitième notice comtale, en impliquant cette fois le comte de Foix dans la croisade que Louis IX mena en 1270 :

> 28.32 : Et en l'an mil deux cens *soixante-dix*[735], lo rey de Franco avia fayt assemblar a Paris, al temps de Pasques, baros, prelats, cavaliers de son realme per so que lo papa lu avio escrit et mandat per que so que los Cartaynis, a las partidas de la Terra Sancta d'Oultremar, eran venguts per los Sarrazis. Et avian soubmisa Arminia, Anthiose, Othe, Triple, Damas, Alapa et tropas autras terras et que peril era de la ciutat d'*Acre* cum a la Cristianitat. Per so lo rey ordennec que y anessan ab gran nombre arquier et balistas et gens d'armas, on foc lo comte de Foix ab d'autres seignors del realme per deffendre la ciutat d'*Acra*. Et Mossen Gaston de Bearn foc capitany de la artilhiaria del rey.

Ce portrait étant complètement inventé[736], il est délié des contraintes historiographiques et laisse libre cours à l'activation de tous les motifs littéraires jugés opportuns par l'auteur, ce qui nous conforte dans l'idée que l'usage qu'Esquerrier fait de l'adjectif *valen* au sein de sa chronique traduit

[734] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, p. 15, n. 3.
[735] 27.32 : La leçon initiale de $F1^A$ est *soixante* ; rupture chronologique.
[736] Voir « Structure des *Chroniques romanes* ».

la conservation d'un idéal propre à la société de cour dans laquelle il évolue. La vaillance au combat demeure le signe d'une distinction sociale, permettant non seulement de séparer les nobles des vilains[737] (les *valents princes* sont réunis dans leur rôle de *bellatores*), mais aussi les bons des mauvais.

Sur la base de ces observations, oserions-nous suggérer qu'aux yeux d'Esquerrier et de son entourage fuxéen, l'association entre la vaillance et la guerre en Terre sainte apparaisse comme le signe distinctif de la vertu des bons chevaliers[738], dont font partie les comtes de Foix ? Qu'à ce titre, ils méritent – quoi qu'en dise l'Histoire – d'apparaître aux côtés des plus prestigieux croisés, Godefroy de Bouillon (faisant partie des Neuf Preux) et saint Louis IX ? Le propos n'est pas explicité, mais une chose est certaine : cet argument de la supériorité d'un lignage aristocratique et de la pureté de son engagement dans la guerre sainte est encore employé au XVe siècle dans les cours de France et de Bourgogne. Comme l'expliquent Martin Nejedlý et Jaroslav Svátek :

> Pour les contemporains, la France, et plus encore son souverain, sont naturellement associés à l'idée de croisade, qu'il s'agisse de la récupération de la Terre sainte ou encore […] de la défense de la Chrétienté contre les Ottomans. Aux côtés de la France, la Bourgogne tient un rang privilégié car, profitant de la faiblesse de leurs voisins, ses ducs ont opéré une espèce de *translatio* qui leur a permis de s'affirmer et de se présenter comme les plus aptes à relever le défi turc[739].

Il n'est toutefois pas nécessaire d'aller si loin pour donner un sens à ces épisodes de vaillance en Terre sainte. En effet, loin de paraître désuet, prendre les armes pour défendre la foi apparaît toujours, dans les traités d'éducation du milieu du XVe siècle, comme l'un des fondamentaux de l'éducation et de la formation de tout jeune noble. En témoigne *Livre de l'estat de noblesse et chevalerie* de Hue de Lannoy :

> Il est bien seant en temps de paix que jeunes hommes de noble linaige voisent chercer les estranges contrees et facent voyaiges comme de Jherusalem, saincte Katherine, comme saint Jacques et les royaulmes cristiens ; et qui plus est qui s'emploient en guerre contre les Sarrasins et mescreans, car jeune homme ne peut nulle part mieulx apprendre les affaires du monde que par voiaiges et hanter le fait des armes en estranges contrees et païs[740]

---

737 CASTELNUOVO Guido, « Revisiter un classique », *op. cit.*, p. 126.

738 Voir à ce propos : BERNARD DE CLAIRVAUX, *Éloge de la nouvelle chevalerie. Vie de saint Malachie*, introduction, traductions, notes et index par Pierre-Yves Emery, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990, pp. 19-133.

739 NEJEDLÝ Martin et SVÀTEK Jaroslav, « Introduction », in *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, sous la direction de Martin Nejedlý et Jaroslav Svàtek, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2015, (pp. 11-15), p. 12 ; voir également : SUARD François, « Y a-t-il un avenir », *op. cit.*, pp. 75-89.

740 CONTAMINE Philippe, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 186 ; voir également : PAVIOT Jacques, « Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales*, 13 (2006), pp. 69-84.

Dans le premier extrait précédemment cité, il est vrai que l'expression *valents princes* prend la suite d'une liste détaillée des plus hauts barons ayant combattu aux côtés de Godefroy de Bouillon, la fine fleur de la chevalerie parmi laquelle il est de bon ton que figurent les comtes de Foix. Ajoutons que l'injonction de défendre la Chrétienté s'applique d'autant plus dans cette seconde moitié du XVe siècle que les vassaux du roi de France – dont Gaston IV fait partie – sont tenus d'afficher leur soutien aux entreprises d'« arrières-croisades », pour reprendre l'expression d'Anne-Hélène Allirot : « Les princes de sang se doivent d'afficher leur soutien aux projets tardifs des Valois. La dévotion portée à la Terre Sainte est un indice de ce soutien et de la permanence de l'idée du passage Outre-Mer »[741]. De ce point de vue, les différentes participations des comtes de Foix aux croisades pourraient donc aussi être comprises comme le signe de leur soutien à la couronne de France.

Ces deux interprétations, loin de s'exclure, peuvent être activées simultanément par le texte. En effet, il est possible qu'Arnaud Esquerrier ait volontairement sélectionné des épisodes pouvant faire l'objet d'interprétations plus ou moins 'patriotiques', selon les publics ou les circonstances. Il implique d'emblée son auditoire fuxéen, mais sans exclure l'opportunité de plaire au-delà de ses frontières. C'est du moins ce que tendent à confirmer les deux cas suivants.

2.1.2. *Largueza*

Tout au long du Moyen Âge, la largesse est unanimement considérée comme une preuve de puissance, une vertu propre à l'aristocratie guerrière. Philippe Haugeard la définit comme telle dans *Ruses médiévales de la générosité* :

> Dépenser, et dépenser sans regarder à la dépense, pour le plaisir, de soi et des autres, voilà ce qui, dans nos textes, est qualifié de largesse – le mot désignant aussi bien la qualité morale de générosité que ce par quoi cette qualité morale s'exprime concrètement ou matériellement : tenir table ouverte, régaler ses amis de divertissements et surtout faire de riches et nombreux présents. Cette exaltation du don et de la libéralité est étroitement lié à la sociabilité et aux mentalités de classe[742].

La largesse est reconnue, autant dans les sociétés septentrionale que méridionale, comme l'une des vertus « vedettes »[743] de l'aristocratie ; même les clercs, qui blâment souvent les dons dispendieux, reconnaissent à la richesse le pouvoir de susciter l'admiration et le respect des sujets[744]. Dans le Midi, les artistes et les écrivains, issus de toutes les couches de la société, défendent la *Largueza* : le

741 ALLIROT Anne-Hélène, *Les filles du roy de France*, *op. cit.*, p. 346.
742 HAUGEARD Philippe, *Ruses médiévales de la générosité. Donner, dépenser, dominer dans la littérature épique et romanesque des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 8.
743 TUCOO-CHALA Pierre, *Gaston Fébus. Prince des Pyrénées*, *op. cit.*, p. 324 ; voir également : LEMAIRE Jacques, *Les visions*, *op. cit.*, p. 69.
744 LEMAIRE Jacques, *Les visions*, *op. cit.*, p. 102.

mécénat étant à la base de leur activité, la largesse est présentée, dans la *fin'amor* et ailleurs, comme « la clé de voûte du système de valeurs »[745].

Pour rendre compte de la manière dont Arnaud Esquerrier convoque la *Largueza* dans les *Chroniques romanes*, nous proposons de prendre la représentation du banquet comme fil rouge de notre analyse : d'une part, parce que les plaisirs de la table sont l'apanage des nobles ; pour reprendre l'expression d'Alessandro Barbero dans son article "I modelli aristocratici" : "Il nobile si riconosce perché sa stare a tavola : per lui, e solo per lui, mangiare non è un brutale soddisfazione corporale, ma un'attività sociale ed estetica"[746]. D'autre part, parce que « la table princière n'a de sens que si elle est porteuse d'un message politique »[747] : sa représentation littéraire constitue donc une voie d'accès intéressante vers la conceptualisation de la largesse dans les mentalités médiévales.

En 1457, Gaston IV est chargé d'organiser un festin en l'honneur des fiançailles de Madeleine de France avec Stanislas de Hongrie. Le compte rendu qu'en offre Arnaud Esquerrier dans sa chronique constitue donc avant tout une opportunité de théâtraliser l'essence noble de la dynastie de Foix, en commençant par la place disproportionnée qui lui est dévolue dans la chronique par rapport à la longueur moyenne des notices comtales ; comme l'explique Estelle Doudet : « le *banquet* est rupture, se traduisant par une brusque expansion de l'espace et du temps de la vie curiale — et donc de la longueur des chapitres »[748]. L'extrait offre par ailleurs l'occasion de souligner deux démonstrations de *Largueza* par le comte, l'une à destination du roi de Hongrie, l'autre à destination des domestiques :

> 71.63 : Apres fec donnar mond[it] seignor lo comte dos cens escuts de Largessa au rey d'armas et herault deu rey d'Ongria, du duc de Borgonha, de Bretagna, de Borbon et (a las) trompettes et autres menestiers, losquals cridavan «Largesso», tout au long de la sala. Et outro plus mond[it] seignor lo comte fec baillar au rey d'armas deu rey d'Ongria dex aunas de veloz.

S'y ajoute le passage où le chroniqueur a soin de préciser la constitution de la table où le comte de Foix est installé qui, après celle réunissant les têtes couronnées, est de loin la plus prestigieuse de l'assemblée :

---

745 AURELL Martin, *La vielle et l'épée*, *op. cit.*, p. 86 ; voir également : DUBY Georges, *Art et Société au Moyen Âge. Histoire artistique de l'Europe*, Paris, Seuil, 1997, p. 36.

746 BARBERO Alessandro, "I modelli aristocratici", in *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII-metà XIV)*, Diciassettesimo convegno internazionale del Centro Italiano di studi di storia e d'arte (Pistoia, 14-17 maggio 1999), Pistoia, Presso la sede del Centro, 2001, (pp. 239-254), p. 244.

747 DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion politique : Festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au XVe siècle », in *Être à table au Moyen Âge*, sous la direction de Nelly Labère, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, (pp. 77-89), p. 78 ; MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit.*, t. II, p. 53.

748 DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion politique », *op. cit.*, p. 80.

> 67.54 : Loz quy anavan davant de servici et usavan de maistre d'ostau son Mosseignor lo comte de Foix, Mosseignor lo comte Dunoys, Mosseignor lo comte de La Marcho et Mosseignor lo gran seneschal de Normandia.

Ces deux extraits nous semblent révélateurs du système de valeurs dans lequel s'inscrit la représentation de la largesse du comte de Foix, en ce qu'ils témoignent à la fois d'une conception du seigneur comme instance pourvoyeuse de biens (qu'ils soient alimentaires ou non), y compris envers les gens de basse extraction, et d'une attention particulière accordée au statut des convives rassemblés autour d'une même table.

En effet, au sein de l'historiographie méridionale, l'exemple le plus éloquent de la splendeur concrètement déployée par les cours du Sud lors des banquets est sans doute celui relatif à la chronique de Geoffroy de Vigeois, « qui rapporte le gaspillage et l'étalage auxquels se livrent sans vergogne les grands du Midi pour fêter la réconciliation des comtes de Toulouse et de Barcelone en 1174 »[749] :

> Heroum aliquando principumque provincialium multitudo in castro de *Belcaire* diebus aestatis celebrarunt inania festa. Causa fuit a rege Anglorum dies indicta gratia reconciliationis Raimundi ducis Narbonensis et Adelfonsi regis Aragonensis, sed reges quadam ex causa defuere. Tyranni nomen suum inaniter celebravere. Tolosanus Raimundo *d'Agout* militi munifico centum millia solidorum dedit qui statim millenas devidens per centenas centum millibus singulis singulas tribuit millenas. *Bertrans Raiembaus* duodecim jugis boum sulcari fecit castri plateas ac perinde seminari denarios usque ad triginta millia solidorum […][750].

Comme l'explique Martin Aurell[751], dans cette scène, les nobles sont ainsi perçus comme des instances nourricières ; leurs terres fertiles sont pourvoyeuses de nourriture en abondance et, à leur table, chacun mange à sa faim. Les distributions alimentaires auxquelles ils se prêtent sont alors perçues comme l'emblème de leur largesse, de leur comportement noble, surtout si elles prennent des proportions déraisonnables. En outre, dans une conception plus abstraite, le banquet peut

---

[749] AURELL Martin, « Le roi mangeur et les élites à table », in *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen (14-17 novembre 1990), textes réunis par Martin Aurell, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, (pp. 119-129), p. 124, voir aussi : BRUNEL-LOBRICHON Geneviève et DUHAMEL-AMADO Claudie, *Au temps des troubadours. XIIe-XIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1997, pp. 68-71.

[750] GEOFFROI DE BREUIL, *La chronique de Geoffroi de Breuil, prieur de Vigeois*, édité par Pierre Botineau et Jean-Loup Lemaître, avec une traduction de Bernadette Barrière, Paris, Société de l'Histoire de France, 2021, pp. 80-81 & 219, § 69,4 : « Une multitude de grands seigneurs et de princes de Provence célébrèrent un jour, dans le château de Beaucaire, pendant l'été, des fêtes bien vaines. La raison en fut le jour choisi par le roi d'Angleterre pour la réconciliation de Raymond, duc de Narbonne, et d'Alphonse, roi d'Aragon, mais pour quelque raison, les souverains ne furent pas là. Les tyrans célébrèrent leur nom vaniteusement. Le Toulousain donna à Raymond d'Agoult, chevalier prodigue, 100 000 sous, lequel divisant aussitôt les milliers en centaines, distribua chaque millier à chaque centaine de personnes. Bertrand Raeimbaus fit labourer par douze paires de bœufs les places du bourg et de la même manière fit semer des deniers jusqu'à 30 000 sous […] ».

[751] AURELL Martin, « Le roi mangeur », *op. cit.*, p. 124.

revêtir une dimension supplémentaire, puisqu'il symbolise aussi "uno spazio di aggregazione"[752]. Il apparaît comme « un art de vivre »[753], qui participe à maintenir l'unité d'un groupe. À nouveau, cette dimension apparaît clairement sous la plume de Geoffroy de Vigeois, puisque celui-ci raconte la célébration d'un accord de paix, où le banquet symbolise le retour au dialogue, à la « vertu civilisatrice »[754]. Ceux qui prennent part au repas se reconnaissent donc égaux entre eux et ont le sentiment de former un tout uni et cohérent. Tel est l'idéal de la société de cour chanté par les troubadours. En ce sens, l'accent n'est pas seulement mis sur l'association entre l'abondance de nourriture et la *Largueza* du seigneur qui reçoit, mais aussi sur les circonstances qui conduisent plusieurs nobles à partager un même repas, de telle façon que les disparités de rang social s'estompent. Toujours selon Martin Aurell : « Ceux qui participent à son repas [de la table collective] sont unis par les liens de la solidarité : ils apparaissent tous immergés dans la même structure de sociabilité »[755].

En d'autres termes, dans les *Chroniques romanes*, l'ostentation des mets et des entremets, ainsi que la disposition calculée des convives ne revêtent pas seulement des enjeux esthétiques ; elles ont aussi pour but d'élever Gaston IV en parangon de la largesse, « vertu princière par excellence »[756] au moins dans une conception méridionale, ce qui entraîne des retombées politiques concrètes. En effet, Gaston IV avait parfaitement conscience de l'impact qu'avait eu sur les mentalités de l'époque le Banquet du Faisan organisé par le duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1454. Une fois son tour venu, il accorda donc une grande importance à surpasser les efforts déployés par son prédécesseur : « Le banquet du comte de Foix produisit une vive sensation […] et rivalisa de splendeur avec la célèbre fête du vœu du Faisan donnée trois ans plus tôt par le duc de Bourgogne »[757]. En ce sens, les enjeux que Michel Mollat du Jourdain identifie dans le Banquet du Faisan s'appliquent aisément à notre cas d'étude : « La fête […] avait une fonction sociale, associant culture populaire et culture aristocratique nourries l'une et l'autre de mythes et d'allégories. Le sens de la somptuosité exprime l'idée que le pouvoir doit être beau »[758]. Ajoutons que Gaston IV aurait aussi pu vouloir rivaliser avec le souvenir des fêtes organisées par Gaston Fébus à la cour d'Orthez, dont Froissart offre la description dans le Livre III de ses *Chroniques* :

---

752 BENPORAT Claudio, *Feste e banchetti. Convivialità italiana fra tre e quattrocento*, Firenze, Leo S. Olischki editore, 2001, p. 9.
753 *Id.*, p. 31.
754 JEANNERET Michel, *Des mets et des mots. Banquets et propos de table à la Renaissance*, Paris, José Corti, 1987, p. 30.
755 AURELL Martin, « Le roi mangeur », *op. cit.*, p. 125 ; voir également : MONTANARI Massimo, *Le manger comme culture*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 111.
756 AURELL Martin, « Le roi mangeur », *op. cit.*, p. 124.
757 GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, p. 93, n. 2.
758 MOLLAT DU JOURDAIN Michel, « Préface », in *Le banquet du faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, textes réunis par Marie-Thérèse Caron et Denis Clauzel, Arras, Artois Presses Université, 1997, (pp. 11-12), p. 12 ; voir également : DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion politique », *op. cit.*, pp. 77-89.

> Entre les solemnités que le comte de Foix fait des hauts jours solemnels de l'an, il fait trop solemnellement grand'compte et grand'fête, où qu'il soit, ce me dit un écuyer de son hôtel, le tiers jour que je fus venu à Ortais, de la nuit Saint-Nicolas en hiver. Et en fait faire solemnité par toute sa terre, aussi haute et aussi grande et plus que le jour de Pâques ; et j'en vis bien l'apparent, car je fus là à tel jour. […] Les fêtes de Noël qu'il tint moult solemnelles, là vit-on venir en son hôtel foison de chevaliers et d'écuyers de Gascogne, et à tous il fit bonne chère. Et là véis le Bourg d'Espaigne, duquel et de sa force messire Espaing de Lyon m'avoit parlé. Si l'en vis plus volontiers. Et lui fit le comte de Foix bon semblant. Là vis chevaliers d'Arragon et anglois lesquels étoient de l'hôtel du duc de Lancastre, qui pour ce temps se tenoit à Bordeaux, à qui le comte de Foix fit bonne chère et donna de beaux dons[759].

À nouveau, Arnaud Esquerrier donne donc l'impression d'une double interprétation possible de l'épisode : soit le lecteur s'attache aux circonstances de l'événement, les fiançailles de l'héritière du trône de France, en retenant le dévouement de Gaston IV, qui s'efforce d'offrir à Charles VII et à sa cour un idéal de l'art de la table, à la hauteur du raffinement de l'élite sociale qu'ils incarnent. Soit le lecteur accorde son attention au déroulement de la fête en tant que tel, et opère un transfert de prestige depuis le roi vers le comte de Foix : les fiançailles de Madeleine de France sont alors réduites à un simple prétexte permettant à Gaston IV de se placer en rivalité, non seulement avec ses plus riches contemporains, mais aussi avec ses plus célèbres ancêtres. Cette seconde interprétation semble d'ailleurs confirmée par l'assomption des démonstrations de largesse par le comte de Foix, non pas le roi de France. Allons même plus loin : pourrions-nous suggérer que présenter Gaston IV en organisateur de l'événement, attablé avec les hommes les plus influents du royaume (le comte de Dunois, le comte de La Marche et le grand sénéchal de Normandie), est une manière de lui conférer un statut équivalent à celui de Charles VII ? Nous savons en tout cas qu'à la même époque, la métaphore se rencontre ailleurs : en 1452, la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal s'adresse à son fils Charles en lui rappelant que « la "belle compaignie" assemblée à table [incarne] le modèle d'une société chevaleresque unie autour de *son* prince »[760]. Sans pour autant renoncer à placer le comte de Foix parmi les favoris du roi de France, la relation du banquet de 1457 participe donc à instiller, dans l'esprit des contemporains, la vision de la puissance politique de Gaston IV.

2.1.3. *Prets et Honor*

[759] JEAN FROISSART, *Chroniques*, *op cit.*, t. III, p. 195 et suiv.
[760] DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion politique », *op. cit.*, p. 85 ; c'est nous qui soulignons.

Une troisième expression ayant retenu notre attention est celle de « lo Prets et la Honor ». Le *Pretz,* désignant « le prix, la valeur », est employé avec *Honor* – qui peut revêtir beaucoup de sens selon les époques et les textes dans lesquels il est employé, mais qui semble toujours relatif à la dignité – lorsqu'il s'entend dans le sens de « respectabilité »[761]. Selon Susanna Niiranen :

> En effet, *onor* est un terme très lié au concept de *pretz,* dans le sens abstrait de l'ancien code latin selon lequel de bonnes actions apportent l'honneur et le respect. De la même façon que *pretz,* le terme *onor* signifiait à la fois le respect qu'on devait à un homme ou une femme, et les qualités qui justifiaient ce respect[762].

À la notion de respectabilité, Susanna Niiranen ajoute celle de renommée[763], qui nous semble essentielle pour comprendre les deux extraits des *Chroniques romanes* où Arnaud Esquerrier associe *Pretz* et *Honor*. Dans le premier, le chroniqueur utilise ces deux termes pour décrire le prestige engendré par Gaston IV dans les cours de France et de Sicile :

> 60.45 : Et demorec en Franco gran temps, on fec de merveilhoses causaa et justas, on aguec lo Prets et la Honor tant en la cour del rey de Franco cum en la cour del rey de Cicilha […].

Il mentionne ensuite la façon dont le seizième comte de Foix est parvenu à marquer les esprits lors d'une joute organisée à Barcelone :

> 64.48 : Et apres fec cridar las justas a tout venent al demenche apres. Et tenguec la taula de las justas tout sol. En donec per joyas dos diamans. Et aguec l'Honor et lo Pres dels touts. Et rompec quarente et dos lanses. Et lo rey meteys lo administrava, on abia infinit poble en tal part que los tets et fenestres, capilhas et tota la placo eran plenas de gens.

Ces deux épisodes semblent effectivement décrire « la commune renommée »[764] du comte de Foix, sa *fama publica*, en tant que celle-ci lie l'individu au groupe « qui la colporte et qui y adhère »[765]. Le renom apparaît alors comme la confirmation pour le noble de sa place au sein du collectif ; par sa valeur individuelle, il entérine son appartenance identitaire à la classe supérieure spécifiquement[766]. Arnaud Esquerrier semble ainsi prendre en considération plusieurs aspects de la

---

761 NIIRANEN Susanna, *« Miroir de mérite »*, *op. cit.*, p. 137.
762 *Id.,* p. 171 ; voir également : CAYE Pierre, « *Fortuna* et *virtus* dans le *De casibus virorum illustrium* de Boccace », in *Boccace, humaniste latin*, sous la direction d'Hélène Casanova-Robin, Susanna Gambino et Frank La Brasca, Paris, Classiques Garnier, 2017, (pp. 349-358), p. 363.
763 *Id.*, p. 165.
764 GAUVARD Claude, « La *Fama*, une parole fondatrice », *Médiévales*, 24 (1993), (pp. 5-13), p. 7.
765 *Id.*, p. 9.
766 *Id.*, pp. 10-11 ; voir également : CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « *Fama* et les preux : nom et renom à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 24 (1993), pp. 35-44 ; CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « À la recherche des pères : la liste des auteurs illustres à la fin du Moyen Âge », in *Modern Language Notes*, 116/4 (2001), pp. 630-643 ; GUENÉE Bernard, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge, d'après la* Chronique de Charles VI *du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002 ;

renommée : tout d'abord, il précise que les démonstrations de *Prets* et d'*Honor* par Gaston IV sont relatives à la France, à la Sicile et à Barcelone, parce que la bonne réputation n'a d'impact que si elle couvre une large aire de diffusion[767]. Ensuite, en assurant que Gaston IV « aguec l'Honor et lo Pres dels touts » (65.48), il se soucie que la renommée ait fait l'unanimité, qu'elle soit à la fois « commune »[768] et « publique »[769]. Enfin, l'auteur souligne que, lors de la joute de Barcelone, Gaston IV n'a pas seulement rompu « quarente et dos lanses » (65.48), mais qu'en plus, il « tenguec la taula de las justas tout sol » (65.48) et « donec per joyas dos diamans » (65.48), afin que son rang ne soit pas seulement confirmé par ses exploits militaires, mais par toutes les facettes de sa personne, soumises à l'approbation de la société dans laquelle il évolue[770]. La *fama publica*, en ce qu'elle exige du noble qu'il s'engage corps et âme dans un processus mélioratif, apparaît alors comme une quête, qui lui permet « de prendre conscience de sa place dans la société »[771] et des devoirs moraux attachés à son rang. Au sein des *Chroniques romanes*, toutefois, cette quête de la bonne réputation peut répondre à deux conceptualisations distinctes.

Si dans l'extrait de la joute de Barcelone, on admet que « lo Prets et la Honor » puissent désigner le renom obtenu par l'adoption d'un comportement vertueux qui permette à Gaston IV de confirmer les privilèges de son rang, on prête à l'expression une orientation cicéronienne. La renommée est alors conçue comme l'aboutissement d'un processus de perfectionnement auquel se prête l'homme qui cherche, par ses actes vertueux, à se rendre digne de sa lignée[772]. La renommée, dans sa conception antique, se situe donc à la confluence de la noblesse d'âme et de sang puisque, selon l'heureuse formule d'Élise Leclerc, « la vertu individuelle paraît bel et bien mesurée à l'aune des *onori* reçus par la famille, et l'exemplarité des ancêtres de même »[773]. Cette conception se rencontre encore dans la seconde moitié du XIIe siècle, époque à laquelle Guillaume de Tyr rédige ses *Gesta Dei per Francos, sive orientalium expeditionum, et regni Francorum* et déclare à propos du comte de Toulouse qu'il était « illustre par ses qualités personnelles, plus illustre encore par les précieux souvenirs de son père »[774].

Fama. The Politics of Talk & Reputation in Medieval Europe, edited by Thelma Fenster and Daniel Lord Smail, Ithaca – London, Cornell University Press, 2003.

[767] GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008, p. 21.

[768] GAUVARD Claude, « La *Fama* », p. 9.

[769] *Ibid.*

[770] *Id.*, p. 13.

[771] GAUVARD Claude, « Introduction », in *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V^e^-XVe siècle)*, sous la direction de Myriam Soria et Maïté Billoré, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, (pp. 23-32), p. 32.

[772] GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart*, *op. cit.*, p. 59.

[773] LECLERC Élise, « Des Miroirs pour les pères ? Notes sur les vices et les vertus dans les livres de famille florentins (XIVe-XVe siècles) », *e-Spania*, 22 (2015), (pp. 1-14), p. 3 ; disponible en ligne via : https://journals.openedition.org/e-spania/24949, date de consultation : le 6 septembre 2022.

[774] GUILLAUME DE TYR, *Histoire des croisades*, édité par François Guizot, 3 volumes, Paris, Brière, 1824, t. II, p. 514.

Or dans une perspective orientée sur l'espace d'oc, les *Chroniques romanes* autorisent un rapprochement entre la conception cicéronienne de la renommée et le *Paratge*. En effet, deux aspects des *Chroniques romanes* nous laissent penser qu'Arnaud Esquerrier avait encore, en 1450, une connaissance claire et précise des enjeux liés à ce pilier du système éthique et moral de la société courtoise, dont le chant des troubadours était aux XIIe et XIIIe siècles l'expression et l'un des vecteurs de reconnaissance. Premièrement, les *Chroniques romanes* réactivent *Paratge* au sens étymologique : au sein du champ du droit vassalique, le terme « nomme l'institution féodale qui règle l'héritage et le morcellement des fiefs »[775]. Il est alors entendu comme « l'entente d'hommes qui se reconnaissent égaux entre eux »[776], supposant « une égalité de rang en une classe »[777]. La société du Midi ayant placé ce principe au fondement des relations féodales, elle conçoit que les nobles se rallient sous une même bannière non parce qu'ils y sont contraints, mais parce qu'ils l'ont choisi. Pour reprendre l'expression de Fernand Niel dans *Albigeois et cathares*, le principe d'allégeance repose alors sur le libre-arbitre, sur « la négation du droit du plus fort »[778], ce qui implique aussi « la confiance en la parole donnée »[779]. Or ces deux aspects du *Paratge* – la confiance en la parole de partenaires, qui se reconnaissent égaux – comme fondements des relations féodales affleurent encore dans les *Chroniques romanes*.

D'une part, pour rendre compte de la nature de la relation qui unit en 1177 Roger Bernard le Grand à Alphonse II[780] d'Aragon, Arnaud Esquerrier associe la *convenensa* (désignant un accord scellé oralement qui « n'impliquait aucun lien […] de subordination d'un homme à un autre »[781]) et des termes relationnels explicites :

> 20.29 : Et lo rey d'Arago al comte de Foix, son dilec nebot, per amor et coppulatio de la parentelha que era entre els, et per los servicis que feyts li avio, li donec et ratiffiquec totas aquellas convenensas que lo rey En Peyre ly abia faytes de la donnatio del vescomtat de Narbonna[782].

Selon la typologie établie par Joseph Morsel dans *Noblesse, parenté et reproduction sociale à la fin du Moyen Âge*, si le terme *coppulatio* désigne explicitement les liens génétiques qui unissent le lignage de Foix à celui d'Aragon, le terme *parentelha* renvoie à tout un système de relations, qui illustre « la dispersion

---

[775] *Id.*, p. 183.
[776] *La geste de Roland*, édité par Robert Lafont, 2 volumes, Paris, l'Harmattan, 1991, t. II, p. 261.
[777] LAFONT Robert, *Prémices de l'Europe*, Arles, Sulliver, 2007, p. 255.
[778] NIEL Fernand, *Albigeois et cathares*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 67.
[779] AURELL Martin, *La vielle et l'épée*, *op. cit.*, p. 57.
[780] C'est bien Alphonse II et non Pierre II d'Aragon – comme le prétend le texte – qui céda au comte de Foix les droits sur la vicomté de Narbonne.
[781] PATERSON Linda, *Le monde des troubadours*, *op. cit.*, p. 15 ; voir également : AURELL Martin, *La vielle et l'épée*, *op. cit.*, p. 57 ; OURLIAC Paul, « Troubadours et juristes », in *Etudes d'histoire du droit médiévale*, 1979, Paris, Picard, (pp. 273-301), p. 284.
[782] Voir également : *promets et convengut* (21.30), *convenia* (48.41), *convenanço et concordanço* (48.41).

sociale »[783] et favorise les alliances inter-lignagères. En ce sens, l'expression « coppulatio de la parentelha » (20.29) semble traduire beaucoup plus qu'une franche amitié entre le comte de Foix et le roi d'Aragon ; elle renvoie en réalité à une définition juridique précise du parage, transmise dans la *Summa de legibus* (XIIIe siècle) :

> La tenure en parage est une tenure dans laquelle celui qui tient et celui de qui elle est tenue sont pairs en raison de la parenté, pour les portions de l'héritage venant de leurs ancêtres. Les puînés tiennent des aînés jusqu'à ce qu'ils parviennent au sixième degré dans la ligne de consanguinité ; à ce degré, ils sont tenus de faire fidélité à l'aîné ; mais au septième degré, ils font hommage, et à partir de là ce qui était tenu par parage sera tenu par hommage[784].

De ce point de vue, le comte de Foix peut effectivement se considérer, non pas comme le vassal du roi d'Aragon, mais comme son coseigneur ; l'égalité entre eux est garantie par leur commune participation à la sauvegarde du territoire puisque, comme le précise Robert Génestal dans *Le Parage normand* : « tant qu'il y a parage, il n'y a pas rupture complète de l'unité primitive du patrimoine »[785].

D'autre part, le *Paratge* dans sa conception féodale apparaît lorsque Esquerier doit expliquer les liens unissant Roger Bernard III à Philippe III le Hardi, après que l'issue de la croisade albigeoise a poussé le premier à rendre hommage au second pour la première fois dans l'histoire du comté de Foix :

> 36.34 : Et lo rey, per sa bonna plasenso, vezen la verayo loyautat et prodomye et volontat que Roger Bernard, comte de Foix, avia faytas en la guerra del dugat de Guyenna et de Flandre, volguet que Gaston, son fil, agues per molher sa cosina seconda, Madona Johana d'Artoys, filla del comte Robert d'Artoys.

Dans cet extrait, Arnaud Esquerrier continue de mobiliser les notions de *bonne plasensa* (appliquée au roi) et de *veraya leyeutat,* de *prodomye*, de *volontat* (appliquées au comte de Foix), comme s'il tentait de suggérer la conservation d'un lien de coseigneurie, et non pas de vassalité, entre le comte de Foix et le roi de France. Même constat dans cette phrase, signalant les relations d'égal à égal qu'entretient Roger Bernard III avec Gaston VII de Moncade : « Apres ausires loz bons secors que lo comte de Foix li fec et aussi ben los que lo seignor de Bearn fec al comte de Foix » (30.33). Aux yeux de l'auteur, les liens féodaux ne semblent donc pas pouvoir s'envisager en dehors des principes véhiculés par le *Paratge*, autrement que comme l'alliance entre des hommes qui se reconnaissent égaux en *Prets* et en *Honor*. Cette disposition s'explique en partie pour des raisons pratiques : les normes juridiques qui régissent les relations féodales du Midi des XIIe et XIIIe siècles ne tendent

[783] MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté*, *op. cit.*, pp. 70-71.
[784] DÉBAX, Hélène, *La seigneurie collective*, *op. cit.*, p. 325.
[785] GÉNESTAL Robert, *Le parage normand*, Caen, L. Jouan, 1911, p. 28.

pas à disparaître au siècle suivant. Que du contraire, plutôt que de s'aligner sur les pratiques françaises, elles s'enrichissent par l'influence de l'Italie, dont la hiérarchisation sociétale plus souple ne porte pas atteinte aux processus de « créations autochtones caractéristiques du Midi »[786].

La seconde réminiscence du *Paratge* dans les *Chroniques romanes* est liée à leur structure. Nous y revenons une fois de plus, l'auteur accorde une grande importance à la représentation de la solidité du lignage des comtes de Foix, qui repose non pas seulement sur des liens génétiques étroits (un héritage qui se transmet de père en fils), mais aussi sur la démonstration de la régénération, à chaque maillon de la chaîne, des vertus héritées des fondateurs de la lignée. Or deux siècles auparavant, les troubadours opéraient le même type de rapprochement : ils présentaient la transmission du sang comme la principale garantie de la sauvegarde de la vertu, et donnaient à ce principe le nom de *Paratge*.

En d'autres termes, il semble donc bien que ce concept, avec tous les enjeux que lui prêtaient la société méridionale des XIIe et XIIIe siècles, était encore présent à l'esprit d'Arnaud Esquerrier et de son entourage fuxéen, aussi bien dans sa dimension juridique que morale, entendu tour à tour comme « l'égalité, le partage, le lignage, la domination sociale, la noblesse et la hiérarchie, le bénéfice et le service »[787]. Par extension, la pertinence du parallélisme précédemment établi avec lo « Prets et la Honor », entendus au sens cicéronien, se voit confirmée.

Nous avons dit que la première conception du renom consistait en l'aboutissement d'un processus de perfectionnement. Toutefois, les *Chroniques romanes* semblent tenir compte d'une autre acception, plus moderne, de la renommée, qui consiste à ne plus la considérer comme une fin, mais comme un moyen permettant de rehausser son capital de prestige, en suscitant l'admiration des foules. En effet, en employant dans la scène de la joute de Barcelone des expressions comme « a tout venent » (65.48) ou « on abia infinit poble » (65.48), Arnaud Esquerrier accorde de l'importance à la présence et à l'opinion « du peuple commun »[788] ; il montre comment Gaston IV est parvenu à doubler son *Paratge* « de la célébrité, de la popularité »[789]. Or cette disposition paraît faire écho à ce que Bernard Guenée observe à propos de l'origine de la lente redéfinition de la renommée à la fin du Moyen Âge. Selon lui, elle est à chercher dans les changements de paradigmes opérés par la royauté à cette époque et reposant sur un nombre croissant de serviteurs :

[786] GIORDANENGO Gérard, « Vocabulaire et formulaires féodaux en Provence et en Dauphiné (XIIe-XIIIe siècles) », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIIIe siècle)*, Colloque international organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'École française de Rome (Rome, 10-13 octobre 1978). Rome, École française de Rome, 1980, (pp. 85-107), p. 103.
[787] DÉBAX, Hélène, *La seigneurie collective*, *op. cit.*, p. 333.
[788] *Id.*, pp. 89-90.
[789] *Id.*, p. 90.

> Les progrès de l'État avaient multiplié le nombre de serviteurs du roi dans l'armée, dans la justice, dans l'administration. Dans une société hiérarchisée où sa naissance fixait en principe à chacun sa place, l'Église, depuis longtemps, et l'État, depuis peu, offraient à l'ambition des espoirs multipliés de promotions sociales[790].

Pour y parvenir, les aspirants devaient présenter des capacités qui leur permettent de se distinguer des autres, de marquer les esprits du plus grand nombre : « il est clair qu'une belle carrière dépendait alors d'une bonne renommée »[791]. Cette disposition entraîne deux conséquences notables : d'une part, les aristocrates – dont Gaston IV fait partie – ne peuvent plus se contenter de défendre leurs privilèges par l'argument de la noblesse de sang et doivent désormais s'appuyer sur des « critères publics, politiques et externes du marquage »[792] de la *nobilitas*, ce qui implique, entre autres, de voir leur supériorité reconnue par la clameur populaire. De notre point de vue, cette interprétation participe donc aussi à éclairer la mention du « Prets et de l'Honor » dans la scène du tournoi barcelonais.

D'autre part, la haute aristocratie du Moyen Âge doit faire face à une concurrence accrue. Au sein de ses rangs se rencontrent désormais des chevaliers de basse extraction, parvenus aux plus hautes sphères du pouvoir par la seule poussée de « la commune voix du royaume, par la faveur du monde »[793]. Il en va ainsi de Bertrand du Guesclin, chevalier pauvre devenu connétable de France, c'est-à-dire chef suprême des armées du roi. Or il nous semble que même si les comtes de Foix appartiennent déjà aux hautes sphères de l'aristocratie française, ils ne sont pas pour autant insensibles à l'idée que la renommée puisse leur permettre de « se hisser plus haut dans la hiérarchie sociale du royaume »[794]. En l'occurrence, nous pensons au passage des *Chroniques romanes* qui précise que Gaston IV fut élu Pair de France en 1458 :

> 73-74.71 : Et en l'an mil IIIICLVIII, en lo mes d'agoust, en la villa de *Vendosma*, lo rey de Franco, ab tout son cosseil, lo fec ung des douctze Pars de Franco, on touts los seignors de Franco eran presents – exceptat Bretagna et Borgonha tenens cours ab los autres parts – et mestres de Parloment de Paris, en loc del comte de Tolosa. Oset qual honor a conquestada. Et entrec aquest *seignoria* à la casa de Foix perpetualoment de estre Par de Franco, per donar sentencia contra lo duc d'Alanso.

Que cet extrait doive être considéré comme la démonstration d'une forme de sublimation de la position de Gaston IV au sein de l'aristocratie parait confirmé par le prestige que revêt la Pairie à

[790] GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et* Froissart, *op. cit.*, p. 55.
[791] *Id.*, p. 55.
[792] CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, p. 88.
[793] *Id.*, p. 90 ; sur la notion de rivalité et de compétition dans la noblesse – y compris au sein d'un même lignage – à la fin du Moyen Âge, voir : CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité, op. cit.*, pp. 26 & 109 ; MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté*, *op. cit.*, p. 60.
[794] *Id.*, pp. 13-14.

partir de la seconde moitié du XIIe siècle : initialement conçue comme une structure à caractère militaire, celle-ci subit les conséquences des mutations du système féodal de l'époque (avec l'émergence de chevaliers de plus basse extraction), en se dotant d'une dimension idéologique qui entraîne « un clivage au sein du baronnage »[795]. Selon Philippe Contamine, dès le XIVe siècle, les Pairs forment alors « un groupe à part, au-dessous des rois, mais au-dessus des ducs, comtes, barons et autres nobles »[796]. Sur la base de cette observation, plusieurs rapports de force apparaissent distinctement dans l'extrait des *Chroniques romanes* : Gaston IV a été élu parmi les Douze à l'unanimité (« lo rey de Franco, ab tout son cosseil » – 73.71) ; par cette nouvelle position, il a pris l'ascendant sur celui qui a longtemps été le supérieur naturel du comte de Foix, le comte de Toulouse (« en loc del comte de Tolosa » – 73.71) ; la déchéance n'est toutefois pas à craindre pour Gaston IV, ce titre honorifique étant entré « à la casa de Foix perpetualoment » (73.71) ; enfin, la Pairie le place au-dessus du commun des mortels, puisqu'on lui octroie, à l'occasion de l'ouverture du procès du duc d'Alençon en 1458, la fonction spécifique de juge au sein du Parlement : « per donar sentencia contra lo duc d'Alanso » (73-74.71).

La mention de « lo Prets et la Honor » dans ces différents passages des *Chroniques romanes*, en tant que synonyme de renommée, semble donc elle aussi se prêter à des interprétations fluctuantes : d'un côté, elle peut être comprise dans un sens cicéronien, comme l'aboutissement d'un processus de perfectionnement ; elle peut alors s'entendre dans un sens proche de *Paratge*, comme le signe distinctif de ceux qui, par leur comportement exemplaire, se sont montrés dignes de prétendre au rang de la noblesse, de siéger parmi leurs ancêtres ; elle renvoie aux fondements d'une identité noble intelligible à l'échelle locale. De l'autre, « lo Prets et la Honor » peuvent être interprétés comme le moyen pour Gaston IV de rehausser sa position nobiliaire en décrochant une place parmi les Pairs de France ; pour y parvenir, il ne se contente pas seulement de susciter l'admiration de la cour, mais tente également de conquérir l'adhésion du peuple. En ce sens, l'association des deux termes laisse percevoir une conception de la renommée comme la confirmation de la noblesse, apportée par la « voix publique »[797] ; pour reprendre l'expression de Bernard Guenée : « les jeunes ambitieux que la Fortune a fait naître au sein des grands lignages ou à leur ombre pourront alors se hisser un peu plus haut »[798].

2.2. Première conclusion

[795] DESPORTES Pierre, « Les pairs de France et la couronne », *Revue Historique*, 282/2 (1989), (pp. 305-340), p. 340.
[796] CONTAMINE Philippe, *Nobles et noblesse en France (1300-1500)*, Paris, CNRS Éditions, 2021, pp. 82-83 ; voir aussi : NIEUS Jean-François, « Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XIe-XIIIe s.) (2e partie) », *Le Moyen Age*, CXII/2 (2006), (pp. 307-336), p. 323.
[797] GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart*, *op. cit.*, p. 36.
[798] *Id.*, p. 78.

En conclusion de cette première partie, il est permis de penser qu'Arnaud Esquerrier et le public auquel il s'adresse conserve effectivement la mémoire, même par de lointains échos, des idéaux courtois transmis par la littérature occitane des XIIe et XIIIe siècles. D'une part, parce que l'auteur emploie des termes hérités du vocabulaire des troubadours (Vaillance, *Largueza*, *Prets* et *Honor*), et que la portée sociétale que ceux-ci leur conféraient peut encore être validée sous la plume du chroniqueur fuxéen. D'autre part, parce que ce dernier conçoit les portraits des comtes de Foix sur la base de valeurs qui étaient déjà celles de l'aristocratie méridionale deux siècles auparavant : la largesse, la défense de la foi, la démonstration de sa valeur sur le champ de bataille et à la cour, de telle façon que l'on confirme par ses actes exemplaires la dignité aristocratique que confère l'héritage du sang. L'éthique de la noblesse du Midi semble donc s'être bel et bien maintenue au sein du comté de Foix, même si sa vitalité s'est amoindrie.

Toutefois, dans sa chronique, Arnaud Esquerrier ne semble pas vouloir donner une interprétation à sens unique des tableaux qu'il dépeint et des formulations qu'il emploie, de telle sorte qu'il donne toujours l'impression de proposer une définition de l'identité aristocratique qui puisse à la fois être conforme aux anciens paradigmes, dont la mentalité fuxéenne a hérité (sans doute en partie grâce à la production littéraire liée à Gaston Fébus), et aux exigences de la 'nouvelle' aristocratie, qui compte désormais dans ses rangs des chevaliers et des hommes de Lettres. Or cette disposition présente un double intérêt : d'une part, elle nous informe sur la nature du public, avant tout régional, mais avec une potentielle ouverture au-delà des frontières du comté (confirmée par la rédaction en français de la *Cronique abregée* en 1505). D'autre part, elle constitue une invitation à pousser plus loin l'analyse, afin de comprendre l'ensemble des procédés employés par Arnaud Esquerrier afin de « façonner et réviser […] modèles et marqueurs de groupe pour garder vivant l'imaginaire nobiliaire et ses modes de vie tout en les insérant dans un champ identitaire plus vaste, plus complexe, plus multipolaire »[799].

3. ADAPTATION AUX MŒURS DU XVE SIÈCLE

3.1. Variabilité des paradigmes de l'identité noble

Pour élaborer son discours sur la dynastie des comtes de Foix, Arnaud Esquerrier ne se contente pas d'emprunter les formules de la littérature courtoise des siècles précédents et de puiser dans l'imaginaire suranné de celle-ci ; il opère aussi des adaptations aux goûts de son temps. Nous pensons en avoir repéré de trois types : d'abord – sur un axe que l'on pourrait qualifier de diatopique –, l'auteur intègre à sa chronique méridionale des scènes plutôt caractéristiques de la

[799] CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.,* p. 62.

culture aristocratique septentrionale ; ensuite – sur un axe diachronique –, il fait l'éloge des comtes de Foix par le prisme d'épisodes qui se prêtent à différentes interprétations de la vertu, selon que l'on se place d'un point de vue médiéval ou moderne ; enfin – au niveau discursif – il préfère parfois suggérer les vertus attachées à la dynastie des comtes de Foix, plutôt que de les nommer, ce qui semble traduire une prise de distance avec le ton panégyrique caractéristique de la *laudatio* médiévale.

3.1.1. Lecture courtoise d'événements chevaleresques

La première méthode employée par Arnaud Esquerrier pour insérer les extraits textuels portant sur les vertus du XIIIe siècle dans un horizon d'attente plus vaste du point de vue diatopique consiste à procéder au mouvement inverse de celui que nous venons d'analyser : plutôt que d'autoriser une interprétation globalisante de valeurs courtoises chères la haute aristocratie méridionale, il propose une lecture courtoise de comportements plutôt constitutifs de la chevalerie septentrionale. Par exemple, par l'intermédiaire d'une scène de tournoi (nous en avons déjà cité un extrait, nous reprenons maintenant l'épisode en entier) :

> 64-65.48 : Et apres anen a Barsalona, *on* era lo seignor rey En Johan de Navarra, la regina, los enfants, lo comte de Palhas, lo comte de Pradas et autres grands seignors ab lo seignor rey. En foren faytas junctes ung dijaux en noviembre a la placo del Born Monsseignor de Foix, lo comte de Pradas, lo Maystre de Calatrava, [lo] fil del rey de Navarra, lo comte de Palhas, Felip Albert, Mossen Palou, oun Monsseignor lo comte fec de notables cops. Et apres fec cridar las justas a tout venent al demenche apres. Et tenguec la taula de las justas tout sol. En donec per joyas dos diamans. Et aguec l'Honor et lo Pres dels touts, et rompec quarente et dos lanses, et lo rey meteys lo administrava. On abia infinit poble en tal part que los tets et fenestres, capilhas et tota la placo eran plenas de gens.

Certes, il convient de préciser que le tournoi, en tant que tel, ne peut pas être considéré comme propre à la culture septentrionale : même s'il est exact qu'au Nord, il est soutenu par tout un réseau de correspondances littéraires[800], cet extrait prouve que la pratique s'était répandue jusqu'au sud des Pyrénées. De même, le passage de la chronique où Arnaud Esquerrier mentionne la devise du Dragon, liée à l'ordre de chevalerie fondé par Jean Ier de Foix – le père de Gaston IV – entre 1406 et 1414 (« Et apres s'en anec en Navarra et se combatec ab lo comte de Mendossa et y gasanhec l'enseigno del Drago » – 56.44) confirme que l'espace pyrénéen a pu adopter spontanément certains comportements caractéristiques de la mentalité chevaleresque. Toutefois, les valeurs qui y sont associées par la culture septentrionale[801] ne se superposent pas nécessairement

[800] PASTOUREAU Michel, *La vie quotidienne en France et en Angleterre*, Paris, Hachette, 1991, p. 132.
[801] CONTAMINE Philippe, *Nobles et noblesse*, *op. cit.*, p. 68.

à la conception méridionale, intimement liée aux cours d'amour et soutenue aux XIIe et XIIIe siècles par une littérature lyrique et épico-historiographique locale. Par exemple, en ce qui concerne l'office d'armes, la lyrique provençale ne donne jamais au terme *cavallier* la connotation d'un service militaire à proprement parler[802]. Ainsi, dans son article « Une devise de chevalerie inconnue, créée par un comte de Foix ? »[803], S. P. Lewis avoue avoir quelque peine à envisager une quelconque retombée politique à la création de l'ordre du Dragon : selon lui, Jean Ier de Foix n'attribue pas à cette confrérie les mêmes enjeux que ceux, par exemple, qui sous-tendent la Toison d'Or ou l'Ordre de l'Étoile ; il cherche surtout à se faire voir à la tête d'un groupe armé qui lui confère les statuts d'un « grand seigneur méridional »[804].

Tenant compte de ces observations, il apparaît qu'Arnaud Esquerrier ne procède pas seulement à une lecture chevaleresque de la scène de la joute de Barcelone ; il ne vante pas seulement les qualités militaires de Gaston IV en elles-mêmes, mais aussi ce qu'elles disent de son comportement conforme à l'idéal de la cour ; l'auteur insiste sur les « notables cops » (64.48) du comte, mais aussi sur les démonstrations d'une largesse toute aristocratique : Gaston IV fixe la valeur du prix par deux diamants (« En donec per joyas dos diamans » – 65.48) et assure seul le repas des jouteurs (« Et tenguec la taula de las justas tout sol » – 65.48). De même, comme dans la scène du banquet de 1457 apparaît ce souci de présenter le comte de Foix en ascendance sur le souverain naturel – le roi de Navarre lui sert de second dans la joute (« lo rey meteys lo administrava » – 65.48) – et récoltant tous les honneurs de l'événement.

Qu'Arnaud Esquerrier revête cet épisode d'un vernis courtois paraît d'autant plus probable que Guillaume Leseur – auteur de langue d'oïl au service de Gaston IV – s'aligne bel et bien sur les codes de la littérature chevaleresque lorsqu'il raconte à son tour la joute de Barcelone dans son *Histoire de Gaston IV* :

> Escheu doncques et advenu le jour desdites jouxtes, mondit sieur le comte de Foix, pour tenir sondit pas, fist dresser en une belle place à ce convenable une[s] très belles lices, et au bout d'icelles avoit planter ung pin chargié de fruyt[s] à la semblance de pommes d'or ; et illecq aussi fist dresser un très beau paveillon ouquel, quant besoin seroit, il se peust armer ou refreschir. Ainsi doncques, à ung jour de dimenche, environ l'eure de neuf heures vers le matin, vint sur les rencs monseigneur

802 PATERSON Linda, "The Concept of Knighthood in the Twelfth-Century Occitan Lyric", in *Culture and Society in Medieval Occitan*, Surrey, Ashgate, 2011, VI, (pp. 112-132), p. 114; voir également: LEE Charmaine, "Cavalleria e narrativa occitana", in *La letteratura cavalleresca dalle* Chansons de geste *alla* Gerusalemme liberata, Atti del II Convegno internazionale di studi (Certaldo Alto, 21-3 giugno 2007), a cura di Michelangelo Picone, Certaldo, Pacini Editorie, 2008, pp. 59-76; MANCINI Mario, "Cortigiani e cavalieri predoni: Intorno a un motivo trobadorico", *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 4 (1980) (pp. 125-160), pp. 59-62.

803 LEWIS P.S. I., « Une devise de chevalerie inconnue, créée par un comte de Foix ? Le dragon », *Annales du Midi*, 76/66, 1964, pp. 77-84.

804 *Id.*, p. 78 ; voir également : GUENÉE Bernard, *L'Occident*, *op. cit.*, p. 234 ; PAVIOT Jacques, « Les ordres de chevalerie à la fin du Moyen Age », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France* (2001), pp. 195-205.

> le conte de Foix, armé de toutes ses armes, l'escu au col, portant oudit escu le pin aux pommes d'or, la lance en la main, monté sur ung grant et puissant courssier, qui à son port sembloit assez estre cheval secilean ou puyloys ; car, avecques ce qu'il avoit taille de cheval de hault pays, il portoit sa courte et seche teste droite, en hault levée, fronssissant de ses courtes oreilles, à ungs gros yeulx enlevez dont il regardoit fierement, ses jambes seches, nectes et bien nouées, dont friandement il se marchoit, tenant tousjours le pié hault jusques près de sa grosse poitrine et deux jambes en l'air ; et si l'embellissoit aussi très fort sa belle encolleure, vultée et bien crynée, conforme à sa queue batant rez terre, soubz sa grosse et ronde crouppe pommellée. Cestuy beau courssier estoit paré et couvert d'une très riche housseure de blanc veloux, espessement brochié d'or, semée aux arbres du pin aux pommes d'or, à ung grant bort d'or cramoisy, où pendoient grosses pommes d'or, sonnans cler comme sonnectes […]. Puys avoit pour le servir douze chevaliers et escuiers à petites journades de damas blanc, lesquelx portoient chacun une grosse lance le long des rencs, dont il y en avoit six feustrées de drap dôr party de blanc et de cramoisy. En cet estat vint mondit sieur le conte de Foix sur les rencs, ayant devant luy ses heraulx et ses clerons et trompectes et deux Mores, vestuz de damas blanc, tosquez à la mollorisque, qui servoient comme valetz de pié. Et, quant il eult fait sa venue le long des licees, il s'en entra dedens son paveillon pour [attendre] qu'il fust venu quelque chevalier survenant[805].

Guillaume Leseur insiste beaucoup sur les richesses infinies qui parent l'escorte de Gaston IV, mais il ne dit rien des démonstrations de la *Largueza*. De même, la description minutieuse de l'armement et du destrier[806] de Gaston IV, ainsi que l'arrivée d'un « chevalier survenant » sont plus conformes aux attentes d'un public friand de romans d'aventure que de littérature courtoise.

Dès lors, s'il est exact que dans les récits biographiques du Moyen Âge laïc, la représentation d'une scène de tournoi est toujours « une aubaine pour consolider sa situation sociale »[807], elle revêt des formes et des enjeux très différents selon que l'on se situe d'un point de vue courtois ou chevaleresque. Dans l'*Histoire de Gaston IV*, le comte de Foix finit effectivement par obtenir la reconnaissance de ses pairs, mais uniquement après que Guillaume de Leseur a consacré plusieurs chapitres à raconter ses victoires successives à la joute :

> Et en effet, durant lesdists deux jours, le susdit chevalier du Pin, savoir est mondit sieur le conte de Foix, y delivra XLII coureurs et, par compte fait, y rompit IIII^{XX} et deux lances, et en furent rompues sur luy plus de LXXV ; dont, à l'yssue desdites jouxtes, il fut fort loué et prisé tant du Roy

[805] GUILLAUME LESEUR, *Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, pp. 45-47.
[806] À propos du sens à donner à la description du destrier dans la culture chevaleresque, voir l'analyse qui est faite de cet épisode en particulier dans : CONTAMINE Philippe, *Nobles et noblesse*, *op. cit.*, pp. 295-298.
[807] NADOT, Sébastien, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 218 ; voir également : BARBERO Alessandro, "I modelli aristocratici", *op. cit.*, pp. 248-251.

> et de la Royne que des contes et seigneurs, dames et damoiselles de la Royne et aussi des seigneurs de Barcellonne, de toutes lesquelles il en fut fort en grace[808].

Dans le cas des *Chroniques romanes* en revanche, il ne s'agit pas tant de prouver le comportement chevaleresque du comte de Foix que ses vertus conformes à son rang noble : Gaston IV a déjà l'ascendant sur les autres participants : tous lui sont d'emblée redevables, puisqu'il est le fournisseur du trophée et des repas de joutes. En ce sens, même si l'influence de la mentalité chevaleresque a pu encourager Arnaud Esquerrier à introduire une scène de tournoi dans sa chronique, elle ne prend toutefois pas le pas sur l'idéal aristocratique tel que le concevait un public méridional.

3.1.2. Interprétations multiples d'une même vertu

Sur l'axe diachronique, l'adaptation de l'idéal noble du XIIIe siècle aux mœurs du XVe siècle apparaît aussi dans l'interprétation fluctuante de certaines vertus, tantôt conçues de façon médiévale, tantôt de façon moderne. Pour en rendre compte, nous prenons le cas de Gaston Fébus, dont le charisme militaire est représenté différemment dans deux passages de sa notice biographique. Premièrement, dans l'extrait de la capture de Guilhem Feriol par les alliés du comte de Foix, Arnaud Esquerrier précise que Fébus, à la fin des affrontements, « era plagat et las de batalhar » :

> 50.41 : Mossen Johan, comte d'Armanhac per nom, que al boscatge s'en fuzia – un cavalier d'Alamanha lo seguec, disen que: «Los raynards estan al boscatge et loz leyros que van *panar*, arras sia Dieu a mon dampnatge, sy vous anats plus avants», et lo menec pres davan Febus quy era plagat et las de batalhar – […].

Ici, l'auteur semble vanter la vaillance du comte de Foix, qui se traduit par son engagement total dans les affrontements armés et son refus de se ménager, impliquant une résistante physique, toujours contraignante et parfois douloureuse[809]. Comme nous l'avons esquissé dans les chapitres précédents, par son dévouement militaire, Gaston Fébus ne se contente pas de conserver le patrimoine de prestige hérité de ses ancêtres ; il a soin de le réactiver, en se soumettant à une série d'épreuves – assimilables à des « naissances successives »[810] selon l'expression d'Hervé Martin – qui acte sa dignité à se revendiquer de la lignée des comtes de Foix.

---

[808] GUILLAUME LESEUR, *Histoire de Gaston IV*, *op. cit.*, p. 59.
[809] Des exemples similaires se trouvent dans la notice de Gaston IV, en 59.45 et 60.45.
[810] MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit.*, t. I, p. 300 ; voir également : MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté*, *op. cit.*, p. 33.

En revanche, dans le second extrait, Arnaud Esquerrier représente Gaston Fébus qui évalue la situation avant de jeter ses forces dans la bataille ; il joue la carte de l'intimidation – et de l'insulte – pour dissuader son adversaire, Edouard de Woodstock, de lui déclarer la guerre :

> 46.41 : Et deffendec son pays contra loz Angles et no volguec estre en la obediensa del prince de Gallas ny dels Angles, per tantas menasses que li fesia. Et si anec bezer lo prince a Bordeu. Toutas fes, demoren en hostages los mages tres capitanis del sang real d'Anglaterra al castel de Ortes, entro que Febus fos aquy tornat salp et segur. Empero, los Angles li avian tractat la mort, sino que foc avisat, et se tornan. Se tirec al Mon-de-Marsa et d'aquy a Ortes. Et lo princep li tramettec grans menasses et Febus li tramettec dans una lettra tres figuos en pintura, per ly donar a entendre que petita paour abia de lu. D'aquy en fora lo prince s'en pugec et passec prop de Tolosa et d'aquy a Carcassonna et d'aquy en Franco.

De notre point de vue, ce passage illustre une nouvelle conception de l'idéal du chef de guerre, propre à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance. Le bon comportement militaire ne consiste désormais plus tant à se montrer investi et endurant, que prudent et patient, afin d'« optimiser au maximum le profit »[811] ; le but n'est plus de contrôler l'énergie destructrice en la mettant au service d'une cause supérieure – la défense de ses sujets, de ses territoires, de son patrimoine –, mais d'orienter les effets de cette impétuosité vers des objectifs prédéfinis – gagner la guerre et économiser ses forces militaires[812]. La confirmation de l'interprétation « moderne » de la vertu mise en scène dans cet épisode nous est apportée par Véronique Lamazou-Duplan ; elle prend l'exemple du *Songe du Verger* pour expliquer les tactiques militaires adoptées par Fébus dans son affrontement contre le Édouard de Woodstock :

> Dans *Le Songe du Verger*, la prudence est composée de la mémoire (se souvenir des choses passées), de l'entendement (comprendre les choses présentes), de la providence (prévoir et organiser les choses à venir). Le comte de Foix a ces trois dons. Chez lui, cette prudence, ce sens politique, passent par la sagesse et l'expérience, mais aussi par l'*imagination* et la dissimulation. Fin calculateur, Fébus défend ses intérêts, comprend d'emblée les coups à jouer, prévoit ce qui arrivera, qualités inestimables pour un homme politique[813].

En d'autres termes, Arnaud Esquerrier se montre apte à mettre en scène une même vertu, le charisme militaire, mais exploitée de différentes manières et dans différents contextes, de telle

---

[811] MARIAN ZINI Fosca, « Introduction », in *L'économie des passions. Essai sur le* Décaméron *de Boccace*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, (pp. 13-24), p. 20.
[812] SENELLART Michel, *Les arts de gouverner*, *op. cit.*, p. 123.
[813] LAMAZOU-DUPLAN Véronique, « Froissart à Orthez : prince modèle ou modèle pour le prince ? De la réécriture de l'histoire au miroir », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, (pp. 85-110), p. 92.

sorte que celle-ci puisse à la fois être comprise dans une acception ancienne (synonyme de vaillance au combat) et moderne (synonyme de prudence et d'intimidation).

3.1.3. Suggérer plutôt que nommer

Il est intéressant de noter que dans les différents extraits que nous venons de citer, le comportement digne d'admiration des comtes de Foix est mis en scène, mais sans être nommément associé à une vertu spécifique. Nous sommes en droit de nous questionner sur ce choix d'écriture, Arnaud Esquerrier ayant prouvé qu'il pouvait expliciter son propos en mobilisant des lexèmes précis comme *Valen* ou *Prets et Honor*. Certes, on ne peut pas exclure que les quelques emprunts épars à la production littéraire du XIIIe siècle constituent le maximum de ce que sa connaissance approximative en la matière lui permettait de faire. Néanmoins, de notre point de vue, cette disposition consistant à ne pas systématiquement nommer les vertus pourrait aussi résumer l'ensemble du processus qui vise à adapter les *Chroniques romanes* aux mœurs de l'époque, pour lesquelles le ton du panégyrique ne paraît plus souhaitable dans la démonstration des vertus du bon gouvernement. Ainsi s'exprime Estelle Doudet à propos de Christine de Pizan :

> La flatterie, comme l'a dit Christine de Pizan et comme le dira Montaigne, est un discours tyrannique si elle ne vise qu'à souligner une vanité égoïste et non à établir le bien commun. Il faut donc peindre dans son commanditaire la somme des vertus et le faire dans un rythme propre à emporter l'adhésion par l'impression de sérieux, d'objectivité, de logique qu'il impose[814].

Le concept de « somme de vertus », les différents chroniqueurs de Foix l'avaient bien saisi. En revanche, les notions de « sérieux », d'« objectivité » et de « logique » auraient pu faire défaut à l'œuvre d'Arnaud Esquerrier, s'il s'était contenté de reprendre le ton enjoué et dévoué d'Honoré Bovet et de Michel de Bernis – la chronique de ce dernier ayant d'ailleurs, pour rappel, échoué à convaincre Charles VII de laisser à Gaston IV le droit de s'intituler vicomte de Béarn « par la grâce de Dieu ». Fort de cette expérience, Arnaud Esquerrier – ou Gaston IV en se tournant vers lui – aurait pu juger plus prudent d'adopter deux stratégies d'écriture précises dans cette nouvelle chronique de Foix : d'une part, emprunter un ton volontairement neutre, détaché, proche de la plaidoirie judiciaire – la formation d'Esquerrier lui garantissant une approche plus pragmatique du sujet. D'autre part, présenter une argumentation, non pas enthousiaste, mais patiemment construite où le discours sur les vertus hérité du XIIIe siècle s'insère dans une dimension non plus laudative

[814] DOUDET Estelle, « *Les Droitz Nouveaux de Rhétorique* : structures judiciaires et efficacité épidictique dans les œuvres des Grands Rhétoriqueurs », in *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire*, sous la direction de Stéphan Geonget et Bruno Méniel, Paris, Champion, (pp. 217-232), p. 231 ; voir aussi : GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart*, *op. cit.*, pp. 187-188.

mais performative : les vertus ne sont plus attribuées d'emblée aux seigneurs de Foix, mais mises en scène dans des actions concrètes, des actes du quotidien ayant des retombées au niveau juridique, militaire et social[815], qui prennent seulement l'allure d'exploits par effet d'accumulation.

Arnaud Esquerrier n'imposerait donc pas un discours arbitraire sur les vertus de ses mécènes, mais se contenterait parfois de les laisser poindre en montrant comment les faits réels traduisent le comportement exemplaire des comtes et, par extension, leur participation au « bien commun »[816]. Selon Alberto Varvaro, un procédé similaire est employé dans les *Chroniques* de Froissart, visant à suggérer plutôt que montrer :

> On se rend compte qu'il y a en fait deux plans enchevêtrés dans le texte de Froissart : le premier, apparent, est constitué par le récit, directement explicite ; l'autre, plus profond et implicite, transmet le système complexe de valeurs parfois contradictoires qui est à la base du comportement des personnages historiques et du jugement posé par le chroniqueur[817].

Cette disposition taciturne transparaît également dans certaines des interventions du narrateur, où il estime pouvoir tirer plus de profit à passer les explications sous silence plutôt qu'à s'épancher en longs développements. Nous en avons déjà cité un exemple, lorsque le narrateur affirme que la démonstration de la dignité des comtes de Foix se passe de longs discours (8.18). Nous pourrions en mentionner d'autres : après avoir narré les festivités données en l'honneur de Madeleine de France en 1457, l'auteur renvoie son lecteur à une autre relation du banquet organisé par Gaston IV – sans doute celle de Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII*[818] – : « Et aqui fen los bots touts los seignors, ben grand et nobles, cum poyriats saber per la relatio deu roy d'armas que eran aqui en lad[ita] festa » (72.67). Cette phrase, qui s'observe aussi chez le chroniqueur bourguignon George Chastelain[819], tient d'une stratégie d'évitement : plutôt que de se disperser en paroles dispendieuses, Arnaud Esquerrier préfère renvoyer son lecteur à d'autres témoignages, afin de le convaincre que la magnificence déployée par le comte lors de cet événement est apparue aux yeux de tous, et pas uniquement à ceux des sujets fuxéens. De même, en 43.40, après avoir accordé un long développement à la liste des chevaliers servant sous les ordres de Gaston II, Arnaud Esquerrier abrège par cette phrase : « Dels autres cavalhers et nobles, no se fa icy point de mentio per la prolixitat, car son CXIII en nombre » ; le même procédé apparaît en 50.41, après avoir

[815] Réflexion similaire à propos des portraits des capitouls de Toulouse dans le *Livre des Histoires* de Toulouse ; à ce propos, voir : BORDES François, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine, op. cit.*, p. 47 et suiv.
[816] À ce propos, voir : MOOS Peter (von), « Le "bien commun" et "la loi de la conscience" (*lex privata*) à la fin du Moyen Âge », in *Entre Histoire et littérature. Communication et culture au Moyen Âge*, Firenze, Sismel, 2005, pp. 471-510.
[817] VARVARO Alberto, *La Tragédie de l'Histoire*, *op. cit.*, p. 79.
[818] JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII,* édité par Vallet de Viriville, 3 volumes, Paris, P. Jannet, 1858, t. III, p. 76.
[819] DOUDET Estelle, « Du rituel narratif à la réflexion », *op. cit.*, pp. 84-85.

présenté les Armagnacs faits prisonniers par Fébus : « D'aultres neuf cens gentils y a que assi no se fau à renommar ». Certes, dresser des listes est une manière d'inscrire le destin individuel dans la gloire collective[820], selon un procédé bien connu du genre épique ; toutefois, dans le cadre d'une adresse à des destinataires proches de l'auteur et des protagonistes de l'œuvre, les raccourcir présente l'avantage de resserrer les liens avec le public. Puisque l'auteur sait que son auditoire partage le même savoir, la même histoire, il ne juge pas nécessaire d'entrer dans les détails ; il a plus à gagner à parier sur la mémoire collective[821].

3.2. Deuxième conclusion

Pour clôturer cette seconde partie, il apparaît qu'Arnaud Esquerrier réinvestit le discours sur les vertus des comtes de Foix en procédant à trois types d'aménagement : il prend en compte les valeurs chères à la société chevaleresque qui, en cette fin du Moyen Âge, prend une part grandissante dans constitution d'une nouvelle identité noble ; il propose une interprétation plus ou moins moderne de certaines vertus, les présentant dans des pratiques tantôt conformes à la vieille noblesse, tantôt à la noblesse pré-renaissante ; il n'impose pas à son public un discours préformé sur les vertus des comtes de Foix, mais se limite parfois à les suggérer pour donner l'impression à son lecteur d'avoir accompli un parcours intellectuel qui n'aurait pas été guidé, depuis le début, par le texte.

Sur ce point, il convient enfin de préciser que les non-dits du narrateur participent aussi à exacerber l'horreur qu'inspire le reste de la société médiévale. Ainsi, lorsqu'il raconte l'interrogatoire qui fut mené lors de la Peur des Lépreux, Arnaud Esquerrier reprend aux *Grandes Chroniques de France* l'insertion d'un silence éloquent :

> 40.36 : Cum lo seignor de Partenans li enviec jus son sagel la confessio de un meseilh et cum li demandes lo seignor de Partenans la maniera de los pozos, lo mezel li dissec que fora de sang d'homme despessat et de tres manieras d'herbas – lasquals no se fau a nommar – […].

De même, lorsqu'il rapporte le procès des Templiers – toujours d'après les *Grandes Chroniques de France* – il s'accorde à sa source pour dire que : « laqual causa ez horrible à recomptar » (49.41). Dans les deux cas, l'auteur donne donc l'impression de se refuser à en dire plus, ce qui constitue sans doute le meilleur moyen d'obtenir l'effet escompté : exciter l'imagination galopante de son public et le pousser à se rallier au camp des comtes de Foix, qui s'opposent en tout point à ces

[820] DEVAUX Jean, « La *Vie du Prince Noir* et le modèle biographique », in *Bien dire et bien aprandre. Revue médiévistique. Actes du colloque Centre d'Etudes Médiévales et Dialectales de Lille 3*, 20 (2002), (pp. 53-65), p. 62.
[821] SZKILNIK Michelle, « À quoi se résume une vie ? Du souci de la *brefté* dans les biographies du XVe siècle », in *Faire court. L'esthétique de la brièveté dans la littérature du Moyen Âge*, édité par Catherine Croizy-Naquet, Laurence Harf-Lancner et Michelle Szkilnik, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, (pp. 137-152), p. 141.

hommes dont les terribles méfaits ne peuvent être que condamnés – technique bien connue des hommes de Lois, appelée « coopération interprétative »[822] par Alain Provost. Cette dernière observation nous amène donc au point suivant : quel est l'intérêt pour Arnaud Esquerrier d'intégrer, dans sa chronique à la louange des comtes de Foix, une réflexion sur les vices de la société médiévale ?

4. RÉFLEXION SUR LES VICES ET LES VERTUS

Dans une œuvre à destination d'un public aristocratique médiéval, l'insertion d'un discours sur les vertus dans une perspective plus large, consistant à les opposer aux vices, n'a rien de surprenant. Ainsi, au sein de la littérature occitane, les *ensenhamens* du XIIIe siècle avaient coutume d'en faire usage : ils contiennent un ensemble de vertus, de préceptes moraux, « che illustrano e divulgano i fondamenti della civiltà cortese »[823], et qui ont pour but de dresser la liste des comportements que l'homme de cour doit suivre conformément à son statut social[824]. De même, en dehors de l'espace méridional, les traités moraux (les miroirs au prince, en particulier), ont largement contribué au développement du discours sur l'opposition entre vices et vertus[825]. Toutefois, les *Chroniques romanes* se distinguent nettement de l'une et l'autre de ces traditions. D'une part, les *ensenhamens* n'offrent pas, en tant que tels, une réflexion sur les fondements moraux de la société courtoise ; ils ne sont que le pendant didactique et externe de la description du système de valeurs que le lyrisme courtois opère de l'intérieur. Or même si les *Chroniques romanes* parlent effectivement de comportements conformes à l'étiquette de la cour, elles ne le font ni par le prisme du didactisme ni par celui de la *fin'amor*, ou seulement par des liens distendus[826]. D'autre part, Arnaud Esquerrier n'adopte ni le « je » assertif, ni les propos morigénants caractéristiques des miroirs au prince. Que du contraire, il cherche à exacerber la dimension vertueuse des comtes de Foix, les exemples des vices du monde extérieur servant surtout d'exhausteur à son propos, de mise

822 PROVOST Alain, *Domus Diaboli. Un évêque en procès au temps de Philippe le Bel*, Paris, Belin, 2010, p. 105 ; à ce propos, voir également : ZUMTHOR Paul, « La performance », in *La lettre et la voix dans la « littérature » médiévale,* Paris, Éditions du Seuil, 1987, pp. 245-267.

823 LAZZERINI Lucia, *Letteratura*, *op. cit.*, p. 173; voir également : BELTRAMI Pietro, *Amori cortesi. Scritti sui trovatori*, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2020 ; NIIRANEN Susanna, *« Miroir de mérite »*, *op. cit.*, p. 158 ; GHIL Eliza Miruna, *L'Âge de Parage*, *op. cit.*, p. 253.

824 Voir à ce propos : PIROT François, *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XIIe et XIIIe siècles : les "sirventes-ensenhamens" des Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelona, Real Academia de buenas letras, 1972, pp. 38 et suiv.

825 Voir à ce propos : FRÈRE LAURENT, *La somme le Roi*, publié par Édith Brayer et Anne-Françoise Lerquin-Labie, Paris, Société des Anciens Textes français, 2008, p. 22 ; AEGIDII ROMANI, *De regimine principum doctrina*, édité par V. Courdaveaux, Paris, 1857 ; VINCENT DE BEAUVAIS, *De l'institution morale du prince*, édition établie, présentée et annotée par Charles Munier, Paris, Éditions du Cerf, Paris, 2010 ; *The teachings of Saint Louis*, critical text by David O'Connell, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1972.

826 À propos de l'absence de chronique didactique en langue d'oc, voir : RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie», *op. cit.*, p. 1118.

en relief. Pour en rendre compte, nous proposons de reprendre ce principe de lecture sur deux niveaux interprétatifs, l'un relatif à une réception locale du texte, l'autre à une réception supra-locale.

S'il procède à une lecture à l'échelle locale, le lecteur des *Chroniques romanes* est rapidement frappé par la présence récurrente des comtes d'Armagnac au long des pages, presque systématiquement présentés sous leur plus mauvais jour. En effet, Arnaud Esquerrier dresse avec constance tous les conflits qui opposèrent les Maisons de Foix et d'Armagnac. Il commence en racontant la façon dont Gaston VII de Moncade céda l'ensemble de ses terres au comte de Foix, au détriment du comte d'Armagnac :

> 32-33.34 : Et apres, per la successio de l'heritage de Bearn et de Bigorra, lo comte d'Armanhac se opposec per sa molher et comensec pleyt. Et fec mettre lo comtat de Bigorra en ma sequestra jos la ma del rey et aguera lo pays de Bearn et las autras seignorias. Mas no eran d'aquella obediensa. Et per so commensec la guerra que tant a durat.

En terminant par ce commentaire laconique, l'auteur semble avertir son lecteur de se tenir prêt pour les nombreuses autres mentions à venir : en 34.34 – le duel à Gisors –, en 37.35 – les accusations de pillage portées à l'encontre du comte de Foix– , en 46.41 – la bataille de Launac, dont Fébus sort victorieux –, en 53.42 – le refus de Mathieu de Castelbon de s'allier aux Armagnac –, en 56.44 – le siège du château de Borc après la rébellion des Armagnac contre le roi de France – , en 58.44 – la sentence d'excommunication contre le comte d'Armagnac –, en 59.45 – le siège du château du fils du comte d'Armagnac, lui aussi rebelle au roi –, en 63-64.47 – la nouvelle trahison du comte d'Armagnac, suivie d'un siège –, en 64.47 – le rappel du lien de parenté entre le comte d'Armagnac et le duc d'Alençon, condamné à mort – et, enfin, en 71.74 – la confiscation des biens du comte d'Armagnac qui s'enfuit à Rome.

De toute évidence, les différents comtes d'Armagnac sont tour à tour lâches, jaloux, traîtres et menteurs ; bref, tout ce qui s'oppose à ce que nous avons pu comprendre du discours d'Arnaud Esquerrier sur les vertus de la lignée de Foix. Arnaud Esquerrier donne ainsi l'impression d'encenser la lignée de Foix en l'opposant à son double négatif, celle d'Armagnac. La conceptualisation antagonique des rapports entre les deux comtes apparaît clairement lorsque l'auteur prête à son héros la quintessence des valeurs nobles, en le mettant en scène en train de porter secours à son ennemi juré :

> 45.60 : Et lo vescomte de Lomanha, son fil, s'en era fugit en Catalonha. Et, en l'an mil IIIICXLIIII, era vengut a Parloment a Monsseignor de Foix a Perpinha per so que Monsseignor lo comte ly tractes sos accords en Franco ab lo rey, cum se fec so que els no agueran feyt per lu.

Le fils du comte d'Armagnac, le vicomte de Lomagne, a trahi le roi de France. Le fils ayant pris la fuite en Catalogne, son père est prié de se rendre au parlement de Perpignan pour rendre compte de ces actes au roi. Or Gaston IV se montre bon seigneur et accepte de traiter avec le roi de France en faveur du comte d'Armagnac comme – nous précise la chronique – « jamais aucun des Armagnac ne l'aurait fait pour lui ». Enfin, profitant de cette démonstration d'altruisme et sans doute pour éviter de paraître partial, l'auteur introduit vers la fin de sa chronique un épisode de réconciliation, prenant place lors des dernières années de la guerre de Cent Ans :

> 61.45 : Et l'an mil quatre cens cinquante deux, Mosseignor lo comte de Foix et lo comte d'Armanhac se fen compagnos d'armas et certas alliances enter lor. Et foc mandat que en cascuns locs de lors pays et subjects aguessan a far ubertura et dar secors los uns als autres cum farian a lor seignor.

En réalité, ce procédé est tout à fait conforme à ce qui s'observe dans l'historiographie royale anglo-normande[827] et française[828], du XIIe au XVe siècle : la mise en contraste du Bien et du Mal implique que chaque roi vertueux sort grandit de la comparaison avec son double négatif, à la fois parce que chacune de ses qualités est rehaussée par un effet de contrepoids, et parce qu'en entrant en polychromie avec les autres vertus attribuées au roi, à l'heure tour isolées et magnifiées, elle en sort consolidée. Ainsi, à l'image de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* qui cristallise la réputation de Charles II de Navarre de « véritable mauvais génie du royaume de France »[829],

---

827 *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis, and Robert of Torigni*, edited and translated by Elisabeth M.C. van Houts, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1992, vol. VII, chap. 1, p. 200 ; voir également : MATHEY-MAILLE Laurence, « Entre vérité politique et vérité poétique : la figure d'Henri Ier dans quelques chroniques anglo-normandes », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, (pp. 317-352), p. 320 ; voir également : VAN HOUTS Elisabeth M. C., « Le roi et son historien : Henri II Plantagenêt et Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel », *Cahiers de civilisation médiévale*, 37/145-146 (1994), pp. 115-118.

828 *Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, édité par Michel Pintoin, et Louis-François Bellaguet, Paris, Crapelet, 1839, t. I., pp. 354-355 ; voir également : LE GOFF Jacques, « Philippe Auguste dans les "exempla" », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du Colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre – 4 octobre 1980), publié sous la direction de Robert-Henri Bautier, Paris, Éditions du CNRS, 1982, (pp. 145-155), pp. 146-147 ; BREMOND Claude et LE GOFF Jacques, *L'"exemplum"*, Brepols, Turnhout, 1982 ; MOOS Peter (von), "Sulla retorica dell'*exempum* nel Medioevo", in *Entre Histoire et littérature. Communication et culture au Moyen Âge*, Firenze, Sismel, 2005, pp. 258-276 ; NARBONA CÁRCELES María, « La contribution d'Eustache Deschamps à la construction du mythe de Charles dit "le Mauvais", à partir de la *Fiction du Lyon* », in *Eustache Deschamps, témoin et modèle*, sous la direction de Thierry Lassabatère et Miren Lacassagne, Paris, Presses de l'Université Paris-sorbonne, 2008, pp. 33-47 ; PINDARD Xavier. « L'entourage criminel de Charles de Navarre d'après les dépositions de 1378 », *Revue historique*, 667/3 (2013), pp. 549-574 ; SURGET Marie-Laure, « La "mauvaise mort" du roi de Navarre, ou comment les récits des chroniques françaises contribuèrent à forger la légende noire de Charles le Mauvais », in *Une histoire pour un royaume (XIIe-XVe siècle)*, Actes du colloque *Corpus Regni* : politique et histoire à la fin du Moyen Âge, organisé en hommage à Colette Beaune (Université de Paris X - Nanterre, 20-22 septembre 2007), édité par Anne-Hélène Allirot, Murielle Gaude-Ferragu et Gilles Lecuppre, Paris, Perrin, 2010, p. 240-263 ; HONORÉ-DUVERGÉ Suzanne, « L'origine du surnom de Charles le Mauvais », in *Mélanges d'Histoire du Moyen Âge – Louis Halphen*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, pp. 345-350.

829 PINDARD Xavier. « L'entourage criminel de Charles de Navarre d'après les dépositions de 1378 », *Revue historique*, 667/3 (2013), (pp. 549-574), p. 552.

Esquerrier encense les portraits des comtes de Foix en leur désignant un ennemi, qui est doté de tous les vices opposés à leurs vertus. Cette technique d'écriture fait écho à un autre procédé littéraire, bien connu du Moyen Âge, consistant à dresser des listes parallèles des vices et des vertus. Le mouvement, qui rencontre un grand succès « dans les travaux de théologie pastorale ou universitaires »[830], est initié par Evagre au IVe siècle : dans son *De vitiis quae opposita sunt virtutibu*s, il cherche à éduquer les moines en leur fournissant le moyen de tendre vers la vie contemplative, hors de portée des perturbations provoquées par l'âme humaine. Pour y parvenir, Evagre oppose à chaque vice une vertu, de telle sorte que le moine, après avoir identifié le vice qui le corrompt, s'efforce de tendre vers la vertu opposée. Or comme l'explique Richard G. Newhauser, l'intérêt principal de ces listes contraires repose sur leur mise en parallèle : le dialogue ainsi créé « permet de rendre plus cohérente la définition de chaque entrée et son interaction avec les autres entrées, de même que les descriptions de chaque vice et vertu caractérisent et contextualisent les entités morales […] En d'autres termes, on cherchait à travers elles [ces listes opposées] à représenter les choix moraux diamétralement opposés »[831]. Ce principe, qui se révèle être « un outil très malléable et accessible »[832] pour la pensée médiévale, peut aisément être appliqué aux œuvres historiographiques, surtout quand le recours à une pensée schématique peut soutenir leur potentiel didactique[833].

L'opposition entre comte de Foix et comte d'Armagnac semble répondre à une logique claire. En revanche, comment expliquer les récits relatifs aux trois affaires judiciaires, qui n'entretiennent aucun rapport avec l'histoire de la lignée fuxéenne : les sanctions prises à l'encontre de la croisade des Pastoureaux (27.31), l'interrogatoire mené dans le cadre de la Peur des Lépreux (39-40.36) et le procès des Templiers (47-49.41) – qui est de loin l'extrait le plus fourni ? De notre point de vue, ils participent aussi au discours sur les vertus des comtes de Foix, mais à un niveau supra-local. En effet, ces trois procès ont comme point commun de condamner ce que les derniers siècles du Moyen Âge considéraient comme la quintessence du Mal : l'utilisation de magie, de poudre empoisonnée, le pacte avec le diable ou encore l'alliance avec l'ennemi sarrasin[834]. Comme Arnaud Esquerrier a reçu une formation en Droits canon et romain, ces affaires lui apparaissent sans doute comme les représentations de ce que la société a de plus avilissant. Puisqu'il serait mal avisé pour Arnaud Esquerrier de désigner une nouvelle figure antagonique aux comtes de Foix à

[830] NEWHAUSER Richard G., «"Venez les bénis…venez les maudits" : Permanence des séries de vices et de leurs vertus contraires dans la morale occidentale (Moyen Âge- première modernité) » in *La pensée sérielle, du Moyen Âge aux Lumières,* études réunies par Anne-Marie de Gendt et Alicia C. Montoya, Brill, Leiden-Boston, 2019, (pp. 257-278), p. 269.
[831] *Id.*, pp. 262-263.
[832] *Id.*, p. 269.
[833] *Id.*, p. 271.
[834] GINZBURG Carlo, *Le sabbat*, *op. cit.*, pp. 66-67.

l'échelle du royaume de France, il prend pour cible une entité abstraite – le Mal. Les affaires judiciaires qu'il sélectionne n'ont pas seulement pour but de représenter ce que le monde extérieur à de plus ig-noble (au sens littéral de ce qui est opposé à la noblesse, de cœur et de sang, incarnée par la lignée de Foix) ; elles incarnent également les luttes menées par la royauté pour combattre la décadence des mœurs, lutte que les comtes fuxéens semblent, sinon soutenir, du moins cautionner.

En superposant ces deux niveaux conceptuels, ces deux échelles interprétatives, il semble qu'Arnaud Esquerrier, selon cette logique de miroir inversé, dépeigne à son auditoire ce qui s'oppose diamétralement aux comtes de Foix et contre quoi ils luttent de toutes leurs forces : en l'occurrence, la traîtrise, la lâcheté et le mensonge – incarnés par les comtes d'Armagnac – mais aussi l'hérésie, la sorcellerie, la corruption et la trahison – les affaires judiciaires. Comme Vincent de Beauvais qui enseigne dans son *Speculum* que le premier devoir du bon gouvernement est de maintenir la sécurité et l'intégrité de ses sujets[835], la lignée fuxéenne peut alors être perçue dans une conception non plus verticale, mais horizontale, comme le rempart, solide et sans faille, qui se dresse contre le Mal extérieur. Présenter les comtes de Foix en une chaîne résistant à la décadence de leur époque est alors aussi une manière de les montrer dans un rôle stabilisateur, permettant de compenser les périodes de trouble qui menacent non pas seulement le comté, mais toute la société[836].

Si cet objectif fait effectivement partie du projet de l'auteur, il jette un nouvel éclairage sur les portraits biographiques en série : puisqu'ils participent à reprendre le contrôle de la sanction du temps, ils peuvent apparaître comme un moyen de résistance – du moins dans l'espace de la narration – à la menace que représente l'avenir incertain. En effet, comme nous l'avons vu, Esquerrier engage, sur la base des précédents comtes de Foix, la vertu des descendants, comme si les aléas du Destin pouvaient être contrecarrés par la seule reproduction de la force morale du lignage ; pour reprendre les mots d'Olivier Christin dans *La cause des autres* : « [L'histoire des héros et des saints] illustre au fond ce que peut être un ordre humain ou un bon régime capable de contenir ou de contrecarrer les pièges de la Fortune »[837]. De même, l'usage du discours sibyllin dont nous avons précédemment fait mention peut également apparaître comme une clé d'anticipation du changement : il offre la possibilité de « replacer les événements en cours à

---

835 DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989, p. 22 ; une image similaire apparaît dans le *Livre de Policie* de Christine de Pizan, qui engage le devoir de résistance de la chevalerie : BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 209.

836 MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit.*, t. II, p. 151.

837 CHRISTIN Olivier, *La cause des autres. Une histoire du dévouement politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, pp. 91-92 ; voir également : MOEGLIN Jean-Marie, « Qui a inventé la guerre de Cent Ans ? Le règne de Philippe VI dans l'historiographie médiévale et moderne (vers 1350 – vers 1650) » », in *Écritures de l'Histoire (XIVe-XVIe siècle),* Actes du colloque Centre Montaigne (Bordeaux, 19-21 septembre 2002), réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Droz, 2005, (pp. 521-543), p. 543.

l'intérieur d'un schéma d'une compréhension universelle »[838], schéma qui peut être prévu et donc contrôlé, anticipé.

5. CONCLUSIONS

En conclusion de ce chapitre sur « Les enjeux du portrait biographique », nous pensons pouvoir affirmer que les *Chroniques romanes* ont été composées en premier lieu pour un public local. Elles brossent un portrait des comtes de Foix conforme aux valeurs de la société méridionale, en réactivant la mémoire de vertus héritées des milieux courtois des XIIe et XIIIe siècles. De ce point de vue, la chronique élève les seigneurs fuxéens en parangon de l'aristocratie locale, en les dotant des plus hautes vertus : la Vaillance, la *Largueza*, le *Prets* et l'*Honor* – dans le sens de renommée –, auxquels s'ajoute en filigrane le *Paratge*. Cette stratégie vise sans aucun doute à resserrer les liens des comtes de Foix, non seulement avec leur cour, mais aussi avec leurs sujets au sens large : comme nous l'avons vu, Arnaud Esquerrier établit un lien de connivence avec son public en faisant appel à la mémoire collective. Cependant, l'auteur envisage aussi une ouverture au-delà des frontières du comté de Foix, en proposant de sa chronique une lecture plurivoque, ouverte aux interprétations souples, plus ou moins 'patriotiques'. Ainsi, dans une interprétation moins fuxéo-centrée, les épisodes sélectionnés permettent tout aussi bien de représenter les comtes de Foix en chevaliers et en vassaux idéaux, incarnant à merveille le *consilium et auxilium*, le dévouement militaire et politique, la loyauté.

À l'issue de ce panorama, le lecteur serait en droit de se questionner sur les parallélismes possibles entre les *Chroniques romanes des comtes de Foix* et les biographies chevaleresques bourguignonnes. Ces deux entités textuelles, contemporaines, revêtent en effet la forme du récit de vie pour célébrer une cour prestigieuse, qui revendique son autorité locale et son ancrage territorial sur la base du partage, avec ses sujets, d'une même culture et d'un même patrimoine de valeurs. Elles ont également pour point commun de placer le modèle à incarner en amont des événements biographiques (selon l'heureuse formule de Michelle Szkilnik, « la vie ne sécrète pas le modèle, le modèle informe la vie »[839]), et de transmettre « un contenu passé qui s'avère propre à construire le présent »[840] – voire l'avenir –, qui instaure « une stabilité rassurante »[841] : « la permanence dans le changement »[842]. Ajoutons que comme les biographies chevaleresques, les

838 MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit.*, t. II, p. 190 ; voir également : MCGINN Bernard, *Visions of the End. Apocalyptic traditions in the Middle Ages*, New York, Columbia University Press, 1979.
839 SZKILNIK Michelle, « À quoi se résume une vie ? », *op. cit.*, p. 142.
840 *Ibid.*
841 *Id.*, p. 608.
842 *Ibid.*

Chroniques romanes alimentent « l'idéologie d'une classe entière, c'est-à-dire des "systèmes de représentation dont le but est de rassurer et de fournir une justification aux conduites des gens", et qui apparaissent au grand jour, par le biais de l'historiographie, lors des moments de crise" »[843]. En outre, nous nous accordons à Élisabeth Gaucher pour dire que « l'essentiel, pour le destinataire, n'est pas de gagner un sens tout fait, mais de le construire. […] La lecture est une récolte : le texte transmet les germes d'un sens que le destinataire est appelé à faire fructifier »[844]. Enfin, les deux corpus sont intimement liés à des figures de « grand[s] communicateur[s], très soucieux de [leur] renommée et sachant comment devenir célèbre[s] et populaire[s] »[845], pour reprendre la formule de Bernard Guenée.

Néanmoins, des divergences apparaissent également, et elles nous semblent significatives : tout d'abord, alors que la biographie chevaleresque circule essentiellement dans les milieux opposés à la cour de France – les États bourguignons et l'Angleterre –, les *Chroniques romanes* adoptent plutôt une dynamique pro-régalienne, puisqu'elles martèlent les liens unissant Maison de France et Maison de Foix. Ensuite, les principaux modèles d'écriture présents à l'esprit d'Arnaud Esquerrier sont ceux de la jurisprudence pour le style, des archives diplomatiques et de la littérature composée dans l'entourage des rois de France pour le contenu ; il ne semble avoir aucune utilité ni des romans de chevalerie, ni des romans d'aventure, dont les biographes bourguignons et leur public sont si friands. Par ailleurs, l'idéologie aristocratique véhiculée est très différente : contrairement aux chevaliers bourguignons dont les biographies racontent le parcours ascensionnel sur la base essentiellement de leurs exploits, les comtes de Foix appartiennent déjà aux hautes sphères de la noblesse et l'argument du lignage compte, à leurs yeux, tout autant que celui des vertus. En ce sens, il s'agit moins de faire la démonstration de leur mérite que de leur parage, entendu comme la rencontre entre noblesse de sang et noblesse d'âme. Arnaud Esquerrier n'oppose donc pas ancienne et nouvelle noblesse ; il ne prétend pas non plus que l'une soit meilleure que l'autre. Que du contraire, il a conscience qu'à son époque, la notion de mérite entraîne des conséquences pratiques dans la définition de l'identité noble[846], et propose une lecture du lignage des comtes de Foix qui s'adapte à ces changements de paradigmes, sans pour autant conduire à une dégradation de leur rang, ou plutôt une rétrogradation[847]. Enfin, à l'inverse de ce qu'on observe sous la plume

[843] *Ibid.* ; citation de : DUBY Georges, « Histoire sociale et idéologie des sociétés », in *Faire l'Histoire*, sous la direction de Jacques Le Goff et P. Nora, Paris, Gallimard, 1974, pp. 157-158 ; voir également : MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales*, *op. cit.*, t. I, p. 386.
[844] GAUCHER Élisabeth, *La biographie chevaleresque*, *op. cit.*, p. 608.
[845] GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart*, *op. cit.*, p. 93.
[846] Bertrand du Guesclin est effectivement devenu connétable de France alors que rien, dans son milieu d'extraction, ne l'y prédestinait.
[847] Voir les conclusions de Guido Castelnuovo sur « les interactions et les interférences entre les modèles de comportements élitaires diffusés tant en ville que dans le *contado* » : CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, pp. 60-61.

des écrivains bourguignons, le destin individuel de chaque seigneur n'est pas au cœur du propos des *Chroniques romanes* ; comme nous avons tenté de le démontrer, seul compte l'archétype[848] du comte de Foix. Dans les biographies chevaleresques, chaque héros pris séparément incarne l'idéal chevaleresque, et il n'est pas nécessaire de juxtaposer plusieurs récits pour comprendre le modèle qui gouverne le processus de sublimation du personnage historique. Sous la plume d'Arnaud Esquerrier, en revanche, l'archétype du comte de Foix repose entièrement sur la notion de reproduction, de régénération des vertus comtales : l'essentiel n'est pas que chaque comte soit vertueux, mais que chaque comte incarne les vertus constitutives de la lignée, celles de ses pères, celles de ses fils, qui le rendent digne de son rang et de son titre. En conséquence, le modèle qui fonde l'idéal des seigneurs fuxéens ne peut pas être perçu dans une notice comtale prise individuellement ; il ne se dégage que par un effet d'accumulation.

[848] À propos de la notion d'archétype dans les récits à tendance biographique voir : VEYRARD-COSME Christiane, « Typologie et hagiographie en prose carolingienne : mode de pensée et réécriture. Étude de la *Vita Willibrordi*, de la *Vita Vedasti* et de la *Vita Richarii* d'Alcuin », in *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge (VIIIe-XVe siècle)*, études rassemblées par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, (pp. 157-186), p. 168.

Conclusion

Le premier apport de cette Étude littéraire est d'avoir situé la production historiographique émanant du comté de Foix dans un contexte plus large, impliquant à la fois les domaines méridionaux et septentrionaux. Nous avons ainsi pu démontrer que les dialogues étroits qui s'établissent sous la plume des chroniqueurs fuxéens, non seulement entre chroniques et cartulaires, mais aussi entre discours historique et juridique sont caractéristiques du Midi médiéval. En revanche, l'idée de raconter l'histoire d'une lignée seigneuriale pour prouver ce qui l'attache à son territoire, à ses sujets, à son patrimoine, se rencontre ailleurs, notamment en Bourgogne, en Savoie et en Bretagne. En plus de la convocation de sources d'inspiration appartenant à la culture septentrionale (les *Grandes Chroniques de France*, l'*Historia francorum*), cette disposition confirme donc qu'Arnaud Esquerrier avait une idée assez claire de ce qui s'écrivait au nord de la Loire, de ce qui y était jugé plaisant, selon quelles méthodes et avec quels enjeux.

Le second apport significatif de cette étude est d'avoir démontré les liens contigus qui existent entre la tradition du *Liber Pontificalis* et l'écriture historiographique des comtes de Foix. Certes, dans le cas d'Arnaud Esquerrier, le modèle pontifical lui permet d'abord de concevoir la structure des notices biographiques, à la fois aux niveaux micro- et macrotextuel. Néanmoins, sous sa plume, cette disposition ne sert pas uniquement à organiser la matière ; elle est également porteuse d'un message idéologique. En effet, conformément aux préoccupations de l'ensemble de l'aristocratie chrétienne de la fin du Moyen Âge, l'écriture des *Chroniques romanes* est avant tout motivée et guidée par la démonstration de la noblesse des comtes de Foix, entendue dans les deux sens du terme. D'un côté, elles démontrent leur noblesse sang : en empruntant la structure du *Liber pontificalis*, l'auteur a soin d'illustrer, à chaque maillon générationnel, la reproduction et la régénération des vertus des fondateurs de la lignée. Arnaud Esquerrier illustre ainsi la solidité de la dynastie de Foix, présentée comme irréprochable ; selon une lecture cyclique du temps, la fiabilité des héritiers futurs peut donc être engagée sur la base de l'exemplarité de leurs ancêtres.

De l'autre, les *Chroniques romanes* démontrent la noblesse de cœur des seigneurs de Foix : le discours sur les vertus repose ainsi sur trois piliers fondamentaux. D'abord, une réappropriation du vocabulaire des troubadours et, par extension, une réactivation des vertus attachées à l'aristocratie méridionale des XIIe et XIIIe siècles. Ensuite, une adaptation aux goûts de la société du XVe siècle, qui se traduit non seulement par l'intégration au récit historiographique de codes empruntés à la littérature chevaleresque auxquels on donne une interprétation courtoise, mais aussi par une lecture variable – tantôt médiévale, tantôt moderne – de ce qui est considéré comme un comportement noble et vertueux. Enfin, l'intégration d'une réflexion sur les vertus des comtes de

Foix en opposition aux vices : la *laudatio* est élaborée sur le principe du miroir inversé, comme il est de coutume dans l'historiographie royale. Le portrait des vertueux comtes de Foix est rehaussé par sa mise en comparaison avec des entités qui incarnent tous les vices opposés, à l'échelle locale (le comte d'Armagnac) et supra-locale (les trois affaires judiciaires ayant marqué les consciences de l'époque). Ainsi, la conception de la lignée de Foix se prête aussi à une lecture horizontale, comme le rempart protecteur qui se dresse face au Mal venu de l'extérieur. Il apparaît donc clairement qu'Arnaud Esquerrier se place parmi les écrivains de la fin du Moyen Âge, dont l'œuvre continue « à privilégier un milieu seigneurial »[849] en vantant « la courtoisie nobiliaire classique et la promotion d'une noblesse en héritage assortie du recours à la vertu personnelle de tout bon seigneur – l'un des "thèmes récurrents de la littérature courtoise" »[850].

Cette analyse du discours sur les vertus au sein des *Chroniques romanes* nous a permis de tirer une conclusion concernant le profil du public visé, ce qui constitue le troisième apport important de ce travail. Les *Chroniques romanes* sont conçues en fonction d'une audience dédoublée – l'une réelle, l'autre possible. L'audience réelle est constituée par l'entourage restreint et immédiat des comtes de Foix, qui était en mesure, non seulement de comprendre les références aux vertus de la société courtoise des XIIe et XIIIe siècles, mais qui pouvait aussi convoquer sa mémoire collective pour combler les non-dits de l'auteur, avec lequel il entretient un lien de connivence. Toutefois, Arnaud Esquerrier semble toujours envisager – ou, du moins, il ne l'exclut pas – que sa chronique puisse être diffusée au-delà des frontières du comté, ce qui explique qu'il procède à une série d'aménagements pour rendre son texte décodable par un public élargi : la cour de France, par exemple, mais aussi peut-être celle de Navarre. Cette observation nous semble essentielle pour comprendre la manière dont, à la fin du Moyen Âge, des seigneurs méridionaux pouvaient faire le choix de raconter leur histoire en langue d'oc sans pour autant renoncer aux interactions, politiques et culturelles, avec d'autres territoires.

Du point de vue historique, les *Chroniques romanes* confirment ce que nous savons de la cour de Foix au XVe siècle : une enclave pyrénéenne, qui est parvenue à se maintenir intacte longtemps après la croisade albigeoise, attachée à son statut de plus grande baronnie du Midi, mais qui, sous l'action de Gaston IV devenu très proche de Charles VII, s'ouvre aux influences venues de la cour de France. Ainsi, le comté de Foix, petit en comparaison de duchés comme la Bourgogne, permet

[849] CASTELNUOVO Guido, *Être noble dans la cité*, *op. cit.*, p. 183.
[850] *Ibid.* ; article cité par Guido Castelnuovo : STANESCO Michel, « Courtoisie et société de cour au Moyen Âge », in *Histoire de la France littéraire. Naissances, Renaissances. Moyen âge – XVIe siècle*, sous la direction de F. Lestringant e M. Zink, Paris, PUF, 2006, (pp. 622-623), p. 639.

pourtant à son seigneur d'alimenter des rêves de grandeur[851] . De ce point de vue, nous pensons qu'une étude visant à éclairer le contexte de rédaction des *Chroniques romanes* à la lumière du procès qui oppose, entre 1456 et 1458 (soit exactement les dates de composition de l'œuvre), Gaston IV à Charles de Viane sur la question de l'héritage de Navarre serait salutaire : à la fin de l'année 1455, Jean II d'Aragon intente un procès à son fils Charles de Viane, héritier légitime du trône. Son objectif est d'y placer sa fille cadette, Éléonore, et son gendre, Gaston IV de Foix, en échange de services militaires. Le procès commence en janvier 1456 et s'achève en avril de la même année. Charles sort d'abord lésé, mais introduit un recours auprès du roi de France, Charles VII, en juillet 1456. Ce dernier n'y donne aucune suite, préférant rester en dehors d'un conflit qui implique le comte de Foix, l'un de ses plus puissants vassaux. Après de multiples rebondissements durant l'année 1457, le conflit trouve finalement une solution en 1458 : à la suite de la mort de son frère Alphonse V, Jean II hérite de l'Aragon : il désigne alors Éléonore comme régente de Navarre – ce titre devant techniquement lui garantir la succession régalienne – et Charles de Viane comme régent d'Aragon. Charles meurt en 1461, sans avoir pu jamais jouir de ce qui lui avait été promis ; Éléonore accède au titre de reine de Navarre en 1479, avant de mourir quelques mois plus tard. Nous envisageons donc très sérieusement que les *Chroniques romanes* puissent constituer une "chronique royale en puissance", qui prend les allures d'une chronique comtale, mais qui installe déjà tous les matériaux nécessaires à une campagne politique de plus grande envergure. Sur ce point, un renouvellement de l'analyse littéraire de l'*Histoire de Gaston IV* serait également bienvenu : Élisabeth Gaucher l'inclut dans son corpus de recherche consacré aux biographies chevaleresques, mais le récit de Guillaume Leseur lui est postérieur (1477-1478) – voire dépassé, puisque le dernier grand duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, meurt en 1477. Or la commande ayant été effectuée par le cardinal Pierre de Foix pour son petit-neveu, François Fébus, elle pourrait participer d'un plan plus vaste, visant à doter le nouvel héritier du trône de Navarre de tout un arsenal historique, qui le légitime et augmente son capital de prestige[852]. Si cette hypothèse se révélait exacte, il serait tout à fait opportun d'analyser l'*Histoire de Gaston IV* de Guillaume Leseur à la lumière des chroniques des comtes de Foix : d'une part, pour déterminer si la première est influencée par les secondes (un premier indice probant étant la forme de l'*Histoire de Gaston IV*, une chronique en prose

[851] À propos de l'utilisation des chroniques dynastiques comme moyen discursif de prétendre à l'autonomie d'une région, voir : MOEGLIN Jean-Marie, « L'histoire des princes et la cristallisation du sentiment d'identité régionale : du comté de Toulouse au landgraviat de Hesse (XIIIe-XVe siècle) », in *Les princes et l'histoire du XIVe au XVIIIe siècle*, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles (13-16 mars 1996), sous la direction de Chantal Grell, Werner Paravicini et Jürgen Voss, Bonn, Bouvier, 1998, (pp. 13-42), p. 14.

[852] Nous remercions chaleureusement Damien Plantey pour nous avoir suggéré cette piste, ses propres investigations portant sur la conservation de la mémoire de Gaston Fébus par la transmission des *Chroniques* de Froissart dans la bibliothèque des reines de Navarre.

« entrecoupée de poèmes »[853], comme le font Honoré Bovet, Michel de Bernis et Miégeville) ; d'autre part, pour comprendre si le discours mémoriel des comtes de Foix se dote, en cette fin de Moyen Âge, d'une mission très précise visant à se donner les allures d'une historiographie royale.

En ce qui concerne la question de l'appartenance générique, nous avons dit en Introduction que les *Chroniques romanes* semblaient s'inscrire dans le corpus des chroniques dynastiques régionales, mais qu'elles rompaient parfois les codes du genre au profit d'une attention plus grande accordée au fait biographique. En nous inspirant de ce que nous avons observé à propos des *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne* qui établissaient un lien fort entre texte et image, nous serions dès lors tentée de concevoir la chronique d'Esquerrier comme une « galerie de portraits littéraires et courtois », en nous inspirant du vocabulaire de l'Histoire de l'art. Pour la fin du Moyen Âge, Françoise Autrand définit la galerie de portraits au sens iconographique comme suit :

> Autre trouvaille du temps, ce fécond XIVe siècle, la galerie de portraits. Depuis longtemps on alignait dans les nécropoles les effigies des princes par séries ou plutôt par dynasties. La nouveauté, ce fut de faire passer les portraits de l'église au palais et de les faire ressemblants. Dans la basilique de Saint-Denis, Saint Louis avait fait disposer les tombeaux des rois de France de manière à mettre en valeur la continuité dynastique et la légitimité capétienne[854].

L'intérêt de la comparaison entre l'historiographie fuxéenne et l'iconographie funéraire apparaît au moins à deux niveaux : au-delà de la mise en valeur la dimension sacrée, édifiante, des *Chroniques romanes*, qui se placent sous la double autorité de saint Volusien et de Charlemagne, cette comparaison souligne la manière dont les *Chroniques romanes*, comme les galeries de portraits iconographiques, donnent à voir un héritier qui n'est pas seulement « l'intermédiaire et le garant de la transmission » du lignage, mais « l'*incarn[ation]* de la dynastie, au même titre que les autres figures », pour reprendre l'expression de Daniel Arasse à propos du programme iconographique de Valerano-Hector au château de Manta (seconde moitié du XVe siècle)[855]. En effet, comme Valerano-Hector, Arnaud Esquerrier cherche moins à figurer la succession chronologique des seigneurs de Foix que leur juxtaposition typologique à travers les siècles, dans une conception presque liturgique du passage du temps[856].

---

[853] CONTAMINE Philippe, *Nobles et noblesse*, *op. cit.*, p. 296.
[854] AUTRAND Françoise, *Charles V le Sage*, Paris, Fayard, 1994, p. 468 ; voir également : BARTUSCHAT Johannes, *Les « Vies » de Dante*, *op. cit.*, pp. 86-88.
[855] ARASSE Daniel, « Portrait, mémoire familiale et liturgie dynastique : Valerano-Hector au château de Manta », in *Il ritratto e la memoria. Materiali 1*, a cura di Augusto Gentili, Roma, Bulzoni Editore, 1989, (pp. 93-112), p. 101 ; c'est Daniel Arasse qui souligne; au sujet du rapprochement entre portraits littéraires et galerie de portraits iconographiques, voir : CHRISTIN Olivier, *La cause des autres*, *op. cit.*, p. 87.
[856] *Id.*, p. 101b & 102.

Quant à l'adjectif « courtois », il suggère moins un rapprochement entre les *Chroniques romanes* et la tradition de la *fin'amor*, qu'une opposition à « chevaleresque », terme trop orienté vers la culture septentrionale, qui peine à rendre compte des dynamiques propres à l'historiographie méridionale, résolument tournée vers la lyrique de cour, le style diplomatique et l'écriture mémorielle à consonance juridique.

Enfin, si le présent travail a été conçu de manière très centrée sur les *Chroniques romanes des comtes de Foix* et leur contexte de production, il nous semble qu'il constitue aussi une invitation à entamer une étude de plus grande envergure, portant sur la possibilité d'un rapprochement entre l'œuvre d'Arnaud Esquerrier et la tradition des *vidas* et *razos* des troubadours. Certes, deux arguments au moins pourraient dissuader tout chercheur de poursuivre les investigations dans cette direction. D'une part, qu'Esquerrier identifie clairement son texte dans le genre de la chronique pourrait suffire à prouver qu'il se place dans un héritage littéraire distinct des *vidas*. Pour reprendre les mots d'Antoine Tavera :

> Les chroniques, la littérature hagiographique, les *exempla* racontent […] "des vies", ou des incidents de vie ; cependant, nommer ces genres bien établis, c'est montrer en même temps toute l'énorme distance qui les sépare des *vidas*, qui constituent donc bien le commencement d'un genre en soi[857].

D'autre part, comme nous l'avons vu, la pratique historiographique du comté de Foix emprunte principalement au modèle des *gesta*. Or dans son article paru en 1989, Reinhilt Richter-Bergameier rappelle que *gesta* et *vidas* poursuivent des enjeux distincts, les premiers tenant de la *laudatio* et les secondes, du commentaire littéraire :

> Très probablement, elles [les *vidas*] sont de genèse spontanée, indépendante de la biographie antique et des *vitae* et *gesta* contemporaines qui supposaient un certain rang social ou un caractère exemplaire du personnage. Les auteurs de chansons, au contraire, étaient souvent de condition sociale modeste […]. Les Biographies constituent donc, et ainsi elles ont toujours été interprétées, un premier essai d'explication littéraire, du type « l'homme et l'œuvre »[858].

[857] TAVERA Antoine, « Quelques réflexions sur les *vidas* des troubadours », in *Le récit bref au Moyen Âge*, Actes du colloque des 27, 28 et 29 avril 1979, publiés par les soins de Danielle Buschinger, Paris, Champion, 1980, (pp. 175-190), p. 187 ; voir également : *Le biografie trovadoriche, testi provenzali dei sec. XIII e XIV*, a cura di Guido Favati, Bologna, Libreria Antiquaria Palmaverde, 1961; PANVINI Bruno, *Le biografie provenzali. Valore e attendibilità*, Firenze, Leo S. Olschki, 1955 ; JEANROY Alfred, *La poésie lyrique des troubadours*, 2 volumes, Toulouse – Paris, Privat – Didier, 1934, vol. I, pp. 101-149 ; CHABANEAU Camille, *Les biographies des troubadours en langue provençale*, Toulouse, Privat, 1885.
[858] RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie », *op. cit.*, p. 1115.

Pourtant, le rapprochement entre les *vidas* de troubadours et la pratique historiographique des comtes de Foix a déjà été signalé. Ainsi, en 2002, Hélène Biu remarquait des réminiscences trobadoriques dans la chronique de Michel de Bernis :

> Chaque notice s'ouvre en effet sur une présentation stéréotypée du comte au moyen de qualificatifs élogieux, récurrents d'une biographie à l'autre, et fréquemment appliqués aux troubadours dans les *vidas* : la vaillance au combat est évoquée chez Bernis par les expressions « très bon cavalhier », « tresque valent et ardit enfeyt d'armas », « bon et ardit cavalhier », « valent et pros en armas » qui rappellent les formules « bons cavalliers », « bons cavalliers d'armas », « bons d'armas », « bons cavalliers (...) e bons gerriers », « valenz e bons guerrers », « valens homs » qualifiant Guillaume IX d'Aquitaine, Raimbaut d'Aurenge, Berenger de Palasol, Bertrand de Born, Guillem de Saint Deidier, Garin d'Apchier, ou Guillem Ademar dans leurs *vidas*[859].

En 2007, Claudine Pailhès posait le même constat à propos de l'épître dédicatoire d'Honoré Bovet :

> Une autre influence à relever est celle, très méridionale, des *vidas* et des *razos,* ces textes des XIIIe et XIVe siècles qui nous font connaître les troubadours. Les *vidas* sont des recueils d'anecdotes assez souvent stéréotypées tandis que les *razos*, issues de la présentation d'une œuvre à un auditoire, tirent des éléments biographiques de l'œuvre elle-même qu'elles situent dans le contexte qui l'a engendrée : les notices sur les comtes de Foix évoquent les premières par le caractère rudimentaire et stéréotypé de l'information historique donnée et par le vocabulaire très proche de celui utilisé pour qualifier les troubadours et se rapprochent des secondes par l'utilisation de passages rimés qui donnent l'illusion que le poème existait préalablement à la biographie[860].

L'influence des *vidas* de troubadours sur Honoré Bovet puis sur Michel de Bernis paraît donc très claire pour les deux chercheuses. Sur cette base à laquelle se superposent nos propres observations, nous n'excluons pas qu'une perspective incluant l'œuvre d'Arnaud Esquerrier puisse être envisagée ; elle reposerait à son tour sur trois points de contact entre la tradition des *vidas* et les *Chroniques romanes*.

Premièrement, au-delà de l'adoption de formules figées héritées du vocabulaire des troubadours que nous avons précédemment signalée, les *Chroniques romanes* ont ceci de commun avec les *vidas* qu'Arnaud Esquerrier donne à l'information historique un caractère stéréotypé, à mettre en parallèle avec sa conception du dialogue entre réel et fiction. En effet, à l'image de ce que l'on peut observer dans les *vidas* où le fait historique n'est compris que comme l'incarnation « dans

[859] BIU Hélène, « Du panégyrique à l'histoire », *op. cit.*, p. 399.
[860] PAILHÈS Claudine, *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, *op. cit.*, p. 155.

un destin personnel » de « la perfection abstraite »[861], Esquerrier rapporte les accomplissements des seigneurs dont il commémore le souvenir en fonction d'un modèle aristocratique préexistant, d'un archétype du comte de Foix ; l'idéal précède les événements historiques, ce qui apparaît non seulement dans les ruptures chronologiques volontaires, mais aussi dans les différentes réécritures de l'Histoire (nous pensons, par exemple, à l'épisode relatif à l'obtention des franchises du Béarn).

Deuxièmement, la priorité donnée au discours idéologique sur le fait historique est corrélée, sous la plume d'Esquerrier, à une très grande fixité dans la structure des portraits, qui entraîne un effet, plus que de répétition, de superposition. Les caractéristiques qui fondent le modèle archétypal du comte de Foix n'apparaissent pas d'emblée ; au contraire, les axes directeurs de ce modèle n'apparaissent que progressivement, à travers les constantes qui transcendent tous les notices biographiques des comtes de Foix. Or cette idée d'un modèle préétabli qui entraîne la rigidité et la répétitivité de la structure du portrait, fait écho à ce qu'Antoine Tavera, à la suite de Jean Boutière[862], note sur les *vidas* et les *razos* :

> Quelqu'un, ou plus vraisemblablement quelques-uns, au départ […], a imposé à l'essentiel des *vidas* une sorte de squelette très fort, qui a jusqu'à un certain point les mêmes vertus que la métrique. Il y a une sorte de déroulement préétabli, un peu litanique des séquences verbales ; les mots les plus significatifs sont toujours pris dans le même très maigre vocabulaire, et se suivent dans un ordre un peu près immuable[863].

De même, ce principe s'applique aux portraits enluminés de troubadours dans les chansonniers – nouvel argument en faveur d'un rapprochement conceptuel entre texte et image dans le cas de la production biographique. En effet, Maria Luisa Meneghetti souligne la codification iconographique relativement stricte de la représentation des troubadours :

> […] la maggior parte delle nostre miniature si configurano come "ritratti", più o meno ricchi di indicazioni individualizzanti, dei diversi poeti le cui opere venivano antologizzate. Ora, c'è come una sorta di "grado zero" in questo tipo di rappresentazioni, che consiste nel fornire del trovatore in questione una semplice immagine a tutta figura, ritta e isolata su di uno sfondo compatto[864].

Troisièmement, dans le chapitre précédent, nous avons dit que les réminiscences trobadoriques présentes dans les *Chroniques romanes* s'expliquaient en regard de la nature du premier

---

[861] JAUSS Hans Robert, « Littérature médiévale et expérience esthétique (actualité des Questions de littérature de R. Guiette) », *Poétique*, XXXI (1977), pp. 322-336.
[862] BOUTIÈRE Jean et SCHUTZ A.-H., *Biographie des troubadours*, *op. cit.*, p. VIII ; MENEGHETTI Maria Luisa, *Il pubblico, op. cit.*, p. 280.
[863] TAVERA Antoine, « Quelques réflexions », *op. cit.*, p. 186.
[864] *Id.,* p. 330; voir également : BERTOLUCCI Valeria, "Il grado zero della retorica nella 'Vida' di Jaufré Rudel", *Studi mediolatini et volgari*, XVIII (1970), pp. 7-26.

public visé par l'auteur, l'entourage immédiat des comtes de Foix, qui était en mesure de les décoder et de les apprécier. Nous avons aussi précisé que ces réminiscences ne doivent pas seulement être comprises comme de simples agents d'activation de la mémoire collective, mais comme une véritable tentative de définir la noblesse des comtes de Foix en fonction d'un modèle qui, même à la fin du Moyen Âge, est encore considéré comme une référence en matière de comportement courtois. Or ces conclusions font aussi écho à ce que Maria Luisa Meneghetti observe à propos des *vidas* et des *razos* :

> L'intervento ermeneutico del biografo si situa infatti all'interno di un meccanismo d'informazione – la cultura cortese che si era venuta elaborando nel corso del secolo precedente – estremamente vitale, in quanto serbatoio di conoscenze e di modelli comportamentali considerati, dal pubblico della prima metà del '200, ancora ampiamente utilizzabili, ma tende proprio ad indicare un diverso criterio d'organizzazione di tale meccanismo, e quindi, in concreto, un diverso tipo di consumo del prodotto poetico[865].

À l'image des *vidas* et des *razos*, les *Chroniques romanes* convoquent donc, par l'intermédiaire des troubadours, un système de valeurs qui certes, doit faire l'objet de quelques adaptations pour rencontrer les goûts et les préoccupations de l'aristocratie de la fin du Moyen Âge, mais qui, au sein de la communauté méridionale, permet encore d'établir un lien de complicité, non seulement entre l'auteur et son public, mais aussi entre les comtes de Foix et leurs sujets, sur la base d'un patrimoine idéologique commun.

Il va sans dire que les trois points de contact que vous avons isolés entre les *vidas* et les *Chroniques romanes* sont insuffisants pour affirmer l'existence d'une tradition du portrait littéraire en langue d'oc. Néanmoins, en ce qu'ils prouvent l'influence durable des troubadours sur l'historiographie du comté de Foix, ils constituent une invitation à poursuivre la réflexion, notamment en s'interrogeant sur la conception du portrait biographique en langue d'oc comme *exemplum* (premier usage des récits de vie dans la société médiévale). Il nous semble en effet que les *vidas* et les *Chroniques romanes* établissent un lien privilégié avec un public « carratterizzato da una forte aspirazione ad impadronirsi e a praticare quantomeno le forme esteriori della vita nobiliare e cortese »[866]. Il est vrai que cette phrase, empruntée à Maria Luisa Meneghetti, s'applique d'abord à « la borghesia 'colta' »[867] de l'Italie des Due- et Trecento, mais il n'est pas impossible que certains

[865] MENEGHETTI Maria Luisa, *Il pubblico, op. cit.*, p. 252.
[866] *Id.*, p. 250.
[867] *Id.*, p. 249.

membres de la noblesse du Languedoc, en pleine crise identitaire en cette fin de Moyen Âge[868], aient eux aussi cherché, dans la littérature courtoise des siècles passés, un modèle de comportement à intérioriser.

[868] Sur le lien entre le concept de crise et l'émergence du genre biographique sous forme de *vidas*, voir : MENEGHETTI Maria-Luisa, «"Enamoratz" e "fenhedor". Struttura ideologica e modelli narrativi nelle biografie trobadoriche», *Medioevo Romanzo,* 1979, (pp. 271-301), pp. 273-274.

Liste des œuvres traitées dans l'*Étude littéraire*

Abreujamen de las estorias (version occitane et abrégée de la *Chronologia magna* de Paulin de Venise)

Anales de la Corona de Aragon de Jerónimo Zurita

Chronique arlésienne de Bertrand Boysset

Chronique béarnaise

Chronique de Charles VI par le Religieux de Saint-Denis

Chronique de Guyenne

Chronique de Miégeville

Chronique dels comtes de Foix et senhors de Bearn de Michel de Bernis

Chronique de Savoye de Jean d'Orville

Chronique des Comptes consulaires de Riscle

Chronique du Pseudo-Turpin rouergate

Chronique en languedocien, dite de Raymond VII

Chronique en langue vernaculaire – dite *Chronicon Dertusense I*

Chronique fragmentaire de l'abbaye Saint-Martial de Limoges

Chronique légendaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

Chronique saintongeaise

Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne

Chroniques de Jean Froissart

Chroniques romanes des comtes de Foix d'Arnaud Esquerrier

De l'escut de l'Hostal de Foix et de Bearn d'Arnaud Labat

Épître dédicatoire d'Honoré Bovet

Flores Chronicorum occitanes de Bernard Gui

Fors anciens de Béarn

Generaciones y semblanzas de Fernán Pérez de Guzmán

Genèse (aussi connue sous le nom de *Chronique universelle*)

Gesta Karoli ad Carcassonam et Narbonam de Guillaume de Padoue

Grandes Chroniques de France (à partir de 1274)

Histoire des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres de Lambert d'Ardres

Historia Francorum de Grégoire de Tours

Liber Pontificalis

Libre de memorias de Jacme Mascaro

Livre de raisons de Peire de Serras

Livre des chroniques des roys de Pierre le Baud

Mise en prose de la *Canso de la Crosada* de Guilhem de Tudèle et de l'Anonyme

Petite chronique de Guyenne jusque 1442

Petits Thalami de Montpellier

Premières chroniques consulaires de Béziers

Roman de Filomena

Annexes

⁂

Annexes : Lettre d'Arnaud Esquerrier (1456)

1. TRANSCRIPTION D'ALPHONSE GARRIGOU[869]

Chronique d'Arnaud Squerrer,
écrite en 1456.

A très-haut et puchant prince Gaston XVI, counte de Fouich.

Mon redoutable seignor, mon seignor le counte de Fouich et Begorra, tam humblomen coumo me recoumandi à vostro hauta seignorio aqui plaisio sabe, coumo per mandement que m'abes feict per vostro lettro que vous a plagut tremettre nou y a guaire, vous tremeti ausi la coupio de las causos que joue ei metat en escriut de bostris nobles feyts. Aussi mon seignor bous tremeti le présent libre loquaou jou ei feyt et procurat et tret ambé grando diligencio de bostre cartulari que de auetros parts al temps qui era Bernard thresourier de bostro countat de Fouich las prouessos de bostris predecessous. Et aussi bon ey metut en memorio las bostros del millou qu'ey pougut. Et per meillour besougna que vostro chrounico fusc en bon reng bouldroy habe parlat embe Bigourra, vostre heraud, alqu'al bous plasia mandar que quand passe par deça que doune counseil sus aquestos causos ; et si res y a que nou sio à bostre bon plase, bous plasio de me perdonna et habe en grat lou boun voule de bostro humble subject. Monssur, lou ouffici que d'auetro beguado me habets donnat scabets que baco : sio bostro bon plase del me restitui, etc., etc.
Escriut à Fouich, le 11 may en 1456.

2. TRANSCRIPTION D'HONORÉ CASTILLON D'ASPET[870]

Épitre dédicatoire d'Arnaud Squerrer à Gaston, comte de Foix.
(Anno 1456).

Très haut et puxant prince, et mon très redoutable seignor, mon seignor lou comte de Foux et de Begorra, tam humiliment com me recommandy vostra-hauta seignourie, à loquoal plasy saber, com per mandement vos à my feyt ab vostre letra qui vous a plagut tremetre, no a gouayeres, vous tremet ousz la coupie de las couses que iou ey metat en escriut de vostres nobles feyts. Aussy, mon

[869] GARRIGOU Alphonse, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, Toulouse, Henault, 1846, t. I, p. 324 ; pour chaque transcription, nous nous sommes efforcée de reproduire la mise en page de l'édition source. Félix Pasquier et Henri Courteault mentionnent (*op. cit.,* p. XXVI) l'existence d'une quatrième transcription dans l'édition de 1609 de *Histoire de Foix, Béarn et Navarre* de Pierre Olhagaray, mais les reproductions que nous avons consultées ne contenaient pas les tableaux hors texte dans lesquelles se trouve cette transcription.
[870] CASTILLON D'ASPET Honoré, *Histoire du comté de Foix, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Toulouse, Cazaux, 1852, t. II, p. 440.

très redoutable seignour, vous tremety lou présent libe, loquo au iou ey feyt et procurat, et treyt ab grande diligentia de vostre Cartulari que de autres parts, au temps que ere Bernard thesaurer de vostre compta de Foux, las proüesses de vostres prédécessours.

Et aussy bon ey metut en memorial las vostres aussi ben quey podut. Et per meillour besougnar que vostre Courronniqua fous en bon reng, voleri aber parlat ab Begorra vostre haraud, auquoau vous placie de mandar que quand passe de pardeça que me donne conseilh, sus aquestas causes, et sy res y a que vous sie a vosto bon plaser, vous placie me pardonnar, et haber en grat lou bon vouler de vostre humil subject. Monsieur, lou offici que d'autre beguade me habets donnat scavets que vaque, sie vostre bonne mercer de me restituir.

3. TRANSCRIPTION DE FÉLIX PASQUIER ET HENRI COURTEAULT[871]

Lettre dédicace à Gaston IV
Mise par Arnaud Esquerrier en tête de sa chronique

Foix, 11 mai 1456,

A tres aut et puxant prince Gaston, XVIe comte de Foix.

Tres aut et puxant prince et mon tres redobtable senhor, mossenhor lo comte de Foix et de Begorra, tan humilment com [podi] me recommandi [à] vostra auta senhoria, à laqual placia saber com, per mandament [per] vos à mi feyt ab vostra letra, que vos a plagut tremettre no a goayres, vos tremetessi la copia de las causas que io he metut en escriut de vostres nobles feytz. Aixi, mon tres redotable senhor, vos tremeti lo present libre, loqual io he feyt et procurat et treyt ab gran diligentia [tant] de votre Cartulari que de autras partz, al temps que era Bernard thesaurer de vostre comtat de Foix. Las proessas de vostres predecessors et aixi ben he metut en memoria las vostras, aixi ben qu'he podut. E per melhor besonhar que vostra coronica fos en bon renc, voleri aber parlat ab Begorra, vostre heraut; alqual vos placia mandar que, quand de part dessa, que me donc cosseilh sus aquestas causas.

E si res y a que no sia à vostre bon plaser, vos placia me perdonar et aber en grat lo bon voler de vostre humil subject.

Mossenhor, lo offici que d'autra begada me abetz donat, sabetz que baque; sia vostra bona merce deu me restituir.

Tres aut et puxant prince et mon tres redobtable senhor, lo Sant Esperit vos tengua en sa goarda.

[871] *Les chroniques romanes*, *op. cit.*, pp. XXVI-XXVII.

Escriut à Foix, lo XI de may, l'an MCCCCLVI.
Lo vostre humil servidor et sosmes,

Arnaud ESQUERRIER,
Vostre procurayre en lo Comtat de Foix.

4. TRADUCTION[872]

Au très haut et puissant prince Gaston, seizième comte de Foix.

Très haut et puissant prince et mon très redoutable seigneur, messire le comte de Foix et de Bigorre, je me recommande très humblement à votre haute seigneurie. Il vous plaira d'apprendre que, comme vous me l'aviez mandé dans la lettre qu'il vous a plu de m'envoyer en toute confiance[873], je vous transmets une copie de la matière à propos de vos nobles exploits, que j'ai mise par écrit. Ainsi, mon très redoutable seigneur, je vous transmets le présent libre, que je me suis attaché avec grande diligence à rédiger sur la base de votre Cartulaire et d'autres documents remontant au temps de Bernard, votre trésorier dans le comté de Foix. J'ai fait de mon mieux pour consigner les hauts faits de vos prédécesseurs et les vôtres. [Toutefois], pour m'assurer que votre chronique soit en bonne et due forme, j'aurais voulu parler à Bigorre, votre héraut ; je vous saurais gré de lui demander de me conseiller sur cette matière quand il sera de passage.

Si quoi que ce soit vous déplaît, je vous prie de me pardonner et de tenir compte de la bonne volonté de votre humble serviteur.

Monseigneur, l'office [de trésorier] que vous m'avez déjà confié précédemment, vous savez qu'il est toujours vacant ; je vous serais très reconnaissant de m'y réhabiliter.

Très haut et puissant prince et mon très redoutable seigneur, que le Saint-Esprit vous garde.
Écrit à Foix, le 11 mai 1456.
Votre humble serviteur et sujet,

Arnaud Esquerrier,
Votre procureur dans le Comté de Foix.

[872] Par commodité, nous reproduisons la mise en page adoptée par Félix Pasquier et Henri Courteault, qui nous parait la plus complète.
[873] *goayres* : forme du subjonctif passé de *goarar* (*gardar*) ; littéralement : « sans que vous n'y ayez regardé ».

Bibliographie

Bibliographie

1. SOURCES PRIMAIRES

Les chroniques romanes des comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville, édition par Félix Pasquier et Henri Courteault, Gadrat – Privat – Picard – Ribaut, Foix – Toulouse – Paris – Pau, 1895.

ANTONIO MOROSINI, *Chronique d'Antonio Morosini : extraits relatifs à l'histoire de France publiés pour la Société de l'histoire de France*, introduction et commentaire par Germain Lefèvre-Pontalis ; texte établi et traduit par Léon Dorez, 4 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1898.

Archives municipales de Bordeaux, Livre des coutumes, édition de Henri Auguste Barckhausen, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhon, 1890.

ASTON S. C., *Peirol. Troubadour of Auvergne*, Cambridge, University Press, 1953.

Aymeri de Narbonne, édition de Hélène Gallé, Paris, Honoré Champion, 2007.

BARBIER Charles, « Le *Libre de memorias* de Jacme Mascaro », *Revue des langues romanes*, t. 34 (1890), pp. 36-100 ; t. 38 (1895) pp. 12-26 ; t. 39 (1896), pp. 5-25.

BARCKHAUSEN Henri,

- « Chronique de Guyenne », in *Archives municipales de Bordeaux. Livre des coutumes publié avec des variantes et des notes*, Bordeaux, Imprimerie de G. Gounouilhou, 1890, pp. 395-402.
- « Description de la Guyenne et de la Gascogne », in *Archives municipales de Bordeaux, op. cit.*, pp. 606-609.

BARTHOLOMAEIS Vincenzo (de), *Poesie provenzali storiche relative all'Italia. Volume primo con ventiquattro silografie*, Roma, Tipografia del Senato, 1931.

BERTRAND BOYSSET, *Chronique,* édition de Patrick Gautier-Dalché, Marie Rose Bonnet et Philippe Rigaud, Turnhout, Brepols, 2018.

BOUTIÈRE Jean et SCHUTZ A.-H., *Biographie des troubadours. Textes provençaux du XIIIe et XIVe siècles,* Paris, Nizet, 1964.

BRUNETTO LATINI, *Li Livres dou Tresor*, édition de Francis Carmody, Berkeley – Los Angeles, California University Press, 1948.

CHRISTINE DE PIZAN, *Ditié de Jehanne d'Arc,* edited by Angus J. Kennedy and Kenneth Varty, Oxford, Society for the Study of Mediaeval Languages and Literature, 1977.

Chronique de Guines et d'Ardre par Lambert, curé d'Ardre (918-1203), revue sur huit manuscrits avec notes, cartes géographiques, glossaires et tables par le Marquis de Godefroy Ménilglaise, Paris, Renouard pour la Société des antiquaires de la Morinie, 1855.

Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, édition de Michel Pintoin, et Louis-François Bellaguet, Paris, Crapelet, 1839.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, édition de Henri Duplès-Agier, Paris, Mme. Ve. J. Renouard, 1874.

Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (texte gascon), publiés pour la Société historique de Gascogne par Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont, Paris-Auch, Champion-Cocharaux Frères, 1886.

Daurel et Beton. Chanson de geste provençale, édition de Paul Meyer, Paris, Librairie Firmin Didot, 1880.

Édition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives municipales de Montpellier dit « Le Petit Thalamus », édition de Vincent Challet, Hervé Lieutard, Pierre Chastang *et alii*, Montpellier, Université de Montpellier, 2014- ; disponible en ligne via : http://thalamus.huma-num.fr/index.html.

EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, publication d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, New York – London, Johnson Reprint, 1966.

FERNÁN PÉREZ DE GUZMÁN, *Generaciones y semblanzas,* edición José Antonio Barrio Sánchez, Madrid, Cátedra, 1998.

FRÈRE LAURENT, *La somme le Roi*, édition d'Édith Brayer et Anne-Françoise Lerquin-Labie, Paris, Société des Anciens Textes français, 2008.

GEOFFROY DE VIGEOIS, *Chronique de Geoffroy de Vigeois, prieur de Vigeois (XIe-XIIe siècles)*, traduction de François Bonnélye, présentation et coup d'œil panoramique sur l'histoire du pays de Vigeois par Robert Joudoux, Tulle, Lemouzi, 2010.

Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam, lateinischer Text und provenzalische Übersetzung mit Einl. von Frederic Eduard Schneegans, Genève, Slatkine Reprints, 1977 (1898).
Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam, Untersuchungen und Neuedition von Christian Heitzmann, Firenze, Sismel, 1999.
GRÉGOIRE DE TOURS,
- *Histoire des Francs*, traduit du latin par Robert Latouche, 2 volumes, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1965, t. II., pp. 315-320.
- *Historia Francorum*, édition latine d'Henri Omont et Gaston Collon, 2 volumes, Paris, Alphonse Picard, 1913.

GUILLAUME DE TYR, *Histoire des croisades*, édition de François Guizot, 3 volumes, Paris, Brière, 1824.
GUILLAUME LESEUR, *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, édition de Henri Courteault, 2 volumes, Paris, Librairie Renouard, 1893.
GUILLAUME PELHISSON, *Chronique (1229-1244)*, édition de Jean Duvernoy, Paris, CNRS Editions, 1994.
HENRIC, « Chronique de Mercier et Régis », *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. 3 (1839), pp. 75-149.
HONORÉ BOVET,
- *L'Arbre des batailles,* édition d'Ernest Nys, Bruxelles, Leipzig, New York, Paris,1883.
- *L'Arbre des batailles*, édition de Reinhilt Richter-Bergmeier, Genève, Droz, 2017.

ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies*, édition de Wallace M. Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1989.
ISTVÁN Frank, « Tomier et Palaizi, troubadours tarasconnais (1199-1226) », *Romania*, 78/309 (1957), pp. 46-85.
JAUME IER LE CONQUÉRANT, *Le Livre des Faits*, édition, traduction, présentation et notes d'Agnès et Robert Vina, Paris, Librairie générale française, 2019 ; JAMES I, *The Book of Deeds of James I of Aragon: a translation of the Medieval Catalan Llibre dels Fets*, edited by Damian J. Smith, Helena Buffery, Routledge, 2016.
JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII,* édition de Vallet de Viriville, 3 volumes, Paris, P. Jannet, 1858.
JEAN DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, édition de Jacques Monfrin, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2010.
JEAN FROISSART,
- *Chroniques*, présentation et établissement du texte, commentaires de Peter Ainsworth et Alberto Varvaro, 2 volumes, Paris, Lettres Gothiques, 2001-2004.
- *The Lyric Poems of J. Froissart*, edited by R. R. McGregor, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1975.

JEAN LE BEL, *Chronique*, édition de Jules Viard, 2 volumes, Paris, Librairie Renouard, 1904.
JEANROY Alfred, *Anthologie des troubadours, XIIe-XIIIe siècles*, édition refondue, textes, notes et traductions par J. Bloecke, Paris, Nizet, 1974.
JEAN THENAUD, *Le triumphe des vertuz,* édition de Titia J. Schuurs-Janssen, Droz, Genève, 1997.
JÉRÔME, *Préfaces aux livres de la Bible*, textes latins des éditions de R. Weber et R. Gryson et de l'Abbaye Saint-Jérôme (Rome), sous la direction d'Aline Canellis, Paris, Éditions du Cerf, 2017.
KOLSEN Adolf, *Sämtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh***,** Halle, a. S.Verlag von Max Niemeyer, 1910.
La Chanson de la Croisade Albigeoise, édition et traduction du provençal d'Eugène Martin-Chabot, 3 volumes, Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1972.
La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, édition et traduction de Paul Meyer, 2 volumes, Paris, Renouard, 1875-1879.
La chanson de sainte Foy, édition, traduction et commentaires historiques d'Ernest Hoepffner et Prosper Alfaric, 2 volumes, Paris, Les Belles Lettres, 1926.
La chirurgie d'Albucasos (ou Albucasim). Texte occitan du XIVe siècle, édition de Jean Grimaud, révision de Robert Lafont avec une étude, des notes et un glossaire, illustration par Claude Fabre, Montpellier, Centre d'Études Occitanes, 1985.
La chronique de Saint-Maixent : 751-1140, édition de Jean Verdon, Paris, Les Belles Lettres,1979.
La chronique universelle de la création jusqu'à Constantin : un corpus occitan et catalan au XIVe siècle, 2 volumes, thèse menée par Felip Biu sous la direction de M. Jean-Yves Casanova, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2011.
La geste de Roland, édition de Robert Lafont, 2 volumes, Paris, l'Harmattan, 1991.
La geste des rois des Francs. Liber Historiae Francorum, texte latin édition de Bruno Kursch, traduction et commentaire de Stéphane Lebecq, Paris, Les Belles Lettres, 2015.
Las Leys d'Amor : manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux, édition de Joseph Anglade, Toulouse, Privat, 1919.

LAURENT DE PREMIERFAIT, *Des cas des nobles hommes et femmes*, edited by Patricia May Gathercole, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1968.
La versione occitana dello Pseudo-Turpino. Ms. Londra B. M. Additional 17 920, a cura di Marco Piccat, Tübingen, Niemeyer, 2001.
La "Vida del glorios sant Frances". Version provençale de la "Legenda maior sancti Francisci" de saint Bonaventure, édition de Ingrid Arthur, Uppsala, Almquist & Wiksells Boktryckeri, 1955.
Le Biccherne: tavole dipinte delle magistrature senesi (secoli XIII-XVIII), a cura di L. Borgia, E. Carli, M. A. Ceppari, U. Morandi, P. Sinibaldi, C. Zarrili, Roma, Ufficio Centrale per i Beni Archivistici, 1984.
LEFÈVRE-PONTALIS Germain, « Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 47 (1886), pp. 53-79.
Le livre des hommages de Gaston Fébus (1343-1391), édition de Pierre Tucoo-Chala, Zaragoza, Talleres Editiorales Librería General, 1976.
Le Martinet d'Orthez (textes médiévaux inédits). Violence, pactes et pouvoir judiciaire en Béarn à la fin du Moyen Âge, édition de Jean-Pierre Barraqué, Biarritz, Atlantica, 1999.
Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse, thèse menée par Émile Simonnet sous la direction de Suzanne Thiolier, Paris, Sorbonne, 1987.
Les cinquante livres du digeste ou des pandectes de l'empereur Justinien, traduction en français de Henri Hulot, Aalen, Scientia, 1979.
Les comptes des consuls de Montferrand (1378-1385), édition de R. Anthony Lodge, Paris, Ecole des Chartes, 2019.
Les coutumes municipales sous Gaston Phœbus, d'après le texte roman de 1387 et accompagnées de pièces justificatives, édition de Félix Pasquier, Toulouse, Privat, 1891.
Les fors anciens de Béarn, édition et traduction de Paul Ourliac et Monique Gilles, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990.
Les Grandes Chroniques de France, édition de Jules Viard, 10 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1934.
Les institutes de l'Empereur Justinien, traduction en français de Henri Hulot, Aalen, Scientia, 1979.
Les Narbonnais. Chanson de geste, édition de Herman Suchier, 2 volumes, Paris, Librairie de Firmin Didot, 1898.
Les testaments des derniers rois de Navarre, avec introduction et notes de R. Anthony et H. Courteault, Toulouse-Paris, Privat-Henri Didier, 1940.
Liber Pontificalis, édition de Louis Duchesne, 3 volumes, Paris, Editions de Boccard, 1955-1957 (1866-1892).
Liber Pontificalis. Le livre des Papes, texte original latin, traduction et présentation de Nathalie Desgrugillers, Clermont-Ferrand, Éditions Paléo, 2012.
Llibre dels fets de Jaume I, Introducció, transcripció i actualització a cura d'Antoni Ferrando i Vicent Josep Escartí, Catarroja – Barcelona, Editorial Afers, 1995.
MAÎTRE ECKHART, *Traités et sermons*, traduction, introduction, notes et index d'Alain de Libera, Paris, GF-Flammarion, 1995.
MEYER Paul, « Notice de quelques mss. de la collection Libri à Florence », *Romania,* tome 14/55-56 (1885), pp. 485-548.
MILONIA Stefano, *Il trovatore Peirol d'Alvergne. Edizione critica delle canzoni e vers d'amore con musica*, thèse menée sous la direction de Paolo Canettieri et Fabio Zinelli, Rome – Paris, Sapienza-Università di Roma – Écoles Pratiques des Hautes Études, 2017-2018.
"Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances après la sua fi", version occitane de la "Legenda maior sancti francisci, miracula" de saint Bonaventure, édition et étude linguistique d'Ingrid Arthur, Uppsala, Humanistika Vetenskaps-Samfundet i Uppsala, 1992.
PETRI MARSILII, *Opera omnia*, édition d'Antoni Biosca Bas, Turnhout Brepols, 2015.
PHILIPPE DE MÉZIÈRES, *Songe du Viel Pelerin*, édition de Joël Blanchard, deux volumes, Genève, Droz, 2015.
PIERRE LE BAUD,

- *Compillation des croniques et ystoires des Bretons. Transcription du manuscrit 941 de la Bibliothèque municipale d'Angers*, édition et annotation de Karine Abélard, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- *Histoire de Bretagne avec les Chroniques de Vitré et de Laval*, édition de Pierre d'Hozier, Paris, Alliot, 1638.

Récits d'Histoire Sainte en béarnais, édition de Vastin Lespy et Paul Raymond, 2 volumes, Pau, Société des bibliophiles du Béarn, 1876-1877.
Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, édition de Claudine Pailhès, 2 volumes, Paris, CTHS, 2000.
RICKETTS Peter T., *Les poésies de Guilhem De Montanhagol troubadour provençal du XIIIe siècle*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1964.
RIQUER Martín (de), *Los trovadores. Historia literaria y textos*, Barcelona, Ed. Planeta, 1975.
Rondeaux et autres poésies du XVe siècle, édition de Gaston Raynaud, Paris, Firmin Didot, 1889.
The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis, and Robert of Torigni, edited and translated by Elisabeth M.C. van Houts, Oxford, Clarendon Press, 1992.
The Poems of the Troubadour Raimbaut de Vaqueiras, edited by J. Linskill, La Haye, Mouton, 1964.
Tote listoire de France (Chronique saintongeaise), now first edited from the only two mss., with introduction, appendices and notes by F. W. Bourdillon, London, David Nutt, 1897.
Vangeli occitani dell'infanzia di Gesù. Edizione critica delle versioni I e II, introduzione, note ai testi e glossario di Gabriele Giannini, testi a cura di Marianne Gasperoni, Pàtron Editore, Bologna, 2006.
VERNET André, « Une version provençale de la "Chronologia Magna" de Paulin de Venise », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 104 (143), pp. 115-136.
VILLANUEVA Joaquín Lorenzo, *Viage literario a las iglesias de España*, Madrid, 1803-1806, t. V, pp. 333-336.
WEILAND Ludwic, « Martini Oppaviensis, *Chronicon pontificum et imperatorum* », *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum*, 22 (1872), pp. 377-475.

2. SOURCES SECONDAIRES

ALART Bernard, « Observations sur la langue du *Roman de Blandin de Cornouailles et Guillot Ardit de Miramar* », *Revue des Langues Romanes*, V (1874), pp. 275-304.
ALLIÈRES Jean, « La bipartition de Toulouse. Entre gascon et languedocien : le problème des Tolosates », *Académie des Jeux Floraux*, 1991, pp. 388-404.
ALLIROT Anne-Hélène, *Filles de roy de France, princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIVe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010.
ANATOLE Christian,

- « La prose historique occitane au Moyen Âge », in *XIV Congresso internazionale di Linguistica e Filologia romanza (Napoli, 15-20 Aprile 1974). Atti*, a cura di Gaetano Macchiaroli e John Benjamins B. V., Napoli, Gaetano Macchiaroli Editore, 1981, pp. 303-319.
- « Le souvenir du Muret et de la dépossession des comtes de Toulouse dans les *vidas* et les *razos* », *Annales de l'Institut d'Études Occitanes* (1962-1963), pp. 11-22.

ANDRIEU Éléonore,

- « Exercice de style : amplification de la forme et amplification de la matière dans deux 'chroniques' des rois de France (XIIIe siècle) », in *Poétique de la chronique. L'écriture des textes historiographiques au Moyen Âge (péninsule Ibérique et France)*, édité par Amaia Arizaleta, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, pp. 153-192.
- « L'histoire des rois des Francs dans les Grandes Chroniques de France : des confirmations du mythe à l'aventure généalogique », », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, pp. 23-46.

ANSELME Augustin *et alii*, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France*, Paris, Compagnie des Libraires, 1726.
Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge, textes avec traductions, une introduction et des notes par Pierre Bec, Avignon, Aubanel, 1977.
APPEL Carles,

- « Der provenzalische Lucidarius », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 13 (1889), p. 225 et suiv.
- *Provenzalische Lautlehre,* Leipzig, Reisland, 1918.

ARASSE Daniel, « Portrait, mémoire familiale et liturgie dynastique : Valerano-Hector au château de Manta », in *Il ritratto e la memoria. Materiali 1*, a cura di Augusto Gentili, Roma, Bulzoni Editore, 1989, pp. 93-112.
ASPERTI Stefano, «Sul sirventese *Qi qe s'esmai ni ·s desconort* di Bertran d'Alamanon e su altri testi lirici ispirati dalle guerre di Provenza», in *"Cantarem d'aquestz trobadors". Studi occitanici in onore di Giuseppe Tavani*, a cura di Luciano Rossi, Alessandria, 1995, pp. 169-234.

AURELL Jaume, « Le *Livre des faits* de Jacques Ier d'Aragon (1208-1276) : entre la chronique historique et la fiction autobiographique », in *Autobiographies souveraines*, sous la direction de Pierre Monnet et Jean-Claude Schmitt, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2012, pp. 159-177.
AURELL Martin,
- « Foi et perfidie à la croisade albigeoise selon les troubadours », in *Journées d'études (Octobre 2011),* La Roche-sur-Yon, France, pp. 239-256.
- *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1989.
- « Le roi mangeur et les élites à table », in *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen (14-17 novembre 1990), textes réunis par Martin Aurell, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, pp. 119-129.

AUTRAND Françoise, *Charles V le Sage*, Paris, Fayard, 1994.
AVALLE D'Arco Silvio, *Concordanze della lingua poetica italiana delle origini*, Milano-Napoli, Riccardo Ricciardi, 1992.
Aysso es lo comessamen *: écritures et mémoires du Montpellier médiéval*, sous la direction de Vincent Challet, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017.
BADEL Christophe, *La noblesse dans l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
BADIA Lola, « Pour la version occitane du *De rerum proprietatibus* de Barthélémy l'Anglais (XIVe siècle) », in *Le rayonnement de la civilisation occitane à l'aube d'un nouveau millénaire*, Sixième congrès international de l'Association internationale d'études occitanes (12-19 septembre 1999), Actes réunis et édités par Georg Kremmitz *et alii*, Wien Edition Praesens, 2001, pp. 310-326.
BAGLEY C. P., "*Paratge* in the anonymous *Chanson de la Croisade Alibgeoise"*, *French Studies*, XXI/3 (1967), pp. 195-204.
BALDINGER Kurt, « Splendeur et misères des glossaires. À propos de nouvelles recherches rabelaisiennes », in *Études rabelaisiennes*, Genève, Droz, 1990, pp. 19-38.
BANNIARD Michel, « Matrices épiques et constructions narratives dans deux chroniques médiévales d'Espagne », in *Poétique de la chronique. L'écriture des textes historiographiques au Moyen Âge (péninsule Ibérique et France)*, édité par Amaia Arizaleta, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, pp. 27-36.
BARBERO Alessandro, "I modelli aristocratici", in *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII-metà XIV)*, Diciassettesimo convegno internazionale del Centro Italiano di studi di storia e d'arte (Pistoia, 14-17 maggio 1999), Pistoia, Presso la sede del Centro, 2001, pp. 239-254.
BARRAQUÉ Jean-Pierre,
- et LEROY Béatrice, *La Majesté en Navarre et dans les couronnes de Castille et d'Aragon à la fin du Moyen Âge,* Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2011.
- *Le Martinet d'Orthez (textes médiévaux inédits). Violence, pactes et pouvoir judiciaire en Béarn à la fin du Moyen Âge*, Biarritz, Atlantica, 1999.

BARTUSCHAT Johannes, *Les « Vies » de Dante, Pétrarque et Boccace en Italie (XIVe-XVe siècle). Contribution à l'histoire du genre biographique*, Ravenna, Longo Editore, 2007.
BEAUNE Colette,
- et LEMAÎTRE Nicole, « Prophétie et politique dans la France du Midi au XVe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 102/2 (1990), pp. 597-616.
- *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004.
- « Les structures politiques comparées de l'Occident médiéval (1250-1500) », in *XIVe et XVe siècles. Crises et genèses*, sous la direction de Jean Favier, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 3-126.
- « Perceforêt et Merlin : prophéties, littérature et rumeurs au début de la guerre de Cent Ans », *Cahiers de Fanjeux*, 27 (1992), pp. 237-255.

BEC Pierre,
- *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge (XIIe-XVe siècle),* Avignon, Éditions Aubanel, 1977.
- *Chant d'amour des femmes-troubadours*, Paris, Stock, 1995.
- *La langue occitane,* Paris, Presses Universitaires de France, 1986 (1963).
- *Le comte de Poitiers, premier troubadour. À l'aube d'un verbe érotique*, Montpellier, Centre d'Études Occitanes, 2004.
- *Les interférences linguistiques entre gascon et languedocien dans les parlers de Comminges et du Couserans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958.

BELHOMME G., « Ancienne légende et documents en langue romane concernant l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 4 (1840-1841), pp. 353-374.
BENOIST Stéphane, « De l'*imperium* à Rome et dans le monde romain », *Rives méditerranéennes,* 58 (2019), pp. 23-40.
BENPORAT Claudio, *Feste e banchetti. Convivialità italiana fra tre e quattrocento*, Firenze, Leo S. Olischki editore, 2001.
BERTOLUCCI Valeria, "Posizione e significato del canzoniere di Raimbaut de Vaqueiras nella storia della poesia provenzale", *Studi mediolatini e volgari*, 11 (1963), pp. 9-68.
BESCH Émilie, « Les adaptations en prose des chansons de geste au XVe et au XVIe siècle », *Revue du Seizième siècle*, 3 (1915), pp. 155-181.
BESSEYRE Marianne et GOUSSET Marie-Thérèse, « Le scriptorium de Saint-Martial de Limoges : de l'héritage carolingien au roman aquitain », in *Saint-Martial de Limoges. Ambitions politiques et production culturel (Xe-XIIIe siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et Limoges du 26 au 28 mai 2005, sous la direction de Claude Andrault-Schmitt, Limoges, Pulim, 2007, pp. 387-344.
BETANY Jean, « Langages et identités culturelles dans la France médiévale. Du Concile de Tours à la Touraine de Panurge », in *Approches langagières de la société médiévale*, Caen, Paradigme, 1992, pp. 77-105.
BIAGGINI Olivier, « L'argumentation d'autorité : théorie et pratique », *Atalaya. Revue française d'Études Médiévales Hispaniques*, 9 (1998), pp. 159-176.
BIDOT-GERMA Dominique,
- « Les scribes d'archives et de *Cort Major* dans la principauté de Béarn », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux*, Colloque international « Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval : formations, carrières, réseaux » (Veranstaltung 2012 Namur), sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Nieus et Etienne Renard, Turnhout, Brepols, 2019, pp. 389-400.
- "The Specific Features of Medieval Notaries North and South of the Pyrenees: The Example of Béarn", *Imago temporis*, 5 (2011), pp.175-191.
- *Un notariat médiéval : droit, pouvoirs et société en Béarn*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008.

BIEDERMANN-PASQUES Liselote, « La bataille autour du principe d'écriture étymologique », in *Les grands courants orthographiques au XVIIe siècle et la formation de l'orthographe moderne : impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tübingen, M Niemeyer, 1992, pp. 329-337.
BIGET Jean-Louis,
- « Introduction », in *Cahiers de Fanjeaux*, 2000, pp. 5-18.
- « L'action inquisitoriale. Origines, formes, portée », in *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, sous la direction de Jean-Louis Biget, Paris, Picard, 2007, pp. 172-205.
- « Le *Livre des sentences* de l'inquisiteur Bernard Gui. À propos d'une édition récente », *Le Moyen Âge*, CXI/3 (2005), pp. 605-620.

BISSON N. T., "Unheroed Pasts: History and Commemoration in South Frankland before the Albigensian Crusades", *Speculum*, 65/2 (1990), pp. 281-308.
BIU Hélène,
- « Du panégyrique à l'histoire : l'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 160/2 (2002), pp. 385-473.
- « La traduction occitane des *Flores Chronicorum* de Bernard Gui », in *L'occitan. Une langue du travail & de la vie quotidienne. Du XIIe au XXIe siècle. Les traductions et les termes techniques en langue d'oc*, Actes du colloque de Limoges, publiés par Jean-Loup Lemaître et Françoise Vielliard, Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Centre Tobar, 2009, pp. 247-262.
- « Les traductions en occitan et en catalan de *L'Arbre des batailles* d'Honoré Bovet », in *Nouvelle recherche en domaine occitan*, sous la direction d'Hervé Lieutard et Marie-Jeanne Verny, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2003, pp. 211-228.

BLANCHARD Joël, *La fin du Moyen Âge, Paris*, Perrin, 2020.
BLOCH Howard,
- *Étymologie et généalogie. Une anthropologie littéraire du Moyen Âge français*, traduit de l'anglais par Béatrice Bonne et Jean-Claude Bonne, Paris, Seuil, 1989.
- *La Société féodale*, 2 volumes, Paris, Albin Michel, 1949.

BOISSONNADE P., *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille. Essai sur les relations des princes de Foix-Albret avec la France et l'Espagne (1479-1521),* Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975.

BORDES François, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine au bas Moyen Âge : le premier* Livre des Histoires de Toulouse *(1295-1532)*, 5 volumes, thèse de doctorat en Histoire menée sous la direction de Michelle Fournié, Toulouse, Université de Toulouse 2, 2006.
BOTANA Federico, "The Making of L'Abreujamen de las estorias", *Electronic British Library Journal*, 16 (2013), pp. 1-32 ; disponible en ligne via: https://www.bl.uk/eblj/.
BOUQUET Martin, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 23 volumes, Paris, 1833.
BOURCIEZ Édouard,
- *Eléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck, 1992.
- *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Éditions Klincksieck, 1989.
- « Les mots espagnols comparés aux mots gascons (époque ancienne) », *Bulletin hispanique*, III/2-3-4 (1901), pp. 159-165 – pp. 226-233 – pp. 321-327.

BOUREAU Alain, « La papesse Jeanne. Formes et fonctions d'une légende au Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 128/3 (1984), pp. 446-464.
BOURGAIN Pascale et VIELLIARD Françoise, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 3 volumes, Paris, École nationale des Chartes, 2002.
BOUTET Dominique,
- *L'épique au Moyen Âge. D'une poétique de l'Histoire à l'historiographie*, Paris, Champion, 2019.
- « Vérité poétique, vérité politique : position des problèmes », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, pp. 10-22.

BOUYER Mathias, « Les secrétaires du duc de Bar Robert Ier : L'exemple de Clarin de Crépey (fin XIVe-début XVe siècle), in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrière, réseaux*, sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Neus et Étienne Renard, Turnhout, Brepols, 2019, pp. 265-278.
BOUZET Jean, *Syntaxe béarnaise et gasconne*, Pau, Escole Gastou Febus, 1963.
BOVE Boris, « Violence, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus », in *Violences souveraines au Moyen Âge. Travaux d'une école historique,* sous la direction de François Foronda *et alii,* Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 123-132.
BRASART Charles, « Code-switching, co-texte, contexte : une analyse du jeu de langue dans les conversations bilingues », *Études de stylistique anglaise*, 3 (2011), pp. 107-122.
BRATU Cristian, *L'affirmation de soi chez les historiens, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge. « Je, auteur de ce livre »*, Leiden – Bostonm Brill, 2019.
BRAUN Pierre, « La sorcellerie dans les lettres de rémission du Trésor de Chartes », in *Études sur la sensibilité au Moyen Âge*, Actes du 102e Congrès national des sociétés savantes (Limoges, 1977), Paris, Bibliothèque nationale, 1979, pp. 257-278.
BREMOND Claude et LE GOFF Jacques, *L'« exemplum »*, Turnhout, Brepols, 1982.
BRESC Henri, « La pratique linguistique des municipalités. Sicile et Provence, 1300-1400 », *Mélanges de l'école française de Rome. Moyen Âge*, 117/2 (2005), pp. 641-664.
BROWN Elizabeth A. R., « La notion de légitimité et la prophétie à la cour de Philippe Auguste » in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du Colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre – 4 octobre 1980), publié sous la direction de Robert-Henri Bautier, Paris, Éditions du CNRS, 1982, pp. 77-1111.
BRUAND Olivier, « Entre temps mérovingiens et post carolingiens : l'hagiographe avocat, défense des temporels et protection des réseaux de pouvoirs », in *Des saints et des rois. L'hagiographie au service de l'histoire,* textes réunis par Françoise Laurent, Laurence Mathey-Maille et Michelle Szkilnik, Paris, Honoré Champion, 2014, pp. 61-79.
BRUN Auguste,
- *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Genève, Slatkine Reprints, 2013 (1923).
- « La pénétration du français dans les provinces du Midi du XVe au XIXe siècle », *Le Français moderne*, 3 (1935), pp. 149-161.

BRUNEL Clovis,
- *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Genève-Marseille, Slatkine-Laffitte, 1973.
- *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle, publiées avec une étude morphologique*, 2 volumes, Paris, A. Picard, 1926.

BUAT Nicolas, *Manuel de paléographie française*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

Bulletin de la Société des sciences, lettres, art de Pau, Pau, 1898.
BURIDANT Claude, « La morphologie au carrefour de la description linguistique », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 197-219.
BURGESS Glyn Sheridan, *Contribution à l'étude du vocabulaire pré-courtois*, Genève, Droz, 1970.
BUTAUD Germain,

- et PIÉTRI Valérie, *Les enjeux de la généalogie (XIIe-XVIIIe siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2006.
- « Pour un panorama des écrits généalogiques en France à la fin du Moyen Age (XIVe - début du XVIe siècle) » in *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XVe-XVIIIe siècles*, sous la direction d'Olivier Rouchon, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, pp. 141-163.

BYTTEBIER Pieter, « Les *gesta* des évêques de Cambrai ou la consolidation littéraire d'un discours épiscopal », *Revue du Nord*, 410/2 (2015), pp. 245-261.
CABARET, *La chronique de Savoye de Cabaret*, édité par Daniel Chaubet, Chambéry, Éditions Comp'act, 2006.
CABAU Patrice, « Deux chroniques composées à Toulouse dans la seconde moitié du XIIIe siècle », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 56 (1996), (pp. 75-120), pp. 84-86.
CABRÉ Miriam et SADURNI Marti, « Le Chansonnier *Sg* au carrefour occitano-catalan », *Romania,* 128 (2010), pp. 92-134.
CAILLE Jacqueline, "Historical Overview: Narbonne from Roman Foundations to the Fifteenth Century", in *Medieval Narbonne. A City at the Heart of the Troubadour World*, edited by By Kathryn L. Reyerson, Aldershot, Ashgate Variorum, 2005, pp. 1-56.
CAMPROUX Charles*, Étude syntaxique des parlers gévaudanais,* Paris, Presses Universitaires de France, 1958.
CAMPS Jean-Baptiste, *Vocabulaire du texte, vocabulaire de l'image : la représentation des troubadours dans les chansonniers occitans A (BAV Vat. Lat. 5332), I (BnF fr. 854) et K (BnF fr. 12473)*, Paris, École nationale des chartes, 2009.
CANNING Joseph, *Histoire de la pensée politique médiévale (300-1450)*, traduction par Jacques Ménard, Paris-Fribourg, Cerf-Editions Universitaires de Fribourg, 2003.
CARON Bertrand, « Quand occitan et français cohabitaient. Aux origines de la diglossie en Limousin (XIVe-XVe siècles) », in *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires. Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi (11 et & 12 juin 2009)*, textes réunis par Wendy Pfeffer et Jean Thomas, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 271-281.
CARRON Delphine, *Le héros de la liberté. Les aventures philosophiques de Caton au Moyen Âge latin, de Paul Diacre à Dante*, thèse de doctorat en Histoire de la philosophie médiévale, sous la direction de MM. Ruedi Imbach et Daniel Schulthess, Université Paris IV Sorbonne-Université de Neuchâtel, Paris-Neuchâtel, 2010.
CASANOVA Jean-Yves, *Historiographie et littérature au XVIe siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012.
CASTELNUOVO Guido,

- *Être noble dans la cité. Les noblesses italiennes en quête d'identité (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- « Revisiter un classique : noblesse, hérédité et vertu d'Aristote à Dante et à Bartole (Italie communale, début XIIIe - milieu XIVe siècle) », in *L'hérédité entre Moyen Âge et époque moderne*, études réunies par Maaike van der Lugt et Charles de Miramon, Firenze, Sismel, 2008, pp. 105-156.
- « Un idéal nobiliaire dans la Savoie du XVe siècle. La *Chronique* de la Maison de Challant », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge* 117/2 (2005), pp. 719-779.

CASTILLON D'ASPET Honoré, *Histoire du comté de Foix, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Toulouse, Cazaux, 1852.
Catalogue des manuscrits français : ancien fonds, par H.-V. Michelant, Michel Deprez, Paul Meyer, C. Couderc et L. Auvray, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1868-1902.
CAYE Pierre, « *Fortuna* et *virtus* dans le *De casibus virorum illustrium* de Boccace », in *Boccace, humaniste latin*, sous la direction d'Hélène Casanova-Robin, Susanna Gambino et Frank La Brasca, Paris, Classiques Garnier, 2017, pp. 349-358.
CAZALAS Sébastien, « "Et en faisant justice, vous le faites pour l'amour de Dieu…" : Pour une lecture littéraire d'*Audite illos* (1432) : le grand discours sur la justice de Jean Juvénal des Ursins », in *Pouvoir, rhétorique et justice,* sous la direction de Jean-Marc Joubert et François Ploton-Nicollet, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 203-230.

CAZALS Géraldine, « La constitution d'une mémoire urbaine à Toulouse (1515-1556) », in *Écritures de l'Histoire (XIVe-XVIe siècle),* Actes du colloque Centre Montaigne (Bordeaux, 19-21 septembre 2002), réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Droz, 2005, pp. 167-191.
CAZES Quitterie, « Toulouse au Moyen Âge : les pouvoirs dans la ville », in *Marquer la ville : Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIIIe-XVIe siècle)*, sous la direction de Jean-Philippe Genet Patrick Boucheron, Paris-Rome, Éditions de la Sorbonne, 2013.
CIERBIDE MARTINENA Ricardo, "La *scripta* administrativa en la Navarra medieval en lengua occitana: comentario lingüistico", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 105 (1989), pp. 276-312.
CHABANEAU Camille,

- *Les biographies des troubadours en langue provençale*, Toulouse, Privat, 1885.
- *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, Paris, Maisoneuve Frères et Ch. Leclerc, 1886.

CHAMBON Jean-Pierre,

- « [compte rendu] *Miracles que Dieus ha mostratz per sant Frances apres la sua fin,* I. Arthur (1994) », *Revue de Linguistique romane* 58 (1994), pp. 565-572.
- « Développement et problèmes actuels des études occitanes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 154/2 (2010), pp. 877-889.
- « Les centres urbains directeurs du midi dans la francisation de l'espace occitan et leurs zones d'influence : esquisse d'une synthèse cartographique », *Revue de linguistique romane*, 68/269-270 (2004), pp. 5-13.
- « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *Revue de linguistique romane*, 70 (2006), (pp. 123-142.
- « L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et entours) : points de vue de linguiste », *Revue numismatique*, 6/157 (2001), pp. 347-405.
- « *L'instruction dels rictors, vicaris et autre ayant charge d'armas aus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson* : un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVIe siècle », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 41 (1997), pp. 103-123.
- OLIVIER Philippe et PICOT Johan, « Contribution à l'histoire de l'ancien occitan en Basse Auvergne. Un accord amiable en ancien occitan auvergnat réglant un différend fiscal entre les consuls de Mozac et ceux de Riom (1360) », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, vol. 117/808-9 (2016), pp. 179-189.
- « Remarques sur la patrie de l'auteur du ms. brit. mus. add. 17920 (BrunelMs13) », *Revue de linguistique romane*, 59 (1995), pp. 5-24.

CHAMPION Pierre, « Une ballade anonyme sur le sacre de Reims », *Moyen Âge*, 22 (1909), pp. 370-377.
CHARON Philippe,

- « Archives et revendications. L'exemple du cartulaire dit de Charles II roi de Navarre », in *Les archives princières. XIIe-XVe siècles,* études réunies par Xavier Hélary, Jean-François Nieus, Alain Provost et Marc Suttor, Arras, Artois Presses Université, 2016, pp. 137-157.
- « Pratiques diplomatiques chez les premiers rois de Navarre de la dynastie des Évreux (1328-1387) », in *Jean de Berry et l'écrit. Les pratiques documentaires d'un fils de roi de France*, sous la direction de Olivier Guyotjeannin et Olivier Mattéoni, Paris, Éditions de la Sorbonne – École nationale des chartes, 2019, pp. 227-251.

CHASTANG Pierre

- et ANHEIM Étienne, « Conclusion. L'écriture infinie : écrire l'histoire au Moyen Àge », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, pp. 350-363.
- *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIIe XIVe siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013.
- « Mémoire des moines et mémoires des chanoines : réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XIe-XIIe siècles), in *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, sous la direction de Jean-Marie Sansterre, Rome, École française de Rome, 2004, pp. 177-202.

CHAZAN Mireille, « La *Chronique de Jérôme* : source, modèle ou autorité ? », in *Apprendre, produire, se conduire : Le modèle au Moyen Âge : XLVe Congrès de la SHMESP (Nancy-Metz, 22 mai-25 mai 2014)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015, pp. 261-274.
CHEVIGNON Grégory, *De l'idéal à l'imaginaire chevaleresque. À travers les œuvres de Chrétien de Troyes et de Jean Froissart*, Fontaine, Éditions Émotion Primitive, 1999.

CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Paris, Albin Michel, 2011.
CINGOLANI Stefano Maria, *La Memòria dels reis. Les quatre grans cròniques i la historiografia catalana, des del segle X fins al XIV*, Barcelona, Editorial Base, 2008.
CONSTANTINI Dominique, « L'*Historia sancti Anthonij* (ou *Mystère de saint Antoine de Vienne*) et ses sources », *TRANS-* 21 (2017) ; disponible en ligne via : http://journals.openedition.org/trans/1470.
CONTAMINE Philippe,
- *de l'institut*, « La piété quotidienne dans la haute noblesse à la fin du Moyen Âge. L'exemple de Charles d'Orléans en 1463-1465) », in *Jeanne d'Arc et son époque. Essais sur le XVe siècle français*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2020, pp. 215-225.
- *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- *Nobles et noblesse en France (1300-1500)*, Paris, CNRS Éditions, 2021.

CORDEZ Pierre, « Les richesses de Charlemagne et le poids du pain à l'abbaye de Lagrasse, d'après les *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (XIIIe siècle) », in *Corps saints et reliques dans le Midi*, sous la direction de Michelle Fournié, Daniel Le Blévec et Catherine Vincent, Toulouse, 2018, pp. 91-115.
COROMINAS Joan, *El que s'hade saber de la Llengua Catalana*, Palma, Editorial Moll, 1954.
COULET Jules, « F. Ed. Schneegans, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, Lateinischer Text und provenzalische Uebersetzung mit Einleitung, Halle, Niemeyer, 1898 ; (Romanische Bibliothek, n° 15) », *Annales du Midi*, 12/46 (1900), pp. 221-229.
COUROUAU Jean-François,
- *Et non autrement. Marginalisation et résistance des langues de France (XVIe-XVIIe siècle)*, Genève, Droz, 2012.
- « L'introduction du français en domaine occitan (XVe-XVIIe siècle) : bilan provisoire et perspective de recherche », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 121/267 (2009), pp. 317-344.
- *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660),* Droz, Genève, 2008.

COURROUX Pierre, *L'écriture de l'histoire dans les chroniques françaises (XIIe-XVe siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
COURTEAULT Henri,
- *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, Prince de Navarre, 1423-1472*, Genève, Slatkine Reprints, 1980 (1895).
- « Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 6/23 (1894), pp. 272-300.
- « Une chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle », in *Mélanges Léonce Couture. Études d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture (1832-1902)*, 1902, pp. 127-135.

COURTEMANCHE Danielle et CHOPIN-PAGOTTO Myriam, « Mémoire urbaine et biographie dans deux chroniques urbaines du XVIe siècle », *Bien dire et bien aprandre. Revue de Médiévistique*, 20 (2002), pp. 39-51.
CHRISTIN Olivier, *La cause des autres. Une histoire du dévouement politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021.
CROIZY-NACQUET Catherine, « *L'histoire ancienne jusqu'à César*, les *Faits des Romains*. Entre sermon et chronique, entre histoire et roman », in *Textes et cultures. Réception, modèles, interférences. Réception de l'Antiquité*, textes réunis par Pierre Nobel, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, pp. 103-118.
CROPP Glynnis M., *Le Vocabulaire courtois des troubadours de l'époque classique*, Genève, Droz, 1975.
CZARNOWSKI S., *Le culte des héros et ses conditions sociales. Saint Patrick, héros national de l'Irlande*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919.
DAMIAN-GRINT Peter, « Chronique en languedocien tirée du cartulaire de Raymond VII le Jeune, comte de Toulouse », in *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, edited by Graeme Dunphy, Cristian Bratu, Leiden, Brill, 2016-.
DANIEL Catherine,
- « L'audience des prophéties de Merlin : entre rumeurs populaires et textes savants », *Médiévales*, 57 (2009), pp. 33-52.
- *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XIIe-XVIe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2006.

DAVID Jean-Michel, « Entre l'héritage et l'excellence, quelles définitions pour les aristocraties antiques ? », in *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, sous la direction de Henri-Louis Fernoux et Christian Stein, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, pp. 221-230.

DÉBAX Hélène, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
DELARUELLE Étienne, « La critique de la guerre sainte dans une littérature méridionale », in *Cahiers de Fanjeux*, 4 (1969), pp. 128-139.
DELISLE Léopold,
- *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* Paris, Imprimerie Impériale – Imprimerie nationale, 1868-1881.
- « Notice sur les manuscrits de Bernard Gui », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1879, t. XXVII/2, pp. 169-455.

DELMAS Jean, « La langue d'oc aux Archives départementales de l'Aveyron », in *Universitat Occitana d'Estiu*, Actes de l'Université d'Été (1990), édités par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. – I.E.O. 30 (1991), pp. 91-105.
DELRUELLE Benjamin,
- *De papier, de fer et de sang. Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la Modernité (ca 1460 – ca 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.
- « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVIe siècle : les prologues de chansons de geste imprimées », *Revue historique,* 655/3 (2010), pp. 551-576.

DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.
DEROLEZ Albert, *The Palaeography of Gothic Manuscript Books: from the twelfth to the early sixteenth century,* Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
DESPORTES Pierre, « Les pairs de France et la couronne », *Revue Historique*, 282/2 (1989), pp. 305-340.
DEVAUX Jean, « La *Vie du Prince Noir* et le modèle biographique », in *Bien dire et bien aprandre. Revue médiévistique. Actes du colloque Centre d'Etudes Médiévales et Dialectales de Lille 3*, 20 (2002), pp. 53-65.
DEVIC Claude et VAISSÈTE Joseph, *Histoire Générale du Languedoc*, avec des notes et les pièces justificatives, Toulouse, 1872-1904.
DIDOT Firmin, *Catalogue illustré des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés*, Paris, Delestre-Labitte, Juin 1878.
DOMENEC J. E. Ruiz, *La memoria dei feudali,* Guida Editori, Barcelona, 1984.
DOUDET Estelle,
- « Du rituel narratif à la réflexion politique : Festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au XVe siècle », in *Être à table au Moyen Âge*, sous la direction de Nelly Labère, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, pp. 77-89.
- « *Les Droitz Nouveaux de Rhétorique* : structures judiciaires et efficacité épidictique dans les œuvres des Grands Rhétoriqueurs », in *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire*, sous la direction de Stéphan Geonget et Bruno Méniel, Paris, Champion, pp. 217-232.

DOUTREPONT Georges,
- *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi – Jean sans Peur – Philippe le Bon – Charles le Téméraire*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle*, Louvain, Université de Louvain, 1939.

DUBOURG Jacques, *Les abbayes de Midi-Pyrénées*, Saint-Avertin, Éditions Alan Sutton, 2009.
DUBREUCQ Alain, « Autour du *De virtutibus et vitiis* d'Alcuin », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 111/3 (2004), pp. 249-288.
DUBY George,
- *Art et Société au Moyen Âge. Histoire artistique de l'Europe*, Paris, Seuil, 1997.
- *Dames du XIIe siècle. Le souvenir des aïeules,* Paris, Gallimard, 1995.
- « Gérard de Cambrai, la paix et les trois fonctions sociales, 1024 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120e/1 (1976), pp. 136-146.
- *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris Hachette Littératures, 1981.

DURLIAT Marcel, « L'église de Saint-Jean-de-Verges », in *Congrès archéologique de France. Pays de l'Aude*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1973, pp.400-403.
DUPRÉ LA TOUR Laurence, « La tradition manuscrite du *Compendium Historial* d'Henri Romain », *Revue d'histoire des textes, bulletin,* 5 (1975), pp. 137-168.
DUVERNOY Jean, *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier (1318-1325)*, Paris – La Haye – New York, Mouton, 1978.
DUVAL Frédéric,

- « L'édition des textes médiévaux français en France », in *Pratiques philologiques en Europe*, Paris, L'École des Chartes, 2006, pp. 115-150.
- *Les mots de l'édition de textes*, Paris, École nationale des Chartes, 2015.

ENENKEL Karl, *Modelling the Individual. Biography and Portrait in the Renaissance*, with a critical edition of Petrarch's *Letter to Posterity*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1998.
FÉDOU René, *Les hommes de lois lyonnais à la fin du Moyen Âge,* Lyon, Annales de l'Université de Lyon, 1964.
FELLER Laurent, « Écrire l'histoire dans les monastères aux XIe et XIIe siècles », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, pp. 189-205.
FIELD Thomas, "Troubadour Performance and the Origins of the Occitan 'Koine'", *Tenso,* 21/1-2 (2006), pp. 36-54.
FOISSAC Patrice, « Les bibliothèques des collèges universitaires de Cahors et Toulouse (XIVe-XVe siècles) », in *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs au Moyen Âge*, édité par Sophie Cassagnes-Brouquet et Michelle Fournié, Toulouse, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, pp. 169-181.
FRAY Sébastien, « Intertextualité et stratégies d'autorité dans les *Gesta abbatum* de Conques (XIIe siècle) », in *L'Écriture de l'histoire au Moyen Âge. Contraintes génériques, contraintes documentaires*, sous la direction d'Étienne Anheim *et alii*, Paris, Garnier, 2015, pp. 207-218.
GANSHOF Thomas Paul. F.-L., « *A propos de la chronique de Lambert d'Ardres.* Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à Ferdinand Lot, 1925 », *Revue du Nord*, 13/52 (1927), pp. 297-298.
GARGUILO René, et ABLAMOWICZ Aleksander, « Le réalisme biographique dans les *Vidas* et les *Razos* occitanes », in *Roman, réalités, réalismes*, édité par Jean Bessière, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, pp. 89-175.
GARRIDO VALLS David, "Chronicon Dertusense I", *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, edited by Graeme Dunphy and Cristian Bratu, 2016 –.
GARRIGOU Adolphe, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*, Toulouse, Henault, 1846.
GAUCHER-RÉMOND Élisabeth,

- et KERHERVÉ Jean, « Conclusion. Du bon usage des mythes », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, É. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, pp. 241-260.
- *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Champion, 1994.
- « Louis IX au regard de Joinville : un saint, un monarque, un ami », in *Des saints et des rois. L'hagiographie au service de l'histoire,* textes réunis par Françoise Laurent, Laurence Mathey-Maille et Michelle Szkilnik, Paris, Honoré Champion, 2014, pp. 209-221.

GAUVARD Claude,

- *« De grâce especial ». Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010 (1991).
- « Introduction », in *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, sous la direction de Myriam Soria et Maïté Billoré, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 23-32.
- « La *Fama*, une parole fondatrice », *Médiévales*, 24 (1993), pp. 5-13.

GEARY Patrick, « Entre gestion et *gesta* », in *Les Cartulaires*, Actes de la Table ronde, organisé par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991), réunis par Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse, Paris, École des chartes, 1993, pp. 13-24.
GÉNESTAL Robert, *Le parage normand*, Caen, L. Jouan, 1911.
GENET Jean-Philippe, « Cartulaire, registres et histoire : l'exemple anglais », in *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale*, sous la direction de Bernard Guenée, Paris, Sorbonne, 1977, pp. 96-138.
GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, 1987.
GÉNICOT Léopold, *Les généalogies*, Turnhout, Brepols, 1975.
GÉRARD Jean-Philippe, *Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques du département des manuscrits de la bibliothèque nationale,* Versailles, Mémoires et Documents, 2003.
GHIL Eliza Miruna, *L'Âge de Parage. Essai sur le poétique et le politique en Occitanie au XIIIe siècle,* New York, Peter Lang, 1989.
GILLI Patrick, *La noblesse du droit. Débats et controverse sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l'Italie médiévale (XIIe-XVe siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2003.

GILLIÉRON Jules et EDMONT Emond, *Atlas Linguistique de la France,* Paris, Champion, 1902-1910.
GINZBURG Carlo, *Le sabbat des sorcières*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Gallimard, 1992 (1989).
GIORDANENGO Gérard, « Vocabulaire et formulaires féodaux en Provence et en Dauphiné (XIIe-XIIIe siècles) », in *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIIIe siècle)*, Colloque international organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'École française de Rome (Rome, 10-13 octobre 1978). Rome, École française de Rome, 1980, pp. 85-107.
GIRAUD Cédric, « Discours magistral, parole d'autorité et violence cachée dans les sentences d'Anselme de Laon († 1117) », in *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, sous la direction de Vincent Azoulay *et alii*, Lonrai, Champ Vallon, 2009, pp. 263-274.
GIROLAMO Arnaldi, « Quelques nouveautés sur la papesse Jean dans la version de Martin le Polonais », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 146/4 (2002), pp. 1351-1373.
GIRY Arthur, *Manuel de diplomatique. Diplômes et chartes – chronologie technique. Éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes. Les chancelleries – les actes privés,* Slatkine Reprints, Genève, 1975 (1894).
GLESSGEN Martin D.
- et CARLES Hélène, « La philologie linguistique et éditoriale », in *Manuel de linguistique française*, édité par Claude Polzin-Haumann et W. Schweickard, Berlin-Boston, De Gruyter, 2015, pp. 108-130.
- « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », in *La langue des actes*, Actes du XIe congrès de la Commission internationale de diplomatique, sous la direction de Olivier Guyotjeannin, Paris, École des chartes, 2006, pp. 1-25.
- « L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels », *Revue de Linguistique Romane*, 86 (2022), pp. 35-95.
- « Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIIIe siècle », *Revue de linguistique romane,* 72 (2008), pp. 287-288.
- « Okzitanische Scriptaformen III. Provence, Dauphinois. a) Provence – les *scriptae* occitane III. Provencem Dauphinois. a) Provence », *Revue des Langues Romanes*, 2/2 (1995), pp. 425-434.
- « Pour une histoire textuelle du gascon médiéval », *Revue de Linguistique Romane*, 85 (2021), pp. 325-384.
- « Trajectoires et perspectives en scriptologie romane », *Medioevo romanzo*, 36/1 (2012), pp. 5-23.

GODDING Philippe, *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du XIIe au XVIIIe siècle*, Bruxelles. Académie royale de Belgique, 1987.
GONZÁLEZ OLLÉ Fernando, "La Lengua Occitana en Navarra", *Revista de dialectología y tradiciones populares*, 25 (1966), pp. 285-300.
GOUIRAN Gérard, « La graphie occitane des scribes provençaux », in *Langues, dialectes et, écriture. Les langues romanes de France*, Actes du Colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992, sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Paris, I.E.O. / I.P.I.E., 1993, pp. 37-54.
GOUJAUD Émilie, « Les bibliothèques perpignanaises à la fin du Moyen Âge : approche sociale du lecteur Roussillonnais », in *Le livre dans la région toulousaine et ailleurs au Moyen Âge*, édité par Sophie Cassagnes-Brouquet et Michelle Fournié, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, pp. 183-200.
GRAFSTRÖM Âke,
- *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes : avec un essai d'interprétation phonétique*, Uppsala : Almqvist & Wiksells, 1958.
- *Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1968.
- « Observations sur *Lo Codi* », *Romania*, 112 (1991), pp. 155-186.

GRELOIS Alexis, « Formation et utilisation du discours historique chez les cisterciens (XIIe-début XIIIe siècle) », in *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, coordonné par Ludivine Bantigny, Aline Benain, et Muriel Le Roux, Paris, Perrin, 2004, pp. 86-94.
GRIERSON Philip, *Monnaies du Moyen Âge,* Fribourg, Office du livre, 1976.
GROSCLAUDE Michel, « Peut-on évaluer l'écart entre la langue populaire d'une part et la langue juridique et administrative d'autre part, en Béarn du XIIIe siècle à 1789 ? », in *Langues, dialectes et écriture. Les langues romanes de France*, Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992, sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Institut d'Études Occitanes, Paris, 1993, pp. 55-63.
GUENÉE Bernard,
- *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008.

- *Entre l'Église et l'État, : quatre vies de prélats français à la fin du moyen-âge (XIIIe - XVe siècle)*, Paris, Gallimard, 1987.
- *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval,* Paris, Aubier, 1980.
- « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 28/4 (1973), pp. 997-1016.
- *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

GUERREAU Alain, *Le féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980.

GUILLOT Florence, « Saint-Volusien au Moyen Âge, une abbaye à l'ombre du château de Foix », *Revue du Comminges*, 2009 (I), pp. 95-130.

GUYOTJEANNIN Olivier PYCKE Jacques et TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 2006 (1993).

HANCKE Gwendoline, *Femmes en Languedoc. La vie quotidienne des femmes de la noblesse occitane au XIIIe siècle, entre catholicisme et catharisme*, Cahors, La Louve Editions, 2006.

HARVEY Ruth, "Languages, Lyrics and the Knightly Classes", in *Medieval Knighthood*, edited by Stephen Church et Ruth Harvey, Woodbridge, The Boydell Press, 1995, pp. 197-220.

HASENOHR Geneviève, « Réflexions sur la genèse di *Livre des oraisons* », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 223-247.

HAUGEARD Philippe,

- « Richesse ostentatoire et domination politique : l'actualisation médiévale d'un substrat mythique dans deux chansons de geste (*Aymeri de Narbonne* et le *Pèlerinage de Charlemagne*) », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, pp. 225-239.
- *Ruses médiévales de la générosité. Donner, dépenser, dominer dans la littérature épique et romanesque des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, Honoré Champion, 2013.

HÉBERT Michel

- et GOUIRAN Gérard, *Livre des potentia des délibérations des États de Provence*, Paris, Éditions des travaux historiques et scientifiques, 1997.
- « Latin et vernaculaire : quelle langues écrit-on en Provence à la fin du Moyen Âge », *Provence historique*, 188 (1997), pp. 281-299.

HERBERS Klaus,

- « Agir et écrire : les actes des papes du IXe siècle et le *Liber pontificalis* », in *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 109-126.
- « Le *Liber Pontificalis* comme source de réécritures hagiographiques (IXe-Xe siècles) », in *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval. Transformations formelles et idéologiques*, sous la direction de Monique Goullet et Martin Heinzelmann, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2003, pp. 87-107.

HIGOUNET Charles, « Hospitaliers et Templiers : peuplement et exploitation rurale dans le sud-ouest de la France au Moyen Age », in *Les ordres militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XIIe-XVIIIe siècles)*, Sixièmes journées internationales d'histoire (21-23 septembre 1984), Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1986, pp. 61-78.

HIGOUNET-NADAL Arlette, « Le vocabulaire de la parenté dans le Cartulaire de la Sauve-Majeure. Essai d'interprétation démographique et sociale », in *Terres et Hommes du Sud. Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, sous la direction de Christian Desplat, Biarritz, J&D Éditions, 1992, pp. 63-78.

Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge. Robert de Clari, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes, textes, introduction, glossaire, notices, index des noms cités, établis par Albert Pauphilet et textes nouveaux commentés par Edmond Pognon, Paris, NRF, 1952.

HOBART Brenton, *La Peste à la Renaissance. L'imaginaire d'un fléau dans la littérature du XVIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

HOUTS Elisabeth (van), *Local and regional Chronicles*, Turnhout, Brepols, 1995.

HUCHET Jean-Charles, HUSSON-CASTA Isabelle, WALKER David H., LÉVI-VALENSI Jacqueline,

HUMM Michel, « *Forma virtutei parisuma fuit* : les valeurs helléniques de l'aristocratie romaine à l'époque (médio-) républicaine (IVe-IIIe siècles) » in *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, sous la direction de Henri-Louis Fernoux et Christian Stein, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, pp. 101-126.

INGLEBERT Hervé, *Le Monde, l'Histoire. Essai sur les histoires universelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

JAS Michel, *Cathares et protestants. Familles rebelles et histoire du Midi*, Sète, Nouvelles Presses du Languedoc, 2011.
JAUSS Hans Robert, « Littérature médiévale et expérience esthétique (actualité des Questions de littérature de R. Guiette) », *Poétique*, XXXI (1977), pp. 322-336.
JEANNERET Michel, *Des mets et des mots. Banquets et propos de table à la Renaissance*, Paris, José Corti, 1987.
JEANROY Alfred

- et TEULIÉ Henri, *Mystères provençaux du quinzième siècle*, New York-London, Johnson reprint, 1971.
- et VIGNAUX A., *Voyage au purgatoire de saint Patrice. Visions de Tindal et de saint Paul,* Toulouse, Privat, 1903.
- *La poésie lyrique des troubadours*, 2 volumes, Toulouse – Paris, Privat – Didier, 1934.
- « Poésies provençales inédites du XIVe siècle d'après le manuscrit de Barcelone », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 52/207-208 (1940), pp. 241-279.

JEGOU Laurent, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 47/185 (2004), pp. 37-55.
JENSEN Frede, *Syntaxe de l'ancien occitan*, Tübingen, Niemeyer, 1994.
JOHANS Emmanuel, « Foix et Armagnac, de l'alliance au conflit (XIIIe-XIVe siècle) », in *1209-1309. Un siècle intense au pied des Pyrénées*, Actes du colloque tenu à Foix les 23, 24 et 25 octobre 2009 dans le cadre du 800e anniversaire de la Croisade contre les Albigeois, sous la direction de Claudine Pailhès, Ariège, Archives départementales de l'Ariège, 2010, pp. 61-82.
KELLER Hans Erich, « Le *Roman de Filomena* et la chanson de geste », in *Contacts de langues, de civilisations et* intertextualité, IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), communications recueillies par Gérard Gouiran *et alii*, 3 volumes, Montpellier, Presses de l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, 1992 t. III, pp. 10001-1012.
KELLEY Donald R., "The sense of History: Lorenzo Valla Reveals the Grounds of Historical Knowledge", in *Foundations of Modern Historial Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, New York – London, Columbia University Press, 1970, pp. 19-50.
KINOSHITA Sharon, "Worlding Medieval French", in *French global. A new approach to literary history*, edited by Christie McDonald and Susan Rubin Suleiman, New York, Columbia University Press, 2011, pp. 4-20.
KÖLHER Erich, *L'aventure chevaleresque. Idéal et réalité dans le roman courtois*, traduction par Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard, 1974.
KRISTOL Andres, « Le français écrit en territoire francoprovençal : le témoignage de la *Petite Chronique* de Jeanne de Jussie », in *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, édité par Martin Glessgen et David Trotter, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2016, pp. 179-194.
KRYNEN Jacques, « Naturel. Essai sur l'argument de nature dans la pensée politique de la fin du Moyen Âge », *Journal des Savants*, 2 (1982), pp. 169-190.
KUNSTMANN Pierre, « Le dérimage chez J. Méliot : considérations syntaxiques », in *Rhétorique et mise en prose au XVe siècle*, Actes du VIe Colloque International sur le Moyen Français (Milan, 4-6 mai 19889 – Vol. II, recueillis par Sergio Cigada et Anna Slerca, Milano, Vita et Pensiero, 1991, pp. 195-209.
LABANDE L-H. et REQUIN H., « Testament du cardinal Pierre de Foix (3 août 1464) », *Bulletin historique et philologique,* 1899, pp. 274-298.
LACOUDRE (Père de)*, La vie de Saint Volusien, evêque de Tours et Martyr, patron de la ville de Foix, avec ce qui s'est passé dans les différentes translations de son corps et dans l'érection de l'abbaye de son nom*, Limoges, François Meilhac, 1722.
LAFONT Robert,

- *La phrase occitane. Essai et analyse systématique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967.
- et ANATOLE Christian, *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.
- *Prémices de l'Europe*, Arles, Sulliver, 2007.
- « Remarque sur l'emploi de *E* introductif du verbe principal en ancien occitan », in *Actes et mémoires du IIIe Congrès international de langue et littérature d'oc. Bordeaux (3-8 septembre 1961),* 2 volumes, Bordeaux, Université de Bordeaux Faculté des lettres et sciences humaines, 1964-1965, t. 1, pp. 34-41.

La France de la Renaissance, sous la direction de Didier Le Fur Didier, Paris, Tallandier, 2011.
LAMARRIGUE Anne-Marie,

- *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- « Les prologues de Bernard Gui : l'affirmation de préoccupations techniques », in *Les prologues médiévaux*, Actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de

Rome avec le concours de la F.I.D.E.M. (Rome, 26-28 mars 1998), édités par Jacqueline Hamesse, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 171-187.

LAMAZOU-DUPLAN Véronique,

- « Duo politique : Charles II de Navarre et Gaston Fébus (1349-1364) », in *Minorités juives, pouvoirs, littérature politique en péninsule ibérique, France et Italia au Moyen Âge. Études offertes à Béatrice Leroy*, sous la direction de Jean-Pierre Barraqué et Véronique Lamazou-Duplan, Biarritz, Atlantica, 2006, pp. 81-98.
- « Enterrer les Foix-Béarn-Navarre à la fin du Moyen Âge. Entre *fama* et silences. Matériaux et perspectives de recherche », in *La muerte de los príncipes en la Edad Media. Balance y perspectivas historiográficas,* editado por Fermín Miranda García y María Teresa López de Guereño Sanz, Madrid, Casa de Velázquez, 2020, p. 317-335.
- « Froissart à Orthez : prince modèle ou modèle pour le prince ? De la réécriture de l'histoire au miroir », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 85-110.
- « Froissart et le drame d'Orthez : chronique ou roman ? », in *Actes du colloque international Jehan Froissart (Lille 3 - Valenciennes, 30 septembre-1 er octobre 2004)*, sous la direction de Marie-Madeleine Castellani et Jean-Charles Herbin, Paris, Société de langue et de littérature médiévales d'oc et d'oïl, 2006, pp. 111-142.
- « Le drame d'Orthez (1380) ou les stratégies du silence », in *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien. Pour Hélène Rioux*, coordonné par Ludivine Bantigny, Aline Benain et Muriel Le Roux, Paris, Perrin, 2004, pp. 275-286.
- « Les Foix-Béarn-Navarre et leurs archives. Inventaires en question », sur *Administrer par l'écrit. Classer, contrôler, négocier (XIIIe-XVIIIe siècle)*, séminaire organisé le 16 janvier 2017 ; disponible en ligne via : https://admecrit.hypotheses.org/156.
- « Une princesse méconnue au destin singulier : Agnès de Navarre, comtesse de Foix », *Bulletin de la Société des Amis du Chateau de Pau*, 166/167 (2013), pp. 59-88.

La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes, Actes du Colloque de Tours (28-30 septembre 1995), sous la direction d'Attilio Bartoli Langeli et Gérald Chaix, Edizioni Scientifiche Italiane, Perugia, 1997.

LA MOTHE-LANGON Etienne-Léon (de), *Histoire de l'inquisition en France, depuis son établissement au XIIIe siècle à la suite de la croisade contre les Albigeois jusqu'en 1772, époque définitive de sa suppression*, 2 volumes, Paris. Dentu, 1829.

LAURENT Jean-Paul, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et la conversion des notaires à l'usage exclusif du français en pays d'oc », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 26 (1989), pp. 59-94.

LAUWERS Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Age (diocèse de Liège, XIe-XIIIe siècles)*, Paris, Beauchesne, 1997.

LAUX Christian, « Trilinguisme latin-occitan-francès cò dels notaris d'Albigès », *Lengas. Revue de Sociolinguistique*, 39 (1996), pp. 37-52.

LAVAUD René, « Une satire religieuse de Peire Gardenal : *Un sirventes vuelh far dels autz glotos* », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 66/27 (1954), pp. 255-257.

LAZZERINI Lucia, *Letterature medievale in lingua d'oc*, Modena, Mucchi Editore, 2001.

Le biografie trovadoriche, testi provenzali dei sec. XIII e XIV, a cura di Guido Favati, Bologna, Libreria Antiquaria Palmaverde, 1961.

LECLERC Élise, « Des Miroirs pour les pères ? Notes sur les vices et les vertus dans les livres de famille florentins (XIVe-XVe siècles) », *e-Spania*, 22 (2015), pp. 1-14 ; disponible en ligne via : https://journals.openedition.org/e-spania/24949.

LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Un prince, des fiefs, des ancêtres. Des généalogies en partage dans la principauté de Bourgogne au XVe siècle », in *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, XVe-XVIIIe siècle*, sous la direction d'Olivier Rouchon, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 50-71.

LÉGLU Catherine,

- *Multilingualism and Mother Tongue in Medieval French, Occitan and Catalan Narratives*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2010.
- « Savaric de Mauléon, entre *Vidas* et biographies », in *Le rayonnement de la civilisation occitane à l'aube d'un nouveau millénaire. 6e congrès international de l'association internationale d'études occitanes (12-19 septembre 1999),* actes réunis et édités par Georg Kremmitz et alii, Wien, Edition Praesens, 2001, pp. 458-463.

LE GOFF Jacques,
- « Philippe Auguste dans les "exempla" », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du Colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre – 4 octobre 1980), publié sous la direction de Robert-Henri Bautier, Paris, Éditions du CNRS, 1982, (pp. 145-155), pp. 146-147.
- *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 2013 (1996).

LEMAIRE Jacques, *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Bruxelles-Paris, Palais des Académies-Klincksieck, 1994.
LEMAÎTRE Jean-Loup, « Un nouveau manuscrit des *Flores chronicarum* de Bernard Gui et la bibliothèque des Dominicains de Limoges », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France* (2006 – 2012), pp. 114-116.
LE MERRER Madeleine, « La célébration d'Arles lou Blanc, ou la relation de la geste impériale par Bertran Boysset », in *Studia Occitanica. In memoriam Paul Remy*, 2 volumes, édité par Hans-Erich Keller, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, pp. 133-152.
LEROY Béatrice,
- « En Navarre à la fin du XIVe siècle, difficultés et pérennité de la noblesse », in *Le royaume de Navarre à la fin du Moyen Âge. Gouvernement et société*, Aldershot, Variorum 1990.
- *L'historien et son roi. Essai sur les chroniques castillanes, XIVe-XVe siècles*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013.
- « Tudela en 1381-1383 à travers le registre du notaire Martin Don Costal », *Principe de Viana*, 47/179 (1986), pp. 723-739.

Les Archives Familiales dans l'Occident Médiéval et Moderne. Trésor, arsenal, mémorial, édité par Véronique Lamazou-Duplan et Jean-Pierre Barraqué, Madrid, Casa de Velázquez, 2021.
Les documents linguistiques galloromans, édition électronique de Martin D. Glessgen, Hélène Carles, Frédéric Duval et Paul Videsott, Zurich, Université de Zurich, 2016 ; disponible en ligne via : http://www.rose.uzh.ch/docling/.
Les élites urbaines, Actes du Congrès de la S.H.M.E.S (Rome, mai 1996), Rome, École française de Rome, 1997.
LÉVI Israël, « Le roi juif de Narbonne et le Philomène », *Revue des études juives*, 48/96 (1904), pp. 197-207.
LEWIS P.S. I., « Une devise de chevalerie inconnue, créée par un comte de Foix ? Le dragon », *Annales du Midi*, 76/66, 1964, pp. 77-84.
LIEUTARD Hervé,
- « Les annales occitanes, introduction linguistique : un occitan moderne », in *Le Petit Thalamus de Montpellier* : http://thalamus.huma-num.fr/introduction/introduction-linguistique/annales-occitanes-partie-2_2.html.
- « Quelques remarques sur la graphie de deux rondeaux hyperdialectaux, extraits de la Requeste (1555) », *Lengas. Revue de Sociolinguistique,* 68 (2010), pp. 87-104.

Limousin, pays et identités : enquêtes d'histoire (de l'Antiquité au XXIe siècle), sous la direction de Jean Tricard *et alii*, Limoges, Pulim, 2006.
LOBRICHON Guy et PAYAN Paul, « Quelle écriture de l'histoire des papes d'Avignon ? », in Liber*,* Gesta*, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 179-198.
LORIAN Alexandre,
- « Journaux et chroniques 1450-1525 : quelques aspects de la subordination », in *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français*, Colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978), Actes publiés par Marc Wilmet, Bruxelles, VUB, 1985, pp. 257-279.
- « L'imbrication des phrases dans des textes narratifs 1400-150 », in *Le Moyen Français*, Actes du Ve Colloque International sur le Moyen Français. Milan (6-8 mai 1985), Milano, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1986, t. IV, pp. 95-108.

LOT Ferdinand, « Études sur les légendes épiques françaises. IV : le Cycle de Guillaume d'Orange », *Romania*, 53/212 (1927), pp. 449-473.
LOUTSCH Claude, *L'Exorde dans les discours de Cicéron*, Bruxelles, Latomus, 1994.
LUCA Paolo, « La réception de la lettre épique de Raimbaut de Vaqueiras dans sa tradition manuscrite », *Revue des langues romanes*, CXXI/1 (2017), pp.43-68.
LUCHAIRE Achille, *Études sur les Idiomes pyrénéens de la région française*, Paris, Maisoneuve, 1879.

LUCIANI Isabelle et PIÉTRI Valérie, « Généalogie, construction du présent, récit de soi », in *L'incorporation des ancêtres. Généalogie, construction du présent (du Moyen Âge à nos jours)*, sous la direction d'Isabelle Luciani et Valérie Piétri, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, pp. 5-35.
MACÉ Laurent,
- « Le prince et l'expert : les juristes à la cour rhodanienne du comte Raimond V de Toulouse (1149-1194) », *Annales du Midi*, 123/276 (2011), pp. 513-532.
- *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XIIe-XIIIe siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, 2000.

MANDACH André (de), « Le problème posé par la Koîné de l'occitan central : le pape Jean XXII et deux anthologies de son temps comportant des textes occitans (B. M. Add. 19513 et 17920) », in *Mélanges offerts à Charles Rostaing*, publié par Jacques De Caluwé *et alii*, 2 volumes, Liège, Marche Romane, 1974, pp. 637-651.
MARCHELLO-NIZIA Christiane, « Philologie numérique et syntaxe historique », in *Actes du XXVIIe CILPR*, éd. E. Buchi, J.-P- Chauveau et J.-M. Pierrel, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, pp. 69-85.
MARCOTTE Suzanne, « Prolégomènes à l'étude syntaxique de la langue du droit médiéval français », *Revue de linguistique romane*, 61 (1997), pp. 347-375.
MARGUIN-HAMON Elsa, « Portrait d'Ovide en poète par Arnoul d'Orléans (vers 1160). Le commentaire comme réinvention de l'œuvre », in *La représentation du « couple » Virgile-Ovide dans la tradition culturelle de l'Antiquité à nos jours*, sous la direction de Séverine Clément-Tarantino et Florence Klein, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015, pp. 195-209.
MARIAN ZINI Fosca, « Introduction », in *L'économie des passions. Essai sur le* Décaméron *de Boccace*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, pp. 13-24.
MARTEL Philippe,
- « De l'occitan au français : la résistible ascension de la langue du roi (fin XIIIe-début XVIe) », in *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à Internet*, coordonné par Henri Boyer et Philippe Gardy, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 93-117.
- *Études de langue et d'histoire occitanes*, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Lemotgès, Lambert-Lucas, 2015.
- « L'écrit d'oc administratif dans la région alpine (XVe-XVIIe siècles) », in *Universitat Occitana d'Estiu. Actes de l'Université d'Été (1990)*, édité par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. I.E.O. 30, 1991, pp. 107-120.
- « Les chartes en occitan du XIIe siècle : une anomalie ? » in *Langues, dialectes et écriture. Les langues romanes de France. Actes du colloque de Nanterre des 16, 17 et 18 avril 1992,* sous la direction de Hervé Guillorel et Jean Sibille, Institut d'Études Occitanes, Paris, 1993, pp. 17-29.
- « Occitan, français et construction de l'État en France », in *La politique de Babel. Du monolinguisme d'Etat au plurilinguisme des peuples*, édité par Denis Lacorne, Paris, Karthala, 2009, pp. 87-116.

MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales. XIe-XVe siècle,* 2 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
MARTIN Robert,
- « Notules stylistiques sur le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier », in *L'Esprit et les lettres. Mélanges offerts à Pierre-Alain Cahné*, édité par Florence Mercier-Leca, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2011, pp. 293-299.
- « Une place pour la stylistique dans les éditions de textes ? », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 313-323.

Martyrologe romain, traduction française avec introduction et notes par Dom J. Baudot, Paris, A. Tralin, 1925.
MATHEY-MAILLE Laurence,
- « Entre vérité politique et vérité poétique : la figure d'Henri Ier dans quelques chroniques anglo-normandes », in *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Actes du colloque de Brest (22-24 septembre 2005), sous la direction de J.-C. Cassard, E. Gaucher et J. Kerhervé, Brest. Université de Bretagne occidentale, 2007, pp. 317-352.
- *Histoire des ducs de Normandie*, Paris, Champion, 2007.

MATSUMURA Takeshi, « Sur *La prise d'Acre*, *La mort Godefroi* et *La chanson des rois Baudouin* (éd. P. R. Grillo) : notes lexicographiques », in *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges offerts à François Suard*, textes réunis par Dominique Boutet, Marie-Madeleine Castellani, Françoise Ferrand et Aimé Petit, Lille, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1999, pp. 587-592.

MCKITTERICK Rosamond, « La place du *Liber Pontificalis* dans les genres historiographiques du haut Moyen Âge », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 23-35.
Memoria, Communnitas, civitas. *Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, sous la direction de Hanno Brand, Pierre Monnet et Martial Saub, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2003.
MENEGALDO Silvère, « *Le Roman du Castelain de Couci et de la dame de Fayel* : la biographie d'un poète ? », *Bien dire et bien aprandre. Revue de Médiévistique,* 20 (2002), pp. 125-141 ; *Le Roman du Castelain de Couci et de la Dame de Fayel,* éd. J. E. Matzke et M. Delbouille, Paris, S.A.T.F., 1936 ; *Le Châtelain de Coucy,* trad. A. Petit et F. Suard, Corps 9 Éditions, La Ferté-Milon, 1986.
MENEGHETTI Maria Luisa,

- «"Enamoratz" e "fenhedor". Struttura ideologica e modelli narrativi nelle biografie trobadoriche», *Medioevo Romanzo,* 1979, pp. 271-301.
- *Il pubblico dei trovatori. Ricezione e riuso dei testi lirici cortesi fini al XIV secolo*, Modena, Mucchi Editore, 1984.

MENICHETTI Caterina,

- *Il canzionere provenzale E (Paris, BnF, fr. 1749)*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et Philologie, 2015.
- « La traduction intra-romane en contexte religieux : la genèse des *Actes des apôtres* en occitan vaudois », in *L'aventure du sens. Mélanges de philologie provençale en l'honneur de François Zufferey*, édité par Stefania Maffei Boillat et Alain Corbellari, Strasbourg, Éditions de Linguistique et Philologie, 2016, pp. 147-175.

MÉNIEL Bruno, « Note sur droit et littérature à la Renaissance », in *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque. Le procès exemplaire*, études réunies par Stéphan Geonget et Bruno Méniel, Paris, Honoré Champion, 2008, pp. 259-265.
MEYER Paul,

- *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, Champion, 1909.
- « Inventaire des livres de Henri II roi de Navarre », *Romania*, 14/54 (1885), pp. 222-230.
- « Les manuscrits de Bertran Boysset », *Romania*, 21 (1892), pp. 557-580 ; *Romania*, 22 (1892), pp. 85-126.
- « Les troisièmes personnes du pluriel en provençal » *Romania*, IX (1880), pp. 192-215.
- « Notice de quelques mss. de la collection Libri à Florence », *Romania,* 14/55-56 (1885), pp. 485-548.
- « Rapport sur une mission littéraire en Angleterre », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2/3 (1866), pp. 247-328.
- « Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament », *Romania*, XVIII (1889), pp. 423-429.

MILA Y FONTANALS Manuel, *De los trovadores en España. Estudio de lengua y poesia provenzal*, Barcelona, Librería de Joaquin Verdaguer, 1861.
MIRAMON Charles (de), « Aux origines de la noblesse et des princes de sang », in *L'hérédité entre Moyen Âge et Époque moderne. Perspectives historiques*, études réunies par Maaike van der Lught et Charles de Miramon, Florence, Sismel, 2008, pp.157-210.
MOEGLIN Jean-Marie,

- *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Âge (1180-1500)*, Genève, Librarie Droz, 1985.
- « L'histoire des princes et la cristallisation du sentiment d'identité régionale : du comté de Toulouse au landgraviat de Hesse (XIIIe-XVe siècle) », in *Les princes et l'histoire du XIVe au XVIIIe siècle*, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles (13-16 mars 1996), sous la direction de Chantal Grell, Werner Paravicini et Jürgen Voss, Bonn, Bouvier, 1998, pp. 13-42.
- « Qui a inventé la guerre de Cent Ans ? Le règne de Philippe VI dans l'historiographie médiévale et moderne (vers 1350 – vers 1650) » », in *Écritures de l'Histoire (XIVe-XVIe siècle),* Actes du colloque Centre Montaigne (Bordeaux, 19-21 septembre 2002), réunis et édités par Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Droz, 2005, pp. 521-543.

MÖHREN Frankwalt, « Édition et lexicographie », in *Alte und neue Philologie,* herausgegeben von Martie-Dietrich Glessgen und Franz Lesbanft, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1997, pp. 153-166.
MOLINIER Auguste, *Les Sources de l'Histoire de France*, Paris, Picard, 1901.

MOLLAT DU JOURDAIN Michel, « Préface », in *Le banquet du faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, textes réunis par Marie-Thérèse Caron et Denis Clauzel, Arras, Artois Presses Université, 1997, pp. 11-12.
MONFRIN Jacques,
- *Documents linguistiques de la France (série française),* Paris, CNRS, 1974.
- *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 2001.

MONSON Alfred Don, *Les "ensenhamens" occitans. Essai de définition et de délimitation du genre*, Paris, Klincksieck, 1981.
MONTANARI Massimo, *Le manger comme culture*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.
MONTOYA MARTÍNEZ Jesús e RIQUER Isabel (de), "La dedicatoria del *Cancionero* de Juan Alfonso de Baena", in *El prólogo literario en la Edad Media*, Madrid, Universidad Nacional de la Educación a Distancia, 1998, pp. 299-307.
MOOS Peter (von),"Sulla retorica dell'*exempum* nel Medioevo", in *Entre Histoire et littérature. Communication et culture au Moyen Âge*, Firenze, Sismel, 2005, pp. 258-276.
MORSEL Joseph, *Noblesse, parenté et reproduction sociale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Picard, 2017.
MUSCHACKE W., *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier,* Heilbronn, Französische, 1884.
NACQ Gilda, « Introduction du français et disparition du gascon dans la pratique notariale à Bordeaux et dans le Bordelais (1450-1539) », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 5 (1979), pp. 77-121.
NADOT, Sébastien, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
NADRIGNY Xavier, « Un sentiment national à la fin du Moyen Âge ? L'étude du cas toulousain », *Revue historique*, 679/3 (2016), pp. 513-548.
NARBONA CÁRCELES María, « La contribution d'Eustache Deschamps à la construction du mythe de Charles dit "le Mauvais", à partir de la *Fiction du Lyon* », in *Eustache Deschamps, témoin et modèle*, sous la direction de Thierry Lassabatère et Miren Lacassagne, Paris, Presses de l'Université Paris-sorbonne, 2008, pp. 33-47.
NEJEDLÝ Martin et SVÀTEK Jaroslav, « Introduction », in *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, sous la direction de Martin Nejedlý et Jaroslav Svàtek, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2015, pp. 11-15.
NELLI René, *L'érotique des troubadours,* Toulouse, Privat, 1963.
NEWHAUSER Richard G., «"Venez les bénis…venez les maudits" : Permanence des séries de vices et de leurs vertus contraires dans la morale occidentale (Moyen Âge- première modernité) » in *La pensée sérielle, du Moyen Âge aux Lumières,* études réunies par Anne-Marie de Gendt et Alicia C. Montoya, Brill, Leiden-Boston, 2019, pp. 257-278.
NIEL Fernand, *Albigeois et cathares*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.
NIEUS Jean-François,
- « Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XIe-XIIIe s.) (2e partie) », *Le Moyen Age*, CXII/2 (2006), pp. 307-336.
- « Les conflits familiaux et leur traitement dans l'*Historia comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres », in *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, ouvrage issu du colloque international tenu au Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale de l'Université de Poitiers (13 et 14 mars 2009), Turnhout, Brepols, 2010, pp. 343-358.

NIIRANEN Susanna, *« Miroir de mérite ». Valeurs sociales, rôles et image de la femme dans les textes médiévaux des trobairitz*, Jyväskylä, Jyväskylän Yliopisto, 2009.
NOBLE Peter S., « La disparition de l'occitan en Agenais au XVe siècle », in *Studia Occitanica. In memoriam Paul Remy*, 2 volumes, edited by Hans-Erich Keller, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, pp. 391-415.
Noblesses et villes de cour en Europe (XVIIe-XVIIIe) : la ville de résidence princière, observatoire des identités nobiliaires à l'époque moderne, sous la direction d'Anne Motta et Éric Hassler, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.
OMONT Henri, « La collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670 », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 77 (1916), pp. 286-336.
OSCHEMA Klaus, « Maison, noblesse et légitimité : aspects de la notion d'hérédité dans le milieu de la cour de Bourgogne (XVe siècle) », in *L'hérédité entre Moyen Âge et Époque moderne. Perspectives historiques*, études réunies par Maaike van der Lught et Charles de Miramon, Florence, Sismel, 2008, pp. 211-241.

OURLIAC Paul, « Troubadours et juristes », in *Etudes d'histoire du droit médiévale*, 1979, Paris, Picard, pp. 273-301.
PADEN William D., "Old Occitan as a Lyric Language: The Insertions from Occitan in Three Thirteenth-Century French Romances", *Speculum*, LXVIII (1993), pp. 36-53.
PAILHÈS Claudine,
- *Au temps de Gaston Fébus : Chroniques d'Ariège*, Foix, Conseil général de l'Ariège, 1991.
- *D'or et de sang, le seizième siècle ariégeois*, Foix, Archives départementales, 1992.
- *Foix et ses environs*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, coll. « Mémoires en Images », 2001.
- *Gaston Fébus*, Paris, Perrin, 2010.
- *Gaston Fébus. Le prince et le diable*, Paris, Perrin, 2007.
- *Histoire de Foix et de la Haute Ariège*, Toulouse, Privat, 1996.
- « La crise de la communauté monastique de Lagrasse », dans *Sous la règle de saint Benoît. Actes du colloque de Sainte-Marie de Paris en 1980*, Genève, Droz, 1982.
- *Le comté de Foix, un pays et des hommes : Regards sur un comté pyrénéen au Moyen Age*, Mercuès, La Louve éditions, 2006.

PALES-GOBILLIARD Annette, « Le catharisme dans le comté de Foix, des origines au début du XIVe siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 189/2 (1976), pp. 181-200.
PALUMBO Giovanni et MINERVINI Laura, « La syntaxe », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 222-253.
PANSIER Paul, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle*, Genève-Marseille, Stalkine-Laffitte, 1974.
PANVINI Bruno, *Le biografie provenzali. Valore e attendibilità*, Firenze, Leo S. Olschki, 1955.
PASTOUREAU Michel,
- *La vie quotidienne en France et en Angleterre*, Paris, Hachette, 1991.
- *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

PATERSON Linda,
- *Le monde des troubadours. La société médiévale occitane – 1130-1300*, traduction de Gérard Gouiran avec la collaboration de Philippe Martel et Max Chaleil, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999 (1995).
- "The Concept of Knighthood in the Twelfth-Century Occitan Lyric", in *Culture and Society in Medieval Occitan*, Surrey, Ashgate, 2011, VI, pp. 112-132.
- "Tournaments and Knightly Sports in Twelfth- and Thirteenth-century Occitania", in *Culture and Society in Medieval Occitan*, Surrey, Ashgate, 2011, X, pp. 73-84.
- "Was there an Occitan Identity in the Middle Age", in *Culture and Society in Medieval Occitan*, Surrey, Ashgate, 2011, I, pp. 1-11.

PAUL Alain, « Tèxtes occitans ancians dins Gard », in *Universitat Occitana d'Estiu*, Actes de l'Université d'Été (1990), édité par Agnès Lobier, Nîmes, M.A.R.P.OC. / I.E.O. 30, 1991, pp. 121-130.
PAUL Jacques,
- « La mentalité de l'Inquisiteur chez Bernard Gui », *Cahiers de Fanjeaux*, 16 (1981), pp. 279-316.
- « Le contraste culturel entre le Nord et le Midi dans la France médiévale », *Cahiers de Fanjeaux*, (2000), pp. 19-48.

PAVIOT Jacques, « Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales*, 13 (2006), pp. 69-84.
PÉCOUT Thierry, « Au cœur de l'*Archivium regium* : Scribes d'archives en Provence angevine, milieu du XIIIe-fin du XIVe siècle », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux*, sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Neus et Étienne Renard, Turnout, Brepols, 2019, pp. 237-263.
PELOUX Fernand, *Les premiers évêques du Languedoc*, Genève, Droz, 2022.
PÉPIN Guilhem, « Quand le Béarn se disait gascon », *La lettre de l'institut béarnais et gascon,* 16 (2008), pp. 6-8.
PÉQUIGNOT Stéphane, « Les documents diplomatiques », in *Au nom du roi : Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009, pp. 23-55.
PERUGI Maurizio, *Trovatori a Valchiusa. un frammento della cultura provenzale del Petrarca*, Padova, Edizioni Antenore, 1985.
PFISTER Max,
- «Beiträge zur altprovenzalischen Grammatik», *Vox Romanica*, 17 (1958), pp. 281-362.

- "La lingua di Gavaudan: i mezzi linguistici per localizzare un trovatore", in *Studi Testuali 3* (1994), pp. 81-90.
- « La localisation d'une *scripta* littéraire en ancien occitan (Brunel ms. 13, British Museum 17920) », in *Travaux de Linguistique et de littérature publiés par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg*, 10/1 (1972), pp. 253-291.
- *Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon*, Tübingen, Niemeyer, 1970.

PICARD Théodore, « Le vieux Nîmes », *La Revue du Midi,* 11 (1902), pp. 341 à 380.

PIERRE Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 2 volumes, Genève, Slatkine Reprints, 1980.

PINDARD Xavier. « L'entourage criminel de Charles de Navarre d'après les dépositions de 1378 », *Revue historique*, 667/3 (2013), pp. 549-574.

PLANTEY Damien,

- *Les Bibliothèques des Princesses de Navarre au XVIe siècle. Livres, objets, mobilier, décor, espaces et usages*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2016.
- « Madeleine de France, mère de la "très redoutable" Catherine reine de Navarre : la puissance et la bibliothèque de mère en file en Béarn & Navarre (1472-1532) », conférence donnée dans le cadre du colloque *Autour d'Anne de France, régner au féminin – Moulins (Allier), 17-18 juin 2022* ; des Actes devraient paraître prochainement.

POIRION Daniel, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Genève, Slatkine Reprints, 1978.

POISSON Gabriel, « Un notaire pour un notable : Guilhem del Bosc et le cartulaire de Pons de Capdenier (Toulouse, 1225-228) », in *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval. Formations, carrières, réseaux,* sous la direction de Xavier Hermand, Jean-François Neus et Étienne Renard, Turnhout, Brepols, 2019, pp. 41-424.

PONS Nicole, « Une épopée latine humaniste concernant la mission de Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (2007), pp. 93-144.

PONSICH Claire, « Des lettres, le livre et les arts dans la correspondance de Violant de Bar et de Gaston Fébus vers 1388-1389 », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir*, Colloque international de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (octobre 2006), sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 277-304.

PORSCHKE A., *Laut- und Formenlehre des Cartulaires de Limoges verglichen mit der Sprache der Übersetzung des Johannesevangeliums*, Breslau, 1912.

POUJADE Patrice, *Le voisin et le migrant : Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVIe-XIXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

POULIN Jean-Claude, *L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne. D'après les sources hagiographiques (750-950*), Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 1975.

PRÉTOU Pierre, « La sujétion de la Guyenne et le ralliement gascon au lendemain de la guerre de Cent Ans », *in Lendemains de guerre… De l'Antiquité au monde contemporain. Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, sous la direction de François Pernot et Valérie Toureille, Bruxelles, Peter Lang, 2010, pp. 375-385.

PRÉVOST Sophie, « Quelle place pour la syntaxe ? », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019*,* pp. 255-273.

PRIGENT Daniel et GAUD Henri, *L'abbaye de Fontevraud,* Fontevraud, Abbaye de Fontevraud, 2010.

PROVOST Alain, *Domus Diaboli. Un évêque en procès au temps de Philippe le Bel*, Paris, Belin, 2010.

PUSCH Claus, « Aperçu de la subordination relative en gascon : Variation morphologique et particularités fonctionnelles », in *Le rayonnement de la civilisation occitane à l'aube d'un nouveau millénaire,* Sixième Congrès International de l'AIEO, Actes réunis et édités par Georg Kremnitz, Barbara Czernilofsky, Peter Cichon, Robert Tanzmeister, Wien, Ed Praesens, 2001, pp. 571-582.

QUAGHEBEUR Joëlle, « Pierre Le Baud : écrire le passé pour conjurer l'avenir ? », in *Images du Moyen Âge*, édité par Isabelle Durand-Le Guern, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 23-33.

QUICHERAT Jules, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, 5 volumes, Paris, Renouard, 1841-1849.

RAGUIN Marjolaine,

- « Hérésie ou héritage, la question de la légitimité des dynasties occitanes dans la *Chanson de la Croisade albigeoise* », in *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires*, Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi, 11 & 12 Juin 2009, édité par Wendy Pfeffer et Jean Thomas, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 53-68.

- « Les traditions manuscrites de la *Chanson de la Croisade albigeoise* et de ses remaniements en prose : quelle lecture pour quelle réécriture ? » in *Actes du XXVIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013)*, édité par Isabel de Riquer, Dominique Billy et Giovanni Palumbo, Nancy, ATILF, 2017, pp. 157-168.
- *Lorsque la poésie fait le souverain. Étude sur la Chanson de la croisade albigeoise*, Paris, Honoré Champion, 2015.
- « Quand la chanson de croisade se compose en cycle. Expériences d'écritures françaises et occitanes », *Médiévales*, 74/1 (2018), pp. 45-60.

RANDELL UPTON Elizabeth, *Music and Performance in the Later Middle Ages*, New York, Plagrave MacMillan 2013.

RASMUSSEN Jens, *La prose narrative française du XVe siècle. Étude esthétique et stylistique*, Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1958.

RAVIER Xavier,

- et SÉGUY Jean, *Poèmes chantés des Pyrénées gasconnes,* Paris, Éditions CNRS, 1978.
- "Okzitanische – L'occitan. Areallinguistik – Les aires linguistiques", *Revue des Langues Romanes,* 5/2 (1991), pp. 80-105.

RECH Régis,

- « La diffusion de la *Chronique universelle de* Géraud de Frachet », *Cahiers de Fanjeaux*, 2000, pp. 391-422.
- « Le sentiment provincial chez les historiens limousins du Moyen Âge », in *Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire, de l'antiquité au XXIe siècle*, sous la direction de Jean Tricard, Philippe Grandcoing et Robert Chanaud, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006, pp. 451-466.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, édité par Joseph-Daniel Guigniaut et Natalis de Wailly, Paris, Imprimerie impériale, 1855.

RONCAGLIA Aurelio, *La lingua dei trovatori*, Fabrizio Serra Editore, Pisa – Roma, 2010.

ROQUES Gilles,

- « La Réputation dans la langue française : glossaire onomasiologique du Moyen Français », *Médiévales*, 24 (1993), pp. 45-56.
- « Notes de lexicographie française », *Romania*, 100/397 (1979), pp. 108-117.
- « Typologie des glossaires des éditions de textes de français médiéval », *Séminaire doctoral : Langues et glossaires*, Liège 17 mai 2010 (Eurolab: *Dynamique des langues vernaculaires dans l'Europe de la Renaissance. Acteurs et lieux*), pp. 6-7.

ROQUES Mario, « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania*, 52 (1926), pp. 243-249.

RIBBE Charles (de), *Le livre de famille*, Tours, Alfred Mame et fils, 1879.

RICHARD Jean, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996.

RICHTER-BERGMEIER Reinhilt, « Pour une typologie de l'historiographie occitane du Moyen Âge », in *Miscellanea di studi in onore di Aurelio Roncaglia a cinquiant'anni dalla sua laurea*, 3 volumi, Modena, Mucchi Editore, vol. III, pp. 1113-1119.

RIEGER Dietmar, « Un mythe in *statu nascendi ? La Pucelle* et *le Ditié de Jehanne d'Arc* de Christine de Pizan » in *Jeanne d'Arc. Histoire et mythes*, sous la direction de Jean-Patrice Boude et et Xavier Hélary, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, pp. 113-123.

RIQUER (de) Martin, « Le troubadour Peyre de Rius et Gaston Fébus, comte de Foix », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 66/27 (1954), pp. 269-273.

ROHLFS Gerhard, *Le gascon. Étude de philologie pyrénéenne*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1970.

ROMAGNOLI Daniela, « La courtoisie dans la ville : un modèle complexe », *in La Ville et la Cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, sous la direction de Daniela Romagnoli, Paris, Fayard, 1991, pp.25-87.

ROMIEU Maurice, « Occitan, latin et français dans les actes fébusiens », in *Signé Fébus comte de Foix, prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus*, sous la direction de Véronique Lamazou-Duplan, Paris-Pau, Somogy éditions d'art-Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014, pp. 192-197.

ROSTAING Charles, « Le vocabulaire courtois dans la deuxième partie de la *Chanson de la Croisade des Albigeois* », in *Mélanges de linguistique, de philologie et de littérature offerts à Monsieur Albert Henry*, Strasbourg, Centre de Philologie et de littératures romanes, 1970, pp. 249-263.

SALET Francis, « Découverte d'une crypte à Saint-Volusien de Foix », *Bulletin Monumental*, 126/4 (1968), pp. 376-377.

SALOMON Anne, « Les Neuf Preux : vie d'une liste à la fin du Moyen Âge », in *La pensée sérielle, du Moyen Âge aux Lumières,* études réunies par Anne-Marie de Gendt et Alicia C. Montoya, Brill, Leiden-Boston, 2019, pp. 157-171.
SAMARAN Charles, « Un texte historiographique à retrouver : les chroniques (canoniques) de la Maison d'Armagnac (XIVe s.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98/1, (1954), pp. 7-9.
SANDY Isabelle, *Le comté de Foix*, Paris, J. de Gigord Éditeur, 1934.
SANKÈZE André, « Comment étudier le vocabulaire ancien ? », *Romania*, 124 (2006), pp. 1-50.
SASSIER Yves, « Un exemple de rhétorique judiciaire au Xe siècle. Le procès de l'archevêque Arnoul de Reims, traître à Hugues Capet », in *Pouvoir, rhétorique et justice,* sous la direction de Jean-Marc Joubert et François Ploton-Nicollet, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 175-201.
SAUZET Patrick et UBAUD Josiane, *Le verbe occitan. Guide complet de conjugaison selon les parlers languedociens,* Aix-en-Provence, Édisud, 1995.
SAVIOTTI Federico, « L'oc et l'oïl. Présentation », in *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XIe-XVe siècle). Étude et Répertoire*, 2 volumes, sous la direction de Claudio Galderisi avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 1129-1133.
SCHALK Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500- vers 1600)*, traduit de l'anglais par Christiane Travers, Seyssel, Champ Vallon, 1996.
SCHERTZ Claire-Marie, « Autour de Christine de Pizan : entre lyrisme courtois et engagement politique », *COnTEXTES,* 13 (2013), pp. 1-25.
SCHMIDT Joël, *Grégoire de Tours, historien des Francs*, Monaco, Éditions du Rocher, 1998.
SENELLART Michel, *Les arts de gouverner.* Du regimen *médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.
SERRE Aimé, *Les Rues de Nîmes. Du Moyen Âge à nos jours*, Montpellier, Éditons Espace Sud, 1989.
Signé Fébus, comte de Foix, prince de Béarn. Marques personnelles, écrits et pouvoir autour de Gaston Fébus, sous la direction de Véronique Lamazou-Duplan, Paris – Pau, Somogy Éditions d'art – Université de Pau et des pays de l'Adour, 2014.
SIMONNET Émile, « Le Roman de Notre-Dame de Lagrasse », *La France Latine. Revue d'études d'oc*, 116 (1993) ; disponible via : http://emile.simonnet.free.fr/sitfen/lagrasse.htm.
SOT Michel,

- « Introduction. Auxerre et Rome : *Gesta pontifcum* et *Liber pontificalis* », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 5-20.
- *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, Brepols, 1981.
- « Organisation de l'espace et historiographie épiscopale dans quelques cités de la Gaule carolingienne », in *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale,* sous la direction de Bernard Guenée, Paris, Sorbonne, 1977, pp. 31-43.

SOULICE L., *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau. Histoire locale,* Pau, Imprimerie Véronèse, 1886.
SPITZBARTH Anne-Brigitte. « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord,* 366-367/3-4 (2006), pp. 559-576.
SPTIZER Leo, « [Compte rendu] de : E. Löfstedt, Vermische Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax », *Vox Romanica*, 4 (1939), pp. 129-135.
SUARD François, « Y a-t-il un avenir pour la tradition épique médiévale après 1400 ? », *Cahiers de recherches médiévales,* 11 (2004), pp. 75-89.
SURGET Marie-Laure, « La "mauvaise mort" du roi de Navarre, ou comment les récits des chroniques françaises contribuèrent à forger la légende noire de Charles le Mauvais », in *Une histoire pour un royaume (XIIe-XVe siècle)*, Actes du colloque *Corpus Regni* : politique et histoire à la fin du Moyen Âge, organisé en hommage à Colette Beaune (Université de Paris X - Nanterre, 20-22 septembre 2007), édité par Anne-Hélène Allirot, Murielle Gaude-Ferragu et Gilles Lecuppre, Paris, Perrin, 2010, p. 240-263.
SWEETENHAM Carol, « *Eu ne cug encar far bona canson novela.* Les origines et le développement de la chanson de geste historiographique occitane », *Revue des langues romanes*, CXXI/1 (2017), pp. 14-42.
SWITTEN Margaret, « Modèle et variations : Saint-Martial de Limoges et les troubadours », in *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité,* IIIe Congrès international de l'Association Internationale des Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), 3 volumes, communications recueillies par Gérard Gouiran *et alii*, Montpellier, Presses de l'Imprimerie de Recherche – Université Paul-Valéry, t. II, pp. 679-696.

SZKILNIK Michelle, « À quoi se résume une vie ? Du souci de la *brefté* dans les biographies du XVe siècle », in *Faire court. L'esthétique de la brièveté dans la littérature du Moyen Âge*, édité par Catherine Croizy-Naquet, Laurence Harf-Lancner et Michelle Szkilnik, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, pp. 137-152.
TAVANI Giuseppe, "Per il testo del discordo plurilingue di Raimbaut de Vaqueiras", in *Studi provenzali e francesi 86/87*, a cura di Giuseppe Tavani e Luciano Rossi, L'Aquila, Japarade, 1986, pp. 5-44.
TAVERA Antoine, « Quelques réflexions sur les *vidas* des troubadours », in *Le récit bref au Moyen Âge*, Actes du colloque des 27, 28 et 29 avril 1979, publiés par les soins de Danielle Buschinger, Paris, Champion, 1980, pp. 175-190.
Text and Transmission. A survey of the Latin classics, edited by L.D. Reynolds, Oxford, Clarendon Press, 1983.
THOMAS Antoine,

- « Bernard Gui, frère prêcheur », in *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1921, t. XXXV, pp. 139-232.
- « [compte rendu] Les *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au quinzième siècle* par Arnaud Esquerrier et Miègeville et publiées pour la première fois par F. Pasquier et H. Courteault. Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1895, avec un fac-similé », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 9, N°35, 1897. pp. 361-362.

TONDI Andrea, *Histoire des Albigeois (deuxième moitié du XVe siècle) : édition critique et étude de langue*, thèse menée sous la direction de Fabio Zinelli et Maria Luisa Meneghetti, Paris-Paris Sciences et Lettres, Sienne-Università degli studi di Sienna, 2019.
TROTTER David,

- « Per fort desir de saber : la *Cyrurgia d'Albucasis*, Gaston Febus et la science en occitan », in *Froissart à la cour de Béarn. L'écrivain, les arts et le pouvoir,* sous la direction de Valérie Fasseur, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 195-214.
- « *Si le français n'y peut aller* : Villers-Cotterêts and mixed-language documents from the Pyrenees », in *Conceptions of Europe in Renaissance France. Essays in Honour of Keith Cameron*, edited by David Cowling, Amsterdam-New-York, Rodopi, 2006, pp. 77-97.

TUAILLON Gaston, « La communication intradialectale », in *Paroles régionales. Normes, variétés linguistiques et contexte social,* sous la direction de Jean-François P. Bonnot, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, pp. 255-264.
TUCOO-CHALA Pierre

- et STAES Jacques, *Notaire de prince. Le registre de Bernard de Luntz, notaire de Béarn sous Gaston Fébus*, Pau, Laboratoire de Recherche en Langues et Littératures Romanes-Editions Covedi, 1996.
- *Gaston Fébus et la souveraineté de Béarn*, Pau, Librairie parisienne, 1981.
- *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391),* Bordeaux, Bière, 1960.
- *Histoire du Béarn*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.
- *La vicomté de Béarn et le problème de la souveraineté. Des Origines à 1620,* Pau, Librairie Parisienne, 1981.
- *Le livre des hommages de Gaston Fébus (1343-1391),* Zaragoza, Talleres Editiorales Librería General, 1976.
- « Les honneurs funèbres chez les Foix-Béarn au XVe siècle », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale,* 90/138-139 (1978), pp. 331-351.
- « Origine et signification du surnom de Gaston III de Foix dit "Fébus" », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 66/25 (1954), pp. 61-69.

TYL-LABOR G, « Chronique du Pseudo-Turpin », in *Dictionnaire des Lettres françaises*, ouvrage préparé par Robert Bossuat *et alii*, Paris, Fayart, 1964, pp. 292-295.
Un prêtre du diocèse de Pamiers, *Histoire du pays de Foix*, Paris, Debécourt, 1840.
VAN MINGROOT Eric, "Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum cameracensium*", *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53/2 (1975), *Histoire (depuis l'Antiquité) — Geschiedenis (sedert de Oudheid)*, pp. 281-332.
VARVARO Alberto,

- *La Tragédie de l'Histoire. La dernière œuvre de Jean Froissart*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- "Note per la storia degli usi linguistici in Sicilia", *Lingue nostra*, 38/1-2 (1977), pp. 1-7.

VAUCHEZ André,

- « "Beata stirps" : sainteté et lignage en Occident aux XIIIe et XIVe siècles », in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974) organisé par l'École Pratique des Hautes Études (VIe section) en collaboration avec le Collège de France et l'École française de Rome,

communications et débats présentés par Georges Duby et Jacques Le Goff, Rome, École française de Rome, 1977, pp. 397-406.
- « Conclusion », in Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXIe siècle*, édité par François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009, pp. 459-465.

VERGER Jacques,
- « La prédication dans les universités méridionales », in *La Prédication en Pays d'Oc*, Actes du 32e colloque de Fanjeaux, 1996, ouvrage publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique et de la Préfecture du Languedoc-Roussillon, Direction régionale des affaires culturelles, Toulouse, Privat, 1997, pp. 275-293.
- « Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du midi de la France à la fin du Moyen Âge », in *Milieux universitaires et mentalité urbaine*, Colloque du Département d'études médiévales de Paris-Sorbonne et de l'Université de Bonn, sous la direction de Daniel Poirion, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1987, pp. 145-156.
- « L'Université d'Avignon au temps de Clément VII », in *Histoire des universités en France*, sous la direction de Jacques Verger, Toulouse, Privat, 1986, pp. 185-195.

VEYRARD-COSME Christiane, « Typologie et hagiographie en prose carolingienne : mode de pensée et réécriture. Étude de la *Vita Willibrordi*, de la *Vita Vedasti* et de la *Vita Richarii* d'Alcuin », in *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge (VIIIe-XVe siècle)*, études rassemblées par Dominique Boutet et Laurence Harf-Lancner, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, pp. 157-186.

VIDAL Pierre, *Le grand prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte. Hospitaliers et Templiers en France méridionale. Guide de recherches historiques, archivistiques et patrimoniales*, Toulouse, CNRS FRAMESPA – Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, 2002.

VIDESOTT Paul,
- « Diatopie et scripta », in *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes,* sous la direction de Frédéric Duval, Céline Guillot-Barbance et Fabio Zinelli, Paris, Classiques Garnier, 2019, pp. 181-196.
- « Les débuts du français à la chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285) », *Revue des Langues Romanes,* 77 (2013), pp. 3-49.

Villages et villageois au Moyen Age, sous la direction de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992.

WEBER Henri, « Le *Livre merveilleux* de Télesphore de Cosenza », in *Formes du millénarisme en Europe à l'aube des temps modernes*, Actes du Colloque international de l'Association Renaissance, Humanisme, Réforme (Marseille, 10-12 septembre 1998), édité par Jean-Raymond Fanlo et André Tournon, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 2001, pp. 185-198.

WETTSTEIN Jacques, *« Mezura », l'idéal des troubadours, son essence et ses aspects*, Genève, Slatkine Reprints, 1974 (1945).

WILSON Elizabeth R., "The Meeting of Fact and Fiction in an Old Provençal 'Razo'", *L'Esprit Créateur*, 4 (1979), pp. 84-94.

WIRTH-JAILLARD Aude, « Comment étudier la langue des documents comptables médiévaux ? », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 130/2 (2014), pp. 316–332.

WOODACRE Elena, "Leonor of Navarre: The Price of Ambition", in *Queenship, Gender, and Reputation in the Medieval and Early Modern West, 1060-1600*, edited by Zita Eva Rohr et Lisa Benz, Cham, Springer International Publishing AG, 2016, pp. 161-182.

WÜSTERFELD Helen Carolina, « Le manuscrit British Library Additional 17920 et son contexte socio-culturel », in *Actes du XVIIe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, 1986, vol. IX, pp. 100-110.

ZINELLI Fabio,
- « La Légende dorée catalano-occitane. Étude et édition d'un nouveau fragment de la version occitane A », in *L'occitan une langue du travail et de la vie quotidienne du XIIIe au XXIe siècle*, Colloque de Limoges 23-24 mai, 2008, édité par J.-L. Lemaitre, F. Vieilliard, Centre Trobar-de Boccard, Ussel / Paris, 2009, pp. 263-350.
- "Occitanico e catalano "dialetti in contatto" nel canzionere Vega Aguiló (Biblioteca de Catalunya, 7-8)", in *Transcrire et/ou traduire. Variation et changement linguistique dans la tradition manuscrite des textes médiévaux,* édité par Raymund Wilhelm, Heidelberg, Universitätverlag Winter, 2013, pp. 111-150.
- « Stratigraphie, contact linguistique et localisation des manuscrits littéraires occitans », *Medioevo Romanzo*, 42/1 (2018), pp. 31-71.

ZAMBON Francesco,

- « La notion de “paratge”, des troubadours à la *Chanson de la croisade albigeoise* », in *Les voies de l'hérésie. Le groupe aristocratique en Languedoc (XIe-XIIIe siècles),* Carcassonne, Centre d'Études Cathares, 2001, pp. 9-27.
- *Paratge. Els trobadors i la croada contra els càtars*, traducció del provençal de Jordi Cerdà, Jordi Puntí i Eduard Vilella, Barcelona, Columna, 1998.

ZUFFEREY François,
- *Bibliographie des poètes provençaux des XIVe et XVe siècles*, Genève, Droz, 1981.
- « Notes sur le chansonnier provençal de Sienne », in *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité*, IIIe congrès international de l'Association internationale d'études occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990), communications recueillies par Gérard Gouiran, 3 volumes, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1992, pp. 697-704.
- *Recherches linguistiques sur les chansonniers provençaux*, Genève, Droz, 1987.

3. DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES

BALDINGER Kurt,
- *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, 1974 – ; disponible en ligne via : http://www.deaf-page.de/fr/.
- *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien gascon*, Tübingen, M. Niemeyer, 1975.

BOURCIEZ Edouard, *Phonétique française. Étude historique*, Paris, C. Klincksieck, 1967.
CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648,* Montpellier, Imprimerie P. Déhan, 1964.
CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
DELAMARRE Xavier, *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental,* Paris, Errance, 2003.
Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. Balteau, M. Barroux *et alii*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-.
Dictionnaire de l'occitan médiéval : DOM, betreut von der "Kommission für die Herausgabe eines altokzitanischen Wörterbuchs der" der Bayerischen Akademie der Wissenschaft, München, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 1997 – ; disponible en ligne via: http://www.dom-en-ligne.de/.
Dictionnaire du moyen français (1330-1500), sous la direction de l'ATILF, Paris – Nancy, CRNS – Université de Lorraine, 2012 – ; disponible en ligne via : http://zeus.atilf.fr/dmf/.
Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge, sous la direction d'André Vauchez avec la collaboration de Catherine Vincent, 2 volumes, Paris, Éditions du Cerf, 1997.
DUVAL Frédéric*, Dire Rome en Français. Dictionnaire onomasiologique des institutions*, Genève, Droz, 2012.
GERMER-DURAND M. E., *Dictionnaire topographique du Département du Gard*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868.
GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle,* Paris, 1883-1902.
GRAESSE Johann Georg Theodor, *Orbis latinus oder Verzeichnis der wichtigsten lateinischen Orts- und Ländernamen*, Berlin, R.C. Schmidt, 1909 – ; disponible en ligne via :
http://www.columbia.edu/acis/ets/Graesse/contents.html.
MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2018.
MISTRAL Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige*, 2 volumes, La Calade, Édisud, 1979 (1882).
NARIOO Gilbert, GROSCLAUDE Michel et GUILHEMJOAN Patric, *Dictionnaire français-occitan (gascon)*, Orthez, Éditions Pere Nose, 2012.
RAYMOND Paul, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, Parie, Imprimerie Impériale, 1863.
RAYNOUARD François-Juste-Marie, *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine*, 6 volumes, Heidelberg, 1928.
RONJAT Jules*, Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, 4 volumes, Genève – Marseille, Slatkine – Laffitte, 1980.
WARTBURG Walther (von), *Le Dictionnaire étymologique français (FEW) de, Structures, méthodologies, finalités,* édité par H. Carles, M. Dallas, M. Glessgen, A. Thibault, Strasbourg, Edition de Linguistique et Philologie, 2002 – ; disponible en ligne via : https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/.

Table des matières

Historiographie en langue d'oc (du XIIIe au XVe siècl) 381

1. Introduction 381
2. Les quatre chroniques de Foix 386
   2.1. L'épître dédicatoire d'Honoré Bovet (1371-1391) 386
   2.2. *La Chronique dels comtes de Foix et senhors de Bearn* de Michel de Bernis (1445) 389
   2.3. Les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier (1456-1458) 392
   2.4. La chronique de Miégeville (début du XVIe siècle) 397
   2.5. *De l'escut de l'Hostal de Foix et de Bearn* d'Arnaud Labat (XIVe siècle) 399
   2.6. Premières conclusions 400
3. Historiographie méridionale en langue d'oc 401
   3.1. Chroniques annalistiques 403
   3.2. Chroniques avec allongements narratifs et discursifs (type coutumes) 409
   3.3. Traductions partielles ou complètes de chroniques latines ou françaises 419
   3.4. Textes historiques au style rédactionnel plus abouti 435
   3.5. Cas particuliers 438
   3.6. Deuxièmes conclusions 446
4. Comparaison avec trois chroniques dynastiques françaises 449
   4.1. Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne (1481-1486) 451
   4.2. *Chronique de Savoye* de Jean d'Orville (1417-1419) 453
   4.3. *Livre des chroniques des roys* de Pierre le Baud (1498-1505) 454
   4.4. Troisièmes conclusions 456

Structure des *Chroniques romanes* 461

1. Introduction 461
2. Prologue 463
3. Macrostructure 466
4. Microstructure 468
5. Irrégularités volontaires 471
6. *Excursus* géographique 474
7. Conclusion 476

Sources des *Chroniques romanes* 479

1. Introduction 479
2. Documents diplomatiques 479
3. Précédentes chroniques de Foix (fin XIVe – début XVe siècle) 485
4. *Historia Francorum* de Grégoire de Tours (573-594) ? 489
5. *Gesta Karoli ad Carcassonam et Narbonam* de Guillaume de Padoue (XIIIe siècle) 496

6. Les *Grandes Chroniques de France* (à partir de 1274) 504
7. Les *Fors anciens de Béarn* 510
8. Les *Chroniques* de Jean Froissart ? 513
9. L'Interdiscours 515
9.1. Exégèse chrétienne 516
9.2. Doctrines théologiques 517
9.3. *Liber Pontificalis* 519
9.4. Discours interprétatif des prophéties de Merlin 520
10. Conclusion 523

Enjeux du portait biographique 525
1. Introduction 525
2. Réactivation dans les *Chroniques romanes* 529
2.1. Noblesse de sang 529
2.2. Noblesse d'âme 531
2.2. Première conclusion 547
3. Adaptation aux mœurs du XVe siècle 548
3.1. Variabilité des paradigmes de l'identité noble 548
3.2. Deuxième conclusion 556
4. Réflexion sur les vices et les vertus 557
5. Conclusions 562

Conclusion 565

Liste des œuvres traitées dans l'*Étude littéraire* 575

Annexes : Lettre d'Arnaud Esquerrier (1456) 579
1. Transcription d'Alphonse Garrigou 579
2. Transcription d'Honoré Castillon d'Aspet 579
3. Transcription de Félix Pasquier et Henri Courteault 580
4. Traduction 581

Bibliographie 585
1. Sources primaires 585
2. Sources secondaires 588
3. Dictionnaires et grammaires 611

Table des matières 613